

82 B 8

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE
COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

Correspondance de la Cour d'Espagne

SUR

LES AFFAIRES DES PAYS-BAS AU XVII^E SIÈCLE

RECUEIL COMMENCÉ PAR HENRI LONCHAY (†)

ET CONTINUÉ PAR

Joseph CUVELIER

AVEC LA COLLABORATION DE

Joseph LEFÈVRE

TOME V

PRÉCIS DE LA CORRESPONDANCE DE CHARLES II

(1665-1700)



1913

BIBLIOTHÈQUE
GENT

BRUXELLES

MAURICE LAMERTIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
58-62 rue Coudenberg.

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

1935

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

MM. ÉDOUARD PONCELET, Président.

JOSEPH CUVELIER, Secrétaire.

V^o CHARLES TERLINDEN, Membre.

HERMAN VANDER LINDEN, id.

LÉON VAN DER ESSEN, id.

HUBERT VAN HOUTTE, id.

JULES VANNÉRUS, id.

ÉMILE FAIRON, Membre suppléant.

CORRESPONDANCE DE LA COUR D'ESPAGNE

SUR

LES AFFAIRES DES PAYS-BAS AU XVII^e SIÈCLE

TOME V

**Précis de la Correspondance de Charles II
(1665-1700)**

Correspondance de la Cour d'Espagne

SUR

LES AFFAIRES DES PAYS-BAS AU XVII^E SIÈCLE

RECUEIL COMMENCÉ PAR HENRI LONCHAY (+)

ET CONTINUÉ PAR

Joseph CUVELIER

AVEC LA COLLABORATION DE

Joseph LEFEVRE

TOME V

Précis de la Correspondance de Charles II

(1665-1700)



BRUXELLES

MAURICE LAMERTIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
58-62, rue Coudenberg.

1935



1936/R. 264

MARCEL HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

PRÉFACE

Pendant la période traitée dans ce volume, les Pays-Bas espagnols achèvent de gravir le calvaire dont ils ont commencé la pénible ascension depuis plus d'un siècle.

Mis en coupe réglée par les armées étrangères et soi-disant nationales, le pays épuisé, abandonné par l'Espagne impuissante, devient plus que jamais le champ de bataille et l'enjeu de la lutte des grandes puissances.

Considérablement amoindri par la France, il voit, d'autre part, achever sa ruine par les appétits insatiables des gens de négoce qui président aux destinées des Provinces-Unies.

Les Gouverneurs généraux, qui se succèdent à de courts intervalles et dont plusieurs n'étaient dépourvus ni de talent ni de bonne volonté, sont paralysés à la fois par leur détresse financière et par les intrigues des camarillas qui, à Madrid, dictent la loi.

Au moment de la mort de Philippe IV, son successeur, Charles II, était encore un enfant et ce fut la reine-mère Marie-Anne d'Autriche qui, pendant dix ans, exerça la régence.

Depuis le mois de mars 1665, la guerre avait éclaté entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. En vertu des derniers traités, Louis XIV était obligé de secourir les Etats généraux.

D'autre part, ceux-ci étaient en difficulté avec le Prince-Évêque de Munster et, ici encore, l'aide du roi de France leur aurait été agréable. Mais il fallait pour cela traverser les Pays-Bas, qui tenaient, en l'occurrence, à observer la plus stricte neutralité. Castel-Rodrigo

se trouvait ainsi forcé, dès le 9 octobre 1665, presque au lendemain de la mort de son souverain, d'opposer une fin de non-recevoir à la demande de Louis XIV. Par ailleurs, il tenait à éviter l'hostilité des Provinces-Unies, que l'Espagne redoutait par-dessus tout. Il suggéra donc au Roi-Soleil de passer par le pays de Liège... Quelques années plus tard, en 1672, on estima qu'en l'occurrence les traités permettaient le passage des troupes françaises en Belgique.

En attendant, la guerre anglo-batave menaçait, elle aussi, la neutralité de nos provinces, par le débarquement des forces anglaises sur nos côtes.

Au fond, le Gouverneur des Pays-Bas avait de puissants motifs pour craindre que le passage des troupes françaises ne fût une occasion pour procéder à l'occupation du pays.

Depuis 1662, Louis XIV s'était, en effet, préparé à revendiquer la majeure partie de notre territoire, en vertu du fameux droit de dévolution, en vigueur au duché de Brabant et qu'il entendait appliquer au profit de la reine, sa femme, comme héritière de Philippe IV.

L'Espagne contestait ces droits et fit rédiger un mémoire par le juriste belge Stockmans, que l'ambassadeur espagnol à La Haye, Esteban de Gamarra, fit imprimer, à l'instigation du pensionnaire Jean de Witt.

Joignant l'acte à la parole, Louis XIV envahit la Belgique sans déclaration de guerre, le 24 mai 1667.

Avec les 20,000 hommes qu'il avait à sa disposition, Castel-Rodrigo ne pouvait guère songer à opposer une résistance efficace à l'armée de Turenne, qui en comptait 50,000.

Les Provinces-Unies étaient alors, il est vrai, sur le point de faire la paix avec l'Angleterre. Si elles avaient bien compris leurs intérêts, elles n'auraient pas hésité un seul instant à appuyer de toutes leurs forces l'armée du Gouverneur des Pays-Bas. Mais il y eut des divergences de vues entre les puissances qui prétendaient nous défendre,

et le traité d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668) consacra l'abandon à la France de nombreuses villes du Hainaut et du Sud de la Flandre.

Par ailleurs, tous les appels de secours adressés par Castel-Rodrigo à la Reine régente n'avaient abouti qu'à des promesses et à de belles paroles. Il n'arrivait d'Espagne ni argent ni troupes, et celles dont on disposait n'étaient pas payées. Les ressources du pays même se trouvaient taries par les interminables guerres qui se déroulaient sur son sol, où les amis comme les ennemis vivaient sur l'habitant.

Castel-Rodrigo aurait dû être remplacé par Don Juan, un chef militaire dont on attendait le salut. Mais l'ancien gouverneur ne revint pas et ce fut Don Inigo de Velasco, le connétable de Castille, qui fut désigné comme son remplaçant. C'était un vieillard malade qui n'avait rien de ce qu'il fallait pour gouverner nos provinces dans la terrible crise qu'elles traversaient. Il n'y resta qu'une couple d'années, au cours desquelles la situation ne cessa de s'aggraver, au point qu'on songea sérieusement, à Madrid, à donner suite au projet d'abandonner les Pays-Bas à la France, en échange de provinces plus voisines de la péninsule ibérique et dont la défense serait plus facile.

Cela ne faisait pas l'affaire des Hollandais, qui entendaient dresser notre pays en rempart de protection contre l'annexionisme français.

Le jeune comte de Monterey, qui succéda à Velasco, profita des bonnes dispositions des Provinces-Unies pour opérer avec elles un rapprochement qui se manifesta par l'intervention de l'Espagne dans la guerre de Hollande. En outre, il renoua les liens fort relâchés avec l'Empire, en faisant représenter le Cercle de Bourgogne à Ratisbonne par un conseiller permanent, Louis de Neuveforge.

Mais c'est en vain qu'il consacre les économies, réalisées par une gestion sévère des deniers publics, à la restauration des places fortes,

notamment Mons et Bruxelles. Rien ne pouvait arrêter la marche victorieuse des armées françaises. Elles franchissent même l'Yssel, réduisant à néant la résistance des Provinces-Unies. Seules les prétentions exagérées de Louis XIV, qui ne se contenta pas de Maestricht, des villes du Rhin et du Brabant septentrional, sauvèrent le pays en provoquant l'exaspération de ses adversaires.

Mais, malgré tout, la nouvelle alliance avec l'Espagne et l'Empire ne modifia pas la situation, qui empira encore lors du départ de Monterey. Les forces espagnoles aux Pays-Bas, sous les coups répétés de l'ennemi et les désertions provoquées par le non-paiement de leur solde, fondaient comme neige au soleil. Lettres éplorées, démarches pressantes ne réussirent pas à secouer l'apathie espagnole, ou plutôt l'impuissance de l'Espagne à faire face aux événements.

La fin de la régence de Marie-Anne et la prise du pouvoir par son fils (1675) coïncident avec l'arrivée aux Pays-Bas de Villa Hermosa. Celui-ci ne peut qu'assister impuissant aux victoires des Français et récriminer contre l'abstention des États généraux, refusant de se convaincre que leur cause se confondait en l'espèce avec celle de la Monarchie. Ne voyant que leurs intérêts matériels immédiats, ils mesurèrent leur aide au compte-gouttes, en y mettant, en outre, des conditions inacceptables pour la dignité royale. De plus, en de multiples circonstances, leurs troupes froissèrent les populations catholiques des Pays-Bas par leurs injures à la religion.

Au demeurant, ils étaient, eux aussi, ruinés par la guerre et ils furent heureux de signer la paix de Nimègue (10 août 1678), malgré l'opposition de Guillaume III.

Quelques jours après, l'Espagne céda à la France la Franche-Comté et de nouveaux territoires des Pays-Bas. L'année suivante, ce fut au tour du duché de Bouillon à tomber virtuellement au pouvoir de Louis XIV.

Ainsi se préparait la conquête de la forteresse de Luxembourg,

dont la possession semble avoir tenu tant à cœur aux divers belligérants.

Le gouvernement de Villa Hermosa ne se caractérise que par une série de capitulations vis-à-vis de l'étranger et de la populace de nos grandes villes.

Son successeur, Alexandre Farnèse (1680-1682), rappelait au physique Inigo de Velasco. Il n'avait rien de son glorieux ancêtre du siècle précédent. Il se montra plus incapable que le pire de ses devanciers. De plus habiles que lui auraient d'ailleurs échoué dans ce gouvernement sans ressources, sans armée, sans prestige ni à l'intérieur ni à l'extérieur. Méprisé par ses ennemis et par ses alliés, quoi qu'en dise Fuenmayor, le Gouverneur général des Pays-Bas était en butte aux insultes des populations, qui le savaient incapable non seulement de les protéger, mais même de réprimer leurs excès.

Après deux années de ce régime anarchique, résultant en grande partie d'une discordance de vues entre Madrid et Bruxelles, le prince de Parme fut remplacé par le marquis de Grana. Si Alexandre Farnèse faisait penser à Velasco, Grana rappelait Monterey par ses généreux efforts à restaurer les finances et à rétablir la discipline.

Mais toute sa bonne volonté, malheureusement desservie par son ignorance des mœurs du pays, ne pouvait aboutir à améliorer une situation irrémédiablement compromise.

Les promesses de secours du prince d'Orange n'empêchèrent pas de nouvelles conquêtes de Louis XIV, qui réussit à faire ratifier par la trêve de Ratisbonne (15 août 1684) la cession de tout le territoire qu'il avait conquis en Belgique. Les Provinces-Unies, contraintes et forcées, il est vrai, le lui avaient reconnu en échange de sa renonciation à Luxembourg, qui venait de capituler.

Le pauvre marquis de Grana, rongé par la maladie et les soucis, mourut à Mariemont le 19 juin 1685.

Ce fut le marquis de Gastañaga qui lui succéda et qui, comme cela

se produisait régulièrement depuis vingt ans, adopta une ligne de conduite diamétralement opposée à celle de son prédécesseur. Autant celui-ci avait été économe, sévère, préoccupé d'une sage gestion des affaires, autant Gastañaga se montra insouciant et détaché de tout ce qui touchait à l'administration et aux finances. Il ne songeait qu'à vivre en grand seigneur et à laisser aux Belges la plus grande somme de libertés, y compris celle de mourir de faim. Ils continuèrent à subir les invasions périodiques des armées étrangères, sans y opposer plus de résistance que sous les régimes sévères de Monterey et de Grana. En présence de l'abandon où l'Espagne le laissait, le peuple commençait à se convaincre de l'inutilité de ses efforts. A certains égards, — au point de vue religieux notamment, — il en était arrivé à considérer comme plus avantageuse la domination de la France que celle des calvinistes du Nord, dont la protection intéressée ne lui avait valu que d'amères désillusions.

Ce fut presque un soulagement lorsque Charles II rappela Gastañaga, perdu de dettes et abandonné de tout le monde, bien qu'il prétendît lui-même avoir conservé les sympathies du peuple.

Il y eut une réelle lueur d'espoir le jour où l'on apprit qu'il serait remplacé par un prince du sang, précédé d'une réputation de puissance et de richesse et capable de faire tourner la roue du destin. Depuis longtemps on avait suggéré à l'Espagne — pour empêcher les Pays-Bas de tomber aux mains des Français — de confier le gouvernement à un prince catholique, en l'espèce à Maximilien-Emmanuel de Bavière, gendre de l'empereur Léopold, et, en cette qualité, assuré de l'appui des Habsbourg d'Autriche.

La guerre de la Ligue d'Augsbourg avait fait une nouvelle fois de la Belgique le champ de bataille de l'Europe, où les victoires du maréchal de Luxembourg ne se comptaient plus.

Ce fut l'occasion pour Guillaume III d'exiger la nomination, tant de fois différée, de l'Électeur de Bavière, dont les troupes remplace-

raient avantageusement les derniers débris de l'armée espagnole, et qui venait de donner des gages sérieux au roi d'Espagne. Charles II, par décret du 12 décembre 1691, nomma Maximilien-Emmanuel Gouverneur des Pays-Bas.

On lui réserva un accueil enthousiaste. On le considérait d'ores et déjà comme le sauveur du pays, sans se douter qu'il serait moins indépendant encore que ses prédécesseurs et que ses propres sentiments n'étaient de loin pas aussi altruistes qu'on se l'imaginait. Il était précédé d'une bonne réputation militaire, mais il n'avait guère jusque-là combattu des généraux français. Il ne put empêcher la prise de Namur par Vauban, ni la défaite de Guillaume III à Steenkerque par Luxembourg. L'année suivante, il ne fut pas plus heureux sur le terrain militaire. Seule la mort de l'illustre maréchal, en 1695, amena un revirement qui fut habilement exploité par l'Europe coalisée contre Louis XIV. Le Roi-Soleil dut accepter le traité de Rijnswijck. La forteresse de Luxembourg fut restituée à l'Espagne avec tous les territoires des Pays-Bas conquis par la France depuis la paix de Nimègue.

Les Provinces-Unies atteignirent alors le but qu'elles s'étaient proposé depuis longtemps et qui consistait à établir des garnisons dans les villes frontières du côté de la France. D'autre part, Maximilien-Emmanuel enregistra un succès personnel éclatant en obtenant de Charles II la reconnaissance de son fils Ferdinand-Joseph comme héritier universel de la monarchie (28 novembre 1698). Ce succès n'eut, hélas ! qu'une durée éphémère, par suite du décès de l'héritier présomptif, moins de trois mois après (6 février 1699).

Cette disparition prématurée, qui ruinait toutes les espérances de Maximilien-Emmanuel, plongea le prince dans le plus cruel désespoir. A partir de ce moment, il ne connut plus que des déboires. Brouillé avec l'empereur Léopold, il était abandonné par le roi d'Angleterre et, par accroît de malheur, son crédit à la Cour

d'Espagne fut sérieusement ébranlé à la suite de ses dissentiments avec Bernard de Quiros, l'ambassadeur de Charles II à La Haye.

« Le 1^{er} novembre 1700, dit M. F. Van Kalken ⁽¹⁾, lorsque mourut le dernier Habsbourg de la branche espagnole, l'Électeur se trouva isolé au milieu d'une Cour divisée, à la tête d'un peuple indifférent ou hostile. Il avait perdu en huit années de gouvernement ses plus chères illusions. Les puissances l'avaient leurré dans ses ambitieuses espérances; son activité avait été restreinte et diminuée; ses réformes avaient presque toutes échoué. En vain s'était-il plié à un régime de souples prévenances non exempt d'humiliations; il ne parvint pas plus à rallier à sa cause ceux que sa politique de concessions et de réformes avait froissés, qu'à garder l'affection de ceux en faveur de qui il avait inutilement tenté le relèvement de la Belgique. »

On a pu se rendre compte, par ce bref résumé, qu'entre Don Juan et Maximilien-Emmanuel il n'y eut plus de prince du sang à la tête du gouvernement des Pays-Bas.

A défaut du prestige qui leur serait venu de ce côté-là, les Gouverneurs auraient pu gagner en importance par leurs qualités personnelles. Quelques-uns d'entre eux n'étaient pas sans mérites; mais tous furent constamment paralysés par la déchéance de la Monarchie, qui se reflète dans l'instabilité générale, tant des fonctions des gouverneurs eux-mêmes que de celles de tous les agents espagnols qu'ils fussent généraux, fonctionnaires ou magistrats.

C'est la même histoire qui se répète à chaque nomination de Gouverneur. Il ne leur fallait pas longtemps pour se rendre compte de la détresse extrême du pays, de l'impossibilité d'augmenter les impôts, de réduire encore davantage les ressources du domaine, presque totalement engagé et dont les ventes successives allaient complètement tarir la source des revenus; de la nécessité absolue, enfin,

⁽¹⁾ *La Fin du Régime espagnol aux Pays-Bas*, Bruxelles 1907, p. 142.

d'augmenter les subsides d'Espagne ou tout au moins d'assurer la régularité des envois promis pour l'entretien des troupes.

Et d'Espagne arrivent, avec des formules presque stéréotypées, des lettres de protestation d'amour et d'affection du Roi pour les fidèles vassaux des Pays-Bas. Il veut les défendre comme des enfants qu'il chérit et dont il met les intérêts au-dessus de toutes les autres nécessités de la Monarchie. On serait tenté de se laisser prendre à ces touchantes déclarations. Mais lorsqu'on constate qu'elles ne sont que rarement suivies d'actes, que les effets que l'on envoie sont généralement impayables, parce qu'ils manquent de provision, on est bien obligé d'admettre que les rois catholiques ont usé ici du procédé qu'ils recommandent fréquemment à leurs gouverneurs et à leurs ambassadeurs, de payer de belles paroles des correspondants qu'il faut leurrer.

Et fatalement, au bout d'un certain temps, les gouverneurs, visiblement réduits à l'impuissance, incapables de remédier au mal, tombent dans le découragement. Quelques-uns, comme le Connétable de Castille, deviennent malades et supplient la Régente de les autoriser à rentrer en Espagne, ne pouvant davantage supporter le climat de notre pays.

Le marquis de Grana implore le Roi de pouvoir aller prendre les eaux de Spa, mais succombe à Mariemont, avant d'avoir pu atteindre la cité ardennaise.

La plupart — on le sait — ne s'intéressent qu'aux choses militaires, qui se trouvent d'ailleurs à l'avant-plan des préoccupations générales pendant le dernier tiers du siècle.

Mais ce que l'on connaissait moins bien, — et ce que nos documents mettent en pleine lumière, — c'est le rôle joué par les Gouverneurs généraux dans la politique internationale de l'époque. Il n'y a pas un écho concernant les conflits qui agitent l'Europe occidentale qui ne retentisse à Bruxelles. Le Gouverneur est ici à la fois un agent

récepteur des nouvelles de La Haye, de Paris, de Londres, de Vienne, des principautés allemandes, des États nordiques, et un agent transmetteur des intrigues diplomatiques à Madrid, dont il reçoit, en échange, des directives et des missions d'une importance primordiale pour les affaires des Pays-Bas et pour celles de la Monarchie elle-même.

A cet égard, le rôle des gouverneurs — si insignifiants qu'ils nous apparaissent parfois — ne peut être sous-estimé. Bien souvent, on trouvera dans leurs correspondances l'explication de faits insuffisamment mis en lumière par les actes officiels ou les chroniques. Comme au temps de l'Infante Isabelle, Bruxelles est, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, un centre international où se jouent d'autres destinées encore que celles des Pays-Bas.

En ce qui concerne les affaires intérieures, on a peut-être prêté trop peu d'attention aux rapports des gouverneurs avec les Conseils collatéraux, parce que ceux-ci étaient restés l'apanage des gens du pays. Certes, le secrétaire d'État et de guerre reste le premier et le plus intime collaborateur des gouverneurs. Mais, très souvent, ils consultent les Conseils, comme en témoignent les nombreuses lettres du Roi — en copie ou même en original — que l'on retrouve dans leurs archives.

Ces rapports avec les organismes nationaux expliquent l'attitude louable des gouverneurs et même parfois du Roi dans certaines questions de politique intérieure sur lesquelles ils étaient insuffisamment informés par leur entourage immédiat.

Sous Maximilien-Emmanuel, la Cour de Madrid en arriva même à soutenir ouvertement le Conseil privé contre le gouvernement trop personnel de l'Électeur de Bavière. A ce moment, le Roi entre à plus d'une reprise en rapports directs avec les États et les gouverneurs des provinces, dont il favorisait le particularisme, en opposition avec

l'esprit de centralisation, trop accentué à son avis, du Gouverneur général.

Le Gouvernement de Madrid ne se désintéressait que trop de la situation économique de la Belgique. Nos documents nous révèlent des détails navrants sur l'exploitation systématique dont nos populations étaient l'objet de la part de nos alliés anglo-bataves et sur le joug qu'ils faisaient peser sur elles, sans la moindre protestation de leurs défenseurs attitrés.

Dans la question religieuse seule, le Gouvernement espagnol se montra toujours d'une intransigeance rigide. Le maintien de la religion catholique resta constamment à l'avant-plan des préoccupations royales. A un moment où le Roi recommande les plus grands ménagements envers les Provinces-Unies, où il s'aplatit littéralement devant les États généraux, il se montre intraitable sur le terrain de la religion. Non seulement il veut sauvegarder la pureté de la foi dans les Pays-Bas, en entravant autant qu'il peut l'exercice du culte protestant, mais il ne se lasse pas de faire des instances en faveur des catholiques des Provinces-Unies.

Quand il s'agit d'envoyer des colons à Saint-Domingue ou à Porto-Rico, la première condition requise c'est qu'ils soient bons catholiques.

Lorsque les Turcs menacent l'Empire, Charles II enjoint au marquis de Grana de se porter au secours de l'Empereur. Et cela se passe au moment où le Gouverneur s'épuise à demander des renforts de troupes et des secours d'argent pour défendre le pays, à bout de ressources, contre les 40,000 hommes de troupes françaises massées le long de ses frontières.

A l'intérieur, le Roi défend vigoureusement la juridiction ecclésiastique, le privilège du for contre les empiètements des justices laïques, cependant dirigées par des catholiques belges. A vrai dire, depuis Jansénius, on suspectait l'orthodoxie de plus d'un haut digni-

taire des Conseils du Gouvernement, particulièrement de ceux du Conseil d'État.

Comme la Réforme au XVI^e siècle, le Jansénisme constitue, au XVII^e, un grave sujet de préoccupations pour la Monarchie aux Pays-Bas.

Par les efforts qu'elle déploie à le combattre, dans le clergé séculier et même chez les religieux, à l'Université de Louvain et dans les sphères civiles dirigeantes, on voit combien la doctrine s'était propagée dans le pays.

Et cependant, l'intervention des nonces à Madrid et à Bruxelles s'exerce parfois en pleine opposition avec les droits du Roi. Alors la Reine régente se lamente, alléguant que tout le monde sait « qu'aucun souverain n'est plus dévoué au Saint-Siège que le roi d'Espagne ». Il est d'ailleurs certain que la Cour de Madrid ne laisse échapper aucune occasion pour faire observer aux Pays-Bas les décisions de Rome et que les Gouverneurs reçoivent des injonctions formelles pour passer outre à toutes les résistances qu'ils rencontreront n'importe d'où qu'elles viennent.

Les mesures qu'il fallut prendre à l'égard de l'Université étaient particulièrement pénibles pour le Gouverneur, pour le Conseil suprême de Flandre et pour la Reine régente elle-même.

Mais les instructions de Charles II à Maximilien-Emmanuel lui prescrivaient de combattre vigoureusement le Jansénisme, de n'accorder aucune fonction aux suspects, de les écarter de l'Université, d'obéir enfin, en cette matière, aux suggestions de l'internonce et des autres ministres de Sa Sainteté.

Et cependant, au moment où se termine le régime espagnol, le Jansénisme, grâce à l'Université, au concours des réfugiés français, partisans de Baius et d'Arnauld, du haut et du bas clergé, avait fait de tels progrès que l'on put croire un moment son succès assuré dans ce pays, qui avait, un siècle plus tôt, résisté si vaillamment aux doc-

trines de Luther et de Calvin et pour lequel le titre de roi catholique donnait au monarque espagnol autant sinon plus de droits que ceux du sang royal qui coulait dans ses veines.

Et, malgré tout, c'est sur une nation hérétique, les Provinces-Unies, qu'on doit s'appuyer pour résister à l'impérialisme du roi Très Chrétien. De toutes les humiliations qu'ont dû ressentir Philippe IV et Charles II, aucune ne dut être plus cuisante que celle de se voir livrés à la merci de cette petite nation de rebelles protestants, seule capable de les sauver. En dépit des avanies qu'on leur fait subir, en dépit de l'aveu étalé des Hollandais de monnayer leur aide en échange de nos villes côtières et de la destruction de notre commerce, les Gouverneurs reçoivent l'ordre d'éviter tout ce qui serait de nature à leur déplaire, même au prix d'une aide anglaise. Car, écrit la Régente, « sur mer les Hollandais sont plus forts que les Anglais et les Français ».

On s'étonnera peut-être après cela de trouver, en 1689 encore, cette longue liste de vaisseaux belges repérés dans les ports français. Elle prouve tout au moins que, malgré leurs efforts acharnés, les Hollandais n'étaient pas parvenus à consommer notre asservissement économique et que le port d'Ostende connaissait encore une certaine activité.

Dans cette lutte pour l'existence matérielle, la fin de notre XVII^e siècle est dominée par une figure de premier ordre : Jean de Brouchoven, comte de Bergeyck, que l'on a surnommé à juste titre le Colbert belge. Son père avait été envoyé en mission à Madrid en 1676. Dans une de ses lettres, tout en se plaignant du mauvais entourage du Roi, il écrit que Charles II « est d'une vivacité d'esprit merveilleuse ». Cette appréciation, déjà relevée par Gachard, s'écarte trop radicalement des jugements émis sur le compte du successeur de Philippe IV par tous ses contemporains, pour pouvoir être admise et ne prouve guère en faveur de la perspicacité du père Bergeyck.

Sous le rapport commercial, on sait que la Belgique avait à se plaindre non seulement de la Hollande et de l'Angleterre, mais encore de l'Espagne elle-même, où ses marchands étaient moins bien traités que les étrangers.

Certains gouverneurs, comme Grana, le comprirent et ne laissèrent pas d'exprimer au Roi les griefs des Belges.

Quant à Maximilien-Emmanuel, il réussit, dès le début de son gouvernement, à obtenir l'exemption des droits d'importation sur les dentelles des Pays-Bas dans tous les pays de la Couronne. Bergeyck trouva auprès de ce gouverneur un appui constant, tant dans ses tentatives d'améliorer les voies de communication dans le pays même, que d'assurer son expansion outre-mer par la création à Ostende d'une Compagnie royale pour le trafic aux Indes orientales et en Guinée.

Nous avons déjà fait allusion aux dissentiments qui éclatèrent entre Maximilien-Emmanuel et l'ambassadeur espagnol à La Haye, Bernardo de Quiros.

Jusque-là, les rapports entre les gouverneurs et les ambassadeurs avaient toujours été cordiaux. De La Haye, on pouvait juger aussi aisément la situation des pays de par-delà que de Bruxelles. Également dévoués aux intérêts du Roi et de l'Espagne, gouverneurs et ambassadeurs ne pouvaient être accusés de parti pris lorsqu'ils estimaient que des envois d'argent et des renforts espagnols étaient indispensables à la conservation des Pays-Bas. Sur la politique extérieure aussi leurs vues étaient souvent concordantes et ils étaient encore d'accord pour se plaindre du peu d'attention qu'on prêtait à leurs dépêches à Madrid, qu'entre eux ils appelaient la *Babylone de confusions*.

Bernardo de Quiros était un diplomate d'élite, en qui Maximilien avait pleine confiance. Au début de son gouvernement, il insista à Madrid pour le détacher auprès de lui. Mais l'ambassadeur lui-même

se montrait beaucoup moins empressé d'échanger la résidence de La Haye contre celle de Bruxelles, où il voyait trop bien que les affaires allaient mal et où il craignait d'assumer une certaine responsabilité dans la mauvaise tournure qu'elles devaient prendre. S'il estimait Maximilien-Emmanuel pour ses réelles qualités personnelles de bravoure, d'intelligence et d'initiative, il eut vite fait aussi de s'apercevoir de ses défauts, de son manque de sang-froid et de méthode, de son abandon au découragement au moindre insuccès. Mais ce qu'il lui reprochait surtout, c'était de subir l'influence de son mauvais entourage.

En réalité, nous assistons, à la Cour de Bruxelles, à une répétition des événements qui s'y étaient déroulés un demi-siècle auparavant, sous Léopold-Guillaume. Alors que sous les gouverneurs espagnols, c'étaient les conseillers de cette nation qui seuls avaient de l'influence; sous les deux gouverneurs allemands, l'élément espagnol avait été, sinon entièrement éliminé, tout au moins obligé de partager son influence avec des éléments étrangers. Et, à cet égard, Quiros mettait de Bergeyck et de Fraula sur le même pied que les ministres espagnols à Bruxelles avaient mis jadis le comte de Schwartzberg.

En fidèle serviteur de son maître, Quiros reprochait à Maximilien de poursuivre une politique plus personnelle qu'espagnole, et l'on comprend que les tendances au Gouvernement perpétuel ou, mieux encore, à la création d'un royaume indépendant devaient fournir à l'ambassadeur une ample matière à critiques. Le projet de démembrement de la Monarchie, arrangé par les Gouvernements de Londres, La Haye et Vienne à la fin de 1698, fut aussitôt dénoncé à Madrid par Quiros, à la grande colère du Gouverneur. Mais ses premiers dissentiments avec Maximilien remontaient déjà à 1692, lorsqu'on apprit à La Haye, avec indignation, que les Pays-Bas continuaient à faire le commerce avec la France et y exportaient notamment des chevaux de remonte pour la cavalerie française.

Ces pratiques amenèrent les États généraux à interdire l'exportation de certains produits vers les Pays-Bas, sous prétexte qu'ils ne faisaient qu'y passer pour être dirigés ensuite vers la France. Maximilien ne contestait pas les faits et, alors qu'il aurait pu invoquer les précédents des marchands hollandais eux-mêmes, il se bornait à justifier les Belges, auxquels les Provinces-Unies avaient enlevé tous les autres moyens de subsistance. En principe, l'ambassadeur avait raison : la France était l'ennemi commun des Provinces-Unies et de l'Espagne et il ne fallait l'aider d'aucune manière. Mais Maximilien tenait à ne pas voir mourir de faim ceux qu'il considérait comme ses futurs sujets, et cette considération aurait dû suffire à justifier sa conduite aux yeux d'un peuple qui n'adorait qu'un seul dieu : le commerce.

Un autre sujet de discorde fut la lutte pour le siège épiscopal de Liège. Quiros avait averti le Roi que l'Angleterre et la Hollande voyaient d'un mauvais œil la candidature du frère de Maximilien-Emmanuel.

Les négociations en vue de la paix de Rijswijck fournirent également une ample matière à discussion. Mais la tension atteignit son point culminant lors des troubles de Bruxelles en 1699. Quiros fut accusé formellement d'avoir favorisé le soulèvement des Nations de métiers, en acceptant leur requête, fait que Maximilien considérait comme une immixtion inadmissible dans les affaires de son gouvernement. Quiros avait beau alléguer qu'en servant d'intermédiaire, il n'avait voulu qu'aider au rétablissement du commerce, qui seul était visé par les Nations de Bruxelles; qu'en conseillant à Maximilien d'user de douceur plutôt que de violence à l'égard des Belges, il prétendait mieux connaître que le Bavaurois la psychologie de nos nationaux; qu'enfin il avait reçu mission d'informer le Roi de tout ce qui se passait aux Pays-Bas.

Il n'empêche qu'on pouvait lui reprocher quelque acrimonie

dans ses missives et même de l'irrespect dans ses rapports avec le Gouverneur, qui lui reprochait, en outre, de le surveiller. Mais il paraît injuste de lui endosser tous les torts. Il n'a fait, en somme, qu'exécuter fidèlement les ordres de son maître, et si ces ordres se sont parfois heurtés à la politique de Maximilien, ce n'est pas l'ambassadeur qui doit être tenu pour responsable des conséquences qu'ils ont entraînées.

Comme aux époques précédentes, la correspondance secrète du Roi avec les Gouverneurs généraux contient de nombreux détails que l'on ne retrouve pas dans les manifestations extérieures ou publiques.

A cet égard, il n'est pas sans intérêt de rappeler les aventures du gazetier Foppens. Tandis qu'il publie des communiqués officiels dans les *Relations véritables* (oh ! l'ironie des mots !), il échange avec des correspondants étrangers des lettres dont il résulte que la vérité véritable était exactement le contrepied de ce qu'il imprimait dans sa gazette.

En 1672, la Reine régente ordonne à Monterey d'user de toute sa perspicacité et dissimulation pour faire durer la guerre entre les Provinces-Unies et la France, tout en affirmant publiquement son plus grand désir de paix.

Cela ne dérogeait en rien aux usages admis en d'autres temps encore... En 1684, en pleine guerre contre Louis XIV, les Provinces-Unies et l'Allemagne regorgeaient de partisans de la France.

Les Belges restèrent-ils aussi indifférents qu'on l'a dit aux événements qui se déroulaient sur le sol du pays et dont ils constituaient l'enjeu ?

Nous ne le croyons pas.

De nombreux actes témoignent de l'intérêt qu'ils y prirent et de leur patriotisme.

Malgré les misères, les États des provinces font l'impossible pour voter les subsides nécessaires à la défense du pays.

En 1671, pour faire face aux nécessités, tous les privilégiés, membres des Conseils collatéraux, prélats, généraux, chevaliers de la Toison d'Or, renoncent pour un an à l'exemption des impôts.

Ces actes, qui se répètent encore dans la suite, s'expliquent par la fidélité des Belges au Roi, leur souverain légitime. Au demeurant, il ne faut pas oublier qu'au cours des temps de nombreux mariages avaient été contractés entre nobles belges et espagnols. Plus d'un de ceux-ci avaient pris racine dans le pays, comme on peut en juger par les nombreuses seigneuries qu'ils y possédèrent jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Ces classes dominantes inspirèrent malgré tout confiance au peuple des campagnes et des petites villes, et ainsi il s'explique que, dans les pires conjonctures, nos ancêtres ne perdirent jamais entièrement courage et continuèrent, en dépit de tout, à espérer en un avenir meilleur.

*
**

La composition du présent volume diffère sensiblement de celle des volumes précédents. Comme dans ceux-ci, on y trouve naturellement la correspondance du Roi et de ses ministres avec le Gouverneur général et ses principaux collaborateurs, les consultes du Conseil d'État et du Conseil suprême de Flandre à Madrid.

Mais, pour le règne de Charles II, il y a, sous ce rapport, tant dans les archives de Bruxelles que dans celles de Simancas, de déplorables lacunes. Elles ont heureusement pu être comblées, en partie, tout d'abord par les archives de l'Ambassade espagnole de La Haye. Les ambassadeurs furent en contact permanent avec Madrid et Bruxelles. Leurs correspondances sont remplies de détails au sujet des affaires des Pays-Bas, et, parmi les annexes, on trouve

fréquemment des copies de lettres adressées par la Cour de Madrid à celle de Bruxelles, ou par celle-ci à Madrid. On peut dire dès lors que la correspondance des ambassadeurs constitue le complément indispensable de celle du Gouvernement des Pays-Bas (1).

D'autres documents, non moins intéressants en l'occurrence, ont été trouvés dans les archives des Conseils collatéraux. Pour tout ce qui concerne les affaires intérieures, les Gouverneurs généraux ont sans cesse recours aux Conseils. Ils leur communiquent des dépêches qu'ils ont reçues du Roi et transmettent à celui-ci les avis qui leur ont été donnés sous forme de « consultes ». On peut juger par là, comme nous l'avons déjà dit, que, contrairement à l'opinion parfois exprimée, la participation des Conseils et des ministres belges aux affaires générales, même diplomatiques, apparaît comme beaucoup plus importante à la fin du XVII^e siècle qu'au début.

Beaucoup de documents analysés ici ont été utilisés par les auteurs qui se sont occupés de l'histoire des Pays-Bas de la deuxième moitié du XVII^e siècle, et quelques-uns n'ont pas échappé aux historiens qui ont traité de l'histoire générale de l'Europe occidentale et des divers pays qui y ont joué un rôle à cette époque. Il n'est pas possible de les citer ici. Même, parmi les Belges, force nous est de limiter notre choix et de nous borner à mentionner une des œuvres capitales de HENRI LONCHAY : *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas*, Bruxelles, 1896, in-8° (MÉM. ACAD. ROY. DE BELGIQUE).

Pour le règne de Maximilien-Emmanuel, le travail de M. F. VAN KALKEN : *La fin du régime espagnol aux Pays-Bas*, Bruxelles, 1907, in-8°, reste le livre auquel on ne saurait se dispenser d'avoir recours.

J. C.

(1) Voir F. et J. LEFÈVRE, *Inventaire des archives de l'Ambassade espagnole à La Haye*, dans INVENTAIRES DIVERS, publiés sous la direction de JOS. CUVELIER, archiviste général du Royaume, pp. 77-145 (Tongres, 1932).

PRÉCIS
DE LA
CORRESPONDANCE DE CHARLES II

23 SEPTEMBRE 1665 — 19 NOVEMBRE 1700.

5 1. Madrid, 23 septembre 1665. — *La Reine régente aux États des diverses provinces.*

Mort de Philippe IV. La régence sera exercée par la mère de Charles II, durant la minorité de ce dernier.

40 Publié par GACHARD, *Lettres écrites par les souverains des Pays-Bas aux États de ces provinces depuis Philippe II jusqu'à François II.* (BULL. COM. ROY. D'HIST., 2^e série, t. I. Bruxelles, 1851, p. 409.)

2. Bruxelles, 24 septembre 1665. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a demandé précédemment des renseignements sur la prétention de l'archevêque de Besançon ⁽¹⁾ d'être promu à la place de premier maître des requêtes au Parlement de Dôle, comme l'ont été ses

⁽¹⁾ Antoine-Pierre de Grammont.

prédécesseurs. Castel-Rodrigo reconnaît que cette dernière allégation est exacte et déclare qu'il n'y a aucun inconvénient à accorder à l'intéressé ce qu'il désire ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 279, fol. 157.

3. Madrid, 25 septembre 1665. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo*. 5

Le conseiller Charles de Dongelberghe a demandé que la seigneurie de Zillebeke soit élevée en baronnie. Le marquis est chargé d'examiner cette requête.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 279, fol. 173 ⁽²⁾.

4. Paris, 27 septembre 1665. — *Le marquis de La Fuente à Castel-Rodrigo*. 10

Le roi de France vient de faire appeler La Fuente pour lui annoncer que la veille est arrivé à Paris un courrier extraordinaire, envoyé par l'archevêque d'Ambrun ⁽³⁾ et annonçant la maladie de Philippe IV. Aujourd'hui même la nouvelle de sa mort a été annoncée. On a con- 15 naissance des dispositions du défunt : la régence de la Reine avec le concours d'un Conseil de notables. Louis XIV a chargé l'ambassadeur d'assurer la Régente de ses bonnes dispositions. Il regardera Charles II de la même manière que le Dauphin ⁽⁴⁾. La Fuente a eu ensuite une entrevue avec la Reine mère. Celle-ci a déclaré qu'elle avait demandé 20 à Louis XIV de faire voir au monde quels étaient ses sentiments vis-à-vis d'un enfant mineur, à qui il était uni par tant de liens de parenté. La

⁽¹⁾ Voir les annexes (fol. 158 et suiv.).

⁽²⁾ Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 25 septembre, pour le sergent-major Etienne de Negri (fol. 169); pour Jean Dominique de Laben 25 (fol. 171); le 9 octobre, pour Allard Deslions (fol. 177); le 3 décembre, pour la marquise Strozzi (fol. 184); le 31 décembre, pour l'ecclésiastique Pierre Froissard de Broisia (fol. 186), le 22 janvier 1666, pour le comte de Bassigny (fol. 188); le 11 février, pour les héritiers de Thomas Lopez de Ulloa, comte de Rhodes, défunt pagador général de l'armée (fol. 190); le 27 octobre, pour les mêmes (fol. 202); le 6 janvier 1667, pour Alonso Menendez, 30 fonctionnaire de la veedorie générale (fol. 205); le 12 mars, pour le contador Jean-Baptiste Mendrice (fol. 213).

⁽³⁾ Ambassadeur de France à Madrid.

⁽⁴⁾ *miraria por el Rey... como por el Delfin.*

réponse du souverain a été qu'il agirait avec dignité ⁽¹⁾ et la Reine mère trouve qu'il y a grand mérite à cela, que le désintéressement peut être pénible ⁽²⁾. En plus elle a montré quelque regret, comme aussi Louis XIV lui-même, des clauses du testament, privant la reine de 5 France de tout ce à quoi elle pourrait prétendre.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 506 ⁽³⁾.

5. Bruxelles, 30 septembre 1665. — *Castel-Rodrigo à Esteban de Gamarra* ⁽⁴⁾.

On sait à Bruxelles que les Français font tous leurs efforts pour con- 10 vaincre les Hollandais de ne pas faire cause commune avec l'Espagne. Ils redoubleront sans doute au moment dangereux où on se trouve, depuis la mort de Philippe IV. Gamarra doit rappeler aux États-Généraux combien ils s'exposent, s'ils font alliance avec les Français au détriment de l'Espagne. Il les assurera que les Espagnols n'ont pas 15 partie liée avec l'évêque de Munster ⁽⁵⁾. Les sentiments de la population sont excellents. On est décidé à se défendre en cas d'attaque.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 189, fol. 106.

6. Madrid, 2 octobre 1665. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo*.

Au sujet des franchises des nouveaux nobles du comté de Namur. 20 La Régente félicite le marquis du zèle qu'il a montré pour faire exécuter la décision prise en la matière par le Roi défunt. Elle notifie sa volonté de maintenir aux intéressés l'exemption des tailles et charges d'ordre communal. Elle attend de l'habileté de Castel-Rodrigo qu'il saura assouplir les différends surgis à ce propos.

Conseil privé, reg. 1, fol. 227.

⁽¹⁾ *finéza.*

⁽²⁾ *pareze dura cosa querer que no pida lo que es suyo.*

⁽³⁾ Nous faisons remarquer ici, une fois pour toutes, que ce fonds est conservé aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles.

⁽⁴⁾ Ambassadeur d'Espagne à La Haye.

⁽⁵⁾ Chr. Bern. van Galen.

7. La Haye, 6 octobre 1665. — *Esteban de Gamarra à Castel-Rodrigo.*

Au sujet des appréhensions du Gouverneur par rapport à l'attitude des Français. Il faut espérer que l'hiver procurera le répit nécessaire pour pouvoir se défendre et que d'Espagne on enverra les secours indispensables. En tout cas Gamarra est à la disposition de Castel-Rodrigo. 5

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 189, fol. 115.

8. Bruxelles, 8 octobre 1665. — *Castel-Rodrigo à la Reine régente* ⁽¹⁾.

Le Gouverneur a reçu un courrier du marquis de La Fuente annonçant la mort de Philippe IV. Il a réuni immédiatement le Conseil d'État, lui a demandé son concours et l'a chargé d'examiner les modalités à suivre pour recevoir le serment de fidélité des diverses provinces. Il a porté la nouvelle à la connaissance des gouverneurs des provinces et des places fortes et a fait concentrer les troupes. Castel-Rodrigo a écrit à l'Empereur pour lui recommander les intérêts de son neveu, Charles II, et l'engager à faire des préparatifs militaires. De son côté il a renforcé les garnisons des places menacées, modifiant la composition de celle de Namur et augmentant celles de Givet, Charlemont, Condé et Saint-Ghislain. Il a retiré les Allemands de Mons et y a logé le tercio du comte de Boussu avec 1,000 Wallons. Il a renforcé la garnison de la citadelle d'Anvers en y plaçant quelques Espagnols et il a laissé en Brabant les troupes venues d'Allemagne. 15 20

Estado, 2104.

9. Bruxelles, 9 octobre 1665. — *Castel-Rodrigo à La Fuente.*

Au sujet de la permission demandée au nom de Louis XIV de faire passer par les Pays-Bas 2,000 cavaliers et 4,000 fantassins, pour secourir les Hollandais, contre le prince-évêque de Munster ⁽²⁾. Castel-

⁽¹⁾ Cf. n° 1.

⁽²⁾ Elle avait été réitérée par la lettre de La Fuente à Castel-Rodrigo du 6 octobre. (*Ibid.*, fol. 140.)

Rodrigo a consulté tous les Conseils, en se tenant au point de vue exclusif des intérêts de la population, sans considérer la situation de ces provinces, comme Cercle de Bourgogne, faisant partie de l'Empire.

Tous les ministres, politiques et militaires, sont d'accord pour estimer que Castel-Rodrigo est sans autorité pour résoudre une question si importante, tant qu'il n'a pas été confirmé dans sa charge par le nouveau gouvernement. 5

D'ailleurs Philippe IV a de son vivant pris une décision négative. Le Gouverneur appuie sur toutes les raisons qui le font persister dans ce refus. Il insiste sur les sentiments de la population. Tout le monde s'enfuirait des villages, par crainte de la soldatesque et par antipathie naturelle. La fuite de la population entraînerait forcément des désordres. On ne pourrait empêcher les attentats contre des soldats et d'une querelle de paysans pourrait surgir un grave conflit. 10

La route de Sedan à Maestricht n'est guère plus longue. En passant par là Louis XIV évitera tous ces inconvénients. Il considérera les circonstances difficiles du moment, le jeune âge du Roi. Il tiendra sa promesse de veiller aux intérêts de Charles II son parent et ami. 15

Malgré l'opposition générale des chefs, des États et de la population, Castel-Rodrigo se déclare très affligé de ne pouvoir accéder à la demande de Louis XIV. Il prie La Fuente de l'excuser auprès du roi et des reines. Il souhaite que le passage se fasse le plus loin possible des Pays-Bas, pour éviter les discours des mal intentionnés et l'action des exaltés, qui souvent sont la source des ruptures. Les ordres décisifs ne pouvant venir que d'Espagne, La Fuente est prié de ne pas retarder le voyage du courrier. 20 25

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 189, fol. 131.

10., 16 octobre 1665. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo.*

La Reine demande ce que le Roi, son fils, doit donner en fait de pains d'abbaye. Peut-on convertir ces pains en argent pour récompenser, sous forme de pension, ceux qui ont servi l'État ? 30

Secretarias provinciales, reg. 2630.

11. Paris, 27 octobre 1665. — *La Fuente à Castel-Rodrigo.*

Louis XIV a fait savoir à Teller qu'il était informé de ce que Castel-Rodrigo avait ordonné de concentrer des troupes à la frontière pour empêcher le passage de l'armée française envoyée au secours des Hollandais. Le souverain a ajouté qu'il avait envoyé Turenne sur les lieux 5 pour arranger l'affaire. Il lui a été répondu qu'il n'y avait aucune raison pour prétendre à un droit de passage et que vouloir faire trancher la question par un militaire était un mauvais procédé. La reine de France est intervenue dans cette affaire rappelant que des Bourguignons avaient passé par des territoires que le duc de Lorraine avait cédés au 10 roi de France. Du côté espagnol on a répliqué que le cas était différent puisqu'il s'agissait d'hommes désarmés et on a rappelé que quand le roi de France en a été averti, il a fait arrêter les hommes en question. La Reine a ajouté encore que la bonne volonté du gouvernement français était démontrée par le fait qu'il n'empêchait pas le passage des 15 Suisses chargés de recruter des hommes pour la Franche-Comté de Bourgogne.

Estado, 2104.

12. Bruxelles, 29 octobre 1665. — *Castel-Rodrigo à La Fuente.*

Les bruits auxquels fait allusion la lettre de l'ambassadeur datée du 20 27 courant sont tout à fait dépourvus de fondement. Castel-Rodrigo n'a procédé à aucune concentration de troupes, il n'a jamais douté que le roi de France fasse passer son armée par le territoire liégeois et respecte celui des Pays-Bas. Il a seulement prescrit au prince de Chimay de concentrer dans les places fortes les troupes jusque-là logées dans le plat- 25 pays et cela pour éviter les désordres.

Estado, 2104.

13. Paris, 30 octobre 1665. — *La Fuente à Castel-Rodrigo.*

Turenne est parti la veille; il a réuni une escorte de cavalerie et a reçu ordre, d'après ce qu'on apprend, de se servir des garnisons des 30 places frontières.

Au moment de son départ on a insisté pour qu'il passe exclusivement par les routes indiquées comme propices à cet effet par les Liégeois.

L'ambassadeur espère que Castel-Rodrigo aura disposé les affaires de manière à sauvegarder les intérêts et la réputation du Roi sans prendre 5 pourtant la responsabilité d'une rupture. Il tâchera d'envoyer un peu d'argent à Bruxelles.

Estado, 2104.

14. Bruxelles, 6 novembre 1665. — *Castel-Rodrigo à La Fuente.*

Le Gouverneur s'étonne de ce que des bruits circulent au sujet de la 10 possibilité d'une rupture, puisque de Paris on assure que les Français ne passeraient pas par les terres du roi d'Espagne.

On s'est servi de ce prétexte pour ennuyer (1) Turenne. Les troupes s'avancent uniquement dans la direction de Liège.

Estado, 2104.

15 15. Bruxelles, 8 novembre 1665. — *Castel-Rodrigo à la Reine régente.*

Le Gouverneur signale le découragement des Belges qui se voient sans défense.

Estado, 2104.

20 16. Bruxelles, 8 novembre 1665. — *Castel-Rodrigo à la Reine régente.*

Le Gouverneur remet à la Reine la copie de la correspondance qu'il a échangée avec La Fuente au sujet du passage des Français.

Les Français se sont excusés auprès des Hollandais du retard apporté 25 dans l'envoi de leurs troupes et ont cherché à se justifier en faisant état de l'attitude de Castel-Rodrigo. En réalité ces mêmes Français ont eu des tractations avec un agent de l'évêque de Munster. Castel-Rodrigo a dévoilé aux Hollandais toutes les manigances des Français. Ces derniers commencent à faire avancer leurs troupes par la route de Liège.

30

Estado, 2104.

(1) *incomodar.*

17. Madrid, 30 novembre 1665. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo.*

Esteban de Gamarra communique à Madrid des renseignements qu'il reçoit d'un personnage au sujet des fraudes qui se commettent dans le commerce des Indes. Ce personnage voudrait recevoir le titre d'agent du roi d'Espagne à Amsterdam. Le Gouverneur est invité à faire connaître son sentiment à ce sujet ⁽¹⁾.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 189, fol. 238.

18. Madrid, 4 décembre 1665. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil est heureux d'apprendre que le passage des Français par notre pays s'est effectué sans les inconvénients que l'on redoutait, et à cette occasion il félicite le marquis de Castel-Rodrigo de sa vigilance ⁽²⁾.

Estado, 2104.

19. Madrid, 30 décembre 1665. — *La Reine régente à Esteban de Gamarra.*

Au sujet des négociations qui ont eu lieu à Madrid entre le duc de San Lucar et le résident hollandais. Ce dernier s'est plaint de ce qu'on fournisse des secours à l'évêque de Munster tandis qu'on avait refusé le passage aux troupes françaises destinées à aider les Hollandais. Gamarra doit s'efforcer de modifier l'opinion du gouvernement de La Haye. Il est certain que ni la Reine ni ses ministres ne procurent aucune aide à l'évêque de Munster, mais bien au contraire ne désirent qu'un accommodement. Dans une seconde lettre la Régente insiste qu'il faut convaincre le gouvernement de La Haye de son erreur et lui répéter que l'Espagne ne prête aucun secours à l'évêque. D'ailleurs la Reine a demandé à Castel-Rodrigo de soigner que les armées de l'évêque ne

(1) On peut voir par une lettre de Gamarra lui-même du 7 janvier que le personnage en question s'appelle Andrés de Belmonte, Juif, natif de Castille (reg. 190, fol. 2).

(2) Cette consulte avait été provoquée par la lettre de Castel-Rodrigo à la Reine régente datée du 8 novembre et relative au passage des Français. (*Ibid.*) Voir n° 16.

commettent aucun acte d'hostilité sur le territoire des Pays-Bas. Elle a prescrit aussi que l'on évite, autant qu'on peut, les rencontres entre ces troupes et les Hollandais. Quant à ce qui concerne les tractations en vue de la paix entre les Provinces-Unies et l'Angleterre, Gamarra doit observer la neutralité.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 52, fol. 366-370.

20. Madrid, 30 décembre 1665. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo.*

La Reine rappelle que par une lettre du 16 novembre de l'année précédente, Philippe IV a prescrit de continuer à payer la rente concédée jadis au Collège des Irlandais à Louvain. Il paraît que cet ordre est resté inopérant. La Reine insiste pour que satisfaction soit donnée aux intéressés.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 619, fol. 103 ⁽¹⁾.

21. Bruxelles, 31 décembre 1665. — *Castel-Rodrigo à la Reine régente.*

Le Gouverneur renseigne la Reine sur les droits que possède le Roi contre les prétentions des Français au duché de Brabant (avec documents à l'appui).

Estado, 2105.

(1) Le décret est du 24 mai 1666. Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 4 octobre 1665 (décret du 28 octobre), pour Martin Piedmont; le 25 septembre 1665 (décret du 28 octobre), pour Jean Dominique Laben, écuyer; pour le conseiller Charles de Dongelberge, aux mêmes dates; le 27 novembre 1665 (décret du 7 février 1666), pour Nicolas Mahuet, greffier du Parlement de Dôle; le 22 janvier 1666 (décret du 20 mars), pour le comte de Bassignes; le 28 août 1665 (décret du 20 mars 1666), pour Gérard de Fourmanoir, résident en Hainaut; le 9 octobre 1665 (décret du 20 mars 1666), pour Allard Deslions; le 31 décembre 1665 (décret du mars 1666), pour le religieux Pierre Froissard de Bronia; le 21 octobre 1665 (décret du 28 mars 1666), pour le capitaine Joseph de Saez; le 6 mai 1666, pour Alonso de Valladolid, gouverneur de Burgt près d'Anvers (décret du 11 juin 1666); le 14 juillet 1667, pour le même (décret du 6 décembre); le 7 décembre 1667 (décret du 26 avril 1668), pour Catherine de Zurimendi, fille du maître de camp de cavalerie Vincent de Zurimendi.

22. Bruxelles, 3 janvier 1666. — *Castel-Rodrigo à la Reine régente.*

Le Gouverneur signale les mouvements des Français; leurs levées sont achevées.

Estado, 2105 ⁽¹⁾.

23. Bruxelles, 6 janvier 1666. — *Castel-Rodrigo à la Reine régente.* 5

Lorsqu'il a reçu les dépêches relatives à la ratification de la paix avec l'Angleterre et la conclusion de la trêve avec le Portugal, Castel-Rodrigo les a aussitôt envoyées à Molina ⁽²⁾ et il a insisté auprès du roi d'Angleterre pour que la ratification ait lieu au plus vite. La fin de ces deux guerres causerait une grande joie aux habitants des Pays-Bas et aux 10 princes voisins.

Le marquis a écrit à l'Empereur pour presser ses armements. Il insiste pour l'envoi de renforts espagnols et italiens et recommande de s'assurer l'amitié des Suédois.

Estado, 2105. 15

24., 8 janvier 1666. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo.*

Approuve les nominations faites par le gouvernement aux fonctions dont la collation est réservée au Roi et ce qu'il a fait en vertu de l'article 19 de l'instruction donnée par le Conseil d'État de la Monarchie.

Secretarias provinciales, reg. 2630. 20

25. Madrid, 21 janvier 1666. — *La Reine régente à Gamarra.*

Accusé de réception des lettres de l'ambassadeur relatives à la paix à promouvoir entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. Pour ce qui concerne le conflit entre ces deux puissances et celui de l'évêque de Munster, Gamarra appuiera les démarches de médiation faites par les 25 ministres impériaux. Il est bien vrai que la Reine a prescrit jadis à Gamarra et à Molina de se comporter passivement devant les tractations

(1) Voir encore une lettre au même sujet du 6 janvier suivant.

(2) Ambassadeur d'Espagne à Londres.

engagées en vue de la reconciliation des États-Généraux avec l'Angleterre. Depuis est survenue la mission du baron de Goes, chargé par l'Empereur de préparer la paix non seulement avec l'évêque de Munster mais aussi entre la Hollande et l'Angleterre. La Reine a dès lors décidé 5 de changer de politique. Elle a envoyé aussi de nouvelles instructions à ce propos à Molina et à Castel-Rodrigo ⁽¹⁾.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 53, fol. 59.

26. Madrid, 28 janvier 1666. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Cette importante consulte roule sur trois lettres de Castel-Rodrigo 10 dont deux du 3 janvier et une du 6 ⁽²⁾. Ces lettres exposent les mouvements des Français et les dangers que courent nos provinces. Chaque conseiller donne son avis. A remarquer celui longuement motivé du comte de Peñaranda. Ce dernier regrette que Castel-Rodrigo n'ait pas dit si la province de Brabant prêta le serment d'allégeance, quand elle 15 demanda avec tant d'insistance la copie authentique du testament de Philippe IV. Peñaranda signale la difficulté de trouver des ressources et la nécessité absolue de secourir, coûte que coûte, le marquis.

Le duc d'Albe préconise aussi l'envoi de secours à Castel-Rodrigo. Tous les conseillers sont d'accord pour dire qu'il est indispensable 20 d'agir vite. On doit aussi assister l'Empereur. Le confesseur n'est pas le moins décidé. On n'a qu'à embarquer les gens oisifs, déclare-t-il, et les conduire à Saint-Sébastien. Mieux vaut quelque chose que rien du tout.

Estado, 2105.

25 27. Bruxelles, 4 février 1666. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet de la collation des bénéfices ecclésiastiques aux Pays-Bas et en Bourgogne. Le Conseil a recherché en vain les actes originaux des indults accordés à Charles-Quint et à Philippe II; il n'a pu retrouver qu'une copie du premier. Il a retrouvé aussi celui des archiducs et un

30 (1) Voir la réponse de Gamarra, en date du 16 février suivant. (*Ibid.*, fol. 107.)

(2) Voir nos 22 et 23.

projet d'indult en faveur de Philippe IV. Il disserte longuement sur la portée de ces actes, les restrictions qu'on a prétendu y apporter et les négociations auxquelles ils ont donné lieu pendant les premières années du XVII^e siècle. Il rappelle que les archiducs ont toujours usé de leurs droits sans aucune contradiction. A la mort d'Isabelle, la Curie a prétendu obliger Philippe IV à requérir la confirmation du Saint-Siège pour ses nominations, mais à la suite d'une délibération du Conseil d'État, on a envoyé une protestation à Rome. L'original de cet acte doit se retrouver dans les archives du Conseil suprême. Le Conseil termine en disant que les raisons alors alléguées existent toujours. 10

Conseil d'État, reg. 7, fol. 22 (1).

28., 19 février 1666. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre*.

Sur une lettre de Castel-Rodrigo envoyant un écrit de Stockmans relatif aux prétendus droits de Louis XIV sur le Brabant. 15

Secretarias provinciales, liasse 2463.

29. Madrid, 27 février 1666. — *La Reine régente à Gamarra*.

Au sujet des doléances des ministres hollandais sur les incursions des soldats espagnols. Gamarra a bien fait de nier que le gouvernement espagnol ait donné assistance à l'évêque de Munster. La Reine a écrit à Castel-Rodrigo pour qu'il évite soigneusement tout acte d'hostilité que pourraient commettre des soldats au service de l'Espagne sous le nom de l'évêque de Munster et qu'il fasse châtier publiquement les délinquants. 20

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 53, fol. 127. 25

(1) Castel-Rodrigo prescrit au Conseil de rédiger la réponse à donner à la Reine et à laquelle on fera joindre la consulte et ses annexes. La lettre est analysée ci-dessous, à la date du 26 avril, n^o 38.

30. La Haye, 4 mars 1666. — *Esteban de Gamarra à Castel-Rodrigo*.

L'ambassadeur rappelle ses doléances antérieures et ajoute de nouveaux détails à propos de la menace du gouvernement hollandais de déclarer la guerre à l'Espagne. Un confident est venu rapporter que les États-Généraux avaient désigné des commissaires pour venir lui signifier la rupture. La Hollande, la plus influente des provinces y était décidée, alors qu'elle avait toujours été la plus portée au maintien de la paix. Le motif allégué était les insultes qui se produisaient chaque jour de la part des troupes de l'évêque de Munster avec la connivence du gouvernement des Pays-Bas et le fait que parmi les prisonniers tombés aux mains des Hollandais se trouvaient beaucoup de soldats du Roi. Un capitaine de la garde de Castel-Rodrigo avait en plus exhibé des ordres compromettants. Les États-Généraux estimaient qu'il valait mieux regarder le marquis comme un ennemi déclaré. Les assurances données par Castel-Rodrigo, la Reine et Gamarra lui-même devaient sans doute être en contradiction avec des ordres secrets. Gamarra rappelle qu'il a insisté à diverses reprises sur le mauvais effet produit par les levées effectuées aux Pays-Bas pour le compte de l'évêque et sur l'opportunité de faire publier un placard à ce propos. La rupture avec la Hollande serait l'accident le plus grave qui puisse survenir en ce moment à la monarchie. Il y a un an que Castel-Rodrigo a prescrit à Gamarra de faire tous ses efforts en vue de la conclusion d'une ligue défensive avec les Provinces-Unies, unique remède capable d'assurer la conservation des Pays-Bas. La guerre survenue avec l'évêque de Munster et les désordres des armées de ce prélat ont aliéné toutes les sympathies des Hollandais à l'égard des Espagnols. Le silence de Castel-Rodrigo vis-à-vis de Gamarra depuis que celui-ci a rejoint son poste, lui fait croire que le Gouverneur a reçu des ordres différents de Madrid. A La Haye on en est convaincu. On y déclare que quand un Roi veut induire en erreur un État étranger la première chose qu'il fait est de tromper son propre ambassadeur. Castel-Rodrigo sait l'état où se trouve la monarchie. Il avisera aux moyens de donner satisfaction aux Hollandais et de détourner la tourmente. Louis XIV a fait savoir à ceux-ci que c'est une infamie de souffrir ces exactions, que, les Espagnols étant les agresseurs, il n'y a qu'à leur déclarer la guerre et que lui-même enverra 30.000 hommes à leur secours. 30

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 190, fol. 65.

31. Bruxelles, 9 mars 1666. — *Castel-Rodrigo à Esteban de Gamarra.*

Accusé de réception de la lettre de l'ambassadeur relative aux doléances des États-Généraux et des documents y annexés.

Au sujet du premier point le Gouverneur rappelle que leurs alliés les ont jadis convaincus que les Espagnols s'étaient coalisés avec l'évêque 5 de Munster. Ils durent s'incliner devant l'évidence des faits et reconnaître que c'étaient autant d'inventions, émanant de ceux qui voulaient les brouiller avec l'Espagne, ce qui eût causé leur ruine. Il est certain que l'Espagne aurait pu profiter de l'abandon dans lequel les Hollan- 10 dais laissèrent leurs frontières, de l'embarras où ils se trouvaient, quand ils ne pouvaient déloger l'évêque de Munster des postes que celui-ci occupait, quand bien même ils eussent reçu l'assistance d'une armée française de 6,000 hommes.

Les Hollandais ont reçu les assurances les plus formelles à Madrid, du Roi lui-même, à La Haye de Gamarra, à Bruxelles de Castel-Rodrigo. 15 Ce dernier a assuré au résident hollandais que l'Espagne n'avait aucune raison de se mêler du conflit avec l'évêque de Munster, qu'on appréciait les difficultés de cette guerre, que Castel-Rodrigo était prêt à se poser en médiateur et qu'il était persuadé que l'Empereur agirait 20 de la même façon.

Castel-Rodrigo a d'ailleurs offert au gouvernement hollandais de conclure avec lui une alliance défensive. Il rappelle les efforts qu'il a faits pour procurer la paix, en intervenant à cet effet auprès du roi d'Angleterre. Il est convaincu qu'il aurait réussi si on ne l'avait contrarié du côté hollandais pour de simples soupçons ou des motifs parti- 25 culiers. Le résident hollandais à Bruxelles peut attester tout ce que le Gouverneur a fait dans ce sens et le gouvernement de La Haye n'a qu'à interroger son agent à ce propos. On lui a offert la permission de faire les levées qu'il désirait et toutes celles dont il aurait besoin. Étant neutre le gouvernement des Pays-Bas pouvait donner satisfaction 30 aux deux parties, sans qu'aucune ne pût s'en offenser. Les Provinces-Unies ont d'ailleurs fait de même au cours des guerres de l'Espagne. On a permis de fondre des canons à Malines pour leur usage, alors que déjà l'industrie nationale était chargée de commandes pour le compte du Roi. On a dispensé le matériel nécessaire du paiement des droits de 35 douanes. Eux-mêmes par contre se montraient moins accommodants.

Toutes ces démonstrations de bon voisinage et de sincère amitié ont été payées d'ingratitude. Ces doléances montrent que les Hollandais oublient ce qui est essentiel à leur défense, leur union avec l'Espagne. Loin de chercher à éteindre la guerre difficile dans laquelle ils sont 5 engagés, ils se laissent entraîner par les esprits inquiets, au lieu de confirmer leurs amitiés et de diminuer le nombre de leurs ennemis.

Tous leurs griefs se bornent au fait que l'évêque de Munster a opéré des levées aux Pays-Bas et que certaines de ses troupes sont parties du territoire belge pour envahir le sol hollandais. Ils en concluent que 10 Castel-Rodrigo y a donné tacitement son assentiment. Jamais on ne pourra prouver que le Gouverneur ait permis ces recrutements; l'eût-il fait, cela aurait été en rapport avec les constitutions impériales qui permettent à chacun d'en faire sur un territoire étranger, moyennant paiement. L'invasion du territoire hollandais s'explique par la situation 15 géographique de ces provinces. Des levées se sont faites jusqu'à Liège. De là au territoire hollandais, on peut facilement accomplir le trajet à l'insu des autorités des Pays-Bas. Pourtant Castel-Rodrigo a donné les ordres nécessaires aux différents gouverneurs de défendre toute insulte aux Hollandais et de maintenir avec eux les relations de bon voisinage. 20 D'ailleurs, il a fait publier un nouveau placard et procéder à l'arrestation d'un bandit du nom de Van der Naet. On a arrêté à cette occasion un officier français que Castel-Rodrigo a fait immédiatement remettre en liberté.

Le Gouverneur a fait savoir au résident hollandais qu'il mettrait une 25 troupe à sa disposition pour châtier les turbulents. Si tout cela ne suffit pas, on n'a qu'à faire des contre-propositions. Tout ce qu'il désire c'est prouver ses sentiments de sincère amitié. D'ailleurs si l'intention des Espagnols était différente, à côté des Allemands et des Anglais, ils auraient agi ouvertement. Puisqu'un évêque de Munster a donné tant 30 à faire, que n'auraient pu deux rois et un empereur? Castel-Rodrigo ne désire rien tant que le repos des peuples. Ses sentiments vis-à-vis des Hollandais sont particulièrement détachés. C'est son père qui a été le promoteur de la paix avec les Provinces-Unies. Lui-même ne désire avec eux que paix et bon voisinage et fera tout pour leur donner satisfaction. 35 Gamarra en donnera l'assurance au gouvernement hollandais. Il fera connaître à Bruxelles les désirs de ce dernier. Il y a lieu d'espérer que le désaccord prendra fin.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 190, fol. 72.

32. Rome, 20 mars 1666.

Bref relatif aux prétentions de l'archevêque de Cambrai sur la souveraineté de cette ville.

Secretarias provinciales, liasse 2523.

33. Madrid, 24 mars 1666. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo*. 5

Il est vraisemblable que si les conflits entre l'évêque de Munster, les Hollandais et les Anglais viennent à s'apaiser, Louis XIV va se précipiter sur les Pays-Bas et la médiation proposée par l'Empereur ne peut aboutir qu'à ce résultat. Les ministres espagnols ont reçu ordre sans doute de se mettre d'accord avec ceux de l'Empire, mais il est permis 10 de traîner la médiation en longueur. Tant que les guerres actuelles dureront, l'Espagne peut faire ses préparatifs. Il faut donc agir de telle manière que sans découvrir son jeu, on puisse atteindre le but désiré. Castel-Rodrigo restera en correspondance à ce propos avec Gamarra et Molina, à qui on donne d'ailleurs les mêmes directives. On a parlé de la 15 chose à l'ambassadeur d'Allemagne à Madrid. Dans le cas où les conflits se termineraient, il faudrait s'assurer des troupes de l'évêque de Munster, de peur qu'elles ne passent au service de la France. Castel-Rodrigo avisera à tout. On tâchera de lui envoyer au plus vite les provisions générales. 20

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 53, fol. 212.

34. Madrid, 4 avril 1666. — *La Reine régente à Esteban de Gamarra*.

Au sujet des demandes du gouvernement hollandais tendant à ce que Castel-Rodrigo s'engage à ne pas admettre de troupes anglaises dans les ports de Flandre. La Reine a décidé de faire voir au baron de Reede, 25 ambassadeur hollandais à Madrid, la copie des ordres qu'elle a donnés à Bruxelles et de lui expliquer que Castel-Rodrigo les a parfaitement exécutés. On s'est engagé d'ailleurs à réitérer ces ordres et on a fait expédier à cet effet un courrier exprès. Il a été prescrit de donner satisfaction aux Hollandais non seulement en paroles mais en fait. Le 30 Gouverneur contrôlera et châtiara les excès commis. Bien plus embar-

rassante est la prétention d'obtenir une déclaration à propos du débarquement éventuel des Anglais à Ostende ou à Nieuport. Pareille concession, faite par Castel-Rodrigo, aliénerait à l'Espagne toute la sympathie du roi d'Angleterre. Si par contre on la refuse, on risque de provoquer 5 la défiance des Hollandais et renforcer leurs soupçons sur le concours prétendument prêté à l'évêque de Munster. On a donc écrit à Castel-Rodrigo d'agir avec prudence, de ne brusquer aucune des deux parties et de ne plus parler de cette affaire. En cas d'instances hollandaises, il assurera qu'il n'existe aucun traité secret avec l'Angleterre et qu'on ne 10 désire que le bien des Provinces-Unies. A cet effet, Castel-Rodrigo et Gamarra reprendront les négociations pendantes pour la conclusion d'une alliance défensive avec la Hollande. On a offert de donner à l'ambassadeur hollandais de Madrid la copie des ordres renouvelés qui sont envoyés par le même courrier à Castel-Rodrigo. Il ne sera sans doute 15 pas facile d'empêcher des exactions de brigands. Les soldats des garnisons hollandaises eux-mêmes se sont rendus coupables d'exactions en se faisant passer comme gens au service de l'évêque de Munster!

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 53, fol. 247.

35. Madrid, 10 avril 1666. — *La Reine régente au marquis de Castel-Rodrigo*. 20

Il est nécessaire que le surintendant de la justice militaire et l'auditeur général s'abstiennent de procéder à aucune légitimation, après la mort (1), sans l'intervention du vedor général Augustin de Spinola. Des abus ont été commis jadis en cette matière et ce au grand dam des 25 finances royales.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 279, fol. 192.

36. Madrid, 10 avril 1666. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo*.

Quand on propose de faire des revues, il faut garder strictement le secret de peur des fraudes qui sont si funestes aux finances royales. On

30 (1) *legitimacion de persona muerta*.

prendra soin de faire rédiger dans la forme convenable les documents nécessaires à cet effet, en observant la considération due au veedor général Augustin Spinola.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 279, fol. 194.

37. Madrid, 10 avril 1666. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo.* 5

La Reine a nommé comme veedor général Don Augustin Spinola, chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques. Éloge du nouveau veedor. Le marquis donnera les ordres nécessaires pour qu'il soit mis en possession de son office, lui fera remettre les matricules originales de l'armée, les listes de tous ceux qui émargent au budget militaire et les autres documents nécessaires. Il veillera à ce qu'on témoigne au veedor les égards qui lui seront dus ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 279, fol. 196.

38. Bruxelles, 26 avril 1666. — *Castel-Rodrigo à la Reine régente.*

Le Gouverneur a reçu la lettre de la Régente avec la copie de l'indult accordé par le Pape pour la nomination aux bénéfices ecclésiastiques. Il a soumis l'affaire au Conseil d'État et remet à la Régente son avis auquel lui-même se rallie.

Conseil d'État, reg. 7, fol. 24.

39. Madrid, 8 mai 1666. — *La Reine régente au marquis de Velada.* 20

La Reine ordonne de convoquer le Conseil suprême de Flandre pour avoir son avis sur un mémoire de l'archevêque d'Éphèse, nonce apostolique, relatif aux prétentions de l'archevêque et du chapitre de Cambrai qui réclament la juridiction temporelle de la ville se formant comme un membre distinct de l'Empire. 25

Cette lettre est accompagnée du bref du 20 mars 1666 ⁽²⁾ et de deux

⁽¹⁾ Le même jour elle prescrit encore de donner accès au veedor à toutes les jointes auxquelles participait son prédécesseur à l'époque de Don Juan d'Autriche.

⁽²⁾ Voir n° 32.

mémoires non datés, un de l'archevêque d'Éphèse et un autre de l'archevêque de Cambrai ⁽¹⁾.

Secretarias provinciales, liasse 2523.

40. Madrid, 16 mai 1666. — *La Reine régente à Velada.*

5 La Reine renvoie au Conseil suprême le mémoire de Carlos Antoine de Calone pour qu'il tienne compte des services particuliers rendus par le solliciteur. Il proposera ce dernier quand il fera rapport sur le gouvernement de l'Artois, que de Calone réclame.

Secretarias provinciales, liasse 2463.

10 41. Madrid, 24 mai 1666. — *La Reine régente à Esteban de Gamarra.*

Accusé de réception du texte envoyé par l'ambassadeur du traité de paix conclu entre les Hollandais et l'évêque de Munster. Les gouvernants de La Haye insistent à nouveau pour que l'on donne ordre à Castel-Rodrigo de leur délivrer un acte assurant que les troupes anglaises ne pourront débarquer en Flandre. La fin de la guerre enlève tout fondement à cette requête. C'est là ce qu'on répondra à l'ambassadeur hollandais accrédité à Madrid.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 53, fol. 357.

42., 29 mai 1666. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

20 Sur une consulte du Conseil de Flandre au sujet du mémoire remis par le Nonce touchant les prétentions de l'archevêque et du chapitre de Cambrai à la juridiction temporelle.

⁽¹⁾ D'autres pièces sont jointes à cette lettre, notamment des rapports des jointes d'État du 8 novembre 1623, du 12 janvier et du 2 juin 1624, un mémoire du magistrat de Cambrai du 16 février 1662, un imprimé de 47 pages contenant un mémoire du chapitre et de l'archevêque de Cambrai sur l'histoire de la ville depuis 66 ans, c'est-à-dire, depuis que Fuentès priva le clergé de la juridiction temporelle, la correspondance d'Albert avec le Roi et d'autres documents relatifs à cette question.

Le Conseil est d'avis que la Reine régente doit charger le marquis de Castel-Rodrigo de marquer son étonnement à l'archevêque de ce que celui-ci ait pris son recours à Rome avant d'en écrire à la Reine elle-même, que le Roi est même blessé qu'on ait agité cette question pendant sa minorité, qu'il n'y a donc pas lieu de rien changer à l'ordre de choses existant. A cette occasion, le Conseil fait remarquer que la place de Cambrai est en mauvais état et qu'il faut la réparer.

Estado, 2105.

43. Bruxelles, 9 juin 1666. — *Castel-Rodrigo à la Reine régente.*

Cette lettre traite des plaintes des Hollandais quant aux désordres 40 commis par les troupes de l'évêque de Munster. Castel-Rodrigo se justifie en disant que les Hollandais souffrent plus encore des Français que des soldats de l'évêque et qu'ils n'osent rien dire, tandis qu'ils ont publié des manifestes contre lui, exigé des réparations, exercé des représailles. Le Gouverneur parle, ensuite, des craintes que montrent 45 les mêmes Hollandais de voir les Anglais débarquer en Flandre. Il a promis de leur donner satisfaction, dès qu'il aura reçu une réponse de la Reine, en leur demandant d'indiquer par écrit les dommages qu'ils auraient subis (1).

Estado, 2105. 20

44. La Haye, 15 juin 1666. — *Esteban de Gamarra à Castel-Rodrigo.*

Le Gouverneur a fait savoir qu'il fallait attendre l'issue de la bataille engagée entre Hollandais et Anglais. A en croire Gamarra, il ne serait pas à souhaiter pour l'Espagne, que la victoire restât aux Anglais. Ceux-ci seraient alors les maîtres de la mer; leur caractère hautain, 25 leur mépris pour toutes les autres nations du monde pourraient les pousser à tenter la conquête des possessions espagnoles dans les Indes occidentales. Leur conduite, à l'époque de Cromwell, quand ils s'emparèrent de la Jamaïque, peut servir d'indication à ce propos. Leurs

(1) Cette lettre est accompagnée d'un imprimé intitulé : *Mémoire ou relation succincte 30 des violences commises de temps en temps de dedans le territoire et les Etats du roi d'Espagne contre cet Etat par les troupes levées par l'évêque de Munster pour servir d'introduction à Henri de Reede de Renswoude, ambassadeur hollandais à Madrid. Fait et arrêté dans l'assemblée des Etats Généraux...* La Haye, 21 mai 1666, in-4° de 12 p.

attaques incessantes contre les possessions espagnoles font voir le peu de fondement qu'on doit mettre en leur amitié. Ils ont été d'ailleurs les premiers à reconnaître le tyran de Portugal. Si la victoire reste aux États-Généraux, ceux-ci ne chercheront qu'à rétablir une paix favorable et reprendre leur commerce. Même en cas de victoire anglaise, il 5 est peu probable que le gouvernement de Londres se réconcilierait avec celui de Paris à l'exclusion des Hollandais. Entre ceux-ci et les Français l'accord est absolu comme le montre le fait d'avoir révélé à Louis XIV les propositions faites aux premiers par Castel-Rodrigo d'envoyer des 10 délégués à Bruxelles pour y chercher un accommodement avec l'Angleterre. Il y a une chose à craindre, c'est que Louis XIV et le roi d'Angleterre concluent une alliance, à la faveur de laquelle les Français s'empareraient des possessions espagnoles en Flandre et en Italie, tandis que les Anglais feraient la conquête des Indes. Le désir de s'emparer des 15 colonies pourrait faire oublier au gouvernement anglais combien il serait dangereux pour lui que la Flandre fût aux mains de la France. Celle-ci serait alors au moins aussi forte qu'elle sur mer. Son ambition la pousserait à s'étendre sur le Rhin, à ruiner la Maison de Habsbourg, Louis XIV se ferait élire empereur. La conservation des États-Généraux 20 repose sur le mur de la Flandre. L'Espagne peut donc espérer que les Hollandais l'aideraient à défendre ses possessions aux Pays-Bas. Comme d'ailleurs il n'est de l'intérêt ni des Anglais ni des Hollandais de voir les Pays-Bas tomber aux mains de la France, on peut espérer que ni les uns ni les autres n'y coopéreront.

25 Gamarra ne juge pas que l'alliance avec la Suède soit une nécessité pour l'Espagne. Il faudrait que l'Empereur se réconciliât avec les Suédois pour priver les Français de leur appui.

Gamarra discute les différents points traités par Castel-Rodrigo dans sa dépêche relative au peu de fondement des doléances hollandaises. 30 Il convient que les États-Généraux se servent de tous les prétextes pour se mettre à l'abri d'une agression anglaise à travers les Pays-Bas. En conclusion, toutes les opérations de l'évêque de Munster contre les Hollandais ont été nuisibles à l'Espagne et utiles à la France. Les Hollandais étaient mécontents du gouvernement français qui n'avait pas 35 voulu se joindre à eux au commencement de la guerre contre l'Angleterre. Ils étaient tout prêts à se réconcilier avec cette dernière et à con-

clure une ligue défensive avec l'Espagne dans laquelle on tâcherait de comprendre l'Angleterre. C'eût été là une assurance complète pour les Pays-Bas. Il est à déplorer qu'on ait perdu une occasion aussi favorable.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 190, fol. 184.

45., 19 juillet 1666. — *La Reine régente au marquis de Velada* ⁵ (1).

La Reine fait savoir qu'on supprimera l'usage qui s'était introduit d'accorder une grâce à chaque conseiller (du Conseil de Flandre) lors de sa prestation de serment, cet usage ayant entraîné des abus.

Secretarias provinciales, liasse 2463. 10

46. Madrid, 11 août 1666. — *La Reine régente à Esteban de Gamarra*.

L'ambassadeur hollandais s'est à nouveau plaint des hostilités comises dans les Provinces-Unies par les troupes de l'évêque de Munster qui prenaient leur départ des Pays-Bas. Il a demandé des assurances contre le renouvellement de ces calamités. Il voudrait recevoir en plus ¹⁵ une déclaration écrite qu'on n'accueillera ni ne laissera passer ni Anglais ni autres ennemis des Provinces-Unies. On lui a signifié que Castel-Rodrigo avait reçu à nouveau les ordres les plus formels de châtier les coupables et de prévenir les accidents futurs. On lui a donné d'amples renseignements sur les mesures prises à cet effet par le Gouverneur des Pays-Bas. La Reine remet à Gamarra, comme elle l'a fait à Castel-Rodrigo, le texte du mémoire laissé comme réponse au diplomate hollandais. ²⁰

La seconde demande est plus délicate. On pourrait éveiller les soupçons du roi d'Angleterre. Pour éviter cet inconvénient, Castel-Rodrigo remettra une déclaration écrite rédigée en termes généraux, portant l'interdiction de passage à quiconque voudrait envahir les Provinces-Unies. On demandera en retour une déclaration semblable contre ceux qui tenteraient d'envahir le territoire de la monarchie. Si les Hollandais se refusent à cette condition, on aura l'occasion de tem- ³⁰

(1) Président du Conseil suprême de Flandre.

poriser. On a évité de communiquer au diplomate hollandais la teneur de ces dernières instructions. On lui a simplement dit qu'on envoyait à Castel-Rodrigo les indications convenables (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 54, fol. 64.

5 47. Bruxelles, 18 août 1666. — *Castel-Rodrigo à la Reine régente*.

Le Gouverneur montre les inconvénients qu'il y a de permettre aux Français de tirer du bois des Pays-Bas. Il parle des singuliers procédés du gouverneur de Dunkerque menaçant d'inonder le pays voisin, si on ne cède pas à ses exigences, mais il déclare que ces menaces ne ¹⁰ l'effraient pas (2).

Estado, 2105.

48. La Haye, 14 septembre 1666. — *Gamarra à la Reine régente*.

Accusé de réception de la lettre et des documents relatifs aux déclarations à faire au gouvernement hollandais à propos de ses doléances. ¹⁵ L'ambassadeur a communiqué le tout à Castel Rodrigo, dont il attend des instructions. Conformément aux ordres de la Reine, il agira de commun accord avec le marquis (3).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 94, fol. 155.

49. Bruxelles, 1^{er} octobre 1666. — *Castel-Rodrigo à Esteban de Gamarra*. ²⁰

L'ambassadeur a fait savoir à Bruxelles qu'il avait reçu de la Reine régente des ordres au sujet des doléances hollandaises et qu'il attendait à ce propos des instructions du gouvernement des Pays-Bas. Les prescriptions venues de Madrid concernent la réparation des dommages ²⁵ causés aux Hollandais par les incursions des troupes de l'évêque de

(1) Parmi les annexes se trouve un *memorandum* hollandais indiquant les violences commises à leur détriment.

(2) Cette lettre fait l'objet d'une consulte du Conseil d'Etat du 2 octobre suivant. Le Conseil approuve la conduite de Castel-Rodrigo. (*Ibid.*)

30 (3) Le 28, il se plaint qu'il attend toujours la réponse du marquis (fol. 188).

Munster parties des Pays-Bas et l'assurance à donner par écrit aux États-Généraux qu'on ne permettra aux Anglais ni de débarquer dans les ports de Flandre ni de traverser le pays pour se diriger vers la Hollande. C'est au fond là l'objectif visé par les Hollandais, les incursions des troupes de Munster ne sont qu'un prétexte. A propos de ces dernières, Castel-Rodrigo proteste qu'il n'a plus rien à faire. On ne saurait le rendre responsable de ces incidents. On ne voit pas non plus comment on pourrait être tenu à des indemnités, dont d'ailleurs ils n'ont jamais indiqué le montant. Castel-Rodrigo a si souvent invité le gouvernement de La Haye à désigner des commissaires pour vérifier leurs griefs. Ils ne l'ont pas fait, persuadés sans doute eux-mêmes que les réclamations manquaient de fondement.

Il y a longtemps que le Gouverneur se persuade que les autorités hollandaises convoitent une déclaration qui mettrait les Pays-Bas en mauvaise posture vis-à-vis de l'Angleterre. Ils auraient pu se contenter des assurances orales que le marquis a données au résident hollandais accrédité à Bruxelles. D'ailleurs aucun Anglais n'a débarqué aux Pays-Bas et on sait à La Haye que Castel-Rodrigo a refusé au gouvernement de Londres l'autorisation demandée de débarquer. On voit ainsi combien de raisons le marquis avait de se montrer circonspect et la Cour de Madrid de refuser. A l'heure actuelle les Hollandais ont reconnu le bon vouloir de l'Espagne et ils n'insistent plus sur ce point. Il n'y a pas de raison pour les Espagnols d'y revenir eux-mêmes. Si Gamarra reçoit de nouvelles doléances à propos des dégâts commis sur le territoire des Provinces-Unies, il n'a qu'à demander la désignation des commissaires. Quant à la déclaration relative à un débarquement anglais, il n'y a plus à en parler. La situation a tout à fait changé. A l'heure actuelle les Provinces-Unies devraient remercier l'Espagne de ce qu'elle ait refusé à l'Angleterre le débarquement et le droit de passage que celle-ci désirait.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 190, fol. 254.

50. Madrid, 6 octobre 1666. — *La Reine régente à Gamarra.*

Le 31 août dernier Castel-Rodrigo a fait savoir que les Anglais se défient des Espagnols à cause du retard avec lequel on arrange leurs

affaires. Milord Arlington a écrit aussi à ce propos au commissaire Oñate. La Reine répète que les Anglais se plaignent à tort. Ils sont eux-mêmes cause de ce retard. On était à peu près d'accord pour tout ce qui concernait la trêve de 30 ans à conclure avec le Portugal et le renouvellement de la paix entre la monarchie espagnole et l'Angleterre. Ce sont eux qui refusent les ratifications.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 54, fol. 209.

51. La Haye, 7 octobre 1666. — *Esteban de Gamarra à Castel-Rodrigo.*

Si les États-Généraux font encore des réclamations, Gamarra leur répondra qu'ils n'ont qu'à s'adresser à Castel-Rodrigo lui-même, puisqu'ils savent que le gouvernement de Madrid a donné des instructions à ce propos. Gamarra ignore si les Hollandais sont au courant du fait que les Anglais auraient demandé à Bruxelles la permission de débarquer ou de passer par les Pays-Bas et qu'on la leur aurait refusée. Dans le cas où ils persisteraient, l'ambassadeur estime qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à leur délivrer l'acte qu'ils désirent, sans qu'on y fasse mention expresse des Anglais ni d'autres, mais qu'on s'en tienne à des termes généraux. On exigera en retour qu'eux-mêmes s'engagent de leur côté à refuser le passage par leur territoire de toutes troupes destinées à envahir les possessions espagnoles. Pareille conduite serait toute conforme aux ordres contenus dans les dépêches de la Reine.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 190, fol. 256.

52. Madrid, 24 novembre 1666. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo.*

Le prieur de Morteau, Charles Joseph Mareschal s'est plaint à Madrid, de ce que Philippe IV lui ait accordé un siège de conseiller ecclésiastique au Parlement de Dôle mais que les ordres exprès du souverain défunt se soient heurtés à l'opposition du tribunal en question. La

Régente rappelle qu'elle-même a prescrit formellement à Castel-Rodrigo d'assurer à l'intéressé la jouissance de la charge dont il a été pourvu. Elle ajoute que tout est resté sans effet. Elle veut que le Gouverneur fasse de nouvelles démarches et signale dans les trois mois les suites données à cet ordre.

Conseil d'Etat, liasse 512.

53., 2 décembre 1666. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo.*

La Reine remercie le Gouverneur de l'activité qu'il a déployée dans l'achèvement des fortifications de Charleroi (1).

Estado, 2273. 10

X 54. La Haye, 28 janvier 1667. — *Esteban de Gamarra à la Reine régente.*

Il est certain que Castel-Rodrigo aura fait part à la Régente de ce qu'on a mis l'embargo en Zélande sur certains navires de commerce des Pays-Bas, venant d'Ostende et contraints par le mauvais temps à se réfugier à Flessingue. Gamarra lui-même en a été averti par un courrier du gouvernement des Pays-Bas qui lui donnait l'ordre d'y porter remède. Il s'est plaint aux États-Généraux de cette attitude contraire au traité de paix. Il faisait savoir que si les receveurs de Bruges ou d'Ostende s'étaient rendus coupables de quelques abus. Castel-Rodrigo ferait donner aux Hollandais la satisfaction qui leur était due. L'amitié de Zélande a fait savoir qu'il s'agissait d'une mesure de représailles contre la perception injustifiée de certains droits, au détriment des propriétaires de vaisseaux hollandais qui avaient dû se réfugier à Ostende. Après diverses discussions et l'assurance que le dommage causé aux vaisseaux hollandais serait réparé, Gamarra a dû remettre au gouvernement hollandais un acte portant l'engagement formel qu'on ne percevrait pas de droit d'entrée et de sortie sur la cargaison des vaisseaux hollandais qui seraient contraints de se réfugier dans les ports des Pays-Bas, bien entendu tant qu'ils n'y rompraient pas charge.

(1) Il y a encore une lettre de la Reine au même sujet, en date du 29 décembre. (*Ibid.*)

Cet acte devait être à bref délai confirmé par le gouvernement espagnol. Gamarra a envoyé le document en question à Castel-Rodrigo, demandant que lui-même le ratifiât pour ce qui concerne les Pays-Bas et sollicitât une confirmation générale pour le reste de la monarchie, exception faite des Indes. Les Hollandais ont eux-mêmes remis un acte de ce genre à titre de réciprocité (1). L'embargo a été levé.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 55, fol. 65.

55. La Haye, 11 février 1667. — *Esteban de Gamarra à la Reine régente.*

L'ambassadeur rappelle la prescription que la Reine lui a faite de rester en correspondance suivie avec Castel-Rodrigo et de l'avertir incontinent de tout ce qui se passait, eu égard à la convenance que le Gouverneur général soit mis parfaitement au courant. Elle voulait être informée aussi de toutes les dispositions qui se manifestaient en vue d'un accommodement ou de la continuation des hostilités. Elle avait surtout en vue les tractations avec les Anglais. Gamarra s'est engagé à faire des rapports chaque semaine à Castel-Rodrigo et La Fuente. Il expose longuement à la Reine où en sont les négociations en vue de la conclusion de la paix entre la Hollande et l'Angleterre, les tentatives de médiation de la Suède et de l'Empire, l'attitude de Louis XIV et autres questions connexes.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 55, fol. 99.

56., 16 février 1667. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo.*

Dans sa lettre du 19 janvier le Gouverneur avait signalé son dénuement. La Reine répond qu'elle espère pouvoir bientôt lui venir en aide.

Estado, 2274.

(1) Voir le texte de cet acte (fol. 69).

✕ 57. Bruxelles, 16 février 1667. — *Castel-Rodrigo à la Reine régente.*

Les Français se plaignent du préjudice que leur causent les relations commerciales pratiquées à Ostende, Bruges et autres villes, depuis l'ouverture des hostilités entre la France et l'Angleterre. Ils y voient une violation des stipulations de la paix des Pyrénées ⁽¹⁾. 5

Secretarias provinciales, liasse 2464.

58. Madrid, 23 février 1667. — *La Reine régente à Esteban de Gamarra.*

L'ambassadeur a eu raison de faire imprimer le texte du contrat de mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse. Il peut distribuer 10 des exemplaires à ses confidents. Il a eu tort de livrer à la publicité la dissertation de Stockmans, sans en référer au préalable à Madrid. Agir ainsi sans y avoir été provoqué par la France est chose dangereuse. La Reine a fait la même recommandation à Castel-Rodrigo. Il est bon de continuer à montrer aux Hollandais combien peu sont fondées les pré- 15 tentions de Louis XIV sur le Brabant et le Hainaut.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 55, fol. 104.

59. Madrid, 24 mars 1667. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo.*

Dans cette lettre importante la Régente parle des projets des Français, de leurs vues sur Namur où, d'après les rapports du marquis de 20 La Fuente et d'un confident, ils auraient des intelligences. Il faudrait lever une armée en Allemagne avec des chefs espagnols, parce que c'est de là que notre pays recevrait le plus vite du secours. La Reine croit à une rupture prochaine avec la France, malgré les subtilités de l'archevêque d'Ambrun. 25

Estado, 2274.

(1) Le Conseil suprême délibère sur cette affaire le 17 mars suivant, et propose à la Reine de se montrer énergique et soutenir les droits du Roi, son fils. (*Ibid.*)

60. La Haye, 29 mars 1667. — *Esteban de Gamarra à la Reine régente.*

C'est à la demande du Pensionnaire général de Hollande ⁽¹⁾ et des confidents que lui-même tient dans le pays, que Gamarra a fait imprimer le 5 traité de Stockmans. La majorité des personnalités influentes du gouvernement hollandais est convaincue que la prétention de Louis XIV est fondée sur le droit de dévolution en Brabant et Hainaut. L'exemple du duc d'Arschot suffit à lui seul pour le réfuter. Ce duc a hérité le 10 duché d'Aerschot bien qu'il fût lui-même du second lit et eût une sœur du premier lit. S'il venait à mourir sans héritier, le duché passerait à son frère le prince d'Aremberg, qui est du troisième lit, encore qu'il y ait des filles du second. Si cette règle prévaut pour un particulier, com- 15 bien plus elle s'applique au souverain. Celui-ci peut déroger aux lois qu'a établies son prédécesseur. Si Louis XIV se croyait fondé à émettre des prétentions, il aurait dû le faire quand les provinces ont juré solennellement fidélité à Charles II. En tout cas, il ne faut pas s'attendre à un miracle, mais préparer sa défense. Le ministre hollandais accrédité à Paris, Conrard van Beuningen, n'a pu obtenir de Louis XIV un engage- 20 ment de ne pas attaquer les Pays-Bas cette année. Le Pensionnaire général de Hollande tient pour certaine une attaque française. On sait de diverses sources que des préparatifs formidables se font en France pour la guerre sur terre et sur mer, qu'on y procède à des achats de chevaux, qu'on commande des navires. Gamarra a porté le tout à la connaissance de Castel-Rodrigo pour qu'il prenne ses dispositions, en 25 vue de la défense des provinces. L'ambassadeur continue à persuader les États-Généraux que la nécessité de leur conservation les oblige à concourir à la défense des Pays-Bas. Seulement il y a ici des partisans de la France, il faudra donc disposer d'argent. Gamarra a proposé au Pensionnaire général la conclusion d'une alliance défensive avec l'Espa- 30 gne. Il a répondu que ce n'était pas le moment, mais quand la paix serait conclue avec les Anglais, la situation se modifierait. Les Provinces-Unies ne veulent pas s'aliéner la sympathie de la France, tant qu'elles ne sont pas assurées du côté des Anglais.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 55, fol. 185.

35 (1) Jean de Witt.

61. La Haye, 29 mars 1667. — *Esteban de Gamarra à la Reine régente.*

Castel-Rodrigo a fait part de ses inquiétudes à Gamarra. Il prie ce dernier de continuer ses tractations avec le Pensionnaire général de Hollande pour lui montrer le risque que ses compatriotes courent s'ils n'empêchent les Français d'ouvrir les hostilités contre l'Espagne. Il est évident que ceux-ci ont entraîné les Hollandais dans une guerre pour les empêcher d'assister les Espagnols. Ils ont toujours traité indignement les pays qui se sont fiés à eux, que ce soit l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie ou la Lorraine. Les préparatifs des Français sont formidables, la rupture est certaine, il faut donc savoir ce qu'on peut attendre des Hollandais. La meilleure opération pour ces derniers serait de profiter de cette rupture pour faire la paix avec l'Angleterre et conclure avec les princes de l'Empire une alliance contre quiconque entreprendrait de troubler la paix. Pareille mesure préventive serait plus facile à réaliser que réparer le dommage une fois causé. Un autre moyen serait de conclure une alliance défensive avec l'Espagne. Gamarra a parlé au Pensionnaire général de ces combinaisons, mais celui-ci les a écartées tant que durerait la guerre avec l'Angleterre. Il n'a guère fait meilleur accueil à la proposition d'alliance préventive avec les princes allemands, disant que l'Espagne avait trop tardé. Gamarra n'ose prendre sur lui de déclarer que si l'on ne peut compter sur le concours des Hollandais, pour prévenir une attaque française contre les Pays-Bas, on fera appel aux Anglais. Le concours de ceux-ci, croit-il, serait impossible à obtenir et, en outre, plein de dangers. Il répète ses déclarations antérieures quant à la nécessité de pouvoir disposer de crédits. Dans le cas où les Français attaqueront la Flandre, il faudra fortifier Malines, Vilvorde et Termonde pour maintenir les communications avec Anvers et les Provinces-Unies. *Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 55, fol. 192.* 30

62., 27 avril 1667. — *La Reine régente aux États de Luxembourg.*

La Reine leur promet son assistance.

Secretarias provinciales, reg. 2630.

63. Saint-Germain, 8 mai 1667. — *Louis XIV à la Reine régente.*

L'ardent désir du Roi de maintenir la paix rendue au monde par les traités de Westphalie et des Pyrénées l'a poussé, à la fin de l'année 1665, à faire une démarche en vue d'éviter une rupture entre la France et l'Espagne. Il s'agit de la déclaration, faite à l'instigation de Louis XIV, par la Reine défunte sa mère au marquis de La Fuente. Il y avait là pour la régente d'Espagne une invitation à se faire instruire de la portée des droits de la reine Marie-Thérèse et, après en avoir reconnu l'évidence, se prêter à un accommodement. La réponse de la Régente à la démarche de la Reine mère défunte fut peu conforme au désir que la Régente affiche de conserver la paix publique. Elle impliquait un refus net, la dénégation absolue des droits de Marie-Thérèse, l'ordre donné à Castel-Rodrigo de faire prêter le serment de fidélité, formalité qu'on avait omise jusqu'ici. La décision prise ainsi de lier par un serment de fidélité des peuples, qui vraisemblablement sont les vassaux de Louis XIV du chef de sa femme, ont contraint le roi de France à assurer par les armes ses droits, ceux de sa femme et ceux du dauphin. L'archevêque d'Ambrun signifiera au gouvernement de Madrid qu'à la fin de ce mois, Louis XIV en personne se mettra à la tête de ses troupes, pour prendre possession par la force des provinces qu'il prétend lui appartenir. Il remettra en même temps un mémoire contenant l'exposé des droits de la reine de France et portant la réfutation manifeste des écrits frivoles que le marquis de Castel-Rodrigo a fait répandre dans le monde entier. A la lecture de ce mémoire, Marie-Anne d'Autriche reviendra sans doute sur la décision prise de refuser toute justice à la France et acceptera l'offre, qui lui a déjà été faite et qu'on réitère en ce moment, de se prêter à un accommodement. Louis XIV ajoute une double assurance : il sera modéré dans ses prétentions et en cas où ses armées seront victorieuses il ne réclamera que ce qui lui revient, soit directement soit par voie d'équivalence. Il sera toujours prêt à contribuer à la défense des autres possessions de Charles II. La lettre se termine par de belles paroles.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 55, fol. 287.

64. S. d. (vers le 8 mai 1667). — *Note remise par l'archevêque d'Ambrun au gouvernement espagnol.*

L'ambassadeur de France à Madrid a reçu ordre exprès de représenter à la Régente les raisons qui obligent son maître à entreprendre une démonstration militaire. Il proteste des intentions pacifiques de Louis XIV et de sa décision de se prêter à toutes les propositions justes qui pourraient lui être faites. L'ambassadeur rappelle la démarche faite par la défunte reine mère de France qui fit appeler le marquis de La Fuente, pour le charger de signifier au gouvernement espagnol la portée du droit de dévolution, les prétentions en résultant pour la reine de France à titre de fille unique du défunt Roi, issue du premier lit. Les coutumes de ce pays stipulent que les époux survivants ne conservent que l'usufruit de leur patrimoine, dont la propriété échoit à leurs enfants du premier lit à l'exclusion de ceux du second. La Reine régente s'est refusée à tout accommodement, elle a exigé des populations un serment de fidélité à Charles II pour les séparer ainsi totalement de Louis XIV. Elle a pris des mesures de défense, comme si elle voulait signifier au monde entier qu'elle prétendait garder par la force ce qu'on lui contestait en justice. Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas que Louis XIV en appelle aux armes pour s'assurer la possession des États dévolus à sa femme et maintenir les droits du dauphin.

L'entrée en campagne aura lieu à la fin de ce mois. L'ambassadeur prétend ne pas allonger cet écrit, dans l'espoir de pouvoir bientôt conférer longuement avec les ministres espagnols. La note se termine par de belles paroles relatives notamment au caractère ecclésiastique de l'ambassadeur.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 55, fol. 283.

65. Bruxelles, 14 mai 1667. — *Castel-Rodrigo à Louis XIV.*

Les nouvelles relatives aux armements du monarque français viennent de tous côtés. Le monde entier ignore les raisons qui peuvent le décider à la rupture de la paix conclue jadis avec l'Espagne et qui est si avantageuse à la France. Toute l'Europe devra prendre parti. L'humanité se scandalisera de voir Louis XIV provoquer la guerre contre un

frère qui n'a que six ans. S'il a des plaintes à émettre, le roi de France doit en fournir la justification aux puissances voisines et aux populations elles-mêmes. La séparation violente d'une partie aussi considérable du Cercle de Bourgogne constituerait une violation de la paix de Munster.

L'invasion faite sans l'accomplissement de toutes les formalités préliminaires sera un scandale pour la postérité.

La Reine donnera sans doute à Louis XIV tout ce à quoi il a droit. Castel-Rodrigo s'engage à transmettre immédiatement à Madrid toutes les demandes qui lui seraient formulées. Flux de belles paroles.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 191, fol. 114.

66. Paris, 15 mai 1667. — *Le marquis de La Fuente à la Reine régente.*

Au sujet du commerce qui se fait à Ostende et dans d'autres villes de Flandre et dont les Français se plaignent. La Fuente déclare qu'il ne se fait pas illusion sur la tentative de conciliation dont quelques marchands ont voulu se charger.

Secretarias provinciales, liasse 2464.

67. Madrid, 21 mai 1667. — *La Reine régente à Louis XIV.*

L'archevêque d'Ambrun a remis le mémoire exposant longuement les motifs du roi de France de recourir aux armes pour la défense de ses droits prétendus aux Pays-Bas. Cette nouveauté a profondément surpris le gouvernement espagnol. Il ne peut admettre qu'un avertissement ait été donné lors de l'entrevue de la Reine mère avec La Fuente. Cela n'a jamais été considéré que comme une démarche officieuse, puisqu'il n'y a eu aucune intervention d'un ambassadeur ou ministre français, ni affirmation que la déclaration fut faite au nom de Louis XIV lui-même. Semblable insinuation ne peut être admise comme étant la formalité prescrite par les traités de paix pour éviter les ruptures éventuelles. Il est fixé par le 90^e article de la paix des Pyrénées que toute contestation sera vidée non par les armes, mais à l'amiable.

Puisque Louis XIV se déclare prêt à un accommodement, la Reine est disposée à entrer dans cette voie. Elle désignera au besoin des plénipotentiaires et un lieu de rencontre, pourvu qu'entretemps il soit sursis de part et d'autre à tout acte d'hostilité. La Reine se considère comme obligée en conscience à défendre les droits de son fils. 5

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 55, fol. 281.

68. Madrid, 28 mai 1667. — *La Reine régente à Esteban de Gamarra.*

Approbation des négociations de l'ambassadeur en vue de la conclusion de la paix entre l'Angleterre et la Hollande, à l'exclusion de la France. La meilleure garantie pour la défense des Pays-Bas serait la conclusion d'une alliance défensive avec les Hollandais. La réconciliation de ces derniers avec les Anglais serait une excellente occasion de leur faire ouvrir les yeux sur le danger que constituent pour eux le voisinage de la France et les aspirations de cette dernière puissance à la domination universelle (1). La Reine a fait écrire dans le même sens à Castel-Rodrigo. Les Hollandais sont personnellement menacés par la prétention de Louis XIV sur le Brabant dont eux-mêmes détiennent une partie. Gamarra se tiendra en contact permanent avec Castel-Rodrigo. 15

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 55, fol. 310.

69. Madrid, 28 mai 1667. — *La Reine régente aux gouverneurs des provinces.* 20

La Régente les encourage à l'occasion des hostilités qui ont éclaté. Elle se plaint des prétentions des Français et tâche de consoler ses sujets dans leur détresse (2). 25

Estado, 2274.

70. Madrid, 31 mai 1667. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo.* 25

La Reine a reçu les doléances de Don Diego de Almaraz. Celui-ci rapporte que son frère Don Juan de Almaraz fut jadis gouverneur

(1) *el anhelo conque aspiran a la monarquía universal.*

(2) Le même jour, elle écrit une seconde fois dans le même sens aux diverses provinces

d'Ostende et qu'il est mort laissant un héritage très restreint. Or, il avait été sommé de consigner au profit des finances royales une somme de 2,000 écus pour certaines charges dressées contre lui à propos de son action comme gouverneur. Le plaignant demande qu'on lui fasse grâce de cette somme, ou au moins qu'on la déduise du montant dû au défunt par les finances royales à titre d'arriérés de sa solde et pour d'autres raisons. La Régente prescrit d'arranger cette affaire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 619, fol. 134 (1).

71., 31 mai 1667. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.* 10

Au sujet de la lettre du marquis de La Fuente du 15 mai. Le Conseil déclare n'avoir rien à ajouter aux observations du marquis.

La Reine, apostillant la consulte, déclare que pour le moment il n'y a qu'à approuver la conduite du marquis de La Fuente et qu'elle a fait exprimer son approbation par la voie du Conseil d'État. 15

Secretarias provinciales, 2464.

72. Madrid, 2 juin 1667. — *La Reine régente aux États des diverses provinces.*

La Reine signale la démarche de l'archevêque d'Ambrun; l'inanité des prétextes invoqués par Louis XIV. La Reine espère que les États aviseront aux moyens de résister à cette attaque. De son côté elle enverra à Castel-Rodrigo toute l'assistance possible (2).

Publié par GACHARD, *op. cit.*, p. 410.

73. La Haye, 7 juin 1667. — *Esteban de Gamarra à la Reine régente.*

Le comte d'Estrades, ambassadeur de France à La Haye, a remis aux États-Généraux la copie de la lettre écrite par Louis XIV à la Régente 25

(1) Décret du 27 juillet 1667.

(2) Le même jour la Reine donne un avertissement semblable à Castel-Rodrigo (*Secretarias provinciales reg. 2630*).

et divers livres prétendant démontrer les droits de la reine Marie-Thérèse aux Pays-Bas et à la Bourgogne. Il n'est fait exception que pour la Flandre. Gamarra a pu s'en procurer quelques exemplaires. Il s'est rendu compte que l'argumentation était basée sur un auteur flamand. Ayant examiné le texte de cet auteur, dont il possède la traduction française, il a reconnu que le livre traite de la donation faite par Philippe II à l'infante Isabelle et du consentement de Philippe III.

Ainsi — prétend Gamarra — se trouvent réfutées toutes les prétentions de Louis XIV. Castel-Rodrigo en a été averti, les actes originaux doivent se trouver dans les archives des Pays-Bas, ils pourraient être mis à la disposition de celui qui a la charge de réfuter les arguments de Louis XIV. On dit que celui-ci a destitué deux conseillers du Parlement qui prétendaient nier ses droits sur les Pays-Bas. On peut voir ainsi que ce n'est pas l'ignorance mais la mauvaise foi qui l'inspire. Le Pensionnaire général de Hollande a fait remettre à l'ambassadeur français un mémoire démontrant que les prétentions françaises étaient sans fondement. Gamarra a fait imprimer le contenu de cet écrit et en a fait remettre des exemplaires aux États-Généraux. Il y en a ici qui admettent le bien fondé des aspirations de Louis XIV. Ils seront ainsi désillusionnés et la population sera plus portée à secourir l'Espagne.

Castel-Rodrigo fera rapport à Madrid sur les incidents qui ont marqué l'invasion française. Gamarra pleure des larmes de sang parce qu'on n'a pas écouté ses avis, parce qu'on ne lui a pas remis l'argent nécessaire à ses négociations. Sans ressources, il est à La Haye parfaitement inutile.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 55, fol. 323.

74. Madrid, 11 juin 1667. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo.*

Le chef-président Hovynes a présenté une requête tendant à ce qu'une décision finale soit prise sur les charges qui lui ont été imputées lors de la *visite* faite par Valcarcel. Il signale que le secrétaire Philippe Cordonnier, qui a assisté à tous les actes de la *visite*, refuse de donner son avis sur les procédés dont on a usé en l'occurrence, prétendant être tenu au secret. Hovynes espère que les documents qu'il a

produits feront voir l'injustice de la persécution qu'il a subie pendant tant d'années et qu'on va le rétablir dans tous ses droits. La Régente rappelle qu'elle a déjà donné ordre de faire examiner l'affaire et que Castel-Rodrigo en a confié la charge au président du Grand Conseil et au conseiller Baillencourt. Elle ne veut pas prendre de décision avant que le dit Cordonnier n'ait été entendu. Elle ne peut s'expliquer en outre le retard apporté par le chef-président du Grand Conseil. Elle prescrit d'intimer à ce dernier un mandat exprès de faire procéder incontinent à l'audition du dit Cordonnier, en le déliant du serment qu'il a prêté à Valcarcel et d'envoyer à Madrid la déposition qu'il fera.

Bibliothèque Royale, manuscrit 12293, fol. 134.

75. Bruxelles, 28 juin 1667. — *Castel-Rodrigo à la Reine régente.*

Le Gouverneur explique que la place de Tournai n'a pas voulu se défendre et expose la désolation des provinces.

Estado, 2106.

76. Bruxelles, 30 juin 1667. — *Consulte du Conseil d'Etat.*

Le Conseil a examiné un rapport relatif à la reddition de Tournai et il a délibéré conformément à l'ordre du Gouverneur général sur l'opportunité de faire une enquête et une démonstration contre ceux qui ne se seraient pas acquittés de leur devoir. Le Conseil observe que la capitulation rapide est étrange, qu'il semble que la défense a été insuffisante. Il ne paraît pas opportun de faire quelque démonstration contre les bourgeois, car les Français pourraient user de représailles. Il faut distinguer ce qui a trait à la capitulation de la citadelle, qui paraît n'avoir tenu qu'un jour. On ignore s'il y a eu attaque ou brèche. Il ne paraît pas que le marquis de Trazegnies⁽¹⁾ ait pris des mesures pour empêcher les assemblées qui ont conduit à la capitulation. En tout cas, il n'a pas assisté à ces réunions pour y défendre les intérêts du Roi. Le Conseil propose de faire une enquête au sujet de la conduite de ce gouverneur et des autres officiers, de même qu'au sujet des habitants dont

(1) Gilles Othon, marquis de Trazegnies.

la conduite a été répréhensible. Il conseille aussi de mettre en arrestation le marquis et les officiers. Le Gouverneur devrait exprimer ses regrets à propos de la perte d'une place si importante. Le Conseil le prie d'exposer la situation au Roi et demander des envois d'argent considérables ⁽¹⁾. Il faudrait députer un ministre espagnol dûment informé ⁵ pour expliquer la situation à Madrid.

Conseil d'Etat, reg. 12, fol. 48 v°.
Estado, 2106.

77. La Haye, 30 juin 1667. — *La Reine régente à Gamarra.*

La Reine a pris connaissance des correspondances échangées entre ¹⁰ l'ambassadeur et Castel-Rodrigo à propos des négociations entreprises avec le gouvernement hollandais au sujet des desseins de Louis XIV sur les Pays-Bas et de la conclusion de la paix entre l'Angleterre, la France et la Hollande. Pour ce qui concerne l'affaire principale, des instructions ont été données de Madrid à Castel-Rodrigo. On lui a ¹⁵ envoyé les pleins pouvoirs nécessaires. Il n'y a donc d'autre ordre à donner à Gamarra que de se tenir bien en contact avec le gouvernement de Bruxelles. Il faut conserver avec soin la confiance du Pensionnaire général de façon à favoriser la conclusion d'une alliance défensive si nécessaire à la sécurité des Pays-Bas. ²⁰

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 55, fol. 341.

78. Bruxelles, 6 juillet 1667. — *Le marquis de Trazegnies à la Reine régente.*

Le marquis raconte comment les Tournaisiens, dès le commencement du siège de leur ville, ont voulu traiter avec l'ennemi. ²⁵

Estado, 2106 ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Le Gouverneur déclare avoir écrit dans ce sens à Madrid.

⁽²⁾ Le 3 août suivant, le Conseil d'Etat propose de renvoyer cette lettre au marquis de Castel-Rodrigo, pour que celui-ci fasse procéder à une enquête. (*Ibid.*)

79. Madrid, 11 juillet 1667. — *La Reine régente à Esteban de Gamarra.*

On avait tout lieu de croire à la stabilité de la paix conclue dans les Pyrénées, basée sur une alliance matrimoniale, des renonciations et ⁵ des serments prêtés avec tant de solennité. Depuis est survenue la prétention de Louis XIV sur les Pays-Bas. Il a passé aux voies de fait et a occupé par la force des places appartenant au roi d'Espagne. Il y a là une violation évidente de la paix. En plus le roi de France n'a pas répondu à la lettre de la Reine, bien qu'il ait eu tout le temps nécessaire. Il a manifesté à La Fuente sa décision de ne pas déposer les ¹⁰ armes. La Régente s'est donc décidée à lui déclarer la guerre, à traiter les Français comme des ennemis, à faire sortir de la Cour l'archevêque d'Ambrun toutefois de façon conforme à son caractère. La chose a été notifiée partout. On a donné les ordres requis aux flottes et aux cor- ¹⁵ saires. On a averti les ambassadeurs accrédités à Madrid pour qu'ils en informent leurs souverains.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 56, fol. 6.

30. Madrid, 27 juillet 1667. — *Pleins pouvoirs donnés par la Reine régente à Castel-Rodrigo pour la conclusion d'une alliance éventuelle* ²⁰ *avec l'Angleterre, la Hollande et les princes allemands.*

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 191, fol. 256.

81. Madrid, 2 août 1667. — *La Reine régente à Louis XIV.*

Accusé de réception de la lettre du roi de France et de la dépêche autographe du Pape ⁽¹⁾ offrant sa médiation. Le cardinal Visconti, ²⁵ nonce à Madrid, a fait des démarches dans le même sens. La Reine accepte cette médiation.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 56, fol. 43.

⁽¹⁾ Clément IX.

82. Madrid, 4 août 1667. — *La Reine régente à Gamarra.*

Le cardinal Rospigliosi a notifié son accession à la Papauté. Il a fait part du chagrin que lui causent les incidents survenus aux Pays-Bas et a offert sa médiation pour y mettre fin. Le Nonce de Madrid a précisé que le Saint Père avait commis à cet effet l'internonce à Bruxelles, 5 l'abbé Rospigliosi, son cousin. Il a chargé ce dernier d'aller voir Louis XIV pour lui demander de consentir à un armistice et accepter sa médiation. Il a demandé que la Reine désigne un ministre chargé de ses intérêts. La Régente a choisi Castel-Rodrigo et a accepté l'intervention pontificale. Elle déclare à Gamarra qu'elle est toute disposée 10 — comme elle l'a fait savoir à Castel-Rodrigo — dans le cas où Louis XIV voudrait déposer les armes et réduire ses prétentions, à se prêter à un accommodement. Le roi de France doit en revenir au *statu quo ante bellum* et remettre les places qu'il a conquises. Telle est la teneur de la réponse donnée au Nonce. L'ambassadeur de France a 15 remis une lettre à laquelle on a donné une brève réponse. Au reste la Reine ne veut pas tolérer davantage la présence de ce diplomate, pour éviter les machinations dont les Français sont coutumiers.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 56, fol. 35.

83. Madrid, 4 août 1667. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo.* 20

Complément de la dépêche du même jour envoyée à Gamarra. On a décidé de renoncer à exiger la restitution des places et de se contenter d'un armistice. On a fait dire au Nonce que pour ce qui est du *statu quo* on s'en remettait à l'arrangement que procureraient le Pape et ses ministres. L'acceptation de la médiation pontificale est sans réserve. 25 On a confiance dans le soin que prendra le Saint Père des intérêts et de l'honneur de la couronne. On enverra à Castel-Rodrigo des pleins pouvoirs à cet effet. Pourtant, provisoirement, le Gouverneur considérera cette lettre comme une instruction secrète. Il examinera l'affaire avec les trois chefs principaux de l'armée, le Conseil d'État et les ministres 30 qu'il jugera convenable d'entendre. Il verra le concours que le pays peut prêter en subsides et en levées de façon à pouvoir mettre sur pied

au printemps une armée solide. Il peut être assuré qu'on fera son possible pour l'assister de toutes manières. La conduite de Castel-Rodrigo donne complète satisfaction à la Reine. On a intimé l'ordre à l'archevêque d'Ambrun de quitter Madrid et de continuer son voyage. Castel-Rodrigo pourra prendre connaissance de la réponse donnée à Louis XIV. 5 Il n'est pas difficile de concevoir combien on aura de la peine à en arriver à un traité si on n'arrête les hostilités.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 56, fol. 39 (1).

84. Bruxelles, 30 août 1667. — *Consulte du Conseil d'État.*

10 Le Gouverneur a fait savoir au Conseil qu'il a appris de divers côtés la reddition de Lille. Il a chargé le Conseil de le consulter sans délai sur les mesures à prendre pour assurer la conservation du reste du pays. Le Conseil objecte qu'il n'a pas les connaissances nécessaires pour pouvoir exécuter cet ordre, que le Gouverneur s'est réservé tout ce qui 15 a trait aux correspondances et négociations avec les puissances voisines. Cependant les instructions du Conseil spécifient sa compétence en ce qui concerne la défense du pays. Il rappelle que, par une consulte antérieure du 30 juin précédent, il a proposé d'exposer clairement à Madrid, la situation désolée des Pays-Bas, à la suite des longues guerres 20 et la nécessité de faire venir d'Espagne des sommes importantes, pour le paiement des troupes et leur renforcement. Il suggérait aussi d'envoyer à Madrid une personnalité espagnole compétente, pour demander les secours nécessaires, sous peine de précipiter la perte des Pays-Bas. Il a insisté encore par d'autres consultes sur la nécessité de démolir quel- 25 ques places et forts secondaires, dont l'occupation par l'ennemi pourrait nuire aux grandes villes et sur le besoin des renforts d'Allemagne ou des autres pays voisins, à moins de procéder à des recrutements dans le pays même. Quant à ce qui concerne l'avis à donner sur la situation générale, le Conseil remarque la perte importante qu'on vient de faire 30 de la place de Lille, l'état pitoyable du pays, l'absence de toute tentative par l'Espagne d'opérer une diversion par terre ou par mer. Il

(1) Copie de cette lettre est également remise à Gamarra.

ignore si on va envoyer des troupes, si on peut en attendre d'Allemagne. Il suggère de gouverner le peuple par la douceur, de façon à ne pas exciter l'émotion qu'a causé la perte de Lille. Il préconise des ordres pour maintenir la discipline militaire et des mesures à prendre pour faire passer un peu l'amertume présente. Il faut déplorer que le fait de n'avoir pas secouru une ville aussi importante que Lille exercera l'effet le plus déplorable sur les autres forteresses. Il faudrait envoyer un ministre ou deux en Espagne, presser l'arrivée des renforts levés en Angleterre et en Allemagne, concentrer toute l'armée dans les grandes villes, susceptibles de défense. Il est certain que l'ennemi ne se tentera pas de la conquête qu'il vient de faire. Il reste deux mois de campagne cette année. D'ailleurs les Français peuvent, s'ils le veulent, concentrer leurs troupes dans les grandes villes qu'ils ont occupées et ravager le pays pendant l'hiver. Ainsi il ne faudra pas espérer d'aides ou subsides, mais on en sera réduit aux secours qui viendront d'Espagne.

La population murmure parce qu'on a confié la fabrication des poudres à un seul homme à l'exclusion de tous autres, qui livre des produits de qualité inférieure. La Chambre des Comptes ne pourra rester à Lille, il faut lui prescrire de se transporter à Bruges avec tous les papiers qu'elle peut enlever. Dans cette ville il n'y aura pas de conflit de juridiction, tandis qu'à Gand on pourrait en appréhender avec le Conseil de Flandre.

Conseil d'État, reg. 7, fol. 14 v° (1).

85. Bruxelles, 1^{er} septembre 1667. — *Castel-Rodrigo à Gamarra*. 25

Le Gouverneur envoie la copie des pleins pouvoirs qu'il a reçus de Madrid. Le Pensionnaire général des Provinces-Unies lui a proposé un secours de 6,000 hommes et d'un million de florins moyennant l'engagement des forts de Sainte-Isabelle et de Saint-Donat ainsi que des villes de Damme, Bruges et Ostende. Le Gouverneur charge Gamarra d'accepter. Il insiste sur la nécessité d'agir rapidement pour assurer

(1) Castel-Rodrigo se conforme à la Consulte et promet d'écrire en Espagne et d'y envoyer des délégués, conformément aux propositions.

la défense de Bruxelles, Anvers et Termonde. Il note cependant la difficulté qu'il y aura de livrer Bruges, eu égard au caractère des habitants. Le Gouverneur, avant d'expédier ce courrier, a voulu entendre tous ses ministres et Conseils. Ils conviennent de commun accord qu'il faut savoir sacrifier un bras pour sauver le reste du corps.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 191, fol. 254.

86. Bruxelles, 1^{er} septembre 1667. — *Consulte du Conseil d'État*.

Le Conseil a pris connaissance du rapport fait par Gamarra sur le projet de convention en cours avec les Hollandais. Il estime qu'il vaut mieux abandonner quelques places pour sauver le reste du pays. Il est donc favorable aux négociations. Il ajoute que les places prises par les Français sont à jamais perdues, tandis que celles occupées par les Hollandais ne le sont qu'à titre précaire.

Conseil d'État, reg. 7, fol. 20 v°.

87., 3 septembre 1667. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo*.

La Reine exprime sa satisfaction au sujet de la conduite du marquis et regrette que sa santé laisse à désirer (1).

Estado, 2274.

88., 24 septembre 1667. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre*.

L'Administrateur-majordome de l'hôpital et de la maison pieuse (2) des nations flamande et allemande de Séville a demandé confirmation des statuts que ces nations ont arrêtés récemment sur le modèle du

(1) Dans une lettre du 26 septembre et dans d'autres la Reine régente exprime des sentiments analogues.

(2) *Hospital y casa pia*. Cf. Hye Hoys : *Les fondations pieuses et charitables des marchands flamands en Espagne*, dans la COLLECTION DE PIÈCES HISTORIQUES, année 1882, pp. 314-315.

règlement de l'hôpital de Saint-André des Flamands à Madrid que le roi Philippe III avait approuvés (1). Le Conseil émet un avis favorable à cette demande et la Reine y acquiesce.

Secretarias provinciales, liasse 2464.

89. Madrid, 26 septembre 1667. — *La Reine régente à Esteban de Gamarra.*

Au sujet des tractations de Gamarra avec le Pensionnaire général de Hollande. Ce dernier a offert le concours d'une armée et de l'argent à condition qu'on livrât à titre de gage certaines places de la Flandre. Gamarra a insinué qu'au lieu des villes demandées on pourrait leur remettre Nieuport et Passchendale. Pareille proposition, faite sans avoir reçu d'ordre de Madrid, est des plus singulières ! Il est strictement défendu de s'engager dans une voie si nuisible ; il faut arrêter incontinent de pareils procédés. Castel-Rodrigo a écrit à Gamarra qu'il vaudrait mieux, si les Hollandais persistent à exiger des villes flandes pour leur concours, s'accommoder avec les Français. On pourrait leur abandonner tous les Pays-Bas en retour du Roussillon et de la basse Navarre. La Reine a fait désapprouver aussi les propos tenus de la sorte par Castel-Rodrigo. Il faut que Gamarra s'efforce d'obtenir l'alliance avec l'Angleterre et la Hollande. La même recommandation est faite à Castel-Rodrigo. Il faut tâcher d'y faire comprendre l'Espagne et l'Empire. Les progrès des Français et leurs desseins sont tels qu'il n'y a pas de temps à perdre. On enverra à Gamarra les 16,000 écus qu'il a promis à différents ministres hollandais.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 56, fol. 93. 25

90. La Haye, 1^{er} novembre 1667. — *Esteban de Gamarra à la Reine régente.*

L'ambassadeur a fait la proposition de remettre Nieuport aux Hollandais, exclusivement pour écarter la demande faite par eux de dis-

(1) Nous avons vu que Philippe III approuva les constitutions de l'hospice de Saint-André des Flamands de Madrid par un décret daté de cette ville le 24 octobre 1616. 30

poser d'Ostende. Pour tout le reste, Gamarra n'a été qu'un intermédiaire, il n'a fait que rapporter à Castel-Rodrigo les déclarations du Pensionnaire et à ce dernier les réponses du marquis. Le baron de Bergeyck est arrivé à La Haye, envoyé par Castel-Rodrigo, d'accord avec lui. Gamarra va continuer les négociations avec le gouvernement hollandais.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 56, fol. 141.

91. Madrid, 7 novembre 1667. — *La Reine régente à Gamarra.*

Au sujet de la prétention des Hollandais de recevoir en gage Bruges, Ostende, Damme, Passchendale, les forts de Sainte-Isabelle et de Saint-Donat. La Reine répète, comme elle l'a fait à Castel-Rodrigo, qu'il ne convenait nullement de s'engager dans cette voie, mais au contraire de rompre ces tractations. La saison a d'ailleurs apporté un répit aux hostilités. Ce serait de la part de l'Espagne la plus grande erreur de se défaire de ces places. Il vaut mieux continuer les tractations avec la Suède et le Brandebourg, de façon à engager les Hollandais à se montrer plus raisonnables. Ils ne le sont pas quand, dans une affaire qui touche de si près à leurs propres intérêts, ils prétendent à si peu de frais s'approprier ces places et ainsi empêcher l'arrivée de secours par mer. Au surplus, les Anglais ne tarderaient pas émettre des prétentions semblables, comme aussi toutes les puissances dont on demanderait l'assistance. Il faut d'ailleurs envisager le côté religieux. Il serait du plus grand dommage de laisser aux mains des hérétiques des villes si peuplées, dans lesquelles les fausses doctrines se développeraient rapidement.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 56, fol. 159.

92. Madrid, 9 novembre 1667. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo.*

Les trois États du Luxembourg se sont plaints des logements et des contributions auxquels ils sont astreints. La Reine réclame à ce sujet un rapport détaillé comme l'avait suggéré le Conseil suprême de Flandre.

Estado, 2274 (1).

(1) Le 24 novembre, la Reine promet son assistance aux Luxembourgeois. (*Ibid.*)

93. Madrid, 19 novembre 1667. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo.*

Le Gouverneur prendra secrètement des informations sur la transaction conclue par le comte de Marchin avec l'ennemi lors de la tentative faite pour porter secours à la place de Lille. 5

Estado, 2274.

94. Madrid, 24 novembre 1667. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo.*

La Régente a examiné les charges dressées contre Hovynes et le rapport des juges qui ont examiné cette affaire (1). Elle veut que l'intéressé soit rétabli dans tous ses droits. Il sera pourtant tenu de rembourser 3,700 florins perçus indument. La Régente indique l'emploi à faire de cette somme. 10

Bibliothèque Royale, manuscrit 12.293, fol. 136 v°.

95. Luxembourg, 24 décembre 1667. — *Les États de Luxembourg à la Reine régente.* 15

Les États envoient à Madrid un mémoire représentant les raisons pour lesquelles la conservation du duché est de la plus grande importance pour le service du Roi et le salut des autres provinces.

Secretarias provinciales, liasse 2526. 20

96. Madrid, 4 janvier 1668. — *La Reine régente à Juan Vecquer, secrétaire du Conseil suprême de Flandre.*

La Reine annonce qu'elle a nommé le marquis de Caracena président du Conseil. Elle fait allusion aux religieux qui s'occupent d'affaires séculières. 25

Secretarias provinciales, liasse 2465.

(1) Il y a dans ce recueil deux importants mémoires justificatifs de Hovynes.

97. Madrid, 8 janvier 1668. — *La Reine régente à Esteban de Gamarra.*

Au sujet de la médiation pontificale. Le marquis d'Astorga (1) a fait savoir qu'il était convenu entre lui et son collègue français, que l'un et l'autre munis de pleins pouvoirs pourraient arranger à Rome le différend entre les deux couronnes. Il a ajouté qu'il était convaincu que Louis XIV admettrait que le Congrès ait lieu à Rome. Le roi de France affiche le désir de paix. On a donc envoyé à Astorga les pleins pouvoirs demandés, encore qu'il soit à craindre qu'on n'aboutisse à aucun résultat. On ne peut se dérober parce que le Pape se montre satisfait de la condescendance apparente de Louis XIV et qu'il faut éviter d'encourir l'accusation d'être celui qui entrave les négociations. 10

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 57, fol. 7.

98. Madrid, 19 janvier 1668. — *Pedro Fernandez del Campo à Gamarra.* 15

La situation des Pays-Bas cause de grandes préoccupations. On cherche à y porter remède, en envoyant de l'argent et des troupes et en continuant les négociations. On écrit à Castel-Rodrigo qu'il doit encourager et consoler la population, à qui on porte tant d'affection. La conservation de ces provinces importe au sort de la monarchie en général. On fera tous les efforts possibles. Gamarra doit y concourir, c'est l'intérêt de tous d'assurer le salut des Pays-Bas. 20

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 57, fol. 36.

99. Madrid, 19 janvier 1668. — *Pedro Fernandez del Campo à Gamarra.* 25

A la demande du Nonce, la Reine a consenti que le Congrès de paix se tienne à Rome ou dans les Pyrénées. Depuis, le même Nonce a fait

(1) Antonio Sanchez Davila y Osorio, marquis de Velada et d'Astorga, ambassadeur d'Espagne à Rome.

savoir qu'à Paris on ne veut pas que la réunion ait lieu à Rome, mais qu'on préfère la tenir sur la frontière des Pays-Bas. Le gouvernement espagnol s'est étonné de cette attitude et persiste à préférer Rome. Il va annoncer cette détermination au Nonce et insister auprès du Pape pour qu'il tâche de persuader Louis XIV. En prétendant réunir le Congrès à la frontière flamande, le roi de France ne vise qu'à tenir sous la main les ministres de tous les princes qui sont à sa dévotion. Dès l'arrivée de l'abbé Rospigliosi, la Régente a envoyé à Castel-Rodrigo les pleins pouvoirs. L'abbé Franchotri, internonce à Cologne, a demandé à Castel-Rodrigo de choisir une ville pour tenir un Congrès, disant que lui, Franchotri, avait été désigné par le Pape pour traiter de la paix. Castel-Rodrigo a indiqué Aix-la-Chapelle, dans l'ignorance de ce qui avait été arrangé à Rome et à Madrid. Il y a dans l'attitude du Gouvernement central de la Monarchie et celui des Pays-Bas une certaine contradiction. On pourra sans peine s'en tirer et persister à ce que le Congrès se tienne à Rome, résidence du Pape, qui désire intervenir lui-même. En tout cas, pour le moment le gouvernement s'en tient à sa décision.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 57, fol. 38.

100. Madrid, ... janvier 1668. — *La Reine régente aux provinces belges.*

La Reine explique qu'elle a dû rappeler Castel-Rodrigo souffrant et dont elle a besoin en Espagne. Elle annonce qu'elle a nommé ...⁽¹⁾ et compte sur le dévouement des habitants.

Estado, 2275. 25

101. Madrid, 9 février 1668. — *La Reine régente aux États des diverses provinces.*

L'injuste agression du roi de France, faite en violation du traité des Pyrénées, n'a pu qu'augmenter la sollicitude de la Reine pour la con-

⁽¹⁾ Le nom n'est pas indiqué.

servation des Pays-Bas. On continuera à s'efforcer d'envoyer le plus de troupes et le plus d'argent possible. Don Juan s'est déclaré prêt à se charger du gouvernement des Pays-Bas. Il partira incontinent. Il est regrettable que Charles II n'ait pas encore atteint sa seizième année pour aller les défendre lui-même.

Publié par GACHARD, *op. cit.*, p. 442⁽¹⁾.

102. Madrid, 18 février 1668. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo.*

Accusé de réception de la lettre du marquis du 5 janvier avec la copie de celle que lui-même avait reçue de Molina⁽²⁾ datée du 30 décembre précédent. La Reine a vu de la sorte que les Hollandais et d'autres désirent qu'elle accepte les propositions de paix formulées par les Français. Tel est l'avis de Castel-Rodrigo, de Gamarra et de Molina. A quoi la Reine répond qu'en aucune manière le Gouverneur ne doit se hasarder à faire des propositions de paix, sans avoir au préalable rendu compte à Madrid et reçu des instructions. Il est indispensable que du côté espagnol on s'obstine à considérer comme valide la renonciation consentie par la reine Marie-Thérèse, lors de la paix des Pyrénées. Si les Français constataient qu'on demande une nouvelle renonciation, ils en concluraient au bien-fondé de leurs prétentions, quant à la nullité de la première renonciation. On doit absolument s'en tenir à ce point de vue. Don Juan est parfaitement au courant de la façon de penser de la Reine. Il en avertira Castel-Rodrigo.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 57, fol. 91.

103. Madrid, 21 février 1668. — *La Reine régente à Gamarra.*

Castel-Rodrigo a demandé la permission de revenir en Espagne, pour raisons de santé. La Reine y a consenti et a prévenu Don Juan

⁽¹⁾ Le 18 février la Régente fait des promesses semblables d'assistance aux habitants du Luxembourg et à ceux de Cambrai. (*Secretarias provinciales* reg. 2630).

⁽²⁾ Ambassadeur d'Espagne à Londres et dans la suite à Paris.

qu'il eût à se rendre à Bruxelles pour y exercer personnellement ses fonctions. Gamarra demeurera en bons rapports avec lui.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 57, fol. 105.

104. Bruxelles, 20 mars 1668. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Conseil a examiné le rapport résultant des informations préparatoires prises à charge du marquis de Trazegnies. Il en résulte, semble-t-il, qu'il n'y a matière à procéder ni contre lui ni contre les officiers. Il convient de les absoudre. Le Conseil proteste cependant contre la conduite du conseiller Erembaut qui se retira de Tournai la veille du siège et se rendit à Lille (1).

Conseil d'État, reg. 12, fol. 50.

105. Madrid, 25 mars 1668. — *La Reine régente à Gamarra.*

Castel-Rodrigo a fait connaître à Madrid la réponse qu'il a donnée aux propositions faites en vue de la paix avec la France par les commissaires des États-Généraux. En plus, l'ambassadeur hollandais à Madrid a fait des instances à ce même propos; il a remis un *memorandum*. La Reine a fait répondre verbalement par Don Juan et a remis même un écrit non signé, comme Gamarra pourra voir par les annexes à sa lettre. La Reine a aussi écrit aux princes allemands; elle leur a signifié sa décision d'accepter Aix-la-Chapelle comme lieu du Congrès. Elle a désigné un ministre flamand pour y participer, avec pleins pouvoirs. Les ordres requis ont été envoyés à cet effet au Gouverneur des Pays-Bas. Muni de ces indications, Gamarra est en mesure de faire voir au gouvernement hollandais combien la Reine est désireuse de la paix. Par contre, les Français paraissent animés de sentiments tout opposés. Il exposera aux ministres de La Haye que la Reine a été étonnée de recevoir de la part des États-Généraux des propositions aussi injustes, au moment même où Louis XIV viole toutes les lois divines et

(1) Le Gouverneur se rallie à l'avis du Conseil.

humaines et envahit le patrimoine d'un roi encore enfant. Ils veulent que l'Espagne cède une partie importante de son territoire. Ils menacent en cas de refus d'employer des moyens *plus efficaces* (1), tandis qu'on ne les voit pas prendre une pareille attitude vis-à-vis de Louis XIV. Il est pourtant aussi de leur intérêt que la France n'occupe pas les Pays-Bas. La question est plus importante pour eux que pour l'Espagne. Celle-ci n'y perdrait qu'une seule de ses possessions si considérables, tandis qu'eux demeureraient exposés à l'insatiable ambition de Louis XIV. Celui-ci se poserait à leur porte, sans qu'aucune barrière ne pût l'arrêter. L'honneur de l'Espagne, la persistance des États-Généraux à complaire malgré tout à la France, pourraient contraindre la Reine à perdre, l'épée à la main, les Pays-Bas, plutôt que d'accepter les conditions ignominieuses que Louis XIV veut lui imposer. Les Provinces-Unies seraient alors voisines de la France, sans qu'il y ait entre elles un prince puissant, comme le roi d'Espagne. Louis XIV se trouverait ainsi en excellente posture pour envahir le territoire hollandais et le partager avec les princes voisins, qui s'y prêteraient volontiers. Seule une paix équitable peut garantir la sécurité hollandaise. Il ne faut pas se fier aux traités qui durent jusqu'à ce que l'encre soit sèche. Il serait plus honorable pour les Hollandais d'employer leur influence à réduire les prétentions de Louis XIV que de se faire les instruments serviles de son ambition insatiable. Qu'ils se souviennent que les ministres espagnols à Bruxelles et à La Haye leur ont diverses fois fait entendre que le roi d'Angleterre et la majorité des princes allemands adhèreraient à toute déclaration du gouvernement de La Haye contre Louis XIV. Ils contribueront eux-mêmes à leur propre perte en appuyant les desseins de celui qui rêve d'une domination universelle sur la ruine de tous ses voisins. La proposition d'alternative faite par le gouvernement hollandais est basée sur la conviction que les Espagnols ne peuvent se défendre aux Pays-Bas. La conclusion de la paix avec le Portugal a valu à l'Espagne des avantages connus de tous. A l'heure actuelle, avec l'appui des États-Généraux, on peut rapidement contraindre Louis XIV à la modération. Don Juan va se rendre incessamment à Bruxelles et pourra en fournir la preuve. On peut être assuré qu'il ne s'y rend pas pour signer une paix infamante, pour

(1) *de mayor eficacia.*

mieux dire une trêve feinte, qui permettrait aux Français de s'emparer à bref délai de ce qui reste des Pays-Bas. Que les États-Généraux considèrent l'avenir qui leur est réservé s'ils ne veulent pas concourir à la défense commune. Le roi d'Angleterre n'est pas mal disposé; tous ensemble ils pourraient contraindre Louis XIV à une paix raisonnable. 5

Gamarra continuera ses négociations secrètes pour gagner le pensionnaire et les autres ministres; on peut leur offrir 200,000 ou 300,000 réaux et des rentes en Espagne. Aucun prix ne sera trop élevé pour acheter l'alliance de l'Angleterre et de la Hollande, au lieu d'accepter aveuglément l'alternative proposée. 40

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 57, fol. 145 (1).

106. Madrid, 1^{er} avril 1668. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo.*

Le Gouverneur général a fait savoir à Madrid qu'il s'était décidé à accepter l'alternative de paix présentée par les ambassadeurs d'Angleterre et des Provinces-Unies. Il demande qu'on lui envoie les pleins pouvoirs nécessaires pour conclure et qu'on approuve son attitude, qui est, dit-il, conforme au sentiment de tous les chefs et de tous les ministres des Pays-Bas. L'ambassadeur hollandais a remis dans l'intervalle un *memorandum* faisant valoir les raisons pour l'acceptation. La Régente rappelle les dépêches antérieures des 25 et 27 mars, qu'elle a fait expédier par un courrier exprès. Elle approuve la conduite de Castel-Rodrigo, puisqu'il n'y a pas moyen de faire autrement eu égard aux raisons alléguées par lui. Elle a été heureuse de voir par l'article 3 du traité d'alliance anglo-hollandaise — dont elle n'a eu connaissance que par Castel-Rodrigo — qu'on peut s'attendre que ces puissances se déclarent contre la France, si Louis XIV refuse d'admettre les propositions. Castel-Rodrigo doit réclamer la restitution de la Bourgogne et insister sur le fait qu'un refus devrait obliger les alliés à prendre les armes en faveur de l'Espagne. Elle s'est ouverte en toute sincérité à ce

(1) Il y a à la lettre d'importantes annexes : 1^o une lettre de la Régente aux princes allemands du 25 mars (fol. 153); 2^o le *memorandum* remis par le baron de Reede, ambassadeur hollandais à Madrid, lors d'une audience du 28 février (fol. 157); 3^o un écrit de Don Juan, daté du 24 mars et remis au même diplomate (fol. 153).

sujet à l'ambassadeur hollandais de Madrid. Au reste, elle a envoyé déjà à Castel-Rodrigo les pouvoirs nécessaires pour Gamarra et Bergeyck. Ainsi les clauses relatives au droit de Castel-Rodrigo de se faire remplacer et la promesse de ratifier ce qu'il aurait fait étaient superflues. La Reine a remercié le diplomate hollandais et déclaré qu'elle acceptait à son tour l'alternative, que Castel-Rodrigo recevrait des ordres complémentaires à cet effet, de façon à pouvoir achever le traité si Colbert passait par Bruxelles pour se rendre à Aix-la-Chapelle. Au reste, le marquis veillera à ne rien accepter qui préjudicie à la validité de la paix des Pyrénées et des renonciations y conclues. On insérera dans le traité que les cessions présentes sont faites pour assurer la paix et non pour une autre cause. On a fait part au marquis de Grana et à l'ambassadeur allemand de la résolution prise, pour qu'on en soit informé à Vienne. On a écrit pour demander à l'Empereur si le marquis de Grana tient les pouvoirs nécessaires pour participer dès maintenant à la garantie du traité de paix. L'Empereur doit non seulement s'engager pour lui-même, mais inciter les autres princes à le faire. Cette garantie doit s'appliquer à la fois aux Pays-Bas et au reste de la monarchie, sans quoi on serait exposé à être attaqué dans la Péninsule. Don Juan est au courant de toute l'affaire. Il se rendra en Flandre au plus vite. La décision prise a été communiquée à Astorga avec qui Castel-Rodrigo demeurera en contact (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 57, fol. 183.

107., 9 avril 1668. — *Traité conclu à La Haye entre l'Espagne et les Provinces-Unies.*

L'Espagne engage quelques places de la Gueldre en garantie de l'argent fourni par les Provinces-Unies. *Estado, 2110.*

108. Madrid, ... avril 1668. — *Pedro Fernandez del Campo à Castel-Rodrigo.*

On a montré à l'ambassadeur hollandais les pleins pouvoirs donnés à Gamarra et à Bergeyck, de la sorte on supplée à la lacune résultant

(1) Voir en annexe le *memorandum* de l'ambassadeur hollandais du 30 mars (fol. 187).

du fait que Castel-Rodrigo n'avait pas le droit de se faire remplacer. On lui a notifié aussi l'acceptation de l'alternative par la Reine. Il est revenu depuis à la charge, demandant qu'on envoyât à Castel-Rodrigo une ratification anticipée et qu'on confirmât de façon expresse et claire l'abandon des places que le Gouverneur veut céder. Il est évident que c'est là une exigence insolite, l'usage veut que les ministres ont charge de conclure et que ce n'est qu'après, que les souverains échangent les ratifications. Le diplomate hollandais n'en a pas moins persisté. Depuis est arrivé l'ambassadeur anglais, comte de Sandwich, à qui, sur l'ordre de la Reine, del Campo a fait part des exigences de son collègue. Le diplomate anglais s'est rallié aux vues du gouvernement espagnol et le ministre hollandais s'est montré plus conciliant. On expédie donc le présent courrier.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 57, fol. 195.

109. Madrid, 14 avril 1668. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo.*

L'ambassadeur hollandais a remis le projet de traité que Louis XIV a présenté aux diplomates anglais et hollandais et il en a demandé la ratification. Il a représenté l'importance qu'il y avait à gagner du temps et éviter les dommages qui surgiraient autrement pour la monarchie. Il a remis en même temps une lettre des États-Généraux, insistant dans le même sens. La Reine s'est prononcée pour la ratification. Elle a fait copier textuellement le projet venu de Paris, de façon à éviter toute contestation, quant à l'alternative que Castel-Rodrigo a acceptée et réclamer la restitution de la Bourgogne. On laisse par là même le champ ouvert à la conclusion d'une alliance. On ne porte pas atteinte ainsi au traité des Pyrénées et on enlève à Louis XIV tout prétexte de faire usage des armes. On gagne la faveur des Anglais et des Hollandais, en leur faisant voir la sincérité avec laquelle on se remet à leurs conseils. La Reine a fait donner une réponse immédiate au diplomate hollandais et on a signé en sa présence le traité. On remet le document avec le présent courrier. Par contre, Castel-Rodrigo gardera le document et ne le remettra qu'après avoir reçu des Anglais et des Hollandais la ratification française.

La décision prise a été notifiée à Gamarra, à Molina et à l'ambassa-

deur anglais de Madrid pour que ceux-ci le portent à la connaissance des différentes Cours.

La réponse donnée aux États-Généraux montre la même condescendance. On presse Don Juan pour qu'il se mette le plus vite possible en route et arrive aux Pays-Bas (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 57, fol. 217.

110. Madrid, 29 avril 1668. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo.*

L'ambassadeur hollandais est venu présenter un nouveau projet de traité qu'il avait reçu par un courrier exprès de Paris. On a fait examiner le texte et on a reconnu qu'il n'y a pas de différence essentielle avec le projet antérieur. On s'est donc décidé à ratifier sans tarder et montrer ainsi à toute la chrétienté combien on désire la paix. On a notifié la décision à tous les ministres en service dans les pays du Nord (2).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 57, fol. 261.

111., 30 avril 1668. — *Castel-Rodrigo à la Reine régente.*

Le Gouverneur signale les procédés du comte de Marchin qui a tenté de soulever les populations et l'armée, ainsi que son avidité et ses vols. Toute sa maison est française et composée de gens qu'il favorise et avec qui il tient une correspondance ouverte, sans que le marquis en ait connaissance. Castel-Rodrigo a ordonné de l'arrêter et de le conduire au château d'Anvers. On fera son procès et, si on trouve des preuves suffisantes, on lui tranchera la tête; sinon, on doit le congédier. Son maintien dans le service a causé un tort irréparable, mais actuellement, avec la paix, il ne peut nous nuire, dit Castel-Rodrigo, puisqu'il ne peut aller servir en Portugal contre l'Espagne, ce qui fut

(1) Il y a comme annexes : 1^o le mémoire du Ministre hollandais (fol. 222); 2^o la lettre des Etats Généraux à la Régente du 26 mars (fol. 225); 3^o la réponse de la Reine à ces derniers (fol. 229), la copie du projet présenté par la France (fol. 232).

(2) Il y a comme annexes : 1^o Le *memorandum* de l'ambassadeur hollandais, daté du 26 avril (fol. 264); 2^o un extrait d'une lettre de Louis XIV à Colbert (fol. 266).

la raison pour laquelle on l'engagea; il ne peut non plus servir contre les Pays-Bas, puisque de ce côté aussi on est en paix. On épargnerait ainsi les 80,000 florins de son traitement, ce qui permettrait au gouvernement d'entretenir 800 fantassins un mois entier. Pour plus de sûreté Marchin a envoyé sa femme et son fils en France. 5
Estado, 2107.

112., 13 mai 1668. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Que le marquis de Castel-Rodrigo ne procède pas contre Marchin avant la venue de Don Juan, qu'on envoie sa lettre à Son Altesse, qu'elle informe contre Marchin en attendant et demande l'avis du marquis. 40
Estado, 2107 (1).

113. Madrid, 21 mai 1668. — *La Reine régente au connétable de Castille.*

Le marquis de Castel-Rodrigo a désigné des présidents pour les Conseils de Luxembourg et de Flandre et pour la Chambre des Comptes, 15 nommé des chanoinesses de Nivelles et disposé d'autres dignités et offices réservés à la Couronne. Il prétend avoir reçu des pouvoirs secrets à ce propos, alors que Philippe IV avait déclaré qu'il ne tenait d'autre autorité que celle définie par ses instructions et que toutes les nominations faites abusivement étaient nulles. Lorsque le connétable 20 arrivera aux Pays-Bas, il procédera à une enquête et fera connaître son avis.

Conseil privé, reg. 1, fol. 245.

114. Madrid, 21 mai 1668. — *La Reine régente au connétable de Castille.* 25

On a appris qu'aux Pays-Bas on confère les emplois judiciaires à prix d'argent et ce, non seulement quand ils sont vacants, mais même

(1) On trouve dans la même liasse un rapport de Marchin. La Reine fait renvoyer ce même mémoire à Don Juan pour que celui-ci puisse informer contre l'incriminé. (*Ibid.*)

à titre de surnuméraires. Il y a là un abus proscrit par les règlements du Roi défunt. Le Gouverneur donnera à ce sujet les indications nécessaires.

Conseil privé, reg. 1, fol. 245.

5 115. Bruxelles, 31 mai 1668. — *Castel-Rodrigo à Gamarra.*

Accusé de réception des ratifications de la paix d'Aix-la-Chapelle. La publication en a été faite à Bruxelles le même jour qu'à Paris. Les troupes françaises n'en continuent pas moins leurs hostilités, particulièrement celles qui sont campées dans le voisinage de Bruxelles, mal- 10 gré le fait que les diplomates anglais et hollandais ont notifié aux chefs de ces armées l'échange des ratifications.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 192, fol. 212.

116. Bruxelles, 21 juin 1668. — *Castel-Rodrigo à la Reine régente.*

Le Gouverneur invoque ses infirmités pour obtenir son rappel et 15 insiste sur les inconvénients qui résultent du retard de Don Juan à venir en Belgique.

Estado, 2108.

117. Madrid, 22 juin 1668. — *La Reine régente à Gamarra.*

Au sujet des instances faites par le gouvernement hollandais pour 20 que Castel-Rodrigo ratifiât l'engagement de différentes places des Pays-Bas en retour d'un emprunt de 500,000 patacons que le comte de Molina et le baron de Lisola s'étaient engagés à payer aux Suédois. La Régente s'étonne de cette prétention, d'autant plus que Molina lui a affirmé catégoriquement qu'il n'avait pas pris d'engagement, mais qu'on se 25 trouvait en présence d'une manœuvre.

A propos de la cession faite par le duc de Savoie à Louis XIV de ses

prétentions sur les Pays-Bas, en retour de ceux que le même Louis XIV formule sur la république de Gênes, Gamarra tâchera de savoir ce qui s'est réellement passé. Promesse d'envoi d'argent.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 57, fol. 317.

118. Cambrai, 30 juin 1668. — *Le chapitre de Cambrai à la Reine régente*.

Les chanoines protestent contre l'établissement d'un nouveau tribunal, sous prétexte de mettre fin au désordre qui règne dans l'administration des deniers publics.

Secretarias provinciales, liasse 2465 (1). 40

119. S. d. (avant le 14 juillet 1668). — *Mémoire remis à la Reine régente par le patriarche d'Alexandrie, nonce apostolique* (2).

Le Pape demande qu'on n'engage aucune partie du territoire belge aux États-Généraux des Provinces-Unies pour des raisons religieuses et politiques qu'il explique.

Estado, 2107. 45

120., 24 juillet 1668. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre*.

Sur les lettres de protestation du chapitre métropolitain de Cambrai au sujet de direction du tribunal précité. Le Conseil accuse réception 20 de cinq de ces lettres, dont l'une est du marquis de Monroy, gouverneur de la place (3), et qui toutes s'élèvent contre le projet en question.

(1) Il y a encore dans la même liasse deux autres lettres du chapitre datant du 4 juillet et traitant de la même question.

(2) Le 24 juillet 1668, la Reine régente envoie le mémoire précité à l'examen du 25 Conseil d'État. (*Ibid.*)

(3) Nous ne l'avons pas retrouvée. Voir encore à ce sujet une autre lettre du chapitre de Cambrai du 28 juillet de la même année. (*Ibid.*)

Le Conseil propose de les renvoyer au Gouverneur général pour avoir son avis sur l'utilité du nouveau tribunal.

Secretarias provinciales, liasse 2465.

121. Madrid, 7 août 1668. — *La Reine régente aux États des diverses 5 provinces*.

Eu égard à la situation périlleuse des Pays-Bas résultant de l'invasion française, la Reine a prescrit à Don Juan, gouverneur titulaire de ces provinces, de rejoindre son poste. Elle considère que c'est là le moyen le plus efficace pour assurer la conservation qui importe tant 10 à l'ensemble de la monarchie. Elle rappelle les efforts qu'elle a faits pour envoyer de l'argent et des troupes, l'affectation à cet effet de toutes les ressources, l'envoi récent de 9,000 Espagnols. Don Juan a refusé d'obéir à l'ordre donné sous des prétextes que la Régente se refuse à admettre comme valables. Devant cette désobéissance, il a 15 fallu se décider à désigner à titre intérimaire le connétable de Castille.

Estado, 2275.

Publié par GACHARD, *op. cit.*, p. 414.

122. Bruxelles, 24 août 1668. — *Castel-Rodrigo à la Reine régente*.

Le Gouverneur rappelle à la suite de quelles circonstances il a éta- 20 bli des droits de licences sur l'Escaut, bien qu'il n'ait pu le faire autrement. S'il réussit encore dans une autre affaire qu'il a en mains, on reconnaîtra ce que peut la persévérance pour augmenter l'autorité et la fortune du Roi.

Estado, 2108.

123., 25 août 1668. — *Consulte du Conseil suprême de 25 Flandre*.

Au sujet des religieux qui s'occupaient d'affaires séculières. Le Conseil est d'avis que ces religieux malgré l'autorisation de leur supérieur ne peuvent être entendus dans la discussion de questions qui ne touchent pas à leur Ordre.

30

Secretarias provinciales, liasse 2465.

124. Bruxelles, 27 août 1668. — *Castel-Rodrigo à la Reine régente.*

Le Gouverneur s'explique sur les droits qui se lèvent à Warneton à la place de ceux qu'on prélevait antérieurement à Armentières et sur l'irritation des Français qui contestent au Gouverneur des Pays-Bas le pouvoir d'établir ces taxes.

Estado, 2108.

125. Madrid, 1^{er} septembre 1668. — *La Reine régente au connétable de Castille.*

Recommandation pour Nicolas Baston, official de la Secrétairerie du Conseil suprême (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 620, fol. 3 v^o.

126. Madrid, 15 septembre 1668. — *La Reine régente au connétable de Castille.*

La Souveraine rappelle sa lettre du 29 juillet précédent adressée à Castel-Rodrigo et demandant son avis sur les requêtes du chapitre métropolitain de Cambrai, les députés de la noblesse du Cambrésis et le marquis de Monroy, gouverneur de la place, à propos de l'établissement d'un nouveau tribunal de justice, qui serait préjudiciable à la juridiction ecclésiastique.

Depuis, le chapitre a renouvelé ses doléances. Il prétend qu'on veut porter atteinte à son droit exclusif d'avoir des députés ordinaires à l'assemblée des États à l'exclusion des abbés et du clergé inférieur. La Régente réclame l'avis du Gouverneur et défend toute innovation dans l'intervalle.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 620, fol. 3.

(1) Le décret est du 23 octobre suivant. Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 26 octobre 1668, pour François de la Vigne, architecte du palais de Bruxelles (décret du 4 décembre); le 28 novembre 1668, pour le colonel Jaime Ortencio Lopez (décret du 16 février 1669); le 6 avril 1669, pour Pierre Hippolyte de Lalaing (décret du 27 mai 1669); le 11 juin 1669, pour le colonel Christoval de Berrio (décret du 31 octobre suivant); le 12 mai 1670, pour Diego Gomez de Avila, dépositaire général de la flotte (décret du 23 juillet 1670); le 6 décembre 1669, pour le capitaine Augustin de Lois (décret du 7 août 1670); le 1^{er} avril 1671, pour Geronimo de Quinones (décret du 1^{er} novembre suivant).

127. Madrid, 18 septembre 1668. — *La Reine régente au connétable de Castille.*

Antérieurement à la signature de la paix d'Aix-la-Chapelle, à l'instance de Castel-Rodrigo, les ministres anglais et hollandais ont signé au nom de leur gouvernement l'acte de garantie relatif à la paix franco-espagnole, dont le texte se trouve joint à la lettre. A diverses reprises les diplomates espagnols accrédités à La Haye et à Londres se sont efforcés vainement d'obtenir la ratification de cet acte de garantie. Au mois d'avril dernier l'Angleterre, les Provinces-Unies et la Suède ont conclu une triple alliance. Il est déclaré à ce propos que Molina s'est engagé à payer 300,000 thalers impériaux au gouvernement suédois, parce que celui-ci avait tenu quelques mois en Allemagne ses troupes dans l'intérêt de la paix. Anglais et Hollandais ont réclamé le paiement de la somme en question, menaçant en cas de refus de ne prêter aucune assistance à l'Espagne dans ses contestations avec la France. Le gouvernement de Madrid a commencé par alléguer son ignorance, prétextant qu'il devait attendre le retour de Castel-Rodrigo pour être à même de donner une réponse. Il est évident que la Reine n'est pas tenue par une obligation formelle, mais il est de grand intérêt de gagner les Suédois pour garantir la paix des deux branches de la maison de Habsbourg. Il y a lieu de considérer l'importance de l'armée que Louis XIV tient sur pied, ses efforts pour gagner des alliés, particulièrement Anglais et Suédois, la nécessité pour l'Espagne de conclure des alliances, l'insistance du roi d'Angleterre, les nouvelles interventions hollandaises. D'autre part, jusqu'ici aucun ordre n'a été donné. On ne sait rien des intentions des Suédois, on n'a rien traité avec eux. On ignore quelles sont les conditions de leur alliance, si elle s'étend à tous les États de la monarchie, toutes choses dont il y a lieu de s'assurer avant de déboursier des sommes aussi considérables, pour ne pas être à la merci du bon vouloir des Anglais et Hollandais. On s'est décidé à donner des réponses dilatoires. Le connétable est chargé d'examiner la question. Il faut considérer que si Anglais et Hollandais ne donnent pas leur ratification à l'acte de garantie de la paix d'Aix-la-Chapelle, les Français vont en profiter pour accroître leurs prétentions et réclamer la cession de Condé, du fort de Lingen et de

Dixmude. Par contre, la prétention de faire payer par l'Espagne les subsides aux Suédois est inique, tout comme le refus de tenir leur promesse de garantie. Il faut en plus s'informer si la garantie est générale, s'étendant sur toute la monarchie espagnole, pour éviter que dans le cas d'une nouvelle rupture les puissances garantes n'eussent à assurer que la seule défense des Pays-Bas. Le connétable continuera les négociations entamées par Castel-Rodrigo avec les princes voisins, leur faisant voir combien il y va de leur intérêt.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 58, fol. 91 ⁽¹⁾.

128. Madrid, 21 septembre 1668. — *La Reine régente à Gamarra*. 40

L'ambassadeur est tout indiqué pour mettre le connétable de Castille au courant des affaires, lors de son entrée en charge. Si donc le nouveau Gouverneur l'appelle auprès de lui, pendant deux ou trois mois, il se rendra incontinent à Bruxelles.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 57, fol. 129. 45

129. Madrid, 30 septembre 1668. — *La Reine régente à Gamarra*.

Au sujet des doléances hollandaises à propos de leur commerce, du mauvais accueil que les Hollandais font aux sujets espagnols et de leur manque de courtoisie vis-à-vis de Gamarra lui-même. La Reine approuve la conduite de son délégué et s'est faite l'écho de ces doléances auprès du ministre hollandais accrédité à Madrid. Elle a menacé de représailles. Il est évident que c'est en Espagne que les

⁽¹⁾ Il y a comme annexes à cette lettre : 1^o une lettre de Pedro Fernandez del Campo à l'ambassadeur hollandais, du 16 septembre (fol. 105); 2^o une lettre du roi d'Angleterre à la Reine, du 11 mai (fol. 107); 3^o une lettre de la Régente aux Etats Généraux (fol. 109), 25 une lettre des Etats Généraux à la Régente, du 10 août (fol. 111); 4^o une lettre de Pedro Fernandez del Campo à l'ambassadeur de Hollande, du 13 septembre (fol. 113); 5^o une lettre de Fernandez del Campo à la Reine, du 13 septembre (fol. 116); 6^o une lettre de l'ambassadeur hollandais à la Reine, du 13 septembre (fol. 118); 7^o une lettre de la Régente aux Etats Généraux, du 20 septembre (fol. 122). 30

Hollandais font le plus d'affaires. On pourrait leur faire sentir là le plus vivement les conséquences d'un ressentiment.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 57, fol. 148.

130., 4 octobre 1668. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre*.

Sur les droits établis par Castel-Rodrigo à Warneton et ses efforts pour entraver les travaux du *chemin neuf* que les Français avaient fait de Sedan à Liège pour échapper au paiement des droits. Il faut de l'argent, dit le marquis; le Conseil ajoute qu'il faut retenir cet aveu, car, si on ne pourvoit pas régulièrement au paiement de l'armée, le pays sera ruiné.

Estado, 2108.

131., 17 octobre 1668. — *Consulte du Conseil d'État espagnol*.

Sur les droits établis par Castel-Rodrigo. Le Conseil est d'avis d'enjoindre au connétable de Castille l'ordre d'exécuter les décisions prises par le marquis.

Estado, 2108.

132. Anvers, 24 octobre 1668. — *Le comte de Marchin à la Reine régente*.

Le comte demande qu'on le remette en possession du poste de maître de camp général.

La Reine apostille en répondant qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la décision prise à l'égard du comte.

Estado, 2108.

133. Madrid, 27 octobre 1668. — *La Reine régente au connétable de Castille*.

Louis XIV a fait publier une ordonnance imposant à ceux qui possèdent des propriétés dans les régions cédées de retourner dans les deux

mois à leur domicile. Il y a parmi les intéressés des gens de première noblesse, comme le prince de Ligne et beaucoup de militaires. Chaque jour les Français émettent de nouvelles prétentions. Dès que le connétable aura pris possession de ses fonctions, il en confèrera avec les ministres des Pays-Bas. Il semble que cette ordonnance est un prétexte pour rompre la paix. La paix des Pyrénées et celle d'Aix-la-Chapelle qui la confirme permettent aux sujets espagnols de conserver leurs possessions dans les territoires cédés, comme les sujets français peuvent garder les leurs dans la Catalogne, sans obligation de résidence ni de service militaire. La Fuente a reçu ordre de faire ses doléances à ce propos auprès du marquis de Villars, ambassadeur français à Madrid. On se plaindra aussi au Saint-Siège, aux gouvernements français, hollandais et anglais. Le connétable consolera les sujets flamands que cette mesure atteint et fera voir que le gouvernement espagnol fait son possible pour les aider.

Le connétable se souviendra que la Régente est toujours prête à adhérer à la triple alliance. On tâchera d'y amener les Électeurs en leur envoyant des agents spéciaux à cet effet. Le connétable les choisira et tâchera d'obtenir l'adhésion de l'Empereur.

Il faudra de l'argent pour tout cela. On verra ce qu'on peut faire, car on est convaincu à Madrid que Louis XIV veut rompre la paix à bref délai. Les apparences contraires ne sont faites que pour endormir. Il faut se préparer sans tarder et prévenir les machinations françaises en vue de briser la triple alliance.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 57, fol. 191 ⁽¹⁾. 25

134. Madrid, 30 octobre 1668. — *Pedro Fernandez del Campo au connétable*.

Le marquis de La Fuente a rendu compte de ses négociations avec le ministre français de Madrid. Ce dernier a eu depuis une entrevue avec del Campo lui-même. Il a déclaré que l'ordonnance de Louis XIV ne s'étend pas à des personnalités notoires, comme le prince de Ligne

⁽¹⁾ Le texte de l'ordonnance française datée du 20 août 1668 se trouve en annexe (fol. 196).

et d'autres, qui sont en service dans l'armée espagnole, mais seulement aux ouvriers qui s'étaient retirés des terres conquises et les avaient laissées désertes. Le mobile du roi de France est d'en assurer la culture. Il a protesté que l'Espagne aurait tout lieu d'être satisfaite du désir qu'éprouvait le gouvernement français de vivre en paix avec elle. Si la conduite des Français est bien telle, on aura d'autant moins à se plaindre, mais on ne voudrait se porter garant pour eux. Il faut surtout s'en défier quand ils ne veulent pas s'engager par écrit.

On enverra à la toute première occasion des lettres pour les princes électeurs. C'est au connétable à s'informer des sentiments de ces derniers et à choisir les personnalités qu'on leur enverra à titre d'agents espagnols. Il donnera aux intéressés les instructions pertinentes.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 58, fol. 189.

135. Malines, 3 novembre 1668. — *Décret du connétable de Castille au Conseil privé*.

On a reconnu combien il est nuisible pour le service du Roi et l'intérêt de ces provinces que l'expédition des affaires se fasse si lentement. Pour faciliter et accélérer la solution des affaires, le Conseil joindra — jusqu'à nouvel ordre — une traduction espagnole au texte original de toutes ses consultes, comme il a fait déjà quelquefois par le passé, quand il s'agissait d'affaires qui le concernaient lui-même. Il donnera les ordres, à cet effet, aux secrétaireries.

Conseil privé, reg. 1, fol. 246.

136. Madrid, 13 novembre 1668. — *Consulte du Conseil d'État espagnol*.

Il y a lieu d'approuver la conduite du connétable de Castille qui a maintenu dans son poste le prince de Ligne et destitué le comte de Marchin. Pour ménager l'amour propre de ce dernier, on peut lui offrir de rester quelques jours encore en fonctions, jusqu'à ce qu'on lui fasse savoir qu'on a supprimé la charge même qu'il exerçait.

TOME V.

Estado, 2168.

137. Madrid, 23 novembre 1668. — *La Reine régente à Gamarra.*

On a appris à Madrid le mécontentement que cause à Louis XIV la conclusion de la triple alliance, et les mauvaises dispositions de ce souverain contre les Suédois. On considère comme chose capitale l'accession de l'Espagne à cette alliance. La Reine s'est déclarée prête à y adhérer, comme à toute autre mesure appropriée pour garantir la paix. Il faudrait déterminer clairement la coopération de chacun. Tant en Hollande qu'en Angleterre on reconnaît les desseins de Louis XIV de provoquer une rupture. Les négociations de Colbert font mauvais effet à Londres et on veut s'unir à l'Espagne. La connaissance de ces sentiments sera pour Louis XIV le principal mobile pour freiner son désir de rupture. La Régente a écrit dans le même sens au connétable et à Molina. Elle a envoyé les pleins pouvoirs nécessaires à la conclusion des accords. Gamarra fera le nécessaire pour que cela coûte le moins possible, eu égard à la disette où on se trouve. Il fera savoir que le connétable et Molina ont les pouvoirs nécessaires pour conclure. Il tâchera qu'on ne s'en tienne pas à de belles paroles, mais qu'on passe aux actes.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 58, fol. 227.

138. Madrid, 23 novembre 1668. — *La Reine régente au connétable de Castille.*

Accusé de réception de la lettre du connétable du 24 octobre avec copie de l'instruction qu'il a donnée à Marcos Albert de Oñate, envoyé comme agent à Londres, et d'autres documents. Ces derniers concernent la ratification du traité de garantie, l'état de la triple alliance, les 300,000 thalers réclamés par les Suédois, etc. La Reine approuve l'instruction donnée à Oñate. On estime à Madrid que c'est une affaire capitale de faire comprendre l'Espagne dans la triple alliance. La Reine a fait savoir qu'elle était toute prête à y accéder, à condition qu'il fût expressément stipulé ce que chacune des parties contractantes aura à fournir. On a appris qu'en Hollande et en Angleterre cette proposition recevait le meilleur accueil. Elle désire que la protection de la triple

alliance s'étende à tous les États de Charles II. Elle estime que cette ligue pourrait convaincre Louis XIV de s'abstenir de toute rupture. La Reine envoie au connétable des pleins pouvoirs pour traiter avec les princes allemands. Elle a prescrit à Gamarra et à Molina de se mettre en rapport avec le connétable et d'agir en commun. Elle recommande au connétable de ne pas s'engager à des dépenses excessives. Molina a reçu lui aussi des pleins pouvoirs pour conclure l'alliance en question, mais on l'a averti qu'il doit travailler de concert avec le connétable.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 193, fol. 144.

139. Madrid, 28 décembre 1668. — *La Reine régente à Gamarra.*

On s'est plaint au Nonce, à l'ambassadeur hollandais de Madrid et à Villars de la dernière violence de Louis XIV qui s'est emparé de Mariemont et de certains villages de la Flandre. Les deux premiers ont répondu qu'ils en feraient part à leur gouvernement. Gamarra tâchera de se procurer des informations complémentaires sur ce qui s'est passé.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 58, fol. 278.

140. Madrid, 31 décembre 1668. — *La Reine régente au connétable de Castille.*

La meilleure façon de refréner l'ambition de Louis XIV est de terminer les négociations en vue de la triple alliance. La Reine approuve le projet de convention que le connétable lui a remis, avec l'indication des forces que les alliés doivent maintenir en état. Le Gouverneur doit conclure sans attendre de nouveaux ordres, il n'a qu'à demander la ratification. Pour l'éventualité où la signature ne se donnerait pas à Bruxelles, mais dans une ville où le connétable ne pourrait se rendre, la Reine lui envoie une procuration en blanc. Il n'aura qu'à désigner le destinataire. En ce qui concerne les subsides il s'arrangera pour qu'on se contente de 160,000 ou 200,000 patacons. C'est peu de chose pour le bénéfice à réaliser. On a fait part du tout à l'ambassadeur alle-

mand de Madrid, pour que l'Empereur y adhère, ce qui ferait le plus grand plaisir à la Régente. On envoie pour porter cette lettre un courrier exprès par Paris.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 58, fol. 285.

141. Madrid, 10 janvier 1669. — *La Reine régente au connétable de Castille.*

Confirmation des ordres donnés dans une lettre du 31 décembre au sujet des négociations de la triple alliance. On peut offrir 160,000 écus. La coopération anglaise serait plus profitable en forces maritimes qu'en armée de terre. Le connétable tâchera de faire en sorte que les dépenses soient réduites au minimum. Il faut agir promptement. On attirera l'attention sur les avis qu'on reçoit des nouveaux armements des Français, qui menacent les Pays-Bas et l'Espagne et de leurs préparatifs navals. On est prêt à payer à Séville un acompte de 100,000 écus. En tout cas, le connétable pressera avant tout la conclusion de l'alliance entre l'Angleterre, la Hollande et la Suède, qui suffira à garantir la paix, laissant la porte ouverte à l'entrée de l'Empereur et d'autres princes dans la ligue. Il faudrait que les tractations avec les Allemands eussent lieu aux Pays-Bas, pour éviter les lenteurs qui surgissent toujours lors des congrès en Allemagne.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 59, fol. 18.

142. Bruxelles, 11 janvier 1669. — *Extrait de l'instruction donnée à Engelbert-François-Georges Tave, baron de Goyck.*

Le baron de Goyck était chargé de représenter la détresse financière du duché de Brabant et de réclamer de la Cour de Madrid la suppression des droits d'entrée et de sortie.

Estado, 2110.

143. Bruxelles, 17 janvier 1669. — *Le connétable de Castille à la Reine régente.*

A la Conférence de Lille surgissent chaque jour de nouvelles controverses. A son origine, elle n'avait d'autre but que de discuter les pré-

tentions réciproques et de faire le travail préliminaire qui permet ensuite à la Régente et à Louis XIV de prendre les décisions convenables ou éventuellement de recourir à l'arbitrage. Les ministres français exigent que du coup on leur accorde tout ce qu'ils désirent. Ils profèrent des menaces. Aucune de leurs prétentions ne se justifie. Les places qu'ils convoitent sont les plus importantes. Le courrier suivant apportera à la Régente un ample rapport avec la copie de la réponse donnée par le connétable. Celui-ci a voulu avertir la Régente pour qu'elle fasse déclarer à l'ambassadeur français accrédité à Madrid que le connétable n'avait d'autre pouvoir que d'écouter les propositions qu'on lui ferait.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 193, fol. 209.

144. Bruxelles, 24 janvier 1669. — *Consulte du Conseil d'État belge.*

Le Conseil propose des candidats pour le siège archiépiscopal de Malines et en premier lieu Robert de Berghes.

Secretarias provinciales, liasse 2466.

145. La Haye, 29 janvier 1669. — *Gamarra à la Reine régente.*

Le marquis de La Fuente a reçu ordre de la Reine de faire des réclamations auprès de Villars, à propos de l'occupation de Mariemont par les Français. Des doléances ont été faites au même sujet auprès du Nonce et de l'ambassadeur hollandais. Sur l'ordre du connétable, on a réclamé aussi auprès du gouvernement de La Haye. On s'est plaint également à ce dernier de l'attitude des délégués français à la Conférence de Lille, de leur volonté d'imposer au connétable l'obligation de supprimer les droits d'entrée et de sortie, sous menace de représailles. Le gouvernement hollandais a désapprouvé ces violences, les interprétant comme une tendance à imposer des lois au Roi dans ses propres États. Il a décidé de conférer avec les Anglais et les Suédois pour déterminer le montant des effectifs à affecter au secours de l'Espagne, en cas d'attaque française.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 59, fol. 51.

146. Madrid, 31 janvier 1669. — *La Reine régente au connétable de Castille.*

La Régente a reçu la lettre du 31 décembre relative aux négociations de la triple alliance. Les Hollandais ont décidé de ne pas y admettre l'Espagne, sinon à des conditions déterminées. Le Gouverneur persévérera dans sa conduite pour obtenir l'accession de l'Espagne à cette alliance, en observant les ordres donnés à cet effet le 31 décembre précédent. Il fera entendre à l'occasion — et comme si la chose était spontanée et non résultante d'un ordre de la Cour de Madrid — que ce refus ne pourra qu'affecter la Régente et faire douter de la sincérité de ceux qui refusent de l'associer à un traité destiné à assurer la sécurité commune. Elle pourrait dans ce cas se tourner vers la France et entamer là les négociations les plus convenables en ce moment. Dans l'intervalle le Gouverneur continuera ses tractations en vue de l'alliance des Anglais et des Suédois avec l'Empereur. Cela doit nécessairement pousser les Hollandais à la condescendance. On a donné des instructions semblables à Gamarra.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 59, fol. 64.

147. Madrid, 9 février 1669. — *La Reine régente au connétable de Castille.*

La Reine ordonne de payer les juges de l'Amirauté en assignant leurs gages sur le dixième du produit des prises faites par des armateurs privés, comme cela s'est pratiqué jusqu'alors, et avec préférence sur les officiers de l'armée navale. Ces juges, à qui on devait près de huit ans de gages, avaient exposé leur misère et déclaré qu'ils étaient hors d'état de continuer leur service.

Secretarias provinciales, registre 2630.

148. La Haye, 12 février 1669. — *Mémoire du prince d'Orange.*

Dans ce mémoire, qui devait être remis au Conseil d'État par l'intermédiaire de l'ambassade hollandaise à Madrid, le prince d'Orange fait valoir que s'il avait l'usage de tous les biens qu'il possède aux Pays-

Bas il toucherait plus de 150,000 livres de rente. Mais par suite de son procès avec la comtesse d'Isenghien plusieurs de ses terres en Belgique ont été frappées de saisie; la comtesse veut et peut faire vendre à son profit la baronnie de Herstal pour 20,000 écus, alors que cette seigneurie en vaut 100,000.

Estado, 2211.

149. Madrid, 7 mars 1669. — *La Reine régente au connétable de Castille.*

Au sujet des tractations pour la triple alliance, la garantie de la paix d'Aix-la-Chapelle et la spécification des forces que chaque parti devrait consacrer à l'assistance de l'Espagne et des subsides à payer aux Suédois. Le connétable continuera ses démarches. On a donné ordre au Conseil des Finances d'assurer le paiement des subsides.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 59, fol. 113.

150. Bruxelles, 21 mars 1669. — *Le connétable de Castille à Gamarra.*

Envoi d'un ample rapport sur les travaux de la Conférence de Lille, avec ordre d'en communiquer éventuellement les éléments intéressants au gouvernement hollandais. Le point sur lequel les Français émettent le plus de prétentions est celui des droits d'entrée et de sortie. Cela touche aux intérêts des Hollandais, qui sont si sensibles à tout ce qui concerne leur commerce. Le connétable explique que la politique espagnole a tendu à faire traîner les affaires, pour gagner le temps nécessaire à la conclusion de la triple alliance. Il craint qu'on finira par une rupture, car il a connaissance de l'entêtement des Français qui ne voudront faire aucune concession au bon droit des Espagnols. Les ordres réitérés qu'il a reçus de la Reine interdisent de se prêter à une concession excessive ou contradictoire avec les clauses de la paix. Il ne voit qu'une issue, demander une déclaration aux puissances de la triple alliance. Ceux-ci devraient proclamer que Louis XIV a violé le traité en confisquant les biens de ceux qui sont au service de Charles II et

en prétendant priver ce dernier des recettes que lui procurent les douanes, alors que lui-même lève 30 % sur les produits des Pays-Bas et que le traité stipule la liberté du commerce. Ordre à l'ambassadeur de préparer le gouvernement hollandais à prendre parti dans une affaire qui intéresse à ce point les Provinces-Unies. 5

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 194, fol. 11 (1).

151., 28 mars 1669. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la mission du baron de Goyck. Le Brabant, d'après le Conseil, devait faire observer, avec l'autorisation du connétable de Castille, Gouverneur général des Pays-Bas, que par suite des erreurs commises dans l'évaluation des contributions qui lui incombait, l'armée avait diminué de 4,000 hommes. Quant au baron lui-même, il n'avait pas eu l'agrément du connétable et n'avait pas reçu des pouvoirs en règle des trois villes principales du duché : Bruxelles, Anvers et Louvain. Il faut aviser le Secrétaire d'État qu'il ne peut être admis aux audiences royales et demander l'avis du Conseil suprême de Flandre. 15

Estado, 2109.

152. Madrid, 31 mars 1669. — *La Reine régente à Jean Vecquer.*

Au sujet de la mission confiée par les États de Brabant au baron de Goyck. Avant de l'entendre la Reine ordonne que ses pouvoirs et ses instructions soient vérifiés au Conseil d'État. Le Conseil de Flandre s'en tiendra à cette décision et ne recevra aucune proposition du baron, mais le renverra au Conseil d'État pour la raison précitée (2). 20

Secretarias provinciales, liasse 2466.

153. Madrid, 3 avril 1669. — *La Reine régente à Gamarra.* 25

Au sujet des prétentions du prince d'Orange tendant à ce que le gouvernement espagnol se chargeât de donner satisfaction à la comtesse d'Isenghien. La convention conclue entre eux porte sur 15,000 florins. La Reine annonce qu'elle a donné ordre au connétable de recevoir les

(1) Voir en annexe un rapport très étendu (fol. 13).

(2) Le 19 juin, le Conseil d'État espagnol déclare à son tour qu'il faut examiner si le baron de Goyck a des pouvoirs en règle. *Estado* 2110. 30

propositions relatives à la satisfaction à donner à la comtesse. Le diplomate hollandais accrédité à Madrid a fait des démarches dans le même sens. On lui a répondu aussi de manière condescendante.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 59, fol. 149.

5 154. Bruxelles, 16 avril 1669. — *Le connétable de Castille à Gamarra.*

Le Gouverneur est convaincu que les Français vont provoquer une rupture. La quantité de munitions et de vivres qu'ils rassemblent dépasse tout ce dont on peut avoir besoin pour l'équipement de fortes 10 resses. Il faudra que Gamarra continue ses instances pour obtenir de Louis XIV par l'intermédiaire du gouvernement hollandais, la cessation des infractions dont il se rend coupable. Si la triple alliance n'intervient pas dans cette affaire, elle dépréciera le traité qu'elle a conclu avec l'Espagne. L'occasion est d'ailleurs favorable, les places françaises 15 sont découvertes, en un mois on pourrait s'en emparer si on disposait de plus de troupes et de plus d'argent.

On a appris que Turenne s'approche de la frontière, que Louis XIV a annoncé son départ pour septembre, que 16,000 hommes sont campés autour de Paris. Les États-Généraux peuvent savoir que le connétable 20 a reçu des ordres de la Reine. Il doit éviter de fournir à l'ennemi un motif de rupture mais ne peut souffrir d'insulte. Il vaut mieux perdre les Pays-Bas avec honneur que de passer par les ignominies que les Français machinent chaque jour. Il va notifier ces instructions aux alliés et fera avec son armée tout ce qui est possible.

25 *Ambassade d'Espagne à La Haye*, reg. 194, fol. 95.

155. Bruxelles, 18 avril 1669. — *Mémoire exposant les griefs du connétable de Castille, envoyé à Geronimo de Quinones (1) pour être présenté à Louis XIV.*

La Conférence de Lille n'a d'autre objectif que la discussion des 30 divergences de vues relatives au règlement des cessions territoriales résultant de la paix d'Aix-la-Chapelle. Les délégués français ont fait

(1) Geronimo de Benavente y Quinones, titulaire de l'ambassade d'Espagne à Paris.

des propositions qui n'ont rien à voir avec ce règlement. Il y a là une contravention flagrante à la paix des Pyrénées et à celle d'Aix-la-Chapelle. Le Gouverneur rappelle les textes mêmes sur lesquels il appuie son affirmation.

Il faut espérer que Louis XIV mettra fin aux menaces proférées par ses délégués.

Une des questions discutées par ceux-ci et aussi par les ministres de Paris est l'imposition faite par le roi d'Espagne de droits d'entrée sur certaines marchandises. Si ces taxes sont nuisibles au commerce français, la Reine est toute prête à entendre les propositions qu'on lui fera, à condition cependant qu'il n'y ait aucun préjudice aux droits du Roi et au salut du peuple. Louis XIV devrait à cet effet retirer toutes les menaces et faire cesser les représailles. Il devrait évacuer tous les territoires qu'il a occupés depuis la paix.

Autre contravention des traités, le placard français confisquant les biens des vassaux du roi d'Espagne qui se trouvent dans le territoire cédé par la paix d'Aix-la-Chapelle. Depuis la paix, les Français ont occupé Mariemont, Fontaine-l'Évêque, Rodemachern et autres places. On a dépossédé le prince de Ligne⁽¹⁾ de certaines de ses propriétés pour les donner au prince d'Épinoy⁽²⁾. La Reine espère que Louis XIV portera remède à toutes ces infractions, pour éviter les conséquences funestes d'une mauvaise intelligence entre les deux couronnes.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 194, fol. 270.

156. Bruxelles, 24 avril 1669. — *Le connétable de Castille à la Reine régente.*

Il y a eu équivoque. Ce sont les États de Brabant et non les Hollandais qui demandent la suppression des licences. La lettre traite ensuite de la politique générale.

Estado, 2109.

157. Bruxelles, 24 avril 1669. — *Le connétable de Castille à la Reine régente.*

Le Gouverneur rend compte des mouvements des Français, de leur empressement à accumuler des munitions dans les places d'Arras et de

(1) Claude Lamoral de Ligne.

(2) Alexandre Guillaume de Melun.

Douai. Il a cru bon d'en avertir Esteban de Gamarra à qui il a envoyé un mémoire pour le remettre aux États-Généraux. Ceux-ci ont répondu et le connétable communique à la Régente le texte de leur réponse. Le connétable s'est servi de ce prétexte pour tâter le terrain et reconnaître dans quelles dispositions se trouvaient les Hollandais vis-à-vis d'un arrangement éventuel. Il ajoute que les Anglais sont dans un état d'indécision, qu'on doit attribuer soit au manque de volonté soit au manque d'argent. Enfin il prétend être dépourvu de tout moyen pour résister à une attaque soudaine des Français.

Estado, 2109.

158. Madrid, 2 mai 1669. — *La Reine régente au connétable de Castille.*

La Régente a appris de Gamarra que les Hollandais refusent de rendre la liberté à quatre ecclésiastiques qu'ils retiennent prisonniers. Le connétable fera payer leur rançon, qui atteindra sans doute 600 réaux. On ajoutera cependant une protestation, indiquant que ces religieux n'ont pas contrevenu aux stipulations de la paix et se sont conduits modestement.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 59, fol. 194.

159. Madrid, 4 mai 1669. — *La Reine régente au connétable de Castille.*

La Régente charge le Gouverneur de nommer un fonctionnaire neutre pour enquêter sur la situation du Luxembourg.

Secretarias provinciales, reg. 2630.

160. Madrid, 16 mai 1669. — *Pedro Fernandez del Campo au connétable de Castille.*

On a reçu à Madrid la copie d'un dernier projet d'acte de garantie convenu entre Anglais, Hollandais et Suédois. La Reine va le faire comparer rapidement avec les projets précédents et puis prendre une déci-

sion. On a déjà remarqué que la rédaction nouvelle ne contient pas la spécification du nombre de troupes que chaque puissance doit mettre en ligne, ni du moment où l'assistance doit être donnée. Il faut éviter de s'exposer à perdre les Pays-Bas par une invasion soudaine. On peut appréhender aussi les chicanes que les contractants pourraient émettre à ce propos. On prendra des mesures pour satisfaire rapidement aux engagements financiers. Les alliés prétendent exiger une garantie pour la somme qui ne devra pas être payée comptant. Il faut écarter cette exigence insolite. En tout cas, si on ne peut l'éviter, on avisera à se procurer des effets à faire valoir sur l'arrivée des prochains galions. 40

En post-scriptum le secrétaire ajoute que la question a de nouveau été discutée en Conseil et qu'on a considéré que l'essentiel est que les alliés demeurent en armes, prêts à tomber sur Louis XIV à la première alerte.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 59, fol. 231. 45

161., 22 mai 1669. — *Le chapitre métropolitain de Cambrai à la Reine régente.*

Le chapitre écrit à la Reine qu'il ne veut pas que Cambrai soit cédé à la France, mais reste sous la protection du roi d'Espagne. Toutefois, en faisant cette déclaration de loyalisme, le chapitre entend ne rien céder de ses prétentions à la souveraineté temporelle de la ville, et il rappelle une de ses lettres de l'année précédente où il montrait que les rois d'Espagne n'ont sur Cambrai qu'un droit politique et uniquement pour la conservation de leurs États des Pays-Bas. 20

Secretarias provinciales, liasse 2526. 25

162. Madrid, 23 mai 1669. — *La Reine régente à Gamarra.*

Il paraît que des tractations ont lieu à Vienne pour l'éventualité de la mort du roi Charles II. On songe à un partage entre la France et l'Empire. Gamarra cherchera à se procurer des détails complémentaires. 30

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 59, fol. 248.

163., 1^{er} juin, 1669. — *La Reine régente au connétable de Castille.*

La Reine réforme toutes les pensions, mercèdes et rentes viagères accordées depuis 1621. Celles de moins de 200 livres de 40 gros seront maintenues, celles allant de 300 à 8,000 livres seront réduites de moitié, celles de plus de 8,000 seront ramenées à ce chiffre réduit lui-même de moitié, de sorte que 4,000 livres sera le maximum. Cette réforme doit être inscrite dans les livres et les registres du domaine.

Secretarias provinciales, reg. 2630.

164. Madrid, 7 juin 1669. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le connétable de Castille, dans une lettre du 10 avril, avait indiqué les divers candidats à l'archevêché de Malines. Parmi eux figurait au premier rang Alphonse de Berghes, qui était aussi le premier candidat du Conseil d'État de Belgique. 45

Le Conseil se rapporte à la décision royale et la Régente nomme Alphonse de Berghes.

Secretarias provinciales, liasse 2466.

165. Madrid, 11 juin 1669. — *La Reine régente à Gamarra.*

Le grand chancelier de Suède a fait demander par Gamarra un passeport pour son fils qui désire visiter l'Espagne. Pareil document ne peut être délivré qu'en Belgique et l'intéressé s'adressera au connétable. 20

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 59, fol. 279.

166. Madrid, 13 juin 1669. — *La Reine régente au connétable de Castille.* 25

Les ministres hollandais font des difficultés pour remettre les actes de garantie, si on ne leur paye en même temps 200,000 écus. D'autre part. Gamarra insiste pour connaître le nombre des troupes qui seraient

affectées à l'assistance des Pays-Bas, dans l'éventualité d'une attaque française. Ce dernier point, fait remarquer la Régente, devait être résolu tout d'abord, encore que les 200,000 écus soient prêts, comme les Hollandais d'ailleurs le savent.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 59, fol. 289. 5

167. La Haye, 18 juin 1669. — *Gamarra à la Reine régente*.

Le Consul espagnol à Amsterdam a fait savoir que différentes places de la Flandre sont infectées de peste. On lui a prescrit de donner des certificats aux bateaux marchands venant de localités où le fléau n'est pas apparu. Les capitaines ne veulent pas prendre ces certificats, prétendant que cela est contraire à la paix. Gamarra, requis de fournir des explications sur l'étendue du fléau, annonce qu'il atteint Gand, Bruges, Courtrai, Tournai, Lille, Douai et Valenciennes. Exiger des certificats de santé pour l'admission des bateaux n'est pas une violation des traités. Les attestations données à Ostende sont sans valeur, puisqu'on charge 15 là les produits venant des villes infectées. On devrait exiger pour les bateaux partis de ce port, comme aussi de ceux de Zélande, qu'ils se soumettent au préalable à une quarantaine.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 59, fol. 296.

168. Bruxelles, 19 juin 1669. — *Le connétable de Castille à la Reine régente*.

La Régente a fait savoir par sa lettre du 19 mai qu'elle avait pris connaissance du mémoire présenté le 25 courant par le Gouverneur afin d'obtenir la permission de se retirer chez lui, eu égard à sa santé délabrée. Elle considère qu'il y a si peu de temps que le connétable se trouve 25 aux Pays-Bas et qu'il se rétablira de jour en jour. Elle est très contente de ses services et estime sa présence nécessaire ici, dans les circonstances présentes. Il lui paraît opportun d'éviter tout changement. Elle promet en retour de faire de son mieux pour procurer le plus d'argent possible, comme le connétable l'a demandé. 30

Protestation d'obéissance du connétable. Sa santé ne s'améliore pas, malgré la bonne saison. Sa présence ici ne peut donc guère être utile. Les médecins des Pays-Bas lui ont assuré qu'en restant ici encore un hiver, il exposerait certainement sa vie. Les secours nécessaires pour 5 l'armée doivent être considérés comme étant une des affaires principales de la monarchie.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 194, fol. 293.

169. Bruxelles, 3 juillet 1669. — *Le connétable de Castille à la Reine régente*.

40 Le maréchal de Humières⁽¹⁾, qui gouverne les territoires limitrophes à la Flandre, a envoyé un agent à Bruxelles, pour faire savoir qu'il avait reçu ordre de Louis XIV de concentrer son armée, de pénétrer en Hainaut et de s'y livrer à toutes hostilités. La raison alléguée est le refus des autorités espagnoles de permettre l'exportation du charbon dont 15 les Français ont besoin pour leurs fortifications. Ils ne se contentent pas de ce qu'on leur a permis par le passé, de ce qu'on tolère chaque jour, ils exigent le droit de se procurer tous les matériaux nécessaires à des fortifications évidemment dirigées contre les Pays-Bas. Le connétable reconnaît qu'on a tâché d'empêcher l'exportation du charbon, 20 considérant qu'ainsi il faudrait six ans aux Français pour achever leurs travaux. On a laissé passer les barques qu'on avait arrêtées. La Régente est invitée à décider ce qu'il faudra faire à l'avenir.

Il y aurait lieu de représenter à Villars que c'est un procédé étrange de venir déclarer la guerre pour une question aussi secondaire, que la 25 conduite des Français est déplorable puisqu'ils ne se contentent pas de faire venir leurs propres barques, mais s'emparent de celles qui naviguent pour le compte d'habitants des Pays-Bas et font toutes sortes de vexations à ceux-ci, quand ils empruntent des canaux passant sur le territoire français.

30 *Ambassade d'Espagne à La Haye*, reg. 195, fol. 9.

(1) Louis de Crevant, duc d'Humières, pair et maréchal de France.

170. Madrid, 5 juillet 1669. — *La Reine régente au connétable de Castille.*

La Reine a confié au comte de Monterey la charge de capitaine général de la flotte. Celui-ci a insisté sur l'opportunité d'incorporer dans l'escadre royale les navires de convoi et de les placer sous les ordres et la juridiction du capitaine général. Il y a lieu de faire droit à cette proposition. La patente qu'on va expédier pour Monterey fera mention de cette décision. En plus, comme il convient de favoriser le commerce et d'en éviter toute interruption, on avertira le comte de la décision prise par une instruction secrète. Il faut observer les contrats conclus par rapport aux navires de convoi, ne rien modifier à la perception et l'affectation du droit nouvellement établi d'un pour cent, etc. Il s'agit exclusivement d'assurer l'obéissance due au capitaine général et d'éviter les conflits de juridiction préjudiciables au commerce.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 620, fol. 41 verso (1). 15

171. Madrid, 10 juillet 1669. — *Castel-Rodrigo à la Reine régente.*

Au sujet de l'antagonisme qui a toujours existé entre le Conseil suprême de Flandre et les Gouverneurs généraux des Pays-Bas quant au droit de pourvoir aux charges qui sont de collation royale et aux bénéfices ecclésiastiques. Castel-Rodrigo rappelle ce qui s'était passé quand lui-même était à la tête de nos provinces, comment le Conseil cherche à restreindre l'autorité du Gouverneur général. Le connétable de Castille demande les mêmes pouvoirs que ceux qui lui avaient été conférés. Il s'étend ensuite sur les provisions de certaines abbayes vacantes.

Secretarias provinciales, liasse 2466. 25

172. Anvers, 17 juillet 1669. — *Le connétable de Castille à la Reine régente.*

Le Gouverneur réclame des instructions précises sur l'attitude à prendre vis-à-vis des Français. Si on ne leur permet de venir chercher tout

(1) Le décret est du 29 juillet suivant.

le charbon dont ils ont besoin, ils passeront à des actes d'hostilité sur les propriétés des sujets des Pays-Bas. Il remet copie de la correspondance qu'il a échangée à ce propos avec Iturietta (1).

Estado, 2110.

173. Madrid, 21 juillet 1669. — *La Reine régente à Gamarra.*

Accusé de réception des dernières lettres de l'ambassadeur et du connétable. La garantie proposée par les alliés est si générale, que difficilement on pourra s'attendre à ce qu'elle soit exécutée, en cas de rupture. En plus on n'y trouve aucune spécification du montant des troupes à engager, ni du moment où elles entreront en action. La Régente a fait savoir au connétable que ces deux points doivent être décidés et il ne peut rien déboursier des 200,000 patacons envoyés, tant que cela n'aura pas été fait.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 59, fol. 339.

174. Bruxelles, 22 juillet 1669. — *Le connétable de Castille à la Reine régente.*

Rappel de la lettre du 3 juillet relative aux menaces françaises par rapport à la question du charbon. Depuis, il a reçu des lettres du secrétaire Iturietta et des députés espagnols à la Conférence de Lille. Tous ces documents ont été communiqués à Gamarra. Louvois a fait demander par Iturietta qu'en attendant qu'une décision soit prise à Madrid et notifiée à Bruxelles, on veuille donner l'assurance que provisoirement on ne mettrait aucun obstacle au transport de la houille venant pour le compte des sujets français. Il prétendait que la déclaration faite par le connétable que le charbon était contrebande de guerre ne pouvait avoir de valeur. Le traité de paix des Pyrénées stipule qu'on spécifiera les produits qui sont de contrebande et le charbon ne se trouve pas sur la liste. Faute de cette concession, on passerait immédiatement à des représailles et on pillerait les bois des sujets du roi d'Espagne se trouvant en territoire français. Les délégués espagnols à la Conférence de Lille ont prétendu avoir reçu des menaces sembla-

(1) Miguel de Iturietta, ministre résident espagnol à Paris.

bles, avec cette addition que les représailles éventuelles auraient lieu dans quinze jours. Peu après ils ajoutèrent encore que les menaces se précisaient et que le maréchal de Humières concentrait des troupes à Ath. Des nouvelles relatives aux mouvements des troupes françaises furent communiquées aussi par le marquis de Monroy, gouverneur de Cambrai, le prince de Ligne, le duc d'Arschot et d'autres. Le connétable prit ses dispositions pour assurer la parade, faisant renforcer les garnisons du Hainaut et donnant l'alerte aux troupes placées dans les autres provinces. Il prescrivit au duc d'Arschot de demeurer sur la défensive, même dans le cas où l'ennemi pénétrerait sur le territoire de son gouvernement, pour éviter toute rupture de la paix. Il fit communiquer ses décisions au gouvernement de La Haye. Depuis, l'ennemi est resté dans les parages d'Ath. Humières a fait savoir qu'il ne se retirerait pas avant d'avoir réuni toute la quantité de charbon dont il a besoin pour les fortifications. Après cela les Français exigèrent la suppression des douanes là d'abord puis à Condé, sous menace de rupture. La Reine doit prendre une décision. Elle voit combien la paix conclue donne peu de sécurité aux Pays-Bas. Les Français ne cesseront de chercher des prétextes pour provoquer une rupture. Ici on est sans ressources, l'armée est si diminuée.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 195, fol. 58.

175. Bruxelles, 31 juillet 1669. — *Le duc de Havré au secrétaire Pedro Fernandez del Campo.*

Sur les violences commises par les Français dans ses propriétés.

Estado, 2110. 25

176. Madrid, 3 août 1669. — *La Reine régente à Gamarra.*

Gamarra a rapporté récemment que la peste sévissait à Gand, Bruges, Courtrai, Tournai, Douai, Valenciennes, Liège, Maestricht et Bois-le-Duc. La Régente a prescrit dans tous les ports du royaume de n'admettre ni vaisseaux, ni marchandises, ni personnes venant des régions infectées. On refusera aussi toute marchandise venant d'Ostende, à

moins qu'elles ne soient pourvues d'un certificat attestant qu'elles ne viennent d'aucun des endroits désignés ci-dessus. Il en sera de même des produits venant d'Amsterdam et de Middelbourg. Ici on devra demander les certificats aux consuls espagnols.

8 *Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 60, fol. 6.*

177., 5 août 1669. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet d'un mémoire du Nonce dans lequel celui-ci demande qu'on admette dans les Conseils d'État et privé des Pays-Bas les évêques et les archevêques du pays, et se plaint de ce que, malgré l'ordre de la Reine de faire rapport sur la question, un membre du Conseil suprême de Flandre fait des difficultés pour signer ce rapport. Don Blasco de Loyola doit s'enquérir auprès du secrétaire Vecquer des raisons qu'a le conseiller Locquet pour retenir la pièce en question.

Estado, 2110.

15 178., 6 août 1669. — *La Reine régente au connétable de Castille.*

Au sujet de la mission dont le baron de Goyck fut chargé par les États de Brabant. Le baron fut entendu par le comte de Peñaranda qui demanda l'avis du secrétaire Vecquer. Celui-ci répondit que les droits d'entrée et de sortie dont les Brabançons réclamaient la suppression étaient des droits régaliens. La Reine charge le connétable de répondre qu'il faut temporiser, car la réponse que l'on fera peut avoir de l'influence sur les dispositions de cette province; de son côté, elle a ordonné de répondre aux Brabançons par de bonnes paroles.

25 *Estado, 2275.*

179., 7 août 1669. — *La Reine régente au connétable de Castille.*

Sur le mémoire qu'elle avait reçu de Don Augustin Spinola et qui traitait des réformes que le connétable désirait introduire aux Pays-Bas.

Estado, 2275.

180., 9 août 1669. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet de l'entrée en France des bateaux de houille. Les Français soutiennent que d'après le traité des Pyrénées le charbon n'est pas un article de contrebande. Le Conseil trouve que, puisqu'il en est ainsi, il ne faut pas s'exposer à ce que les Français viennent chercher de force le charbon en Belgique. On doit éviter toute provocation.

Estado, 2110.

181. Madrid, 20 août 1669. — *La Reine régente au connétable de Castille.*

Le Nonce de Madrid a remis un mémoire exposant la façon irrévén-
cieuse dont l'Université de Louvain procède contre le Saint-
Siège, alors qu'elle devrait reconnaître les faveurs et les privilèges
qu'elle en a obtenus. Le Pape a résolu de suspendre la jouissance de ces
privilèges. Il a demandé qu'il soit prescrit aux Conseils et aux ministres
de ne pas favoriser l'Université dans l'attitude qu'elle prend contre les
décrets et commissions du Souverain Pontife. Le connétable fera une
enquête à ce sujet et prendra en attendant des mesures pour éviter de
plus grands inconvénients. La Régente a rendu compte au Nonce de
l'ordre donné par la présente et y a ajouté de belles paroles.

Conseil privé, reg. 1, fol. 254. 20

182., 14 septembre 1669. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Au sujet d'un bref du Pape demandant qu'on exécute les décrets rendus contre l'Université de Louvain. Le Conseil déclare ignorer s'il s'agit du Jansénisme. Il fait remarquer que le Roi est protecteur de l'Université de Louvain et qu'on doit l'écouter. D'ailleurs, aucun décret de Rome ne peut être publié sans avoir été, au préalable, examiné par les ministres du Roi. La Reine ne doit donc pas donner les ordres qu'on requiert d'elle.

Estado, 2110. 30

183., 17 septembre 1669. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur le bref dont il est question plus haut. Le Conseil est d'avis qu'il faut consulter le Conseil suprême de Flandre.

5

Estado, 2110.

184. Madrid, 12 octobre 1669, — *La Reine régente au connétable de Castille.*

Accusé de réception des trois dernières lettres du connétable. On s'est rendu compte de la sorte des démarches faites par l'ambassadeur Temple pour obtenir les 200,000 patacons, qui représentent le premier paiement des subsides destinés aux Suédois, avant de remettre l'acte garantissant le secours de la triple alliance à l'Espagne, en cas de rupture. La Régente s'étonne des difficultés qu'on apporte à la remise de ce document. Le connétable s'efforcera de l'obtenir au plus vite et ce n'est qu'alors qu'il fera payer aux Suédois les 200,000 patacons. Il fera poursuivre les négociations entamées à La Haye pour que les puissances de la triple alliance remettent la spécification des forces qu'ils emploieront au secours de l'Espagne, en cas de rupture. Il ne peut rien payer avant que ceci ne soit arrangé.

20

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 60, fol. 60.

X 185. La Haye, 22 octobre 1669. — *Gamarra à la Reine régente.*

La Chambre de commerce de Berghes prévoyant le grand préjudice que va causer aux commerçants la défense d'admettre en Espagne les marchandises venues d'Ostende et de Nieuport, a remis des attestations des magistrats d'Anvers, Gand, Bruges, Ypres, Ostende et Nieuport relatifs à la cessation complète ou au moins partielle de l'épidémie. Gamarra transmet le texte de ces attestations pour que la Reine veuille donner les ordres nécessaires (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 60, fol. 68.

30

(1) La copie des attestations se trouve en annexe (fol. 70).

186. Bruxelles, S. d. (octobre 1669). — *Mémoire des États de Brabant.*

Les États demandent qu'on maintienne les privilèges de l'Université de Louvain, en matière de nomination aux bénéfices ecclésiastiques.

Secretarias provinciales, liasse 2467. 5

187. Bruxelles, 3 novembre 1669. — *Le connétable de Castille à la Reine régente.*

Au sujet des difficultés que rencontrait l'exécution du traité d'Aix-la-Chapelle. Le connétable n'est pas d'avis que l'on s'en rapporte à l'arbitrage des puissances de la triple alliance. L'affaire devrait se déci- 40 der devant la Cour de la Rote à Rome, puisque la discussion roule sur des points de droit et des questions de justice. Il ajoute : si l'on a recours aux États de la triple alliance, il ne faut pas douter que pour éviter la guerre et l'obligation de nous secourir, ils en viendront à accor- 45 der aux Français tout ce que ceux-ci pourraient désirer et à notre plus grand désavantage.

Estado, 2413.

188., 10 novembre 1669. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Au sujet du mémoire précité des États de Brabant. Le Conseil est 20 d'avis qu'il faut ordonner à l'ambassadeur à Rome de veiller à ce que rien ne soit changé aux dits privilèges.

Secretarias provinciales, liasse 2466.

189. Bruxelles, 21 novembre 1669. — *Le connétable de Castille à Gamarra.* 25

Le connétable répète qu'il ne peut payer la somme de 200,000 patacs due au gouvernement hollandais, tant qu'on n'a pas remis l'acte particulier, spécifiant les modalités de l'assistance à donner éventuelle-

ment aux Pays-Bas. Si cette exigence doit entraîner la rupture de l'alliance, ce ne sera la faute ni du connétable ni des dirigeants de Madrid. La condition *sine qua non* formulée par le gouvernement espagnol repose sur la justice et les puissances de la triple alliance n'ont 5 aucune raison de s'y refuser. Le connétable ne veut pas transgresser les ordres formels que la Reine lui a donnés, malgré que Gamarra l'engage à le faire. Si la garantie est de ce chef refusée à l'Espagne ce ne sera pas elle qui y perdra le plus et le Roi n'en restera pas moins un grand monarque. Discussion entre le connétable et Gamarra.

10 *Ambassade d'Espagne à La Haye*, reg. 195, fol. 280.

190. Madrid, 23 novembre 1669. — *La Reine régente au connétable de Castille.*

Par les lettres du connétable lui-même et de Gamarra, la Reine a appris qu'on continuait à La Haye les négociations pour obtenir la 15 remise de l'acte spécifiant les secours à accorder éventuellement à l'Espagne. Elle s'est rendu compte qu'on persistait à exiger au préalable le paiement des 200,000 pesos, avec menace de considérer comme rompu l'acte de garantie. Le connétable émet l'avis qu'il faut tenir bon, considérer que les Suédois n'ayant pas traité directement avec l'Espa- 20 gne, il ne fallait pas en ce moment faire une démarche spéciale pour eux, se refuser à tout engagement de donner une hypothèque suffisante et s'en tenir simplement à l'arrangement du 15 octobre. La triple alliance paraît avoir pour mission d'exploiter l'Espagne bien plus que de la défendre. La Régente s'en rapporte à ses ordres contenus dans les 25 lettres des 12 octobre et 9 novembre et déclare n'avoir rien à y changer. Il faut éviter d'insérer dans le traité de nouvelles stipulations de peur de provoquer par là même d'ultérieures exigences.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 60, fol. 102.

191. Bruxelles, 4 décembre 1669. — *Le connétable de Castille à la Reine régente.* 30

Le connétable envoie différents procès-verbaux des conférences tenues à Lille pour l'exécution du traité d'Aix-la-Chapelle, entre autres

un exposé des négociations depuis l'origine jusqu'au 4 décembre 1669 ⁽¹⁾.

Estado, 2113.

192. Malines, 19 décembre 1669. — *Le connétable de Castille à la Reine régente.* 5

Le connétable annonce qu'il n'a pu encore annoncer au comte de Marchin que Sa Majesté a supprimé son emploi de maître de camp général.

Estado, 2109.

193. Bruxelles, 22 janvier 1670. — *Le connétable de Castille à la Reine régente.* 10

Le bruit a couru que le baron de Goyck sollicite la place au Conseil suprême de Flandre devenue vacante depuis la nomination de Locquet au Grand Conseil de Malines. Le connétable, après avoir fait connaître le nom des autres postulants, montre les inconvénients que présente- 15 rait la nomination du baron ⁽²⁾.

Estado, 2111.

194. Bruxelles, 27 janvier 1670. — *Résumé des articles qui doivent être apostillés dans le mémoire que le baron de Goyck présenta à Sa Majesté.* 20

Ce résumé fut remis au connétable avec un rapport du président Hovynes du même jour.

Estado, 2111.

⁽¹⁾ D'autres documents sont joints à cette lettre, notamment la réplique du conseiller de Malingreau, procureur de Sa Majesté Catholique, au sujet de la ville d'Ath, des cartes, 25 des placards du roi de France, etc.

⁽²⁾ Cette question fait l'objet d'une consulte du Conseil d'Etat espagnol du 15 février suivant.

195., 31 janvier 1670. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Conseil revient sur la consulte du 10 novembre 1669 relative au mémoire des États de Brabant sur les privilèges de l'Université de 5 Louvain en matière de nomination aux bénéfices ecclésiastiques. On voit que la Reine régente a chargé l'ambassadeur d'Espagne à Rome de soutenir les députés que l'Université avait envoyés auprès du Pape.

Secretarias provinciales, liasse 2467.

196. Bruxelles, 12 février 1670. — *Le connétable de Castille à la Reine régente.* 10

Sur l'ordre de la Reine il a consulté le président du Conseil privé et d'autres ministres; ils ont fait le résumé de ce qui peut être apostillé sur le mémoire du baron de Goyck ⁽¹⁾. Depuis seize mois le connétable est à Bruxelles, les Brabançons n'ont cessé de s'agiter au sujet de l'abo- 15 lition des droits d'entrée et de sortie et ils n'ont pas fourni les aides ordinaires. Il faudrait leur faire donner une réponse conçue en termes généraux, ne pas leur accorder toutes les concessions que réclament ces ministres, leur dire que lui-même est chargé de protéger le commerce des Pays-Bas. Que le secrétaire Diégo de la Torre remette 20 sous pli fermé la réponse à Goyck concernant l'abolition des droits. Maintenant, ajoute le connétable, je trouve les États plus accommodants, parce que cette prétention relative à l'exemption des droits d'entrée et de sortie (qui est l'unique but du voyage du baron à Madrid) a été mise en avant par deux ou trois particuliers et surtout par le baron, 25 car la généralité des États n'insiste pas.

Estado, 2111.

197. Madrid, 18 février 1670. — *La Reine régente à Gamarra.*

Il est arrivé un courrier exprès du connétable annonçant la conclusion du traité de garantie. La Régente s'en félicite.

30 *Ambassade d'Espagne à La Haye*, reg. 60, fol. 210.

⁽¹⁾ Mémoire remis à Madrid par le connétable le même jour (*Ibid.*).

198. Madrid, 18 février 1670. — *La Reine régente à Gamarra.*

Le connétable a expliqué pourquoi il avait envoyé le sergent général de bataille Louvignies demander l'adhésion du duc de Lorraine au traité de garantie. La Régente insiste pour que Gamarra y coopère, suivant les instructions qu'il a reçues du connétable, puisqu'il est important d'assurer la défense des intérêts du duc.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 60, fol. 212.

199. Bruxelles, 27 février 1670. — *Le connétable de Castille à Gamarra.*

Les États-Généraux ont fait des ouvertures par l'intermédiaire de Gamarra pour arriver à une prohibition de l'importation de sel et d'eau-de-vie venant de France. La mesure devait s'étendre aux Pays-Bas, à la Hollande et à l'Angleterre. Le connétable a transmis tous les documents relatifs à la matière à Madrid. La dépêche royale du 5 de ce mois annonce que la question a été examinée à la Cour. On y a pris en considération aussi les démarches faites par le Pensionnaire général pour obtenir en faveur des Hollandais la permission de venir chercher du sel à la pointe d'Araya, moyennant obligation de se soumettre à la visite de leurs vaisseaux et au paiement des droits. On convient à Madrid que les Français retirent des bénéfices considérables de leur grand commerce, que s'ils s'en trouvaient privés ils perdraient une grande partie des moyens qui leur permettent des entreprises coûteuses. Il serait donc opportun de réaliser la prohibition proposée. Pour ce qui concerne l'importation des eaux-de-vie françaises et du sel on est tout prêt à y consentir, à condition qu'elle s'étende de façon uniforme aux trois contractants. Le connétable porte la chose à la connaissance de Gamarra qui la notifiera aux États-Généraux. Il fera connaître à Bruxelles les dispositions que ceux-ci ont prises, de façon que la chose puisse être communiquée à Madrid. Au moment venu, Gamarra enverra la copie du placard émané des États-Généraux pour la prohibition de ces deux produits de façon à ce qu'on puisse prendre en Espagne des mesures semblables.

Au sujet de la proposition de venir chercher du sel à la pointe d'Araya, la question demeure en suspens. Gamarra se conduira d'ailleurs en ceci avec une prudence extrême, considérant que cette concession entraînerait la ruine du commerce des Indes.

5

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 196, fol. 117.

200. Bruxelles, 12 mars 1670. — *Le connétable de Castille à la Reine régente.*

Sur la prétention du Pape que les archevêques et les évêques des Pays-Bas doivent entrer au Conseil privé et au Conseil d'État. Le connétable a consulté différents fonctionnaires qui ont trouvé que l'intention du Nonce est d'affaiblir l'autorité royale.

Estado, 2111.

201. Madrid, 9 avril 1670. — *Consulte du Conseil d'État espagnol*

Sur la lettre précédente relative à la prétention du Pape présentée par le patriarche d'Alexandrie, Nonce à Madrid. Le Conseil est d'avis que Sa Majesté, comme le connétable le conseille, réponde qu'à la première vacance aux dits Conseils il songera à l'insinuation du Nonce et dise que c'est grâce à lui qu'il y a eu des évêques aux Conseils ⁽¹⁾.

Estado, 2111.

20 202., 18 avril 1670. — *Diplôme par lequel l'empereur Léopold I^{er} confère l'investiture des Pays-Bas à Charles II et à la Reine régente Anne-Marie.*

L'acte rappelle en les citant en entier plusieurs actes antérieurs, celui de Ferdinand III, du 29 décembre 1638, en faveur de Philippe IV; celui de Ferdinand II, donné à Vienne, le 9 novembre 1620, en faveur des archiducs; celui de Rodolphe II, donné à Prague, le 3 mars 1588, en

⁽¹⁾ Le Conseil confirme cette opinion dans une consulte ultérieure du 26 avril (*Ibid.*).

faveur de Philippe II, et la pragmatique sanction d'Augsbourg, de Charles-Quint de 1548.

En 1670 l'investiture avait été demandée, dit le texte, par Don Balthasar de la Cueva y Enriquez, comte de Castellar et marquis de Malagon, résident d'Espagne à Vienne. 5

Original sur parchemin en forme de cahier relié en velours rouge avec la signature de l'Empereur et à l'extérieur le grand sceau en cire de la Maison d'Autriche.

Estado, 2955 (1).

203. Bruxelles, 25 avril 1670. — *Le connétable de Castille à Gamarra*. 10

Le Gouverneur a reçu une dépêche royale datée du 31 mars relative à l'arbitrage de l'Angleterre et de la Suède, dans le conflit avec la France. Il en expose longuement la teneur à Gamarra. Il explique notamment les raisons pour lesquelles la Souveraine s'est décidée à admettre l'intervention médiatrice de ces deux puissances qu'elle avait 15 au préalable refusée et de désigner à cet effet, de son côté, également deux arbitres. Il annonce le choix que la Reine veut faire de la Hollande et de l'Empire pour être ses délégués, eu égard à ce qu'ils ont été les garants de la paix d'Aix-la-Chapelle. Il estime que la France ne pourra les récuser. Il recommande pourtant à Gamarra de ne pas encore 20 notifier aux Hollandais, le choix que la Reine a fait d'eux pour la représenter.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 196, fol. 229.

204. Bruxelles, 10 mai 1670. — *Le connétable de Castille à Gamarra*.

Par le dernier courrier expédié en Espagne, le Gouverneur a rendu 25 compte à la Régente de son état de santé. Il a représenté qu'il lui était impossible de s'occuper des affaires et que toutes les décisions relatives aux affaires de Hollande, d'Allemagne et d'Angleterre sont adressées

(1) A cause de son format et de sa nature ce diplôme a été classé dans la section du *Patronato real*. 30

directement aux ambassadeurs. Le connétable se prétend en danger de mort, il lui est impossible de rester aux Pays-Bas. Il s'efforce de mettre sur pied une jointe, de façon à éviter l'interruption du gouvernement.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 196, fol. 250.

5 205., 21 mai 1670. — *Le connétable de Castille à la Reine régente*.

Le connétable demande qu'on le remplace par le duc de Villa Hermosa, sinon, il s'en ira après avoir formé la jointe dont il a parlé à Sa Majesté et qui est composée de Don Esteban de Gamarra, de Don Antonio Pimentel, du comte de Marchin, du duc de Villa Hermosa et du président Hovynes. Il ne peut plus attendre.

Estado, 3861.

206. Bruxelles, 29 mai 1670. — *Gamarra à la Reine régente*.

Gamarra a été appelé à Bruxelles par le connétable. Il l'a trouvé 15 malade et déprimé (1), incapable de traiter aucune affaire. Son état va en s'empirant, il est dans une situation telle que la mort peut survenir. Les médecins le jugent perdu s'il ne change d'air. Le climat des Pays-Bas ne lui convient en rien. Il serait convenable que la Reine confiât l'intérim du gouvernement à Villa Hermosa qui va venir incessamment 20 à Bruxelles ou à un autre. Il faut, en tout cas, prendre une décision. Ainsi on éviterait que les Pays-Bas ne se trouvent sans gouverneur. Gamarra se croit obligé, comme ministre du Roi, de faire cette représentation.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 60, fol. 327.

25 207. Bruxelles, 30 mai 1670. — *Le comte de Marchin à la Reine régente*.

Le connétable de Castille est si malade, que si on tarde à le remplacer il n'aura pas la force de retourner en Espagne.

Estado, 3681.

30 (1) *descuido*.

208., 3 juin 1670. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur le gouvernement des Pays-Bas. Le Conseil espère que Don Juan l'acceptera. Il fait remarquer la mésintelligence qui règne entre le comte de Monterey et les principaux chefs de l'armée. Le comte ne peut attendre de ceux-ci ni assistance ni conseil, mais tout le contraire. Sa Majesté doit prendre une résolution en songeant qu'elle est tutrice et gouvernante de son fils.

Estado, 3861.

209., 8 juin 1670. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la maladie du connétable de Castille et son retour en Espagne. La Reine régente écrit en marge de la consulte qu'ayant réservé la propriété du gouvernement des Pays-Bas à Don Juan d'Autriche, pour l'époque où le connétable sera parti, et Don Juan étant un sujet si qualifié, elle a décidé qu'il partira tout de suite. Elle espère qu'il pourra se rendre à son poste, car il serait fâcheux qu'il gardât la propriété de sa charge sans se mettre en route pour aller l'exercer. En tout cas, le connétable ne doit pas partir avant que Don Juan n'ait pris le chemin des Pays-Bas.

Estado, 3861.

210. S. d. (après le 8 juin 1670) ⁽¹⁾. — *La Reine régente au connétable de Castille.*

La Reine lui annonce la nomination de Don Juan au gouvernement des Pays-Bas, mais lui ordonne de ne pas partir avant l'arrivée du prince à Bruxelles.

Estado, 2275. 23

211. Madrid, 11 juin 1670. — *Décret de la Reine régente.*

La Reine renouvelle en faveur des Récollets l'exemption de payer les droits établis.

Secretarias provinciales, reg. 1439.

⁽¹⁾ Le jour du mois n'est pas indiqué, mais la lettre a dû être écrite très peu de temps après la consulte du 8 juin, dont elle reproduit exactement l'apostille.

212., 28 juin 1670. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur une lettre de Don Juan du 22 juin dans laquelle le prince s'excuse de ne pouvoir, pour raison de santé, se rendre en Flandre. Le Conseil trouve ses excuses admissibles.

La Reine, en marge, répond qu'elle avait amené Don Juan dans l'intérêt de son fils, parce qu'il était gouverneur en titre et qu'elle voulait lui éviter l'amertume de voir nommer un autre à cette place avant qu'elle ne lui eût été offerte. Elle admet ses excuses et prie le Conseil de désigner, au vote secret, un autre gouverneur.

10

Estado, 3861.

213. Madrid, 4 juillet 1670. — *Le Conseil suprême à la Reine régente.*

Le Conseil envoie une relation des pensions et mercèdes viagères et perpétuelles accordées de 1621 à 1666 et expédiées par la secrétairerie du Conseil.

Secretarias provinciales, liasse 2470.

214. Madrid, 25 juillet 1670. — *La Reine régente aux États des diverses provinces.*

Le connétable de Castille a sollicité et obtenu son congé, en considération de ses maladies continuelles. Il est donc parti en laissant la direction des affaires à Monterey, capitaine général de la flotte des Pays-Bas, et ce conformément à un ordre secret, donné en vue de pareille éventualité. La Reine a décidé de continuer provisoirement à Monterey le gouvernement en question, en attendant qu'elle ait désigné le gouverneur titulaire.

25

Publié par GACHARD, *op. cit.*, p. 419.

215. Madrid, 27 juillet 1670. — *La Reine régente aux États des diverses provinces.*

Confirmation de la lettre précédente. Promesse d'envoi d'argent et de renfort. Flux de belles paroles.

30

Publié par GACHARD, *op. cit.*, p. 420.

216. Bruxelles, 11 août 1670. — *Monterey au marquis d'Astorga, ambassadeur à Rome.*

Le Gouverneur envoie au diplomate ses instructions pour effacer la pénible impression laissée par ceux qui reprochent à l'Université de Louvain d'abuser des privilèges qu'elle a reçus du Saint-Siège. 3

Estado, 2112 (1).

217., 12 août 1670. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la prise en possession du siège de Cambrai par l'archevêque élu. Cette consulte est accompagnée d'un rapport du secrétaire Vecquer et du rapport des vicaires généraux de Cambrai. 40

Estado, 2112.

218. Madrid, 27 août 1670. — *La Reine régente aux États des diverses provinces.*

Monterey conservera le gouvernement des Pays-Bas jusqu'à l'arrivée de Don Juan (2). 15

Publié par GACHARD, *op. cit.*, p. 422.

219., 5 septembre 1670. — *Les États-Généraux au comte de Monterey.*

Sur l'élection d'un coadjuteur à Liège, élection qu'ils voudraient empêcher, parce qu'ils craignent la nomination d'un partisan de la France (3). 20

Estado, 2112 (4).

(1) Les instructions se trouvent en annexe.

(2) Il y a une lettre de la Reine à Diégo de la Torre datée du même jour et notifiant également cette décision. *Estado* 3861. 25

(3) Pour plus de clarté, voir la lettre de Monterey écrite de Valenciennes le 3 novembre.

(4) Le 6 septembre, le grand prévôt et le chapitre de la cathédrale écrivent au Gouverneur au même sujet. Les réponses du Gouverneur à ces derniers datent du 16 septembre. Tous ces documents se trouvent dans la même liasse.

220. Anvers, 10 septembre 1670. — *Monterey à la Reine régente.*

Sur une proposition faite par un Français d'ouvrir l'Escaut aux bateaux de son pays. L'auteur de ce projet, dit Monterey, a simplement voulu exciter l'ambition de ses compatriotes et détourner les Hollandais des bonnes dispositions qu'ils montraient à notre égard. Car ce peuple ressentira vivement tout préjudice qu'il aura à subir dans son commerce, le seul dieu qu'il vénère. Quant à lui, il a indiqué au marchand d'Anvers, son confident, ce qu'il devait répondre.

Estado, 2112.

221. Madrid, 17 septembre 1670. — *La Reine régente à Monterey.* 10

Les lettres de Monterey et de Gamarra ont fait voir à la Régente les raisons pour lesquelles les Hollandais se refusent à être arbitres dans les difficultés pendantes à Lille. Monterey estime d'ailleurs qu'il y a peu à perdre à ce refus. La décision négative du gouvernement de La Haye n'en a pas moins causé une profonde déception à Madrid, où on considérait qu'en portant son choix sur ce gouvernement on lui faisait une démonstration de confiance. L'attitude adoptée procède assurément de la crainte des Provinces-Unies vis-à-vis des Français et de l'état insuffisant de leur préparation militaire. Il n'y a pas lieu de faire de nouvelles démarches et la Régente a choisi comme ses médiateurs les rois de Suède et d'Angleterre. Ils auront à juger non seulement des divergences relatives à Condé, au fort de Lingen et aux dépendances de Nieupoort, mais toutes les controverses soumises à la Conférence de Lille et résultant de la paix d'Aix-la-Chapelle. Protestations de sentiments pacifiques (1). 25

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 199, fol. 78.

222., 24 septembre 1670. — *La Reine régente au comte de Monterey.*

La Reine marque son contentement de ce que la ville d'Anvers a accordé un subside assez élevé et de ce que le Gouverneur a pu lever les 30

(1) Dans une seconde lettre du même jour, la Régente ajoute qu'elle a notifié son choix au gouvernement français (fol. 86).

contributions sans avoir de rigueur à exercer. L'empressement des Anversois (1) sera d'un bon effet auprès des autres villes (2).

Estado, 2276.

223. Bruxelles, 7 octobre 1670. — *Monterey à la Reine régente.*

Sur l'envoi de députés à Rome de la part de l'Université de Louvain pour prévenir le Pape de la sinistre opinion que ses adversaires ont répandue au sujet de l'usage qu'elle fait des privilèges reçus du Saint-Siège, privilèges dont ils ont obtenu la suspension. Il a autorisé cette députation et donné au marquis d'Astorga des instructions dont la Reine recevra une copie.

Estado, 2112. 40

224. Bruxelles, 15 octobre 1670. — *Monterey à Gamarra.*

Envoi de certaines lettres écrites par un commerçant de Lille, Nicolas Gauthier, à un homme d'affaires anversois Jérémie Haghens. L'intention des Français est évidente : ils veulent exciter la défiance des États-Généraux contre le gouvernement des Pays-Bas. De la teneur de la correspondance échangée, il appert que la manœuvre part du Cabinet de Paris. L'importance de la matière est telle qu'il y a lieu d'en avertir le gouvernement hollandais, de façon à ce qu'il puisse apprécier la loyauté avec laquelle on agit à Bruxelles.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 197, fol. 68 (3). 20

225. Bruxelles, 19 octobre 1670. — *Les États de Luxembourg à la Reine régente.*

Les États demandent à être exemptés des nouveaux droits d'entrée et de sortie.

Secretarius provinciales, liasse 2526.

(1) Anvers avait offert, d'après la lettre, 800,000 florins.

(2) Le 16 octobre le Conseil d'Etat approuve la conduite de Monterey. *Estado 2112.*

(3) Voir les annexes fol. 70 et suiv. Il s'agit de la proposition française tendant à battre en brèche les prescriptions du traité de Munster relatives à la fermeture de l'Escaut. Il en est question dans la lettre de Monterey à la Régente datée du 10 septembre et analysée ci-dessus n° 219.

25

30

226. La Haye, 23 octobre 1670. — *Gamarra à Monterey.*

L'ambassadeur a reçu la lettre de Monterey au sujet du passage éventuel de l'Escaut. Il en a communiqué la teneur aux ministres hollandais. Ils ne se sont guère étonnés de l'astuce des Français qui leur est bien connue. Ils voudraient que la réponse à donner à l'auteur de la proposition fût telle qu'on pût la montrer à l'ambassadeur hollandais accrédité à Paris. Ils cherchent ainsi à exciter la défiance contre les Espagnols, comme ils ont tenté de le faire contre les Anglais. Au reste ils ont demandé que Manuel de Lira remercie Monterey de cette communication assurant que de leur côté ils agiraient de même éventuellement, que les intérêts des deux gouvernements étaient identiques. Ils voudraient que Monterey se mît en état de se défendre contre toute attaque éventuelle.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 199, fol. 106.

Estado, 2112.

15

227. Valenciennes, 3 novembre 1670. — *Monterey à la Reine régente.*

Sur la proposition faite par un Français, nommé Nicolas Gauthier, à Jérémie Haghens, homme d'affaires anversois, et consistant à permettre aux embarcations françaises d'entrer dans l'Escaut. Monterey méfiant a voulu prévenir les Hollandais par l'organe de Don Esteban de Gamarra pour les convaincre de sa bonne foi. D'après lui, cette affaire fut machinée dans le Cabinet du roi de France. Elle aurait pour but d'exciter l'amour propre des Français dont les efforts pour arriver à leurs fins auraient semé la méfiance parmi les Hollandais. Ceux-ci auraient cessé les rapports qu'ils se croyaient obligés d'entretenir avec les Espagnols dont la conduite aurait paru suspecte. Car rien n'est plus sensible à ce peuple qu'une atteinte portée à son commerce, commerce qui est le dieu qu'il vénère (1).

(1) Voici le texte de ce passage caractéristique de la lettre de Monterey : *introducir en aquellos nacionales esta ambicion paraque instandose por ellos en conseguirlo desconfiassen Olandesses de la buena correspondencia que juzgaban nos devian, y introducirl tal cizania que mediante ella no se asegurassen de nuestros procederes, siendo para aquella nacion mas sensible se les toque en qualquier menoscabo que tengan en el comercio cuyo interes es el Dios que respetan.*

Monterey a indiqué au marchand d'Anvers ce qu'il devait répondre (1).

Estado, 2112.

228., 6 novembre 1670. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.* 5

Sa Majesté peut écrire au marquis d'Astorga que les rois ses prédécesseurs ont toujours favorisé l'Université de Louvain et qu'Elle apprécie la haute valeur de son enseignement.

Estado, 2112.

229. Simancas, 8 novembre 1670. — *Le secrétaire Don Pedro de Agola, archiviste de Simancas, à Diego de la Torre, secrétaire du Conseil d'État.* 10

Le secrétaire du Conseil d'État avait demandé à Simancas la communication des actes du traité de Munster afin d'éclairer le Conseil sur les droits du prince d'Orange dans son procès avec la comtesse d'Isenghien. 15 L'archiviste répond que les actes en question lui furent, en effet, remis par le secrétaire d'État, Don Pedro Fernandez del Campo, il en donne la liste. Quant à la communication qu'on lui demande, il fait observer qu'elle ne peut se faire que sur un ordre du Roi sollicité par le Conseil de la Camara. 20

Estado, 2211.

230. Madrid, 12 novembre 1670. — *La Reine régente à Esteban de Gamarra.*

Au sujet de la nomination des arbitres destinés à vider les contestations pendantes entre la France et l'Espagne aux conférences de Lille. 25 Monterey a écrit à ce propos à Madrid demandant des instructions formelles pour éviter la rupture. Il y a lieu de craindre que les Français ne persistent dans leur prétention, que les arbitres en question n'ont à

(1) Le 3 décembre suivant, le Conseil d'État approuve la prudence du comte (*Ibid.*).

s'occuper que des affaires de Condé, Lingen et Nieuport, sans prendre en considération les réclamations et contre-propositions, faites au nom du roi Charles II. On a prescrit à Monterey de continuer ses efforts pour obtenir satisfaction. Il est indispensable de vider en une fois toutes les 5 contestations auxquelles ont donné lieu les paix d'Aix-la-Chapelle et des Pyrénées. Doléances accoutumées sur l'insolence de Louis XIV.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 61, fol. 209.

X 231., 12 janvier 1671. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

10 Les députés ou membres du comité de l'hôpital de Saint-André ont rappelé dans un mémoire comment Carlos de Amberes en 1606 légua sa maison pour y ouvrir un asile en faveur de ses compatriotes. Dans la suite la nation flamande l'a agrandie par ses libéralités et transformée en un hôpital complet. Le Roi de son côté promit en 1617 de 15 donner deux réaux par jour. A l'origine l'infirmerie n'avait que quatre lits et les députés n'ont pu l'agrandir qu'en empruntant. D'autre part, on a pu établir par les reçus que les députés ont donnés au Conseil et qui sont conservés dans ses archives, que les dons faits au nom de Sa Majesté par l'intermédiaire du grand aumônier ne s'élèvent qu'à 20 5,360 réaux. Il y a donc un arriéré et le Roi devrait reprendre le service du subside promis.

La Reine régente prie le Conseil de lui indiquer le revenu des Pays-Bas qu'elle pourrait affecter à l'œuvre en question.

Secretarias provinciales, liasse 2576.

25 232. Madrid, 12 janvier 1671. — *La Reine régente à Monterey.*

La Régente réclame à nouveau un état du revenu des abbayes et des dignités ecclésiastiques des Pays-Bas et du comté de Bourgogne.

Secretarias provinciales, reg. 2632.

233. Bruxelles, 11 février 1671. — *Monterey au secrétaire Don Diego de la Torre.*

Apprend qu'il a demandé au magistrat de Bruxelles 300,000 florins pour fortifier la ville et que ce subside a été accordé tant par les Nations que par le Large Conseil, celui des trois membres de la commune qui s'est fait d'habitude le plus de difficultés.

Estado, 2165.

234., 27 février 1671. — *Mémoire de Sébastien de la Chiese, ambassadeur des Provinces-Unies à Madrid.*

Au sujet du procès du prince d'Orange avec la comtesse d'Isenghien. 10
La Chiese rappelle que le 9 décembre 1670 il avait déjà envoyé un mémoire au Conseil d'État. Il nous apprend qu'une transaction était intervenue entre les parties, mais qu'elle était favorable à la comtesse. Le 23 février il en demanda l'annulation, à cause de la jeunesse du prince dont on avait abusé, et réclama la revision du procès et la sus- 15 pension de toute mesure coercitive.

Secretarias provinciales, 2585.

235., 6 mars 1671. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet de la lettre du comte de Monterey à Don Diego de la Torre du 11 février. Le Conseil approuve la conduite du comte et émet le vœu 20 que le subside soit réellement employé aux fortifications de Bruxelles afin que les habitants voient qu'on ne détourne pas leur argent du but qui lui a été assigné.

Estado, 2115.

236. Bruxelles, 11 mars 1671. — *Monterey à la Reine régente.* 25

Le Gouverneur a remarqué que les nobles se rendaient à Paris pour y apprendre les exercices de l'équitation. Comme la jeunesse conserve les impressions premières et qu'en se rendant ainsi à l'étranger elle se détache du pays, il a fondé une école de guerre à Bruxelles et pour la

diriger a fait venir de la Bourgogne un Italien, le seigneur de Cicato, qui exerçait dans le comté les fonctions d'académicien du Roi. Il arrive beaucoup d'étrangers à l'académie militaire. On y apprend l'équitation, l'escrime, les mathématiques et les lettres, la musique, la danse 5 et tous les arts que cet âge affectionne et que les parents aiment à voir enseigner à leurs enfants.

Estado, 2115.

237., 17 mars 1671. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Les Luxembourgeois ont demandé l'abolition des nouveaux droits 10 d'entrée et de sortie. Le Conseil, d'accord avec le Conseil suprême de Flandre, est d'avis qu'il faut autant que possible donner satisfaction à ces vassaux.

Estado, 2115.

238. Madrid, 24 mars 1671. — *La Reine régente à Monterey.*

15 Le nommé Michel Caron, de résidence à Rome, a demandé de recevoir le titre d'agent chargé des affaires des Pays-Bas et de Bourgogne auprès de la Curie. La Régente réclame à ce sujet l'avis du Gouverneur général (1).

Papiers d'État et de l'Audience, carton 200.

20 239. Bruxelles, 21 avril 1671. — *Andrès de Alvarado y Bracamonte à Pedro Fernando del Campo.*

Hovynes étant mort, il serait opportun de rétablir le président Roose dans son poste afin qu'il n'imprime pas le livre qu'il a écrit contre sa jubilarisation (2).

25

Estado, 2115.

(1) Le Gouverneur s'informe auprès du Conseil d'État qui, par une consulte du 13 juin, propose de s'en rapporter à l'avis de l'ambassadeur espagnol à Rome (*Ibid.*).

(2) La question du retour en activité de Roose fait l'objet d'une consulte du Conseil d'État, datée du 20 mai suivant. Le Conseil émet l'avis qu'on ne peut admettre une 30 demande introduite sans l'aveu de l'intéressé et qu'on devra seulement y songer quand on en sera saisi par le comte de Monterey. *Estado 2115.*

240. Madrid, 5 mai 1671. — *La Reine régente à Gamarra.*

La Reine a appris par la correspondance échangée entre Gamarra et Monterey que lors d'une conférence tenue à La Haye, les délégués des États-Généraux ont assuré qu'ils étaient prêts à rompre avec la France, pour assister l'Espagne, à condition que Monterey s'engageât à son tour 5 à leur prêter assistance, en cas d'agression française. Les Hollandais ont proposé de régler cet accord par un acte. La Reine a décidé qu'on s'engagera à assister les Hollandais, dans l'éventualité déterminée, avec des troupes auxiliaires, ce qui peut se faire sans violation de la paix. Elle a fait avertir Monterey de cette décision et charge Gamarra 10 de faire part au gouvernement hollandais de la joie de la Régente et de sa décision de les secourir efficacement.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 61, fol. 373.

241. Madrid, 13 mai 1671. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Nonce a demandé l'intervention du gouvernement des Pays-Bas 15 pour que l'Université de Louvain obéisse au Saint-Siège. Le Conseil renvoie l'affaire au Conseil suprême de Flandre (1).

Estado, 2116.

242. Madrid, 14 mai 1671. — *Consulte du Conseil espagnol.*

Sur la réponse à donner aux Hollandais qui demandent l'assistance 20 de l'Espagne pour le cas où ils seraient attaqués par les Français. Le Conseil est partisan d'une alliance avec la Hollande. Il ne s'agit pas en l'espèce de la défense de la religion et le gouvernement espagnol ne peut avoir de scrupules. Mais le comte de Monterey, en traitant avec les Provinces-Unies, doit rester dans les termes d'une assistance 25 militaire.

Estado, 2115.

(1) De fait le Conseil suprême discute l'affaire le 25 mai suivant. Les Conseillers proposent d'enjoindre à Monterey de faire respecter l'ordre du Roi de défendre les droits de l'Université. *Secretarias provinciales*, liasse 2468.

243., 25 mai 1671. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Au sujet de l'accroissement des droits prélevés sur les concessions de titres par le Conseil lui-même. Celui-ci demande que, vu la détresse de 5 ses membres, on ne touche pas aux propines. Quant aux droits, on pouvait les augmenter de 4,500 réaux pour les titres de duc et de prince, de 3,500 pour ceux de marquis et de comte, de 3,000 pour ceux de vicomte et de baron.

La Reine régente répond sur la consulte que pour le moment il ne 10 convient pas de changer quoi que ce soit.

Secretarias provinciales, liasse 2468.

244. Madrid, 8 juin 1671. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le baron de Goyck demande la confirmation de sa nomination de 15 gardien des archives du Brabant et la succession éventuelle de Stockmans.

Accordé.

Secretarias provinciales, liasse 2468.

245. Bruxelles, 17 juin 1671. — *Monterey à la Reine régente.*

20 Le Gouverneur expose les inconvénients qui surgiraient si l'on admettait la nouveauté dont on s'est avisé en Cour de Rome. On propose que l'Université de Louvain consente à laisser prononcer judiciairement par cette Cour sur les prétentions qu'elle élève quant au respect de ses privilèges. Monterey insiste sur l'importance qu'il y a pour le 25 Roi de soutenir les droits de l'Université.

Secretarias provinciales, liasse 2468 (1).

(1) Le 13 juillet la Régente prescrit au marquis de Castel-Rodrigo de réunir le Conseil suprême pour examiner la question (*Ibid.*).

246. Bruxelles, 15 juillet 1671. — *Monterey à la Reine régente.*

Le Gouverneur a demandé aux privilégiés en matière d'impôts de renoncer pour cette année à leur exemption; il faut leur savoir gré de ce sacrifice et les assister ⁽¹⁾.

Estado, 2116. 5

247., 15 juillet 1671. — *Acte des États de Brabant.*

Sur les impôts de la province.

Estado, 2116.

248. Bruxelles, 24 juillet 1671. — *Le comte de Salazar au secrétaire Diego de la Torre.* 10

Le comte rappelle ses services et proteste contre le décret de Monterey qui l'a destitué.

Estado, 2116.

249. Madrid, 5 août 1671. — *La Reine régente à Monterey.*

La Régente a reçu la lettre de Monterey relative à ses appréhensions d'une attaque de Mons par les Français et la copie de la lettre qu'il avait écrite à ce propos à Gamarra. Elle a pris connaissance aussi du rapport de ce dernier relatif à la négociation en cours, à propos de l'acte de la spécification des forces à engager en vue d'une assistance mutuelle. La Régente espère apprendre que l'acte en question est signé, tout au moins où en sont les négociations. Dans le premier cas, on enverra de Madrid la ratification. Si pourtant la chose n'était pas encore conclue, Monterey devrait s'en tenir à la stricte observance des ordres qui lui ont été donnés. Il est de l'intérêt des Hollandais que les troupes que l'Espagne leur fourniraient en cas de besoin demeurent dans l'état de troupes auxiliaires, dont l'intervention n'implique pas la guerre avec

(1) Cette dépêche est accompagnée d'une lettre du Conseil d'État belge du 2 juillet (copie conforme signée de Verreycken), d'une autre du Conseil de Brabant, d'une troisième du prince de Nassau, accordant tous l'exemption demandée.

la France. A Madrid on considère que ni l'Angleterre ni la Suède n'ont rien à redouter de la France, tandis que les Provinces-Unies sont exposées à être attaquées. Il est de leur intérêt immédiat qu'on puisse conserver ce qui reste des Pays-Bas. Il conviendrait donc d'insister à La Haye sur la nécessité de conclure avec l'Espagne un traité particulier d'alliance réciproque, perpétuel et général, destiné à durer autant que la garantie offerte par la triple alliance et complétant cette dernière. Monterey donnera les instructions nécessaires à Gamarra ou à Lira, si ce dernier a déjà pris possession de ses fonctions ⁽¹⁾.

10

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 199, fol. 214.

250., 11 août 1671. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Conseil propose de répondre à Monterey que le Roi entend conserver les privilèges de l'Université de Louvain.

15

La Reine répond sur la consulte que pour ne pas indisposer le Souverain Pontife, il sera bon de modérer le ton de cette lettre ⁽²⁾.

Secretarias provinciales, liasse 2468.

251., 30 août 1671. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

On avait supendu dans la principauté de Liège des prêtres sortis de l'Université de Louvain. Le Conseil suprême de Flandre était d'avis qu'on chargeât l'ambassadeur à Rome de demander le retrait de cette mesure en donnant à entendre que le Roi voulait qu'on maintînt les privilèges de l'Université, sinon qu'il userait d'autres moyens. Le Conseil d'État trouve que toute cette affaire ne mérite pas l'acharnement avec lequel le Conseil de Flandre l'a traitée. Il ne faut pas dégoûter le Souverain Pontife par la lettre qu'on lui enverra. La négociation

(1) De fait cette lettre est communiquée par Monterey à Manuel de Lira le 25 août (fol. 212).

(2) Le 17 septembre, le Conseil demande qu'on donne au marquis d'Astorga des instructions précises pour qu'il exécute la décision royale prise en vertu de la consulte du 11 août.

doit être conduite en douceur; il suffit de demander au Souverain Pontife par l'organe du marquis d'Astorga qu'il maintienne les privilèges de l'Université.

Estado, 2416.

252. S. d. (août 1671). — *Instructions données par l'Université de Louvain aux députés chargés de défendre ses privilèges à Rome.*

Secretarias provinciales, liasse 2468.

253. S. d. (août 1671). — *Instructions données par la Reine régente (1) au marquis d'Astorga, son ambassadeur à Rome, pour défendre les privilèges de l'Université de Louvain.*

Secretarias provinciales, liasse 2468.

254. Bruxelles, 6 septembre 1671. — *Monterey à Manuel de Lira.*

Le Gouverneur vient de recevoir des instructions de la Reine régente à propos du secours demandé par ceux de Cologne. Elle considère que la perte de cette place serait très néfaste aux Hollandais et que le désir de s'en emparer procède chez les Français de la volonté de réaliser leurs desseins hostiles contre les Provinces-Unies. Elle a donc prescrit à Monterey de prendre les dispositions nécessaires eu égard à la communauté des intérêts espagnols et hollandais. Lira fera part de cette disposition au gouvernement de La Haye. Il est à regretter qu'il n'ait pas informé Monterey des dispositions où se trouvaient les États-Généraux quant à l'assistance à fournir à ceux de Cologne.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 199, fol. 237.

255. Bruxelles, 6 septembre 1671. — *Monterey à Manuel de Lira.*

Le Pensionnaire général de Hollande a fait des instances pour qu'on interdît l'importation des vins et autres produits français. Il prétend

(1) Rien dans le document n'indique au nom de qui il a été rédigé. Mais comme ces instructions furent données au marquis d'Astorga à la suite d'une délibération du Conseil suprême de Flandre, il est permis de croire qu'elles avaient été approuvées par la Reine.

que les Provinces-Unies vont prendre la même mesure, malgré la répugnance de la Zélande. Monterey proteste de sa volonté de faire preuve de condescendance vis-à-vis du gouvernement hollandais, en toutes choses, comme d'ailleurs la Régente le veut également. Il rappelle qu'on a prohibé l'importation des eaux-de-vie dès qu'on a appris que la Hollande en avait fait autant. Avant d'en venir pourtant à une défense générale, on devrait être informé de l'accord conclu entre les Hollandais et les princes allemands, de façon à ce qu'on puisse s'approvisionner de ce côté et déterminer les facilités qu'on accordera aux transports à destination des Pays-Bas. Pour établir de nouvelles relations commerciales il faut s'assurer qu'elles soient durables et qu'on puisse affaiblir la France sans en ressentir soi-même le contre-coup. Lira devra fournir à Bruxelles les indications nécessaires. Lira se déclare embarrassé de faire connaître aux États-Généraux que le secours qu'on leur donnerait éventuellement consisterait en troupes auxiliaires, ce qui ne cadrerait pas avec les propositions qu'ils avaient faites eux-mêmes à Gamarra et il considère que cette restriction sera funeste. Monterey partage ces appréhensions. Il les a souvent représentées à la Régente, mais il ne peut s'aventurer à une décision qui ne serait pas conforme aux instructions qu'il a reçues.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 199, fol. 239.

256. La Haye, 8 septembre 1671. — *Manuel de Lira à la Reine régente.*

L'ambassadeur a pris connaissance des instructions communiquées le 5 août précédent par la Régente à Monterey au sujet de la portée du nouvel acte d'alliance de l'Espagne avec les Provinces-Unies. Elle a fait noter qu'il faut éviter d'y insérer que l'Espagne participera à la guerre et limiter le nombre des troupes auxiliaires à fournir éventuellement. Lira objecte qu'il avait déjà eu au préalable quelques entrevues avec le Pensionnaire de Hollande et a pu se rendre compte qu'en leur faisant part de la décision royale ainsi formulée, on arrêterait net les négociations. Il s'est donc décidé à surseoir à cette communication, pour éviter la rupture d'un traité si nécessaire. D'autre

part on attend le vote des diverses provinces et Lira a insinué que pour lors il s'efforcera d'être absolument informé de la résolution du gouvernement espagnol. La répugnance hollandaise est basée sur le fait qu'en cas de guerre le principal bénéfice que les Hollandais attendent de l'alliance espagnole n'est pas l'assistance militaire, mais l'assurance 5 qu'en cas de guerre entre la France et l'Espagne, ils ne seront pas privés de leur commerce qui leur fournit leur principale subsistance. La situation présente est favorable à l'Espagne qui est libre de tout engagement, tandis que les Provinces-Unies se sont obligées par l'acte de 10 garantie. Lira attendra de nouveaux ordres avant de s'exécuter.

Ambassade d'Espagne à La Haye. reg. 64, fol. 25.

257. La Haye, 8 septembre 1671. — *Manuel de Lira à la Reine régente.*

Dans l'hôtel même de l'ambassade il existe une chapelle publique. On y administre tous les sacrements comme on ferait dans une église 15 paroissiale. Il s'y célèbre chaque jour quatre messes, trois par les chapelains entretenus aux frais de la couronne d'Espagne, une par un prêtre de la maison de Gamarra. On fait face aux diverses dépenses, musique, cire, pain d'autel, vin, etc. Il y a une habitation pour le chapelain major, qui est au service des catholiques. Dans les instruc- 20 tions qu'elle a fait donner à Lira, la Régente a prescrit le maintien de ce service, mais en le restreignant à son caractère d'envoyé extraordinaire. Lira demande quelles sont les restrictions à opérer. Il insiste sur le fait que la diminution du culte affligerait les catholiques. Ceux-ci ont déjà fait des instances pour qu'on ne modifie pas l'état de choses 25 existant.

Ambassade d'Espagne à La Haye. reg. 64, fol. 23.

258. Bruxelles, 9 septembre 1671. — *Monterey à la Reine régente.*

Le 19 août la Régente lui avait ordonné d'inviter les membres des Conseils collatéraux, les prélats, les généraux et les chevaliers de la 30 Toison d'or à renoncer pour un an à leurs franchises en matière

d'impôts. Ils se sont exécutés de bonne grâce, mais on ne les a pas encore remerciés. Le comte rappelle qu'il y a lieu de remplir ce devoir de courtoisie (1).

Estado, 2116.

5 259. Madrid, 16 septembre 1671. — *La Reine régente à Monterey.*

Accusé de réception des lettres du comte faisant part de la persistance des Hollandais dans leurs opinions relatives à l'acte d'assistance. Elle admet les raisons alléguées par lui pour justifier l'ordre qu'il a donné à Gamarra de conclure l'acte de la manière désirée par les Hollandais. 10 Elle voudrait savoir pourtant quels sont ceux qui ont persuadé les Hollandais à ne pas se contenter de troupes auxiliaires, car elle-même demeure convaincue que c'est de cette manière que le gouvernement espagnol pouvait prêter l'assistance la plus efficace aux Provinces-Unies, tout en gardant les mains libres pour veiller aux autres affaires 15 de la monarchie. Il est évident, en effet, qu'une fois engagée dans la guerre l'Espagne devra s'occuper de tout. On ignore à Madrid, pourquoi la Cour de La Haye s'obstine à considérer la chose d'une manière opposée. La Reine se plaint de la lenteur des Hollandais, elle l'explique par le fait que le danger qui les menaçait a passé. Tant qu'un nouveau 20 danger ne les surprendra, ils continueront à traîner. Si donc le protocole n'est pas signé ou ne se trouve sur le point de l'être, il faudra faire de nouvelles instances.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 199, fol. 256.

25 260. Madrid, 16 septembre 1671. — *La Reine régente à Manuel de Lira.*

La Régente a connaissance du séjour fait à Bruxelles par Lira avant de passer à La Haye, en attendant la conclusion de l'accord projeté avec les Hollandais. La mort de Gamarra a contraint Lira de chercher à se

(1) Le Conseil d'Etat fait observer dans sa consulte du 7 octobre qu'on ne peut remer- 30 cier chacun des privilégiés à part. Il faut écrire une lettre de remerciements collective que le comte montrera à chacun d'eux. (*Ibid.*)

rencontrer avec Monterey pour conférer avec lui sur certains points relatifs à l'exercice de sa charge diplomatique. La Régente espère que Lira aura rejoint son poste.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 64, fol. 29.

261. Madrid, 19 septembre 1671. — *La Reine régente à Monterey.* 5

Remerciements pour les alcyons envoyés pour la volière royale. Ordre d'en envoyer de nouveaux, par l'intermédiaire du fauconnier Ernest Robrecht (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 620.

262. Madrid, 30 septembre 1671. — *La Reine régente à Lira.* 10

La Reine communique les décisions qu'elle a prises sur la réglementation des saluts à faire en mer par les flottes de guerre (2).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 64, fol. 39.

263. Madrid, 30 septembre 1671. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.* 15

Au sujet des privilèges de l'Université de Louvain. On voit que le Conseil, tout en affirmant le droit de protection que le Roi possède vis-à-vis de l'Université, est plus modéré que le Conseil suprême.

Estado, 2116.

264. Bruxelles, 7 octobre 1671. — *Monterey à la Reine régente.* 20

Au sujet de l'interdiction des vins et autres marchandises françaises en Belgique réclamée par les Hollandais. Monterey fait valoir que cette interdiction est une mesure dont on ne peut user vis-à-vis de la France, si elle ne contrevient pas à la paix.

Estado, 2116. 25

(1) Décret du 7 octobre suivant.

(2) Le texte de l'ordonnance en question adressée à tous les vice-rois et capitaines généraux des Etats de la monarchie se trouve en annexe (fol. 41).

265., 12 octobre 1671. — *La Reine régente à Monterey* (1).

Au sujet du président Louis de Errembaut (2).

Estado, 2118.

266. Madrid, 28 octobre 1671. — *La Reine régente à Lira.*

5 Monterey communiquera à Lira la décision prise à Madrid au sujet des personnalités chargées de traiter avec Louis XIV la question des frontières des Pays-Bas. Les conférences doivent se tenir dans une ville neutre. La Reine a chargé ses ambassadeurs à Londres et à Stockholm d'obtenir satisfaction sur ce point, tout en évitant de provoquer la 10 défiance du roi d'Angleterre par l'exclusive portée contre Londres. On préfère Aix-la-Chapelle ou une autre ville allemande plus rapprochée des territoires contestés.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 64, fol. 82.

267., 31 octobre 1671. — *Consulte du Conseil d'Etat* 15 *espagnol.*

Au sujet de l'interdiction des vins et des marchandises françaises en Belgique. Quoique la France menace les Provinces-Unies, dit la consulte, celles-ci ne veulent pas la guerre; elles feront tout pour l'éviter et, au besoin, s'entendront avec les Français. Elles ont secouru l'Espa-

20 (1) Cette lettre fut expédiée par le Conseil suprême de Flandre. Elle est signée *Maria*, avec le visa du président du Conseil, qui était alors le marquis de Castel-Rodrigo, et la signature du secrétaire, J.-B. Molinet.

(2) Président du Conseil provincial de Flandre à Gand. Indépendamment des documents relevés à Simancas sur ce personnage, on peut encore consulter dans le même 25 dépôt les *Varia* du Conseil suprême de Flandre (*Secretarias provinciales*, 2554) et aux *Archives du Royaume*, à Bruxelles, le fonds du *Grand Conseil de Malines. Office fiscal, greffe criminel*, LXVIII, portefeuille 272.

Sur la carrière de Louis Errembaut voir la notice du baron de Borchgrave dans *Biographie nationale de Belgique*. — La question du président Errembaut fait encore 30 l'objet d'une consulte du Conseil d'Etat, en date du 6 janvier suivant (*Estado* 2118) et a été discutée encore dans diverses consultes du Conseil d'Etat, notamment le 28 juin 1672 et le 10 juillet suivant (*ibid.*). Voir H. VAN HOUTTE, *Les Occupations étrangères en Belgique*, à la table onomastique.

gne dans la dernière guerre, mais mollement. Monterey fera bien d'écrire à Manuel de Lira, ambassadeur à La Haye, afin qu'il sonde les esprits.

Estado, 2116.

268. Madrid, 11 novembre 1671. — *La Reine régente à Monterey.* 5

Elle a pris connaissance de la correspondance échangée entre Monterey et Lira à propos des prétentions hollandaises, quant à l'acte d'assistance et s'en réfère aux instructions données antérieurement à ce propos. Le Gouverneur ne doit sous aucun prétexte s'écarter des instructions qu'il a reçues, dans l'idée qu'au moment de la ratification, 40 on pourrait à Madrid apporter des amendements au texte de la convention. Le plein pouvoir qu'il a reçu est illimité, sans doute seule la ratification de l'acte diplomatique lui donne sa perfection et sa valeur, mais la nature même de cette formalité indique qu'elle ne sert qu'à approuver ce que les négociateurs ont arrangé. Il ne convient pas de 45 leurrer les Hollandais de promesses qu'on ne veut pas tenir, cela leur serait une juste raison de se défier de l'Espagne.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 199, fol. 310.

269., 23 novembre 1671. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.* 20

Il s'agit encore des abus de pouvoir commis par le Patriarche des Indes ⁽¹⁾ à Saint-André des Flamands.

Le Conseil rappelle que d'après les statuts de la fondation l'administrateur doit être pris parmi les membres du Comité, que ceux-ci doivent être originaires des Pays-Bas et élus par vote secret. 25

Or, après la mort du dernier administrateur qui était un Flamand, le Patriarche, sans tenir compte du vote des députés, a pourvu à son remplacement, en nommant un prêtre qui n'était pas Belge et ignorait la langue de nos compatriotes; de plus il a révoqué le sacristain désigné par le Comité, ainsi que le collecteur des messes et agit en tout sans 30 consulter le dit Comité. Il en résulte des plaintes et même des désordres

⁽¹⁾ Antonio Manrique de Guzman, archevêque de Tyr.

qui empêcheront les Flamands de faire des dons à l'hospice; leurs compatriotes pauvres qui passeront par Madrid seront privés de tout secours.

Le Conseil qui a été saisi des plaintes des Flamands remarque que le patriarche a excédé ses droits. Au lieu de se passer du Comité il aurait 5 dû l'encourager dans sa mission. Le Roi doit donc casser les dernières nominations. Le Comité doit être consulté. Comme on ne trouve pas à Madrid un prêtre connaissant le flamand et le wallon, le Conseil demande qu'on crée un fonds permettant d'appeler de l'étranger des ecclésiastiques possédant les langues requises et qu'on invite l'Ordinaire 10 à faire le nécessaire.

La Reine régente répond qu'elle a pris les dispositions que la situation comportait.

Secretarias provinciales, liasse 2576.

270. Madrid, 24 novembre 1671. — *La Reine régente à Monterey.*

15 Manuel de Lira a fait savoir que les négociations avec les Hollandais avançaient, mais qu'il ne fallait parler ni de secours réciproques ni de coopération en cas d'une guerre éventuelle. Il a fait remarquer que dans le projet primitif transmis par Gamarra se trouvait une clause impliquant pour l'Espagne, en cas de guerre avec la France, l'obligation de ne conclure ni paix ni trêve sans intervention des Hollandais. 20 En plus, il faut éviter d'exciter la défiance de ces derniers, qui pourraient se trouver contraints de s'accommoder avec la France. Tenant compte des observations de Lira et de Monterey, la Régente notifie sa décision, conforme aux instructions du 11 courant, de s'en tenir à l'offre 25 de troupes auxiliaires. Si les préparatifs des Français contre les Hollandais sont tellement avancés et si ces derniers ont tant à craindre, ils seront vraisemblablement accommodants et se contenteront de ce qu'on leur offre. Tant qu'on en reste là, la clause de ne pas conclure de paix séparée ne peut être préjudiciable. Cette assistance ne saurait 30 fournir à Louis XIV une raison de déclarer la guerre à l'Espagne. S'il le faisait pourtant, la clause en question ne pourrait être que favorable, comme aussi toute autre condition destinée à renforcer les liens entre les deux gouvernements.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 64, fol. 126.

271. Madrid, 30 novembre 1671. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la question de savoir si l'on doit établir un tribunal suprême de Bourgogne et séparer cette province du gouvernement des Pays-Bas.

Estado, 3861. 5

272. Bruxelles, 2 décembre 1671. — *Monterey à la Reine régente.*

Le Gouverneur se plaint de la lettre du 12 octobre. Le président Errembaut, selon lui, a été calomnié du temps du Connétable. Monterey l'a fait venir pour l'entendre.

Estado, 2418. 40

273. Madrid, 23 décembre 1671. — *La Reine régente à Lira.*

Monterey a écrit à deux reprises pour faire savoir que les Français manœuvraient d'accord avec les Anglais pour semer la discorde entre Hollandais et Espagnols. Lira agira d'accord avec Monterey qui a reçu des instructions.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 64, fol. 174. 45

274. Bruxelles, 31 décembre 1671. — *Monterey à Manuel de Lira.*

La Reine régente a prescrit au Gouverneur général de s'informer des armements que font les Français à Nantes, La Rochelle et Brest. On ne peut guère le faire aux Pays-Bas, aussi s'en décharge-t-il sur Lira, qui prendra des indications auprès du Pensionnaire général.

L'ambassadeur est chargé aussi de rédiger un rapport complet sur les forces militaires et maritimes des Hollandais.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 193, fol. 362.

275. Madrid, 6 janvier 1672. — *La Reine régente à Monterey.* 25

Accusé de réception de la lettre du Gouverneur relative aux négociations en cours à Londres. La Reine a pris connaissance aussi des

instances réitérées du comte à Hernan Nuñez, pour que le plénipotentiaire suédois soit désigné et se rende au plus vite au lieu choisi pour le Congrès. La Souveraine ajoute qu'en l'occurrence, il ne faut pas agir avec trop d'empressement, tant que le roi d'Angleterre n'aura pas 5 clairement manifesté ses dispositions vis-à-vis de la France; car, si on en venait à une rupture avec l'Angleterre, il faudrait modifier la tactique (1).

Archives Nationales, K 1401, A 15 (2).
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 1.

10 276. Madrid, 6 janvier 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Au sujet des instances faites par les gouvernants français auprès de Miguel de Iturieta (3) en vue d'obtenir l'exemption des droits de douane pour les munitions et nécessités de guerre qu'ils envoient dans les places occupées par eux aux Pays-Bas. Monterey a fait part à Madrid de 15 cette prétention injustifiée. Il a offert de rédiger un rapport sur les excès commis par les Français. La Régente approuve sa conduite en ce qui regarde le transport de ces munitions. Elle promet de traiter l'affaire à Madrid, avec le marquis de Villars et de lui faire comprendre alors l'outrecuidance de l'attitude de son souverain. Elle attend le rap- 20 port sur les contraventions commises par les Français.

Archives Nationales, K. 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 2.

277. Madrid, 6 janvier 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Gouverneur observera les ordres qui lui ont été donnés à propos 25 de la prohibition des vins et manufactures de provenance française. Il

(1) On trouve les mêmes recommandations dans une lettre de la Régente du 2 mars (fol. 49).

(2) Les lettres de la Régente, adressées à Monterey au cours de l'année 1672, sont conservées en minutes aux Archives Nationales, à Paris, dans le carton 1401 de la série K. 30 Elles y ont été transférées au début du siècle dernier par Napoléon I^{er}, lors du prélèvement bien connu opéré par lui dans les archives de Simancas. Gachard les a fait copier en 1873 par Morel-Fatio, alors élève de l'École des Chartes. Les copies forment un recueil déposé aux Archives générales du Royaume dans la collection des Manuscrits divers, n° 4089.

35 (3) Ministre résident espagnol à Paris.



le fera avec adresse, de façon à ne pas provoquer la défiance des Hollandais.

Archives Nationales, K. 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 3.

278. Madrid, 6 janvier 1672. — *La Reine régente à Monterey.* 5

La Régente rappelle les indications déjà données à propos des recrutements prescrits en vue du renforcement de l'armée des Pays-Bas. Le Gouverneur a fait valoir qu'il n'avait guère besoin de cavalerie et que grande serait la dépense à résulter du transport de celle-ci. Il a insisté sur l'impossibilité qu'il y a pour les Espagnols à servir dans cette 10 arme. Tout cela contribue à démontrer la nécessité de renforcer l'infanterie. Pourtant il faut considérer la valeur de la cavalerie qu'on se propose d'envoyer et le fait des insuccès subis aux Pays-Bas à cause du manque de troupes à cheval. Il n'y a donc pas à modifier les projets en cours. Le comte doit se persuader qu'on se préoccupe aussi de lui faire 15 envoyer des fantassins en nombre suffisant, suivant les désirs exprimés.

Archives Nationales, K. 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 4.

279. Madrid, 6 janvier 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

L'infanterie sarde et italienne venue récemment de Naples et se trou- 20 vant à présent à Cadix doit passer en Flandre. Le marquis de Villafiel, amiral général de la flotte de la mer Océane, a été chargé du transport. Il a fait savoir quand il aurait lieu et la Régente communique au Gouverneur tous les documents relatifs à cette affaire.

Archives Nationales, K. 1401, A 15. 25
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 6.

280. Madrid, 20 janvier, 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Manuel de Lira a fait part à Monterey des accords conclus à La Haye. La Régente ne veut pas que de son côté il y ait du retard à l'accomplissement de ces conventions, de façon à ce que les États-Généraux expé- 30 rimentent la sincérité du gouvernement espagnol et son désir d'associer

les intérêts du roi Charles II à ceux des Provinces-Unies. Elle enverra par différentes voies la ratification du traité conclu et de son côté le comte la fera remettre à Lira. Pour les raisons indiquées par ce dernier dans une de ses lettres, on n'y insérera pas la clause stipulant que 5 l'Espagne ne conclura ni paix ni trêve sans les Hollandais. Il faudra en faire l'objet d'une convention spéciale, car on doit éviter que les Provinces-Unies gardent leur liberté d'abandonner les Espagnols quand ceux-ci seraient engagés dans la guerre.

Archives Nationales, K. 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 8 (1).

10

281. Madrid, 20 janvier 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le comte s'est plaint de la pénurie d'ingénieurs qu'on éprouve aux Pays-Bas et de la difficulté de donner satisfaction à la demande faite d'en envoyer en Espagne. Monterey s'était adressé au duc d'Ossuna 15 pour faire venir un technicien de Milan. La Régente doute qu'on le fera, parce qu'il en manque là-bas. Elle conseille à Monterey de se servir de ceux qu'il trouve sur place.

Archives Nationales, K. 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 11.

X 20 282. Madrid, 20 janvier 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Il est indispensable de renforcer la flotte de guerre. Le comte devrait s'informer si, au moyen du convoi que l'on entretient à Ostende, on ne pourrait équiper et entretenir une flotte de dix ou douze navires desti- née à assurer la défense des côtes flamandes.

25

Archives Nationales, K. 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 13.

283. Madrid, 20 janvier 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le baron de Hermal, gouverneur de Charlemont, a sollicité à Madrid l'autorisation d'épouser une Française. On a appris que cet officier n'a

30 (1) Le document est très abîmé. — Le même jour, la Régente envoie copie de cette lettre à Lira (fol. 10).

pas les aptitudes requises pour le gouvernement d'une place de pareille importance. Il serait d'ailleurs très inconvenant que le gouverneur fût ainsi marié à une personne de nationalité ennemie. La Reine a décidé d'accorder à l'intéressé l'objet de sa demande et charge Monterey de le lui notifier. En même temps, il le retirera de Charlemont dont il confiera le commandement à un autre officier, ayant servi dans l'infanterie et réunissant les aptitudes désirables.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 15.

284. Madrid, 20 janvier 1672. — *Diego de la Torre à Monterey.* 40

Envoi de la ratification par la Régente de l'accord conclu par Lira avec les Hollandais. Précautions prises pour éviter que les Français n'en aient connaissance. Recommandations du secret, on a tout à gagner à ce que les Français et les Anglais soient informés le plus tard possible. On a discuté à Madrid le projet d'offrir la médiation espagnole dans le conflit entre Louis XIV et les États-Généraux. Le marquis de Villars a fait savoir que son maître envoyait des troupes sur le Rhin, pour empêcher qu'on n'expédiât des secours à Cologne. Il protestait que lui-même n'avait pas l'intention d'attaquer cette ville, mais ne pouvait y tolérer la présence de tant d'étrangers. Monterey confiera à Lira tous les renseignements qu'il juge à propos.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 200, fol. 49.

285. Madrid, 20 janvier 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Gouverneur a insisté pour qu'on presse les recrutements. La Reine a donné les ordres nécessaires, car il convient que les formations nouvelles arrivent à temps pour que les hommes puissent se préparer à la campagne et se faire au climat et aux usages du pays.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 16.

286. La Haye, 26 janvier 1672. — *Lira à la Reine régente.* 30

Parmi les conséquences pernicieuses de la présence de nombreuses troupes françaises dans l'évêché de Cologne et de l'influence acquise

de la sorte sur l'Électeur, se trouve le fait que l'évêque de Strasbourg, son familier, cherche à obtenir la coadjutorerie des évêchés de Cologne et de Liège. Les projets français sur le pays du Rhin se trouveraient singulièrement secondés par l'établissement d'un prince si favorable aux idées françaises qui entraverait la communication des Pays-Bas avec l'Empire. Pareille éventualité serait tout à fait contraire aux intérêts des Habsbourgs.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 64, fol. 227.

287. Madrid, 31 janvier 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le marquis de Villars a fait entendre que son maître a envoyé des forces considérables pour arrêter toute armée prétendant s'introduire à Cologne. Il se déclare lié à l'Électeur par d'anciens traités, mais proteste qu'il n'a pas l'intention d'assiéger la ville, voulant seulement empêcher l'introduction de troupes étrangères importantes. Il est vraisemblable qu'à l'heure actuelle une rencontre se sera déjà produite entre les troupes envoyées au secours de Cologne et les Français. Sinon Monterey ne peut pas modifier les ordres qui lui ont été donnés à ce propos. Lira a reçu ordre de notifier la chose aux États-Généraux afin que ceux-ci de leur côté agissent avec la prudence requise, à la suite de l'opposition de Louis XIV.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 17.

288. Madrid, 31 janvier 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Gouverneur a écrit à Madrid pour insister sur la ratification des accords conclus à La Haye, sans s'arrêter aux objections faites par certains qui ne se préoccupent que de leurs intérêts personnels. Il a annoncé aussi avoir appris qu'on avait arrêté et dévalisé en France la personne qui portait les documents essentiels relatifs à cette question. Dans l'intervalle, déclare la Reine, la décision avait été prise à Madrid et les documents expédiés en triple exemplaire, en prévision des dangers résultant de la conduite des Français. La Reine espère qu'il en résultera une réelle et sincère communauté avec les Hollandais, ce qu'elle désire profondément. Au reste, elle insiste pour la conclusion

rapide de l'acte complémentaire, impliquant l'engagement réciproque de ne conclure ni paix ni trêve, sinon de commun accord.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 18.

289. Madrid, 31 janvier 1672. — *La Reine régente à Monterey.* 5

La Reine a pris connaissance des dispositions réglées par Monterey à propos du prince de Vaudemont ⁽¹⁾ et ce, en vue de donner satisfaction au duc de Lorraine son père. Elle prescrit de faire savoir au duc qu'elle s'appliquera à tout ce qui peut le consoler, dans les circonstances présentes. Elle désire soulager le comté de Bourgogne de la charge résultant pour lui des Lorrains. Elle approuve aussi les tractations engagées par Monterey par l'intermédiaire de Manuel de Lira, pour que les trois régiments lorrains de Bourgogne passent au service des Provinces-Unies. On arrangera dès qu'il sera possible l'affaire du gouvernement de la Bourgogne, en tenant compte de la considération due au 15 Gouverneur général des Pays-Bas.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 20.

290. Madrid, 31 janvier 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Gouverneur a donné des renseignements à Madrid sur la composition des troupes réunies du côté espagnol et du côté hollandais en vue du secours à introduire dans la ville de Cologne. La Reine approuve les dispositions prises.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 23. 25

291. Madrid, 31 janvier 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Gouverneur a fait savoir à Madrid qu'il était évident qu'on ouvrirait tous les plis en France. Nécessité de porter remède à cette situation. Il convient d'expédier les documents directement d'Ostende à Saint-Sébastien. Il faut préférer cette voie à celle d'Angleterre à cause 30

⁽¹⁾ Charles Henri, prince de Vaudemont, fils légitimé du duc de Lorraine Charles IV.

des relations publiques entre Français et Anglais. Le comte peut faire usage du nouveau chiffre ⁽¹⁾.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 24.

5 292. Madrid, 31 janvier 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Gouverneur a fait part à Madrid de la nouvelle concession faite par les États de Flandre, des mesures prises pour la conservation de la troupe, de la situation de l'hôpital militaire de Malines. Il a insisté encore sur l'arrivée des renforts espagnols et a remis de l'argent au 10 marquis de Los Balbases pour faire des levées en Allemagne. La Reine charge le Gouverneur de témoigner sa gratitude aux États de Flandre. Elle répète qu'on tâchera d'envoyer des Espagnols en nombre et le plus vite possible ⁽²⁾. Elle reconnaît la nécessité de renforcer l'infanterie.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 26.

15 293. Bruxelles, 2 février 1672. — *Décret de Monterey.*

La Reine régente a donné à diverses reprises des ordres, à la suite des plaintes réitérées qui lui sont rapportées, comme aussi au Gouverneur lui-même, de ce que les titulaires de pains d'abbaye ne sont pas 20 payés par les établissements à qui en incombe la charge. Le Conseil privé est chargé de prendre les mesures nécessaires contre les abbés-prélats ou contre les hôpitaux qui demeurent en défaut de payer les rentes qui leur ont été imposées.

Conseil privé, reg. 2, fol. 39 v°.

25 294. Madrid, 3 février 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

L'Électeur de Trèves a fait des instances pour la ratification d'un accord conclu en 1668. Pour éviter l'inconvénient qui résulterait de

⁽¹⁾ Voir une seconde lettre à ce propos en date du 15 mars (fol. 57). Il y a aussi un ordre du 17 mars à un fonctionnaire espagnol Balthasar de Pantoxa (fol. 66), un autre du 21 mai à Pedro Fernandez del Campo (fol. 117).

⁽²⁾ Le 9 février, la Reine écrit au marquis de Astorga pour presser la levée des Napolitains destinés à passer en Flandre (fol. 29).

cette concession et donner satisfaction à l'Électeur, on a décidé de lui accorder une rente de 10,000 écus à prendre sur les revenus des abbayes devenant vacantes aux Pays-Bas et en Bourgogne. Sur les premières provisions qu'on enverra, on prélèvera pour une fois 15,000 écus, que Monterey fera remettre lui-même à l'intéressé. En tout cas il tâchera de lui envoyer la somme le plus vite possible. L'Électeur a toujours été dévoué aux intérêts de la couronne d'Espagne.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 27.

295. Madrid, 3 février 1672. — *La Reine régente à Monterey*. 40

On a pris connaissance à Madrid du rapport du Gouverneur général à propos des inconvénients pouvant résulter du dissentiment persistant entre le maître de camp Druot, gouverneur d'Aire, et le prince de Bournonville, gouverneur de l'Artois. De l'avis du comte de Marchin et du duc de Villa Hermosa, Monterey s'est décidé à conférer au premier une patente provisoire de sergent général de bataille, en attendant qu'à Madrid on fasse rédiger le titre définitif. Il a agi de même avec Antonio Velez de Medrano, pour que celui-ci puisse exercer avec l'autorité nécessaire le gouvernement de Nieupoort. Il est bien déplorable d'augmenter le nombre de sergents généraux aux Pays-Bas, où il y en a déjà tant. La Reine désapprouve la conduite du Gouverneur, d'autant plus qu'il a agi sans avoir attendu les ordres de la Cour et prescrit de retirer les patentes déjà données. Monterey n'a qu'à chercher d'autres moyens d'assurer la bonne entente entre Druot et Bournonville, tout en sauvegardant la sécurité des places d'Aire et de Saint-Omer. Pour Nieupoort il faudrait un gouverneur ayant fait ses preuves de manière plus évidente que Medrano, qui est jeune et a servi surtout dans la cavalerie. Monterey appréciera s'il convient d'y laisser le sujet en question ou de choisir à sa place un des maîtres de camp espagnols d'infanterie parmi les plus anciens. En tout cas on se gardera de conférer au gouverneur — quel qu'il soit — le titre de sergent général de bataille (1).

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 30.

(1) Il y a aussi à la même date et au même sujet une lettre de la Régente au veedor général de l'armée de Flandre (fol. 33). Voir aussi une seconde lettre à ce propos, datée du 2 mars (fol. 53).

296. Madrid, 3 février 1672. — *La Reine régente à Monterey*.

On a prescrit au président du Conseil de Castille de faire partir pour les Pays-Bas deux chirurgiens destinés à l'hôpital de Malines, comme l'avait demandé Monterey (1).

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 32.

297. Madrid, 3 février 1672. — *La Reine régente à Monterey*.

Le veedor général a fait observer que dans ses instructions il est indiqué qu'il doit rappeler aux veedor et contador de l'artillerie qu'ils ont à prendre des mesures pour éviter les fraudes au détriment du trésor royal. Ils sont tenus de surveiller la comptabilité des travaux qu'on fait aux bâtiments et assurer l'économie dans la distribution des munitions. Malgré tout, on achète des matériaux sans l'intervention du veedor général. Le Gouverneur veillera à l'observance des ordres donnés à ce sujet et assurera le maintien des droits du veedor.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 35.

298. Madrid, 11 février 1672. — *La Reine régente à Monterey*.

Le Gouverneur a fait savoir qu'il a reçu la visite d'un délégué de Louis XIV; il a rapporté les détails de la commission de cet agent et a ajouté qu'il en a fait part à Manuel de Lira. La Régente approuve la dextérité dont Monterey a fait preuve en l'occurrence. Il a réussi à écarter les prétentions de Louvois, tendant à obtenir le libre passage à travers le Luxembourg pour les troupes que Louis XIV voulait envoyer au secours de l'Électeur de Cologne. La Reine attend des détails complémentaires sur l'issue de cette affaire.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 36.

(1) Il est encore question de ces chirurgiens dans une autre lettre de la Régente du 29 février (fol. 45) et dans une troisième, du 2 mars (fol. 54).

299. Madrid, 11 février 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Gouverneur a accusé réception des lettres de provision de 800,000 écus. Il a insisté sur la réduction que subit ce crédit par suite des emprunts qu'il a dû faire pour différentes nécessités du service. Il a fait ressortir l'activité duveedor général et la prétention du proveedor des vivres de se faire payer aux Pays-Bas les 45,000 écus dont il n'avait pu obtenir le payement en Espagne. Il a notifié aussi que les correspondants des Cortizos ne voulaient pas acquitter la dernière tranche de leur *assiento* sans nouvel ordre. Le Président du Conseil des Finances de Madrid a reçu de la Reine la charge de donner satisfaction au proveedor des vivres. Il s'occupera aussi de préparer l'envoi d'un subsidé extraordinaire pour les Pays-Bas, en prévoyant un crédit spécial pour le pain de munition dont le service doit être assuré avec ponctualité. L'ordre qui a été donné aux correspondants des Cortizos fera sans doute cesser les difficultés de leur part. On pressera les levées à faire d'infanterie espagnole et on insistera pour le prompt envoi des Napolitains demandés.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 37.

300. Madrid, 11 février 1672. — *La Reine régente à Monterey.* 20

Manuel de Lira a reçu ordre de Monterey de faire diligence pour se procurer des renseignements sur les armements maritimes des Français et la composition des troupes hollandaises. La réponse donnée par le diplomate a été communiquée à Madrid. Remerciements de la Reine à Monterey.

Archives Nationales, K 1401, A 15. 25
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 39.

301. Madrid, 11 février 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

On a appris à Madrid, grâce aux lettres de Monterey, la cessation du conflit relatif à la ville de Cologne. Le Gouverneur a bien fait en se plaignant à cette dernière de ce qu'elle ne l'ait pas averti de son intention de conclure un traité. Le même jour la Reine approuve les dispositions prises par Monterey pour assurer la sécurité de la Gueldre.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 40-41.

302. S. d. (vers le 20 février 1672) ⁽¹⁾. — *Les États du comté de Namur à la Reine régente.*

Les États demandent le maintien du comte de Monterey au gouvernement des Pays-Bas à cause des services qu'il a rendus à nos provinces.

Secretarias provinciales, liasse 2526.

5

X 303. Madrid, 29 février 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Il convient souverainement pour la sécurité générale de la monarchie d'augmenter les forces maritimes. On a donc examiné l'état de la flotte de la mer Océane et on a considéré que le moyen le plus efficace de la renforcer serait d'y adjoindre les unités du convoi d'Ostende. Il faudrait les envoyer en bon état et fournies de munitions. On donnera aux équipages la solde en usage aux Pays-Bas. Monterey veillera à l'exécution de ce désir, à moins qu'il n'y trouve des inconvénients.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 43.

15

304. Madrid, 29 février 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

On a formé une jointe à Madrid pour décider si, à propos de la collation des bénéfices ecclésiastiques, on ne pourrait sans scrupule admettre l'offre des parents de certains candidats de fournir une somme d'argent afin d'avoir la préférence. On ferait usage de cette libéralité pour assurer la défense du pays. Le Gouverneur réunira à Bruxelles une jointe semblable de ministres, théologiens et juristes pour discuter la matière. Son avis sera communiqué à la Régente ⁽²⁾.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 44.

25

⁽¹⁾ Cette lettre fut reçue le 10 mars 1672 comme on le voit par une note écrite sur l'original par un secrétaire. Elle a donc dû être expédiée de Namur dans le courant du mois de février.

⁽²⁾ Le 25 mai suivant, la Régente renouvelle cet ordre (fol. 127).

305. Madrid, 2 mars 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Gouverneur a fait partir Philippe de Hornes pour aller présenter ses félicitations aux souverains danois ⁽¹⁾ à l'occasion de la naissance de leur fils. Il a pris des dispositions à propos des troupes sardes et italiennes arrivées à Ostende. Approbation de la Régente. 5

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 46.

306. Madrid, 2 mars 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le choix du cousin de l'Électeur de Trèves comme coadjuteur à ce même évêché a fait plaisir à la Régente qui remercie Monterey des 10 efforts qu'il a déployés à ce propos. Il est bien certain que l'entrée de l'évêque de Strasbourg dans le siège épiscopal de Cologne serait préjudiciable au roi d'Espagne et à l'Empereur. Monterey tâchera d'empêcher cette désignation de façon discrète et s'entendra avec le marquis de Los Balbases pour que celui-ci obtienne aussi de Léopold I^{er} qu'il 15 s'oppose à la réalisation de ce projet.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 47.

307. Madrid, 2 mars 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Renseignements sur les armements des Français avec ordre de les 20 vérifier. A la Cour de Paris, on tient la guerre pour certaine ⁽²⁾.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 50-51.

308. Madrid, 9 mars 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

La Régente approuve sur la demande des intéressés le contrat de 25 mariage d'Octave d'Aremberg, prince de Barbançon, avec Thérèse Lara de Manrique.

Conseil privé, reg. 2, fol. 47 v°.

⁽¹⁾ Christian V et sa femme Charlotte-Amélie de Hesse.

⁽²⁾ La même lettre est envoyée à tous les ministres espagnols en service dans le Nord.

309. Madrid, 10 mars 1672. — *La Reine régente au connétable de Castille.*

Il est de toute impossibilité de conserver au comte de Salazar le poste de général de l'artillerie. Il faudrait trouver un moyen de l'écartier tout 5 en lui donnant satisfaction comme il est juste, eu égard à sa qualité et ses services. Le connétable examinera la chose avec Monterey de façon à déterminer la faveur qu'on pourrait accorder à l'intéressé pour qu'il résignât son poste, étant donné son état de santé.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 55.

40

310. Madrid, 14 mars 1672. — *La Reine régente à Diego de la Torre.*

On prescrira à Monterey de faire encore acheter des alcyons pour la volière royale et de les confier à Ernest Robrecht, fauconnier ⁽¹⁾.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 56.

45

311. Madrid, 17 mars 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Gouverneur a rendu compte des instances faites au nom de Louis XIV auprès du duc de Lorraine pour induire ce dernier à conclure un accord avec lui. Il a expliqué aussi que le prince de Vaudemont 20 avait été invité à prendre service dans l'armée des Pays-Bas et qu'on lui avait, sur l'ordre de la Cour de Madrid, accordé le commandement d'un régiment de cavalerie. La Reine demande des indications sur l'arrivée du prince.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 60.

25 312. Madrid, 17 mars 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Gouverneur a fait part du passage par le territoire luxembourgeois d'importantes forces françaises, des préparatifs de guerre exécu-

⁽¹⁾ Voir la lettre envoyée à ce propos à Monterey, le 16 mars suivant (fol. 59).

tés par Louis XIV à Charleroi et dans d'autres places voisines des Pays-Bas. Il s'est plaint du manque d'argent et de chefs militaires et a fait rapport sur la conduite des comtes de Marchin et de Salazar. La Reine a décidé d'envoyer aux Pays-Bas le plus d'argent possible en acompte des 800,000 ducats destinés à ces provinces ⁽¹⁾. On s'efforcera, autant qu'on le peut, de conserver la confiance du comte de Marchin et Monterey doit en faire autant lui-même. La Reine a prescrit au connétable de Castille d'aviser aux moyens de régler le sort de Salazar et d'obtenir qu'il abandonne le généralat de l'artillerie.

Archives Nationales, K 1401, A 15. 40
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 61.

313. Madrid, 17 mars 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Gouverneur a rendu compte de ses négociations avec les Hollandais au sujet de l'importance des effectifs à engager de part et d'autre en cas d'attaque opérée par Louis XIV. Monterey a eu tort de limiter l'assistance à donner aux Provinces-Unies dans la proportion où il l'a fait, car ainsi celles-ci pourraient appréhender de ne pas recevoir de l'Espagne toute l'aide qu'elles auraient pu en espérer. Par contre, pour l'éventualité d'une agression du roi de France contre les domaines de la monarchie espagnole, l'intervention hollandaise se trouve bien réduite. Le projet primitif impliquait l'obligation réciproque de coopérer avec la totalité de ses forces. Manuel de Lira devra promettre aux Hollandais que si Louis XIV les attaque, on les assistera avec tous les moyens dont on dispose. Quand le moment sera venu de s'exécuter, Monterey se conduira suivant les circonstances. On insinuera aussi que du côté espagnol on s'attend à la même condescendance et qu'on réglera de commun accord le montant des effectifs et les modalités des opérations à entreprendre.

Pour ce qui concerne la prohibition des vins et autres produits français, on s'en tiendra aux ordres déjà donnés. La Reine ne veut prêter 30 le flanc à aucun prétexte de rupture. Si, malgré tout, Louis XIV veut

⁽¹⁾ La reine renouvelle cette assurance dans une autre lettre du même jour (fol. 63).

la guerre on en viendra tout naturellement à ordonner cette prohibition.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 64 ⁽¹⁾.

314. Madrid, 30 mars 1672. — *Balthasar Molinet à Monterey.*

La Reine a déchargé Geronimo de Quinones du gouvernement de la Bourgogne. Elle a prescrit de faire dépêcher par le Conseil suprême une patente de gouverneur intérimaire avec le nom en blanc. Monterey désignera le bénéficiaire, italien ou espagnol. Il est prié de faire connaître la personnalité qu'il a choisie, de façon à ce qu'on puisse inscrire son nom et ses titres dans les registres du Conseil.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 583, fol. 21.

315. Madrid, 30 mars 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Au sujet du duc de Lorraine. Il faut toujours être sur ses gardes avec lui, comme aussi avec son fils le prince de Vaudemont. Ce dernier aurait dû passer en Flandre sans aller au préalable visiter son père, qui aurait pu l'influencer fâcheusement. Il faut éviter de donner lieu à des plaintes de la part de personnalités de rang égal ou supérieur en faisant vis-à-vis du prince des démonstrations extraordinaires. On doit prendre attention aux régiments que le duc de Lorraine garde en Bourgogne, pour l'éventualité où le duc se réconcilierait avec la France. On donnera à ce propos les ordres requis à Geronimo de Quinones.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 69.

⁽¹⁾ Il y a lieu de citer aussi les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 30 mars, pour le baron de Hermal, gouverneur de Charlemont (fol. 67); pour l'Electeur de Trèves (fol. 71), pour le président Errembaut (fol. 72), pour le capitaine Pedro Catrice (fol. 73), le 13 avril, pour le même (fol. 77), le 27 avril pour le prince de Chimay (fol. 101), le ... mai pour les princes de Chimay et de Monaco (fol. 115-118), le 25 mai pour le prince de Vaudemont (fol. 120), le 2 juin, pour Manuel de Portugal (fol. 123), le 8 juin 1672, pour le secrétaire du Conseil privé, Charles Gaillard (fol. 132), le 11 juin, pour Emmanuel de Portugal (fol. 137), le 31 août, pour Manuel de Goiri, attaché à la veedorie générale (fol. 196); le même jour, pour le président Errembaut (fol. 199), le 14 septembre, pour le comte d'Egmont (fol. 207), le 26 octobre, pour le président Errembaut (fol. 236), pour l'auditeur Blitterswyck (fol. 238-239), le 7 décembre, pour l'archevêque de Malines, Alphonse de Berghes (fol. 259).

316., 3 avril 1672. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Malgré les plus actives démarches on ne parvient pas à trouver un chapelain pour l'hôpital Saint-André, parce qu'il n'y a pas de traitement suffisant attaché à cette charge. Il faut que de toute façon on réunisse des ressources permettant l'entretien de deux confesseurs. Le Roi fera donc bien de prier l'évêque de Madrid de prendre ses dispositions pour engager à l'étranger des prêtres connaissant les deux langues parlées en Belgique en appliquant des bénéfices simples ou d'autres rentes de l'épiscopat, comme le concile de Trente le permet. Cela se pratique ainsi en Belgique où partout il y a des confesseurs espagnols, notamment dans les églises de Bruxelles et les Espagnols sont reçus dans les hôpitaux qui pourvoient à leurs besoins matériels et spirituels. C'est donc à l'évêque que ce devoir incombe. Deux prêtres pourraient loger à Saint-André. Quand ce point sera réglé, le Conseil proposera des candidats.

Secretarias provinciales, liasse 2576.

317. Madrid, 13 avril 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le chanoine Doufet, agent de l'Électeur de Cologne, Maximilien de Bavière, a remis à la Cour un mémoire dont la Régente communique le texte à Monterey. Elle a prescrit au connétable de Castille d'entendre les doléances de cet agent. L'Électeur craint qu'en cas de guerre, le voisinage de ses États avec la monarchie espagnole n'entraîne des dommages pour ses sujets. La Reine a fait répondre qu'elle ne peut se contenter des bonnes paroles de l'Électeur, tant que celui-ci n'aura pas donné l'assurance qu'il remplira les obligations de sa charge vis-à-vis de l'Empire et donnera aux intérêts de l'Espagne les soins voulus. Monterey devrait envoyer au prince une personnalité habile, pour lui parler dans le même sens. On lui fera voir combien sa conduite a été néfaste à sa propre dignité, aux intérêts de ses sujets et des princes voisins et à ceux de l'Empire. Il est opportun d'y porter un prompt remède. Il faut insister auprès de l'intéressé qu'il ait à se décider promptement. Nécessité de faire diligence semblable auprès des princes

rhénans, pour que tous fassent bloc et que l'Électeur renvoie les troupes françaises qui occupent ses places et les assujettissent. Ce sera un profit pour tous. Le marquis de Los Balbases a reçu ordre de faire des démarches du même genre auprès de l'Empereur. Monterey veillera à ce qu'on agisse bien en commun et tiendra la Régente au courant des événements (1).

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 74.

318. Madrid, 13 avril 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Approbation des instructions données par le Gouverneur à l'abbé de Bellevaux par rapport au vote qu'il doit émettre à la diète de Ratisbonne. Les États-Généraux des Provinces-Unies se sont plaints à la même diète pour demander réparation des procédés de l'Électeur de Cologne. Ces dommages ne peuvent qu'augmenter si les Français se maintiennent fortifiés sur le Rhin. Il faut agir promptement sous peine de rendre les difficultés plus grandes encore. Los Balbases a reçu ordre d'agir dans le même sens à la Cour de Vienne.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 80.

319. Madrid, 13 avril 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

On a été péniblement affecté à Madrid par la réserve que mettent les Hollandais dans l'exécution de leurs engagements. Ils doivent tant à l'Espagne et les raisons alléguées par Monterey pour qu'ils occupent les places les plus menacées sont si évidentes ! Il y va d'ailleurs de l'intérêt commun. Les Hollandais désirent naturellement — comme Monterey le remarque — que les hostilités commencent sur le territoire de la monarchie espagnole. La Reine approuve les instances faites par le Gouverneur auprès des députés hollandais. Il devra agir avec prudence pour éviter de provoquer la défiance des Hollandais, mais assurer au contraire une action commune. La Reine a insisté dans ce sens auprès de Manuel de Lira. Elle s'est plainte des nouveautés introduites par

(1) Le 4 mai, Monterey fait savoir que sous des dehors courtois le chanoine ne songe qu'à tromper le gouvernement espagnol. *Estado* 2118.

les Hollandais et a émis l'espoir que Monterey aura reçu sur ce point la satisfaction qui lui est due. Dans le cas où le gouvernement hollandais aurait agi autrement, l'ambassadeur devra faire des instances pour que le tort soit réparé. Il est déplorable que les Provinces-Unies ne tiennent pas à Madrid un ministre autorisé avec qui on pourrait traiter, 5 alors qu'ils accréditent des agents diplomatiques auprès de toutes les autres Cours. Lira insistera pour l'envoi rapide d'un diplomate hollandais à Madrid. Si les Hollandais montrent moins d'activité qu'il le faut, ou s'ils entretenaient quelque négociation secrète avec la Cour de Paris, Lira et Monterey devront en faire part à Madrid, pour qu'on 10 puisse prendre les mesures nécessaires.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 81.

320. Madrid, 13 avril 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Gouverneur s'est plaint du peu de valeur des effets de 800,000 écus 15 envoyés récemment pour faire douze paiements et a demandé que les provisions soient effectives et négociées avec d'autres correspondants. Le président du Conseil des Finances de Madrid a reçu ordre de faire rapport sur les mesures prises pour couvrir les banquiers de 50,000 écus 20 suivant les stipulations du contrat, de façon à assurer le paiement des douze mensualités. En cas de besoin, il lui a été prescrit de prendre les mesures nécessaires. Il devra aussi envoyer de nouveaux effets, eu égard au danger que courent ces provinces.

Monterey a fait savoir qu'il prenait toutes les dispositions nécessaires en vue de la guerre, pour l'armée, les approvisionnements, les forti- 25 fications, l'équipement d'un régiment de dragons, etc. La Reine recommande d'éviter toute dépense inutile. Le plus nécessaire est de renforcer l'armée. On enverra bientôt des renforts d'Espagne en cavalerie et infanterie. La Reine désire des renseignements fréquents au sujet de l'attitude des Français, de la localisation de leurs places d'armes et 30 de leurs magasins, du nombre de leurs troupes et de l'état de l'armée espagnole.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 83.

321. Madrid, 13 avril 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le marquis de Los Balbases a fait savoir qu'à Vienne on mettait tout en œuvre pour entraver l'action française en vue de faire échoir la coadjutorie de Cologne à l'évêque de Strasbourg. On a fait remarquer 5 que l'assentiment du Pape était nécessaire pour cette désignation et qu'il conviendrait donc que les diplomates espagnols et allemands agissent adroitement auprès de la Curie, pour que le Souverain Pontife refuse son consentement. On pourrait alléguer que la présence de tant de troupes dans la principauté empêcherait qu'on procédât en toute 10 liberté à l'élection. La Régente a fait répondre à Los Balbases que les principales négociations devaient être entamées auprès du chapitre de Cologne, de façon à éviter qu'on ne procédât à une élection ou, au moins, qu'on n'en vînt à choisir l'évêque de Strasbourg. Il est de l'intérêt de l'Empereur que cette dignité ne soit conférée à un prélat de 15 tendances si françaises, si opposé aux intérêts de l'Empire et de mœurs si peu conformes à la profession ecclésiastique (1). On croit d'ailleurs qu'il est mal vu des chanoines et qu'il y a d'autres sujets dignes qui aspirent à la même prélatrice. Il serait donc très facile d'obtenir l'exclusive contre le sujet en question. Monterey continuera les démarches 20 qu'il a déjà entreprises à cet effet. Les négociations que les Allemands veulent entreprendre à Rome paraissent intempestives, tant qu'on n'aura pas demandé au Saint-Père l'autorisation de procéder à l'élection. On devra notifier à l'archevêque d'Édesse la prétention de l'évêque de Strasbourg, pour que, dans le cas où le chapitre solliciterait l'autori- 25 sation nécessaire, il cherchât adroitement à l'entraver par l'intermédiaire du ministre allemand à Rome. Il pourrait alléguer les raisons déjà indiquées de l'indignité du candidat et du manque de liberté, au moment où Louis XIV soutient l'évêque de Strasbourg. Il faut toujours tâcher d'éviter que les choses en arrivent à cette extrémité.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 85.

(1) *de costumbres tan agenas de la profesion ecclesiastica.*

322. Bruxelles, 20 avril 1672. — *Monterey à la Reine régente.*

Le Gouverneur annonce que le magistrat de Bruxelles a accordé un nouveau subside de 300,000 florins pour les fortifications de la ville ⁽¹⁾.

Estado, 2118.

323. Madrid, 27 avril 1672. — *Diego de la Torre à Monterey.* 5

Il faut user de toutes les voies disponibles pour l'expédition des courriers, eu égard à l'importance des affaires et à la nécessité qu'il y a pour la Cour de Madrid d'être promptement informée. On a discuté à Madrid un mémoire du Nonce, se plaignant de ce que les troupes hollandaises puissent aux Pays-Bas librement exercer leur culte, au scandale et à la désolation de la population. Cette déclaration a provoqué à la Cour une fâcheuse impression ⁽²⁾. On remet à Monterey la copie du mémoire du Nonce, de façon à ce que conformément aux articles 18 et 19 de la paix de Munster, Monterey y remédie ⁽³⁾.

Archives Nationales, K 1401, A 15. 15
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 87.

324. Madrid, 27 avril 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

La Régente approuve les dispositions du Gouverneur en vue de la fortification de la place de Vilvorde dont la situation dans le voisinage de Bruxelles augmente l'importance. Il faudra aussi faire les réparations nécessaires à Ypres ⁽⁴⁾. Promesse d'envoyer des secours en argent.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 89.

⁽¹⁾ Le 25 mai, la Régente remercie Monterey de sa diligence. *Archives Nationales*, K 1401 A 15. *Manuscrits divers*, n° 4089, fol. 124. 25

⁽²⁾ *mucho horror y sentimiento.*

⁽³⁾ On trouve le texte du mémoire du Nonce, *Estado* 3861. Le nonce en question est Francesco Airoldi, abbé de San Abondio. La question avait été traitée au Conseil d'Etat le même jour. Voir la consulte *Estado* 3861. — Le 19 mai, Monterey prétend justifier sa conduite dans une lettre adressée à la Régente et il s'étonne des procédés du Nonce (*ibid.*). 30

⁽⁴⁾ Il en est question encore dans une lettre de la Régente du 11 mai 1672 (fol. 145).

325. Madrid, 27 avril 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Gouverneur a transmis copie à Madrid de sa correspondance échangée avec le marquis de Fresno, ambassadeur à Londres. Il désire obtenir des instructions précises en vue de la guerre qui s'annonce 5 contre la Hollande. Il prévoit le cas où les Français toujours intriguants chercheraient à endosser aux Espagnols la responsabilité de la rupture qu'eux-mêmes veulent provoquer. Monterey désire ne pas avoir à prendre personnellement une responsabilité aussi grave. La réponse de la Reine se borne à des généralités, prétendant que c'est sur les lieux 10 qu'on peut arrêter les décisions les plus appropriées ! Elle rappelle les contraventions commises par les Français, la violence dont ils feront usage sans doute pour provoquer les Espagnols. A moins qu'il ne s'agisse d'attaque contre une place forte ou d'agression contre les troupes espagnoles prêtant secours aux Hollandais, il ne faut pas y voir 15 une cause de rupture. On tolérera le tout, de façon à rejeter éventuellement sur la France la responsabilité. Dans le cas où les Français demanderaient le libre passage de leurs troupes, qu'on ne l'accorde que sous les réserves accoutumées. Ce sont d'ailleurs autant d'affaires dépendant du commandement des armes dont Monterey est revêtu.

20

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 91.

326. Madrid, 27 avril 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Au sujet de la mission du chanoine Doucet ⁽¹⁾ à Madrid. On a arrêté les termes de la réponse, mais on appréhende que le roi de France n'en 25 puisse prendre connaissance. Or, il est vraisemblable qu'une fois en possession du document, Doucet le communiquera incontinent à Villars et lors de son passage à Paris, à Pomponne et à Louis XIV. La Reine a donc décidé d'informer le chanoine, qu'elle avait chargé Monterey de faire connaître sa volonté à l'Électeur. Elle remet ainsi le texte 30 au Gouverneur qui enverra un agent à Cologne pour le notifier verba-

⁽¹⁾ Il s'agit évidemment du personnage dont le nom est orthographié précédemment « Douffet » et dans la suite parfois « Duffet ».

lement à l'intéressé. On en a porté la teneur à la connaissance de Los Balbases. Lui et Monterey observeront le secret sur son contenu, mais en tiendront compte lors des négociations à entreprendre pour obtenir le retrait des troupes françaises du territoire de la principauté.

Archives Nationales, K 1401, A 15. 5
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 93.

327. Madrid, 27 avril 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

La Régente a été mise au courant par Monterey des dernières tractations qui ont eu lieu avec les Hollandais à propos de l'assistance réciproque. Le Gouverneur a pris des dispositions pour que les troupes 40 hollandaises ne soient pas confondues avec les forces espagnoles dans les places à occuper en commun. Il est à noter que malgré la convention conclue, dans le cas où les Pays-Bas seraient attaqués par la France, les Hollandais doivent prêter secours avec toutes leurs troupes. Encore qu'il faille avoir confiance dans le mobile des Hollan- 45 dais, il faut agir avec prudence et veiller à ce que dans toutes les places l'infanterie espagnole soit plus nombreuse que l'infanterie hollandaise. Monterey fera connaître à Madrid le montant de ses effectifs en cavalerie et en infanterie et indiquera les recrutements qu'il a faits, en vue de la campagne prochaine. 20

Archives Nationales, K 1401, A 15. 20
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 98.

328. Madrid, 27 avril 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Les Hollandais ont fait des instances tant à Bruxelles qu'à La Haye pour savoir si la promesse de secours ne serait réalisée qu'après la rupture avec la France, ou si les Espagnols prêteraient leur appui dans le 25 cas où eux, Hollandais, attaqueraient les Français, dans la mesure où ils s'étaient engagés à le faire en cas d'une offensive française. La Reine déclare que sous aucun prétexte il ne faut élargir la convention primitive. Il faut refuser le concours d'une force de mille cavaliers pour aider les Hollandais à attaquer les Français. Par contre les enga- 30

gements pris par l'Espagne seront ponctuellement observés. Les mêmes instructions seront données à Manuel de Lira (1).

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 99.

5 329. Bruxelles, 5 mai 1672. — *Monterey à Louis XIV.*

Accusé de réception de la lettre royale relative au passage des troupes françaises par les Pays-Bas (2) pour aller faire la guerre en Hollande. Le Roi ne peut ignorer le traité conclu avec le gouvernement hollandais. Il doit s'adresser à Madrid, car en accordant l'autorisation deman- 40 dée, Monterey excéderait ses pouvoirs. Au reste, le Gouverneur a été peiné d'apprendre que des troupes avec de l'artillerie se sont installées dans des territoires qui appartiennent incontestablement à la Couronne d'Espagne.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 200, fol. 169.

45 330. Paris, 10 mai 1672. — *Memorandum remis par le gouvernement français au comte de Molina.*

On a eu avis que de nombreux habitants du Luxembourg vont se présenter à Maestricht pour combattre la France dans les rangs hollandais. Le traité des Pyrénées stipule que les troupes auxiliaires que le roi 20 catholique met à la disposition des Provinces-Unies ne peuvent opérer que sur le territoire de celles-ci. Il est inadmissible que des sujets des Pays-Bas aillent s'engager en Hollande pour venir guerroyer ensuite contre la France en Flandre. On ne peut les empêcher de prendre service en Hollande, mais encore faut-il qu'ils servent dans les 25 régiments dans lesquels ils sont enrôlés. Les sujets du roi d'Espagne peuvent accepter des commissions des autorités hollandaises, mais seulement pour la guerre de la course, *la mer estant commune a un chascun.*

(1) Voir encore une autre lettre du 11 mai, relative à la coopération hollando-espagnole 30 et la nécessité de conserver la confiance des Hollandais (fol. 112).

(2) Le texte se trouve au f° 73.

La réponse espagnole porte que les procédés incriminés ne sont pas défendus par un traité, mais répréhensibles suivant le droit naturel. Il n'y a aucune loi qui défende de prendre des commissions pour aller se livrer à des hostilités sur le territoire du roi de France avec qui on se trouve en paix, mais cela est évident. On examinera la question et si on trouve que des abus ont été commis, on en châtiéra rigoureusement les auteurs.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 103.

331. Madrid, 11 mai 1672. — *La Reine régente à Monterey.* 10

Louis XIV se plaint de l'attitude des gouverneurs de Namur et de Nieuport. Le premier empêche le transit des grains venant de France. Il a demandé aussi qu'on remît en liberté un marchand français arrêté on ne sait pourquoi. La question du transit des grains a déjà fait l'objet d'une lettre de Monterey. Celui-ci discute le bien-fondé de la seconde 15 prétention, d'autant plus que la propriété du territoire en question est contestée et doit faire l'objet des conférences à tenir à Lille. Il s'en tiendra aux ordres déjà donnés pour tout ce qui est relatif aux doléances françaises.

Archives Nationales, K 1401, A 15. 20
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 95.

332. Madrid, 11 mai 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Gouverneur a fait rapport sur la rencontre survenue dans le Pas-de-Calais entre la flotte anglaise et l'escadre hollandaise revenant de Smyrne. Il s'est plaint du manque de troupes. Les renforts arrivés 25 à Ostende n'atteignent que le nombre de 218 fantassins. Le Gouverneur ne peut se procurer un réal par voie d'anticipation sur les paiements de la dernière provision. L'ordre a été renouvelé au Conseil des Finances de Madrid d'envoyer de nouveaux effets et d'en assurer le paiement ponctuel. Le connétable de Castille a fait savoir où en était 30 l'affaire des nouvelles levées et Monterey pourra en prendre connaissance. Il devra être satisfait puisqu'on lui envoie 3,000 Espagnols sans

compter les troupes des Canaries, dont on ne sait évaluer l'importance à cause du peu de relations qu'on a avec ces îles au cours de l'hiver. On a remis l'argent nécessaire à la levée et au transport de ces hommes.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 106.

5

333. Madrid, 11 mai 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Gouverneur a accusé réception de la ratification espagnole des arrangements conclus à La Haye et annoncé l'envoi, en copie, de la ratification hollandaise. Les originaux seront déposés à la citadelle 10 d'Anvers, où se trouvent déjà ceux de la triple alliance. La Régente approuve l'attitude prise par le Gouverneur vis-à-vis de l'agent français qui est venu se plaindre des entraves apportées au transport des grains vers le pays de Liège par la Meuse.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 105.

15

334. Madrid, 11 mai 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Les ambassadeurs anglais ont remis un nouveau mémoire au comte de Peñaranda à propos de la guerre de Hollande. La Régente a chargé le même comte de leur répondre et communiqué à Monterey les 20 mémoires échangés à cette occasion. De la sorte ce dernier sera au courant de ses décisions et pourra se régler en conséquence (1).

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 109.

335. Madrid, 11 mai 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

25 L'archevêque d'Édesse (2) a fait rapport de ses démarches auprès de la Curie, pour entraver les prétentions de l'évêque de Strasbourg à la coadjutorie de Cologne. La Reine lui a prescrit de faire une opposition discrète à ce que le Pape accordât la permission au chapitre d'élire un

(1) Une lettre semblable est expédiée le même jour aux autres ministres du Nord.

30 (2) Jean Evrard, cardinal Nithard, ambassadeur espagnol à Rome.

coadjuteur. Monterey agira en conséquence en tenant compte du dommage qui en résulterait pour la cause espagnole.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 110.

336. Madrid, 11 mai 1672. — *La Reine régente à Monterey.* 5

Le Gouverneur a insisté sur l'opportunité de maintenir en Bourgogne les troupes qui s'y trouvent présentement. La Reine ajoute que les trois régiments du duc de Lorraine sont de mauvaise qualité et qu'on doit se défier de ce prince. Il faut que Monterey soit sur ses gardes et avise au moyen de se débarrasser en temps opportun de cette soldatesque qui a 10 tant coûté et sur laquelle on ne peut faire aucun cas.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 111.

337., 12 mai 1672. — *L'internonce aux Pays-Bas* ⁽¹⁾ *au comte de la Ruche, gouverneur d'Ypres.* 15

Le prélat fait des réclamations au sujet de l'építaphe du tombeau de Jansénius qui avait été replacée.

Secretarias provinciales, liasse 2469.

338. Madrid, 21 mai 1672. — *Un secrétaire d'État* (?) *au Nonce.*

La Reine a pris connaissance du mémoire remis par le prélat tendant 20 à ce qu'un ecclésiastique flamand fût désigné pour siéger au Conseil privé comme conseiller et qu'en attendant une vacature on l'y appelât comme surnuméraire. La Régente fait répondre qu'il s'agit là d'une prérogative royale, qu'en tout temps on a été attentif à faire honneur 25 aux ecclésiastiques flamands quand leurs services le méritaient, que le personnel des Conseils est en surnombre et qu'en cas de vacature, on tiendra compte de cette recommandation ⁽²⁾.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 119.

⁽¹⁾ Francesco Airoidi, abbé de S. Abondio. 30

⁽²⁾ On se rappelle qu'une proposition semblable avait été formulée en 1670. Cf. la lettre du connétable à la Régente du 12 mars 1670, analysée ci-dessus, n° 200.

339. Madrid, 25 mai 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

La souveraine est satisfaite des renseignements fournis à propos de l'attitude de Louis XIV dans le Dauphiné et de la conduite du duc de Savoie. Dans le cas où on apprendrait quelque chose de nouveau, il 5 faudrait l'en avertir.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 122.

340. Madrid, 25 mai 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

La Reine a pris connaissance du rapport du Gouverneur relatif à la consternation qu'a causée aux Hollandais le fait que Louis XIV à l'imi- 10 tation du roi d'Angleterre leur a déclaré la guerre. Monterey est plein d'appréhensions eu égard à ce qu'il se trouve sans les troupes et les ressources nécessaires. On tâchera d'envoyer de Madrid une provision extraordinaire et on arrangera les effets de façon à ce qu'on puisse obtenir des anticipations. On espère que lors de la réception de cette lettre 15 les troupes de renfort seront déjà arrivées aux Pays-Bas.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 123.

341. Madrid, 25 mai 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Monterey a envoyé au comte de Molina un rapport sur toutes les 20 infractions commises par les Français depuis la paix d'Aix-la-Chapelle. C'était la réponse aux doléances françaises au sujet de l'attitude des Espagnols. Le duc d'Ossuna ⁽¹⁾ s'est plaint de son côté de ce que les Français prohibaient l'importation des produits espagnols. Le comte de Molina a négocié à ces propos avec Pomponne. La Reine estime que 25 pour le moment il faut éviter de traiter de questions secondaires tant que l'issue de la campagne n'a pas indiqué la conduite à adopter. Aussi longtemps que les Français ne font pas de provocations importantes on n'a qu'à dissimuler ⁽²⁾.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 126.

⁽¹⁾ Gouverneur du Milanais. 30

⁽²⁾ Voir encore une autre lettre de la Régente du 22 juin. On annonce que tous les documents ont été remis à La Fuente qui en fera part à l'ambassadeur français à Madrid (fol. 143).

342., 30 mai 1672. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Conseil rappelle la consulte du 3 avril où il signalait les plaintes des Flamands et des Bourguignons établis à Madrid qui n'avaient pas de confesseurs de leur nationalité pour les assister en cas de maladie mortelle.

Secretarias provinciales, liasse 2469.

343., 1^{er} juin 1672. — *Monterey à la Reine régente.*

Le comte renouvelle ses protestations contre l'ingérence de l'inter-nonce dans ses affaires.

Estado, 3861.

344. Madrid, 8 juin 1672. — *La Reine régente à Monterey.* 10

Louis XIV a demandé de pouvoir faire passer son armée par les Pays-Bas pour attaquer les Hollandais. Monterey évitera avec soin de provoquer une rupture avec les Français.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 129. 15

345. Madrid, 8 juin 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Parmi les 95,000 écus récemment envoyés il s'en trouve 3,000 à faire remettre à Marcos de Oñate ⁽¹⁾, à Londres. Monterey prescrira à ce dernier de quitter l'Angleterre incontinent. Il veillera de toute manière à l'exécution de cet ordre, ne tolérant pas que l'intéressé se prévalût de ses dettes pour demeurer en place ⁽²⁾.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 130.

346. Madrid, 8 juin 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Au sujet des conférences qui ont eu lieu à Anvers avec les plénipotentiaires envoyés par les États-Généraux et sur lesquelles Monterey a

⁽¹⁾ Agent de l'ambassade espagnole en Angleterre.

⁽²⁾ Il est encore question de cet agent dans une lettre de la Gouvernante du 20 juillet suivant (fol. 168) ainsi que dans une troisième du 3 août (fol. 179) et une quatrième du 7 décembre (fol. 263).

fait rapport le 4 mai précédent. La souveraine approuve sans réserve les dispositions prises. Dans l'éventualité où un incident quelconque amenât les Français à déclarer la guerre à l'Espagne, Monterey insistera auprès des Hollandais pour l'exécution des engagements que ceux-ci ont pris.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 131.

347. Madrid, 8 juin 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Gouverneur a fait rapport sur les mouvements de Louis XIV, l'importance de ses troupes, la pénurie dans laquelle on se débat à Bruxelles au moment où les intentions du monarque français causent tant de soucis. La souveraine a fait envoyer 110,000 réaux de provision extraordinaire et prescrit des mesures pour assurer le service des mensualités ordinaires.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 133.

348. Madrid, 8 juin 1672. — *La Reine régente à Monterey.* 15

La Reine approuve les mesures prises par Monterey pour faire échouer les manigances françaises tendant à assurer à l'évêque de Strasbourg la coadjutorie de Cologne et celle de ce même évêque pour faire donner la principauté de Liège au Cardinal de Bouillon. Le Gouverneur continuera ses diligences et se tiendra en rapport avec Los Balbases. La Cour de Madrid a chargé ses ambassadeurs à Rome d'entraver eux aussi la réalisation de tous ces projets funestes ⁽¹⁾.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 135.

349. Madrid, 8 juin 1672. — *La Reine régente à Monterey.* 25

Le Gouverneur a émis son avis sur les propositions énoncées à Madrid par l'agent de l'Électeur de Cologne. Il a demandé de connaître la déci-

⁽¹⁾ Voir encore, sur les coadjutories de Cologne et de Liège, une lettre de la Reine au secrétaire d'État Pedro Medrano, le 14 juin suivant (fol. 138).

sion finale de la souveraine, à propos de l'envoi projeté d'un agent chargé d'avertir les princes allemands. Il voudrait savoir aussi quelle attitude il devrait adopter dans le cas probable où les princes allemands et l'Empereur prendraient parti. De son côté il attendait l'arrivée du comte de Chelard, envoyé à Bruxelles par l'Empereur pour discuter la question liégeoise. La souveraine se prononce en faveur de l'envoi par Monterey d'un agent à Cologne, conformément aux décisions antérieures. Au sujet de l'affaire de Liège, on attend le résultat des tractations avec Chelard. En tout cas Monterey ne peut prendre d'engagement, même si on lui faisait voir que les forces espagnoles 10 pourraient s'emparer en toute sécurité de la citadelle. Il doit attendre au préalable l'ordre formel de Madrid.

*Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 136.*

350., 11 juin 1672. — *Rapport du Patriarche des Indes.* 15

X Le Patriarche déclare que malgré toutes ses démarches il n'a pas su trouver de chapelain pour l'hôpital de Saint-André. Il s'est adressé à Jean Vecquer et au baron d'Arquennes (1), lieutenant de la garde flamande, qui a un frère, évêque en Belgique. L'un et l'autre ont écrit en Flandre, notamment le baron à son frère. Ils n'ont pas eu plus de 20 succès que lui, à cause de la pauvreté de l'hospice. C'est au Conseil de Flandre ou au Comité à trouver les ressources suffisantes; que le Conseil examine s'il ne peut se procurer des fonds en affectant des bénéfices de notre pays ou toute autre rente ecclésiastique. Il sollicitera à cet effet un bref du Pape, car l'Ordinaire n'aimera pas d'intervenir, 25 l'hôpital ne relevant pas de sa juridiction; sinon il devrait faire ce qui se pratique en Flandre. Je n'ai pas de bénéfice à appliquer, dit le Patriarche, mais je m'emploierai pour trouver quelque chose. Que le Conseil propose des moyens de son côté.

Secretarias provinciales, liasse 2576. 30

(1) Eugène de Glymes, dit de Berghes. Son frère, Alphonse de Berghes, fut évêque de Tournai et archevêque de Malines.

351., 12 juin 1672. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur l'édit du 8 avril (1). Chacun des conseillers donne son avis. A remarquer la douleur qu'éprouve Peñaranda en songeant que l'on va accorder à des protestants la liberté de conscience.

5 Cette consulte fait admirablement ressortir les sentiments des ministres espagnols sur cette question délicate (2).

Estado, 3861.

352. Madrid, 22 juin 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

On a reçu à Madrid les renseignements fournis par Monterey à propos du passage de certaines troupes françaises par le Brabant et le pays de Namur. Le Gouverneur doit s'en tenir aux ordres donnés à ce sujet. Les Hollandais n'ont pas à se plaindre de ce qu'on tolère ce passage, puisque cela est conforme au traité de paix. Le même jour la souveraine approuve l'envoi décidé par Monterey de Francisco Antonio de 15 Agurto auprès de Louis XIV.

*Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 140-141.*

353. Madrid, 22 juin 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

L'ambassadeur d'Allemagne a fait des instances pour que le gouvernement espagnol veuille favoriser les intérêts de l'Électeur de Trèves (3) et lui fasse payer les 15,000 écus promis pour l'aider à fortifier ses places. L'Électeur s'est plaint lui-même de son manque de ressources. Monterey a insisté jadis pour qu'on retardât ce paiement jusqu'à ce qu'on pût juger de l'attitude que prendrait l'Électeur après la ratification du 25 traité avec les Hollandais. Depuis la Cour de Madrid a décidé de faire remettre à l'intéressé la somme en question qui sera prélevée sur les provisions extraordinaires récemment envoyées. Si on ne peut le faire

(1) Le texte imprimé de l'édit est joint à la consulte.

(2) Il y a encore une autre consulte du Conseil, au même sujet, en date du 20 juin.

30 (3) Carl Gaspar van der Leyen.

en une fois, on le fera en deux paiements. On va envoyer à Bruxelles un nouveau secours en argent.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 144.

354. Madrid, 22 juin 1672. — *La Reine régente à Monterey.* 5

Le marquis de Fresno ⁽¹⁾ a fait rapport à la fois à Madrid et à Bruxelles des tractations relatives au mariage du duc d'York avec l'archiduchesse d'Innsbruck. La Reine a ordonné à son ambassadeur de s'abstenir de toute démarche ultérieure, eu égard à l'attitude réservée des intéressés eux-mêmes et des sympathies marquées du duc pour la 10 France. Fresno adoptera une attitude purement passive. Pour ce qui concerne les relations commerciales il se conduira suivant les instructions reçues antérieurement, sans cependant procéder à une menace formelle de rupture.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 146. 15

355. Madrid, 22 juin 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le prévôt de Condé a fait rapport à Monterey au sujet des affaires de l'Électeur de Cologne. D'autre part le Gouverneur a décidé de surseoir à l'envoi d'un agent auprès de ce prince. La Reine déclare que le moment est venu d'agir. L'Électeur est réduit à un état de servitude 20 vis-à-vis des Français, il n'est pas maître des places de sa principauté, ses sujets gémissent sous le joug des armées de Louis XIV qui se rendent coupables de toutes sortes d'excès. Le pays de Liège tout entier est animé de sentiments hostiles contre ces troupes et contre le gouvernement de l'Électeur. Tout cela va lui ouvrir les yeux. Il tentera peut- 25 être de sauver ce qui n'est pas encore perdu et se servira à cet effet de tous les moyens qu'il a à sa disposition. Monterey exécutera donc l'ordre qui lui a été donné par rapport à l'envoi d'un agent auprès de l'Électeur; il choisira soit un clerc soit un laïc, qui lui paraît le mieux convenir.

Archives Nationales, K 1401, A 15. 30
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 147.

(1) Pedro Fernandez Velasco y Tovar, ambassadeur à Londres.

356. Madrid, 22 juin 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Monterey a fourni des indications à la Cour au sujet de la zone des opérations françaises et de la bonne conduite témoignée par la noblesse et la bourgeoisie de Bruxelles et de Namur. Il s'est plaint — comme de 5 coutume — du manque d'argent. On sera toujours curieux d'apprendre à Madrid des nouvelles des opérations militaires. La Reine se réjouit de savoir que Bruxellois et Namurois sont restés fidèles à leur devoir et prescrit au Gouverneur de leur témoigner sa satisfaction. Promesse de secours.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 148. 10

357. Madrid, 3 juillet 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

L'objectif le plus important à réaliser est de briser l'alliance entre Louis XIV et le roi d'Angleterre. Il faut donc donner toute satisfaction à ce dernier et écarter tout sujet de plainte. Monterey entretiendra avec 15 lui les meilleurs rapports, il ne permettra pas que des vaisseaux ostendais fassent la course contre les Anglais en se munissant de lettres de mer dépêchées par les États-Généraux. Il aurait fallu éviter toute démonstration publique à propos des succès de la flotte hollandaise. On a révélé à Bruxelles le fait qu'une assemblée des nobles s'était tenue 20 en Angleterre pour discuter des affaires politiques ⁽¹⁾ et la chose est ainsi arrivée aux oreilles du Roi. On veillera à être circonspect, à raison du dommage à craindre autrement.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 150.

25 358. Madrid, 3 juillet 1672. — *Décret adressé au marquis de Castel-Rodrigo.*

Il faut déclarer au Conseil d'État que la question de l'exercice du culte protestant pratiqué aux Pays-Bas par les troupes hollandaises est

(1) Dans une lettre du 6 juillet il y a quelques précisions à ce sujet. Il paraît que le 30 marquis de Fresno a fait savoir à Bruxelles que 16 pairs d'Angleterre se sont réunis à Londres à cause de la situation dangereuse où se trouvait le royaume. La reine a averti le marquis de Fresno de se conduire avec prudence, de façon à ce qu'on ne puisse lui reprocher de favoriser des séditions. (*Ibid.*, fol. 152.)

grave et mérite toute attention. La Reine prescrit qu'une jointe composée de ministres et de théologiens examine l'affaire et fasse un rapport. Castel-Rodrigo s'abouchera avec le Nonce et on lui déclarera que la question est traitée avec soin. Cela donnera satisfaction au Pape.

Archives Nationales, K 1401, A 15. 5
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 151.

359. Madrid, 6 juillet 1673. — *La Reine régente à Monterey.*

Le comte a fait savoir qu'il avait plus d'espoir d'aboutir à un résultat favorable dans l'affaire de la coadjutorie de Liège que dans celle de Cologne. Il doit continuer ses démarches en vue des deux objectifs. 10

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 153.

360. Madrid, 6 juillet 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le marquis de Los Balbases a fait des instances auprès de Monterey pour que celui-ci s'assurât de la place de Cologne. D'autre part, Monterey s'est plaint de ce que le gouvernement allemand n'eût pas ratifié l'accord projeté avec les Hollandais. La Reine régente appuie les considérations du Gouverneur général. Elle approuve la lettre si claire écrite par celui-ci à l'Empereur relative à l'importance de la ratification de la convention avec la Hollande et des inconvénients qui sont résultés 20 de ne l'avoir pas encore fait. Il est à présumer que si Léopold I^{er} avait fait alliance avec les Provinces-Unies, Louis XIV n'aurait pu occuper les places qu'il détient sur le Rhin et dans le pays de Liège. Nul mieux que Léopold et ses ministres ne peut apprécier la gravité de la situation et la nécessité de prendre promptement les mesures nécessaires. 25 Nul n'y est plus intéressé que l'Empereur et même l'Empire. De tout côté on dit que Louis XIV veut devenir roi des Romains. Il faut parler clairement à Vienne (1).

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 154.

(1) Une autre lettre du même jour traite encore de la même question à propos des 30 négociations qui ont eu lieu à Bruxelles avec un envoyé du duc de Brandebourg (fol. 157).

361. Madrid, 6 juillet 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Roi d'Angleterre a sollicité l'autorisation d'établir un consul à Ostende. On ne voit pas quel inconvénient cela pourrait entraîner et il serait inadmissible d'exciter la défiance du monarque pour si peu de 5 chose !

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 161.

362. Madrid, 6 juillet 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Accusé de réception du rapport du Gouverneur au sujet des mouve- 10 ments des troupes françaises, des opérations faites dans le pays de Liège, des raisons pour lesquelles Monterey a envoyé encore 2,000 cavaliers et un tercio d'infanterie wallonne au secours des Hollandais. Doléances sur le manque d'argent. La Reine approuve l'envoi de secours aux Hollandais, tout en recommandant l'observation de ses 15 ordres relatifs sans doute à une rupture avec la France qu'il faut éviter soigneusement. Elle demande des renseignements complémentaires. On enverra encore de l'argent.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 160.

20 363., 9 juillet 1672. — *La Reine régente au comte de Monterey.*

Il faut surseoir aux poursuites pour le paiement de tailles contre les ordres mendiants, sauf celles entamées contre le Père Ambroise Puteanus, dominicain, qui, dit la Reine, ne peut plus entrer dans le 25 pays de notre obéissance, non plus que ceux qui soutiennent les perturbateurs de la paix publique.

Secretarias provinciales, reg. 2632.

364., 11 juillet 1672. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre* (1).

Dans sa consulte du 3 avril le Conseil estimait que c'était à l'Ordinaire de fournir un confesseur à l'hospice de Saint-André des Flamands, le concile de Trente permettant d'appliquer à cet effet un bénéfice simple ou une partie des revenus de l'épiscopat. Par contre, le Patriarche des Indes (2), dans son rapport du 11 juin (3), soutenait que c'était au Conseil de Flandre ou au comité de l'hospice à trouver les ressources nécessaires.

Ce dernier point, reprend la consulte, n'a rien de commun avec l'hospice, et celui-ci peut refuser la charge que le Patriarche prétend lui imposer. Il a été créé seulement pour les pauvres, tandis que la cause que défend ici le Conseil (4) regarde la généralité des nations flamande et bourguignonne dont les membres habitent les différentes paroisses de cette ville (5), toutes dépendantes de l'Ordinaire. Ils y paient les droits d'enterrement comme les bourgeois et, par conséquent, les curés de ces paroisses sont obligés de leur administrer les sacrements. Quand il n'y a pas de prêtres parlant les langues du pays, l'Ordinaire est tenu de leur en fournir, comme on le fait en Belgique pour les Espagnols qui y résident. Le Conseil termine en invoquant les sentiments chrétiens de la Reine.

La Reine répond que l'hôpital de Saint-André étant exempt de la juridiction de l'Ordinaire, celui-ci n'a aucune obligation envers lui. C'est au Conseil à trouver les ressources qu'exige l'entretien de confesseurs.

Secretarias provinciales, liasse 2576.

(1) Il y a encore une autre consulte du Conseil au même sujet, le 31 juillet suivant.

(2) Antonio Manrique de Guzman, archevêque de Tyr.

(3) Ce rapport, ainsi que la consulte du 3 avril, a été analysé plus haut.

(4) C'est-à-dire : la nomination de confesseurs connaissant les langues parlées en Belgique.

(5) *Esto, Señora, parece, no tiene que veer con el hospital de la nacion, ni la disposicion que en él pretende el Patriarcha, por que allí solo concurren los pobres y lo que el Consejo representa es para la generalidad destas dos naciones que estan domiciliados en diferentes parochias...*

365. Madrid, 20 juillet 1672. — *La Reine régente à Monterey*.

Le Gouverneur a fait connaître la réponse qu'il a donnée au chanoine Duffet, envoyé de l'Électeur de Cologne, et les motifs pour lesquels il a refusé d'accepter la lettre de créance présentée par cet agent. Pour des raisons qu'il est facile d'apprécier, Monterey eût dû recevoir le chanoine, au lieu de l'éconduire pour un motif qui va forcément affecter l'Électeur. Il n'y a pas à dissimuler que si Monterey envoyait à Cologne la personne dont il a été question dans ses lettres précédentes, le prince refuserait de la recevoir. Il se vengerait ainsi de l'attitude qu'on a prise à Bruxelles vis-à-vis de son délégué. Le Gouverneur va s'excuser à Cologne, se servant à cet effet de l'intermédiaire du marquis de Grana. Il fera valoir qu'il avait jadis des raisons de ne pas écouter Duffet; maintenant il a reçu l'ordre formel d'admettre tout envoyé de l'Électeur. Et de fait, Monterey agira ainsi à l'avenir (1).

Archives Nationales, K 1401, A 15.

Manuscrits divers, n° 4089, fol. 162.

366. Madrid, 20 juillet 1672. — *La Reine régente à Monterey*.

Le marquis de Los Balbases a rendu compte à Madrid des négociations relatives à la conclusion d'une alliance entre l'Empereur et l'Électeur de Brandebourg. Léopold a donné à entendre que faute de ressources il était incapable d'entretenir les troupes nécessaires dans le voisinage des Pays-Bas. Il a demandé que l'Espagne intervienne dans la mesure de ses moyens pour la conservation de ces troupes, pendant tout le temps qu'elles se maintiendront dans la région. Il faut considérer que la seule annonce de ces tractations et des mouvements de troupes qui vont en résulter, va pousser Louis XIV à entreprendre des opérations de ce côté. Cela nécessitera des renforts considérables et aidera les Hollandais. Au danger évident que courent les Pays-Bas, il n'y a qu'un remède : l'intervention de l'Empire. La Reine a fait envoyer à l'ambassade espagnole de Vienne 120,000 réaux, avec ordre précis au marquis de Los Balbases de les employer pour le service des troupes

(1) Voir encore une lettre à ce propos, en date du 14 septembre (fol. 210).

que l'Électeur de Brandebourg s'est engagé à fournir à l'Empereur. Elles devront agir en coopération avec celle des autres princes allemands dans le voisinage des Pays-Bas. Los Balbases insistera pour que ces troupes se mettent en marche au plus vite.

Archives Nationales, K 1401, A 15. 5
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 166.

367. Madrid, 20 juillet 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

On a pris note à Madrid des succès continuels des Français et de la dépression des Hollandais. Il y a lieu de se défier de la ligne de conduite que ceux-ci vont suivre et Monterey se tient en communication à ce 10 propos avec les marquis de Fresno et de Los Balbases ainsi que le comte de Molina. Monterey songe à faire venir de La Haye Manuel de Lira et à le charger, en cas de besoin, de traiter verbalement la question avec Fresno et Molina. On estime à Madrid qu'à Londres il y a peu à faire. En tout cas on prendra garde à ce que font les Hollandais, car les négo- 15 ciations engagées en Allemagne pourraient rapidement bouleverser la situation, si les Hollandais ne s'abandonnent pas au désespoir et font preuve de la ténacité nécessaire. La Reine promet de les assister autant qu'elle peut. Monterey ne doit user du plein pouvoir qui lui a été donné qu'en cas d'extrême nécessité. Il faut éviter de rappeler des ministres 20 de leur poste à cause du trouble que cela cause. Une absence de Manuel de Lira pourrait provoquer la défiance des Hollandais (1).

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 163.

368. Madrid, 20 juillet 1672. — *La Reine régente à Monterey.* 25

Le comte Hernan Nunez a rappelé combien il est important d'entretenir un consul espagnol à Hambourg. A la suite de la mort de Joseph Pimentel, Monterey a préconisé la candidature d'Alfonso Diaz Pimentel, père du défunt. L'intéressé demande simplement le titre de consul de la nation espagnole, sans solde. La Reine désire connaître au préa- 30 lable l'avis de Monterey.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 169.

(1) Le même jour, la Reine réclame encore des détails complémentaires sur les opérations militaires (fol. 166).

369. Madrid, 20 juillet 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le pays de Waes refuse de payer sa contribution pour le rachat des logements militaires et se trouve très chargé d'infanterie et de cavalerie. La Reine réclame parce que Monterey ne lui a pas rendu compte 5 de ce qu'il a fait en l'occurrence. Ce n'est pas le moment de sévir, même contre des coupables. Il faut temporiser. Le Comte allégera la charge du pays de Waes de façon à la rendre tolérable. En tout cas, il fera cesser ce motif de ressentiment.

40 *Archives Nationales*, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 170.

370. Madrid, 30 juillet 1672. — *Diego de la Torre au marquis de la Fuente.*

On a pris des informations au sujet des réclamations du marquis de Villars, à propos de l'agression opérée par les troupes hollandaises se 15 trouvant à Namur contre certaines barques françaises et des engagements au service hollandais pris par différents habitants du Luxembourg. Monterey a prétendu que ce sont autant d'allégations fausses. On a sévi au contraire contre les soldats hollandais isolés qui venaient se livrer à des agressions sur le territoire des Pays-Bas. La Reine 20 prescrit de donner à Villars complète satisfaction.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 171.

371. Madrid, 3 août 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Au sujet du secours à donner aux Hollandais. La Reine rappelle la 25 décision initiale d'assister les États-Généraux avec des troupes auxiliaires, comme il est licite en vertu des traités de paix avec la France. Il ne faut pas s'avancer plus. Le fait d'avoir envoyé des troupes dans les places fortes, comme l'a demandé le gouvernement hollandais, n'est pas en contradiction avec ce principe. Si l'on en venait à ajouter le pro- 30 jet d'un échange de Cambrai et Saint-Omer contre Bois-le-Duc et Bréda, dont un ministre hollandais a parlé à Manuel de Lira, il faudrait l'écartier de la façon la plus catégorique. Il faut veiller à assurer

les places fortes espagnoles en prévision de tout accident possible. On continuera les tractations pour détacher le roi d'Angleterre de l'alliance française. La Reine a prescrit de faire tout son possible tant à Londres qu'à Madrid ⁽¹⁾. Promesses d'argent.

Archives Nationales, K 1401, A 15. 5
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 175.

372. Madrid, 3 août 1672. — *Un secrétaire d'État au marquis de Castel-Rodrigo.*

Monterey a fait savoir que les opérations de Louis XIV contre les Hollandais s'étaient quelque peu ralenties. Il a ajouté qu'il avait lui-même 40 placé des garnisons dans les principales places hollandaises voisines de la Flandre et du Brabant. On espérait fermement une modification radicale dans l'attitude des Anglais, dont le désaccord avec les Français ne pouvait qu'améliorer la situation des Hollandais. Ceux-ci d'ailleurs s'étaient résolus à lutter jusqu'au bout sans accepter les conditions 45 ignominieuses de Louis XIV. Les provinces de Hollande et de Zélande ont nommé le prince d'Orange gouverneur, dans les mêmes conditions que feu son père. La Reine insiste pour qu'on poursuive les négociations entre l'Empereur et les princes de l'Empire pour arriver à la conclusion rapide d'un accord. 20

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 181.

373. Madrid, 5 août 1672. — *Un secrétaire d'État au marquis de Castel-Rodrigo.*

Au sujet de l'obligation pour les ordres mendiants établis aux Pays- 25 Bas de participer à l'aide consentie par ces provinces. La lettre de l'internonce de résidence à Bruxelles a été divulguée et cela est déplorable. Il est d'usage aux Pays-Bas de ne pas admettre de provision de la Cour romaine sans le *placet* du Roi. Il serait bon de faire insinuer au Nonce de Madrid, que le gouvernement a été affecté de ce que le Pape se soit 30

⁽¹⁾ Le 3 août, la Régente insiste à nouveau sur la nécessité de rester en bons termes avec le roi d'Angleterre (fol. 21).

permis d'écrire aux évêques pour leur prescrire de faire opposition aux mesures décidées. On sait qu'il n'y a pas de souverain plus dévoué au Saint-Siège que le roi d'Espagne. Ordonner aux sujets de ne pas obéir aux ordres royaux, sans en faire part au gouvernement, cela ne peut 5 tendre au but que le Saint-Père se propose. L'intention du Roi n'est en rien de souffrir quelque chose qui soit contraire au droit canon. Il peut arriver qu'un vice-roi ou qu'un gouverneur agisse contre les intentions du souverain, mais on ne manquera jamais d'y porter remède. Une décision anticipée de la Cour romaine ne peut qu'aggraver la situation. 10 La Reine a décidé que ce sera Castel-Rodrigo qui fera la représentation au Nonce, avec la modération nécessaire, sans parler de *placet*. Pour des lettres privées du Pape aux évêques ce *placet* n'est pas nécessaire. Le Gouverneur général des Pays-Bas pourrait se plaindre qu'ayant une admonestation à faire aux évêques, le Pape ne se soit pas adressé à lui 15 directement par un bref. Ainsi on pourrait mieux assurer l'immunité ecclésiastique, tandis que l'autre procédé aurait pu provoquer des troubles dans le pays ⁽¹⁾.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 185.

374. Madrid, 17 août 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

20 Même sujet. Le Gouverneur renoncera provisoirement à la contribution des ordres mendiants. Il fera savoir au Provincial des Dominicains que le religieux Ambroise Puteanus ne pourra résider sur le territoire de la monarchie sous peine d'emprisonnement. On saisira le temporel des Dominicains et on procédera contre eux comme perturbateurs de 25 la paix publique. La Reine désire être en état d'arrêter une résolution définitive, de façon à ce que la mesure qu'on vient de prendre à titre provisoire ne puisse être invoquée comme un précédent. Monterey enverra donc un rapport détaillé sur l'établissement de l'impôt en question et le montant de la part des trois ordres récalcitrants. La mau- 30 vaise conduite de l'internonce, l'audace du Pape de s'être adressé direc-

⁽¹⁾ Il y a encore une autre lettre du 16 août à Pedro de Medrano, relative au même sujet (fol. 187). — Il est à noter que le Conseil d'État espagnol avait rendu une consulte à ce sujet le 3 août. On voit par ce document que le nonce avait demandé qu'on désavouât Monterey.

tement aux opposants fera l'objet des doléances de Castel-Rodrigo auprès du Nonce de Madrid. Monterey pourra se conduire en conséquence vis-à-vis de l'internonce. On fera des représentations à Rome par l'intermédiaire du cardinal Nithard ⁽¹⁾.

Archives Nationales, K 1401, A 15. 5
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 190.

375. Madrid, 17 août 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le prince d'Orange est nommé gouverneur par les États de Hollande et de Zélande. Il aura donc sans doute le commandement général. Il faudrait se faire représenter auprès de lui par un agent capable. On pourrait choisir à cet effet, le sergent général de bataille Louvignies, officier d'expérience, qui favoriserait les intérêts du Roi. Il faudra le députer à cet effet avec ordre de faire un rapport complet, de façon à être au courant de toutes les péripéties de la guerre. Lira gardera la direction de l'ambassade en la manière accoutumée. 15

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 192.

376. Madrid, 17 août 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

La jointe des théologiens a rapporté que ce serait une simonie certaine de désigner pour les promotions abbatiales les sujets dont les parents offriraient une contribution en argent. Il faut demander une dispense au Saint-Siège. On fera les démarches nécessaires à Rome. On spécifiera qu'on a défendu formellement de vendre les dignités ecclésiastiques, encore qu'on n'ait jamais appris qu'on l'ait fait jusqu'ici. 20

Archives Nationales, K 1401, A 15. 25
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 193.

(1) Il y a un décret de la Régente à ce sujet en date du 31 août. *Secretarias provinciales*, liasse 2470.

377., 21 août 1672. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Au sujet des plaintes des députés de l'hôpital de Saint-André des Flamands de Madrid contre le Patriarche. Le Conseil, comme protecteur de cette maison, émet son avis afin que Sa Majesté soit mise au courant de la question.

Secretarias provinciales, liasse 2469.

378., 22 août 1672. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

10 Le Conseil rappelle la relation du Patriarche des Indes du 11 juin ainsi que son propre rapport du 11 juillet et montre combien les Flamands et les Bourguignons établis à Madrid souffrent du manque de confesseurs nationaux qui puissent les assister en cas de maladie mortelle. Comme la Reine n'a pas encore pris de décision à ce sujet et que 15 les Belges insistent pour avoir une réponse, le Conseil revient à la charge afin que Sa Majesté fasse le nécessaire, car il y va du salut des âmes !

La Reine répond qu'elle a signé un décret sur la matière.

Secretarias provinciales, liasse 2576.

20 379. Madrid, 31 août 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Gouverneur a eu une entrevue avec le ministre de l'Électeur de Brandebourg qui est venu lui proposer de rompre avec Louis XIV. Il se pourrait qu'une proposition semblable soit faite de la part de l'Empereur. La question de la réponse à faire est encore à l'examen.

25 *Archives Nationales*, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 198.

380. Madrid, 31 août 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

L'ambassadeur d'Allemagne a rapporté à Madrid qu'un traité ratifié par Léopold I^{er} a mis fin aux controverses de l'Électeur de Cologne

avec sa métropole. Si Louis XIV arrive à prendre connaissance de l'alliance conclue entre l'Empereur et l'Électeur de Brandebourg, il y verra un obstacle à la réalisation de ses projets. Avant même que les troupes impériales et brandebourgeoises aient pu s'approcher de Cologne, il pourrait occuper la ville. Ce serait là un fâcheux incident d'autant plus que les troupes alliées se trouveraient alors dans une mauvaise situation pour entreprendre leurs opérations. La prise de Cologne par les Français rendrait ceux-ci maîtres du Rhin, tandis que son occupation par les armées impériales menacerait les places que les Français ont occupées sur le même fleuve. Monterey s'en tiendra strictement aux instructions qui lui ont été données antérieurement, assurera la conservation de Cologne dans la mesure du possible, tout en se souvenant toujours qu'avant tout il faut assurer celle des places des Pays-Bas. On doit éviter toute rupture avec la France.

Archives Nationales, K 1401, A 15. 15
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 201.

381. Madrid, 31 août 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Gouverneur a fait ses doléances au marquis de Fresno sur le mauvais état des Pays-Bas, dans l'éventualité d'une guerre avec la France, la faiblesse de l'armée, l'attitude des Hollandais. Il a opiné sur l'opportunité qu'il y aurait à entrer en négociations avec le duc de Buckingham et le comte d'Arliton, dût-il en résulter la perte de la Hollande. Cette proposition paraît à la Reine tout à fait déplacée. Il faut éviter tout ce qui pourrait mettre les Hollandais en défiance.

Archives Nationales, K 1401, A 15. 25
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 204.

382. Madrid, 31 août 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Gouverneur a fait un rapport détaillé à Madrid sur les entretiens qu'il a eus à Anvers avec le duc de Buckingham et milord Arlinton, sur la situation des Hollandais. Il a relaté aussi que Louis XIV était retourné à Paris et que sa marche par Charlemont avec un corps d'armée consi-

dérable devait provoquer de graves appréhensions (1). On pourrait se trouver dans l'obligation de tout abandonner pour ne songer qu'à la sécurité des places voisines de l'emplacement des armées françaises. La Reine approuve les entretiens avec les ministres anglais et recommande de faire tout son possible pour embarrasser les manœuvres dirigées contre les intérêts de l'Espagne. On a remis par le dernier courrier par l'intermédiaire de Domingo Grillo un crédit de 100,000 pesos.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 205.

40 383. Madrid, 14 septembre 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Dans le cas où Léopold I^{er} se disposerait à occuper Liège, Monterey ne pourrait y faire aucun obstacle, mais au contraire l'aiderait de toute façon. Il écouterait le baron de Lisola en toutes affaires relatives au service de l'Empereur.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 211.

45

384. Madrid, 14 septembre 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

La Reine a été heureuse d'apprendre la tranquillité qui règne au pays de Waes. Il faut éviter de sévir contre la masse à l'occasion de la mauvaise conduite de quelques individus isolés. En des cas semblables, il faut agir avec douceur. On apprécie à Madrid, la valeur des habitants des Pays-Bas. La mansuétude est le moyen le plus approprié pour conserver leur affection.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 212.

25 385. Bruxelles, 25 septembre 1672. — *L'internonce des Pays-Bas à Monterey.*

Sur le scandale causé par le rétablissement de l'épithète de Jansenius.

Secretarias provinciales, liasse 2469.

(1) On voit, par une lettre de la Régente du 14 septembre, que ces mouvements provoquèrent une déclaration de Louvois au gouvernement des Pays-Bas (fol. 214).

386. Madrid, 28 septembre 1672. — *Le Secrétaire d'État Diego de la Torre à Monterey.*

On espère que l'arrivée prochaine de la flotte fera disparaître toutes les difficultés relatives au paiement des 800,000 écus de provision récemment envoyés ⁽¹⁾. Au sujet de l'alliance avec l'Empire, il est à noter qu'on a fait envoyer à Vienne une somme de 120,000 réaux, mais quant au reste il n'y a pas encore de décision prise. Monterey doit s'en tenir aux ordres donnés; si, pour des raisons plausibles, il s'en écartait, il en ferait part incontinent à Madrid.

Archives Nationales, K 1401, A 15. 40
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 218.

387. Bruges, 4 octobre 1672. — *Monterey à la Reine régente.*

Au sujet des négociations que le baron de Lisola a engagées par l'intermédiaire de l'évêque de Gand et du prévôt de Condé pour faire entrer une garnison allemande à Liège. Monterey a blâmé l'évêque et Condé, parce qu'ils se mêlaient de semblables affaires qui regardent uniquement le Gouverneur, mais il n'a pas contrarié les négociations comme le prétend Lisola « ce ministre inquiet et léger ». Monterey fait un portrait peu flatteur du diplomate franc-comtois. Il ajoute qu'il exécutera les ordres qu'on lui donnera pour assurer la réussite de l'affaire. 20

Estado, 2110 ⁽²⁾.

388. Madrid, 12 octobre 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Au sujet de la réclamation de Louis XIV à propos de la prétendue arrestation d'un navire chargé de grains et destiné au pays de Liège. Monterey s'est plaint de son côté des excès commis par les Français 25

⁽¹⁾ Voir encore, à propos du paiement des provisions, la lettre de la Reine à Monterey du 12 octobre suivant (fol. 226).

⁽²⁾ Le 9 novembre, la Régente approuve la conduite de Monterey. (*Manuscrits divers*, n° 4089, f° 246.)

dans le Limbourg. Le gouvernement espagnol a chargé le marquis de la Fuente de faire à ce propos une démarche auprès de Villars ⁽¹⁾.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 227.

5 389. Madrid, 12 octobre 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Les Anglais se plaignent de Monterey qui, dit-on, les discrédite. Il est pourtant de toute opportunité de ne mécontenter ni les Anglais en général, ni leur roi, ni ses ministres. En ce moment, il faut temporiser avec eux pour profiter éventuellement de la rupture de leur alliance avec la France. Le souverain anglais a demandé qu'on donnât satisfaction au comte de Castelhaven qui a des intérêts aux Pays-Bas. La souveraine veut qu'il en soit ainsi, d'autant plus que l'intéressé a toujours témoigné de la sympathie à la couronne d'Espagne et l'a montré au Parlement. Monterey fera connaître à Fresno les dispositions qu'il a prises de façon à ce que celui-ci puisse en avertir le roi d'Angleterre ⁽²⁾.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 224.

390. Madrid, 12 octobre 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

20 Los Balbases a prétendu à Bruxelles que la Reine était disposée à participer pour un contingent de 8.000 hommes à la Ligue conclue entre Léopold I^{er} et l'Électeur de Brandebourg ⁽³⁾ et a insisté pour qu'on prît des mesures pour la mobilisation de cette armée. Monterey s'est alors adressé à Madrid pour connaître de manière certaine les intentions 25 du gouvernement. On répond que les affaires en sont toujours là où

⁽¹⁾ Voir la lettre du 9 octobre de Diego de la Torre au marquis de la Fuente (f° 220).

⁽²⁾ Le 2 novembre, Monterey prétend que Castelhaven n'a pas de raison de se plaindre. La Régente prescrit encore une fois, le 7 décembre, de donner satisfaction au roi d'Angleterre (fol. 266-267).

30 ⁽³⁾ Il est question encore de l'alliance de l'Empire avec l'Électeur de Brandebourg, dans une lettre du 26 octobre (fol. 232).

elles étaient au mois de juillet, lors de l'envoi d'une assistance de 120.000 réaux à l'Empereur. On est encore disposé à entrer dans l'alliance, mais de là à l'avoir fait, il y a loin. Jusqu'ici on n'est pas décidé à envoyer des troupes, mais seulement de l'argent. Tant que des ordres positifs ne seront pas donnés, Monterey doit s'en tenir aux 5 instructions précédentes, sauf le cas de nécessité.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 229.

391. Madrid, 12 octobre 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Les lettres du Gouverneur du 7 septembre ont appris que l'armée 40 française avait abandonné Maestricht et se dirigeait sur le Rhin, probablement dans l'intention d'offrir la bataille aux Impériaux. Monterey a engagé les Hollandais à fortifier la Zélande. En voyant le roi d'Angleterre précipiter si fortement le départ de sa flotte, on appréhendait que ce ne fût pour réaliser un projet de débarquement en Zélande. La 45 Régente approuve les démarches du comte. Elle est toujours disposée à écarter les dangers qui menacent les Hollandais, tant qu'il lui est possible.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 230. 20

392. Madrid, 12 octobre 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Au sujet de la mission du sergent général Louvignies. Cette mission concerne exclusivement le temps où le prince d'Orange se trouve en campagne, car lorsqu'il est à La Haye c'est Manuel de Lira seul qui doit traiter avec lui. Louvignies n'a d'ailleurs aucune négociation à entre- 25 prendre, son activité se borne à donner des nouvelles et à participer comme militaire aux opérations de guerre.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 231.

393. Madrid, 18 octobre 1672. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur la question des confesseurs de l'hôpital Saint-André.

Le Conseil demande que la Reine fasse connaître sa décision afin 5 qu'il puisse de son côté la notifier aux Belges établis à Madrid et que ceux-ci ne soient plus privés des sacrements.

Secretarias provinciales, liasse 2576.

394. Bruxelles, 19 octobre 1672. — *Le Conseil privé au marquis de Castel-Rodrigo.*

10 Le Conseil se fondant sur les bons souvenirs qu'il a gardés du gouvernement du marquis et la considération qu'il a encore pour lui, en sa qualité de président du Conseil suprême, sollicite la protection du marquis pour la conservation de son autorité et le maintien de la justice. Il s'agit d'un ordre donné le 30 août précédent en faveur du président 15 Errembault et dont il résulte qu'à Madrid on estime que le Conseil a contrevenu aux prescriptions émanées du connétable, à l'époque de son gouvernement. Le Conseil prétend avoir obéi à tous les décrets qui lui ont été transmis et s'être tenu en tout aux règles ordinaires de la justice. Il demande au marquis de lui continuer son appui afin que 20 les sentences qu'il a rendues ne soient altérées, contrairement aux coutumes du pays et aux instructions du Conseil.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 202, fol. 21.

395. Gand, 22 octobre 1672. — *Miguel de Iturietta, secrétaire d'État et de guerre, à l'Internonce.*

25 Le Secrétaire apprend qu'on a fait savoir au vicaire général et au chapitre de la cathédrale d'Ypres qu'ils ne doivent pas obéissance au pape dans une matière qui ne regarde pas la foi.

Secretarias provinciales, liasse 2469.

396. Madrid, 26 octobre 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Au sujet de l'opposition faite par Monterey à l'envoi de troupes espagnoles pour coopérer à la défense de Cologne. La Reine fait observer que Monterey aurait dû s'abstenir d'écrire à Los Balbases de manière aussi claire. Il aurait pu s'excuser en alléguant comme raison qu'il avait peu de troupes et devait assurer la défense des Pays-Bas. De la sorte, l'Empereur n'aurait pas eu de motif de se plaindre tandis que maintenant il va être mécontent. La crainte alléguée par Monterey d'en venir à une rupture avec la France est sans fondement. Louis XIV n'a pas pris prétexte de l'assistance donnée aux Hollandais avec qui il se trouvait en rupture ouverte et grâce au secours espagnol les places hollandaises ne sont pas tombées en son pouvoir. Il aurait eu moins de raisons encore de déclarer la guerre, parce qu'on voulait mettre une garnison à Cologne, puisqu'il ne se trouvait en guerre ni avec l'Empereur ni avec l'Empire. D'ailleurs les circonstances ont changé. L'armée impériale est sans doute déjà sur le Rhin, dès lors il n'y a plus rien à craindre pour Cologne.

*Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 234.*

397. Madrid, 29 octobre 1672. — *La Reine régente à Pedro Medrano.*

Nécessité de presser les recrutements pour l'armée d'Espagne et de Flandre. On va aussi lever des Allemands. On renouvellera les ordres donnés pour la levée des Italiens.

*Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 242. 25*

398. Madrid, 9 novembre 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

La Reine approuve la décision prise par Monterey de se rendre à Bruges pour prévenir les projets des Anglais contre la Zélande. Il en a profité pour négocier une concession de la part des États de Flandre. La Reine est satisfaite aussi de la condescendance montrée au prince

d'Orange à propos des troupes qu'il avait demandées pour renforcer Bréda. En ce qui concerne les opérations militaires, on se laissera diriger par les événements. Pour ce qui touche l'affaire de Cologne il faut s'en tenir aux ordres déjà donnés. On a prescrit au président du Conseil des Finances d'assurer le paiement des provisions courantes et d'en préparer de nouvelles.

*Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4080, fol. 244.*

399. Madrid, 9 novembre 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Manuel de Lira a fait connaître qu'il y a lieu d'appréhender un accommodement soudain entre les États-Généraux, les rois de France et d'Angleterre. Il faut craindre que le gouvernement hollandais ne conclue un traité sans y faire intervenir l'Espagne, eu égard à son grand désir de se débarrasser du poids de la guerre. La Régente porte à la connaissance de Monterey la teneur de la réponse donnée à Lira (1).

*Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 248.*

400. Madrid, 15 novembre 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

L'Empereur, ses ministres et le général de Montecuculi sont pleins de défiance parce qu'on n'a pas donné à Monterey les ordres nécessaires pour assurer la jonction des troupes espagnoles avec l'armée impériale se trouvant aux ordres de Montecuculi. La Reine appréhende les conséquences de cette situation. Elle rappelle les ordres donnés à propos de la nécessité de mettre les troupes espagnoles à titre d'auxiliaires à la disposition de l'Empereur. La Reine a fait notifier cette décision à Montecuculi et à Los Balbases. Elle réitérera à Monterey les ordres donnés antérieurement à ce propos.

*Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 249.*

(1) Voir ces instructions dans les trois lettres de la Reine régente à Lira, datées du même jour, 9 novembre. (*Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 65, fol. 334 et suiv.*)

401. Madrid, 23 novembre 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le prince d'Orange a songé à lever des contributions au pays de Liège. Il y aurait des inconvénients à augmenter de la sorte le nombre des ennemis et à rendre plus difficile l'approvisionnement des troupes qui se trouvent à Maestricht et des habitants. Les Français pourraient concevoir le projet de s'emparer de cette place que les Hollandais ne se préoccuperaient guère de défendre. Ce serait extrêmement fâcheux pour la cause espagnole de voir Maestricht aux mains des Français. On estime à Madrid qu'il est peu probable que le prince aura mis son projet à exécution. On tâchera quand même de lui faire voir par l'entremise de Lira combien ce serait désastreux pour ses intérêts personnels, ceux des États-Généraux et ceux du roi d'Espagne. Il faudra procéder avec une telle adresse que le prince sache gré de l'avertissement qu'on lui donne. Monterey trouvera un prétexte pour persuader le prince et les États-Généraux de placer dans la ville un corps d'infanterie espagnole, mais toujours en agissant avec prudence. Les Hollandais pourront, au demeurant, employer plus utilement ailleurs les troupes qu'ils détiennent à Maestricht.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 251. 20

402. Madrid, 23 novembre 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

On est bien informé à Madrid sur la situation du gouvernement hollandais et le peu de confiance qu'il doit inspirer dans les circonstances présentes. La Reine rappelle l'alliance conclue entre l'Empereur et l'Électeur de Brandebourg et elle a décidé d'y accéder. Elle a fait remettre à Vienne la somme de 180,000 thalers représentant sa contribution pour un semestre, à l'Électeur de Brandebourg 40,000 reaux et 12,500 à son cousin le prince d'Anhalt. La flotte est arrivée, les galions sont annoncés, on sera donc en mesure de faire face aux besoins des Pays-Bas.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 254. 30

403. Madrid, 30 novembre 1672. — *La Reine régente à Pedro de Medrano, secrétaire d'État espagnol.*

Le comte de Monterey a permis aux troupes hollandaises qui ont été engagées dans les Pays-Bas de pratiquer leur culte dans des maisons et des endroits désignés. Cela s'est fait à l'insu et sans intervention de la Cour. La Reine a décidé, à la suite d'une consulte du Conseil d'État (1), de désapprouver la conduite du Gouverneur général. Celui-ci ne devait pas excéder les termes des traités de paix et il a reçu ordre de s'en tenir là à l'avenir. On a notifié cette décision au Conseil d'État et au Conseil privé et à différents évêques. Chacun a été requis de procéder à la recherche de tous les placards et documents publiés à cette occasion pour qu'on puisse les supprimer. La Reine a résolu de notifier le tout au Nonce et a chargé le cardinal Nithard de porter la chose à la connaissance du Saint-Siège.

15 *Archives Nationales, K 1401, A 15.*
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 258.

404., 30 novembre 1672. — *Ordre militaire du comte de Monterey.*

Le comte ordonne d'abaisser le drapeau trois fois devant le Saint-Sacrement et devant le Gouverneur général, deux fois devant le gouverneur des armes (quand il y en aura un). Devant le maître de camp général on doit l'arborer seulement (2).

Estado, 2121.

405. Madrid, 7 décembre 1672. — *La Reine régente au comte de Monterey.*

Au sujet des provisions de l'année courante. Le président du Conseil des Finances a fait savoir que les secours extraordinaires et la provision

(1) Le texte de cette consulte se trouve *Estado*, 3861. On peut conclure de sa teneur, que Marie-Anne s'est ralliée complètement aux propositions de ses conseillers. L'affaire fut délibérée aussi au Conseil suprême de Flandre, le 28 novembre suivant, en même temps que des questions relatives au jansénisme. *Secretarias provinciales*, liasse 2464.

(2) *Arborarla (la bandera) solamente.*

ordinaire sont déjà en partie réglés et assurés pour le reste. Il n'y a plus en suspens que le crédit de 100,000 réaux consenti par Domingo Grillo. Du contrat de 800,000 écus dont Antonio de Fonseca et Diego de Castro ont la charge huit paiements ont déjà été effectués et on fait toutes les instances pour les quatre paiements restants. Les mesures prises doivent assurer qu'il n'y aura pas de retard. On fera tous ses efforts pour assurer l'assistance au gouvernement des Pays-Bas, dans la situation difficile où se trouvent les finances royales.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 260. 10

406. Madrid, 7 décembre 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Monterey a offert 1.000 cavaliers pour secourir Cologne en cas de besoin et sous certaines conditions notifiées au marquis de Graña (1). Cela est bien, mais le comte eût dû s'en tenir là et ne pas y mêler d'autres considérations qui vont rendre l'offre moins agréable. Les ordres donnés par le gouvernement de Madrid à propos du secours à Cologne doivent être ponctuellement observés. Nouvelles promesses quant à l'envoi d'argent.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 264. 20

407. Madrid, 7 décembre 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

La Reine a pris connaissance de la proposition faite à Monterey par le prince d'Orange, proposition que le Gouverneur a écartée. Elle approuve complètement cette attitude en recommandant encore une fois d'éviter qu'on en vienne à des hostilités dans le pays de Liège. Manuel de Lira a proposé au prince d'Orange de retirer les garnisons espagnoles des places hollandaises. La Reine observe qu'il faut agir avec prudence, de façon à éviter que les Hollandais n'y voient un motif de se défier. D'autre part le prince d'Orange aurait pu accepter cette proposition, alors qu'il est si important de maintenir ces garnisons en vue de toutes éventualités. Il ne faut donc en aucun cas agiter cette question. Si elle

(1) Le marquis de Graña, ambassadeur d'Allemagne à Madrid, dans la suite Gouverneur général des Pays-Bas.

est présentée par le prince d'Orange ou les Hollandais, Monterey la déclinera de façon adroite. En cas de nécessité il vaudrait mieux retirer l'infanterie de Bruxelles que celle qui se trouve dans les places hollandaises. L'agent suédois à La Haye a proposé aux États-Généraux de choisir Dunkerque pour résidence du congrès de paix. L'ambassadeur de Hollande à Madrid a fait part également de cette proposition, en renouvelant ses instances pour que l'Espagne prît part à la guerre contre la France. Il y a lieu d'appréhender que les Hollandais n'en viennent quand même à conclure la paix, que les événements leur soient favorables ou non, malgré les assurances les plus formelles qu'ils donnent de ne pas se prêter à un accommodement sans l'assentiment de l'Espagne. On sait que le commerce est la principale richesse des Hollandais et ils ne se laisseront guider que par leur intérêt, même si le prince d'Orange était d'un autre avis. Monterey usera de toute sa perspicacité et de sa dissimulation pour faire durer la guerre, mais en affichant publiquement le désir de paix, tant qu'on ne sera pas persuadé qu'un accommodement pourra être conclu en y comprenant l'Espagne et avec l'assurance d'une paix stable. Il faut éviter que la guerre ne retombe après sur l'Espagne. L'Empereur devrait être mêlé au traité, aussi a-t-on négocié à ce propos avec l'ambassadeur allemand à Madrid. On a insisté pour que le gouvernement allemand persévère dans son attitude, et on lui a promis de l'assister en argent. Toutes ces décisions ont été portées à la connaissance des différents ambassadeurs espagnols.

Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 272. 25
Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 65, fol. 390.

408. Madrid, 7 décembre 1672. — *Le marquis de Castel-Rodrigo, président du Conseil suprême de Flandre, au Conseil privé des Pays-Bas.*

Le marquis rappelle aux conseillers privés qu'il les a soutenus, tant comme Gouverneur général que comme président du Conseil suprême; ils doivent obéir à Sa Majesté et n'avoir aucun égard pour les volontés des Gouverneurs généraux, puisque le Conseil de Flandre relève seulement du Roi, tandis que les Gouverneurs peuvent être révoqués par une simple lettre.

Estado, 2121.

409. Madrid, 7 décembre 1672. — *La Reine régente à l'archevêque de Malines.*

Monterey a permis aux troupes hollandaises en service aux Pays-Bas de pratiquer le protestantisme dans des maisons déterminées. Il a agi ainsi sans autorisation et la Régente le désapprouve. Elle veut qu'on s'en tienne aux stipulations des traités et a donné des ordres dans ce sens. Elle charge l'archevêque de réunir tous les exemplaires du placard qui a été publié à cette occasion et d'en assurer la destruction.

Conseil d'Etat, liasse 1.

410. Madrid, 7 décembre 1672. — *La Reine régente à Monterey.* 40

Le Gouverneur a désigné des titulaires pour le décanat d'Anvers et la prévôté de Gand sans tenir compte que c'étaient là des promotions réservées à la Couronne. La Reine désapprouve cette conduite et recommande à nouveau fermement l'observance de ses ordres. Pour cette fois elle se résigne à accepter le fait accompli. 45

*Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 275.*

411. Madrid, 10 décembre 1672. — *Consultes du Conseil suprême de Flandre.*

Au sujet des doléances du Nonce relatives au rétablissement effectué pendant la nuit de l'épithaphe de Jansenius à Ypres. Le Conseil trouve étrange que Monterey n'ait rien relaté à ce sujet. Il est d'avis de faire ouvrir une enquête par l'officier fiscal.

Le Reine répond en apostille qu'elle a ordonné de remettre les choses en état et d'en informer le Nonce à Madrid tandis que Monterey prévient l'internonce à Bruxelles. Dans une seconde consulte le Conseil délibère sur les progrès du Jansénisme aux Pays-Bas, qui ont donné lieu aussi à des réclamations du représentant du Saint-Siège.

Estado, 2121. Secretarias provinciales, 2469.

412. Madrid, 21 décembre 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Au sujet de la réorganisation et des opérations de la pagadorie générale de l'armée des Pays-Bas.

*Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 276.*

413. Madrid, 21 décembre 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Monterey a fait part de ses craintes de ce que Français et Anglais n'attaquent les galions. Le Gouverneur est invité à donner des renseignements complémentaires. La Reine a pris connaissance aussi de la démarche du prince d'Orange pour qu'on permît le passage de troupes hollandaises par les Pays-Bas.

*Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 283-284.*

414. Madrid, 21 décembre 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

A la diète de Ratisbonne il y a eu des tentatives de la part des Français pour empêcher qu'aucun prince allemand ne se mêlât de la guerre que Louis XIV faisait aux Hollandais (1). La situation s'est profondément modifiée depuis. Il est évident que les conquêtes faites par les Français de différentes places situées sur le Rhin, tant au détriment des Hollandais que de l'Électeur de Brandebourg, sont directement contraires à la paix de Munster. Il convient de donner des instructions à l'agent des Pays-Bas député à la diète de Ratisbonne de façon à être en état de déjouer les manœuvres françaises.

*Archives Nationales, K 1401, A 15.
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 285.*

415. Madrid, 24 décembre 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Gouverneur fera tous ses efforts pour donner satisfaction à l'Empereur et gagner la confiance de l'Électeur de Brandebourg et de Monte-

(1) Ces démarches avaient fait l'objet d'un rapport de Monterey du 15 juin précédent.

cuculi. Il faut empêcher qu'ils ne se laissent tromper par les manœuvres artificieuses des Français. En ces temps, il serait opportun de députer un agent près de Montecuculi, comme on en a eu jadis auprès de Wallenstein et de Galas. Monterey choisira le sujet le plus qualifié.

Archives Nationales, K 1401, A 15. 5
Manuscrits divers, n° 4089, fol. 289.

416., 28 décembre 1672. — *Monterey à la Reine régente.*

Le Gouverneur a exécuté l'ordre qu'il avait reçu de révoquer son édit du 8 avril en recommandant le secret aux Conseils privé et d'État, ainsi qu'aux évêques, afin d'éviter qu'en Hollande on n'exerce des représailles 40 contre les catholiques.

Estado, 3811.

417. Bruxelles, 4 janvier 1673. — *Le comte de Marchin à la Reine régente.*

Le comte fait observer qu'il a reçu une patente de capitaine général 15 dans laquelle on le traite de comte de Marchin et du Saint Empire, capitaine et maître de camp général et que dans le brevet qu'on lui donna le 12 octobre 1664, il est stipulé qu'il viendrait immédiatement après Don Juan, sans qu'entre le prince et lui il y eût un gouverneur des 20 armes.

Quelques jours plus tard, — le 9 janvier, — il se plaint du comte de Monterey qui refuse de faire abaisser les étendards devant lui.

Estado, 2121.

418. Madrid, 4 janvier 1673. — *La Reine régente à Monterey.*

On a pris connaissance d'une lettre de Monterey datée du 30 novembre 25 et annonçant qu'il avait envoyé au secours du prince d'Orange 3.000 fantassins et 25 compagnies de cavalerie sous les ordres du comte de Marchin. On attend à Madrid de plus amples explications au sujet de la décision prise d'écarter ainsi de Bruxelles une personnalité mar-

quante comme Marchin. Le comte aura sans doute pris des mesures pour éviter que, tandis que les troupes de l'Empereur et de l'Électeur de Brandebourg ne sont pas engagées contre les Français, les places fortes des Pays-Bas ne demeurent dégarnies. Promesse d'envoi d'argent.

5 *Ambassade d'Espagne à La Haye*, reg. 66, fol. 11.

419., 15 janvier 1673. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les plaintes de l'archevêque de Corinthe, nonce apostolique, qui prétend n'avoir pas reçu satisfaction du préjudice causé aux immunités ecclésiastiques. Il dénonce qu'on pratique aux Pays-Bas — notamment 10 le président Locquet — les doctrines de Baius et de Jansénius. Le nonce demandait qu'on châtiât les coupables.

Le Conseil est d'avis de consulter, au préalable, le Conseil suprême de Flandre.

L'amiral de Castille ajoute qu'on voyait une fois de plus et plus 15 grande que jamais l'audace avec laquelle ce nonce parlait à Sa Majesté et de Sa Majesté, et qu'il convenait de mettre fin à cet échange de vues.

La Reine répond, par son apostille, qu'elle se rallie à l'avis du Conseil; chaque fois que le nonce aura des plaintes à formuler, il fera bien 20 de préciser les faits et de citer les fonctionnaires qui y auraient donné lieu.

Estado, 2121 et 3861.

420. Madrid, 17 janvier 1673. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Conseil suprême doit comprendre à l'avenir trois conseillers. A l'heure actuelle il n'y en a que deux, y compris l'abbé de Bellevaux qui 25 n'a pas encore pris possession de sa charge. Le Gouverneur indiquera les candidatures pour le troisième siège, après avoir entendu à ce sujet le Conseil d'État.

Conseil d'Etat, liasse 283.

421. Madrid, 18 janvier 1673. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

30 Sur les plaintes de l'archevêque de Corinthe au sujet du rétablissement de l'épitaque de Jansénius.

Le Conseil d'État estime qu'il faut renvoyer l'affaire à une jointe particulière comme le Conseil de Flandre l'a demandé dans sa consulte du 28 novembre 1672 sur le Jansénisme.

Estado, 2121.

422., 20 janvier 1673. — *Consulte du Conseil d'État espagnol*. 5

Sur la lettre de Monterey du 28 décembre 1672 relative à l'annulation de son édit du 8 avril.

Estado, 3861.

423. Bruxelles, 25 janvier 1673. — *Lettre de Miguel de Iturrieta, secrétaire d'État et de Guerre, à la Reine régente*. 10

Il a communiqué à l'internonce, aux évêques et aux Conseils d'État et privé, les dépêches relatives à l'abrogation de l'édit de Monterey du 8 avril et renvoie à Madrid les réponses qu'il a reçues (1).

Estado, 3861.

424. Bruxelles, 25 janvier 1673. — *Monterey à la Reine régente*. 15

Encore au sujet de Marchin. Monterey lui a avancé mille écus et Marchin n'est pas encore satisfait. Il a demandé à se rendre à Modave. On ne peut compter sur lui, il a empêché la prise de Charleroi; il est haï du peuple, qui peut se porter envers lui à des voies de fait regrettables.

Estado, 2121. 20

425. Madrid, 2 février 1673. — *La Reine régente à Manuel de Lira*.

Le comte de Molina a fait part à Madrid des démarches faites par les Français pour arriver à un accommodement avec les Hollandais, à l'exclusion des Habsbourgs. L'ambassadeur suédois à Paris a fait enten-

(1) Cette lettre fait l'objet d'une Consulte du Conseil d'État le 12 mars suivant. (*Ibid.*) 25

dre que bien que les rois de France et d'Angleterre eussent le droit d'insister pour que le lieu du congrès fût Dunkerque, et malgré les récents succès des Français, les deux souverains en viendraient pourtant à admettre que la réunion eût lieu à Aix-la-Chapelle. En plus
5 Louis XIV modérerait les conditions qu'il a fait connaître antérieurement et accepterait une trêve de six mois. Lira doit tâcher d'entraver ces tractations. La Régente a fait la même recommandation à Monterey.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 66, fol. 34.

426. Bruxelles, 5 février 1673. — *Monterey à Manuel de Lira*.
10 *Lira*.

L'opération exécutée contre Charleroi excite à Madrid de multiples controverses. Monterey ne s'en inquiète pas personnellement. La corruption (1) du gouvernement espagnol est telle qu'on ne cherche qu'à accuser le Gouverneur des Pays-Bas, au lieu de prendre en considération
15 l'honneur du Roi et le bénéfice de la cause commune. Monterey sollicite l'opinion de Lira sur le point de savoir si, en agissant comme il l'a fait, il a violé le 3^e article du traité de paix des Pyrénées. Il expose les raisons qui ont motivé sa façon de voir.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 202, fol. 4 (2).

20 427. La Haye, 7 février 1673. — *Manuel de Lira à la Reine régente*.

Rapport sur différentes affaires d'ordre politique international. La gelée couvre toutes les campagnes et les expose aux entreprises des Français. Le prince d'Orange est allé inspecter les places de la frontière. On prétend qu'il ne cherche qu'à assurer la défense du pays, mais lui-

25 (1) *lo pervertido de nuestro gobierno*.

(2) Voir la réponse de l'ambassadeur en date du 7 février (fol. 8). L'auteur évite de se prononcer sous prétexte que Monterey n'a pas besoin de l'opinion d'une personnalité aussi négligeable que lui : *un sujeto tan rediculo como yo*.

même a confié en secret à Lira que, si la moindre occasion s'offre d'attaquer Utrecht, il en profitera. Le gouvernement hollandais soupire après la paix.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 66, fol. 42.

428. Madrid, 7 février 1673. — *La Reine régente au secrétaire s D. Diego de la Torre.*

La Reine renvoie à l'examen du Conseil d'État la lettre où le comte de Marchin se plaint de Monterey lequel ne lui fait pas rendre les honneurs militaires qui lui sont dus.

Estado, 2121. 10

429. Bruxelles, 8 février 1673. — *Monterey à la Reine régente.*

Les lettres parties avec ce courrier ont apporté à toutes les personnalités qui ont des correspondants à Madrid des indications précises sur l'animosité que certains ministres affichent vis-à-vis de Monterey, les discours qu'ils tiennent publiquement à ce sujet, le manque de 15 réserve dans leurs passions. La Reine connaît la ponctualité et le respect avec lesquels Monterey exécute ses ordres, elle se souvient des instructions qu'elle lui a envoyées à propos de l'aide à fournir aux Hollandais. Monterey ne peut comprendre qu'on l'accuse de les avoir outrepassées et d'avoir violé la paix des Pyrénées. Il s'insurge de ce qu'on ait con- 20 seillé à la Régente de lui retirer le gouvernement des Pays-Bas. L'accusation est stupide. L'article 3 du traité des Pyrénées ne donne lieu à aucune contestation. Il envisage trois alternatives : la première, si une guerre éclate entre les alliés des deux parties contractantes, si l'une des deux parties attaque une tierce puissance et enfin si l'une des deux 25 parties est attaquée par une tierce puissance. C'est le troisième cas qui se présente et ainsi il est loisible aux Espagnols de secourir les Hollandais, sans aucune restriction, ainsi qu'il résulte clairement de la teneur du second paragraphe de l'article 3. Il est inadmissible que pareille intervention entraîne une rupture. Le Gouverneur ne veut pas rappeler 30 d'ailleurs les multiples infractions que les Français eux-mêmes ont

commises en particulier en Portugal. Il est au courant de toutes les démarches que l'ambassadeur français à Madrid fait pour obtenir son départ des Pays-Bas. Toutes les intrigues dirigées à Madrid rendent stériles les efforts que Monterey a faits aux Pays-Bas depuis son entrée 5 en charge. Les habitants de ces provinces sont au courant de toutes ces particularités, convaincus que les calomnies débitées contre Monterey font plaisir à certains ministres espagnols. Le marquis de Castel-Rodrigo a écrit aux Conseils une lettre pleine de menaces et d'allure étrange, comme on peut voir par la copie jointe. En se taisant Monterey se ren- 10 drait coupable. Il implore la justice de la souveraine et sollicite la permission de quitter les Pays-Bas.

*Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 202, fol. 19.
Estado, 2121.*

430. Madrid, 16 février 1673. — *La Reine régente à Lira.*

15 Monterey a reçu des ordres formels et réitérés pour l'observation ponctuelle des traités de paix. Il faut donc croire que son opération à Charleroi n'a pas eu en vue la rupture de la paix mais a visé seulement à donner aux Provinces-Unies l'assistance de troupes auxiliaires permise par ces mêmes traités. La Régente a fait une déclaration en ce sens aux 20 ministres accrédités à Madrid pour démentir les affirmations contraires des Français.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 66, fol. 48 (1).

431., 19 février 1673. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

25 Sur les plaintes du nonce au sujet de Locquet, président du Grand Conseil de Malines, et d'autres hauts fonctionnaires des Pays-Bas.

Le Conseil reconnaît que Locquet dans son différend avec le provin-

(1) Voir, le même jour, une seconde lettre à ce sujet. La Reine se plaint de ce que les Français ont confisqué les biens de ses sujets qui ont pris service dans ces troupes 30 auxiliaires (fol. 50).

cial des Carmélites s'est exprimé d'une manière insolente (*aspera*) et qu'il doit être blâmé de ce chef. Mais, d'un autre côté, le nonce n'a aucune raison de médire des ministres de Sa Majesté, surtout quand il ne précise pas les abus commis.

La Reine déclare prendre note de la consulte. Bientôt elle prendra une résolution et en fera part au nonce.

Secretarias provinciales, liasse 2470.

432., 22 février 1673. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet des plaintes de Marchin. Le connétable de Castille fait l'éloge du comte. Louis XIV ayant confisqué ses biens, on est assuré de sa fidélité. Il fallait ou lui donner raison ou le faire arrêter. Les affaires n'iront pas mieux en Flandre, si on n'a pas un chef plus capable.

La Reine répond que le Conseil doit aviser aux mesures nécessaires pour exécuter l'ordre donné de maintenir Monterey à son poste.

Estado, 2121. 45

433., 5 mars 1673. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet du rappel de Monterey. Avis des différents conseillers.

La Reine répond qu'il est dangereux, vu que la campagne est commencée, de rappeler le Gouverneur général. Elle assurera celui-ci de sa satisfaction. Le Conseil verra s'il y a lieu de prévenir les Conseils et les hauts fonctionnaires pour empêcher que la connaissance qu'ils ont de la demande de Monterey n'affaiblisse son autorité.

Estado, 2121.

434. Anvers, 6 mars 1673. — *Monterey à Manuel de Lira.*

Les dépêches venues d'Espagne auront fait connaître à l'ambassadeur la décision prise par la Régente de se plaindre à Villars de la confiscation injuste de toutes les propriétés des sujets espagnols qui ont servi en Hollande contre Louis XIV. Elle a fait représenter aussi que l'expé-

dition de Charleroi est compatible avec la paix des Pyrénées. Monterey ignore si on aura maintenu cette manière de juger.

Ambassade d'Espagne à La Haye, rég. 202, fol. 68.

435. La Haye, 7 mars 1673. — *Lira à la Reine régente.*

Monterey aura transmis à Madrid l'acte d'assurance donné par le gouvernement hollandais qu'il ne conclura ni trêve ni paix sans l'assentiment de l'Espagne. Le diplomate se félicite d'avoir pu vaincre les difficultés à réunir l'unanimité des différents avis à propos de cet engagement.

Ambassade d'Espagne à La Haye, rég. 66, fol. 85.

436. La Haye, 7 mars 1673. — *Lira à la Reine régente.*

Au sujet de la confiscation opérée par les Français des biens des sujets des Pays-Bas qui ont pris service dans les troupes auxiliaires mises à la disposition des Hollandais. L'Europe entière connaît la patience avec laquelle l'Espagne supporte les insultes venant des Français. Il est superflu que le gouvernement de la Régente proteste de sa volonté d'observer religieusement les traités. Lira attendra la décision prise par Louis XIV à propos de ces confiscations. Il sera plus décent de notifier la chose au gouvernement hollandais, quand la Régente aura reçu satisfaction pour l'affront qui lui a été fait ou quand elle aura pris des mesures appropriées. Quant à l'incident de Charleroi, nul n'y voit en Hollande une contravention aux traités de paix.

Ambassade d'Espagne à La Haye, rég. 66, fol. 84.

437. Madrid, 15 mars 1673. — *La Reine régente à Manuel de Lira.*

L'ambassadeur de France a remis un *memorandum* à Madrid déclarant que l'expédition de Monterey à Charleroi constitue une infraction la paix et se plaignant des incursions commises par les troupes espagnoles sur le territoire français. On s'est contenté de donner une

réponse sommaire, niant l'affirmation française quant à l'affaire de Charleroi et protestant de la volonté absolue du gouvernement espagnol d'observer les traités. La réponse a été communiquée à tous les diplomates accrédités à Madrid.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 66, fol. 106. 5

438. Versailles, 16 mars 1673. — *Déclaration de Louis XIV au comte de Molina.*

Le Roi a vu le mémoire qui lui a été présenté par l'ambassadeur d'Espagne, comte de Molina, au sujet des doléances de la Reine régente ensuite de la confiscation des propriétés situées en territoire français 10 et appartenant à des sujets espagnols qui ont participé aux hostilités en Hollande. Le Roi a fait examiner le texte des traités des Pyrénées et d'Aix-la-Chapelle. Il n'y a trouvé aucun article qui restreint sa liberté de prendre semblable mesure. Il a donc prescrit d'en continuer l'appli- 15 cation et se persuade que si la Régente d'Espagne veut procéder au même examen, elle se ralliera à l'avis de Louis XIV et se rendra compte que de sa part on n'a pas observé l'année précédente les traités avec le même soin.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 202, fol. 142.

439. Bruxelles, 26 mars 1673. — *Monterey à la Reine régente.* 20

Le Gouverneur demande que les ordres de la Régente lui soient envoyés par courrier exprès. Pour ce qui est du ministre à députer à Cologne, Monterey ne voit pas d'autre sujet capable que Manuel de Lira, dont il fait l'éloge. Les Pays-Bas sont ouverts à l'invasion. Il faudrait tâcher de les mettre dans un état de sécurité plus grande même 25 dans le cas où on devrait pour cela céder des territoires (1). La situation est très trouble.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 202, fol. 115.

(1) C'est du moins ainsi que nous comprenons *estrechar sus fronteras*, c'est-à-dire rétrécir les frontières. 30

440. Madrid, 12 avril 1673. — *Le Reine régente à Lira.*

La Régente a reçu les rapports de Monterey et de Lira lui-même à propos de l'acceptation de Cologne pour la tenue du Congrès de paix, la nécessité de se faire représenter par un ministre muni d'instructions 5 adéquates pour l'éventualité où les Français feraient des propositions quant à un échange de villes. La Régente a décidé que Lira la représentera à Cologne et elle a laissé à Monterey le soin de désigner éventuellement un ministre belge pour l'assister. C'est lui aussi qui désignera le remplaçant de Lira à La Haye. En aucun cas Lira n'admettra de propo- 10 sitions relatives à un échange de places. Cette éventualité ne pourrait que troubler la situation des affaires en Bourgogne. Lira rendra compte régulièrement de ce qui se passera au Congrès. Il convient que les Hollandais apprécient la promptitude que montre le gouvernement espagnol pour tout ce qui peut favoriser la paix générale.

15 *Ambassade d'Espagne à La Haye*, reg. 66, fol. 158.

441., 12 avril 1673. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Affaire Marchin. Le Conseil trouve qu'il fallait simplement refuser à Marchin le congé qu'il demandait. Le cardinal d'Aragon ajoute qu'il fallait lui écrire en particulier pour s'assurer davantage de sa fidélité.

20 La Reine approuve les deux avis.

Estado, 2122.

442. Madrid, 16 avril 1673. — *Le Reine régente à Manuel de Lira.*

La révolte fomentée par le marquis de Listenois et d'autres conjurés en Bourgogne est de nature à provoquer des appréhensions, d'autant 25 plus qu'il s'agit d'une province voisine de la France. On répand d'ailleurs le bruit à Paris que Condé va hâter son voyage en Lorraine et que les Français ne perdront pas l'occasion favorable de s'assurer une possession qu'ils convoitent. Au demeurant, Condé voudrait réunir la Franche-Comté à son gouvernement de Bourgogne. La Reine a fait donner les 30 ordres nécessaires à Monterey et à Geronimo de Quinones. Si la coopé-

ration de troupes françaises à cette révolte s'avère, il y a une violation flagrante de la paix. Dans ces conditions Monterey devra, sans attendre d'ordre ultérieur ouvrir les hostilités contre la France, en s'efforçant d'obtenir une diversion de la part des alliés. Lira portera la chose à la connaissance du gouvernement hollandais. 5

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 66, fol. 131.

443. Bruxelles, 19 avril 1673. — *Monterey à la Reine régente.*

La Reine par sa dépêche du 29 mars a refusé sa démission. Il est très flatté de ce refus, mais fait remarquer qu'il est Gouverneur général depuis trois ans et que ses prédécesseurs n'ont pas attendu si longtemps 10 avant d'obtenir une récompense spéciale, récompense qu'il espère recevoir à son tour (1).

Estado, 2122.

444. Bruxelles, 19 avril 1673. — *Lira à la Reine régente.*

Lira se tient en correspondance continue avec le Gouverneur général 15 des Pays-Bas et lui rend compte par le menu de toutes les négociations en cours. Cependant la confusion des affaires et le trouble que cause la politique française, qui tantôt laisse espérer une paix raisonnable tantôt menace de continuer la guerre, à forcé Lira de se rendre à Bruxelles pour discuter la situation générale avec Monterey. Il expose les réclama- 20 tions du gouvernement français — qu'il déclare ridicules — en vue de la tenue du congrès de paix à Dunkerque et cite les noms des délégués français, anglais et hollandais qui sont désignés pour y prendre part. Il conviendra que Monterey désigne des personnalités compétentes pour négocier avec ces délégués. Lira développe ensuite des considérations 25 sur la politique française et la nécessité pour l'Espagne de se ranger définitivement du côté des alliés. Il estime qu'il est déjà tard pour rompre avec la France, mais si la Régente ne s'y décide pas, les Pays-Bas seront perdus avant deux ans.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 66, fol. 177. 30

(1) Le 17 mai, le Conseil d'Etat, dans une consulte, appuie la demande du comte.

445. Termonde, 17 mai 1673. — *Monterey à la Reine régente.*

Les indications relatives aux tractations de Marchin avec la France se sont multipliées. Le Gouverneur voulant exercer un contrôle a fait appeler l'intéressé à Bruxelles, sous prétexte d'examiner avec lui les 5 opérations à exécuter à la fin de la campagne. Marchin s'est excusé de venir sous prétexte qu'il était occupé à préparer l'équipement de son fils qui devait suivre le prince de Condé.

Les lettres et documents qui fournissent des indices sur les tractations de Marchin avec les Français ont été remis au surintendant de la 10 justice militaire. Le fait que Marchin se trouve en pays neutre amènera quelques difficultés pour son arrestation, mais si on découvre contre lui des raisons suffisantes, on saura bien s'assurer de sa personne.

Estado, 2122.

446., 21 mai 1673. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

15 Affaire Marchin. La Reine répond que la question a changé d'aspect depuis que cet officier est hors des Pays-Bas. C'est pourquoi elle a pris la décision que le Conseil verra dans la séance qui doit avoir lieu le 24 mai.

Estado, 2122.

447., 31 mai 1673. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

20 Le Conseil de Flandre ayant approuvé ce que Monterey a fait répondre à l'internonce au sujet de l'épithaphe de Jansénius, le Conseil d'État est d'avis de renvoyer le tout à une jointe.

Estado, 2121.

448. Anvers, 31 mai 1673. — *Monterey à la Reine régente.*

25 Le Gouverneur annonce qu'il a envoyé le dossier Marchin au surintendant de la justice militaire et donne des détails sur les intrigues du comte avec la France.

Estado, 2121.

449. Madrid, 7 juin 1673. — *La Reine régente à Lira.*

Au sujet des négociations à entreprendre au Congrès d'Aix-la-Chapelle. La Régente a pris connaissance des lettres écrites à ce sujet par Lira et Monterey. Elle communique ses instructions à l'un et à l'autre. On juge à Madrid que les intérêts du Roi ne peuvent être traités à ce 5 congrès que de façon accidentelle, puisque Louis XIV a déclaré expressément qu'on ne doit y discuter que les affaires des puissances belligérantes. L'Espagne se trouvant en paix avec la France ne doit donc pas s'y faire représenter. Elle n'a donc ni instruction ni pouvoir à donner. Lira s'y rendra avec son seul titre d'ambassadeur, il n'aura d'autre mis- 10 sion que d'encourager les ministres hollandais et d'écarter toute décision funeste à la cause espagnole. Il faudra éviter particulièrement que l'Espagne ne demeure exclue de la paix, ce à quoi les Hollandais se sont d'ailleurs obligés. Si on en vient à parler d'échange de places fortes des Pays-Bas, Lira devra déclarer que ni lui ni Monterey n'ont reçu d'ordres 15 à ce sujet. D'ailleurs on ne saurait en donner sans savoir au préalable de quelles places il s'agit et quelle compensation est offerte.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 66, fol. 224.

450. Anvers, 7 juin 1673. — *Monterey à l'Électeur de Cologne.*

Le Gouverneur annonce qu'il a été obligé de faire partir le chanoine 20 Douffet à cause de ses procédés indiscrets.

Estado, 2123.

451., 9 juin 1673. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la lettre de Monterey du 17 mai.

La Reine répond qu'il faut recommander à Monterey de continuer 25 avec prudence et discrètement le procès de Marchin. On ne peut publier la sentence sans l'avoir prévenue. Quant à une arrestation du comte, il faut l'éviter, à moins qu'on ne soit sûr de réussir; on doit être d'autant plus circonspect que le comte réside dans le pays de Liège.

Estado, 2122. 30

452. Bruxelles, 14 juin 1673. — *Lira à la Reine régente.*

Rapport sur les dévastations causées par les Français et qui sont telles qu'on n'a jamais lu dans les annales qu'il s'en soit produit de semblables en temps de paix. Lira a été témoin d'une partie de ces malversations. 5 Louis XIV se rendant compte qu'il est inopportun de déclarer la guerre à l'Espagne, veut la priver de son honneur et de sa subsistance. Sous prétexte d'un simple passage qui, exécuté en ligne droite, sans désordre et par une partie seulement du territoire aurait pu être toléré, par ses marches et contre-marches, il a dévasté le pays et déshonoré le gouver- 10 nement obligé de tolérer ces insolences. Le fait de n'être pas en état de guerre a privé les habitants des campagnes de leur droit de défense. Ils ont dû tolérer la destruction de leurs moissons, le vol de leurs biens, l'incendie de leurs maisons, le viol de leurs femmes, les sacrilèges dans les églises, la profanation des espèces jetées sur le sol. Or les habitants 15 auraient pu eux-mêmes, sans l'intervention des militaires, assurer leur défense contre ces agissements, dus souvent à des partis isolés de l'armée. Louis XIV a passé près de Bruxelles, à portée de canon, fermant l'œil sur ces désordres. Il ne peut ignorer les sacrilèges commis dans une église près de son camp. Il y a envoyé 600 cavaliers qui, au 20 lieu de sévir contre les délinquants, ont achevé le sac et brûlé la localité. La Cour de Bruxelles est réduite à une place d'armes, exposée aux accidents que peut provoquer le désespoir de la population. Sans doute il était inopportun de recourir à la force pour se défendre; encore fallait-il demander des explications au roi de France. Lira s'en est chargé de 25 commun accord. Louis XIV a prétexté l'ignorance des désordres commis et a promis de châtier les coupables. Il a refusé toute explication sur son itinéraire. Lira s'est empressé de demander alors des explications à Louvois et Pomponne. Ceux-ci confus ne surent que répondre, sinon que le Roi agissait à sa tête, sans leur communiquer ses intentions. 30 L'ambassadeur espagnol a été fort bien traité et a dû accepter un cadeau de Louis XIV. Le lendemain, ce dernier a décampé par la route de Tervueren et a poussé jusque Maestricht. Une grave résolution est nécessaire eu égard aux espérances qu'on pourrait concevoir d'une amélioration sensible. Si on disposait ici de forces suffisantes, si la venue des 35 troupes impériales pouvait être rapide, la victoire navale de la Hollande

sur les flottes française et anglaise, la conclusion d'alliances avec le Danemark et les princes allemands, la collaboration du duc de Lorraine, dont le retour dans ses états contribuerait à la sécurité de la Bourgogne et empêcherait la concentration des troupes françaises capables de ruiner la Flandre et de continuer leurs enquêtes en Hollande, pourraient modifier la situation. Si dans l'occurrence on n'oppose pas tous les moyens dont on dispose, les Pays-Bas devront se rendre à la France, sans tirer un coup de mousquet.

Lira partira le lendemain pour Cologne avec l'assistance du conseiller Blondel. 10

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 66, fol. 242.

453. Madrid, 15 juin 1673. — *La Reine régente à Monterey.*

Au sujet des rapports de Monterey et de Lira concernant les affaires à traiter au Congrès d'Aix-la-Chapelle. Ce congrès ne doit discuter que des questions controversées entre les puissances belligérantes, sans que l'Espagne ait une seule proposition à y faire, puisqu'elle est en paix avec tout le monde. La désignation de Manuel de Lira pour représenter l'Espagne n'a qu'une signification restreinte : observer ce qui se passe et empêcher toute résolution nuisible à la monarchie catholique. Ce n'est qu'en cas où pareille éventualité se présenterait qu'il serait nécessaire de pourvoir à de nouvelles instructions. Approbation de la désignation de Blondel comme assistant de Lira.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 66, fol. 250.

454., 27 juin 1673. — *Mémoire du Conseil privé des Pays-Bas.*

Les conseillers se plaignent de Monterey qui a retenu six mois de traitement aux Conseils collatéraux et aux fonctionnaires par la voie des finances ⁽¹⁾.

Secretarias provinciales, 2470.

⁽¹⁾ Il y a encore une autre protestation, datée du 26 juillet. En marge, on lit : Des ordres seront donnés au Gouverneur pour qu'il annule la suspension du traitement des fonctionnaires cités. (*Ibid.*) D'autre part, le Conseil de Brabant proteste à son tour, le 9 août suivant. (*Ibid.*) 30

455. Madrid, 27 juillet 1673. — *La Reine régente à Manuel de Lira*

Le prince de Chimay s'est plaint des procédés injustes des Français à son égard. On veut vendre la ville d'Avesnes qui lui appartient. Il est nécessaire de défendre ses intérêts conformément aux divers traités de paix depuis celui de Madrid jusqu'à celui des Pyrénées. Les diligences faites jusqu'ici à ce sujet à Paris ont été inefficaces. La régente a décidé de les renouveler, afin que l'intéressé puisse jouir de tous ses droits. Les ministres accrédités en France, en Angleterre et en Hollande ont été chargés de faire les démarches nécessaires pour que justice lui soit rendue. 10

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 66, fol. 296.

456. Madrid, 1^{er} août 1673. — *La Reine régente à Monterey.*

Au sujet du contrat conclu avec le duc de Lorraine à l'intervention de l'Empereur. Elle est prête à le ratifier, sous les réserves qu'elle indique au Gouverneur général. 15

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 204, fol. 21.

457., 12 août 1673. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

D. Francisco Pavan de Cecati, directeur de l'Académie de cavalerie de Bruxelles, demande la noblesse, faisant valoir qu'il s'est formé dans les meilleures académies de l'Europe et que le marquis de Caracena l'avait nommé directeur de l'Académie royale de Besançon avec le titre d'écuyer de Sa Majesté, avant que Monterey le nommât avec le même titre à Bruxelles. 20

Le Conseil est d'avis que le requérant mérite cette faveur à cause de sa maîtrise dans l'art qu'il enseigne et les fonctions nobles qu'il remplit au service du Roi. 25

La Reine se rallie à l'avis du Conseil.

Secretarias provinciales, liasse 2470.

458. Madrid, 16 août 1673. — *La Reine régente à Manuel de Lira.*

Discussion de l'attitude prise à Cologne par l'ambassadeur, nécessité d'entraver la conclusion d'un armistice, démarches à faire pour hâter l'arrivée des troupes impériales. Au sujet de l'échange de places fortes que les Français vont sans doute demander aux Hollandais, il est indispensable de l'empêcher en ce qui concerne les villes du Brabant et des Flandres. Monterey a reçu des instructions similaires. Il faut au contraire solliciter du prince d'Orange l'autorisation de faire occuper Bréda et Bois-le-Duc par des troupes espagnoles. C'est le seul moyen d'empêcher qu'elles ne tombent aux mains des Français, comme ce fut déjà le cas pour Bois-le-Duc.

Si les Hollandais proposaient un échange de places entre eux et l'Espagne, Lira se déroberait, prétendant qu'il n'a pas d'instructions. Il s'efforcera d'obtenir que la paix se conclue sur la base de la restitution de toutes les villes conquises, ou, à tout le moins, si certaines doivent rester dans les mains des Français, que ce soient celles de Westphalie les plus éloignées des Pays-Bas. On a prescrit à Monterey de faire connaître au prince d'Orange, combien on a lieu de se méfier de Beverning et de lui insinuer l'opportunité de le remplacer.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 66, fol. 304. 20

459. 19 août 1673. — *Consulte du Conseil suprême.*

Sur la mesure de Monterey qui pour payer les gens de guerre prive les Conseils et les fonctionnaires de six mois de gages ainsi que de leurs émoluments et de leurs franchises.

Le Conseil approuve la réduction des émoluments et des franchises, mais non celle des traitements.

La Reine se rallie à l'avis du Conseil.

Secretarias provinciales, liasse 2470.

460. Madrid, 11 septembre 1673. — *La Reine régente à Monterey.*

Au sujet du rapport du Gouverneur relatif aux tendances pacifistes des Hollandais. Il ne faut pas douter que sur mer ces derniers ne soient

plus forts que les Français et les Anglais. Depuis le siège de Maestricht, Louis XIV n'a plus tenté de nouvelle opération. L'Empereur a réservé bon accueil à la proposition qui lui a été faite de participer à la guerre, une paix anticipée serait contraire à la fois aux engagements et aux intérêts des Hollandais. On n'a donc pu être que surpris de l'attitude extraordinaire du gouvernement de La Haye.

La Régente réitère ses ordres quant à la proposition éventuelle d'un échange de places.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 66, fol. 327.

461. Madrid, 17 septembre 1673. — *Décret de Charles II et de la Reine régente.*

On a pris en considération la représentation faite au mois d'octobre 1671 par le président du Conseil de Flandre, Louis Errembault, qui en ce moment s'est présenté à la Cour sur l'ordre du Roi. Il s'agit des poursuites engagées contre lui par le conseiller fiscal du Conseil privé et toutes les procédures ensuivies tant au Conseil privé qu'au Conseil de Flandre. On a considéré aussi les avertissements émanant de Monterey à la charge du même président. La Cour a demandé alors à Monterey de donner son avis et en attendant de ne rien innover à un décret rendu par le connétable de Castille, alors Gouverneur général, en date du 5 juillet 1670. On a appris à Madrid que malgré cette prescription la cause a été poussée plus loin et ce jusqu'à rendre des sentences. Rapport a été fait à la Cour des lettres écrites par les États de Flandre, le Conseil privé et d'autres et alors la Régente a décidé de faire reviser toute la procédure par le Conseil suprême, à l'intervention de trois conseillers de Castille. La Régente déclare que toutes les procédures engagées aux Pays-Bas doivent cesser. Elle relève Errembault du bannissement décrété contre lui et le rétablit dans toutes ses fonctions et dignités telles qu'elles étaient à la fin du régime du connétable. Elle lui rend la jouissance de tous ses gages arriérés, lui restitue ce qu'il a payé à titre d'amende et abolit tout ce qui s'est passé. Quant à ceux qui se prétendent offensés par Errembault, la Régente veut que leur procédure reste en suspens

pendant l'absence du président, les parties conservant le droit d'agir contre lui en justice après son retour.

Conseil privé, reg. 2, fol. 94 v°.

462. Anvers, 20 septembre 1673. — *Monterey au secrétaire Don Diego de la Torre.* 5

Le Gouverneur signale de nouveau sa détresse.

Estado, 2123.

463., 23 septembre 1673. — *La Reine régente à Monterey.*

X A propos des lettres où le comte se plaint de sa détresse. Elle fait tout ce qui est possible pour trouver de l'argent en surmontant les difficultés 10 qui résultent de la ruine du commerce. Celle-ci est causée par les obstacles mis dans la Manche au trafic des laines et des marchandises, trafic qui est la source de la fortune des hommes d'affaires dans les pays du Nord. Elle a envoyé en Belgique et en Allemagne des lettres de change de 150.000 écus de 8 réaux. 15

Estado, 2278.

464. Madrid, 24 octobre 1673. — *La Reine régente à Monterey.*

La Régente fait réexaminer toute la procédure suivie par le Conseil suprême dans l'affaire du président Errembault à l'intervention de trois 20 conseillers du Conseil de Castille. Elle a rendu à ce sujet un décret dont elle communique le texte et dont elle prescrit l'exécution. Elle ajoute que pour faire donner une satisfaction publique à ceux qui se sont déclarés lésés par le président, elle lui a fait administrer une sévère réprimande par le marquis de Castel-Rodrigo.

Conseil privé, reg. 2, fol. 87 v°. 25

465., 24 octobre 1673. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Au sujet de la mesure précitée de Monterey réduisant les gages des fonctionnaires et des plaintes du Conseil provincial de Flandre. Le 5 Conseil suprême, conformément à sa résolution du 19 août (1), maintient son avis, à savoir qu'il faut atténuer la mesure prise par Monterey.

Secretarias provinciales, liasse 2470.

466. Madrid, 30 octobre 1673. — *La Reine régente au comte de Monterey.*

10 La Reine a décidé d'envoyer le marquis del Carpio comme ambassadeur auprès du Pape. Elle prescrit au Gouverneur d'entretenir une correspondance suivie avec lui. Il est interdit de traiter une affaire quelconque avec la Cour Romaine sans l'intervention du dit ambassadeur.

15 *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 281, fol. 3.

467. Madrid, 21 novembre 1673. — *La Reine régente à Manuel de Lira.*

20 Le comte de Monterey a fait savoir que l'Empereur désire qu'on continue le Congrès de Cologne et il faut faire droit à ce vœu. Tant que les négociations durent il n'y a pas à craindre que les Suédois prennent le parti de Louis XIV. Lira continuera à participer aux négociations et se tiendra en contact avec les ministres hollandais et allemands.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 66, fol. 385.

468., 22 novembre 1673. — *La Reine régente à Monterey.*

25 Au sujet de la réduction des gages des Conseils de justice. La Reine rappelle que ces Conseils, notamment le Conseil privé et le Conseil de

(1) Une copie de cette consulte du 19 août est jointe à celle que nous analysons, mais elle porte erronément la date du 9, tandis qu'une note de la quatrième page nous apprend quelle est du 19.

Brabant, ont prêté de l'argent à l'État, qu'ils ont souffert des incursions des Français et sont ainsi réduits à la misère. Or, les magistrats sont aussi nécessaires que les militaires. Monterey ne doit donc prendre aucune décision à leur égard sans l'avoir consultée. Elle lui ordonne de payer les gages ordinaires. Si les intéressés veulent renoncer 5 à leurs franchises, le Gouverneur pourra admettre ce sacrifice; sinon, il les fixera en tenant compte de la situation de chacun d'eux.

Secretarias provinciales, reg. 2631.

469. Madrid, 22 novembre 1673. — *La Reine régente à Monterey*.

La Reine a fait examiner les lettres du Gouverneur datées des 24 août 10 et 30 novembre précédents avec les documents y joints relatifs à la contestation surgie entre les conseillers du Conseil d'État et le chef président du Conseil privé au sujet de la direction des affaires et de la préséance dans ce même Conseil d'État. Elle a considéré l'usage suivi depuis l'érection des deux bureaux et les instructions qui leur ont été 15 données. Elle a entendu à ce sujet le Conseil suprême et trois conseillers du Conseil de Castille. Elle décide que puisqu'il n'y a pas de président au Conseil d'État, le président du Conseil privé doit avoir la préséance et la direction des affaires au Conseil d'État. Cette volonté royale sera notifiée aux départements et enregistrée en forme d'ordonnance, sans 20 qu'on puisse y faire quelque objection.

Conseil privé, reg. 2, fol. 87 v°.

470. Madrid, 11 décembre 1673. — *Diego de la Torre à Lira*.

On a envoyé un courrier exprès à Monterey pour lui faire parvenir la ratification des traités conclus entre l'Espagne, la Hollande et 25 l'Empire.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 66, fol. 375.

471. Madrid, 19 décembre 1673. — *La Reine régente à Monterey*.

Le Conseil suprême de Flandre est indépendant des autres et doit être payé de préférence. La Chambre des Comptes de Bruges vérifiera si les receveurs ont payé les membres du dit Conseil. 30

Secretarias provinciales, reg. 2631.

472. Madrid, 16 janvier 1674. — *La Reine régente à Manuel de Lira*.

Au sujet des tractations relatives au Congrès de la paix. Lira veillera à ce que les Hollandais persistent dans leur opinion et ne se prêtent à aucune proposition de paix ou de trêve sinon du consentement général 5 de tous les alliés. En ce qui concerne l'Espagne, Lira déclarera qu'il attend à ce sujet des ordres de Madrid. Il s'efforcera par tous les moyens d'arriver à une réconciliation avec l'archevêque de Cologne et l'évêque de Munster, car il convient d'arracher ces deux alliés à Louis XIV.

Il faut éviter de montrer de la défiance au prince de Bournonville (1), 10 tant qu'on n'a pas de preuves contre lui. Il faudra le surveiller. On a donné ordre à Monterey et on fait de même à Lira d'entretenir une bonne correspondance avec lui, puisqu'il commande les armées impériales. On a écrit aussi à ce sujet à Los Balbases.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 67, fol. 9.

15 473. Madrid, 28 février 1674. — *La Reine régente à Monterey*.

Accusé de réception d'un rapport de Monterey relatif à la nécessité de faire exécuter une diversion en Bourgogne et d'en confier la charge au duc de Lorraine. La Régente préfère s'en tenir à la neutralité de la Bourgogne concernant la garantie au sujet de laquelle les Suisses ont 20 fait des propositions. Elle ne veut cependant pas prendre une décision définitive et pour faire traîner les choses, elle va faire répondre aux Suisses qu'elle doit se concerter d'abord avec l'Empereur et ses alliés. Dans le cas où l'armée du duc de Lorraine serait dans des dispositions telles qu'on pourrait en attendre un réel succès, il faudrait la faire agir. 25 Il est à craindre d'ailleurs que Louis XIV n'envahisse la Bourgogne et ne la trouve sans défense. Monterey prendra les dispositions nécessaires pour assurer sa sécurité.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 67, fol. 65.

(1) Alexandre-Hippolyte.

474. Madrid, 27 mars 1674. — *La Reine régente à Monterey.*

La Reine a fait prescrire à tous ses ministres de faire leurs efforts pour maintenir les Provinces-Unies dans l'alliance espagnole et attaquer la France le plus vigoureusement possible. Il faut que le gouvernement de La Haye détache une trentaine de ses navires de guerre pour rejoindre la flotte espagnole dans la Méditerranée ⁽¹⁾. Il y a lieu de craindre que Louis XIV ne fasse passer de ce côté ses navires de guerre ce qui constituerait une menace pour l'Espagne. On demandera aussi aux Hollandais de rapprocher leurs troupes du territoire des Pays-Bas, de façon à pouvoir coopérer à la défense éventuelle de Namur, Mons, 40 Ypres et Bruges.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 67, fol. 103.

475. Madrid, 5 mai 1674. — *La Reine régente à Monterey.*

La Régente refuse de consentir à la création d'une chambre de sept conseillers au Grand Conseil de Malines telle qu'elle avait été demandée 15 par le président du même Conseil. Elle est mécontente à cause des plaintes élevées à propos de la lenteur avec laquelle la justice était rendue en Belgique. Elle rappelle aux magistrats leur serment et leur enjoint de faire prompt justice.

Secretarias provinciales, reg. 2631. 20

476. Madrid, 5 juin 1674. — *La Reine régente à Monterey.*

Accusé de réception de correspondances relatives aux négociations entreprises pour obtenir la coopération d'une flotte hollandaise avec l'escadre de la mer océane et au soulagement des catholiques hollandais ainsi que la conclusion d'un accord particulier à ce sujet. La Régente 25 est disposée à se montrer condescendante, puisqu'elle peut ainsi s'assurer d'autant plus la confiance des Hollandais, sans que les Anglais puissent

⁽¹⁾ Il est encore question du passage de la flotte hollandaise dans la Méditerranée dans une autre lettre de la Régente à Monterey du 28 août suivant (fol. 264) et dans une troisième du 25 septembre (fol. 323). 30

en prendre ombrage. Elle prescrit de charger Lira de continuer les négociations en faveur des catholiques hollandais, mais avec prudence, eu égard à la répugnance des Hollandais de se prêter à une intervention dans cette matière. Quant à la coopération de la flotte hollandaise, la 5 Régente ne la sollicitera qu'en cas d'absolue nécessité.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 67, fol. 191; reg. 204, fol. 198 ⁽¹⁾.

477. Madrid, 5 juin 1674. — *La Reine régente au prince d'Orange.*

Le comte de Monterey a fait part à Madrid de ce que l'évêque de Munster, aidé de troupes impériales, a occupé le comté de 10 Linghen. La Reine espère que les démarches faites par Monterey auront réussi à faire réparer cet « accident » et prodigue de belles paroles.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 67, fol. 195.

478. Madrid, 2 juillet 1674. — *La Reine régente à Monterey.*

Ordre de faire observer par les États de Luxembourg les privilèges 15 accordés au marquis de Port-Doyes pour les forges qu'il exploite dans cette province.

Conseil privé, reg. 2, fol. 110 v° ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Voir encore une autre lettre de la Régente à Monterey au même sujet le 28 août. (*Ambassade d'Espagne à La Haye*, reg. 67, fol. 264.)

20 ⁽²⁾ Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 26 novembre 1674, pour le couvent de Groenendael (fol. 119); le 15 janvier 1675, pour Constantin Bouhelier (fol. 123); le 24 août 1675, pour le prince de Chimay, Ernest de Croy et d'Arenberg (fol. 138); le 2 novembre 1675, pour les Carmes, Dominicains, Augustins et Jésuites de Bruxelles (fol. 150); le 29 février 1676, pour le duc de Havré (fol. 155 v°); le 10 juin 1676, pour le 25 prince de Chimay (fol. 164); le 13 juillet 1676, pour Anne-Marie d'Estourrich, vicomtesse de Bavay (fol. 168 v°); le 28 juin 1677, pour les Chartreux de Louvain (fol. 197); le 18 novembre 1677, pour les religieuses conceptionnistes de Bruges (fol. 209 v°); le 23 mai 1678, pour Jean-Antoine Vander Varen (fol. 218 v°); le 9 avril 1678, pour le prince de Bournonville (fol. 219); le 7 juillet 1678, pour Barthélemy Simonis (fol. 230); le 17 novembre 1678, pour le comte d'Egmont (fol. 232 v°); le 21 janvier 1679, pour Antoine-Ignace de Rubempré, lieutenant du Grand Veneur (fol. 234); le même jour, pour le prince de Bournonville (fol. 234 v°). 30

479. Namur, 9 juillet 1674. — *Le baron de Hoensbroeck, maréchal héréditaire de la Gueldre, à Monterey.*

Hoensbroeck espère que le prince d'Orange viendra au secours de l'Espagne en reconnaissance de l'assistance que ce pays a prêtée à la Hollande. Le comte de Souches offre de lui rendre tous les honneurs qu'il peut désirer.

Estado, 2126 (1).

480. Bruxelles, 12 juillet 1674. — *Monterey à Diego de la Torre.*

Accusé de réception des dépêches royales. Le Gouverneur est dans l'impossibilité de partir en campagne à cause du manque absolu de ressources. Si on ne lui transmet pas par un courrier extraordinaire une somme très considérable, tout va s'écrouler.

Estado, 2126.

481. Madrid, 16 juillet 1674. — *La Reine régente à Monterey.*

A propos des instances faites par le gouvernement hollandais en vue de la conclusion d'un accord avec l'Électeur de Brandebourg. La Régente éprouve des répugnances à se prêter à de semblables arrangements à cause de la dépense qui en résulte. Elle prescrit à Monterey de lui envoyer le projet de contrat pour qu'elle puisse prendre une décision.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 67, fol. 216. 20

482. Madrid, 15 août 1674. — *La Reine régente à Monterey.*

Les Hollandais font des instances réitérées pour qu'on en vienne à la conclusion de la paix. Ils veulent qu'on profite de l'arrivée à La Haye d'un nouvel ambassadeur anglais, Guillaume Temple qui est chargé, prétend-on, d'offrir la médiation anglaise. On croit que les Français ne

(1) Cette lettre fait l'objet d'une consulte du Conseil d'Etat du 2 août suivant. (*Ibid.*)

sont pas étrangers à ces manœuvres. Monterey se conduira adroitement tâchant de faire avorter toute tentative d'accommodement mise en train par les Hollandais sans intervention espagnole.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 205, fol. 8.

5 483. Madrid, 15 août 1674. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Conseil des Indes a fait part des appréhensions conçues par le gouverneur des Philippines d'une agression contre un roi allié à l'Espagne (1) de la part de certains souverains indigènes (2) qui serait fomentée par les Hollandais. Le connétable de Castille a reçu ordre de faire des doléances à ce sujet auprès de l'ambassadeur hollandais accrédité à Madrid. Monterey fera faire des instances semblables à La Haye.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 205, fol. 10.

484., 17 août 1674. —

Relation du succès obtenu par les armées espagnole, allemande et hollandaise sur les Français aux environs de Mariemont et relevé des morts et des blessés (3).

Estado, 2126.

485., s. d. (août-septembre 1674). — *L'archevêque de Malines au comte de Monterey.*

20 Sur les abus qui se sont introduits dans la procession de Saint Michel à Bruxelles (4).

Secretarias provinciales, liasse 2472.

(1) *el rey de Siao.*

(2) *los reyes de Terravate y de Tidore.*

25 (3) Il existe dans la même liasse une autre relation de la bataille du 11 août.

(4) Cette lettre est suivie des documents relatifs à cette affaire. (*Secretarias provinciales, liasse 2472.*)

486. Madrid, 21 septembre 1674. — *Le connétable de Castille au duc de Villa Hermosa.*

Le connétable mande au duc que dans la Jointe d'État tenue le même jour, il a été nommé Gouverneur des Pays-Bas.

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial.* 5
Bruxelles, 1875, p. 342.

487. Château d'Elke (P), 24 septembre 1674. — *Le prince d'Orange à Monterey.*

Récit détaillé des événements qui ont amené la levée du siège d'Audenarde. Le prince attribue tout l'insuccès de cette affaire au comte de 10 Sonches, général de l'armée impériale, dont il se plaint très vivement. Il dit à Monterey que s'il veut adresser à l'Empereur des plaintes contre ce général, il est prêt à se joindre à lui.

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial.* 15
Bruxelles, 1875, p. 343.

488. Bruxelles, 26 septembre 1674. — *José de Santurde, secrétaire d'État et de Guerre des Pays-Bas, à Manuel de Lira.*

Monterey est allé s'aboucher avec le prince d'Orange à Termonde et il a chargé Santurde de demander à Lira des renseignements au sujet des décisions prises par les Provinces-Unies à propos du commerce avec 20 la France. On prétend aux Pays-Bas que la question est déjà tranchée. Santurde observe que le prétexte allégué de la tolérance du trafic avec la France en Espagne et aux Pays-Bas est faux, au moins en ce qui concerne ces provinces. Nulle part ailleurs les conventions n'ont été aussi scrupuleusement observées. 25

On tient la campagne pour terminée. Le secrétaire doute que la rencontre entre Monterey et le prince d'Orange ait abouti à un résultat plus favorable. Le gouvernement de Madrid n'envoie pas d'argent.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 205, fol. 30.

489. Madrid, 11 octobre 1674. — *Pedro Fernandez del Campo à Monterey.*

Le connétable de Castille a traité avec l'ambassadeur hollandais accrédité à La Haye qui désirait savoir où en étaient les affaires de Messines. 5 Il a exposé combien il serait opportun que la flotte hollandaise vînt se joindre aux forces maritimes espagnoles pour opérer de concert dans la Méditerranée et y restât tout l'hiver. Le diplomate hollandais paraît favorable à ce projet et a promis d'écrire dans ce sens aux États-Généraux. Monterey et Lira devront agir de leur côté auprès des mêmes 10 États et du prince d'Orange pour que la flotte hollandaise vînt coopérer à l'expédition de Messines.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 205, fol. 70.

490., 17 octobre 1674. — *Les États de Brabant à la Reine régente.*

15 Les États signalent les excès commis par les Français, même dans les couvents de religieuses, et ceux plus grands encore des armées auxiliaires. Les États demandent que le Roi les assiste et maintienne à son poste le comte de Monterey assurant que ce sera pour eux une grande consolation.

20 *Estado*, 2126.

491. Madrid, 24 octobre 1674. — *La Reine régente à Manuel de Lira.*

Les ambassadeurs d'Allemagne et de Hollande accrédités à Madrid ont fait des instances réitérées pour que le gouvernement espagnol accepte la médiation offerte par le roi d'Angleterre. Ils prétendent qu'il faut 25 espérer que Louis XIV ne refusera pas une paix raisonnable. Le diplomate allemand a observé que les Hollandais ont fait insinuer à Vienne qu'ils pourraient bien conclure une paix séparée. Il faut considérer que l'objectif de l'Espagne en faisant cause commune avec les alliés a été le rétablissement de la situation créée par la paix des Pyrénées. La Reine 30 sera toujours prête à conclure une paix honorable. Elle a donc fait

donner une réponse favorable aux diplomates, se déclarant disposée à l'acceptation de la proposition anglaise. Elle a fait observer cependant qu'il y a une difficulté provenant de ce que le Saint-Siège a aussi offert sa médiation et qu'il faut en tenir compte. Elle a donc fait des démarches auprès du Nonce et se guidera d'après le résultat de celle-ci pour la réponse définitive à donner aux diplomates allemands et hollandais. Elle avertira Lira de la suite des événements. Elle a donné communication de la situation présente à Monterey et à Los Balbases pour que tous agissent de commun accord.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 67, fol. 350. 40

492. Madrid, 6 novembre 1673. — *La Reine régente à Manuel de Lira.*

Au sujet de l'incident d'Audenarde. La Régente a fait faire à Vienne ses doléances sur la conduite suivie en l'occurrence par l'armée impériale. Elle a chargé le connétable de Castille de s'aboucher avec l'ambassadeur hollandais à Madrid pour lui faire voir dans quel état se trouvent les Pays-Bas et combien les villes sont exposées à une attaque de la France. Elle a fait prier le gouvernement de La Haye de rapprocher ses armées des provinces fidèles de façon à pouvoir coopérer à leur défense. Elle a fait rappeler que c'est à cause d'eux que l'Espagne est entrée en guerre. Lira ne doit pas pousser plus loin les tractations avec les ministres anglais.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 67, fol. 380.

493., 21 novembre 1674. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Les États de Brabant auraient dû envoyer leur lettre du 17 octobre par l'intermédiaire du Gouverneur général. Ceci pour la forme. Quant au fond, le Conseil rappelle qu'il n'a cessé de recommander l'envoi d'argent en Belgique. Pour ce qui regarde Monterey et la nécessité qu'il y a de lui donner une récompense, le Conseil s'en remet à ses décisions antérieures.

Estado, 2126. 30

494. Gand, 11 décembre 1674. — *Monterey à la Reine régente.*

Monterey s'est emparé de la place de Huy qui a opposé peu de résistance à cause du gouverneur, le comte de Merode, à qui il a représenté les obligations qu'il avait envers l'Espagne. Sans cela, faute de fourrage, il aurait dû lever le siège. Il demande l'autorisation d'occuper la citadelle de Liège afin de pouvoir incommoder les places de Maestricht et de Charleroi.

Estado, 2128.

495. Bruxelles, 16 décembre 1674. — *Monterey à Lira.*

Le duc de Bournonville a fait savoir que la cavalerie française se trouvait dans un état déplorable et il a proposé de prohiber tant aux Pays-Bas qu'en Hollande la sortie des chevaux. La remonte de la cavalerie française serait ainsi impossible. Monterey a fait publier une ordonnance dans ce sens, il veut qu'on fasse des démarches par l'intermédiaire du prince d'Orange pour que le gouvernement hollandais agisse de la même manière. La sortie des chevaux est aussi prohibée en Allemagne. Il faut que tous les alliés agissent d'accord (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 205, fol. 146.

496. Bruxelles, 17 décembre 1674. — *Monterey au roi d'Angleterre.*

La Reine a prescrit à Monterey de faire envoyer à Londres, un ministre pour assurer l'expédition des affaires jusqu'à l'arrivée de Pedro Ronquillo. Le Gouverneur députe à cet effet le baron de Bergeyck et prie le Roi de lui faire bon accueil.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 583, fol. 263.

497. Bruxelles, 18 décembre 1674. — *Monterey à Manuel de Lira.*

Monterey est pressé de quitter le malheureux gouvernement des Pays-Bas. Il espère que le sort sera plus favorable à Villa Hermosa qui en a reçu la charge en attendant l'arrivée de Don Juan.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 205, fol. 209.

(1) Voir en annexe le texte de l'ordonnance (fol. 148).

498., 26 décembre 1674. — *Monterey à la Reine régente.*

Le gouvernement du Hainaut étant vacant par la mort du duc d'Aerschot, Monterey demande qu'on rende triennales les fonctions de gouverneur de province. Ces gouverneurs tyrannisent leurs sujets, créent des difficultés au gouvernement central. Le renouvellement de cette charge serait un moyen d'indemniser la noblesse de la perte de ses biens; on pourrait, les trois ans révolus, maintenir les gouverneurs dont on serait content.

Estado, 2861.

499. Bruxelles, 26 décembre 1674. — *Consulte du Conseil d'État.* 40

Le Conseil a vu la lettre émanée du Conseil suprême relative à la prétention de celui-ci d'être payé avant les autres et les consultes rendues à ce sujet par les Conseils privé et des Finances. Le Conseil d'État considère que cette dépêche constitue par elle-même une innovation, qu'elle ne sera pas reçue par les Conseils de justice. On n'admet pas la supériorité du Conseil suprême. On ne reconnaît pas à ce corps le droit de faire des lois ou décrets par lettres patentes scellées du Roi. Sa compétence ne s'étend qu'aux matières qui se traitent en Espagne : grâces, mercèdes honorifiques, noblesse, collation des charges réservées au Roi. Toutes les autres affaires dépendent de l'administration, de la souveraineté commise au Gouverneur général. Le Conseil ne saurait se persuader que la Régente veut altérer les anciennes coutumes ni rabaisser aussi considérablement la charge de Gouverneur général par une contravention manifeste aux instructions du Conseil des Finances et un bouleversement de la comptabilité. Ce serait une dérogation formelle aux lois fondamentales du pays, consacrant l'usage aux Pays-Bas de la souveraineté en matière de justice, police et finances. Le droit de préférence quant au paiement de ses gages est prescrit par les lettres de Philippe IV en faveur des Conseils établis aux Pays-Bas, ce qui est légitime puisqu'ils sont les plus anciens. Le Conseil se persuade que la Régente ne voudra pas révoquer les ordres de son « seigneur et mari ». Il résulte de la liste jointe à la consulte du Conseil des Finances que ceux du Conseil suprême n'ont pas à se plaindre, que la dépêche précitée est

le fait de gens intéressés. Les conseillers proposent de faire connaître leur point de vue à Madrid et de demander le retrait de la dépêche en question.

Conseil d'Etat, liasse 283.

5 500. Bruxelles, 26 décembre 1674. — *Monterey à la Reine régente.*

Le prince d'Orange a fait savoir qu'à son avis c'est à Vienne qu'il fallait prendre les dispositions pour la réglementation de la campagne prochaine. Il convenait d'après lui d'y députer un chef des différentes armées alliées pour dresser le plan des opérations. Il a demandé à Monterey d'y envoyer Bourgomayne. Mais Monterey considère que les dispositions qu'il lui conviendrait de prendre dépendent complètement des secours que la Régente se propose de lui envoyer. Il a donc écrit à Lira pour qu'il tâche de retarder l'exécution de ce projet, jusqu'à ce que les ordres royaux et l'arrivée des provisions permettent au Gouverneur des Pays-Bas de juger ce qu'il a à faire. Si l'abandon où on se trouve persiste encore quelque temps, on devra se cantonner dans une attitude défensive aussi peu ignominieuse que possible, tandis qu'Allemands, Hollandais et autres alliés concerteront leurs mouvements pour couvrir ce « cadavre ». C'est à la Régente à décider.

20 *Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 205, fol. 158.*

501. Bruxelles, 27 décembre 1674. — *Monterey à Manuel de Lira.*

Cette lettre sera portée par deux habitants d'Ath. Ils sont venus avertir le Gouverneur général que la veille, sur l'ordre de Louis XIV, deux individus sont partis d'Ath. Le premier est receveur du roi de France et s'appelle Tilman, le second se nomme Paliamon. Ils se rendent à La Haye pour y faire de l'espionnage. On prétend qu'ils vont s'embarquer au Sas de Gand. Monterey a donné ordre de les faire filer de façon à ce que Lira puisse les faire arrêter à leur arrivée.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 205, fol. 162.

502. Madrid, 31 décembre 1674. — *La Reine régente à Manuel de Lira.*

Le prince d'Orange a fait des instances pour que l'on n'enlève pas au comte de Monterey le gouvernement des Pays-Bas. La Reine a fait répondre qu'elle a permis à ce dernier de rentrer en Espagne et que le duc de Villa Hermosa assurera la direction des affaires tant que Don Juan ne peut arriver. Elle espère que les États-Généraux seront aimables pour le nouveau Gouverneur et que la collaboration efficace de tous améliorera la situation. La même décision a été communiquée à Monterey.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 67, fol. 514.

503. Madrid, 1^{er} janvier 1675. — *La Reine régente aux États des diverses provinces.*

La Reine annonce que sur les instances réitérées de Monterey, elle lui a accordé son congé et a nommé au gouvernement des Pays-Bas, le duc de Villa Hermosa en attendant que Don Juan d'Autriche puisse s'y rendre. Elle les assure qu'on s'occupe sans relâche des moyens d'envoyer de l'argent dans ces provinces pour la solde de l'armée, ainsi que de tout ce qui tend à leur soulagement et à leur conservation.

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial.* Bruxelles, 1875, p. 423 (1).

X 504. Madrid, 2 janvier 1675. — *Instructions du duc de Villa Hermosa.*

Ces instructions ne contiennent que les clauses ordinaires sauf un article relatif au commerce. Il y est prescrit de veiller au rétablissement du trafic par terre et par mer et au maintien de l'industrie. Il faut empêcher ainsi l'importation des marchandises étrangères qui épuisent la substance des sujets notamment pour des objets de luxe. Le duc établira à cet effet des droits prohibitifs.

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial.* Bruxelles, 1875, p. 344.

(1) Une lettre du 2 janvier confirme la désignation de Villa Hermosa. (*Ibid.*, p. 424.) — Une déclaration semblable est faite à Manuel de Lira, le même jour. (*Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 68, fol. 4.*)

505. Madrid, 2 janvier 1675. — *Le connétable de Castille à Villa Hermosa.*

Indications semblables. Le décret qui nomme le duc ne lui confère le gouvernement que par intérim et jusqu'à l'arrivée de Don Juan. Le connétable le prie d'envoyer des rapports détaillés sur la situation du pays dont depuis cinq ans, ni le Conseil d'État, ni la Reine n'ont la moindre connaissance.

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial.* Bruxelles, 1875, p. 342.

506., 9 janvier 1673. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la lettre de Monterey du 11 décembre analysée plus haut. Le Conseil n'est pas d'avis d'occuper la citadelle de Liège, car les Impériaux vont entrer dans leurs quartiers d'hiver. Le connétable de Castille fait remarquer que Monterey doit observer l'ordre qu'il a reçu de ne pas faire la guerre dans une région nouvelle ni contre les Liégeois.

La Reine approuve la consulte et l'opinion personnelle exprimée par le connétable.

Estado, 2128.

507. Madrid, 15 janvier 1675. — *La Reine régente au comte de Monterey.*

Le Gouverneur s'est plaint à Madrid du manque de ressources nécessaires à la mise en défense du pays. La Reine répond par de belles promesses.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 281, fol. 16.

508. Madrid, 15 janvier 1675. — *La Reine régente au comte de Monterey.*

La Reine approuve le Gouverneur d'avoir demandé du secours au prince d'Orange. Elle a chargé Manuel de Lira de remercier le prince.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 281, fol. 21.

509. Madrid, 15 janvier 1675. — *La Reine régente au comte de Monterey.*

Le Gouverneur a fait savoir que les troupes espagnoles et impériales ont occupé Huy et font des efforts pour s'emparer de la citadelle de Liège. La Reine lui prescrit de se conformer à ses instructions de façon à éviter de provoquer la guerre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 281, fol. 28.

510., 22 janvier 1675. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil propose des candidats pour le gouvernement intérimaire des Pays-Bas. Les noms n'y figurent pas.

Estado, 3861.

511. Bruxelles, 23 janvier 1675. — *Villa Hermosa à la Reine régente.*

Il a reçu les dépêches du 2 janvier et sa nomination comme Gouverneur. Quoiqu'il sache bien que cette charge est au-dessus de ses forces, il fera tout ce que lui suggèrera son zèle, pour justifier la confiance de la Reine.

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial.* Bruxelles, 1875, p. 342.

512., 25 janvier 1675. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sa Majesté doit faire répondre par le Gouverneur général aux États de Brabant que dans tous les cas Elle se souviendra d'eux.

Estado, 2128.

513. Bruxelles, 6 février 1675. — *Lira à Pedro Coloma.*

Le changement du gouvernement des Pays-Bas et la connexion étroite de ses affaires avec celles de l'ambassade a amené Lira à venir à Bruxelles. Il s'y trouve depuis douze jours sans avoir rien pu faire. Tout est

resté en suspens par le retard apporté au départ de Monterey et à l'arrivée de Villa Hermosa. Lira aurait voulu s'informer de la manière dont on pourra entretenir les alliés allemands malgré le manque de ressources. L'intérim du gouvernement l'en empêche. Il ne peut rentrer à La Haye sans argent et ne sait quel parti prendre. Il se plaint de ce que ses lamentations réitérées soient restées sans suite et décrit longuement les difficultés de la situation.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 67, fol. 55.

514., 10 février 1675. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

10 Sur la mission à Londres du baron de Bergeyck.

Estado, 2128.

515., 13 février 1675. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les lettres de Monterey demandant de rendre triennales les fonctions de gouverneur de provinces.

15 Le Conseil trouve que ce projet, bien que nouveau, ne présente d'inconvénient pour personne. Le duc d'Ossuna demande qu'on renvoie l'affaire au Conseil suprême de Flandre et après avoir entendu l'avis de ses collègues relativement au gouvernement de la province de Namur, il estime que pour disposer des autres, qui sont plus importants, il faut
20 plus de réflexion.

La Reine demande une nouvelle consulte.

Estado, 3861.

516. Madrid, 26 février 1675. — *La Reine régente à Villa Hermosa.*

Le comte de Monterey a fait rapport sur les doléances des Anglais, 25 transmises par le baron de Bergeyck à propos de l'attitude prise par le Conseil de l'Amirauté des Pays-Bas. Ce Conseil avait déclaré bonnes certaines prises faites à des Anglais par des armateurs ostendais. Bergeyck craignait qu'on eût délivré en Angleterre des lettres de course contre les Espagnols aux Indes, d'autant plus que le nouveau gouver-

neur de la Jamaïque était parti de Londres en emportant de grandes quantités d'armes et de munitions.

Bergeyck citait aussi le cas d'un capitaine ostendais qui était détenu à Londres pour ne pas avoir salué un vaisseau anglais près des côtes françaises, dans le Pas-de-Calais. A ce propos on a fait prendre des informations auprès de l'Amirauté pour savoir s'il y avait une convention entre les deux couronnes et quelles règles on suivait au sujet des prises anglaises depuis le traité de 1667. Les Anglais prétendaient que cette convention devait être observée ponctuellement, alors qu'il paraît qu'elle n'a pas été publiée aux Pays-Bas.

Le roi d'Angleterre a fait connaître son mécontentement à cause du refus de répondre à l'offre qu'il avait faite de se poser en médiateur. Depuis, l'ambassadeur hollandais accrédité à Londres a fait savoir que du côté espagnol on était prêt à conclure la paix, moyennant la restitution par la France de Douai, Lille, Furnes, Tournai, Ath, Courtrai, Audenarde, Le Quesnoy, Binche, Saint-Amand, Charleroi, Maestricht, le pays d'Outre-Meuse et la Bourgogne, en compensation des places d'Aire, Saint-Omer, Cambrai, Bouchain, Charlemont et Luxembourg.

La Reine répond que tous les Anglais naviguant aux Indes sont considérés comme pirates. En les capturant on n'a pas excédé les pouvoirs ordinaires. Le traité de paix ne s'étend pas à ces gens-là. Villa Hermosa pourra avertir Bergeyck de cette décision. Au reste le traité de 1667 doit être observé, même s'il n'a pas été publié. L'Amirauté doit rendre justice aux Anglais et éviter de faire surgir de nouveaux ennemis.

Si on n'a pas répondu à l'offre du monarque de se poser en médiateur c'est qu'il n'a pas insisté. D'ailleurs Bergeyck pourra maintenant lui faire savoir qu'on accepte sa médiation dans la forme indiquée à l'Empereur et au gouvernement hollandais. Villa Hermosa est informé des détails par les lettres écrites précédemment à Monterey et à lui-même. Il veillera à faire remettre au Conseil de l'Amirauté la copie de la réponse que Bergeyck devra faire au gouvernement anglais à propos de la question des saluts. Pour ce qui regarde la proposition faite d'un échange de places avec la France, Bergeyck devra être averti qu'il ne peut y prêter l'oreille.

Il aura aussi à transmettre au gouvernement anglais les réclamations

de la Reine sur le fait qu'on n'a pas châtié deux pirates anglais nommés Morgand et Mudifort qui ont été pris pour excès commis au Panama et qu'on leur ait permis de retourner aux Indes.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 207, fol. 19.

517., 28 février 1675. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Avis des neuf conseillers d'État présents sur les lettres de Monterey concernant les gouverneurs de province.

La Reine répond que pour le moment il n'y a pas lieu d'innover et ainsi elle a demandé au Conseil suprême de Flandre de proposer des candidats pour les gouvernements vacants, quand il aura reçu la liste du duc de Villa Hermosa, afin de procéder comme par le passé.

Estado, 3861.

518. Bruxelles, 3 mars 1675. — *Villa Hermosa à Manuel de Lira.*

De tous côtés viennent des avis sur les préparatifs de guerre des Français. Ils marchent dans la direction des frontières des Pays-Bas, y ont disposé leurs magasins et leurs munitions. Le Gouverneur charge Lira de solliciter du prince d'Orange l'envoi à Anvers de 8.000 fantassins pour garnir les places les plus importantes de façon à être en état de résister à la première attaque de l'ennemi. Le duc a pris lui-même les dispositions qu'il a pu. La présence des Français en grand nombre à Ath et à Charleroi cause les plus vives alarmes. Il s'efforce de recruter des Wallons. Les rapports qu'il reçoit des différents gouverneurs le torturent. A Bruxelles tout le monde l'engage à envoyer un député à La Haye pour solliciter l'intervention du gouvernement hollandais, mais Villa Hermosa ne veut recourir à d'autre intermédiaire que Lira.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 206, fol. 250.

519. Madrid, 13 mars 1675. — *La Reine régente à Manuel de Lira.*

Au moment où Don Juan se préparait à se rendre en Belgique pour se charger du gouvernement de ces provinces, il a été chargé de pro-

céder à la réduction de Messines. La campagne prochaine aux Pays-Bas sera donc aux ordres de Villa Hermosa. Il faut insister auprès des Hollandais pour qu'ils pressent leurs armements, de façon à gagner du temps. Toutes les nouvelles reçues annoncent que Louis XIV entrera en campagne dès la fin de ce mois et fait à ce propos des préparatifs dans la région de Cambrai. Il faut que le commandement soit dévolu à Villa Hermosa, conformément aux stipulations convenues. Cela doit être exécuté si les armées alliées entrent dans les États de Charles II ou s'ils passent par là pour entrer en France. Il faut que le rang des officiers qui commandent les armées aliées soit conforme à cette disposition de façon à éviter les ennuis qu'on a éprouvés de ce côté l'année précédente.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 68, fol. 117.

520. Madrid 13 mars 1675. — *La Reine régente à Villa Hermosa.*

On a appris que des ports de la Suède sont sortis de nombreux navires chargés de sel de provenance française, espagnole ou portugaise. Dans le cas où certains navires se présenteraient aux Pays-Bas, on fera le nécessaire pour vérifier s'ils ne transportent pas de la contrebande. On évitera cependant toute molestation qui serait incompatible avec les stipulations des traités de paix.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 620, fol. 160. 20

521. Madrid, 13 mars 1675. — *La Reine régente à Villa Hermosa.*

A propos de l'obligation de payer les gages du Conseil suprême et les doléances reçues à ce sujet. Le comte de Monterey a reçu jadis un décret déterminant que ce paiement devrait avoir le pas sur celui des autres Conseils des Pays-Bas. Il a protesté que l'exécution de cette mesure pourrait avoir de mauvaises conséquences pour le service royal, comme on devait le reconnaître par les consultations des Conseils d'État, privé et des Finances. La Régente prescrit qu'il faut s'en tenir à l'usage suivi à l'époque du marquis de Castel-Rodrigo et du connétable. Le paiement du personnel du Conseil suprême continuera donc à avoir la priorité sur celui des autres Conseils.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 620, fol. 160^{vo}.

522. Madrid, 15 mars 1675. — *La Reine régente à Lira.*

Tandis que Don Juan était sur le point de partir pour la Flandre, l'affaire de Messines est venu tout bouleverser. Il a fallu confier au prince le soin de la réduction de cette ville et ainsi on ne peut l'envoyer à Bruxelles. La campagne prochaine demeurera donc confiée encore à Villa Hermosa et on doit insister tant auprès de l'Empereur que du gouvernement hollandais pour hâter leurs préparatifs. Tout annonce que Louis XIV partira en campagne à la fin de ce mois. Il faut que le commandement suprême soit confié à Villa Hermosa, comme il est stipulé par les traités. Il doit en être ainsi quand des troupes alliées opèrent sur le territoire des Pays-Bas ou le traversent pour aller en France. Ordre de demander au gouvernement hollandais d'envoyer une flotte dans la Méditerranée.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 67, fol. 117.

15 523. La Haye, 19 mars 1675. — *Lira à Pedro Coloma.*

Le ministre a obtenu du prince d'Orange cinq régiments pour occuper les places de Flandre au printemps, en plus des six qui y ont passé tout l'hiver. D'après les nouvelles reçues, les Français vont s'attaquer au Luxembourg, avant même que les alliés puissent entrer en campagne. Lira s'est efforcé d'agir sur le prince Charles qui commande l'armée impériale pour qu'il introduise dans la place de Luxembourg 2,000 hommes d'infanterie allemande, eu égard à l'éloignement des troupes hollandaises et l'impossibilité qu'il y a pour les Espagnols de faire face à tout. L'ennemi aura d'ailleurs la direction de la campagne.

25 *Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 67, fol. 121.*

524. Bruxelles, 24 mars 1675. — *Villa Hermosa à Manuel de Lira.*

Un envoyé du prince d'Orange est venu réclamer du Gouverneur général une réponse positive et immédiate sur les différents points d'un *memorandum* qu'il lui a remis. Villa Hermosa s'est exécuté d'accord avec ses généraux. La prétention du prince de commander l'armée du roi d'Espagne a causé un grand étonnement. Villa Hermosa se trouve

dans le plus grand embarras et demande l'avis de l'ambassadeur. Cette exigence lui semble contraire au service du Roi, à l'honneur du Gouverneur général et à la conservation des Pays-Bas.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 207, fol. 33 (1).

525. La Haye, 29 mars 1675. — *Lira à Villa Hermosa*. 5

Les exigences formulées par le prince d'Orange auprès du duc de Villa Hermosa ont profondément surpris l'ambassadeur. Celui-ci note la circonstance aggravante que le prince lui avait fait de multiples visites, sans lui faire en rien part de ce projet. Il en résulte évidemment qu'il a voulu cacher son jeu pour empêcher Lira de prévenir le Gouverneur 10 et prendre ce dernier à l'improviste. Quand on envoyait de La Haye un agent spécial pour une mission extraordinaire, il était d'usage d'avertir l'ambassadeur pour que celui-ci pût coopérer au succès de l'affaire ou au moins en être informé. Cette fois on a voulu porter Villa Hermosa à prendre une décision que Lira n'approuverait pas et semer la désunion 15 entre le Gouvernement général et l'ambassade. Déjà une machination de ce genre a eu lieu à l'époque de Gamarra. Lira approuve d'une façon générale la réponse donnée par le duc et promet de s'y conformer. La prétention du prince de commander l'armée espagnole est inadmissible. Il remet au duc la copie d'une lettre de la Reine faite à une proposition 20 de ce genre qui avait été soumise directement à Madrid par l'ambassadeur hollandais. Il y est spécifié que le commandement en chef revient, pour les armées de tous les pays, au Gouverneur général du territoire sur lequel elle opère. Donc en Allemagne, la direction revient au gouverneur allemand, en Hollande au délégué des États-Généraux, en Flandre 25 au Gouverneur espagnol. Il faut tenir compte d'autre part de la nécessité présente et chercher un moyen terme. Villa Hermosa ne peut rien entreprendre avec son armée seule, le prince ne fera rien avec les troupes hollandaises isolées. Lira déclarera au prince ou à son agent que Villa Hermosa n'a pas le droit de céder son commandement. Il espère qu'on 30 pourra se tirer de cette impasse.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 207, fol. 54.

(1) Voir les annexes fol. 35 et suiv. — Voir une seconde lettre du même jour sur les dispositions prises en vue des hostilités (fol. 39).

526. Madrid, 31 mars 1675. — *La Reine régente à Villa Hermosa*.

La Reine envoie le marquis del Carpio comme ambassadeur auprès du Souverain pontife. Elle prescrit au Gouverneur général des Pays-Bas d'entretenir bonne correspondance avec lui. Il ne peut faire aucune proposition 5 auprès du Saint Siège sans l'intervention de cet ambassadeur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 282, fol. 4.

527. La Haye, 2 avril 1675. — *Manuel de Lira à la Reine régente*.

Difficultés à vaincre pour l'envoi d'une escadre hollandaise à Messines.

10 Au sujet du commandement des troupes alliées à attribuer à Villa Hermosa. Dans le cas où ces armées sont commandées par des officiers de rang approprié, la chose pourra se faire sans difficulté. Mais s'il se trouve que des commandants en chef se rencontrent, l'exécution de cet ordre sera très difficile. Il faudra user d'un moyen terme sauvegardant 15 la réputation des intéressés. Lira déplore les incidents survenus antérieurement à cause de la mésentente des chefs.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 68, fol. 150.

528. La Haye, 16 avril 1675. — *Lira à Pedro Coloma*.

Les Français prétendent qu'on a dévalisé un de leurs courriers au 20 pays de Liège. Pour se venger, ils se sont saisis à Péronne des correspondances qu'on attendait. Louvois en sa qualité de grand maître des postes françaises, réclame qu'on lui restitue ses lettres avant de remettre celles des Espagnols. Il n'y aura guère moyen de lui donner satisfaction, puisqu'on est dans l'ignorance de ce qui s'est passé. Villa Hermosa 25 assure que l'attentat en question n'a pas été commis sous l'instigation des autorités espagnoles qui n'en ont aucune connaissance. Il n'y a pas à contester l'importance du dommage qui résulte de ce manque d'instructions.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 68, fol. 183.

529., 19 avril 1675. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet des malversations du trésorier général des finances, d'Ennetières⁽¹⁾ et de son fils aîné⁽²⁾. Le Conseil renvoie l'affaire au Conseil suprême de Flandre.

Estado, 2128. 5

530., 23 avril 1675. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur trois lettres du duc de Villa Hermosa proposant des candidats pour le gouvernement des provinces de Hainaut, de Luxembourg et de Namur.

Estado, 2128. 10

531., 3 mai 1675. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur les lettres du duc de Villa Hermosa relatant les désordres survenus le 2 mars à l'hôtel de ville de Bruxelles et provoqués par le troisième membre du magistrat.

Secretarias provinciales, liasse 2472. 15

532. La Haye, 3 mai 1675. — *Manuel de Lira à Villa Hermosa.*

L'ambassadeur rappelle qu'en 1674, de commun accord, Monterey et le gouvernement hollandais ont fait publier une ordonnance datée du 23 octobre permettant la libre navigation sur la Meuse, à condition de ne pas transporter de contrebande, de payer les droits de douane et de se munir de passeports.

Les États-Généraux se plaignent maintenant de ce qu'on retient à Venlo les embarcations de leurs sujets destinées à passer à Liège et chargées de marchandises périssables. Cette interruption du commerce, disent-ils, ne s'est pas faite au moment où les Français occupaient Liège. Les Hollandais voudraient donc qu'on en revînt à la situation

(1) Jacques d'Ennetières, baron de Berlière.

(2) Philippe-François d'Ennetières, seigneur de Mottes. Voir la correspondance de ce personnage avec le Gouverneur général Villa Hermosa. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, liasse 584.)

antérieure. Lira convient de l'importance qu'il y a d'empêcher les Français de chercher leurs approvisionnements à Maestricht. Il ajoute que les Hollandais recherchent tous les avantages pour leur commerce même au détriment du bien public. Enfin il estime que ce qui a été fait de commun accord ne peut être modifié que de la même façon. Il attend donc des explications du Gouverneur général.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 207, fol. 170.

533. Bruxelles, 5 mai 1675. — *Villa Hermosa à Manuel de Lira.*

Réponse à la lettre précédente. Le Gouverneur rappelle qu'antérieurement Lira avait attiré lui-même l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à interrompre le trafic sur la Meuse. Le Gouverneur s'était déclaré d'abord décidé à ne rien faire sinon à l'exemple des Hollandais. Depuis, considérant l'importance de la matière, il a interdit à titre provisoire le passage des barques et des marchandises.

La teneur même du placard du 23 octobre 1674 exclut l'obligation de le maintenir en vigueur depuis l'occupation de Liège par les Français. Ceux-ci n'ont aucun magasin à Liège, ils sont donc forcés de s'approvisionner à Maestricht pour leurs vivres et leurs munitions. L'interruption du trafic doit pousser les Liégeois à se soulever contre les Français. Ceux-ci seront empêchés de faire de nouveaux progrès. Permettre le libre trafic équivaldrait à exposer volontairement Namur, Huy, Dinant, le Limbourg, le Luxembourg, la Gueldre, le Brabant, bref tous les Pays-Bas pour le seul avantage des Hollandais. Ceux-ci ne réfléchissent pas que la domination des Français sur la Meuse entraînerait leur propre perte. Pourtant, voulant mettre fin aux doléances des intéressés Villa Hermosa a fait relâcher les barques saisies et leur a permis de continuer leur voyage. Il charge Lira d'insister vivement auprès du prince d'Orange et du gouvernement hollandais pour qu'ils prohibent le commerce de la Meuse pendant quatre ou cinq mois⁽¹⁾.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 207, fol. 177.

(1) Voir en annexe un exemplaire de l'ordonnance du 23 octobre 1674 (fol. 179).

534. Bruxelles, 5 mai 1675. — *Villa Hermosa à Lira.*

Longue lettre relative à des affaires très diverses en matière politique et militaire. A noter cette déclaration caractéristique. Lira avait proposé au Gouverneur de remettre une somme de 12 à 20.000 écus à Pedro Ronquillo pour son voyage en Angleterre. Villa Hermosa répond que son correspondant a sans doute oublié dans quel état il a trouvé les finances à son entrée en charge. Quatre courriers sont venus depuis d'Espagne, ils ne lui ont pas apporté un réal. Les dépenses qu'il a dû faire pour le paiement de l'armée, les subsides dus aux alliés, les achats indispensables ont ruiné son crédit. Les maigres contributions qu'on peut lever diminuent chaque jour à cause de la situation militaire. Il n'y a pas moyen de faire un paiement à l'armée, il faut s'en remettre à ce qui vient d'Espagne et Lira sait si on peut y compter!

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 207, fol. 180.

535. La Haye, 14 mai 1675. — *Lira à Pedro Coloma* 15

L'inquiétude que cause à tous le début de la campagne apparaîtra par les lettres de Villa Hermosa. L'importance des troupes françaises, le manque d'effectifs des forces espagnoles, l'absence de toutes ressources la justifient. Lira a pu obtenir l'envoi en Flandre de certains régiments d'infanterie hollandaise, destinés à surveiller les places fortes et à s'opposer aux premières entreprises de l'ennemi. Il a réussi en outre à procurer l'avance de toute l'armée hollandaise jusqu'au voisinage d'Anvers et le départ de La Haye du prince d'Orange. Il touche ensuite aux tractations qui ont eu lieu entre le gouvernement hollandais et le prince régent de Portugal et à l'attitude du parlement anglais. 25

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 67, fol. 239.

536. Bruxelles, 15 mai 1675. — *Villa Hermosa à Manuel de Lira.*

Alarmes du Gouverneur à cause des nouvelles survenues des préparatifs de l'ennemi. Il est indispensable d'être informé des intentions du prince d'Orange. Aussi Lira doit-il s'informer de ce que le prince a 30

résolu pour l'éventualité où l'ennemi ferait le siège de Cambrai, Bouchain, Valenciennes, Condé, Mons, Ypres ou même Bruxelles. Il doit demander aussi au prince ce qu'il veut que Villa Hermosa fasse, en particulier à propos des mutations à apporter aux garnisons. Le Gouverneur fera tout ce que le prince indiquera : il souhaite que l'affaire du commandement suprême s'arrange. Quel que soit son désir de conserver l'autorité des armées du Roi et de maintenir l'observation des décisions prévues par les traités, il est convaincu que les circonstances présentes le forcent à céder. Lira doit examiner s'il y a moyen de se conformer à la règle suivie par Monterey lors de la première campagne dans le pays de Liège. En cas de nécessité, l'ambassadeur fera savoir au prince que Villa Hermosa est prêt à suivre toutes les indications qu'il donnera (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 207, fol. 219.

15 537. La Haye, 20 mai 1675. — *Manuel de Lira à Villa Hermosa.*

Au sujet du commandement prétendu par le prince d'Orange sur l'armée opérant dans les Pays-Bas. L'ambassadeur déclare qu'il a eu de fréquentes entrevues avec le prince et que malgré tous ses efforts, ce dernier a sans cesse esquivé la discussion de cette affaire. Il a fait déclarer hier à Lira qu'il ne pouvait se prêter à aucune concession sur ce point. A toutes les objections il répond que les Espagnols n'ont pas d'armée et que l'expérience de l'année précédente a été malheureuse. Lira a fait une démarche auprès du Pensionnaire général; il espère que l'intervention de celui-ci procurera un moyen terme, permettant de dissimuler ou de s'accorder et d'éviter de la sorte tout scandale. Toute démarche ultérieure de Lira auprès du prince ne pourrait qu'être funeste, le faire persister dans son entêtement et empêcher que devant lui il n'acceptât de se prêter à une concession qu'il ferait autrement. Lira estime qu'il va se trouver dans l'impossibilité de négocier quoi que

30 (1) On ne pourrait concevoir une abdication plus complète que celle conçue en ces termes : *V. E. le de a entender al Principe que se ponga en mi lugar con et caracter que oy me veo y que siguiendo su dictamen executar lo que me aconsejare.* — Il y a encore une autre lettre du même jour à ce sujet (fol. 226). — La correspondance de Villa Hermosa à Lira est remplie d'indications sur les opérations militaires.

ce soit avec le prince d'Orange et qu'il serait opportun pour le service du Roi que la Régente le rappelât de La Haye avant le retour du Prince. Si Villa Hermosa juge opportun de transmettre cette lettre à Madrid, l'ambassadeur y consent sans scrupule.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 207, fol. 245 (1). 5

538. Bruxelles, 21 mai 1675. — *Villa Hermosa à Lira*.

Réponse à la lettre précédente. Le Gouverneur demande à Lira d'aller voir le prince d'Orange et de lui donner complète satisfaction. Lui-même s'incline pour sauver les Pays-Bas. Il n'éprouve aucune répugnance à le faire. Il lui semble, tant pour lui que pour Lira, qu'agir de la sorte est le plus grand service qu'ils puissent rendre au Roi. Donner satisfaction au prince d'Orange est le seul moyen d'obtenir qu'il presse son arrivée et se décide à travailler pour la cause de l'Espagne comme pour la sienne propre. Nouvelles menaces résultant des mouvements des Français. Il ne reste d'autre espoir que celui d'une prompt assistance des Hollandais. Villa Hermosa donnera communication à Madrid de la lettre de Lira et de la réponse qu'il vient d'y faire. Le Conseil d'État verra ainsi que Lira et lui-même s'appliquent comme ils le peuvent au service du Roi.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 207, fol. 249. 20

539. Bruxelles, 22 mai 1675. — *Villa Hermosa à Manuel de Lira*.

Le cavalier Villanuera envoyé par le Gouverneur vers le prince d'Orange lui a notifié que son maître était disposé à se soumettre en tous points aux directives du prince. Celui-ci en a été très satisfait; il a fourni les cinq régiments qu'on a demandés et promis d'accélérer son arrivée.

Les ennemis se trouvent toujours dans le pays de Binche et de Charlemont. Ils ont brûlé une centaine de maisons à Givet, mais n'ont pas encore entrepris de siège.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 207, fol. 255. 30

(1) Voir encore une seconde lettre de Lira à ce même sujet le lendemain (fol. 253).

540. Bruxelles, 29 mai 1675. — *Lira à la Reine régente*.

Éloge de Villa Hermosa. Doléances sur le manque de ressources. Le pays est épuisé. Les provisions d'Espagne font défaut puisque la plupart des effets qui viennent ne sont pas payables. Dans la situation présente on risque non seulement de perdre les alliés mais même les quelques troupes qui restent. On en arrivera à ce que personne ne voudra plus continuer une guerre si mal conduite. A l'heure actuelle l'union des généraux paraît plus assurée. Villa Hermosa fera rapport sur le succès que Lira a obtenu par l'entrée en campagne du prince d'Orange avec une armée de près de 30.000 hommes.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 68, fol. 262.

541. Madrid, 4 juin 1675. — *La Reine régente à Manuel de Lira*.

A la suite de démarches du comte d'Egmont, la Régente insiste pour que son ambassadeur obtienne du gouvernement hollandais la restitution des propriétés saisies au dit comte.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 68, fol. 281.

542. Madrid, 4 juin 1675. — *La Reine régente à Manuel de Lira*.

Ordre de faire de nouvelles instances pour obtenir l'envoi d'une flotte hollandaise à Messines.

En ce qui concerne le commandement des troupes alliées à attribuer à Villa Hermosa, la Reine apprécie les difficultés auxquelles Lira a fait allusion dans sa lettre du 2 avril. Elle a donné l'ordre à Villa Hermosa de recourir à un compromis, semblable à la règle qu'on suivait quand le duc de Lorraine, Condé et Don Juan se trouvaient ensemble aux Pays-Bas. On peut prendre toute autre mesure propre à éviter les inconvénients rencontrés l'année précédente.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 68, fol. 270.

543. Madrid, 4 juin 1675. — *La Reine régente à Manuel de Lira.*

La Reine rappelle ses instructions antérieures spécifiant que Lira ne doit émettre aucun avis ni faire aucune proposition, sans en avoir délibéré d'abord avec le Gouverneur des Pays-Bas. En agissant autrement, il excède ses pouvoirs et il en résulte de graves préjudices au service du Roi.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 68, fol. 275.

544. Madrid, 18 juin 1675. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les malversations de d'Ennetières. La consulte est accompagnée d'un mémoire du baron de la Berlière, père de d'Ennetières.

Estado, 2130.

545. Madrid, 19 juin 1675. — *La Reine régente à Villa Hermosa.*

Le prince d'Isenghien a fait rapport de ce qu'il a 42 ans de services. Il demande qu'on lui confère le titre de maître de camp général et 500 écus de solde par mois. Il prie de considérer qu'il est destitué de toutes ses propriétés, tombées entre les mains de Louis XIV. On doit tenir compte des mérites du prince et de sa qualité; aussi on lui accorde une augmentation de traitement, jusqu'à concurrence de 500 écus par mois.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 620, fol. 174 v^o (1).

546. Bruxelles, 25 juin 1675. — *Consulte du Conseil d'État.*

On a publié aujourd'hui la déclaration de la guerre contre la Suède par affiches apposées aux bannes de la Cour et par lettres écrites au nom du Roi. Le texte de la déclaration de guerre du gouvernement hollandais a été communiqué au chef président (2) par Manuel de Lira. La liberté du

(1) Voir une lettre du 4 août pour le prince de Chimay (fol. 176 v^o) et une autre du 23 octobre pour le duc d'Havré (fol. 181 v^o).

(2) Léon de Paepe.

commerce y est réservée. Le Conseil demande s'il ne faut pas que l'équilibre soit maintenu et si donc le gouvernement des Pays-Bas ne doit pas, lui aussi, se réserver la liberté du commerce.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 207, fol. 277.

5 547. La Haye, 26 juin 1675. — *Manuel de Lira à la Reine régente.*

L'ambassadeur répondant à la lettre royale du 4 juin précédent, proteste de son dévouement. A propos de ses tractations avec la Hollande, il n'a jamais rien fait sans en donner communication à Villa Hermosa. Il a toujours reçu son entière approbation et ne s'écartera jamais de cette ligne de conduite.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 68, fol. 302 (1).

548. Peer, 27 juin 1675. — *Villa Hermosa à Lira.*

Envoi de la consulte du Conseil d'État datant du 25 juin. Lira examinera la question y traitée, il considérera s'il est possible d'induire les États généraux à donner à leur déclaration de guerre le sens donné à celle des Pays-Bas, car il ne faut pas que les habitants soient privés du commerce que d'autres se réservent.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 207, fol. 275.

549. Madrid, 30 juin 1675. — *La Reine régente à Villa Hermosa.*

20 La Souveraine a reçu la lettre du Gouverneur avec la consulte du Conseil d'État y jointe relatives aux désordres survenus à Bruxelles. Elle approuve les dispositions prises en l'occurrence. En l'occasion présente il convient de dissimuler, sans faire procéder à une enquête détaillée en vue du châtement des coupables. Il sera utile cependant de 25 se procurer d'une façon officieuse les noms des principaux d'entre eux

(1) Le 9 juillet, il proteste encore formellement de sa soumission aux directives du Gouverneur général des Pays-Bas, dans une lettre au secrétaire d'Etat, Pedro Coloma (fol. 317).

en vue de s'en souvenir lors du renouvellement du magistrat. En plus on chargera les fiscaux de réclamer l'annulation de la déclaration du magistrat, relative à la nécessité du consentement des cinq nations pour la réalisation d'un accord complet. Il faut assurer l'observance des ordonnances rendues en la matière par Charles-Quint et l'archiduc 5 Albert. Au reste Monterey appréciera lui-même quand le moment sera venu de procéder à cette démarche. Il procédera en secret et avec dextérité. Dans le cas où une démonstration publique et exemplaire serait requise, on l'ajournera jusqu'à l'hiver prochain. Y procéder au cours de la campagne serait s'exposer à des inconvénients préjudiciables au 10 service royal.

Secretarias provinciales, reg. 2631.
Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 620, fol. 171.

550. Madrid, 30 juin 1675. — *La Reine régente à Villa Hermosa*.

Le comte de Monterey a envoyé par sa lettre du 23 janvier précédent une consulte du Conseil d'État relative aux protestations du Nonce établi 15 à Madrid. Il était question des nouveautés introduites dans la procession de Saint Michel, patron de la ville de Bruxelles. Le Gouverneur justifiait sa conduite et faisait connaître en même temps les raisons alléguées par l'archevêque de Malines. La Régente a fait porter au nonce de Madrid copie de la représentation faite à ce propos à Monterey par l'Archevêque 20 et des avis des six théologiens les plus réputés des Pays-Bas. Le prélat pourra apprécier de la sorte les inconvénients et le scandale qui en aurait pu résulter. La Régente approuve sans réserve la conduite de Monterey. C'est l'Archevêque qui a voulu introduire une nouveauté et briser une tradition qui donnait satisfaction à tous les catholiques. La Reine a fait 25 insinuer au même Nonce que le Pape devrait avoir recours aux offices de l'Internonce à Bruxelles pour faire cesser ces embarras. D'autre part, on assurera la Curie que la Régente a fait donner ordre à Bruxelles de s'abstenir de tout empiètement sur les immunités ecclésiastiques.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 620, fol. 172 (1). 30

(1) Le décret est du 23 juillet suivant. — La lettre en question est visiblement inspirée par une consulte du Conseil d'Etat espagnol datant du 28 juin (*Estado*, 2123). Le rapport en question ne faisait d'ailleurs que se rallier aux conclusions d'une consulte du Conseil suprême. Celle du Conseil d'Etat nous apprend pourtant ce détail que l'Archevêque avait défendu qu'on portât le Saint-Sacrement dans la procession. 35

551. Madrid, 2 juillet 1675. — *La Reine régente à Villa Hermosa*.

Nouvelle demande d'alcyons pour la volière royale.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 620, fol. 171.

552. Madrid, 2 juillet 1675. — *La Reine régente à Villa Hermosa*.

5 A propos de la promotion aux deux sièges vacants au Conseil privé, dont l'un était considéré comme siège ecclésiastique. Le Gouverneur doit faire savoir s'il y a des inconvénients à retenir au Conseil privé un sujet ecclésiastique et dans la négative il indiquera les candidatures les plus recommandables.

10 *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 620, fol. 172 v°.

553. Madrid, 20 juillet 1675. — *La Reine régente au Nonce apostolique*.

Au sujet de la procession de Saint Michel. La Régente, répondant à un mémoire que le Nonce lui a remis à ce propos, déclare qu'elle a pris des 15 informations. Il en résulte que l'archevêque de Malines a défendu de porter le Saint-Sacrement dans la procession de Saint Michel, que c'était là une nouveauté contraire à tous les précédents qui pourrait causer des troubles dans la population. Elle remet au Nonce la copie de la lettre que Monterey a reçue à ce propos de l'Archevêque et de la réponse qui 20 y a été donnée par le Conseil d'État des Pays-Bas. Elle se plaint de ce que beaucoup de désagréments soient imputables à l'Archevêque. Des discussions ont lieu à ce sujet même dans les chaires de vérité. Au reste on a envoyé au Gouverneur général les ordres nécessaires pour mettre fin à tous les excès commis au détriment de l'immunité ecclésiastique.

25 *Secretarias provinciales*, liasse 2472.

554. La Haye, 26 juillet 1675. — *Lira à Villa Hermosa*.

Le prince d'Orange aura sans doute exprimé à Lira le désir du gouvernement hollandais de voir prohiber pour quelques mois ou jusqu'à nouvel ordre le commerce avec les Liégeois Il considère qu'il doit en

résulter de bons effets tant à propos de Maestricht que pour le pays de Liège lui-même. Celui-ci expérimentera de la sorte les inconvénients de la présence des Français. Il voudrait que l'on prohibât le même trafic aux Pays-Bas ou pour mieux dire que l'on y maintînt la prohibition qui n'a jamais été levée. Villa Hermosa pourra tirer quelque profit des contributions. Il faut suivre en tout les caprices des Hollandais, encore que ceux-ci aient varié sur ce point. Ils ont récemment ouvert le trafic de la Meuse à la demande de leurs nationaux. Lira considère qu'il faut se plier à l'inévitable, il a donc assuré le prince que le Gouverneur renouvellera le placard en question et fera traiter les Liégeois comme des ennemis communs.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 208, fol. 40.

555. Bruxelles, 2 août 1675. — *Villa Hermosa à Lira.*

Au sujet du trafic avec les Liégeois. Le Gouverneur n'est pas sans appréhensions. Les Français vont user de représailles. Ils interdiront le trafic de Namur à Charlemont et à d'autres places voisines du territoire qu'ils occupent. Villa Hermosa s'incline cependant. Il a prohibé l'octroi de passeports pour les marchandises, défendu tout commerce avec le pays de Liège, de Maestricht et le Limbourg, ordonné d'entraver celui du pays de Juliers, Aix-la-Chapelle et Montjoie, sans quoi le reste serait inutile. Il demande à Lira de lui communiquer la teneur des ordonnances hollandaises et de veiller à ce que les États-Généraux les fassent exécuter avec plus de sévérité que par le passé. Les Hollandais ont jadis fait grand profit au détriment de ces provinces.

Il annonce en *post-scriptum* avoir reçu le texte du placard hollandais prohibant le trafic avec Liège jusqu'à la fin de septembre. On s'y conformera aux Pays-Bas.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 208, fol. 62.

556. Madrid, 2 août 1675. — *La Reine régente à Lira.*

D'accord avec tous les alliés, la Régente a déclaré la guerre à la Suède le 15 juin dernier. On a fait la publication nécessaire en Flandre. Le duc de Villa Hermosa a prescrit au résident suédois accrédité à Bruxelles de quitter le pays.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 68, fol. 386.

557., 4 septembre 1675. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les malversations de d'Ennetières.

La Reine répond qu'avant de prendre une décision elle attend la consulte du Conseil suprême de Flandre.

Estado, 2130.

558. La Haye, 13 septembre 1675. — *Manuel de Lira à Villa Hermosa.*

Le Grand Conseil de Malines a rendu une consulte relative au procès du prince d'Orange contre la princesse d'Isenghien et au mémoire remis à ce propos au gouvernement de Madrid par le ministre hollandais accrédité auprès de lui. Dans cette consulte il y a une accusation formelle contre la conduite de certains ministres hollandais. Lira n'est pas obligé de révéler comment des documents aussi secrets peuvent être connus à La Haye. En tout cas le Pensionnaire général s'est plaint amèrement de ce que le document en question constitue une atteinte à son honneur. Il a prié Lira de demander une réparation au Gouverneur général. Il prétend que son dévouement à la cause espagnole lui a aliéné la sympathie de ses collègues et de son peuple. Lira s'est efforcé de calmer la colère très vive du Pensionnaire. Il expose au Gouverneur général que le Pensionnaire est plus dévoué que personne à la cause du Roi. D'autre part on ne peut porter atteinte à la dignité du Grand Conseil. Ce tribunal jouit d'une telle réputation d'intégrité que des puissances souveraines se sont soumises à son arbitrage. Villa Hermosa doit aviser aux moyens de donner satisfaction au Grand Pensionnaire, le seul homme qui soit favorable à l'Espagne au sein du gouvernement hollandais. Quant à Lira, il ignore la manière dont on peut lui donner satisfaction.

25

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 208, fol. 133 (1).

559. La Haye, 13 septembre 1675. — *Lira à Villa Hermosa.*

Les États-Généraux ont proposé à l'ambassadeur un projet de traité à conclure entre le roi d'Espagne et l'évêque de Munster. L'affaire paraît

(1) Voir en annexe la copie de la consulte du Grand Conseil datée du 29 juillet 1675. On y trouve un exposé de l'affaire Orange-Isenghien.

30

favorable à Lira et peu coûteuse. Il est évidemment opportun de s'assurer les sympathies de ce prélat inquiet et belliqueux. Pourtant Lira n'a pas voulu s'engager avant d'en avoir référé à son gouvernement et propose à Villa Hermosa d'envoyer le texte à Madrid. Il n'y a pas de raison, dit-il, pour ne pas faire cause commune avec les Hollandais, et décourager ainsi ceux qui nous aident par leurs armes, leur argent et leur diplomatie. Vient alors une déclaration typique sur le discrédit où lui-même se trouve vis-à-vis du gouvernement de Madrid. Le Gouverneur peut alléguer à Madrid la grande opportunité qu'il y a de se procurer cet allié, qui coûte peu, qui est le seul prince catholique voisin des Pays-Bas, dont le concours peut être très utile et l'hostilité très nuisible. Il y a, en outre, des raisons de conscience, eu égard aux tentatives des princes voisins d'installer à Munster un évêque luthérien, comme il s'en trouve dans les autres évêchés d'Allemagne.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 208, fol. 139 (1). 15

560. Wavre, 15 septembre 1675. — *Villa Hermosa à Manuel de Lira*.

Décision prise par le prince d'Orange d'assiéger Liège. Le Gouverneur a dû se résigner à y coopérer malgré ses répugnances. L'ennemi connaît depuis longtemps le projet d'attaquer Liège et aura sans doute pris ses dispositions. Villa Hermosa annonce l'arrivée d'une lettre de la Cour chargeant Lira de demander au gouvernement hollandais la désignation d'une ville catholique où pourraient s'installer les plénipotentiaires du Saint-Siège. C'est là, dit-il, un des multiples inconvénients que doit apporter l'élection pontificale. De peur, ajoute-t-il, qu'on ne nous excommunie en Espagne et à Rome, Lira est requis de lui faire savoir ce qu'il y a lieu de répondre (2).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 208, fol. 143.

(1) Le 22 septembre Villa Hermosa annonce qu'il a envoyé à Madrid le projet de traité à conclure avec l'évêque de Munster. Il fait l'éloge de Lira (fol. 149).

(2) Voir la réponse de Lira datée du 17 septembre (fol. 146). Elle se réfère à la lettre qu'il a écrite à ce sujet à la Régente et contient en plus un flot d'injures contre les dirigeants de Madrid *los que estan al temon de negocios y son nuestros pilotes*. Le 22 septembre Villa Hermosa approuve cette réponse (fol. 149).

X 561., 24 septembre 1675. — *Consulte du Conseil des Finances des Pays-Bas*.

Au sujet des plaintes de commerçants de Bruges molestés dans les ports espagnols. Le Conseil fait allusion à l'embargo mis à Cadix en 1673 sur des marchandises de provenance belge. Nos compatriotes étaient moins bien traités en Espagne que les étrangers. Aussi ceux-ci ne voulaient plus charger leurs marchandises sur des navires belges, malgré les convois dont ils étaient accompagnés. Le Conseil des Finances recommande qu'on saisisse de sa plainte les ministres compétents.

L'affaire fut renvoyée au Conseil de guerre, qui se réunit à ce sujet le 18 mars 1676 (1).

Secretarias provinciales, liasse 2473.

562. Madrid, 25 septembre 1675. — *La Reine régente à Manuel de Lira*.

On a renouvelé au ministre de Suède accrédité à Madrid l'ordre de partir. On lui a retiré les franchises diplomatiques et prescrit d'enlever les armoiries suédoises placées sur les portes de la maison qu'il occupe. S'il ne se dépêche de partir on agira contre lui de la façon accoutumée en de semblables occasions.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 68, fol. 435.

563. Malines, 27 septembre 1675. — *Le Grand Conseil à Charles II*.

Au sujet des protestations du Grand Pensionnaire. Les conseillers se défendent formellement d'avoir voulu offenser ni ce ministre ni aucun de ses collègues du gouvernement hollandais.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 208, fol. 188 (2).

(1) Cette consulte est envoyée à Madrid par le duc de Villa Hermosa dans sa lettre du 24 septembre suivant. (*Ibid.*) Elle fit l'objet d'une consulte du Conseil suprême le 28 janvier 1676. (*Ibid.*)

(2) A noter ce passage caractéristique à propos du secret des documents confidentiels : nous l'avons reservy de nostre advis et consulte par escrit, laquelle a esté close et cachetée, non seulement du cachet ordinaire des armoiries de V. A. qui nous est confiés, mats

564. Orp le Grand, 2 octobre 1675. — *Villa Hermosa à la Reine régente.*

Affaires militaires. Discussions entre le Gouverneur général et le prince d'Orange à propos de l'attaque de Liège, à laquelle ce dernier ne veut pas renoncer. L'opposition du Gouverneur était fondée principalement sur l'insuffisance des forces dont on disposait et la menace que constituait la présence de l'ennemi. Celui-ci était en mesure de surprendre Bruxelles, Louvain ou Malines ou de tailler en pièces l'armée qui resterait avec Villa Hermosa. D'autre part, il fallait s'attendre à une défense énergique des Liégeois, qui se joindraient aux Français et seraient favorisés par leur situation le long d'un grand fleuve et par les garnisons des villes voisines, Maestricht, Huy et Limbourg. Villa Hermosa a réuni son Conseil de guerre et tous les généraux ont déclaré qu'il n'y avait pas de possibilité de condescendre au désir du prince. Villa Hermosa fera tous ses efforts pour amener ce dernier à joindre son armée aux troupes du Roi sinon pour attaquer l'ennemi au moins pour le garder en respect. Il ne peut encore juger du résultat auquel aboutiront ses efforts. Il rappelle les recommandations incessantes qu'il a faites depuis les débuts de son gouvernement sur l'opportunité de conclure la paix ou de prendre les dispositions nécessaires en vue de la continuation de la guerre. A cet effet, il aurait dû déjà recevoir des sommes considérables, non seulement pour maintenir les alliés mais pour assurer le paiement de son armée. Il faudrait aussi faire une levée en Espagne pour renforcer les tercios, car aussi longtemps qu'on ne disposera pas aux Pays-Bas d'une armée royale de 25,000 hommes au moins, on continuera à subir les misères présentes qui sont bien plus

par dessus ce du saint cachet du secret naturel, sous lequel se font les entrecommunications des ministères supérieurs et inférieurs es affaires de service. Ce dernier cachet, Sire, est inviolable et ne peut être brisé ni dénaturé par force, déloyauté ou artifice et ce d'autant que par raison de droit mesme des gens, la chose est tenue pour non existente et pour incapable de produire aucun effet légal ou civil, tandis qu'elle est logée dans cette sacristie et n'en est sortie par les voies légitimes. Mais ores que cette maxime, qui est la fondamentale de la vie civile et reçue de toutes les nations policées nous exempte et affranchit de toute prise à partie... Le 30 septembre, le Conseil d'État propose à Villa Hermosa de transmettre à Lira la copie de la consulte que le Grand Conseil a rendue à ce sujet (fol. 187). — Voir l'accusé de réception de Lira daté du 8 octobre (fol. 190).

coûteuses. Il ne faut pas attendre que les Hollandais fournissent une assistance dépassant d'un seul homme les effectifs prévus par les traités.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 208, fol. 176 (1).

565. Bruxelles, 22 octobre 1675. — *Villa Hermosa à Manuel de Lira.*

5 Avant le départ du prince d'Orange, Villa Hermosa lui a donné communication d'une instruction de provenance française dont les Espagnols ont saisi le texte. D'autres documents annexes sont également venus à la connaissance du Gouverneur général par l'intermédiaire du prévôt de Condé, député du Roi à Liège. Lira est prié d'en prendre 10 connaissance et d'en communiquer le contenu au prince. Ces documents concernent la neutralité liégeoise et le commerce. Il faut insister pour que les États-Généraux révoquent les permissions qu'ils ont accordées pour le trafic de Liège, Maestricht et Limbourg. Ces permissions ne 15 profitent qu'aux Français. Ceux-ci en tirent parti pour s'approvisionner de tout ce dont ils ont besoin, tandis que Namur et Charlemont sont 20 privés de toute subsistance et souffrent les mêmes misères que si ces villes étaient assiégées. La connivence des autorités liégeoises avec les Français résulte à l'évidence des documents que Condé a fournis. Lira est chargé de faire les démarches auprès du gouvernement hollandais et 25 d'en faire connaître le résultat. Les habitants de Namur manquent de tout. Les Français agissent jusqu'aux portes de la ville, ce qui est le prélude du siège pour le printemps prochain. Il faudrait que le prince d'Orange établisse ses quartiers d'hiver dans la région et laisse un corps suffisant pour garder le pays du Demer. Le reste de la lettre ne concerne pas les affaires des Pays-Bas (2).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 208, fol. 207.

566. Montaigu, 30 octobre 1675. — *Villa Hermosa à Francisco de Borja.*

Il dit entre autres choses : « Il est très admis de tout le monde et plus 30 que probable que le prince d'Orange aspire à la souveraineté des pro-

(1) Voir en annexe une lettre de Villa Hermosa au prince d'Orange du 30 septembre, relative à la décision de faire le siège de Liège (fol. 183).

(2) Voir les annexes relatives aux affaires liégeoises (fol. 213 et suiv.).

vinces hollandaises : mais les moyens qu'il employe sont si peu connus du public, qu'il n'est pas facile à un pauvre officier espagnol de les pénétrer. Quant à se faire roi et à désespérer les peuples en envoyant ici plus de troupes, c'est une extravagance et c'en est une plus grande encore de dire que les Hollandais secondent les desseins du prince, car les états ne s'accommodent pas bien de ses visées ambitieuses ».

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*.
Bruxelles, 1875, p. 345.

567. Madrid, 2 novembre 1675. — *La Reine régente à Villa Hermosa*.

Les ordres mendiants représentés par les prieurs des Carmes, des Dominicains, des Augustins et le recteur de la Compagnie de Jésus à Bruxelles, ont rapporté que, malgré la décision royale de les exempter des impôts, le magistrat de Bruxelles veut les contraindre au paiement d'une contribution établie par Monterey. Villa Hermosa doit se régler sur la décision prise antérieurement et prescrira au magistrat de Bruxelles l'obligation de conserver aux ordres mendiants leur immunité fiscale.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 620, fol. 179^{vo}.

568. Madrid, 2 novembre 1675. — *La Reine régente à Villa Hermosa*.

Pierre de Launay, premier roi d'armes du Brabant, a représenté les abus qui se commettent journellement tant par les nobles que par les roturiers. La Reine prescrit que Villa Hermosa sollicitera à ce propos l'avis des Conseils des Pays-Bas et le fera connaître avec le sien à Madrid.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 620, fol. 179^{v°}. 25

569. Bruxelles, 6 novembre 1675. — *Villa Hermosa à Manuel de Lira*.

Au sujet du commerce par la Meuse. Le Gouverneur rappelle que d'accord avec le prince d'Orange on a permis le trafic à condition que la France fasse de même. Dans la suite celle-ci a défendu toute importation

à Namur, Léau et Charlemont. Par mesure de représailles, Villa Hermosa a été contraint d'interdire à l'intendant de Gueldre le passage des barques à destination de Maestricht. Il a désigné alors l'intendant de Namur pour entreprendre des négociations à propos du commerce de la France en Hollande par la Meuse, à travers le pays de Liège et les Pays-Bas. Il s'étonne de l'attitude des Hollandais. Il prétend qu'il n'a pas fait un pas en cette matière sans les avoir au préalable avertis. Il a donné ordre de laisser passer les barques arrêtées à Ruremonde. Il remet la copie du traité récemment conclu entre l'intendant de Namur et les autorités françaises. Louis XIV a fait savoir qu'il allait établir des droits égaux à ceux prélevés par les Espagnols. Ce sera la ruine du commerce à cause du relèvement des tarifs opéré par les Hollandais eux-mêmes. Il faudrait qu'un délégué hollandais conférât avec l'intendant de Gueldre pour diminuer les tarifs.

15 *Ambassade d'Espagne à La Haye*, reg. 208, fol. 258⁽¹⁾.

570. Bruxelles, 10 novembre 1675. — *Villa Hermosa à Manuel de Lira*.

Quatre individus, que Villa Hermosa ne veut pas connaître, ont écrit en Espagne mille infamies au sujet du Gouverneur lui-même et du prince d'Orange à propos de la campagne dernière. Ces lettres ont été lues au Conseil d'État mais n'y ont eu aucun succès. La Régente est fort satisfaite de la conduite du Prince et de son zèle et elle a chargé Villa Hermosa de lui faire part de sa gratitude. Il se pourrait que le prince ait connaissance des lettres dont il est question. Lira jugera peut-être opportun de lui faire une communication à ce sujet.

25 *Ambassade d'Espagne à La Haye*, reg. 208, fol. 290.

571. Bruxelles, 24 novembre 1675. — *Villa Hermosa à Manuel de Lira*.

Le Gouverneur est plus désespéré que jamais à la suite de l'arrivée du courrier d'Espagne. Comme les courriers précédents, il est insignifiant.

(1) Voir une ample documentation relative aux affaires commerciales fol. 260 et suiv.
30 — Voir encore une autre lettre de Villa Hermosa à ce sujet le 17 novembre (fol. 300). — L'intendant de Namur est Philippe Emmanuel Francquen; celui de Gueldre, N. de Brouchoven.

En plus, le président du Conseil des Finances écrit positivement qu'avant l'arrivée des galions il n'y a rien à attendre. En outre il faut tenir compte de la confusion qu'il y a à la Cour de Madrid à la suite du changement de gouvernement. Don Juan a paru à la Cour le jour même de la majorité de Charles II. Il a été appelé par le Roi lui-même d'une manière si secrète que tout le monde a été stupéfait. La Reine a insisté pour qu'on l'en écartât. Le Gouverneur ne sait ce qui est arrivé mais il est convaincu que la tempête ne s'apaisera pas si vite. Les ministres espagnols qui sont à l'étranger se rendent compte que cette *Babylone de confusions* donnera un coup mortel à la situation déjà si mauvaise. Notre perte, dit-il, n'en sera que précipitée, car à voir les lettres d'Espagne on aperçoit qu'à Madrid les ministres ne lisent pas les réclamations et les plaintes qu'on leur transmet de Bruxelles.

Au sujet du trafic de la Meuse, si les Hollandais ne veulent consentir à la diminution du tarif, Lira ne doit pas insister, mais seulement demander la ratification de la convention avec la France. Le Gouverneur s'est vu forcé de fermer le passage à Ruremonde tant que la réciprocité ne lui est pas assurée du côté français (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 208, fol. 324.

572. La Haye, 26 novembre 1675. — *Manuel de Lira à Pedro Coloma.* 20

Accusé de réception des dépêches du secrétaire d'État des 5 et 7 courants annonçant que Charles II a pris lui-même la direction des affaires et prescrivant de lui adresser à l'avenir les rapports directement. Mauvaises dispositions des États de Hollande.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 69, fol. 21. 25

573., 4 décembre 1675. — *Monterey à Villa Hermosa.*

Monterey rapporte comment il a été exilé de la Cour. Il espérait obtenir la charge de président du Conseil de Flandre, qui lui avait été

(1) Voir encore une autre lettre de Villa Hermosa relative à ce trafic, le 1^{er} décembre (fol. 340) et une troisième le 13 décembre (fol. 368). 30

en quelque sorte promise; on l'a donnée au connétable de Castille. Il s'est plaint et alors on l'a envoyé en exil. Il fait un tableau animé des intrigues qui règnent à la Cour.

GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial.* Bruxelles, 1875, p. 344.

5 574. La Haye, 10 décembre 1675. — *Manuel de Lira à Charles II.*

Doléances sur l'abandon et le désordre où se trouvent les affaires des Pays-Bas, manque complet de ressources, impossibilité de payer les subsides promis aux alliés, insuffisance de l'armée espagnole, non-paiement de la somme promise pour l'envoi d'une flotte hollandaise dans la Méditerranée, dette contractée de ce chef pour un montant de 300.000 écus, telles sont les doléances qui remplissent les lettres de Villa Hermosa et de Lira lui-même. Les États de Hollande se sont réunis, à la suite des accidents que leur a causés la dernière inondation. Sous l'influence de ces événements s'est révélée d'abord la tendance à faire la 15 paix à tout prix. Depuis les sentiments ont peu changé. La situation se présente sous des aspects défavorables. On a fait savoir à Lira que si le roi d'Espagne ne fait pas un effort extraordinaire pour exécuter ses engagements, il sera impossible de faire supporter à la nation hollandaise le poids des charges nouvelles qui atteignent 12.000.000 de florins. 20 Ici on suit le principe de s'assurer des ressources avant d'en déterminer l'emploi et non de s'engager dans des entreprises et de chercher après les moyens d'en sortir. Le meilleur moyen d'inspirer confiance aux alliés serait d'envoyer en Flandre une quantité considérable d'argent en barres, à l'arrivée des galions. Lira offre une contribution personnelle pour 25 faire face aux besoins, si tant est que les ressources du trésor ne peuvent y suffire.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 69, fol. 56.

575. Bruxelles, 25 décembre 1675. — *Lira à Pedro Coloma.*

Depuis de longs mois on n'a plus rien payé ni pour les subsides dus 30 aux Hollandais ni pour le service de leur escadre envoyée dans la Méditerranée. Les ordres du Roi au président du Conseil des Finances sont

restés sans suite. Lira s'est enfui de La Haye par honte, mais la situation de Villa Hermosa à Bruxelles est également déplorable. Il n'y a pas moyen de négocier cent écus et on en doit plus d'un million aux alliés! Seul un envoi d'argent ou d'effets sûrs peut sauver la situation. Lira s'excuse de ces doléances, qui sont la pure vérité. 5

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 69, fol. 80.

576. Madrid, 31 décembre 1675. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le marquis de Los Balbases et le comte de Harrach ont fait part des instances faites à Vienne par le duc Charles de Lorraine en vue du renouvellement du traité conclu jadis avec son oncle. L'Empereur est enclin 40 à faire droit à ce désir. Le Roi a décidé aussi d'y condescendre, eu égard aux motifs qu'il y a de conserver ce prince à la dévotion de la maison d'Habsbourg. Il envoie donc le texte d'un traité conforme aux désirs du duc et charge Villa Hermosa de le faire parvenir à l'intéressé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 282, fol. 5. 45

577. Madrid, 31 décembre 1675. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Ordre d'assurer le prince d'Orange de la confiance qu'on a en lui et de lui rappeler le dévouement de l'Espagne à son égard. La révolte de Messines et les frais notables causés par les événements survenus en Sicile sont cause de ce que les subsides promis par l'Espagne n'ont pas 20 été exactement payés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 282, fol. 7.

578., 7 janvier 1676. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur l'extension du Jansénisme. 25

Le Conseil trouve qu'il convient de remettre au comte de Monterey les papiers envoyés par la Reine régente, pour qu'il s'efforce d'enrayer cette extension.

Secretarias provinciales, liasse 2473.

579., 13 janvier 1676. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Conseil apprend à la Reine régente que Monterey a violé les lois des Pays-Bas, au préjudice du service royal. Il a nommé dans les 5 Conseils des frères, cousins ou autres très proches parents qui siègent en même temps. Le Conseil signale les inconvénients de ces nominations et est d'avis qu'on charge le duc de Villa Hermosa d'ouvrir une enquête à ce sujet.

Secretarias provinciales, liasse 2473.

40 580. Madrid, 13 janvier 1676. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Gouverneur général s'est plaint de son manque de ressources, de la non valeur des effets envoyés, il a fait connaître les démarches faites pour obtenir le paiement des effets en retard de 1674-1675. Toutes ces doléances ont été transmises au président du Conseil des Finances, avec 45 ordre d'y porter remède. Villa Hermosa fera savoir ce que l'Empereur et les Provinces-Unies ont déjà payé en acompte sur les subsides dus aux alliés.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 69, fol. 108.

581. Madrid, 15 janvier 1676. — *Charles II à Villa Hermosa.*

20 Le Roi approuve la décision prise par le Gouverneur général de donner aux ministres de France et de ses alliés les passeports nécessaires pour se rendre au Congrès de paix. Il est d'accord aussi au sujet de ce que Villa Hermosa a écrit à Vienne qu'on députe au Congrès le marquis de Graña. Celui-ci y demeurera jusqu'à l'arrivée des ministres désignés 25 par l'Empereur pour prendre part aux travaux, d'une façon permanente. Le Roi a fait appuyer cette démarche par son ambassadeur accrédité à Vienne. Le conseiller Jean-Baptiste Christyn a reçu ordre de hâter son départ pour le Congrès. En attendant qu'il puisse le faire, Villa Hermosa y députera le chef-président du Conseil privé de Pape.

30 *Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 282, fol. 9 (1).*

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 10 février 1676, pour le trésorier général des finances d'Ennetières (fol. 13); le 17 juin, pour le négociant Jean-François Massis d'Amsterdam (fol. 18); le 18 septembre, pour le trésorier général

582. Madrid, 15 janvier 1676. — Charles II à Villa Hermosa.

Au sujet de l'accord projeté entre les Hollandais et l'évêque de Munster. Avant de s'engager à y prendre part le Roi exige que les 2.000 fantassins et les 1.000 dragons, que l'évêque promet de tenir sur pied contre les ennemis présents et futurs, soient exclusivement aux ordres du Gouverneur général des Pays-Bas et même incorporés dans les troupes espagnoles. Le Gouverneur est prié de prendre les mesures requises pour assurer l'exécution de cet ordre.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 69, fol. 106.

583. Madrid, 15 janvier 1676. — Charles II à Villa Hermosa. 40

Accusé de réception de la lettre du Gouverneur, datée du 27 novembre, relative à son manque de ressources, à la mauvaise qualité des effets qui lui ont été envoyés, aux rapports de la Pagadorie générale sur la situation financière du moment et aux efforts faits auprès des banquiers pour obtenir le paiement de ce qui reste dû sur les provisions des années 1674 et 1675. Le Roi a fait examiner le tout par le président du Conseil des Finances afin qu'on prenne les mesures que nécessite la situation des Pays-Bas.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 69, fol. 108.

584. La Haye, 31 janvier 1676.— Manuel de Lira à Charles II.

La restitution de la Bourgogne est indispensable à la conservation de la Flandre. Lors des négociations pour la paix, les Français chercheront

d'Ennetières (fol. 26); le 9 décembre, pour Nicolas Cortil, gentilhomme du pays de Namur (fol. 34); le 23 février 1677, pour le comte de Tassis (fol. 97); le 25 février, pour le duc de Neubourg (fol. 112); le 5 décembre, au sujet du duc de Holstein qui a épousé la fille du marquis de Westerloo (fol. 216); pour le comte de Rœulx (fol. 218); pour le maître de camp Juan Antonio Sarmiento (fol. 220); pour Andres del Marmol (fol. 222); pour le comte de Grimberghe (fol. 224); le 16 décembre, pour le lieutenant général de cavalerie Francisco Antonio de Agurto (fol. 228); le 17 décembre, pour le comte de Bruay (fol. 232); pour le comte de Clare, Irlandais (fol. 234); pour le colonel Léon de Roca (fol. 238); pour le baron de Corbiers, officier supérieur (fol. 242); le 20 décembre, pour le capitaine Jean Campin (fol. 273); le 30 décembre, pour le duc de Montalvo, officier supérieur (fol. 277); pour le commissaire des montres Juan Gomez de Santecilla (fol. 284); pour le comte de Noyelles (fol. 286).

à tout prix à conserver la Bourgogne, soit par cession soit par échange. Louis XIV espère tenir de la sorte sous son emprise le duc de Lorraine, même si on restitue à ce dernier l'entière de ses États. Il gardera aussi une route ouverte pour envahir l'Empire et la Flandre, en passant par le Luxembourg. Le prince de Condé désire d'ailleurs que la Franche-Comté soit jointe à son gouvernement. Il est à craindre que les Hollandais, en particulier le prince d'Orange — et celui-ci pour des raisons d'ordre personnel — ne feront guère d'opposition au maintien de la Franche-Comté sous la domination française.

40 *Ambassade d'Espagne à La Haye*, reg. 69, fol. 128.

585. Bruxelles, 2 février 1676. — Villa Hermosa à Manuel de Lira.

Le Gouverneur se déclare en état de convalescence et ajoute que l'arrivée du courrier venant d'Espagne ne contribuera guère à le guérir. On n'y trouve pas même de lettres fausses (1). Lira pourra juger du contenu par les copies qui lui sont remises (2). Il y trouvera un fameux expédient pour entretenir les alliés. Au lieu d'envoyer de l'argent, on dresse à Madrid le tableau de ce que l'Empereur et les Hollandais doivent à l'Espagne, comme s'il y avait compensation ou si la somme due aux alliés n'était qu'une bagatelle! Une autre lettre de la Cour concerne la convention (3) avec l'évêque de Munster. Elle est pleine de restrictions et d'observations, mais on n'envisage pas la question d'argent! Une troisième concerne l'accord à conclure avec le duc de Lorraine. Une quatrième a trait à l'échange des passeports pour les plénipotentiaires en vue du Congrès de paix. On prescrit à Villa Hermosa d'envoyer un passeport français pour le conseiller Christyn qui attend à Saint-Sébastien. Une dernière lettre porte la désignation du marquis de Los Balbases pour le Congrès de Nimègue et stipule qu'en attendant l'arrivée de ce

(1) *letras falsas*. Il faut évidemment comprendre des lettres de change non provisionnées et dont on ne pouvait obtenir le payement. On sait que depuis l'Infante Isabelle, les Gouverneurs Généraux ne cessèrent de protester contre l'usage de leur envoyer des effets sans valeur réelle.

(2) Ces annexes manquent.

(3) A noter l'expression méprisante *el tratadillo*.

diplomate Lira devra s'y rendre avec le chef-président de Pape; on remet les instructions qui leur sont destinées. En plus, Don Juan a envoyé copie d'une lettre écrite par Lira au Roi. Villa Hermosa traite ensuite de diverses affaires d'ordre militaire. Puis il revient sur le perpétuel sujet de la détresse financière. Il note ce fait que depuis 5 un an qu'il est chargé du gouvernement des Pays-Bas, on discutait la nécessité d'approvisionner le château fort d'Écaussines. On ne l'a pas fait pour ne pas dépenser 20.000 ou 30.000 florins pour la poudre. On se serait déjà mis à fortifier Braine-le-Comte, Soignies ou une autre place en vue du passage de Mons à Bruxelles, si on n'avait craint qu'elle 10 ne tombât aux mains des Français qui en feraient un second Charleroi.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 209, fol. 52.

586. Madrid, 10 février 1676. — Charles II à Villa Hermosa.

Durant le temps de son gouvernement, le comte de Monterey a accordé des dispenses à propos des ordonnances défendant l'admission 15 au sein des Conseils de proches parents. Il convient d'y porter remède. Le Gouverneur communiquera à la Cour la liste de tous les conseillers qui ont été nommés à la suite de semblables contraventions.

Conseil privé, reg. 2, fol. 153.

587., 10 février 1676. — Charles II à Villa Hermosa. 20

Sur l'introduction de sectes nouvelles aux Pays-Bas. Le Gouverneur doit éviter qu'elles ne pénètrent à Gand où, pour le moment, il n'y a pas d'évêque. Il a ordonné à son ambassadeur à Rome de solliciter l'octroi des 8.000 florins demandés pour sa subsistance par l'évêque 25 de Ruremonde.

Secretarias provinciales, reg. 2631.

588. Bruxelles, 10 février 1676. — Villa Hermosa à Manuel de Lira.

Le Gouverneur revient sur différents points traités dans la lettre du 2 février précédent. Il déclare avoir déjà envoyé à Madrid le montant

de ce qui est dû par l'Empereur et les Hollandais en matière de subsides. Il considère comme tardif le conseil de Lira de ne pas s'exciter (1) Il se réjouit d'avoir clairement exprimé sa pensée. Il assure Lira qu'il partage son sentiment au sujet de la nécessité de dire la vérité aux gouvernans de Madrid (2) et soulager ainsi sa conscience. Il ne se laisse guère influencer par le conseil de s'exprimer avec modération, car alors à Madrid on prend facilement un autre ton (3). Plus loin, il revient sur le traité projeté avec l'évêque de Munster et le manque de dispositions en vue de le payer. Écrivant à ce propos à Madrid, Villa Hermosa reconnaît avoir laissé échapper trois ou quatre méchancetés (4). D'ailleurs, il n'écrit jamais au Roi, sans être forcé de le faire. S'il ne pouvait s'exprimer en toute sincérité il devrait renoncer à écrire. Il se laisse conduire exclusivement par son zèle pour le service royal. Plus loin, le Gouverneur fait part de son projet d'ouvrir la correspondance de France en 45 Hollande et réciproquement pour espionner les relations qu'on attribue à certains ministres hollandais. Il donne à ce propos des indications sur l'organisation du service postal. Il fait connaître le procédé dont il se sert pour violer les sacs postaux (5).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 209, fol. 79.

20 589. Madrid, 12 février 1676. — Charles II à Manuel de Lira.

Le duc de Villa Hermosa a fait savoir que la ville de Clèves est proche de Nimègue, qu'elle est soumise à un prince hérétique, mais qu'on y pratique le catholicisme. Le Gouverneur a donc envisagé avec Lira la possibilité qu'il y aurait pour des ministres de princes catholiques à s'y 25 trouver. Charles II annonce qu'il a fait part de cette considération au marquis de Los Balbases et en a traité avec le Nonce et l'ambassadeur allemand accrédités à Madrid. La chose a été notifiée aussi à Villa Hermosa. *Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 69, fol. 164 (6).*

(1) C'est ainsi que nous comprenons l'expression *que no lo tomase en la boca*.
 (2) *nuestros senadores*.
 (3) *pues esto no ez facil que sea sin que ello tomen otra forma*.
 (4) *desverguenzas*.
 (5) *el medio mas suave*.
 (6) Voir une lettre complémentaire du 11 mars relative à la même question (fol. 223).

590. Madrid, 12 février 1676. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Remise de documents relatifs aux tractations qui ont eu lieu à Madrid avec les agents hollandais. Le Gouverneur général, d'accord avec Lira, continuera ses instances auprès du gouvernement hollandais, pour qu'il continue ses armements, en vue de la défense des intérêts communs. 5

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 69, fol. 168 (1).

591. Bruxelles, 11 mars 1676. — *Villa Hermosa à Manuel de Lira.*

Lamentations. On a réussi à obtenir de l'Empereur la promesse d'envoi de 3.000 hommes mais à échéance si lointaine. La perte du Hainaut et de la Flandre est inévitable, à moins qu'on ne reçoive du prince d'Orange 3.000 hommes de renfort. Lira est chargé de le lui signifier. 40

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 209, fol. 128.

592. Madrid, 18 mars 1676. — *Consulte du Conseil de guerre espagnol.*

Le Conseil examine les plaintes des marchands brugeois sur lesquelles le Conseil des Finances de Bruxelles avait déjà fait rapport dans sa séance du 24 septembre 1675. Le Conseil reconnaît le bien-fondé des doléances de nos compatriotes et déclare que dorénavant les Brugeois seront bien reçus dans les ports espagnols. 45

Secretarias provinciales, liasse 2473. 20

593. La Haye, 31 mars 1676. — *Lira à Pedro Coloma.*

Une nouvelle sensationnelle est l'abandon par les Français de la citadelle et du pays de Liège. Ils ont rentré toute leur artillerie, toutes leurs provisions et toutes leurs munitions de Maestricht. Cette retraite d'une région, dont la conquête leur était si utile et la perte si sensible pour la 25

(1) Voir les annexes (fol. 170 et suiv.).

cause espagnole, ne peut que susciter des appréhensions. Il faut craindre que, renforcé par les troupes retirées ainsi de la principauté, Louis XIV ne se livre à une attaque plus prompte et plus violente à un autre endroit. L'Espagne ne peut rien faire avec les troupes qu'elle tient en 5 Flandre, le taux réduit de leurs effectifs, la qualité de places à défendre, l'impossibilité de tenir la campagne sans fourrage la réduisent à l'impuissance. Il n'y a qu'à solliciter le prince d'Orange, pour qu'il mette son armée en marche (1).

La mort de la duchesse de Bavière (2) enlève à la France le seul appui 40 qu'elle avait auprès de cet Électeur. L'accession du duc de Neubourg à la cause espagnole, dont Villa Hermosa fera part, permet d'espérer l'alliance bavaroise. On pourra peut-être arriver à une paix honorable, à condition que tout ne soit pas gâté par le manque total de ressources.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 69, fol. 249.

15 594. La Haye, 5 avril 1676. — *Villa Hermosa à Manuel de Lira.*

Le Gouverneur explique que s'il ne fait pas usage du chiffre général pour sa correspondance c'est qu'il est persuadé que les Français ont ouvert tous les plis et y auront trouvé la copie d'une instruction envoyée d'Espagne. Ce document était mal chiffré. On y trouvait cette erreur si 20 fréquente de se servir pour l'exposé d'une même affaire (3) de chiffres et de passages en clair. Les employés que les Français tiennent dans leurs secrétaireries y auront trouvé un matériel suffisant pour procéder au déchiffrement. Affaires diverses d'ordre militaire.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 209, fol. 19.

25 595. Madrid, 8 avril 1676. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Gouverneur a fait part de la décision prise à La Haye par les ministres alliés de procéder à des armements dans la Baltique et de

(1) Des déclarations identiques avaient déjà été faites par Lira au Gouverneur général de Flandre, le 20 mars précédent (reg. 209, fol. 144).

30 (2) Henriette-Adélaïde de Savoie, femme de l'Électeur Ferdinand-Marie.

(3) *poner en claro y cifra un mismo punto.*

l'engagement pris au nom de l'Espagne de payer 300.000 réaux. Le Roi s'étonne de ce que, malgré les ordres réitérés donnés à ce propos, on prenne de nouveaux engagements sans attendre sa décision. La détresse est telle qu'on ne peut pourvoir aux nécessités de sa propre défense. A l'avenir il faudra observer rigoureusement les ordres donnés à ce sujet. D'ailleurs, le Roi ne ratifiera pas la convention qui a été conclue, ni toute autre que l'on arrangerait sans son consentement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 282, fol. 15.

596. Madrid, 22 avril 1676. — Charles II à Villa Hermosa.

Le Roi approuve la nomination que Villa Hermosa a faite de Juan de Salazar comme résident à Hambourg, ainsi que la teneur des instructions données à cet agent. La ville de Hambourg a demandé qu'on observât les traités conclus avec les villes hanséatiques en 1607 et 1647. Il y est prévu que les certificats qu'elles délivrent elles-mêmes sont suffisants pour que leur trafic soit librement permis dans tous les États de la Couronne, à titre d'amis et d'alliés de cette dernière. On a considéré en outre que Hambourg a prohibé tout commerce avec la France et la Suède et a expulsé les ministres français et suédois. Il faut donc observer les usages établis et empêcher l'agent Antonio Henriquez de donner des passeports aux navires de commerce. Il y a lieu de conserver les bonnes dispositions de cette ville. Le comte de Harrach a fait des instances pour qu'on accordât à Hambourg des faveurs commerciales semblables à celles dont ils jouissent en Angleterre et en Hollande. On a réclamé à ce ministre les documents nécessaires pour pouvoir traiter cette affaire de façon convenable. En attendant qu'une décision soit prise, Villa Hermosa donnera son avis et fera savoir comment le résident espagnol qu'il a envoyé à Hambourg y a été reçu.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 240, fol. 58 (1).

(1) Le 3 juin suivant, Villa Hermosa fait communiquer cette lettre à Manuel de Lira (*Ibid.*, fol. 56). Voir la réponse de celui-ci datée du 5 juin (*Ibid.*, fol. 60).

597. Madrid, 23 avril 1676. — Le baron de Bergeyck (1) à Villa Hermosa.

Il a eu audience du Roi et de la Reine et leur a représenté, les larmes aux yeux, que la milice des Pays-Bas était sans armes et sans argent et que les événements les plus fâcheux étaient à craindre dans ces provinces, malgré les peines inlassables que se donnait le duc et l'amour que les États et le peuple lui portaient pour l'équité de son administration. Les souverains ont témoigné beaucoup d'intérêt pour leurs sujets des Pays-Bas et lui ont promis de faire en leur faveur tout ce qui serait possible. Il a vu successivement tous les ministres. Il rend compte au duc des entretiens qu'il a eus avec le connétable, président de Flandre, sur différents actes de son administration.

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*.
Bruxelles, 1875, p. 349.

598. Madrid, 23 avril 1676 (2). — Le baron de Bergeyck à Villa Hermosa.

Détails sur la Cour et la manière dont les affaires s'y traitent. Don Fernando Valenzuela est tout puissant à Aranjuez. Don Juan d'Autriche se tient à Saragosse et le comte de Monterey à Salamanque. Tant que Don Fernando de Valenzuela vivra, l'on dit qu'ils n'ont rien à espérer. Démarches faites par différents Belges à Madrid pour obtenir des emplois.

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*.
Bruxelles, 1875, p. 349.

599. Madrid, 9 mai 1676. — Charles II à Villa Hermosa.

Le Roi refuse d'établir une nouvelle chambre au Grand Conseil de Malines.

Secretarias provinciales, reg. 2631.

(1) Bergeyck était arrivé à Madrid le 6, comme il résulte de sa lettre à Villa Hermosa du 9 (*Ibid.*).

(2) Gachard donne cette date comme probable.

600. Madrid, 3 juin 1676. — *Bergeyck au duc de Villa Hermosa.*

Grâce aux instances du connétable et à l'intervention du comte de Medellin, le Roi a ordonné de faire passer aux Pays-Bas 200.000 patavins. Les ministres portent des jugements fort différents sur le malheureux événement arrivé dans ces provinces (1). Le connétable, quoique véritable ami du duc, ne laisse pas de murmurer. L'autorité et le crédit de don Fernando de Valenzuela s'accroissent tous les jours. Bergeyck fait des réflexions judicieuses sur la politique des Hollandais. J'ai remarqué, dit-il, qu'ils ne s'intéressent guère aux provinces de Hainaut, Artois, Luxembourg et Cambrai, à la réserve de la ville de Mons, pour exempter Bruxelles d'être place frontière. Leurs intérêts ne semblent être communs avec les nôtres qu'en ce qui concerne la conservation et la récupération des provinces de Brabant, Flandre, Gueldre, Limbourg avec les pays d'Outre-Meuse et Maestricht, pour couvrir leur pays. Dieu donne que le futur traité de paix ne nous fasse reconnaître la vérité de ce fait. Ils tâcheront de faire abandonner la Bourgogne pour que l'Espagne puisse garder en échange ces quatre provinces entières, Mons et Maestricht, avec la ville et le pays de Luxembourg, si nous pouvons par les armes conserver cette province dans l'état où nous la possédons. La politique des Hollandais consiste à ne nous conserver que pour leur intérêt et dans un état si diminué que nous ne puissions leur inspirer aucune jalousie, ni même participer tant soit peu au commerce, à la navigation et à l'industrie.

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial.*
Bruxelles, 1875, p. 353.

25

601. Madrid, 1^{er} juillet 1676. — *Le baron de Bergeyck à Villa Hermosa.*

Bergeyck a remis au Roi et à la Reine un mémoire dont il envoie copie au Gouverneur. Sa franchise n'a pas déplu aux souverains. Ceux-ci ont fait la réponse la plus bénigne et la plus favorable. Le baron note au sujet de la manière dont les affaires se traitent à Madrid : « Je défie les

(1) Bergeyck fait probablement allusion à la perte de Bouchain, qui avait été pris par Louis XIV, le 10 mai.

plus habiles gens et politiques du monde de pouvoir prendre des mesures non plus avec elles qu'avec les ministres et la convenance prédominant entièrement, un chacun concurrent pour avoir part aux grâces et aux mercèdes et personne au travail et labeur. Le vaisseau va au fond, faute de pilote, pour les grandissimes orages auxquels il est exposé et le sera de plus en plus, comme je prévois avec les larmes au cœur, si le bon Dieu, par sa divine miséricorde et par miracle évident n'en prévient la chute. »

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial.*

10

Bruxelles, 1875, p. 354.

602. Madrid, 2 juillet 1676. — *Charles II à Manuel de Lira.*

Accusé de réception des rapports de l'ambassadeur et de celui de Villa Hermosa, relatif à la perte de Bouchain et à la situation générale de la Flandre. Le Roi a fait faire des démarches à Madrid auprès du ministre hollandais et il prescrit à Lira d'en faire autant à La Haye. Il faut éviter avec soin de faire croire au prince d'Orange qu'on se défie de lui. On a donné la même instruction à Villa Hermosa. Sans provoquer aucune démonstration publique, par des tractations avec le gouvernement des diverses provinces, Lira donnera à entendre combien l'armée du prince d'Orange a agi avec mollesse. C'est là un indice que ses desseins sont néfastes à la liberté de ces mêmes provinces et à la protection des États du Roi.

Il faudra tâcher d'obtenir des provinces qu'elles détachent un fragment de leur armée, confié à des officiers subalternes et le laissent au commandement du Gouverneur général des Pays-Bas. Villa Hermosa a déjà introduit des tractations à ce propos avec le Prince. On demandera la même chose à l'Empereur. Là aussi il serait nécessaire d'obtenir le concours d'une armée placée sous la direction de Villa Hermosa. Disposant ainsi de forces militaires, on pourrait entreprendre des opérations, sans avoir à redouter les inconvénients résultés du commandement du prince d'Orange.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 70, fol. 48.

603. Madrid, 15 juillet 1676. — *Le baron de Bergeyck à Villa Hermosa.*

Plusieurs personnages murmurent à la Cour d'Espagne de ce que le duc de Villa Hermosa, pendant toute la campagne passée et pendant tout l'hiver ne s'est pas plaint de la conduite du prince d'Orange, ni de sa subordination envers ce prince. Bergeyck a répondu que la Régente ayant ordonné à Monterey d'obéir au prince, le duc n'avait pu que continuer. D'ailleurs il tenait pour impossible qu'on s'exemptât de cette subordination et de l'assistance personnelle du prince, tant que le Roi n'aurait pas aux Pays-Bas une armée à lui qui fût pour le moins égale à celle des États-Généraux. La plus grande application de Bergeyck est de faire comprendre aux ministres que tous les malheurs arrivés aux Pays-Bas proviennent du défaut de secours et de remises d'Espagne proportionnées aux nécessités du pays. La Reine a ordonné au duc qu'il lui envoie de Flandre des oiseaux canariens qui « sifflent et chantent musique ». Les dépêches que le duc écrit au Roi sont admirées, pour être couchées si substantiellement et en si beaux termes, mais Bergeyck lui conseille d'écrire pour chaque affaire une dépêche particulière ce qui lui vaudra des réponses plus catégoriques et plus ponctuelles.

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial.* 20
Bruxelles, 1875, p. 349.

604. Madrid, 15 juillet 1676. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le marquis de Vayona a fait rapport sur la bataille navale qui eut lieu entre la flotte française et les escadres combinées de l'Espagne et des Provinces-Unies. Il a insisté sur la valeur témoignée en l'occurrence par l'amiral Michel Adrien de Ruyter. Le Roi lui a fait présent de la première seigneurie qui ferait dévolution à sa couronne par déshérence et du titre de duc. Le Roi vient d'apprendre que l'amiral est mort. Il reporte la faveur sur son fils.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 210, fol. 102. 30

605. Madrid, 17 juillet 1676. — *Le baron de Bergeyck au duc de Villa Hermosa.*

Bergeyck informe le Gouverneur des bonnes dispositions que montrent pour lui le connétable, président de Flandre et don Geromino de Eguia, secrétaire de la dépêche universelle. Le connétable l'a chargé d'écrire à Villa Hermosa qu'il fasse insinuer aux principaux ministres de Hollande la défiance et l'ombrage qu'ils doivent concevoir du prince d'Orange. Valenzuela ⁽¹⁾, tient la place de premier ministre avec plus d'autorité et de crédit que feu Luiz de Haro.

10 Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial.*
Bruxelles, 1875, p. 350.

606. Bruxelles, 11 août 1676. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi ayant examiné la lettre du Gouverneur du 22 juillet, autorise celui-ci à disposer de la part qui revient à la couronne dans les droits 15 pour l'admission à la bourgeoisie de Bruxelles.

Secretarias provinciales, reg. 2631.

607. Madrid, 12 août 1676. — *Le Baron de Bergeyck au duc de Villa Hermosa.*

On dit que le connétable sera déclaré premier ministre, mais il n'en 20 aura que les marques extérieures : les attributions réelles seront exercées par Valenzuela, du moins autant que la Reine assistera son fils dans le gouvernement. La situation peut changer du jour au lendemain. Le Roi a chargé son Conseil de lui proposer des candidats pour une mission diplomatique en Angleterre et Bergeyck s'est trouvé parmi les 25 sujets proposés. C'est lui que le Roi a désigné. Il se plaint de ce que les dépenses qu'il aura faites pour le service royal auront diminué le patrimoine de ses enfants.

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial.*
Bruxelles, 1875, p. 351.

30 ⁽¹⁾ Il porte aussi le titre de marquis de Villasierra.

608. Madrid, 28 août 1676. — *Bergeyck à Villa Hermosa.*

Le Roi persiste dans sa volonté de l'envoyer à la Cour d'Angleterre, quoi qu'il s'en soit excusé en invoquant son grand âge, sa santé, le mauvais climat de Londres. Il est à regretter que le connétable, qui a été nommé grand maître de la maison du Roi, ait dû quitter la présidence 5 du Conseil de Flandre : il était seul au courant des affaires des Pays-Bas et du Nord. L'exil de Monterey continue; on ne lui a pas permis de venir fermer les yeux à son beau-père.

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escorial.*
Bruxelles, 1875, p. 351. 10

609. La Haye, 15 septembre 1676. — *Lira à Charles II.*

Soupçons qu'on a sur le prince d'Orange à propos de ses intentions de se mettre en possession de Maestricht à titre de gage pour ce que le Roi lui doit et de ses aspirations à la souveraineté des Provinces-Unies. En Belgique on ne dispose ni de ressources ni d'armées pour s'opposer 15 au prince. Il a fallu composer avec lui, dissimuler, devant la dépression générale au lieu de pouvoir lui résister ouvertement. On a donc continué une politique de temporisation au lieu d'user de force. Les États-Généraux ont dû suivre la même conduite, considérant que le peuple l'exaltait et que l'armée était à sa dévotion. La paix seule peut le désar- 20 mer et le réduire à la soumission vis-à-vis du gouvernement.

Le prince s'est retiré près de La Haye plutôt découragé que malade. Il y a là un nouveau danger. Son armée pourrait le suivre, sous prétexte de couvrir la frontière hollandaise contre une invasion française débouchant par Maestricht et laisser la Flandre ouverte à l'attaque de 25 l'ennemi. Lira est allé le voir pour écarter ce péril, cherchant à obtenir que l'armée hollandaise n'abandonnât pas les Pays-Bas, au moins tant que l'hiver ne procurerait pas une sécurité relative. Pour le reste, Lira continuera ses négociations d'accord avec Villa Hermosa. Il répète qu'on s'achemine vers la conclusion d'une paix néfaste. Il s'est efforcé d'obte- 30 nir des États-Généraux qu'ils se déclarent favorables à la continuation des hostilités, pour que l'ennemi ne s'aperçoive pas trop de la déchéance

des Espagnols et ne refuse de se prêter à des négociations avant d'en avoir fini avec ces derniers. Si le Roi voulait faire un grand effort financier on pourrait espérer une issue moins défavorable. A l'heure actuelle la guerre se fait sans armée, sans ressources et sans direction.

5 *Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 70, fol. 183.*

610. Madrid, 17 septembre 1676. — *Charles II aux États des diverses provinces.*

Le Roi exprime ses regrets de l'insuccès de ses armes et sa satisfaction du zèle et de la constance qu'ils ont montrés pour son service. 10 Il fait espérer des secours prompts et efficaces.

Secretarias provinciales, reg. 2631.
Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escorial.*
Bruxelles, 1875, p. 425.

611. Madrid, 23 septembre 1676. — *Bergeyck à Villa Hermosa.*

15 A propos de la levée du siège de Maestricht et de la perte d'Ypres qui ont causé une sensation désagréable à Madrid, le conseiller remarque : on voudrait ici faire retomber la responsabilité de la guerre sur Monterey, qui aurait rompu la paix sans ordres. On voudrait donc s'en prendre à lui, à cause des funestes et malheureux effets qui en sont 20 résultés.

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escorial.*
Bruxelles, 1875, p. 351.

612. Madrid, 22 octobre 1676. — *Le baron de Bergeyck à Villa Hermosa.*

25 Leurs Majestés jouissent d'une santé parfaite. Le Roi est doué d'une vivacité d'esprit merveilleuse! Il commence à prendre de l'embonpoint. Ses divertissements journaliers sont la chasse, la comédie et les combats de taureaux.

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escorial.*
Bruxelles, 1875, p. 354. 30

613. Anvers, 28 octobre 1676. — *Manuel de Lira à Pedro Francisco del Campo.*

A moins de changer de conduite, les Espagnols vont se perdre. En faisant des offres et en prenant des résolutions qu'on n'exécute jamais on ne peut ni faire la guerre ni conclure la paix. On a rompu avec tous les alliés. Des engagements qu'on a vis-à-vis d'eux, des subsides, on ne parle que pour promettre et jamais pour payer. Alors, d'accord avec les Français, les alliés se sont indemnisés eux-mêmes par le traité de Nimègue. Parmi eux, il en est au moins un qu'on devrait garder : la Hollande. Si on ne paie rapidement ce qu'on lui doit, elle fera la paix sans l'Espagne, désespérée de la désinvolture avec laquelle on la traite. Il est rare de voir un roi si grand, qui ne possède pas une seule armée digne de ce nom ni une seule place convenablement défendue dans toute sa monarchie ! Il est incroyable que l'assistance reçue au milieu d'une si sanglante guerre soit inférieure aux subsides qu'on fournissait en temps de paix. Si on ne dispose d'aucune ressource, il aurait fallu conclure depuis deux ans un accord avec l'ennemi, accord moins déshonorant et moins préjudiciable, dit-il, que celui auquel nous serons acculés. Lamentations continues. Il ne peut suffire de paroles, il faut des remèdes actifs, une intervention pécuniaire suffisante.

Lira note ce détail typique : il n'a rien écrit de tout cela au Roi ni aux membres du Conseil d'État. Il n'a communiqué ses idées qu'à del Campo, à titre personnel (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 70, fol. 248.

614. Madrid, 4 novembre 1676. — *La baron de Bergeyck à Villa Hermosa.*

On paraît disposé à rompre en visière au prince d'Orange, à ne plus souffrir qu'il commande aux Pays-Bas. La présidence du Conseil de Flandre a occasionné une rupture entre le connétable et le prince d'Astillano. On a dit à Bergeyck que le marquis de Villasierra aurait le projet

(1) *como discurso de mi a V. S.* — Voir la lettre du même genre écrite le 11 novembre suivant à Pedro Coloma (fol. 266).

de faire nommer un nouveau gouverneur des Pays-Bas et qu'il avait des vues sur le duc de Lorraine. Bergeyck ne négligera aucun moyen pour écarter ce dessein. A tout hasard il conseille au duc de faire payer ses gages et traitement avant de quitter le gouvernement afin qu'il ne lui arrive pas ce qui arriva au marquis de Caracena, dont la veuve ne put jamais obtenir le payement des 60,000 florins dus à son mari.

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial.*
Bruxelles, 1875, p. 352.

615. Madrid, 5 novembre 1676. — *Le connétable de Castille à Villa Hermosa.*

Le duc l'informe de la volonté du Roi qui l'a contraint de résigner la présidence de Flandre quoiqu'il y tint beaucoup et qu'il a pour successeur le prince d'Astillano (1).

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial.*
Bruxelles, 1875, p. 348.

616. Madrid, 18 novembre 1676. — *Le baron de Bergeyck à Villa Hermosa.*

Le baron ne cesse de solliciter à Madrid pour obtenir une prompt assistance en faveur des Pays-Bas. Don Fernando de Valenzuela, à qui il a fait des représentations itératives, lui a répondu qu'on ne négligerait rien à cet égard et qu'il avait un soin particulier du bien et de la conservation des Pays-Bas. Mais ce qui manque, ce n'est pas la bonne volonté, c'est l'argent. Valenzuela est l'objet de faveurs particulières de la part du Roi. Il est le véritable premier ministre avec plus de pouvoirs que n'a eu aucun de ses prédécesseurs. La présidence du Conseil de Flandre dont a été pourvu le prince d'Astillano (2) a occasionné une rupture entre lui et le connétable. Ils ne se saluent plus à la Cour ni

(1) Gaspar de Nunez de Guzman.

(2) Celui-ci fut exilé l'année suivante. Lettre de la princesse d'Astillano à Villa Hermosa, 2 juin 1677. (*Ibid.*, p. 356.)

ailleurs. Le comte et la comtesse de Monterey tâchent de rentrer en grâce et de se réconcilier avec Valenzuela. Le but du dit comte est, comme celui de son secrétaire de retourner au gouvernement des Pays-Bas.

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*. 5
Bruxelles, 1875, p. 354.

617. Bruxelles, 25 novembre 1676. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Le veedor n'a pu emprunter à Anvers 152,000 écus pour apaiser les collègues d'amirauté d'Amsterdam.

Estado, 2132. 10

618. Madrid, 30 novembre 1676. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Il convient d'encourager la fabrication des étoffes en Espagne. Le Gouverneur tâchera d'y envoyer le plus d'ouvriers possible, expérimentés dans la fabrication des espèces d'étoffes qu'on y importe des pays étrangers.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 282, fol. 30. 15

619. Madrid, 2 décembre 1676. — *Le baron de Bergeyck à Villa Hermosa.*

Fernando de Valenzuela est seul tout-puissant à la Cour. Personne ne partage son autorité. Le Conseil d'État est entièrement subordonné 20 à ses désirs. Il dispose seul de la volonté du Roi. La flotte des Indes est enfin arrivée; elle est du double plus riche que les années précédentes, apportant pour le Roi 1,800,000 patacons. Bergeyck tâche par tous les moyens d'obtenir qu'un million en soit affecté aux nécessités des Pays-Bas. Il fait observer de nouveau au duc que celui-ci doit cher- 25 cher l'occasion de faire voir au Roi et à ses ministres qu'il sait aussi bien se faire craindre et obéir qu'aimer. Il doit ainsi réfuter les allégations de ses ennemis qui font valoir à Madrid le préjudice irréparable que cause au service royal son excessive bonté dans l'exercice de sa charge

aux Pays-Bas. Bergeyck cite des faits pour prouver qu'à la Cour on veut que les supérieurs se fassent obéir. Lui-même doit partir pour l'Angleterre dans 12 jours : son instruction et ses lettres de créance sont signées par le Roi. On est occupé à faire une assignation de deux millions de 5 patacons pour la Flandre et pour les subsides des alliés.

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*.
Bruxelles, 1875, p. 353.

620. Bruxelles, 9 décembre. — *Manuel de Lira à Pedro Coloma.*

L'ambassadeur a jugé nécessaire de répondre à une lettre royale du 10 18 novembre, en écrivant une dépêche particulière à Coloma, parce qu'il estime nécessaire à l'intérêt du service de s'exprimer sans réserve. Il considère que Coloma étant membre du Conseil ⁽¹⁾, Lira doit lui parler en termes plus clairs qu'il ne peut le faire dans une représentation directement adressée au Roi. La dépêche royale en question, adressée à tous 15 les ministres accrédités auprès des Cours étrangères, prescrit de gagner les ministres des différents gouvernements en leur payant des pensions avec promesse qu'on enverra l'argent nécessaire. On a rarement pu opérer de grandes choses sans recourir à ce moyen. Seulement faire des promesses et ne pas avoir les ressources pour les tenir ne conduirait 20 qu'à un seul résultat : augmenter encore la conviction générale qu'on a du discrédit complet de l'Espagne. Toutes les conventions conclues avec les princes allemands ont imposé une charge dont la moitié retombe sur les Provinces-Unies et l'autre moitié sur l'Espagne. Les premières paient régulièrement leur quote-part : la seconde ne paie 25 jamais rien. Lira cite des exemples. Il en conclut que les prescriptions royales sont donc inexécutables. Pour rétablir le crédit de l'Espagne, il faudrait des sommes immenses. Si on voyait qu'elle fait des préparatifs vigoureux de tous côtés pour la guerre, on pourrait espérer une paix moins funeste que celle qu'on doit attendre maintenant. Lira pré- 30 tend qu'il ne s'est inspiré que des intérêts de la monarchie.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 70, fol. 309.

(1) Evidemment du Conseil d'Etat espagnol.

621. Madrid, 16 décembre 1676. — *Bergeyck au duc de Villa Hermosa.*

Le baron déclare au Gouverneur que c'est la dernière lettre qu'il lui écrira, le marquis de Villasierra lui ayant ordonné de partir le plus tôt possible pour la Flandre et l'Angleterre. 5

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial.*
Bruxelles, 1875, p. 352.

622. Bruxelles, 23 décembre 1676. — *Don Pedro de Oreytia au secrétaire Don Pedro Coloma.*

Il signale la nécessité de pourvoir à l'église cathédrale de Gand qui 40 depuis plusieurs années est sans évêque.

Estado, 2133.

623. Madrid, 30 décembre 1676. — *Bergeyck au duc de Villa Hermosa.*

Le marquis de Villasierra a quitté le palais et la ville de Madrid à 45 cause de l'opposition des grands et des premiers ministres de la Couronne à sa soudaine et monstrueuse élévation. Le Roi, de l'aveu de la Reine mère, a fait appeler Don Juan d'Autriche. Ce changement retardera le départ du baron pour l'Angleterre. Le connétable est revenu au Conseil et a repris la direction des affaires du Nord. On est pleine- 20 ment informé à la Cour des besoins des Pays-Bas; mais les moyens d'y satisfaire manquent, et ils manqueront tant que les finances d'Espagne ne seront pas mieux gouvernées.

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial.*
Bruxelles, 1875, p. 352. 25

624. Madrid, 30 décembre 1676. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi a envoyé des lettres de provision, à concurrence de 1,700,000 écus. Il a fallu un grand effort pour réunir une somme aussi considé-

nable. On tâchera de procurer encore d'autres provisions. Le Gouverneur doit observer les ordres qui lui ont été donnés, quant au renforcement de l'armée espagnole.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 282, fol. 38.

5 625. Madrid, 27 janvier 1677. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Conseil a pris connaissance de la requête présentée au Roi par les États de Brabant afin de lui transmettre leurs félicitations à l'occasion du début de son gouvernement personnel, lui exposer la situation misé- 10 rable de leur pays et demander la ratification du serment prêté à la Joyeuse-Entrée. Le Conseil propose de transmettre la requête à Villa Hermosa.

Conseil d'Etat, liasse 121.

626., 7 février 1677. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.*

15 Sur la vacance des sièges épiscopaux et la lettre de Villa Hermosa du 23 décembre 1676.

Le Roi répond qu'il a procédé à la nomination à l'évêché de Gand et demande qu'on lui fasse rapport sur le siège d'Anvers et les autres.

Estado, 2133.

20 627. Buen Retiro, 10 février 1677. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi a donné ordre au président du Conseil des Finances d'expédier de l'argent pour l'envoi d'ouvriers hollandais et anglais destinés à passer en Espagne en vue de l'introduction de la fabrication des étoffes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 282, fol. 62.

25 628. Madrid, 11 février 1677. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi a pris connaissance du rapport du Gouverneur général au sujet de l'arrivée à Ostende des troupes levées en Galice. Il a appris qu'un

bateau est tombé aux mains des Français et que des recrues sont mortes au moment du débarquement. Il a donné les ordres requis pour que ces accidents ne se renouvellent plus, lors des envois ultérieurs et soignera que les hommes soient de bonne qualité.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 282, fol. 67. 5

629. Madrid, 12 février 1677. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi a désigné François de Horenbecke, doyen de la collégiale de Saint-Pierre à Louvain, comme évêque de Gand à la place d'Eugène d'Allamont décédé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 282, fol. 69. 40

630. Bruxelles, 17 février 1677. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Les Français multiplient leurs efforts pour attirer à eux les officiers et soldats originaires des localités du pays conquis par eux. Louis XIV vient de faire émaner un édit datant du 26 décembre 1676 déclarant que tous ceux qui ont des enfants ou des parents au service de l'Espagne 15 doivent quitter le pays, à moins que leurs parents ne se mettent à son service. Le roi très chrétien a exigé aussi un serment de fidélité de tous les nobles habitant le pays conquis, qui ne s'étaient pas encore prêtés à cette formalité. Le Gouverneur général a fait publier lui-même un édit défendant sous peine de mort de quitter le service de l'Espagne ou 20 de passer en territoire français. Les Français appliquent avec une rigueur extrême les peines comminées dans leur édit. Ils ont publié une nouvelle ordonnance contre tous les vassaux de l'Espagne possédant des propriétés dans le pays cédé et y citent nominativement toute une série de nobles belges. Les procédés des Français sont tout à fait 25 contraires au droit des gens et aux usages suivis dans les guerres antérieures. Le Gouverneur général est persuadé de la fidélité des sujets belges. Il a fait cependant renouveler la défense contenue dans son édit antérieur. Il avoue d'ailleurs être très perplexe sur les conséquences qu'auront les violences françaises. Il se trouve lui-même dépourvu de 30 toutes ressources. Il craint en particulier l'attitude du Comte d'Isen-ghien.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 282, fol. 71.

631. Madrid, 23 février 1677. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi a reçu les derniers rapports du Gouverneur général. Il a appris les préparatifs importants que fait l'ennemi, la faiblesse extrême de l'armée espagnole, les dangers que courent les principales places du 5 pays, l'impossibilité de faire escompter par les banquiers les lettres de provision récemment envoyées. Il est de toute nécessité de mettre sur pied aux Pays-Bas une armée importante. On a envoyé à cet effet le plus d'argent qu'il a été possible. Les effectifs actuels atteignent d'après les rapports du duc lui-même, 23.000 fantassins et 7.000 cavaliers. On 10 estime donc qu'il pourra partir en campagne au moins avec 12.000 hommes. Avec les renforts qu'il lui est possible de se procurer, il pourra constituer une armée suffisante pour agir séparément des Hollandais. Le Roi le charge secrètement de tâcher d'obtenir que le prince d'Orange ne parte pas en campagne avec l'armée. Villa Hermosa s'est 15 exprimé sans réticence au sujet du prince et de la mauvaise situation des affaires espagnoles, dans une lettre adressée à l'Empereur. Le Roi regrette cette conduite, il aurait préféré que ces déclarations pessimistes eussent été faites oralement par la personne que le Gouverneur général va envoyer à Vienne. Le roi approuve les dispositions prises pour la 20 sécurité des places fortes, en particulier de Cambrai. Il fait part ensuite des démarches faites auprès de l'Empereur pour obtenir son concours à la défense des Pays-Bas et des déclarations qu'il a fait faire aux États-Généraux, au sujet de la constitution d'une armée espagnole autonome, de l'organisation des transports, du paiement des arriérés dus au prince 25 d'Orange.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 282, fol. 81.

632. Buen Retiro, 25 février 1677. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi fait part au Gouverneur des démarches entreprises auprès du roi d'Angleterre pour assurer la défense des places de Cambrai et de 30 Valenciennes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 282, fol. 105.

633. Buen Retiro, 25 février 1677. — Charles II à Villa Hermosa.

Ordre de lever aux Pays-Bas 500 marins et du personnel technique et de les envoyer sur les deux frégates que Valentin Perez fait fabriquer en Hollande.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 282, fol. 122. 5

634. Madrid, 25 février 1677. — Charles II aux États-Généraux des Provinces-Unies.

Le duc de Villa Hermosa et Lira leur auront fait savoir que le Roi prend toutes les dispositions pour la campagne prochaine. Le danger qui menace les Pays-Bas, à la suite des mouvements prématurés des Français, est évident. Charles II espère que les Hollandais s'appliqueront à secourir ces provinces pour éviter que les Français ne s'en emparent.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 71, fol. 74.

635. Buen Retiro, 26 février 1677. — Charles II à Villa Hermosa. 15

Ordre de continuer les instances auprès du roi d'Angleterre afin que celui-ci s'entremette pour obtenir de Louis XIV qu'il tolère le commerce des principales places des Pays-Bas (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 282, fol. 151.

636. La Haye, 16 mars 1677. — Manuel de Lira à Charles II. 20

L'ambassadeur accuse réception d'une lettre royale lui recommandant d'entraver adroitement les tractations secrètes que pourrait engager le prince d'Orange au détriment du Roi. Lira prétend que c'est là un point capital de son activité. L'élévation du prince résultant de son alliance avec une princesse anglaise, qui le rend héritier de la Couronne d'Angleterre a relevé son orgueil (2). Il a essayé déjà de s'assurer

(1) *deje libre el comercio de las placas principales de estos estados.*

(2) Guillaume d'Orange épousa Marie, fille de Jacques II d'Angleterre.

une souveraineté en Gueldre, puis en Bourgogne et il continue ses prétentions sur Maestricht et Limbourg. Il veut en faire un état indépendant, allié à la France et appuyé par le roi d'Angleterre. Il se fonde de ce chef sur l'ancienne dette qu'on a vis-à-vis de lui à la suite du traité de Munster. La France s'appuyerait ainsi sur un État indépendant de l'Espagne et qui serait à sa dévotion. Lira fera son possible pour empêcher ce projet machiavélique. Il en a parlé souvent à Villa Hermosa. Il attirera éventuellement l'attention des États-Généraux sur les dangers que leur ferait courir à eux-mêmes la conduite du prince en réalisant ses prétentions perfides.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 71, fol. 106 (1).

637. Madrid, 21 mars 1677. — Charles II à Villa Hermosa.

Il est de la dernière importance d'assurer par tous les moyens le redressement des affaires de la monarchie. Il faut recourir à cet effet à la Divine Providence. Il est nécessaire de corriger les mœurs, d'administrer la justice, de redresser les abus. Les prélats et ministres auront à prêter leur concours pour déraciner les maux. Les évêques doivent envoyer des prédicateurs réguliers et séculiers pour instruire le peuple.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 621, fol. 92.

638. Madrid, 25 mars 1677. — Charles II à Manuel de Lira. 20

Villa Hermosa a averti Lira du danger extrême qui menace les Pays-Bas à la suite des mouvements prématurés et importants de Louis XIV. Il est de l'intérêt des Provinces-Unies d'éviter la ruine totale, qui ne pourrait qu'embarasser les négociations du Congrès de paix. L'ambassadeur fera les remontrances opportunes à La Haye.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 71, fol. 133.

(1) Voir encore une autre lettre sur les manigances du prince d'Orange, le 30 mars suivant (fol. 140).

639. Madrid, 30 mars 1677. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Remerciements pour l'envoi des alcyons. Demande d'un nouvel envoi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 621, fol. 93 v° (1).

640. Bruxelles, 2 avril 1677. — *Consulte du Conseil privé.* 5

Au sujet de la représentation faite au Roi par les États de Brabant. Ceux-ci rappellent qu'en 1666 Castel-Rodrigo a juré d'observer la Joyeuse-Entrée et promis que ce serment serait renouvelé à la majorité du Roi. Ils se plaignent de certaines infractions commises à leurs privilèges. 10

Ces doléances ont trait à l'administration des affaires en Brabant et en particulier à l'action des Conseils collatéraux. Le Conseil privé discute ces prétentions dans un long exposé historique, remontant à l'organisation des Pays-Bas par Charles-Quint et comprenant l'examen des différentes stipulations de la Joyeuse-Entrée. Il propose d'ailleurs de déclarer 15 que pour certains points controversés on en reviendra aux usages suivis à l'époque des archiducs. Il examine aussi certains griefs relatifs à l'administration de la justice, la vénalité des charges, le gouvernement des places fortes. Enfin le Conseil propose de faire envoyer à Villa Hermosa les pouvoirs nécessaires pour la prestation d'un nouveau 20 serment à la Joyeuse-Entrée (2).

Conseil d'Etat, liasse 121. Estado, 3885.

641., 5 avril 1677. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi demande la liste de ses sujets qui résident dans les pays conquis par l'ennemi et s'engage à protéger ceux qui en auront été expulsés. 25

Secretarias provinciales, reg. 2631.

(1) Voir une lettre du 9 décembre 1676 (décret du 17 janvier suivant) pour Nicolas de Cortil.

(2) Le 4 avril, le Conseil d'Etat se rallie aux conclusions du Conseil privé. (*Ibid.*)

642. Madrid, 8 avril 1677. — *Charles II à Villa Hermosa.*

On ne trouve à Madrid aucun document dans la secrétairerie du Conseil suprême concernant les constitutions ou instructions données antérieurement à ce Conseil à propos de ses gages. Ils doivent se trouver 5 dans les papiers que le chancelier Damant a emportés lors de sa retraite après la cession des Pays-Bas aux archiducs. Le Gouverneur fera rechercher toutes les pièces qui fournissent des renseignements sur la question des gages.

Conseil d'Etat, liasse 283 (1).

Secretarias provinciales, reg. 2631.

10

643. La Haye, 9 avril 1677. — *Les États-Généraux des Provinces-Unies à Charles II.*

Les États-Généraux réclament pour le prince d'Orange la faveur d'être exempté de l'obligation de comparaître devant la Cour féodale du 15 Brabant.

Il s'agit encore des contestations du prince avec la comtesse d'Isenghien.

Estado, 2214.

644. La Haye, 13 avril 1677. — *Manuel de Lira à Charles II.*

20 Le Roi a approuvé les démarches faites par Lira en vue d'obtenir l'envoi de troupes hollandaises pour secourir les Pays-Bas, démarches dont il a eu connaissance par les dépêches de Villa Hermosa.

Lira ajoute que ce dernier est parfaitement au courant de tout ce qui a trait à l'ambassade. Il est convaincu que le Gouverneur aura sans 25 doute notifié à Madrid la composition de l'armée hollandaise. L'infanterie est superbe, la cavalerie est moins bonne, le tout atteint 30.000 hommes. Il est difficile de s'expliquer sur le plan de campagne qui

(1) Le Conseil d'Etat consulté à ce propos par le Gouverneur répond le 26 juillet suivant, qu'il n'a trouvé aucun des documents demandés mais seulement la copie des ordonnances en question. — A noter que les archives de l'ancien Conseil suprême rapportées 30 par Damant aux Pays-Bas en 1598, se trouvent dans la collection des *Papiers d'Etat et de l'Audience.*

dépend des circonstances. La question essentielle est celle de l'envoi des provisions. Au sujet du projet d'armistice, les médiateurs continuent à insister pour la cessation des hostilités, de façon à pouvoir établir une base fixe pour la conclusion de la paix.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 71, fol. 154. 5

645. Madrid, 20 avril 1677. — *Charles II à Villa Hermosa*.

Le Gouverneur a proposé d'écrire aux personnalités auxquelles se rapporte le placard de Louis XIV et qui sont natives des endroits qui lui ont été cédés par les derniers traités. Le Roi se rallie à cette proposition. Il veut qu'on veille à indemniser dans la mesure du possible les 10 victimes. Il réclame une liste des enfants des familles importantes originaires des Pays-Bas et se trouvant en France.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 621, fol. 117 v°.

646. La Haye, 23 avril 1677. — *Manuel de Lira à Villa Hermosa*.

Le Gouverneur et l'ambassadeur sont d'accord pour déplorer les dom- 15 mages excessifs que cause l'armée hollandaise qui ruine le pauvre pays. C'est un miracle qu'il résiste encore à une telle folie des alliés et à une telle puissance de l'ennemi. Si l'on pouvait disposer d'un homme capable, il serait opportun de l'envoyer auprès du prince d'Orange pour l'accompagner dans les opérations. Ainsi on pourrait éviter beaucoup 20 d'exactions que les officiers hollandais tolèrent de la part de leurs hommes, mauvais traitements imposés aux paysans, à leurs maisons et à leurs granges. Lira a fait des démarches auprès du Pensionnaire général pour y remédier. Si Villa Hermosa avait l'occasion de voir le prince, il pourrait lui en parler. Dans l'intervalle Lira a obtenu des 25 États Généraux qu'ils engagent le prince d'Orange à ne pas diminuer la combativité de son armée. Le reste de la lettre traite d'affaires étrangères aux Pays-Bas.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 211, fol. 157.

647. Saragosse, 10 mai 1677. — *Charles II à Villa Hermosa*.

Le baron de Hove se plaint de ce que les États de Brabant refusent de l'admettre en leur assemblée. Ils se fondent sur un règlement qu'ils ont introduit et en vertu duquel les porteurs de nouveaux titres devraient 5 faire la preuve de quatre quartiers de noblesse. Le Gouverneur est prié de faire une enquête à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 621, fol. 139 v°.

648. Saragosse, 17 mai 1677. — *Charles II à Villa Hermosa*.

Au sujet du titre à conférer à Ange de Ruyter. Le titre de baron lui 10 donnerait accès aux États de Brabant, ce qui est sujet à plusieurs inconvénients. Le Roi voudrait maintenant lui octroyer une patente de comte en Flandre et demande à ce sujet l'avis de Villa Hermosa.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 211, fol. 256.

649. Saragosse, 20 mai 1677. — *Charles II à Manuel de Lira*.

15 Le Pape s'est plaint des dommages causés aux habitants de la principauté de Liège, en particulier aux ecclésiastiques, par les incursions de la soldatesque, tant ceux des places des Pays-Bas que des Provinces-Unies. En Alsace on souffre des mêmes inconvénients de la part des Français. Lira s'efforcera de porter remède à cette situation.

20 *Ambassade d'Espagne à La Haye*, reg. 71, fol. 227.

650. Saragosse, 21 mai 1677. — *Charles II à Villa Hermosa*.

Le Gouverneur a rendu compte de l'ordre qu'il a donné au conseiller Bergeyck à la suite de l'incident désagréable survenu à Londres à Bernard de Salinas et à Manuel de Fonseca. Le Roi estime que Bergeyck se 25 trouvant déjà en Angleterre avec le caractère d'envoyé royal, il n'aurait pas fallu lui donner un ordre semblable. Tout au plus aurait-on pu lui ordonner de suspendre la remise de ses lettres de créance et prescrire à

Salinas de demeurer à son poste, prétextant son état de santé. Il faut éviter d'offenser le roi d'Angleterre, quoiqu'on connaisse le caractère simulé de son affection. Aussi, dans le cas où Bergeyck serait revenu aux Pays-Bas, faudra-t-il lui donner charge de retourner en Angleterre et, dans la négative, lui prescrire de rester à Londres. On s'est plaint à l'ambassadeur anglais accrédité à Madrid, des procédés suivis vis-à-vis de Salinas et de Fonseca.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 282, fol. 159 (1).

651. Bruxelles, 1^{er} juin 1677. — *Ordonnance de Villa Hermosa.*

Le duc déclare que le prince d'Orange, en sa qualité de chef d'État ne peut être cité devant des tribunaux belges, pour aucune action personnelle (2).

Estado, 2214.

652. Madrid, 21 juin 1677. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.* 45

Le Roi a envoyé à fin d'avis au duc de Villa Hermosa la requête présentée par les États de Brabant demandant une ratification du serment prêté à la Joyeuse-Entrée et le redressement de certaines contraventions qu'ils prétendent avoir été faites à leurs privilèges. Le Gouverneur a remis en réponse une consulte du Conseil privé, tendant à faire voir que les doléances des États sont sans fondement. En conséquence le duc a indiqué la réponse qu'il conviendrait de faire aux diverses prétentions. Au reste, il a demandé que le Roi lui envoie la procuration nécessaire pour prêter en son nom le serment sollicité.

Le Conseil de Flandre rappelle que les difficultés en question se sont 25

(1) Au sujet de la mission de Bergeyck à Londres, on consultera avec fruit les lettres échangées en mai 1677 entre Villa Hermosa et Lira (*Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 211*). Il y a là des critiques amères de Lira contre Bergeyck, qu'il accuse formellement de complicité avec la France. Villa Hermosa semble accepter ces critiques.

(2) Le 13 juillet suivant, Sébastien de la Chiesa demande à Charles II d'approuver cette ordonnance. (*Ibid.*) 30

déjà présentées par le passé, sans que jamais on n'ait pris à ce sujet de résolution finale. Dans l'état présent des Pays-Bas, il ne serait pas facile de prendre la décision la plus opportune, car il y aurait à craindre que les États n'y trouvent un prétexte pour refuser le concours qu'on va être obligé de leur demander, à la suite des guerres incessantes. Il convient donc de donner une réponse vague, protestant de la décision d'observer les privilèges concédés par les souverains précédents.

Conseil d'Etat, liasse 121.

653. Madrid, 21 juin 1677. — *Charles II à Villa Hermosa.*

40 Le Roi a répondu aux États de Brabant à propos de leurs doléances sur la prétendue infraction faite à leurs privilèges. En leur remettant la lettre royale. Villa Hermosa leur donnera toutes les assurances nécessaires pour les satisfaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 621, fol. 146.

45 654. Madrid, 23 juin 1677. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi a désigné le prince d'Astillano pour la présidence du Conseil suprême. Il en avertit le Gouverneur pour que celui-ci assure le paiement du traitement de l'intéressé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 621, fol. 139.

20 655. Madrid, 1^{er} juillet 1677. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi a appris qu'un traité serait conclu entre Français et Hollandais spécifiant qu'en attendant la conclusion de la paix, les uns et les autres pourront aller pêcher à Terre Neuve. Par ailleurs on prétend que deux ministres hollandais seraient allés chercher le prince d'Orange à son armée. Villa Hermosa se tiendra en rapports avec Lira pour demeurer au courant de tout ce qui se passe.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 211, fol. 308.

656. Bruxelles, 7 juillet 1677. — *Villa Hermosa à Don Juan.*

Le Gouverneur représente l'impossibilité où il est de soutenir plus longtemps le poids des affaires aux Pays-Bas, à cause de la haine que lui portent le peuple et l'armée, voyant l'impuissance de ses efforts pour les assister dans leurs nécessités et le regardant comme l'auteur de tous les maux qu'ils ont soufferts, par l'abandon dans lequel la Cour l'a laissé. Il supplie donc Don Juan de lui faire donner le plus tôt possible un successeur, pourvu que ce ne soit pas le duc de Montalto, qui est détesté de la nation. Il lui recommande aussi le secret dans le choix qui sera fait de son remplaçant.

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial.*
Bruxelles, 1875, p. 356.

657. Alost, 24 juillet 1677. — *Villa Hermosa à Manuel de Lira.*

Le Roi a prescrit au marquis de Bourgogne de se rendre à Londres comme envoyé extraordinaire. Il a rappelé Bergeyck qui, en Espagne, occupera sa charge de conseiller du Conseil suprême. On a envoyé d'Espagne un courrier extraordinaire. On y a oublié — dit le Gouverneur — le principal, à savoir assurer le paiement des lettres de change. Il faudrait pouvoir faire un paiement aux alliés sous peine de les dégoûter.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 211, fol. 306.

658. Ittre, 4 août 1677. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Le duc, en réponse à l'ordre du Roi du 8 avril ⁽¹⁾, envoie une copie des instructions de l'ancien Conseil suprême de Flandre, qui est, ajoute-t-il, toute la lumière qu'il a pu trouver ⁽²⁾.

La copie en question est celle du texte des instructions ⁽³⁾ données

⁽¹⁾ Voir plus haut, n° 642.

⁽²⁾ *Que es toda la luz que he podido hallar.*

⁽³⁾ Le texte est en français et contresigné : Laloo. — Une autre copie de cette instruction se trouve à la Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit 16377. — Le texte de ces instructions figure aussi en tête d'un registre ayant appartenu aux archives du Conseil suprême et conservé aujourd'hui dans le fonds des *Papiers d'État et de l'Audience*, reg. 193.

le 7 janvier 1588 par Philippe II au Conseil qu'il venait de créer pour les affaires des Pays-Bas et de Bourgogne. On lit, *in fine*, qu'elle fut extraite d'un registre provenant de la succession du secrétaire Lecomte et trouvée conforme « par moi secrétaire soussigné : De Gottignies ».

Secretarias provinciales, liasse 2574.

659., 5 août 1677. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Au sujet du procès Orange-Isenghien et de l'exemption accordée au prince de comparaitre devant les tribunaux belges.

Le Conseil, représenté par André Del Marmol et Guillaume Humbert de Précipiano, trouve que le duc de Villa Hermosa a abusé le Roi en déclarant que comme souverain le prince d'Orange ne pouvait être cité devant la justice belge pour aucune action personnelle. Le Gouverneur aurait dû au préalable consulter les tribunaux du pays et se laisser guider par eux plutôt que par des jointes particulières. La décision qu'il a prise est contraire au droit belge, nuisible au commerce, en désaccord avec la pratique, car on a vu saisir pour dettes les biens de Gouverneurs généraux, même de princes du sang. Il convient que le duc de Villa Hermosa réponde à Sébastien de la Chiese qu'il attend l'approbation royale et qu'au reçu de cette dépêche il demande l'avis du Grand Conseil de Malines et du Conseil de Brabant.

Estado, 2214.

660. La Haye, 18 août 1677. — *Manuel de Lira à Pedro Coloma.*

La nouvelle de la levée honteuse ⁽¹⁾ du siège de Charleroi, vient d'arriver à La Haye. Lira ne sait s'il doit ouvertement se plaindre de la conduite du prince d'Orange ou continuer à dissimuler. Il va demander l'avis de Villa Hermosa et se règlera en conséquence.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 72, fol. 58.

⁽¹⁾ *infame.*

661. Madrid, 18 août 1677. — *Charles II à Manuel de Lira.*

Le roi d'Angleterre, d'après la réponse qu'il a donnée à Bergeyck, persiste dans sa décision de ne pas rompre avec Louis XIV, à moins que le gouvernement espagnol ne lui fasse — à titre de médiateur — quelque ouverture pacifique. Dans ce cas il en ferait part à Paris et, après un 5 refus de ce côté, changerait lui-même d'attitude. Tout cela n'est pas sincère; c'est une manière de colorer la passion qu'il met à favoriser les Français. Il faut considérer, par ailleurs, l'extrême nécessité où on se trouve de réunir les ressources nécessaires pour continuer les hostilités, la grande opportunité d'enlever au roi d'Angleterre ce prétexte, les 10 doléances de l'Empereur sur l'incertitude où il se trouve à propos des desseins de l'Espagne. Le Roi a décidé que Lira, Villa Hermosa, les plénipotentiaires de Nimègue et La Fuente auront à examiner la question, eu égard à l'impossibilité où on se trouve à Madrid de rédiger des règles fixes. Ils mettront sur pied un projet de paix, le plus avantageux qu'on 15 peut, de façon à être en mesure de le communiquer à Londres et à Nimègue. On agira toujours d'accord avec les ministres impériaux.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 72, fol. 77.

662. Madrid, 27 août 1677. — *Charles II à Manuel de Lira.*

Le duc de Villa Hermosa a fait savoir qu'il n'y a pas eu moyen d'éviter 20 la conclusion d'un traité entre les gouvernements français et hollandais par rapport à la pêche, qui pendant un an pourra se faire librement à Terre Neuve. L'ambassadeur veillera à ce que ce ne soit pas le prélude d'autres traités entre les gouvernements cités.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 72, fol. 92. 25

663., 30 août 1677. — *Acte remis au gouvernement pontifical et provenant du vicaire capitulaire de l'évêché d'Ypres.*

Au sujet des excès commis par la garnison hollandaise.

1. Refus de se découvrir lors du passage des processions et des administrations. On en est venu à se demander s'il ne vaudrait pas mieux 30 de ne plus faire ces dernières en public.

2. Manifestations sacrilèges pendant les offices divins dans les diverses églises, même dans la cathédrale.

3. Profusion de livres scandaleux et hérétiques.

4. Blasphèmes et insultes contre les curés.

5 5. Bris d'images sacrées.

6. Influence perverse sur les enfants.

7. Actes d'hostilité contre le curé de Saint-Nicolas qu'on accuse de répandre de mauvaises doctrines.

8. Consommation de viande le vendredi.

10 9. Mépris des immunités ecclésiastiques.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 72, fol. 326.

664. La Haye, 31 août 1677. — *Manuel de Lira à Charles II.*

Ce n'est que maintenant qu'on commence à voir les conséquences de l'incompréhensible levée du siège de Charleroi. Nul ne peut en expliquer 15 de façon certaine les causes. Une seule est apparente, le caprice aveugle du prince d'Orange qui disposait de plus de troupes que les Espagnols. Tout ce qu'on a dit au sujet des intentions du prince ne sont que des suppositions, dont on ne peut faire la preuve, mais dont on subit les conséquences.

20 Cette incertitude a amené naturellement des plaintes de la part des Espagnols auprès des États-Généraux, à qui appartient la direction supérieure des armées et du prince lui-même. C'est cependant une procédure difficile et dangereuse. Lira ne s'y est pas hasardé ouvertement, encore qu'on devrait une réparation publique et des garanties pour 25 l'avenir.

Il faut examiner si l'intérêt de l'Espagne est de réclamer justice, de rompre ouvertement ou de dissimuler.

L'état des troupes est suffisamment connu par les rapports de Villa Hermosa. Les États-Généraux sont asservis par le prince, ils ne sont 30 plus les maîtres, mais les serviteurs. Personne ne fera opposition à lui ni en faveur de la cause espagnole, ni même pour ses propres intérêts. Si l'Espagne lui fait une offense, il en profitera pour s'emparer des places de la Flandre sous prétexte qu'on veut les livrer à la France ou

à l'Angleterre. S'il retire ses troupes des Pays-Bas, ceux-ci se trouvent sans défense.

Il est impossible de conserver les Pays-Bas cet hiver, sans en renforcer les garnisons avec des troupes hollandaises, ce que les États-Généraux ne peuvent faire qu'avec le consentement du prince. 5

La faiblesse de l'Espagne est telle qu'il ne lui reste qu'à dissimuler, si elle veut conserver le peu qu'elle a encore en Flandre.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 72, fol. 117.

665. Estinnes-au-Val, 1^{er} septembre 1677. — *Villa Hermosa à Charles II.* 10

Le duc entretient le Roi de la proposition que lui a faite le prince d'Orange, à la suite de la honteuse retraite de Charleroi, d'assiéger Courtrai et des raisons qu'il a alléguées contre ce dessein. Il dit au Roi que chaque jour il a des avis plus certains que l'intention du prince est de se rendre maître de la plupart des villes de la Flandre. 15

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial.* Bruxelles, 1875, p. 347.

666. Estinnes-au-Val, 1^{er} septembre 1677. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Le Roi envoie au duc copie de ce que lui écrit le marquis de Burgo- 20 mayne sur les mauvaises dispositions de la Cour de Londres depuis l'affaire de Charleroi. Il pense que de fortes résolutions du Roi peuvent seules détacher le roi de la Grande-Bretagne de sa passion pour la France et il ajoute que ce monarque fait plus de tort à la cause commune par son inertie que s'il en était ennemi déclaré. 25

Analysé par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial.* Bruxelles, 1875, p. 348.

667. Madrid, 10 septembre 1677. — *Charles II à Manuel de Lira.*

Le duc de Villa Hermosa a fait part à Lira des incidents qui ont marqué la levée du siège de Charleroi. Le Roi a été péniblement affecté 30

de cet incident. On considère à Madrid qu'il est peu probable que le corps des États-Généraux ratifie la conduite du prince. Déjà auparavant il a manifesté sa désapprobation, comme d'ailleurs le commandent ses propres intérêts. Les États ne vont pas consacrer leur ruine 5 pour l'exaltation du prince. On ne peut que faire usage de la déclaration donnée par le prince lui-même à Villa Hermosa et aux autres alliés, d'après laquelle les ordres reçus des États-Généraux ne lui prescrivaient pas de faire plus qu'il n'a fait. D'accord avec Villa Hermosa, Lira fera part au gouvernement hollandais de l'étonnement que cause à la Cour 10 de Madrid cette déclaration. Il ajoutera qu'on ne peut croire que ce gouvernement ait donné des instructions, empêchant de faire ce qui était nécessaire au bien commun. Lira fera ces doléances de la manière qu'il juge opportune.

Villa Hermosa a reçu ordre de se mettre d'accord avec Lira sur les 15 diligences à faire — avec le concours de Los Balbases — pour que les troupes impériales et alliées demeurent cantonnées au delà du Rhin. C'est la seule façon — dit le Roi — d'éloigner la ruine qui nous menace.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 72, fol. 140.

668. La Haye, 14 septembre 1677. — *Manuel de Lira à Charles II.*

20 En vue d'assurer la rédaction d'un projet de traité de paix comme le Roi l'a prescrit, Lira est prêt à se rendre à Bruxelles où se trouve également La Fuente.

La détresse du trésor royal, l'absence de troupes espagnoles, la mauvaise conduite de ceux qui commandent les troupes étrangères nous 25 contraignent — dit Lira — si nous demandons la paix, à nous en remettre à la bonne volonté de l'ennemi. Lira proposera à la conférence de Bruxelles de faire savoir d'abord secrètement à Londres, puis publiquement que Charles II est disposé à cesser la guerre, si on en revient à la paix d'Aix-la-Chapelle et moyennant — si possible — le démantèlement 30 de Charleroi et d'Ath. Il faut affirmer qu'en cas de refus, l'Espagne continuera la guerre et faire insinuer que devant la défiance anglaise on s'accorderait avec la France. On parlera d'une cession éventuelle des Pays-Bas en échange de la Bourgogne ou de régions voisines de

l'Espagne ou de l'Italie. Pareille déclaration pourrait faire un effet sur le parlement anglais.

L'ambassadeur s'étend ensuite longuement sur des considérations concernant l'attitude des divers alliés et l'influence que la conclusion de la paix aurait sur leurs affaires. Il conclut en disant qu'il faut tenir 5 compte du sort des alliés jusqu'à ce que la nécessité imposée par les défaites continuelles amène l'Espagne à ne plus considérer que ses propres affaires, comme d'ailleurs les alliés le font aussi.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 72, fol. 151.

669., 23 septembre 1677. — *Charles II au secrétaire d'État* 40
Don Pedro Coloma.

Le duc de Villa Hermosa a demandé à rentrer en Espagne. Le Roi ordonne au Conseil d'État de lui proposer au scrutin secret les candidats qu'il jugera les plus propres pour le gouvernement des Pays-Bas. Qu'il 15 garde le secret sur le résultat du vote.

Estado, 3907. 15

670. Madrid, 24 septembre 1677. — *Charles II à Manuel de Lira.*

L'ambassadeur doit persévérer dans son attitude réservée vis-à-vis du prince d'Orange, tant qu'il ne reçoit pas de nouveaux ordres. La même indication a été donnée à Villa Hermosa. 20

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 72, fol. 173.

671. La Haye, 28 septembre 1677. — *Manuel de Lira à Charles II.*

Réponse à la lettre royale du 10 septembre relative au prince d'Orange. L'ambassadeur rappelle les divers rapports qu'il a soumis à ce sujet au Roi. Le gouvernement hollandais est réduit à l'esclavage et dissimule 25 son antipathie pour le prince qui par la force des armes a augmenté sa puissance.

L'armée impériale a été sacrifiée complètement au cours de cette

campagne aux caprices du prince d'Orange. Louis XIV a séparé des troupes de son armée de Flandre à cause de la certitude où il se trouve que le prince n'entreprendra plus d'opérations au cours de cette campagne.

5 *Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 72, fol. 182.*

672., 30 septembre 1677. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur le service du Roi. Le Conseil fait remarquer que les ministres des Pays-Bas veulent se rendre indépendants de son autorité.

10 Cette consulte est accompagnée d'un rapport de 12 pages, non daté, sur la situation politique, économique et morale de nos provinces. Il commence par constater que l'autorité du Roi est minée comme celle du roi d'Angleterre. Il donne ensuite des détails sur les malversations commises par certains fonctionnaires, notamment par Pierre d'Enne- 15 tières, fils d'un pauvre jurisconsulte (*letrado*) qui est arrivé à l'opulence que l'on connaît. Le père et le fils possèdent plus de 40,000 ducats d'argent de revenus provenant de biens fonds situés dans une région conquise par la France, comme les villes d'Ath, de Tournai, de Courtrai, l'Artois, où ils n'ont à craindre aucun danger. Tous leurs parents ont 20 été richement établis.

Secretarias provinciales, liasse 2458.

673. San Lorenzo, 7 octobre 1677. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi a pris connaissance de l'avis du Gouverneur par rapport à la prétention de Pierre-Albert de Launay, d'être désigné comme premier 25 roi d'armes à la place de Joseph Van der Leene. Il accorde à l'intéressé l'objet de sa demande.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 622, fol. 14 v° (1).

(1) Voir le décret au Conseil d'Etat du 28 novembre. Il y a encore d'autres lettres relatives à des affaires particulières : le 23 août 1677 (décret du 19 décembre), pour Pedro 30 Cavillo; le 28 novembre 1677 (décret du 14 janvier), pour Anne-Marie d'Aragon; le 25 novembre 1677, pour l'abbaye de Villers (décret du 27 janvier); le 18 novembre 1677, pour les religieuses du couvent du Saint-Esprit à Bruges (décret du 17 février 1678); le 28 février 1678, pour le comte de Waldecq (décret du 28 mars).

674. San Lorenzo, 8 octobre 1677. — *Charles II à Villa Hermosa.*

A propos des désordres survenus dans l'armée des Pays-Bas, le Roi prescrit d'envoyer une copie des ordonnances militaires, avec l'indication marginale des abus qui se sont introduits.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 282, fol. 169. 5

675. La Haye, 12 octobre 1677. — *Manuel de Lira à Charles II.*

L'ambassadeur a annoncé que le prince d'Orange s'est retiré dans une maison de plaisance, alors que l'ennemi demeure en campagne. L'armée hollandaise de 40.000 hommes n'a pas empêché l'incendie d'un seul village ni la destruction totale du peu qui reste de la Flandre. La bar- 40 barie française s'est manifestée sur tout le pays. Le prince dispose d'une armée suffisante, non seulement pour se défendre, mais pour entreprendre une opération. Les États-Généraux reconnaissent le dommage qu'ils ont subi comme les Espagnols, mais ne peuvent s'y opposer. Tout est livré à l'arbitraire du prince. 45

Ce dernier est venu aux États-Généraux pour rendre compte de la dernière campagne et justifier l'abandon du siège de Charleroi. Personne ne peut le contredire. Il a rejeté la responsabilité sur les alliés et sur le manque de troupes espagnoles. On a annoncé son voyage en Angleterre sans plus d'explication, sinon qu'il s'agit d'affaires de grande 20 importance pour la cause des alliés. Lira discute longuement la portée de ce voyage, la politique du prince, les menaces d'une guerre civile, la crainte qu'on éprouve d'un partage des Pays-Bas entre la France et l'Angleterre, la création d'un état souverain au profit du prince d'Orange, l'éventualité de la paix générale, etc. On considère en Hol- 25 lande que le roi d'Angleterre désire le maintien de la souveraineté espagnole aux Pays-Bas avec l'établissement d'une frontière plus facile à défendre, la suppression des *épines* de Charleroi, Ath, Audenarde, Courtrai et autres. De ces places et châtellenies les unes devront faire retour à l'Espagne, les autres être démantelées. Seulement il faut crain- 30 dre la cession de la Bourgogne, Aire, Saint-Omer, Cambrai et autres places. En tout cas, quelles que puissent être les machinations du prince

d'Orange, il est certain que les États-Généraux n'y ont aucune part, jamais ils n'ont manqué à leurs obligations d'alliés de l'Espagne. Ils subissent l'oppression et le commandement tyrannique du prince d'Orange.

5 *Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 72, fol. 214.*

676. La Haye, 26 octobre 1677. — *Manuel de Lira à Charles II.*

Le Roi s'est décidé à accorder à Ange de Ruyter le titre de baron mais en affectant ce titre à une seigneurie quelconque, située en dehors du Brabant. On évitera ainsi l'inconvénient de donner entrée aux Pays- 10 Bas à un non catholique, ce qui serait contraire au droit de cette province. En tout cas il faudrait incontinent lui faire dépêcher sa patente, comme on a fait jadis avec Grysperre et récemment avec Bergeyck. Si on lui donne un parchemin avec un sceau il sera content. Après tout, cela n'est qu'une *apparence*, sans consistance réelle.

15 *Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 72, fol. 232.*

677. Madrid, 4 novembre 1677. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Conseil suprême a fait observer que nonobstant les ordres du Roi, le conseiller Christyn, Jean-Baptiste, ne jouira d'aucune préséance dans les séances du Conseil d'État à Bruxelles, alors que cette faveur lui 20 revient à titre de conseiller au Conseil suprême. Le Roi demande à ce propos l'avis du Gouverneur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 622, fol. 51 v°.

678. Madrid, 6 novembre 1677. — *Charles II à Lira.*

Lira a fait savoir que l'objectif principal de Louis XIV, lors de la 25 conclusion de la paix, sera la conservation de la Bourgogne. Il s'efforcera d'insinuer au prince d'Orange l'offre de 800,000 écus, en compensation des propriétés qu'il possède dans cette province. Le Roi veut que la question soit examinée dans la conférence de ses ministres, qui doit se tenir à Bruxelles.

30 *Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 72, fol. 251.*

679. Madrid, 18 novembre 1677. — *Charles II à Villa Hermosa.*

L'abbaye de Cambron est vacante. Les circonstances actuelles ne permettent pas d'y envoyer des commissaires. Le Roi désigne comme titulaire l'un des deux candidats évincés en 1662. Dans le cas où ils seraient morts, Villa Hermosa demandera l'avis du Conseil d'État et délivrera 5 incontinent les patentes à celui qu'il jugera le plus digne. Il fera éventuellement toute l'opposition possible à un sujet désigné par Louis XIV.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 622, fol. 45.

680. Anvers, 18 novembre 1677. — *Rapport sur la conférence politique des ministres espagnols.* 10

Villa Hermosa, Los Balbases, La Fuente et Lira ont examiné le problème du projet de paix.

Le Gouverneur des Pays-Bas, qui est le mieux informé de la situation, déclare que, même si on disposait des ressources nécessaires pour l'entretien des armées espagnole et étrangères, il faudrait encore appré- 15 hender qu'avant le mois de mai on perdrait l'une ou l'autre place capitale. L'exiguïté du territoire fait que toutes les villes sont importantes. Les garnisons des places sont généralement bonnes, mais les fortifications et les munitions sont insuffisantes. L'ennemi est beaucoup mieux fourni, il dispose de cours d'eau favorables et peut entrer en campagne 20 trois mois plus vite que les alliés.

La conclusion de la paix est donc indispensable. Il faut dissimuler sa faiblesse. On doit demander avant tout la restitution de la Bourgogne. Il faut craindre pourtant que devant l'obstination de Louis XIV, on en devra arriver à faire des concessions sur ce point : soit la démo- 25 lition des places fortes et la conclusion de la neutralité perpétuelle de cette province avec interdiction de passage pour les troupes soit, en cas de nécessité, le partage. L'Espagne devrait garder la partie qui confine à l'Alsace-Lorraine et abandonner la région voisine du duché de Bourgogne. Le Roi conserverait — comme en Gueldre et en Brabant — 30 le titre de souverain de la Franche-Comté et le droit de siéger aux diètes impériales. Il faut demander en outre — ce qui semble rencontrer

l'assentiment du gouvernement anglais — Charleroi, Ath, Audenarde, Courtrai, Condé, Valenciennes et Tournai. On tâchera d'échanger Bouchain et Lille contre Aire et Saint-Omer. Charles II abandonnera à Louis XIV Cambrai, tout en tâchant d'en obtenir le démantèlement. 5 Ce ne sont d'ailleurs que des désirs, car on sait que les Français s'obstinent à vouloir conserver la Bourgogne et que l'Espagne est incapable de la reprendre. A vouloir le tenter elle s'exposerait à perdre le peu qui lui reste. S'il faut renoncer à la Bourgogne, à tout le moins doit-on exiger de Louis XIV la renonciation à tout droit de vote à la diète 10 de Ratisbonne et à la maîtrise de la Toison d'Or. On demanderait en plus la cession de certaines places du Luxembourg, telles Thionville, Montmédy et Ivoix, pour garder le contact avec l'Allemagne.

Il y aurait lieu de demander une suspension d'armes dans les Pays-Bas et dans la région rhénane. Pour le moment il faut se borner à traiter 15 des affaires qui concernent l'Espagne sans toucher à ce qui regarde les alliés, de peur de provoquer des dissentiments.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 282, fol. 269.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 72, fol. 280 (1).

681., 19 novembre 1677. — *Consulte du Conseil d'État* 20 *espagnol.*

Sur un mémoire du Nonce exposant les excès des Hollandais en Flandre.

Le Roi répond qu'il chargera le duc de Villa Hermosa de négocier avec les chefs des troupes hollandaises pour remédier à cette situation.

25 La consulte est accompagnée d'une traduction du mémoire du Nonce avec un extrait du registre aux actes du vicaire du *Sede vacante* d'Ypres du 30 août 1677 (2).

Estado, 3861.

(1) Voir une lettre de Lira à propos des questions traitées dans la conférence en date 30 du 28 novembre (fol. 276).

(2) C'est l'acte analysé ci-dessus, n° 663.

682. Madrid, 25 novembre 1677. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le paiement du personnel du Conseil suprême est de nouveau en retard, malgré les ordres donnés à ce propos par la Régente en 1674 dans une ordonnance communiquée aux Conseils collatéraux, au Conseil de Brabant et à la Chambre des Comptes. Le Roi renouvelle ses ordres à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 622, fol. 50 v°.

683. Madrid, 25 novembre 1677. — *Charles II à Villa Hermosa.*

L'ambassadeur danois Come Honat a demandé que le Roi cède à son maître le territoire nommé Jeveren (*Jewer*) situé en Allemagne, qui lui revient comme duc de Bourgogne, en réduction des subsides dont on lui est redevable. Le Gouverneur prendra les renseignements nécessaires, puis fera connaître son avis au Roi, de façon à ce qu'il puisse prendre une décision convenable.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 622, fol. 47. 45

684. Madrid, 26 novembre 1677. — *Pedro Coloma à Barthélémy de Legassa.*

En raison des attentats commis par les Hollandais contre la religion catholique à Ypres et dans les autres places du comté de Flandre, au sujet desquels le Nonce avait envoyé un rapport au Pape, Charles II a résolu, ensuite de la consulte du Conseil d'État du 19, de charger Manuel de Lira de faire des protestations énergiques à La Haye, Villa Hermosa est invité à faire tous ses efforts pour éviter ces excès ⁽¹⁾.

Estado, 2282.

(1) De fait, pareil ordre est donné à Villa Hermosa par lettre du 30 novembre. (*Ibid.*) 25

685. Madrid, 30 novembre 1677. — *Charles II à Manuel de Lira.*

Au sujet des doléances pontificales relatives aux excès de la garnison hollandaise à Ypres. Il y a lieu de se plaindre au gouvernement hollandais et demander qu'il prenne les mesures nécessaires.

5 *Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 72, fol. 324.*

686. Madrid, 17 décembre 1677. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi a reçu le rapport du Gouverneur et des autres ministres qui se sont réunis à Anvers au sujet de la nécessité de faire la paix ⁽¹⁾. Charles II approuve cette discussion. Il insiste sur la nécessité d'éviter, même dans le cas de la cession de la Bourgogne, que Louis XIV n'obtienne le droit de vote dans l'Empire ou la possession de l'archevêché de Besançon. Il rappelle que, lors de la paix de Munster, Ferdinand III a cédé l'Alsace inférieure et différentes villes, mais les a séparées de l'Empire. Les Français se sont repentis de cette restriction. Il faut faire attention aussi à la maîtrise de l'Ordre de la Toison d'Or, dont le premier centre a été Dijon. Cette ville a été conquise par la France depuis Louis XI. Cependant le roi d'Espagne a toujours prétendu être le chef de cet Ordre.

Le Roi envoie des documents relatifs au tracé de la frontière de la Flandre. A propos de la conclusion de la paix, il est d'accord sur l'inconvénient qu'il y a de devoir en référer à Madrid, aussi il laisse plein pouvoir à Villa Hermosa. Il recommande de veiller à la sécurité de la place de Luxembourg. *Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 282, fol. 260.*

687. Madrid, 17 décembre 1677. — *Charles II à Villa Hermosa.*

25 Guillaume de Maupéou, conseiller du roi de France, président du parlement de Metz, a rappelé qu'il a été banni de sa patrie et que Villa Hermosa l'a appelé aux Pays-Bas. Il a demandé qu'on lui paie une pension fixe. Le Roi ordonne de le secourir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 282, fol. 244.

30 (1) Ce rapport se trouve en annexe (fol. 269). Nous l'avons analysé ci-dessus, n° 680.

688. La Haye, 21 décembre 1677. — *Manuel de Lira à Charles II.*

Au sujet du désir exprimé par le Roi d'engager des artisans et ouvriers experts dans la fabrication de certains draps ordinaires (*telares bayetas*) et soieries, de façon à pouvoir réduire l'importation des produits étrangers en Espagne. Lira a procédé à des tractations à ce propos, mais se heurte à des difficultés insurmontables. Les uns demandent de pouvoir pratiquer librement le protestantisme, les autres, catholiques, émettent des prétentions exorbitantes pour leurs voyages, l'exemption des impôts, etc. Il faut s'informer en Flandre. On doit d'ailleurs se souvenir qu'une tentative de ce genre faite à Burgos, sous la direction de Miguel de Salamanca (1), a échoué. On considère en outre que l'industrie textile étant déjà établie à Tolède, Grenade, Séville et ailleurs, on pourrait la développer sans recourir à des étrangers.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 72, fol. 401.

689. Madrid, 28 décembre 1677. — *Charles II au clergé belge.* 45

Le Roi recommande aux archevêques, aux évêques et aux abbés d'aider charitablement les pauvres paysans.

Secretarias provinciales, reg. 2631.

690. Madrid, 30 décembre 1677. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi a appris la perte de Saint-Ghislain. Il espère que l'on pourra 20 arrêter les progrès ultérieurs de l'ennemi. On tâchera d'envoyer d'Espagne le plus d'argent possible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 282, fol. 289.

691. Madrid, 30 décembre 1677. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Gouverneur doit faire des propositions au sujet du personnage 25 qu'on pourrait désigner pour l'ambassade du Danemark. Il doit prendre en considération les sujets belges qui ont été ruinés par les guerres.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 282, fol. 293.

(1) Secrétaire d'Etat et de Guerre du Cardinal-Infant.

692. Bruxelles, 5 janvier 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Depuis la perte de Saint-Ghislain les principales places des Pays-Bas sont exposées au plus grand danger. Les armées ennemies menacent Namur, Charlemont, Mons, Nieuport, Ypres et Dixmude. Il est difficile 5 d'ailleurs de deviner sur quel point va se porter leur effort principal. Le Gouverneur a obtenu du prince d'Orange des renforts pour la ville de Mons et s'est efforcé d'assurer cette place si importante. La garnison de Namur a été aussi sérieusement renforcée, grâce à des contingents hollandais. La défense des places de la Flandre est insuffisante, à cause 10 du refus des Hollandais de concéder, à cet effet, plus d'un régiment. Les troupes espagnoles sont très réduites : elles ne dépassent pas plus de 12.000 fantassins et 4.000 cavaliers et dragons. Pour couvrir la Flandre, le Gouverneur général a demandé au prince d'Orange d'envoyer les troupes qu'il avait à la frontière hollandaise et de les établir 15 dans les villages du Brabant, encore que ces logements militaires seront une cause de ruine pour les campagnes. On s'est efforcé de mettre en sécurité la place de Luxembourg, en demandant à cet effet 3.000 hommes au duc de Neubourg. La démarche faite a échoué. On a tenté ensuite d'obtenir le même renfort du duc de Lorraine, mais on ne sait pas 20 encore si on réussira. La cavalerie du duc de Zell menace toujours de se retirer, ce qu'elle fera certainement après avoir ruiné la province de Gueldre. Le surintendant de la Justice militaire a intenté une action contre le gouverneur et la garnison de Saint-Ghislain.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 1.

25 693. Bruxelles, 6 janvier 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Le Gouverneur justifie la nomination de Juan Dolorez comme chirurgien major de l'armée (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 9.

(1) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 19 janvier, 30 pour André del Marmol (fol. 13); pour le marquis de Westerloo (fol. 15); le 2 février, pour Charles Guillaume de Backer, auditeur de la Chambre des Comptes (fol. 29); pour Don Juan de Velasco, sergent-major de cavalerie (fol. 40); le 3 février, pour le comte de Castelhaven, gentilhomme anglais (fol. 50); le 16 février, pour le duc de Montalto

694. Bruxelles, 19 janvier 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Le Gouverneur général a fait de nouvelles instances auprès du marquis de Louvois pour obtenir les passeports nécessaires pour les courriers du roi d'Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 19. 5

695. Bruxelles, 19 janvier 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Instabilité de la situation présente. La guerre peut finir d'un moment à l'autre, ou reprendre avec plus de vigueur en collaboration avec l'Angleterre. Le Gouverneur expose les conditions de deux projets de paix, émanant l'un de la France et l'autre de l'Angleterre. Il a chargé 40 le marquis de Bourgogne, ambassadeur espagnol à Londres, de continuer ses instances auprès de la Cour d'Angleterre pour qu'elle envoie aux Pays-Bas le secours le plus considérable possible, afin d'assurer la sécurité des places d'Ostende et de Nieuport. Deux régiments impériaux sont venus renforcer la garnison de Luxembourg. Le Gouverneur fait 45 de nouvelles instances auprès du duc de Neubourg pour qu'il envoie de son côté encore deux mille hommes et coopère à la défense de la même place. Il n'y a rien à attendre des Hollandais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 21.

696. Bruxelles, 2 février 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.* 20

Au sujet de la prétention des membres du Conseil suprême de Flandre d'être payés avant tous les autres (1). Le Conseil des Finances a rédigé

(fol. 64); pour le baron de Hoensbroeck, maréchal héréditaire de Gueldre (fol. 68); le 2 mars, pour le même (fol. 80); pour Leonora Maria de Solis, fille du défunt maître de camp général Fernando de Solis (fol. 86); pour le duc de Lorraine (fol. 90); pour Fernand 25 Albert de Fierlant, auditeur général de l'armée (fol. 98); pour le conseiller Jean-Baptiste Christyn (fol. 100); pour le duc de Montalto, général de cavalerie (fol. 102); pour le lieutenant d'artillerie van Es (fol. 104); le 30 mars, pour le comte d'Egmont (fol. 145); pour Juan de Layseca Alvarado, surintendant de la Justice militaire (fol. 155).

(1) L'ordre d'agir ainsi avait été signifié à Villa Hermosa par Charles II, le 25 novembre 30 précédent. (*Secretarias provinciales*, reg. 2631.)

un mémoire, montrant les inconvénients qu'il y aurait à faire droit à cette prétention et à apporter des modifications aux usages établis en cette matière. Le Gouverneur se rallie aux conclusions de ce mémoire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 31.

3 697. Bruxelles, 2 février 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Le Gouverneur général rappelle les mesures prises pour assurer la défense de la place de Luxembourg. Il n'a plus reçu de nouvelles d'Angleterre et demeure toujours dans l'incertitude à propos de la cessation de la guerre ou de la reprise des hostilités. Il rend compte des dernières 40 tractations qui ont été conduites à Londres par le marquis de Burgoymayne et relatives à l'arrivée en Flandre d'une armée anglaise. Les avis de Paris annoncent que Louis XIV va se rendre avec sa famille à Metz. On ignore si c'est pour attaquer Trèves et Luxembourg, ou si c'est pour y confirmer son alliance avec le duc de Bavière. Ce sont en tout 45 cas autant de motifs d'inquiétude.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 35.

698. Bruxelles, 3 février 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Le Roi a vivement insisté sur les inconvénients qui résultent du fait que, lorsque ses ministres meurent ou sont déplacés, leurs 20 papiers demeurent en possession de leurs héritiers ou de leurs subalternes. Il a renouvelé en conséquence les règlements antérieurs émanés à ce sujet et auxquels sont soumis tous les ministres en service à l'extérieur de l'Espagne. Le Gouverneur promet de s'y conformer et de faire déposer dans les bureaux de la secrétairerie d'État tous les documents 25 relatifs au service du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 46.

699. Madrid, 5 février 1678. — *Charles II à Villa Hermosa*

Le Roi ne voit pas d'inconvénient à consentir à la demande faite par les États de Brabant au sujet du renouvellement du serment prêté au

temps de sa minorité par le marquis de Castel-Rodrigo, en vue de l'observance de leurs privilèges. Il désire cependant connaître l'avis du Gouverneur sur les modalités à suivre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 622, fol. 96.

700. La Haye, 12 février 1678. — *Manuel de Lira à Villa Hermosa*. 5

Louis XIV a quitté Paris pour prendre la direction de la Lorraine. La continuation de la guerre paraît donc inévitable. Manifestation au Parlement anglais où le Roi a déclaré que Louis XIV était l'ennemi commun et où on a décidé de ne pas déposer les armes avant que la France et les Pays-Bas ne soient remis dans l'état où les a placés la paix 10 des Pyrénées. Le Gouvernement hollandais insiste pour qu'on remette Ostende aux mains des Anglais. Lira a exposé à nouveau tous les arguments déjà développés contre cette prétention. Il a insisté sur le caractère particulier d'Ostende, le seul port des Pays-Bas. Une discussion très vive a eu lieu. L'ambassadeur ne peut se résoudre à proposer cette alié- 15 nation à Villa Hermosa, sans ordre exprès de la Cour de Madrid. Il a finalement fait une proposition conciliante, assurant les droits du Roi, maintenant en particulier au Gouverneur espagnol de la place le commandement de la garnison et d'autres prérogatives et promis d'appuyer semblable proposition auprès de Villa Hermosa. Il conclut que si vrai- 20 ment la coopération des Anglais est sincère, on ne peut leur refuser aucune des places des Pays-Bas, pas plus qu'on ne le fait aux Hollandais. On est d'ailleurs incapable de les défendre seul. Si au contraire il y a là, de la part des Anglais, une machination secrète avec les Français, les Pays-Bas sont en tout cas perdus. Il termine en exposant les dernières 25 instances faites à ce propos par les Hollandais.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 212, fol. 53.

701. Bruxelles, 16 février 1678. — *Villa Hermosa à Charles II*.

Gabriel de Lecanduri a réclamé à Madrid à propos de la décision prise par le Gouverneur général de recourir exclusivement aux services du 30

secrétaire d'Etat et de guerre, Miguel de Iturietta. Ce dernier a été rétabli dans tous ses droits. Le Gouverneur déclare que les réclamations de Lecanduri sont sans fondement (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 56.

5 702. Bruxelles, 2 mars 1678. — *Villa Hermosa à Charles II*.

Le Roi a fait part à Bruxelles de sa volonté d'empêcher autant que possible les Anglais de s'établir dans certaines places des Pays-Bas. Le Gouverneur promet de tenir compte de cette décision. D'ailleurs, le gouvernement anglais est toujours dans l'indécision à propos de sa 10 participation à la guerre. Les forces françaises sont redoutables, elles sont en état d'envahir nos provinces. Les dernières nouvelles ont appris que l'ennemi a placé des postes devant Trèves, Luxembourg, Namur, Charlemont, Mons, Gand, Ypres et Hasselt. Ce n'a d'ailleurs été qu'une démonstration, car on a appris depuis que les troupes françaises se sont 15 retirées pour porter leur effort principal sur la région d'Ath et de Tournai. La résistance est très difficile à cause des difficultés qu'on a avec les alliés. Il faut appréhender que toutes les forces ennemies se précipitent sur la Flandre. Dans cette situation critique, on devrait faire en Espagne un effort considérable et faciliter ainsi la collaboration 20 avec les alliés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 92.

Estado 2282.

703. Bruxelles, 6 mars 1678. — *Villa Hermosa à Manuel de Lira*.

Gand est formellement assiégé. Le Gouverneur a eu une entrevue 25 avec le prince d'Orange à Malines. Il n'a pu le décider à se porter au secours de la place. Le prince s'est déclaré résolu à opérer sa retraite dans la direction de la frontière hollandaise, pour couvrir son propre pays. Il a paru décidé à retirer la garnison hollandaise de Bruxelles et des autres villes, sauf éventuellement de Bruges. Le Gou-

30 (1) Le même jour, le Gouverneur s'efforce de montrer la vanité des réclamations du Veedor général (fol. 58).

verneur ne peut plus faire d'autre sacrifice que de périr lui-même. Il prie Lira de se plaindre au gouvernement hollandais, non qu'on puisse y trouver un remède, mais pour que sa déclaration soit pour ce gouvernement la sentence annonçant sa propre perte et son châtement, conséquences de l'ingratitude montrée vis-à-vis des Espagnols qui sont venus au secours des Provinces-Unies.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 212, fol. 92.

704. Madrid, 10 mars 1678. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Philippe IV a à diverses reprises interdit le cumul des gages et ses ordres ont été confirmés par la Régente. La détresse financière présente rend leur exécution plus impérieuse. Il sera donc interdit à l'avenir de toucher deux traitements.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 622, fol. 101.

705. Madrid, 10 mars 1678. — *Charles II à Villa Hermosa.*

On a proposé l'établissement d'une amirauté à Ostende pour l'avantage du commerce. On a suggéré d'y incorporer la Chambre de commerce et de licentes siégeant à Bruges. Le Roi demande l'avis du Gouverneur, qui écoutera à ce propos l'amirauté suprême et d'autres compétences.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 622, fol. 123 v° (1). 20

706. Bruxelles, 16 mars 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.*

La place de Gand est investie par 70.000 hommes. Le Gouverneur a fait des démarches auprès du prince d'Orange pour qu'il se portât à son secours, avec toutes ses forces disponibles. Ses instances ont été vaines. Le prince a allégué qu'il était impossible de secourir Gand, eu égard à l'importance des forces ennemies. Il se prétend en danger évident de

(1) Cette lettre avait été provoquée par une consulte du Conseil suprême de Flandre du même jour. (*Secretarias provinciales, reg. 2475.*)

perdre la bataille et mettre ainsi en péril et les Pays-Bas et la Hollande. La ville s'est rendue et la citadelle a capitulé peu après. Les Français ont le moyen maintenant de s'attaquer à Anvers et aux fortifications de l'Escaut, ou de pénétrer à Bruxelles où le Gouverneur se trouve avec des forces insignifiantes. Il y a certains indices que l'attaque contre Bruxelles serait bien dans l'intention des Français. La ville est sans défense, les dispositions de la population sont mauvaises, sa conquête entraînerait la chute complète de la puissance espagnole aux Pays-Bas. Le Gouverneur a pris les mesures qu'il a pu, en prévision de ces diverses éventualités. Il déplore le chagrin que va causer au Roi la nouvelle de la perte d'une place aussi importante que Gand, mais dégage toute responsabilité personnelle. Il incrimine la conduite du prince d'Orange et l'irrésolution du roi d'Angleterre, qui n'a pas encore déclaré la guerre à la France, malgré les crédits que lui a accordés le Parlement. Le Gouverneur insiste sur l'extrême danger que courent les Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 123.

707. Bruxelles, 30 mars 1678. — *Villa Hermosa à Don Juan.*

Le Gouverneur a pris connaissance de la réponse donnée par Don Juan à la lettre qui lui a été remise par José de Urquia, secrétaire de Villa Hermosa. Il est question de la composition de la *Junta de Hazienda*, de la nécessité de remplacer le Veedor général actuel par Bernardino de Saliñas. Villa Hermosa ajoute qu'à défaut de ce dernier on pourrait prendre Balthazar de Fuenmayor, mais qu'on ne trouvera pas aux Pays-Bas un troisième candidat compétent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 588, fol. 200. 25

708. Bruxelles, 30 mars 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.*

La place d'Ypres a été assiégée et s'est rendue le 25 du mois. D'après les derniers avis, les Français ont l'intention de s'attaquer au Brabant, se diriger sur Bruxelles et achever ainsi la conquête des Pays-Bas. La population est consternée. Le Gouverneur a fait des instances auprès du prince d'Orange pour obtenir un secours, en vue d'une éventualité

aussi déplorable. Il n'est arrivé à aucun résultat. Les Anversois ont déclaré qu'ils se livreraient plutôt à Louis XIV, que d'admettre un secours de Hollande, si grande est la défiance qu'on nourrit contre le prince d'Orange. Il y a eu une sédition chez les Hollandais, qui prétendent qu'on sacrifie leur liberté à l'ambition du prince. Ce dernier a amené sa femme à Anvers, pour la soustraire à l'animosité populaire et éviter le sort qu'ont subi jadis ses compétiteurs, les De Wit. Les troupes de Zell se sont révoltées en Gueldre. Le roi d'Angleterre demeure toujours indécis. Il n'a fait qu'une seule démonstration : envoyer 3.000 hommes à Ostende et à Bruges. Le duc estime qu'il n'y a qu'un moyen d'éviter le coup final : se résigner à une paix honteuse. Le prince d'Orange a demandé si les Espagnols admettraient un traité qui fixerait la frontière à Charleroi, Ath, Courtrai, Audenarde, Saint-Ghislain et Condé. Le Gouverneur y voit une insinuation du roi d'Angleterre. Il a d'ailleurs donné une réponse affirmative. Il répète, qu'à son avis il faut demander la paix à tout prix. Il incrimine la conduite des alliés. Louis XIV a fait savoir au roi d'Angleterre qu'il conclurait la paix, à condition de fixer la frontière indiquée ci-dessus; sans cela il continuerait ses conquêtes. Le Gouverneur y a consenti, dans le but de garder au roi d'Espagne quelques possessions aux Pays-Bas. Il a fait connaître sa décision aux différents ministres espagnols à La Haye, Nimègue et Londres. Il fera ce qu'il pourra pour assurer la défense de Dixmude. La lettre est remplie de doléances.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 157.

709. Bruxelles, 30 mars 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.* 25

Les membres du Conseil de Flandre, établis à Gand, ont déclaré vouloir demeurer en l'obéissance du roi d'Espagne malgré les propositions françaises qui leur ont été faites lors de la capitulation de la ville. Ils vont s'établir à Bruges (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 167. 30

(1) Voir, en annexe, la lettre des conseillers (fol. 169). — Sur l'affaire en question, voir H. VAN HOUTTE, *Les occupations étrangères...*, t. I, p. 271, et J. NEVE, *Gand sous l'occupation de Louis XIV*, 1929, pp. 24 et ss.

710. Bruxelles, 30 mars 1678. — *Vila Hermosa à Charles II.*

Dans les circonstances difficiles où on se trouve il est nécessaire d'établir une jointe politique où siègeraient les ministres espagnols en service aux Pays-Bas et à l'extérieur. Elle se composerait de Pedro Ronquillo, second plénipotentiaire à Nimègue, du marquis de La Fuente et de Balthasar de Fuenmayor, ancien ministre au Danemark.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 172.

711. Bruxelles, 4 avril 1678. — *Consulte du Conseil privé.*

Louis XIV a fait publier des ordonnances stipulant que par la prise de Gand il aurait soumis à sa domination les pays d'Alost et de Waes, la châtelanie du Vieux-Bourg de Gand, les métiers d'Assenede et de Bouchout et plusieurs autres parties de Flandre et de Brabant. Il veut obliger les magistrats de ces lieux à déclarer combien ils ont payé à l'Espagne à titre d'aides et subsides et les empêcher de payer encore quoi que ce soit à l'avenir. Il vise à la confiscation de tous les biens appartenant à des sujets du roi d'Espagne et situés sur le territoire qu'il a conquis. Le Conseil a fait défendre de déférer aux prescriptions de l'ennemi. Il est à craindre que celui-ci aille les faire exécuter de force, dans le dessein d'accaparer tout le produit des aides, subsides et impositions de la Flandre. Le Conseil est convaincu de la nécessité de se servir de tous les moyens dont il peut disposer. Il note que l'interruption du commerce va diminuer sensiblement le produit des droits d'entrée et de sortie. Le Conseil propose au Gouverneur de faire des doléances en Angleterre et au Congrès de Nimègue sur la conduite des Français qui choque toute sorte de droit et de lois de guerre et d'État. L'occupation d'une place forte ne fait pas perdre au Souverain ses droits sur les dépendances de la ville ou le pays que ses armées doivent évacuer, tant qu'un traité ne rend définitive la cession. Il en a toujours été ainsi dans les guerres précédentes. On s'est réglé de la sorte en Hainaut, en Artois et ce n'est qu'à la conclusion de la paix que les questions ont été tranchées. La politique française est toute opposée à ces principes.

Non content des dépendances des places occupées, l'ennemi émet même des prétentions sur des territoires qui n'en dépendent pas. Les localités ci-dessus citées composent autant de souverainetés particulières.

Conseil privé, recueil 331.

712. Bruxelles, 10 avril 1678. — *Villa Hermosa à Manuel de Lira.* 5

Le Roi a écrit à Lira que pour l'explication de sa volonté au sujet de la paix ou de la guerre, il s'en remet au contenu des lettres envoyées à Villa Hermosa par le courrier précédent. Le Gouverneur fait remarquer que ces dépêches ne contenaient que des espérances fondées entièrement sur les efforts de l'Angleterre et l'ordre de se mettre d'accord avec Lira et les autres ministres du Nord pour résoudre ce qu'il y aurait lieu de faire en toute éventualité. Les changements survenus dans la situation et les pertes subies font en sorte qu'il ne reste à Villa Hermosa d'autre consolation que le fait d'avoir toujours engagé Lira et les autres ministres à faire tous leurs efforts pour sauver, par la paix, les derniers vestiges du régime. Les récents courriers venus d'Espagne n'ont pas apporté un réal, au contraire de nouveaux soucis. On ne dispose d'aucun crédit. Il n'y a pas moyen de faire face aux engagements et aux nécessités.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 212, fol. 135. 20

713. Bruxelles, 13 avril 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Louis XIV est rentré à Paris, désireux d'accorder quelque repos à ses troupes. Il veut continuer avec d'autant plus de furie ses opérations dans la suite. On apprend de tous côtés que les Français multiplient leurs préparatifs et que le Souverain lui-même va retourner en campagne. La menace est dirigée contre Termonde et Bruxelles. Le Gouverneur est incapable de défendre ces places avec les troupes royales. Les alliés sont convaincus de l'extrême difficulté de protéger les Pays-Bas. L'Empereur est demeuré à peu près indifférent aux représentations multiples qui lui ont été faites; il veut d'ailleurs éviter les incursions

de l'ennemi dans ses pays héréditaires. Le Gouverneur multiplie ses doléances sur la conduite des alliés et la tactique qu'ils veulent suivre. Jusqu'ici les Pays-Bas ont supporté tout le poids de la guerre. La conduite du roi d'Angleterre est particulièrement équivoque. Le dénuement de l'armée des Pays-Bas est lamentable.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 183.

714. Madrid, 17 avril 1678. — *Charles II aux États des diverses provinces.*

Le Roi assure les provinces de l'estime qu'il a pour leur courage, leur zèle et leur fidélité. Il déclare qu'il en conservera un souvenir éternel et leur promet qu'il n'épargnera aucun moyen humainement possible pour les soulager.

Publié par GACHARD, *Lettres des Souverains*, p. 427.

715., 19 avril 1678. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil propose de nommer à la jointe des affaires politiques, que Villa Hermosa réclamait, don Pedro Ronquillo et don Balthasar de Fuenmayor qui venait de quitter l'ambassade de Copenhague.

Le Roi répond qu'en principe il approuve les deux candidatures.

Estado, 3862 (1).

716., 20 avril 1678. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Affaire Orange-Isenghien.

Le Conseil rappelle la consulte du Conseil suprême de Flandre du courant par lequel les conseillers à Madrid penchaient pour une confirmation de l'ordonnance de Villa Hermosa mais à condition qu'on respectât les formes de la justice. Le Conseil d'État trouve que le Con-

(1) Le 23 avril suivant, le Roi notifie à Villa Hermosa qu'il approuve la création de la jointe en question. (*Estado, 2212.*)

seil de Flandre se déjuge et que sa décision est contraire aux résolutions antérieures des deux Conseils. En conséquence il ne voit aucune raison pour modifier l'avis qu'il avait exprimé dans les consultes du 25 février et du 22 mars.

Le Roi fait remarquer en apostillant la consulte que, vu les instances 5 réitérées du prince d'Orange et des États généraux ainsi que la situation critique des Pays-Bas, il faut procéder avec prudence et renvoyer l'affaire à une réunion plénière du Conseil.

Estado, 2215.

717. La Haye, 26 avril 1678. — *Manuel de Lira à Charles II.* 10

Réponse à deux lettres royales relatives au traité conclu entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. Le Roi a remis la copie du traité en question qui avait été transmise à Don Juan par l'ambassadeur allemand accrédité à Madrid. Il s'étonnait de ce que cette négociation fût demeurée 15 inconnue des ministres espagnols. Lira rappelle ses lettres précédentes dans lesquelles il avait révélé ses négociations comme aussi les dépêches qu'il avait adressées à ce sujet à Villa Hermosa et d'autres dont copies avaient été envoyées à Madrid.

La question capitale est qu'en agissant de la sorte les Hollandais ont contrevenu aux conventions qui les liaient au roi d'Espagne, 20 à l'Empereur et aux autres alliés. Ils allèguent des prétextes pour se justifier, prétendant que l'appui de l'Angleterre leur était indispensable, que les Espagnols ne tenaient pas plus de 12.000 hommes en Flandre. Incriminations contre les Hollandais qui s'imaginent que le Roi acceptera la paix qu'ils veulent lui imposer. Critique de la conduite 25 du roi d'Angleterre. La justice de notre cause, dit-il, le bien-fondé de nos plaintes ne sert à rien sans l'appui de forces plus considérables. Aucun des ministres espagnols n'a approuvé ni désapprouvé ce traité, on l'a simplement toléré. Lira proteste avoir toujours eu l'approbation de Villa Hermosa et de Los Balbases, qui sont les ministres dont l'avis 30 est décisif. Ces derniers auraient accepté d'ailleurs des conditions plus dures que celles indiquées dans le traité mis sur pied par le roi d'Angleterre. Lira termine sa lettre en justifiant encore sa conduite.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 73, fol. 199.

718. Bruxelles, 27 avril 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Le Gouverneur envoie à Madrid tous les renseignements qu'il a pu réunir, au sujet de l'alliance défensive secrète conclue entre Anglais et Hollandais. Il incrimine la conduite des uns et des autres et exprime 5 l'espoir que la paix mette l'Espagne en bonne posture pour recouvrer son crédit.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 203 (1).

719. Bruxelles, 27 avril 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Les Français ont continué leurs préparatifs dans la région d'Ath. Ils 40 poursuivent entretemps leurs intrigues par de feintes propositions de paix. Ils ont fait à Nimègue des offres extravagantes. La conduite des Hollandais est suspecte. Ils déclarent que les Provinces-Unies sont épuisées et ne peuvent continuer la guerre. Ils n'ont en vue que leurs propres intérêts et se laissent gouverner par leurs passions. Ils sont 45 cause du retard apporté dans la conclusion de l'alliance avec l'Angleterre. Le Gouverneur répète qu'il est dépourvu de troupes : l'armée espagnole est incapable de défendre les villes qu'on tient encore. Il s'étend ensuite longuement sur la diversion décidée par les alliés dans la région de la Meuse et de la Moselle et des inconvénients en résultant 20 pour l'Espagne. Il justifie en terminant la faible défense de la ville de Gand. Il incrimine l'égoïsme des Hollandais, qui n'ont pas voulu donner un homme pour défendre cette place.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 216.

720. Bruxelles, 27 avril 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.*

25 Le Gouverneur envoie à la Cour une copie du rapport fait par le surintendant de la Justice militaire et d'une lettre écrite par ce dernier à l'auditeur militaire de Luxembourg à propos d'une conspiration ourdie en cette ville, pour livrer la place aux Français (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 231.

30 (1) Voir, en annexe, un rapport sur les indications diverses reçues à Bruxelles à propos de ces tractations (fol. 206).

(2) Les documents annexes manquent. — On les trouve à Simancas. (*Estado, 2136.*)

721., 27 avril 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Sur les excès commis en Flandre par les troupes hollandaises. Le duc rappelle qu'il a reçu communication dans les dépêches antérieures de la plainte adressée par le nonce à Sa Majesté. Il est intervenu auprès des chefs hollandais pour que ceux-ci retiennent leurs soldats ⁽¹⁾. 5

Estado, 2136.

722., 28 avril 1678. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Affaire Orange-Isenghien.

Chacun des conseillers émet son avis au sujet des prétentions du prince d'Orange d'être exempté de comparaître en personne devant les 10 tribunaux belges.

Le Roi renvoie l'affaire au duc de Villa Hermosa qui aura à réunir la jointe proposée par le Conseil de Flandre et à entendre le Conseil d'État du pays. Le Roi insiste encore sur l'importance de l'affaire et déclare qu'il faut tâcher de pénétrer les intentions des États-Généraux 15 à l'égard de la Belgique avant de donner une réponse définitive.

Estado, 2215.

723., 28 avril 1678. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la nécessité de séparer aux Pays-Bas l'administration civile de l'administration militaire. 20

Le Roi répond qu'il faut chercher les documents nécessaires à Simancas s'ils ne sont plus à la Secrétairerie d'État. Il ajoute cependant : l'état périlleux dans lequel se trouve la monarchie ne permet pas de prendre exemple sur ce qui aurait été fait à toute autre époque.

Estado, 3861. 25

⁽¹⁾ Le 18 mai, le Conseil d'État espagnol propose de faire part de ces démarches au Nonce. (*Ibid.*)

724. Aranjuez, 5 mai 1678. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi a appris qu'Albert Janssens, receveur des droits d'entrée au district d'Anvers, a fait banqueroute, emportant 200,000 florins de la caisse. Il remarque que le Gouverneur ne lui a rien rapporté à ce sujet. 5 Il veut qu'une enquête soit faite sur tout ce qui s'est passé alors, comme aussi sur la conduite suivie précédemment en de semblables occurrences et les mesures à prendre pour y remédier.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 622, fol. 169 ⁽¹⁾.

725. Madrid, 7 mai 1678. — *Charles II au prince d'Orange.*

10 Le Roi a notifié aux États-Généraux les dispositions qu'il a prises pour assurer l'envoi régulier d'argent en Flandre. On assurera de la sorte le maintien de troupes espagnoles considérables, qui pourront coopérer avec les alliés à la cause commune. Villa Hermosa a reçu des instructions précises à ce sujet et les communiquera au prince.

15 *Ambassade d'Espagne à La Haye*, reg. 73, fol. 246.

726. La Haye, 10 mai 1678. — *Manuel de Lira à Charles II.*

L'ambassadeur rappelle une lettre antérieure relative aux propositions hautaines faites par les Français à Nimègue, aux efforts faits par les ministres alliés pour encourager les Hollandais et la répugnance de 20 ces derniers à interdire le commerce avec la France.

On voudrait obtenir des Hollandais que, suivant l'exemple de l'Angleterre, ils interdisent à tous leurs navires d'aller trafiquer en France, pour enlever à cette puissance les moyens de continuer la guerre. Toutes les villes hollandaises ont protesté qu'elles ne voulaient 25 plus continuer la guerre et prétendaient accepter les conditions proposées à Nimègue. Pour les satisfaire on a suggéré de négocier une trêve pour tout le mois de mai et, à cet effet, les villes ont immédiatement envoyé une députation à Villa Hermosa. Lira a avisé par exprès

⁽¹⁾ Voir encore la lettre suivante relative à des affaires particulières : le 9 mai, 30 décret du 20 juin, pour l'auditeur général Fernand de Fierlant.

le Gouverneur des Pays-Bas et les autres ministres espagnols de tout ce qui se passait. Le prince d'Orange s'est conduit extérieurement d'une façon louable, se dépensant pour la cause commune, insistant sur la nécessité de continuer la guerre et d'interdire le commerce avec la France. On ne sait si ce n'est pas une attitude feinte. En tout cas l'ennemi se tient au cœur de la Flandre et menace la liberté de toute l'Europe. Dans l'entretemps le Pensionnaire général assure qu'on continue à travailler pour obtenir l'interdiction du commerce avec la France.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 73, fol. 256. 40

727. Bruxelles, 11 mai 1678. — *Villa Hermosa à Don Juan*.

Le Gouverneur a dépêché un courrier extraordinaire par mer parce que récemment, à six lieues de Bruxelles, les Français ont dévalisé un courrier apparemment pour se procurer le chiffre. La perte sensible qu'on a faite de Léau augmente le désarroi et les raisons qu'on a d'être mécontent du prince d'Orange. On ne sait à quelles fins celui-ci s'est retiré à La Haye.

La jointe politique dont l'établissement a été ordonné par le Roi et Don Juan est formée. Le Gouverneur explique pourquoi il n'y a pas appelé le Vedor général, peu au courant des affaires politiques. Il discute la personnalité du chef-président de Pape. Au début de son gouvernement il estimait ce ministre prudent et zélé; depuis il a reconnu qu'il était prolix et passionné. Le Gouverneur dénonce les prétentions exagérées de Pedro Ronquillo, qui se fonde sur son titre d'ambassadeur et dont la présence dans la jointe produira plus d'embarras que d'utilité. Il discute aussi les candidatures au poste de châtelain d'Anvers et notifie la décision prise de désigner *ad interim* Bernardo de Salinas. On annonce que le départ de Louis XIV de la Cour est prochain.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 212, fol. 174. 30

728. Bruxelles, 11 mai 1678. — *Villa Hermosa à Charles II*.

La mort du comte de Salazar a rendu vacant le poste de châtelain d'Anvers et le Gouverneur voudrait faire des propositions au Roi quant

à sa succession. Parmi les chefs espagnols, il ne trouve personne ayant les qualités requises. Anvers est le seul rempart du gouvernement espagnol depuis les derniers revers. Il convient plus que jamais d'en confier la garde à un officier possédant toutes les qualités requises. Il faut un sujet d'un âge peu avancé. Il propose donc Francisco Gonzalez de Alveda, Pedro Zavala et Francisco Sanchez Pardo.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 259 (1).

729. Bruxelles, 11 mai 1678. — *Villa Hermosa à Charles II*.

La jointe politique, dont il est question dans une des lettres précédentes du Gouverneur, a commencé ses travaux (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 247.

730. Bruxelles, 11 mai 1678. — *Villa Hermosa à Charles II*.

Le comte d'Egmont est parti pour Londres. Il prétend garder le poste de général de la cavalerie étrangère et le commandement de la cavalerie de l'armée espagnole. Le Gouverneur s'insurge contre cette prétention (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 252.

731. Bruxelles, 11 mai 1678. — *Villa Hermosa à Charles II*.

Les Français ont intercepté le chiffre général de la correspondance diplomatique espagnole. Les ennemis se sont emparés de la ville de Léau à cause de la négligence du gouverneur Don Augustin Pacheco et cela malgré les réprimandes que le Gouverneur général lui avaient faites. La perte de cette ville est très sensible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 263.

(1) Il y a encore d'autres lettres relatives à des affaires particulières : le 22 juin, pour Claude Ignace Lefebure, du Grand Conseil de Malines (fol. 335); pour Matheo de Villegas, lieutenant de la place forte d'Anvers (fol. 365).

(2) Voir, en annexe, la lettre du Gouverneur à Pedro Ronquillo, Balthasar de Fuenmayor, Juan de Layseca Alvarado et le baron de Hoensbroeck, maréchal de Gueldre, désignés comme membres de cette jointe (fol. 249).

(3) Voir les annexes, fol. 254 et suiv. — Philippe-Louis, comte d'Egmont, prince de Gavre, fut ambassadeur extraordinaire d'Espagne à la Cour de Londres jusqu'en 1679.

732. Bruxelles, 11 mai 1678. — *Villa Hermosa au secrétaire d'État Geronimo de Eguia.*

Le Gouverneur a appris avec plaisir que le Roi a examiné le rapport autographe qu'il lui a adressé. Il a exécuté l'ordre royal d'appareiller deux navires à Ostende pour transporter les courriers extraordinaires 5 concurremment avec deux navires destinés à Saint-Sébastien. Il avertira les ministres espagnols en service dans les États du Nord pour qu'ils puissent éventuellement profiter de ces courriers. Ils auront à envoyer à cet effet les plis à Villa Hermosa avec la mention *réserve* et celui-ci les fera parvenir à destination (1). Dévaluation d'un courrier par les 10 Français en vue de se procurer le chiffre.

Eguia a notifié au Gouverneur le désir du Roi de développer en Espagne l'industrie de la verrerie. Celui-ci a pu engager un patron très expérimenté pour aller reconnaître les matières premières dont on y dispose. 15

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, liasse 307.

733. Aranjuez, 13 mai 1678. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le ministre hollandais accrédité à Madrid, Sébastien de la Chiese a demandé tant au nom des États-Généraux que du prince d'Orange d'obtenir confirmation de la déclaration donnée le 7 juin précédent portant que le prince, à titre de Souverain, ne pouvait être cité devant aucun 20 tribunal des Pays-Bas. Le Gouverneur réunira une jointe de neuf ministres, dont le Roi indique les noms dans un billet joint à la lettre, pour examiner la question après avoir entendu les fiscaux de toutes les provinces. L'avis de la jointe sera soumis à l'examen du Conseil d'État. Le procès-verbal de cette dernière délibération indiquera l'avis de 25 chaque conseiller, dans le cas où il y aurait divergence d'opinion.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 622, fol. 156 v°.
Secretarias provinciales, liasse 2631.

734. Madrid, 23 mai 1678. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le chanoine Jean Antoine Van der Varen a résigné le canonicat qu'il 30 détenait en l'église de Saint-Vincent à Soignies. Il voudrait que la

(1) Voir encore une lettre de Villa Hermosa à ce sujet en date du 2 juin. (*Ibid.*)

prébende fût conférée à Jean Antoine Van der Varen, son neveu. Le Gouverneur entendra à ce propos le Conseil privé, puis fera connaître son avis au Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 623 (1).

5 735. Bruxelles, 25 mai 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Le Roi a fait savoir qu'il n'approuvait pas les instructions données par le Gouverneur au marquis de Bourgogne de prêter l'oreille aux propositions de paix faites par la France. Cette démarche a été jugée inopportune, à la suite de la défense faite en Angleterre de continuer 10 le commerce avec la France. Le Gouverneur déclare que ce geste de la Cour britannique est bien plus une manœuvre vis-à-vis du Parlement qu'une menace d'entrer en guerre contre la France. L'Espagne n'a rien à attendre du gouvernement anglais; celui-ci est d'autant moins enclin à commencer les hostilités qu'il connaît la confusion qui règne en Hol- 15 lande où toutes les provinces se sont déclarées en faveur de la paix. Les membres de la jointe politique et les généraux de l'armée des Pays-Bas ont tous conseillé d'accepter les ouvertures de paix, d'autant plus qu'on n'avait pas à choisir, en présence de l'attitude des Hollandais. Les diplomates français ont fait de nouvelles propositions à Nimègue. Villa 20 Hermosa insiste sur les raisons qui obligent l'Espagne à la condescendance. Il expose l'attitude des Hollandais qui sont l'objet de sollicitudes particulières de la part des Français, et dans le pays desquels une mutinerie a éclaté. Il fait voir aussi combien la situation est menaçante aux Pays-Bas, eu égard aux forces terribles dont disposent les Français et le 25 manque absolu de moyens de défense. Il se déclare incapable de conserver au Roi un pied de terrain aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 277.

(1) Voir le décret adressé au Conseil privé le 3 juillet suivant. — Il y a encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 9 avril 1678 (décret du 6 juillet), 30 pour le prince de Bournonville; le 30 juin 1678 (décret du 26 juillet), pour les contadors de la *Sala de Quantas*; le 2 novembre 1678 (décret du 21 novembre), pour le marquis de Bournonville; le 25 août 1678 (décret du 30 novembre), pour le capitaine Charles Bramville; le 12 décembre 1678 (décret du 21 janvier 1679), pour le prince de Bournonville; le 15 décembre 1678 (décret du 21 janvier 1679), pour Antoine Ignace de Rubempré; le 35 30 novembre 1677 (décret du 23 janvier 1679), pour le marquis de Ribeaucourt (sergent général de bataille).

736. Bruxelles, 25 mai 1678. — *Villa Hermosa à Don Juan.*

Les changements incessants qui s'opèrent en Hollande et le contre-coup qu'ils entraînent en Angleterre ont décidé le Gouverneur à retarder sa correspondance avec le Roi, pour ne pas devoir écrire dans cet état de confusion. Il est convaincu de l'importance de la réforme à opérer dans le ministère des Pays-Bas. Mais il a fallu la retarder dans le trouble où on se trouve, eu égard aux souffrances que cause à la population l'ennemi qui est à ses portes, au peu de places qui restent encore, aux restrictions qui ont déjà été imposées à la solde de nombreux ministres.

Attitude du comte d'Egmont. Il persiste dans ses premières prétentions, mais est parti pour l'Angleterre. Tant qu'il y reste on peut lui conserver tacitement son poste dans la cavalerie, d'autant plus que la vacance provoquerait de nouveaux embarras. Le Gouverneur confie à Don Juan que le duc de Havré est de tempérament francophile, que ses vices sont connus, qu'il serait dangereux de lui confier un poste. Il faudrait que le Roi l'entretienne avec des espérances ou l'appelle en Espagne. Il est trop enclin à se retirer en France, poussé, à ce qu'il semble, par sa femme. Villa Hermosa a représenté au Roi que depuis les dernières pertes il n'a cessé d'insister auprès des ministres espagnols réunis à Londres et à La Haye pour leur faire voir que seule la paix, même la plus coûteuse, sauverait les Pays-Bas. Le plus grand nombre, d'après ce qu'il a appris, l'accuse de discuter en public au sujet de la paix. Il proteste de la pureté de ses intentions, déclare que le désespoir de la population était la cause qui devait pousser tous les ministres à la fin de la guerre, de peur que ces provinces ne se perdissent d'elles-mêmes, considérant que les Espagnols ne pouvaient la leur procurer. L'espoir de la paix est le seul remède qui les a maintenues, sans cela elles se seraient depuis longtemps jetées dans les bras de l'ennemi. Le conseiller Christyn ⁽¹⁾ a passé récemment par Bruxelles. Il a assuré qu'après avoir vu et entendu ce qui se passait et se disait dans les rues, il tâcherait de convaincre Los Balbases, ce que n'avaient pu faire les lettres de Villa Hermosa. Il ajoutait que s'il était le maître, il accepterait la paix à tout prix, même si elle ne devait laisser à l'Espagne d'autre terri-

(1) Plénipotentiaire au Congrès de Nimègue.

toire que Bruxelles. Pedro Ronquillo a, lui aussi, changé d'avis à ce sujet. Le bruit ayant couru à Bruxelles, — à tort — que ce ministre s'opposait à la paix, la haine du peuple a été telle, qu'elle a failli lui coûter la vie. Les ministres espagnols, dit Villa Hermosa, après la réunion qui a eu lieu à Anvers, ont méprisé le rapport que lui-même leur a fait à ce sujet. Ils sont cause qu'on n'a pas conclu alors une paix moins préjudiciable. Ils n'ont cherché qu'à s'assurer eux-mêmes et à faire peser sur lui tout le poids, sans lui apporter d'aide dans ces circonstances difficiles. A l'heure actuelle Villa Hermosa est le seul qui mérite l'approbation ou le châtement. Il a voulu préserver ce qui reste du domaine du Roi en ces pays. Il fulmine en terminant contre le prince d'Orange, signale le mépris avec lequel tous les princes traitent les Espagnols, comme le montre une réponse de l'Électeur Palatin.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 212, fol. 208.

737. Madrid, 28 mai 1678. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Malgré l'ordre du Roi, le Gouverneur a confié la charge de second secrétaire du Conseil d'État à un jeune homme sans expérience, qui a épousé la fille du chancelier de Brabant ⁽¹⁾. Villa Hermosa est chargé de faire rapport à ce sujet après avoir entendu le Conseil d'État et d'envoyer à Madrid la consulte originale de ce Conseil. En attendant, défense formelle sera faite à l'intéressé de remplir sa charge, tant que le Roi n'aura pas pris une ultime décision.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 623, fol. 5 v°.

738., 28 mai 1678. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la tentative de livrer Luxembourg à la France. Le prince de Chimay, Ernest de Ligne, gouverneur, fit arrêter le capitaine réformé Christian Kucklewyn. Le Conseil est d'avis que le prince continue son enquête sans en charger le Conseil provincial de Luxembourg ⁽²⁾.

Estado, 2136.

(1) Simon de Fierlant.

(2) Il y a encore dans la liasse 3685 une lettre de Villa Hermosa, datée du 22 juin, et donnant de nouveaux détails sur le même incident.

739., 31 mai 1678. — *Déclaration des États-Généraux à leurs plénipotentiaires au Congrès de Nimègue, communiquée par l'ambassadeur Van Haren aux ministres alliés* (1).

Les États-Généraux n'en peuvent plus. Le danger évident que courent les Pays-Bas espagnols, l'importance des forces françaises qui s'y trouvent, la faiblesse des armées qu'on peut leur opposer, l'échec de l'espoir qu'on avait mis dans l'intervention anglaise, tout cela indique qu'il ne reste qu'un seul moyen de sauver les Pays-Bas espagnols : la paix. Les États-Généraux sont décidés à accepter les conditions dures exigées par Louis XIV. Ils désirent connaître l'opinion des alliés. Ils espèrent que ceux-ci n'entraveront pas la conclusion de la paix mais y concourront. Ils espèrent qu'on ne leur gardera pas rancune de ce qu'ils ont essayé de prévenir leur ruine de la seule manière encore possible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, liasse 293.

740., 31 mai 1678. — *Charles II au duc de Villa Hermosa.* 45

Le Roi lui remet sa procuration pour renouveler le serment prêté par le marquis de Castel-Rodrigo en 1666.

Estado, 3885 (en français).

741. Madrid, 2 juin 1678. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Joachim Sire Jacob, bourgeois de Bruxelles, a représenté qu'il fabrique une étoffe qui a grand débit et est fort profitable aux finances royales. Il voudrait obtenir pour lui et ses enfants l'exemption de toutes les charges auxquelles sont soumis les autres habitants. Le Gouverneur peut — avec l'assentiment du magistrat de la ville — accorder cette faveur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 623, fol. 51.

(1) Au dos on indique : *para remitir al Exmo Duque de Va Hermosa con carta del dicho día.* — Il y a dans la même liasse la traduction espagnole de la réponse donnée aux Hollandais par les plénipotentiaires impériaux le 10 juin 1678.

742. Bruxelles, 8 juin 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Le Gouverneur rappelle les instances qu'il a faites auprès de l'Empereur par l'intermédiaire du comte d'Arquinto (1), pour qu'il permît que les 2.000 hommes destinés jadis à secourir le Milanais fussent dirigés sur les Pays-Bas. Il est peu probable que l'Empereur pourra donner satisfaction sur ce point. D'autre part, d'après les avis émis par le comte de Bucquoy, il ne faut pas s'attendre à ce que le duc de Lorraine attaque Fribourg. L'ennemi détient la supériorité numérique et occupe une position trop avantageuse.

10 *Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 307 (2).*

743. Bruxelles, 8 juin 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Au sujet des délibérations du Congrès de Nimègue. Le plénipotentiaire hollandais Van Haren a fait des démarches auprès de tous les ministres alliés insistant sur la mauvaise situation générale, le peu d'espoir d'être secouru par l'Angleterre, l'impossibilité d'éviter les progrès de l'ennemi. Il concluait à la nécessité de faire la paix, seul remède possible à tous les maux. Les autres diplomates alliés ont donné au ministre hollandais une réponse satisfaisante. De nouvelles démarches ont été faites aussi par les Français par l'intermédiaire du nonce apostolique avec l'offre d'une trêve générale pour tout le reste de cette année. On sait par ailleurs qu'un ambassadeur hollandais a fait des tractations pour obtenir de Louis XIV une trêve de six semaines.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 314.

744. Bruxelles, 8 juin 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.*

25 Le gros de l'armée ennemie est venu se poster dans le voisinage de Bruxelles. Le Gouverneur communique à Madrid les renseignements qu'il a pu se procurer sur l'état des forces que Louis XIV tient en cam-

(1) Philippe de Arquinto, ambassadeur d'Espagne à Vienne.

(2) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 8 juin, pour le comte d'Egmont (fol. 311); pour Nicolas van den Grootendael, auditeur de la Chambre des Comptes (fol. 313).

pagne. Il distingue l'armée dirigée sur Bruxelles de celle opérant en Alsace. Le marquis de Graña a donné des indications sur le corps des alliés opérant entre la Meuse et la Moselle qui atteindra à bref délai les effectifs de 20.000 hommes. Villa Hermosa se plaint des ennuis que lui causent certaines troupes alliées et des murmures qu'elles provoquent de la part de la population. Il a essayé de se débarrasser des importuns en les envoyant dans le pays de Liège. Il enverra par le prochain courrier les renseignements demandés sur la composition de l'armée espagnole. Pour assurer la défense de Bruxelles, il a demandé le concours du comte de Waldeck, mais n'a pu l'obtenir. Il faut craindre la reddition de Mons, dont le blocus est très rigoureux. Villa Hermosa a renouvelé ses instances auprès des ministres espagnols pour une conclusion rapide de la paix.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 319.

745. Bruxelles, 8 juin 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.* 45

Au sujet des négociations de La Haye et du trouble causé au gouvernement hollandais par le soulèvement qui a éclaté à Zaandam. L'assemblée des États-Généraux a décidé de notifier aux ministres alliés que le gouvernement hollandais, voyant ses ressources épuisées, ne pouvait se maintenir en état de guerre. Il lui semblait d'ailleurs que la force des armes ne pourrait préserver ni le territoire espagnol ni le sien. Les autorités hollandaises s'étaient donc décidées à répondre à la lettre apportée par un émissaire de Louis XIV et demandaient au gouvernement espagnol d'arrêter les opérations jusqu'à l'arrivée de l'ambassadeur Van Beuningen, porteur de propositions susceptibles d'amener une pacification générale. Les Hollandais s'abstinrent de déclarer qu'ils avaient décidé d'accepter les propositions françaises, encore qu'ils l'eussent laissé entendre. Van Beuningen a eu lors de son passage à Anvers une entrevue avec Pedro Ronquillo. Il a assuré que son objectif principal était un armistice de six semaines. Le diplomate hollandais s'est rendu après au camp de Louis XIV, d'où il a rapporté l'acceptation de l'armistice. Elle implique l'engagement des Hollandais d'agréer, à l'expiration de ce délai, les conditions proposées pour la paix et de refuser tout concours à ceux des alliés qui continueraient la guerre.

Après le retour du diplomate à La Haye, les États-Généraux ont convoqué les ministres alliés pour leur notifier qu'ils avaient à demander à leur gouvernement les pouvoirs requis pour la conclusion de la paix. A l'expiration du délai fixé on prendrait à Nimègue les dispositions nécessaires. L'ambassadeur Van Beuningen s'est immédiatement rendu dans cette ville. Villa Hermosa a fait notifier sa réponse, refusant de prendre une décision formelle avant d'avoir délibéré avec les membres de la jointe politique. Il rappelle ses instances antérieures pour arriver à la conclusion de la paix et se plaint de ce qu'on prétend qu'il n'a pas donné assez d'avertissements sur l'état pitoyable des affaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 315.

746. Madrid, 13 juin 1678. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi ordonne de payer les fonctionnaires de l'Amirauté avec le produit des prises des armateurs.

15

Secretarias provinciales, reg. 2631.

747. Madrid, 17 juin 1678. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi rappelle qu'en 1675 et 1677, il a prescrit de payer avant tous les autres les conseillers du Conseil suprême. Les intéressés se sont plaints de ce que cet ordre n'a pas été exécuté et qu'on leur doit des arriérés considérables. Le Roi prescrit à nouveau de leur donner satisfaction.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 623, fol. 2 v° (1).

748., 21 juin 1678. — *Consulte du Conseil d'État.*

Les Brabançons insistaient pour que l'on confirmât les privilèges du duché. Le Conseil suprême de Flandre consulté à ce sujet rappela que le Conseil privé avait proposé de donner cette confirmation non en public, comme cela s'était pratiqué du temps de Castel-Rodrigo, mais

(1) Décret du 3 juillet suivant. — L'ordre est réitéré encore le 20 septembre 1678 (décret du 12 octobre).

dans une salle du palais, comme à l'avènement du Cardinal-Infant en 1633. Il demandait que des ordres en conséquence fussent donnés au duc de Villa Hermosa.

Le Conseil d'État se rallie à cette proposition.

Estado, 2136. 5

749. Bruxelles, 22 juin 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Le Gouverneur a fait remettre aux conseillers du Conseil de Flandre retirés à Bruges la lettre de félicitations du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 339.

750. Bruxelles, 22 juin 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.* 40

Les négociations de la paix ont été transférées de La Haye à Nimègue. Les diplomates hollandais ont fait de vives instances auprès de leurs collègues alliés pour les disposer en faveur de la paix projetée. Ces derniers ont rappelé les divers traités d'alliance de manière à rendre vaines les propositions hollandaises. Ce fut inutilement; ceux-ci ont persisté dans leur manière de voir. Ils ont menacé de retirer leurs troupes des places des Pays-Bas dès qu'ils auraient pu s'arranger avec Louis XIV. Le marquis de Los Balbases leur a demandé si les Français se prêteraient à un accommodement simultané avec l'Espagne et la Hollande en laissant la porte ouverte pour des négociations avec les autres alliés. Les diplomates français — ont-ils répondu — les ont assurés qu'ils étaient prêts à recevoir les propositions de tous les alliés. Los Balbases rendra compte en détail des motifs qui nécessitent l'acceptation de ces conditions. Villa Hermosa a sollicité les avis des principaux ministres et généraux en service et il en remet la teneur à Madrid. 25

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 349.

751. Bruxelles, 22 juin 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Les parlementaires anglais veulent arrêter les armements de terre et de mer à cause de la défiance qu'ils ont contre leur propre souverain. Ce dernier ne pourra empêcher le licenciement. Le Gouverneur com- 30

munique à Madrid le texte de la lettre qu'il a écrite à ce propos au marquis de Los Falces, actuellement à Vienne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 352.

752. Bruxelles, 22 juin 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.*

5 Les armateurs de course ostendais se sont plaints à Madrid du préjudice que leur cause la convention conclue en novembre 1676 avec les Hollandais (2). Le Gouverneur rappelle qu'on a agi de la sorte pour éviter des inconvénients plus grands et pour complaire aux Hollandais. On était d'ailleurs d'accord avec le chef-président et les principaux 10 ministres des Pays-Bas. Il ne s'agit au surplus que d'un règlement provisoire, destiné à durer autant que la guerre. La conduite des corsaires a été déplorable. Ils n'ont cessé d'arrêter des vaisseaux anglais et hollandais et chaque courrier apportait au Gouverneur général des réclamations des gouvernements de Londres et de La Haye. Le roi d'Angleterre, 15 lassé, en est venu à des mesures extrêmes et a envoyé des vaisseaux de guerre croiser devant Ostende. Villa Hermosa a eu toutes les peines du monde à prévenir des mesures nuisibles aux bonnes relations des deux couronnes. On a établi une jointe composée des principaux membres des Conseils privé et de Brabant et de l'amirauté pour juger par voie 20 d'appel de l'amirauté d'Ostende tous les procès. Il fallait liquider l'arriéré et remédier aux irrégularités de l'amirauté d'Ostende. La réclamation d'un certain Baudouin Bourne est sans fondement, puisque cette affaire a été terminée par une jointe spéciale. Les corsaires sont obstinés, ils ne veulent pas se soumettre quand on les oblige à quelque restitution; ils agissent de même contre amis et ennemis. Un rapport du prince 25 de Vaudemont, général de la flotte, aboutit aux mêmes conclusions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 341.

753. Bruxelles, 22 juin 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Sur les désordres provoqués depuis le 10 juin par des paysans de 30 Schaerbeek. Ces paysans jouissent des privilèges de la bourgeoisie de

(1) Antonio Carillo y Peralta, ambassadeur d'Espagne à Vienne.

(2) Il s'agit sans doute de l'ordre du 28 février 1676 impliquant l'obligation de respecter la libre navigation des neutres. V. BRANTS, *Liste chronologique des ordonnances des Pays-Bas*, règnes de Philippe IV et de Charles II. Bruxelles, 1909, p. 162.

Bruxelles. Or, sous prétexte que cinq cavaliers espagnols avaient enlevé leurs troupeaux, ils se rendirent à l'Hôtel de Ville, forcèrent les portes de la trésorerie, disant qu'ils tueraient les bourgmestres. Le tumulte serait devenu grave sans le comte de Barbin, gouverneur de Bruxelles, qui, aidé d'un régiment hollandais, rétablit l'ordre. Le duc entre dans de longs détails sur cette échauffourée.

Estado, 2136.

754. Luxembourg, 30 juin 1678. — *Représentation des États de Luxembourg à Charles II.*

Les États ont reçu la lettre royale du 7 avril précédent et rendent grâce pour l'affliction que le Roi ressent des calamités qu'ont éprouvées ces provinces et dont les Gouverneurs généraux lui ont rendu compte. Ils conviennent que les ruines accumulées dans le Luxembourg sont multiples, causées par les fréquents passages et les longs séjours des troupes impériales et ennemies; ils déplorent les incendies, pillages et cruautés. Ils protestent que rien n'est capable de porter atteinte à leur zèle pour le service royal, à leur antique fidélité et constance. Ce leur a été un sensible déplaisir de demeurer si éloignés de sa personne, de ne pouvoir témoigner directement leur attachement. Ils se lamentent de ce qu'on ait si peu de considération pour eux quand il s'agit de nominations ou de promotions. Ils rappellent que par le passé il y a eu généralement des Luxembourgeois dans les principaux Conseils. Ces gens étaient capables de trancher les affaires en conformité avec les usages particuliers de cette province et des pays étrangers qui l'environnent de tout côté. Ils voient à regret que depuis leurs compatriotes sont exclus, au profit d'autres qui offrent de l'argent ou sont favorisés par des cabales. A la Chambre des Comptes trois places étaient réservées à des Luxembourgeois, on leur en a enlevé deux sans espoir de pouvoir les récupérer. Ils vantent les mérites d'un de leurs sujets, Nicolas Caso, qui a été jadis agent à la Cour. Ils se flattent que le Roi n'a aucune connaissance de ces innovations, que ses intentions sont identiques à celles de ses prédécesseurs. Ils le prient donc d'admettre dans les Conseils quelques Luxembourgeois, en particulier le dit Caso, à titre de surnuméraire dans la Chambre des Comptes. Les exactions récentes font

appréhender la ruine totale de la province. Les États rappellent qu'ils ont conclu récemment un arrangement pour l'entretien de l'armée, le paiement du Gouverneur, les travaux des fortifications, etc. Ils prient le Roi de ratifier cet accord.

Conseil d'Etat, liasse 234².

5 755., 1^{er} juillet 1678. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les instructions à donner à Balthasar de Fuenmayor et au baron de Hoensbroeck, maréchal héréditaire du duché de Gueldre, pour traiter avec le maréchal de Luxembourg.

Estado, 2136.

756. Madrid, 9 juillet 1678. — *Charles II à Villa Hermosa.*

10 Remerciements pour les alcyons envoyés, demande de nouveaux oiseaux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 623, fol. 34 v^o.

757., 15 juillet 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Sur la résolution de la Hollande et de l'Angleterre de continuer la guerre et les diligences faites pour secourir la place d'Anvers. Le Gouverneur relate qu'il a appris par une lettre de Los Balbases que les Français avaient déclaré à Nimègue aux Hollandais qu'ils n'évacueraient pas les places dont il était question dans le projet de traité, à moins qu'on ne rendît aux Suédois tout ce qu'ils avaient perdu en Allemagne. Ainsi l'espoir de conclure la paix s'évanouissait et il fallait se résoudre à continuer la guerre. Villa Hermosa a écrit à Lira pour que celui-ci demande aux Hollandais le concours de leurs troupes pour la défense des Pays-Bas et l'attaque de Mons. Ils devront aussi chercher à obtenir la collaboration du roi d'Angleterre.

Estado, 2136.

758., 16 juillet 1678. — *Charles II au duc de Villa Hermosa.*

25 Le Roi approuve la sentence rendue contre les traîtres qui ont voulu livrer Luxembourg aux Français et, à ce sujet, recommande de toujours maintenir les séparations entre la surintendance militaire et les autres tribunaux pour ces sortes de crimes.

Estado, 3885.

759. Bruxelles, 19 juillet 1678. — *Rapport de la jointe des affaires politiques au duc de Villa Hermosa.*

Sur l'attentat commis à Hambourg contre le consul espagnol, Don Antonio Enriquez, au moment où il allait quitter la ville (1).

Estado, 2136.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 655, fol. 149 (2). 8

760. Bruxelles, 29 juillet 1678. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Le Gouverneur a résolu que le secrétaire d'Etat et de guerre entrera avec droit de vote dans la jointe politique formée par ses ordres aux Pays-Bas. Cette jointe se réunira tous les jours et traitera de toutes les affaires d'Etat politiques et financières.

Estado, 2282. 10

761., 13 août 1678. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Veedor général, Don Crispin de Gonzalès Botello, pourra remettre les lettres de change et, s'il n'était pas encore arrivé dans les Pays-Bas, ce service serait confié, en attendant, au contador principal.

Estado, 2282. 15

762. Madrid, 13 août 1678. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Au sujet des lettres du Gouverneur faisant part des bonnes dispositions des Anglais et des Hollandais pour continuer la guerre et forcer Louis XIV à accepter les propositions de paix. Le Gouverneur a indiqué aussi les préparatifs qu'on faisait pour la défense de Mons. On regrette qu'il n'ait pas spécifié le montant des forces espagnoles et des forces ennemies.

On fait les plus grands efforts pour envoyer l'argent nécessaire, mais la situation des finances les rend généralement stériles. On s'est efforcé d'assurer une couverture suffisante aux lettres de provisions qui

(1) Le lendemain, Villa Hermosa communique ce rapport à Madrid (*Ibid.*). — Il y fait l'objet d'une consulte du Conseil d'Etat, le 18 août (*Ibid.*).

(2) On conserve dans le fonds de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre cinq recueils de protocoles de cette jointe pour les années 1678 à 1681. De copieuses annexes sont souvent réunies aux rapports. Il y a là un complément précieux à la correspondance des Gouverneurs généraux (reg. 655-659). 30

jusqu'ici en étaient dépourvues. En tout cas on ne dispose pas de l'argent nécessaire pour assurer les besoins de la guerre pour ce qui reste de la campagne. Il ne faut pas attendre mieux pour les provisions de l'année suivante. Ces provisions ont d'ailleurs toujours été d'un montant 5 tant insuffisant. L'intervention de l'Angleterre ne saurait empêcher l'Espagne de demeurer dans un besoin extrême. Il faut trouver un moyen de soulagement; il semble au Roi qu'il est indispensable de parler plus clairement aux gouvernements anglais et hollandais. On doit leur exposer la charge qui a pesé sur l'Espagne ces dernières années 10 et le retard de la flotte des Indes qui fait en sorte qu'on ne peut en tirer profit pour les provisions à faire. Il serait opportun que les alliés déchargent l'Espagne des dépenses nécessaires aux Pays-Bas. Ils devraient pourvoir non seulement au service de leurs propres unités mais aussi de l'armée d'Espagne de nos provinces. En agissant ainsi et en envoyant 15 une escadre dans la Méditerranée les alliés disposeraient d'une supériorité évidente. L'Espagne fera une diversion puissante en Catalogne, ce qui serait impossible si elle doit aussi pourvoir à l'armée des Pays-Bas et à la flotte. L'envoi des provisions aux Pays-Bas est entravée aussi par la question des changes. Villa Hermosa et Lira sont chargés de vaincre le roi d'Angleterre et les États-Généraux de se rallier à ce programme. Ils peuvent promettre de faire des paiements avec l'argent de la flotte des Indes mais en fixant des termes aussi reculés que possible.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 74, fol. 150 (1).

763., 14 août 1678. — *Consulte du Conseil suprême de 25 Flandre.*

Le Conseil remercie le Roi de la mercède qu'il lui a accordée en décidant que ses membres doivent être payés avant tous les autres fonctionnaires des Pays-Bas.

Secretarias provinciales, liasse 2475 (2).

30 (1) Voir une lettre royale du même jour et de substance identique à Lira. (*Ibid.*, fol. 130.)

(2) Voir l'ordre donné à ce propos à Villa Hermosa par Charles II le 20 septembre suivant. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 623, fol. 71 v^o.)

764. Madrid, 21 août 1678. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Envoi de la remontrance des Luxembourgeois datée du 30 juin. Le Gouverneur fera connaître son avis, de façon à ce que le Roi puisse prendre une décision (1).

Conseil d'Etat, liasse 234². 5

765. Madrid, 26 août 1678. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Envoi d'un mémoire émanant de la province de Guipuzcoa demandant la restitution d'un vaisseau saisi par les Ostendais et commandé par un capitaine de Bayonne. Le Roi veut qu'on procède en toute justice et qu'on observe les conventions particulières existant entre la Guipuzcoa et la province de Laborde.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 623, fol. 48 v^o.

766. Madrid, 12 septembre 1678. — *Charles II à Manuel de Lira.*

On considère à Madrid le trouble que doit avoir apporté dans les négociations la décision soudaine du gouvernement hollandais de signer une paix séparée, en dépit de toutes les conventions. Il y a là un manquement grave vis-à-vis de l'Espagne et de tous les alliés, un geste nuisible à leurs propres intérêts. Il faudra dès lors veiller tout particulièrement à l'attitude des Français, surveiller les modifications qu'ils tentent d'apporter au premier projet de traité. Il n'y a plus qu'un moyen de contraindre les Français à la raison, c'est de recourir à l'influence du roi d'Angleterre pour qu'on s'en tienne au premier projet. Quant à l'alternative proposée par les Français entre Dinant et Charlemont, c'est en tout cas la seconde place qu'il faut préférer. Le Roi indique d'autres questions sur lesquelles il réclame des garanties. Il a donné des avertissements semblables à Villa Hermosa et au comte d'Egmont.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 74, fol. 162.

(1) Le 9 février suivant, le Roi réclame à nouveau l'avis du Gouverneur.

767., 20 septembre 1678. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi ordonne de payer les membres du Conseil suprême de Flandre (1).

Secretarias provinciales, reg. 2631.

5 768. Madrid, 25 septembre 1678. — *Charles II aux États de Hainaut.*

Le Roi témoigne sa reconnaissance du concours que les États ont prêté à la défense de la ville de Mons assiégée par les Français.

Publié par GACHARD, *Lettres des Souverains*, p. 428.

769. Madrid, 25 septembre 1678. — *Charles II à Manuel de Lira.*

10 Accusé de réception de la lettre de Lira du 30 septembre dernier. On a examiné en même temps à Madrid les rapports de Villa Hermosa, de Los Balbases, du comte d'Egmont et du marquis de Bourgomyne au sujet des tractations relatives à la conclusion de la paix. Il est de toute nécessité que les ministres espagnols persuadent les États-Généraux de ne pas ratifier le traité proposé avec la France. On se prévaudra à cet effet de l'appui du roi d'Angleterre. Il faut empêcher que les Provinces-Unies ne restent neutres, tandis que les autres alliés continueraient la guerre. Le Roi a fait écrire à ce propos au prince d'Orange. Villa Hermosa est informé de toutes ces décisions.

20 *Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 74, fol. 179.*

770. La Haye, 30 septembre 1678. — *Manuel de Lira à Villa Hermosa.*

L'ambassadeur a reçu les lettres du Roi et du Gouverneur relatives aux remerciements à adresser, pour le succès obtenu à Mons, aux États-Généraux, au prince d'Orange et à d'autres. Il les a remises à leurs desti-

25 (1) Cette lettre est suivie d'autres lettres de la même teneur, adressées respectivement au Conseil privé, au trésorier général des Finances, au chancelier et au Conseil de Brabant.

nataires. Malheureusement l'Espagne est loin et quand ces lettres arrivent elles paraissent intempestives, eu égard au cours que les choses ont pris depuis. A propos d'une démarche à faire en faveur des religieuses de Ommel, Lira note qu'on craint en Hollande une persécution religieuse. Il est plein d'appréhensions vis à vis du prince d'Orange; le peuple hollandais est pris, dit-il, dans l'engrenage de l'amitié française. La décision des États-Généraux quant à la question de Maestricht est épouvantable ⁽¹⁾. Ce sera une nouvelle catastrophe pour les Pays-Bas. Si le prince d'Orange persiste dans ses prétentions et si les États-Généraux y ajoutent leurs réclamations pour l'arriéré qui leur demeure dû, il faudra aviser aux moyens de ne pas souffrir cette insulte. Ces moyens devront être très extraordinaires et très violents.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 213, fol. 133.

771., 3 octobre 1678. — Charles II au duc de Villa Hermosa.

Le Roi ordonne que l'examen de la cause du baron d'Harscamp soit renvoyé au juge compétent ⁽²⁾.

Estado, 3864 ⁽³⁾.

772. Bruxelles, 12 octobre 1678. — Instructions données par le duc de Villa Hermosa au seigneur de Pontamougeard.

Ces instructions portent sur les infractions commises par la France au traité de Nimègue et pour lesquelles satisfaction doit être demandée au duc de Luxembourg, ainsi qu'un ordre de Sa Majesté très chrétienne mettant fin aux procédés irréguliers de quelques gouverneurs et intendants des places et des terres qui reviennent à l'Espagne en vertu de ce traité.

Estado, 2137.

⁽¹⁾ horrible.

⁽²⁾ Cette lettre fut expédiée par la secrétairerie du Conseil suprême de Flandre. Elle portait le visa du comte de Bergeyck, président du Conseil, et le contreseing du secrétaire Charles Balthasar Molinet. Le texte utilisé constitue une traduction espagnole de l'original français.

⁽³⁾ Cet ordre est réitéré dans une autre lettre de Charles II à Villa Hermosa du 12 janvier suivant (*Ibid.*) et dans une troisième du 18 mai (*Ibid.*).

773. Saint Laurent, 15 octobre 1678. — Charles II à Villa Hermosa.

Les délais prescrits pour l'accomplissement des conditions de la paix de Nimègue sont très courts. Le Roi a fait écrire à Los Balbases qu'il lui faut du temps pour prendre une décision en matière si grave. Il faudrait obtenir une prolongation.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 214, fol. 189.

774. Madrid, 31 octobre 1678. — Charles II à Manuel de Lira.

Le Roi sait que les courriers ordinaires de Flandre et d'Italie transportent de nombreuses correspondances de particuliers mêlées aux dépêches royales. Il y a là un abus. Des ordres formels ont été donnés à tous les ministres espagnols en service à l'étranger de ne pas permettre que sous une enveloppe portant l'adresse du Roi ⁽¹⁾, on transmette des plis privés.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 74, fol. 219.

775. Bruxelles, 9 novembre 1678. — Villa Hermosa à Charles II.

Sur les charges que les conseillers du Grand Conseil de Malines relèvent contre Jean-Antoine Locquet. Le Gouverneur a enjoint à celui-ci de se retirer dans une de ses campagnes. Les juges pris dans le Conseil privé ont ouvert une enquête. L'ordre du Roi était public; aussi, malgré la discrétion qu'on y apporta, l'affaire s'ébruita et il en est résulté un certain discrédit pour le Grand Conseil. Villa Hermosa craint ce contre-temps, à cause des exemples nombreux de corruption exercée au sein du Conseil de Flandre par les ministres belges ou par leurs amis ou leurs parents. S'il n'a pas suspendu l'exécution du décret royal, c'est qu'il ne voulait pas désobéir. C'était cependant le moyen d'éviter le scandale. De plus, on aurait pu s'adresser à lui-même en première instance, comme cela se pratiquait du temps de ses prédécesseurs et ne

⁽¹⁾ devajo de cuvierta mia.

pas ennuyer le Roi avec tous ces détails. Il est ainsi en discrédit et il en résulte des inconvénients pour le service du Roi. On se trouve dans l'impossibilité d'empêcher les mouvements passionnés des ministres belges qui donnent la main à ceux du Conseil suprême de Flandre. Il en a beaucoup de peine, mais par modestie il néglige de le porter à la connaissance de Sa Majesté. Toutefois, il veut dire son sentiment au sujet des ministres qui arrêtent le cours de la justice.

Estado, 2137.

776. Madrid, 14 novembre 1678. — *Charles II à Manuel de Lira.*

Le Roi a pris connaissance de la correspondance échangée entre Lira et Villa Hermosa à propos de la démarche de l'ambassadeur des Anglais Guillaume Semple, relative à la garantie que l'Angleterre et les Provinces-Unies seraient disposées à donner à l'Espagne. Il s'agit d'assurer la conservation de ce qui reste des Pays-Bas. Le Roi veut que ses ministres s'appliquent à assurer la réalisation de cet acte. Ils s'efforceront d'obtenir qu'il s'étende à la généralité des possessions espagnoles et que les deux puissances coopèrent aux dépenses nécessaires pour le maintien de l'armée des Pays-Bas. Lira continuera à aviser la Cour et Villa Hermosa de tout ce qui se passe à cette occasion.

Par contre il ne faut pas accepter à la légère les propositions faites par le roi d'Angleterre pour une alliance avec les Habsbourg d'Autriche, de peur d'éveiller les susceptibilités hollandaises.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 74, fol. 231.

777., 27 novembre 1678. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la lettre du 9 novembre. Le Conseil n'est pas au courant de l'affaire. Mais vu les explications que le duc donne dans sa lettre, il ne convient pas d'en remettre le texte au Conseil suprême de Flandre. Le Conseil devra tenir une nouvelle réunion à ce sujet.

Estado, 2137. 30

778. Madrid, 30 novembre 1678. — *Charles II à Manuel de Lira.*

Le Pensionnaire général de Hollande a fait connaître à Lira le désir du prince d'Orange qu'on lui donnât à titre de dépôt Maestricht et ses dépendances, jusqu'à ce qu'il ait reçu satisfaction complète. Lira fera connaître au gouvernement hollandais l'étonnement de la Cour de ce qu'on ne lui livre pas, à elle, cette place. Il peut en cas de besoin faire offrir une compensation au prince, à savoir une rente hypothéquée sur les droits de douane perçus à Maestricht et des paiements en argent lors de l'arrivée des flottes des Indes. Il agira en accord avec Villa Hermosa et Los Balbases ⁽¹⁾.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 74, fol. 252.

779. Madrid, 5 décembre 1678. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi réclame à nouveau un rapport sur l'engagère de la place de Grand veneur de Brabant en faveur du comte de Vertaing.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 623, fol. 153 v°.

780. La Haye, 20 décembre 1678. — *Manuel de Lira à Charles II.*

L'échange des ratifications de la paix de Nimègue a eu lieu entre la France et l'Espagne. Il n'y a plus qu'à en attendre l'exécution. Tout le monde soupire après le moment où les Français évacueront les places qu'ils doivent restituer en vertu du traité. On se défie partout à cause de leur mauvaise foi. On a craint qu'ils ne prennent prétexte de la lenteur de l'Espagne à ratifier le traité pour s'acharner au cours de cet hiver sur ce qui reste de la Flandre. Ils détiennent, au mépris des lois divines et humaines, des territoires de tant de princes qui n'ont fait d'autre mal que d'être voisins de ce peuple ambitieux et perfide. Le gouvernement hollandais montre les meilleures dispositions pour demeurer uni à l'Espagne en vue de la défense commune de leurs états contre l'esclavage qui menace l'Europe entière. Mais chaque jour des

⁽¹⁾ Voir, en annexe, la réponse donnée au prince d'Orange au nom de Charles II (fol. 256).

ouvertures sont faites aux États-Généraux de la part de Louis XIV en vue d'une alliance. Il faut admirer la résistance qu'ils opposent à ces offres. L'alliance avec la France — en cas que celle-ci n'eût pas l'intention de les conquérir — assurerait aux Provinces-Unies la sécurité et la prospérité de leur commerce qui est l'âme de ce pays. Les ministres espagnols font tout ce qu'ils peuvent pour désillusionner le gouvernement de La Haye. La démobilisation de l'armée hollandaise aura lieu à la fin de ce mois. Sur les instances des ministres espagnols, les Hollandais ont décidé de conserver une armée de 34.000 hommes, de façon à ne pas demeurer sans défense en présence d'un voisin si rapproché et si dangereux. Doléances sur les procédés illégaux de Louis XIV quant à l'exécution du traité, chose dont les Hollandais commencent à se rendre compte.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 74, fol. 287.

781. La Haye, 30 décembre 1678. — *Manuel de Lira à Villa Hermosa*. 15

Villa Hermosa aura sans doute été averti par le maréchal de Humières de la nouvelle extorsion dont les Français veulent se rendre coupables à propos des contributions arriérées. Louvois est l'unique auteur de cette malveillance, c'est le caractère pervers de ce ministre qui l'a insinuée à Louis XIV. Il prétend percevoir un million et demi de florins. 20 Il déclare que les troupes françaises n'évacueront pas le pays, mais y resteront jusqu'au paiement. Lira a fait toutes les démarches auprès des États-Généraux. Il a obtenu de ceux-ci une démonstration chez le ministre français à La Haye, d'Avaux, et une lettre adressée par les mêmes États à leurs ambassadeurs à Paris, pour qu'ils fassent auprès 25 de Louis XIV, de Pomponne et de Louvois une instance à cet effet. Lira a fait voir à La Haye que cette nouvelle exigence pourrait entraver les bonnes relations qu'on veut établir avec le gouvernement français, puisqu'ils ne séparent pas leur cause de celle de l'Espagne. Les Hollandais vont d'ailleurs se trouver dans la même situation, car un 30 intendant français réclame aussi des contributions arriérées dues par des régions hollandaises. Entretemps Lira continue ses démarches pour que les Hollandais ne démobilisent pas leur armée.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 214, fol. 313.

782. Madrid, 31 janvier 1679. — *Charles II à Villa Hermosa*.

Le Roi a reçu une requête du baron de Sainte Colome tendant à pouvoir établir aux Pays-Bas certaines fabriques. Il convient de la nécessité de restaurer le commerce et l'industrie et prie le Gouverneur d'examiner 5 la question. *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 624, fol. 16 (1).

783. Madrid, 31 janvier 1679. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre*.

Sur le pouvoir de naturaliser les étrangers aux Pays-Bas. Le Roi déclare qu'il considère ce droit comme régalien (2).

40 *Secretarias provinciales*, liasse 2478.

784. Bruxelles, 19 février 1679. — *Décret de Villa Hermosa au Conseil des Finances*.

Le Roi a réclamé un rapport distinct de toutes les ventes et engagements du domaine faits sans son autorisation depuis le départ de Don 15 Juan, avec l'indication des prix et des circonstances particulières. Il veut aussi connaître les usurpations faites au détriment des établissements religieux. Le Conseil fera faire immédiatement le nécessaire pour qu'on se conforme à cet ordre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 623, fol. 175.

20 (1) Citons les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 5 décembre 1678 (décret du 5 mars 1679) pour les héritiers d'Adam de Afferden; le 9 février 1679 (décret du 5 mars) pour le comte Jean-Georges de Calone; le 17 novembre 1678 pour Nicolas de Cortille (décret du 18 septembre 1679); le 20 avril 1679 (décret du 20 mai) pour Albert de Chentines; le 20 avril 1679 (décret du 25 mai) pour le comte de Vertaing; le 4 mai 1679 25 (décret du 28 mai) pour Remacle Lamberty, commissaire des montres; le 13 avril 1679 (décret du 29 mai) pour Claude-Ignace Lefebure, conseiller au Grand Conseil de Malines; le 27 avril 1679 (décret du 2 juin) pour les héritiers Pedro Carillo; le 18 mai 1679 (décret du 2 juin) pour le lieutenant de maître de camp général Alonzo de Zepedu; le 29 avril 1679 (décret du 17 juin) pour l'évêque de Ruremonde; le 3 septembre 1679 (décret du 31 octobre) 30 pour le conseiller Claude-Ignace Lefebure; le 2 octobre 1679 (décret du 15 novembre) pour le baron de Saventhem; le 11 septembre 1679 (décret du 21 novembre) pour le chanoine Ernest de la Vigne.

(2) Le même jour, la décision est communiquée à Villa Hermosa par une lettre royale. (*Ibid.*)

785. Madrid, 23 février 1679. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Il convient de payer aux amirautés hollandaises ce qui leur reste dû pour l'escadre qui est venue opérer dans la Méditerranée sous le commandement de l'amiral Corneille Evertien. Le Roi envoie des effets en vue d'assurer ce paiement ⁽¹⁾. 5

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 214, fol. 131.

786. Madrid, 24 février 1679. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Il est nécessaire d'assurer l'exécution de l'engagement pris par les États-Généraux des Provinces-Unies de livrer Maestricht au Roi. Il est opportun de donner satisfaction à cet effet aux amirautés hollandaises, 10 comme il est indiqué dans la lettre de la veille. Le Roi espère que les instances faites par Lira auront amené les États-Généraux à prendre une décision favorable. Il charge le Gouverneur d'assurer les dispositions nécessaires et de veiller à ce que ni les prétentions du prince d'Orange ni d'autres choses ne soient considérées comme obstacles à la 15 reddition de la place ⁽²⁾.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 214, fol. 132.

787. Bruxelles, 27 février 1679. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Conseil a appelé à la délibération trois collègues du Conseil privé et un du Conseil des Finances. D'un avis unanime, tous les délibérants 20 estiment que les président, conseillers, greffiers, receveur des exploits, huissiers et messagers du Conseil de Flandre, qui sont demeurés en charge après la prise de la ville de Gand et ont prêté serment à l'ennemi, sont déchus de leurs fonctions. Ils n'ont pas à se prévaloir de l'article XXI du traité de paix, relatif au rétablissement des sujets de part et 25 d'autre. Les fonctions des avocats et procureurs n'étant pas des « offices », il suffira de réclamer de leur part un nouveau serment. Au

⁽¹⁾ Voir les annexes, fol. 127 et suiv.

⁽²⁾ Voir les annexes, fol. 134 et suiv.

sujet des grand et petit baillis de la ville, du bailli du Vieux-bourg, du lieutenant civil et de son subordonné, ce sont tous offices dépendant de la ville; on est unanime à les envisager comme vacants. On est par contre en désaccord sur le point de savoir si le même article XXI 5 s'adresse à eux. En tout cas on serait en droit de leur réclamer un nouveau serment. Avant de prendre une décision définitive, on pourrait attendre pour voir si la France entend se mêler de cette affaire et quelle conduite serait la plus profitable. Il en est de même d'une série d'autres fonctions de même nature.

10

Conseil d'État, liassé 168.

788. Madrid, ... février 1679. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Il est de toute importance de s'assurer par tous les moyens possibles l'accomplissement des engagements pris par le gouvernement hollandais au sujet de la remise de Maestricht au Roi. Il convient d'écarter 15 toutes les difficultés susceptibles d'entraver cette remise. Le Roi a pris des dispositions en vue d'assurer le paiement de ce qui reste dû à l'amirauté de Hollande pour le service de la flotte hollandaise envoyée précédemment en Italie. Il compte sur l'intervention de Lira à La Haye pour obtenir l'exécution de l'engagement pris, exécution qui ne peut être 20 retardée ni pour les prétentions du prince d'Orange ni pour tout autre motif.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 75, fol. 88 ⁽¹⁾.

789. Madrid, 3 mars 1679. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi rappelle ses ordres antérieurs relatifs à la pratique des vertus 25 et à la correction des vices. Il recommande d'en faire part de nouveau aux prélats et aux fonctionnaires supérieurs.

Secretarias provinciales, reg. 2631.

⁽¹⁾ Cette question de la restitution de Maestricht forme l'objet principal de la correspondance échangée en 1679 entre la Cour de Madrid et l'ambassade de La Haye. Le recueil 30 n° 75 de l'Ambassade contient de multiples lettres à ce propos. Il en est de même de la correspondance du gouvernement général des Pays-Bas avec l'ambassade (recueil n° 214).

790. Madrid, 9 mars 1679. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le prince d'Orange a fait faire une démarche auprès de Don Juan pour qu'on lui laissât la ville de Maestricht. Le Roi réitère les ordres donnés récemment à ce sujet tant à Lira lui-même qu'à Villa Hermosa.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 78, fol. 111. 5

791. Gand, 15 mars 1679. — *Villa Hermosa à Manuel de Lira.*

Le Gouverneur fait savoir qu'il a été reçu avec joie à Gand. Il y a établi un nouveau magistrat et a réinstallé le Conseil de Flandre qui s'était réfugié à Bruges. Grâce à ces mesures il a pu obtenir de la Flandre de se porter caution pour la contribution due aux Français par le Hainaut. C'était là pour Villa Hermosa une grande source de soucis. Il espère arriver à un arrangement avec toutes les provinces avant l'expiration des délais si courts imposés par le gouvernement de Paris. Lira appréciera l'embarras où on se trouverait si on ne pouvait remplir ces engagements et l'effet déplorable que cela provoquerait aux Provinces-Unies. La Cour de Madrid, loin de coopérer par un grand effort aux instances de Lira pour obtenir la restitution de Maestricht, prend des mesures insuffisantes (1). On pourra placer dans cette ville de l'artillerie et des munitions en quantités suffisantes, moyennant des prélèvements sur ce qui se trouve à Namur et en Gueldre. 20

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 214, fol. 125.

792., 16 mars 1679. — *Les ecclésiastiques et les quatre membres du comté de Flandre à Charles II.*

Les intéressés expriment leur joie de revenir sous le gouvernement de l'Espagne, depuis que les Français ont évacué Gand, Courtrai et Audenarde (2).

Estado, 3862.

(1) On fait allusion aux effets joints aux lettres du Roi à Villa Hermosa, datées des 23 et 24 février, et analysées ci-dessus, nos 785 et 786.

(2) Le 27 avril, cette lettre est confiée à l'examen du Conseil d'Etat espagnol. (*Ibid.*) 30

793., 3 avril 1679. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les démarches de l'Empereur en vue de faire donner le gouvernement des Pays-Bas au duc de Lorraine. Le Conseil est hostile à cette nomination.

5

Estado, 3862 (1).

794. Madrid, 10 avril 1679. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Jean-Baptiste van der Perre, nommé à l'évêché de Saint-Omer, représente que malgré ses diligences, il ne peut obtenir ses bulles à Rome, à cause de l'opposition des Français. Depuis que la ville a été cédée officiellement à la France par le dernier traité, il n'a plus d'espoir de réussir. A l'occasion d'un rapport fait sur les évêchés vacants, ni le Gouverneur ni le Conseil d'État ne font mention de sa personne à propos des sièges d'Anvers et de Gand. Le Roi veut qu'on examine la représentation en question et que le gouvernement des Pays-Bas fasse connaître son avis. 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 624, fol. 70.

795., 18 avril 1679. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la réception du duc d'York aux Pays-Bas.

Le Roi répond qu'il n'est pas disposé à donner l'hospitalité demandée, ni pour motif d'ordre religieux puisqu'il y a d'autres états catholiques pour donner asile au prince, ni pour raison d'amitié puisque celui-ci ne lui en a jamais témoignée (2).

Estado, 3862.

796. Madrid, 4 mai 1679. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi rappelle ses ordres antérieurs tendant à ce que Villa Hermosa fasse des instances à La Haye pour que les États-Généraux remplacent

(1) Le Conseil revient encore sur la même question dans deux autres consultes du 13 et 18 avril. Il émet chaque fois la même opinion. (*Ibid.*)

(2) Cette consulte est accompagnée de nombreux documents justificatifs.

leur ministre à Madrid. Il désire que le Gouverneur général les exécute au moment favorable.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 283, fol. 373.

797. Buen Retiro, 5 mai 1679. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Gouverneur a demandé des renseignements au sujet des usages relatifs à l'accord entre les provinces de Guipuzcoa et de Labort à l'effet des prises. Le Roi envoie le texte de l'accord conclu à ce propos et l'accompagne de commentaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 624, fol. 86 v°.

798., 9 mai 1679. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.* 10

Sur un rapport de Don Pedro d'Aragon, conseiller d'État, à qui le Nonce avait remis un mémoire au sujet de la question de la place de Dinant et sur le tort que cette affaire fait à l'Église de Liège.

Estado, 3862.

799., 9 mai 1679. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.* 15

Au sujet du remplacement de Don Miguel de Iturieta, secrétaire d'État et de guerre des Pays-Bas, qui venait de mourir. Le Conseil a examiné les lettres du marquis de Los Balbases soutenant la candidature de Francisco de Urbina, du comte d'Egmont prônant celle de Gabriel de Lecanduri et de Vincent de Urbina demandant le poste pour lui-même.

Estado, 3862.

800. Buen Retiro, 26 mai 1679. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Remerciements pour les alcyons envoyés; demande de nouveaux oiseaux.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 624, fol. 88. 25

801. Bruxelles, 5 juillet 1679. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Sur le différend survenu entre l'archevêque de Malines, les curés des paroisses de Bruxelles et les Jésuites. On veut empêcher les Pères d'enseigner la doctrine chrétienne dans les paroisses.

5

Secretarias provinciales, liasse 2476 (1).

802. Bruxelles, 19 juillet 1679. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Sur le subside annuel de 800.000 florins fourni par les États de Brabant. Les États ont été réunis, il ne reste plus à obtenir que le consentement du troisième membre. Le Gouverneur se rendra ensuite à Luxembourg (2).

10

Estado, 3864.

803., 19 juillet 1679. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Il convient au service du Roi que Don Sébastien Fernandez de Medrano, récemment nommé capitaine d'infanterie, continue d'enseigner les mathématiques à l'académie militaire de Bruxelles, comme il le fait depuis cinq ans (3).

15

Estado, 3864.

804. Madrid, 24 juillet 1679. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le roi de France prétend s'annexer les évêchés des places conquises et sollicite à Rome un indult à cet effet.

20

Secretarias provinciales, reg. 2631.

(1) La question est discutée au Conseil suprême le 3 août suivant. La consulte est accompagnée d'un mémoire du magistrat de Bruxelles et d'autres documents qui forment un gros dossier.

25

(2) Le Conseil d'État examine la même question dans sa consulte du 25 novembre suivant. (*Ibid.*)

(3) Le 31 octobre suivant, le Conseil d'État espagnol est d'accord avec la déclaration contenue dans cette lettre. Il ajoute que beaucoup plus de gens devraient s'adonner à cette étude. Le Roi se rallie à cet avis. (*Ibid.*)

805. Madrid, 24 juillet 1679. — Charles II à Villa Hermosa.

Par la copie d'une lettre du marquis de Carpio, Villa Hermosa se rendra compte des prétentions françaises émises à Rome en vue de l'annexion à la France par voie d'indult apostolique des évêchés récemment cédés. L'ambassadeur a rappelé la procédure suivie dans un cas semblable pour les évêchés de Toul, Metz et Verdun, sous le pontificat de Clément IX. Le Roi déclare n'être pas assez au courant des incidents en question et demande des renseignements. Il rappelle aussi la prétention du chanoine van der Perre à l'évêché de Saint-Omer que le Pape n'a pas confirmé jusqu'ici.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 624, fol. 147 v°.

806. La Haye, 15 août 1679. — Manuel de Lira à Charles II.

Après dix mois les États-Généraux viennent de prendre la décision injuste de retenir Maestricht comme gage des prétentions du prince d'Orange et des dettes arriérées de l'Espagne vis-à-vis des États-Généraux pour les armements maritimes. Ils n'ont pas voulu se contenter des assurances données au nom de Charles II. L'ambassadeur espère que le Roi ne le rendra pas responsable de cet échec. Le manque de ressources et de forces militaires a fait déchoir l'autorité des diplomates espagnols dans l'affaire de Maestricht comme en tant d'autres. La question des représailles que l'Espagne pourrait exercer sur les biens des sujets hollandais qui se trouvent dans la Péninsule est si délicate que Lira n'a pas osé faire à ce sujet une déclaration positive aux États-Généraux.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 75, fol. 279.

807. Madrid, 21 août 1679. — Charles II à Villa Hermosa.

Le Roi envoie un exemplaire du bref qu'il a reçu du Saint-Siège pour faire célébrer dans tous ses États la fête de la protection de la Vierge.

Secretarias provinciales, reg. 2631.

808. Madrid, 11 septembre 1679. — Charles II à Villa Hermosa.

Le comte de Gubernatis, ministre de Savoie, a représenté que l'abbé Eustache Ciapuy avait fondé en 1551 un collège à Louvain pour les Savoyards. Il prétend que les règlements de ce collège ne sont plus observés. Le Gouverneur cherchera à procurer un accommodement, à l'intervention du Conseil privé et, en cas d'échec, remettra l'affaire au Conseil de Brabant pour être terminée par la voie judiciaire.

Conseil privé, reg. 3, fol. 16 v°.

809., 13 septembre 1679. — Villa Hermosa à Charles II.

Le Gouverneur rend compte d'une tournée d'inspection faite dans les provinces de Limbourg, de Luxembourg et de Namur, exposant les revenus qu'on peut en tirer et ce qu'il y a lieu de faire pour le rétablissement du commerce et de l'industrie. Il indique le moyen de fortifier Namur.

Le Conseil d'État, comme on le voit par la consulte écrite au dos de cette lettre, fut d'avis de renvoyer l'affaire au Conseil de Flandre.

Le Roi répondit, de son côté, par son apostille, qu'il fallait envoyer

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires personnelles : le 7 avril 1679, pour le capitaine de cavalerie Manuel de Palomar Gonzales (fol. 18); le 5 octobre 1680, pour le comte de Blangerval, haut bailli d'Audenarde (fol. 37 v°); le 23 novembre 1680, pour le prince de Ligne et le comte d'Egmont (fol. 43 v°); le 31 juillet 1681, pour Adrien-Constantin Bouhelier (fol. 59 v°); le 24 avril, pour Alexandre de Launay (fol. 89); le 15 décembre 1682 pour les villages de Duisbourg et de Tervueren (fol. 123); le 8 décembre 1682, pour le secrétaire Robiano (fol. 124); le 4 février 1683, pour Charles de Noyelles, jésuite (fol. 131 v°); le 13 avril 1683, pour François van Afferden (fol. 14); le 8 juillet 1683, pour le provincial des Jésuites des Pays-Bas (fol. 150); le 15 juillet 1683, pour les ordres mendiants des Pays-Bas (fol. 156); le 12 octobre 1683, pour Jean d'Arnould, président du Conseil de Luxembourg (fol. 159 v°); le 15 juillet 1683, pour Jean-Michel Locquet (fol. 166); le 2 août 1684, pour le même (fol. 178 v°); le 2 août 1684, pour Manuel-Joseph Cortizos, marquis de Villaflores (fol. 182); le 7 novembre, pour Louis de La Haye (fol. 189); le 4 juin 1685, pour le capitaine Prudom, trésorier de la Toison d'or (fol. 198); le 5 juin 1685, pour les Ursulines de Malines (fol. 200); le 8 mai 1685, pour les Carmélites de Lierre (fol. 200 v°); le 19 juillet 1685, pour le duc de Havré (fol. 206); le 14 août 1685, pour le prince de Ligne (fol. 209 v°); le même jour pour le duc de Bournonville (*ibid.*); le 12 septembre 1685 pour le marquis de Montfort (fol. 211); le 8 novembre, pour la comtesse d'Egmont (fol. 216); le 16 août 1685, pour l'audiencier Louis Claris, comte de Clermont (fol. 217).

au Gouverneur les fonds nécessaires pour réparer les fortifications de la place de Namur et approuver les dispositions qu'il avait prises pour la police et la bonne administration de la province.

Estado, 3864.

810. Madrid, ... septembre 1679. — *Charles II à Villa Hermosa.* 5

Le marquis de Villars, ambassadeur français à Madrid, a demandé la restitution du navire appelé le Saint-Jean-Baptiste, saisi par les corsaires ostendais. Le Gouverneur est chargé de faire rapport à ce sujet ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 625, fol. 87 v°.

811. Bruxelles, 11 octobre 1679. — *Balthasar de Fuenmayor à 10*

Le duc d'York est arrivé à Bruxelles. En passant par Gand il s'est rencontré avec le duc de Villa Hermosa qui aura sans doute fait rapport au Roi sur les confidences qu'il a reçues du prince anglais. Fuenmayor relate à son tour les entretiens que lui-même a eus avec York concernant les affaires d'Angleterre, le duc de Monmouth et la politique vis-à-vis 15 de la France.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 78, fol. 11.

812. Madrid, 31 octobre 1679. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le marquis de Carpio, ambassadeur à Rome, s'est plaint de ce que les bulles de nomination aux évêchés et aux abbayes se sollicitent à Rome 20 à son insu et sans recourir à ses offices ni à ceux de l'agent accrédité

⁽¹⁾ Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 20 mai 1680 (décret du 19 juin) pour Marie de Berlo; le 18 avril 1680 (décret du 22 juin) pour Constance de Loyas; le 18 mai 1680 (décret du 30 juillet) pour l'auditeur Henri Van Eycke; le 7 juin 1680 (décret du 5 août) pour le prince de Ligne; le 12 août 1683 (décret du 8 septembre) pour le 25 secrétaire de Robiano; le 22 août 1680 pour le fils du défunt secrétaire Gilles Motet (décret du 8 septembre); le 22 août (décret du 8 septembre) pour le comte de Blangerval; le 8 août 1680 pour le conseiller Jacques Bouton (décret du 9 septembre); le même jour (décret du 10 septembre) pour le prince de Barbançon; le 15 septembre (décret du 5 octobre) pour le comte de Blangerval; le 15 septembre (décret du 5 octobre) pour Albert de Horne. 30

auprès de la Curie. Cela est contraire à la pratique en usage dans tous les États de la monarchie. Le Roi désire connaître à ce propos l'avis du Gouverneur et du Conseil d'État ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 625, fol. 17 v°.

5 813. Bruxelles, 1^{er} décembre 1679. — *Le Conseil des Finances des Pays-Bas à Villa Hermosa.*

Exposé de l'état misérable du pays ⁽²⁾. L'ordre donné par le Gouverneur de payer les fourrages de la cavalerie logée à Charleroi est inexécutable, à moins de se procurer l'argent par des procédés peu communs. 10 Beaucoup de financiers ont fait des avances extraordinaires, pour le paiement desquelles les receveurs se sont obligés personnellement. Tant que ces avances n'ont pas été remboursées, il n'y a rien à attendre. Le Gouverneur devrait demander au Roi une assistance prompte et considérable.

15

Estado, 3864.

814. Bruxelles, 6 décembre 1679. — *Balthasar de Fuenmayor à Charles II.*

Accusé de réception de la lettre du 17 novembre prescrivant à Fuenmayor de passer sans délai à La Haye, à cause de l'inconvenance qu'il

20 ⁽¹⁾ Il y a encore des lettres relatives à des affaires particulières : le 2 octobre 1679 (décret du 29 décembre) pour les Carmélites de Louvain; le 2 octobre 1679 (décret du 30 décembre) pour Pierre-Albert de Launay, roi d'armes; le 30 janvier 1680, pour Jacques-Albert Woislauwski (décret du 1^{er} mars); le 30 janvier 1680 pour Claude-Antoine Bigeot, conseiller au Conseil de Hainaut (décret du 9 mars); pour Antoine de Nicolaeta, official 25 de la secrétairerie d'État et de Guerre (décret du 10 mars 1680); le 20 février 1680 (décret du 7 avril 1680) pour l'ordre du Saint-Sépulchre de Jérusalem au pays de Liège; le 26 février 1680 (décret du 10 avril) pour le prince de Barbançon; le 7 mars 1680 (décret du 20 avril) pour l'abbaye de Saint-Pierre à Gand; le 8 avril 1680, pour l'archer Laurent Sterck (décret du 11 mai 1680); le 12 novembre 1679 (décret du 27 mai 1680) pour le prince 30 de Mamines; le 6 mai 1680 (décret du 1^{er} juin) pour l'abbaye de Saint-Pierre à Gand; le 8 avril 1680 (décret du 16 juin) pour Nicolas Waitz, fontainier du palais de Bruxelles; le 9 octobre 1679 (décret du 17 juin 1680) pour la marquise de Pede; le 29 avril 1680 (décret du 19 juin) pour le conseiller Claude Bigot; le 13 mai 1680 (décret du 19 juin) pour Thomas Moniot.

35 ⁽²⁾ Le 6 décembre, le Gouverneur communique le texte de cette lettre à Madrid. (*Ibid.*)

y a à laisser dans les circonstances actuelles l'ambassade sans titulaire. Le Roi a prescrit en même temps à Villa Hermosa de lui fournir les moyens de faire son voyage. L'ambassadeur se plaint des procédés du Gouverneur général à son égard et insiste, lui aussi, sur la nécessité de pourvoir à la direction de l'ambassade de La Haye. Il prétend ne recevoir 5 que des instructions générales données verbalement en présence des ministres belges. On ne peut cependant se prononcer devant ceux-ci sur la question de savoir s'il faut oui ou non accepter l'acte de garantie proposé par les Anglais et Hollandais, car si on prend la solution négative, ces ministres s'en iront raconter que le Roi veut abandonner le pays. 10 Il faudrait solliciter l'intervention hollandaise pour obtenir une prolongation du délai fixé pour la remise de Charlemont. Le Roi devrait envoyer à Fuenmayor les lettres nécessaires pour le paiement effectif des arriérés qui lui sont dus.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 78, fol. 47. 15

815. Bruxelles, 6 décembre 1679. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Le Gouverneur signale la misère du pays qui est telle qu'il a dû abandonner son traitement pour soulager les subalternes (1).

Estado, 3864.

816. Madrid, 12 décembre 1679. — *Consulte du Conseil d'État.* 20

Sur les mauvaises doctrines qui se glissent en Flandre.

Cette consulte contient une liste des défenseurs de la foi catholique contre ses adversaires aux Pays-Bas.

Estado, 3864.

817. Madrid, 20 décembre 1679. — *Charles II à Villa Hermosa.* 25

A propos des différends qui ont surgi entre l'archevêque de Malines et les religieux de son diocèse, ainsi que de son appel à Rome. Le Roi

(1) Les lettres de Villa Hermosa exposant la misère du pays et son propre dénuement sont nombreuses. — Le 28 décembre suivant le Conseil d'État traite de la question dans une de ses consultes. (*Ibid.*) 30

demande qu'on ouvre une enquête sur la conduite de l'archevêque en matière politique et touchant la conservation de la doctrine catholique,

Secretarias provinciales, reg. 2631.

818. Madrid, 20 décembre 1679. — *Charles II à Villa Hermosa.*

5 Le Roi veut que le catéchisme soit enseigné aux enfants d'après la doctrine généralement admise par tout le monde, sans y mélanger des opinions probables, qui doivent être réservées aux écoles (1).

Secretarias provinciales, reg. 2631.

819., fin 1679-début 1680. — *Charles II à Villa Hermosa.*

10 Les sergents généraux de bataille en service aux Pays-Bas qui ne sont pas gouverneurs de province ou de ville ont fait part qu'à Bruxelles, les officiers supérieurs jouissent de certaines franchises alors qu'on leur a refusé la même faveur. Ils demandent que cette différence soit abolie. Le Roi veut connaître à ce propos l'avis du duc.

15 *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 625, fol. 54.

820. Bruxelles, 3 janvier 1680. — *Balthasar de Fuenmayor à Charles II.*

L'ambassadeur n'a toujours pas reçu l'argent nécessaire pour passer à La Haye. Il se trouve dans l'impossibilité de faire son voyage. Ses 20 dettes ne cessent de s'accroître. Il est scandaleux qu'en des circonstances si critiques, Belmonte (2) soit chargé des négociations à La Haye. Sans doute cet agent est habile et zélé, mais ce n'est qu'un subalterne. Le gouvernement hollandais éprouve une impression défavorable aux intérêts de l'Espagne, en voyant qu'un ministre a été désigné pour repré- 25 senter le Roi auprès de lui, qu'il est tout près et ne vient pas. Il semble

(1) Charles II écrit dans le même sens et le même jour à l'archevêque de Malines. (*Ibid.*) Il ressort de la lettre que les Jésuites et les curés de quelques paroisses du diocèse de Malines n'étaient pas d'accord sur la manière d'enseigner le catéchisme.

(2) Secrétaire de l'ambassade espagnole à La Haye.

ainsi que le Roi se désintéresse de la conservation de ses États. Fuenmayor ne comprend pas que Villa Hermosa ne se préoccupe pas des ordres positifs que le Roi a donnés et s'en remet pendant des mois aux notices que lui procure Belmonte. Le danger d'une alliance franco-hollandaise subsiste, les efforts du roi d'Angleterre pour l'entraver pourraient au contraire la favoriser. Les ennemis du prince d'Orange l'accuseront de fomenter la reprise d'une guerre avec la France pour prendre le commandement des armées ⁽¹⁾.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 78, fol. 60.

821. Madrid, 18 janvier 1680. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre*.

Sur les candidats à la dignité abbatiale dans l'abbaye de Saint-Pierre à Gand.

Le Roi nomme Denis Robert Willocqueau le premier candidat de la liste.

Secretarias provinciales, liasse 2477.

822. Madrid, 20 janvier 1680. — *Consulte du Conseil d'État belge*.

Sur l'éloignement de l'archevêque de Malines à cause des difficultés qui ont surgi entre lui et les religieux de son diocèse.

Secretarias provinciales, liasse 2477.

823. Bruxelles, 24 janvier 1680. — *Villa Hermosa à Charles II*.

On vient d'apprendre que le Cardinal de Bouillon a pris congé de Louis XIV pour se rendre à Liège. Ce voyage se rapporte avant tout à l'affaire de Dinant. L'activité de ce prélat à Liège, ne peut être que nuisible aux intérêts espagnols soit qu'il s'occupe de sa prétention à la coadjutorie de la principauté, ce qui est probable, soit qu'il cherche à

⁽¹⁾ Voir encore une lettre du 31 janvier à Pedro Coloma pour obtenir que l'ordre formel soit donné à Villa Hermosa de le payer (fol. 68). Le 4 février, Fuenmayor annonce au Roi qu'il a obtenu satisfaction (fol. 77).

entraver la cession de Dinant. Il a donc paru nécessaire d'y envoyer une personnalité capable de contre-balancer l'influence du prélat français. Le comte d'Arquinto a été député à Cologne. Il est vraisemblable que le Cardinal de Bouillon va tâcher de s'arranger avec le chapitre seul, car le prince évêque ne veut pas d'un coadjuteur, à moins que ce ne soit son cousin le prince électeur de Bavière. Il est donc de l'intérêt de l'Espagne de s'arranger avec l'évêque de Strasbourg qui est rival de Bouillon, de façon à éviter qu'une dignité dont les états sont si enclavés dans ceux des Pays-Bas ne tombe sous l'influence française. Le Gouverneur fait l'éloge d'Arquinto. Il a fait représenter à Rome que l'Espagne ne réclame pas la cession de Dinant, mais un échange qui sera favorable à l'évêque et au chapitre de Liège. Ce sera à l'avantage non seulement de la principauté mais de toute la chrétienté. On se plaindra de l'attitude du Pape qui favorise l'usurpation du duc de Bouillon et fait opposition à la cession de Dinant qui doit être échangée contre Charlemont. Le Pape est au contraire obligé de favoriser la réalisation d'un acte qui découle du traité de paix et devrait entremettre ses bons offices auprès de l'Électeur. On pourrait au besoin faire une démarche chez le Nonce de Madrid.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 283, fol. 375.

824. Bruxelles, 24 janvier 1680. — *Villa Hermosa à Charles II*.

Le comte de Montbrun, lieutenant gouverneur de Tournai, est venu signifier que Louis XIV avait l'intention de prendre possession de Charlemont le 26 février. L'échéance étant si proche, on avait jugé nécessaire du côté français d'en prévenir amicalement le gouvernement des Pays-Bas. Villa Hermosa a assuré qu'on accomplirait scrupuleusement le traité de paix. L'agent français a réclamé une réponse plus précise. A la suite d'une réunion de la jointe politique le comte Arquinto alla demander à l'agent français de formuler sa demande par écrit, de façon qu'on pût rédiger la réponse. Montbrun a répondu qu'il venait de la part du maréchal de Humières et non de Louis XIV et qu'il ne devait négocier que verbalement. La prétention des Français est inconciliable avec la teneur du traité de paix. Villa Hermosa a fait répondre qu'il devait

demander des instructions à Madrid. Il a fait donner cette déclaration par écrit de façon à ce qu'on ne pût en modifier le sens.

Il n'y a pas à douter que Louis XIV exécutera ses projets et que ce sera le coup le plus terrible que puissent recevoir les Pays-Bas. L'occupation de Charlemont est une menace contre Namur et toute la frontière. Elle causera une grande sensation chez les habitants de ces provinces. La France n'exécute ces violences que parce que Villa Hermosa se trouve sans troupes. Si on lui avait envoyé les 100.000 ducats mensuels qu'il a si souvent demandés, on disposerait en ce moment de 40.000 hommes d'excellentes troupes. Les Français ne prendraient pas alors semblable attitude. Les effets récemment envoyés sont tels qu'on ne peut obtenir à Anvers l'anticipation d'un seul réal, malgré les offres les plus alléchantes et les intérêts élevés qu'on est accoutumé de payer en semblables occasions. Le Roi doit considérer que tant qu'on pourra garder le peu qui reste des Pays-Bas, on maintiendra l'Italie, les Indes et le reste de la monarchie, mais si on les perd — ce qui est la visée de la France — on ne sait ce qui adviendra.

Le Roi doit être informé de l'état des négociations engagées à Cologne à propos de Dinant, dont le soin est confié au conseiller de la Neuveforge. Le Gouverneur ajoute que l'intéressé était arrivé à destination et qu'on y connaissait déjà l'objet de sa mission. L'évêque de Strasbourg, le suffragant de Cologne et le conseiller d'État Hetinger lui ont demandé des renseignements sur l'objet de sa mission et lui ont offert leur appui. Neuveforge a répondu qu'il ne s'agissait que de Kerpen et de Lommersom, mais cette réponse ne les a pas satisfaits. Le ministre de France et les dames françaises, qui sont nombreuses à Cologne, ne cessent d'être en contact avec l'évêque. Celui-ci s'est plaint de ce qu'on lui eût confisqué les propriétés qu'il tient dans le Luxembourg à titre d'abbé de Stavelot-Malmédy. Il réclame aussi parce qu'après lui avoir enlevé Bouillon, on voulait lui arracher maintenant Charlemont.

L'Électeur a reçu Neuveforge en audience et s'est déclaré décidé à ne tolérer aucun démembrement de sa principauté, voulant tenir le serment qu'il avait fait à Dieu et à son Église. Il s'est plaint de ce qu'on ne lui eût pas fait part de l'arrangement pris à propos de Dinant, de ce que Charleroi et Charlemont aient été édifés sur le territoire de sa principauté. Il prétend que les Français n'ont fait que suivre l'exemple des autres.

Neuveforge répondit que ces conflits de frontières étaient naturels et que raisonnablement on saurait les résoudre. On pourrait donner satisfaction à l'Électeur en ce qui concernait Dinant, comme d'ailleurs il avait été fait jadis à propos des conflits entre la Lorraine et le Luxembourg. Le Roi d'Espagne donnerait aux intérêts de l'Électeur le pas sur les siens propres et, moyennant l'octroi de compensations, ces cessions ne pourraient être considérés comme des abandons. L'Électeur a persisté avec véhémence dans sa première opinion. Neuveforge a eu depuis une entrevue avec M. Prang, un des principaux ministres de l'Électeur à qui il a fait des déclarations semblables à propos de Dinant. Celui-ci s'est montré plus conciliant. Un des ministres impériaux du Congrès de Nimègue a révélé à Neuveforge que le comte de Vaugin, ambassadeur français auprès de l'Électeur, entravait les négociations relatives à Dinant. Il a demandé s'il était vrai qu'on voulait offrir Maestricht à la place de Dinant. Neuveforge fait une réponse évasive.

Villa Hermosa veut que le Roi soit parfaitement au courant de ces négociations. Il a prescrit à Neuveforge de gagner l'évêque de Strasbourg dont dépend la décision. La mission de Montbrun donne à réfléchir et semble indiquer que Louis XIV n'est pas sûr de l'Électeur. C'est pour cela qu'il veut si rapidement occuper Charlemont. Le Gouverneur a fait demander aux États-Généraux de s'interposer avec le roi d'Angleterre entre l'Espagne et la France. Il a fait faire aussi des démarches directes à Londres.

Villa Hermosa réclame des instructions positives. Montbrun a déclaré à son départ — à titre d'ami — qu'il avait ordre de Louis XIV de s'emparer par la force de Charlemont. Il prétend que les Français pénétreraient dans le pays avec 50.000 hommes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 283, fol. 379.

825. Bruxelles, 26 janvier 1680. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Conseil a été requis de délibérer sur les raisons qui pourraient porter le prince-évêque de Liège à consentir à la cession de Dinant en échange de Charlemont. On pourrait faire valoir auprès de l'Électeur que si le roi d'Espagne ne peut obtenir son consentement, Louis XIV

s'emparera de Charlemont et que de la sorte la frontière sera ouverte à l'invasion française. Namur sera menacé et il faut s'attendre à une nouvelle guerre pour subjuguier le reste du pays. Il y aura là une menace évidente pour la principauté de Liège, qui a déjà tant eu à souffrir pendant la dernière guerre. On peut d'ailleurs supposer qu'on donnera pour Dinant une compensation équivalente. En cédant cette ville, l'Électeur prévient la perte du restant des Pays-Bas, ce qui importe tellement pour la sécurité du pays de Liège. Il est donc de l'intérêt du prince-évêque de faire cette concession pour éviter la ruine de ses propres sujets. D'ailleurs, en cas de compensation avantageuse, on ne pourrait y voir une cession contraire au droit des gens ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 283, fol. 431.

826. Bruxelles, 29 janvier 1680. — *Consulte de la jointe politique des Pays-Bas.*

Sur les procédés des Français en Belgique. La jointe a pris connaissance des attentats multiples contraires à l'état de paix, de l'occupation de localités nombreuses du Luxembourg, du Namurois et du Brabant. Il y a en plus les difficultés qui se sont élevées à la Conférence de Courtrai. L'ennemi a concentré des hommes et des vivres à la frontière. Il faut supposer que Louis XIV cherche une rupture, veut assouvir son ambition et s'emparer des Pays-Bas. Il recherche l'alliance des Provinces-Unies, de l'Angleterre, des États du Nord.

Pour imposer un peu de respect il faudrait des envois d'argent pour maintenir l'armée en état, pourvoir les places fortes et rétablir le crédit, sans cela il faut craindre la ruine de ces provinces.

Estado, 3685.

827. Madrid, 7 février 1680. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Dans le cas où, malgré tout, il faudrait abandonner Charlemont, le Gouverneur s'efforcera secrètement d'en retirer l'artillerie, les armes et

⁽¹⁾ Il y a encore un autre rapport de Villa Hermosa daté de février 1680 (fol. 450). 30

les munitions. On suivra ainsi l'exemple donné par les Français eux-mêmes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 283, fol. 406.

828. Madrid, 7 février 1680. — *Charles II à Villa Hermosa.*

5 Au sujet de l'affaire de Charlemont. En livrant la place on évite les risques d'une guerre. Il faut cacher qu'on soit résigné, en cas de besoin, à aller jusque là, car sans cela les Français montreraient d'autant plus d'obstination et les autres puissances seraient encore moins disposées à intervenir.

10 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 283, fol. 410.*

829. Madrid, 7 février 1680. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Gouverneur est invité à tenir la Cour au courant de l'état des négociations. On doit user de tous les procédés pour retarder la remise de Charlemont sans donner cependant une réponse absolument négative. 15 Dans l'intervalle on verra l'effet de l'intervention des États-Généraux et de l'Angleterre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 283, fol. 413.

830. Bruxelles, 14 février 1680. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Le comte d'Arquinto a fait savoir que l'évêque de Strasbourg lui a 20 montré un bref secret adressé par le Pape à l'Électeur de Bavière l'engageant à se refuser à toute cession de Dinant et de Bouillon, même dans le cas où on lui offrirait une compensation. L'évêque a ajouté qu'il s'en trouvait lui-même fort étonné. Après le lui avoir caché, il l'avait révélé pour qu'il pût en faire part à Arquinto. On peut juger de la sorte la 25 position prise par le Souverain Pontife. Arquinto a déclaré que le bref en question ne saurait faire obstacle à la prétention du roi d'Espagne, que, moyennant une compensation équivalente, la cession cesserait d'être contraire au droit canon, qu'elle résultait d'ailleurs des arrangements arrêtés à Nimègue avec la médiation du Saint Père.

30 L'évêque est retourné ensuite à l'audience de l'Électeur en promettant

de faire valoir toutes les raisons qui pourraient l'amener à consentir à la cession de Dinant. L'Électeur a fait état encore une fois du bref pontifical en y ajoutant des doléances sur ce qu'on eût disposé de certaines parties de son patrimoine à son insu. C'est pour cela qu'il avait sollicité l'intervention de la Curie. D'autre part, il se rendait compte que si l'Espagne refusait de céder Charlemont, les Français s'empareraient par force de Dinant, comme ils l'annonçaient publiquement. En fin de compte on fit remettre à l'Électeur un *memorandum* exposant le point de vue espagnol et l'Électeur promit d'y prêter toute l'attention requise.

Arquinto s'est mis ensuite en rapport avec le Nonce auquel il s'est plaint du bref en question et des démarches du Saint-Siège. Le Nonce s'est déclaré très étonné de ce qu'on en eût fait connaître la teneur et enfin l'Électeur s'est décidé à confier au Nonce le soin de faire connaître le sens exact qu'il y avait lieu de donner au document pontifical. Depuis est arrivé à Cologne un agent impérial à qui Arquinto a confié toute l'affaire en demandant son intervention. A cet effet on a sollicité à Bruxelles un crédit de 100,000 écus. En somme la situation ne paraît pas désespérée. Pourtant il ne faut pas s'attendre à ce que les interventions anglaise et hollandaise puissent changer l'attitude de Louis XIV. Il persistera à exiger la cession de la ville pour le 20 de ce mois et on apprend qu'il a déjà concentré à la frontière plus de 30.000 hommes. Le Gouverneur attend la réponse à sa lettre précédente pour savoir ce qu'il a à faire. Il ne se considère en droit ni de livrer la place ni de provoquer une guerre et il ne voudrait pas, faute d'instructions, avoir à prendre une décision fatale. L'attitude prise par le Saint-Siège est déplorable. Sous le couvert de la médiation il semble bien que l'Espagne ait été trompée au grand préjudice de ses intérêts. Il est opportun de manifester son mécontentement au Nonce. Si on ne peut obtenir de la sorte la conservation de Charlemont, au moins le Pape se décidera-t-il à favoriser la ligue des princes italiens, si importante pour la conservation de Casal. On veillera aussi à ce que Hollandais et Anglais persévèrent dans leur intervention en faveur de l'Espagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 283, fol. 415 (1).

(1) Voir en annexe le texte d'un mémoire remis par Arquinto à l'Électeur de Cologne (fol. 425).

831. Bruxelles, 14 février 1680. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Le marquis de Bourgomaine a fait savoir que le roi d'Angleterre avait donné ordre à son ambassadeur à Paris d'appuyer les représentations des États-Généraux pour obtenir l'observation de l'article 13 du traité de paix.

L'échéance du 26 février ne cesse d'approcher; les troupes françaises sont massées à la frontière et atteignent les 40.000 hommes. Ils ont ordre de pénétrer le 27 dans les Pays-Bas et de s'emparer de différentes places. Villa Hermosa a envoyé un courrier à Paris pour faire une démarche auprès des diplomates anglais et hollandais. Le sergent-major Del Val a reçu ordre de demander incessamment réponse au mémoire qu'il a remis au gouvernement français, de façon à ce qu'on puisse voir si Louis XIV persévère dans ses dispositions premières. Villa Hermosa attend toujours le courrier qui doit lui apporter la dernière décision royale.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 283, fol. 433.

832. Bruxelles, 15 février 1680. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Depuis deux jours la comtesse de Soissons est arrivée à Bruxelles pour échapper aux poursuites dirigées contre elle. Sa présence à Bruxelles et même aux Pays-Bas ne peut rien amener de bon. En plus, la population ne la voit pas d'un bon œil. On soupçonne que la raison de son arrivée est d'ordre religieux. Elle ne peut quitter son appartement à cause de la foule antipathique qui la suit (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 283, fol. 442.

833. Bruxelles, 15 février 1680. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Le comte Arquinto a fait connaître la réponse négative de l'Électeur (2). La situation est sans issue; il ne reste qu'à céder Charlemont à Louis XIV. Retarder l'exécution impliquerait la ruine totale des Pays-

(1) *respecto del tumulto y gente que la sigue diciendola grandes atrevimientos.*

(2) Voir en annexe la réponse de l'Électeur (fol. 446).

Bas puisque 40.000 hommes de troupes sont concentrés à la frontière. Si l'armée française pénètre dans le pays, il sera difficile de l'en faire sortir même en lui livrant Charlemont. Il n'y a pas à attendre d'intervention de la part des alliés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 444. 5

834. Bruxelles, 20 février 1680. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Le Gouverneur insiste sur la rivalité qui existait entre les curés des paroisses et les Jésuites au sujet de l'enseignement de la doctrine chrétienne et sur l'accord provisoire proposé par l'archevêque de Malines ⁽¹⁾.

Secretarias provinciales, liasse 2477. 40

835. Madrid, 6 mars 1680. — *Charles II à Balthasar de Fuenmayor.*

Villa Hermosa a fait savoir à Madrid que le Gouverneur de Tournai s'est emparé de Chièvres et en a chassé la garnison. L'incident est de grande importance. L'ambassadeur sollicitera l'intervention du gouvernement hollandais, de façon à empêcher les Français de retenir cette place, ce qui constituerait une violation flagrante du traité de paix.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 78, fol. 85.

836. Madrid, 8 mars 1680. — *Charles II à Balthasar de Fuenmayor.*

Fuenmayor a envoyé à Madrid la copie de l'acte par lequel l'Espagne est comprise dans la paix conclue à Nimègue entre la France et l'Empire. Il a demandé en plus ce qu'il devait faire de l'acte original demeuré entre ses mains. Le Roi prescrit de le faire déposer à la citadelle d'Anvers et d'envoyer à Madrid une copie authentique pour être remise dans les archives de la secrétairerie d'État.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 78, fol. 93. 25

⁽¹⁾ Le 8 avril, la question est mise en délibération au Conseil suprême. (*Ibid.*)

837. Madrid, 20 mars 1680. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi a appelé Manuel de Lira à la direction d'une des secrétaireries d'État établies à Madrid. Il l'a remplacé à La Haye par Balthasar de Fuenmayor avec le grade d'envoyé extraordinaire. Villa Hermosa entretiendra bonne correspondance avec lui.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 283, fol. 459.

838. La Haye, 9 avril 1680. — *Balthasar de Fuenmayor à Charles II.*

Les Etats-Généraux ne peuvent faire plus que charger leurs ambassadeurs à Paris de représenter à Louis XIV les attentats commis chaque jour en son nom en Flandre, mais ces démarches n'ont pas de succès. Villa Hermosa a fait part du récent édit émané de l'intendant français Peltier, ce qui a amené le gouvernement hollandais à faire de nouvelles doléances à Paris.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 78, fol. 135.

839. Bruxelles, 22 avril 1680. — *Déclaration de Villa Hermosa au Conseil des Finances.*

Il y a lieu d'éviter les compétitions entre le Conseil d'État et le Conseil des Finances. Le Gouverneur a pris connaissance des rapports émanés des deux bureaux. Il décide que chaque fois que le Conseil des Finances traitera d'affaires relatives aux aides et subsides, le président de ce Conseil, accompagné d'un ou deux conseillers, ira en avertir le chef-président lequel désignera les conseillers d'État qui devront participer à la discussion. Quant aux affaires mixtes, politico-financières, elles seront traitées par le Conseil d'État, à l'intervention des conseillers des deux autres Conseils que le Gouverneur désignera à cet effet.

Conseil d'Etat, liasse 283.

840. La Haye, 23 avril 1680. — *Balthasar de Fuenmayor à Charles II.*

Villa Hermosa a communiqué à l'ambassadeur les ordres qu'il avait reçus du Roi à propos de l'affaire de Maestricht. Ils impliquent la décision de faire trancher la question à Madrid, d'y envoyer les documents

nécessaires. En plus, Fuenmayor doit continuer ses instances pour obtenir que l'Empereur ou un autre prince soit choisi comme arbitre à propos des difficultés relatives à la liquidation des dettes de l'Espagne vis-à-vis des amirautés hollandaises et du prince d'Orange. Fuenmayor relève les objections du prince d'Orange contre le choix de Madrid. 5 L'ambassadeur estime qu'il vaudrait mieux traiter l'affaire à Bruxelles. Reprendre les instances à propos de Maestricht serait s'exposer à des affronts, maintenant qu'on s'est si longtemps tu à ce sujet. Au sujet de la proposition de choisir un arbitre sur la question des dettes, Fuen- 10 mayor note que les Hollandais pourraient désigner Louis XIV.

Dans l'intention de manifester le désir de rester uni aux Provinces-Unies, dont le prince d'Orange dispose complètement, il faudrait accepter la proposition de ce dernier et traiter l'affaire à Bruxelles. Cette acceptation devrait émaner de Villa Hermosa, de façon à ce que la décision ultime soit laissée au Roi. 15

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 78, fol. 157.

841. La Haye, 23 avril 1680. — *Balthasar de Fuenmayor à Charles II.*

L'ambassadeur a fait de nouvelles instances auprès du prince d'Orange à propos des exactions de Louis XIV en Flandre. Il a montré que bientôt la conquête des Pays-Bas serait totale et que ni Anglais ni 20 Hollandais ne pourraient y porter remède. Le prince d'Orange a déclaré que l'Espagne était responsable de la situation, que seule l'alliance anglaise pouvait mettre les États-Généraux en état d'intervenir. Le retard, apporté par le gouvernement espagnol dans l'envoi des pleins pouvoirs pour traiter cette alliance, paraissait incompréhensible. Fuen- 25 mayor insiste à son tour sur la nécessité de conclure cette alliance.

Ambassade d'Espagne à la Haye, reg. 78, fol. 164.

842. La Haye, 7 mai 1680. — *Balthasar de Fuenmayor à Charles II.*

L'ambassadeur n'a pas encore reçu de réponse de Madrid au sujet de l'alliance anglaise. Il ne sait plus quels prétextes alléguer à La Haye. 30 L'empressement que Louis XIV apporte à la conquête des Pays-Bas sera notifié au roi d'Angleterre par Villa Hermosa. Si Louis XIV en venait à une guerre ouverte, Anglais et Hollandais ne manqueraient pas d'intervenir.

Il préfère occuper aujourd'hui un village et demain deux autres, de façon à ne pas faire de sensation. Anglais et Hollandais jugent alors que le remède serait pire que le mal. Fuenmayor renouvelle ses instances. Il déclare que les débris des Pays-Bas ne peuvent être conservés sans 5 l'assistance de troupes étrangères. La Hollande ne bougera pas sans l'Angleterre, d'ailleurs ses forces seraient insuffisantes. Seule une action concertée des deux puissances, sur terre et sur mer, entravant le commerce français pourrait contraindre Louis XIV à renoncer à ses insolences. La lettre se termine par la considération qu'il faut croire que 10 devant les menaces anglo-hollandaises, Louis XIV consentirait à en revenir à l'état créé par le traité de Nimègue. Il est douteux qu'il veuille s'engager dans une guerre contre la plus grande partie de l'Europe, car il y a peu de princes qui ne suivent l'étendard de l'Angleterre. Sans cela bientôt tous les Pays-Bas seront conquis. Le gouvernement hollandais 15 le sait bien et c'est pour cela qu'il désire si fort l'alliance de l'Espagne avec l'Angleterre. En plus, Charles II devrait envoyer de l'argent aux Pays-Bas, où on en a grand besoin.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 78, fol. 178.

843. Madrid, 27 mai 1680. — *Charles II à Villa Hermosa.*

20 Les États de Namur ont présenté une requête à Madrid à propos de l'octroi de la noblesse à Nicolas de Cortil avec la permission de continuer l'exercice de la ferronnerie. Ils voudraient qu'on déclarât que les petits-fils des anoblis ne peuvent entrer dans l'assemblée des États comme ne constituant que la seconde génération. Le Roi réclame à ce 25 propos l'avis du Gouverneur.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 625, fol. 102.

844. Madrid, 22 juin 1680. — *Charles II à Balthasar de Fuenmayor.*

Au sujet des négociations relatives à l'alliance avec l'Angleterre. Le duc de Villa Hermosa a reçu ordre de donner à Fuenmayor toutes les 30 instructions nécessaires.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 78, fol. 239.

845. Anvers, 3 juillet 1680. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Le Gouverneur n'a pu obtenir ni subside ni argent. Sa misère est grande.

Estado, 3865.

846. Madrid, 23 juillet 1680. — *Charles II à Villa Hermosa.* 5

Le Roi envoie au Gouverneur copie d'une lettre dans laquelle le Grand Conseil de Malines se plaint des innovations introduites dans l'administration de la justice au mépris des instructions qui lui ont été données. Le Gouverneur entendra à ce propos le surintendant de la justice militaire puis il expliquera la raison d'être des ordres qu'il a donnés au 10 Conseil et dont celui-ci se plaint.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 625, fol. 125.

847. Madrid, 23 juillet 1680. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Les États de Luxembourg ont insisté sur l'opportunité de désigner un magistrat natif de leur province pour siéger au Grand Conseil de 15 Malines et ont demandé qu'à la première vacature, il soit fait droit à ce désir. Le Roi s'est décidé à y accéder. S'il y a en ce moment une place vacante, on désignera donc un Luxembourgeois. Dans le cas contraire le Gouverneur tâchera d'insinuer au personnel du Conseil de présenter un sujet luxembourgeois à la première vacature. 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 625, fol. 124 v°.

848. Madrid, 26 juillet 1680. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Conseil porte à la connaissance du Roi les plaintes du Grand Conseil de Malines au sujet des changements introduits dans l'adminis- 25 tration de la justice.

Cette consulte, avec les documents annexes, forme un gros dossier.

Secretarias provinciales, liasse 2477.

849. Madrid, 27 juillet 1680. — *Charles II à Balthasar de Fuenmayor.*

Le Roi persiste dans sa décision de ne pas céder à l'abandon du titre de duc de Bourgogne que Louis XIV prétend lui imposer. Il faut tâcher de gagner du temps. Aussi, en cas de besoin, il faudra solliciter une pro- 5 longation du délai accordé par Louis XIV et fixé jusqu'au 15 août.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 78, fol. 269 (1).

850. Bruxelles, (avant le 29 juillet) 1680. — *Représentation du Conseil des Finances à Charles II.*

Le Conseil n'a jamais eu, depuis son institution, une raison plus pres- 10 sante d'implorer la justice royale qu'à la suite de la déclaration du duc de Villa Hermosa du 22 avril. Il se trouve de la sorte privé d'une de ses charges essentielles.

L'établissement des trois Conseils collatéraux remonte à plus d'un 15 siècle. Ils sont indépendants les uns des autres. Les matières à la fois politiques et judiciaires sont traitées en commun par les conseillers de longue robe des Conseils d'État et privé. Une procédure identique a été suivie pour le Conseil des Finances, mais les conseillers d'État viennent d'obtenir une déclaration déterminant qu'il leur appartiendra désormais 20 d'obtenir une déclaration déterminant qu'il leur appartiendra désormais de traiter les affaires qui seront à la fois politiques et financières, à l'intervention des commissaires à désigner par les Gouverneurs généraux.

On enlève de la sorte au Conseil des Finances les affaires les plus importantes de son ressort. En plus, l'obligation qu'on prétend lui imposer d'avertir le chef-président quand on traite les affaires relatives 25 aux aides et subsides est outrageante pour le Conseil.

Le Conseil prie le Roi de faire annuler la déclaration de Villa Hermosa pour éviter la confusion dans les affaires et le dommage qui doit en résulter pour le service royal et pour l'honneur des conseillers.

Conseil d'État, liasse 283.

30 (1) La question du titre de duc de Bourgogne est encore traitée longuement dans d'autres lettres, notamment celle de Fuenmayor du 13 août. (*Ibid.*, fol. 282.)

851. Madrid, 29 juillet 1680. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi a reçu une réclamation du Conseil des Finances à propos de la déclaration du Gouverneur donnée le 22 avril précédent concernant l'intervention de certains conseillers du Conseil d'État dans la tractation des affaires relatives aux aides et subsides. Le Roi prescrit au Gouverneur d'entendre à ce sujet le Conseil d'État et puis de transmettre son avis personnel de façon à ce qu'on puisse prendre à Madrid la décision opportune.

Conseil d'État, liasse 283.

852. Madrid, 7 août 1680. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.* 10

Le Conseil examine la question de savoir si le Gouverneur général des Pays-Bas doit porter encore le titre de gouverneur du comté de Bourgogne, depuis que cette province appartient à la France.

Estado, 3865.

853. Madrid, 7 août 1680. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.* 15

Sur le départ d'Alexandre Farnèse pour les Pays-Bas. Le nouveau Gouverneur doit partir le plus tôt possible sans perdre une heure. La consulte traite particulièrement des changements à introduire dans l'administration politique et financière de nos provinces.

Estado, 3865. 20

854. Madrid, 12 août 1680. — *Charles II à Villa Hermosa.*

La prévôté de l'église cathédrale de Gand est vacante. Le Gouverneur est chargé d'examiner les diverses candidatures qui sont présentées de façon à ce que le Roi puisse faire son choix. Il en fera de même pour le décanat de Sainte-Gudule à Bruxelles, expliquant pourquoi il a conféré cette dernière place, alors qu'elle est réservée à la collation royale.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 625, fol. 130 v°.

855. Madrid, 18 août 1680. — *Charles II à Alexandre Farnèse.*

Guillaume Hubert de Precipiano, conseiller au Conseil suprême, a reçu congé pour un an. Tant qu'il demeurera à Bruxelles, le Gouverneur le convoquera à toutes les séances du Conseil d'État, ainsi qu'il a été fait à propos du conseiller Christyn.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 626, fol. 9 v°.

856. Madrid, 28 août 1680. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les instructions à donner à Alexandre Farnèse. Eu égard aux circonstances du moment, le Conseil est d'avis que le Conseil de Flandre doit faire un rapport général sur la situation, comprenant tout ce dont le prince doit être averti. On donnera ensuite au Conseil d'État l'ordre de rédiger les instructions en tenant compte des affaires politiques. Il faudra réformer l'armée de façon à ce qu'en cas de guerre elle puisse être remise sur pied. Mancera ⁽¹⁾ ajoute qu'il faut examiner la question de l'Université, celle du Jansénisme. Oropesa ⁽²⁾ insinue de faire étudier ces affaires par une jointe où siègeraient à la fois des théologiens et des hommes d'État.

Estado, 3865.

857., 8 septembre 1680. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les instructions à donner à Alexandre Farnèse. Cette consulte rappelle et résume une autre du Conseil suprême de Flandre du 2 septembre; à la fin, elle fait allusion au relâchement religieux qui s'est introduit en Belgique par suite des mauvaises doctrines qui s'y sont propagées et dont le comte de Monterey avait rendu compte dans sa consulte du 1^{er} septembre.

Estado, 3865.

858. Bruxelles, 11 septembre 1680. — *Villa Hermosa à Charles II.*

Le Gouverneur parle de ses inspections dans les provinces. Les troupes sont les meilleures qu'on ait encore vues. Il y a lieu de craindre des

⁽¹⁾ Le marquis de Mancera, Sebastien de Toledo, conseiller d'État espagnol.

⁽²⁾ Le comte d'Oropesa, président du Conseil de Castille et conseiller d'État espagnol.

difficultés au sujet de la prorogation des subsides. Aussi Villa Hermosa en a-t-il remis la levée jusqu'à l'arrivée de Farnèse ⁽¹⁾.

Estado, 3865.

859. Madrid, 15 septembre 1680. — *Charles II à Alexandre Farnèse.*

Le Roi a désigné comme évêque de Gand, Albert de Hornes, à la condition expresse qu'il continue à payer sur les revenus de son évêché une pension à l'évêque de Ruremonde. Les lettres de nomination sont déjà expédiées et seront remises à celui qui aura charge de les lever.

Conseil d'État, liasse 1.

860. Madrid, 15 septembre 1680. — *Charles II à Alexandre Farnèse.* 40

Le Roi rappelle que divers ordres ont été envoyés par le canal du Conseil suprême sans avoir été exécutés. Le Roi prescrit de prendre les mesures nécessaires comme si ces ordres eussent été adressés à Farnèse lui-même.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 636, fol. 1 ⁽²⁾.

861. Bruxelles, 3 octobre 1680. — *Alexandre Farnèse à Charles II.* 45

Le Gouverneur raconte comment il est arrivé en Belgique, le 11, après une navigation qui a duré vingt-trois jours, à cause du temps calme ⁽³⁾.

Estado, 3865.

⁽¹⁾ Le Conseil d'État discute cette lettre dans sa consulte du 8 octobre suivant. (*Ibid.*)

⁽²⁾ Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 16 octobre (décret du 7 novembre) pour le roi d'armes Joseph van der Leene; le 10 novembre (décret du 16 décembre) pour les archers de la garde royale à Bruxelles; le 28 novembre (décret du 15 décembre) pour la confrérie de saint Ildefonse, établie en l'église Saint-Jacques à Bruxelles; le 11 décembre (décret du 17 janvier 1681) pour Laurent del Marmol; le 23 novembre 1680 (décret du 28 janvier) pour le comte de Blangerval, grand bailli d'Audenarde; le 23 novembre (décret du 28 janvier 1681) pour le prince de Ligne et le comte d'Egmont; le 11 décembre (décret du 4 février 1681) pour Thomas Moniot; le 10 février (décret du 12 mars) pour la veuve du maître de camp Antoine-François Xavier; le 17 mars (décret du 27 avril) pour Charles-Philippe du Faing, capitaine du comté de Chiny; le 29 mai (décret du 21 juillet) pour les Capucines de Bruxelles; le 7 janvier (décret du 8 septembre) pour le palatin Jean Guillaume; le 18 août (décret du 9 septembre) pour le conseiller Jean-Baptiste Houvens; le 5 septembre (décret du 20 septembre) pour Martin de Los Rios; le 22 septembre, pour la Chambre de Commerce de Bruges (décret du 21 octobre); le 12 janvier 1682 (décret du 21 février) pour Gaspar Alemand; le 28 janvier 1682, pour le duc de Havré (décret du 27 février).

⁽³⁾ Voir, à la date du 28 novembre, une consulte du Conseil d'État relative à cette lettre. (*Ibid.*) 35

862. Bruxelles, 8 octobre 1680. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet des doléances transmises au Roi par les États du Luxembourg. Le Conseil a entendu la Chambre des Comptes et déclare que les Luxembourgeois n'ont pas à se plaindre. Neufeforge siège au Conseil privé; au Grand Conseil un Luxembourgeois vient de mourir, un autre y demeure encore. Aucune règle n'impose la présence d'un Luxembourgeois à la Chambre des Comptes. Il n'en va pas autrement du Limbourg qui lui aussi ressortit à la Chambre. Le choix du Roi et des Gouverneurs a toujours été libre, inspiré par le mérite des candidats. Il ne faut pas se lier les mains. En cas de vacature il n'y aura pas lieu d'écarter les Luxembourgeois mais il ne convient pas d'admettre dès maintenant le nommé Caso. Si le Roi répond aux États, il n'y a qu'à leur dire — pour ne pas les rebuter — que, si une place s'ouvre, on aura égard à leur désir.

15

Conseil d'État, liasse 234².

863. Madrid, 10 novembre 1680. — *Charles II à Alexandre Farnèse.*

Le Pape a accordé, sur les instances du Roi, l'office des épousailles de la Vierge avec saint Joseph. On remet au Gouverneur des exemplaires du bref rédigé à cet effet avec ordre de les distribuer entre les diverses provinces.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 626, fol. 7 v^o.

864. Madrid, 14 novembre 1680. — *Charles II à Fuenmayor.*

Approbation des démarches faites par l'ambassadeur auprès des États-Généraux à l'occasion de l'insulte faite en rade d'Ostende par une flotte de l'Électeur de Brandebourg à un navire anglais. Au reste, le Roi s'en remet aux ordres particuliers qu'il a donnés à ce sujet ⁽¹⁾.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 78, fol. 345.

⁽¹⁾ Voir la lettre de Fuenmayor du 24 septembre, exposant les détails de l'incident (fol. 300).

865. Madrid, 11 décembre 1680. — *Charles II à Alexandre Farnèse.*

Le Roi rappelle l'ordre qu'il a donné le 31 octobre précédent à propos de la manière usitée pour la sollicitation en Cour de Rome des bulles pour la collation des évêchés et abbayes. L'ambassadeur accrédité à Rome insiste pour qu'une décision soit prise. Le Gouverneur est invité à faire connaître promptement son avis.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 626, fol. 11 v°.

866. Madrid, 11 décembre 1680. — *Charles II à Alexandre Farnèse.*

Le Conseil provincial établi à Mons a demandé pour ses membres l'exemption des tailles et impôts. Le Gouverneur consultera à ce propos le Conseil privé et fera connaître son avis à Madrid (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 626, fol. 14.

867. Madrid, 11 décembre 1680. — *Charles II à Alexandre Farnèse.*

Jean-Baptiste Spinola a demandé de pouvoir porter le titre de marquis de son nom et de la seigneurie de Bergaigne, en vertu d'un octroi obtenu en Allemagne. Le Gouverneur consultera à ce propos les Conseils d'État et privé et fera connaître son avis à Madrid.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 626, fol. 16.

868. Madrid, 12 décembre 1680. — *Charles II à Alexandre Farnèse.*

Le duc de Villa Hermosa a accordé des promotions à certains officiers et déterminé certaines soldes. Pareilles mesures sont contraires aux intérêts des finances royales. Ordre d'annuler toutes ces dispositions. Le Gouverneur général peut au besoin accorder des titres de congé, mais en rendant compte à Madrid.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 70, fol. 86.

(1) Voir le décret du 9 mars suivant au Conseil d'État.

869. Madrid, 24 janvier 1681. — *Charles II à Balthasar de Fuenmayor.*

Les indications que le Gouverneur des Pays-Bas a fournies à l'ambassadeur lui auront fait connaître les appréhensions qu'on éprouve. Les agissements de Louis XIV pourraient conduire à une rupture. Les hostilités commises à la frontière confirment ces menaces. Le Roi espère que Fuenmayor aura fait les diligences nécessaires. Il se tiendra en contact avec La Fuente et Ronquillo.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 79, fol. 9.

870. Madrid, 24 janvier 1681. — *Charles II à Alexandre Farnèse.*

Nécessité d'établir une réglementation pour l'armée des Pays-Bas pour le temps de paix. Les effectifs sont fixés à 20,000 hommes d'infanterie, 8,000 cavaliers, 1,000 dragons. Ainsi on pourra établir des garnisons convenables dans les places fortes et garder un corps mobile. Pourtant si les provisions qu'on envoie d'Espagne et les ressources du pays permettent le maintien d'effectifs plus élevés, le Gouverneur prendra les dispositions requises.

L'infanterie comprendra 6,000 Espagnols, 3,000 Wallons, 1,000 Irlandais et 1,000 Écossais. Les Espagnols formeront 6 tercios de 20 compagnies de 50 hommes.

Il y a lieu de maintenir les garnisons des deux places fortes de Gand et d'Anvers. En plus des 20,000 fantassins, il faut conserver une douzaine de compagnies autonomes. Des effectifs de la cavalerie le tiers doit être représenté par des Allemands.

Cette réglementation vaut pour le temps de paix. Ainsi on disposera d'un noyau suffisant pour constituer une grande armée en temps de guerre. Dispositions à prendre pour les réformés de la cavalerie. Il y aura ainsi pléthore de sergents généraux de bataille. Il y aurait lieu d'en réformer plusieurs, mais comme ce sont en général des nobles flamands ayant des états de services, beaucoup préfèrent rester au service du Roi plutôt que de s'en retourner dans leurs terres et d'aller vivre sous la

(1) *Sueltas.*

domination française. Le Gouverneur prendra les mesures requises. Les fortifications permanentes sont pour le plus grand nombre sans utilité, en particulier celles établies sur l'Escaut. Il faut démolir les forts inutiles, ne laissant que celui qui se trouve à l'embouchure du canal de Vilvorde et la Tête de Flandre. Il faudra restaurer ce dernier. On maintiendra aussi le fort de Sainte-Marie, qui se trouve sur l'Escaut du côté de la Hollande, pour la perception des droits de douane et la défense de la navigation.

Les ports d'Ostende et de Nieuport ont été entourés de fortifications, il faut les maintenir. Le Gouverneur établira une Commission de généraux compétents et enverra un plan de toutes les fortifications déterminées sur la carte de ce qui est resté des Pays-Bas aux mains des Espagnols. Nécessité de réduire les dépenses pour l'artillerie. On sait, d'autre part, que Louis XIV a ravagé toutes les places qu'il a rendues en vertu du traité de paix. On tâchera d'envoyer de l'argent pour fondre 200 pièces d'artillerie. On fera des recrutements pour les différentes nations dont se compose l'armée, il faut éviter de les mêler, d'admettre des Wallons dans des régiments allemands. On ne trouve pas d'inconvénient à rétablir le fort de Navagne détruit par les Français ne fût-ce que pour percevoir les droits de douanes, et on ignore les motifs d'opposition que pourraient formuler les Hollandais. Ordre de réduire la compagnie des archers de la garde à Bruxelles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 70, fol. 1 (1).

871. Madrid, 25 janvier 1681. — Charles II à Alexandre Farnèse.

Le Roi communique ses instructions relatives à la réduction du nombre des fonctionnaires, particulièrement des membres des divers Conseils.

Secretarias provinciales, reg. 2632.

872., 29 janvier 1681. — Alexandre Farnèse à Charles II.

En présence du danger qui menace les Pays-Bas du côté de la France il a voulu connaître l'importance du secours qu'on pouvait

(1) Le registre 70 de la Secrétairerie contient tous les décrets d'Alexandre Farnèse relatifs à la réforme de l'armée après la paix de Nimègue.

attendre des Hollandais. Ceux-ci ont répondu qu'ils interviendraient en notre faveur si Louis XIV attaquait Luxembourg. A quoi Farnèse fit remarquer que, pour empêcher une attaque de cette ville, il fallait garnir les places fortes et que cela ne se pouvait sans les troupes de la Hollande. Mais les Hollandais persistèrent à dire qu'ils n'interviendraient que s'ils étaient attaqués. Voyant le peu d'empressement des alliés sur lesquels on était le plus en droit de compter, le Gouverneur insiste sur la constitution d'unités directement au service de l'Espagne (1).

Estado, 3866.

873. Madrid, 7 février 1681. — Charles II à Balthasar de Fuentes mayor.

Alexandre Farnèse et La Fuente auront sans doute donné avis des attentats commis par Louis XIV, en contradiction avec le traité de paix. Il veut s'approprier certaines places du Luxembourg prétendant qu'elles lui appartiennent. Le Roi veut éviter le déchaînement des hostilités et a donné des instructions en ce sens à Farnèse. Il faut faire des protestations et confier aux États-Généraux et au roi d'Angleterre le soin de décider. L'ambassadeur aura l'œil sur le tout et se gouvernera d'après les instructions de Farnèse et de La Fuente. Si on ne prévient, grâce à la Ligue, les attentats de Louis XIV, celle-ci serait inutile.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 79, fol. 30.

874. Madrid, 19 février 1681. — Charles II à Alexandre Farnèse.

Le Roi rappelle les ordres qu'il a donnés du temps du duc de Villa Hermosa au sujet de l'octroi de la grande naturalisation. Il en prescrit la stricte observation et l'enregistrement au Conseil d'État.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 626, fol. 16 v°.

(1) Le texte de cette lettre est discuté au Conseil d'Etat espagnol le 4 mars 1681. (*Ibid.*)

875., 14 mars 1681. — *Consulte d'une jointe de théologiens.*

Sur les mauvaises doctrines qui sont reçues aux Pays-Bas. Il y a lieu d'écrire au Pape pour lui signifier qu'à l'Université de Louvain on enseigne des doctrines incompatibles avec la foi catholique. Il faut lui remettre un exposé de quatre-vingt-seize propositions qui résument ces opinions nouvelles, afin qu'il condamne les éléments non orthodoxes. Il faut lui faire savoir qu'on écarte des emplois spirituels et temporels les individus suspects d'adhérer aux nouvelles doctrines. Pour aider l'ambassadeur accrédité à Rome dans la négociation de cette affaire on doit lui envoyer un religieux du nom de Patrice Duffio.

Estado, 3866.

876. Madrid, 17 mars 1681. — *Charles II à Alexandre Farnèse.*

Les ordres mendiants ont demandé au Roi de réitérer les ordres donnés à leur propos aux Gouverneurs généraux précédents. Charles II est prêt à obtempérer à ce désir, à moins que Farnèse n'ait des objections à formuler.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 626, fol. 17 v°.

877. La Haye, 25 mars 1681. — *Balthasar de Fuenmayor à Charles II.*

Voilà quinze jours que Farnèse a envoyé un courrier exprès pour notifier l'occupation d'Orchimont avec sa prévôté par les Français. Il a demandé à montrer aux États-Généraux les inconvénients de cette situation. Fuenmayor a eu une conférence avec eux à ce sujet. Depuis, le Gouverneur a ajouté que l'ennemi a pénétré dans le Luxembourg sans dévoiler positivement ses intentions. Le général d'artillerie, Francisco de Agurto, est venu à La Haye traiter de la même question avec les États et le prince d'Orange. Cet officier jouit ici d'un grand crédit. Le prince de Parme n'ayant pas indiqué de façon précise ce

qu'il fallait demander, Fuenmayor s'est borné à formuler sa requête en termes généraux et il en transmet la copie au Roi. Agurto a invité les États à renforcer les garnisons qu'ils tiennent dans les villes frontières des Pays-Bas, pour faire réfléchir les Français et encourager la population. Il a exposé le danger que faisaient courir aux Hollandais les violences commises au détriment du Roi. Le prince d'Orange va sans doute renforcer les garnisons. Les États-Généraux sont très alarmés, ils savent qu'il y va de notre perte et de la leur, si on ne s'attaque à la plaie⁽¹⁾. Les Français disposent de la supériorité sur terre et sur mer, en deux jours ils peuvent ruiner le commerce des Pays-Bas et des Provinces-Unies. Le prince d'Orange et les autres demandent qu'on leur dise ce qu'ils peuvent faire. Fuenmayor ne sait que leur répondre. Il ne voit qu'une chose possible : le renforcement des garnisons de façon à pouvoir résister au moins aux premières attaques. Ni les forces des Hollandais, ni la haute opinion qu'ils se font du prince de Parme⁽²⁾ ne peuvent suffire à nous sauver.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 79, fol. 110.

878. Bruxelles, 9 avril 1681. — *Alexandre Farnèse à Charles II.*

Sur l'application du décret royal du 19 février relatif aux naturalisations. Farnèse demande de nouveaux ordres, parce que le Conseil d'État belge prétend que le Gouverneur remplaçant le Roi peut naturaliser.

Secretarias provinciales, liasse 2478.

879. Madrid, 12 avril 1681. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet des conclusions des théologiens rappelées dans l'acte du 14 mars (n° 875). Le Conseil se rallie à ces propositions. Il ajoute qu'il faut avertir le Gouverneur général des Pays-Bas, écarter à l'occasion de toutes nominations les personnalités suspectes. Quant à celles qui

⁽¹⁾ *Si no se ataja el cancer.*

⁽²⁾ *El gran concepto que tienen del Principe de Parma.*

sont déjà en fonctions, on ne peut les priver de leur emploi, avant qu'elles n'aient été formellement condamnées par le Saint-Siège. Le comte d'Oropesa propose de ne pas insérer dans la lettre à écrire au Pape la déclaration qu'on va éloigner de leurs fonctions les gens convaincus ou suspects et, si on le fait malgré tout, d'ajouter que c'est pour empêcher l'introduction dans les Pays-Bas, de doctrines contraires à la foi catholique.

Estado, 3886.

880. Aranjuez, 20 avril 1681. — *Charles II à Alexandre Farnèse.*

Le Roi demande qu'on envoie de la poudre en Galice, car le pays en manque.

Estado, 3866.

881. La Haye, 22 avril 1681. — *Balthasar de Fuenmayor à Charles II.*

Les États-Généraux ont fait savoir que le comte d'Avaux leur avait déclaré au nom de Louis XIV qu'il ferait retirer ses troupes du Luxembourg aussitôt qu'il aurait pris possession de Virton. Pour montrer sa bonne volonté il avait fixé au 12 mai la reprise des conférences à Courtrai. Les États-Généraux ont demandé à Alexandre Farnèse de faire déclarer à Paris que ses commissaires s'y trouveraient au jour fixé, avec défense de s'en éloigner sans ordre de sa part. Le diplomate français se plaignait de ce que récemment le conseiller Christyn n'y était demeuré que deux ou trois jours, sans notifier sa venue aux commissaires français. La résolution du prince de Parme d'évacuer Virton avait été notifiée antérieurement à Paris. De la réponse qui lui fut donnée on pouvait attendre pour le lendemain une nouvelle invasion dans le plat-pays. Avaux a prétendu que Louis XIV avait occupé Orchimont parce qu'on refusait de lui livrer Virton. Depuis, le diplomate français a présenté un nouveau mémoire réitérant la promesse d'évacuer le Luxembourg. Fuenmayor a insisté auprès du prince de Parme sur l'inconvénient qui résulte de l'absence de Christyn à Courtrai et il fait de même auprès du Roi.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 79, fol. 165.

882. Madrid, 23 avril 1681. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les dégâts commis par les Français dans le Luxembourg tels qu'ils sont exposés dans les lettres d'Alexandre Farnèse (1).

Estado, 3866.

883. Madrid, 4 mai 1681. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur la question des naturalisations. Le Conseil maintient qu'il s'agit exclusivement d'une prérogative de la Couronne. Il lui paraît dangereux d'en user sans une raison sérieuse.

Secretarias provinciales, liasse 2478.

884. Madrid, 17 mai 1681. — *Charles II à Fuenmayor.*

Réponse à une lettre de l'ambassadeur concernant les démarches faites à La Haye par Agurto. Le Roi a prévenu Alexandre Farnèse que si les Français continuent leurs injustes violences et exigent la remise d'autres places des Pays-Bas, le Gouverneur doit exiger des délais. Charles II va s'adresser à l'Empereur, au roi d'Angleterre, aux États-Généraux et aux princes allemands. Il désapprouve certaines démarches de Farnèse.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 79, fol. 190.

885. Madrid, 20 mai 1681. — *Charles II à Alexandre Farnèse.*

Le Roi a reçu le rapport de Farnèse daté du 11 octobre au sujet de la prétention du baron de Sainte-Colome pour la fabrication des verres cristallins aux Pays-Bas. Il y a un inconvénient à accorder l'octroi demandé eu égard à ce qu'un octroi exclusif a été donné à Léonard Bonhomme. Par contre, il ne faut pas tenir compte des octrois obtenus par Jacques Mols et F. Pompeyo pour la fabrication des verres

(1) Il y a encore une consulte au même sujet du 30 septembre suivant.

imitant le cristal de roche. Farnèse voudrait octroyer aux intéressés un acte similaire à celui concédé à Mols et à Pompeyo et le Roi s'en remet à la décision du Gouverneur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 626, fol. 18.

886. Madrid, 24 mai 1681. — Charles II à Alexandre Farnèse. 5

Le Nonce s'est plaint de ce que Villa Hermosa ait empêché jadis la promotion du docteur Huyghens à la chaire de théologie à Louvain, malgré le désir du Pape. Le Roi a fait donner l'assurance de ses bonnes intentions envers le Souverain Pontife, mais a manifesté aussi son désir de maintenir la doctrine et l'immunité ecclésiastique aux Pays- 10 Bas. Il a ajouté que l'opposition faite à l'intéressé devait se baser sur certaines raisons et qu'il en demanderait compte à Bruxelles. Farnèse va donc faire rapport sur cette affaire et indiquer quels sont les droits du Roi en ce qui concerne l'Université et en particulier la chaire de 15 théologie. Il précisera si le Pape a quelque juridiction particulière. Il s'informerait aussi de l'enseignement du docteur Huyghens.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 626, fol. 19.

887. Bruxelles, 4 juin 1681. — Alexandre Farnèse à Charles II.

Le Gouverneur raconte longuement les troubles survenus à Liège (1). La médiation de l'Électeur de Trèves et de la ville d'Aix-la-Chapelle a 20 été inopérante, tout comme l'ont été les dépêches de l'Empereur. Le conflit entre le prince-évêque et ses sujets persiste. La situation a empiré. Le prince-évêque a établi une taxe sur les marchandises qui transitent par la principauté. Les Liégeois ont brûlé les bureaux des douanes et tout en armes ont marché contre Visé d'où ils ont chassé 25 les Allemands. Il est probable que les Français vont envoyer un corps de 8,000 à 10,000 hommes. Ils ne savent encore de quel côté ils se

(1) La même question est discutée dans une consulte du Conseil d'Etat espagnol le 24 juin suivant. (*Ibid.*)

rangeront. Les Hollandais probablement se porteront contre le prince-évêque. Il faut craindre que ces incidents se répercutent sur les Pays-Bas, à cause du voisinage. *Estado, 3866.*

888. Bruxelles, 17 juin 1681. — Alexandre Farnèse à Charles II.

5 Le Gouverneur expose la misère des Pays-Bas et la pénurie du Trésor (1). *Estado, 3866.*

889. Madrid, 27 juin 1681. — Charles II à Fuenmayor.

Farnèse a fait part de la notification qu'il avait reçue du Gouverneur de Luxembourg, au sujet d'une déclaration des Français. Ceux-ci prétendaient qu'un régiment de dragons allait être envoyé pour sommer 10 la garnison de Chiny d'évacuer cette place. Ils émettent aussi des prétentions sur les dépendances de cette ville, à savoir 514 localités (2). Charles II veut encore une fois solliciter la protection de ses alliés. S'ils n'interviennent pas maintenant, leurs secours pourraient être trop tar- 15 difs. La conduite actuelle des Français équivaut à une déclaration de guerre, tout autant que le serait une attaque contre Bruxelles.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 79, fol. 263.

890. Madrid, 27 juin 1681. — Charles II à Fuenmayor.

Le Roi a fait faire des démarches auprès de l'ambassadeur de Hol- 20 lande et des autres ministres alliés à la suite des indications qu'il a reçues sur les prétentions de Louis XIV au comté de Chiny et à ses dépendances. Il a appris depuis qu'aux conférences de Courtrai, les Français révèlent des desseins semblables sur le pays d'Alost. Alexandre Farnèse a attiré sur ce point l'attention de Fuenmayor. Le Roi 25 ajoute que par désir de sauvegarder la paix européenne il a sacrifié des

(1) La question est traitée dans une consulte du Conseil d'Etat espagnol le 17 juin suivant. (*Ibid.*)

(2) *sus dependencias que son quinientos y quatorce lugares.*

parties considérables de ses domaines. La prétention française sur Alost est équivalente à la volonté de prendre tous les Pays-Bas. Le Roi ne veut y consentir et l'a fait savoir aux diplomates hollandais et anglais en même temps qu'il a continué auprès d'eux ses démarches pour conserver Chiny. 5

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 75, fol. 261.

891. Madrid, 11 juillet 1681. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur une lettre d'Alexandre Farnèse du 15 juin ⁽¹⁾ signalant les prétentions des Gantois à garder eux-mêmes les portes de leur ville.

Estado, 3867. 10

892. Madrid, 21 juillet 1681. — *Charles II à Alexandre Farnèse.*

Le Roi rappelle l'aide pécuniaire qu'il a accordée aux enfants d'Eri-
cius Puteanus, en son vivant docteur de l'Université de Louvain et
conseiller de Brabant. Il prescrit d'en faire payer le montant en deux
termes à Philippe Puteanus, l'un des fils du défunt. 15

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 626, fol. 28 ⁽²⁾.

893. Madrid, 25 juillet 1681. — *Charles II à Alexandre Farnèse.*

Le Roi, en date du 29 juillet 1680, a donné l'ordre d'entendre le
Conseil d'État au sujet d'une remontrance du Conseil des Finances.
Le départ de Villa Hermosa a empêché de terminer cette affaire. 20
Farnèse fera examiner la chose à nouveau séparément par les trois

⁽¹⁾ Cette lettre n'a pas été retrouvée à Simancas.

⁽²⁾ Il y a encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 25 décembre 1681 (décret du 9 mars 1682), pour le prince d'Orange; le 16 février 1682 (décret du 13 mars), pour l'abbaye des Dunes; le 30 décembre 1681 (décret du 14 mars), pour François-
Gaspar de Hemselrode, conseiller au Conseil de Gueldre; le 27 janvier, pour Henri de
Lorraine, prince de Vaudemont (décret du 21 avril). 25

Conseils collatéraux; il fera indiquer sur les rapports à en résulter le
nom de tous les conseillers qui ont pris part aux délibérations et veil-
lera à ce que tous les membres du Conseil d'État soient présents. Il y
joindra aussi son avis.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 626, fol. 20.
Conseil d'Etat, 283 ⁽¹⁾. 5

894. Madrid, 11 août 1681. — *Charles II à Balthasar de Fuenmayor.*

Le Roi approuve les démarches de son ambassadeur auprès des États-
Généraux pour qu'ils interviennent et contrecarent les attentats des
10 Français aux Pays-Bas. Ordre de les continuer et d'insister sur l'incon-
vénient que présenterait pour les Hollandais le fait de voir une si
grande puissance à leur porte. Il désavoue Alexandre Farnèse qui a
prescrit à Fuenmayor et à Ronquillo de demander aux ministres hol-
landais et anglais à Paris d'engager de nouvelles négociations. Il faut
15 exciter ces alliés à se préoccuper de la défense des Pays-Bas, au lieu de
leur fournir des raisons de nouveaux retards.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 79, fol. 303.

895. Bruxelles, 12 août 1681. — *Alexandre Farnèse à Charles II.*

Le Gouverneur signale de nouveau les prétentions des Gantois à
20 garder eux-mêmes les portes de leur ville. *Estado*, 3867.

896. Bruxelles, 13 août 1681. — *Alexandre Farnèse à Charles II.*

Le Gouverneur prétend que la place de Namur n'est pas capable de
soutenir un siège. *Estado*, 3868.

897. Madrid, 18 septembre 1681. — *Charles II à Fuenmayor.*

25 Alexandre Farnèse a fait savoir que les Français se sont emparés des
bailliage et châtellenie de Namur, y lèvent de grosses contributions et

⁽¹⁾ La copie de la lettre qui se trouve dans le Conseil d'État porte la date du 25 juin.

s'y rendent coupables de rigueurs extrêmes. Le Roi a fait faire des démarches auprès des gouvernements anglais et hollandais et auprès de l'Empereur pour mettre fin à ces excès.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 79, fol. 343.

898. Madrid, 22 septembre 1681. — *Charles II à Alexandre Farnèse.* 5

Le Nonce a fait ses doléances au sujet de la décadence de l'autorité et de la juridiction ecclésiastiques aux Pays-Bas. Le Roi réclame un rapport détaillé à ce propos. Il prescrit de faire maintenir aux prélats l'autorité de leurs charges, aux évêques la correction des ecclésiastiques avec tout ce qui concerne leur juridiction, en tant qu'elle n'est con- 10 traire ni au service royal ni aux coutumes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 626, fol. 22.

899. Madrid, 5 octobre 1681. — *Charles II à Alexandre Farnèse.*

Alexandre Farnèse a fait rapport sur les mesures prises par lui pour assurer le ravitaillement en grains et autres nécessités de la place de 15 Luxembourg. Les difficultés consistent dans le fait que les Français ont établi des droits d'entrée considérables dans la région voisine et défendu strictement tout commerce avec la ville de Luxembourg. Le Roi a donné de nouvelles instructions au Gouverneur général sur la nécessité évidente de conserver cette ville et le danger que l'on court 20 de la perdre à cause du manque d'hommes et de vivres. Il faudra faire le nécessaire même sans la coopération hollandaise. La décision ainsi prise sera portée à la connaissance des gouvernements de Londres et de La Haye. On a pour le faire un excellent prétexte dans la contra- 25 vention au traité de paix dont Louis XIV se rend coupable par cette interdiction du commerce.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 79, fol. 362.

900. Madrid, 5 octobre 1681. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur deux lettres de Farnèse exposant l'une les réformes du Conseil des Finances, l'autre la désobéissance du Conseil de Brabant.

Estado, 3868.

5 901., 8 octobre 1681. — *Farnèse à Charles II.*

A propos d'une *merced* accordée en guise de compensation à deux conseillers réformés du Conseil des Finances, dont Schokaert, seigneur de Tirimont, et consistant dans les deux premières places qui deviendraient vacantes dans la Cour souveraine de Mons. Farnèse 10 ne peut s'empêcher de faire remarquer que si l'on entre dans cette voie, tous les conseillers réformés supplieront le Roi de les dédommager, par des faveurs semblables, de la perte qu'ils prétendent avoir essuyée du fait de la réforme.

Secretarias provinciales, liasse 2478.

15 902. Madrid, 14 octobre 1681. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur deux lettres de Farnèse du 2 juillet exposant la nécessité d'affermir les revenus du Roi aux Pays-Bas. La confusion qui règne dans l'administration de ces revenus est telle qu'il n'y a pas d'autre remède. 20 On espère que la ferme rapportera 15,000 à 20,000 écus. Le Conseil propose de consulter d'abord le Conseil suprême qui est mieux informé de cette matière.

Estado, 3868.

25 903. La Haye, 21 octobre 1681. — *Balthasar de Fuenmayor à Charles II.*

Le Roi a prescrit de demander aux États-Généraux d'envoyer un ministre à Courtrai. Depuis est survenue la déclaration faite par le procureur général français exigeant la remise dans les six semaines

du pays d'Alost, du Vieux bourg de Gand et d'autres localités de la Flandre ou l'offre d'une compensation. Dans ces conditions plus n'est besoin d'un témoin hollandais à Courtrai mais de troupes dans le pays. Farnèse a envoyé à La Haye le sergent-major Delval, à la suite de l'annonce qui lui avait été faite de l'occupation prochaine de Mons par les Français, 5 qui voulaient de la sorte contraindre l'Espagne à lui offrir un équivalent ou continuer la guerre. Fuenmayor juge donc inopportun de demander encore l'envoi d'un ministre hollandais à Courtrai, mais il le fera si le prince de Parme insiste dans ce sens. Il communique la correspondance qu'il a échangée à ce propos et assure que van Beuningen agira suivant 10 les mêmes principes. Ronquillo a demandé au roi d'Angleterre d'agir conformément à ses alliances et d'envoyer des troupes aux Pays-Bas. Si ces démarches ont du succès, il est hors de doute que les Hollandais agiront de même. Fuenmayor est sceptique au sujet de l'effet qu'on obtiendra à Londres. 15

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 79, fol. 388.

904. Madrid, 1^{er} novembre 1681. — *Charles II à Balthasar de Fuenmayor.*

L'ambassadeur a communiqué un rapport sur le projet d'un traité de garantie conçu par les États-Généraux et les manigances des Français pour en empêcher la conclusion. Charles II serait intéressé à y prendre part. Il se déclare prêt à coopérer à tout ce qui peut garantir la paix, mais devrait connaître d'abord les intentions de l'Empereur. Il prescrit donc à Fuenmayor de demeurer attentif à la chose, instruction qu'il a donnée aussi à Farnèse. 25

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 79, fol. 400.

905. La Haye, 4 novembre 1681. — *Balthasar de Fuenmayor à Charles II.*

Fuenmayor a fait une nouvelle démarche officielle auprès des États-Généraux pour établir des troupes dans les places fortes de Flandre et 30 une escorte pour un convoi à diriger vers Luxembourg. Il faudrait les

pousser à faire un acte public en faveur de l'Espagne. Le gouvernement hollandais désire que le roi d'Angleterre prenne une décision. L'ambassadeur termine en disant que tout autre négociateur peut être avec plus d'adresse que lui, mais rien ne peut changer les usages et les méthodes 5 du gouvernement hollandais, qui fait des difficultés, même quand ses intérêts personnels sont en jeu.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 79, fol. 409.

906. Madrid, 14 novembre 1681. — *Charles II à Balthasar de Fuenmayor.*

10 Approbation de la conduite de l'ambassadeur. Le Roi a communiqué à Farnèse les ordres qu'il a donnés à Fuenmayor et à Ronquillo. Ils concernent les indications que Farnèse avait transmises par rapport à la répartition de ses troupes dans les diverses places dont il faut assurer la défense.

15

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 79, fol. 416.

907 et 908. Madrid, 23 et 25 novembre 1681. — *Consultes du Conseil d'État espagnol.*

A propos des prétentions des Gantois de garder les portes de leur ville.

20 Le Roi accorde la faveur demandée, en émettant l'espoir que Farnèse saura profiter de cette concession pour obtenir un subside ou un avantage de la ville.

Estado, 3867.

909. Madrid, 24 novembre 1681. — *Charles II à Alexandre Farnèse:*

25 Le Roi a pris en considération les rapports du Gouverneur relatifs au désordre régnant dans l'administration du domaine et des droits d'entrée et de sortie et à l'opportunité d'en remettre la perception en admodiation. En attendant qu'il prenne une résolution, le Roi désire que le Gouverneur tâche de porter remède au défaut d'économie apportée par le Conseil des Finances dans l'administration du domaine et des droits

en question. Il fera rédiger par les ministres compétents un rapport sur ce que les droits d'entrée et de sortie ont rapporté, au cours des trois dernières années, avec l'indication du personnel y employé et de ses gages. Il informera aussi le Roi de la durée de l'engagère consentie par Villa Hermosa et éventuellement de la prolongation y jointe. Il enverra au Conseil d'État les avis qu'il a reçus à ce propos.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 284, fol. 5 (1).

910., 9 décembre 1681. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Plaintes au sujet de Farnèse qui n'exécute pas les ordres du Roi relativement aux deux places à la Haute Cour de Mons réservées comme compensation à deux conseillers réformés du Conseil des Finances.

Le Roi apostille en demandant qu'on ordonne à Farnèse d'exécuter immédiatement les ordres qu'on lui a envoyés ou qu'on lui enverra par le Conseil de Flandre, et de répondre promptement aux questions qu'on lui adressera.

Secretarias provinciales, liasse 2478.

911. Madrid, 11 décembre 1681. — *Le marquis de Canalès à Alexandre Farnèse.*

Le veedor général (2) a amené lors de son voyage aux Pays-Bas deux chiffres distincts, numérotés 1 et 2 et dont il y a lieu de servir quand on appréhende la saisie des courriers par les Français. On a chargé Villa Hermosa d'en faire dresser une copie et de les communiquer aux ministres du Nord et de l'Italie, avec l'indication qu'ils eussent à se servir du n° 1 tant qu'on ne leur prescrirait pas de faire usage du n° 2. Le duc a accusé réception des chiffres et des instructions y relatives.

(1) Il y a à noter ici une particularité intéressante pour l'organisation administrative de l'époque. La lettre ci-dessus analysée est en français. Le 27 novembre, le Roi fait expédier une dépêche identique en espagnol. Toutes deux sont originales, signées du Roi.

(2) Christin Gonzales Botello.

Jusqu'ici on fait usage du n° 1. Le Roi a décidé de l'abandonner pour le n° 2 et Farnèse est prié de donner une indication semblable aux ministres précités (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 589, fol. 16.

912. La Haye, 15 décembre 1681. — *Balthasar de Fuenmayor à Charles II.*

Le prince de Parme a réitéré ses instances pour obtenir l'envoi de troupes hollandaises au secours de Luxembourg. Fuenmayor s'est rendu à Bruxelles pour s'informer de la situation de la place. Depuis, les Français ont envahi la Flandre. L'ambassadeur a trouvé le Gouverneur des Pays-Bas impatient de déclarer sans plus tarder la guerre à la France et décidé à envoyer à Paris Francisco de Agurto avec mission de parler vigoureusement à Louis XIV. Fuenmayor a insisté sur l'inopportunité de déclarer la guerre à cause de l'effet que cela ferait sur les États-Généraux et le roi d'Angleterre. Il a discuté avec le Gouverneur tous les incidents passés, lui demandant d'examiner l'état de ses troupes, de ses magasins, etc. Luxembourg peut résister jusqu'au printemps, la place ne manque que d'argent qu'on peut facilement y introduire. L'ambassadeur a exposé tous les motifs de temporiser. Farnèse persiste dans son opinion sur l'opportunité de rompre incontinent, prétendant qu'au printemps on se trouverait dans une situation pire encore. Depuis, les dernières lettres reçues d'Angleterre font espérer que le monarque anglais en viendrait à prendre enfin une résolution sur les nécessités des Pays-Bas.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 79, fol. 453.

913., 30 décembre 1681. — *État des négociations avec l'Électeur de Brandebourg (2).*

Estado, 3896.

(1) Voir la réponse du 30 décembre promettant de se conformer à l'ordre donné. (Ibid., fol 20.)

(2) Sur les rapports de l'Espagne et du Brandebourg à cette époque, voir les documents publiés par PETER dans les *Urkunden und Aktenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich Wilhelm von Brandenburg*, tome III.

914. Madrid, 30 décembre 1681. — *Charles II à Alexandre Farnèse.*

Le Jansénisme, appuyé par l'Université de Louvain, cause chaque jour de plus grands dommages aux Pays-Bas. Le Roi ne peut prendre de décision sans avoir entendu au préalable l'avis de Farnèse. Celui-ci fera examiner la question par le Conseil privé. Il s'informerait de la portée du règlement qui a réduit à huit professeurs le collège de la stricte faculté de théologie, du droit du Roi à procéder à des nominations dans ce collège et de tout ce qui a trait à la matière.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 626, fol. 22 v°.

915. Madrid, 2 janvier 1682. — *Charles II à Balthasar de Fuenmayor.* 40

Alexandre Farnèse a fait rapport sur les incidents de Courtrai. Trois mille cavaliers ont pénétré dans la chàtellenie, se sont emparés de tout ce qu'ils trouvaient, ont pris les bourgmestres et échevins et ont causé tant de dommages qu'ils ne pourraient en faire plus dans une guerre ouverte. Ils se sont livrés à des attaques contre les églises, ont violé des femmes. Ils ont donné comme prétexte le désir de se venger de prétendus excès de la garnison de Luxembourg contre certains villages qu'ils occupent dans la même province. La prétention est injustifiée. De l'aveu même des Français le dommage causé par les soldats espagnols ne dépasse pas les 3,200 écus. En dehors des violences commises à Courtrai, il faut relater aussi celles dont ils se sont rendus coupables dans la prévôté de Luxembourg. Le Roi a fait répondre à Alexandre Farnèse qu'il a prescrit des démarches à Paris, pour exposer à Louis XIV combien cette conduite était déplacée et demander réparation du dommage ainsi causé. Il insiste aussi sur la nécessité d'assurer la défense de Luxembourg, dont le sort intéresse toute l'Allemagne. 25

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 70, fol. 2.

916. Madrid, 12 janvier 1682. — *Charles II à Alexandre Farnèse.*

Le Roi réitère les ordres qu'il avait déjà donnés pour secourir la

Flandre et le Luxembourg ⁽¹⁾ et de repousser par la force toutes les attaques des Français.

Estado, 3909.

917. Madrid, 13 janvier 1682. — *Charles II à Alexandre Farnèse.*

5 Le Roi veut que le Gouverneur intervienne diplomatiquement en Hollande pour que les catholiques ne soient plus molestés.

Estado, 3909.

918. Madrid, 13 janvier 1682. — *Charles II à Alexandre Farnèse.*

Le Roi a pris en considération les rapports du Gouverneur et la consulte du Conseil d'Etat sur la prétention de Gaspar Aleman au poste de bailli du comté de Charolais et du seigneur Vernelle comme capitaine du château de Charolle. Il veut qu'on leur délivre leurs patentes avec les précautions requises. Il aurait fallu que, depuis la conclusion de la paix de Nimègue, les Gouverneurs eussent continué à poser toutes espèces d'actes possessoires. Farnèse et après lui ses successeurs se rappelleront que pour toutes les nominations à faire dans ce comté on doit choisir des sujets des Pays-Bas. Il faut espérer que les deux personnalités désignées ci-dessus pourront jouir sans opposition de leur charge. Si on leur faisait des difficultés, ils devraient faire dresser une protestation authentique devant notaire et en envoyer copie au Roi. 20

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 626, fol. 24 v°.

919. Madrid, 22 janvier 1682. — *Charles II à Alexandre Farnèse.*

Andrea Martinez a rapporté qu'il a avancé des sommes considérables pour les besoins de l'armée et qu'il lui est dû de ce chef des arriérés importants. Il voudrait être soumis à la juridiction militaire ⁽²⁾ comme la faveur en a été accordée à Juan Andrea Spinola, Lorenzo Justiano et

⁽¹⁾ Il faut noter qu'à la date du 2 janvier précédent Charles II avait déjà prescrit de secourir Luxembourg. (Voir l'analyse précédente.)

⁽²⁾ *Gozar del fuero militar.*

d'autres à qui on a désigné comme juge exclusif le surintendant de la justice militaire. Il voudrait qu'on lui fit rédiger un acte spécial par le Conseil d'État. Le Roi réclame à ce propos l'avis du Gouverneur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 626, fol. 24 (1).

920. Madrid, 28 janvier 1682. — Charles II à Alexandre Farnèse. 5

Différents ministres, officiers et autres, atteints par la dernière réforme s'adressent au Roi pour obtenir le rétablissement de leur charge ou le remboursement de ce qu'ils ont payé pour l'obtenir. Le Roi est incapable de prendre une décision sur leur demande parce que Farnèse ne lui a pas envoyé le rapport demandé sur la manière dont la réforme 40 s'est faite. Le Roi réitère ses ordres à ce propos.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 626, fol. 25 v°.

921., 2 février 1682. — Charles II à Alexandre Farnèse.

Le Roi demande qu'on lui envoie 400 Wallons pour renforcer les tercios de la Catalogne. 45

Estado, 3909.

922. Madrid, 5 février 1682. — Charles II à Alexandre Farnèse.

Le Roi rappelle que le 27 novembre précédent il a déjà réclamé le rapport du Gouverneur au sujet des armateurs ostendais et a prescrit en attendant sa décision de faire observer les instructions données antérieurement en leur faveur. Le temps écoulé depuis a dû permettre à Farnèse de se procurer les renseignements nécessaires. Les armateurs se sont d'ailleurs adressés au Roi pour lui demander d'intervenir auprès du Gouverneur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 626, fol. 26. 25

(1) Le décret adressé au Conseil d'État date du 27 février. — Voir la liasse 282 du Conseil d'État.

923., 12 février 1682. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

On y rappelle une lettre de Farnèse où celui-ci raconte que le 14 janvier il est revenu à Bruxelles de son voyage à Gand. Il était allé dans cette ville pour annoncer la grâce que le Roi avait faite aux habitants en leur restituant les privilèges confisqués par les Français. Les habitants se montrèrent reconnaissants, et après qu'on eût réglé le mode de nomination du grand bailli, la ville paya un arriéré de 40,000 florins qui furent employés aux fortifications. *Estado, 3869.*

924. Madrid, 20 février 1682. — Charles II à Alexandre Farnèse.

10 Le Roi n'a pas reçu les renseignements qu'il a demandés au sujet du traité de marine conclu aux Pays-Bas le 27 novembre 1676. Il s'étonne de ce retard et prie le Gouverneur de lui donner satisfaction (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 284, fol. 10.

925. Bruxelles, 6 mars 1682. — *Consulte du Conseil d'État.*

45 Le Conseil a pris connaissance de la lettre royale du 28 janvier au sujet de la réforme administrative avec l'ordre du Gouverneur de faire connaître son avis à ce sujet. Il fait observer qu'il n'a pas eu à intervenir dans l'exécution de ces mesures, qu'il n'en a eu connaissance que par un décret du Gouverneur, daté du 21 juin 1681, et notifiant que 20 les conseillers d'État étaient maintenus en fonctions, mais ne jouiraient d'autres gages que ceux qui leur revenaient du chef de leurs fonctions étrangères au Conseil. *Conseil d'Etat, liasse 282.*

926., 7 mars 1682. — Charles II à Alexandre Farnèse.

25 Une lettre de Don Pedro Ronquillo laissait entendre que le roi de France aurait fait une proposition à Guillaume III, qui lui-même l'aurait

(1) Le 11 mars Farnèse s'excuse, alléguant qu'il n'a pas reçu plus vite la consulte du Conseil de l'Amirauté qu'il joint à sa lettre (fol. 12). — Le traité auquel il est fait allusion est sans doute la déclaration complémentaire donnée en 1676 sur le traité de marine hollandano-espagnol du 17 décembre 1650. VICTOR BRANTS, *Liste chronologique des Édits et Ordonnances des Pays-Bas*. Règnes de Philippe IV et de Charles II. Bruxelles, 1909, p. 165.

communiquée aux Hollandais, tendant à démolir la forteresse de Luxembourg. Comme une pareille proposition peut entraîner une foule d'inconvénients et des plus graves, Farnèse veillera à ne pas y donner la moindre ouverture et à continuer ses efforts pour secourir la place par tous les moyens possibles (1).

Estado, 3909. 5

927. Madrid, 7 mars 1682. — Charles II à Balthasar de Fuenmayor.

Le Roi a pris connaissance des démarches faites par Fuenmayor auprès du gouvernement hollandais à l'occasion de la réponse donnée par Louis XIV aux diplomates de cette république. Il estime qu'on est arrivé au moment décisif que les Anglais et les Hollandais sont tenus de prêter à l'Espagne l'assistance convenue par les traités. Ils doivent intervenir sans délai pour assurer une place aussi importante que Luxembourg. Il faut que leur réponse soit claire de façon à ce que le Roi puisse prendre la décision opportune. Il est résolu de faire un suprême effort pour assister les Pays-Bas. Fuenmayor notifiera la chose incontinent aux États-Généraux. Il demeurera en communication avec le Gouverneur des Pays-Bas.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 80, fol. 44.

928., 12 mars 1682. 20

Décret royal nommant le marquis de Graña, gouverneur des armes aux Pays-Bas sous le commandement d'Alexandre Farnèse avec les pouvoirs qu'avait le comte de Fuensaldaña, sous l'archiduc Léopold-Guillaume, et qui lui seront conférés par des dépêches identiques.

Estado, 3870 (copie). 25

929., 21 mars 1682. — Charles II à Alexandre Farnèse.

Le Roi ordonne de payer les membres du Conseil suprême de Flandre.

Secretarias provinciales, liasse 2632.

(1) D'après une note marginale cette dépêche fut tirée à trois exemplaires dont deux furent envoyés par mer et par la voie secrète. 30

930. Madrid, 21 mars 1682. — Charles II à Alexandre Farnèse.

Le Roi réclame un tableau indiquant l'ensemble des dégagements du domaine opérés pendant les neuf premiers mois de son gouvernement, un autre portant le montant des effectifs d'infanterie et de cavalerie, le produit des aides et subsides, les revenus des droits et domaines avec l'indication de ce qui a été affecté aux besoins de l'armée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 627, fol. 39.

931. Bruxelles, 8 avril 1682. — Graña à Charles II.

Le Gouverneur décrit l'état dans lequel il a trouvé notre pays. Les finances sont engagées, les revenus royaux ne produiront plus rien d'ici longtemps. Les dépenses de l'armée sont telles qu'il est nécessaire d'opérer une réforme générale. Il faut extirper certains abus qui ont été commis. Le Gouverneur va s'y appliquer. Il s'efforcera de supprimer plusieurs postes inutiles. Il mettra en vigueur la discipline militaire. Il prie le Roi de lui envoyer les ressources nécessaires à la réalisation de ce programme.

Estado, 3870.

932., 13 avril 1682. — Le marquis de Graña à Louis XIV.

Le marquis compte sur la bienveillance du monarque, bienveillance qu'il a éprouvée dans d'autres circonstances et dont les effets, comme il l'espère, seront ressentis par les naturels des Pays-Bas détenus dans les prisons de Cambrai (1).

Estado, 3871.

933. Madrid, 16 avril 1682. — Charles II à Alexandre Farnèse.

Ordre réitéré de mettre un Espagnol à la tête de la garnison de Lierre (2).

Estado, 3909.

(1) Cette lettre fait l'objet d'une consulte du Conseil d'Etat du 29 avril suivant. (*Ibid.*)

(2) Voir à ce sujet la consulte du Conseil d'Etat du 29 avril suivant. (*Ibid.*)

934. Aranjuez, 21 avril 1682. — *Charles II au comte de Monterey.*

Il faut savoir ce que le Conseil suprême de Flandre doit à la Couronne en matière de propines et de luminaires; c'est pourquoi le Roi ordonne qu'on lui en donne immédiatement connaissance.

Secretarias provinciales, liasse 2479. 5

935. Madrid, 15 mai 1682. — *Charles II à Alexandre Farnèse.*

Jean-Baptiste Christyn sollicite la survivance de la place de chancelier de Brabant. Le Roi demande des éclaircissements à ce sujet.

Estado, 3909.

936. Bruxelles, 20 mai 1682. — *Balthasar de Fuenmayor à Charles II.*

La princesse d'Orange désirait depuis longtemps visiter Bruxelles et, trouvant l'occasion favorable par la présence comme Gouverneur général du marquis de Graña, elle s'est décidée à le faire avec le prince. Fuenmayor les a accompagnés. Leur séjour à Bruxelles s'est déjà prolongé quatre jours. La princesse est ravie des attentions de Graña.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 80, fol. 171.

937. Bruxelles, 3 juin 1682. — *Le marquis de Graña à Charles II.*

Voilà plusieurs jours que le marquis se trouve à Bruxelles; il s'occupe de remédier aux affaires de la ville. Il a obtenu des résultats appréciables au profit de la population et du service royal. Il se rend compte que rien ne peut contribuer autant à rendre aux provinces la prospérité que les longues guerres lui ont fait perdre, que des mesures appropriées pour sauver leur commerce et leur industrie. Il remet à ce sujet un mémoire et ajoute que la faveur qui y est demandée pour les sujets des Pays-Bas doit leur être accordée. Il serait injuste de les traiter moins bien que les étrangers. Ceux-ci sont des amis aujourd'hui mais ne l'ont

pas toujours été. Le commerce est d'ailleurs le principal soutien des monarchies. Il serait opportun de garder dans l'intérieur du pays toutes les richesses que les étrangers en tirent.

Le marquis va se rendre en Flandre pour y agir comme il a fait à Bruxelles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 1.

Secretarias provinciales, liasse 2479.

938., s. d. (vers la mi-juin 1682). — *Mémoire de gens d'affaires d'Anvers envoyé au marquis de Graña.*

10 Ces hommes d'affaires sollicitent du Roi, si l'on ne veut pas qu'ils quittent la ville, l'autorisation pour les habitants des Pays-Bas de fréquenter les ports espagnols, d'y entrer et d'en sortir avec leurs navires et leurs marchandises sans avoir de droits à payer, en un mot, ils demandent à pouvoir se rendre directement des ports belges dans les
15 ports espagnols en jouissant des franchises et du traitement accordés aux Anglais par le traité de 1667 et aux Français par une déclaration postérieure signée à la suite des démarches du marquis de Villars.

Secretarias provinciales, liasse 2479.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 3 (1).

20 939. Madrid, 25 juin 1682. — *Charles II à Fuenmayor.*

L'ambassadeur a remis des copies du traité de garantie conclu entre le Roi de Suède et le gouvernement hollandais, à l'intervention de l'Empereur avec la ratification et aussi du traité conclu par Fuenmayor au nom du Roi. Celui-ci approuve son ambassadeur et envoie les trois ratifications demandées.

Au sujet de la stipulation des effectifs, le Roi s'en remet à Fuenmayor, qui doit se mettre en rapport avec Graña.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 80, fol. 203.

(1) Le 11 juillet, le Conseil suprême recommande ce mémoire au Roi. (*Ibid.*)

940. Bruxelles, 4 juillet 1682. — *Consulte du Conseil privé.*

Au sujet de la requête de Rodrigo Gomez de Diaz. Celui-ci prétend qu'en sa qualité de résident du duc de Hanovre le procès engagé contre lui doit être évoqué au Conseil privé. Le Conseil remarque qu'en droit c'est lui qui est juge des procès des ministres étrangers, lorsque ceux-ci résident à la Cour. Ceux-ci étant toujours à la suite du prince ou du Gouverneur général n'ont pas de domicile fixe en ce pays. L'intéressé n'est pas dans ce cas. Quoique pourvu d'une commission du duc de Hanovre, il a gardé son domicile fixe à Anvers et y continue son trafic. Comme tel il est soumis à la juridiction du magistrat. 10

Conseil privé, recueil 335, fol. 113.

941. Madrid, 7 juillet 1682. — *Charles II à Graña.*

Le Roi a examiné la lettre d'Alexandre Farnèse du 26 février précédent et les consultes et papiers y joints au sujet du conflit qu'il y a entre le conseiller Christyn et le marquis des Mottes au sujet du rang et de la préséance au Conseil d'État. Il renvoie tous les documents en original avec charge de les transmettre au Grand Conseil de Malines, dont les membres lui semblent les plus autorisés pour trancher cette affaire. 15

Conseil privé, reg. 3, fol. 94 v°.

942. Madrid, 22 juillet 1682. — *Charles II à Graña.* 20

Le Roi rappelle les ordres déjà donnés de commettre plusieurs magistrats, entre autres le chancelier de Gueldre pour examiner le projet de règlement rédigé en vue de la meilleure administration de la justice en Brabant. L'intéressé est mort depuis. Il y a lieu de le faire remplacer par l'un des conseillers Bouton ou Vaes, ou tout autre magistrat 25 compétent (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 4.

(1) Une note dorsale indique que le choix de Graña s'est porté sur Vaes. — Jean-Libert Vaes et Jacques Bouton, l'un et l'autre conseillers de Brabant.

943. Madrid, 23 juillet 1682. — *Charles II à Graña.*

Accusé de réception du rapport du marquis au sujet de son inspection des places de la Flandre. Le Roi prescrit de veiller à la défense de Dixmude; il n'a jamais approuvé le démantèlement de la place opérée par Villa Hermosa. Il fera envoyer de l'argent pour les réparations à faire à Ostende et les fortifications des autres villes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 6.

944. Bruxelles, 3 août 1682. — *Consulte du Conseil privé.*

La veuve Jean-Baptiste Joly, marchand à Bruxelles, a présenté une 10 requête pour faire voir que le résident du roi d'Angleterre Bulstrode lui est demeuré redevable d'une somme déterminée, pour livraison de marchandises. Elle se plaint de ce que le résident ait obtenu quatre moratoires successifs. Elle prie le Gouverneur de refuser tout moratoire ultérieur au dit résident. Graña a décidé de laisser suivre le cours 15 de la justice, pour autant que la chose est compatible avec la charge du résident. D'autre part, Graña a fait savoir au résident qu'il lui accorderait encore six mois de répit en considération pour le roi d'Angleterre.

Le Conseil réitère ses affirmations antérieures quant à l'inopportunité de semblables moratoires, qui sont contraires à la Joyeuse-Entrée. Il 20 faut s'attendre à des réclamations de la part du peuple. Le résident prétend que, si longtemps que les ministres étrangers sont en fonctions, on ne peut les arrêter. Le Conseil proteste contre cette allégation; il rappelle le cas du résident hollandais qui a été condamné par le Conseil lui-même.

Conseil privé, recueil 335, fol. 133.

945., 6 août 1682. — *Charles II à Alexandre Farnèse.* 25

Le Roi lui laisse le soin de décider si Jean-Baptiste Christyn doit venir en Espagne pour siéger au Conseil de Flandre ou rester en Belgique.

Estado, 3909.

946., août 1682. — *Charles II à Graña.*

Sur le passage du duc de Monmouth par nos provinces. Le Roi explique pourquoi il est opposé au séjour du duc en Belgique. Que le Gouverneur lui donne des espérances, mais ne prenne pas d'engagements.

Estado, 3909.

947. Bruxelles, 5 septembre 1682. — *Consulte du Conseil d'État.*

Alexandre Farnèse a remis au Conseil différentes lettres du Roi relatant que des ministres s'étaient adressés à la Cour pour obtenir leur rentrée en charge ou une indemnité pour l'argent avancé au Trésor lors de leur nomination. D'autres offrent de reprendre leur service jusqu'à ce qu'on puisse leur rembourser cette avance. Le Conseil d'État a charge d'examiner cette affaire à l'intervention des trois conseillers du Conseil privé, Hovynes, Oudenhoven et Coxie.

Il faut considérer que la dernière réforme a donné lieu à des plaintes, tant de la part des intéressés que des États de certaines provinces. Ces doléances ne sont ni dénuées de fondement, ni indignes d'être prises en considération. Le Conseil n'aurait pas manqué de les signaler si on l'avait entendu sur cette question comme il le fut lors de la réorganisation de 1664. Il s'est donc autorisé à rédiger un nouveau projet de réforme qui lui semble apte à rétablir la situation judiciaire, politique et économique, tout en sauvegardant l'intérêt des finances et le crédit royal et en conservant tout ce qui était bon du règlement primitif. Il expose ensuite ses vues sur les différents points de la réforme, à savoir le Conseil d'État, le Conseil privé, le Conseil des Finances. A propos de ce dernier il relève que la plupart des conseillers surnuméraires de ce Conseil avaient donné de grosses sommes pour obtenir leur emploi, qu'il y aurait une injustice à ce que le Roi demeurât *cum re et pretio*, que ce serait ruiner des familles honnêtes, qui ont traité de bonne foi. A l'heure actuelle les finances ne sauraient en effectuer le remboursement. Le Conseil leur a laissé une partie des avantages de leur charge, mais en les dispensant de tout service. Il considère l'inconvénient d'un trop grand nombre de conseillers participant aux délibérations. D'ailleurs cette charge doit s'éteindre par la mort ou la promotion des inté-

ressés. Au surplus, le personnel du Conseil sera réduit à quatre référendaires, ce qui est conforme à la réduction du territoire. Le Conseil discute aussi la question du conseiller aux affaires du commerce, celle du receveur général et d'autres relatives au Conseil des Finances. Les 5 Chambres des Comptes et les Conseils de justice font l'objet des derniers articles du projet. Le Conseil d'État déclare s'être inspiré pour ses propositions des anciens règlements émanant de Charles-Quint, de Philippe II et des Archiducs. Il se promet que son plan mettra fin aux justes lamentations des victimes de la dernière réforme et fera louer la 10 générosité du Roi. Celui-ci conservera son crédit, observera ses engagements et sauvegardera ses finances. On fera disparaître de la sorte les désordres résultés de la guerre et on pourra ramener dans les Conseils et Chambres des Comptes le bon ordre et la discipline (1).

Conseil d'Etat, liasse 282.

15 948. Anvers, 10 septembre 1682. — *Graña à Charles II.*

Le duc de Villa Hermosa a proposé jadis d'octroyer le titre de maître de camp à Antonio de Torres, gouverneur de Léau. Graña, conseillé à son tour par le Roi, propose d'accorder à l'intéressé la faveur désirée. Il pourra ainsi mieux commander la garnison et éviter en temps de 20 guerre les difficultés qui se présentent dans une place de pareille importance.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 8 (2).

949., 12 septembre 1682. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

25 Au sujet d'une lettre du marquis de Graña du 12 août dans laquelle celui-ci représentait la nécessité d'affermir les revenus du domaine, qui

(1) Voir en marge des différents articles les décisions en général conformes de Graña.

(2) Voir encore d'autres lettres relatives à des affaires personnelles : le 13 janvier 1683, pour le secrétaire Manuel Garcia de Leon (fol. 30), pour le comte d'Egmont (fol. 41), pour le conseiller Jean-Baptiste Christyn (fol. 51), pour le sergent de bataille, baron de Roca (fol. 65); le 27 janvier, pour le comte Charles de Noyelles (fol. 83), pour le conseiller Christyn (fol. 87), pour le duc de Neubourg (fol. 89); le 1^{er} février, pour le capitaine Pedro Lopez Pardo (fol. 97); le 10 février, pour le conseiller de la Neuveforge (fol. 104), pour le duc de Courlande (fol. 106), pour le comte de Grimberghe (fol. 108), pour le maître de 35 camp irlandais, Denis Oberny (fol. 110).

pour le moment se réduisaient aux droits d'entrée et de sortie, parce que les revenus de l'antique patrimoine avaient été aliénés. Graña montrait, en outre, la confusion et les frais qu'entraînait la levée de ces droits, quand elle se faisait par les soins du Conseil des Finances.

Estado, 3871. 5

950. Madrid, 22 septembre 1682. — *Charles II à Graña*.

Envoi d'imprimés émanant de l'évêque des Canaries et relatifs à la dévotion des âmes du purgatoire. Ces écrits doivent être remis à tous les prélats des Pays-Bas et le Roi veut favoriser cette dévotion dans ses États.

Conseil privé, reg. 3, fol. 114. 10

951. Madrid, 22 septembre 1682. — *Charles II à Graña*.

Le Roi a pris connaissance de la consulte du Conseil privé jointe à la lettre du Gouverneur datée du 29 juillet précédent relative aux questions héraldiques. Il se conforme à l'avis y exprimé et ordonne de faire expédier les prescriptions nécessaires pour en assurer l'exécution, sans permettre aucune contravention aux ordonnances de ses prédécesseurs émanées sur la matière.

Conseil privé, reg. 3, fol. 112.

952. Anvers, 23 septembre 1682. — *Graña à Charles II*.

Envoi de la consulte du Conseil d'État relative à la réforme et aux plaintes des intéressés. Le Gouverneur insiste sur la nécessité d'une décision royale.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 10.

953., 26 septembre 1682. — *Le cardinal Mellini* ⁽¹⁾, *nonce apostolique, au marquis d'Astorga, conseiller d'État*.

Le Nonce prétend que la Faculté seule peut nommer des professeurs de théologie à l'Université de Louvain.

Estado, 3876. 25

(1) Pierre Mellini, archevêque de Césarée, était nonce à Madrid depuis 1675. Il fut remplacé en 1685 par Marcel Durazzo, archevêque de Chalcédoine. — La lettre de Mellini fit l'objet d'une consulte du Conseil d'État espagnol du 20 octobre suivant.

954., 8 octobre 1682. — *Consulte du Conseil d'État espagnol*.

Sur l'affermage des droits d'entrée et de sortie proposé par le marquis de Graña.

Le Roi approuve la chose en en laissant l'application à la discrétion du Gouverneur, mais si on ne l'exécute pas, on ne doit pas placer de nouvelles douanes sur la frontière de France ou du côté des régions où ce pays fait le commerce, pour éviter les dommages qui pourraient résulter des nouveautés que les Français imagineraient à cette occasion.

Estado, 3871.

955. Madrid, 12 novembre 1682. — *Charles II au marquis de Graña*.

Au nom du procureur général de l'ordre du Carmel des Pays-Bas le Roi a enjoint à son agent à Rome d'insister auprès du Pape, pour que, en Belgique, on garde la coutume antique et respectable d'exposer le Saint-Sacrement aux jours de fête et de porter les statues des saints dans les processions, du moins là où ils sont le plus honorés. Agir autrement serait très dangereux, parce que les hérétiques ont intérêt à attribuer au triomphe de leurs sectes ou de leurs idées le changement qu'on a voulu introduire en cette matière.

Estado, 3909.

956. Madrid, 26 novembre 1682. — *Charles II à Balthasar de Fuenmayor*.

Le Roi a pris connaissance de l'incident survenu à Stockholm par le départ du ministre français. Il a écrit à Graña pour savoir si dans les circonstances présentes il ne faudrait pas accréditer un agent auprès du gouvernement suédois, pour favoriser les intérêts espagnols.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 80, fol. 437.

957. Bruxelles, 7 décembre 1682. — *Consulte du Conseil d'État belge*.

Sur le collège ou la stricte faculté de l'Université de Louvain où l'on craignait de voir entrer Huyghens, suspect de jansénisme.

Secretarias provinciales, liasse 2480 ⁽¹⁾.

(1) Le 16 décembre, Graña envoie cette consulte au Roi. (*Ibid.*)

958. Bruxelles, 16 décembre 1682. — *Graña à Charles II.*

Envoi de documents relatifs à la réforme des Conseils des Pays-Bas ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 12.

959., 21 décembre 1682. — *Charles II à Graña.*

Le Roi répond aux demandes d'argent que le Gouverneur avait formulées dans sa lettre du 1^{er} novembre. Il a fait assurer les lettres de change envoyées aux Pays-Bas et pris ses dispositions pour qu'on envoie des secours plus importants.

Estado, 3909.

960. Madrid, 7 janvier 1683. — *Charles II à Balthasar de Fuenmayor.* 10

Le père Charles de Noyelles a été élu général des Jésuites à Rome. Il a rendu visite d'abord au ministre de France, ce qui est contraire aux usages, abstraction faite de ce qu'il est vassal du Roi. Charles II a défendu à tous ses ministres de recevoir aucun écrit émanant de ce général ni de sa famille, directement ou indirectement, même pas de requête formulée au nom de la Compagnie, tant que durera son généralat.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 81, fol. 1.

961. Bruxelles, 13 janvier 1683. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a fait savoir que désireux de donner satisfaction aux Lombards, il voulait remettre sur pied un des tercios italiens réformés. Le Gouverneur annonce qu'il a fait examiner la question par une jointe composée d'officiers supérieurs.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 34.

⁽¹⁾ Il s'agit d'un projet de règlement. Il vise la réduction du personnel du Conseil suprême, des Conseils collatéraux, des Conseils de Justice et des Chambres des Comptes. On s'inspire dans la plupart des cas des principes de l'acte de réforme du 25 janvier 1681. Le texte est rédigé en français, avec des notes marginales justificatives en espagnol (fol. 14). (Cfr. n° 947.)

962. Bruxelles, 13 janvier 1683. — *Graña à Charles II.*

Le Gouverneur rappelle qu'il a reçu ordre de veiller aux approvisionnements de Luxembourg, de façon à mettre la ville en état de soutenir un siège. Il faut craindre, en effet, que les Français ne cherchent à s'emparer d'une place aussi importante. Graña déclare que depuis son arrivée, il s'en est préoccupé. Malgré les efforts des Français, il a réussi à introduire des vivres pour dix-huit mois. Il a constaté une réserve de grains pour six mois. On serait tranquille de ce côté, si on avait pu augmenter les effectifs de la garnison.

On introduit chaque jour dans la ville de l'avoine pour la cavalerie et ce malgré l'opposition des Français. Si toutes les places étaient munies à ce point du nécessaire, on jouirait de plus d'estime de la part des amis et des ennemis, mais ... manque d'argent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 37.

963. Bruxelles, 13 janvier 1683. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a prescrit à Graña d'envoyer un agent qualifié pour résider auprès de l'Empereur tant que celui-ci se trouve à la diète de Francfort et suppléer ainsi le marquis de Bourgogne qui ne peut rester auprès de l'Empereur pendant tout ce temps. Graña promet d'aviser à l'exécution de cet ordre, encore que ce soit difficile.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 55.

964. Bruxelles, 13 janvier 1683. — *Graña à Charles II.*

Envoi de lettres écrites par le conseiller de la Neuveforge au sujet de ce qui se passe à la diète de Ratisbonne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 57 ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Envois semblables le 27 janvier suivant (fol. 85), le 24 février (fol. 159), le 10 mars (fol. 198).

965. Bruxelles, 13 janvier 1683. — *Graña à Charles II.*

Au sujet de la forêt de Marlagne près de Namur. On n'a pu y faire le nécessaire à cause de l'opposition des Français. Avec ceux-ci, dit le marquis, la raison ne sert de rien, il n'y a que la force qui compte ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 63. 5

966. Bruxelles, 13 janvier 1683. — *Graña à Charles II.*

Le bailliage d'Audenarde a été engagé au comte de Blancherval à l'époque du gouvernement de Léopold-Guillaume. La ville a été cédée à Louis XIV, puis restituée par ce dernier. Le comte a demandé d'être mis à nouveau en jouissance de son droit et à ce propos Charles II a consulté Villa Hermosa et puis Alexandre Farnèse. Le Roi a décidé alors de ne pas restituer le bailliage au demandeur mais de le désintéresser. Graña remet à Charles II un projet de contrat et lui demande de décider.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 67.

967. Bruxelles, 27 janvier 1683. — *Graña à Charles II.* 15

Au sujet de la défense de Luxembourg. Devant l'impossibilité d'obtenir des renforts pour la garnison en Allemagne ou ailleurs, Graña a reçu ordre de prendre les mesures pour en assurer la défense, tâchant d'y introduire des hommes ou d'en lever dans la ville même. Graña assure avoir fait ce qui est possible. Il insiste à nouveau sur le besoin d'argent. Si, pendant les dix mois écoulés depuis son arrivée, il avait pu disposer de 1,300,000 écus, la situation actuelle serait différente. Enfin, avec moins de la moitié de cette somme, on a pu arriver à un résultat partiel.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 77. 25

968. Bruxelles, 27 janvier 1683. — *Graña à Charles II.*

Le Roi aurait voulu faire réunir en dehors de Ratisbonne un congrès de tous les alliés des Habsbourgs. Graña objecte que l'Empereur a admis

⁽¹⁾ Il est question encore de la même forêt dans une lettre de Graña du 10 mars (fol. 192).

que les diverses affaires pendantes avec la France fussent traitées à Ratisbonne, que le Congrès de Francfort a été dissous, qu'il est difficile dès lors d'atteindre le résultat que le Roi désire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 81.

5 969. Bruxelles, 10 février 1683. — *Graña à Charles II.*

Le Roi voudrait qu'on levât 500 Wallons pour le service de la flotte. Graña rappelle ses objections antérieures : on a toute la peine du monde à réunir les effectifs des tercios en activité. Si on fait des recrutements, ce ne peut être qu'au détriment des unités existantes.

10 *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 285, fol. 112 ⁽¹⁾.

970. Bruxelles, 10 février 1683. — *Graña à Charles II.*

Les officiers de l'armée ont de grands arriérés à toucher sur leur solde. Le Roi voudrait qu'on les paie aussi régulièrement que le permet le manque de ressources. Le Gouverneur proteste que, sous son administration, la situation a été meilleure que jamais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 120.

⁽¹⁾ Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 10 février, pour le maître de camp Joseph de Moncada (fol. 114), pour le sergent-major César Morel (fol. 118), pour le capitaine Pedro Alvarez de Villarin (fol. 122); le 17 février, pour Miguel Crispin (fol. 128), pour Manuel de Fonseca (fol. 130); le 24 février, pour Antonio Nicolaeta (fol. 137), pour le marquis Roggi (fol. 141), pour le sergent général de bataille Jacques de Fariaux (fol. 143), pour Nuno Salido de Rivera, gouverneur de Nieuport (fol. 163); le 10 mars, pour Neuveforge (fol. 174), pour le comte d'Egmont (fol. 176), pour Bernard de Zevallos (fol. 178), pour le conseiller Christyn (fol. 180); le 18 mars, pour Juan de Salazar, 25 résident au Danemark (fol. 213); le 7 avril, pour le maître de camp Jean Claude, baron de Bresey (fol. 239), pour Juan de Salazar (fol. 241), pour le comte de Noyelles (fol. 247), pour les filles de l'ingénieur Martin de Boryne (fol. 249); le 21 avril, pour Fernand Laverne (fol. 272); le 5 mai, pour le duc de Havré (fol. 295), pour le prince de Ligne (fol. 297), pour le maître de camp Geronimo de Silva (fol. 307); le ... mai, pour Sébastien Sanchez del 30 Castillo (fol. 327); le 16 juin, pour le maître de camp Mario Gagafa (fol. 376); le 30 juin, pour Claire de Rojas, fille du colonel Diego de Rojas (fol. 384), pour le capitaine D. Luis de Zuniga (fol. 398).

971. Madrid, 13 février 1683. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur une lettre de Graña accompagnée de la minute de l'ordre qu'il avait donné de ne plus engager les places de bourgmestres du Franc de Bruges. Les conseillers émettent des avis divergents. Le marquis d'Astorga déclare que l'ordre de Graña n'est pas en contradiction avec les lois et les bonnes mœurs. Il convient donc que le Roi prescrive au Conseil de Flandre de signifier son approbation d'une manière conforme aux usages de ce Conseil. C'est à cet avis que le Roi se rallie.

Estado, 3872.

972. Madrid, 19 février 1683. — *Charles II à Graña.*

Le Roi approuve l'économie que le Gouverneur apporte dans la distribution de l'argent envoyé d'Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 135.

973. Anvers, 24 février 1683. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a demandé des renseignements par rapport à la prétention du maître de mathématiques Pedro Fernandez Medrano, qui désire recevoir la solde de capitaine de cavalerie. Graña atteste que l'intéressé rend de bons services, qu'il a de nombreux élèves. Il propose d'augmenter sa solde.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 139.

974. Anvers, 24 février 1683. — *Graña à Charles II.*

Le Gouverneur promet de se conformer à la prescription royale restreignant à des cas de nécessité l'octroi des congés aux militaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 145.

975. Anvers, 24 février 1683. — *Graña à Charles II.*

On ne saurait envoyer des Pays-Bas sans difficulté les armes demandées par le Roi, à cause de la pénurie qu'on éprouve ici-même.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 147.

976. Anvers, 24 février 1683. — *Graña à Charles II.*

Le Roi voudrait savoir ce que Graña pense de l'individu qui lui a communiqué des renseignements au sujet des visées des Français aux Indes. Le Gouverneur déclare que c'est un pauvre homme, revenu malheureux d'un voyage maritime fait par lui. On s'est borné donc à transmettre tels quels les avis qu'il avait donnés sans spécifier plus clairement qui il était.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 149.

977. Anvers, 24 février 1683. — *Graña à Charles II.*

Le Gouverneur est venu à Anvers où on lui a demandé d'appuyer auprès du Roi le désir des habitants des Pays-Bas de jouir pour leur commerce des mêmes avantages que les Espagnols eux-mêmes. Ils voudraient pouvoir naviguer vers l'Espagne et vice versa avec leurs manufactures, sans avoir à payer de droit ni subir de visite. Les Anglais, les Hollandais et même les Français ont obtenu semblables faveurs. Le Gouverneur estime que tous les règlements rédigés à propos du commerce manquent leur but. Il voudrait obtenir, comme cadeau d'entrée pour son gouvernement, que Charles II prît en considération le désir de ses sujets. Il serait opportun que le Roi désignât un de ses ministres avec qui Graña pourrait s'entendre pour faire des propositions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 153 (1).

978. Anvers, 24 février 1683. — *Graña à Charles II.*

Nouvelles doléances sur la pénurie des effectifs de l'infanterie et le manque de montures pour la cavalerie. Depuis l'entrée en charge de Graña, on a déjà effectué sept paiements. Donner satisfaction aux troupes est la base du gouvernement. C'est le bonheur des habitants de voir le bon emploi de leurs contributions. Pourtant Graña dispose

(1) Le Conseil d'Etat espagnol appelé à traiter cette question propose, dans sa consulte du 22 mars, de renvoyer d'abord cette affaire au Conseil suprême de Flandre, avec toutes les affaires qui s'y rapportent.

de si peu de ressources. Même sans les accidents qu'il faut craindre de la part des voisins, tout pourrait s'écrouler en pleine paix! Que le Roi envoie donc l'argent nécessaire. Graña certifie que l'administration est plus probe qu'elle n'a jamais été.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 155. 5

979. Anvers, 24 février 1683. — Graña à Charles II.

La présence de Graña à Anvers a été provoquée par son désir d'améliorer la situation de la ville et d'obtenir son consentement pour les impôts du Brabant. Il y a autour de la ville certaines localités exemptes d'impôts à la suite d'une convention particulière faite avec la ville. Cela s'est fait sans approbation royale. La situation ainsi créée était pleine d'inconvénients, prêtait à des fraudes. La ville en est venue à désirer l'intervention du gouvernement. Il s'agissait principalement de la taxe perçue sur le vin. Après des difficultés on a consenti à l'engagement de tout l'impôt du Brabant. A l'heure actuelle la chose est de peu d'importance mais il faut espérer qu'avec le temps il en résultera plus de profit pour le Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 157.

980. Anvers, 24 février 1683. — Graña à Charles II.

Doléances du prince d'Orange parce qu'on ne lui paie pas ce qu'on lui doit. Il faut veiller à ne pas s'aliéner celui qui est à l'heure actuelle l'ennemi le plus acharné de la France (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 168.

981. Bruxelles, 10 mars 1683. — Graña à Charles II.

Affaires d'argent. Toutes les cédules que le Gouverneur a reçues sont sans valeur (2). Il n'y a pas moyen de préparer le huitième paiement qui doit se faire au mois d'avril ni de pourvoir aux nécessités de tout genre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 196.

(1) Voir le mémoire annexe (fol. 170).
(2) *descubiertos*.

982. Bruxelles, 10 mars 1683. — Graña à Charles II.

Le Gouverneur réitère les instances contenues dans sa lettre du 3 juin précédent relatives au traitement de faveur à accorder aux habitants des Pays-Bas pour leur commerce.

5 *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 285, fol. 201.

983. Bruxelles, 10 mars 1683. — Graña à Charles II.

Envoi d'un dossier de lettres reçues de la Neuveforge. On peut y voir l'exposé des négociations qui ont eu lieu à Ratisbonne à la suite des propositions françaises. Le conseiller désire des instructions et le Gouverneur prie le Roi de prendre une décision.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 203.

984. Madrid, 18 mars 1683. — Charles II à Graña.

L'Empereur a fait connaître à Londres sa décision de ne se prêter à aucune négociation de paix, qui ne fût générale, s'étendant à toute la Maison des Habsbourgs et à leurs alliés (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 207.

985. Bruxelles, 24 mars 1683. — Graña à Charles II.

Le Gouverneur a reçu la lettre que le Roi lui a envoyée en copie et par laquelle il a pris connaissance des ordres donnés au marquis de Bourgomaine par rapport aux traités de Ratisbonne négociés avec la France. Il tâchera pour sa part de coopérer à l'exécution des ordres. Il a reçu aussi communication des instructions données à Fuenmayor au sujet du projet présenté au roi d'Angleterre par les diplomates hollandais concernant l'arbitrage.

25 *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 285, fol. 218-220.

(1) Voir en annexe une lettre de Pedro Ronquillo à ce même propos en date du 8 février (fol. 209).

986. Bruxelles, 24 mars 1683. — *Graña à Charles II.*

Envoi d'un rapport des ministres de la Jointe spéciale relatif aux prétentions du prince d'Orange ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 224.

987. Bruxelles, 24 mars 1683. — *Graña à Charles II.* 5

Nouvelles doléances sur le manque d'argent nécessaire pour faire face aux difficultés de chaque jour. Le Gouverneur expose les expédients auxquels il a dû recourir pour parer aux besoins pressants. Le paiement de la troupe est urgent. Voilà près d'un an que Graña a pris possession de ses fonctions, les ennemis en ont profité pour garnir leurs 10 forteresses, augmenter leur infanterie, remonter leur cavalerie. Mais le Gouverneur n'a pas reçu les 130,000 écus mensuels dont il avait besoin.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 228.

988. Bruxelles, 24 mars 1683. — *Graña à Charles II.*

Envoi des derniers renseignements reçus sur l'activité de la diète de Ratisbonne. Le Gouverneur remet des indications supplémentaires, relatives aux instances du duc de Neubourg ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 231.

989. Bruxelles, 4 avril 1683. — *Décret de Graña.*

Le Roi a décidé de mettre en admodiation la perception des droits d'entrée, de sortie et de tonlieux. On a procédé aux publications nécessaires et l'adjudication a été faite à Manuel de Fonseca, ancien conseiller de la Chambre des Comptes, à Juan Aertssens et à Segher van de Walle. Les Conseils doivent coopérer pour leur part à l'exécution du contrat. Ils trouveront chez l'imprimeur Velpius les exemplaires dont ils pour- 25 ront avoir besoin.

Conseil privé, reg. 3, fol. 138 v°.

⁽¹⁾ Le mémoire manque.

⁽²⁾ Envoi semblable le 7 avril (fol. 253), le 21 avril (fol. 270), le 5 mai (fol. 299), le 16 juin (fol. 378), le 25 août (reg. 286, fol. 79), le 8 septembre (fol. 89).

990. Bruxelles, 7 avril 1683. — *Graña à Philippe IV.*

Affaires d'argent. Les dettes que Graña a faites sur son propre crédit sont telles qu'il ne peut y satisfaire. Il a pu à peine emprunter 50,000 florins. Il est dû aux généraux et ministres toute une année 3 de gages. Graña déplore de devoir toujours se plaindre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 235.

991. Bruxelles, 7 avril 1683. — *Graña à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit d'approuver la conduite de Neuveforge. Celui-ci doit composer un mémoire sur les infractions commises par les Français dans le Luxembourg et avertir Graña de tout ce qui se passe à la diète. Le Gouverneur a écrit dans ce sens au conseiller.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 237.

992. Bruxelles, 7 avril 1683. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a insisté sur le départ prochain de la personnalité qui doit aller résider comme envoyé extraordinaire à la Cour de Suède. Graña doit lui donner ses instructions et le chiffre. Le Gouverneur fait savoir qu'il a désigné le baron de Prades, homme de grande naissance et de mérite ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 245.

20 993., 13 avril 1683. — *Charles II à Graña.*

Le Roi réclame de nouveau un état des revenus des droits d'entrée et de sortie, avant d'en autoriser l'affermage, ainsi qu'un tableau du produit des autres droits avec une déclaration des revenus annuels de chacun d'eux pendant les trois dernières années.

25 *Secretarias provinciales*, liasse 2632.

⁽¹⁾ Voir une seconde lettre du même jour relative à la même question (fol. 262) et une troisième du 21 avril (fol. 274).

994. Bruxelles, 21 avril 1683. — *Graña à Charles II.*

La conclusion de la ligue offensive entre l'Empereur et la Pologne ne peut être que favorable. Pourtant il y a lieu d'appréhender au printemps une attaque française contre les Pays-Bas. On connaît les pratiques déloyales et impies de Louis XIV et la sécurité où il se sent vis-à-vis du roi d'Angleterre. Graña, de son côté, est dépourvu de forces.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 275.

995. Bruxelles, 21 avril 1683. — *Graña à Charles II.*

A propos des doléances de Graña, Charles II a fait savoir qu'il prendrait des mesures pour assurer la liquidité des effets envoyés et a promis la remise d'autres secours. Graña déclare qu'aucun des effets dont il dispose n'est payable. Il est même parvenu des ordres aux banquiers de ne pas payer un réal sur les effets. Nouvelles doléances.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 264.

Estado, 3872. 45

996. Madrid, 26 avril 1683. — *Charles II à Graña.*

Chaque jour divers ministres, qui ont été atteints par la dernière réforme administrative, s'adressent au Roi pour être rétablis en charge ou pour obtenir le paiement des intérêts de la somme avancée pour l'obtention de leur charge. Le Roi désirerait les soulager et demande à ce sujet l'avis du Gouverneur.

Conseil d'Etat, liasse 282.

997. Madrid, 30 avril 1683. — *Charles II à Graña.*

Sur l'affermage des impôts de la province de Brabant. Le Roi félicite le Gouverneur pour le zèle avec lequel il défend ses intérêts.

Estado, 3910 (1).

(1) Cette lettre et celle du 13 avril font l'objet d'une consulte du Conseil d'Etat du 18 mai suivant. (*Ibid.*)

998. Bruxelles, 4 mai 1683. — *Graña à Charles II.*

Juan de Salazar se trouve à Copenhague en qualité de résident. Il a fait part des réclamations du souverain danois à cause de l'exercice du catholicisme dans sa résidence. Cela cause du scandale aux ministres protestants. Le Roi a dit aussi que tant que l'intéressé ne serait pas muni de lettres de créance du Roi ou de Graña, il ne pourrait exercer ses fonctions. Pour éviter cet inconvénient et l'interruption du culte, Graña lui a fait remettre la lettre de créance demandée (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 289.

999. Bruxelles, 19 mai 1683. — *Graña à Charles II.*

Au sujet des promesses royales de porter remède à la détresse où se trouve le Gouverneur général. Celui-ci n'en réitère pas moins ses doléances. Il n'a pas su effectuer le huitième paiement dû à la troupe; or il faudra songer bientôt au neuvième. L'infanterie est très réduite en nombre, la cavalerie est démontée, les forteresses ont besoin de réparations surtout Nieupoort. Graña a beau être économe — ce qui amènera au Roi de multiples réclamations de la part de particuliers — cela ne suffit pas. On peut juger des conséquences (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 323.

1000., 2 juin 1683. — *Graña à Charles II.*

Le marquis expose les motifs qu'il eut d'affermir de nouveau les impôts à Anvers. Quand le droit sur le vin et les eaux-de-vie était levé par les États eux-mêmes, il y avait des fraudes. Il en a confié la perception à un fermier général, afin de l'intéresser à ce qu'elle produisit davantage. La ferme, qui était de six mois étant expirée, les doyens des métiers firent des difficultés, bien que les autres membres de la ville

(1) Voir en annexe la lettre de Graña à Salazar (fol. 291) et celle de Salazar lui-même, datée de Copenhague le 13 avril 1683 (fol. 293). Il y a encore une lettre de Graña, du 30 juin (fol. 382).

(2) Ces doléances sont renouvelées le 2 juin (fol. 333).

eussent approuvé le Gouverneur. Celui-ci trouve qu'il faut en revenir à l'ancien système et ne rétablir l'affermage que quand ce sera possible.

Estado, 3873.
Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 324.

1001. Bruxelles, 2 juin 1683. — *Graña à Charles II.* 5

L'ambassadeur de Hollande s'est plaint à Madrid du projet d'arrentement des droits d'entrée et de sortie. Il y aurait, objecte Graña, beaucoup à répondre aux termes impropres et aux allégations non fondées du mémorandum hollandais. Les Provinces-Unies ont fait aussi des plaintes auprès du Gouverneur général par l'intermédiaire d'un commissaire, depuis le moment où Alexandre Farnèse a commencé à mettre la chose en train. Graña a répondu dès l'abord qu'il fallait s'étonner de ce que les États-Généraux puissent faire des objections à des mesures prises par le Roi pour mettre de l'ordre dans ses finances. Il a ajouté que s'il y avait une contravention aux traités il ferait son possible pour y porter remède. Mais entretemps on devait le laisser agir pour augmenter les revenus royaux. D'ailleurs, ces revenus ne servent qu'à conserver leur mur de préservation ⁽¹⁾. A l'heure actuelle, ajoute le Gouverneur, il n'y a qu'à répondre brièvement à l'ambassadeur hollandais de Madrid. On lui dira qu'on observera les traités, que la manière dont le Roi administre ses domaines ne comporte aucune conférence, que les États-Généraux eux-mêmes ont introduit des droits d'entrée dans certains de leurs États et sont occupés à le faire dans tous. 15 20

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 335.

1002. Bruxelles, 2 juin 1683. — *Graña à Charles II.* 25

Au sujet de l'envoi du comte de Prades en Suède, Graña constate mélancoliquement qu'il n'a pas reçu les moyens de permettre à l'intéressé de se mettre en route.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 337-339.

⁽¹⁾ *Su antemural.*

1003. Bruxelles, 2 juin 1683. — *Graña à Charles II.*

Le prince d'Orange est venu à Anvers où Graña a eu une longue entrevue avec lui en présence de Fuenmayor. On a discuté d'abord le projet de gagner le roi d'Angleterre. On lui offrirait des subsides de façon à ce qu'il puisse entretenir une flotte sans devoir rien demander au Parlement. Dans le dénuement où on se trouve on ne pourrait pas tenir d'engagements vis-à-vis de la Cour britannique, et il faudrait craindre que Louis XIV n'eût plus de succès. Finalement on s'est décidé malgré tout à faire des ouvertures au roi d'Angleterre pour qu'il veuille favoriser les intérêts des alliés et la tenue d'un Congrès de paix général où il pourrait être médiateur. Après, on a discuté l'intervention des troupes suédoises en Allemagne, les secours qu'on pouvait attendre de l'Empereur et de ses alliés en cas d'une attaque contre les Pays-Bas et l'attitude des princes allemands. 5 10 15

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 334.

1004. Bruxelles, 16 juin 1683. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a réitéré l'ordre de veiller à la place de Luxembourg et réclamé un rapport sur l'état où elle se trouve. Le Gouverneur déclare qu'il n'a qu'à répéter les indications qu'il a déjà données. La garnison diminue chaque jour du fait des morts et des déserteurs, les réserves de pain sont suffisantes pour un an, même si la garnison était double; on a pu y introduire à grand peine ⁽¹⁾ des fourrages. Mais le manque d'argent se fait toujours sentir. Il n'y a moyen de faire le nécessaire ni à Luxembourg ni dans aucune autre des places fortes. Plusieurs sont absolument découvertes, telles Nieuport, Sichem ⁽²⁾ et autres. L'infanterie est réduite en effectifs, la cavalerie démontée. Toutes ces doléances ne sont que la répétition de celles que Graña a formulées depuis son entrée en charge. Doléances coutumières. 20 25

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 365.

⁽¹⁾ *Con mucho corte y mucho milagro.*

⁽²⁾ *Singen.*

1005. Bruxelles, 16 juin 1683. — *Graña à Charles II.*

Le territoire qui est resté aux mains de l'Espagne est bien petit. Par contre la situation géographique est favorable, la population y est nombreuse, elle est susceptible de s'enrichir par le commerce.

Les souverains des Pays-Bas ont toujours cherché à assurer la navigation en entretenant des flottes. Durant la guerre de Hollande et de France il y eut à Dunkerque une escadre de 25 à 30 frégates qui accomplit des exploits remarquables jusqu'au jour où le Roi l'appela en Espagne. Là elle se perdit faute d'emploi.

Pour assurer le transport de leurs produits certains habitants d'Ostende et d'autres villes ont armé des vaisseaux de convoi. Cette entreprise les a ruinés à cause du peu de trafic et du bas prix du fret. Philippe IV a prescrit alors d'armer à ses frais deux navires et a fait établir un droit spécial à payer sur les marchandises. On reconnut que ces unités étaient coûteuses et peu utiles et sous le gouvernement de Villa Hermosa on équipa un troisième vaisseau appelé *Charles II*. Celui-ci fut injustement saisi avec toute sa cargaison par les sujets de l'Électeur de Brandebourg.

Les ports d'Ostende et de Nieuport sont aujourd'hui abandonnés; marins et commerçants se sont retirés ailleurs, l'industrie du pays décline faute de débouchés. Les produits nécessaires à la consommation viennent de l'étranger, ainsi la richesse s'en va sans rentrer d'aucun côté, les habitants s'appauvrissent et ne peuvent contribuer à leur défense ni fournir ce que le Roi leur demande.

Tout cela a forcé Graña à visiter la Flandre et la côte et à écouter les doléances des quelques négociants qui y restent et à favoriser le rétablissement de leur commerce. Ils ont dû jusqu'ici payer le droit de convoi, tout en devant se servir de vaisseaux étrangers. Le Roi a donc perçu cette contribution sans fournir en retour l'aide promise. Graña a engagé des particuliers à équiper quelques navires pour expédier leurs marchandises à Cadix avant le départ des galions. Ces navires seront commandés par des capitaines ayant prêté serment au Roi et on y placera des soldats. Les vaisseaux resteront la propriété des intéressés qui recevront en plus 4,000 florins par mois à percevoir sur les droits de convoi. Graña leur a promis au nom du Roi la jouissance, en Espagne, de toutes

les faveurs accordées aux Anglais, Français, Hollandais et Hanséates. De la sorte le Roi ne devra plus procéder à des armements auxquels il serait autrement tenu en justice. Les habitants des Pays-Bas seront dispensés de recourir à des vaisseaux étrangers. Il n'y aura aucun dommage ni pour le Roi, ni pour les Espagnols.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 367.

1006. Bruxelles, 30 juin 1683. — *Graña à Charles II.*

Le Roi approuve la conduite de son ambassadeur à La Haye, le marquis de Castelmoncayo⁽¹⁾. Il admettra que la capitale hollandaise soit choisie pour tenir le Congrès, si l'Empereur se rallie à cette suggestion. Graña promet d'exécuter les instructions royales.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 392.

1007. Bruxelles, 30 juin 1683. — *Graña à Charles II.*

La cavalerie et les dragons sont concentrés dans un camp et se tiennent parfaitement disciplinés. Cela fait le meilleur effet sur les amis et les ennemis. Quand on paie les troupes espagnoles elles se conduisent aussi bien que d'autres mais ... nouvelles doléances sur le manque d'argent. La circulation du numéraire payé aux troupes alimente la population. Graña se trouve réduit à l'état d'indigence⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 285, fol. 390.

1008., 5 juillet 1683. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le comte de Monterey réclame une somme de 38,429 réaux d'argent ou 12,000 florins des Pays-Bas qui lui reviennent du chef des propines et des luminaires auxquels il a droit comme président du Conseil. Le Roi admet les réclamations du président.

Secretarias provinciales, liasse 2480.

(1) Balthasar de Fuenmayor.

(2) Voir une seconde lettre relative à la cavalerie le 28 juillet suivant (reg. 286, fol. 26).

1009., 6 juillet 1683. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la levée des impôts à Anvers. Le Conseil approuve Graña d'avoir montré de la condescendance à la population anversoise.

Estado, 3873.

1010. Madrid, 11 juillet 1683. — *Charles II à Monterey, président du Conseil suprême de Flandre.*

Le Roi a donné ordre pour que le Conseil des Finances paie à Monterey ce qui lui est dû comme président du Conseil de Flandre.

Secretarias provinciales, liasse 2480.

1011. Bruxelles, 11 juillet 1683. — *Graña à Charles II.* 40

Le Roi a prescrit à Graña de veiller à un accommodement entre le comte de Salazar et sa femme, au besoin en employant les moyens de rigueur et de justice. Le Gouverneur déclare qu'il a pu obtenir la réintégration de la comtesse de Salazar au domicile conjugal.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 1 (1). 45

(1) Voir encore les lettres suivantes concernant des affaires particulières : le 14 juillet, pour le prince de Nassau (fol. 3), pour Fernand Laverne (fol. 7), pour Francisco del Castillo (fol. 17); le 11 août, pour la marquise de Villamayor (fol. 34), pour Stanislas Servent (fol. 36), pour Joseph Cascaro y Ferriz (fol. 38); le 19 août, pour le conseiller Christyn (fol. 51); le 25 août, pour le capitaine Mathieu Clercy (fol. 57), pour le baron de Suegro (fol. 59), pour le secrétaire Sigisbert Celcius (fol. 61), pour la baronne de Berlo (fol. 71); le ..., pour le conseiller Christyn (fol. 123); le 3 octobre, pour le comte de Grajal, maître de camp d'un tercio d'infanterie (fol. 127), pour le capitaine Joseph Cascaro y Ferriz (fol. 154); le 3 novembre, pour le capitaine Antonio Gonzales (fol. 185), pour Fernand Laverne de Rodes (fol. 187); le 8 novembre, pour Diego de Salazar, gouverneur de Santvliet (fol. 191); le 17 novembre, pour le conseiller Christyn (fol. 207), pour Diego Davila Pacheco (fol. 209), pour le conseiller Christyn (fol. 211); le 25 novembre, pour Gisbert Thenaerts (fol. 221); le 1^{er} décembre, pour Juan de Layseca (fol. 233), pour le prince d'Orange (fol. 237); le 15 décembre, pour Albert de Pierlant (fol. 248), pour Gisbert Thenaerts, proveedor de l'armée (fol. 250); le 23 décembre, pour le duc de Havré (fol. 260), pour Pedro Alvarez Vilain, adjudant général de bataille (fol. 263); le 29 décembre, pour le comte de Saint-Pierre, conseiller des Finances (fol. 264), pour le colonel Nicolas Ignace de Fariaux (fol. 266); le ..., pour le maître de camp général Carlos Marque (fol. 276).

1012., 12 juillet 1683. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur l'interprétation donnée en 1676 par le duc de Villa Hermosa au traité de la marine conclu avec les Hollandais en 1650.

5

Secretarias provinciales, liasse 2480.

1013. Bruxelles, 14 juillet 1683. — *Graña à Philippe IV.*

Il faut dans l'intérêt des commerçants des Pays-Bas établir à Cadix un intendant de la navigation qui ait à s'occuper des chargements et déchargements. Le choix de Graña s'est porté sur Don Pedro de Harrou. Le Gouverneur prie le Roi de prescrire aux autorités administratives espagnoles de prêter leur appui à l'intéressé (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 5.

1014. Bruxelles, 14 juillet 1683. — *Graña à Charles II.*

Castelmoncayo a rendu compte de ses négociations avec le pensionnaire de Hollande à propos de la réponse du roi d'Angleterre relative à la médiation générale, à l'inquiétude que cause la carence des ratifications du traité conclu avec la Suède et à la nécessité d'assurer les paiements dus à l'Électeur de Brandebourg.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 11.

(1) Dans une lettre du même jour adressée à Crispin Botello, le Gouverneur ajoute qu'il n'a pas voulu confier la charge en question à la personne qui porte le titre de consul des Pays-Bas. Il y a d'ailleurs là un préjudice pour les sujets des Pays-Bas, en ce sens que seuls les commerçants étrangers ont des consuls tandis qu'eux sont sujets du Roi. Au reste il prie le Secrétaire d'Etat d'insister sur la nécessité de prendre les dispositions nécessaires. Il semble que Graña ne se rendait guère compte de la nature exacte du consulat flamand à Cadix. Le 19 août, Crispin Botello fait savoir que les ordres demandés ont été donnés (fol. 55). Le 8 septembre, Graña remercie le Roi de la décision prise (fol. 99).

1015. Bruxelles, 14 juillet 1683. — *Graña à Charles II.*

Au sujet d'un projet de paix qui a fait l'objet de commentaires de la part de la Neuveforge. La situation présente ne permet pas, de l'avis de Graña, d'espérer une paix conforme aux principes exposés dans ce projet. Jamais les Français ne manqueront de prétextes pour tenter de nouvelles usurpations. Leur mauvaise foi ne s'arrête devant aucun obstacle. Graña reste à l'affût de tout ce qui se passe à Ratisbonne. Le marquis de Bourgomaine envoie au Roi le texte du projet de paix remis au Congrès au nom de l'Empereur. Il aura sans doute rendu compte de la situation difficile où se trouve l'Empereur. 10

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 13-15.

1016. Madrid, 22 juillet 1683. — *Charles II à Graña.*

Le Roi revient sur sa lettre du 30 avril. Il admet les raisons de Graña pour qu'on lève les impôts dans le Brabant, comme cela se pratiquait avant l'affermage. 15

Estado, 3910.

1017., 28 juillet 1683. — *Graña à Charles II.*

Envoi de documents relatifs à l'activité de la diète de Ratisbonne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 24.

1018., 5 août 1683. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.* 20

Sur les réclamations du Nonce concernant les immunités ecclésiastiques. Le Conseil avait, au préalable, renvoyé au Roi le rapport de la jointe de juristes et de théologiens réunie pour conférer sur ce sujet.

Secretarias provinciales, liasse 2480. 25

(1) Voir d'autres lettres semblables relatives aux envois des avis donnés par Neuveforge : du 11 août (fol. 47), le 6 octobre (fol. 146), le 20 octobre (fol. 162), le 3 novembre (fol. 183), le 17 novembre (fol. 213), le 15 décembre (fol. 256), le 29 décembre (fol. 268).

1019. Bruxelles, 11 août 1683. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a communiqué sa décision de faire célébrer chaque année un service pour les militaires défunts dans l'octave de la Toussaint. Graña fait observer que pareille cérémonie a lieu depuis plusieurs années en l'église des Jésuites à Bruxelles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 42.

1020. Bruxelles, 11 août 1683. — *Graña à Charles II.*

Sur l'ordre du Roi, le Gouverneur général rappellera à Neuveforge qu'il faut donner satisfaction autant qu'on peut au duc de Lorraine, dans les négociations qui ont lieu à Ratisbonne. 10

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 45.

1021. La Haye, 24 août 1683. — *Balthasar de Fuenmayor à Charles II.*

Ronquillo aura sans doute fait part au Roi des discussions qui ont eu lieu à Londres à l'occasion de la présence de M. Bentinck envoyé par le prince d'Orange pour féliciter le roi d'Angleterre. Celui-ci, son frère le duc d'York et leurs ministres prétendent qu'il n'y a d'autre moyen de salut que la paix avec la France et qu'il faut sacrifier Strasbourg et Luxembourg. Bentinck a objecté qu'on ne pouvait conserver les Pays-Bas sans Luxembourg et que l'abandon de ces deux villes ne devait pas être la rançon de la guerre déclarée aux Turcs par Louis XIV. A son retour à La Haye Bentinck a fait part à Fuenmayor des dispositions des diverses personnalités anglaises. Un ministre s'est engagé à travailler de concert avec le souverain anglais pour que l'Espagne pût conserver Luxembourg et que la France se contentât d'une somme d'argent. Bentinck a ajouté que si même Charles II voulait céder Luxembourg, les États-Généraux n'y consentiraient pas, et qu'en tout cas le prince d'Orange s'y opposerait. Il a déclaré aussi qu'en cas de besoin il ne faut pas refuser une trêve, à condition qu'elle soit générale pour l'Empire et pour l'Espagne. Fuenmayor rapporte les délibérations qu'il a tenues à ce sujet avec le gouvernement hollandais. Les conditions indiquées 30

pour l'acceptation de la trêve stipuleraient notamment la restitution à l'Espagne de tout ce qui a été occupé dans la province de Luxembourg ou tout autre territoire qui serait plus opportun pour la défense des Pays-Bas. Fuenmayor discute aussi cette question. Il termine en exprimant ses appréhensions que la décision royale ne vienne trop tard. Les 5 rapports de Graña auront fait savoir que de chaque heure on doit craindre qu'elle ne soit la dernière pour les Pays-Bas, eu égard aux immenses préparatifs que font les Français pour une invasion. Dès que Fuenmayor a eu connaissance des avis que le Gouverneur général a reçus de Paris et des frontières il en a fait part au gouvernement hollandais. 10 Le secours que celui ci a promis pourrait aussi arriver trop tard.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 81, fol. 312.

1022. Bruxelles, 25 août 1683. — *Graña à Charles II.*

A diverses reprises, le Roi a réclamé l'avis du marquis au sujet des moyens de désintéresser les ministres sur lesquels retombe la réforme 15 du 25 janvier 1681, de manière à ce qu'il soit débarrassé des plaintes et réclamations qui l'assaillent de tout côté. Le Gouverneur a demandé l'avis de plusieurs organismes des Pays-Bas, en particulier du Conseil d'État. Il considère qu'il faut maintenir le crédit du Roi et sauver du désespoir quantité de familles dont les chefs ont passé les meilleures 20 années au service du Roi et ont sacrifié leur avoir le plus liquide pour acquérir leur charge. Il communique au Roi un projet de diplôme avec diverses observations (1).

Conseil d'Etat, liasse 282.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 81. 25

1023. Bruxelles, 25 août 1683. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a réitéré ses ordres antérieurs au sujet de l'observation du traité de marine de 1676 relativement à la restitution réciproque des navires saisis. Graña déclare que la matière est importante et qu'il veut se procurer de plus amples renseignements avant de répondre. 30

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 63.

(1) Le projet en question se trouve en annexe.

1024. Bruxelles, 25 août 1683. — *Graña à Charles II.*

Le Gouverneur est heureux d'apprendre les mesures prises pour l'envoi de renforts espagnols et italiens.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 65.

5 1025. Bruxelles, 25 août 1683. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a prescrit de faire savoir au roi d'Angleterre qu'on avait découvert une conspiration ourdie contre ce dernier et de lui notifier la décision prise d'arrêter tous les conspirateurs qu'on pourrait atteindre dans les États de la monarchie. Ces ordres ont été exécutés (1).

10 *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 286, fol. 73.

1026. Bruxelles, 25 août 1683. — *Graña à Charles II.*

On a mis sur pied le tercio de Lombards et on lui a donné comme maître de camp le comte Sequi qui a déjà exercé ces fonctions antérieurement.

15 *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 286, fol. 75.

1027. Bruxelles, 29 août 1683. — *Ordre du marquis de Graña.*

L'ordre est adressé aux chefs du service financier de l'armée Alonso Carnero et Gaspar del Vaux. Il prescrit l'exécution de la faveur accordée par une lettre royale du 10 juillet précédent, portant augmentation de 20 la solde du capitaine Sébastien Fernandez de Medrano, professeur de mathématiques.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 78, fol. 101.

(1) Voir une seconde lettre à ce propos le 19 septembre (fol. 107).

1028., 4 septembre 1683. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Conseil charge Don Antonio de Samoza de diriger la secrétairerie du *Registre des mercedes* pendant l'absence ou la maladie du secrétaire en titre, Louis Antonio Daza. 5

Secretarias provinciales, liasse 2480.

1029. Bruxelles, 8 septembre 1683. — *Graña à Charles II.*

Le capitaine Philippe de Arango est arrivé aux Pays-Bas avec 108 recrues espagnoles. Ces gens se trouvent sans armes. Il faudrait éviter cet inconvénient à l'avenir. 10

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 91.

1030. Bruxelles, 8 septembre 1683. — *Graña à Charles II.*

L'Électeur de Cologne (1) a été élu évêque de Munster à l'unanimité. Cette élection a été manigancée par l'évêque de Strasbourg, prince Guillaume de Furstemberg, qui s'est rendu à Munster deux jours avant 15 l'élection. C'est lui aussi qui a pris possession du siège au nom du nouvel élu.

L'Électeur de Cologne a de la sorte augmenté son influence en Allemagne et lui-même est gouverné par Furstemberg. Les Hollandais vont sans doute se défier d'un voisin si puissant. 20

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 93.

1031. Bruxelles, 8 septembre 1683. — *Graña à Charles II.*

Fuenmayor a rendu compte au Roi de tout ce qui s'est passé à La Haye. L'habileté du prince d'Orange est indiscutable, comme aussi l'intérêt qu'on a de maintenir ses bonnes dispositions. Il faudrait que le 25 Roi lui adressât une lettre et une autre aux États-Généraux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 95.

(1) Maximilien-Henri de Bavière.

1032. Bruxelles, 10 septembre 1683. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil a vu la requête présentée au Roi par le Père Louis de Camargo, de la Compagnie de Jésus, demandant confirmation des privilèges et des exemptions de la Compagnie, en particulier l'exemption 5 de tous impôts dans tous les cas où les ordres mendiants en jouissent. Le Conseil propose au Gouverneur de suggérer au Roi une décision favorable, sans préjudice du procès en cours devant le Conseil de Brabant entre la ville et l'Université de Louvain et le recteur de la Compagnie (1).

10

Conseil privé, recueil 336.

1033., 15 septembre 1683. — *Charles II au comte de Monterey.*

Le Conseil suprême de Flandre doit veiller à ce que toute mercede soit enregistrée tout d'abord dans les quatre mois par le secrétaire du 15 *Registre général des mercedes* ou, s'il était malade, par celui qui le remplacerait. A défaut de cette formalité, la mercede ne pourra être transcrite dans aucun autre bureau ou Conseil.

Secretarias provinciales, liasse 2480.

1034., 16 septembre 1683. — *Pouvoirs donnés au marquis de 20 Graña par Charles II.*

Le Roi cherche à obtenir que l'Espagne soit comprise dans le traité que va conclure l'empereur d'Allemagne.

Estado, 3910.

1035. Bruxelles, 19 septembre 1683. — *Graña à Charles II.*

25 Le Roi a prescrit au Gouverneur de secourir l'Empereur dans le cas où les Turcs feraient des progrès. Graña objecte que Louis XIV a envahi

(1) Le Gouverneur annonce qu'il a envoyé cette consulte à Madrid.

les Pays-Bas avec 40,000 hommes. Il se trouve lui-même sans hommes et sans argent et est absolument incapable de faire quoi que ce soit contre les Ottomans.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 103.

1036. Bruxelles, 19 septembre 1683. — *Graña à Charles II.* 5

Le Roi a prescrit de faire des instances à la Cour de Londres pour obtenir l'assurance que Louis XIV n'envahirait pas les Pays-Bas de façon à pouvoir envoyer des secours à l'Empereur. Les Français ont envahi les Pays-Bas et le roi d'Angleterre se désintéresse de la question. Dès 10 lors, ces instructions n'ont plus de portée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 105.

1037. Bruxelles, 19 septembre 1683. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a fait savoir qu'il a décidé de ne plus admettre aucun mémoire présenté par des officiers sinon par l'intermédiaire des vice-rois et gouverneurs généraux. Il veut donc que ce soit Graña qui lui transmette les 15 doléances des officiers, en y ajoutant chaque fois son avis.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 111.

1038. Bruxelles, 22 septembre 1683. — *Graña à Charles II.*

Le rapport joint à la présente fera connaître au Roi toutes les tractations qui ont eu lieu à Ratisbonne. Il apprendra aussi la levée du siège 20 de Vienne et les progrès des armées impériales et polonaises. Les dispositions au Congrès de Ratisbonne ne peuvent que devenir meilleures ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 115.

1039. Bruxelles, 22 septembre 1683. — *Graña à Charles II.*

Graña rappelle un rapport précédent relatif à l'invasion des Français, 25 et les instances réitérées qu'il a faites en Hollande pour obtenir un

⁽¹⁾ Il n'y a pas d'annexe.

secours de 8,000 hommes. Il a donné des renseignements complémentaires au sujet des hostilités commises ultérieurement par l'ennemi et de l'entrevue que lui-même a eue à Anvers avec le prince d'Orange. On doit savoir gré au prince de sa bonne volonté, pour l'envoi de deux régiments 5 d'infanterie à Gand. Cette ville est ainsi en sécurité, mais il n'en est pas de même des autres places. Le maréchal de Humières reste toujours campé à Lessines. Les cruautés et les exactions ruineuses continuent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 118.

10 1040. Bruxelles, 22 septembre 1683. — *Graña à Charles II.*

Graña a fait expédier sa correspondance par mer. Il ne veut pas se fier aux Français, car par le passé la précaution de l'emploi du chiffre n'a pas été suffisante.

Félicitations pour la victoire de Vienne, levée du siège, déroute de 15 l'infanterie turque, fuite de la cavalerie, abandon d'artillerie considérable et du trésor du Grand-Vizir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 119.

1041., 23 septembre 1683. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

20 Sur la récompense à accorder à Jean-Baptiste Christyn pour les ouvrages qu'il a publiés dans l'intérêt de la Couronne ⁽¹⁾.

Estado, 3873.

1042. Madrid, 24 septembre 1683. — *Charles II à Graña.*

Manuel Coloma a reçu ordre de venir siéger au Conseil des Ordres. 25 Il convient que l'Espagne soit représentée à Gènes par un ministre. Le Roi a choisi à cet effet Juan Carlos Bazan, conseiller du Conseil des

⁽¹⁾ Cette consulte fait allusion à une autre du Conseil suprême de Flandre qui n'a pas été retrouvée.

Finances, qui aura le titre d'envoyé extraordinaire. Il notifie sa décision à Graña et le prie de garder avec le nouveau titulaire la même correspondance qu'il entretenait avec ses prédécesseurs.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 121.

1043. Madrid, 30 septembre 1683. — *Charles II aux États-Généraux des Provinces-Unies.*

L'invasion soudaine et injustifiée des Pays-Bas par la France paraîtra sans doute aux Provinces-Unies une violation flagrante de la paix jurée. Elles prendront donc des dispositions pour parer au danger qui les menace également. Le Roi espère qu'elles contribueront avec toutes leurs forces à la défense de ses domaines, se rendant compte de l'état dans lequel elles se trouveraient si Louis XIV venait à s'emparer de quelques places importantes. De son côté le Roi fera tout ce qu'il peut pour se défendre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, liasse 292 (1). 45

1044. Bruxelles, 3 octobre 1683. — *Graña à Crispin Botello.*

Il faudrait pouvoir chasser le maréchal de Humières des Pays-Bas. La situation est désolante. Graña s'afflige de ce qu'on ne puisse lui envoyer ni des ordres ni un maravédis. Les effets envoyés sont d'un si faible import et à échéance si tardive!

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 131. 20

1045. Bruxelles, 6 octobre 1683. — *Graña à Charles II.*

Le Gouverneur a déjà rendu compte des efforts qu'il avait faits pour déterminer les professeurs de la stricte faculté de théologie de Louvain à élire comme doyen le D^r Lambert Vincent. Il a depuis convoqué à Bruxelles les professeurs en question et s'est heurté de leur part à une vive résistance. Le Gouverneur expose les objections qui lui ont été

(1) La copie de ce document fut envoyée à Graña le même jour.

faites, encore que les intéressés aient montré leur désir de se conformer à la volonté royale. Il a chargé un professeur de procéder à un examen sérieux de tout le personnel universitaire pour s'assurer qu'on n'introduisît dans les facultés que des gens sûrs et de saine doctrine et qu'on écartât quiconque eût la moindre attache avec les tendances nouvelles. En agissant de la sorte on a sauvegardé l'autorité royale sans entrer en difficulté avec le Pape. L'internonce s'est déclaré très satisfait de la conduite que l'on a suivie. Graña fait remettre au Roi une série de documents relatifs à cette affaire. Les professeurs se prétendent accusés sans raison par leurs rivaux, condamnés sans avoir été entendus. Ils demandent qu'on examine la question à l'amiable et que la décision soit remise au Pape. Graña fera étudier l'affaire des théologiens avant de décider (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 133.

1046., 12 octobre 1683. — *Graña à Charles II.*

Le Gouverneur expose les vexations des Français contre les habitants des Pays-Bas, dont ils exigent par de simples billets des contributions énormes. L'honneur lui commande de se défendre par les armes. Il faut que l'on sache les souffrances qu'ont causées les Français.

Estado, 3873.

1047. La Haye, 19 octobre 1683. — *Balthasar de Fuenmayor à Charles II*

Graña a remis la copie des ordres qu'il a donnés aux gouverneurs des diverses places de ne plus souffrir les violences de la France de prélever autant qu'on peut des contributions sur le territoire de l'ennemi. Il a laissé à Fuenmayor le soin de communiquer la chose au gouvernement hollandais. Le prince d'Orange, le Pensionnaire général et l'ambassadeur lui-même sont d'accord pour ne pas en parler mais attendre que la décision prise soit connue du public. Dans le cas où on lui reprocherait d'avoir de la sorte provoqué une rupture, Fuenmayor répondrait

(1) Voir les annexes (fol. 136 et suiv.). 30

que si, en agissant comme ils le font, les Français ne font pas la guerre, les Espagnols en les imitant ne la font pas non plus. Le Roi est informé de la conduite des habitants d'Amsterdam qui se sont opposés de toutes leurs forces à l'envoi du secours de 8,000 hommes et interdisent des recrutements. Ils veulent que les Espagnols sauvegardent la paix, en cédant Luxembourg. Le Prince, le Pensionnaire et Fuenmayor sont d'accord que la meilleure conduite à suivre est de laisser les événements exercer eux-mêmes la pression voulue. Le Prince et le Pensionnaire chargeront leurs amis de faire les propositions nécessaires pour empêcher la ruine des Pays-Bas par l'application des forces encore disponibles. Fuenmayor déclare qu'il a toute confiance dans le Prince et le Pensionnaire. Ceux-ci approuvent la décision de Graña de s'emparer de tous les biens des Français, en guise de compensation. Il serait opportun de s'emparer d'une place dans le voisinage de la Catalogne de façon à disposer d'un gage à échanger contre ce qu'ils pourraient prendre aux Pays-Bas.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 82, fol. 70.

1048. Bruxelles, 20 octobre 1683. — Graña à Charles II.

Le Roi a envoyé à Graña le mémoire du Provincial des Jésuites des Pays-Bas, afin d'être informé des privilèges concédés à la Compagnie. Le Gouverneur remet le texte de la consulte du Conseil privé du 10 septembre. On verra ainsi qu'on peut accorder aux Jésuites l'exemption des impôts et la jouissance des privilèges des ordres mendiants.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 152.

1049. Bruxelles, 20 octobre 1683. — Graña à Charles II.

Conformément au désir du Roi, Graña fera envoyer des alcyons à Madrid.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 156.

1050. Bruxelles, 20 octobre 1683. — Graña à Charles II.

Les Hollandais insistent vivement pour que le Roi se décide à ratifier le traité de garantie avec la Suède.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 158 (1). 30

(1) Voir les annexes (fol. 160).

1051. Bruxelles, 20 octobre 1683. — Graña à Charles II.

Accusé de réception du nouveau chiffre général et de l'ordre d'en faire exécuter dans les bureaux de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre une copie à envoyer à différents ministres espagnols. Le Roi a ajouté qu'on ne pourrait commencer à en faire usage qu'après réception d'un nouvel ordre. Le pli est arrivé bien conditionné avec les cachets non altérés, comme on peut voir par les enveloppes qui sont renvoyées. Il semble bien qu'on ne doive plus avoir d'inquiétude à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 166.

1052. Bruxelles, 3 novembre 1683. — Graña à Charles II.

Arrivée aux Pays-Bas du capitaine Alvaro Correa avec 94 hommes de bonne qualité, mais encore une fois dépourvus d'armes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 172.

1053. Bruxelles, 3 novembre 1683. — Graña à Charles II.

Charles II s'est rallié à l'opinion de Graña au sujet du crédit à déterminer en faveur du comte de Prades pour que celui-ci puisse vivre décentement à la Cour de Suède. L'intéressé attend de l'argent pour effectuer son voyage, qui devient chaque jour plus nécessaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 174.

1054. Bruxelles, 3 novembre 1683. — Graña à Charles II.

Le Roi a fait savoir qu'il s'étonnait de ce que le ministre accrédité à Ratisbonne n'eût pas avisé à temps des négociations en cours pour l'élection de l'évêque de Munster. Graña fait observer qu'il a notifié à Madrid la nouvelle de la mort de l'évêque, le 28 juillet. Le Roi peut être assuré que s'il y avait eu quelque moyen d'éviter l'élection de l'Électeur de Cologne, Graña n'eût pas manqué de le faire. Il faut se persuader que l'Électeur a dépensé par l'intermédiaire du prince Guillaume de

Furstemberg des sommes énormes ⁽¹⁾, et tenir compte en outre des dispositions du chapitre et des intrigues auxquelles sont sujettes les élections en Allemagne ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 180.

1055. Madrid, 11 novembre 1683. — *Charles II à Graña*. 5

Le Gouverneur s'est fait l'écho des doléances du prince d'Orange à propos de l'arrière qui lui est dû et dont il se montre très affecté. Le Roi a envoyé des effets d'un montant de 50,000 pesos. Graña décidera de l'usage qu'il faut en faire de façon à donner satisfaction au Prince. En tout cas il faudra aviser aux moyens de terminer cette affaire soit aux Pays-Bas, soit en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 195.

1056. Madrid, 11 novembre 1683. — *Charles II à Graña*.

Des avis de Ratisbonne communiqués par Neuveforge, on peut voir que les esprits y sont gagnés aux intérêts français, encore qu'on y éprouve des appréhensions sur l'attitude de l'Espagne. On craint que celle-ci ne s'accorde séparément avec la France en cédant ce qu'il y a de meilleur pour l'Empire ⁽³⁾. Graña doit donner à Neuveforge les instructions nécessaires pour qu'il puisse faire échouer les projets des Français et se maintenir fermement au principe de ne se prêter à aucun ajustement avec la France, sinon d'accord avec l'Empereur. Consentir à une déclaration quant aux frontières serait une chose grave, car les Français refuseront de restituer quoi que ce soit de leurs conquêtes, sinon par la force. Il serait déplacé, d'autre part, de se prêter à un accord par lequel on abandonnerait ce qui a été injustement enlevé. 25

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 199.

⁽¹⁾ *Infinito dinero.*

⁽²⁾ *La delicadez con que estas materias de elecciones se tratan en Alemania.*

⁽³⁾ *Cediendo lo que mejor puede estar al Imperio.* Il faut sans doute entendre par là, la possession des Pays-Bas. 30

1057. Bruxelles, 15 novembre 1683. — *Graña à Charles II*.

Le Roi a notifié sa décision de défendre ses vassaux contre les violences et les infractions à la paix commises par la France et employer à cet effet tous les moyens disponibles, jusqu'à la rupture déclarée. Il veut qu'on fasse voir à Londres, à Vienne et à La Haye le bien-fondé de ses appréhensions. On recourra aux offices de Ronquillo et de Bourgomaine pour dépister les impostures françaises. Une demande de secours a été adressée à l'Empereur. L'ordre royal de traiter les Français en ennemis sera communiqué à tous les vice-rois et gouverneurs. Le Gouverneur a donc fait publier un placard dont il communique le texte où est exposée l'indignité des Français et où sont rappelés tous les arguments que Graña a pu trouver.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 205.

1058. La Haye, 16 novembre 1683. — *Balthasar de Fuenmayor à Charles II*. 15

Au moment où l'ambassadeur français à La Haye faisait une nouvelle représentation et où Humières attaquait Courtrai, le ministre hollandais à Londres a fait savoir que le roi d'Angleterre a refusé d'intervenir, parce que Graña avait commencé la guerre en attaquant les troupes de Louis XIV. Il a ajouté que ce dernier accepterait peut-être l'intervention de l'Angleterre et de la Hollande. La question de l'arbitrage commun des deux puissances a été discutée et finalement les États-Généraux ont décliné la mission qu'on voulait leur confier.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 82, fol. 123.

1059. Bruxelles, 17 novembre 1683. — *Graña à Charles II*. 25

Le Gouverneur rappelle qu'il a envoyé le marquis de Hoensbroeck à Cologne pour aviser l'Électeur de l'intention des Français d'occuper Thuin. La réponse donnée à Hoensbroeck permettra au Roi de voir qu'il y a bien peu à espérer de l'Électeur. En tout cas on sait à quoi s'en tenir et on se désintéressera des plaintes qu'il pourrait faire à propos de ses États.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 215.

1060. Bruxelles, 17 novembre 1683. — *Graña à Charles II.*

Le maréchal de Humières est resté campé près de Courtrai. L'attaque de la ville était facile, la citadelle n'étant pas achevée et Graña se trouvant dépourvu de moyens pour augmenter la garnison. Les Français sont depuis entrés non seulement dans la ville, mais dans la citadelle. Le Roi pourra prendre connaissance du rapport du marquis de Wagnies. Celui-ci a fait tout son devoir. Le baron de Cuincy est entré à Dixmude. Le Gouverneur rappelle ses avertissements sur l'état des places fortes flamandes, et en particulier de Dixmude qui étaient dépourvues de la majeure partie de leurs fortifications et dès lors impossibles à conserver. Le Roi a défendu jadis à Villa Hermosa de démanteler Dixmude et promis l'argent nécessaire pour Ostende. Le manque de ressources a rendu impossible l'armement de Dixmude. L'occupation de cette ville par les Français couvre la majeure partie du territoire qu'eux-mêmes occupent en Flandre et leur sert de voie d'attaque contre Nieuport. Il suffirait de 50,000 écus pour mettre cette ville en bon état. Manque d'argent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 217.

1061. Madrid, 26 novembre 1683. — *Charles II à Graña.*

Le Roi ordonne au Gouverneur de déclarer la guerre à la France et indique les motifs de sa détermination. Il se prévaut des opérations que les armées françaises préparent en Flandre, du fait que le maréchal de Humières qui en commande une partie se trouve déjà devant Courtrai, ville qui, d'après des bruits venant de Paris, est peut-être déjà perdue. Les violences de Louis XIV sont exécrables. Les conditions qu'il a fait connaître à son ministre à La Haye sont inadmissibles. Elles révèlent son ambition. Il réclame des compensations exorbitantes pour Alost et d'autres territoires qui ne lui appartiennent en aucune manière.

Estado, 3910.

1062. Bruxelles, 28 novembre 1683. — *Graña à Charles II.*

Le Gouverneur rappelle l'avis qu'il a déjà donné au sujet des projets des Français contre Thuin. Il en a fait part à l'Électeur de Cologne.

Depuis, le lieutenant général Montal est entré dans la ville et y a placé une garnison française. On sait aussi qu'il se propose d'occuper Châtelet, autre petite ville du pays de Liège, et il serre de plus près Charleroi. Tout cela cause à Graña les plus grands soucis. L'accès au Brabant est ainsi ouvert. Charleroi est très menacé. L'ennemi médite sans doute un coup terrible cet hiver. Manque d'argent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 229.

1063. Bruxelles, 1^{er} décembre 1683. — *Graña à Charles II.*

Charles II a prescrit à Graña d'avertir Neuforge de tous les excès commis par les Français de façon à pouvoir déjouer leurs impostures à Ratisbonne. Il veut aussi s'en tenir au principe déjà indiqué de ne se prêter à aucun accommodement si ce n'est d'accord avec l'Empereur. Graña répond qu'il est en correspondance régulière avec Neuforge.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 231.

1064. Bruxelles, 1^{er} décembre 1683. — *Graña à Charles II.*

D'après les avis donnés par le prévôt de Condé⁽¹⁾, on peut voir que l'accommodement du prince-évêque de Liège avec les habitants de la ville est déjà conclu et ce par l'intermédiaire de l'évêque de Strasbourg.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 235.

1065. Bruxelles, 1^{er} décembre 1683. — *Graña au duc de Medina Celi.*

Envoi d'une lettre émanant de certains commerçants ostendais qui demandent le paiement de ce qu'on leur doit depuis deux ans pour les travaux effectués par eux aux vaisseaux du convoi de Flandre. Les intéressés se proposent d'intenter une action au prince de Vaudemont qui s'est porté caution pour le paiement en question. Le Gouverneur plaide la cause du prince qui pourrait être condamné à payer une somme considérable, uniquement pour avoir rendu service au Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 589, fol. 207.

⁽¹⁾ Jean baron de Groesbeeck, grand prévôt de Condé, résident liégeois accrédité à Bruxelles.

1066. Bruxelles, 3 décembre 1683. — *Graña à Charles II.*

En vue d'assurer la navigation des Pays-Bas au plus grand bénéfice des habitants, Graña a décidé que les navires de convoi qui ont été à Cadix, armés pour le compte du Roi, seront soumis à la direction des commissaires nommés à cet effet et que ceux-ci auront à présenter les documents de navigation concernant ces vaisseaux. Le Gouverneur prie le Roi d'approuver ces décisions et de faire déclarer que le consul de la nation flamande de Cadix n'a en rien à intervenir dans ce qui a trait aux navires de convoi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 243. 40

1067., 20 décembre 1683. — *Charles II au comte de Monterey.*

D'une manière générale le Roi a décidé que tous les conseils et tribunaux ordonnent aux trésoriers et receveurs de ne donner satisfaction pour les mercedes qu'ils sont chargés d'accorder que si les intéressés présentent une attestation de la secrétairerie du *Registre général des mercedes* établissant le montant des pensions qu'ils touchent annuellement. Ces pensions ne peuvent excéder 4,000 ducats, et de 200 à 4,000 ducats elles subissent toutes une réduction de 20 %, excepté celles accordées aux fonctionnaires mis à la retraite.

Secretarias provinciales, liasse 2480. 20

1068. La Haye, 28 décembre 1683. — *Balthasar de Fuenmayor à Charles II.*

La ville d'Amsterdam est cause de toutes les calamités aux Pays-Bas. Elle a jeté le discrédit sur nos forces, exagéré celles de l'ennemi, rassuré l'Angleterre et peut-être même la France sur son refus de courir à l'intervention des États-Généraux. Sans cela, les Français ne seraient pas jetés sur les Pays-Bas, n'auraient attaqué ni Courtrai, ni Dixmude. Le Pensionnaire de Delft, qui a été récemment à Paris, l'a déclaré formellement. Il ne faut pas perdre l'occasion de molester la ville d'Amsterdam à l'endroit où elle est le plus sensible : son commerce. Le

consul espagnol qui y réside doit agir comme l'ont fait tous ses prédécesseurs dans les guerres antérieures, à propos des passeports pour les navires se rendant en Espagne. Fuenmayor relate à ce sujet la démarche qu'ont faite auprès de lui les délégués du magistrat. Il y a là une discussion intéressante sur les principes du droit maritime et les usages du commerce en temps de guerre, l'action des consuls, etc. Fuenmayor prie le Roi de faire envoyer dans tous les ports d'Espagne les ordres appropriés relativement à l'admission des navires hollandais, principalement ceux d'Amsterdam. On verra les conséquences de l'opposition qu'il y a entre elle et le reste des Provinces-Unies. Si elle vient à résipiscence, on pourra toujours envisager des atténuations. Si non il faudra recourir à des mesures plus graves encore.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 82, fol. 208 (1).

1069. Bruxelles, 29 décembre 1683. — *Graña à Charles II.*

Les députés de la Flandre ont fait rapport sur la conduite scandaleuse des troupes françaises commandées par le maréchal de Humières entre Gand et Bruges. Le Gouverneur veut que le Roi soit au courant des souffrances de ses sujets.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 286, fol. 272.

1070., 31 décembre 1683. — *Charles II à Graña.*

Le Roi indique au Gouverneur ce qu'il doit faire pour soulager nos provinces.

Estado, 3910.

1071. Madrid, 1^{er} janvier 1684. — *Charles II à Pedro Ronquillo (2).*

L'ambassadeur a fait part à Madrid des instances réitérées qu'il a faites auprès du roi d'Angleterre et du refus de ce dernier de modifier son attitude. Il a ajouté qu'il ignorait que les récentes propositions fran-

(1) Voir encore une seconde lettre du même jour (fol. 223).

(2) Ambassadeur d'Espagne à Londres.

çaises eussent été approuvées à Londres, bien au contraire le fait qu'elles étaient imprimées a mécontenté la population. Le Roi approuve la conduite de Ronquillo et ajoute qu'il peut, en présence de l'obstination du souverain anglais, déclarer qu'il a reçu ordre de quitter l'Angleterre. On enverra de l'argent par l'intermédiaire de Graña.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 287, fol. 3.

1072. Madrid, 7 janvier 1684. — Charles II à Graña.

Il convient de contrarier l'Électeur de Cologne (1) qui est un partisan de la France.

Estado, 3910. 10

1073. Madrid, 7 janvier 1684. — Charles II à Graña.

Le prévôt de Condé a fait savoir de Liège que la ville s'était réconciliée avec son évêque à l'intervention de l'évêque de Strasbourg, qui devait se rendre à Paris. Le Roi voudrait connaître les conditions de l'accommodement du prince-évêque avec ses sujets et les raisons du voyage de l'évêque de Strasbourg. Il charge Graña de l'informer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 287, fol. 16.

1074. Madrid, 7 janvier 1684. — Charles II à Graña.

Castel-Moncayo a fait savoir que le consul d'Espagne à Amsterdam prétend donner des passeports aux navires sortant de ce port et conférer un caractère d'authenticité aux actes publics, sous prétexte que cela s'est fait ainsi par le passé. Il a écrit à Crispin Gonzales Botello au sujet de la manière dont ses prédécesseurs usaient pour donner des certificats concernant les marchandises qui ne sont pas de contrebande. Graña est chargé de donner des explications sur ces demandes (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 287, fol. 7.

(1) Maximilien Henri de Bavière.

(2) Voir les annexes (fol. 11 et suiv.).

1075. Madrid, 7 janvier 1684. — Charles II à Graña.

Le Roi a examiné le projet de réforme administrative envoyé par le marquis avec sa lettre du 25 août 1683. Il communique sa décision contenue dans le décret de la même date et veut qu'elle soit exécutée incontinent. Le Gouverneur doit désintéresser les surnuméraires qui se sont procuré leur charge à prix d'argent. Il enverra la liste de ceux-ci et entendra les Conseils d'État et des Finances sur les modalités de l'indemnité à accorder.

Conseil d'Etat, liasse 282.

1076. Madrid, 7 janvier 1684. — Décret de Charles II.

1. Ordre d'exécuter la réforme prescrite par l'acte du 25 janvier 1681.
2. Réduction des Chambres des Comptes de Flandre, de Gueldre et de Brabant.
3. Menaces contre les contrevenants.

Conseil d'Etat, liasse 282.

1077. Bruxelles, 12 janvier 1684. — Graña à Charles II.

Éloge du zèle montré par le magistrat et les bourgeois de Luxembourg. Le Gouverneur les a dispensés du paiement de leur quote-part dans le dernier subside et les a exemptés de toute participation aux subsides à voter par cette province au cours des trois années prochaines.

Le Roi devrait aussi leur accorder quelque faveur. Les intéressés ont fait une représentation au sujet du maintien de leurs anciens privilèges. Il serait opportun de leur répondre favorablement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 287, fol. 30.

1078. Bruxelles, 12 janvier 1684. — Graña à Charles II.

D'après les avis donnés par le baron Delval (1), il y a peu à attendre du duc de Hanovre et des autres princes de la maison de Lunembourg. Cependant devant une déclaration favorable du duc de Hanovre, Graña lui a dépêché à nouveau le baron Delval pour lui offrir de 60 à 100.000

(1) Agent du Gouvernement des Pays-Bas, à Paris.

écus afin qu'il tienne sur pied une armée destinée à opérer non seulement sur le Rhin, mais encore dans les États du Roi. Graña n'a pas confiance dans cette démarche, mais nous voici déjà à la mi-janvier, et il n'a pu encore recruter un seul homme; le pays est ruiné, l'armée si réduite est dans un état de misère, elle diminue chaque jour. Il n'y a pas grand'chose à espérer des Hollandais. La situation est pire qu'elle n'a jamais été.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 32.

1079. Bruxelles, 12 janvier 1684. — Graña à Charles II.

Graña a envoyé le marquis de Hoensbroeck auprès de l'Électeur de Cologne de façon à maintenir une certaine influence sur ce dernier.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 20.

1080. Bruxelles, 12 janvier 1684. — Graña à Charles II.

Au sujet des instructions royales données à Castel-Moncayo de maintenir son opposition aux propositions françaises, de façon à engager les Hollandais davantage dans la guerre. Le Gouverneur se conformera sur ce point aux ordres royaux.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 22.

1081. Bruxelles, 12 janvier 1684. — Graña à Charles II.

Le Roi a prescrit de profiter de toute occasion qui pourrait se présenter pendant l'hiver pour surprendre Dixmude. Graña objecte que la garnison française de cette ville dépasse du double toute la garnison espagnole de la Flandre. Ayant concentré des forces considérables à Furnes et à Ypres, Louis XIV peut en quelques heures rassembler une armée importante. Il faut tenir compte en plus de l'obstacle que présentent les canaux et les rivières.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 24.

1082. Bruxelles, 12 janvier 1684. — Graña à Charles II.

Le Gouverneur a reçu copie d'une lettre du Roi au marquis de Bourgomaine. Le Roi a ajouté que la défense des Pays-Bas nécessiterait la concentration d'une armée alliée de 20.000 hommes. Il faudrait faire une diversion par le Luxembourg, de façon à ce que les forces hollandano-espagnoles fussent en état de contenir les unités ennemies qui leur seraient opposées. Le Gouverneur convient de l'opportunité de cette diversion pour la conservation des Pays-Bas, mais observe qu'au cours de la dernière guerre on n'a jamais pris des mesures pour l'exécuter.

10 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 28.*

1083. Bruxelles, 12 janvier 1684. — Graña à Charles II.

Envoi d'un rapport du prince de Chimay relatif à la retraite du maréchal de Créqui. Éloge des habitants du Luxembourg, qui ont couru les plus grands dangers et aussi du prince de Chimay et des autres chefs militaires. On a grand peine à se procurer des munitions de rechange et des renforts d'infanterie pour la garnison de la place (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 34.

1084. Bruxelles, 12 janvier 1684. — Graña à Charles II.

Les Français continuent chaque jour à brûler des villages. Ils prennent les prétextes les plus futiles, sans aucun respect pour les lois de la guerre. Le froid rigoureux a gelé les canaux et les rivières. La situation est inquiétante : de tous côtés on annonce des mouvements de l'ennemi. L'intendant de Lille a écrit des lettres aux villes de Gand, Bruges, Audenarde et Ath. Le Gouverneur en remet copie au Roi. Le contenu est des plus étrange, comme le sont aussi les événements de chaque jour. Il faut espérer que les effets ne correspondront pas aux désirs des Français. La loyauté des habitants et les procédés des ennemis les maintiendront dans leur devoir.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 38.

30 (1) Le rapport de Chimay relatif aux opérations qui ont eu lieu devant Luxembourg, depuis le 19 décembre 1683, se trouve en annexe (fol. 36). — Le prince de Chimay est Ernest, prince de Croy-Chimay-d'Arenberg.

1085. Bruxelles, 12 janvier 1684. — *Graña à Charles II.*

Envoi d'un rapport de Neuveforge au sujet des tractations de Ratisbonne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 40 (1).

1086. Bruxelles, 26 janvier 1684. — *Graña à Charles II.* 5

Le Roi a exprimé le désir de posséder le texte du contrat conclu entre l'Électeur de Cologne et ceux de Liège et de savoir s'il y avait entre eux une convention secrète. Il fallait s'informer aussi des raisons qui avaient provoqué le voyage à Paris de l'évêque de Strasbourg. Le Gouverneur envoie le texte demandé ainsi que le rapport transmis par le prévôt de Condé sur la déclaration faite par l'évêque de Strasbourg à son retour de Paris. On ne sait pas encore de façon précise pourquoi ce voyage a eu lieu, mais le marquis de Hoensbroeck fait savoir de Cologne que l'évêque vient d'arriver en cette ville très malade. On raconte qu'il a reçu de l'argent des Français pour calmer les plaintes des Liégeois. 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 49.

1087. Bruxelles, 26 janvier 1684. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a demandé un relevé des effectifs qui sont en service et de l'importance des renforts qu'il faudrait y ajouter pour atteindre au printemps les 40.000 hommes. Il a prescrit de ne pas employer à d'autres fins l'argent qu'il allait envoyer et de hâter les levées. Graña est tout à fait découragé. Il se rend compte que ses propres rapports et ceux d'Alonso Carnero, au sujet de l'état des troupes et des domaines, rédigés de la façon la plus détaillée, n'ont pas été examinés avec attention. Comment peut on songer à une armée de 40.000 hommes? Trois choses sont indispensables : de l'argent, du temps et du territoire. Les deux premières manquent, il en sera bientôt de même de la troisième. Il faudrait encore effectuer trois paiements pour achever l'année 1683; soldats et officiers sont dans le dénuement. On manque de tout 135 jours 25

(1) Il y a un envoi semblable en date du 26 janvier (fol. 51).

30

sur 365. De là les désertions si nombreuses en ces derniers mois. Le froid n'a plus été aussi intense depuis plus de trente ans. C'est un miracle dû à l'habileté des chefs que les pertes ne soient pas plus grandes. Elles augmentent cependant chaque jour! Bientôt le Roi n'aura plus d'armée et sans armée, il ne pourra tenir les Pays-Bas. 5

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 55.

1088. Bruxelles, 1^{er} février 1684. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a porté à la connaissance de Graña les détails qui lui avaient été communiqués par le marquis de La Fuente à propos d'une proposition d'armistice émanant du Nonce. Charles II persiste dans sa décision de ne se prêter à aucun traité qui ne soit général et ne s'étende à l'Empire et aux autres alliés. Graña promet de se conformer à ces instructions. 10

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 83 (1).

1089. Madrid, 3 février 1684. — *Charles II aux États du Luxembourg.*

Le Roi les remercie de leur fidélité. 15

Estado, 3910.

1090. Madrid, 3 février 1684. — *Charles II à Graña.*

Le Roi a décidé d'envoyer à Fuenmayor la ratification du traité d'alliance conclu avec la Suède par l'Empereur sous les réserves indiquées.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 82, fol. 288 (2).

1091. Bruxelles, 9 février 1684. — *Graña à Charles II.* 20

Le prince de Vaudemont a insisté pour obtenir le paiement des dettes qu'il a contractées pour l'armement de la flotte qui a été équipée il y a deux ans sur l'ordre du Roi. Cette prétention est absolument justifiée et si on avait eu moyen de le faire, on y aurait certainement donné 25

(1) Voir une seconde lettre à propos de La Fuente en date du 23 février (fol. 97).

(2) Il y a encore une lettre de Crispin Botello à ce sujet, le surlendemain (fol. 300). En annexe se trouve le texte du traité (fol. 302).

satisfaction. La situation particulière du prince le recommande tout spécialement à la bienveillance du Roi ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 61.

1092. Bruxelles, 9 février 1684. — *Graña à Charles II.*

Le prince de Chimay a remis une copie des ordres donnés par le maréchal de Créqui prescrivant à tous les habitants de quitter leurs maisons à quatre lieues de Luxembourg pour se transporter aux endroits désignés. C'est là une mesure de cruauté dont il n'y pas d'exemple.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 89.

1093. Bruxelles, 9 février 1684. — *Graña à Charles II.*

Les rapports de Castel-Moncayo éclaireront le Roi sur les débuts de la Conférence de La Haye. Il est évident qu'il ne faut attendre aucune assistance d'Allemagne, malgré les victoires remportées sur les Turcs. La situation aux Pays-Bas est désastreuse. Pas d'armée, pas de munitions, pas de ressources. Le mécontentement croît chaque jour à mesure qu'augmente le nombre des incendies et des extorsions de l'ennemi. La souffrance des vassaux égale leur constance, mais en cette vie tout a une fin.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 91.

1094. Bruxelles, 9 février 1684. — *Graña à Charles II.*

Envoi de documents relatifs à la diète de Ratisbonne communiqués par Neuveforge.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 74 ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 9 février, pour Melchior Velez Ladron de Guevarra (fol. 3), pour Pedro Alvarez, officier espagnol (fol. 66), pour le duc de Havré (fol. 68), pour le duc de Hanovre (fol. 72); le 23 février, pour La Neuveforge (fol. 101), pour Juan Francisco Massis, consul espagnol à Amsterdam (fol. 103); le 7 mars, pour le maître de camp Martin de Los Rios (fol. 121); le 8 mars, pour Grégoire de Villar Llano (fol. 129), pour Bernardino de Salinas (fol. 134); le 22 mars, pour Fernando Lavarni, sergent de bataille (fol. 154); le 5 avril, pour le comte de Roëulx (fol. 187).

⁽²⁾ Autres envois semblables, le 23 février (fol. 105); le mars (fol. 133); le 21 mars (fol. 140); le 5 avril (fol. 172).

1095. Bruxelles, 9 février 1684. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a fait écrire à Castel-Moncayo qu'en cas de doute sur la façon dont il devait conduire ses négociations, il n'avait qu'à s'en référer à l'avis de Graña. Il a signifié à ce dernier qu'il devait donner des instructions et des ordres à l'ambassadeur. Graña partage l'opinion royale au sujet de la défense des Pays-Bas qui ont été envahis, brûlés et désolés depuis le début de septembre. Il est certain que si les Français voient qu'on traite l'affaire sérieusement, ils se prêteront mieux à une paix honorable. Seulement le Roi est sans armée, l'extrême misère où on se trouve est bien connue, le temps est si avancé, les ressources font défaut. Les alliés eux-mêmes vont abuser de cette situation. De ceux-ci, le plus fidèle est l'Empereur. Il a fait écrire qu'il ne pourrait pas envoyer 100 hommes. Le roi de Suède n'est tenu à rien. Il ne faut pas attendre de secours des princes allemands. Dans cette situation on ne saurait se flatter de faire la loi ni au Congrès de La Haye, ni ailleurs ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 81.

1096. Cologne, 16 février 1684. — *Le marquis de Hoensbroeck à Graña.*

L'envoyé extraordinaire de Brandebourg, Fuks, est arrivé à Cologne et a eu une longue entrevue avec le ministre de France et celui de Danemark. Il a parlé aussi à l'évêque de Strasbourg. Il est certain que l'Électeur de Cologne veut mobiliser une armée de 20.000 hommes. Ses intentions sont favorables aux ennemis de l'Espagne. L'Électeur convoite la Frise et Groningue comme Brandebourg a l'œil sur le duché de Gueldre. Il semble que l'Électeur et le duc de Juliers ne soient pas en bons termes. Il faut porter le tout à la connaissance des États-Généraux.

L'Électeur de Cologne se laisse dominer de plus en plus par l'évêque de Strasbourg et entraîner dans le parti français. L'argent employé aux recrutements est sans doute de provenance française. Si l'Empereur ne se décide à envoyer rapidement une armée de ce côté et mettre fin

⁽¹⁾ Voir les instructions données à Fuenmayor dans une lettre royale du 17 février. *Ambassade d'Espagne à La Haye* (reg. 82, fol. 350). — Le roi de Suède est Charles XI.

à ces intrigues, la situation deviendra dangereuse, surtout si les Hollandais ne prennent pas des mesures rapides.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 109 ⁽¹⁾.

1097. Bruxelles, 23 février 1684. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a approuvé les lettres de Graña aux princes allemands pour demander leur assistance. Il prescrit d'engager Neuveforge à continuer ses négociations pour empêcher la conclusion d'une trêve et de tout traité particulier.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 99.

1098. Bruxelles, 23 février 1684. — *Graña à Charles II.* 10

Envoi d'un résumé de diverses lettres des gouverneurs locaux permettant au Roi de se rendre compte de la désolation qui règne dans les provinces de Hainaut, Namur et Limbourg à la suite des excès des Français ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 115. 15

1099. Bruxelles, 23 février 1684. — *Graña à Charles II.*

On a insisté à la Cour de Madrid pour que les navires du convoi d'Ostende fassent la course aux Français. Graña objecte qu'on a délivré des patentes de course à différents particuliers. D'autre part, les navires du convoi ne sont pas revenus de Cadix. A l'aller, ils ont pris un petit bateau français. On tâchera de faire tout le tort possible à l'ennemi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 117.

1100. Bruxelles, 23 février 1684. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a recommandé au Gouverneur de veiller à la conservation des places fortes et a promis l'envoi d'argent et de renforts. 25

⁽¹⁾ Graña communique cette lettre à Madrid le 23 février suivant (fol. 107).
⁽²⁾ Les annexes manquent.

Il ne faut pas compter sur l'appui de l'Empereur dont les forces sont très diminuées et qui emploie ce qui lui reste à faire opposition aux Turcs demeurés toujours redoutables. Graña veillera aux nécessités des forteresses, mais ajoute qu'à l'heure actuelle il n'a encore vu ni renforts ni argent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 111.

1101. Bruxelles, 23 février 1684. — *Graña à Charles II.*

Au sujet de Luxembourg. Tous les villages situés à quatre lieues autour de la ville sont déserts. Il est donc très difficile de se procurer ce qui est nécessaire à la garnison. Les partis doivent se glisser entre les multiples postes que les ennemis ont établis et courent ainsi grand risque d'être coupés. Les Français se sont approchés de la ville avec des forces considérables, ont pris tout ce qui pouvait leur servir et brûlé les villages de Bertrange et Strassen. Il n'y a pas moyen de soutenir la petite garnison, elle diminue chaque jour. On ne peut lui envoyer des renforts qui la mettraient à même de faire une sortie considérable sans exposer la place à un grand danger. Ainsi donc, le péril est évident; il ne porte pas seulement sur Luxembourg, mais sur les autres places et tout le pays.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 113.

1102., 29 février 1684. — *Charles II à Graña.*

Le Roi réitère l'ordre d'envoyer au Conseil suprême de Flandre les dépêches concernant les propositions du Gouverneur pour les provisions de charges réservées à la Couronne.

Secretarias provinciales, reg. 2632.

1103., 2 mars 1684. — *Charles II à Graña.*

L'Électeur de Cologne et le cardinal de Furstenberg sont trop dévoués à la France. Il faut empêcher que la levée des 100.000 pesos, offerts par la bourgeoisie de Liège et payables en plusieurs termes, ne se fasse

avant l'ouverture de la campagne. Cette somme pourrait être mise à la disposition des Français. Il faut veiller à ce qu'elle soit remise conformément aux conditions du premier accord et empêcher que la ville ne l'avance. Le marquis doit, en outre, tâcher de savoir s'il n'y a pas un traité secret entre l'Électeur et la France et quels sont les motifs du voyage de Furstenberg à Paris.

Estado, 3910.

1104. Bruxelles, 8 mars 1684. — *Graña à Charles II.*

Les propositions royales ont été communiquées à l'assemblée des États-Généraux. La Frise refuse de faire des levées. Elle se plaint de manquer de tout. Cet abandon constitue un encouragement pour l'ennemi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 287, fol. 123.

1105. Bruxelles, 8 mars 1684. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a fait part au Gouverneur de la démarche faite à Madrid par le Nonce en vue de la conclusion d'un traité de paix ou d'une trêve avec Louis XIV. Graña accuse réception de cette lettre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 287, fol. 127.

1106. Bruxelles, 8 mars 1684. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a remis à Bruxelles copie des instructions envoyées à Castel-Moncayo, à propos de l'attitude à prendre au congrès des alliés. Graña insiste sur l'abandon et le danger où se trouvent les Pays-Bas. Il approuve la conduite de l'ambassadeur. Il lui semble qu'en ne refusant pas la trêve telle qu'on la propose, on demeure fidèle au principe déclaré dès l'abord de ne se prêter qu'à un accommodement général.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 287, fol. 131.

1107. Bruxelles, 16 mars 1684. — *Consulte du Conseil privé.*

Albert le Waitte, conseiller au Conseil de Flandre, compris dans la dernière réforme, prétend avoir droit de siéger au Conseil avant le

conseiller Stauthals qui est du nombre de ceux qui ont prêté serment à la France. Le Conseil rappelle tous les rétroactes de cette affaire, les sanctions prises contre les défaillants, l'intervention de la France, la réintégration des intéressés. Il discute la question en exprimant une opinion manifestement défavorable à ces derniers et propose finalement de renvoyer toute l'affaire à l'examen du Grand Conseil de Malines (1).

Conseil privé, recueil 337, fol. 49.

1108., 17 mars 1684. — *Charles II à Graña.*

Le Roi répond à deux lettres du marquis du 23 février exposant la misère de la ville de Luxembourg et donne des ordres pour y remédier.

Estado, 3910.

1109. Bruxelles, 21 mars 1684. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a fait savoir que si on s'emparait, à titre de prisonnier de guerre, d'une personnalité française de marque, il fallait la garder pour l'échanger contre le prince de Montescarcho retenu par Louis XIV. Graña fait observer qu'on a renouvelé la convention conclue lors de la guerre précédente par rapport aux prisonniers de guerre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 287, fol. 144.

1110. Bruxelles, 21 mars 1684. — *Graña à Charles II.*

Le maréchal de Humières est parti en campagne avec une armée considérable. Il dispose de barques, de chariots, de munitions, d'artillerie et de tout ce qui est nécessaire pour un siège. On a eu connaissance de son projet d'attaquer Audenarde. Graña a fait envoyer quelques renforts. On ne sait si une attaque s'est produite ou si on s'est borné à un bombardement. Graña ira voir demain le prince d'Orange à Anvers. Doléances coutumières.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 287, fol. 148.

(1) Graña refuse d'ouvrir la discussion sur cette question qu'il considère comme close.

1111. Bruxelles, 21 mars 1684. — *Graña à Charles II.*

A propos des démarches de l'Électeur de Bavière le Roi a fait savoir qu'il s'en tient à son premier principe : conclure un traité général ou continuer la guerre. Il défend à Graña de se prêter à un engagement sans en avoir référé au préalable à Madrid. Promesse d'obéissance. 5

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 287, fol. 150.

1112. Bruxelles, 22 mars 1684. — *Graña à Charles II.*

Les chapelains de l'armée ont fait des instances à Madrid pour obtenir le paiement total de leur solde chaque mois et pour qu'on se souvienne d'eux à l'occasion de la distribution des bénéfices ecclésiastiques. Le 10 Gouverneur reconnaît que les intéressés sont en droit de se plaindre, comme tout le personnel militaire. Les paiements ont souvent manqué, comme le Roi le sait par les plaintes désagréables du marquis lui-même. Nul ne mérite plus sa solde que le soldat. Au reste, il se souviendra des 15 intéressés lors des nominations. 15

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 287, fol. 152.

1113. Bruxelles, 22 mars 1684. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a approuvé les diligences faites par le marquis pour arriver à la connaissance du traité de paix entre l'Électeur de Cologne et les Liégeois. Il a prescrit de faire en sorte que l'Électeur ne puisse pas 20 toucher avant le début de la campagne aux 100,000 réaux offerts par la bourgeoisie. Le Gouverneur objecte que l'Électeur et l'évêque de Strasbourg sont bien maîtres de la ville et qu'il sera extrêmement difficile de faire retarder le paiement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 287, fol. 156. 25

1114. Bruxelles, 22 mars 1684. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a prescrit de faire payer au comte de Prades la solde donnée antérieurement à Bernardino de Saliñas et à d'autres militaires qui ont

rempli des fonctions d'envoyés diplomatiques. Graña se conformera à ces instructions. Il signale qu'il n'a pas reçu les derniers ordres relatifs au départ de l'agent en question et que ce dernier attend toujours son *ayuda de costa.*

5

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 287, fol. 158.

1115. Dusseldorff, 28 mars 1684. — *Le marquis de Hoensbroeck à Graña.*

Préparatifs militaires. Les princes allemands alliés à la France réuniront de 25.000 à 30.000 hommes et Louis XIV suppléera à ce qui 10 manque. La ville de Geldern sera la première attaquée. On n'aura pas de peine à la prendre, dans l'état où elle se trouve. De la sorte on cernera le reste du pays de Ruremonde et on couvrira les États de Clèves et de Cologne. Cette expédition menace les États-Généraux : ceux-ci n'en persistent pas moins dans leurs querelles au lieu de prendre une décision 15 vigoureuse. L'Évêque de Strasbourg veut rendre service à la France. L'Électeur de Cologne se prétend assuré de son collègue de Brandebourg (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 287, fol. 177^a.

1116. Bruxelles, 3 avril 1684. — *Graña à Charles II.*

Graña approuve toutes les démarches faites par Balthasar de Fuen- 20 mayor à propos de la cessation des hostilités. D'autre part il a appris que le jugement du Roi est tout à fait opposé. Le Gouverneur promet de se conformer à la décision royale. D'ailleurs les démarches qui ont été faites n'auront pas de conséquence, loin d'avoir à appréhender un armistice, on peut voir les hostilités continuer chaque jour.

25

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 83, fol. 96.

1117. Bruxelles, 5 avril 1684. — *Graña à Charles II.*

L'ambassadeur hollandais à Madrid a fait des instances pour obtenir la ratification du traité de marine de 1676. Le Gouverneur remet à ce

(1) Le 5 avril Graña communique cette lettre au Roi (fol. 177).

propos une consulte du Conseil de l'Amirauté. Il ajoute que l'acte en question contient des stipulations désavantageuses.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 164.

1118. Bruxelles, 5 avril 1684. — *Graña à Charles II.*

Le baron de Courrières, gouverneur d'Audenarde, a envoyé un rapport⁵ sur les opérations de l'armée française que commande le maréchal de Humières. Le Roi pourra se rendre compte des souffrances de ses pauvres et fidèles sujets et de la barbarie des ennemis. Graña fait l'éloge des chefs militaires, en particulier du duc de Bejar.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 181. 10

1119. Bruxelles, 5 avril 1684. — *Graña à Crispin Gonzales Botello.*

Accusé de réception des lettres de provision de 8,300 pesos.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 189.

1120. Bruxelles, 5 avril 1684. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a donné au Gouverneur l'ordre d'éviter tout incendie de façon¹⁵ à ne pas attirer de représailles. Graña fait observer qu'il n'a rien à espérer des contributions et que dès lors tout le poids retombe sur le Roi. Les 500,000 réaux que Carnero a apportés ne peuvent guère soulager beaucoup, même abstraction faite de tout l'arriéré. Le 19 décembre une armée française est entrée en Flandre et s'est conduite avec toute²⁰ la rigueur et toute la dureté imaginables. Depuis, dans les diverses provinces on a continué les incendies dans tous les endroits qui n'ont pas payé les contributions exorbitantes des Français. Les ennemis opèrent en différents endroits à la fois et toujours ils sont plus nombreux que les Espagnols. Ils remplissent leur rôle d'incendiaires, sans que du côté²⁵ espagnol on puisse leur porter de coup décisif. Par contre, on a attaqué de multiples partis d'infanterie et de cavalerie et on a fait beaucoup de prisonniers. Ce sont là autant de bagatelles, dont Graña n'a pas cru

devoir donner connaissance au Roi, au moment où les revers sont tellement plus graves. Graña proteste de son dévouement, il ne fait de demandes que pour la défense du pays. Son désir personnel est de se retirer en paix.

⁵ Le Roi a prescrit de mettre Luxembourg en état de défense pour deux ans. Cela est exécuté jusqu'à un certain point, mais il manque bien des choses. Difficulté de pénétrer dans la place, impossibilité d'acheter le nécessaire, pertes subies par les habitants. Graña fera tout son possible d'accord avec le prince d'Orange. Il reste aux Pays-Bas 1.000 ou 2.000¹⁰ cavaliers, mal équipés. Le Roi espère, qu'après l'arrivée de Carnero, le Gouverneur arrangera les choses autrement que par le passé. Celui-ci réplique que l'attitude des alliés et des ennemis, la misère des troupes espagnoles, les forces de Louis XIV déchaînées contre ces pauvres sujets abandonnés expliquent la situation.

¹⁵ *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 287, fol. 166.

1121. Bruxelles, 5 avril 1684. — *Graña à Charles II.*

D'après les instructions venues de Madrid le meilleur procédé pour faire échouer les propositions françaises à La Haye est de notifier aux Hollandais les armements opérés à Cologne. Graña répond que depuis²⁰ longtemps les Hollandais en sont informés et qu'ils se déclarent incapables de résister à un ennemi aussi puissant. Le Roi pourra voir d'après les dernières informations que l'effet produit a été tout le contraire de ce qu'il attendait. Plus les forces françaises augmentent, plus on méprise l'Espagne et on méconnaît ses raisons.

²⁵ *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 287, fol. 173.

1122. Bruxelles, 5 avril 1684. — *Graña à Charles II.*

Le Gouverneur a envoyé à Madrid une lettre reçue de Fuenmayor et à ce propos le Roi lui remet la copie de sa propre réponse. Il regrette que Graña, après avoir pris connaissance de la première n'ait pas cru³⁰ devoir exposer au Roi son opinion sur les questions y traitées. Graña

répond que son silence était la marque de l'approbation tacite qu'il donnait aux agissements de Fuenmayor. D'autre part, le Roi désapprouve formellement ces mêmes agissements. Il ne reste donc à Graña qu'à reconnaître qu'il s'est trompé. Il suivra à la lettre les instructions qui lui viendront de Madrid. Les souffrances à endurer ne s'arrêtent pas et l'espoir de pouvoir résister est si lointain ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 287, fol. 175.

1123. Bruxelles, 5 avril 1684. — Graña à Charles II.

Le Roi a fait connaître les conditions exorbitantes mises par le duc de Hanovre à la collaboration de ses troupes et a prié Graña de renforcer ¹⁰ l'armée des Pays-Bas. Le Gouverneur fait remarquer que Carnero est arrivé avec 500,000 pesos en barres, qu'on est déjà au mois d'avril, que dans toute l'Allemagne on lève des troupes pour l'Électeur de Cologne, que la situation des Pays-Bas est difficile. Quant à faire des recrutements, il faut du temps, même abstraction faite des autres difficultés. ¹⁵ L'ennemi est prêt à partir en campagne chaque jour et l'aura certainement fait avant la fin du mois. Les alliés allemands sont obligés de prêter leur concours, mais ils ne seront sur le Rhin qu'au mois d'août.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 287, fol. 190.

1124. Madrid, 13 avril 1684. — Charles II à Graña. ²⁰

Fuenmayor a annoncé que les alliés se sont décidés à tracer une nouvelle frontière en vue de la trêve proposée par le roi d'Angleterre. Le Roi communique au Gouverneur la réponse qu'il a donnée à l'ambassadeur. Il s'étonne qu'à propos d'une affaire aussi importante, Graña ne songe pas à faire connaître son opinion à Madrid alors qu'on la lui a si souvent ²⁵ demandée. C'est là d'ailleurs une obligation inhérente à sa charge. Le Roi prescrit encore une fois d'agir suivant ses ordres.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 287, fol. 192.

⁽¹⁾ *siendo continuas las que padecemos y muy remotas las esperanzas de ponerme en disposicion de poder resistir a ellas.* ³⁰

1125. Bruxelles, 15 avril 1684. — Graña à Charles II.

L'arrivée de Carnero porteur de 500,000 écus a permis de donner un paiement à toute l'armée et de prendre des dispositions en vue de la campagne. Le Gouverneur explique le détail de ces opérations. Ainsi ⁵ tout l'argent est absorbé. Les provisions envoyées ont été aussi employées. Doléances coutumières sur la triste situation du pays devant les menaces de l'ennemi et l'indifférence des alliés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 287, fol. 196.

1126. Bruxelles, 15 avril 1684. — Graña à Charles II.

¹⁰ La réunion des alliés à La Haye a décidé d'envoyer à Paris le projet de trêve et la chose a été notifiée aux diplomates intéressés. Fuenmayor a eu beau faire des objections, ce fut en vain. Il est déplorable qu'on puisse se livrer à une démarche aussi indécente, qui ne pourra que provoquer de nouvelles prétentions et d'autres insultes des Français.

¹⁵ *Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 287, fol. 198.*

1127. Bruxelles, 15 avril 1684. — Graña à Charles II.

Le prince d'Orange, lors d'une entrevue qu'il a eue avec Graña à Anvers, a insisté pour qu'il s'arrangeât avec le duc de Hanovre afin d'obtenir le concours de ses troupes. Les États-Généraux seraient ²⁰ obligés de retirer leurs forces des Pays-Bas, pour faire face à celles de Danemark, Brandebourg et Cologne. Le Gouverneur convient du danger, mais objecte que ni les ordres reçus du Roi, ni ses ressources ne lui permettent d'agir comme le prince le désire. Il a répondu avec énergie, insistant sur le fait que le Roi se trouve engagé dans une guerre ²⁵ dangereuse et coûteuse et qu'il est indécent de lui demander des sommes aussi considérables pour le défendre. Le prince a peut-être été convaincu mais non satisfait. Il a fait faire de nouvelles instances et Graña s'est décidé à lui donner satisfaction partielle et avec grande ³⁰ répugnance. Il dénonce les menées des Électeurs de Cologne et de Brandebourg et du roi de Danemark ⁽¹⁾. Il cherche à excuser sa propre con-

⁽¹⁾ Christian V.

duite en contrevenant ainsi aux ordres du Roi. Il espère que celui-ci considérera la situation réelle — dont la lettre dresse le tableau désolant — et comprendra que Graña a été obligé d'agir de la sorte. Il rappelle ses déclarations antérieures, quant au manque d'argent. Il insiste sur la nécessité de conserver les bonnes dispositions des princes de Brunswick. Il envoie un rapport sur les effectifs français et ajoute que les armées sont munies de tout le nécessaire. La plus grande partie de l'armée française se trouve dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, menaçant Luxembourg, Namur et Charleroi. Le munitionnaire de Namur a fait banqueroute et s'est enfui. Le Prince d'Orange a donné un régiment pour renforcer la garnison de Namur. La perte de cette place serait un coup mortel pour la cause espagnole.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 287, fol. 200.

1128. Bruxelles, 19 avril 1684. — Graña à Charles II.

Le Roi a approuvé les démarches faites par le Gouverneur auprès du comte de Windischgrätz au sujet de la garantie de l'Empire. Il a exprimé ses réserves sur la conclusion d'un mémoire de Neuveforge. Graña objecte que ces réserves n'ont pas de raison d'être et qu'il a enjoint à nouveau au conseiller de ne se prêter à aucune convention qui ne fût générale, impliquant la restitution de tout le territoire usurpé depuis la paix de Nimègue. Malheureusement l'Empire est si affaibli qu'il paraît disposé à faire des concessions, non seulement au détriment des Pays-Bas, mais à celui de son propre honneur. L'attitude prise par les agents de l'Empire est incompréhensible. Ils contribuent eux-mêmes à la fabrication de la chaîne qui doit les lier. Les fauteurs de la tyrannie française sont en Hollande la ville d'Amsterdam, aux États-Généraux les députés de Frise et de Groningue, en Angleterre le roi et son frère, en Allemagne, les Électeurs de Brandebourg, de Cologne, de Mayence, le Palatin et même le pauvre Électeur de Trèves. Telle est la véritable situation (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 5.

(1) L'Électeur de Brandebourg est Frédéric-Guillaume I^{er}; celui de Cologne, Maximilien Henri de Bavière; celui de Mayence, Anselme François Ingelheim; le palatin, Charles I^{er} de la maison de Wittelsbach; celui de Trèves, Jean Hugo d'Orsbeck.

1129. Bruxelles, 19 avril 1684. — Graña à Charles II.

Le Roi a fait demander copie des ordres donnés à Fuenmayor à propos de la trêve sollicitée par les députés des États-Généraux et l'ambassadeur français. Il a prescrit aussi de prêter assistance à l'ambassadeur et de réunir une jointe, destinée à préparer la réponse à donner aux propositions françaises.

Graña fait observer que Fuenmayor (1) a fait tout son possible pour écarter les propositions françaises. En plus ont paru divers écrits en français et en flamand (2) entre autres un dû au pensionnaire Fagel. Aucun ministre du Roi n'aurait pu mieux plaider la cause espagnole. Pour ce qui concerne la jointe à former, le Roi est invité à désigner les personnalités qu'il faut y faire siéger.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 7.

1130. Bruxelles, 19 avril 1684. — Graña à Charles II.

Le Gouverneur rappelle les indications qu'il a données au sujet du départ de Louis XIV de Versailles, de l'importance de ses troupes, de la diversion qu'il comptait faire dans la région de Cologne, de l'angoisse des Hollandais, du dénuement où on se trouvait aux Pays-Bas. Depuis, les préparatifs ont avancé. Un régiment hollandais est entré à Namur. Si le prince d'Orange pouvait encore céder deux autres régiments, Charleroi et Namur seraient en sécurité. Seulement les armements faits à Cologne augmentent les appréhensions des Hollandais. Il n'est pas facile dès lors d'obtenir les mesures les plus utiles, à cause des clameurs qui s'élèvent pour réserver leurs forces à leur propre défense. L'inquiétude n'a jamais été aussi grande. On fait ce qu'on peut. On a mis en déroute ces derniers jours certains partis ennemis, en particulier celui commandé par un individu qu'on appelle *El hermitano*. Des quarante hommes qui constituaient ce groupement, vingt ont été tués et les autres capturés. Si on disposait de plus de ressources et de plus de troupes, on pourrait nourrir de meilleures espérances.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 9.

(1) Appelé aussi le marquis de Castel Moncayo.

(2) *en flamenco.*

1131. Bruxelles, 21 avril 1684. — *Graña à Charles II.*

Le marquis a insisté auprès de Burgomayne afin qu'il fît des instances pour obtenir l'envoi de renforts allemands. Le Roi a fait savoir qu'il fallait tâcher de gagner à prix d'argent les prince de Brunswick. Graña observe que l'argent apporté par Carnero a été dépensé. En plus, 5 les ordres venus de Madrid sont contradictoires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 19.

1132. Bruxelles, 21 avril 1684. — *Graña à Charles II.*

Charles II a approuvé la démonstration faite par Graña à Luxembourg pour témoigner la gratitude royale vis-à-vis des habitants de cette ville 10 si éprouvée par les bombardements français. Le Gouverneur a remis au magistrat la dépêche royale leur adressée. En retour, les habitants ont protesté à nouveau de leur fidélité. Il faudrait faire quelques faveurs aux officiers de la garnison. Le marquis répète qu'il favorisera autant qu'il peut la défense de la ville, encore que ses forces et ses ressources 15 soient si inférieures à celles de l'ennemi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 21.

1133. Madrid, 21 avril 1684. — *Charles II à Graña.*

Le comte de Mansfelt a insisté au nom de l'Empereur pour que le Roi fît connaître ses intentions concernant le projet d'accommodement avec 20 la France. Burgomayne a fait rapport aussi sur les négociations qu'il a entamées à ce propos avec l'Empereur. Charles II en a été amené à se montrer condescendant. Il a remis entièrement à la décision de l'Empereur l'affaire de la trêve générale. Il exprime le désir que nonobstant le projet arrêté à La Haye par les alliés, les Français restituent Dixmude 25 et Courtrai ou au moins la dernière de ces places, si importante pour la conservation de Gand. Le Roi confie toute cette affaire à la direction de l'Empereur (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 27.

(1) Voir la lettre identique en substance adressée le même jour à Fuenmayor. *Ambassade d'Espagne à La Haye* (reg. 83, fol. 119²).

1134., 22 avril 1684. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Conseil insiste pour qu'on recommande au Conseil de Guerre l'affaire d'Antoine van Lierdt, marchand flamand, qui avait eu à se 5 plaindre des autorités espagnoles.

Secretarias provinciales, liasse 2481.

1135. Bruxelles, 30 avril 1684. — *Graña à Charles II.*

Depuis les débuts de son gouvernement, le principal souci de Graña a été la défense de la place de Luxembourg. Assurer les vivres, renforcer 10 la garnison, procurer l'arrivée de personnalités influentes, tels ont été les objectifs de sa politique. Le manque d'argent, l'hiver rigoureux, la multiplicité des pertes d'hommes, la conviction que la ville était l'objectif visé par les Français, tout cela a décidé Graña à y envoyer en grand secret des renforts, retirés de Namur et il explique les dispo- 15 sitions prises pour réaliser heureusement ce transfert. L'opposition faite par le prince de Barbançon a fait tout échouer (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 31 (2).

1136. Bruxelles, 3 mai 1684. — *Graña à Charles II.*

Balthasar de Fuenmayor a fait savoir que les ministres alliés ont 20 décidé de former une nouvelle barrière pour toute la durée de la trêve. Le Roi s'est étonné de ce que Graña n'ait pas fait connaître son avis sur ce point. Le marquis répond que malgré ses doléances sur la pitoyable situation des Pays-Bas, le Roi a formellement défendu de se prêter à un traité qui ne fût général et n'impliquât la restitution de 25 tout le territoire usurpé depuis la paix de Nimègue. Il ne lui restait donc qu'à donner ses indications sur la situation des Pays-Bas et les nécessités

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 3 mai, pour le comte de Valsasine (fol. 41), pour Marguerite de Schoonhoven, veuve de l'audiencier, baron d'Impde (fol. 43).

30 (2) Le 3 mai, Graña envoie de nouveaux documents émanant de La Neuveforge (fol. 45).

qui se présentaient pour leur défense. D'ailleurs le Roi a été mis au courant de vive voix par Alonso Carnero, ministre capable et bien informé, par les mains de qui ont passé toutes les affaires importantes du gouvernement. Carnero a fait connaître au Roi le montant des troupes en armes, celles qui étaient nécessaires pour la paix et pour la guerre, l'impossibilité de faire face à tous les besoins. Le Roi peut apprendre par là l'opinion de Graña sur tout ce qui s'est passé aux Pays-Bas depuis l'invasion du maréchal d'Humières.

Le Roi s'est plaint de ce qu'on ne l'ait pas averti du transfert des troupes françaises des Pays-Bas à la frontière espagnole. Graña répond que ce transfert a été peu important. Il termine en se plaignant des accusations injustes qui ont été portées contre lui.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 50.

1137. Bruxelles, 3 mai 1684. — Graña à Charles II.

Voilà neuf mois que la guerre dure aux Pays-Bas. Le Roi n'a cessé de répéter qu'il donnerait ordre d'envoyer les assistances nécessaires. Les représentations continuelles de Graña et les déclarations faites par le Veedor général, Alonso de Carnero, qui est si au courant des nécessités du pays, auront procuré au Roi la connaissance parfaite de tout ce qui manque. Le Gouverneur avait espéré la réalisation de la promesse d'envoyer plus d'un million d'écus. En réalité il n'y a eu que les 500,000 écus apportés par Carnero. On peut s'imaginer que pareilles ressources sont insuffisantes devant l'immensité des besoins. Les ennemis n'ont pas laissé pierre sur pierre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 58 (1). 25

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires personnelles : le 3 mai, pour le veedor général Pedro de Oreytia (fol. 60), pour le duc de Havré (fol. 64), pour le comte d'Egmont (fol. 68); le 16 mai, pour le duc de Bejar (fol. 70); le 17 mai, pour le comte de Prades (fol. 88), pour le duc de Monmouth (fol. 104); le 31 mai, pour le comte de Boussu (fol. 126), pour le duc de Lorraine (fol. 128), pour le sergent de cavalerie Luiz Buzzi (fol. 130), pour le duc de Monmouth (fol. 138); le 28 juin, pour Manuel de Goyri, official de la Secrétairerie d'État et de Guerre (fol. 164); le 18 octobre, pour le duc de Monmouth (fol. 182); le 10 novembre, pour le même (fol. 196).

1138. Bruxelles, 3 mai 1684. — Graña à Charles II.

Il est incommode d'expliquer au Roi l'ensemble des difficultés présentes. Elle dépasse toute imagination. Le Roi de France est arrivé à Valenciennes avec sa famille et ses femmes (1). Créqui a pris possession de ses postes près de Luxembourg. L'ambassadeur français de La Haye a remis un mémoire captieux et insolent, comme il en est toujours quand il s'agit de manœuvres françaises. Montal s'est posté tout près de Namur avec des dragons, des cavaliers et des fantassins. On croyait d'abord qu'il s'attaquerait à cette place, mais depuis il s'est dirigé vers Luxembourg. Les troupes qui doivent opérer leur jonction avec celles de l'Électeur de Cologne marchent par le Luxembourg. Louis XIV se trouve à Condé. Toute son armée n'est pas encore concentrée.

Fuenmayor est venu à Bruxelles et a délibéré avec Graña au sujet des ordres du Roi et de la réponse à donner à une lettre du prince d'Orange. Cette réponse a eu pour but de maintenir le prince en sa confiance. On lui a fait déclarer que si les unités hollandaises ne pouvaient opérer aux Pays-Bas, il valait mieux les retirer. L'ensemble des troupes royales restantes serait consacré à la défense de cinq ou six places. Si les Hollandais abandonnaient Luxembourg, les Espagnols en feraient autant pour les autres places de la barrière. Connaissant les visées françaises, on estimait qu'il était préférable de perdre les Pays-Bas de façon honorable que de les abandonner avec déshonneur. Les États-Généraux comprendraient alors qu'il était de leur avantage de risquer quelque chose pour conserver le tout. Le désespoir de Graña est immense, il ne peut plus que coopérer à la perte des Pays-Bas que le Roi lui a confiés. En tout cas il est resté fidèle aux ordres royaux.

Graña a fait des instances auprès du Prince d'Orange pour qu'il se mît en marche. Il est plus glorieux de périr dans un combat inégal que de mourir victimes de l'intrigue des Hollandais et de la partialité du gouvernement anglais. Le Gouverneur a fait faire des démarches auprès de Bourgomyne. Telle est la situation générale, il est inutile de s'étendre sur les détails. En tout cas Graña a fait ce qu'il a pu.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 53.

(1) Le texte dit formellement : *sus mujeres*.

1139. Bruxelles, 3 mai 1684. — *Graña à Charles II.*

Envoi d'un rapport du prince de Chimay sur l'opération exécutée par un groupe de la garnison de Luxembourg qui s'est attaqué avec brio à un tercio de dragons français du maréchal de Hoquincourt.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 288, fol. 66 (1). 5

1140., 5 mai 1684. — *Consulte de la jointe d'État.*

Au sujet des plaintes du Nonce touchant les infractions commises contre la juridiction ecclésiastique aux Pays-Bas, et le choix des professeurs de l'Université de Louvain.

Estado, 3876. 10

1141. Bruxelles, 16 mai 1684. — *Graña à Charles II.*

On a délibéré à Bruxelles sur les moyens de secourir Luxembourg, en tenant compte des grandes difficultés du transport des troupes à réunir de différents côtés au moment où les effectifs sont si réduits. On a envoyé une troupe à Léau pour s'acheminer de là à Navagne et se rendre à destination par la Meuse. On en a envoyé une autre de Charleroi par la route de Givet. On en a rassemblé une troisième en Gueldre. On a confié le commandement général des renforts envoyés à Luxembourg au comte de Valsasine, officier de valeur. Graña espère être à même d'annoncer bientôt que l'expédition a réussi. 20

La garnison de Luxembourg a fait une sortie heureuse, ayant mis en déroute le régiment du Dauphin et un tercio de dragons qui a subi des pertes sensibles. Il n'y a pas à douter que la garnison portera à l'ennemi le plus de coups possible. Louis XIV se trouve entre Boussu et Thulin, ayant envoyé à Valenciennes toutes les femmes. Les garnisons de Mons, Charleroi et Namur ont fait ces derniers jours de nombreux prisonniers. 25

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 288, fol. 76.

(1) Le rapport manque.

1142. Bruxelles, 17 mai 1684. — *Graña à Charles II.*

Le Gouverneur a reçu les lettres du Roi recommandant d'assurer la sécurité d'Audenarde et annonçant le transport de troupes de renforts venant de Galice. Il annonce que l'ennemi s'est retiré d'Audenarde. On attend l'arrivée des recrues dont les unités espagnoles ont le plus grand besoin. 5

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 288, fol. 84.

1143. Bruxelles, 17 mai 1684. — *Graña à Charles II.*

Le Roi voudrait obtenir, par voie d'échange, la liberté du prince de Montesarco. Graña remarque que les Français exigent de ce dernier une grosse rançon et qu'il ferait son possible pour donner satisfaction au Roi, si on disposait ici de captifs de pareille importance. 10

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 288, fol. 86.

1144. Bruxelles, 17 mai 1684. — *Graña à Charles II.*

Le marquis de Bourgomayne a fait savoir qu'il a eu connaissance du siège de Luxembourg et a insisté auprès de l'Empereur pour qu'il vint au secours de la place. Celui-ci s'est excusé en alléguant ses propres nécessités. On fera de nouvelles démarches, mais d'après Graña il faut en espérer peu de chose. 15

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 288, fol. 90. 20

1145. Bruxelles, 17 mai 1684. — *Graña à Charles II.*

Au sujet de l'envoi des renforts à Luxembourg. Le Roi reconnaîtra qu'on ne néglige aucune mesure propre à assurer la conservation de la place. L'expédition tentée par Valsasine a échoué; on a renvoyé les diverses unités à leur garnison primitive, au grand étonnement de Graña. Celui-ci se lamente de l'issue funeste d'une expédition aussi importante. 25

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 288, fol. 94.

1146. Bruxelles, 17 mai 1684. — *Graña à Charles II.*

Récit d'une rencontre qui a eu lieu dans le Pas-de-Calais entre les deux navires de convoi le *Saint-François* et le *Marquis de Graña* et trois frégates françaises. Les navires d'Ostende sont rentrés au port assez abimés, mais après avoir infligé des dommages sensibles à l'ennemi ⁽¹⁾. 5

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 96.

1147. Bruxelles, 17 mai 1684. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a fait savoir qu'il s'était conformé aux conclusions proposées pour empêcher le commerce de contrebande et les abus auxquels pouvaient donner lieu les navires du convoi ostendais. Il veut que Graña 10 prenne les dispositions pour éviter toute contravention aux règlements par ces mêmes navires. Graña fera tout son possible à cet effet : il voudrait avoir une copie des règlements édictés à Madrid à ce propos. Il a déjà lui-même défendu d'embarquer sur ces bateaux aucun produit venant de France ou du territoire conquis par cette puissance. Il estime 15 que ces unités doivent servir non à augmenter le trafic mais à favoriser le développement des manufactures en assurant la facilité de leur écoulement. Le Gouverneur fait le tableau des diverses manufactures des Pays-Bas capables de travailler pour l'exportation. Les provinces ont été lésées par le fait qu'on a admis l'introduction en Espagne de beau- 20 coup de produits étrangers et par l'interruption de la navigation résultée de la perte de Dunkerque. Elles se voient contraintes aujourd'hui à recourir à des marines étrangères pour le transport de leurs produits. Graña veut s'appliquer au rétablissement du trafic. Il espère que Charles II appréciera l'importance de cette entreprise. 25

L'observation stricte aux Pays-Bas des dispositions en vigueur en matière commerciale, alors qu'il en est autrement chez les alliés, va favoriser les étrangers. On ne saurait empêcher Anglais, Hollandais et Hanséates de couvrir de leurs certificats des produits d'origine française. Les ennemis ne pouvant profiter des navires de convoi vont 30

(1) Voir en annexe un rapport fait au marquis de Graña à ce même propos (fol. 98).

s'adresser aux neutres. Le « zélé » qui a fait rapport au Roi sur les navires de convoi est d'ailleurs mal informé, puisqu'il pense que ces navires appartiennent à des particuliers.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 80 ⁽¹⁾.

5 1148. Bruxelles, 17 mai 1684. — *Graña à Charles II.*

Envoi d'avis émanant de La Neuveforge ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 100.

1149. Bruxelles, 17 mai 1684. — *Graña à Charles II.*

Le marquis a eu une entrevue avec le prince d'Orange. On a discuté 10 sur les moyens d'inquiéter l'ennemi et d'entraver le siège de Luxembourg. Le résultat n'a guère été satisfaisant. Graña s'en remet au rapport que Fuenmayor fera au Roi sur la situation des affaires hollandaises. Le prince d'Orange s'est plaint de ce qu'on lui ait caché la résolution prise de négocier une trêve avec les Français et Graña rend compte de 15 la discussion qu'il eut avec lui. Celui-ci a promis de faire des instances pour obtenir des renforts allemands si tant est que la place peut durer jusqu'à leur arrivée. Si Luxembourg cède, les Hollandais subiront la loi que la France leur dictera, tout le monde parle de paix et de trêve. Telle est la situation. Lamentations habituelles sur le manque de 20 troupes et d'argent. Au cours des douze mois de guerre il a reçu en tout 800,000 écus. Pendant toute l'année 1683, on ne lui a envoyé aucune lettre de change.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 108.

1150. Bruxelles, 28 mai 1684. — *Graña à Charles II.*

25 Le Gouverneur a envoyé Alonso Carnero à La Haye pour discuter la question des subsides à offrir au duc de Hanovre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 116.

(1) Voir en annexe un mémoire où Graña a puisé la substance de sa réponse (fol. 112).

(2) Voir en annexe une lettre de La Neuveforge à Graña, datée du 8 mai 1684 (fol. 102).

30 — Envoi semblable le 1^{er} novembre (fol. 190).

1151. Madrid, 30 mai 1684. — *Le Cardinal-Nonce Mellini au marquis d'Astorga.*

Le Cardinal proteste contre les États de Brabant qui voudraient obliger l'Université de Louvain à payer les impôts et les gabelles.

Secretarias provinciales, liasse 2481. 5

1152. Bruxelles, 31 mai 1684. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a réclamé un relevé des unités françaises et de leurs effectifs. Graña remarque que le dénombrement est difficile à faire, mais qu'on peut estimer les escadrons d'infanterie à 600 hommes et les bataillons de cavalerie et de dragons à 100 hommes. Le corps destiné à l'Électeur de Cologne a marché lentement, de façon à couvrir le siège de Luxembourg. Les troupes réunies par l'Électeur lui-même ne se sont pas jointes à celles de Munster, malgré les sollicitations de l'évêque de Strasbourg. Le chapitre de Munster ne veut pas se dégarnir des forces qu'il entend réserver exclusivement à sa défense. 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 118.

1153. Bruxelles, 31 mai 1684. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a écrit à Graña pour le charger de remercier le duc de Bejar et le baron de Courrières à propos de leur conduite et de celle de la garnison d'Audenarde. Il veut aussi que cette ville soit exempte pendant vingt ans de toute contribution. Il a discuté le danger que présente le bombardement (1) quand la population désireuse d'éviter la ruine de ses propriétés en vient à contraindre la garnison à la reddition. Graña rappelle qu'il a donné des indications sur la force des troupes espagnoles et celle des troupes hollandaises, sur le grand nombre de places à défendre et la supériorité de l'ennemi. Tout le monde est convaincu de la nécessité d'empêcher l'ennemi de procéder à des bombardements. Mais il faudrait pouvoir user de représailles et on manque d'argent et

(1) *operazion de la bombas.*

de temps. Que le Roi considère ce dont on a disposé pour lever des armées à opposer aux forces françaises, si disciplinées et si bien approvisionnées! C'est un miracle qu'on ait pu garder ce qui reste et nul n'est responsable des souffrances endurées. Au sujet des effectifs français, il est difficile de faire un rapport exact, les renseignements qu'on peut acquérir se confirmant si rarement. Graña a signalé tout ce qu'il a pu. Il n'a rien ajouté parce qu'il ne veut communiquer que ce qu'il considère comme digne de foi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 122.

10 1154. Bruxelles, 31 mai 1684. — *Graña à Charles II.*

Le Roi a émis l'espoir qu'on empêcherait les Français d'exercer sur les Pays-Bas la pression qu'ils ont pu réaliser par le passé. Il se base sur le rapport remis par Graña, à propos des effectifs de l'armée royale et de l'armée hollandaise pour penser qu'il y aura moyen de se défendre. Le 15 Gouverneur remarque qu'on ne peut disposer complètement des troupes hollandaises. Les troupes espagnoles ne constituent pas une armée, mais un agglomérat de jeunes gens, de vieillards, de femmes et d'un petit nombre de vrais soldats. Les abus en fait d'effectifs sont courants. Le manque d'assistance réelle appert par les multiples doléances faites par 20 Graña à ce propos. Les effectifs hollandais y compris les garnisons de Gand, Bruges et Damme, Bruxelles, Malines et Namur atteignent les 23.000 hommes et non 40.000, comme on a fait savoir à tort à Madrid.

Le Roi a prescrit de continuer les recrutements d'infanterie et de cavalerie. Graña rappelle les rapports qu'il a dressés et qui indiquent 25 clairement ce qui est nécessaire pour les besoins de l'armée. Il insiste à nouveau sur les difficultés inhérentes au recrutement, principalement en été, quand les ouvriers trouvent plus facilement du travail et que l'offre est moins abondante. On a fait plus que le possible. Il faudrait effectuer un paiement en ce moment. Graña ne sait où trouver les 30 moyens nécessaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 132.

1155. Bruxelles, 31 mai 1684. — *Graña à Charles II.*

Le sergent-major Antonio de Villaroel est arrivé à Ostende avec dix compagnies du nouveau tercio qu'on lève en Galice. Il y a environ mille hommes, de bonne qualité, mais insuffisamment armés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 288, fol. 140. 5

1156. Bruxelles, 31 mai 1684. — *Graña à Charles II.*

Le marquis annonce avec grande douleur que toutes les tentatives faites pour introduire un secours dans la place de Luxembourg ont échoué. Les travaux exécutés par les Français y ont mis obstacle. Aux dernières nouvelles on a appris que le siège n'a pas avancé. Le marquis a fait toutes les démarches possibles auprès du prince d'Orange. Il est dans le plus grand désespoir. Il n'ose pas tout révéler dans la lettre, car il est convaincu que les Français ont connaissance du chiffre employé. Louis XIV se trouve à Valenciennes. Les désertions sont nombreuses parmi les soldats français, suisses et allemands. Montal se tient avec 2.500 cavaliers près de Dinant, il constitue pour ainsi dire la garde du camp de Luxembourg.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 288, fol. 142.

1157. Bruxelles, 31 mai 1684. — *Graña à Charles II.*

L'ordinaire de Paris a amené un pli du comte de Mansfelt, ambassadeur allemand en cette ville, contenant une lettre du Roi pour Graña. Les Français ont ouvert cette missive. Il y est indiqué que se ralliant à l'opinion de l'Empereur, Charles II a remis entièrement à la disposition de ce dernier l'arrangement d'une trêve générale. Il voudrait obtenir de la sorte la restitution de Dixmude et de Courtrai. Par les dernières lettres de Graña, Charles II aura appris que cette décision était déjà connue en Hollande, en France et à Cologne. Seuls Ronquillo, Castel-Moncayo et Graña étaient dans l'ignorance. C'est pour les serviteurs du Roi une affliction de plus de voir que non seulement les secours, mais même les informations leur manquent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 288, fol. 144. 30

1158. Bruxelles, 31 mai 1684. — *Graña à Charles II.*

Il n'y a pas de doute que Graña n'ait transmis à la Monnaie les métaux apportés en barres par Carnero. Le Roi a demandé un rapport sur les bénéfices de cette opération. Le Gouverneur répond que toute cette affaire a été traitée par les bureaux de l'armée et les fonctionnaires de la Monnaie du pays. Ils ont reçu ordre de rédiger une relation détaillée. En cela, comme en toutes choses, on s'est efforcé de manier les fonds avec une honnêteté qu'on n'avait jamais égalée jusqu'ici dans aucun des domaines de la Couronne. Le marquis proteste énergiquement contre les calomnies répandues sur son compte. Il s'élève contre les ministres de la Cour, qui font des suggestions de ce genre, ajoutant que si ceux-ci accordent du crédit aux indications sinistres que leur fournissent leurs correspondants, ils devraient engager le Roi à le châtier et lui envoyer un successeur (1).

15 *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 288, fol. 146.

1159. Bruxelles, 31 mai 1684. — *Graña à Crispin Botello.*

On a dû faire usage du nouveau chiffre à cause de la violation des courriers par les Français.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 288, fol. 156.

20 1160. Madrid, 8 juin 1684. — *Charles II à Balthasar de Fuenmayor.*

L'ambassadeur a fait savoir qu'on a appris à La Haye avec terreur le refus de Louis XIV de consentir à une trêve générale. L'ambassadeur est lui-même intervenu auprès du gouvernement hollandais pour que celui-ci ne songeât plus qu'aux mesures de défense. Il a écrit à Bourgo-
25 mayne pour obtenir de l'Empereur des renforts pour les troupes de

(1) Il y a des annexes à cette lettre. Ce qui avait provoqué l'indignation de Graña c'est la question posée par la lettre royale par rapport aux *Services* qui auraient été accordés depuis deux ans par la ville d'Anvers et dont — sans doute volontairement — le Gouverneur aurait caché l'existence à la Cour. De la documentation, réunie par Graña, il ressort que la ville n'a accordé aucune faveur, que sa participation aux aides est chose tout à fait normale et semblable à celle des autres parties du Brabant. 30

Bavière et celles des cercles, faisant voir que c'était la seule façon de sauver Luxembourg, les Pays-Bas, l'Empire et la couronne impériale, contre qui s'acharnaient les ambitions françaises. Le Roi approuve cette conduite et annonce que lui aussi a fait des instances à Vienne.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 83, fol. 168. 5

1161., (s. d., après le 8 juin 1684). — *Relation de la défense de Luxembourg par le prince de Chimay*.

Cette longue relation retrace jour par jour les événements du siège depuis le 28 avril, quand les ennemis s'emparèrent des avant-postes, jusqu'au 7 juin, jour de la sortie de la garnison. Elle est accompagnée de l'interrogatoire des témoins qui déposèrent sur les opérations du siège et la capitulation de la place (1).

Estado, 3876.

1162. Bruxelles, 14 juin 1684. — *Graña à Charles II*.

Toutes les tentatives faites pour introduire des renforts à Luxembourg ont échoué. Il n'y a pas eu moyen de persuader le prince d'Orange à faire une expédition et tenter avec 4.000 ou 5.000 fantassins et la cavalerie de profiter du voisinage des forêts et rompre les lignes françaises. Les autorités de Luxembourg sont entrées en pourparlers avec l'ennemi. Le maréchal de Créqui a refusé une trêve. La nouvelle de la capitulation est arrivée, les Français ont procédé à des réjouissances, mais peu après on a appris que la nouvelle était fautive et que le prince de Chimay refusait de se rendre. Depuis, Louis XIV est retourné à Versailles. Quelques jours après, le 7 de ce mois, la reddition de la place a été effective. A l'arrivée de Chimay et de ses officiers on pourra se rendre compte des derniers incidents et voir s'il y a lieu de récompenser ou de punir. La perte de la place est un malheur. Anglais, Hollandais et princes électeurs ont agi contrairement à leurs propres intérêts. Graña rappelle qu'il a déjà insisté sur son inutilité. Il demande à nouveau qu'on lui désigne un successeur.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 160. 30

(1) En tout trois documents, plus un plan détaillé de la place.

1163., 1^{er} juillet 1684. — *Les États-Généraux des Provinces-Unies à Graña*.

Les États-Généraux exposent comment ils ont été obligés de signer une trêve de vingt ans. Ils se considèrent dans l'impossibilité de tenter de reprendre Luxembourg sans être entraînés dans une guerre qui amènerait, peut-être, la ruine totale des Pays-Bas.

Estado, 3875.

1164. Madrid, 7 juillet 1684. — *Charles II à Graña*.

Le duc de Holstein a fait des propositions tendant au rétablissement du commerce et à la réduction de la flotte dans les proportions en usage jadis. Le Roi rappelle à Graña qu'il a déjà demandé son avis à ce propos.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 167.

1165. La Haye, 11 juillet 1684. — *Fuenmayor à Charles II*.

Le ministre impérial accrédité à La Haye a reçu un pli de l'Électeur de Bavière, l'avisant que l'Empereur avait cédé aux instances de l'Électeur et s'était décidé à accepter la trêve proposée par les Français. Léopold se déclarait aussi résolu à obtenir l'assentiment de Charles II. L'Électeur a demandé à l'Empereur de faire une déclaration dans ce sens à Ratisbonne. Depuis, le ministre impérial accrédité à La Haye a reçu confirmation officielle de son maître des allégations de l'Électeur. Ainsi donc tout était déjà arrangé à Lintz, avant même que Graña ait écrit à ce sujet. La déclaration impériale aura peut-être été faite à Ratisbonne avant même que Bourgomayne en ait eu connaissance.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 83, fol. 217.

1166. Bruxelles, 1^{er} août 1684. — *Graña à Charles II*.

Ni dans la guerre actuellement en cours entre l'Empereur et les Turcs, ni dans celle qui l'a précédée, il n'a été engagé aucun contingent espagnol. Il serait opportun qu'il y en ait, à cause de la parenté étroite entre

les souverains et l'occasion qui serait offerte à ces formations éventuelles de s'exercer dans l'art de la guerre.

Il faut désigner à cet effet le corps de cavalerie dont on dispose, soit dans sa totalité, soit dans sa plus grande partie. Dans le cas d'une rupture provoquée par le roi de France, ce corps de cavalerie serait en tout cas insuffisant, tandis que l'aide prêtée à l'Empereur serait de grand prix. Il serait opportun que les troupes affectées à cette opération puissent se trouver à la fin d'octobre sur la Drave, d'où elles pourraient éventuellement passer en Italie.

Estado, 3875.

1167. Madrid, 2 août 1684. — Charles II à Graña. 40

Le Nonce accrédité à Madrid s'est plaint de ce qu'on ait emprisonné à Vilvorde un prêtre de Cambrai, au préjudice de l'autorité du Saint-Siège. Charles II réclame des informations à ce sujet. Il veut qu'on prescrive aux Conseils des Pays-Bas, comme règle générale, le respect de l'immunité ecclésiastique.

Conseil privé, reg. 3, fol. 179. 45

1168. Bruxelles, 3 août 1684. — Fuenmayor à Charles II.

Le marquis de Graña a appelé Fuenmayor à Bruxelles pour traiter avec lui au sujet de l'attitude à prendre à La Haye en conséquence de la résolution de Charles II de s'en remettre complètement à la décision de l'Empereur pour tout ce qui touche la trêve. Au reste Fuenmayor se réfère au rapport que Graña lui-même fera à propos de cette affaire.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 83, fol. 260.

1169., 9 août 1684. — J.-B. Christyn à Charles II.

Le conseiller fait valoir qu'en 1667 il a répondu à un libelle des Français traitant des droits du roi de France sur les Pays-Bas par une brochure imprimée chez Don Francisco Ramos del Monzano. Depuis, il a entrepris des recherches dans les archives et a compulsé et étudié des documents pour écrire un nouveau mémoire. Il l'a remis à Crispin Gonzales Botello, pour que celui-ci le transmette au Roi.

Estado, 3875. 30

1170., 12 septembre 1684. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet de la lettre précitée de J.-B. Christyn. On voit par la consulte que le Roi, dans une lettre du 23 juillet 1682, avait chargé le jurisconsulte brabançon de répondre à un nouveau libelle des Français. Il devait reprendre les points qu'il avait omis dans son mémoire de 1667.

Le Conseil est d'avis de renvoyer le travail de Christyn à l'examen du marquis de Mondejar, conseiller d'État et d'André del Marmol, du Conseil de Flandre. Le marquis de Graña devrait, de son côté, consulter le Conseil privé et le Grand Conseil de Malines pour voir si ce livre mérite les honneurs de l'impression.

Estado, 3875 (1).

1171. Bruxelles, 20 septembre 1684. — Graña à Charles II.

Le marquis a reçu la lettre royale lui prescrivant de n'opérer aucune réforme de l'armée avant d'avoir reçu de nouveaux ordres. Il ajoute que les effectifs diminuent chaque jour, les soldats meurent de faim. Il ne comprend pas comment le Roi peut laisser son armée dans une pareille indigence sans autre remède que d'avoir à attendre de nouveaux ordres! Il insiste pour obtenir la permission qu'il a demandée de se retirer (2).

Estado, 3876.

1172., 23 septembre 1684. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Conseil a examiné le mémoire remis par le Nonce au marquis d'Astorga au sujet du privilège de l'Université dont celle-ci demande le maintien. Il s'agit de l'exemption de tous impôts. Le Nonce demande

(1) On notera que pour la fin de l'année 1684 et les deux années suivantes notre information devient sensiblement moins importante. L'ambassade de La Haye, abandonnée par Fuenmayor en septembre 1684, reste sans titulaire effectif jusqu'au milieu de 1687. C'est l'explication principale de la pénurie de notre documentation.

(2) Cette lettre fait l'objet d'une consulte du Conseil d'État du 14 octobre suivant.

que le Roi fasse cesser l'innovation en vertu de laquelle on veut imposer l'Université. Le Conseil est d'avis de demander l'avis de Graña.

Secretarias provinciales, liasse 2481.

1173., 28 septembre 1684. — Un secrétaire d'État au marquis de Mondejar et à Alexandre Schokaert ⁽¹⁾. 5

Le secrétaire leur annonce que le Roi les a chargés d'examiner le dernier travail de J.-B. Christyn ⁽²⁾.

Estado, 3910.

1174. Madrid, 28 septembre 1684. — Charles II à Graña.

Le Roi a permis à Castel-Moncayo de revenir en Espagne. Il est indispensable qu'il y ait à La Haye une personnalité prenant soin des archives de l'ambassade et des affaires courantes. Graña désignera à cet effet un sujet convenable.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 170.

1175. Madrid, 12 octobre 1684. — Charles II à Graña. 15

Le marquis a remis à Madrid la copie d'une lettre qu'il a reçue du baron del Val à propos de la conférence qu'il a eue à Paris avec Louvois. Le Roi attend des détails complémentaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 174.

1176. Bruxelles, 18 octobre 1684. — Graña à Charles II. 20

Le Roi a demandé de tâcher de racheter aux Français les deux compagnies espagnoles et la partie de la troisième qui ont été prises près de Dunkerque. Graña rappelle qu'il a annoncé déjà que la plus grande

⁽¹⁾ Schokaert remplaça donc son collègue del Marmol, chargé tout d'abord, comme membre du Conseil de Flandre, d'examiner le nouveau manuscrit de Christyn. 25

⁽²⁾ Une note marginale d'un secrétaire nous apprend qu'on écrivit à la *Covachuela*, salle inférieure du palais de Madrid, où siégeaient les Conseils, de rendre le livre, parce qu'il était resté dans les appartements supérieurs dès qu'il fut remis entre les mains du Roi.

partie de ces gens doit être rentrée en Espagne. Le reste aura disparu. Dès lors, même si les Français usaient de bonne foi — ce qu'ils n'ont jamais fait — ils ne sauraient les rendre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 176.

5 1177. Bruxelles, 18 octobre 1684. — Graña à Charles II.

Au sujet du départ de Castel-Moncayo de La Haye. Le Gouverneur insiste pour qu'on paie à l'intéressé ce qu'on lui doit. On ne saurait se figurer le déshonneur qui rejaillit sur les Espagnols, de ce qu'au sein des Cours étrangères, les diplomates de leur nation doivent mendier des secours. La misère de Pedro Ronquillo est extrême : ce n'est pas seulement le luxe, la décence mais même la nourriture qui lui manque. Il est dépourvu de ce qui reste au plus misérable mendiant. Ses souffrances sont indignes d'un ministre de telle capacité. Il faudrait lui envoyer l'argent nécessaire pour payer ses créanciers et sortir de son dénuement. Quant à l'ordre d'envoyer un intérimaire à La Haye, on ne pourra l'exécuter que quand Castel Moncayo sera parti.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 178.

1178. Bruxelles, 18 octobre 1684. — Graña à Charles II.

Le camp de Boufflers ⁽¹⁾ est resté établi à Gavre. Les Français ont commis toutes sortes de violences indignes. Depuis Boufflers a quitté le territoire des Pays-Bas, mais malgré les stipulations du traité, les Français n'ont pas restitué Courtrai et Dixmude. Ils ont fait ce qu'ils ont pu pour entraîner dans leur pays la manufacture de lingeries, employant à cet effet les menaces. L'amour des pauvres vassaux ruinés rendra vains tous leurs efforts, d'après ce que Graña espère. On a fait faire de nouvelles instances auprès du maréchal de Humières, pour obtenir satisfaction. Incriminations habituelles contre les Français. La trêve a été publiée ici sans aucune solennité. En France, la notification s'est faite avec grand appareil.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 180.

⁽¹⁾ Louis-François, duc de Boufflers.

1179. Bruxelles, 18 octobre 1684. — *Graña à Charles II.*

Envoi d'un mémoire sollicitant l'admission en Espagne des manufactures anversoises. C'est le seul moyen de rétablir le commerce des Pays-Bas. Que le Roi examine la demande avec toute l'attention requise!

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 184. 5

1180. Bruxelles, 18 octobre 1684. — *Graña à Charles II.*

L'Électeur de Cologne est arrivé à Liège. Graña lui a fait rendre une visite de pure courtoisie.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 186.

1181. Bruxelles, 18 octobre 1684. — *Graña à Charles II.* 40

Les Hollandais ont licencié les recrues qu'ils avaient levées il y a deux ans. Le marquis aurait voulu reprendre à son service quelques fantassins pour renforcer l'armée royale. Le manque de ressources, le découragement résultant du spectacle de la faim qu'on endure rendent plus difficile l'exécution de ce projet, si important par ailleurs. 45

Le Gouverneur rappelle un rapport antérieur rendant compte des effectifs et de la composition de l'armée en indiquant les réformes à opérer pour remettre les choses sur un pied convenable. Il a indiqué le montant des dépenses nécessaires avec celui du traitement des ministres et du personnel des bureaux. Il a précisé ce que le pays pourrait 20 fournir et ce qui devrait être envoyé de Madrid. Il voudrait diminuer la dépense résultant de tant d'unités squelettiques. La réponse royale a recommandé de s'abstenir de toute innovation jusqu'à l'arrivée de nouvelles instructions qui se font toujours attendre. Depuis beaucoup de 25 soldats ont déserté, la misère des officiers est telle qu'elle compromet la sécurité des chemins et même des villes. Le Roi sait combien véridique est le tableau dressé de la misère actuelle. Supplications.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 188.

1182., 26 octobre 1684. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Conseil recommande, pour le premier canonicat qui deviendra vacant aux Pays-Bas, Sébastien Fernandez de Medrano qui, depuis vingt 5 ans, sert dans l'armée espagnole comme soldat et maître de mathématiques.

Le Roi donne ordre de recommander le postulant au marquis de Graña.

Secretarias provinciales, liasse 2481.

10 1183. Bruxelles, 1^{er} novembre 1684. — *Graña à Charles II.*

Le Gouverneur tremble en prenant la plume pour faire rapport sur la situation provoquée par les misères et les besoins. Il a déjà dit beaucoup à ce propos, mais jamais il n'a dévoilé suffisamment son opinion. Chaque jour on se rapproche de la catastrophe. Les pauvres habitants 15 se saignent pour payer les Français, l'armée périt de faim, elle se débande sans qu'il y ait moyen de maintenir la discipline. Les effets envoyés sont de mauvaise qualité, comme il a été expliqué à Botello. Ni trêve ni paix ne peuvent conserver ces provinces au Roi si celui-ci ne répond pas effectivement aux supplications qui lui ont été adressées (1).

20 *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 288, fol. 192.

Estado, 3876.

1184. Bruxelles, 1^{er} novembre 1684. — *Graña à Charles II.*

On n'a pu obtenir l'évacuation de Courtrai et de Dixmude. Les Français continuent à tout démolir. Leur déloyauté est toujours la même. 25 Le Gouverneur espère qu'ils ne réussiront pas à entraîner l'industrie de Courtrai.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 288, fol. 194 (2).

(1) Cette lettre est discutée au Conseil d'État espagnol le 9 décembre suivant. (*Ibid.*)

(2) Le 15 novembre, Graña annonce à nouveau que l'évacuation n'a pas encore eu 30 lieu (fol. 206).

1185. Madrid, 10 novembre 1684. — *Charles II à Graña.*

Les ratifications de la trêve de Ratisbonne ont eu lieu à Paris. Le Roi espère que les difficultés relatives à la ratification de la trêve par l'Empereur vont s'aplanir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 288, fol. 200. 5

1186. Madrid, 10 novembre 1684. — *Charles II à Graña.*

Le prince de Montesarcho s'est plaint des difficultés que les Français faisaient de le remettre en liberté. Le marquis de Louvois a fait savoir que Louis XIV est prêt à libérer tous les prisonniers espagnols, moyennant réciprocité. Graña s'efforcera d'assurer un échange général des 10 captifs, sans aucune exception.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 288, fol. 202.

1187. Bruxelles, 15 novembre 1684. — *Graña à Charles II.*

Au mois de septembre, le Roi a envoyé une cédula de 40,000 ducats. Elle est sans aucune valeur. Doléances réitérées. 15

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 288, fol. 204.

1188. Bruxelles, 15 novembre 1684. — *Graña à Charles II.*

Le Gouverneur annonce que les Français n'ont pas encore évacué les places de Courtrai et de Dixmude.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 288, fol. 206. 20

1189. Bruxelles, 15 novembre 1684. — *Graña à Charles II.*

Les navires ostendais se sont emparés, dans le Pas-de-Calais, de deux vaisseaux français. La prise a été déclarée bonne, quoique survenue trois jours après la conclusion de la trêve. Ce bref délai, l'antériorité à la ratification et les précédents n'empêchent pas le gouvernement de 25

Paris de réclamer la restitution, avec menaces de représailles. Les représentations faites à Paris n'ont servi à rien, à cause de la violence habituelle des Français. Ils ont fait intervenir le Nonce et depuis les habitants des Pays-Bas ont manifesté leur crainte de représailles. Graña a dû 5 céder. Réclamations habituelles contre les Français. Tant que nos forces seront dans l'état actuel, — conclut-il, — la conduite des ennemis, des voisins et des alliés ne changera pas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 288, fol. 209.

1190. San Lorenzo de l'Escorial, 19 novembre 1684. — *Charles II à 10 Don Crispin Gonzales Botello.*

Il ne faut pas accorder au marquis de Graña le congé qu'il demande, sa présence est trop nécessaire en Flandre (1).

Estado, 3876.

1191. Madrid, 7 décembre 1684. — *Charles II à Graña.*

15 Le Nonce de Madrid s'est plaint à diverses reprises des excès commis aux Pays-Bas — à ce qu'il prétend — au détriment de l'immunité ecclésiastique. Le Roi a jugé bon de réunir des théologiens et des juristes pour examiner sérieusement ces controverses. Il y a quatre sources de 20 conflit : 1° la visite de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand; 2° les procédures criminelles engagées contre le prévôt de Bruges, François van Afferden; 3° les prétentions de l'Université et des couvents à la franchise fiscale; 4° le droit revendiqué par l'Université au choix des titulaires 25 pour les chaires de la stricte faculté de théologie. La copie de la consulte rendue par la jointe a été remise à André del Marmol, ministre au courant des usages des Pays-Bas, qui a rendu son avis sur les différents points traités. D'autre part, on n'a pas à Madrid une connaissance suffisante des concordats et des écrits relatifs à ces matières. Aussi, avant de décider, le Roi veut-il faire remettre toute la documentation au Gou-

(1) On trouve dans la même liasse, à la date du 23 novembre suivant, une lettre du 30 Roi à Graña, insistant pour qu'il garde le gouvernement des Pays-Bas.

verneur qui fera examiner le tout au Conseil privé. Celui-ci tiendra compte des brefs et concordats, des us et coutumes observés de tout temps aux Pays-Bas. Le Gouverneur enverra à Madrid la consulte qui sera rédigée à ce sujet par le Conseil privé de façon à ce qu'on puisse répondre d'une manière péremptoire au Nonce.

Conseil privé, reg. 3, fol. 188.

1192., 27 décembre 1684. — *Graña à Charles II.*

Le Gouverneur décrit longuement les troubles d'Anvers et de Bruxelles. Quant aux premiers, le marquis en attribue l'origine au mécontentement des factieux, au manque de ressources et à l'obligation où les habitants des Pays-Bas se trouvent de payer de lourdes contributions aux Français.

Le magistrat de Bruxelles a réuni les métiers le 12 pour demander le consentement au gigot. Graña fait le récit détaillé des incidents survenus du 13 au 18 décembre. Pour calmer les esprits il a promis aux quatre représentants des métiers de modérer les impôts dès qu'il sera possible.

Estado, 3877.

1193. Madrid, 16 janvier 1685. — *Charles II à Graña.*

Le Nonce s'est plaint de ce que sur l'ordre du Gouverneur, on ait arrêté à Louvain certains bourgeois qui s'étaient réfugiés dans des lieux sacrés et ce, au préjudice de l'immunité ecclésiastique. Le Roi veut être informé de ce qui s'est passé et il réclame aussi une réponse sur sa lettre du 2 août de l'année précédente concernant le prêtre de Cambrai détenu à Vilvorde.

Conseil privé, reg. 3, fol. 191.

1194., 18 janvier 1685. — *Charles II à Graña.*

Le Gouverneur doit tâcher de faire sortir des Pays-Bas le duc de Monmouth.

Estado, 3911.

1195., 23 janvier 1685. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la lettre de Graña du 27 décembre 1684 citée plus haut et d'autres du même qui n'ont pas été retrouvées.

Le Roi en apostillant la consulte s'étonne de la mauvaise intelligence que règne entre Graña et le marquis del Pico, châtelain d'Anvers (1). On ordonnera à Graña, ajoute-t-il, de s'enquérir le plus secrètement possible des principaux auteurs des troubles d'Anvers, afin qu'à l'occasion on trouve un prétexte pour les châtier. Pour que la ville de Bruxelles reconnaisse l'intérêt qu'elle possède à être la résidence de la Cour, le marquis est allé s'installer à Gand avec les chefs militaires. Le Roi l'approuve sur ce point.

Estado, 3877.

1196. Anvers, 31 janvier 1685. — *Le magistrat d'Anvers au marquis de Graña.*

Sur les troubles de la ville. A la suite de l'amélioration générale de la situation, on a voulu diminuer la distribution des aumônes dans la ville. Un groupe de 1.000 pauvres s'est présenté devant la cathédrale pour protester. On a attaqué à l'intérieur de l'église les distributeurs de ces aumônes (2) et cinq officiaux du margrave qui avaient été appelés.

Le magistrat a fait armer 20 bourgeois pour rétablir l'ordre. On a saisi un des meneurs mais celui-ci a été libéré par un groupe de marins. Le magistrat demande comment il doit se comporter en l'occurrence.

Estado, 3877 (3).

1197. Madrid, 13 février 1685. — *Charles II à Graña.*

Le Roi, en considération de l'avis du Gouverneur et de la consulte du Conseil d'État, a pris une décision au sujet de la réforme administrative.

(1) François Marcus de Velasco, marquis del Pico, mort le 17 juin 1693.

(2) *los limosneros.*

(3) Graña envoie cette lettre à Charles II le 7 février 1685. (*Ibid.*)

Il veut que le nombre des ministres soit conforme à cette décision. Il charge le Gouverneur de désintéresser les agents surnuméraires, qui ont fait des *dons gratuits* pour obtenir leur charge.

Conseil d'État, liasse 282.

1198. Madrid, 13 février 1685. — *Décret de Charles II.* 5

1. Ordre d'exécuter la réforme administrative décidée le 25 janvier 1681 et le 7 janvier 1684.

2. Paiement d'une indemnité annuelle aux surnuméraires du Conseil de Finances et de la Chambre des Comptes qui ont fait des *dons gratuits* jusqu'à ce qu'ils soient rentrés en fonctions ou aient reçu une autre charge. 10

3. Les surnuméraires des Conseils de justice reprendront immédiatement leurs fonctions mais ne toucheront aucune indemnité à charge du Roi, tant qu'ils dépassent le nombre fixé par la réforme.

4. Les ministres et officiers qui auront obtenu leur charge, non à prix d'argent mais pour des services, devront se contenter de reprendre leur place suivant leur ordre d'ancienneté au fur et à mesure des vacatures. 15

Conseil d'État, liasse 282.

1199., 16 février 1685. — *Charles II à Graña.* 20

Sur la conduite à tenir à l'égard des auteurs des troubles d'Anvers et de Bruxelles; le marquis est autorisé à s'installer à Gand (1).

Estado, 3911.

1200., 21 février 1685. — *Graña à Charles II.*

Sur les troubles d'Anvers et de Bruxelles. Le marquis rappelle que l'émeute survenue à Anvers et dont il a parlé dans sa dépêche antérieure 25

(1) Cette lettre n'est que le développement de l'apostille de la consulte du 23 janvier citée plus haut.

a trouvé son origine dans le fait que vu l'état actuel de la ville on n'avait pu désigner une personnalité fortunée qui voulût accepter la charge dispendieuse d'« aumônier » ou administrateur des biens des pauvres. On choisit d'habitude chaque année à cet effet un bourgeois 5 pourvu de moyens car il doit suppléer, par ses revenus personnels, à l'insuffisance des rentrées. A l'heure actuelle tous cherchent à esquiver cette charge, particulièrement ceux qui occupent un emploi militaire (1).

Le marquis estime que, nonobstant tous privilèges concédés à la ville, nul ne pourrait refuser la charge d'aumônier sinon ceux qui travaillent 10 effectivement tous les jours (2).

Estado, 3877.

1201., 1^{er} mars 1685. — *Charles II à Graña.*

Le Roi renvoie le dernier livre de Christyn à l'examen des officiers fiscaux du Conseil privé et du Grand Conseil de Malines.

Estado, 3911.

1202. Bruxelles, 8 mars 1685. — *Graña à Charles II.*

15 Le Gouverneur accuse réception de la lettre du Roi concernant les troubles d'Anvers et de Gand. Il y est prescrit de s'enquérir secrètement des auteurs, afin de les châtier à l'occasion. Comme on sait qu'il a besoin des eaux de Spa, il a songé à partir le 1^{er} mai pour Mariemont où il trouvera facilement un prétexte pour se rendre à Spa.

20 *Secretarias provinciales*, liasse 2482.

1203., 21 mars 1685. — *Graña à Charles II.*

Sur les troubles de Bruxelles et d'Anvers. La concession du gigot à Bruxelles a été obtenue sans peine. A Anvers, au contraire, après trois sessions les maîtres des quartiers n'ont pas voulu donner leur consentement. 25 Graña insiste sur la mauvaise situation où se trouvent les Pays-Bas.

Estado, 3877.

(1) C'est du moins ainsi que nous interprétons la formule *empleo en el castillo*.

(2) *los que personal y efectivamente sirven sus ocupaciones cotidianas*.

1204., 29 mars 1685. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur un libelle intitulé : *Relation des sentiments des bourgeois de Bruxelles sur la prise d'armes contre le marquis de Graña, gouverneur des Pays-Bas ou Conférence entre un maître tailleur, un apothicaire, un drapier et un jardinier députés à l'assemblée des Nations* (1).

Estado, 3877.

1205., 31 mars 1685. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la lettre de Graña du 8 mars analysée plus haut et dont une copie est jointe à la consulte. Un membre du Conseil remarque que le Gouverneur n'ayant pas d'argent ne peut quitter Bruxelles pour aller résider ailleurs.

Le Roi ne permet pas que Graña se rende à Spa, puisque les Bruxellois ont fait une nouvelle concession et qu'il n'y a pas lieu de rien changer.

Estado, 3877.

1206., 22 avril 1685. — *Le cardinal Mellini au marquis d'Astorga.*

Sur la violation de la juridiction ecclésiastique aux Pays-Bas. A Louvain, lors des derniers troubles, un des coupables fut arraché d'un couvent où il s'était réfugié.

Estado, 3877. 20

1207., 7 mai 1685. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les plaintes du nonce au sujet de la violation de la juridiction ecclésiastique aux Pays-Bas. Il faut réitérer les ordres déjà donnés à Graña. Au sujet de ces diverses questions, le Gouverneur doit entendre le Conseil privé et envoyer copie de l'avis de ce dernier. On y ajoutera le double des bulles apostoliques relatives à la matière, de façon à être en mesure de prendre une résolution finale.

Estado, 3877.

(1) Ce pamphlet imprimé est très curieux par ce qu'il fait connaître les sentiments du peuple bruxellois à l'égard des Espagnols.

1208. Madrid, 11 mai 1685. — *Charles II à Graña.*

Le Roi accuse réception de sa lettre du 8 mars. Puisque les Bruxellois ont accordé le gigot, le Gouverneur peut renoncer à son projet d'aller aux eaux de Spa.

Estado, 3911.

1209. Madrid, 11 mai 1685. — *Charles II à Graña.*

Le Nonce a insisté pour qu'une décision rapide soit prise à propos de la violation de l'immunité des couvents des Carmes déchaussés à Bruxelles et des religieux irlandais à Louvain. Le Roi rappelle ses lettres du 7 décembre et du 18 janvier précédents, auxquelles il n'a encore été donné aucune suite jusqu'ici. Il répète qu'il attend toujours les documents demandés au sujet de l'établissement de ses droits aux Pays-Bas, après consultation du Conseil privé.

Conseil privé, reg. 3, fol. 198.

Estado, 3911.

1210., 30 mai 1685. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les troubles de Bruxelles et d'Anvers, d'après les lettres de Graña du 21 février et du 21 mars.

Estado, 3877.

1211. Mariemont, 30 mai 1685. — *Graña à Charles II.*

Le Gouverneur annonce qu'il a reçu la lettre du Roi du 31 mars à Mons. Sa famille était déjà à Mariemont. On commenterait son retour subit à Bruxelles. Si même le gigot a été accordé, il doit quitter la ville, de façon à la punir sans lui faire de violence.

Estado, 3877.

1212., 7 juin 1685. — *Charles II à Graña.*

Sur les troubles « des jeunes » à Anvers. Le Roi se rallie à l'opinion du Gouverneur à propos des événements survenus. Les habitants ne

doivent pas avoir le privilège de s'exonérer de la charge de distributeur des aumônes. Ceux qui prétendent cette exemption doivent être privés des autres charges et honneurs. Tout le monde doit contribuer au bien public.

Estado, 3911. 5

1213. Mariemont, 13 juin 1685. — *Francisco Antonio de Agurto à Don Crispin Botello.*

La mort du marquis de Graña est imminente (1). *Estado*, 3877.

1214., 24 juin 1685. — *Les États de Flandre à Charles II.* 40

Désir de voir Francisco de Agurto maintenu dans le gouvernement intérimaire des Pays-Bas.

Estado, 3877 (2).

1215., 30 juin 1685. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur une lettre du marquis de Graña du 30 mai dans laquelle le Gouverneur montrait qu'il n'avait pas perdu son temps à Mons et qu'il avait négocié avec la province l'octroi de subsides.

Estado, 3877.

1216. Madrid, 4 juillet 1685. — *Charles II à Villa Hermosa.*

La mort de Graña a laissé les Pays-Bas dans une situation dangereuse. Le Roi a décidé d'en confier à nouveau le gouvernement à Villa Hermosa et lui prescrit de se mettre en route incontinent. L'interim est exercé par le maître de camp général Francisco de Agurto (3).

Publié par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid*..., p. 393.

(1) Le 20 juin, Agurto annonce que le fatal événement vient de se produire. (*Ibid.*) 25

(2) Le lendemain, 25 juin, la ville de Gand; le surlendemain, 26 juin, les États de Brabant et le 14 juillet ceux de Gueldre remercient le Roi d'avoir choisi Agurto. (*Ibid.*)

(3) Villa Hermosa n'ayant pas accepté, le Roi, par patentes du 30 décembre 1685, nomma Agurto Gouverneur *ad interim*.

1217. Bruxelles 3 août 1685. — *Gastañaga à Pedro Ronquillo.*

On a reçu des lettres de Madrid annonçant que le duc de Villa Hermosa et le marquis de Los Balbases ont décliné le gouvernement des Pays-Bas. Gastañaga était tout heureux que la charge de ce gouvernement fût destinée à un autre. Maintenant tout le monde dit qu'il est cependant destiné à l'exercer et les lettres qu'il vient de recevoir d'Oropesa et de Botello confirment cette opinion. Il attend tranquillement la décision royale, étant décidé à se soumettre. Il a reçu des lettres du Roi approuvant les premiers actes qu'il a accomplis et il espère que les lettres suivantes approuveront aussi les démarches qu'il a faites dans les provinces de Hainaut et de Namur. On avait répandu le bruit que l'armée et les Pays-Bas couraient grand risque de se soulever, à cause de l'absence d'un gouverneur.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 384, fol. 194.

1218. Madrid, 16 août 1685. — *Charles II à Gastañaga.* 45

Recommandation royale pour Antonio Saenz de Villa Mediana, lieutenant de cavalerie espagnole.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 1 (1).

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 25 août, pour le gouverneur de Léau, Antonio de Torres (fol. 3); le 3 décembre, pour le capitaine Brantville et Charles Van den Cruyce, prétendants à la châtellenie de Tervueren (fol. 7); le 7 juillet 1686, pour l'alfère Joseph Turquin (fol. 23); le 18 juillet, pour Louis de la Neuforge (fol. 25), pour le comte d'Egmont (fol. 35); le 1^{er} août, pour le maître de camp Fabio Bonamico (fol. 51); le 13 août, pour le conseiller des Finances, François Van der Haghen (fol. 61); le 15 août, pour le capitaine Salvador de Valdès (fol. 65), pour le capitaine Domingo de Canal y Torulba (fol. 67), pour un tercio d'Irlandais en service aux Pays-Bas (fol. 71); le 29 août, pour le maître de camp Jean-Baptiste Basacur Dhubi (fol. 90); le 13 septembre, pour Joseph de Valladolid (fol. 102), pour Louis de la Neuforge (fol. 104), pour le maître de camp Inigo de Avilès (fol. 106); le 26 septembre, pour le commissaire des montres, Juan Joseph de Isaci (fol. 108), pour le comte de Valsasine, lieutenant général des dragons (fol. 113), pour le couvent des Franciscains irlandais de Louvain (fol. 115), pour Diego Gomez Davila, pagador et dépositaire de la flotte (fol. 117), pour Simon de Santander (fol. 119), pour Catherine Cools, veuve du maître de camp Antoine Xavier (fol. 121), pour Louis Théodore d'Ognies, capitaine d'infanterie (fol. 123), pour Carlos Remond, alfère (fol. 125), pour le commissaire d'artillerie Juan Francisco Barredo (fol. 129); le 10 octobre, pour Remacle Lamberti, commissaire des montres (fol. 144), pour le capitaine Martin Zapia (fol. 149), pour le capitaine de cavalerie Martin Du Bray (fol. 153).

1219. Bruxelles, 31 août 1685. — *Gastañaga à Pedro Ronquillo.*

Le Gouverneur signale des visites qu'il a faites à Gand, Bruges, Anvers, Termonde et Malines. Encore qu'il ait voulu cacher généralement l'heure de son arrivée, il n'a pu empêcher qu'on se livre à des manifestations telles qu'on n'en avait jamais vues. La modestie de ⁵ Gastañaga s'en est trouvée affectée. Pourtant il ne peut cacher sa satisfaction de voir ces bons vassaux si fervents pour le service du Roi. Il se déclare moralement certain que la Flandre accordera en fait de subsides sinon tout ce qu'il faudrait, du moins ce qu'elle peut, eu égard à la ruine causée par les dernières guerres ⁽¹⁾.

40

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 384, fol. 213.

1220. Madrid, 4 septembre 1685. — *Arrêté royal attestant que le duc d'Aerschot a obtenu la grandesse.*

« Le Roy : sur la remontrance faite à Sa Majesté par messire Philippe
» Charles d'Arenberg, duc d'Aerschot, qu'ayant pleut à Sa Majesté ¹⁵
» le 15^m de juin de cette année de le faire couvrir comme grand
» d'Espagne de la première classe en sa royale présence et de plusieurs
» grands et domestiques, et qu'affin qu'il soit notoire en tous temps
» qu'il a obtenu ceste honneur, comme l'ont aussi obtenu ses prédéces-
» seurs, le bon plaisir de Sa Majesté soit d'en faire tenir notice dans les ²⁰
» registres et actes de son Conseil d'Estat aux affaires des Pays-Bas
» estably lez sa royale personne, comme on l'estile dans ceux de Castille
» et d'Italie, et d'en faire dépêcher acte déclaratoire, Sa Majesté, ayant
» favorable esgard à ce que dessus, luy octroie le présent acte aux fins
» mentionnées, ordonnant à son lieutenant gouverneur et capitaine ²⁵
» général de seditz Pays-Bas, consaux, magistrats, ministres, officiers
» et subjects, qu'ils le tiennent et réputent pour tel grand de la pre-
» mière classe. Faict à Madrid sous sur le nom et cachet secret de Sa
» Majesté le 4 de septembre 1685 ⁽²⁾. »

Secretarias provinciales, 2497. 30

(1) Dans une seconde lettre du même jour il insiste auprès de Ronquillo pour obtenir par l'intermédiaire du roi Jacques II l'ouverture de l'Escaut (fol. 210).

(2) Nous reproduisons ce document *in extenso* afin de montrer comment et en quels termes des actes de ce genre étaient enregistrés au Conseil suprême de Flandre.

1221., 27 septembre 1685. — *Charles II à Gastañaga.*

Le 23 août le Gouverneur avait fait connaître l'édit du roi de France qui interdisait aux Français de se marier à l'étranger. Charles II approuve son lieutenant d'avoir simplement signalé la chose sans inaugurer, de son côté, des nouveautés, car de tels édits ne doivent pas être imités, mais abhorrés.

Estado, 3911.

1222., 4 octobre 1685. — *Crispin Gonzales Botello à Alonso Carnero, secrétaire d'État et de guerre des Pays-Bas, à Bruxelles.*

⁴⁰ Il faut informer l'agent à Rome de l'édit du roi de France interdisant à ses sujets de se marier à l'étranger, édit que Don Francisco Antonio de Agurto avait signalé dans sa lettre du 23 août.

Estado, 3911.

1223., 14 novembre 1685. — *Consulte du Conseil d'État de*
¹⁵ *Belgique.*

Le Conseil signale la pauvreté du pays et demande qu'on envoie d'Espagne d'importantes provisions d'argent.

Estado, 3877.

1224. Bruxelles, 7 décembre 1685. — *Gastañaga à Pedro Ronquillo,*
²⁰ *ambassadeur d'Espagne à Londres.*

Gastañaga annonce qu'il vient de rentrer de son voyage de Flandre. Il est profondément mortifié de ne pouvoir faire dans les différentes places de cette province ce qui y serait nécessaire. Seulement, ajoute-t-il, les lettres d'Espagne qui viennent d'arriver font son désespoir. Non ²⁵ seulement elles n'apportent pas d'argent, mais ne forment même pas

de promesse. On agit comme si la Flandre n'existait pas ⁽¹⁾. Le Gouverneur ne sait plus que faire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 384, fol. 283 ⁽²⁾.

1225. Madrid, 30 décembre 1685. — *Charles II aux États des diverses provinces.* 5

Le Roi a désigné *ad interim* pour le gouvernement des Pays-Bas, Francisco Antonio d'Agurto et prescrit aux États de reconnaître son autorité ⁽³⁾.

Publié par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid...*, p. 435.

1226., 3 janvier 1686. — *Charles II au marquis del Pico, 10 châtelain d'Anvers.*

Le Roi le remercie de son intervention efficace auprès des Anversoïses pour qu'ils continuent à payer la taxe du gigot.

Estado, 3911.

1227. Bruxelles, 9 janvier 1686. — *Gastañaga au comte de Monterey.* 15

Au sujet du commerce du sel. Le Gouverneur indique la procédure à suivre pour favoriser l'importation du sel d'Espagne et les raffineries des Pays-Bas, sans donner lieu à des plaintes de la part des Hollandais ni violer les stipulations du traité de Munster relatives à cet article.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 591, fol. 79. 20

⁽¹⁾ *no hablan en esto mas que si Flandes no estubiera.*

⁽²⁾ Le recueil 384 de la Secrétairerie comprend un fragment de la correspondance du Gouvernement général des Pays-Bas avec l'ambassadeur de Londres, Ronquillo, relatif à la période du 2 mars au 28 décembre 1685, soit donc les derniers mois du gouvernement de Graña et les premiers de celui de Gastañaga. Les dépêches en question 25 peuvent servir de complément et de contrôle à la correspondance de ces gouverneurs avec la Cour. A noter les plaintes de Gastañaga contre l'indifférence témoignée à Madrid vis-à-vis des affaires des Pays-Bas.

⁽³⁾ Le même jour, le Roi prescrit à Monterey d'expédier la patente de l'intéressé (*Secretarias provinciales*, 2482). — Le 3 janvier suivant, le Roi notifie une seconde fois 30 aux États — maintenant en Espagnol — la désignation de Agurto et ajoute ici une promesse d'envoi de secours. (GACHARD, *o. c.*, p. 436.)

1228., 24 janvier 1686. — *Don Francisco de Agurto à Charles II.*

Agurto remercie le Roi de l'honneur qu'il lui a fait en lui permettant d'aller résider au palais de Bruxelles et en lui conférant un titre de 5 Castille ⁽¹⁾.

Estado, 3878.

1229., 24 janvier 1686. — *Les États de Brabant à Charles II.*

Les États demandent qu'on leur envoie d'Espagne des provisions d'argent

Estado, 3878.

1230. Madrid, 30 janvier 1686. — *Charles II à Gastañaga.*

10 Ordre de faire payer régulièrement la pension accordée jadis au Collège de la Sainte Croix à Louvain.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 627, fol. 1 ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Celui de marquis de Gastañaga sous lequel il est plus connu.

⁽²⁾ Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 24 février, 15 pour la ville de Liège (fol. 12); le 4 juillet, pour Baudouin Bressey, originaire de la province de Luxembourg (fol. 3); le 16 décembre, pour François de la Vigne, maître forestier des bois de Namur et architecte du palais de Bruxelles (fol. 16); le 8 avril 1687, pour le fauconier Ernest Robrecht (fol. 20); le 3 juillet, pour le maître de camp Jean-Baptiste de la Rigada (fol. 20 v°); le 20 juin, pour le capitaine Sébastien Fernandez de Medrano, 20 maître de mathématiques de l'armée de Flandre (fol. 22), le 13 février, pour le maître de camp, baron de Avilès (fol. 23 v°); le 10 novembre, pour le commissaire des montres, Gaspar Collart (fol. 29 v°); le 7 octobre, pour François de la Vigne (fol. 35); le 10 mars 1688, pour Paul de Rivaneyra, secrétaire surnuméraire du Conseil privé (fol. 3); le 3 décembre, pour le marquis de Melin (fol. 49); le 15 juillet, pour la baronne de Velbruck (fol. 54); le 25 21 juillet, pour Barbe Maes, veuve du baron de Herzelles (fol. 57); le 23 septembre, pour Albert Knopff, chanoine de Sainte-Gudule (fol. 60); le 10 janvier 1689, pour le baron de Bocholtz, chevalier de l'Ordre teutonique (fol. 68); le 3 mai, pour différents habitants d'Audenarde (fol. 76), pour l'auditeur François de Chambley (fol. 77); le 29 juin, pour le maître de camp, Don Flavio Bonamico (fol. 80 v°); le 27 juillet, pour le duc de Holstein, 30 capitaine général de la flotte des Pays-Bas (fol. 82); le 21 septembre, pour le personnel de la *Sala de quantas* (fol. 89 v°); le 8 février 1690, pour Diego Gomez d'Espinosa, maître de camp (fol. 88); le 23 janvier 1691, pour Henri van Eyck, auditeur de la Chambre des Comptes (fol. 97); le 21 février, pour Henri van Afferden, commandant de la place de Montfort, dans la province de Gueldre (fol. 99); le 18 avril 1692, pour Francisco de Morales 35 Salcedo, lieutenant gouverneur de Stevensweert (fol. 101); le 19 avril, pour le conseiller de la Neuveforge (fol. 104 v°).

1231. Madrid, 4 février 1686. — Charles II à Gastañaga.

La situation de la monarchie exige qu'on allège la charge des habitants, il faut donc veiller à faire des restrictions dans les dépenses. On commencera par réduire la maison royale, les Conseils et Secrétaireries. Le bénéfice ainsi réalisé n'est pas suffisant. Le Roi a décidé de suspendre toutes les mercèdes, pensions, rentes et gages de ceux qui ne sont pas en service actif. Il est fait exception pour celles des mutilés, des veuves non remariées de ministres et de militaires. Elles ne peuvent dépasser le taux de 300 ducats par an, suivant le décret du 22 juillet 1683. Quand on aura constitué de la sorte un fonds suffisant pour les besoins de l'armée, on s'occupera des faveurs qui ont été accordées pour des services spéciaux.

Conseil d'État, liasse 282.
Secretarias provinciales, reg. 2632.

1232., 4 février 1686. — Consulte du Conseil suprême de Flandre.

Sur l'ordre donné à Monterey le 21 décembre 1685 de faire venir en Navarre l'artificier Don François Ernest de Reeder (1), et de lui conférer le premier canonicat vacant dans les églises de Gand ou de Bruxelles. Comme la collation de ces canonicats appartient au Gouverneur général, Sa Majesté pourra lui recommander l'ingénieur artificier de Reeder.

Le Roi approuve.

Secretarias provinciales, liasse 2483.

1233. Madrid, 28 février 1686. — Charles II aux États de Brabant.

Le Roi a été enchanté d'apprendre par leur lettre du 24 janvier, que les États étaient satisfaits de la nomination de Francisco Antonio de Agurto. Il ne doute pas que le nouveau Gouverneur ne justifie leur confiance. Il leur promet toute l'assistance que méritent de si bons et si fidèles vassaux.

Publié par GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid...*, p. 427. 30

(1) On sait que les artificiers manquaient en Espagne.

1234. Bruxelles, 3 avril 1686. — Le baron de Ceccati à Gastañaga.

La baron expose sa misère. On lui doit deux années et demie de gages. Ses biens ont été confisqués par les Français. Il veut quitter la direction de l'Académie militaire de Bruxelles et demande qu'on la donne à son fils, pour que cette institution ne périsse pas.

Secretarias provinciales, liasse 2498 (1).

1235., 9 avril 1686. — Un secrétaire d'État à Don Francisco Enrique d'Avalos, veedor aux Pays-Bas.

Le secrétaire rappelle que les papiers de la veedorerie doivent être conservés au palais de Bruxelles.

Estado, 3911.

1236., 12 juin 1686. — Gastañaga à Charles II.

La taxe du gigot a été accordée sans difficulté par les Bruxellois (2).

Estado, 3878.

1237. Madrid, 4 juillet 1686. — Charles II à Gastañaga.

Le Nonce s'est fait l'écho des doléances du Saint-Siège par rapport à la tentative faite par le Conseil privé d'entraver la collation des cures revenant au Pape. Le Gouverneur est chargé de s'expliquer sur les mesures prises par le Conseil et les usages suivis en la matière.

Conseil privé, reg. 3, fol. 237 (3).

(1) Le 12 juin, Gastañaga recommande la requête de l'intéressé à Monterey. Il ajoute que Ceccati a fait savoir qu'on va fonder une académie en France et qu'il est nécessaire de donner la survivance de celle de Bruxelles au fils du même. (*Ibid.*)

(2) Le 9 juillet, le Roi remercie le Gouverneur des efforts qu'il a faits à ce propos. (*Ibid.*, liasse 3911.)

(3) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 14 août 1685, pour les secrétaires du Conseil d'État (fol. 218); le 13 septembre, pour Andrés de Alvarado (fol. 221 v°); le 19 février 1686, pour Arnould d'Abremez, secrétaire du Conseil privé (fol. 222 v°); le 28 février, pour le prince de Ligne (fol. 228); le 17 juillet, pour le même (fol. 236); le 1^{er} janvier 1687, pour le duc de Croy et de Havré (fol. 250); le 3 avril, pour les Carmélites de Lierre (fol. 254); le 7 février, pour les chapelains et officiers de la chapelle royale (fol. 255 v°); le 24 février, pour le prince de Ligne (fol. 257); le 5 juin, pour le même (fol. 262); pour la princesse de Chimay (fol. 264); le 26 mars, pour les archers de la garde de corps (fol. 265 v°); le 15 octobre, pour le prince de Pomblin (fol. 273 v°).

1238. Madrid, 14 juillet 1686. — *Charles II à Gastañaga.*

Récit d'une rencontre qui eut lieu entre deux navires espagnols retournant à Cadix et une escadrille de navires de guerre français et d'une autre qui eut lieu entre une frégate du convoi ostendais et une escadre hollandaise. L'attitude hostile des vaisseaux français constitue une infraction manifeste aux traités de paix. L'ambassadeur français à Madrid a été interpellé sur cette affaire. D'autre part on a exprimé au diplomate hollandais des remerciements à propos de la conduite de l'officier commandant l'escadre hollandaise.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 17 (1). 40

1239. Madrid, 18 juillet 1686. — *Charles II à Gastañaga.*

Le Roi a appris que les nations de Bruxelles avaient accordé l'impôt du gigot et que les États de Brabant avaient consenti à la levée des impositions malgré l'opposition des Anversois. Il veut faire notifier aux Brabançons et aux Bruxellois en particulier son contentement pour leur empressement.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 29.

1240., 18 juillet 1686. — *Charles II au marquis del Pico, châtelain d'Anvers.*

Le Roi le remercie d'avoir contribué à ce que les Anversois continuent de payer le gigot.

Estado, 3911.

1241. Madrid, 18 juillet 1686. — *Charles II à Gastañaga.*

Le Gouverneur a fait savoir qu'il a député l'audiencier, comte de Clermont, pour diriger *ad interim*, les affaires de l'ambassade espagnole de La Haye, en attendant que le titulaire désigné par le Roi, pût

(1) Voir en annexe une lettre de Crispin Botello au marquis de Los Balbases relative à la même affaire (fol. 19).

rejoindre son poste. Il sait aussi que Clermont recevra les instructions nécessaires pour informer les États-Généraux des dispositions prises à propos des 500,000 pesos (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 31.

5 1242. Madrid, 18 juillet 1686. — *Charles II à Gastañaga.*

Le Roi a pris connaissance de la lettre du Gouverneur relative aux visées des Français sur Mons et de la décision prise par lui d'introduire 400 Espagnols dans cette place. Il veut que le Gouverneur fasse une enquête à propos des intelligences que les Français paraissent s'être procurées dans les places des Pays-Bas et châtie éventuellement les coupables.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 33.

1243. Bruxelles, 25 juillet 1686. — *Gastañaga à Charles II.*

Le Conseil d'État a remis une consulte relative aux nouveautés introduites par les Français par rapport à l'abbaye de Saint-Gérard qui a été unie à l'évêché de Namur par le pape Pie IV en 1568. Le Gouverneur remet cette consulte à l'examen du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 37 (2).

1244. Madrid, 1^{er} août 1686. — *Charles II à Gastañaga.*

Le Roi a appris que la province de Hainaut a accordé un subside de 20 211,000 florins. Il veut qu'on exprime sa gratitude aux habitants.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 53.

(1) Le texte ne dit pas plus. Il faut sans doute suppléer, *qu'on leur doit.*

(2) Voir en annexe un extrait de la consulte et une traduction espagnole. Il y est rappelé que les évêques successifs de Namur ont toujours été reconnus comme abbés, encore que parfois à l'occasion de vacature du siège épiscopal, les moines aient tenté de faire de l'opposition. D'ailleurs il y a encore une contestation pendante en ce moment au Conseil privé. Depuis, les Français se sont emparés de l'abbaye et appuyant les religieux, ont exclu l'évêque, malgré les démarches condescendantes de ce dernier. Un décret du Parlement de Paris a consacré cette situation, bien qu'en apparence ce ne soit que provisoirement, jusqu'à ce que le litige soit vidé. Il y a là une violation de la trêve de Ratisbonne.

1245. Madrid, 1^{er} août 1686. — *Charles II à Gastañaga.*

Don Diego Porter a fait une proposition concernant le maintien en service aux Pays-Bas à la charge du Roi d'un corps de 4.000 Anglais, Irlandais et Écossais. Si cette proposition était acceptée, le roi Jacques II entretiendrait à ses frais une autre troupe de 6.000 hommes qui serait 5 à sa charge, mais mise à la disposition du Gouverneur général des Pays-Bas. Elle serait commandée par un général de bataille, qui recevrait une patente du roi d'Espagne. Le roi d'Angleterre garderait toujours le droit de rappeler ces troupes en cas de besoin. Le Gouverneur général a sérieusement examiné cette proposition. Le Roi le charge de faire un 10 accueil réservé en tenant compte que le dit Porter ne fait guère apparaître de façon suffisante qu'il détient les pouvoirs nécessaires et que d'autre part il faut ménager le souverain anglais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 55.

1246. Madrid, 6 août 1686. — *Charles II à Pedro de Oreytia.* 15

Le Roi rappelle l'ordre qu'il a déjà donné pour favoriser le trafic des navires du convoi d'Ostende, avec la défense de percevoir sur ces marchandises des droits plus élevés que sur les produits français ou autres produits étrangers. Il en prescrit encore l'observation, voulant qu'on mette fin à toutes les démarches commencées à propos des navires de 20 convoi et qu'on prenne les mesures pour maintenir d'une manière satisfaisante et assurée le commerce des sujets flamands.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 307.

1247. Madrid, 15 août 1686. — *Charles II à Gastañaga.*

Le surintendant de la justice militaire s'est plaint de l'embargo qui 25 a été mis sur certains biens de la veuve du général de bataille Augustin Pachéco à l'instance de la comtesse de la Ventosa. Une requête a été présentée pour que la contestation entre cette comtesse et le défunt Pachéco à propos de la succession de Léonore de Solis soit vidée à

Madrid. Le Roi veut que le surintendant de la justice militaire tranche cette question (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 63.

1248. Madrid, 15 août 1686. — *Charles II à Gastañaga.*

5 Ordre d'envoyer à Pedro Ronquillo, ambassadeur espagnol à Londres, l'argent nécessaire pour payer ses dettes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 73.

1249. Madrid, 15 août 1686. — *Charles II à Gastañaga.*

Le Roi a décidé de ratifier le traité d'alliance conclu à Augsbourg entre 10 l'Empire, l'Espagne et la Suède et envoie au Gouverneur général les documents authentiques relatifs à cette ratification. La chose a été notifiée à l'Empereur.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 75.

1250. Madrid, 29 août 1686. — *Charles II à Gastañaga.*

15 Le Roi approuve la façon dont le comte de Clermont a exécuté sa mission à La Haye. Pour le moment il n'y a pas d'affaires à traiter, on peut donc dispenser l'intéressé d'y retourner. Les Hollandais verront ainsi le mécontentement que le Roi éprouve de leur conduite.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 88.

20 1251. Madrid, 29 août 1686. — *Charles II à Gastañaga.*

Les Pays-Bas ont coutume de procurer au Roi 12 alcyons. Le Roi veut en recevoir vingt de plus pour le service de la volière et le Gouverneur tâchera d'en assurer l'expédition pour le mois de décembre ou plus rapidement encore si possible.

25 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 82.*

(1) Il est question encore de cette affaire dans une lettre royale du 29 août 1686 (fol. 84) et dans une autre du 10 octobre (fol. 176).

1252. Madrid, 29 août 1686. — *Charles II à Gastañaga.*

Le Roi sait qu'à Flessingue on équipe publiquement deux navires destinés à aller trafiquer aux Indes. Cela constitue une contravention flagrante des traités de paix. Le Gouverneur général fera faire des représentations auprès des États-Généraux pour qu'ils empêchent ce trafic. 5 On a d'ailleurs donné au Gouverneur de Curaçao les ordres appropriés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 289, fol. 86.

1253. Madrid, 27 septembre 1686. — *Charles II à Gastañaga.*

A l'occasion du siège de Luxembourg les Français ont envoyé aux galères plusieurs habitants des Pays-Bas (1). L'ambassadeur français 10 à Madrid a sollicité la mise en liberté de certains de ses compatriotes qui sont affectés aux galères espagnoles. Le Gouverneur tâchera de se procurer des indications au sujet des premiers de façon que le Roi puisse prendre une décision.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 289, fol. 138 (2). 15

1254. Madrid, 10 octobre 1686. — *Charles II à Gastañaga.*

Le Roi communique au Gouverneur un rapport sur ce qui s'est passé à propos de l'ambassadeur hollandais à Madrid au moment où celui-ci a pris congé. Il en donnera connaissance au comte de Clermont, afin que celui-ci puisse faire ses doléances à ce propos aux États-Généraux 20 et au prince d'Orange, leur exposer combien répréhensible est la conduite de l'intéressé et quels efforts on a faits pour lui donner satisfaction.

(1) *algunos vasallos flamencos.*

(2) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 10 octobre, pour Dona Maria Ximenez de Almiron, veuve de Juan de Ocampo (fol. 157), pour Barthélemi 25 Lamacona (fol. 160), pour le capitaine Miguel de Frias (fol. 178), pour Pedro de Almiron, official de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre (fol. 180), pour Manuel Garcia de Leon, proveedor général de la flotte (fol. 184); le 24 octobre, pour Juan Francisco de Vergara Davila (fol. 198); le 7 novembre, pour le personnel de la *Sala de quantas* (fol. 203); le 1^{er} janvier 1688, pour Juan de Ochoa Cevallos, veedor de la flotte (fol. 209). 30

Il a quitté Madrid sans être porteur des lettres de récréance (1) accoutumées. Le Roi envoie ce document à Gastañaga pour que celui-ci en prenne connaissance et le fasse remettre à La Haye.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 289, fol. 166 (2).

5 1255. Madrid, 18 octobre 1686. — *Charles II à Gastañaga.*

Les États de Brabant ont accordé une aide de 800,000 florins que le Gouverneur a réduite à 650,000 pour les raisons qu'il a exposées au Roi. Celui-ci se rallie à sa manière de voir et le charge de remercier les États pour leur zèle.

10 *Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 289, fol. 164.*

1256. Madrid, 24 octobre 1686. — *Charles II à Gastañaga.*

Gastañaga a rappelé que, sous le régime de ses prédécesseurs, on payait aux pages du Gouverneur général certaines indemnités. Cet usage a été interrompu à l'époque de Graña. Le Roi a décidé dans une certaine 15 mesure de rétablir cette coutume.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 289, fol. 188.

1257. Bruxelles, 30 octobre 1686. — *Gastañaga à Charles II.*

Le comte de Clermont (3) s'est rendu à La Haye conformément aux ordres du Roi. Il a reconnu le mauvais état dans lequel se trouve la 20 chappelle de l'ambassade. Il y a 18 mois que les chapelains n'ont plus touché un réal de leur solde. Le service divin souffre de cet abandon, l'indé- cence avec laquelle il se célèbre provoque des murmures. L'indigence est grande aux Pays-Bas; aussi le Gouverneur croit-il devoir avertir le Roi de cette triste situation, d'autant plus déplorable dans un pays où

25 (1) *cartas recredençiales.*

(2) Voir en annexe le rapport cité au sujet du départ du ministre hollandais Conrard Heemskerck. L'intéressé se plaint de n'avoir pas été traité avec le décorum nécessaire. Il y a aussi une lettre du Roi au prince d'Orange et une autre aux États-Généraux (fol. 168 et suiv.).

30 (3) Audiencier des Pays-Bas, chargé d'affaires *ad interim* auprès du Gouvernement des Provinces-Unies.

il faut soigner la splendeur du culte. Puisque le trésor royal est épuisé le Roi devrait demander au Nonce de Madrid de répartir entre les abbayes des Pays-Bas, un subside annuel de 4,000 à 5,000 écus. La charge serait légère pour chaque abbaye et elle permettrait de rétablir la chapelle de l'ambassade dans la décence voulue. Ce serait une consolation pour les catholiques qui fréquentent la chapelle et une raison pour augmenter leur nombre. On pourrait user d'une imposition semblable pour réinstaller et maintenir en permanence les chapelles que le Roi possède à Londres et à Hambourg. Il semble improbable que le Pape fasse opposition à cette œuvre de piété, d'autant plus qu'il tolère en France que la plus grande partie des revenus des abbayes passe entre les mains de laïcs qui ont rendu des services à la Couronne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, liasse 292.

1258. Madrid, 7 novembre 1686. — Charles II à Gastañaga.

Le Gouverneur général a annoncé l'arrivée à Ostende de 450 Napolitains et de 40 soldats venant des Canaries, mais sans armes. Le Roi fait savoir qu'il a donné ordre au gouverneur de ces îles de soigner pour qu'à l'avenir les hommes soient munis de l'équipement nécessaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 289, fol. 205.

1259. Madrid, 21 novembre 1686. — Charles II à Gastañaga. 20

Chaque jour des excès se commettent en matière héraldique. Dans les quinze jours, le marquis doit remettre la liste de toutes les concessions de noblesse et d'armoiries accordées depuis vingt-cinq ans. Il enjoindra au conseiller fiscal du Conseil privé d'ordonner aux rois d'armes de lui exhiber leurs registres originaux. En vue d'assurer la meilleure observance des placards édictés par les Souverains en la matière, on prescrira au même fiscal d'agir contre les rois d'armes qui délivrent des déclarations généalogiques malgré les défenses portées par ces mêmes placards.

Conseil privé, reg. 3, fol. 245 v°. 30

1260. Bruxelles, 26 janvier 1687. — Ordonnance du marquis de Gastañaga.

Le Gouverneur ordonne la création à Ostende et à Lierre d'une école de 300 jeunes pensionnaires, dans laquelle ceux-ci apprendront les vertus militaires et le maniement des armes pour entrer ensuite dans les tercios de leur nation. Pour être admis il faut avoir dix ans au moins. Le lever a lieu à 5 heures. Les élèves seront chauffés, ils sont astreints aux exercices de garde. A quinze ans ils apprennent la science de la fortification, les mathématiques, le service des subsistances. A Ostende ils pourront servir comme moussettes, etc.

Estado, 3895.

1261., 29 janvier 1687. — Charles II à Gastañaga.

Le Roi charge le marquis de négocier avec les Hollandais la levée de corps de troupes pour les introduire dans nos places fortes.

15

Estado, 3913.

1262. Madrid, 31 janvier 1687. — Charles II à Gastañaga.

Le Roi a décidé que les mercèdes accordées aux dames de la Reine et aux personnes qui ont été de la maison de la Reine mère, demeurent réduites, après leur mariage éventuel à 2,000 ducats de rente. Il fixe aussi le chiffre des mercèdes dotales.

*Conseil privé, reg. 3, fol. 254.
Secretarias provinciales, reg. 2632.*

1263. Madrid, 31 janvier 1687. — Charles II à Gastañaga.

Le Roi rappelle sa décision de suspendre toutes les mercèdes, pensions et gages des personnes qui ne sont pas en service actif sous certaines réserves en faveur des invalides et des veuves. Il prescrit cependant une réduction de ces dernières quand elles dépassent un taux déterminé.

*Conseil privé, reg. 3, fol. 253 v°.
Secretarias provinciales, reg. 2632.*

1264., S. d. (avant le 19 mars 1687). — *Mémoire des États de Brabant remis au marquis de Gastañaga.*

Les États représentent qu'en conférant les places de conseiller au Conseil de Brabant sous forme d'expectative ou de survivance on empêchait toute émulation parmi les magistrats qui aspiraient à entrer dans cette haute cour de justice.

Secretarias provinciales (en français), liasse 2527 ⁽¹⁾.

1265. Madrid, 26 mars 1687. — *Charles II à Gastañaga.*

Les archers de la garde de corps du Roi se plaignent d'être frustrés de certains de leurs privilèges et prétendent que de ce chef certains procès sont pendants devant les Conseils des Pays-Bas. Ils désirent que le Roi exprime sa volonté quant à l'exécution des faveurs qui leur ont été accordées par les patentes du 1^{er} mai 1663. Charles II fait droit à cette demande ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 628, fol. 59. 45

⁽¹⁾ Le 19 mars, Gastañaga écrit au comte de Monterey pour lui signaler également l'inconvénient des expectatives et le prier d'en faire part au Roi. (*Ibid.*)

⁽²⁾ Voir encore les lettres suivantes, relatives à des affaires particulières : le 23 octobre 1687, pour le lieutenant-général de la mer, prince de Piombin (fol. 79 v^o); le 22 avril 1688, pour le sergent-général de la bataille, duc de Havré (fol. 125 v^o); le 10 mars 1688, pour Luis Félix de Longas, secrétaire du Conseil privé (fol. 130); le 3 juin 1688, pour le comte de Solre et le prince d'Orange (fol. 133 v^o); le 4 mai 1688, pour Joseph van der Leenen, roi d'armes (fol. 134); le 3 juin 1688 pour l'abbé de Villers, Thomas Moniot (fol. 135); le 30 juin 1688, pour le prince de Waldeck (fol. 144); le 7 octobre 1688, pour les habitants de la seigneurie de Stevensweert (fol. 145 v^o); le 23 août 1688, pour le maître de camp général Diego Gomez d'Espinosa (fol. 155 v^o); le 30 juillet 1688, pour le baron de Herzelles, conseiller du Conseil Suprême (fol. 156); le 27 juillet 1688, pour Jean-Baptiste de Haynvel (fol. 157); le 15 juillet 1688, pour la baronne de Velbruck (fol. 157 v^o); le 2 septembre 1688, pour la princesse de Salm (fol. 161 v^o); le 23 septembre 1688, pour Diégo Ernest de Castillon, intendant des navires de convoi (fol. 164 v^o); le 19 octobre 1688, pour le roi d'armes, Joseph van der Leenen (fol. 175 v^o); le même jour, pour le licencié François-Ernest de Reeder (fol. 154 v^o); le 19 octobre 1688, pour le conseiller de la Chambre des Comptes Corneille-François Van den Berghe (fol. 150); le 10 janvier 1689, pour Albert de Chentines, greffier de la Chambre des Comptes (fol. 188); le 23 février 1689, pour Alexandrine de Luna, veuve du capitaine André Puteanus (fol. 198 v^o); le 3 avril 1689, pour Martin de Navarte (fol. 208); le 1689, pour le conseiller de la Neuveforge (fol. 211 v^o); le 19 octobre 1688, pour le conseiller François Gaspard d'Hemelrode (fol. 276 v^o).

1266. Madrid, 27 mars 1687. — *Charles II à Gastañaga.*

L'ambassadeur de France à Madrid, marquis de Feuquières, a fait des instances au nom de Louis XIV pour que l'Université de Louvain laisse à l'abbé d'Auneuil la paisible jouissance du prieuré de Bierbeek. Le Roi charge Gastañaga de solliciter à ce sujet l'avis des Conseils et de le transmettre à Madrid de façon à ce qu'on puisse répondre au diplomate français ⁽¹⁾.

Conseil d'État, liasse 103.

1267. Madrid, 8 avril 1687. — *Nomination de Jean Chrysostome Teniers comme abbé de Saint-Michel d'Anvers* ⁽²⁾.

Secretarias provinciales (en français), 2504.

X 1268., 19 juin 1687. — *Charles II au comte de Monterey.*

Le Roi ordonne de renvoyer à l'examen du Conseil suprême de Flandre [un mémoire (non daté) rédigé par des Belges et demandant que les lingers provenant de leur pays puissent entrer dans tous les états de la monarchie en jouissant des mêmes exemptions que celles accordées en Castille (à Madrid) aux produits des autres royaumes et provinces d'Espagne. Elles pourront ainsi lutter avec celles de France et de Hollande.] Les rédacteurs de ce mémoire demandent aussi que toutes les marchandises de provenance espagnole entrent librement dans le port d'Ostende.

Secretarias provinciales, liasse 2484.

X 1269., 11 juillet 1687. — *Gastañaga à Charles II.*

Le marquis envoie un mémoire émanant des Anversois qui demandent de s'établir à Saint-Domingue et à Porto-Rico et appuie les raisons

⁽¹⁾ En annexe un mémoire étendu du ministre français. — Voir au sujet de la même question une lettre du marquis de Feuquières, ambassadeur français à Madrid, au marquis de Los Velez. (*Ibid.*)

⁽²⁾ Publié par N. DE PAUW dans le *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 78, p. 44 (1909).

invoquées par les requérants, car les Français et les Anglais sont en train de se rendre maîtres des deux îles.

Estado, 3879 (1).

1270. Tervueren, 20 août 1687. — *Gastañaga* à Manuel de Lira, secrétaire d'État à Madrid. 5

Le Roi a prescrit d'envoyer à Madrid le grand tableau du Tintoret représentant le Couronnement de Notre Dame qui se trouve au palais de Bruxelles. Le Gouverneur va le faire enrouler le mieux qu'il le peut et le confiera à une personne dont il annoncera l'arrivée à Lira de façon à ce que celui-ci puisse le faire passer à Madrid et que l'ordre royal soit exécuté. 10

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 307.

1271. Madrid, 4 septembre 1687. — *Charles II* à *Gastañaga*.

Au sujet des affaires pendantes avec le prince d'Orange. Celui-ci consent à réduire ses prétentions à une somme d'argent. Le Gouverneur a envoyé au Roi un rapport à ce sujet. Il a indiqué où en est l'affaire de la restitution de Maestricht et comment il a réussi à assigner au prince les 100,000 florins de rente sur les Pays-Bas, sans rien détacher du territoire de ces provinces et sans affecter les revenus domaniaux. Le Roi approuve toutes ces mesures. Sans doute on avait indiqué que la restitution de Maestricht devait précéder la conclusion du contrat avec le prince, cependant désireux de donner satisfaction à ce dernier, le Roi veut bien ne pas insister sur ce point. Le prince s'est engagé à solliciter la restitution de la ville par les États-Généraux. Cependant le Roi désire que, puisqu'il montre lui-même tant de condescendance, on tâche d'obtenir des accommodements pour les paiements à faire. Le Gouverneur usera de toute sa prudence afin de ne pas mettre le prince en défiance. Le Roi envoie cette dépêche par la voie maritime pour la mettre à l'abri des Français. 25

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 207. 30

(1) Le mémoire se trouve dans la même liasse. Le 28 août, le Conseil d'État propose de renvoyer l'affaire au Conseil des Indes.

1272., 5 septembre 1687. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre*.

Au sujet du procès entre le prince de Piombin (1) et ses créanciers et de la nullité de l'arrêt rendu contre sa personne. Le Roi, dit la consulte, pourra faire surseoir au procès intenté au prince par les bourgeois de Bruxelles. 5

Secretarias provinciales, liasse 2484 (2).

X 1273., 11 septembre 1687. — *Consulte du Conseil d'État espagnol*.

10 Sur la requête de quelques Anversois de s'établir à Saint-Domingue et à Porto-Rico. Le Conseil des Indes a été d'avis qu'on demandât au Gouverneur des Pays-Bas comment les Belges entendaient faire le commerce dans ces îles.

Estado, 3879.

15 1274. Madrid, 21 octobre 1687. — *Charles II* à *Gastañaga*.

Le prince de Piombin ayant intenté devant le Conseil privé un procès en nullité de l'arrêt rendu contre lui par la ville de Bruxelles, demande qu'on arrête la procédure en faisant évoquer l'affaire devant le Grand Conseil de Malines. Le Gouverneur verra s'il y a inconvénient à le faire et, dans la négative, accueillera la demande du prince. 20

Secretarias provinciales, reg. 2632 (3).

(1) Juan Baptista Ludovisi, prince de Piombino et Venosa, grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, capitaine général des galères de Naples, gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté. Ce dernier descendant des Ludovisi de Bologne fit en Belgique, à Bruxelles notamment, des dettes considérables, dont on trouvera le détail aux *Archives du Royaume, Conseil privé espagnol*, liasse 555. Cf. les registres du même Conseil, nos 4, 26, 629, 682, etc., et pour la vie du personnage : IMHOFF, *Historia Italiae et Hispaniae genealogica*, t. II, p. 186, et LITTA, *Famiglie celebri di Italia*, t. VII-VIII supplémentaire.

(2) Voir encore une autre consulte du Conseil suprême relative à la même affaire et datée du 12 décembre suivant. (*Ibid.*)

(3) La même question est traitée dans une consulte du Conseil suprême datée du 12 décembre. (*Ibid.*, liasse 2484.)

1275. Madrid, 3 novembre 1687. — *Charles II à Gastañaga.*

Il est équitable que les curés et les autres ecclésiastiques habitant dans le Haut-Duché de Gueldre disposent de ressources qui leur permettent de vivre de façon décente. Le Gouverneur désignera un ministre pour prendre connaissance des revenus de chacun d'eux et ensuite, en cas de besoin, les exempter des impôts.

Conseil privé, reg. 4, fol. 6 ⁽¹⁾.

1276. Madrid, 17 novembre 1687. — *Charles II à Gastañaga.*

Sur la requête du Cardinal-Nonce, le Roi charge le Gouverneur d'assister l'Internonce aux Pays-Bas, pour que le docteur Huyghens ne succède pas au père Anbermont dans sa chaire de l'étroite faculté de théologie à Louvain ⁽²⁾.

Secretarius provinciales, reg. 2632.

1277. Madrid, 4 décembre 1687. — *Charles II à Gastañaga.*

Le baron del Val ⁽³⁾ a fait part à Madrid d'une nouvelle incartade des Français dans le pays de Namur, au village de Sart-Bernard. Ils y ont

⁽¹⁾ Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 7 octobre 1687, pour Louis d'Ursel (fol. 1), pour le baron de La Margelle (fol. 4); le 3 décembre 1687, pour le conseiller Gaspard de Hemselrode (fol. 9); le 10 février 1688, pour les Ursulines de Namur (fol. 10); le 27 janvier 1688, pour le baron de La Margelle, haut drossard et lieutenant du pays de Limbourg (fol. 11); le 10 mars 1688, pour le duc de Havré et de Croy (fol. 13 v°); le 3 mai 1688, pour le bailliage des Vieux-Joncs de l'Ordre Teutonique (fol. 14); pour le roi d'armes Joseph van der Leenen (fol. 16); pour Marie de Cardenas, princesse de Chimay (fol. 8 v°); le 30 septembre 1688, pour le prince de Dietrichstein et la princesse de Salm (fol. 24); le 24 décembre 1688, pour le prince de Rubempré (fol. 44); pour François-Ernest de Reeder, chapelain (fol. 44); le 23 août 1689, pour le baron de Bornival (fol. 45); le 22 mars 1690, pour le roi d'armes Pierre-Albert de Launay (fol. 46 v°); le 1^{er} avril 1690, pour le roi d'armes van der Leenen (fol. 46 v°); le 26 juin 1690, pour le prince de Rubempré (fol. 51); le 27 juin 1690, pour la ville d'Audenarde (fol. 51 v°); le 20 novembre 1690, pour les secrétaires du Conseil privé (fol. 58); le 4 avril 1691, pour les héritiers du duc de Bournonville (fol. 64 v° et 65 v°).

⁽²⁾ La même question fait l'objet d'une consulte du Conseil suprême datée du 4 janvier. Elle est accompagnée de pièces justificatives qui forment un dossier important. (*Ibid.*, liasse 2488.)

⁽³⁾ Envoyé extraordinaire à la Cour de Paris. La correspondance de ce diplomate, avec le marquis de Gastañaga et avec son prédécesseur, Graña, est conservée dans le recueil 403 de la S.E.G. Chose à remarquer, ces lettres sont écrites en français. Del Val était sans doute originaire des Pays-Bas.

fait appliquer des armoiries françaises dans différents arbres prétendant de la sorte séparer du territoire du village une certaine partie de bois. Charles II s'étonne que le Gouverneur ne lui ait pas signalé cet incident.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 217, fol. 129.

1278. Madrid, 18 décembre 1687. — *Charles II à Gastañaga.*

Le Roi a pris connaissance de la lettre du Gouverneur, datée du 30 avril précédent et faisant — d'accord avec le Conseil d'État — des propositions concernant la réponse à donner à l'ambassadeur de France au sujet des prétentions sur le prieuré de Bierbeek. Il déclare que toutes les considérations émises par le Conseil d'État ont déjà été suggérées par les théologiens de Louvain et rejetées par le diplomate français. Le Roi veut pourtant être à même de réfuter les allégations de ce dernier. Il exige donc qu'on charge le Conseil d'État d'examiner à nouveau le mémoire du diplomate et d'y répondre point par point. On s'informerait aussi des circonstances de la fondation du prieuré de Bierbeek par le duc d'Aerschot et de celles qui amenèrent l'annexion de ce prieuré à l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims. Le Roi veut qu'on se procure si possible la copie de l'acte de fondation et de la bulle de Pie IV qui a cédé ce prieuré aux théologiens de Louvain. Il désire obtenir satisfaction rapidement.

Conseil d'État, liasse 103 ⁽¹⁾.

1279. Bruxelles, 25 décembre 1687. — *Gastañaga à Charles II.*

Au sujet de la récente incartade des Français au village de Sart-Bernard. Le Gouverneur signale qu'il y a plus d'un an que les Français ont fixé les limites de la prévôté de Poilvache qu'ils possédèrent pendant la durée de la trêve. Ils ont usurpé de la sorte un bonnier et demi de terre à Sart-Bernard. Gastañaga a fait faire des remontrances par le baron del Val, mais n'a pas jugé nécessaire de prévenir la Cour d'une affaire aussi minime.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 217, fol. 127.

⁽¹⁾ Voir dans la même liasse 103 le dossier de cette affaire.

1280. Bruxelles, 29 décembre 1687. — *Décret de Gastañaga au Conseil des Finances.*

Le Roi a prescrit au Gouverneur de faire fabriquer quatre colliers de la Toison d'Or dont la dépense doit être affectée sur le budget des finances des Pays-Bas. Ils seront délivrés aux personnalités de ces provinces récemment promues dans cet ordre. Le Conseil veillera à ce que les colliers en question soient remis au trésorier de l'Ordre, Diégo Bruneau.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 628, fo. 73.

1281. Paris, 22 janvier 1688. —

Appel interjeté par le procureur général Lamoignon contre la bulle du pape Innocent XI au sujet des franchises dont certaines personnes doivent jouir à Rome ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 292.

1282. Madrid, 27 janvier 1688. — *Charles II à Gastañaga.*

A la suite de la lettre du Gouverneur, datée du 10 décembre, le Roi se rallie aux propositions formulées par la consulte du Conseil d'État au sujet du docteur Huyghens et approuve la déclaration faite par Gastañaga à l'intéressé. Le Nonce de Madrid a été mis au courant de cette décision. Le gouvernement espagnol lui a fait déclarer que le Roi sera toujours prêt à se conformer aux décisions pontificales et à les appuyer. Il souhaite que le Pape tranche la controverse à cause du dommage résultant de l'indécision.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 628, fol. 107 v°.

Conseil d'État, liasse 104.

Secretarias provinciales, reg. 2632 ⁽²⁾. 25

1283., 8 février 1688. — *Gastañaga à Charles II.*

Le Gouverneur a envoyé par la route maritime un rapport sur la situation européenne, à la suite de l'élection du Cardinal de Furstem-

⁽¹⁾ Copie de cet acte fut transmise à Gastañaga le 14 février.

⁽²⁾ Cette lettre a sans doute été inspirée par une consulte du Conseil suprême portant 30 la date du 4 janvier précédent. *Secretarias provinciales, liasse 2488.*

berg, comme archevêque coadjuteur de Cologne. Il insiste sur l'attitude belliqueuse du roi de Danemark vis-à-vis de la Suède et les manigances françaises en vue de mettre aux prises les souverains danois et suédois. Louis XIV a fait sommer l'Électeur palatin de donner satisfaction au duc d'Orléans, menaçant au besoin de recourir aux armes. Jacques II d'Angleterre est si embarrassé dans ses affaires intérieures, qu'il ne faut rien attendre de lui. Les préparatifs de guerre contre l'Italie paraissent destinés à donner le change, car ni le Pape ni Louis XIV ne sont décidés à recourir aux armes. L'arrêt du parlement de Paris déclare expressément que le Roi fera remédier à tous les abus qui se commettraient éventuellement à propos des franchises. Il semble peu probable d'ailleurs que la France veuille s'engager à la fois dans des conflits en Italie, dans le Nord et dans l'Empire. On connaît l'influence que les Français acquièrent chaque jour de plus en plus à la Cour de Savoie. Ils ont saisi dans leurs ports certains navires hollandais, sous des prétextes inadmissibles. Ils ont dominé le roi de Pologne ⁽¹⁾, jusqu'à le persuader de conclure la paix avec les Turcs. Il n'y a en Allemagne aucune Cour ni aucune ville libre, où ils n'entretiennent un ministre et un parti. Leur action auprès du Sultan est notoire, de telle sorte que leur influence s'étend sur toute l'Europe. La politique française vise à fomenter les embarras partout, de façon à ce que la monarchie espagnole ne puisse trouver de secours nulle part et soit exposée à une attaque de cette puissance. Elle est surtout à craindre du côté des Pays-Bas. La parade consiste dans la mobilisation d'une armée considérable, la restauration des forteresses et l'intervention, soit par l'intermédiaire de l'Empereur soit par toute autre voie, des différents princes du Nord dont on peut obtenir le concours. Sans doute l'expérience a montré que les alliances sont coûteuses et peu profitables. L'argent serait mieux employé en constituant une armée propre. Seulement on ne peut le faire assez rapidement pour s'opposer à temps aux efforts des Français. Les armées ennemies sont très considérables et prêtes à agir. Même si on disposait des forces nécessaires, on ne pourrait résister si on ne faisait pas ailleurs une diversion. Des alliances sont en outre indispensables pour empêcher Louis XIV de pénétrer dans l'Empire, au moment où celui-ci est engagé contre les Turcs. Dans le cas où le roi de Pologne

⁽¹⁾ Jean Sobieski.

manquerait à ses engagements et ferait la paix avec les Turcs la situation de l'Empereur deviendrait intenable. Le prince d'Orange insiste pour connaître la décision du Roi par rapport aux projets d'alliance. Nécessité urgente d'une réponse.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 217, fol. 152. 5

1284. Bruxelles, 16 février 1688. — *Les États de Brabant à Gastañaga*.

Les États exposent que la France leur a imposé de force des contributions exorbitantes, qui n'ont fait qu'augmenter la misère résultant des guerres passées. Ils ont, au cours de ces dernières années, payé de lourdes contributions, prélevé un impôt de 20 % sur les propriétés foncières et autres. Le commerce est ruiné, la baisse de toute espèce de revenus les empêche de continuer à supporter de pareilles charges. Les États prient le Gouverneur général d'intercéder auprès du Roi pour obtenir en faveur des Pays-Bas des secours en argent, comme il en arrivait jadis de temps à autre (1).

Estado, 3881. 15

1285. Bruxelles, 18 février 1688. — *Gastañaga à Charles II*.

Les États de Brabant ont accordé le subside annuel, mais les nations de Bruxelles n'y ont pas consenti. Le Gouverneur pense qu'ils finiront par céder, mais il croit devoir faire observer que jamais il n'a éprouvé tant de peine à arriver à ses fins. Les habitants se rendent compte que depuis qu'il ne vient plus de provision d'Espagne c'est la ruine, ils sont mal défendus et exposés à toute invasion. Ils pensent que le Roi les abandonne. Dans ces conditions il est difficile d'obtenir de leur part une intervention, alors que précédemment les choses allaient sans peine. Gastañaga insiste sur l'expérience qu'il a acquise pendant ses vingt ans de séjour aux Pays-Bas. Il note qu'il est sans exemple que quatre ans se soient écoulés sans avoir reçu d'Espagne autre chose que 70,000 ducats. Il insiste sur les conséquences fâcheuses qui en résultent.

(1) La requête est envoyée au Roi le 18 février et soumise au Conseil d'État le 13 mars 30 suivant.

Que le Roi lui envoie le nécessaire conformément à la maxime toujours suivie que les Pays-Bas constituent le rempart de la monarchie et tant qu'ils sont défendus, il y a peu à appréhender pour le reste. A l'heure actuelle ils sont sans défense et dès lors aucune des autres parties n'est en sécurité.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 217, fol. 156.
Estado, 3881.

1286. Madrid, 3 mars 1688. — *Manuel de Lira, secrétaire d'État à Madrid, à Gastañaga*.

10 La correspondance d'Espagne aux Pays-Bas est organisée de façon primitive (1), contrôlée perpétuellement par les Français, au su des Espagnols, mais sans que ceux-ci cherchent à y porter remède. On voit que même les courriers extraordinaires sont dépouillés de leurs plis sur les ordres de Louvois, qui retient les documents pendant un jour avant
15 de les restituer. Lira expose que lui-même avait commencé à user de représailles, mais depuis il a été contraint de renoncer à la manière forte. L'Espagne se trouve dans une situation avantageuse, pouvant contrôler le passage de France en Hollande, en Italie, au Portugal et ailleurs. Lira se propose de faire une déclaration énergique à l'ambas-
20 sateur français à Madrid, encore qu'il soit assuré qu'il ne pourra pas exécuter ses menaces. Il indique les instructions à donner aux courriers extraordinaires. Le secrétaire traite encore de diverses autres questions. Il se réjouit de ce qu'on soit arrivé à un accord avec le prince d'Orange, encore, prétend-il, qu'on ne dispose pour le payer que des effets hypo-
25 thétiques et futurs des Indes (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 307.

1287. Bruxelles, 4 mars 1688. — *Gastañaga à Charles II*.

Le Gouverneur a pris les dispositions pour assurer l'exécution des ordres royaux ayant trait à l'évêque de Ruremonde, tant par rapport à son traitement que sa participation aux États de Gueldre. Depuis, les

(1) Le secrétaire écrit plus radicalement *barbaramente*.

(2) *los efectos ideales y futuros de Indias*.

ecclésiastiques députés à ces mêmes États ont remis un mémoire dont le Roi prendra connaissance et les conseillers du Conseil de la province ne cessent de réclamer contre l'intéressé qu'ils prétendent résolument hostile à la noblesse du pays. On ne peut refuser aux États de Gueldre l'autorisation qu'ils sollicitent d'en appeler du Conseil de leur province au Grand Conseil de Malines comme le font les Conseils de Flandre et de Namur. D'ailleurs, les conseillers de Gueldre sont hostiles à la noblesse, tandis qu'on n'a jamais entendu de plainte sur l'intégrité de ceux de Malines. Il serait opportun de réduire le personnel du Conseil de Gueldre. *Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 289, fol. 210 (1).* 40

1288., 13 mars 1688. — *Consulte du Conseil d'Etat.*

Sur les lettres de Gastañaga du 18 février. Le roi répond qu'il attend l'arrivée de la flotte pour envoyer de l'argent en Belgique. Que le Gouverneur continue d'encourager les États afin que leur zèle ne diminue pas. *Estado, 3881.* 45

1289. Bruxelles, 31 mars 1688. — *Gastañaga à Manuel de Lira.*

Le Gouverneur a reçu le rapport de Lira indiquant les espèces de couleurs, pinceaux et ingrédients que le Roi veut se faire envoyer des Pays-Bas pour l'exécution des peintures du palais royal. On a chargé une personnalité de se procurer le tout et on l'enverra en Espagne. Gastañaga note que les gens du métier s'ébahissent des quantités qu'on demande, prétendant qu'il y a là de quoi peindre tous les palais du Roi en Espagne. On demande notamment une demi-arrobe d'un certain produit. On objecte qu'en Italie, d'où ce produit provient, il ne s'en trouve pas autant (2). *Secrétairerie d'Etat et de Guerre, liasse 307.* 25

(1) Voir en annexe un mémoire des Etats de Gueldre. — On trouve aussi dans les *Secretarias provinciales* (liasse 2515) un mémoire du 17 mars, des mêmes Etats, protestant contre la création d'un membre ecclésiastique au sein de leur collège. On voit que cette question était débattue depuis 1650. Un autre mémoire (liasse 2516) proteste contre la manière dont l'évêque de Ruremonde a surpris la bonne foi du Roi pour obtenir un décret l'autorisant à siéger aux Etats. Les deux mémoires sont accompagnés de pièces justificatives. 30

(2) Voir, dans la même liasse, une lettre du 10 septembre 1688, relative à l'envoi de franges et de boutons. — Deux autres, des 8 et 22 juin suivants, pour la fourniture de nappes armoriées (*reposterios de las armas*).

X 1290., 6 mai 1688. — *Charles II à Gastañaga.*

Le Roi avait ordonné qu'on n'envoyât plus, avec le convoi d'Ostende, des marchandises originaires de Lille et d'autres villes frontières des Pays-Bas. Il voulait empêcher ainsi que ce commerce ne préjudiciât à ses vassaux de Belgique. Il renouvelle les ordres donnés à ce sujet.)

Quant à l'espoir qu'on a eu en Belgique d'obtenir le droit de commercer en Amérique, le Roi déclare qu'il a consulté à cet effet le Conseil des Indes.

Estado, 3912.

40 1291. Madrid, 16 juin 1688. — *Le secrétaire d'Etat Crispin Botello au secrétaire d'ambassade français à Madrid.*

Gastañaga a fait savoir que de nouvelles instances étaient faites auprès de lui de la part de Louis XIV pour qu'on réformât la sentence rendue au Conseil de Brabant contre le comte de Solre. Louis XIV menace de passer à des représailles au détriment des vassaux du Roi qui détiennent des propriétés dans les régions conquises par la France. Le secrétaire prétend avoir la charge d'exprimer l'étonnement de Charles II devant la persistance de Louis XIV, alors qu'il reste toujours au comte de Solre la ressource de solliciter la revision de la sentence rendue contre lui. Ce dernier peut d'ailleurs faire connaître par des voies extrajudiciaires les fondements de la prétendue injustice dont il se dit victime. Le Roi espère que Louis XIV ne passera pas à des voies de fait proscrites par les stipulations du traité pour les seuls intérêts d'un particulier (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 87, fol. 44.

25 1292. Madrid, 18 juin 1688. — *Charles II à Manuel Coloma.*

Le marquis de Gastañaga a fait rapport à Madrid sur l'importance des forces militaires tant terrestres que maritimes tenues sur pied par les

(1) Voir, à la date du 18 juin, une lettre du Roi à Manuel Coloma relative à la même affaire (fol. 42), et la réponse de l'ambassadeur en date du 6 juillet (fol. 66).

Hollandais et qui sont supérieures aux nécessités du moment. L'ambassadeur est chargé de se procurer des indications sur l'origine de ces armements.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 87, fol. 39.

1293. Madrid, 19 juin 1688. — Charles II à Gastañaga. 5

Le Gouverneur des îles Canaries a fait voir que ces régions étaient ruinées pour ne pouvoir exporter leurs vins qui jadis étaient achetés par les Anglais. On sait d'autre part qu'on consomme aussi certaines quantités de ces vins aux Pays-Bas et on estime que cette consommation serait plus grande si on diminuait les droits d'entrée, quitte à augmenter 10 les droits de sortie sur les vins réexportés en Hollande ⁽¹⁾. Les revenus des douanes aux Canaries seraient augmentés d'autant et les îles pourraient continuer leurs prestations en hommes et en argent. Le Gouverneur entendra à ce propos les autorités compétentes et puis fera son rapport. 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 628, fol. 141.

1294., 23 juin 1688. — Consulte du Conseil suprême de Flandre.

Au sujet de la plainte formulée par le marquis de Gastañaga de ce que l'archevêque de Malines aurait prêché dans la chapelle royale de 20 Bruxelles sans son autorisation.

Secretarias provinciales, liasse 2485.

1295. Madrid, 1^{er} août 1688. — Charles II à Gastañaga.

Au sujet de la réduction du personnel du Conseil de Gueldre et du droit d'en appeler de ce dernier au Grand Conseil de Malines. Le Roi 25 veut faire entendre d'abord à ce sujet les Conseils d'État et privé.

*Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 218.
Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 625, fol. 154 v^o.*

⁽¹⁾ que se sacan para las Islas.

1296. Madrid, 12 août 1688. — Charles II à Manuel Coloma.

L'ambassadeur a remis à Madrid copie du mémoire présenté au gouvernement hollandais par l'ambassadeur de France, tendant à assurer toute liberté au chapitre de Cologne pour l'élection d'un prince évêque. 5 En même temps, les Français concentrent leurs troupes dans les régions voisines. Coloma continue ses instances auprès des États-Généraux pour empêcher le chapitre de Cologne de se livrer à la France. Le Roi déclare qu'eu égard à la situation spéciale de Cologne, il faut éviter qu'aucun des trois évêchés de Liège, Munster et Hildesheim ne tombe aux mains 10 du prince de Furstemberg, ce qui amènerait de grands inconvénients pour la sécurité de l'Empire. Il y a lieu de procurer l'accession à ces dignités de sujets capables et bons Allemands ⁽¹⁾. Il faut éviter pourtant d'y employer de l'argent, pour ne pas se prêter à la simonie. On a donné les mêmes instructions à Gastañaga.

15 *Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 87, fol. 100.
Estado, 3912.*

1297. La Haye, 17 août 1688. — Manuel Coloma à Charles II.

Le diplomate rappelle ses lettres antérieures relatives aux élections de Liège et de Cologne. Il ajoute que Gastañaga a envoyé un agent à 20 Liège pour traiter de ces affaires et a fait solliciter l'intervention du gouvernement hollandais pour empêcher l'élection de Furstemberg. Il complète l'exposé des démarches qu'il a faites à ce propos auprès du prince d'Orange et des objections de ce dernier. Coloma persiste malgré tout dans l'espérance d'une issue favorable.

25 *Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 87, fol. 107.*

1298., 9 septembre 1688. — Charles II à l'archevêque de Malines.

L'interdiction dont le prélat veut frapper les Jésuites est contraire au

⁽¹⁾ idoneos y buenos Alemanes.

concile de Trente. Il faut, au contraire, encourager les pères qui, dans leur prédication, n'ont en vue que le salut des âmes ⁽¹⁾.

Estado, 3912.

1299. Madrid, 9 septembre 1688. — *Charles II à Manuel Coloma*.

Les États-Généraux ont chargé un certain N. Wachtendonck de la perception d'un nouveau droit d'entrée sur les cuivres introduits des mines de Limbourg, en Hollande. A la suite des démarches de l'ambassadeur espagnol, ces droits ont été supprimés. Le Roi prescrit à Coloma de tenir l'œil au guêt, pour le cas où on reprendrait la perception de ce droit. Il a donné des instructions semblables à Gastañaga.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 87, fol. 129.

1300. Bruxelles, 25 septembre 1688. — *Consulte du Conseil privé*.

Les conseillers ont reçu les décrets du Roi et du Gouverneur général relatifs à la réforme proposée du Conseil de Gueldre. Il est fait état de la demande formulée par les États du duché de Gueldre tendant à obtenir le droit d'en appeler au Grand Conseil. On examine aussi la réduction demandée du personnel à deux conseillers de courte robe et à quatre de longue robe en plus du chancelier.

Les conseillers du Conseil privé prétendent que c'est en vertu du traité conclu à Venlo en 1544 que les États de Gueldre se sont soumis à Charles-Quint. Ce document prévoit l'établissement d'un Conseil souverain et le droit pour les habitants de n'être soumis à aucune juridiction extérieure à la province. Les États ont toujours été jaloux de ce privilège, aussi le Conseil privé ne saurait-il admettre que la requête émane réellement de ces États. Il l'attribue aux intrigues intéressées de quelques particuliers. Il fait des objections contre l'octroi d'un droit d'appel au Grand Conseil. Il allègue la distance de Malines à la Gueldre, la difficulté pour les habitants de s'écarter de leurs occupations, sinon à grands frais, la différence de langage — en Gueldre, disent-ils, on

⁽¹⁾ Le même jour la question est aussi traitée dans une lettre de Charles II à Gastañaga. (*Ibid.*)

se sert d'un langage particulier rompu de haut allemand, — que les conseillers du Grand Conseil, tant Flamands que Wallons, ne sauraient comprendre sans interprète. En plus, le droit en usage dans cette province est inconnu des juges et praticants de Malines. L'exemple allégué par les requérants de la Flandre et du Namurois est inopérant, car outre les difficultés ci-dessus exposées et qui n'existent pas pour ces deux provinces, l'établissement même de leurs Conseils prévoit l'appel à Malines, ce qui n'est pas le cas pour la Gueldre.

La réduction du personnel du Conseil de Gueldre est désirable, mais non dans la proportion indiquée. Les deux conseillers de courte robe sont des nobles, ordinairement sans études et sans connaissances du droit. Il faut maintenir six conseillers de longue robe et sauvegarder les droits acquis par les magistrats actuellement en fonctions. Il est à noter d'ailleurs qu'ils ont acquis leur charge à titre onéreux. Le Roi devrait faire expédier un acte de réduction du Conseil.

Conseil privé, recueil 340.

1301. Madrid, 19 octobre 1688. — *Charles II à Gastañaga*.

Le Roi remet au Gouverneur la représentation qui lui a été faite par le Nonce en vue de l'application du placard récemment publié aux Pays-Bas par rapport au concours des hommes et des femmes dans les tavernes les dimanches et jours de fêtes. Gastañaga est invité à examiner ce document et à donner son avis.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 628, fol. 173 v°.

1302., 27 octobre 1688. — *Don Francisco Antonio de Agurto* ⁽¹⁾ à *Charles II*.

En vue d'une guerre prochaine la noblesse a fait des offres de service exceptionnelles; le duc de Havré lève un régiment à ses frais pour son fils; le prince de Ligne se montre aussi empressé, etc.

Estado, 3880.

⁽¹⁾ La lettre est indiquée sous ce nom dans la note de classement, mais elle est signée marquis de Gastañaga, titre que le Gouverneur portait depuis le commencement de l'année 1686.

1303. Madrid, 18 novembre 1688. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Conseil a examiné le rapport du Conseil d'État des Pays-Bas à propos du mémoire émanant du docteur Huyghens et demandant le rétablissement de celui-ci dans sa chaire. On allègue qu'il est demeuré volontairement six mois dans la retraite, que pendant cet intervalle on n'a rien allégué contre lui, ni en matière de foi, ni en matière de mœurs. Le Conseil suprême se rallie à l'avis du Conseil d'État, pour que cette consulte soit communiquée au Nonce afin que le Pape prenne une décision sur la question.

Secretarias provinciales, 2485.

1304. Bruxelles, 24 novembre 1688. — *Gastañaga à Charles II.*

Il est difficile de procéder à l'assemblée des nobles qui font partie des États de Gueldre et de solliciter leur consentement pour le subside nécessaire au paiement des troupes. Ceux-ci attendent la décision royale au sujet de la réorganisation de la députation ecclésiastique. Le Gouverneur insiste pour que le Roi fasse connaître sa volonté. Il fait l'éloge de la noblesse.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 222.

1305. Madrid, 2 décembre 1688. — *Charles II à Gastañaga.*

Le duc de Holstein a fait part au Roi des renseignements qu'il s'était procurés au sujet des apparences de guerre entre la France, l'Angleterre et la Hollande et sur les privilèges concédés par Louis XIV aux habitants de Dunkerque, qui exercent la plus fâcheuse influence sur la conduite des Ostendais. Le duc propose d'octroyer à ces derniers des faveurs identiques. Le Roi défend qu'on tolère la vente des navires ou le départ des marins de Nieuport ou d'Ostende. Le Gouverneur s'informerait de la portée des privilèges accordés aux marins de Dunkerque et examinera s'il y aurait inconvénient à les accorder aux Ostendais (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 628, fol. 181 v°.

(1) Voir une seconde lettre relative à cette même affaire, le 20 avril 1689 (fol. 206).

1306. Madrid, 6 décembre 1688. — *Charles II à Gastañaga.*

Philippe d'Otaduy et Mazirar s'est engagé à organiser à Séville la fabrication des draps et baies du genre des produits de Hollande et d'Angleterre. Il y aurait lieu de faire venir du Nord des ouvriers et des outils. Il faudra faire embarquer dans les prochains navires de convoi le personnel et le matériel se trouvant aux ordres du dit d'Otaduy et d'Henri de Melgar résidant à Bruges. Les ouvriers et leurs familles, devront faire voir qu'ils professent la religion catholique, sans quoi on ne les admettrait pas en Espagne.

Conseil privé, reg. 4, fol. 32 v°.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 627, fol. 70.

1307., s. d. (avant le 30 décembre) 1688. — *Résolution de Charles II sur diverses consultes du Conseil suprême.*

Il s'agit des consultes des 17 août, 25 septembre et 15 décembre relatives à la composition des États de Gueldre et aux prétentions des ecclésiastiques à y être admis. La décision porte que les États de Gueldre n'ont été établis qu'à titre provisoire et sont donc différents de ceux des autres provinces. Le Roi désire être informé de tous les éléments du litige et fera réclamer à cet effet un rapport à Gastañaga. Pour une fois ils pourront encore s'assembler suivant l'ancienne forme sans participation des ecclésiastiques. Aucune session ultérieure ne pourra être tenue sans une disposition expresse du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 591, fol. 273 (1).

1308. Bruxelles, 5 janvier 1689. — *Gastañaga à Charles II.*

Les États de la province de Namur refusent d'accepter comme maieur de la ville Jean-François d'Hinslin que le Roi a désigné à cet effet. Ils prétendent que ce poste revient à un représentant de l'ancienne noblesse. Gastañaga reconnaît le bien-fondé de cette prétention. Dans

(1) La décision est communiquée à Gastañaga par une lettre du comte de Canillas, du 30 décembre. (*Ibid.*, fol. 271.)

les circonstances actuelles, ajoute-t-il, il faut donner satisfaction à la noblesse, même dans des cas moins justifiés que celui-ci. On peut toujours rembourser à Hinslin la somme qu'il a donnée pour obtenir cet emploi. Il est d'ailleurs encore mineur. Il serait nuisible au service royal que la garde des portes de la ville ne fut pas assurée par le titulaire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 592, fol. 17.

1309. Madrid, 10 janvier 1689. — *Charles II à Gastañaga.*

Recommandation de faire observer les privilèges concédés à l'Ordre teutonique. 40

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 628, fol. 189 (1).

1310. Madrid, 29 janvier 1689. — *Charles II à Manuel Coloma.*

L'ambassadeur français accrédité à Madrid a représenté au nom de Louis XIV que le meilleur procédé d'assurer le bienfait général de la paix et la conservation du catholicisme était la conclusion d'un traité de neutralité entre la France et l'Espagne. On lui a répondu par écrit. La volonté de Charles II a toujours été le respect des traités conclus, il estime donc inutile d'en rédiger un nouveau, puisque les premiers prévoient toutes les éventualités, Louis XIV a fait l'expérience des bonnes dispositions de Charles II. Il est possible que des rumeurs aient couru à La Haye à ce sujet. Manuel Coloma fera donc les déclarations nécessaires. Il ajoutera que le Roi s'étonne de l'outrecuidance des Français, qui prétendent vouloir rétablir, par un nouveau traité, la paix universelle, alors que c'est eux qui l'ont troublée. Tout aussi extraordinaire est la prétention de sauver le catholicisme qui a, lui aussi, à souffrir en Allemagne des hostilités, au même titre que le protestantisme.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 88, fol. 39.

(1) Le 3 avril, le Roi donne un ordre semblable en faveur des chevaliers de la Toison d'or (fol. 203 v°). 30

1311. Madrid, 29 janvier 1689. — *Charles II à Manuel Coloma.*

Le Roi a écarté toutes les propositions françaises tendant à le séparer de ses alliés, dût-il en résulter pour lui une déclaration de guerre. Coloma en fera rapport aux États, mais avec la réserve nécessaire tant que les Français ne se déclarent pas formellement. Si on a donné une réponse générale, c'est pour ne pas provoquer la rupture qui serait si funeste à l'Espagne et sans profit pour les alliés. On pourra ainsi disposer de plus de temps pour les préparatifs. Le Roi remarque que pour rester fidèle à ses alliés, il expose ainsi ses États aux insultes des Français. Il espère que les Hollandais l'aideront et aviseront aux moyens de résister à la première invasion française qui sans doute se fera par les Pays-Bas. Coloma tâchera d'obtenir du gouvernement hollandais qu'il tienne des formations militaires toutes prêtes à occuper les places qu'on jugera nécessaire. Le Roi a prévenu Gastañaga de ce qu'il ait à avertir Coloma en cas de besoin et se mettre à ce propos en communication avec lui. Tant Coloma que Gastañaga auront à faire rapport à Madrid de l'issue de cette négociation.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 88, fol. 37.

1312. Madrid, 3 février 1689. — *Charles II à Manuel Coloma.*

Le ministre de Hollande a fait une démarche à Madrid au sujet de l'exécution des traités d'alliance conclus avec l'Espagne. Le Roi juge utile de communiquer un résumé de la réponse qui a été donnée. Ayant ainsi connaissance des raisons y alléguées et du manque de troupes aux Pays-Bas, au moment ou par suite de la guerre de Hollande ces provinces sont exposées aux menaces françaises, le ministre pourra à l'occasion répondre au gouvernement hollandais. Un avertissement semblable a été donné à Gastañaga.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 88, fol. 84 (1).

(1) Le résumé se trouve en annexe. Le diplomate hollandais a demandé une assistance immédiate de 1200 cavaliers ou dragons. La requête a été écartée avec prudence. Le Roi a fait insister sur sa décision d'observer les traités avec les Hollandais, mais sans s'exposer à une attaque intempestive aux Pays-Bas. Des instructions ont été données dans ce sens à Coloma et à Gastañaga (fol. 86).

1313. Bruxelles, 27 février 1689. — *Gastañaga à Manuel Coloma.*

Le Gouverneur a reçu les trois copies que Coloma lui a envoyées des dépêches royales parvenues à son adresse à La Haye. Il a pu constater que les indications qui y sont données correspondent à celles que lui-même a reçues de la Cour. Il n'a donc rien à ajouter puisqu'avec les informations ainsi reçues, ils pourront agir d'accord. Coloma a d'ailleurs noté que toutes les prescriptions de la Cour contenues dans ces dépêches avaient déjà été exécutées auparavant. Les Français continuent leurs mouvements et d'après les avis reçus il faut s'attendre à une rupture.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 249, fol. 274. 40

1314. Madrid, 3 avril 1689. — *Charles II à Gastañaga.*

Ordre de respecter les privilèges des chevaliers de la Toison d'or.

Conseil privé, reg. 4, fol. 34 v°.

1315. Madrid, 12 avril 1689. — *Rapport réclamé d'une jointe de théologiens.* 45

Les objets à mettre en discussion sont :

1° Le Roi peut-il traiter le prince d'Orange comme un souverain et dans quelle mesure peut-il coopérer au maintien de la situation?

2° La proposition d'alliance offensive et défensive par le prince est-elle à admettre ou faut-il ratifier l'alliance conclue en 1680 avec Charles II Stuart?

3. Si le prince d'Orange en vient à une rupture avec la France, faut-il lui accorder l'usage des ports de la côte flamande et le droit de passage par les Pays-Bas, dans le cas où l'Espagne n'aurait pas officiellement déclaré la guerre?

Estado, 3882. 25

1316. Madrid, 20 avril 1689. — *Charles II à Gastañaga.*

Les généraux et officiers de l'armée qui feront usage d'une permission de s'absenter seront privés de leur solde pendant la durée de leur absence.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 627, fol. 75.

1317. Madrid, 20 avril 1689. — *Crispin Botello à Gastañaga.*

Le secrétaire a reçu les trois lettres du Gouverneur général et a reconnu qu'elles n'avaient pas été ouvertes. On peut donc se servir de cette voie pour la correspondance secrète. Il remet la liste de certaines adresses conventionnelles que l'on indiquera sur les lettres secrètes de façon à ce qu'on puisse les mêler au courrier sans que nul ne se doute qu'il s'y trouve quoi que ce soit de secret.

Estado, 2913.

1318. Madrid, 20 avril 1689. — *Charles II à Manuel Coloma.*

Au sujet d'une démarche faite par l'envoyé de Hollande à Madrid relativement à l'affaire du départ de l'ambassadeur hollandais Heemskerke, jadis accrédité à Madrid. Coloma s'informerait si cette démarche doit être attribuée à un ordre du gouvernement hollandais. D'accord avec Gastañaga, Coloma fera une enquête à ce sujet (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 88, fol. 152. 45

1319. Bruxelles, 4 mai 1689. — *Gastañaga à Manuel de Lira.*

Au sujet du duc d'Havré. Celui-ci possédait une rente de 5,000 écus hypothéquée sur le domaine royal du Hainaut et payée antérieurement sur la recette d'un bois situé près de Valenciennes. Après la perte de cette place le duc a voulu que la rente soit affectée sur le territoire de Lessines, qui est engagé au prince de Vaudemont, à la suite d'un emprunt de 500,000 florins. Un procès a été engagé au Grand Conseil. En justice il aurait fallu laisser aller la chose jusqu'à la sentence et le Gouverneur se serait gardé d'intervenir, s'il n'avait reçu, par le canal du Conseil suprême, un ordre formel du Roi. En conséquence, le Conseil de Malines, se conformant à cet ordre (2) rendit une sentence imposant à Vaudemont la charge de la rente avec les arriérés ou l'obligation

(1) Voir les annexes, fol. 154.

(2) L'expression est cynique : *dandose cumplimento a ellas (ordenes de S. M.) tan precisas y positivas se dio sentencia por el Consejo de Malinas.* 30

d'abandonner la terre à Havré. Le Gouverneur estime qu'il faut indemniser Vaudemont, lui garantissant le remboursement des 500,000 florins. Il a estimé opportun de chercher un accommodement avec Havré et lui a demandé de consentir à un délai de deux mois. Des ministres ont été chargés de négocier avec lui, mais n'ont pu rien arranger alors 5 que le duc lui-même ne paie pas ses créanciers, profitant des moratoires continuels que le Roi lui accorde. Il est certain qu'aucun des créanciers du Roi n'a agi avec autant d'acharnement que Havré, qui a donné ainsi l'exemple à d'autres détenteurs de créances sur des domaines cédés. Le Gouverneur prétend que sa conduite est favorable au duc et qu'il a 10 empêché le Conseil des Finances de se prévaloir contre l'intéressé des moratoires qu'il avait lui-même mis en vigueur contre ses créanciers. Si le prince de Vaudemont veut récupérer ses droits sur d'autres domaines du Roi, il obtiendra de n'importe quel tribunal des lettres exécutoriales à cet effet. 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 307.

1320. Madrid, 13 mai 1689. — *Charles II à Gastañaga.*

La France a commis diverses infractions à la trêve de 1684. Elle s'est avancée jusqu'à déclarer la guerre par un manifeste rempli de prétextes frivoles. Elle a cherché à s'assurer la neutralité espagnole par un traité 20 de façon à séparer le Roi de ses alliés et de pouvoir ultérieurement le combattre isolément. Eu égard à ces motifs, considérant aussi l'attitude du gouvernement français dans les affaires d'Angleterre, et l'obligation qu'il y a pour le Roi de défendre ses sujets, le Roi s'est décidé à déclarer officiellement la guerre à la France. 25

Secretarias provinciales, reg. 1452, fol. 308-310.

1321. Madrid, 21 mai 1689. — *Charles II à Coloma.*

Accusé de réception de la déclaration de guerre notifiée par les États-Généraux à Louis XIV et des armements de ces mêmes États. Le Roi a concédé à vie au prince de Waldeck la terre de Withem, en considé- 30

ration des services qu'il a rendus à sa couronne et de la recommandation du prince d'Orange. Il a donné à Gastañaga et au Conseil suprême les ordres nécessaires pour l'exécution de cette faveur.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 88, fol. 188.

5 1322. Madrid, 21 mai 1689. — *Charles II à Coloma.*

Pedro Ronquillo a fait savoir que le roi Guillaume d'Angleterre, sur l'instance des Hollandais et des ministres de Brandebourg et de Hesse, avait donné l'assurance de la prompte rupture avec la France et avait prescrit de saisir les navires français. Louis XIV a déclaré la guerre à 10 l'Espagne; le Roi a donc chargé son ministre à Londres de presser le souverain anglais à consommer la rupture. Coloma insistera auprès du gouvernement hollandais pour qu'il exerce une pression sur la Cour de Londres, assurant que l'Espagne est prête à collaborer de toutes ses forces à la cause commune. Des instructions semblables ont été données 15 à Gastañaga (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 88, fol. 190.

1323. Bruxelles, 22 mai 1689. — *Gastañaga à Manuel Coloma.*

Envoi de la liste complète des navires appartenant à des sujets des Pays-Bas, qui ont navigué en France et ont été saisis dans les ports de 20 ce pays, lors de la déclaration de guerre. Le Gouverneur envisage le cas où un de ces navires tomberait aux mains des Hollandais et prie Coloma d'en demander éventuellement la restitution. Il fait observer qu'on n'a permis qu'à titre exceptionnel aux capitaines de ces navires de demander un passeport aux autorités françaises de façon à ce que le retour aux 25 Pays-Bas puisse s'effectuer en toute sécurité. Au reste, il entre dans les intentions du gouvernement d'interdire à l'avenir tout commerce maritime avec la France. Les marchands d'Anvers se sont plaints aussi de ce

(1) Le même jour, le Roi ajoute qu'il a donné ordre aux Gouverneurs-généraux, vice-rois et chefs de tous ses États de traiter les Français comme ennemis (fol. 194). Il y a 30 encore d'autres documents annexes relatifs aux mesures résultant de la déclaration de guerre (fol. 196 et suiv.).

que les Zélandais aient saisi des navires qui leur appartenaient et ce au moment où ils allaient rentrer à Ostende.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 220, fol. 192 (1).

(1) En annexe se trouve la liste en question. C'est un document extrêmement intéressant pour l'histoire de la marine marchande belge à la fin du XVII^e siècle. Les navires 5 cités sont les suivants :

1. *Saint-Jean*, flûte de 360 tonneaux, maître Eustache Cremet, propriétaire Nicolas de Meulebeke, greffier d'Ostende.
2. *Saint-Nicolas*, galiote de 200 tonneaux, maître Adrien Berlemont, même propriétaire que 1. 40
3. *Saint-Michel*, flûte de 160 tonneaux, maître Josse Dosterhout, propriétaire Antoine Carreuw, marchand à Ostende.
4. *La Charité*, flûte de 200 tonneaux, maître Pierre Baert, propriétaire comme 3.
5. *Saint-Jean-Baptiste*, breton frégaté de 90 tonneaux, maître Michel Mansfelt, propriétaire Jean Bachusio, marchand bourgeois d'Ostende. 45
6. *Saint-Jean*, flûte de 80 tonneaux, maître Henri Heechooft, propriétaire comme 5.
7. *La Ville d'Ostende*, navire de 100 tonneaux, maître Adrien de Raes, propriétaire Pierre Woelaert, marchand bourgeois d'Ostende.
8. *Saint-Pierre*, flûte de 260 tonneaux, maître Charles Herpin, propriétaire Nicolas Remy, marchand d'Ostende. 20
9. *L'Espérance*, flûte de 150 tonneaux, maître Jean Leunes, propriétaire Jacques Hamilton, échevin d'Ostende.
10. *Saint-François*, galiote de 60 tonneaux, maître François Coryn Moscul, propriétaire Antoine van Aecken, bourgeois d'Ostende.
11. *Saint-Jacques*, flûte de 240 tonneaux, maître Manuel Caesman, propriétaire Paul Bauwens, échevin de la ville. 25
12. *L'Amour*, flûte de 300 tonneaux, maître Herman Dryhoor, propriétaire comme 11.
13. *La Notre Dame*, flûte de 180 tonneaux, maître Cornille Roelinckx, propriétaire comme 11.
14. *Sainte-Claire*, flûte de 200 tonneaux, maître Pasquier Roelinckx, propriétaire comme 11. 30
15. *Saint-Jean*, flûte de 80 tonneaux, maître Jacob Cosyn, propriétaire François Schoeneville, marchand d'Ostende.
16. *Marie, étoile de la mer*, flûte de 200 tonneaux, maître Thomas Beeure, propriétaire Etienne de Duenas, bourgmestre d'Ostende. 35
17. *Le Saint-Bartholomé*, venant de Bilbao, chargé de marchandises à Bayonne, maître Antoine Alvares, propriétaire Pierre Fariseau, marchand à Bruxelles.
18. *Jean-Baptiste*, aussi chargé à Bayonne, maître Martin de Hondorza, propriétaire comme 17.
19. *La déesse de la mer*, chargé de marchandises à Bordeaux, maître Jean Montack, propriétaire comme 17. 40
20., 64 tonneaux, chargé à Nantes de vins et de brandevins, maître Jean de Halster, propriétaires Jean-Baptiste van Praet et Laurent Jacobs, marchands d'Anvers.
21. *Saint-Jean-Baptiste*, maître Jean van Herenthals, propriétaire comme 20. 45
22., bilandre 70 tonneaux, maître Jean Mertens le vieux, propriétaire Philippe van Tours, marchand à Bruges.

1324., 28 mai 1689. — *Gastañaga à Charles II.*

Le Gouverneur a envoyé le marquis de Bedmar pour régler ses mouvements avec le prince de Waldeck.

Estado, 3883.

- 5 23., 70 tonneaux, maître Jean Mertens le jeune, propriétaire comme 22.
24., 140 tonneaux, maître Pierre de Kuysere, propriétaire comme 22.
25. *La Vierge immaculée*, 90 tonneaux, maître Jacques Gerebrants, propriétaire Paul Bauwens, échevin d'Ostende.
26. *Saint-Antoine de Padoue*, 160 tonneaux, maître Antoine Maes, propriétaires Gilles van Coppenolle, marchand à Bruges, et Abraham van den Bemden, à Gand.
- 10 27. *Le Comte*, 150 tonneaux, maître Antoine Verre, propriétaires Gilles van Coppenolle et Georges Aerts de Bruges, Jacques Walran de
28., 140 tonneaux, maître Pierre Bartels, propriétaires les dits Coppenolle et Aerts et Pierre de Vroe, marchand à Gand.
- 15 29. *Saint-Jean-Baptiste*, flûte de 240 tonneaux, maître Jean Pele, appartenant à Catherine de Meester, veuve de Corneille Beyts, demeurant à Bruges.
30. *Saint-Joseph*, flûte de 320 tonneaux, maître Ignace van de Velde, propriétaire comme 29.
31. *Saint-Jean*, 55 tonneaux, chargé à Nantes, maître Jean de Hulster, propriétaire Philippe van Tours, marchand à Bruges. 20
32. *Saint-Pierre*, 60 tonneaux, maître Thomas Peeter, propriétaire comme 31.
33. *Saint-François*, bilandre, maître François de Smit, propriétaire comme 16.
34. *Saint-Joseph*, bilandre de 70 tonneaux, maître Pierre de Wolf, propriétaire Henri van den Aweyn, marchand d'Anvers.
- 25 35. *Sainte-Marie*, 70 tonneaux, maître Laurent Maes, propriétaire le dit Maes, batelier à Gand, Nicolas Boots et Martin de Bisthoven, habitants d'Anvers, et Georges van Sassegghem, habitant de Gand.
36. *Saint-Pierre*, 90 tonneaux, de Nieuport, maître Jean Horinck, propriétaire comme 31.
37. *Le Laurier couronné*, 50 tonneaux, maître Josse van Beveren, propriétaire Daniel Cammels, marchand et bourgeois d'Ostende. 30
38. *La Concorde*, 80 tonneaux, maître Jacques Puyenbroeck, propriétaires Robert Contalès de Bruges, Jacques Boschart et consorts, marchands d'Anvers.
39. *La Mère de Miséricorde*, 40 tonneaux, maître Jean-Baptiste de Knysser, propriétaire le même de Knysser, demeurant à Bruges.
- 35 40. *Saint-Martin*, 50 tonneaux, maître Martin Janssens, propriétaire François Schape-lynck, marchand à Bruges.
41. *Saint-Philippe*, 140 tonneaux, maître Laurent Moenties, propriétaires Philippe et Jean van Steenlant et Philippe de Pape, demeurant à Bruges.
42. *Saint-Pierre*, 50 tonneaux, maître Jacob Mindonck, propriétaire Edouard de Windt et consorts, demeurant à Bruges. 40
43. *Sainte-Claire*, 60 tonneaux, maître Pierre Hendricksen, propriétaire Michel de Valeys de Nieuport.
44. *L'Espérance*, 60 tonneaux, maître Jacques Cousin de Nieuport, propriétaire Pierre Corcelle de la même ville.
- 45 45. *Jean-Baptiste*, 50 tonneaux, maître Crispin Nasset de Nieuport, propriétaires Gérard Berst et Pierre Corcelle de la même ville.

1325. Madrid, 14 juin 1689. — *Charles II à Gastañaga.*

Le Roi insiste sur les inconvénients qu'entraînent les transferts d'évêques d'un siège à l'autre. Il veut qu'on exécute ponctuellement les dispositions prises à ce propos par Philippe III et Philippe IV.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 628, fol. 227 v°. 5

1326. Madrid, 28 juin 1689. — *Crispin Gonzales Botello à Coloma.*

Le Roi a vu la lettre de l'ambassadeur relatant la conclusion d'un traité d'alliance entre l'Empereur et les Hollandais et annonçant que la copie de ce traité serait envoyée à Madrid par le canal de Gastañaga. De fait, ce dernier document n'est pas arrivé. Le Roi n'en fait pas moins 40 présenter ses remerciements à Coloma pour la manière dont il exécute les instructions que lui donne le Gouverneur général des Pays-Bas.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 88, fol. 235.

1327. Madrid, 29 juin 1689. — *Charles II à Gastañaga.*

Les Pays-Bas envoient chaque année 12 alcyons payés sur le budget 15 des finances, pour la volière royale. Le Roi veut en recevoir cette année 21 autres dont le connétable de Castille indiquera l'espèce. Il faudrait les envoyer encore avant l'hiver et fournir aux gens chargés de leur transport une bonne somme d'argent de façon à ce qu'ils ne s'attardent pas trop longtemps en Espagne, comme il est arrivé par le passé. 20

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 628, fol. 230.

1328. Madrid, 27 juillet 1689. — *Charles II à Gastañaga.*

Le duc de Holstein, capitaine général de la flotte, a remis un mémoire tendant à être réintégré dans les droits et prérogatives inhérents à ses fonctions, tels qu'il les énumère dans un mémoire. Le Gouverneur est 25 chargé de l'examen de ce document. Il écouterà à ce propos les Conseils des Finances et de l'Amirauté.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 628, fol. 233.

1329. Madrid, 24 août 1689. — *Charles II à Gastañaga.*

Le délégué de l'Ordre de Saint-Jean s'est plaint de ce qu'à la suite de la déclaration de la guerre à la France, on ait confisqué, aux Pays-Bas, les biens des chevaliers français de cet ordre. Il a ajouté que semblable 5 mesure n'a jamais été prise, lors des guerres précédentes. D'ailleurs, le gouvernement français n'a élevé aucune prétention sur les biens des chevaliers originaires des Pays-Bas. On a donc prié le Roi de lever l'embargo sur les biens saisis. Charles II exige qu'on vérifie au préalable les allégations contenues dans la requête et que, si elles sont trou- 10 vées exactes, on donne satisfaction au requérant (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 629, fol. 3 v°.

1330. Madrid, 6 septembre 1689. — *Charles II à Monterey.*

Le Roi a fait don à Léonard Elzius des propines et des luminaires, ordinaires et extraordinaires, du secrétaire du Conseil suprême de 15 Flandre en les assignant sur les mêmes fonds que ceux accordés aux autres membres du Conseil. Il a annulé, d'autre part, les émoluments que le même Elzius touchait comme commis du Conseil d'État.

Secretarias provinciales, liasse 2486.

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 27 septembre 1689, 20 pour le secrétaire Pedro d'Almiron (fol. 3); le pour la comtesse de Soissons (fol. 16); le 23 août, pour le roi d'armes Joseph van der Leenen (fol. 19); le 14 décembre, pour l'Ordre Teutonique (fol. 20 v°); le 24 décembre, pour Pierre le Roy, secrétaire du Conseil privé (fol. 30 v°); le 22 février 1690, pour Diego Gomez de Espinosa (fol. 43); le 8 mars 1691, 25 pour Marie Sicile de Hoves (fol. 44); le 12 avril 1691, pour Gérard de la Vera, chapelain major de la Chapelle royale à Bruxelles (fol. 48); le 1^{er} juin 1690, pour le docteur Huyghens (fol. 50); le 26 juin 1690, pour le prince de Rubempré (fol. 52); le 27 juin 1690, pour Louis-Ferdinand du Mont, conseiller au Conseil de Flandre (fol. 52 v°); le 21 août 1690, pour Pierre-Jacques Van der Varen, chapelain du Roi (fol. 57); le 4 septembre 1690, pour le marquis d'Herzelles (fol. 57 v°); le 25 novembre 1690, pour la princesse de Dietrichstein, 30 fille du prince de Salm (fol. 63 v°); le même jour, pour le peintre Jean van Kessel (fol. 66); le 14 décembre 1690, pour la comtesse douairière de Salazar (fol. 66 v°); le 9 août 1690, pour Isabelle-Marguerite de Merode, duchesse d'Holstein (fol. 67 v°); le 23 janvier 1691, pour François van Aefferden, prévôt du chapitre Notre-Dame à Bruges (fol. 70 v°); le 29 mai 1691, pour les filles du président André del Marmol (fol. 80); le 5 septembre 1691, 35 pour Louis de la Neuforge (fol. 82); le 3 octobre 1691, pour le secrétaire du Conseil privé, Paul de Rivanegra (fol. 85); le 26 novembre 1691, pour la comtesse de Soissons (fol. 89 v°); le 29 novembre 1691, pour Louis de la Neuforge (fol. 90).

1331. Madrid, 24 septembre 1689. — Charles II à Gastañaga.

L'envoyé portugais accrédité à Madrid a fait savoir que certains navires ostendais partis en course ont saisi une caravelle portugaise appelée N. D. du Rosaire, commandée par Gaspar Diaz Franco. Ce vaisseau naviguait avec une lettre de mer délivrée au nom du roi de Portugal et pour le compte de deux commerçants de Lisbonne, Andres Manuel Rodriguez de Andrada et Francisco Mendez de Barros, avec un chargement de sucre, de tabac et de bois du Brésil. Les corsaires ont entraîné la caravelle à Ostende. Semblable procédure est illégitime et contraire aux conventions de paix. Ordre de restituer sans délai la caravelle et son chargement et de rendre compte de l'exécution de ces instructions.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 629, fol. 9 v°.

1332. Madrid, 5 octobre 1689. — Charles II à Gastañaga.

Le Roi a reçu un rapport relatif ⁽¹⁾ à un religieux du nom de Jean Richart, prieur du monastère cistercien de Gand, qui soutient des propositions contraires à la doctrine catholique, particulièrement au sujet de l'Immaculée Conception. Il faut prendre des mesures. Le Gouverneur s'informerait si vraiment l'intéressé est l'auteur de ces propositions et examinera de quelle façon on peut procéder contre lui. Il indiquera sur les motifs qui ont provoqué antérieurement son exil des Pays-Bas. Il fera rapport du tout au Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 629, fol. 13 (2).

1333., 2 novembre 1689. — Charles II à Gastañaga.

Sur le traité conclu avec le duc de Hanovre et stipulant de la part de celui-ci l'envoi de 8.000 hommes aux Pays-Bas.

Estado, 3913.

⁽¹⁾ Ce rapport émanait d'un organisme dont l'existence nous était jusqu'ici inconnue et intitulé : *La Jointe de la Conception*.

⁽²⁾ Voir le décret du Gouverneur au Conseil privé du 11 novembre.

1334. Madrid, 2 décembre 1689. — Patente d'historiographe des Pays-Bas pour Nicolas d'Olivier y Fullana.

Nicolas d'Olivier cumulera le nouvel emploi avec celui de cosmographe, mais ne sera payé que pour ce dernier emploi. Il aura toutefois les honneurs réservés aux historiographes. Il prêtera serment devant le Conseil privé qui le mettra en possession de ses fonctions ⁽¹⁾.

Secretarias provinciales, reg. 1442.

1335. Madrid, 4 décembre 1689. — Charles II à Gastañaga.

Désireux de favoriser le commerce des Pays-Bas malgré la défense d'importer des marchandises françaises, le Roi veut que les produits destinés au trafic avec l'Espagne soient accompagnés d'une attestation du magistrat du lieu d'origine. Il faudra établir à Anvers, à Ostende et à Nieuport et autres ports d'exportation des personnalités chargées de l'examen des marchandises et de la délivrance des certificats. On évitera de la sorte les inconvénients pouvant se présenter à l'entrée de l'Espagne et l'importation frauduleuse des produits français similaires. Il est à craindre aussi que les Hollandais et Anglais abusent des convois de Flandre, s'ils aperçoivent que ceux-ci ne sont pas soumis aux mesures préventives que l'on prend à propos des expéditions venant de leur pays. Le Roi veut assurer à ses sujets la faveur qui leur revient. Le Gouverneur accusera réception de cette dépêche et fera connaître le nom des personnes chargées d'en assurer l'exécution. Il la notifiera dans les ports des Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 629, fol. 23 v°.

1336. Bruxelles, 12 décembre 1689. — Consulte du Conseil d'État.

Le Gouverneur a communiqué au Conseil, à fin d'avis, une lettre du maréchal d'Humières tendant à obtenir un passeport pour un officier que, sur l'ordre de Louis XIV, il veut envoyer à la Cour de Bruxelles. Le Conseil estime que c'est une procédure extraordinaire et contraire aux

⁽¹⁾ Aux Archives départementales du Nord, à Lille, on peut noter dans le registre B 3220 (folio 306 v°) la mention d'un paiement de 800 livres à ce Nicolas de Olivier y Fullana, pour quatre payes, à titre de cosmographe. On cite dans le même registre (folio 299 v°) Bernard Désirant, docteur en théologie, augustin, historiographe du Roi.

lois de la guerre de recevoir si fréquemment des envoyés ennemis, sans qu'ils fassent connaître au préalable l'objet de leur mission. Il estime que cela pourrait porter ombrage aux alliés. Il considère pourtant que la mission de cet agent sera sans doute une continuation de la tractation précédente. La France jadis s'exécutait d'abord et ne faisait connaître ses intentions que par après; maintenant elle se déclare au préalable, ce qui fait gagner du temps et permet de prendre des précautions. Il conclut en proposant d'accorder le passeport demandé quitte à faire informer les ministres alliés de l'objet de la démarche et de la réponse. De la sorte on écartera tout soupçon ⁽¹⁾.

Conseil d'État, liasse 407.

1337. Madrid, 26 décembre 1689. — Charles II à Coloma.

Le roi Guillaume insiste pour qu'on prenne les dispositions en vue de la conférence des alliés qui doit se tenir à La Haye pour régler le plan de la campagne prochaine. Le Roi désigne Coloma pour le représenter à cette assemblée. En attendant qu'il ait reçu ses instructions, le diplomate demandera des renseignements à Gastañaga sur toutes les questions à traiter, en particulier celles relatives aux Pays-Bas. Au reste, il rendra compte au Gouverneur général de tout ce qu'il a négocié et ne conclura rien sans l'avoir averti et avoir reçu son approbation, dans les cas où il n'y a pas moyen d'attendre la décision royale.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 88, fol. 466.

1338. Bruxelles, 4 janvier 1690. — Gastañaga à Charles II.

Le Roi a prescrit de remettre au dépositaire de l'armée les instructions annoncées dans l'acte qui lui a été remis lors de son entrée en charge. Il regrette qu'on n'ait pas encore agi de la sorte, alors qu'il y a un an que le titulaire est en fonctions. Gastañaga objecte qu'il se considère comme obligé lui-même de solliciter les avis des tribunaux et ministres royaux établis aux Pays-Bas, particulièrement en matière de justice. Tout le temps révolu a été nécessaire pour l'examen de cer-

⁽¹⁾ Le Gouverneur fait savoir qu'il se conforme à cet avis et que le passeport sera expédié par l'audienier.

taines innovations que la *Sala de quantas* veut introduire. Le surintendant général a remis un mémoire à ce sujet. Le Gouverneur le communique au Roi avec ses quatre annexes, de façon à ce qu'il puisse trancher la question définitivement et écarter de la sorte les controverses auxquelles la matière a donné lieu.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 291, fol. 103 ⁽¹⁾.

1339. Madrid, 11 janvier 1690. — Crispin Botello à Manuel Coloma.

On a envoyé à Gastañaga le chiffre nouveau dont on fera usage à l'avenir. Le Gouverneur a reçu ordre d'en transmettre copie, par l'intermédiaire d'une personne sûre, à Coloma. Gastañaga a annoncé qu'il allait exécuter cet ordre et Coloma est invité à accuser réception à Madrid du chiffre, en indiquant que le pli lui est parvenu bien conditionné. De la sorte on pourra commencer à en faire usage ⁽²⁾.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 88, fol. 9.

1340., 28 janvier 1690. — Consulte du Conseil d'État espagnol

Sur les plaintes formulées par le Patriarche, Nonce apostolique, au sujet des logements accordés aux troupes hérétiques en Belgique. Le magistrat de Louvain, contrairement aux immunités ecclésiastiques, aurait même obligé les Dominicains, les Augustins et les Carmes à loger des troupes dans leur couvent.

Estado, 3883.

1341., 8 février 1690. — Charles II à Gastañaga.

Au sujet du logement des troupes hérétiques et des réclamations du Nonce. Le Gouverneur doit veiller à ce que les soldats protestants ne soient pas logés dans des lieux saints, à cause des graves inconvénients qui en résulteraient pour le service de Dieu et celui du Roi.

Estado, 3913.

⁽¹⁾ Voir les multiples annexes (fol. 105).

⁽²⁾ Voir la réponse satisfaisante de Coloma en date du 30 janvier (fol. 39).

1342., 22 février 1690. — *Charles II à Gastañaga.*

Le Roi demande que le Gouverneur envoie en Espagne deux ingénieurs et deux fabricants de bombes, car il en manque absolument dans le pays.

Estado, 3913. 5

1343., 2 mars 1690. — *Charles II à Monterey.*

Conformément à la consulte du Conseil d'État relative à la prévôté d'Harlebeke, le Roi a pris la résolution contenue dans le billet annexe signé par Don Crispin Gonzalo Botello. Il le remet au Conseil de Flandre pour que celui-ci expédie le décret royal à qui de droit. 10

Secretarias provinciales, liasse 2487.

1344., 1^{er} mars 1690. — *Gastañaga à Charles II.*

Le Gouverneur explique qu'à Louvain on a logé des troupes étrangères, mais sans exercer de contrainte envers les religieux.

Estado, 3883 (1). 15

1345. Bruxelles, 18 mars 1690. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Conseil a pris en considération le décret qui lui a été remis de la part du Gouverneur général, le 15 de ce mois, au sujet du personnel du Conseil de Flandre et a fait un nouvel examen de la consulte rédigée sur cette affaire en 1679 (2). Il a constaté que le Conseil a proposé alors 20 de considérer que les sièges occupés par les magistrats demeurés à Gand après la prise de la ville par les Français et ayant prêté serment à Louis XIV sont vacants, encore que ces magistrats aient été l'objet

(1) Dans une seconde lettre du 15 mars, le Gouverneur justifie à nouveau sa conduite à ce propos (*Ibid.*). 25

(2) Le décret en question rappelle la décision prise en 1679, l'inexécution de cette décision à cause de l'opposition de Louis XIV. Depuis la reprise des hostilités — ajoutet-on — ces raisons ont cessé et il serait inopportun de laisser en place des gens qui ont démerité à ce point. — La consulte de 1679 a été analysée ci-dessus, n° 787.

de violentes menaces de la part de l'ennemi. Malgré l'avis alors émis par le Conseil, les conseillers en question sont restés en charge, sans qu'on ait exigé aucun nouveau serment. Les conseillers actuels du Conseil d'État persistent dans l'opinion émise alors par leurs prédécesseurs. 5 Ils estiment cependant qu'il y a lieu de considérer que onze ans se sont écoulés depuis, que les intéressés sont demeurés en place, que, lors de la réforme du Conseil de Flandre faite en 1680, on a traité de la même façon, ceux qui étaient demeurés fidèles et ceux qui avaient prêté serment à l'ennemi, que quelques années après tous ont été remis en 10 possession de leurs emplois. Il faut peut-être appréhender qu'une mesure de rigueur ne donne lieu à des représailles de la part de la France.

Conseil d'État, liasse 168.

1346. Madrid, 22 mars 1690. — *Charles II à Manuel Coloma.*

15 Au sujet de la saisie faite par les Hollandais des revenus de diverses églises de Flandre. Coloma continuera ses instances pour qu'on restitue aux ecclésiastiques ce qu'on leur a confisqué et qu'on leur laisse la jouissance des rentes qu'ils possèdent dans le territoire des Provinces-Unies, comme il a été fait depuis tant d'années en vertu des traités de 20 paix. Pedro Ronquillo (1) a fait une démarche dans le même sens auprès du roi Guillaume qui a promis d'exercer son influence sur les États-Généraux pour obtenir la restitution demandée.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 89, fol. 125.

1347., 25 mars 1690. — *Consulte du Conseil suprême de 25 Flandre.*

Sur les prétentions de l'Archevêque de Malines et des évêques du Brabant au sujet des sièges qu'ils doivent occuper aux États.

La consulte est accompagnée de nombreuses pièces justificatives.

Secretarias provinciales, liasse 2487.

30 (1) Ambassadeur d'Espagne à Londres.

1348. Madrid, 10 avril 1690. — *Mémoire du Nonce.*

Le Prélat rappelle la décision royale du mois de février 1688 prescrivait au Gouverneur général des Pays-Bas de prêter son assistance à l'Internonce de Bruxelles pour écarter de la Stricte Faculté de Théologie le docteur Huyghens, enclin au Jansénisme et peu sympathique au Saint-Siège. Le Pape s'est efforcé d'amener l'intéressé à résipiscence par la voie amiable, mais celui-ci persiste dans son obstination. On le soupçonne d'ailleurs de se laisser influencer par van Espen, qui est entaché aussi de Jansénisme. Il se fonde aussi sur l'appui qu'il rencontre auprès des différents Conseils des Pays-Bas, en particulier le Conseil d'État. Le Nonce insiste donc pour que le Roi persévère dans sa décision d'écarter Huyghens, de façon à éviter la diffusion de ces doctrines perverses. Le Souverain Pontife connaît la conviction du Roi et de ses ministres, quant à la nécessité du maintien de la pureté de la foi aux Pays-Bas. Il y a plus à craindre là, à cause du voisinage des hérétiques. Il faut donc prendre garde et se défier de la dissimulation des Jansénistes. D'autre part, c'est une obligation absolue du Saint-Siège d'examiner la doctrine de tous. Aussi le Roi voudra bien persévérer dans sa décision. Dans l'entre-temps le Pape fera examiner les opinions de l'intéressé, qui ne pourra être admis à la Faculté qu'au moment où ses propositions seront approuvées par le Saint-Siège. A l'heure actuelle, il faut le tenir pour suspect.

*Conseil d'État, liasse 104.
Estado, 3883.*

1349., 13 avril 1690. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

30

Sur une place de robe vacante au Conseil depuis que Herzelles était passé à la présidence du Grand Conseil de Malines. Le marquis de Gastañaga dans une lettre écrite de Bruxelles, le 1^{er} mars, avait proposé différents noms, en premier lieu celui de Hyacinthe de Brouckhoven. Le Conseil les transmet dans le même ordre au Roi, afin que celui-ci choisît celui qu'il préférerait.

Le Roi nomme Hyacinthe de Brouckhoven.

Secretarias provinciales, liasse 2487.

1350. Bruxelles, 20 avril 1690. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le président du Conseil de Flandre a communiqué aux conseillers restés à Gand en 1679 l'ordre du Gouverneur de ne plus fréquenter le Conseil. Il a dit aux intéressés qu'ils pourraient faire une représentation à Gastañaga. De fait ils ont envoyé deux délégués à la Cour. Dans l'attente qu'une décision soit prise, le Gouverneur pourrait leur permettre de fréquenter le Conseil pour éviter que leur disgrâce ne soit rendue publique et rende ainsi plus difficile l'exécution de la décision finale (1).

10

Conseil d'État, liasse 168 (1).

1351. Bruxelles, 1^{er} mai 1690. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet des propositions à faire en vue de remplir les vacatures au Conseil de Flandre. Le Conseil objecte que, d'après la dernière réforme, le Conseil de Flandre doit être réduit à huit conseillers. Or, après l'exclusion des incriminés, il reste encore douze titulaires.

Conseil d'État, liasse 168 (2).

1352. Madrid, 31 mai 1690. — *Charles II à Gastañaga.*

Au sujet de la plainte du Nonce par rapport au logement de soldats protestants dans certains monastères à Louvain. Le Roi recommande d'assurer l'immunité des couvents et des endroits sacrés et d'éviter tout scandale que pourraient commettre les troupes hérétiques cantonnées dans les Pays-Bas.

Estado, 3913.

1353. Madrid, 1^{er} juin 1690. — *Charles II à Gastañaga.*

Le Nonce de Madrid a remis un mémoire insistant sur la nécessité d'interdire au docteur Huyghens l'entrée de la Stricte Faculté de Théologie.

(1) Gastañaga refuse de se conformer à cette décision et réclame des propositions pour les postes vacants.

(2) Gastañaga refuse d'admettre cette conclusion, prétend conserver le nombre actuel des conseillers et réclame de nouvelles propositions.

30

logie de l'Université de Louvain. Le Roi voudrait donner une réponse circonstanciée et réclame à cet effet des renseignements. En attendant on ne se prêtera à aucune innovation ⁽¹⁾.

Conseil d'État, liasse 104.

1354. Bruxelles, 18 juin 1690. — *Consulte du Conseil d'État.* 5

Au sujet de l'exclusion du docteur Huyghens du collège de la Stricte Faculté de Théologie de Louvain. Le Conseil rappelle la lettre royale du 27 janvier 1688 prescrivant de suspendre le sujet en question et la consulte que lui-même a rédigée à ce propos. Il n'a toujours pas eu communication d'une décision que le Roi aurait prise sur ces propositions. 10 Depuis, l'intéressé est demeuré exclu de la Faculté malgré toutes ses démarches. Le Conseil s'engage à ne prendre aucune décision sans avoir eu connaissance de la volonté royale.

Conseil d'État, liasse 104.

1355. Madrid, 10 juillet 1690. — *Charles II à Gastañaga.* 15

Le Nonce a fait des remontrances au sujet de l'opposition que fait le Conseil privé à la publication d'un décret du Pape défendant la lecture d'un livre du doyen de Witte et d'autres écrits. Avant de prendre une décision à ce sujet, le Roi veut connaître l'opinion de Gastañaga.

Conseil privé, reg. 4, fol. 53. 20

1356. Madrid, 12 juillet 1690. — *Charles II à Gastañaga.*

Sur l'ordre du Pape, le Nonce accrédité à Madrid a fait une représentation au sujet du docteur Huyghens. Celui-ci refuse de soumettre son exposé doctrinal au Saint-Siège, encore que le Souverain Pontife lui ait fait donner l'assurance par l'Internonce de Bruxelles qu'il le recevra avec bonté paternelle, s'il veut se soumettre sincèrement à la décision pontificale. Le Prélat prétend que l'intéressé persiste dans ses

⁽¹⁾ Voir une consulte du Conseil d'État espagnol relative à la même affaire et datée du 9 mai 1690 (*Estado*, 3883).

doctrines erronées, que celles-ci se répandent aux Pays-Bas et menacent la pureté de la foi catholique. Les assertions de Huyghens ont été examinées avec le soin requis par sa charge pastorale et on a pris les mesures les plus efficaces pour éviter la propagation de ces erreurs. Le Nonce 5 demande l'assistance de la puissance séculière. Le maintien de la foi dans ses États est la première obligation du Roi, il faut éviter le mélange de doctrines fausses ou suspectes. Le Roi prescrit donc d'aider l'Internonce pour qu'il puisse exécuter les décisions du Saint-Siège. Le Gouverneur refusera à Huyghens l'autorisation de prendre possession de sa 10 chaire, tant que sa doctrine n'aura pas été approuvée.

Conseil d'État, liasse 104 ⁽¹⁾.

1357. Madrid, 22 août 1690. — *Charles II à Gastañaga.*

Le Roi a reçu la lettre du Gouverneur datée du 6 juin relative à la destitution qu'il a faite des six conseillers restés en vie sur les onze 15 conseillers du Conseil de Flandre qui ont prêté serment à la France, lors de l'occupation de la ville de Gand. Il réclame communication de la consulte faite à ce propos par le Conseil d'État, avec les avis émis à ce sujet par les différents conseillers. *Conseil d'État, liasse 168* ⁽²⁾.

1358., 6 septembre 1690. — *Traité conclu avec l'Électeur de Brandebourg au camp de Lennick.* *Estado*, 3896. 20

1359., 10 septembre 1690. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Rappel d'une autre consulte du Conseil suprême de Flandre d'où il résulte qu'en Gueldre les ecclésiastiques n'eurent jamais entrée aux 25 États. *Estado*, 3883.

⁽¹⁾ Voir en annexe le mémoire du Nonce de Madrid. — Cf. deux lettres de Giovanni da Via, abbé de Sainte-Catherine, internonce à Bruxelles, à Gastañaga, relatives à l'affaire Huyghens (*Estado*, 3883). — La réponse de Gastañaga se trouve dans la même liasse. Elle est datée du 3 août et annonce que le Conseil d'État a reçu ordre de saisir le Conseil de 30 Brabant de cette affaire et d'engager des poursuites contre Huyghens.

⁽²⁾ Un décret de Gastañaga au Conseil d'État du 5 septembre 1691 indique qu'à propos de cette affaire neuf consultes du Conseil d'État ont été envoyées en original à Madrid.

1360. Ternath, 11 septembre 1690. — *Gastañaga à Charles II.*

Le traité conclu avec le duc de Hanovre arrive à échéance à la fin d'octobre. Il est indispensable de le prolonger. Il faut donc de l'argent, faute de quoi on se heurterait à de fâcheux inconvénients. Toutes les places se trouveraient sans garnison et le pays serait exposé aux invasions 5 de l'ennemi. D'ailleurs le duc engagerait ses troupes au service de la France. Le Gouverneur remet un projet de répartition des troupes pendant l'hiver, comprenant les unités espagnoles, hollandaises et hanovriennes.

Estado, 3883. 40

1361. Du camp devant Ternath, 12 septembre 1690. — *Gastañaga à Charles II.*

Même thème. Le pays ne peut entretenir les troupes du Hanovre. D'autre part, le Gouverneur prévoit une consternation générale, si ces troupes s'en allaient. C'est pourquoi il envoie une dépêche extraordinaire 15 par mer. Gastañaga expose ce qui arriverait si les Hanovriens partaient.

Estado, 3883.

1362., 16 septembre 1690. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Rappelle, en l'analysant, une lettre de Gastañaga du 3 août relative à 20 l'affaire Huyghens.

Estado, 3883 (1).

1363. Hanovre, 13 octobre 1690. — *Ernest-Auguste, duc de Brunswick et Lunebourg, à Gastañaga.*

Le duc s'excuse de devoir rappeler ses troupes. 25

Estado, 3883.

(1) A la suite de cette consulte le Roi réitéra à Gastañaga, le 20 septembre, l'ordre de soutenir le Saint-Siège dans cette affaire (*Ibid.*).

1364., 25 octobre 1690. — *Gastañaga à Charles II.*

Le Gouverneur expose qu'il a fait son possible pour satisfaire les Hanovriens et payer leur dernier mois de solde.

Estado, 3883 (1).

5 1365. San Lorenzo, 3 novembre 1690. — *Charles II aux États de Brabant.*

Le Roi a vu avec toute l'attention et l'amour que méritent de si fidèles vassaux leur représentation du 26 septembre. Il déclare que pour leur défense et leur conservation il exposera, s'il le faut, tout le reste de la 10 monarchie et qu'en conséquence il fait les plus grands efforts, au milieu des embarras dont il est environné, pour les secourir.

Etats de Brabant, supplément, liasse 96 (2).

Publié par GACHARD, *Lettres des Souverains*, p. 439.

1366., 9 novembre 1690. — *Gastañaga à Charles II.*

15 Quand on a appris en Belgique que le Roi donnait le commandement général de la cavalerie au comte d'Egmont, en remplacement du prince de Vaudemont qui avait demandé un congé de six mois pour aller faire une cure en Italie, il y eut de nombreuses démissions. Le duc d'Aerschot renonça à son tercio de cavalerie, le marquis de Torrecosa à son tercio 20 d'infanterie italienne et Charles de Lorraine à ses deux régiments d'infanterie.

Estado, 3883.

1367. Madrid, 11 novembre 1690. — *Charles II à Gastañaga.*

Le Roi désire un relevé complet du personnel attaché aux Conseils 25 collatéraux et aux Conseils de justice, avec distinction des titulaires et

(1) Voir à ce sujet la consulte du Conseil d'État, du 13 novembre suivant (*Ibid.*).

(2) Cette lettre est évidemment inspirée par la consulte du Conseil d'État du 30 octobre (*Estado*, 3883).

des surnuméraires, du montant de leurs gages ordinaires et des faveurs extraordinaires ainsi que la spécification des motifs ayant donné lieu aux promotions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 629, fol. 63.

1368. Bruxelles, 22 novembre 1690. — *Les États de Brabant à Charles II.*

Les États remercient le Roi pour la promesse qui leur a été faite d'un prompt secours et renouvellent l'assurance de leur fidélité.

Estado, 3883.

1369., 24 novembre 1690. — *Charles II à Gastañaga.* 10

Sur les démissions dans l'armée de Flandre. Le Roi donne aux Gouverneurs des ordres conformes à l'avis exprimé par le Conseil d'État dans la consulte du 26 novembre.

Estado, 3913.

1370., 26 novembre 1690. — *Consulte du Conseil d'État* 15
espagnol.

Sur la lettre précitée de Gastañaga du 9 novembre 1690.

Le Conseil trouve qu'il y a dans l'armée de Flandre un esprit d'indiscipline qui peut avoir les plus dangereuses conséquences. L'indulgence présente des inconvénients, la sévérité en présente aussi. Il faut aller 20 en douceur, représenter au duc de Lorraine son erreur, donner un congé à un autre, et ainsi de suite.

Estado, 3883.

1371., 27 novembre 1690. — *Décret de Charles II.*

En faveur des archers de la garde royale. Les magistrats des villes 25 s'attribuaient certaines charges qui revenaient aux archers en vertu du tour du rôle. Le Roi met fin à ces abus.

Secretarias provinciales, reg. 1442.

1372. Bruxelles, 6 décembre 1690. — *Gastañaga à Charles II.*

Au sujet des doléances portées à Madrid par l'Archevêque de Malines et l'Évêque d'Anvers. Le Gouverneur s'étonne de ce qu'aucun des deux prélats ne se soit d'abord adressé à lui. Il prétend que lorsque l'Archevêque lui a demandé de faire expédier certains ordres par le Conseil privé, il lui a immédiatement donné satisfaction. Il estime opportun de faire savoir aux intéressés qu'ils doivent à l'avenir s'adresser à lui, avant de prendre recours au Roi.

Estado, 3884.

10 1373., 8 décembre 1690. — *Charles II au comte de Monterey.*

Le Trésor étant épuisé, le Roi ordonne au Conseil, dans la personne de son président, d'avancer en prêt, dans les huit ou dix jours, une somme de 10.000 pesos qu'il se procurera comme il le voudra.

Secretarias provinciales, liasse 2487.

15 1374., 13 décembre 1690. — *Acte de garantie de Charles II envers les Provinces-Unies.*

Le Roi déclare que, devant se mettre en campagne et faire quelque chose de grand (*sic*), il a besoin de 630.000 patacons de Bourgogne ou 1,575,000 livres de Hollande. Qu'on les emprunte aux Provinces-Unies, 20 en leur donnant en garantie tous ses domaines.

Estado, 3884.

1375., 14 décembre 1690. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

A propos du prêt de 10,000 pesos exigé par l'ordre royal du 6. Le 25 Conseil expose les difficultés qu'il rencontre pour satisfaire le désir du Roi et rappelle le passé en montrant qu'il n'a jamais cessé de bien servir la Couronne.

Le Roi répond qu'il ne doute pas du zèle du Conseil et il espère qu'il le prouvera en déposant les 10.000 pesos entre les mains de Don Antonio Frechilla.

Secretarias provinciales, liasse 2490.

1376., 17 décembre 1690. — *Le marquis de Mancera, conseiller d'État, à Charles II.*

Le conseiller remet deux mémoires du Nonce dans lesquels celui-ci prétend que l'Archevêque de Malines doit avoir le pas sur les autres conseillers d'État et venir immédiatement après le président.

Estado, 3884. 40

1377. Madrid, 8 février 1691. — *Charles II à Manuel Coloma.*

Les Hollandais ont fait connaître à Madrid l'état lamentable des Pays-Bas et la nécessité de les secourir. Coloma pourra juger de la réponse qui leur a été donnée par la copie jointe à la lettre. La situation de la Monarchie est difficile. Le Roi a prescrit à Gastañaga de faire les préparatifs en vue de la campagne prochaine. Il proteste de sa sympathie pour ses vassaux des Pays-Bas ⁽¹⁾.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 89, fol. 85.

1378., 21 février 1691. — *Charles II à Gastañaga.*

Puisque les Hanovriens sont partis, le Gouverneur doit s'efforcer d'avoir d'autres troupes de secours en s'entendant avec Guillaume III.

Estado, 3914.

1379. Madrid, 21 février 1691. — *Charles II à Manuel Coloma.*

Gastañaga a remis au Roi la copie de deux consultes rédigées par le Conseil d'État des Pays-Bas tendant à faire maintenir le service des

⁽¹⁾ Voir le texte de la réponse (fol. 88).

paquebots de Douvres à Nieuport de façon à assurer par cette voie, la plus expéditive et la plus sûre, le peu de commerce qui reste aux Pays-Bas. On a appris que le roi Guillaume s'est rendu en Hollande. Coloma profitera de l'occasion pour faire auprès de lui des instances pour obtenir le maintien de ce trafic. Le Roi a donné des ordres semblables à Gastañaga qui lui-même expliquera à Coloma les raisons qui militent pour ce maintien.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 89, fol. 131.

1380. Madrid, 22 février 1691. — *Charles II à Manuel Coloma.*

Les ecclésiastiques de Flandre ont présenté en 1690 une requête au Roi tendant à obtenir la restitution par les Hollandais des revenus qu'ils perçoivent sur le territoire des Provinces-Unies. Ils prétendent en avoir été frustrés en 1688, et ce d'une manière incompatible avec les traités et après quarante ans de paisible possession. Le Roi rappelle les instructions qu'il a données déjà à ce propos et les instances faites auprès du roi Guillaume. Tout cela est resté vain. Les ecclésiastiques sont privés de ce chef de revenus considérables, en plus de ceux qu'ils tiraient des pays conquis par la France. L'ennemi a pénétré récemment en Flandre, il a levé des contributions excessives sur le pays de Waes. Il va falloir cesser le culte dans certaines églises. Le Roi s'étonne de ce que ses sujets soient traités comme s'ils dépendaient d'un souverain ennemi. Il considère cette attitude comme incompatible avec l'état d'alliance où il se trouve avec les Provinces-Unies. Il ne saurait admettre que la conduite de cette puissance soit dictée par la haine de la religion, après ses multiples protestations à ce sujet. Il prescrit de faire de nouvelles instances et annonce qu'il a donné les mêmes instructions à Gastañaga.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 89, fol. 137 ⁽¹⁾.

1381., 26 février 1691. — *Les États de Brabant à Charles II.*

Les États rappellent leur lettre du 26 septembre dernier et signalent la misère de leur province. Elle ne peut continuer à payer les contri-

⁽¹⁾ Il y a encore une autre lettre du Roi à ce propos, en date du 7 mai suivant (reg. 90, fol. 21).

butions exigées. « Elle est exposée, ajoutent-ils, à une perte totale à la vue des alliés de Votre Majesté qui paraissent mécontents de ce que nous ne sommes pas en état de concourir avec eux à notre propre défense. »

Estado, 3884 (en français). 5

1382. Madrid, 4 avril 1691. — *Charles II à Gastañaga*.

On a mis l'embargo sur tous les biens délaissés à Pampelune par le défunt duc de Bournonville, dans la supposition que celui-ci a laissé pour héritier le prince de Bournonville, son fils, qui a pris du service en France. Pour pouvoir déterminer les droits éventuels du fisc, il faudrait connaître les diverses dispositions de son testament, le contrat conclu à Bruxelles en 1665 ou 1666 pour le mariage de sa fille et l'autorisation que le duc prétendait lui avoir été accordée pour l'érection d'un majorat nouveau se greffant sur l'ancien ⁽¹⁾. Le Gouverneur fera faire une copie authentique de ces documents. Il s'informera de la résidence ⁴⁵ du comte et de la comtesse de Solre, cette dernière fille du défunt, pour savoir s'ils se trouvent aux Pays-Bas ou en France ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 629, fol. 73.

1383. Aranjuez, 30 avril 1691. — *Charles II à Gastañaga*.

Le Roi a reçu les explications de Gastañaga au sujet de la destitution ²⁰ des conseillers du Conseil de Flandre qui ont prêté serment à la France et leur remplacement. Il a pris connaissance de sept consultes rédigées à ce propos par le Conseil d'État et de la requête des intéressés. Pour plusieurs raisons, il a accordé à ces derniers un acte de rétablissement dont il prescrit l'exécution. Le Gouverneur démettra les remplaçants, il ²⁵ leur remboursera le capital qu'ils ont avancé pour obtenir leur nomina-

⁽¹⁾ C'est du moins de la sorte que nous comprenons l'expression : *fundacion y agregacion de un nuevo vinculo al antiguo*.

⁽²⁾ Il est encore question de la succession du duc de Bournonville dans une autre lettre royale du 2 mai 1691 (fol. 75). — Le testament d'Alexandre, duc et prince de Bournonville, ³⁰ et de sa femme Ernestine d'Arenberg, daté du 20 mars 1659, se trouve dans la *Cour Féodale de Brabant*, reg. 116, fol. 115.

tion. Si cela est impossible, il leur offrira l'expectative des places qui deviendront vacantes et leur payera les intérêts de leur capital au taux de 5 % ⁽¹⁾.

Conseil d'État, liasse 168.

5 1384. Madrid, 12 juin 1691. — *Charles II à Gastañaga*.

Le Gouverneur doit informer le Roi si, sans s'opposer aux privilèges des Pays-Bas, on peut y promulguer une ordonnance proscrivant les excès dans les costumes, l'emploi des laquais et autres dépenses superflues, tant que l'ordonnance ne s'applique pas aux militaires.

10 *Conseil privé*, reg. 4, fol. 67.

1385., 21 juin 1691. — *Le prince de Vaudemont à Charles II*.

Le prince annonce qu'il a reçu la patente de gouverneur des armes des mains du roi d'Angleterre.

Estado, 3884 ⁽²⁾.

15 1386., 23 juin 1691. — *Consulte du Conseil d'État espagnol*.

Don Pedro Ronquillo, par sa lettre du 22 mai, apprenait que Guillaume III dans une conférence lui avait dit qu'il était nécessaire de nommer un nouveau Gouverneur en Flandre. Ronquillo ayant répondu que pour la campagne qui s'ouvrirait il fallait maintenir Gastañaga, ou ²⁰ recourir au marquis del Pico, à cause des retards qui s'ensuivraient, si on le remplaçait, le Roi répliqua tout à coup : « Pourquoi l'Électeur de Bavière ne pourrait-il pas venir ? » Ronquillo répartit qu'il n'était pas au courant des conventions matrimoniales conclues avec la Sérénissime Archiduchesse Marie-Antoinette; que Sa Majesté devait se souvenir des ²⁵ *mémoires* que Feuquières avait remis trois ou quatre ans auparavant,

⁽¹⁾ L'acte de restitution se trouve en annexe. Il n'apprend rien de neuf, sinon que la décision royale a été prise sur l'avis du Conseil suprême.

⁽²⁾ Le même jour, Gastañaga annonce qu'il a renvoyé cette patente au roi Guillaume (*Ibid.*).

et considérer la dépense qu'il faudrait supporter pour garder un prince aussi puissant, alors que celle d'un Gouverneur était déjà si grande ⁽¹⁾. A cela le roi d'Angleterre répliqua que le duc y mettrait du sien. Ronquillo lui ayant parlé d'un gouverneur des armes, Guillaume III répondit qu'il avait recommandé le prince de Vaudemont, mais il reconnaissait qu'il était plus difficile de trouver un Premier Ministre. Le Monarque s'obstina et Ronquillo déclara qu'il n'oserait faire part de ces propositions au Roi son maître.

Le Conseil prend acte des déclarations de Ronquillo mais n'émet pas d'avis.

Estado, 3884.

1387. Madrid, 6 juillet 1691. — *Crispin Gonzales de Botello à Charles II.*

On voit dans cette lettre que le roi d'Angleterre avait exprimé le désir que le commandement suprême des armes aux Pays-Bas fût donné au prince de Vaudemont. Mais Charles II voulait que cette nomination se fit dans le plus grand secret. Aussi la patente de gouverneur des armes pour le prince fut-elle envoyée au marquis de Gastañaga sous un pli fermé, que le marquis ne devait ouvrir que si Guillaume III se rendait en Belgique pour prendre le commandement général. Dans ce cas, le titre devait être remis au monarque anglais afin que le prince de Vaudemont pût le recevoir de sa main.

Estado, 3884.

1388. Madrid, 11 juillet 1691. — *Charles II à Gastañaga.*

Le Nonce à Madrid a fait une démarche par rapport au recours pris au Conseil de Brabant par un ecclésiastique. Dans le cas où il n'y aurait aucune loi qui s'y opposât, il faudrait faire exécuter la sentence rendue

⁽¹⁾ *Que se acordase de los Memorias que tres o quatro años a dño Feuquieres y considerase el gasto que seria menester por mantenerse principe tan grande, quando el de un Gobernador era tan quantioso.* — On trouvera l'analyse de ces Mémoires de Feuquières dans Legrelle, *La diplomatie française et la succession d'Espagne*, t. I, chap. VIII : Candidature de l'Electeur de Bavière.

par l'Archevêque de Malines contre cet ecclésiastique. Si une difficulté se rencontrait à cette exécution, le Gouverneur en ferait rapport à Madrid, après avoir entendu les Conseils compétents. Il veillera à ce qu'on ne puisse distribuer des libelles infamants contre l'Archevêque et éventuellement sévira contre les coupables.

Conseil privé, reg. 4, fol. 67.

1389., 17 juillet 1691. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur un mémoire de Schonenberg, envoyé de Guillaume III. Ce mémoire a été remis par le diplomate en même temps que ses lettres de créance. Il exposait l'état misérable des Pays-Bas et la nécessité d'un prompt remède. Le Conseil discute s'il y a lieu d'y donner une réponse. Le Roi se rallie à l'opinion affirmative de Porto-Carrero.

Estado, 3884.

1390. Madrid, 17 juillet 1691. — *Décret de Charles II.*

Nécessité de réduire le personnel des tribunaux eu égard aux inconvénients qui résultent du surnombre, à cause de la lenteur de l'expédition des affaires et de la charge pour le Trésor. Le Conseil suprême comprendra à l'avenir un président, deux juristes et le secrétaire, Balthasar Molinet. Les gages du personnel sont fixés par le décret.

Conseil d'État, liasse 282.

1391. Madrid, 24 juillet 1691. — *Décret de Charles II.*

Nécessité de la réduction du personnel administratif. Composition du Conseil suprême : un président, un conseiller de courte robe, deux magistrats. Indication du sort fait aux surnuméraires ⁽¹⁾. Maintien du *statu quo* pour le personnel subalterne. Pour les Conseils des Pays-Bas, maintien de la situation créée par les dispositions organiques et les

⁽¹⁾ Voir le règlement du Conseil suprême, daté du 29 juillet (*Secretarias provinciales*, reg. 1442, fol. 193).

dernières réformes. Indication du traitement à réserver aux surnuméraires, en particulier à ceux qui ont acquis leur charge à prix d'argent. Les ministres seront personnellement responsables de l'exécution de ces mesures qui doivent être publiées dans tous les Conseils et institutions des Pays-Bas. Le bénéfice à résulter de cette réforme doit être appliqué au paiement des troupes. Le Gouverneur général doit faire rapport à Madrid tous les six mois sur la manière dont cette dernière stipulation est appliquée.

Conseil d'État, liasse 282.

1392. Madrid, 26 juillet 1691. — *Charles II à Gastañaga.* 10

Les revues de la troupe ne se font pas toujours avec l'honnêteté voulue et cela est préjudiciable au service royal. On privera de son poste tout officier coupable de s'être prêté à une fraude et pour les officiers inspecteurs (1) on les excluera à titre définitif du service royal.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 627, fol. 105 v° (2). 15

(1) *officiales del sueldo.*

(2) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 25 juillet 1691, pour la comtesse douairière de Bossu, princesse de Chimay (fol. 106 v°); le 30 octobre 1691, pour le secrétaire du Conseil privé, Paul de Rivaneira (fol. 110); le 18 octobre, pour le sergent-major Nicolas de Olivera, cosmographe et chroniqueur des Pays-Bas (fol. 111); le 12 octobre 1689, pour le capitaine Diego de Aranda (fol. 114); le 7 février 1692, pour Sébastien de Medrano, directeur de l'Académie royale militaire de l'armée de Flandre (fol. 118); le 17 avril, pour le baron de Bresse, sergent général de bataille (fol. 120); le 19 avril, pour le conseiller des Finances, Thomas Fraula; le 30 avril, pour Gaspar de Zuniga (fol. 127); le 20 juillet, pour Sébastien de Medrano (fol. 129 v°); le 26 juin, pour Théodore-François-Pierre van der Loo, surintendant de l'armée (fol. 131 v°); le 18 octobre 1691, pour Nicolas de Olivera (fol. 173 v°); le 10 juillet 1693, pour le maître de camp général Geronimo de Quinones (fol. 153); le 7 juillet, pour Isabelle-Marguerite Brant de Brabant (fol. 154); le 8 juillet, pour François van Afferden, prévôt de Notre-Dame à Bruges (fol. 155); le 23 juillet, pour Jean-Claude Prudhom, conseiller au Conseil des Finances (fol. 155 v°); le 22 juin, 30 pour des archers de la garde royale (fol. 156 v°); le 6 août, pour Nicolas de Olivera, cosmographe (fol. 158 v°); le 14 mai 1693, pour Engelbert Sestich, sergent-major (fol. 159); le 2 octobre, pour Juan Claros de Guzman, maître de camp; le 24 novembre, pour le conseiller d'État Ignace Simon et son fils Christophe (fol. 160 v°); le 15 avril 1694, pour Pedro de Aldao, gouverneur de Léau (fol. 147 v°); le 18 octobre, pour la marquise douairière de Risbourg (fol. 185); le 25 octobre 1695, pour le vicomte de Bruneau, trésorier de la Toison d'Or (fol. 200 v°); le 15 novembre, pour le maître de camp, Gaspar de Zuniga y Henriquez (fol. 202).

1393. Bruxelles, 2 août 1691. — *Consulte du Conseil d'État.*

Les conseillers rétablis au Conseil de Flandre ont demandé au Gouverneur d'obliger leurs collègues qui se sont retirés à Bruges de leur fournir toutes les notices et tous les documents qu'ils ont réunis, relatifs à la conduite des premiers. Ils veulent être en état de produire les témoins devant le procureur général de Flandre ou tout autre que le Gouverneur voudra commettre à cet effet. Le Conseil rappelle que sur l'ordre de Gastañaga et de ses prédécesseurs le Conseil d'État a examiné — *par raison d'état et de gouvernement* — la prestation de serment à la France faite par les intéressés et la continuation de leurs fonctions pendant l'occupation ennemie. Les Gouverneurs généraux ont décidé ce qu'ils jugeaient conforme au droit public et à l'intérêt du service. Sa Majesté les a depuis rétablis en charge. Il paraît inopportun de leur permettre, dans un but d'intérêt purement personnel, de faire une enquête contre leurs collègues et de remettre en question une affaire qui est réglée.

Conseil d'État, liasse 168.

1394. Madrid, 11 août 1691. — *Lettre de Schonenberg à Charles II.*

Schonenberg insiste au nom de Guillaume III sur la nécessité de nommer Maximilien-Emmanuel de Bavière Gouverneur des Pays-Bas.

Estado, 3886.

1395., 20 août 1691. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la réorganisation du gouvernement des Pays-Bas.

Tous les membres du Conseil donnent leur avis.

Remarquons celui du marquis de Mancera. Quand le pays était gouverné par des princes du sang, leur entretien coûtait cher, même en temps de prospérité. Actuellement on ne peut songer qu'à Maximilien-Emmanuel. Qui garantit qu'à la mort de sa femme il rendra les Pays-Bas?

Votre Majesté, ajoute le marquis, ne doit pas détacher de sa Couronne

cette pierre précieuse à cause de la fidélité que ses vassaux lui ont jurée, sans avoir reçu au préalable le consentement exprès de ceux-ci. Quant à lui, il ne veut se prononcer sur une cession de ces provinces qu'après avoir entendu l'avis de gens plus compétents dans le droit belge.

Le prince de Vaudemont est gouverneur des armes. Or, jamais on n'a confié ce poste qu'à un vassal de la Couronne. Auparavant, c'étaient toujours des Espagnols de marque qui guidaient le Gouverneur général, tant dans l'administration civile que militaire. Que fera-t-on de Vaudemont? Le rappeler, alors qu'on vient de le nommer, ne serait-ce pas lui infliger une insulte? L'Empereur, enfin, consent-il à ce que l'on cède les Pays-Bas à l'Électeur de Bavière?

Estado, 3885.

1396. Bruxelles, 24 août 1691. — *Consulte du Conseil d'État*.

Le Conseil a expédié l'ordre nécessaire au Conseil de Flandre pour le rétablissement des six conseillers dépossédés et la démission de leurs remplaçants. Il rappelle la dépêche royale prescrivant le remboursement de l'argent prêté par ces derniers et, éventuellement, la reconnaissance aux intéressés de l'expectative aux places qui deviendront vacantes, en leur payant les intérêts de leur capital à 5 %. Le Conseil propose au Gouverneur de donner les ordres appropriés au Conseil des Finances.

Conseil d'État, liasse 168.

1397. Madrid, 3 septembre 1691. — *Charles II à Gastañaga*.

Le Provincial de la Compagnie de Jésus pour la province flandro-belgique, Philippe Regaus, a demandé qu'on exécutât l'ordre royal empêchant le docteur Huyghens de donner encore ses cours à la Faculté de Théologie. Le Roi ignore ce qui s'est passé à ce sujet depuis sa lettre du 27 janvier 1688 approuvant la consulte du Conseil d'État rédigée à ce sujet. Il réclame un rapport, de façon à être à même de prendre une décision.

Conseil d'État, liasse 104 (1).

(1) Voir en annexe une consulte du Conseil d'État du 24 septembre suivant. — Il y a aussi une consulte du Conseil suprême de Flandre du 22 novembre (*Secretarias provinciales*, liasse 2488).

1398. Madrid, 21 septembre 1691. — *Marie-Anne d'Autriche aux États de Brabant*.

La Reine a vu la représentation des États du 13 août (1). Ayant un désir tout particulier de la conservation et du soulagement de si bons et fidèles vassaux, elle s'interposera efficacement auprès du Roi, son fils, pour qu'il fasse pourvoir aux nécessités présentes des provinces.

États de Brabant, supplément, liasse 96.
Publié par GACHARD, *Lettres des Souverains*, p. 442.

1399., 4 octobre 1691. — *Charles II au Connétable de Castille*.

Au sujet des quartiers d'hiver des troupes de Brunswick et de Zell.

Estado, 3914.

1400., 11 octobre 1691. — *Charles II au Connétable de Castille*.

Sur la nomination de Maximilien-Emmanuel de Bavière au gouvernement des Pays-Bas et l'assistance qu'il lui prêtera.

Estado, 3914.

1401., 18 octobre 1691. — *Charles II à Guillaume III*.

Le Roi rappelle les offices faits au nom du Monarque anglais par François de Schonenberg et la lettre de créance de ce dernier du 14 juin. Il est disposé à donner le gouvernement de nos provinces au duc de Bavière dont il apprécie les qualités. Mais il ne peut accéder à traiter les demandes d'argent du prince. Il lui enverra néanmoins un million d'écus.

Estado, 3914.

1402. Buen-Retiro, 27 octobre 1691. — *Charles II à Gastañaga*.

Le messenger du receveur des États de Brabant ayant sommé les chevaliers de la Toison d'Or de payer le vingtième denier imposé par

(1) Voir l'analyse de cette lettre dans GACHARD, *Lettres des Souverains*, p. 442.

les mêmes États pour fournir un subside de 750,000 florins, le Roi confirme les privilèges de l'Ordre en matière d'impôt.

Secretarias provinciales, reg. 2632.

1403. Bruxelles, 30 octobre 1691. — *Consulte du Conseil d'État*.

Le Conseil a examiné la consulte du Conseil des Finances exposant 5 l'impossibilité de désintéresser les six nouveaux conseillers de Flandre, démis en conformité de la dépêche royale du 30 avril précédent. Le Conseil des Finances suggère d'accorder aux intéressés la permission de desservir leur emploi sans gage, conformément au sort qui a été fait aux 10 conseillers compris dans la réforme de 1681. Le Conseil d'État convient que le remboursement est impossible et il se rallie à la proposition du Conseil des Finances.

Conseil d'État, liasse 168 (1).

1404. Bruxelles, 17 novembre 1691. — *Consulte du Conseil d'État*.

Au sujet de l'exécution des mesures royales prescrites le 24 juillet 15 précédent sur la réforme administrative. Le Conseil a communiqué à tous les tribunaux les actes constitutifs de la réorganisation décidée avec ordre de les exécuter. Il a pris connaissance lui-même des con- 20 sultes des Conseils privé et des Finances concernant le sort qui leur est fait personnellement.

Il se rallie à l'avis du Conseil privé proposant de laisser au choix du 20 Gouverneur la désignation du conseiller chargé des causes fiscales au lieu de les confier d'office au plus jeune conseiller. Il discute le sort des surnuméraires du Conseil des Finances, puis passe en revue les différents Conseils de Justice et les Chambres des Comptes. 25

Discutant les résultats probables de la réforme, il proteste d'abord qu'il n'y a pas trop de conseillers, que loin de devoir se plaindre de la 25 lenteur des affaires dans la situation présente, il juge que la présence des

(1) Gastañaga annonce qu'il a envoyé cette consulte à Madrid, ainsi que celle du Conseil des Finances. — Cette dernière, datée du 15 septembre précédent, se trouve dans le 30 même dossier.

personnalités, qui devraient être exclues d'après le plan de réforme, est utile au public.

Le bénéfice en argent sera nul; au contraire, on subira une perte de quelques milliers de florins par an.

5 Il y aurait lieu d'en informer le Roi, pour attendre ses nouveaux ordres.

Conseil d'État, liasse 282.

1405., 21 novembre 1691. — *Consulte du Conseil d'État*.

Sur la nomination de Maximilien-Emmanuel de Bavière. Le Conseil 10 examine longuement la situation des Pays-Bas, les dangers qui les menacent et les réformes à introduire.

Le Roi apostille en déclarant que pour les raisons énoncées par le Conseil, il nomme Maximilien-Emmanuel de Bavière. Une jointe 15 formée du Connétable de Castille, du marquis de los Balbases, du marquis de Mancera, du duc de Montalto et du secrétaire Gonzales Botello recherchera comment le gouvernement des Pays-Bas était organisé quand c'était un prince qui l'exerçait. Avis sera donné de la nomination d'Emmanuel à Lobkovitz, à Schonenberg et à l'envoyé de la Bavière.

Estado, 3885.

20 1406. Bruxelles, 5 décembre 1691. — *Gastañaga au duc d'Ossuna*.

Le Gouverneur s'excuse de ne pouvoir répondre de sa main à la lettre que le duc lui a écrite. Éloge du duc. Gastañaga se plaint de la défiance qu'on lui témoigne en matière d'argent (1). Il prétend avoir toujours méprisé la fortune qui est inutile à un homme comme lui. Il rapporte 25 qu'il a 50 ans, est sans enfants et sans espoir d'en avoir, compte 35 ans de services. Il n'a jamais recherché que l'honneur, désireux de remplir consciencieusement les fonctions que le Roi lui a confiées. Il se trouve déshonoré par les ordres répétés du même souverain. Le dernier courrier a apporté des prescriptions envoyées directement à un ministre des Pays-

30 (1) *en materia de maravedis*.

Bas, d'origine hollandaise ⁽¹⁾ comme l'est Bergeyck, trésorier général des Finances. Gastañaga ne veut pas incriminer le Conseil d'État, qui a ignoré cette nouvelle procédure. Ossuna connaît la précision des derniers ordres, il sait que le Gouverneur ne saurait y obéir. Lui demander une désobéissance publique sans que le motif de cette désobéissance puisse être révélé, c'est demander beaucoup! Bergeyck est venu intimer les ordres secrets dont il est détenteur, ordres que sa vanité inconsidérée a rendus publics. Gastañaga a représenté au Roi qu'il est devenu inutile dans ce gouvernement, puisqu'on lui enlève le peu de pouvoir qui lui restait et qu'on le remet à quelqu'un qui n'a ni les obligations ni la dignité requises. Il ne peut dès lors convenir au service royal que Gastañaga, ni aucun autre, reste ici dans cet emploi, dépourvu d'autorité. Il espère qu'Ossuna approuvera la décision qu'il a prise de démissionner et qu'il examinera au Conseil d'État le bien fondé de ses griefs. Lui-même n'a aucun regret de quitter un poste où il ne peut plus servir comme précédemment. Il préfère mourir de faim que demeurer discrédité dans les plus grandes splendeurs de la dignité de Gouverneur général. La population des Pays-Bas ⁽²⁾ demeure bien disposée pour lui, c'est par considération pour lui qu'elle se maintient dans les mêmes sentiments ⁽³⁾ qu'elle montrait au cours des premiers mois de son gouvernement. Il ne sait s'il en est de même des nobles ⁽⁴⁾ qui ont plus d'obligation au service royal à cause de leurs fonctions et devraient avoir plus d'égards pour celui qui représente la personne royale. Il souhaite que ses appréhensions ne se réalisent jamais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 592, fol. 255. 25

1407. Bruxelles, 5 décembre 1691. — *Gastañaga au Comte d'Oropesa.*

Doléances sur sa santé! Il a prié humblement le Roi de lui donner un successeur qui dirige les affaires avec plus d'autorité. Un ordre réservé est venu pour le Trésorier général dépêché par la Cour ⁽⁵⁾ lui laissant

⁽¹⁾ *de origen y sangre holandes.*

⁽²⁾ *lo comun destos pueblos.*

⁽³⁾ *tan finos.*

⁽⁴⁾ *los primeros magnates.*

⁽⁵⁾ *despachado por la cogachuela.*

la disposition des ressources si réduites que produit le pays, à l'exclusion du paiement des traitements ⁽¹⁾. Par contre le Gouverneur a reçu lui-même, par la voie du Conseil d'État, des prescriptions tout à fait incompatibles avec les précédentes. Il lui est enjoint de payer ces mêmes 5 traitements. Mieux vaut ne pas gouverner que de le faire en désobéissant. Gastañaga ne pourrait exécuter ces prescriptions : il est incapable de donner quatre écus à un soldat malade ou blessé. L'autorité du Gouverneur général se trouve ainsi divisée. Gastañaga ne formule pas de regrets pour sa personne. Il n'a jamais servi que pour le Roi. Il est 10 tout prêt à oublier la défiance qu'on lui montre : aucune considération personnelle ne doit intervenir dans ses doléances qui s'inspirent exclusivement de l'intérêt du service. Il n'a pas à se plaindre de la population qui persévère dans les sentiments qu'elle a montrés lors des premiers mois de son gouvernement. L'ordre secret cité plus haut est cependant 15 connu. On sait aussi que, bien avant le départ du dernier courrier, ce gouvernement avait été consulté à ce propos. Les nobles ne sont peut-être pas dans les mêmes sentiments.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 592, fol. 257.

1408., 11 décembre 1691. — *Consulte du Conseil d'État* 20 *espagnol.*

Le Conseil, en réponse à une question du comte de Monterey, président du Conseil suprême de Flandre, indique le traitement qu'on doit, d'après le protocole, accorder à Maximilien-Emmanuel de Bavière.

Estado, 3885.

25 1409. Madrid, 13 décembre 1691. — *Charles II à Gastañaga.*

Le Gouverneur a créé à Ostende un nouveau poste : celui de dépositaire des prises réclamées. Malgré l'avis du Conseil de l'Amirauté et d'accord avec le duc de Holstein, le Roi prescrit la suppression de cet emploi.

30 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 630, fol. 2 v°.*

⁽¹⁾ *los sueldos que el Rey nos tiene señalados a todos.*

1410. Madrid, 13 décembre 1691. — *Charles II aux États des diverses provinces.*

Le Roi notifie qu'il a nommé lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas l'Électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière. Il espère que ce prince s'appliquera à les défendre et à les contenter autant qu'il sera en lui. Il se préoccupe des moyens d'envoyer aux Pays-Bas une armée proportionnée aux exigences de la situation ⁽¹⁾.

États de Brabant, supplément, liasse 96.
Publié par GACHARD, *Lettres des Souverains*, p. 444.

1411. Madrid, 13 décembre 1691. — *Charles II à Gastañaga.* 40

Le Nonce s'était plaint de ce que les alliés voulaient qu'on leur assignât des maisons où ils pourraient pratiquer leur culte. Le Roi recommande au Gouverneur de veiller à ce qu'il ne se commette pas de désordres.

Estado, 3914.

1412. Madrid, 13 décembre 1691. — *Charles II à Castel-Moncayo.* 45

Notification de la décision prise de confier le gouvernement des Pays-Bas à Maximilien-Emmanuel. Le ministre correspondra avec lui pendant tout le temps de sa mission à La Haye sur toutes les affaires intéressant le service du Roi et lui donnera le titre d'Altesse. De son côté, on a prévenu Maximilien d'entretenir bonne correspondance avec lui. 20

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 94, fol. 2.

1413., 19 décembre 1691. — *Gastañaga à Charles II.*

Le Gouverneur annonce qu'à l'instance de l'Internonce il a publié le décret royal rendu contre Huyghens.

Secretarias provinciales, liasse 2489 ⁽²⁾. 25

⁽¹⁾ Le même jour, le Roi annonce à Maximilien-Emmanuel qu'il lui a envoyé ses patentes (*Estado*, 3914).

⁽²⁾ Cette lettre fait l'objet d'une consulte du Conseil suprême du 16 janvier suivant (*Ibid.*).

1414. Bruxelles, 2 janvier 1692. — *Gastañaga à Charles II.*

Recommandation en faveur du capitaine et adjudant-général de bataille, Pedro Martinez de la Riva ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 234.

5 1415. Bruxelles, 2 janvier 1692. — *Gastañaga à Charles II.*

Le Gouverneur a envoyé le colonel de cavalerie Joachim de Fuenmayor y Davila porter à l'Électeur de Bavière la dépêche royale lui adressée. Il a fait instance pour assurer à ces provinces la faveur de la présence de l'Électeur, sur qui elles fondent tant d'espérances. Gastañaga exécutera fidèlement l'ordre qu'il a reçu du Roi de donner au nouveau Gouverneur tous les renseignements utiles pour l'exercice de sa charge. 10

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 224.

1416. Bruxelles, 2 janvier 1692. — *Gastañaga à Charles II.*

15 Le marquis a quitté le Palais avec toute sa famille et en a donné avis au Conseil des Finances de façon à ce qu'il fasse faire les travaux nécessaires de décoration. Il communique au Roi la copie des lettres qu'il a écrites à l'Électeur de Bavière et à Burgomayne. Il a insisté auprès du premier pour qu'il entreprenne son voyage dans le plus bref délai possible puisque sa présence est si nécessaire aux Pays-Bas. 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 226.

⁽¹⁾ Recommandations semblables, le 2 janvier pour Gilles du Puys (fol. 238), pour Nicolas de Heere, bourgmestre du Franc de Bruges (fol. 240), le 16 janvier pour le marquis de Grigny (fol. 259), le 30 janvier pour le conseiller des Finances, Thomas Fraula (fol. 282), 25 le 13 février pour le marquis de Castel-Moncayo (fol. 290), pour le duc de Hanovre (fol. 298), pour la comtesse de Soissons (fol. 306), pour mademoiselle de Marbaix, chanoinesse d'Andenne (fol. 308), le 27 février pour le comte de T'Serclaes Tilly (fol. 319), pour le marquis de Grigny (fol. 337), le 5 mars pour le conseiller Simon (fol. 348), pour le duc de Brandebourg (fol. 353), le 19 mars, pour Jean-François d'Hinslin (fol. 370), pour le comte d'Egmont 30 (fol. 376), le 24 mars pour le baron de Bresay (fol. 382).

1417. Bruxelles, 2 janvier 1692. — *Gastañaga à Crispin Botello.*

Le marquis a quitté le Palais dès qu'il a reçu confirmation de la nomination du duc de Bavière comme Gouverneur général. Il a laissé la Secrétairerie d'État dans la situation où elle se trouve, parce que dans les archives de ce bureau il existe une ordonnance royale prescrivant 5 que ces papiers doivent rester dans le Palais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 228.

1418. Bruxelles, 2 janvier 1692. — *Gastañaga à Charles II.*

C'est à juste titre que le Roi s'est étonné de la nouvelle apportée par le Nonce de Madrid au sujet des prétentions des alliés à la cession d'un 10 immeuble à Bruxelles et de l'église des Jésuites à Namur pour y exercer leur culte. Le Gouverneur prétend que jamais on ne lui a fait de semblables propositions de la part des alliés. Toujours il s'est efforcé d'éviter que l'exercice de la religion réformée ne se fasse publiquement ou ne cause du scandale. Il a décliné une proposition émanant du ministre 15 d'Angleterre tendant à obtenir certaines faveurs à ce propos (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 232.

1419. Bruxelles, 2 janvier 1692. — *Gastañaga à Charles II.*

Le Gouverneur a envoyé le général de l'artillerie en Flandre, pour prendre les mesures relatives à la défense de cette province. On a voulu 20 déplacer trois régiments d'infanterie qui tenaient garnison à Gand pour les mettre à Ostende et à Nieuport. On a reçu avis que l'ennemi médite un coup sur l'une de ces deux places. L'officier de l'Électeur de Brandebourg qui commandait ces unités a refusé d'obéir. Le Gouverneur a chargé le secrétaire d'État de faire une remontrance au baron de Dic- 25 feld. Au reste, il ne peut qu'insister sur l'inconvénient de ces contrats, qui mettent à la charge du Roi et des Pays-Bas des troupes qui sont sans aucune utilité. Il vaudrait mieux veiller à ce qui est nécessaire à l'armée royale.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 242 v° (2). 30

(1) Voir une seconde lettre de Gastañaga à ce sujet (fol. 269) en date du 30 janvier.
(2) Voir en annexe la représentation faite à Dicfeld (fol. 245).

1420. Bruxelles, 2 janvier 1692. — *Gastañaga à Charles II.*

Lors de la dernière convention conclue avec l'Électeur de Brandebourg, on a discuté la question de la garantie réclamée par l'Électeur, des gouvernements anglais et hollandais. Gastañaga a toujours voulu 5 écarter cette prétention qui lui paraissait inconvenante dans un contrat de location de troupes. Finalement les Brandebourgeois y ont renoncé. Depuis le baron de Dicfeld est revenu à la charge. Gastañaga a répondu avec hauteur et a refusé d'atténuer les termes de sa réponse prétendant que l'outrage fait à l'Espagne est intolérable. Il espère que Charles II 10 se refusera, lui aussi, à accorder la garantie demandée et, en outre, fera connaître son ressentiment à Londres et à La Haye. Si on agissait autrement, on aurait affaire à trois créanciers dans le cas où on ne saurait pas tenir ponctuellement les engagements pris.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 249 (1).

15 1421. Munich, 11 janvier 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Maximilien-Emmanuel accuse réception de la lettre du Roi du 29 novembre qui lui apprend sa nomination de Gouverneur des Pays-Bas et exprime ses remerciements à ce sujet.

20 *Estado, 3886.*

1422., 14 janvier 1692. — *Consulte de la jointe d'État.*

Il faut consulter le Conseil suprême de Flandre pour ce qui regarde l'organisation de la chapelle de Maximilien-Emmanuel de Bavière à Bruxelles.

25 *Estado, 3886.*

1423. Bruxelles, 30 janvier 1692. — *Gastañaga à Charles II.*

Le Gouverneur rappelle qu'il a annoncé déjà qu'il avait annulé tous les passeports donnés précédemment pour faire du commerce avec la

(1) Voir les annexes fol. 253 et suiv.

France et interdit d'en donner à l'avenir. Il vient de recevoir une consulte du Conseil des Finances, que le Roi est prié d'examiner, avant de prendre une résolution définitive ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 271.

1424. Bruxelles, 30 janvier 1692. — *Gastañaga à Charles II.* 5

Le Gouverneur communique au Roi le texte d'une consulte du Conseil d'État à propos des difficultés qu'on fait dans les ports espagnols à l'admission des marchandises des Pays-Bas, à moins qu'elles ne soient accompagnées d'attestations des Gouverneurs des villes d'origine. Les raisons alléguées par la province de Flandre et à sa suite par le Conseil d'État paraissent suffisantes. Il faudrait se contenter des attestations des magistrats des villes. 10

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 276.

1425. Bruxelles, 30 janvier 1692. — *Gastañaga à Charles II.*

Dispositions prises pour la levée des 600 Wallons destinés à renforcer les tercios de cette nation qui servent en Catalogne. 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 278.

1426. Bruxelles, 30 janvier 1692. — *Gastañaga à Charles II.*

Le colonel Joachim de Fuenmayor est revenu après avoir résidé huit jours auprès de l'Électeur de Bavière. Ce dernier a reçu avec le plus grand plaisir les dépêches royales relatives au Gouvernement des Pays-Bas. Mais il n'a pu déterminer le moment où il viendrait en prendre possession. Il est parti depuis pour Vienne et on ne sait rien quant à son arrivée à Bruxelles. Celle-ci est bien désirable. 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 280. 25

⁽¹⁾ La consulte se trouve en annexe (fol. 273). On y rappelle que c'est au moyen des droits d'entrée et de sortie qu'on a pu faire face aux diverses nécessités militaires depuis la carence de l'Espagne, que l'ordre donné n'est exécutable que si le Roi envoie l'argent nécessaire pour pourvoir aux besoins du pays. Elle justifie, pour des raisons d'ordre économique, le commerce avec les ennemis, s'appuyant sur l'exemple fourni par les alliés. Elle indique des tempéraments à appliquer aux rigueurs de l'édit proposé. 30

1427. Bruxelles, 31 janvier 1692. — *Gastañaga à Charles II.*

Envoi d'une consulte de l'Amirauté à propos de la consignation à faire au port d'Ostende des prises capturées en mer.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 286.

5 1428. Madrid, 5 février 1692. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi a pris en considération la consulte du Conseil d'État jointe à la lettre de Gastañaga et relative à la réforme administrative. Le Roi exige que celle-ci soit intégralement exécutée. Il réclame un rapport énumérant tous les personnages mis à la retraite avec l'indication de leur traitement primitif et de leur pension. 10

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 288 ⁽¹⁾.

1429. Madrid, 5 février 1692. — *Décret de Charles II.*

Le Roi a eu l'avis du Gouverneur général au sujet du préjudice qui pourrait résulter de ce que le docteur François de Viane permette que le cours qui lui a été conféré soit enseigné par le docteur Gommaire Huyghens. Voulant se conformer au désir du Pape, il interdit ce remplacement et tout autre qui ne sera pas agréé au préalable par le Gouverneur général. 15

Conseil d'État, liasse 104.

20 1430. Bruxelles, 13 février 1692. — *Gastañaga à Charles II.*

Au sujet des réclamations du roi de Danemark contre les attentats dont ses sujets sont prétendument les victimes de la part des corsaires ostendais. Le Conseil de l'Amirauté a été entendu à ce propos et a rendu la consulte jointe en original. Le Gouverneur se rallie aux conclusions y exposées. 25

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 294.

⁽¹⁾ Cet ordre est réitéré le 11 juin suivant (reg. 290, fol. 126).

1431. Bruxelles, 13 février 1692. — *Gastañaga à Charles II.*

L'Électeur de Bavière a annoncé l'envoi à Bruxelles de son ministre résident à La Haye pour prendre les dispositions nécessaires à son service.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 300. 5

1432. Bruxelles, 14 février 1692. — *Gastañaga à Charles II.*

Les ennemis concentrent des forces considérables à la frontière des Pays-Bas. Les derniers avis de Paris mentionnent que le voyage de Louis XIV est remis, mais on n'en continue pas moins les préparatifs. Dans toutes les places on remplit les magasins de vivres et de munitions, 40 particulièrement à Mons. L'ennemi a l'œil sur Bruxelles. Au demeurant, de la mer au Rhin, il n'est pas un endroit où l'ennemi ne puisse entreprendre une opération importante. Jusqu'ici on doit son salut aux rigueurs du climat. Du Piémont et d'Alsace lui viennent des renforts. Gastañaga veille à tout, mais il est dépourvu d'hommes et d'argent. Il 45 insiste pour hâter l'arrivée du duc de Bavière. Il a appris qu'elle ne pourra avoir lieu que vers le 10 mars. Le Gouverneur sera accompagné de trois régiments d'excellente cavalerie. Gastañaga continuera à donner des nouvelles et à s'appliquer jusqu'au dernier moment aux devoirs de sa charge. 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 310 (1).

1433. Madrid, 17 février 1692. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel de Bavière.*

On a examiné les thèses soutenues par le Père Bonaventure van Dyck et imprimées par lui à Louvain et on a reconnu qu'elles ne s'opposent 25 en rien aux droits de la monarchie espagnole. La défense d'imprimer émanant du Conseil de Brabant doit être levée et les exemplaires saisis, rendus. Le Roi indique aussi la conduite à tenir à propos d'un ouvrage

(1) Le 27 février, Gastañaga ajoute que la situation demeure inchangée (fol. 332).

intitulé *Antidotum ad articulos binos* qui approuve la décision du Conseil de Brabant et les doctrines condamnées du clergé de France. Charles II fait notifier ces décisions à la Curie.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 314.
Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 630, fol. 1 v° (1).

5

1434. Bruxelles, 27 février 1692. — *Gastañaga à Charles II.*

Le Gouverneur a montré déjà précédemment combien il était difficile de satisfaire à l'ordre du Roi, quant à la levée de 600 Wallons pour l'armée de Catalogne. Il a insisté sur l'inconvénient qu'il y aurait à les 40 retirer des unités de l'armée des Pays-Bas. Il indique maintenant qu'il a dû suspendre l'embarquement des quelque 300 hommes dont il pouvait disposer.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 316.

1435. Bruxelles, 27 février 1692. — *Gastañaga à Charles II.*

45 Envoi de correspondances échangées avec l'Électeur de Bavière et relatives à l'entrée en fonctions de celui-ci.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 289, fol. 326.

(1) Voir les lettres suivantes, relatives à des affaires particulières : le 5 mars 1692, pour le conseiller Ignace Simon (fol. 2); le 19 mars 1692, pour Jean-François d'Hinslin 20 (fol. 4); le 6 août 1692, pour le comte de la Puebla del Maestre (fol. 25); le 25 novembre 1692, pour le prince de Vaudemont (fol. 30); le 20 janvier 1693, pour le licencié Joseph de Decker, avocat fiscal de la Justice militaire (fol. 44 v°); le 26 mai 1693, pour l'Ordre teuto- nique (fol. 46); le 4 février 1693, pour la comtesse de Soissons (fol. 48 v°); le 23 juin 1692, pour François-Gaspar van Hemselrode, conseiller de Gueldre (fol. 58); le 10 juillet 1693, 25 pour le prince de Chimay (fol. 88); le 22 juin 1693, pour Nicolas de Beukel (fol. 83); le 22 juin, pour le religieux récollet Bonaventure Randour; pour les descendants de Charles de Cordes (fol. 85 v°); le 29 septembre, pour le sergent-major Englebert Tsestich (fol. 89 v°); le 16 septembre 1693, pour les héritiers du duc de Bournonville (fol. 97); le 24 novembre 1693, pour Pierre le Roy, secrétaire du Conseil privé (fol. 99 v°); le 23 juin 1693, pour 30 Marie-Hélène Herart, veuve de Guillaume Van de Water, greffier au Conseil des Finances (fol. 104); le 23 décembre 1693, pour l'hôpital Saint-Jean à Bruxelles (fol. 106 v°); le 22 juin 1693, pour Guillaume de Velthoven, conseiller à la Chambre des Comptes (fol. 111 v°); le 23 décembre 1693, pour Jean-Baptiste Bertrand, dit Le Waite, conseiller au Conseil des Finances (fol. 112).

1436. Bruxelles, 27 février 1692. — *Gastañaga à Charles II.*

Le ministre de l'Électeur de Bavière, Prielmayer, de résidence à La Haye, est venu à Bruxelles et a exhibé les pleins pouvoirs de son maître pour ce qui concerne le Gouvernement des Pays-Bas. Il a voulu avoir des indications sur l'état des finances et des armées, visiter le palais et se procurer des renseignements à propos de questions d'étiquette. Gastañaga a donné à l'intéressé toutes les indications nécessaires, sauf en matière de cérémonial, où il se déclare incompetent. Pour cela, il a indiqué qu'il fallait recourir aux archives. Au surplus, il a insisté sur la prompte venue de l'archiduc.

10

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 289, fol. 334.

1437. Madrid, 5 mars 1692. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi demande un rapport sur le personnel des Conseils, Chambres des Comptes et Tribunaux des Pays-Bas avec indication des surnuméraires et des gages des différents membres. Il renouvelle sa demande.

15

Conseil d'Etat, liasse 282 (1).

1438., 8 mars 1692. — *Le ministre de Maximilien-Emmanuel de Bavière à Madrid, à Charles II.*

Le ministre réclame l'assistance de l'Espagne pour son souverain devenu Gouverneur des Pays-Bas.

20

Estado, 3866.

1439. Bruxelles, 12 mars 1692. — *Gastañaga à Charles II.*

Le Roi a recommandé de veiller soigneusement sur la place de Charleroi. Le Gouverneur reconnaît qu'elle semble menacée, mais se plaint du manque de ressources. Il indique la composition de la garnison de

25

(1) Cette demande est renouvelée (*Ibid.*) les 22 mars, 18 avril et 1^{er} juin suivants. — Le 22 mars, Gastañaga promet d'obéir. (*S. E. G., reg. 630, fol. 372.*)

la ville, qui atteint 3,500 hommes et l'état de ses approvisionnements. Dans une autre lettre du même jour, il signale les travaux de fortifications entrepris à Namur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 289, fol. 355-364.

5 1440. Bruxelles, 12 mars 1692. — *Gastañaga à Charles II.*

La continuation des pluies, l'impraticabilité des routes empêchent tout mouvement des armées. Il n'y a aucune nouvelle à signaler. Louis XIV s'est trouvé à Compiègne et y a passé la revue de certaines troupes. Diverses unités françaises se sont dirigées vers Landrecies. Les ducs du Maine et de Luxembourg se tiennent prêts à se mettre en marche. Quelques troupes sont arrivées du Piémont à la frontière des Pays-Bas. Elles se plaignent de ce qu'elles ont eu à endurer pendant leur passage.

10

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 289, fol. 366.

15 1441. Bruxelles, 12 mars 1692. — *Gastañaga à Charles II.*

L'Électeur de Bavière a annoncé son départ pour les Pays-Bas. Le Gouverneur a prescrit aux gardes d'aller le recevoir aux confins de la Gueldre et une prescription semblable a été donnée au marquis de Bedmar.

20

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 289, fol. 368.

1442. Bruxelles, 26 mars 1692. — *Gastañaga à Charles II.*

Entrée à Bruxelles de Maximilien de Bavière. Elle s'est faite sans apparat, suivant le désir du prince, que Gastañaga a attendu au palais avec la noblesse et le personnel des Conseils. Un *Te Deum* a été célébré à Sainte-Gudule. Détails au sujet de la réception. Le marquis est prêt à donner à son successeur toutes les indications nécessaires, puis lui-même s'embarquera pour l'Espagne. Vœux pour le succès de Maximilien-Emmanuel.

25

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 289, fol. 386.

1443. Bruxelles, 28 mars 1692. — *Maximilien-Emmanuel au Connétable de Castille.*

L'Électeur est arrivé à Bruxelles et a pris la direction des affaires. Il en a avisé le Roi et porte aussi la chose à la connaissance du connétable.
Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 593, fol. 3 (1). 5

1444., 1^{er} avril 1692. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la lettre précitée du marquis de Castel Moncayo du 13 février. Le Conseil trouve que ce ministre s'occupe d'affaires étrangères à ses fonctions. Mais il faut fermer les yeux sur sa conduite pour ne pas refroidir son zèle. Il convient qu'il retourne à La Haye et qu'on ne réponde pas à sa proposition.
Estado, 3886. 10

1445. Bruxelles, 8 avril 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Crispin Botello.*

Accusé de réception d'une lettre de change d'un million d'écus payable à Anvers.
Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 1. 15

1446. Bruxelles, 9 avril 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

La confiance manifestée publiquement à l'Électeur par le Roi, les relations d'étroite parenté qui l'unissent à la maison d'Autriche, le poussent à demander la Toison d'or.
Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 3. 20

1447. Bruxelles, 9 avril 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Il ne semble pas que le Roi ait déjà pris une décision à propos du poste de capitaine général de la cavalerie. Le Gouverneur insiste pour que la résolution finale lui soit communiquée. Protestations de dévouement.
Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 5. 25

(1) Une lettre identique est envoyée aux autres ministres espagnols : le comte de Monterey, le cardinal Portocarrero, le comte d'Aguiar, le duc d'Ossuna, etc.

1448. Bruxelles, 9 avril 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le duc a notifié déjà son installation au Gouvernement général des Pays-Bas. Il attend encore les renseignements qu'il a demandés aux divers bureaux. Il pourra alors faire rapport sur la situation et prendre ses dispositions en vue de la campagne prochaine.
Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 7 (1). 5

1449. Bruxelles, 10 avril 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le Roi a insisté sur le retour de Gastañaga en Espagne dès que Maximilien-Emmanuel aura pris possession de sa charge. De fait, le marquis aurait précipité son départ si ses créanciers le lui avaient permis. Depuis, il s'est embarqué à Ostende. Il s'est montré si soumis à la volonté royale, qu'on a renoncé à tout emprisonnement se contentant de sa parole.
Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 9. 10

1450. Bruxelles, 10 avril 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Remerciements pour le million de ducats. Mais on ne veut payer que 100,000 ducats et on refuse de se prononcer sur la valeur du reste. Le Roi voudra bien réfléchir à la situation où on se trouve devant les nécessités de la campagne. Il faut que les paiements soient effectifs. Le ministre de Brandebourg, de résidence à Bruxelles, a insisté pour obtenir 100,000 écus en acompte des subsides dus à son maître.
Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 11. 15

1451. Bruxelles, 10 avril 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Désireux de régler les opérations de la campagne, le duc a envoyé le prince de Vaudemont pour conférer à ce sujet avec le roi d'Angleterre.
Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 15. 25

(1) Le 17 avril, le Roi répond par de belles paroles. (*Ibid.*, fol. 20.)

1452. Bruxelles, 10 avril 1692. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Au sujet de l'état de nos provinces. Depuis que l'Électeur s'est chargé du gouvernement de ces provinces, il s'applique à étudier leur situation. Il attend les renseignements qu'il a demandés dans différents bureaux 5 et fera alors son rapport. Il met toute son application à la préparation de la campagne prochaine, ce qui est la chose la plus importante du moment.

Estado, 3886.

1453. Madrid, 16 avril 1692. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Les messagers du receveur des États de Brabant ont porté dans les 10 maisons des chevaliers de la Toison d'or, en contravention avec les privilèges de cet ordre, des billets de sommation pour le paiement du 20° denier en vue du subside de 750,000 florins. Cette aide avait été subordonnée à la condition que nul n'en fût exempt. Le Roi a prescrit à Gastañaga d'éviter qu'à l'occasion des aides il ne soit porté aucun 15 préjudice aux privilèges de l'Ordre. En cas de nécessité absolue, il faudrait demander leur consentement.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 17.

1454. Madrid, 16 avril 1692. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

La prévôté de Saint-Bavon à Gand a été vacante par le trépas de 20 Gabriel de la Torre. En contravention avec les ordres royaux, qui réservent la collation de cette dignité, comme toutes les autres prévôtés, Gastañaga a désigné un nouveau titulaire. Nonobstant la représentation de Gastañaga et la consulte du Conseil d'État, le Roi maintient l'obligation d'observer les instructions qu'il a données à ce sujet. Maximilien 25 fera donc des présentations des candidatures. Il signifiera au Conseil d'État combien le Roi est mécontent de ce qu'il n'ait pas représenté au marquis qu'il s'agissait en l'occurrence d'une charge dont le Roi seul pouvait désigner le titulaire. Il espère qu'à l'avenir les conseillers rem- 30 pliront mieux leur devoir.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 19.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 630, fol. 5 v°.

1455. Bruxelles, 18 avril 1692. — Consulte du Conseil d'État.

Le Conseil a pris connaissance de la représentation faite au Gouverneur général par l'évêque de Ruremonde afin d'obtenir l'application du décret royal du 3 novembre 1687 (1) réglant la composition des trois 5 membres des États de Gueldre et accordant droit de séance à l'évêque de Ruremonde, au doyen du chapitre et à un chanoine à dénommer par le Gouverneur général. Il rappelle la désignation faite par Gastañaga du plus ancien chanoine et la prise de séance par l'évêque. La requête présentée par l'évêque, tendant à être convoqué à toutes les séances des 10 États, rencontre l'assentiment du Conseil et il importe que la volonté royale soit observée à ce sujet. Le Conseil propose au Gouverneur d'écrire dans ce sens à Madrid.

Conseil d'État, liasse 256.

1456. Madrid, 24 avril 1692. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

15 Le Conseil de l'Amirauté a fait rapport sur les ordres donnés par le Roi en matière de course. On peut voir ainsi que ces instructions sont impraticables. Dans l'entretemps Maximilien a prescrit aux gouverneurs d'Ostende et de Nieuport de ne pas intervenir dans les armements.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 21 (2).

20 (1) L'original de ce décret se trouve dans la même liasse.

(2) Voir les lettres suivantes, relatives à des affaires particulières : Le 24 avril, pour le comte de Vreux (fol. 23); le 7 mai, pour Pedro de Almiron Castillo, official de la Secrétairerie d'État (fol. 29), pour Francisco de Afferden, conseiller ecclésiastique au Grand Conseil (fol. 30), pour le comte de Hornes (fol. 31); le 8 mai, pour François de Gand (fol. 33), pour le comte de T'Serclaes Tilly (fol. 35), pour le duc de Savoie (fol. 37), pour le comte de l'Estrange (fol. 45), pour Marie-Thérèse de Gand, fille du prince d'Isenghien, veuve du marquis de Risbourg (fol. 59); le 23 mai, pour le conseiller Ignace Simon (fol. 65), pour Lorenzo de Carassa y Valle, official de la Secrétairerie d'État (fol. 81); le 24 mai, pour François de la Vigne et Joseph de la Verderue (fol. 97); le 5 juin, pour le 30 landgrave de Hesse (fol. 110), pour Gilles Bricquit, receveur des domaines de Hainaut (fol. 112), pour le comte de T'Serclaes Tilly (fol. 116); le 9 juillet, pour François van Afferden (fol. 154); le 13 août, pour Jean-Baptiste de Jonghe, veedor et contador de l'hôpital de Malines (fol. 166), pour Juan Francisco de Osceda y Medinilla (fol. 172), pour Isabelle de Luna y Puteanus (fol. 179), pour le marquis de Melin (fol. 184), pour Nicolas Pignatelli, 35 colonel (fol. 190); le 28 août, pour le comte d'Egmont (fol. 205-209); le 1^{er} septembre, pour le comte de Coupigny (fol. 217); le 3 septembre, pour la comtesse de Salazar (fol. 221);

1457. Bruxelles, 24 avril 1692. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Conseil a reçu la requête remise au Gouverneur par les quatre conseillers dépossédés du Conseil de Flandre, J.-F. Ameye, P.-A. Goethals, P. van Larebeke et J. Masseur. Ces gens exposent qu'à la délibération de Gastañaga, le Roi aurait déclaré vacants les sièges des six conseillers 5 qui avaient prêté serment à la France; quatre de ces places auraient été conférées aux remontrants, qui auraient dû payer de ce chef 16,000 florins chacun aux troupes du duc de Hanovre. Depuis, les conseillers déchus ont été rétablis, les remontrants privés de leur charge sans qu'on leur eût remboursé les sommes en question. 10

Le Conseil rappelle la consulte qu'il a rendue à Gastañaga en octobre 1691 et celle du Conseil des Finances, relative à la même affaire. Il ignore les décisions qui ont été prises à ce sujet à Madrid.

Conseil d'État, liasse 168 (1).

1458. Bruxelles, 24 avril 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.* 15

Le prince de Tour et Taxis a remis un mémoire au sujet de l'expédition de courriers par la voie de mer. Le Conseil d'État a rédigé à ce propos une consulte dont Maximilien-Emmanuel transmet le texte à Madrid. Il y est fait allusion aux représentations des États de Brabant et aux magistrats d'Anvers et de Gand insistant sur le préjudice que 20 cette nouveauté pourrait causer aux intérêts du commerce de ce pays. Le Gouverneur se rallie aux conclusions de cette consulte.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 25.

1459. Bruxelles, 24 avril 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Au sujet des instances faites par l'évêque de Ruremonde pour avoir 25 accès aux États de Gueldre. Le Conseil d'État a rendu à ce sujet une

le 10 septembre, pour le lieutenant-gouverneur de Termonde, Bernard de Chavarri (fol. 223), pour le marquis de Bedmar (fol. 236), pour le sergent général de bataille, Maigret (fol. 238), pour le prince de Chimay (fol. 240); le 24 septembre, pour Anne-Marie Juarez (fol. 251). 30

(1) En marge se trouve la note suivante : *J'ai écrit et fait remettre le tout à Sa Majesté.*

consulte, que le Roi voudra examiner. Le Gouverneur estime qu'il y aurait lieu de mettre à exécution les ordres que le Roi a donnés (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 27.

1460. Madrid, 30 avril 1692. — *Instructions données à Bernard de Quiros désigné comme envoyé extraordinaire du roi d'Espagne à La Haye.*

1. Manuel Coloma étant désigné comme ambassadeur à Londres, Bernard de Quiros le remplacera auprès des États-Généraux.

2. C'est volontairement que l'Espagne a participé à la guerre de Hollande. Il faut faire comprendre au Gouvernement hollandais que le Roi a été contraint aux traités d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue et au cours de la dernière guerre à céder des portions considérables de son domaine à la France. Aujourd'hui il est de l'intérêt des Provinces-Unies d'éviter tout démembrement ultérieur qui hâterait leur propre ruine. Il faudra 15 donc éviter que la perte de Mons ne soit suivie d'autres désastres.

3. Gastañaga a conclu une convention — non un traité formel — en vertu de laquelle les Hollandais doivent lui confier 5.000 fantassins. Ils ont émis des prétentions excessives quant au paiement. Quiros fera une enquête au sujet des difficultés qui s'en sont suivies. Malgré leurs 20 engagements formels, les Hollandais n'ont pas voulu restituer Maestricht.

4. Une convention a été conclue en 1676 par le duc de Villa Hermosa, sans ordre royal, et les États-Généraux portant amplification du traité de marine conclu en 1650. Cette convention détruit tout le commerce des 25 Pays-Bas. La ratifier serait permettre librement le trafic ennemi dans ces provinces et causerait de graves dommages aux navigateurs d'Ostende. En novembre 1684, le Roi a prescrit à Graña de faire observer le traité de 1650, mais sans laisser rien subsister du complément arrangé par Villa Hermosa et de faire republier toutes les ordonnances en matière 30 de commerce. Le Roi a fait répondre alors aux ministres hollandais de belles paroles, ayant pour but de faire trainer les choses en longueur de façon à ce que l'expérience leur fît voir la politique suivie. Quiros

(1) Le 8 mai, le Gouverneur écrit une seconde fois à ce propos (fol. 61).

adoptera la même ligne de conduite dans le cas probable où, continuant la pratique en usage, les Hollandais insisteraient à nouveau pour la ratification de la convention de Villa Hermosa.

5. Quiros rendra compte régulièrement à Maximilien-Emmanuel de toutes les affaires qu'il traite et écoutera son avis. Le Gouverneur lui 5 communiquera tous les documents nécessaires à l'exercice de sa charge.

6. Le Gouverneur a reçu ordre de remettre à Quiros la copie du chiffre général.

7. Au Congrès qui se tient à La Haye entre les ministres des différentes puissances alliées, Quiros ne peut rien conclure sans l'interven- 10 tion du Gouverneur général des Pays-Bas et celui-ci lui-même ne peut décider que dans les cas d'urgence, où on ne peut attendre la décision royale.

Les autres articles ne concernent pas les Pays-Bas.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 95, fol. 1. 15

1461., 7 mai 1692. — *L'Université de Louvain à Charles II.*

L'Université demande la protection du Roi pour deux théologiens, Steyaert et Hennebel, qui vont à Rome. Protestation de dévouement de la part de l'Université.

Estado, 3886. 20

1462. Madrid, 13 mai 1692. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le magistrat d'Anvers se plaint de ce que les habitants des Pays-Bas soient moins bien traités que les autres sujets du Roi et qu'on fasse à Cadix des difficultés à propos de l'admission de produits fabriqués 25 apportés par les vaisseaux de convoi. Les attestations des magistrats urbains, semblables à celles en usage pendant les guerres précédentes, sont jugées insuffisantes.)

Le Conseil estime que les grandes misères endurées pendant les dernières guerres militent en faveur des désirs des habitants d'être traités sur un pied d'égalité. Quant au reste, il s'en réfère à des consultes ren- 30

dues précédemment à Gastañaga, faisant voir l'incompétence des gouverneurs des places et la légitimité des certificats des magistrats. Il propose d'envoyer ces documents à Madrid et d'intéresser auprès du Roi pour qu'on permette le déchargement des produits.

5 *Conseil d'État*, liasse 408 (1).

1463. Bruxelles, 23 mai 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le Gouverneur espère que des mesures seront prises pour assurer le paiement effectif des effets d'un million récemment envoyés.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 67.

10 1464. Bruxelles, 23 mai 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le Roi a demandé des présentations de candidatures pour un poste de général de cavalerie de l'armée des Pays-Bas. Le Gouverneur s'exécute en citant le maître de camp Dupuys, le comte de Soye, sergent général de bataille, le comte de Hornes, maître de camp de l'infan- 15 terie wallonne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 69.

1465. Bruxelles, 23 mai 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le député des États-Généraux, baron de Dickfeld, a fait les plus vives instances pour qu'on prenne au service du Roi les troupes du duc de 20 Zell. Le Gouverneur a répondu qu'il le ferait volontiers s'il disposait des ressources nécessaires. Au reste, il ne voulait pas prendre un engagement qu'il ne saurait tenir. Si le Roi veut augmenter son armée en y adjoignant les troupes en question, il doit envoyer les fonds nécessaires. Pourtant il semblera toujours préférable d'employer cet argent pour 25 les troupes de l'armée royale qui rendent plus de services et sont moins coûteuses.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 71.

(1) Note marginale : *Je me conforme et j'ai ordonné que s'écrivent les lettres au Roi.*

1466. Bruxelles, 23 mai 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Détails sur les mouvements de l'ennemi. C'est Luxembourg qui commande l'armée principale. Il se dirige vers Seneffe. Maximilien s'est adressé à Guillaume d'Orange avec lequel il entretient les meilleures relations. Éloge du souverain anglais qui sacrifie ses propres intérêts à la cause commune.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 73.

1467. Bruxelles, 23 mai 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Des tractations ont été engagées avec le ministre de Brandebourg, pour la rédaction d'un nouveau traité maintenant au service du Roi les troupes brandebourgeoises. Seulement, le ministre en question, connaissant le besoin où on se trouve, pose des conditions inadmissibles. Il exige des garanties pour l'exécution des engagements. Ni l'étendue du pays, ni les ressources dont on dispose ne peuvent fournir le moyen de satisfaire ces grandes prétentions.

15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 85 (1).

1468. Bruxelles, 23 mai 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Envoi d'une consulte du Conseil d'État relative à une représentation des États de Flandre. Il s'agit du préjudice que causerait au commerce l'exécution d'un ordre donné par le gouverneur de Cadix aux navires du convoi ostendais. Le Gouverneur appuie la demande des intéressés.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 87.

1469. Bruxelles, 23 mai 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Remerciements pour l'octroi de la Toison d'or.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 89. 25

(1) Le 31 juillet, il annonce que l'accord a été conclu (fol. 145).

1470. Bruxelles, 23 mai 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le sergent général de bataille, comte de Grajal, ira présenter au Roi un rapport général sur le budget des recettes et des dépenses. Il y aura moyen de la sorte de décider s'il faut réduire les dépenses ou augmenter les ressources et mettre fin au désordre qui est si préjudiciable aux intérêts du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 93.

1471. Bruxelles, 23 mai 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Envoi d'un rapport sur l'emploi des cinq premiers paiements effectués sur la cédula d'un million récemment apportée. Le Roi considérera combien peu il reste et cela en présence des nécessités du moment. Le Gouverneur espère qu'on prendra les mesures nécessaires pour qu'on puisse mettre l'armée en meilleur état pour tenir la campagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 95.

15 1472. Bruxelles, 23 mai 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Propositions pour la prévôté de l'église cathédrale de Gand. Les candidats sont : le fils du comte de Rœulx, le chanoine d'Obermont, le doyen de la cathédrale de Gand.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 77 (1).

20 1473. Bruxelles, 23 mai 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Quatre conseillers du Conseil de Flandre récemment dépossédés ont présenté un mémoire au duc. Le Conseil d'État a rendu à ce propos une consulte dont le Roi est prié d'examiner le texte. Devant l'impossibilité de restituer aux intéressés la somme d'argent qu'ils ont donnée pour l'obtention de leur poste, il semble qu'on pourrait suivre les suggestions faites par le Conseil d'État et le Conseil des Finances.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 79.

(1) Le 11 juin, le Roi fait savoir qu'il a désigné le fils du comte de Rœulx (fol. 124).

1474. Fleurus, 5 juin 1692. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Propositions faites d'accord avec le Conseil d'État à propos de la prévôté d'Andenne vacante par le décès de Marguerite-Josine d'Elderen. La candidate est Isabelle-Alberte de Marbais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 114. 5

X 1475. Fleurus, 5 juin 1692. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Le magistrat d'Anvers s'est plaint de diverses mesures prises à Cadix et des difficultés qu'on y fait d'admettre certaines manufactures au pays, apportées par les navires de convoi. Le Conseil d'État a rédigé à ce sujet une consulte que le Roi est prié d'examiner. Le Gouverneur estime 10 que les habitants des Pays-Bas devraient être traités sur le même pied que les autres sujets du Roi. Il serait opportun de lever l'embargo mis sur leurs marchandises de façon à encourager les habitants et maintenir leur commerce.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 118. 15

1476. Fleurus, 5 juin 1692. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

A propos de la permission accordée par Gastañaga pour l'importation des marchandises françaises, le duc a demandé des explications au Conseil d'État et il communique à Madrid une consulte du Conseil d'État relative à la matière. Il fait observer qu'on s'est procuré de la 20 sorte, l'année précédente 400 à 500,000 florins, et on a pu payer ainsi le pain de munition et faire face à d'autres difficultés.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 120.

1477. Madrid, 11 juin 1692. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Les États de Brabant voudraient, à propos de leurs actes d'accord 25 d'aides et subsides, supprimer les franchises dont jouissent certains privilégiés. Le Gouverneur a ordre de faire connaître son avis, de façon à ce que la Cour puisse prendre une décision, comme il a déjà été fait à propos des chevaliers de la Toison d'or.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 122. 30

1478. Rosières, 20 juin 1692. — Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudemont, à Charles II.

Vaudemont raconte longuement la capitulation du château de Namur.

Estado, 3886.

5 1479. Rosières, 20 juin 1692. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Le Gouverneur fait le récit de la capitulation de Namur. Dès qu'il apprit que la citadelle était assiégée, il a rassemblé toute la cavalerie dont il pouvait disposer pour opérer sa jonction avec l'armée du roi d'Angleterre. Il a réuni en plus deux régiments venus de Bavière et les 10 troupes de Brandebourg et de Liège. En approchant de Namur, il a appris la capitulation. Il juge que la défense a été faible. Il y avait 8,000 hommes de garnison. La place était en bon état. Maximilien a prescrit une enquête.

Estado, 3886.

1480. Fleurus, 30 juin 1692. — Traité conclu avec l'Électeur de Bran- 15 debourg.

Estado, 3886.

1481. Fleurus, 6 juillet 1692. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

La situation générale de l'Europe, le dévouement du duc, l'obligation où il se trouve de renseigner le Roi sur l'état des Pays-Bas et de l'armée ont engagé le Gouverneur à députer à Madrid le comte de Grajal, sergent 20 général de bataille et gouverneur de Gand. Prière de l'écouter.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 130.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 593, fol. 22.

1482. Madrid, 9 juillet 1692. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Ordre d'exécuter le décret royal du 3 novembre 1687 par rapport à 25 l'admission de l'évêque de Ruremonde aux États de Gueldre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 131.

1483. Du camp de Promelles ⁽¹⁾, 9 juillet 1692. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Il est difficile d'exposer par écrit la situation angoissante à laquelle se trouvent réduites ces malheureuses provinces, depuis la perte de Namur. Le Gouverneur envoie à Madrid le comte de Grajal pour faire rapport 5 au Roi. *Estado*, 3886.

1484. Madrid, 10 juillet 1692. — Charles II à Maximilien-Emmanuel de Bavière.

Le comte de Lobkowitz, ambassadeur allemand à Madrid, a remis un rapport sur les prises faites par des corsaires ostendais à des navigateurs 10 suédois et danois et à propos desquelles il y a encore des causes pendantes devant l'Amirauté. Le Gouverneur fera donner satisfaction aux intéressés, considérant les traités de paix conclus avec ces pays. Il veillera à ce que la chose se fasse promptement ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 620, fol. 9. 15

1485. Promelles, 17 juillet 1692. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Perte de Namur. Le roi d'Angleterre est venu ici observer l'ennemi. Les troupes brandebourgeoises et liégeoises venues au secours de Namur ont repassé la Meuse. Arrivée prochaine des unités hanovriennes. Le 20 Gouverneur a fait ses efforts pour payer les troupes. Doléances sur le manque d'argent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 135.

1486. Promelles, 17 juillet 1692. — Maximilien-Emmanuel à Charles II. 25

Envoi d'un rapport détaillé sur les incidents du siège de Namur. Le Gouverneur a chargé le Surintendant de la Justice militaire de procéder

⁽¹⁾ Promelles, dépendance de Vieux-Genappe (Brabant).

⁽²⁾ Le 10 septembre, Maximilien-Emmanuel promet de se conformer à cet ordre (fol. 234). 30

à une enquête sur la conduite des différentes unités qui composaient la garnison, sur la composition de l'armée sortie de la place, les officiers qui y sont morts, etc. Il offre de faire passer ce document à Madrid ⁽¹⁾.

5 *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 290, fol. 141.

1487. Bois-Seigneur-Isaac, 31 juillet 1692. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Le Gouverneur a demandé au banquier Suazo d'anticiper la cinquième mensualité du crédit d'un million précédemment envoyé. L'intéressé a 10 répondu qu'il avait défense stricte de son correspondant d'avancer un réal ni de payer les quatre premières mensualités dont on a déjà disposé. Il est impossible de vivre de la sorte. Le pays endetté et ruiné ne peut suppléer à ce qui manque. On ne saurait se dispenser de payer les troupes royales et alliées, sans perdre les premières et voir les autres se 15 livrer à des désordres irrémédiables. Instances pressantes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 149.

1488. Bois-Seigneur-Isaac, 31 juillet 1692. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Manque de fourrage. Désir de provoquer un combat avec l'ennemi. 20 Danger que courent les dépêches de tomber aux mains de l'ennemi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 152.

1489. Madrid, 6 août 1692. — Le marquis de Los Velez à Balthasar de Fuenmayor.

Les Français ont atteint tout ce qu'ils pouvaient espérer en ce 25 moment. La proximité de l'armée des alliés ne les a pas empêchés de prendre Namur. La désolation causée en Espagne par la perte de cette place augmente chaque jour. Maintenant les Français restent sur la défensive. Les intentions du roi Guillaume ne leur causent pas de grands

⁽¹⁾ De fait, ce document est expédié avec une lettre du 13 août (fol. 197).

soucis car elles sont impénétrables. Il est en tout cas évident qu'elles s'écartent beaucoup du bien de la cause commune. On parle ici d'opérations de la flotte alliée sur la côte française. On est partagé entre la crainte et l'espoir.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 160. 5

1490., 6 août 1692. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel de Bavière.*

Le Roi ordonne d'ouvrir une enquête au sujet de la perte de Namur.

Estado, 3914.

1491. Madrid, 7 août 1692. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.* 10

La Faculté de Théologie de Louvain a écrit au Roi pour faire part de son désir de voir finir les querelles qui l'agitent et s'est déclarée prête à se soumettre complètement à la décision du Saint-Siège. Il paraît que les opposants sont disposés aussi à se rendre à Rome. Le Roi charge le Gouverneur d'entendre les Conseils compétents, de façon à favoriser 15 tout ce qui est avantageux au bien de l'Église et au repos des Pays-Bas.

Conseil d'État, liasse 104.

1492. Hal, 10 août 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Relation détaillée d'un combat qui eut lieu entre l'armée royale et les ennemis à Steenkerque près d'Enghien. Les Français ont subi de 20 lourdes pertes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 158.

Estado, 3886.

1493. Hal, 13 août 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Envoi de documents relatifs à l'activité du conseiller de la Neuve- 25 forge à la diète de Ratisbonne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 195 (1).

(1) Envoi semblable le 10 septembre (fol. 242).

1494. Hal, 13 août 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Crispin Gonzales Botello.*

Le Gouverneur demande assistance pour les Pays-Bas.

Estado, 3886.

5 1495. Hal, 13 août 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Les navires de convoi d'Ostende ont ramené 700 hommes venant de Galice pour renforcer les tercios espagnols. Les hommes sont de bonne qualité. On n'en a pas perdu un seul dans la traversée. Il faudrait envoyer une quantité suffisante de piques de la Biscaye. Il serait opportun de réformer les tercios qui sont venus les années précédentes de Galice et en fondre les effectifs dans les six anciens tercios espagnols. Nécessité de recevoir encore des renforts.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 199 (1).

1496. Hal, 13 août 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

15 On a appris que le maréchal de Luxembourg avait quitté son camp d'Enghien. L'armée espagnole s'est mise à sa poursuite sans pouvoir l'atteindre. Le Gouverneur a fait rendre visite à la duchesse d'Aerschot dans sa maison d'Enghien. Elle a communiqué certains détails qu'elle avait appris des officiers français.

20 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 201.*

1497. Madrid, 21 août 1692. — *Charles II aux États de Brabant.*

Le Roi a vu la lettre des États du 16 juillet où, après lui avoir représenté l'état lamentable des Pays-Bas et les dangers auxquels ils sont exposés par la perte de Namur, ils sollicitent des secours prompts et 25 efficaces. L'amour paternel qu'il leur porte et que méritent de si bons

(1) Il y a des détails complémentaires au sujet de l'incorporation des mêmes Espagnols, dans une lettre de Maximilien-Emmanuel du 10 septembre (fol. 227).

et de si fidèles vassaux doit les assurer qu'il n'épargnera rien pour les défendre, comme des enfants qu'il chérit. Cet objet est même mis par lui au-dessus de toutes les autres nécessités de la monarchie.

Etats de Brabant, supplément, liasse 96.
Publié par GACHARD, *Lettres des Souverains*, p. 447. 5

1498. Deinze, 28 août 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le Roi a prévenu le Gouverneur de ne pas placer les troupes de l'Électeur de Brandebourg dans les places de la Gueldre. Maximilien-Emmanuel est du même avis et fera tout son possible pour suivre ces instructions. 10

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 203.

1499. Deinze, 28 août 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Au sujet de la levée de 1.000 Wallons pour l'armée de Catalogne. Les difficultés sont devenues plus considérables à la suite de la perte de Mons et de Namur. On n'a même pas pu faire des recrutements pour 15 les unités wallonnes de l'armée des Pays-Bas. Les déserteurs abondent. Le Gouverneur traitera l'affaire avec les généraux de l'armée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 211.

1500. Bruxelles, 1^{er} septembre 1692. — *Consulte du Conseil d'État.*

Appelé à délibérer sur la suite à donner à la lettre royale du 7 août 20 sur les conflits de l'Université de Louvain, le Conseil propose de répondre que la cessation de ces querelles sur des questions religieuses, qui se sont prolongées pendant plusieurs années, serait de grand fruit pour le repos des Pays-Bas. Le Roi pourrait charger son ambassadeur à Rome d'appuyer auprès du Pape les efforts des intéressés, sans favoriser plus 25 une partie que l'autre, mais seulement afin d'obtenir une décision pontificale sur les points controversés.

Conseil d'État, liasse 104.

1501. Madrid, 3 septembre 1692. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Les quatre conseillers dépossédés du Conseil de Flandre ont demandé d'être rétablis dans leur emploi. Le Gouverneur est chargé de faire 5 connaître secrètement son avis.

Conseil d'État, liasse 468.

1502. Deinze, 10 septembre 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Envoi de rapports du Conseil d'État et du Conseil des Finances. Il 10 convient au service du Roi et à la conservation du commerce de ces États de donner des ordres conformes aux conclusions exprimées dans ces rapports.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 232.

1503. Deinze, 10 septembre 1692. — *Maximilien-Emmanuel à 15 Charles II.*

Après le débarquement d'un corps d'infanterie anglaise à Ostende, on s'est décidé à bombarder Dunkerque par la mer. On a occupé Furnes pour couvrir cet hiver Ostende et Nieuport. On a laissé un corps de troupes près de Bruxelles, sous le commandement du général de l'artil- 20 lerie, Francisco del Castro, pour protéger la capitale et son canal.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 248.

1504. Deinze, 10 septembre 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

L'infanterie espagnole et italienne constitue le nerf principal de 25 l'armée. Nécessité de les renforcer. Il faudrait préparer le recrutement de 1.800 Espagnols et de 2.000 Italiens. Il est nécessaire de conserver les

trois tercios italiens de l'armée des Pays-Bas. A l'heure actuelle il n'y a pas ici plus de 2.000 Espagnols. Les sièges de Namur et de Mons ont creusé des vides dans les unités de cette nation.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 250 ⁽¹⁾.

1505. Bruxelles, 24 septembre 1692. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Après la perte de Namur, il y eut une conférence à Louvain entre le Gouverneur, l'Électeur de Brandebourg et le roi d'Angleterre. L'unique résultat a été que ce dernier a obtenu du Brandebourg le concours de ses troupes pour le siège de Namur. Seulement il n'y a pas d'apparence de pouvoir entreprendre cette opération.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 252.

1506. Bruxelles, 24 septembre 1692. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Le Roi a prescrit de lever l'embargo mis par le marquis de Gastañaga sur les revenus des chevaliers français de l'Ordre de Saint-Jean et d'en remettre le montant au procureur général de cet Ordre. Il a demandé des renseignements sur la conduite suivie en la matière lors des guerres passées. Le Gouverneur a donné ordre au Conseil d'État d'assurer l'exécution de la volonté royale.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 257.

1507. Deinze, 24 septembre 1692. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

L'opération projetée contre Dunkerque n'a pu se réaliser à cause du mauvais temps et d'autres difficultés qui s'offriront chaque jour, tant

⁽¹⁾ Le Gouverneur revient sur cette question dans une lettre du 4 décembre (reg. 291, fol. 49).

que le Roi n'aura pas d'armée propre. On a occupé Dixmude et Furnes pour couvrir Bruges, Ostende, Nieuport. Le maréchal de Luxembourg se maintient à Courtrai et à Menin.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 261.

1508. Deinze, 24 septembre 1692. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Au sujet des remerciements que le Roi veut faire adresser à Guillaume III pour l'affaire de Steenkerque où il a exposé généreusement sa personne et celle de ses sujets pour la cause commune. Protestations de dévouement de Maximilien-Emmanuel.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 265.

1509. Deinze, 25 septembre 1692. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Départ de Guillaume III. Il n'a pu maintenir plus longtemps son armée en campagne à cause du manque de fourrages et des pluies incessantes. Le gros de l'armée demeurera dans la région de la Lys et de l'Escaut jusqu'au moment où les fortifications de Furnes et de Dixmude seront achevées. Maximilien-Emmanuel restera tant qu'il le pourra.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 290, fol. 269.

1510., s. d. (fin septembre) 1692. — Les marchands et artisans brabançons aux États de la province.

Les auteurs se plaignent de la pragmatique interdisant l'usage des dentelles des Pays-Bas dans les royaumes d'Espagne.

Secretarias provinciales, liasse 2490.

1511. Bruxelles, 1^{er} octobre 1692. — *Les États de Brabant à Maximilien-Emmanuel.*

Les États transmettent les plaintes des marchands et des artisans de la province au sujet de la pragmatique précitée.

Secretarias provinciales, liasse 2490. 5

1512. Bruxelles, 8 octobre 1692. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Conseil a pris connaissance de la lettre royale adressée à Maximilien-Emmanuel remettant les requêtes présentées par les conseillers J.-B. Ameye, P.-A. Goethals, P. van Larebeek et G. Massau, privés de leur emploi au Conseil de Flandre. Le Conseil s'en réfère à sa consulte 40 antérieure.

Conseil d'État, liasse 168 (1).

1513. Deynze, 9 octobre 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Approche de l'hiver, nécessité de renforcer les unités wallonnes et allemandes, de remonter la cavalerie et prendre d'autres mesures indis- 45 pensables. Demande de crédits.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 291, fol. 1 (2).

1514. Deynze, 9 octobre 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Envoi d'extraits de documents émanant de la Neuveforge (3).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 291, fol. 3 (4). 20

(1) Note marginale : *Jay écrit et fait remettre le tout à Sa Majesté.*

(2) Le 23 octobre, le Gouverneur insiste à nouveau sur la nécessité de préparer la campagne prochaine (fol. 9).

(3) Envoi de documents semblables le 23 octobre (fol. 13), le 6 novembre (fol. 39).

(4) Voir les lettres suivantes, relatives à des affaires personnelles : le 22 octobre, pour le conseiller des Finances, Michel Servati (fol. 7), pour le duc de Holstein (fol. 11); le 26 octobre, pour le maître de camp Scipion Brancaccio (fol. 27); le 6 novembre, pour le baron de Vaudemont (fol. 35), pour le maître de camp Gaspar de Zuniga y Henriquez (fol. 41); le 4 décembre, pour le sergent-général de bataille Pedro Martinez de la Riva (fol. 51); le 5 décembre, pour le général de l'artillerie Francisco del Castillo del Fajardo 30 (fol. 55), pour le capitaine d'infanterie Francisco de Castro (fol. 59), pour Antonio Pimentel

X 1515., 17 octobre 1692. — *Patente de prédicateur en faveur de Théodore Dirixen.*

Ce Dirixen, dominicain et administrateur de l'hôpital de Saint-André des Flamands à Madrid, succède au Jésuite François-Xavier de Fresneda 5 comme prédicateur au titre de la maison de Bourgogne, dit la patente, et en cette qualité il doit être payé par le receveur général des Finances des Pays-Bas.

Secretarias provinciales, registre 1442.

1516. Genappe, 19 octobre 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.* 10

Le Gouverneur parle des mouvements de l'ennemi et des manœuvres qu'il compte entreprendre pour les contrarier.

Estado, 3886.

1517., 24 octobre 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.* 15

On a appris que le maréchal de Boufflers marchait avec son corps d'armée dans la direction de Charleroi et que de Namur et de Maubeuge descendaient, par la Sambre, de nombreuses barques chargées d'artillerie et de munitions. On y a vu la menace d'un siège ou d'un bombardement de Luxembourg. Le maréchal de Luxembourg se trouvait avec son armée entre Condé et Mons. Le Gouverneur a envoyé toutes ses forces dans la direction de Bruxelles. L'attitude des Hollandais a ralenti la marche. Lorsque Maximilien-Emmanuel est arrivé à Bruxelles, il a 20 appris que Boufflers voulait bombarder Charleroi. Il s'est décidé alors à se diriger vers cette ville. Guillaume III, averti de ces mouvements, est arrivé en hâte à Bruxelles. Il est d'ailleurs reparti après s'être

de Prado, gouverneur de Charleroi (fol. 61), pour le prince de Steenhuys, maître de camp des dragons (fol. 70), pour le prince de Berghes (fol. 72); le 18 décembre, pour Francisco de la Vega, premier official de la veedorie générale (fol. 125), pour la veuve de Geronimo de Rivas (fol. 129), pour le secrétaire d'État et de Guerre, Fernando Perez de Olmedo 30 (fol. 133).

concerté avec Maximilien-Emmanuel et avoir convenu que la seule chose à faire était de s'efforcer d'introduire un convoi dans la place. Si les Français ne font plus d'autre mouvement, tout le monde se retirera dans les quartiers d'hiver. Le gouverneur de Charleroi a annoncé que l'ennemi s'est retiré après le bombardement, que la ville a beaucoup souffert, mais que la garnison est demeurée en place.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 291, fol. 17 ⁽¹⁾.

1518. Bruxelles, 6 novembre 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Au sujet des quatre conseillers réformés du Conseil de Flandre. Le Gouverneur remet les consultes qui lui ont été adressées à ce sujet par les Conseils d'État et des Finances, auxquelles il se rallie.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 291, fol. 29.

1519. Bruxelles, 6 novembre 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.* 15

Le Gouverneur insiste pour que Tilly garde le commandement des troupes liégeoises.

Estado, 3886 ⁽²⁾.

1520. Bruxelles, 6 novembre 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Crispin Botello.*

Le Roi a fait savoir qu'il avait confié la direction de la secrétairerie d'État et de guerre à Manuel Garcia de Léon et a prescrit en même temps d'assister Fernando Perez de Olomedo pour qu'il puisse faire son voyage. Le Gouverneur, de son côté, recommande un autre secrétaire, Juan Antonio Conchillos.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 291, fol. 31. 25

⁽¹⁾ A noter cette particularité que la minute de la lettre rédigée dans les bureaux de la Secrétairerie, en espagnol, est accompagnée d'un brouillon, émanant sans doute de l'entourage même du Gouverneur, qui est en français (fol. 17).

⁽²⁾ Le 23 novembre, une recommandation semblable est faite de la part de Schonenberg, au nom du roi Guillaume (*Ibid.*). La question est traitée au Conseil d'État, le 9 décembre (*Ibid.*).

1521. Bruxelles, 6 novembre 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le Gouverneur sait que le comte de Grajal a commencé à faire des propositions au sujet des différents points de sa mission et que le Roi se propose de prendre des décisions après l'examen des documents. Maximilien insiste à nouveau sur la nécessité de recevoir l'assistance requise de façon à pouvoir prévenir les desseins de l'ennemi. Celui-ci prépare déjà la campagne prochaine.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 291, fol. 34.

1522. Bruxelles, 6 novembre 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.* 10

Après le bombardement de Charleroi, l'ennemi s'est retiré. L'armée royale a fait de même, en laissant la place aussi fortifiée que possible. La plus grande partie de l'armée de campagne a été répartie dans les garnisons. 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 291, fol. 37.

1523. Bruxelles, 18 novembre 1692. — *Le prince de Vaudemont à Charles II.*

Le prince demande à pouvoir se rendre à Rome pour motifs de santé.

20

Estado, 3886.

1524. Bruxelles, 20 novembre 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

L'abbaye de Forest, de l'ordre de saint Benoît, se trouve vacante par le décès de l'abbesse Christine-Dorothee d'Yve. Le Conseil d'État a fait des présentations pour son remplacement. Le Gouverneur se rallie aux conclusions de la consulte, dont il communique le texte à Madrid. 25

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 291, fol. 43.

1525. Bruxelles, 20 novembre 1692. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Le Conseil de l'Amirauté a fait des propositions au sujet de la réforme des officiers de la flotte, qui sont aujourd'hui sans emploi. Le Gouverneur a entendu à ce sujet le Conseil d'État et il communique à Madrid 5 les consultes de ces deux bureaux de façon à ce que le Roi puisse prendre une décision. Il convient de l'opportunité d'éviter toute dépense inutile.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 291, fol. 45.

1526. Bruxelles, 21 novembre 1692. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Il n'y est question que des opérations militaires.

Estado, 3886.

1527. Bruxelles, 26 novembre 1692. — Maximilien-Emmanuel à Charles II. 15

Le prince-évêque de Liège renouvelle ses instances pour que le Roi veuille permettre au comte de t'Serclaes Tilly de conserver le commandement des troupes liégeoises pendant la campagne prochaine. Que le Roi décide! (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 291, fol. 47. 20

1528. La Haye, 27 novembre 1692. — Bernard de Quiros à Maximilien-Emmanuel.

Le Gouvernement hollandais a appris que Maximilien-Emmanuel tolère le trafic entre les Pays-Bas et la France. Cette nouvelle a produit une sensation extrême. A la demande d'explication qui lui a été faite à 25 propos de cette infraction à la conduite généralement suivie par les puissances alliées, Quiros n'a su donner aucune réponse. Il a dû avouer

(1) Le 18 décembre, Maximilien-Emmanuel renouvelle ses instances (fol. 131).

son ignorance. On lui a rappelé qu'il avait reçu mission, en septembre précédent, de faire des représentations à ce sujet au Gouverneur. Tous les ministres accrédités à La Haye sont décidés à écrire à leur maître d'accorder une permission semblable. Ils disent que si le roi d'Espagne 5 et le Gouvernement des Pays-Bas, qui sont les plus intéressés, se laissent gagner par d'autres considérations et renoncent à priver Louis XIV des produits de leur pays, notamment des chevaux dont il a tant besoin et dont la privation était le procédé le plus efficace pour le réduire à la paix, et si, à la suite de cette condescendance, des tendances pacifistes se 10 développaient, il ne faudra pas s'en prendre aux alliés. Ils se sont exprimés en des termes que l'ambassadeur aime mieux ne pas répéter. Il se croit obligé d'insister sur les inconvénients pouvant résulter de l'attitude du Gouverneur.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 226, fol. 98.

15 1529. La Haye, 28 novembre 1692. — Bernard de Quiros à Maximilien-Emmanuel.

Affaire du commerce avec la France. On apprend que les États-Généraux vont prohiber l'exportation des grains, laines et autres produits à destination des Pays-Bas, sous prétexte qu'ils sont dirigés vers la 20 France. L'ambassadeur insiste sur les efforts qu'il a faits pour atténuer l'émotion des ministres hollandais. Il rappelle leurs instances pour qu'il se rende lui-même à Bruxelles, pour faire des représentations à Maximilien-Emmanuel. Il en résulte que les Hollandais ne seront guère amenés à renforcer leur armée et que la campagne prochaine se présente 25 donc sous de mauvais auspices.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 226, fol. 100.

1530. Madrid, 28 novembre 1692. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Après avoir considéré le rapport de Maximilien-Emmanuel et les 30 consultes des Conseils d'État et des Finances au sujet des conseillers destitués du Conseil de Flandre, le Roi a fait dépêcher un acte de grâce

en leur faveur. Il est stipulé qu'ils ne jouiront d'aucun gage ni ne toucheront aucun intérêt de l'argent qu'ils ont avancé au trésor, tant que par leur rang d'ancienneté ils ne seront appelés à occuper une place ordinaire, d'après le plan arrêté lors de la dernière réforme ⁽¹⁾.

Conseil d'Etat, liasse 168. 5

1531. Bruxelles, 5 décembre 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le ministre de Brandebourg a remis un mémoire à Maximilien-Emmanuel demandant notamment qu'on fit connaître ses intentions par rapport à la continuation du traité conclu avec son maître. Cette demande paraît intempestive, puisque le contrat en cours ne vient à échéance que le 15 mai de l'année prochaine.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 291, fol. 64.

1532. Bruxelles, 5 décembre 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.* 15

Le ministre danois à Bruxelles a remis un mémoire que le Gouverneur transmet à Madrid. Il s'agit d'une affaire dans laquelle est impliqué un navire de guerre de Saint-Sébastien, dont on ne peut donc avoir connaissance à Bruxelles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 291, fol. 66. 20

1533. Bruxelles, 5 décembre 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le Roi a prescrit de retenir tous les prisonniers français se trouvant aux Pays-Bas jusqu'à ce que Louis XIV eût rendu la liberté aux Espagnols qui sont en son pouvoir. Le gouverneur des armes a fait à ce sujet un rapport dont Maximilien-Emmanuel communique le texte à Madrid. Il attendra de nouveaux ordres.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 291, fol. 53.

⁽¹⁾ L'acte en question se trouve en annexe.

1534. Bruxelles, 5 décembre 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le Gouverneur transmet à Madrid une lettre de François-Bernard de Quiros. Le Roi pourra se rendre compte ainsi de ce qui s'est passé à propos d'une réclamation formulée à Bruxelles par le ministre de Suède au sujet de certains navires de ses compatriotes qui ont été saisis par par les armateurs d'Ostende. Dans le cas où on voudrait conclure un traité de marine avec la Suède, le Roi devrait envoyer les pouvoirs nécessaires à Quiros. On pourrait éviter de la sorte les conflits qui se présentent chaque jour à propos d'affaires de ce genre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 291, fol. 68.

1535. Bruxelles, 6 décembre 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le Roi a remis à Maximilien-Emmanuel la copie d'une représentation faite par Gastañaga en 1690, accompagnée d'un exposé du Surintendant de la Justice militaire et des gens de la *Sala de Quentas* à propos des difficultés qui se présentent pour la comptabilité des maisons mortuaires. Il faudrait donner des instructions à ce sujet au depositaire de l'armée. Le Gouverneur a entendu le Veedor général, le Surintendant de la Justice militaire et les gens de la *Sala de Quentas*. Il envoie tous les documents à Madrid et prie le Roi de décider.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 291, fol. 74 ⁽¹⁾.

1536. Bruxelles, 8 décembre 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Bernard de Quiros.*

Accusé de réception des lettres des 27 et 28 novembre relatives aux affaires de commerce. Il est opportun que l'ambassadeur soit parfaitement au courant de la question.

Le trafic avec la France a été défendu depuis le commencement de la

⁽¹⁾ Voir les annexes fol. 76 et 92.

guerre. La prohibition a été rigoureusement observée aux Pays-Bas. On a reconnu cependant que certains produits français étaient indispensables au maintien de l'industrie belge et qu'il fallait dès lors aussi permettre en retour l'exportation de plusieurs articles. On a donc dû admettre quelques tempéraments. Il paraissait — aux dires du Gouver- 5 neur — ne pas y avoir là de contravention à la prohibition, puisqu'on importait des produits français pour nuire à la France. On voulait profiter du bénéfice résultant de ce trafic par les droits d'entrée et de sortie, par l'introduction du numéraire de France et le maintien de l'industrie des Pays-Bas. L'observance stricte de la prohibition eût entraîné des 10 conséquences tout opposées à l'objectif qu'on visait.

Il est indispensable de tenir compte de la situation différente des Provinces du Nord et des Pays-Bas du Sud. Ceux-ci n'ont plus d'autre débouché que la France, leur flotte de mer est réduite à 10 ou 12 navires. Les Provinces-Unies disposent de leurs frontières terrestres du Rhin et 15 de la Meuse qui les conduisent en Allemagne. Elles trafiquent par mer avec toutes les parties du monde, ont un commerce dans la Baltique.

On a fini par constater que l'interruption de toutes relations commerciales réduisait à rien le produit des douanes et devant la carence des provisions espagnoles, on serait sans aucun moyen pour faire face aux 20 besoins indispensables de l'État.

En plus, le gouvernement français a interdit à tous les sujets des Pays-Bas de s'écarter de plus d'une lieue de leur demeure, tant qu'on n'eût pas retiré cette interdiction du commerce. Presque tous les habitants des campagnes se trouvaient dès lors prisonniers et il fallait 25 s'attendre à l'abandon des régions rurales et à la perte des villes qui y cherchent leurs moyens de subsister.

On se vit donc contraint d'accorder des licences particulières dans les cas où on n'occasionnait de la sorte aucun préjudice à la cause des alliés. Il fallait laisser quelques moyens de vivre aux habitants, ruinés 30 par les dévastations des ennemis et le passage des armées espagnoles et alliées. Il fut cependant interdit de trafiquer de tout article de contrebande.

La décision a été prise à la suite d'une dépêche royale du 20 août. On a décidé qu'on continuerait d'accorder des licences comme par le passé. 35 Les autres alliés sont dans une situation toute différente. Ils ne sont

pas limitrophes de la France, ils ne sont ni ruinés, ni exposés comme les Pays-Bas, sur qui retombe tout le poids de la guerre. Le priver de ce petit bénéfice implique la perte de ce pays qui est le théâtre principal de la guerre et l'objectif immédiat de l'ennemi.

5 Maximilien-Emmanuel expose tout ceci pour le notifier à Quiros. Celui-ci en fera connaître la teneur aux ministres alliés, si la nécessité s'en fait sentir et avec la prudence et la délicatesse requises.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 226, fol. 109.

1537. Madrid, 10 décembre 1692. — Charles II à Maximilien-Emma- 40 nuel.

La dernière réforme administrative n'a pas été exécutée. Ordre d'envoyer un tableau du personnel de tous les Conseils et tribunaux y compris l'indication des sujets mis à la réforme et des survivances.

Conseil d'État, liasse 283 (1).

1538., 11 décembre 1692. — Charles II à Maximilien-Emma- 45 nuel.

Schonenberg insiste pour que Tilly garde le commandement des troupes de l'évêque de Liège. Il faut lui donner satisfaction.

Estado, 3886.

20 1539., 16 décembre 1692. — Les États de Brabant à Charles II.

Les États se plaignent de la conduite des alliés qui leur ont fait plus de mal que de bien.

Estado, 3886.

(1) On trouve dans la liasse les réponses de différents Conseils. Il est superflu de signaler l'importance que ces documents présentent pour l'histoire des institutions. — 25 Voir plus loin la réponse du Conseil de Flandre, que nous avons analysée à titre de spécimen.

1540. Bruxelles, 18 décembre 1692. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Le Roi a approuvé les dispositions que le Gouverneur a prises pour le recrutement de renforts destinés aux tercios espagnols. Les officiers à qui on a confié la charge de lever des hommes sont prêts à partir et 5 profiteront du premier vent favorable. Le Roi devrait prendre une décision sur la réforme des trois tercios récemment arrivés.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 291, fol. 123.

1541. Madrid, 21 décembre 1692. — Charles II à Maximilien-Emmanuel. 40

Accusé de réception de la lettre du Gouverneur datée du 6 décembre donnant les explications demandées au sujet de la réintégration des quatre conseillers de Flandre précédemment réformés. Le Gouverneur ajoutait avoir pris en l'occurrence l'avis des trois Conseils collatéraux. Le Roi se décide à rétablir les quatre conseillers. Il rappelle qu'on n'a 45 pas exécuté la dernière réforme et réclame à nouveau le rapport sur le personnel des Conseils.

Conseil d'État, liasse 283.

1542. Gand, 1^{er} janvier 1693. — Un officier espagnol à Charles II.

Le correspondant a participé, sur l'ordre du Gouverneur, à différentes jointes. Il a accompagné le Gouverneur au pays de Liège. L'un et 20 l'autre se sont rendus à Huy, place que les Français manifestaient l'intention d'occuper. Tandis qu'ils se trouvaient à Louvain on apprit la retraite des Français et alors Maximilien est revenu à Bruxelles. Là on se rendit compte que la marche de l'ennemi sur Huy n'était qu'une 25 objectif principal. Maximilien s'est rendu à Nieuport pour prendre les mesures nécessaires. Boufflers dispose, croit-on, de 36,000 fantassins. Il ne se laissera pas arrêter par les rigueurs de l'hiver. Il a reçu des ordres précis et il est lui-même poussé par l'ambition. Exposé des dispositions prises par les alliés. Le correspondant attend beaucoup du cou- 30 rage et du zèle du Gouverneur.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 291, fol. 135 (1).

(1) La lettre émane peut-être du secrétaire d'État et de Guerre, Perez de Olmedo.

1543. Nieuport, 2 janvier 1693. — Instructions données par Maximilien-Emmanuel au comte Philippe-Emmanuel de Hornes.

Le Gouverneur charge le comte de Hornes de défendre la place de Furnes.

Estado, 3887 (1).

1544. Bruxelles, 15 janvier 1693. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Le Gouverneur général explique pourquoi il a dû abandonner Dixmude et Furnes. Maximilien-Emmanuel, de l'avis des principaux 10 chefs de l'armée, avait donné au gouverneur de ces places l'ordre de capituler un peu avant d'en être réduit à la dernière extrémité. La prescription a été mal interprétée et la reddition a eu lieu incontinent après la réception de ces instructions. Maximilien a prescrit de faire des préparatifs à Nieuport. Il remet copie de l'ordre donné à ce propos au duc 15 de Holstein.

Estado, 3887 (2).

1545. Bruxelles, 16 janvier 1693. — Perez de Olmedo au secrétaire d'État Juan de Angulo.

Le secrétaire d'État a fait savoir à son collègue de Bruxelles qu'il le 20 chargeait, au nom du Roi, de s'exprimer clairement à propos des plaintes qu'il avait émises le 6 novembre précédent sur le manque d'union entre les chefs. Le Roi prétend qu'on ne peut rien lui cacher. Olmedo déclare que lors du séjour qu'il fit à Hal, le marquis de Bedmar, maître de camp général, et Francisco del Castillo se plaignaient 25 que le prince de Vaudemont était tout asservi aux ordres du roi d'Angleterre, qu'eux-mêmes étaient traités comme des chefs étrangers, que le Gouverneur lui-même montrait plus de confiance à d'autres. Tout cela pourrait mettre en péril la bonne harmonie souhaitable entre Maximilien

(1) Le même jour des instructions semblables sont données au duc de Holstein pour 30 la défense de Nieuport (*Ibid.*).

(2) Il y a encore une autre lettre du Gouverneur général datée du même jour et relative aux opérations militaires (*Ibid.*).

et le roi d'Angleterre. Le secrétaire s'est efforcé d'éviter tout conflit et c'est pour y avoir réussi qu'il écrivit jadis au Roi que toute nouvelle qu'on pourrait lui transmettre à propos d'un conflit entre l'un et l'autre était dépourvue de fondement, qu'il régnait entre eux une concorde parfaite. 5

A l'issue de la campagne se répandit le bruit que les chefs étaient peu satisfaits de Maximilien-Emmanuel. Le secrétaire notifia alors à Madrid que les chefs collaboraient avec le Gouverneur d'une manière satisfaisante, mais non avec la bonne volonté désirable. Ils s'imaginaient à tort que celui-ci se laissait influencer par son entourage et était peu appliqué; 10 ils s'irritaient de n'avoir pas l'autorité qui leur revenait. Le secrétaire proteste contre ces allégations, il affirme qu'en matière militaire, Vaudemont, Bedmar et del Castillo sont les chefs, chacun suivant le poste qu'il occupe. Tous trois reconnaissent les mérites du Gouverneur, sa valeur, les services qu'il a rendus. On s'étonne qu'ils ne lui soient pas 15 plus reconnaissants des attentions que lui-même a pour eux. Mais il ne faut pas s'en préoccuper; d'une semaine à l'autre ils changent d'avis suivant les circonstances du moment ou les conversations. Si quelqu'un leur déclare expressément qu'il fera rapport à Madrid sur les opérations, ils rivaliseront tous dans l'accomplissement de leur devoir. Le 20 secrétaire lui-même les a assurés de ses bonnes dispositions, mais ils ne se fient pas à lui, car ils savent qu'il doit rendre compte à Madrid de tout ce qu'il sait.

Olmedo termine en déclarant qu'il a parlé franchement. Pour lui, il prétend s'être efforcé d'apaiser ces conflits en secret sans en faire part 25 à Madrid, d'abord parce que ces faits, tout en étant véritables, ressemblent à des contes, puis parce qu'on espère que d'un jour à l'autre ils se modifieront. En plus, l'expérience apprend que souvent à Madrid on ne prend pas de mesures et que l'intéressé finit par être au courant des accusations portées contre lui. Olmedo lui-même s'est tou- 30 jours exprimé franchement et le crédit dont il jouit auprès du Gouverneur est fondé sur cette franchise.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 308 (1).

(1) Voir dans la même liasse une autre lettre d'Olmedo à Angulo relative à la comtesse de Soissons. 35

1546. Bruxelles, 16 janvier 1693. — *Perez de Olmedo à Juan de Angulo.*

Rapport sur la situation politique des Pays-Bas. La discorde règne parmi les ministres en service à la Cour de Bruxelles et comme ceux-ci 5 forment l'entourage immédiat du Gouverneur, ce dernier ne peut prendre aucune décision qui donne satisfaction à tous. Alors, à propos de l'exécution des décisions prises il y a des difficultés et de la défiance, comme Maximilien l'a confié lui-même au secrétaire d'État et de Guerre et comme celui-ci l'a expérimenté également. On ne peut alléguer 10 aucune accusation formelle contre les différents ministres, mais le désaccord qu'il y a entre eux est préjudiciable au service royal. Le secrétaire d'État a conseillé au Gouverneur général de prendre ses décisions sans égard pour personne. Parlant sans doute du poste de secrétaire d'État et de guerre, Olmedo déclare que celui qui le détient participe à toutes les 15 affaires que traite le Gouverneur général. Il ne faut pas que l'audiencier ait une influence plus grande et Olmedo lui-même a toujours considéré comme des rivaux ceux qui cherchaient à augmenter leur influence auprès du Gouverneur. Ces tentatives se feront plus violentes, car le comte de Clairmont (1) est habile. Nul n'a plus de connaissance que lui 20 des affaires, ni plus de zèle pour le service du Roi. Éloge du ministre Prilmayer, zélé et appliqué pour le service de son maître. Maximilien-Emmanuel a tant de bonnes qualités, mais on ne peut demander qu'à toutes les heures du jour il tienne la plume en main pour l'administration des affaires si diverses qui se rencontrent aux Pays-Bas, surtout 25 quand les soucis de la guerre seuls peuvent lui servir d'excuse. Depuis son arrivée aux Pays-Bas, on a négligé en Espagne de prendre des mesures pour qu'il puisse disposer des moyens nécessaires et de lui assurer l'entourage capable de le reconforter. Ainsi il s'est trouvé souvent découragé, comme Olmedo l'a vu, sans ressources, sans conseiller à qui il 30 pût se fier, sans troupes, n'ayant sur les alliés qu'une prééminence fictive et en réalité dépendant d'eux. Olmedo prétend s'être exprimé clairement à ce sujet vis-à-vis des chefs alliés et des ministres de la Cour. Il s'est efforcé de procurer ainsi au Gouverneur une collaboration plus efficace dans le domaine politique et économique, de façon à éviter des

35 (1) Philippe-Louis Claris, comte de Clairmont, audiencier et premier secrétaire d'État des Pays-Bas.

inconvenients graves. Il rappelle qu'on a été exposé à perdre des alliés à la suite de l'ouverture du commerce avec la France. Il signale ensuite la valeur de Vaudemont, son intimité avec le roi d'Angleterre. Son manque de santé le rend maintenant inutile. Bedmar a reçu la permission de se retirer. Il est de l'intérêt du service de lui donner un successeur, un véritable soldat. Il ne faut pas un gouverneur des armes, mais un maître de camp général, de nationalité espagnole.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, liasse 308.

1547. Gand, 20 janvier 1693. — *Le Conseil de Flandre au Conseil d'Etat.* 10

Au sujet de l'ordre du Roi réclamant des indications sur le personnel des Conseils. Les conseillers flamands rappellent la lettre qu'ils ont écrite à ce propos le 10 septembre 1691. Ils signalent que depuis la réforme administrative de 1681 et ensuite des modifications survenues en 1684 et 1685, il n'y a eu au Conseil de Flandre qu'une seule nomination. Ils rappellent l'ordre de Gastañaga de 1690 établissant six conseillers nouveaux à la place de six autres dépossédés, puis le rétablissement de ceux-ci et le licenciement des six premiers lesquels, ajoutent-ils, sont encore présentement réformés.

Conseil d'Etat, liasse 283. 20

1548., 5 février 1693. — *Charles II au duc de Holstein.*

Le Roi admire la bravoure avec laquelle le duc a défendu Nieuport.

Estado, 3915.

1549., 5 février 1693. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Sur la perte de Dixmude et de Furnes et la défense de Nieuport. 25

Estado, 3915.

1550., 19 février 1693. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Sur le conflit qui a éclaté à Nieuport entre le gouverneur Don Luis de Aguiar et le duc de Holstein. Il faut éviter ces disputes. Le Roi a pris

connaissance de l'ordre donné à Aguiar de venir à Bruxelles, à la suite de son refus d'obéir au duc. Il approuve cette mesure provisoire, mais ne pouvant apprécier les raisons alléguées par Aguiar pour se défendre, le Roi demande qu'on lui envoie la liste des différentes places des Pays-Bas. Il veut savoir si Aguiar avait prêté serment de tenir la place de Nieuport, conformément aux usages ordinaires, et quelles dispositions ont été prises à ce propos.

Estado, 3915.

1551. Bruxelles, 27 février 1693. — *Consulte du Conseil d'Etat.*

10 Les quatre conseillers du Conseil de Flandre, J.-B. Ameye, P.-A. Goethals, P. van Larebeke et G. Masseur, démissionnés en 1691, ont présenté une requête pour être rétablis dans leurs fonctions. De l'avis de Maximilien-Emmanuel lui-même, du Conseil d'Etat et de celui des Finances, un acte de rétablissement leur a été accordé par le Roi, 15 en date du 28 novembre 1692. Deux autres conseillers, N. de Meulebeek et L. van der Varen, sont demeurés exclus, à cause de certaines charges pesant sur eux et antérieures à leur entrée en fonctions. Ces derniers sont intervenus à leur tour et après examen de leur affaire, le Conseil propose de solliciter pour eux la même faveur du Roi.

20

Conseil d'Etat, liasse 168 (1).

1552. Bruxelles, 8 avril 1693. — *Bernard de Quiros à Juan de Angulo.*

Maximilien-Emmanuel prétend savoir, de source sûre, que l'ambassadeur d'Allemagne à Madrid le discrédite à la Cour et en public. Il a 25 demandé à Quiros d'écrire à ce propos à Madrid, pour que le Roi n'écoute pas ce qu'on dit à son sujet (2).

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 164 (3).

(1) En marge, l'apostille de Maximilien-Emmanuel : *J'ay écrit au Roy.*

(2) La même question est traitée encore dans une seconde lettre du 21 mai (*Ibid.*).

30 (3) Il y a dans ce dossier diverses lettres de Quiros relatives à des affaires personnelles au duc de Bavière, son mariage, ses rapports avec l'Empereur, etc.

1553., 29 avril 1693. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi a résolu, sur les représentations de Don Luis de Hoyo, de réparer le port d'Ostende.

Estado, 3915.

— 1554., 13 mai 1693. — *Consulte du Conseil de Castille.* 5

Sur la convenance d'observer les lois ordonnant de déposer dans les ports une garantie qu'on réexportera des marchandises en échange de celles qu'on y importera de l'étranger.

Secretarias provinciales, liasse 2490 (1).

1555., s. d. (avant le 5 juin) 1693 (2). — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.* 10

Les affaires du gouvernement des Pays-Bas sont pour le moment multiples, graves et difficiles à expédier. Le Gouverneur se déclare incapable d'assurer le service comme il le voudrait, avec l'assistance des ministres ordinaires. Il s'est donc décidé à retenir Bernard de Quiros 15 à Bruxelles pour se servir de lui en toute occasion. Déjà avant son arrivée au gouvernement des Pays-Bas, Maximilien-Emmanuel était averti de l'autorité que ce diplomate avait acquise de tous côtés. A la suite des expériences faites lors des multiples jointes et ailleurs, il a reconnu la grande compétence en toutes matières, l'intégrité et l'esprit 20 d'indépendance par lesquels Quiros dépasse tous les autres. Maximilien-Emmanuel prie Charles II de prescrire à Quiros de demeurer à Bruxelles. Cela importe autant au service royal qu'au bien du Gouverneur lui-même. Même si le Roi disposait d'autres ministres de semblables talents, Maximilien-Emmanuel ne pourrait se fier à eux, qu'il ne con- 25 nait pas, comme à Quiros dont il a expérimenté la valeur. Il proteste de

(1) Le 13 mai, Charles II prescrit au comte de Monterey de donner suite à cette consulte (*Ibid.*).

(2) Il n'y a pas de date sur la minute. Nous avons mis ici ce document parce qu'il est certainement antérieur à celui qui suit (n° 1556, 5 juin 1693). On s'en convaincra facilement à la lecture de l'un et de l'autre. Il n'est d'ailleurs pas impossible qu'il date des derniers jours de 1692. En tout cas, en décembre de cette année 1692, Quiros se trouvait encore à La Haye, ainsi qu'il résulte du document analysé ci-dessus (n° 1536).

ce qu'il est décidé à payer de sa personne, mais les affaires sont si multiples au milieu des soucis de la guerre. Pour les questions militaires, il n'a pas besoin d'un gouverneur des armes. C'est une dépense que Charles II peut éviter, dans le cas où Vaudemont voudrait profiter du congé qui lui a été accordé. Pour assurer la direction du Gouvernement il faut une personne de confiance. Maximilien espère que le Roi approuvera qu'il désigne les personnalités dont il a besoin. Celles qui se trouvent à Bruxelles sont divisées entre elles, soignent leurs intérêts particuliers, ne peuvent donner le rendement qu'on a reconnu chez Quiros. 5 Le Roi devra décider s'il faudra le faire remplacer à La Haye. En tout cas, Maximilien insiste pour que Quiros reste à Bruxelles.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 291, fol. 241.

1556. Bruxelles, 5 juin 1693. — *Bernard de Quiros à Juan de Angulo.*

Arrivée à Bruxelles des lettres de provisions. Il faudrait qu'il y eût un 15 ministre espagnol informé de ce service qui résistât aux sollicitations des particuliers. Ceux-ci connaissent la générosité de Maximilien et prétendent être les premiers créanciers ayant droit à l'argent qui vient d'Espagne. Il y a, à l'heure actuelle, une grande distinction à faire entre ce qui est juste et ce qui est indispensable. Tant que le Roi n'en sera 20 pas convaincu et que le Gouverneur ne se conduira pas de cette manière, il n'y a rien à dire sur les affaires de Flandre : le pays se perdra sans combat. Les ordres, venus d'Espagne par rapport à la présence de Quiros aux côtés de Maximilien sont formels. Ainsi il ne peut remédier à la situation autrement que par des généralités. Pourtant on l'a mis 25 dans une position telle qu'il paraîtra responsable des erreurs que d'autres commettent et y perdra sa réputation. Au reste, son séjour en Flandre, tout en l'accablant de travaux, détruit son patrimoine et l'abreuve de dégoûts. *Ambassade d'Espagne à La Haye*, liasse 164.

1557., 15 juin 1693. — *Consulte du Conseil suprême de 30 Flandre*

X Au sujet des plaintes des États de Brabant relativement à l'interdiction en Espagne des dentelles flamandes.

Le Conseil demande, au nom de la raison d'État, dans le but d'encourager nos provinces, qu'on annule la pragmatique.

Le Roi apostille la consulte, le même jour, en ordonnant au gouverneur de Castille d'aviser les alcades de Cour qu'ils ont à défendre aux fonctionnaires subalternes de frapper de confiscation ou de citer en justice les marchands qui vendraient des dentelles et points de Flandre. On donnera des ordres dans les ports et dans les douanes pour qu'on ne confisque plus ces articles, et qu'on les laisse entrer dans les royaumes d'Espagne. Avis en sera donné à Maximilien pour qu'il en informe les marchands du Brabant ⁽¹⁾.

40

Secretarias provinciales, liasse 2490.

1558. Bruxelles, 18 juin 1693. — *Bernard de Quiros à Gonzalès Botello*.

L'absence d'un titulaire à la secrétairerie d'État et de Guerre présente de très grands inconvénients et le mal sera irréparable si la vacance doit durer. Quiros suppose que le nouveau secrétaire est déjà nommé. Il faudra le mettre en état de partir au plus vite. Les intérêts du service royal exigent qu'il soit appliqué, désintéressé et indépendant. Il aura beaucoup à faire. Quiros se trouve seul à l'heure actuelle, entouré seulement de quelques personnalités qui ne peuvent exercer aucune influence sur les résolutions. Les ressources manquent pour les dépenses publiques, le peu qu'il y a est convoité par des particuliers dans leur intérêt personnel. On a décidé de ne pas faire venir à l'armée l'official major de la secrétairerie. Quiros prétend qu'il est resté étranger à cette décision. Les ordres qu'il a reçus du Roi lui prescrivent simplement d'obéir à Maximilien-Emmanuel, mais ne lui donnent aucune direction ni aucune autorité. Au contraire, il se trouve dans la position peu enviable de voir qu'on sacrifie sa personne et sa dignité, qu'on l'expose sur le théâtre avec le risque que le public lui endosse tout le mal. Il est incapable d'empêcher l'intrusion dans la distribution des crédits et la direction des affaires des gens qui n'ont pas à y intervenir. Cette intru-

⁽¹⁾ La plainte des États avait été transmise à Madrid par le Gouverneur le 12 mars (*Ibid.*).

sion porte préjudice aux intentions du Gouverneur qui sont toujours les meilleures. On pourrait en juger aux résultats, si son entourage partageait les mêmes sentiments ou était dépourvu d'influence. Tant qu'on ne permettra pas à Quiros de retourner à La Haye, ou que dans l'éventualité d'un séjour prolongé aux Pays-Bas on ne lui donne l'autorité et les instructions nécessaires, il sera exposé à des misères, sans aucun profit pour le service du Roi ni du Gouverneur. Si l'on veut établir un ministre qui soulage Maximilien-Emmanuel du poids des affaires et lui facilite les moyens de faire la guerre, il faut lui donner un caractère officiel, afin que les ministres du pays lui assurent leur concours. Quiros est demeuré jusqu'ici indifférent à la vue des conflits qui persistent à Bruxelles.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 96, fol. 278.

1559. Louvain, 25 juin 1693. — *Traité conclu avec le duc de Brabant debourg*.

Il s'agit du maintien de ses troupes au service du roi d'Espagne. Les conditions restent les mêmes que par le passé. On prévoit un paiement de 180,000 écus pour les arriérés. La ratification a lieu au mois d'août. Elle stipule que l'engagement porte pour six mois, à compter du 15 mai.

20

Estado, 3896.

1560., 25 juin 1693. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel*.

Le Gouverneur avait retiré au comte de Clermont la direction de l'*Audience* sur les instances de Guillaume III. Le Roi approuve sa conduite

25

Estado, 3915.

1561. Madrid, 10 juillet 1693. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel*.

Le Père Tirso Gonzalès, général de la Compagnie de Jésus, est en butte à une persécution pour un livre qu'il a écrit et dans lequel il réfute les erreurs de beaucoup d'auteurs modernes. Un grand nombre

d'autres Jésuites veulent, de ce chef, le priver du généralat. Ils cherchent à provoquer la réunion d'une congrégation générale et ainsi arriver à leurs fins. Le Roi a prescrit au duc de Medina, son ambassadeur à Rome, de protéger le général, parce qu'il est Espagnol et pour d'autres motifs encore. Maximilien-Emmanuel tâchera d'exercer une influence favorable sur les procureurs de la Compagnie, de résidence aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 630, fol. 81.

1562. Madrid, 23 juillet 1693. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Il convient que Don Bernard de Quiros soit informé de tout ce qui a été dépensé pour le compte du Roi depuis le commencement de la guerre. On a donc décidé de faire des relevés exacts des dépenses. Les ministres les plus intelligents et les plus zélés des Pays-Bas doivent être chargés de ce travail. Ils indiqueront le montant exact des aides et subsides, des contributions levées dans le pays, la valeur des dommages que celui-ci a subis tant du fait des ennemis que des alliés. Le Gouverneur fera envoyer une copie de tous ces relevés à Bernard de Quiros.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 630, fol. 82.

1563. Du camp près de Bruxelles, 1^{er} août 1693. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le Gouverneur fait rapport sur la bataille de Neerwinden. D'après lui, Luxembourg avait 80.000 hommes et l'armée alliée 50.000 seulement.

Estado, 3887.

1564. Bruxelles, 1^{er} août 1693. — *Bernard de Quiros à Juan de Angulo.*

Le Roi a examiné le rapport que Quiros lui a fait pour demander des instructions relatives aux modalités de sa position à Bruxelles. Il invite l'ambassadeur à déterminer de façon précise les ordres dont il a besoin

et l'autorité qu'il prétend avoir. Il s'expliquera aussi sur l'effet qu'auront ces décisions. Quiros s'excuse de n'avoir pu rédiger un rapport sur la situation des Pays-Bas, sur les abus et la mentalité qui y règnent. Il l'enverra à la première occasion, en double exemplaire. Il prétend être inspiré exclusivement par les intérêts du service du Roi et de Maximilien et non par des vues personnelles. Il ne cherche nullement à se mêler des affaires des Pays-Bas. Il a indiqué antérieurement les raisons qu'il avait de ne pas demeurer à Bruxelles et y persiste encore.

Le Roi a ordonné à Quiros de se mettre à la disposition du Gouverneur. Il montre ainsi qu'il est mal informé de la situation ou bien qu'il veut mettre son ambassadeur dans une position intenable⁽¹⁾ et lui endosser aux yeux du monde la responsabilité de tout ce qui se passera. Dans ces conditions, même si le pays se trouvait dans le plus grand état de prospérité, Quiros désirerait le quitter. Maximilien-Emmanuel se trouve dans les meilleures dispositions, il est intelligent, mais irrésolu dans les affaires autant qu'il est actif et décidé en matière de guerre. Il est sous la dépendance de son entourage. Se soumettre à un jeune prince, au milieu des affaires si difficiles, est chose impossible. Quiros demande au Roi de le dispenser de rester à Bruxelles. Il proteste encore de la bonne opinion qu'il a du Gouverneur. Il en est si convaincu qu'il estime préférable de charger un des gens de la maison du prince d'une partie de l'administration, du service des décrets, des consultes, des dispositions pour la campagne, du contrôle des dépenses, etc. Mieux vaudrait cela que de maintenir le système actuel.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 164.

1565. Madrid, 3 août 1693. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi a vu la consulte rendue à Maximilien par le Conseil d'État au sujet du rétablissement des deux conseillers du Conseil de Flandre, Nicolas de Meulebeek et Louis van der Varen. Se ralliant à l'avis du Gouverneur, Charles II a fait expédier les actes nécessaires à ce rétablissement et en prescrit l'exécution⁽²⁾.

Conseil d'État, liasse 168.

(1) *pues me pone donde no lo puedo hazer.*

(2) L'acte en question se trouve en annexe.

1566. Dieleghem, 14 août 1693. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Le Gouverneur explique les dispositions qu'il a prises après la bataille de Neerwinden. L'armée royale a été renforcée. On peut dire sans exagération qu'elle est plus forte qu'avant. Les pertes n'atteignent pas 5 8.000 hommes. Celles des Français dépassent 20.000 hommes y compris les prisonniers. Les Français n'ont plus fait d'autre opération que de soumettre à une contribution les habitants de Bois-le-Duc. Maximilien tâchera de restaurer la cavalerie royale. Les alliés cherchent à augmenter leurs troupes en prévision de la campagne prochaine. Le 10 Roi doit en faire autant.

Estado, 3887.

1567. Bruxelles, 15 août 1693. — Bernard de Quiros à Charles II.

Les délégués hollandais avaient demandé l'hiver dernier que l'on établît une ligne de défense de Maestricht à Malines, passant par Bilsen, 15 Aerschot et Diest. Les États de Brabant s'y sont opposés prétendant que la province serait ainsi divisée en deux tronçons, dont les Hollandais défendraient l'un et laisseraient l'autre exposé aux insultes de l'ennemi. En plus, Anvers se trouverait ainsi séparé de Louvain et de Bruxelles. 20 Devant ces objections on a renoncé au projet. Les Hollandais reviennent maintenant à la charge. Le Roi devrait prendre une décision. Il ne convient pas de se rendre aux prétentions des États.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 97, fol. 107.

Estado, 3887.

1568., 20 août 1693. — Acte contenant la ratification par 25 Charles II du traité conclu par Maximilien de Bavière avec l'Électeur de Brandebourg, dans le camp établi sous les murs de Louvain, le 25 juin.

Il s'agissait dans ce traité de l'entretien des troupes électorales pour six mois. Le Roi n'avait pas voulu s'engager pour un terme plus long, bien qu'on lui en eût laissé la faculté.

Estado, 3915.

1569., août 1693. — Charles II à Guillaume III.

Le Roi félicite le monarque anglais du courage qu'il a déployé à la bataille de Tirlemont (Neerwinden).

Estado, 3915.

5 1570., 17 septembre 1693. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Les Hollandais avaient proposé de construire une ligne de retranchements allant de Malines à Maestricht. Les Brabançons s'y étant opposés, le Roi charge le Gouverneur de faire abandonner ce travail, 10 parce que les intérêts des différentes régions du pays sont pour lui également respectables. Si certaines villes étaient couvertes et que d'autres ne le fussent pas, il s'ensuivrait une grande déception pour celles qu'on a sacrifiées.

Estado, 3915.

15 1571. Madrid, 19 septembre 1693. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

L'Électeur palatin a représenté à Madrid que l'on a engagé pour les troupes brandebourgeoises et hollandaises 40,000 pesos à percevoir sur les contributions du Luxembourg. Or les Brandebourgeois s'y livrent à 20 des exactions intolérables et en extorquent plus de 100,000. L'Électeur a toléré que ses États de Juliers et de Berg paient des contributions à l'ennemi pour pouvoir disposer plus librement de ses troupes en faveur de la cause commune d'un autre côté. Il voudrait qu'on consignât ailleurs le paiement des Brandebourgeois et qu'on lui permît à lui de 25 tirer du Luxembourg la compensation de ce que ses états devront payer à l'ennemi. Charles II est tout enclin à donner satisfaction à l'Électeur et il a prescrit de faire droit à sa demande.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 226, fol. 238.

30 1572. Bruxelles, 25 septembre 1693. — Bernard de Quiros à Charles II.

D'après une lettre qu'il a écrite aux marquis de Bourgomaine et de Leganès, le Roi sera informé de ce qui est essentiel au secours de

Charleroi et au projet de prendre Furnes. Il appréciera le danger que court la Flandre de se voir réduite à la dernière extrémité. Les armées alliées sont inférieures à celles de l'ennemi. L'absence du roi d'Angleterre, l'exaltation des Français qui, après avoir pris Charleroi, s'attaqueront à Audenarde, Ath, Louvain, Nieuport ou une autre place compliquent la situation. La perte des Pays-Bas sera complète à la campagne prochaine. Il faudrait que les alliés renforcent de 50,000 hommes leur armée de Flandre, que l'on agisse vigoureusement sur terre et sur mer. Ce pays est le théâtre de la guerre, il est également ruiné par les amis et les ennemis. Le paiement régulier serait indispensable pour établir un règlement en évitant les désordres, le brocantage des chevaux et des équipages. L'heure est venue pour les ministres du Roi de parler clairement en son nom, pour que la guerre soit menée dans la forme voulue, ou bien il faudra accepter la paix sous peine de perdre tout le pays (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 97, fol. 175. 45

1573. Bruxelles, 25 septembre 1693. — *Bernard de Quiros à Charles II.*

Mort du comte d'Egmont, général de cavalerie. Mesures à prendre en vue de sa succession, en particulier à propos de son frère le marquis de Renty qui se trouve en France. 20

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 99, fol. 197 (2).

1574. Bruxelles, 29 septembre 1693. — *Bergeyck au marquis de Bedmar.*

Exposé de la situation financière. Les subsides de Gueldre et de Limbourg seront absorbés par les deux régiments de cuirassiers du Gouverneur. Ceux du Brabant sont en grande partie employés. Ce qui reste est bien insuffisant pour le logement et le chauffage de l'armée et les fourrages. Le subside de la Flandre est consommé par anticipation. La contribution de la châtellenie de Courtrai passera toute entière au feu

(1) La lettre à Leganès et à Bourgomaine se trouve au fol. 197. 30

(2) Voir les annexes, fol. 201. — Les deux comtes d'Egmont sont Philippe-Louis, mort à Bruxelles le 17 septembre 1693, et Procopé-François.

des casernes. Peut-être pourra-t-on demander à la Flandre un secours de 700,000 ou 800,000 florins. Ce qui reste à toucher en Hainaut pourrait servir à l'entretien de la garnison d'Ath. Le subside de Namur pourra être obtenu à grand peine, c'est la région la plus ruinée, qui d'ailleurs ne fournit pas grand chose. 5

Le produit des confiscations et des passeports de guerre est peu conséquent. Les douanes sont d'un médiocre revenu à cause du protectionisme français. Il n'y a pas assez pour payer le pain de munition.

La France a défendu aux États de Tournai de payer ses subsides en compensation de l'abandon de la contribution que lui devaient les villages occupés par ses troupes. 40

Il faudrait établir une jointe qui se réunirait chez Bedmar et traiterait les affaires relatives aux nécessités de la troupe et les moyens d'y pourvoir. Bergeyck indique sa composition éventuelle. Il termine en conseillant de prendre certaines dispositions pour le service de l'habillement de l'armée. 45

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 291, fol. 147.

1575. Ninove, 9 octobre 1693. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le maître de camp général a remis un mémoire exposant les nécessités urgentes de l'armée et Maximilien l'a remis à Bergeyck pour tâcher d'y faire droit. Le Gouverneur a consulté à ce propos les membres de la jointe militaire et donné les ordres nécessaires. Manque d'argent, impossibilité où on va se trouver de faire encore un paiement à l'armée. Les effets d'Espagne sont sans valeur! Il est indispensable de donner satisfaction aux soldats de Brandebourg. Le Roi devrait envoyer sans tarder le plus d'argent possible de façon à ce qu'on puisse échapper à ce grand danger. 25

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 291, fol. 139 (1).

1576. Madrid, 15 octobre 1693. — *Charles II aux États de Brabant.*

Le Roi a vu avec une douleur égale à sa tendresse le tableau que les États lui ont fait, dans leur lettre du 1^{er} juillet, du déplorable état des

(1) Voir les annexes (fol. 143), entre autres la lettre de Bergeyck analysée ci-dessus.

peuples très fidèles des Pays-Bas et spécialement de ceux du Brabant. Il les assure que, comme la défense de si bons et si fidèles vassaux a été et sera toujours sa première obligation, rien ne sera épargné par lui pour parvenir à cette fin si désirée et si importante et qu'il exposera même, s'il en est besoin, toute sa monarchie pour en préserver une 5 partie qui a tant de prix à ses yeux. Conformément à ces assurances on s'occupe avec la plus grande activité de leur envoyer de l'argent et des troupes.

Etats de Brabant, supplément, liasse 96.
Publié par GACHARD, *Lettres des Souverains*, p. 449. 40

1577., 16 octobre 1693. — *Charles II à Bernard de Quiros*.

Le Gouverneur avait offert ses troupes bavaoises en remplacement des Brandebourgeois qui partaient pour l'Italie. Le Roi n'a pas voulu laisser la chose à la discrétion du Gouverneur seul, à cause des inconvénients qu'elle présente. Il recommande à Quiros de veiller à ce que 15 l'on n'ait pas avec les troupes de Maximilien-Emmanuel les ennuis qu'on a eus avec celles de Brandebourg.

Estado, 3915.

1578. Bruxelles, 23 octobre 1693. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II*. 20

Le roi d'Angleterre a été longtemps retenu en Hollande par des affaires importantes. Ce n'est que maintenant qu'il peut retourner dans son pays. Quiros informera sans doute le Roi des décisions prises à La Haye notamment du renforcement de l'armée hollandaise dans la proportion de 15,000 hommes. Il est à espérer que l'Angleterre suivra 25 cet exemple comme aussi les autres alliés. La chose est bien nécessaire devant les dangers de la campagne prochaine. Les Français pourraient réussir à s'emparer de tout ce qu'ils désirent ou, à tout le moins, contraindre leurs ennemis à signer la paix à Versailles. Il faut espérer que les Anglais se décideront à accepter les propositions que leur fera leur 30 souverain en vue de l'augmentation de l'armée. Le Roi d'Espagne est plus intéressé que tous les autres, c'est à lui qu'il appartient de les

encourager. Il faut donc qu'il donne le bon exemple en assurant le renforcement de ses troupes et en prenant les dispositions requises par la situation critique où se trouve la cause commune.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 226, fol. 251.

5 1579. Bruxelles, 23 octobre 1693. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II*.

Le Gouverneur rappelle les relations qu'il a faites successivement des divers épisodes du siège de Charleroi. Il est contraint d'annoncer que le 11 la place a capitulé à des conditions honorables. Il joint à sa lettre 40 la copie du texte de la capitulation et un rapport sur le siège. Il vante la conduite du gouverneur général de l'artillerie et de toute la garnison. Il sollicite un témoignage de la satisfaction royale pour eux et pour le gouverneur de la place, Don Juan Antonio Pimentel.

Doléances sur le manque de ressources.

15 L'ennemi a laissé une garnison à Charleroi pour travailler aux réparations. Au reste, il s'est retiré dans les places fortes et Maximilien a fait de même. Le Gouverneur est en conscience obligé de réclamer au plus vite des recrues, les tercios espagnols sont si diminués à la suite des pertes de Charleroi et de l'épidémie qui a sévi pendant tout le cours de 20 la campagne.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 226, fol. 249.

1580. Madrid, 12 novembre 1693. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel*.

Le Roi félicite les officiers de leur belle résistance à Charleroi.

Estado, 3915.

25

1581. Madrid, 12 novembre 1693. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel*.

Le duc de Holstein a fait rapport sur certains désordres qui se commettent à Ostende à propos de la course. Le Gouverneur est chargé 30 d'examiner ce document et de prendre les dispositions nécessaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 630, fol. 100 v°.

1582. Bruxelles, 19 novembre 1693. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Le Gouverneur éprouve toutes les difficultés pour envoyer en Espagne les 2.000 Allemands qu'il a engagés. Si on lui faisait parvenir promptement des ressources les choses iraient mieux. Il faut aussi de l'argent pour faire des recrutements pour l'armée des Pays-Bas et parer à d'autres nécessités du service royal. Tout retard peut entraîner des dommages irrémédiables, eu égard à la saison avancée.

Estado, 3887.

1583. Bruxelles, 19 novembre 1693. — Bernard de Quiros à Juan de Angulo.

Affaire du mariage de Maximilien. Nouvelle déclaration à propos de la bonté et de la faiblesse de ce prince. Lui-même a d'excellentes intentions mais subit l'influence de son entourage. Quiros se demande si, dans la pensée du Roi, l'ambassadeur doit tolérer tout ce qui se fait à Bruxelles. Dans ce cas, la Cour du Gouverneur, sous l'influence de Bergeyck et de Thomas de Fraula, causera la perte des Espagnols. Si les Pays-Bas ne passent pas sous la domination française, ils ne seront pas perdus par le Gouverneur qui les regarde avec amour et dans des dispositions qui pourraient être utiles au Roi. Mais le résultat désiré, nul ministre ne peut l'atteindre quand le Roi tolère, comme il le fait, tout ce qui se passe ici. Il devrait, au contraire, notifier à Maximilien-Emmanuel sa volonté et la confiance qu'il a dans le ministre qu'il en juge digne. Ainsi le Gouverneur lui-même jouirait d'un plus grand crédit dans le gouvernement et le Roi serait mieux servi. Les effets venant d'Espagne devraient être appliqués aux nécessités et non d'après les caprices des agents du Gouverneur et des conseillers belges, comme Bergeyck et Fraula. S'ils employaient leurs talents au service royal, ils pourraient être utiles. Maintenant ils sont nuisibles, à cause de leurs intrigues pour se maintenir en accord avec les Allemands. Il faut que le Roi y porte remède et promptement.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 164 ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Voir, à titre de complément, la lettre même au même, Bruxelles, 1^{er} janvier 1694 (*Ibid.*).

1584. Bruxelles, 27 novembre 1693. — Consulte de la jointe de « Hazienda » des Pays-Bas à Bruxelles.

Le Roi a indiqué les personnalités qui devaient y siéger. Le gouverneur des armes est absent pour des raisons d'ordre militaire. Le trésorier général Bergeyck n'assiste pas davantage — et sans excuse — à la réunion. En son absence la jointe ne peut travailler, manquant des renseignements nécessaires. Elle se plaint de la conduite de Bergeyck qui paie ceux qu'il veut et non les autres. Il s'est avancé jusqu'à réunir une autre jointe que celle prescrite par le Roi. La jointe propose d'écartier complètement Bergeyck des opérations de la *Hazienda*. Tant qu'il y a quelque part, il réussira, grâce à ses ruses, à confondre le tout.

Estado, 3894.

1585. Bruxelles, 4 décembre 1693. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Le Gouverneur a tenu diverses jointes pour décider l'expédition d'un décret imposant aux différents receveurs de faire une avance sur leur recette. Le résultat sera mince à cause de l'épuisement du pays. Nouvelles instances pour obtenir un envoi d'argent qui ne sera employé qu'à des nécessités absolues.

Estado, 3887.

1586. Bruxelles, 4 décembre 1693. — Bernard de Quiros à Charles II.

Sur les mouvements des troupes.

Les unités qui se trouvent aux Pays-Bas sont bien réduites eu égard aux forces de l'ennemi, à ses projets contre Nieuport, Ostende, Bruges ou autres places. L'ambassadeur traite la question des mesures à prendre pour éviter le départ des Brandebourgeois. Il demande des ordres en vue des préparatifs à faire.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 97, fol. 289.

Estado, 3887.

1587., 24 décembre 1693. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi demande un rapport sur le revenu du domaine des Pays-Bas, rapport qui doit rester entre les mains de Bernard de Quiros.

Estado, 3915. 5

1588. Bruxelles, 15 janvier 1694. — *Bernard de Quiros à Charles II.*

Les Français et leurs adhérents continuent à faire des propositions de paix. Ils agitent le projet malicieux d'une renonciation en faveur de Maximilien-Emmanuel. Ils insinuent que cette renonciation ne porte pas seulement sur les Pays-Bas, mais sur l'ensemble de la monarchie 10 pour l'éventualité où Charles II n'aurait pas de descendant. Jusqu'ici le Gouverneur s'est conduit avec la plus extrême prudence. Le but de Louis XIV est de semer la défiance. Il n'y a pas réussi, il n'a pas pu non plus soulever la population hollandaise, en faisant faire une proposition de paix par un envoyé danois. Ses efforts échoueront à l'avenir encore, 15 à moins que ses armées ne fassent de nouvelles conquêtes.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 98, fol. 70 (1).

1589. Bruxelles, 28 janvier 1694. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le courrier d'Espagne est arrivé sans l'argent annoncé. Tous les pro- 20 jets du Gouverneur sont contrariés par là.

Estado, 3888.

1590. Bruxelles, 29 janvier 1694. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Pour satisfaire à la demande du Roi, le Gouverneur offre ses troupes 25 bavaroises en remplacement de celles de l'Électeur de Brandebourg.

Estado, 3888.

(1) Voir le même jour une autre lettre de Quiros relative au remplacement des troupes brandebourgeoises aux Pays-Bas, par des unités bavaroises (fol. 72) et une seconde au même sujet le 29 janvier suivant (fol. 136). 30

1591. Bruxelles, 29 janvier 1694. — *Bernard de Quiros à Juan de Angulo.*

L'ambassadeur a expliqué au Roi les motifs de son voyage à La Haye. Il aurait beaucoup de raisons pour ne pas revenir à Bruxelles. Le Gouverneur s'imagine que son absence ne durera que quinze jours au plus, si le Roi envoyait à Quiros le montant de ses gages arriérés, il pourrait payer ses dettes et alors son absence se prolongerait pendant des mois. Il est totalement inutile à Bruxelles. Il n'aura rien à faire non plus à La Haye, au congrès qui y siège, car il tient pour certain que ni le roi d'Angleterre ni les États-Généraux ne veulent la paix. Quand au désir du Gouverneur de voir Quiros retourner à Bruxelles, il ne faut pas s'en 10 préoccuper. Il l'oubliera peut-être vite; dans son entourage et même parmi les Espagnols, il y aura des gens pour démontrer au prince que cette absence lui est favorable.

15 *Ambassade d'Espagne à La Haye*, liasse 164.

1592. Bruxelles, 10 février 1694. — *Maximilien-Emmanuel à Bernard de Quiros.*

Accusé de réception d'une lettre de l'ambassadeur contenant des informations sur les discussions qui ont lieu à propos de la paix. Le Gouverneur rappelle qu'il faut tenir compte des ordres royaux qu'il a reçus et dont il communique la teneur à Quiros. On ne peut admettre de paix qui ne soit conforme à l'utilité publique et à l'honneur (1). 20

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 229, fol. 10.

1593. Bruxelles, 12 février 1694. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.* 25

Le prince-évêque de Liège est mort. Il convient de lui donner comme successeur une personnalité affectionnée au roi d'Espagne et à la cause des alliés. Les Français vont chercher à mettre sur le siège épiscopal un sujet qui défendra leurs intérêts, le Cardinal de Furstemberg ou le Car-

30 (1) *maior decoro.*

dinal de Bouillon, ce qui serait fâcheux. L'Électeur de Cologne conviendrait le mieux, son archevêché lui fournit les ressources nécessaires pour faire face aux nécessités de la guerre. Ainsi il ne faudrait pas lui procurer tout ce dont il a besoin, comme c'était le cas pour son prédécesseur. Il a épousé la cause des alliés, se rangera toujours à l'avis de son frère et fera son possible pour l'avancement des Habsbourgs. Maximilien-Emmanuel est d'ailleurs lui-même entièrement au service de Charles II et il espère que le Roi favorisera les démarches que son frère et lui vont faire.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 227, fol. 22. 10

1594. Ruremonde, 22 février 1694. — *Les États de Gueldre à Charles II.*

Les États protestent contre l'entrée du clergé dans leur sein.

Estado, 3884.

1595. La Haye, 23 février 1694. — *Bernard de Quiros à Charles II.* 15

Le Cardinal de Bouillon sera sans doute déjà à Namur. Il veut être présent à l'élection du prince-évêque de Liège. Arrivé à Huy, il demandera un passeport. Si on le lui refuse, il alléguera que l'élection est nulle. Déjà les Français font savoir que si ni Bouillon ni Furstemberg ne peuvent triompher, le premier s'efforcera de soutenir la candidature du frère de Maximilien-Emmanuel. C'est là encore une manœuvre. Quiros n'a reçu aucun avis de la Cour de Bruxelles (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 99, fol. 204.

1596., 5 mars 1694. — *Charles II au comte de Tilly* (2).

Le comte doit s'efforcer de faire monter sur le trône épiscopal de Liège un partisan de l'Espagne. 25

Estado, 3915.

(1) L'attitude du Cardinal de Bouillon fait encore l'objet d'une seconde lettre de Quiros datée du 9 mars (fol. 228). Voir une troisième lettre sur l'élection liégeoise, en date du 20 avril (fol. 343). 30

(2) Le comte de T'Serclaes Tilly était général en chef des troupes liégeoises. Le même jour une recommandation semblable est faite par le Roi à Maximilien-Emmanuel. (*Estado*, 3915.)

1597. Madrid, 16 mars 1694. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Richard Gostreight, habitant de Londres, a représenté que depuis quatre ans il soutient un procès devant la Chambre des Comptes contre Manuel de Fonseca, conseiller et maître de la Chambre et consul de la nation d'Espagne à Londres. Dans le cas où cette réclamation est réellement à charge de Fonseca en personne et ne concerne en rien les dettes du défunt ambassadeur, Pedro Ronquillo, la Chambre doit recevoir l'ordre d'administrer justice aux deux parties.

Conseil privé, reg. 4, fol. 113 v°.

10 1598. Bruxelles, 26 mars 1694. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le Gouverneur fera venir incontinent ses troupes aux Pays-Bas, à la suite de l'approbation donnée par le Roi au contrat conclu à cet effet. Il insiste pour obtenir l'envoi de l'argent nécessaire pour la conservation de l'armée royale.

15

Estado, 3888.

1599. Bruxelles, 26 mars 1694. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le Gouverneur est allé voir son frère Clément, Électeur de Cologne, candidat au trône épiscopal de Liège. Détails sur la situation de cette principauté. Maximilien s'est rendu à Maestricht et de là à Liège en compagnie de son frère. Il espère que son voyage n'aura pas été inutile. 20

Estado, 3888.

— 1600. Madrid, 1^{er} avril 1694. — *Décret de Charles II.*

Le Roi désire soulager et favoriser ses sujets des Pays-Bas et leur témoigner la satisfaction qu'il a de leur zèle. Il estime qu'une des causes principales qui affaiblit ces provinces est l'anéantissement de leur commerce. Il résulte non seulement des guerres passées mais aussi du fait que plusieurs sujets fortunés ont délaissé le commerce ou ont

obtenu des titres nobiliaires qui les forcent à abandonner les affaires. Le Roi désireux de suivre l'exemple des pays voisins, permet aux nobles belges de se livrer au commerce de gros, par terre et par mer, à condition d'en obtenir au préalable une autorisation individuelle accordée à vie et moyennant paiement d'une certaine finance à déterminer par le Conseil suprême. Le Gouverneur général reçoit ordre de procéder à la publication de cette disposition.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 630, fol. 139 (1).

—1601. Bruxelles, 4 avril 1694. — Maximilien-Emmanuel à Bernard de Quiros. 40

Les États-Généraux ont renouvelé leurs instances pour qu'on entravât le peu de trafic qui se fait encore entre les Pays-Bas et la France. Il n'y aurait pas lieu de s'en étonner si la demande était conçue en termes modérés, tendant à ce que l'affaire fût examinée et tranchée ultérieurement de manière convenable. Mais ils ont la prétention d'imposer formellement leur volonté, ce qui est contraire à la légitime souveraineté du Roi. Maximilien juge bon de rappeler à son correspondant tous les antécédents de cette affaire. Il pourra ainsi faire les démarches nécessaires auprès des États-Généraux, pour que ceux-ci prennent une attitude convenable vis-à-vis d'un allié comme est le roi d'Espagne. 20

Le baron de Dickfelt a fait savoir en novembre 1693 qu'il avait charge des États-Généraux de solliciter la prohibition absolue du commerce avec la France. Un mémoire fut rédigé alors pour démontrer qu'il était impossible à Maximilien-Emmanuel de donner son consentement à semblable mesure. On chercha à lui prouver de vive voix la fausseté de 25

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 3 février 1694, pour Marie del Marmol (fol. 127); le 9 juin 1693, pour le prince de Rubempré (fol. 197); le 27 avril 1694, pour le marquis de Castel-Moncayo (fol. 145); le 14 avril 1694, pour le fauconier Ernest Robrechts (fol. 158); le 1^{er} septembre, pour le comte de Coupignies (fol. 170); le 1^{er} août 1694, pour le conseiller de Brabant, Goswin-Arnould de Wynants (fol. 174 v^o); le 14 octobre 1694, pour Jacques Bernaige, du Conseil de Flandre (fol. 176 v^o); le 27 octobre 1694, pour le commis des finances, Jean-Claude Prudhom (fol. 180); le 13 octobre 1694, pour le marquis d'Assche (fol. 182 v^o); le 15 octobre 1694, pour la comtesse douairière de Salazar (fol. 184).

son allégation au sujet des profits prétendus que la France tirait de ce trafic, au moment où elle se trouvait — supposait-on — dans une grande misère. On exposa que le commerce réduit qui subsistait était du côté français purement passif et qu'il procurait de l'argent et des produits indispensables au soutien des misérables habitants de ces provinces. Maximilien fit ajouter pourtant que si le baron de Dickfelt jugeait que son gouvernement pouvait fournir le pain de munition nécessaire pendant l'hiver ou au moins jusqu'à l'arrivée des remises d'Espagne, on sacrifierait volontiers l'intérêt des habitants des Pays-Bas. On jugerait ainsi combien le Gouverneur désirait resserrer les liens avec le gouvernement hollandais, ce qui d'ailleurs avait toujours été sa ligne de conduite. Aussi la démarche actuelle a causé à Bruxelles le plus grand étonnement. Elle s'est faite en présence de tous les généraux et ministres, avec l'exigence d'une prohibition absolue et la menace de donner ordre aux généraux hollandais de ne plus respecter les passeports donnés par le gouvernement de Bruxelles en faveur des sujets des Pays-Bas. On a annoncé que les États-Généraux estimaient moins le concours de l'armée royale si réduite que la cessation du commerce. Dans une guerre menée en commun il était licite de s'en prendre à ceux qui transportaient des marchandises en pays ennemi. 20

Maximilien-Emmanuel s'est décidé à temporiser, ne voulant pas manifester sa colère pour un procédé aussi peu compatible avec le respect que les États-Généraux doivent au Roi et au Gouverneur lui-même, alléguant que ce serait la destruction des troupes royales et la négation de la souveraineté espagnole. Depuis, l'agent hollandais a fait une nouvelle démarche annonçant que les États-Généraux avaient prescrit à leurs généraux de ne plus reconnaître les passeports délivrés par le gouvernement de Bruxelles et qu'on enverrait des hommes de toutes les garnisons pour arrêter les trafiquants. Le Gouverneur protesta encore une fois contre l'abus commis ainsi au détriment d'une souveraineté et contraire au droit commun. 30

Maximilien-Emmanuel réfute encore l'argument produit de l'utilité que la France en retire, et se fonde à cet effet sur les rapports des douanes de Bruxelles et de Gand, les seules où ce trafic ait lieu. Il en résulte que l'exportation excède de 80 % l'importation. Il y a aussi une 35

utilité réelle pour la Hollande. Le Gouverneur s'est offert à faire examiner les registres des receveurs par le délégué que les États-Généraux voudront désigner à cette fin.

L'interdiction du commerce avec la France entraînerait de graves inconvénients. Les Français vont immédiatement fermer leurs frontières 5 à nos produits. Ils disposent de tous les moyens nécessaires à cet effet; leur frontière est très régulière, barrée par des cours d'eau et des places fortes. Les Pays-Bas, au contraire, sont ouverts et l'expérience du passé a montré que malgré toutes les prohibitions les produits français arrivaient encore à pénétrer. 10

Dickfelt allègue que la liberté du commerce aux Pays-Bas est cause de ce que le pays de Liège le tolère également et que le gouvernement hollandais arriverait à arrêter ce trafic si à Bruxelles on fermait la frontière. L'argument n'a guère de valeur. Depuis, on a annoncé qu'on demanderait à Quiros d'intervenir et c'est pour cela que Maximilien- 15 Emmanuel a jugé nécessaire de lui faire un si ample rapport. L'attitude du gouvernement hollandais est d'ailleurs absolument incompatible avec la bonne correspondance qui doit exister entre les deux États. Quiros rappellera aux dirigeants de La Haye les efforts que le Roi a faits pour collaborer avec eux en tout ce qu'ils ont estimé opportun pour la 20 cause commune. Il insistera sur les misères endurées par ces provinces pendant la guerre qui dure déjà cinq ans et les guerres précédentes. Il rappellera qu'elles ont servi de théâtre aux hostilités, que les sujets sont réduits à une extrême misère. Il ajoutera que sur les instances des États-Généraux et pour empêcher le transport de grains en France on 25 a imposé le rationnement à la population et ce dans des proportions qui sont insuffisantes pour son alimentation, ce qui a provoqué des clameurs continuelles. Il rappellera aussi que le Roi a engagé le produit des subsides de la Gueldre, ceux du fort de Sainte-Marie. Il insistera sur la nécessité de maintenir le peu de commerce qui subsiste et l'erreur de 30 la prétendue opinion concernant les avantages considérables que la France en retirerait.

Quiros fera observer à la Cour de La Haye que cette question ne manque pas de provoquer aux Pays-Bas des propos fâcheux, car beaucoup de gens disent que le gouvernement hollandais ne cherche qu'à 35

priver les provinces du Sud de toutes ressources. La rigueur avec laquelle ce même gouvernement a exigé sa part dans les contributions levées en France contraste avec l'attitude observée dans la guerre précédente, car alors tout le produit en est resté aux Pays-Bas. On ne tient pas compte 5 de ce que le pays des États-Généraux n'a pas à supporter de charge de ce genre, tandis qu'il n'y a que deux parcelles du domaine royal qui en soient exemptes. Au moment même où on a perdu Mons et Namur, les États-Généraux ont réclamé leur part dans les aides et subsides que le Roi perçoit dans ces provinces. Ils ont voulu y établir de force une imposition nouvelle. Le gouvernement de Bruxelles a charge d'assurer la 10 conservation de la souveraineté du Roi. Quiros fera des instances pour que les receveurs hollandais reçoivent ordre de s'abstenir de prélever des contributions sur le plat pays et au besoin il déclarera catégoriquement que le Gouverneur n'y consentira pas. Il ne tolérera aucun changement 15 dans la question du commerce avant d'en avoir rendu compte au Roi et avoir reçu sa réponse. Il espère que Quiros fera tous ses efforts pour amener les États-Généraux à se rendre compte de ce qui est raisonnable.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 227, fol. 28.

20 1602., 5 avril 1694. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

A propos des prétentions du clergé gueldrois d'être représenté aux États. Le Conseil rappelle au Roi qu'il a déjà montré qu'il était contraire à son service et à la tranquillité publique d'introduire aucun changement 25 dans l'administration de cette province.

Estado, 3884.

1603. La Haye, 6 avril 1694. — *Bernard de Quiros à Charles II.*

Les États-Généraux ont décidé d'écrire à leurs généraux qu'ils ne doivent tenir aucun compte des passeports que délivre Maximilien- 30 Emmanuel. La chose n'a pas encore été mise en exécution et ne le sera probablement pas avant l'arrivée de Guillaume III aux Pays-Bas. Dans

l'intervalle, le gouvernement hollandais prétend justifier cette décision à laquelle sont d'ailleurs favorables la majorité des ministres du Congrès. Ils déclarent que pendant la durée d'un an on a multiplié les instances pour entraver le commerce avec la France. On prétendait que la tolérance qu'on montrait à ce propos permettait aux Français de se procurer des grains et des chevaux. Ni Hollandais ni autres ne voulaient se contenter des précautions que le Gouverneur avait fait insérer dans les placards disant qu'on ne les appliquait pas. Depuis longtemps, Quiros a fait part à Maximilien-Emmanuel de ces objections. Il l'a fait encore récemment sans avoir reçu de réponse. Viennent s'ajouter à cela les plaintes de chaque jour sur la nécessité de remonter la cavalerie et de faire des recrutements pour l'infanterie wallonne et allemande. Quant à l'affaire des passeports, Quiros a cherché un expédient qui sauvegardât la dignité du Gouverneur, tout en ménageant les intérêts majeurs du Roi.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 98, fol. 311 (1).

1604., 15 avril 1694. — Charles II au doyen du chapitre cathédral de Liège.

Le Roi assure le chapitre cathédral de sa bienveillance.

Estado, 3915. 20

1605. La Haye, 22 avril 1694. — Bernard de Quiros à Charles II.

L'ambassadeur a fait part à Gonzalès Botello de ses appréhensions causées par la déclaration hollandaise au sujet des passeports. Depuis, on s'est décidé à tenir une conférence à Bruxelles et en attendant, les passeports délivrés par Maximilien-Emmanuel seront tenus pour valables. Seulement ainsi la querelle n'est pas vidée et il faut craindre qu'elle n'entraîne des conséquences désagréables. Quiros ne pourra émettre une opinion à ce sujet, qu'à la venue de Guillaume III. L'ambassadeur transmet à Madrid la lettre que le Gouverneur lui a écrite à

(1) Il y a une deuxième lettre de la même date (fol. 319). 30

ce sujet et il l'accompagne de ses observations personnelles. Il insiste sur le peu de moyens dont on dispose en Flandre, la ruine du pays, l'importance des dépenses à faire. L'interdiction du commerce annulera les droits d'entrée et de sortie. Maximilien ne disposera plus des ressources nécessaires (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 98, fol. 346.

1606. Bruxelles, 27 avril 1694. — Consulte du Conseil d'État.

Sur l'autorisation de faire le commerce accordée aux nobles qui, au préalable, l'auraient sollicitée à Madrid en payant une taxe. Le Conseil doute de l'efficacité de cette mesure. S'il faut demander l'autorisation « avec une finance modérée », personne ne voudra faire le commerce. Il faudrait un acte pur et simple n'entraînant aucune charge pour le requérant.

Secretarias provinciales, 2491 (2).

1607. Madrid, 30 avril 1694. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Ordre de dissoudre le Conseil de l'amirauté. On maintiendra un siège à Ostende pour juger en première instance les affaires relatives aux prises. De là, on en appellera à la chambre du Conseil de Flandre où siège le président de ce tribunal.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 630, fol. 150. 20

1608. La Haye, 6 mai 1694. — Bernard de Quiros à Charles II.

La dignité épiscopale à Liège est disputée par le Grand Maître de l'Ordre teutonique (3) et l'Électeur de Cologne. L'élection s'est faite en

(1) Voir en annexe le texte de la lettre que nous avons analysée ci-dessus (n° 1601) avec, en marge, les remarques de Quiros (fol. 349). Le 17 mai Quiros ajoute que la controverse dure toujours (reg. 99, fol. 81).

(2) Le 7 mai, Maximilien-Emmanuel envoie cette consulte au Roi. (*Ibid.*)

(3) Louis Antoine, comte palatin de Neubourg, évêque de Worms.

faveur du dernier qui a eu 24 voix contre 22 données à son concurrent. Les incidents qui ont accompagné et suivi cet événement font l'objet d'un rapport étendu. Quiros y voit un scandale qui rejaillit sur la religion et cela à la vue de tant d'hérétiques. Ceux-ci en font la censure amère. On a rendu publiques certaines circonstances totalement incompatibles avec l'indépendance et le désintéressement qui doivent accompagner des élections épiscopales. Il y aura bien de la peine à rétablir l'union des alliés qui se sont montrés en désaccord sur ce point, si l'Empereur continue à soutenir à Rome la candidature du Grand Maître. A noter cette déclaration que Liège ne peut subsister sans les secours des Hollandais et du roi Guillaume.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 99, fol. 21 (1).

1609. Bruxelles, 7 mai 1694. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Il n'y a pas de nouvelles à signaler de ce côté. Tant que la Curie n'a pas pris de décision au sujet des problèmes que soulève l'élection, la juridiction temporelle et ecclésiastique reste au chapitre. Le Grand Maître de l'Ordre teutonique est mort. Aussitôt après l'Électeur de Cologne s'est rendu à Bruxelles où il réside au Palais.

Estado, 3888.

1610. Madrid, 10 mai 1694. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Accusé de réception de la lettre du Gouverneur général du 23 mai annonçant l'élection de son frère Clément comme prince-évêque de Liège.

Estado, 3915.

1611., 12 mai 1694. — Charles II à Alonso Carnero, secrétaire d'État.

Le Roi lui ordonne d'écrire au duc de Medina-Celi, ambassadeur d'Espagne à Rome, afin qu'il recueille les documents relatifs à l'élec-

(1) Voir une seconde lettre du même jour (fol. 29). Il y en a une troisième à la date du 17 mai, relatant la mort du Grand maître de l'Ordre teutonique (fol. 62).

tion (1) qui vient d'avoir lieu à Liège et lui recommande de rester neutre entre les deux candidats.

Estado, 3915.

1612. Bruxelles, 20 mai 1694. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Le courrier qui a transmis la nouvelle de l'élection de Liège à Rome est revenu. Le Pape ne prendra de décision finale qu'après avoir reçu une information complète. Dans la ville subsiste un parti qui veut faire une nouvelle élection, malgré l'opposition de l'Électeur de Cologne.

Estado, 3888.

1613. La Haye, 1^{er} juin 1694. — Bernard de Quiros à Charles II.

A l'occasion du rapport qui a été fait à Madrid par Maximilien-Emmanuel sur l'élection qui a eu lieu à Liège. Charles II recommande de rester dans la neutralité, tout en cherchant à se procurer le plus de renseignements et de documents. Quiros proteste qu'il est demeuré impartial entre les deux candidats, d'autant plus que la controverse a peu favorisé l'union entre les alliés. Quiros s'efforce de maintenir la bonne amitié entre le roi Guillaume et le gouvernement hollandais d'une part, le Gouverneur de l'autre. Il considère comme certain que Guillaume et les États sont peu favorables au choix de l'Électeur de Cologne. Il est aussi certain que les Hollandais ont prétendu que les votes des partisans français se sont portés sur le même Électeur, qu'un agent du Cardinal de Bouillon a passé par Bruxelles et y a eu des entrevues avec Maximilien-Emmanuel, que les partisans de l'Électeur de Cologne ont dit qu'après la fin de la guerre, les Hollandais ne domineraient plus à Liège. Quiros discute les réponses que Maximilien-Emmanuel peut donner à toutes ces allégations. En tout cas, la susceptibilité des Hollandais est mise en éveil, elle pourrait augmenter si, à l'occasion de la paix, on obtenait la

(1) Pour les détails de cette élection, dont il est question dans les lettres précédentes et suivantes, voir DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège au XVII^e siècle*, t. II, pp. 242-247.

rétrocession au Roi de places nombreuses. Il faut craindre qu'ils estimeront de leur intérêt que la restitution soit limitée aux places indispensables pour l'établissement de la barrière de sécurité contre la France.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 99, fol. 133.

1614. Madrid, 7 juin 1694. — Charles II à Maximilien-Emmanuel. 5

Le Gouverneur a annoncé le retour du courrier envoyé à Rome et cela sans rapporter de réponse décisive du Pape au sujet de l'élection liégeoise. Le Roi se contente de dire qu'il espère une bonne issue de cette affaire.

Estado, 3915. 40

1615., 8 juin 1694. — Consulte du Conseil suprême de Flandre.

Sur la consulte du Conseil d'État belge relative à la permission pour les nobles, moyennant finance, de faire le commerce.

On se rappelle que le Conseil d'État doutait de l'efficacité de cette 45 mesure.

Le Conseil suprême de Flandre opine qu'il faut exécuter le décret, et blâme le Conseil d'État de Belgique qui, suivant son habitude, vise à accroître son autorité.

Secretarias provinciales, liasse 2491. 20

1616. Madrid, 10 juin 1694. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Le Gouverneur a désigné le docteur Hennebel comme censeur à l'Université de Louvain. Il pourrait en résulter de graves inconvénients. Le Roi voudrait donc qu'on lui substituât un autre sujet, qui ne fût pas suspect de jansénisme ni soupçonné de favoriser cette doctrine. Il invite 25 le Gouverneur à prendre garde à l'occasion des nominations qu'il fait et d'écarter toujours les jansénistes et leurs partisans.

Conseil privé, reg. 4, fol. 116.

1617., 11 juin 1694. — Consulte du Conseil suprême de Flandre.

Sur l'affaire de Jean-Libert Hennebel, nommé censeur de livres à l'Université de Louvain.

5

Secretarias provinciales, liasse 2491.

1618. Madrid, 23 juin 1694. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Dans la nécessité présente il faut tirer parti de toutes les ressources. Une administration économe de la forêt de Soignes est un élément important. Le Gouverneur prescrira à tous ceux qui jouissent de la 40 fourniture du bois et du charbon, qu'ils aient à exhiber les titres en vertu desquels ils réclament cette faveur afin que le Roi puisse soumettre leurs prétentions à un nouvel examen.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 630, fol. 159 v°.

1619. Madrid, 23 juin 1694. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

45 Le duc d'Havré a fait des propositions au sujet de la fondation d'une compagnie de commerce et du rétablissement de la navigation à Ostende. Le Gouverneur est chargé d'examiner ces documents pour voir la suite qu'il y a lieu de donner à cette affaire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 630, fol. 160.

20 1620. Neeryssche, 15 juillet 1694. — Bernard de Quiros à Charles II.

L'ambassadeur a eu une conversation intime avec Maximilien-Emmanuel à l'occasion de l'élection de son frère comme évêque de Liège. Il s'agissait de l'entrave que cet événement pouvait apporter à la conclusion d'une paix favorable, à cause de la défiance du roi Guillaume 25 et des Hollandais. Ceux-ci voyaient de mauvais œil, Maximilien gouverneur des Pays-Bas et son frère établi dans un territoire si voisin de ces provinces. Le Gouverneur en a parlé lui-même au roi Guillaume

qui l'a assuré en termes pleins d'amitié que c'était une opinion fautive et qu'il fallait mépriser ces dires. Quiros ne pouvait ni devait nier avoir entendu lui aussi les mêmes bruits, mais il se persuadait que Maximilien et son frère étaient indissolublement liés à la cause royale, que l'Espagne se trouvait dans une situation telle qu'il faudrait plusieurs années de bon gouvernement pour la rétablir, que les scrupules du roi Guillaume et des Hollandais étaient sans fondement. Il a conclu en indiquant à Maximilien la conduite qu'il avait à suivre. Il n'a pas voulu discuter la question si la réponse du roi d'Angleterre était tout à fait sincère. Elle paraît à Quiros de bonne politique et l'est certainement, en tant qu'elle exprime l'opinion des Hollandais. Il faudrait d'ailleurs mettre plus de formes dans les relations avec ceux-ci et avec le roi Guillaume.

On est venu à parler aussi de la paix. A l'heure actuelle Louis XIV est victorieux; il faudrait accepter à titre définitif des conditions dures. Adroitement, Quiros a demandé ensuite si des tractations étaient engagées en secret ou publiquement au sujet de la succession éventuelle de la monarchie. Le Gouverneur s'est montré dans les bonnes dispositions que Quiros a déjà notifiées en d'autres occasions, résigné aux décisions du Roi. Il en a parlé d'ailleurs en termes pleins de réserve. Au surplus, comme il ne dispose d'autres forces ni d'autres protections que celles de l'Espagne, pareille conduite est la seule possible. Quiros a encouragé Maximilien-Emmanuel dans ces bons sentiments, ajoutant que s'il venait à apprendre que des tractations étaient entreprises sur ce point soit par lui, soit par l'Empereur, il en informerait immédiatement la Cour. Les expressions catégoriques qu'il a employées sont conformes aux instructions que le Roi lui a données en d'autres occasions à ce propos.

Quiros répète son impression sur Maximilien. Avec un bon entourage ce prince ne ferait rien de nuisible au service royal, mais il est inconstant et reçoit de mauvais conseils. Toutes ces conversations ont été confidentielles, Quiros en fait part au Roi à titre de pure information.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 99, fol. 296.

1621. Madrid, 23 juillet 1694. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le ministre de Portugal à Madrid demande la restitution d'un navire portugais qui a été saisi par un armateur d'Ostende et conduit à ce port. Maximilien-Emmanuel fera une enquête sur cette affaire, de manière qu'on puisse prendre une décision.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 630, fol. 165.

1622. Madrid, 6 août 1694. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi a pris connaissance de la lettre du Gouverneur et des consultations du Conseil d'État et de celui de l'amirauté insistant sur la nécessité de prendre une décision dans la question des prises de navires suédois et danois faites au cours de la présente guerre contre la France. Ces unités se trouvent depuis longtemps arrêtées, au grand dommage des intéressés. Maximilien-Emmanuel a proposé de conclure un accord avec ces deux puissances, pour terminer en une fois toutes les contestations. Le Roi se rallie à cet avis et fait remettre au Gouverneur les pleins pouvoirs nécessaires pour désigner les personnalités qui auront à traiter avec les délégués suédois et danois. On a réclamé également à propos de certaines prises faites par des armateurs de Saint-Sébastien, aussi le Roi envoie-t-il à ce propos des indications. Avant d'entamer aucune négociation, Maximilien s'abouchera avec Quiros et avec les ministres belges compétents. Il tiendra compte des traités de marine conclus avec les puissances alliées, des placards, ordonnances et règlements du pays et donnera aux négociateurs les instructions nécessaires ⁽¹⁾.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 227, fol. 239.

1623. Bruxelles, 12 août 1694. — *Bernard de Quiros à Alonso Carnero.*

Au moment où l'ambassadeur se disposait à partir pour La Haye il a reçu une lettre du Gouverneur, dont il communique la copie. Il relate que ce prince se plaint par ce qu'il est au courant des mauvais rapports

⁽¹⁾ Les pleins pouvoirs sont joints en annexe, fol. 239.

transmis à Madrid sur son compte. Il y a des gens qui censurent sévèrement sa conduite. Ce qui le peine le plus ce sont les bruits qui circulent à propos de la fin prochaine de son gouvernement aux Pays-Bas. Quiros estime que ces doléances sont peut-être une manœuvre pour obtenir le gouvernement à vie. Il a voulu esquiver la conversation. Il est convaincu 5 que c'est le plus grand désir de Maximilien et que pour l'obtenir il donnerait au Roi une grande partie de ses troupes sans demander de l'argent. L'ambassadeur l'a comblé de belles paroles, l'a assuré des bonnes dispositions de Charles II. Il se prétend convaincu que les erreurs com- 10 mises à Bruxelles sont le fait de l'entourage, de la bonté du Gouverneur. Celui-ci est comme les scrupuleux qui désirent toujours le mieux et font parfois le pire. Il a ajouté que ni de la part du Roi ni de celle de ses ministres il n'avait encore entendu aucune critique contre le gou- 15 vernement de Maximilien. Il insiste pour que Carnero lui écrive une lettre qu'il pourrait montrer au prince pour le tenir en confiance et que dans une autre lettre, on lui fasse donner des instructions sur ce qu'il y a de mieux à faire pour le service royal.

Maximilien-Emmanuel prétend qu'à l'occasion de son mariage il devra rendre visite à ses États de Bavière. Il désirerait sans doute que dans cette éventualité, la duchesse fût chargée du gouvernement avec 20 l'assistance du ministre que le Roi voudra désigner. Quiros conclut que toutes ces conversations du Gouverneur lui sont peu agréables et qu'il désirerait bien être dispensé de les entendre.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 166.

1624. La Haye, 24 août 1694. — *Bernard de Quiros à Gonzalès Botello.* 25

On pourrait faire beaucoup en Flandre en vue de l'acheminement vers une paix rapide et favorable. On ne le fait pas parce qu'il ne s'y trouve pas d'armée royale. Avec les faibles forces dont il dispose, le Gouverneur est impuissant à exécuter les opérations, que sa valeur le 30 pousserait sans doute à entreprendre. Entretenir une armée propre est le seul procédé capable d'encourager les alliés. Quiros l'a représenté souvent. Le contador de l'armée Gaspar del Vaux a rédigé un mémoire à ce

propos. Il se base sur la supposition d'une contribution du pays, ce que Quiros considère comme impossible. Il soumet cependant son travail à l'examen du secrétaire d'État.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 100, fol. 81.

5 1625. Madrid, 3 septembre 1694. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Charles de Staffa a demandé d'être rétabli dans ses fonctions d'échevin du pays de Waes dont il avait été pourvu en 1690, tout comme l'ont été les six membres du Conseil de Flandre. Le Gouverneur entendra à 10 ce propos le Conseil privé, puis fera connaître son avis au Roi.

Conseil privé, reg. 4, fol. 101 (1).

1626. Madrid, 3 septembre 1694. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Gouverneur doit tâcher d'obtenir des provinces qu'elles se chargent 15 de la construction de deux navires destinés au renforcement de la flotte.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 630, fol. 169.

1627., 13 septembre 1694. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

20 Sur l'affaire Hennebel.

Secretarias provinciales, liasse 2491.

(1) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires personnelles : le 18 février 1694, pour Claire Angéline d'Egmont (fol. 103 v°); le 5 juin 1694, pour François van Afferden (fol. 112); le 1^{er} septembre 1694, pour le comte de Coupignies (fol. 118 v°); le 25 13 octobre 1694, pour le marquis d'Assche (fol. 122); le 5 juin 1694, pour François van Afferden (fol. 124 v°).

1628. Du camp de Roulers, 6 octobre 1694. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Sur la ruine du pays et de l'armée.

La cause réside dans la pénurie d'envois d'argent d'Espagne. La guerre cruelle et longue a ruiné le pays. Le Roi doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la conservation des Pays-Bas.

Estado, 3888.

1629. Bruxelles, 8 octobre 1694. — Bernard de Quiros à un ministre espagnol de Madrid.

Le Gouverneur général a demandé l'avis de Quiros sur la personnalité à choisir dans le ministère des Pays-Bas pour le poste de chef-président. Il a commencé par se récuser, puis sur des instances pressantes, il s'est cru obligé de dire son opinion sur les différents candidats sans exprimer de préférence. Il n'a pas voulu non plus malgré le désir du Gouverneur se charger de faire rapport au Roi sur le choix à faire. Dans le cas où Maximilien, faisant rapport à Madrid sur la question, voudrait se prévaloir de son avis, le ministre à qui Quiros écrit saura à quoi s'en tenir. Il prétend persister dans l'attitude neutre qu'il observe depuis seize mois qu'il a la direction de l'ambassade.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 161. 20

1630. Madrid, 17 octobre 1694. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Le Roi a fait examiner par le Conseil suprême les consultes que le Gouverneur lui a communiquées et qui sont relatives à un conflit de juridiction entre le Grand Conseil et le Conseil privé. Il considère que ce dernier est un Conseil collatéral dont une des fonctions essentielles est de contenir dans leurs limites les Conseils qui n'ont pas de participation au gouvernement. Il décide qu'il appartient à ce Conseil de déclarer si le Grand Conseil est sorti de ses attributions pour remettre ensuite la question du fond au tribunal compétent.

Conseil privé, reg. 4, fol. 124. 30

1631., 2 novembre 1694. — Consulte du Conseil suprême de Flandre.

Sur l'affaire Hennebel. Le Conseil rappelle que, le 13 septembre, il avait noté que le Cardinal Aguirre avait fait savoir de la part de la Congrégation du Saint-Office qu'on ne voyait aucun obstacle à ce que le docteur Hennebel fût pourvu d'une chaire à Louvain. Ayant reçu avis de cette déclaration Maximilien-Emmanuel l'a nommé censeur des livres. D'indications reçues ultérieurement il appert que l'affaire Hennebel ne résultait pas d'une question de doctrine mais du fait que l'intéressé avait écrit une lettre à l'archevêque de Malines, contrevenant ainsi au silence imposé par les brefs expédiés sur la matière. On insiste aussi sur l'opportunité de ne pas faire crédit à des dénonciations de jansénisme sauf pour les individus déclarés comme tels par le Saint Siège. Le Roi exige qu'on lui communique la liste de trois candidats pour le poste de censeur des livres à Louvain, telle qu'elle a été envoyée par Maximilien-Emmanuel.

Secretarias provinciales, liasse 2491.

1632. La Haye, 3 novembre 1694. — Bernard de Quiros à Charles II.

On pouvait croire que l'Électeur de Cologne aurait établi à Liège un ministère composé exclusivement de personnalités dévouées aux intérêts du Roi et des États-Généraux et Quiros avait écrit à ce sujet à Maximilien-Emmanuel. Il a d'ailleurs transmis copie de sa lettre à Madrid. Le Gouvernement hollandais vient de se plaindre de ce que le Conseil privé qu'on a constitué ne comprend que des adhérents du parti français, exception faite du prince de T'Serclaes. Quiros va s'adresser encore une fois à Maximilien-Emmanuel. Il regrette que les deux frères ne soient pas entourés de ministres qui favorisent la cause royale et celle des alliés.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 100, fol. 213 (1).

(1) Voir une seconde lettre de Quiros au même propos le 18 novembre (fol. 265). En annexe se trouve la correspondance échangée entre Quiros et Maximilien-Emmanuel (fol. 267 et suiv.).

1633. Madrid, 10 novembre 1694. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Depuis le décès de Pierre-Albert de Launay la charge de roi d'armes du Brabant est vacante. Le Gouverneur entendra le Conseil privé sur les différents candidats, puis en proposera trois. Il s'agit, en effet, d'une fonction de la maison du Roi, réservée à la collation royale.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 630, fol. 186.
Conseil privé, reg. 4, fol. 128.

1634. La Haye, 18 novembre 1694. — *Bernard de Quiros à Alonso Carnero.* 40

Le roi d'Angleterre n'est guère content de la désignation du marquis de Gastañaga⁽¹⁾ comme vice-roi de Catalogne, alors que la bonne entente entre ce dernier et l'amiral Russel serait si importante. Quiros s'est efforcé, par ses représentations auprès du souverain anglais, d'atténuer ses mauvaises dispositions. Il fait en terminant l'éloge de Gastañaga. 15

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 166.

1635. La Haye, 4 décembre 1694. — *Bernard de Quiros à Charles II.*

Maximilien-Emmanuel a fait savoir à Quiros que le Dauphin se préparait à lui envoyer un beau cadeau en retour du présent de six chevaux anglais que le Gouverneur général lui avait fait pendant la campagne. 20 Le Dauphin avait interrogé un gentilhomme du Gouverneur, qui était tombé entre les mains des Français, sur la question si on disposait de bons chevaux anglais pour le service des écuries. Maximilien-Emmanuel s'est montré peu enchanté de cet échange, qui forcément devait faire du bruit. Il a demandé l'avis de Quiros. Celui-ci a répondu que l'envoi de 25 chevaux avait été fait de l'assentiment du roi d'Angleterre, des généraux et ministres. Des princes de premier rang comme le Gouverneur et le Dauphin étaient coutumiers de pareilles courtoisies, d'autant plus qu'il existait entre eux des liens de parenté. Le fait de refuser le cadeau de

(1) Ancien Gouverneur-général des Pays-Bas.

son cousin provoquerait le renvoi au Gouverneur de ses chevaux. Quiros l'assura que le Roi ne se formaliserait pas de ces galanteries, puisque la fidélité de Maximilien-Emmanuel lui était bien connue.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 100, fol. 337⁽¹⁾.

5 1636. Bruxelles, 19 décembre 1694. — *Maximilien-Emmanuel à Bernard de Quiros.*

L'ambassadeur a fait savoir à Bruxelles que les gouverneurs suédois et danois s'étaient déclarés disposés à négocier avec les représentants du roi d'Espagne un traité de marine. Faisant usage des pleins pouvoirs 10 qui lui ont été envoyés, Maximilien désigne Quiros et Tirimont pour conduire ces négociations. Il a prescrit au Conseil d'État de leur faire remettre tous les documents relatifs à la matière.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 227, fol. 284.

1637., 24 décembre 1694. — *Charles II à Maximilien-15 Emmanuel.*

Sur l'impossibilité de lever les 2,200 Irlandais promis. Maximilien doit tâcher de renforcer le corps de 1,000 soldats bavarois qui doit venir en Espagne en y enrôlant le plus de Wallons possible.

Estado, 3915.

20 1638. Madrid, 5 janvier 1695. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

André del Marmol, administrateur général de l'hôpital de Malines, a représenté que, malgré les privilèges accordés à cet établissement, le magistrat de la ville prétendait lui imposer des contributions diverses. Le Roi veut qu'on ordonne à ce magistrat de s'abstenir de toute vexation 25 à l'égard de l'hôpital.

Conseil privé, reg. 4, fol. 128.

(1) Le 14 décembre, Charles II approuve ces déclarations (reg. 101, fol. 59).

1639. La Haye, 10 janvier 1695. — *Bernard de Quiros à Montalto.*

Le comte de Kaunitz a fait un long séjour à Bruxelles. Il a insisté auprès du Gouverneur pour que celui-ci consentît à l'extension du droit de vote que l'Empereur veut concéder au roi de Bohême dans le collège électoral. Après divers entretiens, Maximilien-Emmanuel s'est déclaré prêt à y accéder, à condition que Léopold lui obtînt du roi Charles II la perpétuité du gouvernement des Pays-Bas. Quiros prétend que dans le présent courrier il ne s'est guère expliqué sur cette affaire, mais qu'il le fera peut-être plus dans le suivant. Le roi Guillaume et Dickvelt favorisent cette prétention .

40

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 161.

1640. Madrid, 3 mars 1695. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi a décidé de suspendre pendant le cours de cette année le paiement de toutes les mercèdes qui excèdent cinq réaux par jour. Cette mesure est générale. Il n'y a que quelques exceptions, citées nominativement et parmi lesquelles se trouve la comtesse de Soissons ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 631, fol. 8 ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Le 31 mars, le Roi réclame un rapport sur le montant des économies ainsi réalisées (fol. 19 v^o). L'ordre primitif est réitéré le 21 juin 1696 (fol. 126).

⁽²⁾ Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 21 janvier 1695, 20 pour Marianne de Rojas, fille du colonel Diego de Rojas, gouverneur de Léau (fol. 6 v^o); le 23 février pour la veuve d'Alexandre de Baillencourt (fol. 10 v^o); le 16 mars, pour le marquis d'Assche (fol. 14); le 15 mars 1695, pour Jean-Baptiste Papejans (fol. 25); le 23 juin 1695, pour Marie-Claire d'Egmont (fol. 39); le 25 octobre 1695, pour Mathias de la Rue (fol. 67); le 11 novembre 1695, pour le prince de Hornes (fol. 68); le 25 octobre 1695, 25 pour la comtesse Anne-Théodore de Lannoy (fol. 68); le même jour pour la marquise de Mellin (fol. 70); le 24 novembre 1695, pour Marianne de Rojas, veuve du maître de camp Diego de Salazar (fol. 74); le 22 décembre 1695, pour le baron d'Hoogvorst (fol. 79 v^o); le 26 octobre 1695, pour François van der Haeghen (fol. 80 v^o); le 18 août 1695, pour les archers de la Garde royale (fol. 82); le 25 octobre 1695, pour Michel Servati, du Conseil 30 des Finances (fol. 89 v^o); le 1^{er} janvier 1696, pour les Carmes déchaussés de Marlagne (fol. 91); le 2 février 1696, pour Geronima de Ramos, veuve du capitaine Geronimo Castano (fol. 92); le même jour, pour le vicomte de Bruneau (fol. 92); le 1^{er} février 1696, pour Charles Baltyn, assesseur de l'amirauté d'Ostende (fol. 93); le 16 février 1696, pour le marquis de Castel-Moncayo (fol. 94); le 1^{er} février 1696, pour Balthasar Richard, auditeur 35 de la Chambre des Comptes (fol. 96 v^o); le 5 juillet 1696, pour le président Wespim du Conseil de Namur (fol. 129).

1641. Madrid, 3 mars 1695. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi a eu connaissance des tractations qui ont eu lieu entre des émissaires français et des ministres des puissances alliées. Il a fait manifester son mécontentement au roi Guillaume et aux États-Généraux. Les pertes qu'il a subies, la menace qui pèse sur la Catalogne et l'Espagne, ont épuisé les finances royales et affaibli les sujets des différents États de la monarchie. Il faudrait pouvoir leur donner quelque secours.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 101, fol. 14 ⁽¹⁾.

10 1642., 15 mars 1695. — *Relation de D. Joseph de Haro, secrétaire d'État et de Guerre des Pays-Bas.*

Sur le passage par Bruxelles de l'Électrice de Bavière et du conflit qui surgit, pour une question de préséance, avec la princesse de Vaudemont.

15

Estado, 3889.

1643. Madrid, 31 mars 1695. — *Gonzalès Botello à Bernard de Quiros.*

Le secrétaire d'État a reçu trois lettres de Quiros qui lui ont été remises par la personne à qui celui-ci les avait confiées, par la voie secrète ⁽²⁾. Le porteur ne savait pas de qui ces lettres venaient, n'ayant 20 par reçu d'indication de Quiros, mais simplement une couverture à son adresse. Le secrétaire est très heureux que ces lettres lui soient parvenues.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 101, fol. 260.

1644. Madrid, 15 avril 1695. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

25 Le Roi a connaissance des incidents qui se sont produits depuis l'arrivée de l'Électrice à propos de la manière de recevoir les dames et

⁽¹⁾ Voir au folio 123 le texte de la lettre écrite le même jour par Charles II aux États-Généraux, et au folio 133 celle écrite au roi Guillaume.

⁽²⁾ *via reservada.*

les femmes des Grands d'Espagne, de l'attitude de la princesse de Vaudemont à l'église Saint-Jacques à Bruxelles, malgré les recommandations qui avaient été faites au prince de Vaudemont. Il y a lieu d'établir une règle fixe, de façon à éviter tout embarras. Il faudra toujours tenir compte des prérogatives des femmes et veuves de Grands. On 5 fixera un ou plusieurs jours par semaine où l'Électrice voudra recevoir ces dames, comme aussi les femmes des fils aînés de Grands. Le Roi détermine tout le protocole à suivre lors de ces réceptions. Il règle aussi le cérémonial de la réception des dames qui ne sont pas de cette qualité.

A propos des réunions publiques qui se tiennent au Palais, on se 10 conformera aux usages observés sous les gouvernements précédents. Le cérémonial à suivre dans les églises lorsque le Gouverneur s'y rend publiquement et aussi lorsqu'il assiste simplement aux offices dans sa tribune — c'est-à-dire *incognito* — fait l'objet d'autres stipulations. Le Roi blâme le prince de Vaudemont et lui en a fait part dans une lettre. 15 Il lui a fait savoir combien déplacée est la prétention de la princesse qui revendique, à titre d'épouse du gouverneur des armes, un traitement supérieur à celui qui lui revient comme femme de Grand. Il espère que Maximilien et sa femme se conformeront à ses instructions.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 102, fol. 66 (1). 20

1645. Madrid, 15 avril 1695. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel*.

Les États-Généraux réclament le paiement des quatre mensualités qui leur sont encore dues pour le séjour de leur flotte dans les ports d'Andalousie. Il n'est pas possible de leur donner satisfaction au moyen des ressources de provenance espagnole. Il faut donc recourir à la pro- 25 cédure, prévue d'ailleurs, de l'hypothèque sur les revenus du port de Sainte-Marie. Le Gouverneur fera rédiger les actes nécessaires de façon à ce que les revenus puissent supporter les quatre mensualités de 144,000 écus.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 631, fol. 20. 30

(1) Voir à ce propos une lettre de Maximilien-Emmanuel et une autre de Vaudemont, toutes deux du 5 mai suivant. (*Estado*, 3889.)

1646. Du camp d'Oydonck, 21 avril 1695. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II*.

Long récit de ses opérations militaires. Le Gouverneur explique comment son projet d'arrêter l'ennemi dans la vallée de la Lys a échoué.

5 *Estado*, 3889.

1647. Rammekens, 19 mai 1695. — *Bernard de Quiros à Charles II*.

Rapport sur les querelles qui ont surgi entre le Gouverneur et les chefs hollandais, à propos de la décision prise de tenir l'armée en campagne pour rompre les lignes ennemies au lieu de se retirer dans les garnisons. 10 L'armée s'est trouvée ainsi divisée, ce qui cause la ruine du pays.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 102, fol. 106.

— 1648. Madrid, 8 juillet 1695. — *Charles II à Bernard de Quiros*.

Au sujet des doléances des sujets hollandais Jacques et Charles de Mols, domiciliés à Bilbao et chez qui diverses marchandises ont été 15 saisies. La question doit être vidée au consulat de Bilbao. Quiros doit s'efforcer d'obtenir la restitution des marchandises appartenant à des sujets du Roi et qui ont été arrêtées en guise de représailles. Copie de cette lettre sera envoyée à Maximilien-Emmanuel.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 103, fol. 6 (1).

20 1649. La Haye, 12 juillet 1695. — *Bernard de Quiros à Gonzalès Botello*.

Le roi d'Angleterre avait décidé de confier le commandement de son armée opérant en Flandre au prince de Vaudemont, à l'insu du Gouverneur. Le prince avait déclaré cependant que cela se faisait du consente- 25 ment exprès de Maximilien-Emmanuel. D'ailleurs, il relatait l'exemple du comte de Louvignies, qui avait jadis dans une occasion semblable

(1) Voir les annexes (fol. 9 et suiv.). Il est question encore de cette affaire dans une lettre du 15 septembre (fol. 204), dans une autre du 16 septembre (fol. 219).

sollicité l'autorisation du duc de Villa Hermosa. Le comte de Thian avait été l'année précédente autorisé à accepter le commandement de l'armée britannique opérant en Flandre. Quiros estime que les chefs étrangers ont eu tort de persuader le roi d'Angleterre de partager le commandement entre Maximilien-Emmanuel et Vaudemont. En tout cas, il ne sait que répondre aux doléances du Gouverneur.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 103, fol. 48.

1650. Madrid, 21 juillet 1695. — *Charles II à Bernard de Quiros*.

Le Roi a fait savoir à Maximilien-Emmanuel qu'il a élevé Quiros au grade d'ambassadeur. Il recommande de nouveau à ce dernier de rendre compte au Gouverneur général de toutes les affaires de son ministère.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 103, fol. 74.

1651. Madrid, 4 août 1695. — *Charles II aux États de Brabant*.

Le Roi témoigne aux États sa satisfaction de la fidélité et du zèle dont leur lettre du 20 avril contient les témoignages, ainsi que des efforts qu'ils ont faits et continuent de faire pour parvenir à une bonne paix. Il les assure qu'il n'épargnera rien, afin de leur rendre le repos. Il désire leur donner des marques de sa bienveillance et des égards qu'il a pour leurs représentations. Il s'excuse toutefois de ne pas pouvoir nommer au Conseil privé, comme ils en avaient fait la demande, un conseiller du Conseil de Brabant.

États de Brabant, supplément, liasse 96.

Publié par GACHARD, *Lettres des Souverains*, p. 451.

X 1652., 15 août 1695. — *Rapport du comte de Monterey au secrétaire d'État, Jean de Larrea*.

25

Au sujet de la compagnie de navigation que Hubert-Joachim de Croese se proposait de fonder.

Monterey se rendant compte des difficultés de l'entreprise a fait venir Croese qui lui a donné des explications.

Estado, 4180. 30

1653. Madrid, 18 août 1695. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel de Bavière*.

Le Roi a sollicité la permission du Pape de faire célébrer l'office de l'Immaculée Conception. Il envoie copie du décret pontifical qu'il a obtenu à ce propos et donne ordre d'en faire la publication.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 631, fol. 48 v°.

1654., s. d. (entre le 14 et le 25 août 1695). — *Relation du bombardement de Bruxelles et des mesures prises pour parer aux ruines qu'il a causées* (1).

10

Estado, 3889.

X 1655., 29 août 1695. — *Lettre du comte de Monterey au secrétaire d'État, Jean de Larrea*.

Hubert-Joachim de Croese avait proposé de fonder une compagnie de commerce et de navigation aux Pays-Bas et d'en offrir le patronage au Roi lui-même. Monterey trouve qu'avant de nommer un protecteur il faudrait connaître les fondateurs de cette société et le capital dont elle dispose. Il ne croit pas au succès de l'entreprise. On commence par où l'on devrait finir.

Estado, 4180.

20 1656. Madrid, 1^{er} septembre 1695. — *Charles II à Bernard de Quiros*.

Quiros a fait part à Maximilien-Emmanuel de ce qu'un grand nombre de soldats de l'armée française désertaient, que c'étaient en majorité des sujets du roi d'Espagne, qu'un millier environ étaient arrivés à La Haye et se disposaient à passer en Espagne pour y prendre service dans les armées de Milan et de Catalogne. Il a suggéré au Gouverneur de chercher un moyen de conserver ces hommes pour l'armée des Pays-Bas. Le Roi prescrit de faire en sorte qu'on puisse atteindre ce résultat.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 103, fol. 149.

(1) Le 26 août 1695, Bernard de Quiros envoie cette relation au Roi. (*Estado*, 3889.)

1657. Madrid, 1^{er} septembre 1695. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Au sujet de la capitulation de Namur et du bombardement de Bruxelles par Villeroy, bombardement rendu facile après l'infâme reddition de Dixmude et de Deynze ⁽¹⁾, et la désolation de tout le pays de Flandre. Le Roi s'est néanmoins réjoui d'apprendre la prise de Namur ⁽²⁾.

Estado, 3916.

1658. Madrid, 1^{er} septembre 1695. — Charles II à Bernard de Quiros.

Quiros fait savoir qu'il était arrivé à Bruxelles au moment où les Français se disposaient à bombarder la ville. Le prince de Vaudemont s'y trouvait aussi. L'ambassadeur a pris des mesures pour empêcher les troubles qui pouvaient surgir dans la cité et il a expliqué pour quelles raisons il y est resté ⁽³⁾. Approbation.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 103, fol. 155.

1659., 5 septembre 1695. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Sur la capitulation de Namur ⁽⁴⁾.

Estado, 3889.

⁽¹⁾ La capitulation de Dixmude eut lieu le 25 juillet et celle de Deynze le 29. Voir les sentences prononcées par le grand conseil de guerre, ordonné par le roi d'Angleterre, tenu à Gand du 19 octobre au 4 novembre de la même année contre les officiers coupables ou complices. (*Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 3^e sér., t. VIII, p. 121.)

⁽²⁾ Une deuxième lettre du même jour constitue la réponse à une dépêche de Maximilien-Emmanuel datant du 12 août. Le Gouverneur faisait savoir qu'ayant appris du roi Guillaume que les Français avaient l'intention de bombarder Bruxelles, il se rendait incontinent dans la capitale. Le Roi exprime l'espoir que le Gouverneur général pourra, par sa présence, éviter les troubles. (*Estado*, 3916.)

⁽³⁾ La lettre de Quiros, datée du 12 août, manque

⁽⁴⁾ Voir la lettre suivante.

1660. Namur, 6 septembre 1695. — Bernard de Quiros à Charles II.

Capitulation de Namur. Le maréchal de Boufflers et le comte de Guiscar ont rendu la ville le 30 août. Quiros aurait voulu en avertir le Roi incontinent, mais il a préféré laisser la primeur au Gouverneur qui est le véritable auteur de cet exploit. Il a fait preuve de valeur individuelle et y a sacrifié le meilleur de ses troupes. Il a envoyé à Madrid son secrétaire, Pierre Bertier. Éloge de Maximilien. Dans la citadelle se trouvaient bon nombre d'Espagnols et d'Italiens, qui avaient été — disait-on — forcés de prendre le parti de la France. On a inséré dans la capitulation que tous ces gens pourraient quitter le service de Louis XIV sans aucune difficulté. Par ingratitude, ou par menaces des Français, il y en a plus de 300 qui n'ont pas voulu user de cette latitude. La garnison française comptait encore plus de 5,000 hommes, elle avait subi des pertes considérables. Celles des alliés l'ont été également : 6 à 7,000 hommes. Le dernier assaut a été terrible : il a duré trois heures. Dans toute l'armée on n'a pu trouver un tercio espagnol pour l'établir dans la citadelle. On y mettra provisoirement des Bava-

rois. Ni Anglais, ni Hollandais n'ont demandé quoi que ce soit pour les dépenses considérables qu'ils ont faites à l'occasion de ce siège. Il faudra prendre des mesures pour remettre la place forte en bon état. Nouvelles lamentations sur le dénuement général. Lors des capitulations de Deynze et de Dixmude, Villeroy a manqué aux stipulations convenues en ne laissant pas en liberté les garnisons. Par représailles Boufflers est retenu à Namur, prisonnier sur parole. Lui et Guiscar réclament parce qu'on n'a pas exécuté à leur sujet les conditions promises. Maximilien-Emmanuel refuse d'entraver la décision du roi Guillaume qui veut user de représailles. Guiscar s'est rendu à Paris pour en faire rapport à Louis XIV.

De tout cela, Quiros a été témoin oculaire, se tenant toujours aux côtés du Gouverneur ⁽¹⁾.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 103, fol. 161.

Estado, 3889.

⁽¹⁾ Il y a encore une lettre de Quiros au Roi datée du lendemain et relative à Boufflers (fol. 170) et une autre à Botello, sur le même sujet (fol. 178).

1661. Namur, 7 septembre 1695. — Bernard de Quiros à Charles II.

Pierre Bertier portera au Roi les lettres relatives à la prise de Namur. Il fera un rapport détaillé sur les divers incidents. Nouvel éloge du roi Guillaume et de Maximilien-Emmanuel. Éloge de Vaudemont qui a empêché Villeroy de se porter au secours de la place malgré l'ordre formel de Louis XIV. Les préparatifs de Villeroy avaient fait naître bien des conversations préjudiciables en Angleterre, en Hollande et partout où on était au courant de ce qui se passait. Elles ont cessé quand on a appris la capitulation.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 103, fol. 190 (1). 40

1662. Namur, 8 septembre 1695. — Bernard de Quiros à Charles II.

L'ambassadeur rappelle un rapport qu'il a fait sur le bombardement de Bruxelles, rapport qu'il a envoyé en minute faute de temps pour le transcrire. Il prétend que le cas se présente souvent à l'occasion de sa correspondance avec le Roi. Il ne sait s'il y a fait part d'un exploit du comte de Valsasine dont il répète les détails. Le comte a d'ailleurs payé de sa vie son acte de courage. Maximilien-Emmanuel en aura sans doute fait part. Quiros a été témoin oculaire. Il fait l'éloge du défunt qui s'était aussi distingué au siège de Namur.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 103, fol. 200. 20

1663. Madrid, 14 septembre 1695. — L'archevêque de Milan, nonce apostolique au marquis de Mancera.

Le Nonce proteste contre l'édit du Conseil privé restreignant la liberté de se marier pour les fils et filles de famille.

Estado, 3889. 25

(1) Voir encore un autre rapport sur la prise de Namur daté du 8 septembre, émanant de Quiros (fol. 192).

1664. Madrid, 16 septembre 1695. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Le Gouverneur fera connaître aux habitants de Bruxelles les sentiments que le Roi éprouve à la suite du bombardement de la ville, la reconnaissance qu'il a pour le courage et la fermeté montrés dans le relèvement de leurs maisons et de leurs propriétés. Il espère que la ville pourra être rapidement restaurée. Estado, 3916.

1665. Madrid, 28 septembre 1695. — Charles II à Don Crispin Gonzalez Botello.

Le Roi ordonne d'aviser Maximilien-Emmanuel por estado (1) d'avoir à suspendre l'édit du Conseil privé restreignant le mariage des fils de famille. Estado, 3889.

1666., 29 septembre 1695. — Charles II au général Cothorn.

Le Roi le remercie de la valeur dont il a fait preuve au siège de Namur. Estado, 3916.

1667. Madrid, 13 octobre 1695. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Le Roi suspend l'édit du Conseil privé interdisant aux fils des nobles de se marier sans la permission paternelle. Estado, 3916.

1668. Madrid, 13 octobre 1695. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Il faut réprimer l'usage exagéré de broderies d'or et d'argent. Il y a lieu d'édicter la défense requise sous les peines les plus sévères à l'imitation de ce qui se fait en Espagne. Estado, 3916 (2).

(1) C'est-à-dire, comme nous l'avons déjà vu, par la secrétairerie du Conseil d'Etat.
(2) Cette lettre est évidemment la conséquence d'une consulte du Conseil d'Etat, datée de la veille. Ibid.

1669. Madrid, 13 octobre 1695. — *Charles II à Bernard de Quiros.*

Le Nonce du Pape et l'ambassadeur de Venise ont fait des ouvertures en vue de la paix. Le Roi a fait répondre qu'il ne pourrait y prêter l'oreille sans manquer à ses engagements vis-à-vis de ses alliés, mais qu'il leur en rendrait compte par l'intermédiaire de ses ministres. Il charge Quiros de le notifier au Gouverneur et aux États-Généraux.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 104, fol. 43.

1670. Madrid, 14 octobre 1695. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Conseil privé a fait publier un édit au sujet des enfants qui se marient sans le consentement de leurs parents. Semblable disposition est contraire à la liberté du mariage. Le Roi ne veut pas qu'elle soit mise à exécution sans sa permission expresse. Si le Gouverneur trouve des raisons militent pour le rétablissement de cette ordonnance, il les fera connaître au Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 631, fol. 62 v°.

1671., 20 octobre 1695. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le Gouverneur insiste sur les réparations à effectuer aux fortifications de Namur.

Estado, 3889. 20

1672. La Haye, 1^{er} novembre 1695. — *Bernard de Quiros à Charles II.*

Envoi d'une lettre adressée par l'ambassadeur à Maximilien-Emmanuel en date du 24 octobre à propos du passage de chevaux en France et des préparatifs en vue de la campagne prochaine. Il s'agit particulièrement du renforcement de l'armée royale dont l'état est misérable, faute de paiement. Quiros rappelle les multiples réclamations qu'il a adressées à ce sujet et demande qu'on lui pardonne son insistance.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 104, fol. 135.

Estado, 3889.

1673. Bruxelles, 3 novembre 1695. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Sur les moyens de réparer les ruines causées à Bruxelles par le bombardement. La dépense dépassera un million de florins affectée sur le Trésor public. Il ne faut pas étendre le principe à d'autres indemnités que celles consacrées à la restauration des immeubles, parce qu'on manque de ressources et que les victimes du bombardement comptent parmi les gens les plus aisés et dont on peut dire qu'ils ne contribuent en rien aux dépenses de l'État.

Il faut d'ailleurs de l'argent pour recruter des hommes et mettre l'armée en état pour la campagne prochaine.

Estado, 3889.

1674. Madrid, 24 novembre 1695. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

L'archevêque de Malines a réclamé parce qu'à l'assemblée des États de Brabant on l'a privé du siège qu'occupaient jadis ses prédécesseurs. Le Gouverneur examinera cette réclamation et fera connaître son avis au Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 631, fol. 73 v°.

1675., 25 novembre 1695. — *Charles II au Conseil d'Etat espagnol.*

L'archevêque de Malines a signalé dans sa lettre du 3 novembre les inconvénients qui résultaient de la présence à Bruxelles de comédiens et de chanteurs d'opéras. Après le bombardement de la ville qui a été, d'après le prélat, une espèce de châtement, la présence de ces comédiens est un scandale. Il faut expulser ces Français, ajoutait l'archevêque.

Le Roi renvoie la question au Conseil pour qu'il donne son avis.

Estado, 3889.

X 1676., 29 novembre 1695. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.*

Sur la compagnie de commerce et de navigation proposée par Hubert-Joachim de Croese et dont il était question en Belgique depuis cinq ans. Le Conseil trouve que Maximilien-Emmanuel doit être consulté à ce sujet.

Estado, 4180.

1677. La Haye, 27 décembre 1695. — *Bernard de Quiros à Juan de Angulo.*

Le secrétaire a demandé des renseignements au sujet de la prétention de Maximilien au gouvernement perpétuel des Pays-Bas. Le Gouverneur a appris que Quiros était informé des démarches faites à ce propos et lui a envoyé un de ses gentilshommes, le comte de Cesta, avec une lettre de créance pleine de politesses. Le comte a tenté de justifier la conduite de son maître qui niait avoir eu recours à l'intervention du roi Guillaume et de Schonenberg pour obtenir cette perpétuité. Pourtant devant les allégations sincères de Quiros il n'a pu persister dans sa dénégation. L'ambassadeur a protesté qu'il faisait ses déclarations pour ne rien cacher et non par dépit de ce que cette prétention eût été notifiée. Il a rappelé les observations qu'il avait faites à ce sujet au Gouverneur, ajoutant qu'agir de la sorte équivaut à se défier de soi-même, en demandant des garanties là où il n'en avait pas besoin. Le comte a assuré au nom de son maître que si même il avait parfois pensé à ces questions jamais il n'en avait fait l'objet de prétentions. Il a terminé en faisant part du désir de Maximilien de voir Quiros pour différentes affaires. Celui-ci n'a pu encore partir de La Haye.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 169.

1678. Bruxelles, 10 janvier 1696. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil a pris connaissance de la lettre royale réclamant des informations sur la capture du vaisseau nommé « Le Cardinal » réclamé par l'ambassadeur vénitien à Madrid. Ce vaisseau a été pris par les arma-

teurs français de Dunkerque qui l'ont gardé pendant trois jours. Il a été ensuite saisi sur eux par des navires du convoi de Flandre qui l'ont ramené à Ostende. Il est incontestablement tombé en confiscation, suivant les placards en usage aux Pays-Bas. Ce vaisseau avait été équipé et chargé à Hambourg, il était par conséquent de provenance ennemie pour la France. La cargaison était presque toute entière propriété hollandaise et hambourgeoise. Il est évident dès lors que la prise faite par les Français et la reprise ultérieure par les Ostendais sont parfaitement légitimes. Les réclamations des Vénitiens se font exclusivement à l'instance des intéressés. Si on les écoutait, aucune prise ne serait plus licite et il n'y aurait qu'à cesser les armements. Le Conseil suggère d'éconduire les Vénitiens et de communiquer sa consulte au Roi (1).

Conseil privé, recueil 345.

X 1679., 13 janvier 1696. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le Gouverneur envoie au Roi tous les documents concernant la compagnie de commerce et de navigation projetée par de Croese.

Estado, 4180.

1680. Bruxelles, 21 janvier 1696. — *Maximilien-Emmanuel à Bernard de Quiros.*

Envoi d'une dépêche royale reçue récemment. Quiros est prié de l'examiner et de dire son avis, dans le cas où il ne pourrait venir à Bruxelles conférer avec le Gouverneur sur le sujet embarrassant dont il y est question.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 229, fol. 3 (2).

(1) Maximilien-Emmanuel apostille : *Jay écrit à S. M.* — Le 2 avril, le Conseil remet au Gouverneur la copie de la sentence rendue en la matière par le Conseil de Flandre, de façon à pouvoir la communiquer à Madrid. Il y a encore une consulte à ce sujet, en date du 30 juillet 1696.

(2) La lettre du Roi manque.

1681., 24 janvier 1696. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Conseil est d'avis qu'on fasse payer à Gérard van Neriep et Henri Mosty, négociants bruxellois, les 230,560 florins qui leur étaient dus par le prince de Piombino, la demande de ces négociants étant fondée. 5

Le Roi approuve.

Secretarias provinciales, liasse 2493.

1682. La Haye, ... janvier 1696. — *Bernard de Quiros à Gonzalès Botello.*

Le comte de Kaunitz (1) a confié en secret à l'ambassadeur que le Gouverneur s'est déclaré partisan de l'extension du droit de vote que l'Empereur veut reconnaître au roi de Bohême, à condition que ce même Empereur obtienne de Charles II, la concession du gouvernement perpétuel des Pays-Bas en faveur de Maximilien. Quiros déclare qu'il serait très affligé s'il devait relater au Roi et au secrétaire d'État tout ce qu'il apprend, car il faudrait traiter tant de matières délicates. 15

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 105, fol. 39.

1683. Bruxelles, 4 février 1696. — *Consulte du Conseil privé.*

Les ministres des États-Généraux se sont adressés au Gouverneur général pour demander l'observation d'une convention faite en 1676 avec le marquis de Villa Hermosa au sujet des vaisseaux tombés aux mains des ennemis et repris par les armateurs de Flandre. A défaut de cela ils voudraient qu'on se décidât à observer les stipulations du traité de marine conclu entre l'Angleterre et la Hollande, le 22 octobre 1689. Le Conseil observe que le règlement de 1676 n'était que provisionnel, soumis à la ratification royale. Il a été depuis désavoué par Charles II. 25

(1) Dominique André de Kaunitz-Rittberg, ministre de Léopold I^{er} à la Cour de Bavière.

On ne voit pas comment on pourrait prendre comme règle un traité dans lequel l'Espagne n'a pas été comprise. Il semble au Conseil qu'il n'y a qu'à communiquer toute l'affaire à Madrid.

Conseil privé, recueil 345 (1).

5 1684., 14 février 1696. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil est d'accord avec le Conseil d'État de Belgique et le Conseil suprême de Flandre pour exclure les Jansénistes des charges publiques.

Estado, 3890.

10 1685. Bruxelles, 24 février 1696. — *Le baron de Prilmayer, ministre d'État de Maximilien-Emmanuel, à Quiros.*

On sait que le Roi désire maintenir à son service les troupes bava-
roises. Le Gouverneur est disposé, en cela, comme en toutes choses, à
condescendre à ses volontés. Il prie Quiros, qui a rédigé jadis le contrat
expirant au mois de mars prochain, de lui dire si l'intention du Roi
15 porte sur toute la durée de la guerre, ou pour un terme déterminé. Le
reste de la lettre concerne les troupes bavaroises qui servent en Cata-
logne (2).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 105, fol. 61.

20 1686. Bruxelles, 24 février 1696. — *Bernard de Quiros à Charles II.*

Le Gouverneur aura rendu compte sans doute de l'état déplorable où se trouve l'armée royale des Pays-Bas. Il paraît qu'il y a 3,000 hommes, qui, vaincus par la nécessité, sont allés s'engager dans les régiments

(1) Maximilien apostille : *Je feray écrire au Roy en ceste conformité.*

25 (2) Quiros transmet la lettre au Roi, le même jour (fol. 59). — Il y a encore une seconde lettre du ministre bavarois à Kaunitz au même sujet, le 16 mai 1696 (fol. 261), transmise également à Madrid. D'une lettre de Quiros adressée à Botello, le même jour (fol. 283), il ressort que José de Arze a aussi servi d'intermédiaire dans cette matière.

alliés. La cavalerie est réduite à 1,400 hommes. Cette déchéance publique est préjudiciable à la poursuite de la guerre et à la conclusion de la paix. Elle affaiblit les prétentions espagnoles dont Quiros est porteur. Celui-ci en attribue aux armées alliées la cause. Il incrimine les souffrances que font endurer au pays l'entretien et le logement des armées étrangères et les hostilités de l'ennemi. La situation actuelle préjudiciale aux principaux intérêts du Roi. Depuis qu'il se trouve ici, il n'a cessé d'insister pour que, devant l'impossibilité d'augmenter les troupes royales, on conservât au moins les unités existantes, quelle que soit la détresse financière. On doit déjà à Maximilien 10 1,200,000 écus pour le service de ses troupes. Dans cette situation, les unités royales restent dans une misère extrême malgré les efforts louables du Gouverneur. Instances pour qu'on envoie en Flandre l'argent nécessaire et des renforts. La campagne présente sera la dernière de la guerre. On a déjà tant dépensé. Ce serait malheureux si, 15 faute de cet ultime effort, les conditions de paix devenaient moins satisfaisantes.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 105, fol. 89.

1687. Bruxelles, 24 février 1696. — *Bernard de Quiros à Charles II.*

Quiros prétend avoir de bonnes raisons pour décliner toute participation aux jointes qui traitent des affaires des Pays-Bas. Il en a fait part au Gouverneur, en s'abstenant depuis plus de deux ans de toutes réunions de ce genre. Pourtant Maximilien-Emmanuel a désiré qu'il assistât à une assemblée de généraux et ministres. On y a discuté les moyens de payer l'infanterie et de remonter la cavalerie. Il y a 900 cavaliers démontés. Quiros a donc suivi la discussion et conclut que tout ce qu'on peut espérer, c'est un paiement problématique. Dans ces conditions les désertions vont continuer. Maximilien-Emmanuel a annoncé qu'il allait écrire au Roi sur la misère des troupes, tant des unités royales que bavaoises, et a prié Quiros d'en faire autant. Le Gouverneur a engagé 30 tous ses bijoux. Quiros regrette d'avoir été le rédacteur de la convention qui prévoit le paiement ponctuel des mensualités, alors que rien ne vient.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 105, fol. 98.

1688. Madrid, 1^{er} mars 1696. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi a examiné la lettre du Gouverneur datée du 17 novembre précédent et la consulte y jointe du Conseil d'État. Il a vu ainsi le zèle qu'on met à exclure de toutes les nominations les candidats jansénistes, les 5 rigoristes et les novateurs, leurs adhérents et protecteurs. Il approuve les décisions prises à cet effet. Il remercie le Gouverneur et se flatte qu'on observera rigoureusement ces mesures. On mettra fin de la sorte aux controverses. Le Roi a chargé son ambassadeur à Rome de faire des démarches auprès du Pape pour qu'il veuille prendre des décisions en 10 matière doctrinale et il a fait lui-même des instances à ce propos auprès du Nonce de Madrid.

Conseil privé, reg. 4, fol. 159 v°.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 631, fol. 102 v°.

1689. Madrid, 1^{er} mars 1696. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

15 Le Roi a reçu la consulte du Conseil privé relative à la prise du navire vénitien appelé « Le Cardinal ». Il veut que la question soit tranchée en justice et a répondu dans ce sens au diplomate vénitien.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 631, fol. 97 (1).

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières, le 24 novembre 1695, 20 pour le chanoine Geromino Pery de Blomero (fol. 99); le 2 février, pour Julian de Llano Velasco (fol. 100); le 29 mars 1696, pour Nicolas et Isabelle Nigri, enfants de Pierre Nigri, écuyer de l'Infante Isabelle (fol. 115); le 21 juin 1696, pour le roi d'armes Joseph van den Leene (fol. 146 v°); le 5 décembre 1696, pour l'hôpital Sainte-Marie, à Vilvorde (fol. 157); le 29 novembre 1696, pour l'abbaye de Gembloux (fol. 157); le 5 décembre 1696, pour Jean- 23 Baptiste Coppeters, receveur des contributions à Nieupoort (fol. 159); le 5 décembre 1696, pour le marquis de Castel-Moncayo (fol. 161); le 3 décembre 1696, pour l'hôpital de Ruremonde (fol. 164); le 31 janvier 1697, pour le prince de Ligne, gouverneur du Limbourg (fol. 165); le 31 janvier 1697, pour le comte d'Ursel, colonel des dragons (fol. 165); le même jour, pour la comtesse de Soissons (fol. 165); le 28 février 1697, pour André de Lados 30 (fol. 169); le 2 mars 1697, pour Nicolas-Antoine de Olivier, fils de Nicolas de Olivier, cosmographe et chroniqueur des Pays-Bas (fol. 170); le 23 mai 1697, pour Philippe-Balthasar Richard (fol. 177); le 7 juin, pour le Père Juvenal de Ananie, commissaire général des capucins aux Pays-Bas (fol. 182); le 21 juin 1697, pour l'Electeur Palatin (fol. 183); le 17 juillet 1697, pour les capucins de Bruxelles (fol. 184 v°); le 29 août 1697, pour le personnel 35 de la *Sala de Quentas* (fol. 193); le 7 novembre 1697, pour Ferdinand d'Eechoute, Philippe d'Hanins, Guillaume-François van der Sare et Jean Ramont, hauts échevins du pays de Waes (fol. 206 v°).

1690. Bruxelles, 9 mars 1696. — *Bernard de Quiros à Juan de Larea.*

Le Gouverneur a exposé différentes fois les raisons qu'il avait de n'être pas satisfait du secrétaire d'État et de guerre, José de Haro et a demandé d'en faire part à Madrid. L'ambassadeur cherche à s'esquiver, ayant décidé de s'abstenir d'une intervention dans les affaires des Pays-Bas, malgré les ordres du Roi de s'occuper de tout. En vertu de ce principe il a décliné la mission dont Maximilien-Emmanuel voulait le charger. Le prince a renouvelé ses instances en présence du veedor général, mais Quiros a persisté dans son refus. Depuis, il a reçu une lettre autographe le priant à tout le moins de représenter au Roi ce qu'il pensait lui-même être opportun à son service. Il sait que le Gouverneur a fait une démarche semblable auprès des trois ministres espagnols qui résident à Bruxelles, mais avec moins d'insistance. Ces ministres vivent à la Cour et sont mieux informés des raisons que le Gouverneur allègue pour se dire desservi par le secrétaire. Quiros s'en remet à leurs déclarations. En tout cas, il ne saurait approuver la conduite de Haro. Du moment où Maximilien-Emmanuel n'était pas satisfait de celui-ci, Quiros se persuadait que le Roi s'en remettrait au rapport de Maximilien ou s'informerait auprès de ceux qui avaient sa confiance : dans l'un et l'autre cas, lui-même resterait en dehors du conflit. Il proteste à nouveau du zèle, du désintéressement et du respect de Maximilien vis-à-vis de Charles II. Les erreurs qu'il peut commettre doivent être attribuées non à de mauvaises intentions, mais à de pernicious conseils.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 169.

1691. Bruxelles, 23 mars 1696. — *Bernard de Quiros à Juan de Larea* (1).

L'ambassadeur rappelle ses déclarations antérieures quant à la nécessité, pour des raisons d'honneur et d'économie, d'entretenir aux Pays-Bas des troupes royales et non des troupes étrangères fussent-elles celles du Gouverneur. Il s'est exprimé à ce sujet même avant la signature du

(1) Les mêmes considérations se retrouvent dans une lettre de Quiros à un autre secrétaire d'État, Crispin Gonzalez Botello, du 9 mars. (*Ibid.*, liasse 161.)

contrat convenu par le Roi avec ce dernier. Charles II a fait savoir par le canal de la secrétairerie d'État à Quiros qu'il voulait que la durée du contrat fût prolongée et que les troupes bavaroises continuassent à être à charge de l'Espagne. Quiros attendra, pour notifier la chose à Maximilien-Emmanuel, qu'il ait reçu réponse à la lettre qu'il a écrite à ce sujet à Larea. Il déclare encore que les troupes royales aux Pays-Bas sont si réduites; les Bavarois occupent les meilleurs logements et accaparent certaines faveurs qui devraient revenir aux unités espagnoles; ils se rendent coupables de pratiques qui ne sont pas à l'avantage du service royal mais au détriment du pays. Depuis huit mois Maximilien négocie pour faire passer ses troupes à la solde du roi d'Angleterre et des Provinces-Unies. Ce serait une bonne occasion de s'en débarrasser. A tout le moins ne faut-il conclure de nouvel engagement que pour la durée de la campagne.

15 *Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 169.*

1692. Bruxelles, 23 mars 1696. — *Bernard de Quiros à Juan de Larea.*

Le Gouverneur a rappelé à Quiros, en conversation privée puis en présence du prince de Vaudemont, que Charles II n'avait pas voulu consentir à l'envoi de délégués des provinces, chargés d'exposer la situation misérable du pays, l'urgente nécessité de secours venant d'Espagne. Il considérait que cela n'excluait pas le départ pour Madrid d'un ministre originaire des Pays-Bas bien informé. Les comtes de Bergeyck et de Tirimont étaient les plus notoires. Il espérait que l'un d'eux, de préférence le premier, voudrait se charger de cette mission. Il a demandé à ce propos l'avis de Quiros. Celui-ci a répondu qu'il savait que la question de l'envoi de députés belges avait été discuté dans une jointe composée de généraux et de ministres et qu'on y avait reconnu délibérément que cet envoi était inopportun. Il était inutile de demander au Roi de protéger les Pays-Bas, puisqu'il le faisait. Si, au cours de ces dernières années, l'envoi de secours avait été moins considérable que par le passé, cela était dû uniquement aux guerres de Catalogne, du Piémont et d'Afrique. Quant à l'envoi de Bergeyck ou d'un autre à Madrid, Quiros ne pouvait s'en occuper sans connaître au préalable l'opinion du Roi.

Le Gouverneur était libre de prendre une décision, tout comme l'ambassadeur l'était de se tenir sur la réserve. Au reste, Luis del Hoyo, qui avait résidé quatre ans en Flandre et siégé à la *Junta de Hazienda*, se trouvait bien au courant de tout et pourrait informer le Roi de vive voix. Le frère de Bergeyck allait, lui aussi, se rendre en Espagne. En plus, le Gouverneur entretenait deux ministres à la Cour. Les secrétaireries de Madrid étaient encombrées de projets et de propositions. La nécessité d'y envoyer Bergeyck paraissait donc bien problématique, encore qu'on ne trouverait dans les Pays-Bas aucun sujet plus capable que lui en matière de finances. Cela n'a pas empêché Maximilien-Emmanuel de s'informer, en présence de Quiros, des dispositions de Bergeyck quant à l'acceptation de cette mission. Celui-ci s'est excusé. Depuis, le Gouverneur s'est rallié à l'avis de Quiros. Bergeyck prétend d'ailleurs que ses obligations de famille le mettent dans l'impossibilité de partir.

Maximilien a vraisemblablement renoncé à son projet d'envoyer un ministre flamand à Madrid. S'il y revient plus tard, il ne l'exécutera qu'avec l'approbation préalable du Roi. Quiros a jugé bon d'en avertir en secret le secrétaire pour qu'on sache que lui-même n'y est intervenu en rien.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 169 (1).

1693. Bruxelles, 26 mars 1696. — *Instruction de Maximilien-Emmanuel de Bavière au comte de Bergeyck*.

Le Gouverneur envoie le comte de Bergeyck à Madrid pour proposer des réformes aux Pays-Bas.

Estado, 3891.

1694., 10 avril 1696. — *Consulte du Conseil d'État espagnol*.

Le Conseil propose de renvoyer tous les documents relatifs à la compagnie de de Croese au gouverneur de Cadix qui est plus compétent.

Estado, 4180.

(1) La question de l'envoi de Bergeyck à Madrid est traitée encore dans une autre lettre de Quiros à Larea, du 6 avril suivant. L'ambassadeur y expose que, nonobstant les indications données par sa lettre du 26 mars, il vient d'apprendre que Maximilien-Emmanuel a décidé définitivement l'envoi de Bergeyck à la Cour. (*Ibid.*)

1695. La Haye, 19 avril 1696. — *Bernard de Quiros à Charles II*.

La situation déplorable des troupes royales excite les ministres et vassaux fidèles à faire des projets pour leur rétablissement. L'ambassadeur en transmet un à Madrid. Il note que rien ne s'améliorera si le Roi ne prend les mesures et les précautions nécessaires. Ce n'est point la faute du Gouverneur. Sa bonté, ses occupations, les multiples consultes qu'on va lui soumettre, tout cela fait passer le temps. Quiros l'a entendu discuter la question avec diverses personnes et de manière excellente, mais il n'a pas montré l'énergie convenable pour l'exécution de ses décisions. L'origine des difficultés présentes est le défaut de paiement. On n'en sortira pas sans assurer la régularité de ce paiement

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 105, fol. 179.

1696. Madrid, 26 avril 1696. — *Charles II au Conseil d'État*.

Depuis quelque temps on a conféré aux Pays-Bas des dignités réservées à la collation royale, telle que celle de la collégiale de Lierre, ou l'office de prévôt de l'hôtel. Il y a là un abus. Le Roi veut que le Conseil connaisse la décision qu'il a prise à ce sujet à l'occasion de l'avènement au gouvernement général de Maximilien-Emmanuel. Il communique donc la liste de toutes les fonctions civiles et ecclésiastiques et de toutes les prérogatives qu'il s'est réservées. Le chef-président est chargé de l'exécution de cette prescription.

Secretarias provinciales, reg. 2633.
Conseil d'État, liasse 74 (1) et liasse 230.

1697. Madrid, 6 mai 1696. — *Rapport du comte de Bergeyck à Charles II*.

Ce rapport ou mémoire porte sur la situation publique et administrative du pays, sur les bienfaits qui résulteraient d'une prompte conclusion de la paix, surtout sur les réformes militaires.

(1) Voir les annexes indiquant les abbayes nominativement réservées à la collation royale.

C'est un tableau saisissant de la décadence militaire de l'armée à la fin du XVII^e siècle. Les gardes mises à part, Bergeyck trouvait à peine sept cavaliers dans une compagnie.

Estado, 3891.

1698. Madrid, 24 mai 1696. — Charles II à Maximilien-Emmanuel. 5

Le Roi a résolu, à l'occasion de la mort de la Reine, sa mère, qu'on observe dans tous ses États les règles fixées par la pragmatique qu'il a édictée en 1691 pour l'Espagne au sujet du deuil. Il communique le texte en question de manière à ce que le Gouverneur puisse, à l'intervention des conseillers du pays, faire publier un règlement basé sur 40 cette pragmatique et approprié aux coutumes locales. La dépense sera peu conséquente pour chacun à titre individuel tandis qu'elle serait considérable si la totalité devait être mise à charge des finances royales. Le Roi décide donc que chacun devra se mettre en deuil à ses frais.

Conseil d'État, liasse 80^e (1). 45

1699. La Haye, 10 juin 1696. — Le baron de Suazo à Bernard de Quiros.

Maximilien-Emmanuel vient de lui demander une nouvelle avance de fonds. Il aurait d'excellentes raisons pour la refuser, car, alors qu'on lui devrait une grande reconnaissance, il se trouve souverainement 20 mortifié. Il communique à Quiros la lettre qu'il vient d'écrire au Gouverneur, lui manifestant son mécontentement. Il prie l'ambassadeur d'en envoyer la copie au Roi et à Botello pour qu'on cesse à Madrid d'intriguer contre lui. On pourra voir qu'il n'a pas demandé un sou d'escompte pour les 99,000 écus qu'il a récemment remis à Maximilien. 25

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 106, fol. 15.

(1) Voir, en annexe, le texte annoncé dans le corps de la lettre.

1700., 20 juin 1696. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre*.

Au sujet du baron de Cecati, gouverneur de l'Académie royale militaire de Bruxelles, qui offrait sa démission et demandait à rentrer dans 5 l'armée afin de pouvoir satisfaire ses créanciers.

La consulte rappelle que depuis 1689 Cecati exerce cet emploi, dans lequel il succéda à son père, celui-ci en avait été chargé, en 1671, aux gages de 5,000 florins, avec l'obligation d'avoir un grand nombre de 10 chevaux et de payer des maîtres ès arts militaires, afin d'instruire la noblesse. Mais Cecati fils n'avait pu continuer sa direction, faute d'argent.

Le Conseil propose de lui donner ce qui lui revient et le Roi approuve.

Secretarias provinciales, liasse 2493.

1701. Madrid, 22 juin 1696. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

15 Le marquis de Casteldosrius, ambassadeur à Lisbonne, a rendu compte de la saisie faite par un corsaire de Flessingue d'un vaisseau ostendais. Le Gouverneur est prié de donner son aide aux intéressés.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 229 fol. 82 (1).

1702. Madrid, 19 juillet 1696. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

20 Le Roi a examiné la requête des chevaliers de la Toison d'or relative aux privilèges dont ils réclament la jouissance et la consulte du Conseil des Finances concernant le même sujet. Il prescrit d'assurer à ce propos l'exécution des ordres qu'il a donnés le 16 avril 1692 de façon à ce que les intéressés soient satisfaits. En ce qui concerne l'exemption des droits 25 de douanes, la demande doit être soumise à l'examen du Conseil privé. Dans l'intervalle, les chevaliers de l'Ordre devront payer ces droits, mais leur argent demeurera consigné.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 631, fol. 132 v^o.

(1) Voir les annexes, nos 84 et suiv.

1703. Madrid, 27 juillet 1696. — *Bernard de Quiros à Juan de Larea.*

Exposé d'une entrevue secrète qu'il a eue avec l'archevêque de Malines. Celui-ci lui a révélé les prétentions du baron de la Margelle, chanoine de Liège, suffragant de l'Électeur de Cologne au décanat d'Osnabruck. Ce prélat est frère du grand bailli du Limbourg ⁽¹⁾, grand 5 ami du Gouverneur. L'archevêque craint qu'il y ait là des intelligences avec la France. Il tient le fait du jésuite Scherer, confesseur de Maximilien, qui désapprouve cette candidature. Quiros rapporte par le menu toute la conversation. Il note que l'archevêque prétend savoir que les familiers et les partisans du Gouverneur parlent de ses prétentions à la 10 souveraineté et perpétuité des Pays-Bas. Il expose les expédients envisagés pour faire échouer cette candidature et conclut qu'avant tout il en a voulu avertir le Roi. Il en profite pour faire un exposé de la situation du gouvernement des Pays-Bas. Il faut une réorganisation complète. Rien ne se fera de bon sans donner l'autorité requise aux ministres 15 espagnols. Il est nécessaire qu'il y ait aussi assez de ministres flamands qui, d'accord avec les précédents, travaillent au service du Roi. Le manque de secrétaire d'État et de Guerre se fait fortement sentir. Haro est sur le point de partir, on n'a pas pour lui la considération qui lui est si nécessaire. Le secrétaire d'État et de Guerre qui va venir doit être 20 le gardien des bons principes. Il ne peut rien faire sinon d'accord avec les autres ministres espagnols. Il doit donner l'exemple du désintéressement et de l'application au service royal, veillant au paiement régulier des troupes espagnoles, en particulier des généraux et des officiers qui en ont besoin pour pouvoir vivre avec le décorum nécessaire. Il faut 30 aussi qu'à Madrid on prenne les affaires de la Flandre à cœur. Si l'indifférence qu'on soupçonne régner à la Cour persiste, tout se perdra.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 169.

1704. Madrid, 3 août 1696. — *Juan de Larea, secrétaire d'État, au comte de Canillas, secrétaire du Conseil suprême de Flandre.* 35

Larea demande si l'emploi de grand fauconnier de Flandre, vacant depuis la mort du prince de Barbanson, est à la collation du Roi et si les

(1) Arnould-Thierry, baron de Lamargelle, drossard du Limbourg de 1664 à 1718.

dépêches qui le confèrent doivent être expédiées par la voie du Conseil suprême de Flandre ou par l'office de l'Audiencier des Pays-Bas.

Secretarius provinciales, 2608.

1705. La Haye, 9 août 1696. — *Bernard de Quiros à Charles II.*

5 Rapport sur un incident survenu entre les cuirassiers du duc de Bavière et les dragons du Roi. Le Gouverneur a envoyé à ce propos à La Haye, un gentilhomme de sa chambre, le comte de Costa, pour en faire relation à Quiros. Celui-ci avait déjà reçu un rapport d'un des généraux du Roi. Les deux relations sont d'ailleurs concordantes. L'ambassadeur 10 et le gentilhomme ont échangé des politesses. Quiros a assuré son interlocuteur des bonnes dispositions des généraux espagnols vis-à-vis du Gouverneur. La question en elle-même n'est pas de nature à devoir être rapportée au Roi. D'ailleurs, si on prend des mesures pour l'avenir, il vaut mieux n'en plus parler. Les généraux du Roi, Bedmar, le comte 15 de Grajal et le duc de Holstein ont accompli leur devoir en protégeant les troupes royales. L'incident est purement fortuit et se réduit à des insultes et des insolences de soldats.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 106, fol. 117.

1706. La Haye, 9 août 1696. — *Bernard de Quiros à Gonzalès Botello.*

20 A l'occasion des doléances de Suazo, Quiros a écrit à Maximilien-Emmanuel et a communiqué sa lettre à Madrid. Il a reçu à cette occasion de Gonzalès Botello une série de réprimandes, dont il prétend se disculper. Le secrétaire d'État lui signifie qu'il doit s'exprimer avec plus de modération vis-à-vis du Gouverneur, faire preuve de moins d'acrimonie, employer des termes plus respectueux. Il répond n'avoir envoyé 25 cette lettre que sur les instances de Suazo. Il prétend avoir écrit de façon convenable au point qu'aucun ministre du Gouverneur ni aucune personnalité de la Cour ne pourrait s'en plaindre. Dans le même courrier se trouve une dépêche royale relative aux négociations de paix; il est 30 dit que l'ambassadeur doit en faire part en termes très dignes et décents.

Il proteste de ne s'être jamais servi d'autres termes à l'occasion des multiples sollicitations qu'il a faites depuis tant d'années à propos des affaires principales de la monarchie. Il se justifie aussi de ce que dans les deux courriers précédents il ne se soit trouvé aucune lettre adressée par lui au Roi. L'ambassadeur termine par des plaintes. Il est venu à La Haye, non à la suite d'une brigue, mais exclusivement par obéissance. Il se plaint de sa santé et de ses travaux. Il a envoyé un agent à la Cour pour demander l'autorisation de rentrer en Espagne.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 106, fol. 137.

1707. Bruxelles, 15 août 1696. — Maximilien-Emmanuel à Bernard de Quiros.

Quiros s'est plaint à Maximilien-Emmanuel de se trouver sans aucune instruction royale et ne pouvoir par conséquent agir. Le Gouverneur déclare que lui aussi désire recevoir des indications de la Cour. Au sujet des négociations à entreprendre, depuis les déclarations pacifiques du roi d'Angleterre, Quiros a prié le Gouverneur de faire rapport sur l'état des choses et de lui demander la désignation des plénipotentiaires qui devront le représenter au Congrès de la paix. Maximilien tient compte de la déclaration faite par Quiros de ne pouvoir accepter comme base la paix de Nimègue, persuadé que le diplomate a agi conformément aux ordres du Roi. Le Gouverneur sera heureux de recevoir Quiros à Bruxelles, s'il juge impossible de traiter les affaires par correspondance.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 229, fol. 152.

1708., 16 août 1696. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Sur la distribution du bois provenant de la forêt de Soignes, de la part qui revient aux membres des Conseils collatéraux, aux institutions charitables, etc.

Secretarius provinciales, reg. 2638.

1709. La Haye, 20 septembre 1696. — Bernard de Quiros à Charles II.

Le Roi a remis à Quiros une copie du mémoire que lui ont présenté le prince de Ligne, le duc de Havré et le prince de Chimay, rappelant de manière détaillée les extorsions qu'ils ont eu à subir de la part de la France. Il s'agit de la jouissance des biens qu'ils possèdent dans les territoires conquis et qu'on leur défend de vendre. L'ambassadeur devrait en conférer avec Maximilien-Emmanuel et tâcher de faire obtenir des déclarations précises qui mettent les intéressés à l'abri de ces vexations. Quiros rappelle ses lettres précédentes concernant la matière. Il insiste pour que le Roi procure l'intervention des ministres impériaux, afin que les intérêts de ses sujets soient traités tout d'abord au Congrès de la paix. Au reste, Quiros a déjà fait des démarches auprès d'eux et des ministres hollandais. Si on ne se met d'accord à ce sujet entre alliés avant de traiter des questions sujettes à médiation, on connaîtra à nouveau les inconvénients qui se sont présentés au Congrès de Nimègue. Quiros a rendu compte du tout à Maximilien-Emmanuel. Il a insisté pour obtenir de lui une spécification de tous les desiderata des sujets du Roi, en attendant que les délégués espagnols au Congrès soient désignés.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 106, fol. 233.

1710. Bruxelles, 21 septembre 1696. — Décrets de Maximilien-Emmanuel au Conseil d'État.

Pour le moment il y a à La Haye des tractations multiples en vue de la paix. Il convient pour le service royal que Quiros soit pourvu de tous les documents et de toutes les indications nécessaires pour la direction de cette affaire. Dans les quinze jours le Conseil fera un rapport complet sur les diverses réunions que la France a exécutées depuis les traités d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue, sur les incidents des conférences de Courtrai, sur toutes les usurpations de la France. Il déterminera avec précision la part qui incombe à cette puissance dans les rentes hypothéquées sur la généralité de Flandre. L'ensemble sera rédigé de manière à éviter tout prétexte à controverses tant au Congrès de paix que dans la suite, à propos des places qui seront restituées. Le Conseil fera le tableau

en détail, car avec les Français on ne saurait prendre trop de précautions. Le duc de Havré et le prince de Chimay ont présenté des mémoires au Roi pour sauvegarder leurs intérêts personnels lors de la conclusion de la paix. Il s'agit des propriétés qu'ils possèdent dans les pays conquis. Le Roi a prescrit au Gouverneur de les protéger et de faire de même 5 pour les divers représentants de la noblesse. Le Conseil fera aussi un rapport complet sur toutes les prétentions des sujets du Roi de façon à pouvoir en donner communication à Quiros.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 229, fol. 176.

1711. La Haye, 22 septembre 1696. — *Bernard de Quiros à Juan de 40 Larea.*

Dès qu'il le pourra, Quiros fera au Roi des rapports précis sur différentes affaires des Pays-Bas. Il se fait des dépenses considérables à Bruxelles et dans les autres villes en fait de vêtements brodés d'or et d'argent, de galons et d'ornements. Il y a là une exagération à laquelle 45 de tout temps il eût fallu remédier, mais intolérable maintenant devant les ruines et la désolation de Bruxelles. Il ne peut en résulter que des préjudices, par l'augmentation de la détresse de ceux qui par point d'honneur doivent tenir un rang. Il faudrait publier un édit réprimant ce luxe. Quiros n'a pas voulu en parler au Gouverneur. Il sait que si 20 l'ordre ne vient pas du Roi, dans sa grande bonté il va écouter tout le monde, notamment certaines gens qui défendront la cause des marchands de Paris, intéressés dans ces abus. Ce sont ceux là aussi qui interviennent pour qu'on ne chasse pas de Bruxelles les nombreux 25 Français qui s'y trouvent.

L'ambassadeur traite ensuite la question des mesures à prendre pour donner satisfaction à la cavalerie royale. Seulement, il ajoute que tout le monde en parle sans que nul ne cherche le moyen de la résoudre. Les alliés ont choisi pour leurs troupes les meilleurs quartiers d'hiver. Une 30 jointe de généraux a été tenue au camp à Hal pour arranger cette affaire. Une autre jointe a été mise sur pied à la suite de la désolation causée par le bombardement.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 169.

— 1712. Bruxelles, 26 septembre 1696. — *Maximilien-Emmanuel à Bernard de Quiros.*

Les marchands des Pays-Bas ont à diverses reprises sollicité des passeports de mer impliquant l'autorisation d'aller acheter des vins en 5 France. Le Gouverneur s'y est toujours refusé, eu égard aux multiples raisons et à la parole donnée à M. Dickvelt au mois de mai dernier. Il a été stipulé alors que les gouvernements de Bruxelles et de La Haye observeraient ponctuellement la décision prise de n'accorder aucune licence de ce genre pour éviter le dommage qu'occasionnerait à la cause 10 commune la continuation de ce trafic. Les marchands sont revenus à charge, ils allèguent que, malgré la prohibition, les sujets des États-Généraux continuent leurs relations avec la France et y achètent de grandes quantités de vin, à la faveur des passeports obtenus de leur 15 gouvernement. Les marchands hollandais ont leurs caves bien fournies, tandis que l'interruption du trafic a ruiné les douanes d'Ostende. Les droits d'entrée et de sortie ne suffisent plus à payer le pain de munition, tandis que la ruine complète du pays a anéanti toute autre ressource. Quiros entretiendra Dickvelt de cette affaire et fera voir les raisons qu'il 20 y a de concéder les passeports demandés puisque les marchands étrangers peuvent en obtenir (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 229, fol. 186.

1713. La Haye, 4 octobre 1696. — *Bernard de Quiros à Charles II.*

En exécution de l'ordre royal, Quiros a dressé la liste des places des Pays-Bas qui doivent être restituées au Roi à l'occasion de la paix (2).

25 *Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 106, fol. 253.*

(1) Voir une seconde lettre au même sujet (fol. 258), en date du 28 octobre.

(2) Le tableau se trouve en annexe (fol. 255). Il cite : Furnes et son *ambacht*, Ypres et sa châtellenie, Roulers, Loo et Renaix, Menin, Courtrai, Aire, Armentières, La Bassée, les pays de l'Allee et de la Gorgue, Lille, Tournai, Bouchain, Valenciennes, Condé, 30 Saint-Ghislain, Mons, Binche, Beauvais, Maubeuge, le comté de Beaumont, la principauté de Chimay, Walcourt, Charlemont, Agimont et Givet, Charleroi, la ville et la province de Luxembourg.

1714., 16 octobre 1696. — *Hubert-Joachim de Croese à Charles II.*

De Croese demande au nouveau gouverneur de Cadix, Don Fernando del Fuego, les documents qu'il avait remis lui-même à Don Fernando de Velasco, récemment promu au gouvernement de la Catalogne. §

Estado, 4180.

1715. La Haye, 1^{er} novembre 1696. — *Bernard de Quiros à Charles II.*

L'ambassadeur a écrit à Maximilien-Emmanuel une lettre dont il remet le texte à Madrid, pour l'engager à se prêter aux désirs exprimés par la noblesse et les autres habitants des Pays-Bas (1). 40

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 106, fol. 289.

1716. Madrid, 29 novembre 1696. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

L'archevêque de Malines et les évêques de Belgique ont demandé l'approbation royale sur une requête qu'ils ont envoyée à Rome contre 15 jansénistes et rigoristes. Le Roi demande à ce sujet l'avis du Gouverneur, qui entendra au préalable le sentiment du Conseil d'État (2).

Audience, carton 1453.

1717. Bruxelles, 1^{er} décembre 1696. — *Consulte du Conseil privé.*

L'avocat Jean Beydaels, issu d'une des sept familles nobles de Bru- 20 xelles, sollicite la succession du roi et héraut d'armes de Namur, Jean Bouhelier, récemment décédé. Le Conseil convient de la compétence de l'intéressé dans l'art héraldique qu'il pratique depuis vingt-quatre ans.

Conseil privé, recueil 345 (3).

(1) La lettre de Quiros à Maximilien-Emmanuel manque. Nous l'avons vainement cher- 25 chée dans la correspondance de l'ambassadeur avec le Gouvernement des Pays-Bas.

(2) La requête des évêques, datée du 19 juillet 1696, se trouve dans le même dossier, comme aussi celle envoyée au Roi.

(3) Maximilien-Emmanuel apostille : *J'en écriray au Roy.*

1718. Madrid, 21 décembre 1696. — *Charles II à Quiros.*

Le marquis de Canalès a fait savoir que, lors du séjour qu'il a fait à Londres à l'occasion de son retour d'Espagne aux Pays-Bas, Bergeyck a fait des ouvertures au roi d'Angleterre et à différents ministres anglais 5 au sujet des conditions de paix, particulièrement de la restitution de Luxembourg. Il en est résulté du mécontentement tant chez le monarque anglais que chez ses ministres. On prétend que ces ouvertures sont contraires aux propositions faites par Quiros et d'autres diplomates espagnols, conformément aux ordres du Roi. Il faut parer aux inconvé- 10 nients pouvant résulter de cette nouveauté, de la légèreté et de la loquacité de Bergeyck qui s'est enhardi à divulguer des affaires si pernicieuses, sans avoir reçu aucune commission à cet effet. Quiros notifiera la chose au gouvernement hollandais, de façon à écarter toute cause de défiance. Il fera savoir que les déclarations de Bergeyck sont le fruit de 15 sa présomption à intervenir dans des affaires qui ne regardent que les ministres du Roi. Quiros observera une extrême réserve pour éviter de plus grands préjudices.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 106, fol. 337.

1719., 22 décembre 1696. — *Décret de Charles II.*

20 Dorénavant les mercèdes ne dépasseront pas le chiffre de cinq réaux par jour.

Estado, 3891.

1720. Bruxelles, 9 janvier 1697. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil a pris connaissance de la lettre que l'archevêque de Malines 25 et les évêques des Pays-Bas ont écrite au Roi pour demander son appui auprès du Pape relativement à une représentation qu'ils lui ont faite au sujet des jansénistes et des rigoristes. Le Conseil fait observer que tous ces points ayant été résolus par un bref du Pape (1), il n'a pas plus

(1) Il s'agit sans doute d'un bref d'Innocent XII, daté du 24 novembre 1696 et dont la 30 copie se trouve dans le même dossier.

d'observations à faire d'autant, ajoutent les conseillers, qu'il s'agit de matières — *qui ne sont pas de notre profession mais de théologie.* — Le bref montre d'ailleurs que plusieurs controverses sont encore pendantes à Rome au sujet de l'administration des sacrements et qu'on s'efforce de les résoudre. Le Roi pourrait charger son ambassadeur à Rome d'insister pour que ces difficultés puissent être bientôt terminées.

Audience, carton 1453.

1721. Madrid, 1^{er} février 1697. — *Crispin Botello à Bernard de Quiros.*

Le Roi a pris connaissance de la correspondance échangée entre Bernard de Quiros et Maximilien-Emmanuel à propos du départ immédiat du comte de Tirimont pour La Haye. Quiros observera la décision que Maximilien-Emmanuel prendra à ce sujet.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 107, fol. 114.

1722. Madrid, 15 février 1697. — *Charles II à Bernard de Quiros.*

Quiros a communiqué jadis à Madrid un papier émanant du baron de Prilmayer, ministre de Maximilien-Emmanuel, demandant si les troupes bavaroises engagées en Flandre resteraient au service du Roi pendant toute la guerre ou seulement pour un terme de deux ans. Le Roi a décidé de conserver ces unités et Quiros en fera la déclaration au Gouverneur. Il annonce, en outre, qu'il cherche à réunir l'argent qui leur est nécessaire.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 107, fol. 134.

1723. Madrid, 4 mars 1697. — *Charles II à Bernard de Quiros.*

Quiros a écrit à Maximilien-Emmanuel pour connaître son avis et ses instructions au sujet de l'acceptation éventuelle de la médiation de la Suède. Il a, en outre, fait connaître sa répugnance à se rendre à un congrès public tant que les Français n'auront pas déclaré ouvertement

leur intention de restituer Luxembourg et une série de places réunies. Les ministres alliés n'en continuaient pas moins leurs instances pour que le Congrès pût s'ouvrir sans tarder. Maximilien-Emmanuel a réuni à ce propos une jointe de ministres et de généraux et a donné son approbation à l'attitude de Quiros. Le Roi approuve la conduite de son ambassadeur d'une façon générale, mais non le refus catégorique qu'il a opposé à l'avis unanime des ministres alliés. C'est lui qu'on rendra responsable de la continuation de la guerre et cela au moment où l'Empereur a fait des concessions. Quiros doit tenir compte de la situation de la monarchie et de la nécessité d'une paix rapide. Le Roi lui prescrit formellement d'accepter la médiation du roi de Suède. Si tous les ministres alliés se rendent au Congrès, Quiros en fera autant.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 107, fol. 209.

1724. Bruxelles, 8 mars 1697. — *Bernard de Quiros à Charles II.*

Le Roi a prescrit le paiement des gages de l'archevêque de Malines, en qualité de conseiller d'État. Le Conseil des Finances a objecté que la patente du prélat n'avait pas été entérinée et que ce dernier ne prenait pas part aux travaux du Conseil. Quiros prétend que l'archevêque est de tous les ministres des Pays-Bas le plus zélé. Le diplomate en a fait souvent l'expérience. Il serait opportun de déterminer son droit d'entrée au Conseil.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 107, fol. 270.

1725. Madrid, 23 mars 1697. — *Le comte de Monterey au chef-président du Conseil privé.*

Monterey a reçu la lettre du chef-président l'avertissant des diligences faites par le Conseil privé à propos de l'assemblée des évêques des Pays-Bas convoquée par l'archevêque de Malines. Il importe souverainement au service royal d'être informé de semblables réunions. Il approuve formellement la conduite suivie par le Conseil en la matière (1).

Conseil privé, reg. 183, fol. 42.

(1) Voir, dans le même registre, divers actes au sujet de cette assemblée des évêques qui avait sans doute pour objet la discussion de questions relatives au Jansénisme.

1726. Madrid, 12 avril 1697. — *Charles II à Bernard de Quiros.*

Quiros a signifié à Maximilien-Emmanuel la décision royale de garder les troupes bavaroises en Flandre et le Gouverneur s'est montré très satisfait. Le Roi approuve l'attitude de Quiros et le charge d'exprimer à Maximilien la satisfaction royale pour la condescendance dont il a fait 5 preuve.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 107, fol. 41.

1727., 17 mai 1697. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel de Bavière.*

Le Roi demande des renseignements à Maximilien-Emmanuel sur 10 l'affaire des marchands de draps.

Estado, 3917.

1728. Madrid, 7 juin 1697. — *Charles II à l'archevêque de Malines.*

Accusé de réception de diverses lettres de l'archevêque notamment de celle où ce dernier justifie son refus d'approuver l'élection faite d'un 15 prévôt de la Congrégation des Oratoriens. Il se fonde à ce propos sur la décision royale de faire exclure des charges politiques et ecclésiastiques tous ceux qui sont infectés de jansénisme ou qui contribuent à troubler la paix de l'Église. A son avis, le Père de Hont, que les Oratoriens 20 avaient choisi, est non seulement un adhérent du jansénisme, mais un des chefs principaux de ce parti. L'archevêque s'est adressé à la Cour, sollicitant la protection royale, parce que la Curie veut le contraindre à approuver l'élection de ce religieux. Le Roi déclare que la décision 25 ayant été prise à Rome, il se trouve lui-même désarmé. Tout ce que l'archevêque peut faire est d'en appeler au Pape. Quant à lui, il est décidé à laisser aux juges ecclésiastiques toutes les affaires qui sont d'ordre purement clérical, comme il en est à présent. Il veut témoigner au Saint-Siège la subordination qui lui est due.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 609

1729. Madrid, 7 juin 1697. — *Charles II à Bernard de Quiros.*

Au sujet des négociations de la paix. Si on ne peut aboutir à une conclusion rapide, Quiros s'efforcera habilement d'obtenir un armistice. Le Roi a écrit aussi dans ce sens à Maximilien-Emmanuel avec qui 5 Quiros demeurera en rapport en cela comme en toutes autres choses.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 107, fol. 192.

1730. Madrid, 5 juillet 1697. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le prince de Nassau a demandé qu'on donnât à son fils le premier 10 régiment de cavalerie qui deviendrait vacant et qu'en attendant on lui payât une solde suffisante, de façon à ce qu'il puisse se tenir convenablement en campagne. Le prince lui-même ne peut lui fournir le nécessaire à cause des grandes pertes qu'il a subies. Le Gouverneur convient de la vérité de ces allégations; aussi le Roi prescrit-il de donner satisfaction au prince.

15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 291, fol. 159.

1731. Madrid, 5 juillet 1697. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Les députés des cercles de la région du Rhin ont fait part de leur 20 appréhension d'être attaqués par les Français et de la réunion qu'ils ont tenue à Francfort, où ils se sont engagés à une aide réciproque pour assurer la défense de leur territoire. Ils ont sollicité la collaboration du Roi, comme chef du Cercle de Bourgogne, et l'intervention d'une armée de 4,000 hommes, conformément à la répartition faite à la diète de Ratisbonne en 1681. Le Gouverneur est chargé de prendre des informations particulières sur ce qui s'est passé à cette diète.

25

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 631, fol. 182 v°.

1732. Madrid, 18 juillet 1697. — *Charles II au comte de Monterey.*

Les mercèdes données à ceux qui ont versé leur sang au service du Roi ne sont pas des faveurs accordées à titre gracieux; par conséquent,

elles ne sont pas comprises dans le dernier décret suspendant ou diminuant les pensions.

Secretarias provinciales, liasse 2494.

1733. Madrid, 1^{er} août 1697. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Les mercèdes accordées à des blessés ou à des héritiers de soldats 5
morts à la guerre ne sont pas de simples faveurs, mais doivent être
considérées comme dues en justice. Il y a donc lieu de les exempter des
restrictions mises aux autres faveurs.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 631, fol. 187 v^o.

1734. Bruxelles, 2 août 1697. — Maximilien-Emmanuel à Bernard de 40
Quiros.

A son retour à Bruxelles, Maximilien-Emmanuel a eu une entrevue
avec le roi d'Angleterre. Celui-ci s'est fait l'écho des doléances fran-
çaises, prétendant que c'est l'opposition des Espagnols au Congrès de
paix qui était la cause de la continuation des dévastations. Le souverain 45
ajoutait qu'en conséquence de la supériorité de l'ennemi, des souf-
frances endurées par le pays, de l'absence totale de remèdes à y apporter,
il fallait accepter la paix, soit sur la base du traité de Nimègue, soit par
un équivalent pour Luxembourg. Il prétendait que telle était son opi-
nion et qu'il allait la notifier à Madrid. Maximilien-Emmanuel a convo- 20
qué immédiatement une jointe où siégeaient le prince de Vaudemont,
le chef-président, le vedor général et Bergeyck. Il leur a communiqué
la déclaration du roi Guillaume et réclamé leur avis. L'opinion a été
unanime en faveur de l'acceptation des propositions françaises. On
proposa d'offrir comme équivalent de Luxembourg : Furnes, Ypres, 25
Menin, Tournai, Condé, Maubeuge et Charlemont et d'ajouter que si
l'offre ne plaisait pas aux Français, ils n'avaient qu'à faire des contre-
propositions. Quiros peut faire cette proposition si elle conduit à une
suspension d'armes dans tous les États de la monarchie, impliquant
notamment pour les troupes françaises en service aux Pays-Bas le retrait 30

derrière leurs lignes en Flandre, en Hainaut et dans le pays de la
Sambre.

Maximilien-Emmanuel expose à son tour tous les mauvais côtés de la
situation militaire, la ruine du pays, l'absence de tout espoir, la déclara-
5 tion du roi d'Angleterre, qu'il ne faut attendre aucune amélioration des
conditions, la menace qu'un retard pourrait les rendre encore plus
dures et plus ignominieuses. Il rappelle que les Français ont déclaré
que si leurs propositions ne sont pas acceptées dans le courant de ce
mois, ils ne se considéreront plus comme obligés de les maintenir dans
10 l'avenir. Maximilien se rallie donc à l'avis unanime de ses ministres;
il demande que Quiros lui communique éventuellement ses objections
et annonce qu'il va notifier sa manière de voir au Roi comme il l'a fait
déjà au roi Guillaume. Ce dernier a d'ailleurs déclaré que les places
réclamées par les Français en échange de Luxembourg lui paraissent
15 plus nécessaires que cette dernière place.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 230, fol. 283.

1735. Bruxelles, 8 août 1697. — Consulte du Conseil d'État.

Le Conseil a examiné, sur l'ordre de Maximilien-Emmanuel, deux
lettres de Bernard de Quiros relatives aux négociations de paix. Il con-
20 state que le Gouverneur communique le texte de ses consultes aux ambas-
sadeurs de La Haye qui à leur tour les envoient à Madrid. Il observe qu'à
la Cour on s'imagine sans doute que le Conseil doit avoir reçu les indica-
tions nécessaires. Il y a là une erreur. Le Conseil ignore la teneur des
instructions données aux ambassadeurs par le Roi. Il n'a vu aucun des
25 traités conclus avec les alliés au commencement des hostilités, il n'a
aucune connaissance des préliminaires de paix. Dans ces conditions son
information est insuffisante pour pouvoir servir utilement le Roi, puis-
qu'il ne peut apprécier les principes et fondements sur lesquels il faut
s'appuyer. Dans les consultes précédentes se trouvent peut-être des affir-
30 mations incompatibles avec ces principes. Le Conseil décline à ce pro-
pos toute responsabilité.

Il regrette de n'avoir eu communication des propositions de paix que
les ambassadeurs espagnols ont faites au ministre médiateur. Le 28 mai

précèdent le Conseil a rédigé une autre consulte sur un texte de proposition de paix qui lui avait été transmis par Maximilien. A l'heure actuelle les ministres déclarent que ce projet n'émane pas d'eux mais qu'ils en ont délivré un autre ⁽¹⁾. Ce dernier, le Conseil l'ignore.

Dans un mémoire émanant, dit-on, du comte de Tirimont, il est fait 5 allusion au désir de ceux du Vieux-Bourg de Gand demandant que la France renonçât à ses prétentions sur la châtellenie d'Alost. Le Conseil propose d'éviter cette insertion qui pourrait servir de prétexte à la France pour réclamer des compensations. Il a fait envoyer à Quiros les documents qu'il s'est procurés au sujet des écluses de Nieuport et de 10 Furnes.

Le Conseil ignore si, après la paix de Nimègue, il y a eu une commission particulière pour la restitution des archives des places demeurant aux deux couronnes. Les documents relatifs à la conférence de Courtrai se trouvaient dans un grand coffre que le comte de Tirimont a emporté 15 lors de son départ à La Haye. On a enlevé d'ailleurs tous les documents que l'on jugeait devoir être utiles à l'ambassadeur de La Haye, sans en laisser de notice.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 230, fol. 357 ⁽²⁾.

1736. Bruxelles, 10 août 1697. — Maximilien-Emmanuel à Bernard 20 de Quiros.

Réclamations du Gouverneur général contre les assertions de Quiros suivant lesquelles les conditions de la paix seraient arrangées entre Maximilien-Emmanuel, le roi Guillaume et les États-Généraux. Le Gouverneur affirme que Quiros aurait dû éviter de s'exprimer d'une 25 manière si peu exacte. Elle ne peut que nuire aux bonnes relations qui ont toujours existé entre eux. Il justifie les suggestions qu'il a faites à propos de l'équivalent à donner pour Luxembourg, en faisant observer que la teneur même des préliminaires de paix indique qu'il faudra un

⁽¹⁾ Voir le texte de cette consulte avec les remarques faites par les ambassadeurs 30 (Quiros et Tirimont), fol. 291 et suiv.

⁽²⁾ Maximilien-Emmanuel communique cette consulte à Quiros, le 16 août suivant (fol. 355).

équivalent. Il déclare avoir communiqué à la jointe tous les ordres qu'il a reçus du Roi. Ceux dont Quiros est dépositaire ne peuvent être différents, d'autant plus que le Roi a prescrit à Quiros de tenir Maximilien-Emmanuel au courant de toutes les négociations, ce qui a été fait dans 5 la majorité des cas.

Les ministres du gouvernement des Pays-Bas et le Gouverneur lui-même persistent dans leur opinion précédente. Il est nécessaire que Quiros s'informe si les Français veulent accepter le rétablissement de la situation déterminée par la paix de Nimègue et dans l'affirmative s'y 10 rallie également. Si, conformément à la teneur des préliminaires, les Français exigent qu'on leur fasse une offre à propos de la compensation pour Luxembourg, Quiros doit exécuter les instructions données par la lettre précédente. S'ils n'acceptent pas les propositions faites quant à l'équivalent, Quiros doit malgré tout accepter le texte émanant des 15 Français, puisqu'en fin de compte le Roi choisira en dernier ressort. En agissant de la sorte, Quiros se conformera certainement — le Gouverneur l'atteste — à la volonté de Charles II. Il est de l'intérêt du Roi d'accélérer la conclusion de la paix pour ne pas se voir obligé d'accepter quand même au dernier jour les conditions indiquées. Quiros sera res- 20 ponsable des inconvénients qui peuvent résulter de tout retard, prise de Barcelone, d'Audenarde, dommages résultant pour le pays de la prolongation des hostilités, etc. Si toutes les troupes alliées demeurent pendant l'hiver dans le pays de Sa Majesté, il en coûtera des millions. Maximilien-Emmanuel annonce qu'il rendra compte de tout au Roi.

25

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 230, fol. 321.

1737. Madrid, 29 août 1697. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

L'archevêque de Malines prétend avoir la préséance sur tous les autres conseillers d'État. Le Gouverneur chargera le Conseil d'État lui-même de s'informer des précédents et donnera son avis ensuite de façon à ce 30 que le Roi puisse décider.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 631, fol. 191.

Conseil d'État, liasse 270.

1738. Madrid, 2 septembre 1697. — *Charles II au comte de Monterey.*

Le Roi rappelle qu'il lui est encore dû 5,500 écus sur les 8,000 que le Conseil suprême de Flandre lui offrit en 1679 pour couvrir les frais de son mariage. Comme il a besoin de cette somme, le Conseil doit se mettre en mesure de payer le restant et Monterey rendra compte chaque 3 semaine par l'intermédiaire du marquis de Villanueva ⁽¹⁾ de ce qui a été versé.

Secretarias provinciales, liasse 2494.

1739., 3 septembre 1697. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.* 10

Sur le projet de Hubert-Joachim de Croese dont il a été déjà question ⁽²⁾.

Estado, 4180.

1740. La Haye, 20 septembre 1697. — *Bernard de Quiros à Charles II.*

Le Roi prétend savoir qu'à cause de Quiros les négociations de la paix 15 traînent en longueur et que celui-ci ne donne aucune suite aux instances du Gouverneur de proposer un équivalent pour Luxembourg. Le Roi désapprouve la réponse que Quiros a donnée à Maximilien-Emmanuel; elle est contraire aux ordres qu'il a reçus. En agissant de la sorte, le diplomate a manqué à son devoir. Les termes dont il s'est servi dans sa 20 lettre à Maximilien sont déplacés. Quiros proteste de son respect vis-à-vis du Gouverneur et fait remarquer que ce sont des accusations générales manquant de précision.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 109, fol. 227.

⁽¹⁾ Secrétaire d'Etat espagnol.

⁽²⁾ Voir n° 1655.

1741., 22 septembre 1697. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Devant le manque d'infanterie espagnole, le Gouverneur est prêt à offrir 10,500 hommes de ses propres troupes. Il propose de le faire dans 5 les conditions les plus avantageuses.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 291, fol. 160.

1742. Madrid, 27 septembre 1697. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Rappel de la lettre royale du 26 juin 1692 en faveur des aumôniers de 10 l'armée. Les intéressés ont fait savoir qu'il n'a été donné aucune suite à l'ordre y contenu. Le Roi réitère ses volontés à ce sujet. Il veut qu'à l'avenir tous les clercs que le Gouverneur général désignera pour remplir les fonctions de chapelain militaire soient examinés par le Vicaire général ⁽¹⁾ ou son délégué pour constater s'ils ont les capacités suffisantes 15 et sont de bonne réputation et mœurs. Il faut aussi assurer le paiement régulier de leur solde.

Conseil d'Etat, liasse 74.

1743., 3 octobre 1697. — *Maximilien-Emmanuel de Bavière à Charles II.*

Le Gouverneur rend compte des mesures qu'il a prises pour soulager 20 nos provinces tant en matière politique qu'en matière militaire. Il a fait démonter la cavalerie pour éviter la dépense des fourrages et assurer le maintien de l'armée. Il a constitué une jointe de généraux qui consultent le Gouverneur général sur des points précis. Il a chargé les Conseils d'Etat et des Finances de publier la ferme des droits d'entrée et de 25 sortie. Il s'efforce de mettre fin aux délais que les États apportent au paiement des aides. On examinera la question des tarifs, des droits d'entrée et de sortie ⁽²⁾.

Estado, 3891.

⁽¹⁾ On sait que ce titre était porté par le chef de l'aumônerie de l'armée espagnole des Pays-Bas.

30 ⁽²⁾ Cette lettre est accompagnée de copies des édits pris par Maximilien-Emmanuel en exécution des mesures indiquées, édits qui sont contresignés de Don Joseph de Arze, secrétaire d'Etat et de Guerre dans nos provinces.

1744. Tolède, 25 octobre 1697. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le marquis Casteldosrius, ambassadeur espagnol accrédité à Lisbonne, a signalé la présence d'une série de corsaires français, qui paraissent indubitablement dirigés contre les galions. Le général des galions a 5 déjà appris que la paix est signée et ratifiée. Il mènera donc ses unités librement et sans la moindre appréhension d'une attaque française, et ainsi elles vont sans doute tomber aux mains de l'ennemi. Il y a là un projet odieux et indigne. Au moment où déjà la cessation des hostilités a eu lieu en Flandre et en Catalogne, la capture des galions constituerait un acte d'hostilité extraordinaire, d'autant plus qu'on ne pourrait prétendre que les corsaires étaient dans l'ignorance de la conclusion de la paix. Le délai de six semaines expressément stipulé ne vise que ceux qui sont dans l'ignorance du traité de paix. Charles II ne peut se persuader que Louis XIV ait permis cet armement. Maximilien- 15 Emmanuel interviendra auprès du roi d'Angleterre pour qu'il fasse des représentations à Louis XIV de façon à ce que celui-ci empêche qu'une paix si glorieuse pour lui commence ainsi par un acte de pure piraterie. Maximilien-Emmanuel rendra compte des démarches qu'il a faites à ce propos. Des instructions similaires ont été données à Quiros qui doit 20 faire des démarches auprès des plénipotentiaires français.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 231, fol. 158.

1745. Madrid, 7 décembre 1697. — *Charles II à Bernard de Quiros.*

Les Électeurs et princes protestants n'ont pas encore adhéré à la paix signée par l'Empereur, mais il n'est pas douteux qu'ils le fassent. 25 L'ambassadeur doit assurer la défense des catholiques particulièrement ceux d'Irlande, et ce avec discrétion et énergie, de façon à ce que les efforts que l'on fait à leur avantage ne tournent pas à leur détriment. On ne pourra plus obtenir à l'avenir l'objectif qu'on n'aura pas atteint maintenant. 30

Estado, 3917.

1746. Madrid, 19 décembre 1697. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Nonce de Madrid a fait diverses instances pour qu'on remît à la décision du Saint-Siège toutes les controverses qui agitent les Pays-Bas 5 à propos de questions doctrinales. Cette requête est fondée, étant donné qu'il s'agit de matières sacrées, et elle est conforme aux ordres réitérés du Roi donnés aux divers tribunaux. Le Roi prescrit à nouveau que ces instructions soient inviolablement observées et que l'on se soumette respectueusement aux décisions prises par le Saint-Siège. Le Roi a com- 10 munié cette décision au Nonce, ajoutant qu'il en ferait part à Maximilien-Emmanuel. Il a ajouté que le retard mis par la Cour Romaine à trancher les points discutés a été pour les Pays-Bas une source de graves embarras et a engagé les adhérents de ces nouveautés à défendre leurs opinions, sous prétexte qu'elles n'étaient incompatibles ni avec l'opinion 15 publique de l'Église, ni avec le droit canon. Il en est issu de grands scandales. Mission a été donnée à l'ambassadeur espagnol à Rome d'informer le Pape de tout cela en détail et de le supplier de mettre fin à cette situation.

Conseil privé, reg. 4, fol. 197.

Estado, 3917.

20

1747. Bruxelles, 29 décembre 1697. — *Maximilien-Emmanuel à Bernard de Quiros.*

Le Roi a écrit à Maximilien-Emmanuel que Quiros lui avait fait savoir que certains princes allemands étaient enclins à céder 4,000 ou 5,000 25 hommes pour tenir garnison à Luxembourg à des conditions favorables. Le Roi est disposé à accepter cette offre et a prescrit à Quiros de se mettre en rapport à ce propos avec le Gouverneur. Quiros est invité à donner les renseignements nécessaires pour que Maximilien soit à même de prendre les dispositions. Il a promis d'ailleurs au Roi d'exé- 30 ter formellement ses ordres dans le cas de l'évacuation de Luxembourg.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 231, fol. 246.

1748. La Haye, 1697. — *Bernard de Quiros à Maximilien-Emmanuel.*

Quiros se réserve pour une autre fois de démontrer au Gouverneur sa complète innocence en dépit des accusations que Maximilien-Emmanuel a portées contre lui dans une lettre antérieure. A propos de l'ordre donné de presser la conclusion de la paix, Quiros prétend que depuis six mois cela a été l'objet de ses efforts journaliers. Le Pensionnaire hollandais est revenu hier à Loo, où il a eu une longue entrevue avec les ambassadeurs français. Il sera allé prendre les derniers ordres de Guillaume III au sujet de la conclusion de la paix. Il a fait connaître à l'ambassade d'Allemagne la décision de conclure la paix au cours du présent mois. Il a fait une semblable déclaration à l'ambassade d'Espagne. Quiros a répondu qu'il suivrait le Gouvernement hollandais, comme d'ailleurs il en avait manifesté l'intention depuis longtemps. Il a rappelé que la base devait être la paix de Nimègue, en y impliquant la restitution des 87 endroits qui avaient fait l'objet des réunions et l'abolition des contributions. Du Harlay a fait à ce sujet, à la demande des délégués de l'Espagne, une représentation à Louis XIV pour montrer le bien-fondé de cette prétention. Quiros ajoutait que puisqu'on était d'accord, il n'y avait qu'à se presser de le démontrer par la suspension des hostilités en Flandre et en Catalogne et la levée du siège de Barcelone.

Aux objections faites par le Pensionnaire, Quiros a répondu que l'Espagne condescendait à en revenir à la situation établie par le traité de Nimègue, comme les Français en avaient formulé le désir. Il n'y avait donc pas de motif de retarder la conclusion. Le Pensionnaire est allé parler dans ce sens aux ministres français. D'après les dires de ces derniers il semble bien qu'on puisse considérer comme acquise l'abolition des contributions. Quant au reste ils paraissent vouloir en laisser le règlement à des commissaires spéciaux.

Au sujet de la conduite de Quiros qui n'a fait aucune proposition quant à un équivalent à donner pour Luxembourg, ni ne s'est prêté à entrer en discussion à ce sujet, le diplomate se justifie en prétendant qu'il était convaincu que Charles II n'y était pas disposé, que les Français ne le demandaient pas et ne pouvaient le demander, ni faire dépen-

dre de cela la conclusion de la paix. Devant les allégations contenues dans la lettre de Maximilien-Emmanuel au sujet des conséquences résultant de cette attitude, Quiros s'incline. Il exécutera donc l'ordre du Gouverneur. Il ne sera pas cause que la conclusion du traité soit retardée d'un instant, car il a toujours employé les moyens les plus efficaces pour y parvenir. Il a fait de nouvelles instances auprès des ministres hollandais pour déterminer les agents français à envoyer un exprès à Louis XIV et lui exposer l'état des négociations. Il s'agit pour ce souverain de mettre fin à l'effusion de sang en prescrivant la levée du siège de Barcelone et un armistice en Flandre et en Catalogne.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 321, fol. 260.

1749., 4 janvier 1698. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Conseil répond aux décrets royaux du 22 et du 26 décembre au sujet du plan de réformes qu'on devait élaborer pour les Pays-Bas et donne son avis sur chaque question (').

Secretarias provinciales, liasse 2495.

1750., 5 janvier 1698. — *Charles II au duc de Medina-Celi, vice-roi de Naples.*

Le Roi lui ordonne de laisser sortir les grains de sa province pour parer à la disette qui règne aux Pays-Bas.

Estado, 3917.

1751., 11 janvier 1698. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Sur l'organisation de l'armée des Pays-Bas et la manière de garnir les places fortes.

Estado, 3917.

(1) La consulte est suivie de documents qui forment un dossier spécial.

1752., 18 janvier 1698. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi envoie au Gouverneur la copie d'une lettre adressée au marquis de Canales, ambassadeur en Angleterre, pour obtenir un adoucissement à la condition des catholiques dans ce pays. 5

Estado, 3917.

1753. Madrid, 30 janvier 1698. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi a connaissance du rapport du Gouverneur sur la situation générale et les mesures qu'il conviendrait de prendre à la suite de la conclusion de la paix. Il a examiné également les mémoires remis par le comte de Bergeyck, lors de son séjour à Madrid, à propos des questions de finances. Il a considéré aussi la consulte du Conseil d'État du 9 octobre précédent, ayant trait aux droits d'entrée et de sortie et à d'autres points du gouvernement politique et militaire. 15

L'essentiel se résume à deux points : réduire les dépenses et combler le déficit exposé par le mémoire de Bergeyck. Le Roi a considéré d'abord l'état des administrations publiques, conseils, tribunaux, etc. Il estime que les organismes actuellement existants sont nécessaires, encore que l'étendue des provinces soit tellement diminuée. Il ne trouve pas que le personnel soit en nombre excessif, puisque les cadres sont à peu près conformes à ceux fixés lors de la dernière réforme. Il y a cependant trop de surnuméraires. Le Roi ordonne, par forme de loi, qu'aucune nomination ne sera plus faite, sinon pour remplir un emploi vacant à la suite d'un décès ou d'une promotion. Le Gouverneur veillera à ce qu'on s'en tienne à l'application de la dernière réforme et qu'aucune augmentation ne se produise, sinon pour une cause urgente. On ne changera rien aux quelques mercèdes accordées depuis la dernière réforme et obtenues, les unes à titre onéreux, les autres pour des raisons particulières. D'ailleurs le bénéfice à réaliser de ce côté serait peu important. Lors de la réforme de 1681, le Roi a décidé de payer aux différents fonctionnaires qui avaient accordé une somme d'argent pour l'acquisition de leur charge, les intérêts de cette somme. Depuis, reconnaissant

le préjudice qui en résultait pour les finances, il a préféré leur permettre de reprendre possession de leur emploi, mais sans aucun gage, en attendant que le nombre fixé par la réforme soit atteint et qu'ils puissent alors jouir des gages afférents à leur charge. Quant au barème des traitements, il n'est pas trop élevé, si l'on veut que les intéressés puissent vivre de façon décente. Il pourrait y avoir quelque chose d'excessif dans les émoluments des subalternes. Le Gouverneur prendra à ce sujet des informations et les transmettra au Roi. En ce qui concerne les droits d'entrée et de sortie, dont on a proposé l'admodiation, les raisons alléguées par le Conseil d'État ont été examinées, comme aussi les considérations émises par Bergeyck. On a décidé de ne pas l'exécuter pour le moment, mais d'attendre un an pour voir les résultats que va donner la perception en temps de paix et être en mesure de prendre ainsi dans la suite les décisions les plus profitables.

Au sujet des délais que les États exigent pour le consentement des aides et subsides, ils empêchent la répartition opportune des fonds et provoquent des dépenses supplémentaires. Le Roi a considéré la consulte rédigée à ce propos par le Conseil d'État. Il convient que les deux mesures à prendre sont la désignation comme magistrats de personnes de mérite, de capacité, de vieille noblesse ou d'anciennes familles bourgeoises, qui jouissent de la considération du peuple et non plus à ceux qui offrent à cet effet des *donatifs* et aux plus offrants; ensuite l'observation stricte des règlements concernant les assemblées municipales. Il faut aussi exécuter aux époques réglementaires les changements des magistrats. Le Roi approuve les propositions faites à cet effet par le Conseil d'État et les ordres donnés par celui-ci aux différents tribunaux, en vue de la rédaction des règlements relatifs à la gestion des États et des châtellenies, l'administration de leurs finances dont les abus doivent être redressés. Il faudra qu'on puisse au moment opportun faire des prévisions sûres à propos du produit des aides et subsides. Le Gouverneur pourra toujours faire rapport à Madrid sur les difficultés qui se présenteraient.

Conseil privé, reg. 4, fol. 200 v°.

Secretarias provinciales, reg. 2633.

1754., janvier 1698. — *Un secrétaire d'État au comte de Monterey.*

Le Roi, pris de compassion, a évoqué devant son Conseil d'État l'affaire des négociants bruxellois condamnés par le surintendant de la justice militaire, parce qu'il préfère un arrangement à une condamnation juridique (1).

Estado, 3917.

1755., 6 février 1698. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le Gouverneur a exécuté les ordres du Roi relatifs à l'admission de 25 bataillons de troupes hollandaises. Le Gouverneur déclare que la question de la religion est celle qui mérite le plus d'attention. Quant à lui, il ne voit pas de difficultés à ce que le Roi renonce à admettre ces troupes pour le motif religieux. Durant tout son gouvernement il ne s'est pas vu une fois qu'un catholique se fût converti au protestantisme, tandis que le cas contraire s'est présenté souvent de la part de Hollandais et d'Anglais.

Maximilien-Emmanuel rappelle qu'il lui a été permis de concéder aux officiers hollandais de célébrer leurs rites dans une maison particulière. Il n'a pas fait usage de cette latitude trouvant que cela ne convenait pas. D'autres personnes auraient pu assister à ces offices, ce qui eût été l'équivalent d'accorder le droit de tenir une église dissidente.

Estado, 3892.

1756. Bruxelles, 14 février 1698. — *Consulte du Conseil d'État.*

La ville de Luxembourg étant rentrée sous l'obéissance royale, on a permis à titre provisoire au personnel du Conseil de continuer ses fonc-

(1) Il s'agit de la firme de Erstevan Kindts, Martin Andrien et C^{ie}, condamnée par une sentence de D. Fernand de Mier, surintendant militaire, pour non-fourniture de vêtements militaires. Ces vêtements, d'une valeur de 24,775 florins, avaient été détruits lors du bombardement de Bruxelles. La justice militaire prétendait que la perte devait être toute entière supportée par les intéressés. Ceux-ci en appelèrent au Conseil de Flandre et l'affaire fut renvoyée au Conseil d'État composé du comte de Frigiliana et du cardinal de Cordoba. Le dossier de cette affaire se trouve dans la liasse 3893 (*Estado*).

tions, comme il s'est fait à Namur et à Mons. Le Conseil note que Louis XIV a désigné comme président Christophe d'Arnould, comme conseiller Christophe Ernest Baillet et comme greffier Henri du Chemin. Ils ne peuvent continuer leurs charges en vertu des patentes 5 conférées par Louis XIV. Le traité de paix s'oppose à ce qu'on les prive de leurs sièges. Le Gouverneur devrait écrire à Madrid, pour demander l'expédition d'une nouvelle patente pour d'Arnould et faire rédiger à Bruxelles les actes nécessaires pour les deux autres.

Conseil d'État, liasse 239.

10 1757., 2 avril 1698. — *Consulte d'une jointe d'État espagnole.*

Sur la lettre précitée de Maximilien du 6 février 1698. La Jointe opine qu'il y a lieu d'approuver les mesures prises par Maximilien-Emmanuel au sujet de la conduite que doivent suivre les Hollandais en matière religieuse de façon à ce que le scandale soit le moindre possible.

15 *Estado, 3892 (1).*

1758., 8 avril 1698. — *Consulte de la même jointe.*

Sur la manière dont les troupes hollandaises pratiqueront leur culte. Le Conseil recommande que le Gouverneur s'arrange de façon qu'il y ait le moins de scandale possible. Le Roi doit veiller à la pureté de 20 la Foi.

Le Roi approuve la consulte.

Estado, 3892.

1759. Madrid, 10 avril 1698. — *Rapport du Connétable, grand cazador, à Charles II.*

Les Pays-Bas envoyaient chaque année douze alcyons pour la volière 25 royale. On ordonne au Gouverneur général d'en envoyer vingt autres et deux spéciaux qu'on lui désigne. Ces oiseaux doivent être payés par

(1) Le 8 avril, le Conseil d'État se rallie à ces propositions. Il prie le Roi d'envoyer aux Pays-Bas les ressources et les renforts nécessaires pour pouvoir se débarrasser de ces garnisons hérétiques.

la caisse des finances. Pour qu'on en ait en décembre, dit le rapporteur, le Roi ferait bien d'ordonner au Gouverneur général qu'il les envoie par l'intermédiaire de Philippe Timmermans, fauconnier du Roi aux Pays-Bas.

Le rapporteur entre ensuite dans des détails sur les comptes de la fauconnerie et propose des réformes.

Le Roi répond sur la consulte qu'il a déjà donné les ordres nécessaires (1).

Estado, 3917.

—1760. Madrid, 24 avril 1698. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel*. 10

Quiros a représenté que le moyen le plus efficace d'augmenter le commerce des salines d'Espagne serait de diminuer d'un tiers les droits d'entrée sur le sel perçus aux Pays-Bas, afin que les commerçants d'Ostende et Nieuport vinssent s'y approvisionner. Il voudrait aussi faire augmenter les droits d'entrée sur le sel raffiné. 15

Conseil d'État, liasse 409 (2).

1761., 28 avril 1698. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre*.

Les archers de la garde royale avaient demandé une nouvelle patente confirmant le roulement des postes et offices ou le *Tour de rôle* concédé par le Roi en 1669 à l'invitation de ses archers. 20

Le Conseil recommande cette requête au Roi qui l'approuve.

Secretarias provinciales, liasse 2495.

1762., 29 avril 1698. — *Consulte du Conseil d'État espagnol*.

Sur la demande formulée par Maximilien-Emmanuel de recevoir en prêt des Hollandais 600,000 écus qui seront garantis par les revenus 25

(1) L'apostille est contresignée par Antonio de Ubilla y Medina, secrétaire d'Etat.

(2) Voir en annexe la lettre de Quiros du 23 janvier.

de la province de Flandre et, subsidiairement, par une hypothèque sur ses États.

Le Roi répond sur la consulte qu'il faut adresser des remerciements au Gouverneur pour son zèle.

Estado, 3892.

5 1763. Madrid, 7 mai 1698. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel*.

A l'occasion des longues guerres qui ont affligé les Pays-Bas, se sont introduits des excès et abus au fait des titres d'honneur, du port des armes et timbres et des autres marques de noblesse. Plusieurs ont usurpé des prérogatives qui ne leur appartiennent pas, qu'ils ne méritent pas et pour lesquelles ils n'ont pas obtenu de concession. Il y a là un préjudice considérable à la souveraineté royale et aux droits des habitants qui sont nobles. Cela est contraire aux ordonnances de Philippe II et de l'archiduc Albert, aux déclarations du Roi lui-même et aux sentences du Conseil privé et des Conseils de justice. Il importe d'y porter remède et de prendre des mesures pour l'avenir. La multiplicité des dispositions prises à ce sujet, leur caractère parfois obscur, les usages contraires, tout cela est la source des abus. Le Conseil privé doit être chargé de procéder à un examen de toutes les dispositions, interprétations, sentences, etc., et d'entendre à ce sujet tous les tribunaux compétents. Il rédigera alors un projet de règlement général sur la matière, qui sera accommodé aux mœurs du pays. On pourra ainsi reconnaître de façon claire la distinction des différentes classes de la population. Le projet en question sera envoyé à Madrid pour y être soumis à un examen rigoureux de façon à ce que le Roi puisse faire émaner à ce sujet un édit perpétuel. Le Gouverneur veillera à ce que le chef-président du Conseil privé surveille la rédaction de ce projet d'édit de manière à ce qu'il se fasse le plus clairement et le plus équitablement possible. 20 25

Conseil privé, reg. 3, fol. 300 (1).

Secretarias provinciales, reg. 2633.

30 (1) La lettre en question a été communiquée au Conseil privé par un décret du Gouverneur général, c'est ce qui explique sa présence. — en copie — dans les archives de ce Conseil. Semblable observation peut être faite pour toutes les lettres qui portent comme référence, Conseil privé ou Conseil d'Etat. A leur grand nombre on peut juger de la participation importante que prenaient les Conseils collatéraux à la direction des affaires 35 supérieures.

1764. Bruxelles, 26 mai 1698. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet de la lettre de Quiros au Roi par rapport au commerce du sel. Le Conseil observe que certains articles du traité de Munster sont directement contraires aux mesures proposées et que les Provinces-Unies ne permettront jamais qu'on les viole. Il propose de répondre dans ce sens à Madrid. Le Gouverneur se rallie à cette proposition.

Conseil d'État, liasse 409.

1765. Bruxelles, 26 mai 1698. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet de la requête des États de Flandre exposant la ruine où le pays se trouve réduit à la suite des guerres et la destruction du commerce. Pour relever ce dernier, il n'y a qu'un moyen : établir une compagnie pour faire le commerce avec les Indes Orientales. Le Conseil exprime ses hésitations sur le résultat qu'on doit attendre de cet établissement mais propose cependant d'accorder l'octroi demandé.

En marge le Gouverneur écrit : « Je me conforme ».

Conseil d'État, liasse 153.

1766., 30 mai 1698. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Au sujet de l'emprunt de 600,000 écus à faire en Hollande.

Estado, 3892.

1767. Tolède, 5 juin 1698. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Arnould-François de Gutschoven, surintendant général des monts de piété, a demandé une augmentation de gages et un acte relatif à l'administration de ces établissements. Le Gouverneur doit solliciter l'avis du Conseil privé et du Conseil de Brabant et faire connaître ensuite son opinion au Roi pour que celui-ci puisse prendre une décision.

Conseil privé, reg. 5, fol. 6 (1).

(1) Voir les lettres suivantes, relatives à des affaires personnelles : le 17 juillet 1698, pour le vicomte de Reimbout (fol. 8); le 13 août 1698, pour les Ursulines de Malines (fol. 12); le 23 octobre 1698, pour les Carmélites de Ruremonde (fol. 15 v°); pour

1768. Madrid, 20 juin 1698. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Accusé de réception de la documentation relative aux gages du Conseil suprême et des trois Conseils collatéraux. Le Roi proteste de son intention, conforme à celle de ses prédécesseurs, d'assurer à ces paiements un droit de priorité. Il veut décharger la recette générale des finances de ce budget et l'affecter sur diverses recettes particulières conformément à la teneur de la patente jointe à la présente (1).

Conseil privé, reg. 683, fol. 43 v°.

Secretarias provinciales, 2584.

1769. Bruxelles, 27 juin 1698. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Sur le commerce du sel. Le Roi avait demandé au Gouverneur général des indications au sujet d'une proposition émanant de Bernard de Quiros. Il s'agissait d'avantager les salines d'Espagne en diminuant les droits d'entrée à Ostende sur le sel brut et en augmentant ceux sur le sel raffiné.

Le Gouverneur communique la consulte du Conseil d'État belge dans laquelle il est démontré que ce serait une nouveauté contraire à certains articles du traité de Munster et que les Hollandais y feraient opposition.

Secretarias provinciales, liasse 2495.

Léopold de Riffart, baron d'Ittre (fol. 16); le 2 janvier 1699, pour les secrétaires du Conseil de Malines (fol. 7 v°); le 27 février 1699, pour Servais Spanoghe (fol. 11 v°); le 9 avril 1699, pour l'évêque de Philadelphie, chapelain du Roi à Bruxelles (fol. 13); le 29 février 1699, pour Laurent del Marmol (fol. 13 v°); le 23 avril 1699, pour les Carmélites de Ruremonde (fol. 14); le 21 mai 1699, pour le prince de Barbançon (fol. 15 v°); le 21 mai 1699, pour les Carmes déchaussés de Flandre (fol. 16); le 4 juin 1699, pour les religieux mendiants de Gand (fol. 17); le 21 mai 1699, pour le prince de Ligne (fol. 17); pour les religieux irlandais du couvent de Bornhem (fol. 18 v°); le 30 juillet 1699, pour l'Électeur palatin (fol. 20); le 13 juillet 1699, pour le prince de Vaudemont (fol. 22); le 20 octobre 1699, pour le marquis de Risbourg (fol. 24); le 13 août 1699, pour le conseiller des Finances, François van der Hagen (fol. 25 v°); le 3 novembre 1699, pour les religieuses de l'Ordre du Saint-Sépulcre, à Mariembourg (fol. 27 v°); le 24 décembre 1699, pour le roi d'armes Joseph van der Leene (fol. 31 v°); le 16 décembre, pour le comte de Coupigny (fol. 31 v°); le 14 janvier 1700, pour le procureur général de l'Ordre de Saint-Augustin en Irlande (fol. 33 v°); le 11 février 1700, pour la ville de Ruremonde (fol. 34 v°).

(1) Voir la patente en question (fol. 44).

1770. Madrid, 4 juillet 1698. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le baron de Thulden vient de mourir. Il y a ainsi un siège vacant au Conseil suprême réservé aux conseillers de longue robe. Il convient d'y pourvoir d'autant plus qu'il n'y a en ce moment aucun autre magistrat faisant partie de ce Conseil. Le Gouverneur reçoit ordre de présenter 5 trois candidats (1).

Conseil d'Etat, liasse 283.

1771. Madrid, 17 juillet 1698. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi prescrit au Gouverneur général de donner son avis sur une requête des secrétaires du Grand Conseil tendant à être remis en pos- 10 session de leurs prérogatives, conformément à leur *ancien établissement*.

Conseil privé, reg. 5, fol. 8 v°.

1772., 17 juillet 1698. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur l'emprunt fait par Maximilien en Hollande pour approvisionner 15 les places qui ont été rendues par la paix de Rijswijck.

Estado, 3892.

1773. Madrid, 17 juillet 1698. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

L'ambassadeur de l'Ordre de Malte a demandé la ratification de tous les privilèges de l'Ordre aux Pays-Bas. Le Gouverneur donnera son avis, 20 pour que le Roi puisse prendre une décision.

Conseil privé, reg. 4, fol. 204 v°.
Conseil privé, reg. 5, fol. 8 v°.

1774. Madrid, 18 juillet 1698. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le magistrat d'Anvers a intenté une action criminelle contre un 25 official de la pagadorie générale, du nom de Nicolas Almanza. Celui-ci

(1) Le 27 mars 1699, le Roi sollicite, dans des termes semblables, une présentation de candidats pour le remplacement d'Hyacinthe de Brouhoven, devenu président du Grand Conseil. (*Ibid.*)

doit évidemment jouir de l'exemption judiciaire à titre militaire. Le surintendant s'est adressé à ce propos au Gouverneur et celui-ci a fait soumettre l'affaire à une assemblée de généraux et de ministres et a décidé ensuite, d'accord avec eux, que la cause devait être tranchée 5 par le surintendant. Depuis, il a résolu de remettre l'affaire au magistrat d'Anvers, ce qui a entraîné des difficultés de la part du surintendant. Le Roi prescrit qu'en attendant que la question *de jure* soit tranchée à Madrid, le Gouverneur doit donner ordre pour que tout reste en suspens.

Conseil privé, reg. 4, fol. 204.

10 1775., 29 juillet 1698. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil rappelle une lettre de Maximilien-Emmanuel dans laquelle le Gouverneur déclare qu'il attend le retour des galions pour recevoir l'argent qu'on lui a promis.

Estado, 3892.

1776., 2 août 1698. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

15 Le 11 juillet, l'archevêque de Malines s'était plaint du Conseil privé, qui lui avait signifié un mémoire du docteur Huyghens et du Gouverneur qui semblent donner raison au Conseil. Le prélat criait à la persécution et menaçait de quitter son siège.

Le Conseil est d'avis qu'il faut soutenir l'archevêque et le Roi se 20 rallie à la consulte.

Estado, 3892.

1777. Bruxelles, 23 août 1698. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Au sujet d'une convention avec les Hollandais touchant l'avance de 1,400,000 florins ou 600,000 écus pour le ravitaillement des places restituées à la Belgique.

Estado, 3893.

25 1778., 31 août 1698. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur le décret de Maximilien-Emmanuel désapprouvant le Conseil privé qui avait cité devant lui l'archevêque de Malines et la lettre de ce prélat au même sujet. Le Roi décide que la question doit être examinée aux Conseils d'État et privé de Bruxelles. On y requerra l'inter-

vention expresse du conseiller ecclésiastique. Il faudra avertir Maximilien-Emmanuel qu'il ait à réunir ultérieurement une jointe composée de certains ministres impartiaux, experts en matière de législation de concordats et de privilèges avec charge de dire leur avis. Toutes ces consultations doivent être remises en original à Madrid de manière qu'on puisse prendre la décision la plus opportune.

Estado, 3892.

1779. Bruxelles, 15 septembre 1698. — *Consulte de la jointe d'État.*

On voit par cette consulte que l'Espagne devait à l'Électeur de Brandebourg, pour secours fournis à notre pays, plus de 6,500,000 florins. Cette consulte contient un budget militaire en même temps qu'un tableau des ressources de chacune de nos provinces. Elle fournit, en outre, l'indication des gages donnés à l'Électeur de Brandebourg sur les revenus de ces mêmes provinces (1).

Estado, 3893.

1780. Bruxelles, 19 septembre 1698. — *Francisco Henriquez Davalos, vedor aux Pays-Bas, à Charles II.*

Sur l'administration de la *Hazienda* en Flandre.

Estado, 3893.

1781., 21 septembre 1698. — *Budget des dépenses militaires.*

Ce budget contient un relevé des contributions de chacune de nos provinces.

Estado, 3893.

1782., 23 septembre 1698. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil délibère longuement sur la convention arrêtée avec les Hollandais pour le prêt de 1,400,000 florins que Maximilien annonçait dans sa lettre précitée du 23 août.

Estado, 3893.

(1) Sur la dette envers le Brandebourg, voir particulièrement les liasses 3895 et 3896 (*Estado*) indiquant les subsides fournis à l'Électeur pour les troupes avec lesquelles il servit en Flandre de 1679 à 1696.

1783. Madrid, 24 septembre 1698. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

L'archevêque de Malines s'est plaint à Madrid du dommage causé à sa dignité par le Conseil privé en l'obligeant à comparaître devant un commissaire. Le docteur Huyghens, le pléban de Malines et d'autres théologiens ont présenté également une requête sur la même affaire. Le Gouverneur entendra à ce propos le Conseil d'État et le Conseil privé, à l'intervention du conseiller ecclésiastique faisant partie de ce dernier Conseil. Au cas où ce magistrat serait absent ou empêché, Maximilien-Emmanuel lui enjoindra de donner son avis par écrit. Il réclamera des deux Conseils une information circonstanciée avec un avis. Le tout sera communiqué à Madrid pour que le Roi puisse décider.

Conseil privé, reg. 5, fol. 7.

1784., 25 septembre 1698. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi charge Maximilien de consulter le Conseil d'État et le Conseil privé sur l'affaire Huyghens.

Secretarias provinciales, reg. 2633.

1785. Bruxelles, 27 septembre 1698. — *Décret de Maximilien-Emmanuel au Conseil d'État.*

Le duc de Veragua (1), vice-roi de Sicile, a communiqué la teneur des dispositions qu'il a prises au sujet du port franc de Messines. Le Gouverneur en remet le texte au Conseil afin que celui-ci donne les ordres nécessaires pour le notifier aux vassaux du Roi.

25

Conseil d'État, liasse 406.

1786., 3 octobre 1698. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Sur la création d'une compagnie de commerce aux Indes Orientales.

Secretarias provinciales, liasse 2495.

(1) Pedro Manuel Colon de Veragua, vice-roi de Sicile de 1696 à 1700.

1787., 20 octobre 1698. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les demandes formulées par un agent de Maximilien-Emmanuel pour qu'on assiste son maître et qu'on lui paie la solde qui lui est due.

Estado, 3893. 5

1788. Bruxelles, 20 octobre 1698. — *Décret de Maximilien-Emmanuel au Conseil d'État.*

En vue de l'éventualité de la paix entre la Turquie et l'Empire, les États de Flandre ont demandé au Gouverneur qu'il s'entremette pour que les Pays-Bas soient compris dans le traité à conclure. Le Gouverneur réclame l'avis du Conseil d'État.

Conseil d'État, liasse 406.

1789. Bruxelles, 25 octobre 1698. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet de la paix entre la Turquie et l'Empire. Les Pays-Bas devraient y être compris au titre de cercle de Bourgogne. Il devrait leur être permis d'envoyer leurs vaisseaux dans les ports ottomans et d'y faire le trafic sans avoir plus de taxes à payer que les Français, avec le droit d'établir des consuls. Les États de Flandre ont demandé au Gouverneur que Charles II prescrive à son ambassadeur à Vienne des démarches en ce sens. Ils font état des pertes et ravages qu'ils ont subis pendant la dernière guerre. Le Conseil d'État abonde dans le même sens. Maximilien-Emmanuel déclare : « Je me conforme et feray écrire au Roi ».

Conseil d'État, liasse 406.

1790. Madrid, 11 novembre 1698. — *Monterey à Charles II.*

Monterey émet son avis sur les propositions faites par Davalos, relativement à l'administration de la *Hazienda* en Flandre.

Estado, 3893.

1791. Bruxelles, 13 novembre 1698. — *Lettre collective de de Coxie (1) et du comte de Bergeyck (2) au comte de Monterey (3).*

Sur le commerce du sel et les propositions faites par Bernard de Quiros. Les deux conseillers font remarquer que depuis trente ans on s'occupe de cette question, sans qu'on soit parvenu à la résoudre, le traité de Munster obligeant de percevoir les mêmes droits dans tous les ports (4) et de charger d'une taxe égale le sel gris et le sel blanc. Il n'y a pas assez de vaisseaux dans le pays. Il faudrait des navires armés en guerre, à cause des Turcs, et le commerce du sel ne peut supporter ces frais. S'il y avait eu avantage à faire ce commerce, les Flamands n'auraient pas manqué d'en profiter.

Secretarias provinciales, liasse 2495.

1792. Bruxelles, 14 novembre 1698. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Tableau détaillé de la misère du pays et de la disette qui sévit en ce moment. On s'attend à une famine générale, d'autant plus que la récolte a été déficitaire dans les pays voisins. Ceux-ci ont défendu sous des peines sévères l'exportation des grains. Il ne reste d'autre espoir que l'achat de céréales en Hollande. Seulement des difficultés ont surgi en matière de transport. Le Roi devrait faire venir directement à Ostende quelques bateaux chargés de grains d'Espagne.

Estado, 3893.

1793. Bruxelles, 14 novembre 1698. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Même sujet. Un agent a été envoyé en Hollande en vue d'acheter des grains et a réussi. Le Gouverneur a demandé la permission au Roi d'Angleterre pour en faire venir de ce côté. Il a cherché à s'en procurer

(1) Albert de Coxie, président du Conseil privé.

(2) Jean de Brouhoven, comte de Bergeyck, trésorier général des Finances.

(3) Président du Conseil suprême de Flandre.

(4) C'est-à-dire tant à Ostende et Nieuport qu'à Anvers.

aussi en Bavière et auprès de son frère l'Electeur de Cologne. Tout cela est insuffisant. Il rappelle donc au Roi la demande formulée par la lettre précédente.

Estado, 3893 (1).

1794. Madrid, 23 novembre 1698. — *Charles II à Bernard de Quiros*.

L'ambassadeur a fait part de ce qu'il a écrit à Maximilien-Emmanuel pour que celui-ci chargeât Bergeyck de solliciter l'aide du roi d'Angleterre. Les délégués anglais devraient faciliter les revendications de la noblesse belge par rapport à leurs propriétés dans les pays conquis par la France. Le Roi approuve cette démarche.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 106, fol. 299. 40

X —1795., 27 novembre 1698. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre*.

Sur les raisons invoquées par Maximilien-Emmanuel pour fonder une compagnie des Indes orientales. Le Conseil trouve qu'il n'y a rien à faire en cette matière, les propositions paraissant peu sérieuses. 45

Secretarias provinciales, liasse 2495.

- 1796. Madrid, 4 décembre 1698. — *Décret de Charles II*.

Le Roi permet à tous les marchands qui viendront en Espagne de la part de Maximilien-Emmanuel de Bavière d'acheter des grains et de les exporter.

Estado, 3917. 20

1797. Madrid, 4 décembre 1698. — *Charles II à la Jointe patrimoniale de Sardaigne*.

Le Roi écrit dans le même sens à cette Jointe.

Estado, 3917.

(1) Il y a encore, à la même date, une troisième lettre relative à un envoi de grains d'Italie. (*Ibid.*) - 25

1798. Madrid, 5 décembre 1698. — *Charles II à Bernard de Quiros*.

Maximilien-Emmanuel et sa femme se sont déclarés enchantés des politesses que Quiros et sa famille leur ont faites lors de leur séjour à La Haye. Le Roi le remercie de cette attitude.

5 *Ambassade d'Espagne à La Haye*, reg. 110, fol. 23.

1799. Madrid, 5 décembre 1698. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel*.

Le Roi a reçu la lettre du 27 octobre et les documents relatifs à la réorganisation de l'armée. Il y a lieu de réduire celle-ci de manière à pouvoir la renforcer à l'avenir et la tirer du désordre où elle se trouve. Il consent à une réforme, encore qu'il lui peine de mettre à la retraite tant d'officiers de valeur. Il exige qu'on les rappelle à l'activité dès que l'occasion se présentera. Nécessité d'assurer le paiement régulier et la discipline de l'armée, afin d'assurer la coopération bénévole du pays. 15 Éviter les abus et les fraudes, c'est le moyen de pousser la population à supporter les charges. Le Roi réclame un état de ce que les provinces ont fourni depuis la conclusion de la paix et du revenu des domaines, de façon à ce qu'il puisse voir ce qu'il devra suppléer. Le Roi regrette que le délabrement de ses finances ne lui ait pas permis de procurer 20 une assistance plus effective. Nécessité de maintenir le statut des colonels. Le Roi accepte les principales conclusions du rapport rédigé à ce sujet par le gouverneur des armes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 291, fol. 106 (1).
Estado, 3917.

25 1800. Madrid, 9 décembre 1698. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel*.

Le Roi a reçu la lettre du Gouverneur général du 28 novembre relative à la disette de grains. Il a donné des ordres dans ses possessions italiennes pour qu'on facilite l'exportation des grains à destination des 30 Pays-Bas.

Estado, 3917.

(1) Voir les annexes relatives à la réorganisation de l'armée (fol. 171 et suiv).

1801., 20 décembre 1698. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur le vœu émis par les Belges d'être compris dans le traité que l'empereur négociait avec les Turcs et de pouvoir faire le commerce avec eux.

Le Conseil fait remarquer que jamais les sujets du Roi n'ont trafiqué avec les Turcs, ennemis du nom chrétien.

Le Roi déclare qu'il veut avoir l'avis de son confesseur.

Estado, 3893.

1802., 29 décembre 1698. — *Consulte du Conseil suprême de 10 Flandre.*

Le Conseil représente les difficultés que rencontre le projet que Bernard de Quiros indique dans sa lettre du 23 janvier pour développer le commerce du sel dans nos contrées.

Le Roi prend acte de la consulte.

Secretarias provinciales, liasse 2495.

1803. Madrid, 31 décembre 1698. —

Décret royal réglant dans chacune de nos provinces le tour de rôle des archers de la garde.

Secretarias provinciales, liasse 2495.

1804. Madrid, 2 janvier 1699. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.* 20

Le Roi a été heureux d'apprendre qu'il arrivait des grains de la campagne. Il espère que Maximilien continuera à le servir avec le même zèle.

Estado, 3917.

1805., 7 janvier 1699. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur l'autorisation demandée pour les Belges de faire le commerce avec les Turcs. Le Père confesseur (1) s'est montré favorable à la chose.

(1) Le Père Martilla.

C'est une affaire temporelle et un moyen d'enrichir nos concitoyens ruinés par la guerre. Au point de vue religieux il y a plus à gagner qu'à perdre. Que le Roi ordonne à l'ambassadeur à Vienne de faire le nécessaire, lorsque le traité devra être signé.

Le Conseil se rallie à l'avis du Père confesseur et le Roi approuve la consulte.

Estado, 3894.

1806. Madrid, 13 janvier 1699. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Sur la demande de l'intéressé, le Roi a permis au sergent général de bataille, comte de Maigret la permission de revenir en Espagne (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 291, fol. 185.

1807., 16 janvier 1699. — *Instructions données par Charles II à l'évêque de Solsona, ambassadeur à Vienne* (2).

Ces instructions sont données en exécution du décret pris à la suite de la consulte du 8 janvier.

Estado, 3917.

1808. Madrid, 16 janvier 1699. *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi a reçu la lettre du Gouverneur général, datée du 28 novembre, avec la consulte y jointe du Conseil d'État au sujet du désir des provinces belges d'être comprises dans la paix que l'empereur se propose de conclure avec les Turcs (3). Ils demandent d'être autorisés à trafiquer dans tous les ports de l'empire ottoman.

(1) Voir une lettre relative aux affaires particulières de Lorenzo Vinol y Coronado, officier (fol. 187).

(2) Juan de Santa Maria, évêque de Solsona, ambassadeur d'Espagne à Vienne de 1697 à 1699.

(3) La paix de Carlowitz, du 26 juin 1699, réconciliera l'Autriche avec la Turquie et ouvrira aux Pays-Bas les ports du Levant.

En considération de cet exposé on a donné des ordres à l'évêque de Solsona pour qu'il sollicite l'autorisation en question, avec la déclaration qu'on mettra fin à ce trafic dans le cas où les Turcs recommenceraient la guerre contre un prince chrétien.

Estado, 3917. 5
Conseil d'Etat, liasse 406.

1809. La Haye, 21 janvier 1699. — *Bernard de Quiros à Antonio de Ubilla, secrétaire d'Etat.*

Longue lettre relative à la succession d'Espagne et à la déclaration royale en faveur du prince électoral de Bavière. Les tractations qui ont eu lieu à cette occasion entre les cours de Bruxelles, Londres et La Haye, et dans lesquelles est intervenu Bergeyck, au nom du Gouverneur, au sujet de l'attitude éventuelle de Louis XIV, font l'objet de commentaires. Quiros justifie sa propre discrétion prétendant qu'il était convaincu qu'il s'agissait d'affaires arrangées directement entre le Gouvernement de Madrid et l'entourage de Maximilien. Pourtant il a protesté contre le bruit répandu dans certaines gazettes à propos d'un démembrement éventuel de la monarchie. Le secrétaire d'Etat avait recommandé à Quiros de prendre discrètement des informations, tout en s'attachant à conserver la confiance du Gouverneur. A ce propos, l'ambassadeur répond qu'il lui serait nécessaire de se rendre à Madrid pour s'expliquer sur ce point. Jusqu'ici il s'est toujours efforcé d'éviter des demandes d'argent à Maximilien pour ne pas l'importuner et, si le Roi a entendu des bruits au sujet d'un changement prétendu dans sa conduite, ils émanent de gens malintentionnés. Le Roi a prescrit à Quiros de résider à Bruxelles tant qu'il n'y aurait pas nécessité absolue de se trouver à La Haye. On l'a invité à faire connaître les ordres et les instructions dont il avait besoin pour intervenir dans toutes les affaires des Pays-Bas. Quiros a cherché à s'esquiver, tout en continuant à correspondre avec le Gouverneur et à remplir ses obligations en toutes circonstances. Il déclare que le prince subit des influences qui sont néfastes à lui-même et à la cause espagnole et même aux intérêts du prince électoral. Pour lui il ne peut approuver les projets de séparer les Pays-Bas du reste de la monarchie, ce qui serait si funeste à celle-ci. Il ne peut

encourager le prince dans ses désirs du gouvernement perpétuel de ces provinces. Il ne saurait envisager comme souhaitable la présence de troupes bavaroises, quand il n'y a pas moyen de payer celles du Roi. Si la décision royale tombe en faveur du prince électoral, Quiros, une fois qu'on l'en aura averti, s'y conformera. Il faudrait que le Roi disposât en Flandre de troupes qui lui appartiennent, alors on pourrait admettre sans inconvénients celles des alliés et de Maximilien, tandis qu'à l'heure actuelle elles y sont très importunes. Il faut craindre qu'elles veuillent un jour y faire la loi et ne soient pas en état de faire face à celles de la France. Déclarations contre le crédit exagéré de Bergeyck, à qui le Gouverneur confie sans distinction les affaires de ses États et celles du Roi. Depuis que ce ministre est revenu de Madrid, on ne dit plus et on n'écrit plus que ce que l'on sait être agréable à Bergeyck, car on est persuadé que tout passe à sa connaissance. Tel est le régime actuel de la Cour de Bruxelles. Les ministres espagnols ne peuvent parler ni écrire à Maximilien, comme ils le feraient à un autre Gouverneur général de la Flandre.

Quiros fait toutes ces déclarations pour soulager sa conscience. Il proteste de sa fidélité au Roi, ajoutant que son séjour ici est inutile et peu honorable. Il insiste pour obtenir la permission qu'il a demandée depuis si longtemps de retourner en Espagne.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 173.

1810., 6 février 1699. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le Gouverneur propose trois candidats pour le poste de Chancelier de Brabant.

Ces candidats sont ceux du Conseil d'Etat, mais Hyacinthe de Brouhoven, qui figure au deuxième rang sur la liste du Conseil, est le premier sur celle de Maximilien.

Secretarias provinciales, liasse 2496.

1811. Bruxelles, 6 février 1699. — *Bernard de Quiros à Charles II.*

Il y a plus d'un an que le comte de Bergeyck a prié Quiros de remettre un mémoire au Roi et d'en appuyer le contenu. Le ministre désire obte-

nir la démission de ses fonctions de trésorier général des finances. Il a 55 ans, dont 33 passés au service du Roi. Quiros a cherché en vain de détourner le trésorier général de son projet. Il convient de l'opportunité d'accorder à l'intéressé la démission qu'il demande, de façon à pouvoir l'employer dans des affaires de la plus haute importance. Éloge de Bergeyck.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 110, fol. 149.

1812. Bruxelles, 8 février 1699. — *Bernard de Quiros à Antonio de Ubilla.*

L'ambassadeur rappelle qu'il a déjà rendu compte au Roi de la mort du prince électoral. Lui-même s'est rendu à Tervueren pour présenter ses condoléances au Gouverneur. Celui-ci lui a fait savoir qu'il a envoyé un agent à Madrid pour en faire part au Roi. Belles paroles. Maximilien s'est plaint de sa mauvaise situation financière, rappelant les sommes considérables qui lui sont dues du chef de son traitement et de ses subsides. Quiros a répondu par des déclarations conciliantes, ajoutant que pour le moment il n'y avait pas moyen de le satisfaire. Il a insinué de se contenter d'assignations sur la cargaison de la flotte des Indes. Il déclare qu'il faudrait déterminer le montant de ce qui est dû à Maximilien et que lui, Quiros, estime inférieur à ce que le Gouverneur pense lui-même. Au reste, beaucoup de ministres bavares conseillent à leur maître d'abandonner le gouvernement des Pays-Bas et de retourner en Bavière. D'autres sont d'un avis opposé et, d'après Quiros, Maximilien partage ce dernier avis. Du reste, des efforts pourraient être faits pour obtenir l'intervention du roi d'Angleterre et des États-Généraux qui se trouvent bien du gouvernement du Prince, pour en assurer la permanence. Maximilien n'a pas touché ce point à Quiros. S'il le fait, celui-ci gardera une attitude passive. L'ambassadeur confie en secret à Ubilla, qu'à son avis, dans l'intérêt du Roi et de tous, y compris le Gouverneur, il faudrait le rendre à ses États de Bavière. Le Roi décidera ce qui convient.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 173. 30

1813. Bruxelles, 9 février 1699. — *Bernard de Quiros à Charles II.*

Le Gouverneur a décidé d'envoyer à Madrid, le comte de Monasterol qu'il avait désigné comme capitaine des gardes du prince électoral pour

faire part au Roi de la mort de celui-ci. Quiros insiste sur la douleur de Maximilien. Celui-ci a touché la question des arriérés qui lui sont dus.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 111, fol. 155.

1814., 13 février 1699. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel* (1).

Le Roi apprend au Gouverneur qu'il a donné ordre au vice-roi de Majorque de laisser sortir les grains à destination des Pays-Bas.

Estado, 3917.

1815., 14 février 1699. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel*.

Le duc de Medina-Celi annonce l'envoi aux Pays-Bas de 100,000 fanègues de grains. Le duc de Bissuchia annonce également l'envoi de quatre navires avec une charge de 50,000 fanègues.

Estado, 3917.

1816., 21 février 1699. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur la nomination d'un Chancelier de Brabant.

Au commencement d'octobre on apprit la mort de Herzelles. Voyant qu'on tardait à faire une proposition, car, c'est au Gouverneur qu'il appartient, dans ce cas, d'en faire une au Roi, et bien qu'il sût, de science certaine, que le Conseil d'État belge avait, le même mois, proposé des candidats capables pour cet emploi, le Conseil délibéra à différentes reprises. Il voulait insister sur la nécessité de représenter combien il importait de pourvoir à un poste aussi éminent. Il l'aurait fait depuis longtemps si son président, le comte de Monterey, n'avait ajourné la

(1) La date inscrite par les secrétaires à la dernière page est le 14 février 1698, mais c'est une de ces erreurs fréquentes de millésime au début de l'année. La lettre du Roi au vice-roi de Majorque est du 4 décembre 1698.

chose, en disant que l'intelligence supérieure du Roi ne pouvait pas perdre de vue l'urgence de cette nomination. Or, depuis le funeste contretemps qui lui est arrivé ⁽¹⁾, Maximilien est inconsolable, et la douleur naturelle qu'il éprouve ne lui permet pas, pour le moment, de s'occuper avec le même zèle qu'auparavant, du gouvernement intérieur des Pays-Bas.

Le Conseil insiste sur l'importance de la charge de Chancelier qu'on appelle quelquefois le *petit duc de Brabant*. C'est lui qui peut le mieux calmer les esprits, comme on l'a vu récemment, lorsqu'on demanda à la ville de Bruxelles de continuer un subside. Or, le Gouverneur vit retiré, pleurant la perte irréparable qu'il vient de faire, et il n'est plus, de la part des habitants, l'objet de l'amour et du respect que lui assurait le gage incomparable qu'ils avaient devant eux.

Il faut pour ce poste un homme de valeur, de doctrine orthodoxe, dévoué au Roi dans ces temps de troubles. Les Brabançons demandent avec tant d'insistance que le Roi renouvelle le serment prêté lors de son inauguration, pour la conservation et l'extension de leurs privilèges, et ils sentent qu'ils sont complètement abandonnés de l'Espagne depuis les tristes calamités qu'ils ont essuyées.

Le Roi doit donner ce poste au mérite et non à la faveur. Qu'il demande à Maximilien d'envoyer le terme dans la forme accoutumée ou que le Conseil lui-même, pour gagner du temps, propose des candidats, puisqu'il connaît déjà le nom de ceux que le Conseil d'État belge a désignés.

Le Roi prie le Conseil de lui indiquer les candidats qu'il juge les plus capables.

Secretarias provinciales, liasse 2496.

1817. Madrid, 27 février 1699. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Le Gouverneur a déjà transmis une documentation relative au conflit de juridiction entre la surintendance de la justice militaire et le magistrat d'Anvers à propos de la cause de Nicolas de Almanza. Elle a été

⁽¹⁾ La mort de son fils, Ferdinand Joseph, survenue le 5 février. Cf. LEGRELLE, *loc. cit.*, t. II, p. 638.

examinée et reconnue insuffisante pour permettre une décision. Il convient de considérer les pièces essentielles qui servent de base aux prétentions respectives des deux parties. Le magistrat d'Anvers doit être requis d'exhiber à Maximilien-Emmanuel le privilège sur lequel il s'appuie et en vertu duquel le Roi n'aurait pas le pouvoir d'appeler un procès hors du pays pour le décider lui-même. Il faudra envoyer à Madrid une copie authentique de ce privilège. Le même magistrat devra fournir la preuve que l'intéressé Almanza a été commerçant et a fait du négoce à Anvers, indépendamment du service de la Veedorie, ce qui l'assujettirait à la juridiction communale. D'autre part, Almanza devra fournir des titres authentiques, prouvant qu'il fait partie du personnel de la Veedorie et que, de ce chef, il a droit aux franchises militaires. Il fera la preuve que c'est à titre d'official de ce bureau qu'il a négocié à Anvers des emprunts et des contrats pour les besoins de l'armée. Tous ces documents devront être envoyés rapidement à Madrid ⁽¹⁾.

Conseil privé, reg. 5, fol. 10 v°.

• 1818. Madrid, 27 février 1699. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Les théologiens de Louvain ont présenté une requête pour assurer l'observance de certains brefs pontificaux, tandis que le professeur Huyghens a demandé d'être maintenu dans la possession de sa chaire à la Faculté de Théologie, ensuite de la nomination faite en 1687, du consentement commun de la Faculté de Théologie. Le Gouverneur écouterà à ce propos l'Université et les Conseils d'État et privé et fera connaître son avis.

Le Roi observe que Huyghens dit que c'est volontairement qu'il s'est abstenu de l'exercice de ses fonctions.

Conseil privé, reg. 4, fol. 10 v°.

1819. Bruxelles, 1^{er} mars 1699. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Ordre de réserver un des canonicats destinés à des anciens aumôniers militaires au licencié Christoval Lefèvre, qui a été jadis désigné par

⁽¹⁾ Voir une lettre relative à la même affaire en date du 4 juin (fol. 16 v°).

Maximilien-Emmanuel comme chapelain major des dix compagnies de cavalerie démontée qui ont été prélevées sur l'armée des Pays-Bas et envoyées en Catalogne en 1693. L'intéressé a obtenu du Roi la permission de rentrer aux Pays-Bas.

Conseil d'Etat, liasse 74. 5

1820. Bruxelles, 1^{er} mars 1699. — *Décret de Maximilien-Emmanuel au Conseil d'Etat.*

Les autorités de Dinant ont décidé de rétablir le pont de pierre qui se trouve au milieu de la ville. Il en résulte de graves inconvénients. En cas de rupture ce pont peut faciliter les opérations des ennemis. En plus, son établissement est contraire aux droits du Roi, à qui appartient la pleine propriété de la Meuse en cette région. Ordre au Conseil de réunir toute la documentation établissant les droits du Roi.

Conseil d'Etat, liasse 226.

1821. Madrid, 5 mars 1699. — *Crispin Gonzales Botello au duc de Bissucha.*

Le secrétaire approuve, au nom du Roi, les mesures prises par le duc pour faire passer du grain de Naples en Flandre.

Estado, 3917.

1822. Bruxelles, 6 mars 1699. — *Bernard de Quiros au Cardinal Portocarrero* (1).

La lettre concerne à peu près exclusivement la succession de Charles II, remise en question à la suite de la mort du prince-électoral de Bavière. Elle s'étend sur les tractations entre Maximilien-Emmanuel, les agents anglais et hollandais. Quiros signale notamment que les entrevues et conférences se continuent entre le Gouverneur, Dickvelt et Bergeyck. Ceux-ci sont les *consulteurs* sur la question du maintien de Maximilien-Emmanuel au gouvernement des Pays-Bas.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 172.

(1) Conseiller d'Etat espagnol, archevêque de Tolède.

1823., 6 mars 1699. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Au sujet de la nomination du Chancelier de Brabant. Le Conseil déclare que le jour même il a reçu le terne du Gouverneur avec les propositions du Conseil d'Etat belge. Il s'étonne de l'écart entre les dates de présentation. En définitive, il préfère s'en rapporter au choix du Conseil belge mieux placé pour juger la situation.

Le Roi, sur la consulte même, nomme le baron de Grysperre Chancelier de Brabant et Hyacinthe de Brouchoven président du Grand Conseil de Malines.

Secretarias provinciales, liasse 2496.

1824. Bruxelles, 7 mars 1699. — *Consulte du Conseil d'Etat.*

Au sujet des difficultés que le receveur général de Luxembourg fait au président du Conseil de cette province, au conseiller Baillet et au greffier du Chemin, pour le paiement de leurs gages, parce que ces gens ont été pourvus de leur emploi pendant l'occupation française. Le Conseil estime qu'ils ne peuvent continuer l'exercice de leur charge en vertu de la patente qu'ils ont reçue de Louis XIV et du serment qu'ils lui ont prêté. Le traité de paix s'oppose à toute dépossession. Le Conseil propose au Gouverneur, pour le cas du président d'Arnould, de faire dépêcher une patente provisoire et de réclamer une nouvelle prestation de serment en attendant que la patente définitive soit expédiée de Madrid. Quant à Baillet et du Chemin, Maximilien n'a qu'à leur faire dépêcher de nouvelles patentes, comme il a été fait pour le personnel des Conseils de Namur et de Hainaut. Le Gouverneur peut notifier le tout à Madrid.

Conseil d'Etat, liasse 239.

1825., 24 mars 1699. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le receveur général des Finances, van Uffele (1), avait fait une messe de mariage à une demoiselle Isabelle van Laer. L'ayant rompue,

(1) Jean-Jacques van Uffele, receveur général des Finances de 1695 à 1729.

il fut cité devant l'official de l'archevêché de Malines. Loin de se soumettre, il alla injurier l'archevêque lui-même dans son propre palais. Le Conseil propose de l'interner à Vilvorde et le Roi se rallie à son avis.

Secretarias provinciales, liasse 2496.

1826. Madrid, 27 mars 1699. — Antonio de Ubilla y Medina à l'archevêque de Malines.

Le Roi a pris connaissance de la lettre de l'archevêque et du rapport de ce dernier à Maximilien-Emmanuel relatifs à l'attentat commis contre le palais archiépiscopal par le receveur général des Finances, van Uffele. Il a examiné la question et prescrit au Gouverneur de faire arrêter incontinent le receveur et l'enfermer à Vilvorde jusqu'à nouvel ordre. Il a voulu ainsi faire une démonstration qui sauvegarde la dignité de l'archevêque (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, liasse 609.

1827., 17 avril 1699. — Maximilien-Emmanuel à Charles II. 15

Le Gouverneur a suspendu l'ordre du Roi d'incarcérer van Uffele en attendant la décision du Conseil privé.

Secretarias provinciales, liasse 2496 (2).

1828. Cadix, 29 avril 1699. — Hubert Joachim de Croese à Crispin Gonzales Botello. 20

D. F. M. del Fuego, le nouveau gouverneur de Cadix a en mains tous les documents des jointes et les avis des hommes d'affaires de la ville relatifs à son projet d'une compagnie de navigation.

Estado, 4180.

(1) L'ordre d'incarcérer van Uffele est communiqué à Maximilien-Emmanuel par Charles II le même jour. Le 17 avril, le Gouverneur le signifie au Conseil privé. (*Secretarias provinciales*, liasse 2521.)

(2) Voir une deuxième lettre du Gouverneur à ce sujet, le 19 avril suivant. (*Ibid.*, 2521.) Ces lettres font l'objet d'une consulte du Conseil suprême le 16 mai suivant. (*Ibid.*, 2496.) Le Gouverneur lui-même revient encore sur cette affaire dans une autre lettre du 12 mai. 30 (*Secretarias provinciales*, liasse 2521.)

1829. Anvers, 30 avril 1699. — Bernard de Quiros à Botello.

Accusé de réception des lettres royales. L'ambassadeur s'est retiré à Anvers, étranger à toutes les affaires, vaincu par l'abandon où l'a laissé l'Espagne. Nouvelles instances pour obtenir l'envoi d'argent et la désignation de son successeur.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 110, fol. 185.

1830., 30 avril 1699. — Consulte du Conseil d'Etat espagnol.

Les députés des Nations de Bruxelles avaient rédigé un mémoire sur les moyens de rétablir le commerce aux Pays-Bas en créant des fabriques. Ils avaient exposé leurs vues à Maximilien-Emmanuel et ils auraient obtenu gain de cause sans l'hostilité de quelques fonctionnaires intéressés. Les Nations demandent au Roi que leur requête soit examinée par Bernard de Quiros.

Le Conseil est d'avis de renvoyer l'affaire au Conseil suprême de Flandre, parce que le comte de Monterey, président dudit Conseil, n'a pas donné son avis.

Le mémoire des députés des Nations est joint à la consulte.

Estado, 3894.

1831. Bruxelles, 1^{er} mai 1699. — Maximilien-Emmanuel à Charles II.

Le Gouverneur se plaint de Bernard de Quiros en termes extrêmement violents, particulièrement de ce que l'ambassadeur prétend que Maximilien a pris part au traité de Loo. Le Gouverneur nie cette assertion de façon décidée. Il proteste de sa fidélité au Roi et à la monarchie espagnole (1).

Estado, 3894.

(1) Cette lettre fut présentée au baron de Bertier, envoyé extraordinaire de Maximilien à la Cour d'Espagne.

1832. Madrid, 8 mai 1699. — *Antonio de Ubilla à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi a appris que les Jésuites continuent leurs préparatifs à Liège pour y établir un enseignement de la philosophie contrairement aux privilèges de l'Université de Louvain. Il se considère comme le protecteur de cette Université et comme gardien des droits du Saint-Siège, chargé d'éviter toute infraction aux bulles qui en émanent. Maximilien est chargé de faire des instances auprès de son frère, pour qu'il s'efforce d'obtenir du Père Sabran, supérieur des Jésuites à Liège, qu'il renonce à la présidence du collège établi en cette ville de façon à éviter les controverses.

Copie dans *Secrétairerie d'État allemande*, liasse 663.

1833. Bruxelles, 15 mai 1699. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le Gouverneur justifie sa conduite lors des derniers événements. Il exprime des regrets au sujet de la méfiance qu'il suppose qu'on a de lui. Il incrimine les déclarations injustes émanant de personnages brouillons (1), faites à propos de la direction donnée par lui au service de la *Hacienda*. Il remet un rapport du produit des revenus royaux pendant l'année 1698 et le premier trimestre de 1699.

Estado, 3894. 20

1834. Bruxelles, 15 mai 1699. — *Bernard de Quiros à Charles II.*

L'ambassadeur rappelle les différents rapports qu'il a adressés à Madrid depuis sept ans, sur la possibilité d'entretenir aux Pays-Bas des troupes qui appartiendraient au Roi. Il suffirait de leur affecter les crédits qu'on dépense pour les armées étrangères. Le Roi a réclamé en secret des indications à ce sujet. Le Gouverneur n'a pas donné communication à Quiros de l'offre qui lui avait été faite par la Cour de Madrid de 10.500 hommes pour la garnison des places fortes. Quiros n'a connu que par une voie irrégulière la proposition d'un crédit d'un million de florins. Ce crédit suffirait pour environ 5.000 hommes. L'ambassadeur

(1) *personas cavilosas.*

discute les mesures à prendre pour l'organisation de l'armée royale et compare les dépenses à faire à ce propos avec celles que nécessite l'armée bavaroise.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 110, fol. 259.

1835. Bruxelles, 24 mai 1699. — *Bernard de Quiros aux délégués de l'Université de Louvain.*

L'ambassadeur remet aux intéressés la lettre que Monterey leur a écrite en réponse à leur requête. Il regrette de ne pouvoir les informer sur le rapport qu'il a fait lui-même au Roi pour qu'on n'introduise aucun changement dans l'Université. Dans le cas où ils seraient désireux d'être mieux informés, ils n'ont qu'à lui envoyer un député.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 162.

1836. Bruxelles, 29 mai 1699. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

On a expérimenté souvent — et le Roi s'en souviendra — le caractère inquiet et orgueilleux de la bourgeoisie de Bruxelles. Même quand une garnison importante s'y trouvait, elle a fait preuve de manque de respect et d'obéissance, alors qu'elle devrait en témoigner à l'autorité royale. La population s'est montrée plus audacieuse que jamais en l'absence de toute garnison. Il est bien difficile de la tenir en réserve eu égard à l'état où en est réduite l'armée. Les bourgeois ont exhumé de leurs archives certains anciens privilèges de l'époque de Maximilien d'Autriche. Ils prétendent y avoir découvert que le magistrat ne peut se composer que de gens mariés ou veufs, alors que cet usage est tombé en désuétude depuis plus de deux siècles. Lors du renouvellement du magistrat l'année dernière, on a suivi l'usage ordinaire, sans exclure les célibataires. Les bourgeois refusent maintenant de nommer des receveurs, si on ne destitue les magistrats célibataires. Le Gouverneur s'est montré condescendant sur ce point, de l'avis du Conseil d'État. Peu après, les bourgeois ont réclamé avec une ardeur aveugle le rétablissement de leurs manufactures de laine, la restauration du commerce général et en particulier le creusement d'un canal par Bruges, allant

jusqu'à la mer. Considérant qu'avec ce prétexte plausible, ils pourraient s'attirer tous les malintentionnés, le Gouverneur a voulu les prévenir. D'après une demande formulée par les États de Flandre et sur consulte des Conseils d'État et des Finances, il a convoqué les députés des principales villes, pour discuter toutes les questions relatives au commerce. 5 Le trésorier général et d'autres fonctionnaires ont été nommés commissaires, pour examiner les demandes des Bruxellois, discuter avec eux et en faire rapport au Conseil d'État. Les Bruxellois demandaient de défendre l'exportation des laines et l'importation de toute une série de textiles. Les Commissaires ont eu beau fixer l'attention sur les difficultés qu'une 10 semblable prohibition pourrait amener avec les puissances étrangères, le danger de représailles de leur part, l'impossibilité de rétablir en peu de temps la manufacture des draps dans ce pays. Ils ont proposé de procéder par étapes, en se contentant d'abord de relever les droits d'entrée, pour finir par la prohibition; les commerçants de Bruxelles, 15 Anvers et Malines n'en ont pas moins persisté à réclamer la prohibition immédiate. Le Conseil d'État a proposé de faire droit aux exigences des Bruxellois, malgré les objections alléguées. Les inconvénients feraient revenir les réclamants de leur erreur. Alors ils ont réclamé des droits prohibitifs sur les marchandises d'or, d'argent et de soie; cela encore 20 leur a été accordé sur la proposition du Conseil d'État. Nul n'osait les contredire.

Cette politique constituait une perte sensible, les douanes étant l'unique revenu du Roi aux Pays-Bas. Les Commissaires ont décidé de proposer en compensation un relèvement des droits sur le vin, l'eau- 25 de-vie, le vinaigre et le sel.

Le canal, d'après les évaluations faites, coûterait 6,000,000 de florins. Les Bruxellois ont persisté dans leurs exigences, formulant des menaces contre les contradicteurs, encore que le pays soit incapable d'un pareil effort. Après qu'on eût fait toutes ces concessions aux Nations de Bru- 30 xelles, les marchands et ouvriers, qui atteignent le nombre de 20.000, sont venus protester parce que ces mesures prohibitives allaient entraîner des conflits avec les puissances voisines et constitueraient une menace pour les industries existantes, tandis que le rétablissement des anciennes manufactures reste toujours incertain. Les industriels ont 35 adressé des menaces à Bergeyck, représentant qu'ils font venir leurs

marchandises d'Angleterre, de France et de Hollande. Il y a ainsi conflit irréductible. On répand des accusations contre Bergeyck, on dit qu'il est opposé au canal parce qu'il favorise la Flandre. Les deux partis le chargent d'accusations diverses. On menace de brûler sa maison et de 5 le chasser, s'il ne fait pas ce qu'on réclame. Le Gouverneur est tiraillé en sens contraires, il n'y a pas moyen de concilier les partis. La seule façon de mettre fin à ce conflit serait de placer dans la ville une garnison plus nombreuse qui contiendrait la foule et permettrait au Gouvernement de prendre les mesures qu'il juge les plus utiles. Seulement 10 l'état de faiblesse de l'armée, l'impossibilité de lui donner le pain de munition sont autant d'obstacles. Maximilien-Emmanuel a dû accepter la démission de Bergeyck de ses fonctions de trésorier général et lui permettre de se retirer à la campagne, espérant mettre fin ainsi à l'excitation populaire. Éloge de Bergeyck. Le Gouverneur s'est consulté avec 15 les ministres supérieurs sur les moyens de remédier à cette situation et promet d'en faire part au Roi. Il rappelle les 33 années de service de Bergeyck, le sacrifice que celui-ci a fait de sa santé, les fatigues que lui a causées la dernière guerre. Lui-même a souvent demandé au Roi d'accepter la démission de ses fonctions, le Gouverneur s'y est toujours 20 opposé. A l'heure actuelle, il se voit obligé de supplier le Roi de concéder le déplacement de Bergeyck, tout en lui faisant un sort acceptable. Comme successeur de Bergeyck, Maximilien-Emmanuel propose Tirimont dont il fait aussi l'éloge et dont il rappelle les états de services; à son défaut, le comte de Saint-Pierre, doyen du Conseil des Finances et 25 le conseiller van der Ghoten, président de la Chambre des Comptes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 291, fol. 189.

1837. Bruxelles, 29 mai 1699. — *Bernard de Quiros à Charles II.*

L'ambassadeur a reçu ordre du Roi de ne pas faire usage pour le moment de sa permission de rentrer en Espagne. La question de la 30 réglementation du commerce mise en mouvement par les métiers de Bruxelles et à leur suite par ceux des autres villes demeure toujours en discussion. On en est venu à la dernière extrémité ⁽¹⁾. Le Gouvernement

⁽¹⁾ *a la estremidad de una revolucion y tumulto.*

des Pays-Bas a rendu une ordonnance défendant l'entrée et la sortie des étoffes étrangères et envisagé la construction d'un canal et d'autres voies de communication pour faciliter le trafic entre Ostende, Gand, Anvers, Bruxelles et Malines. De tout cela on aura rendu compte à Madrid. Quiros s'étonne des nouveautés qui surgissent. Il est opportun de favoriser la population qui est exténuée par le poids de la guerre. Elle se plaint de la baisse de la monnaie. L'opposition est attribuée à l'action des Anglais et Hollandais, qui prétendent que certaines des mesures prises sont contraires aux traités. Quiros discute ces allégations. Les agents anglais et hollandais accrédités à Bruxelles ne lui en ont encore parlé qu'incidemment. Ils prétendent que les États en ont écrit au Gouverneur. L'ambassadeur discute aussi l'attitude du Gouvernement et de la population. Il ne saurait approuver le conseil qu'on prétend avoir été donné à Maximilien d'établir des troupes à Bruxelles. Il prétend que la présence de ces forces étrangères fera mauvais effet sur la population, alors que celle-ci est si fidèle. Ce serait provoquer la haine. Le Roi devrait prescrire au Gouvernement d'agir avec la plus grande prudence, de tâcher de calmer la population par des mesures de douceur et non par la violence.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 110, fol. 267. 20

1838. Bruxelles, 29 mai 1699. — *Représentation des Nations de Bruxelles à Maximilien-Emmanuel.*

Les Nations protestent de leur loyalisme. Elles ont demandé la restauration de leur commerce et de leurs fabriques. Elles se sont adressées à cet effet au Gouverneur, au Roi et à tous les ministres espagnols. Les députés de toutes les autres provinces sont intervenus en conformité avec les lettres circulaires du Gouverneur. Conformément à leurs vœux unanimes, Maximilien leur a donné satisfaction.

Les Nations ont appris qu'on les a calomniées, qu'on cherche à les représenter comme auteurs de troubles. Pourtant, sans le rétablissement du commerce, il n'y a pas moyen de faire face aux besoins des

troupes. Les délégués demandent que les fiscaux procèdent à une enquête et qu'on leur rende justice.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 110, fol. 275 (1).

1839. Bruxelles, 29 mai 1699. — *Bernard de Quiros à Charles II.*

5 A propos des doléances faites par le Nonce de Madrid au sujet de l'application des lois pénales établies en Angleterre contre les catholiques. Le Roi a prescrit une nouvelle fois à Quiros de s'entendre à cet effet avec Maximilien et le marquis de Canalès et d'employer tous les moyens qui sont à leur disposition pour obtenir un sursis à l'application de ces mesures de rigueur. Quiros déclare qu'il continuera sans doute ses efforts pour encourager les catholiques mais il doute de pouvoir arriver à un résultat. Il ne pense pas que l'intervention du Gouverneur, pas plus que celle de Canalès lui-même, puisse produire un meilleur effet. Le roi Guillaume objectera qu'il ne peut entraver l'exécution des édits déjà promulgués par le Parlement sans provoquer sa défiance. Louis XIV n'a rien pu faire pour les catholiques anglais. Si l'Empereur intervient, on lui objectera les mauvais traitements infligés dans ses États aux protestants. A l'heure actuelle il n'y a pas d'apparence de pouvoir remédier à la décadence du catholicisme dans le Royaume-Uni. 20 Malgré tout, Quiros continuera ses instances.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 110, fol. 287.

1840. Bruxelles, 4 juin 1699. — *Bernard de Quiros à Botello.*

L'ambassadeur rend compte de deux confidences qu'il a reçues d'une personne. La démission de Bergeyck a été notifiée au Roi; on allègue comme prétexte les troubles causés par les Nations, alors qu'il s'est retiré

(1) Il y a une représentation du même jour adressée à Quiros. Les Nations remettent à l'ambassadeur copie de la représentation qu'elles ont faite au Gouverneur. Elles prient Quiros de rendre compte du tout au Roi de façon à ce que les rapports malveillants qui seront faits sur leur conduite demeurent sans effet à la Cour. Elles lui demandent aussi de les avertir en quoi les mesures prises en faveur de leur commerce sont contraires aux traités, ce dont, comme plénipotentiaire, il est mieux à même que personne de juger. (*Ibid.*, fol. 277.)

de Bruxelles à un moment où il n'avait plus rien à craindre puisque tous les esprits s'étaient calmés.

De l'avis de Bergeyck, Maximilien va répondre à Quiros à propos de la représentation que ce dernier lui a faite et dont il a envoyé copie au Roi. Cette réponse sera une désapprobation. Pourtant Quiros proteste 5 que son écrit était conçu en termes pleins de respect. Il craint que les informations mensongères données au Gouverneur et à la Cour de Madrid pourraient défigurer les événements et cela pour arriver à des fins d'ordre personnel. Si donc la lettre que Maximilien se propose d'écrire à Quiros était communiquée à Madrid, Quiros espère qu'on tien- 10 dra compte aussi de sa réponse.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 110, fol. 297.

1841. Bruxelles, 12 juin 1699. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Au sujet des revendications des Nations de Bruxelles. Le Gouverneur expose le zèle et l'application avec lesquels — de concert avec les minis- 15 tres et les différents Conseils — on s'est employé à apaiser les conflits qu'il y a entre le magistrat et les Nations de la ville. De commun accord on a reconnu qu'il ne fallait pas écouter les Nations mais les renvoyer aux tribunaux. Les Nations ont pris recours alors auprès de Bernard de Quiros, qui les a reçues et a accepté un mémoire. L'ambassadeur fit 20 remettre cet écrit à Maximilien-Emmanuel qui le passe à son tour au Roi, en copie.

Le Gouverneur expose les raisons qui l'ont amené à renvoyer à Quiros le mémoire en original. L'ambassadeur a mal agi en acceptant l'exposé des Nations, en intervenant de la sorte dans une affaire qui ne le concer- 25 nait pas. Il y a eu de ce chef un préjudice grave au service royal et à l'autorité de Maximilien. Celui-ci demande qu'on prescrive à Quiros de s'excuser.

Estado, 3894 (1).

(1) Le mémoire des Nations se trouve en annexe. Quiros y est qualifié d'ambassadeur. 30

1842. Bruxelles, 13 juin 1699. — *Bernard de Quiros à Charles II.*

Maximilien-Emmanuel aurait dû être reconnaissant à Quiros pour le rapport qu'il lui a fait le 1^{er} juin et dont il a rendu compte à Madrid. Au contraire, sur son ordre, José de Arze a transmis une réponse que 5 l'ambassadeur soumet aussi au Roi. La teneur est telle qu'il croit devoir envoyer l'original, car on ne pourrait se contenter d'une copie (1). Le Gouverneur prétend interdire à Quiros ce que peut faire chaque particulier; il renvoie le mémoire sans l'avoir lu. Quiros ajoute que depuis longtemps il est averti que Maximilien-Emmanuel a cherché à lui exprimer son mécontentement, qu'il s'est plaint au roi Guillaume, aux minis- 10 tres anglais, hollandais et belges à propos des informations que Quiros donne à Madrid au sujet des intérêts du Roi. Il n'aurait jamais cru cependant qu'on choisirait pour cela une occasion aussi inopportune. Quiros a préparé sa réponse à Maximilien-Emmanuel. Il la communique 15 au Roi, mais n'a pu se décider à l'expédier au destinataire. Il lui paraît indigne de s'adresser au secrétaire d'État, alors que le Gouverneur n'avait pas daigné lui écrire personnellement, ce que le caractère d'ambassadeur rendait indispensable, d'après les usages reçus. En plus, il voulait éviter que dans une réponse ultérieure, Maximilien-Emmanuel 20 n'accentuât encore ses termes de ressentiment.

Il insiste sur les expressions dont le texte du Secrétaire d'État est émaillé. Les mêmes expressions ont été employées dans une jointe de généraux et de ministres. On a ajouté qu'à Bruxelles, Quiros n'est qu'un noble ordinaire (2), que le caractère d'ambassadeur plénipotentiaire avait 25 cessé (3), que le Gouverneur ne voulait ni Quiros ni aucun autre comme professeur (4). Quand la veille — 12 juin — les métiers ont été lui rendre compte de leur consentement au subside, il les a réprimandés vertement d'avoir parlé à Quiros. Il a voulu leur faire dire que le mémoire qui avait été remis à l'ambassadeur émanait de la populace (5). Maximilien 30 a appelé auprès de lui le bourgmestre Kint et l'a reçu dans son cabinet

(1) *no parece podría bastar la copia para creher su contenido.*

(2) *un cavallero particular.*

(3) *el caracter de ambaxador plentpotentiaro se havia ya acabado.*

(4) *no lo queria por pedagogo.*

35 (5) *gente ordinaria.*

particulier avec deux autres bourgeois. Il a renouvelé alors en leur présence ses expressions de mépris à l'égard de Quiros.

Les métiers se sont réunis, terrorisés par le Gouverneur, mais ils n'ont pas voulu signer la déclaration qu'on exigeait d'eux. Ils ont adressé des mémoires au Roi, à Monterey, à Canalès, à l'archevêque et au duc de 5 Holstein.

Il est évident que le fait que Quiros a accepté une représentation des métiers n'est qu'un prétexte.

La véritable origine du mécontentement de Maximilien contre Quiros réside dans les influences pernicieuses qu'il subit et la persuasion 10 que les avis que l'ambassadeur donne à la Cour retardent la réalisation des projets du prince. Celui-ci assure qu'il possède des copies de nombreuses lettres de Quiros et d'autres. Quiros a fait répondre à celui qui est venu le lui dire — sur l'ordre du Gouverneur sans doute — qu'il n'avait à répondre à personne de sa correspondance, sinon au Roi. 15 Celui-ci, informé de plusieurs côtés, était en mesure de connaître la vérité. Quiros ne s'étonne pas de tous ces désagréments. Il a fait des représentations à ce sujet à la Cour, lors des trois premières années qu'il a séjourné aux Pays-Bas. A l'heure actuelle il est tenu pour odieux, parce qu'il rapportait à Madrid ce qu'il savait. Il rappelle les instances 20 qu'il a faites pour obtenir son congé. On l'a tenu dans l'ignorance de toutes les affaires qui se sont traitées entre les alliés et les ministres particuliers de Maximilien. Il proteste qu'on ne saurait lui contester le droit de faire des représentations au Gouverneur général. Celui-ci prétend le lui dénier. Quiros a toujours témoigné le plus grand respect à 25 Maximilien-Emmanuel, il espère que le Roi lui rendra justice.

Il demande deux choses : 1° une réparation publique de l'affront fait à son caractère d'ambassadeur. Maximilien-Emmanuel devait tenir compte de cette dignité. Le Roi voudra bien faire connaître son mécontentement pour l'attitude prise en cette occurrence. Déjà Quiros n'a pas 30 reçu satisfaction à propos de l'accusation fautive portée contre lui d'avoir retardé la paix pour obtenir un équivalent de la place de Luxembourg; 2° la permission de retourner en Espagne.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 110, fol. 301.
Estado, 3894.

35

1843. Bruxelles, 13 juin 1699. — *Bernard de Quiros à Charles II.*

A propos de l'accusation formulée contre Quiros par Maximilien prétendant qu'il aurait écrit à Madrid pour faire échouer sa prétention au gouvernement perpétuel des Pays-Bas. L'ambassadeur relate les incidents de l'entrevue qu'il a eue à Tervueren, le 7 février, avec Maximilien-Emmanuel. Le Gouverneur s'est plaint de sa mauvaise situation financière, de ses dettes, sans toucher à la question du gouvernement perpétuel des Pays-Bas. Si le prince l'avait fait, Quiros aurait cherché à détourner la conversation. Il se souvenait avoir reçu, il y a plusieurs 10 années, des ordres du Roi faisant savoir qu'il ne lui plaisait pas qu'on traitât une question aussi délicate. La mort du prince électoral devait forcément rendre la prétention encore plus désagréable. Ni lors de cette entrevue, ni en aucune circonstance, Maximilien-Emmanuel n'a fait allusion à cette prétention. Le 9 février, le comte de Monasterol est 15 venu demander à Quiros la lettre qu'il avait promis d'écrire à Madrid, à propos du paiement des dettes du Gouverneur. Il a ajouté que le prince n'était pas si préoccupé de ce paiement, mais n'a pas fourni d'indication complémentaire. Quiros a remis la lettre ajoutant que, s'il y manquait quelque chose pour donner satisfaction au Gouverneur, celui-ci n'avait 20 qu'à exprimer sa volonté.

Il est donc évident que Maximilien-Emmanuel a volontairement omis de déclarer à l'ambassadeur la prétention qu'il formait. Ainsi s'explique que dans sa lettre au Roi il s'était borné à des expressions générales. Ultérieurement, mis au courant des démarches du Gouverneur, Quiros 25 a écrit à Ubilla, par la voie secrète; il a relaté le voyage du baron Siméoni à Londres, qui était en rapport avec cette prétention. Le Pensionnaire général de Hollande l'a déclaré formellement au comte d'Auersperg, qui se trouvait alors à La Haye.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 110, fol. 325.
Estado, 3894.

30

1844. Bruxelles, 13 juin 1699. — *Bernard de Quiros à Charles II.*

Au sujet du conflit entre le magistrat de Bruxelles et les Nations à propos du commerce. Quiros a fait au Gouverneur une représentation dont il remet copie au Roi. On peut ordonner au nouveau magistrat de

rendre les comptes que réclament les métiers et si Maximilien veut donner les ordres nécessaires, la querelle va s'apaiser. Le magistrat doit fournir des explications à propos de l'emploi des fonds, dans lequel on soupçonne qu'il y a eu des abus. Au sujet de la question essentielle du commerce, Quiros s'en réfère à la représentation faite à Maximilien-
5 Emmanuel. L'instance des intéressés est justifiable et favorable au service royal. Il faut que le Roi et tous ses ministres et généraux montrent de bonnes dispositions, spécialement les Espagnols, car en ce moment il n'y a pas aux Pays-Bas d'armée royale et si le loyalisme des habitants venait à diminuer, il en résulterait les plus grands inconvénients. Quiros
10 termine en déclarant qu'il pourrait rendre un plus grand service au Roi dans une entrevue d'une heure qu'en restant de nombreuses années ici et en faisant de multiples rapports.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 110, fol. 337.
Estado, 3894.

15

1845. Malines, 16 juin 1699. — *L'archevêque de Malines à Bernard de Quiros*.

Avant son départ de Bruxelles le prélat a reçu la visite de six délégués des Nations. Ils lui ont rapporté notamment que le Gouverneur était si courroucé de ce qu'ils eussent remis un mémoire à Quiros et leur a
20 remis un projet de représentation qu'ils auraient dû signer et puis lui restituer. Ce mémoire contenait en substance qu'ils ne s'étaient pas adressés à Quiros. Les délégués embarrassés sont venus demander conseil à l'archevêque qui a déclaré leur donner pour toute réponse qu'ils devaient en tout cas dire la vérité avec le respect dû au Gouverneur.
25 L'archevêque se croit obligé d'en avertir Quiros.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 110, fol. 365.

1846. Madrid, 18 juin 1699. — *Le Comte de Monterey à Maximilien-Emmanuel*.

Le Gouverneur s'est adressé à Monterey pour que celui-ci appuie le
30 rapport fait au Roi à propos du mouvement séditionnaire qui a amené la

retraite de Bergeyck. C'est là, dit le comte, une affaire purement politique. Le rapport en question sera donc soumis au Roi par le canal du Conseil suprême de Flandre. Monterey se borne à faire de belles promesses sans répondre de façon positive.

5

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 593, fol. 152.

1847., 22 juin 1699. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol*.

Le Conseil délibère longuement sur les troubles causés à Bruxelles par les métiers, et la haine que ceux-ci ont vouée à Bergeyck (1).

Estado, 3894.

10 1848. Bruxelles, 23 juin 1699. — *Bernard de Quiros aux conseillers et secrétaires du Conseil d'Etat*.

Il rappelle la lettre qu'il a écrite au Roi à propos de la décision surprenante que Maximilien vient de prendre à son sujet. Il se défie des intentions que peuvent concevoir ceux qui conseillent le Gouverneur.
15 Il envoie donc à Madrid son secrétaire Bernardo Ramos qui a traité toutes les affaires secrètes et est parfaitement au courant. Il prie les membres du Conseil de l'entendre. Son séjour aux Pays-Bas est devenu impossible.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 162.

20 1849. Bruxelles, 26 juin 1699. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II*.

Lettre d'envoi de la consulte du Chancelier et de la traduction de deux consultes relatant les délibérations prises par la jointe spéciale, chargée de résoudre les difficultés soulevées par les Nations, jointe qui s'était réunie le 12, le 13, le 15, le 16, le 17, le 19 et le 20 juin.

25

Estado, 3894.

(1) Il est à noter que les mêmes questions avaient déjà été mises en délibération au Conseil d'Etat le 16 juin. (*Ibid.*)

1850. Bruxelles, 26 juin 1699. — *Bernard de Quiros à Charles II.*

Depuis l'attitude prise par le Gouverneur à l'occasion de représentations sur les événements de Bruxelles par Quiros, celui-ci s'est obstiné dans le silence. Il attend que le Roi lui fasse faire la réparation qui lui est due. Il remet pourtant la copie de la lettre que lui a écrite l'archevêque. Le Roi jugera ainsi des efforts qui ont été faits auprès des métiers pour qu'ils retirent leur mémoire, encore que ces efforts aient été vains. L'attitude de Maximilien vis-à-vis de Quiros procède de ce que celui-ci donne des avis à Madrid sur ce qui intéresse le Roi. Il a déclaré aux généraux, ministres et métiers que Quiros n'est qu'un chevalier, un hidalgo, alors qu'il est de grande noblesse. Il espère que le Roi lui rendra justice.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 110, fol. 363.

1851., 26 juin 1699. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi fait part des inquiétudes que montrent les Nations de Bruxelles au sujet de leur commerce. Les notices qu'il a reçues sont peu explicites, tant celles concernant les manufactures à créer et le nouveau canal, que celles relatives aux difficultés que peut présenter l'exécution des traités conclus avec les États étrangers. On n'explique guère la manière d'indemniser ceux qui pâtiront de l'interdiction des marchandises étrangères.

Quant à lui, il ne peut prendre encore une résolution, bien que la situation demande une décision. Il est étonné que Maximilien ne l'ait pas informé de l'exclusion des célibataires du magistrat ni des raisons justifiant la prohibition des denrées étrangères, prohibition qui a provoqué l'agitation populaire récente.

Il recommande au Gouverneur d'éviter, autant que possible, une réunion des États et des députés des villes. Le Gouverneur peut faire entendre, par l'organe du Chancelier, qu'il ne connaissait pas le nouveau projet de commerce des Nations. A elles de faire des propositions par l'intermédiaire du Gouverneur et de remettre un plan du canal, canal qu'on n'a pu entreprendre plus tôt, faute d'argent. Elles indiqueront les produits qu'elles comptent introduire par cette voie quand elle

sera achevée. Le Gouverneur doit s'attacher les députés les plus dévoués et les charger de retenir les Nations dans le respect. Celles-ci adresseront leurs observations au magistrat et aux députés, non directement au Roi. Enfin, le Gouverneur remettra son rapport après avoir demandé l'avis des Conseils collatéraux et, pendant qu'on travaillera au canal, il étudiera le moyen de réparer le préjudice causé au domaine par l'abaissement des droits d'entrée. Il veillera aussi à l'achèvement de la fabrique de raffinerie du sel.

Secretarias provinciales, reg. 2633.

1852. Bruxelles, 26 juin 1699. — *Consulte du Chancelier de Brabant à Maximilien-Emmanuel.*

Sur les revendications des Nations de Bruxelles.

Cette consulte est accompagnée d'une relation de tout ce qui s'est passé chez les Nations.

Estado, 3894.

1853. Madrid, 27 juin 1699. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi a fait écrire à Bergeyck de venir en Espagne pour affaires du service.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 291, fol. 202.

1854., 30 juin 1699. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil délibère longuement sur la question de savoir si Maximilien-Emmanuel doit conserver le gouvernement des Pays-Bas. Il est peu porté pour le Gouverneur. Le marquis de Los Balbases, le marquis de Mancera, le cardinal de Portocarrero et le comte de Monterey sont d'avis que Maximilien-Emmanuel doit quitter le pays. On peut prendre comme prétexte que depuis la mort de son fils il n'a plus aucun droit aux Pays-Bas. Monterey demande, de plus, qu'on éloigne le comte de Bergeyck du gouvernement et que le comte de Tirimont retourne aux conférences de Lille, car il est aussi nuisible que Bergeyck.

Estado, 3894.

1855. Madrid, 3 juillet 1699. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

L'archevêque de Malines s'est plaint de n'avoir pu obtenir le paiement de ses gages comme conseiller d'État, nonobstant les ordres que le Roi a donnés à ce sujet l'année précédente. Le Gouverneur lui fera donner satisfaction.

Conseil d'État, liasse 1.

1856. Madrid, 3 juillet 1699. — *Antonio de Ubilla y Medina à Maximilien-Emmanuel.*

Le Gouverneur a écrit au secrétaire d'État, le 12 mai, pour lui demander d'appuyer la relation qu'il avait faite au Roi sur ses doléances à propos des agissements de Bernard de Quiros, en particulier ses entrevues avec des députés des Nations de Bruxelles. Charles II a pris connaissance de cette lettre et a prescrit à son secrétaire de répondre à Maximilien qu'il va réfléchir et fera ultérieurement connaître sa réponse.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 308.

1857., 9 juillet 1699. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil délibère longuement sur la situation des Pays-Bas, sur les différends des Nations et de Quiros avec le Gouverneur. Il résume une lettre du président du Conseil privé qui représente Bergeyck et Tirimont comme deux têtes sous le même bonnet.

Estado, 3894.

1858. Bruxelles, 16 juillet 1699. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le Gouverneur rappelle la teneur de la lettre royale du 26 juin. Il s'étonne de ce que le Roi paraisse croire que les troubles de Bruxelles se soient étendus à d'autres villes et que la situation générale du pays soit devenue dangereuse. Il proteste aussi contre l'opinion suivant laquelle le Gouverneur aurait convoqué les États pour les mêler à ces

affaires ou que Hollandais et Anglais eussent fait opposition au creusement du canal. On ne peut comprendre qui a divulgué des assertions aussi contraires à la vérité. Toutes les villes de province sont restées dans la tranquillité et la soumission la plus complète, malgré la disette de grains. Aucune d'elles n'a été mêlée aux tractations relatives aux affaires de commerce. Les États des autres provinces n'y ont pris aucune part. Au contraire, ceux du Limbourg, Luxembourg, Hainaut et Namur ont protesté contre les mesures prohibitives qui leur sont funestes. Les troubles actuels sont d'ailleurs tout à fait ordinaires; sous les gouvernements précédents il y en a toujours eu de semblables. Ils n'auraient pas éclaté maintenant, si les Nations n'avaient été excitées sous main par des personnes qui les assuraient de la protection royale. Tout ce bruit se calme d'ailleurs par le renouvellement du magistrat. C'est parce qu'on a dissimulé, lors des troubles précédents, que la population est devenue plus audacieuse. L'engouement pour le canal s'est déjà bien atténué : la longue durée nécessaire pour son achèvement, le poids de la dépense ont fait réfléchir. Le renouvellement du magistrat va mettre à la retraite quatre ou cinq membres des plus acharnés. La partie la plus saine de la bourgeoisie vit du commerce et est hostile aux mesures de prohibition.

Aucune démarche n'a été faite de la part des Anglais ni des Hollandais. Le Gouverneur ne peut remettre au Roi le plan du canal à creuser sans convoquer à nouveau les députés du magistrat, ce que le Roi a défendu. Il va charger le Conseil d'État d'examiner sérieusement toute la question des mesures prohibitives et fera remettre à Madrid le texte de la consulte. Il consultera aussi ce Conseil et celui des Finances sur le maintien des droits nouveaux établis sur le sel, le vin, etc. Il a prescrit aux États de Flandre de favoriser l'importation du sel brut de provenance espagnole. Il serait peut-être utile de se renseigner sur les personnages qui ont semé tous ces bruits contraires à la vérité et de sévir contre eux.

Le Gouverneur a été affligé de recevoir semblable dépêche qui porte un blâme sur sa conduite.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 291. fol. 204.

Estado, 3894.

1859. Bruxelles, 16 juillet 1699. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Au sujet du voyage en Espagne imposé à Bergeyck. Le Gouverneur s'y oppose formellement, prétendant que ce serait le plus grand tort qu'on pourrait faire au service royal d'écarter du pays le ministre qui a la direction de toutes les affaires principales, alors qu'on ne dispose de personne pour le remplacer. En plus, ce serait un déshonneur pour Maximilien-Emmanuel d'abandonner un agent qui a tant mérité son affection. Les Nations de Bruxelles ont la plus grande estime pour les talents de Bergeyck. C'est leur acharnement aveugle qui les a excités. L'annonce de la démission du ministre les a d'ailleurs affligés. Il a été question de lui envoyer une députation et au besoin d'insister auprès du Roi pour qu'il refuse sa démission. Le Gouverneur prie le Roi de laisser Bergeyck aux Pays-Bas, tout en admettant sa retraite comme trésorier général. Maximilien-Emmanuel pourra ainsi avoir recours à lui pour la direction générale des affaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 291, fol. 212.

Estado, 3894.

1860. Buxelles, 16 juillet 1699. — *Maximilien-Emmanuel aux membres du Conseil d'État espagnol.*

Le Gouverneur a pris connaissance avec étonnement et avec émotion d'une dépêche royale du 26 juin, transmise par la voie du Conseil suprême et apportée par un courrier exprès. Rien n'est plus faux que toutes les allégations y contenues. Toutes les villes sont demeurées dans la plus parfaite tranquillité et ce malgré le manque de vivres ⁽¹⁾. Maximilien-Emmanuel estime qu'il est de son devoir de détromper le Roi et le Conseil d'État et remet aux conseillers copie de la lettre qu'il a écrite à ce propos au Roi. Le Gouverneur espère que ce dernier prendra des mesures contre les propagateurs de ces fausses nouvelles et que les conseillers contribueront à assurer la réalisation de toutes les demandes

⁽¹⁾ *la carestia del pan.*

formulées dans cette lettre. C'est à la suite de ces fausses nouvelles que le Roi a décidé d'appeler à Madrid le comte de Bergeyck. Maximilien-Emmanuel juge qu'il est de son devoir de représenter que ce serait le plus grand mal qu'il pourrait faire au service royal que de consentir au départ de ce ministre, seul capable d'assurer la direction générale des affaires, surtout vu le manque de ressources où l'on se trouve. Le bien commun, même de ceux qui sont irrités contre lui parce qu'il n'a pu les secourir dans leurs besoins, exige son maintien. Le départ serait le prélude d'une confusion générale. Le Gouverneur rappelle sa dépêche du 29 mai adressée au Roi, prétend que le peuple n'a aucune antipathie contre Bergeyck, l'estime pour sa grande habileté, son expérience et son intégrité. C'est de lui qu'on espère le remède. Les intérêts privés, contrariés par la prohibition des manufactures et la création d'un canal, sont seuls cause de ce trouble. Quand Bergeyck est revenu à Bruxelles, ce fut un motif de joie pour tous. Il aurait d'ailleurs pu revenir trois jours après son départ sans le moindre danger, car à peine sa démission fut-elle connue, qu'un regret général se manifesta. On fut très heureux quand on apprit que le Roi avait refusé sa démission. On sait que sans sa direction on ne pourra arriver à mettre l'industrie dans l'état désiré. De tout cela les conseillers prendront plus ample connaissance par la lettre écrite au Roi. Maximilien-Emmanuel n'aurait pas accepté la démission de Bergeyck si cette démission eût privé le ministre d'une part quelconque de la direction des affaires, direction qu'il a continué d'assurer pendant le temps de sa retraite à la campagne. Il peut d'ailleurs la continuer, même en ne restant que conseiller d'État, ce qu'il a promis à Maximilien au moment où sa démission fut acceptée. En agissant ainsi, continue Maximilien-Emmanuel, j'ai visé à le débarrasser du poids du poste qu'il occupait et lui donner plus de temps et de facilités pour la direction générale des affaires. Quant à Bergeyck, loin d'avoir cherché le pouvoir, il y a résisté puisqu'il a fallu au Gouverneur plus de deux ans pour l'y décider et il n'a réussi qu'en demandant à cet effet, en 1693, un ordre exprès du Roi. Maximilien-Emmanuel prie les conseillers d'appuyer sa demande auprès du Roi pour qu'on lui laisse son ministre et qu'on approuve les propositions faites à son sujet. Il y va du service royal, il y va aussi de sa dignité qui serait compromise

si on méprisait son intervention en faveur d'un ministre à qui il a donné toute son affection et toute sa confiance et ce exclusivement à cause de ses capacités et des services rendus à la cause royale pendant le cours du gouvernement de Maximilien.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, liasse, 308. 5

1861., 16 juillet 1699. — *Charles II à Bernard de Quiros.*

Le Roi approuve la conduite qu'il a tenue lors des réclamations des Nations de Bruxelles, en n'accordant rien qui soit préjudiciable au service royal. Il ajoute qu'il faut recevoir toujours les représentations qui sont faites avec le respect voulu. Cette acceptation n'oblige en rien celui qui les reçoit et reste maître de prendre ultérieurement la décision la plus opportune.

Estado, 3917.

1862., 16 juillet 1699. — *Charles II à Bernard de Quiros.*

L'Électeur de Cologne (1) a fait démolir les fortifications de Liège, alors que les alliés voulaient les conserver. Observations qu'il y a lieu de faire à ce sujet.

Estado, 3917.

1863., 16 juillet 1699. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi approuve Bernard de Quiros de lui avoir fait des observations.

Estado, 3917.

1864., 16 juillet 1699. — *Charles II à Bernard de Quiros.*

L'ambassadeur était d'avis que le Roi pouvait avoir 20.000 hommes de troupes à lui. Charles II demande des détails.

Estado, 3917. 25

(1) Joseph Clément de Bavière.

1865. Bruxelles, 19 juillet 1699. — *Rapport de Bernard de Quiros.*

On a appris que le Gouverneur, pour se justifier de n'avoir pas rendu compte des troubles de Bruxelles, a envoyé un rapport par un courrier exprès qui est parti le 18 juillet. Les allégations y contenues sur le peu d'importance de l'affaire sont contraires à la vérité. Il n'y a pas eu, par le passé, de troubles aussi longs ni aussi graves. Voilà dix mois qu'ils ont commencé et se sont continués sans interruption. On ne parle que de cela à Bruxelles et dans tout le pays. Le Gouvernement est si inquiet que chaque jour on tient des jointes de généraux et de ministres. On cherche à pacifier les esprits ou à mater la population par la force en appelant des troupes. On envisage le départ de la Cour. La population est restée treize jours sans magistrat, ce qui ne s'était jamais vu. Voyant l'inutilité de toutes les tentatives de conciliation, on a demandé à l'archevêque d'intervenir. Tout cela est notoire, comme on peut le voir par les annexes jointes au rapport. Pour colorer la démission que Bergeyck a donnée, on a prétendu qu'il se retirait à cause de la crainte qu'on éprouvait de le voir insulter. Il y a là une contradiction évidente avec les autres allégations. On prétend que Maximilien-Emmanuel a requis le Roi de faire une enquête pour savoir qui a notifié à Madrid les émeutes. Les métiers ont, à deux fois, sollicité la protection de Quiros auprès du Roi. Au sujet de la prétendue réunion des États, on a écrit à Madrid et Quiros pense, lui aussi, qu'elle reste douteuse. Il n'y a que les députés des villes qui se sont réunis, à propos des affaires du commerce. Quiros rejette les accusations de complicité qui lui ont été imputées. Il pourrait produire les témoignages des 294 personnes qui composent les Nations. Tous savent que l'ambassadeur n'a jamais fait que les exhorter à l'obéissance.

Ces gens n'ont d'ailleurs besoin de personne qui les excite à vouloir maintenir leurs privilèges. On peut en juger par le libelle joint à la présente. Le correspondant pourra éventuellement donner des explications aux ministres, en particulier à Monterey et Botello (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 162.

(1) Le nom du destinataire n'est pas indiqué. C'est certainement une personnalité de Madrid, très intime avec Quiros qui le tutoie. A rapprocher de ce rapport, la lettre de Quiros à Botello de la même date (reg. 111, fol. 12).

1866. Bruxelles, 22 juillet 1699. — *Bernard de Quiros au cardinal Portocarrero.*

On parle, de manières diverses, du projet de Bergeyck de se rendre en Espagne. En tout cas, on tient comme certain qu'il attendra la réponse de Madrid aux lettres que Maximilien et lui-même ont écrites 5 à ce propos. Le reste des affaires de ce pays se trouve dans l'état où le décrit l'almanach de cette année : un état d'abandon et de souffrance (1).

Au sujet de Maximilien-Emmanuel circulent les bruits les plus divers : les uns disent qu'il veut se retirer, d'autres prétendent qu'il règlera sa conduite sur la réponse royale. En tout cas, quel que soit le 10 gouverneur qu'on désignera pour les Pays-Bas, il sera bien reçu par les habitants qui seront tous à son service. Il faudrait se débarrasser au plus vite des troupes bavaroises et hollandaises. Il vaut mieux que les places soient mal gardées par les bourgeois que d'être occupées par ces troupes.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 172. 15

1867., 27 juillet 1699. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la lettre de Maximilien-Emmanuel du 1^{er} mai et où il se plaint, plus vivement encore que par le passé, de Bernard de Quiros.

Estado, 3894.

1868. Madrid, 30 juillet 1699. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.* 20

Au sujet du conflit de juridiction entre le surintendant de la justice militaire et le magistrat d'Anvers dans le procès de Nicolas Almanza. La décision royale porte que les deux juges, civil et militaire, termineront l'affaire en commun, comme cela s'est déjà fait par le passé. A cet effet, le surintendant siègera à Bruxelles avec un ou deux délégués du 25 magistrat; ils rendront une sentence en première instance. La teneur de leurs conclusions sera communiquée au Roi avant d'être publiée et celui-ci l'appréciera en dernier ressort.

Conseil privé, reg. 5, fol. 20.

(1) *Los demas negocios y cosas de estos países corren como dice el almanach desto año 30 que hablando de este país dice que esta abandonado y sufre como tal.*

1869. Bruxelles, 5 août 1699. — *Bernard de Quiros à Charles II.*

Sur la situation de l'armée des Pays-Bas. Qu'on trouve moyen de la payer, qu'on lève ce que le pays peut donner, qu'on réforme les abus.

Quiros joint à sa lettre deux mémoires imprimés qui lui ont été remis 5 par un zeloso (1).

Secretarias provinciales, liasse 2519.

1870. Bruxelles, 5 août 1699. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le renouvellement du magistrat a entraîné le changement des métiers et de leurs doyens. Tout est tranquille. Les troubles passés pourraient 10 rebondir à la suite d'une lettre reçue de la Cour dont le texte est joint à la présente. Prière de faire une enquête sur la provenance de cette pièce.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 291, fol. 221 (2).

1871. Bruxelles, 5 août 1699. — *Maximilien-Emmanuel à Antonio 15 de Ubilla.*

Jusqu'ici, le Gouverneur ne s'est jamais soucié de ce qu'on pouvait écrire de Bruxelles à Madrid, convaincu qu'on se bornerait toujours à faire des rapports véridiques. Ceux-ci ne pourraient apporter que le témoignage de son application et de son désintéressement. Il a fait 20 l'expérience du contraire. Les ministres du Roi ont rendu des consultes à ce dernier en s'appuyant sur des informations fausses et de provenance personnelle. Le Gouverneur s'en plaint amèrement. Il se lamente en particulier de ce que le Conseil d'État ait fait si peu de cas des relations

(1) L'un renferme un calcul provisionnel fait à propos de ce que le village de Laethem 25 a payé pour l'an 1692, et les impositions du même village des années 1698-1699; l'autre une : *Résolution des paiements faits par la châtellenie de Bouchaut en 1694 avec réflexion.*

(2) La traduction espagnole de la lettre se trouve fol. 222. Elle est conçue sous forme d'avertissement aux gens des Nations de Bruxelles. Il y est question de la constitution, à Madrid, d'une jointe pour les affaires du commerce des Pays-Bas. On y ferait siéger : 30 Monterey, Juan de Layseca et Fernando de Mier, l'un et l'autre anciens surintendants de la justice militaire aux Pays-Bas; Castel-Moncayo et Lénard d'Elzius, tous deux du Conseil suprême. Il serait opportun qu'il y eût à Madrid, un représentant des Nations.

que lui-même, Maximilien-Emmanuel, a faites contre Bernard de Quiros. Ce diplomate excite la population et les États contre le Gouverneur général, les flatte en leur promettant sa protection. Il accuse le Gouverneur d'avoir conclu un traité avec les Hollandais, alors que le texte en a peut-être été rédigé par Quiros lui-même. Cela est contraire à l'honneur du Gouverneur. Le Roi doit prescrire à Quiros de quitter Bruxelles et de retourner à La Haye. Maximilien ne peut le supporter plus longtemps.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 291, fol. 226.

1872. Bruxelles, 19 août 1699. — *Bernard de Quiros à Crispin Botello.* 40

A diverses occasions, l'ambassadeur a signalé au secrétaire que des indiscretions étaient commises à Madrid à propos des informations émanant de lui. On affirme qu'il existait des copies de ses lettres. Le Pensionnaire général a prétendu être au courant de ce que Quiros avait écrit par le dernier courrier extraordinaire au sujet des projets de partage de la monarchie. Maximilien se déclare informé de ce que Quiros écrit sur son compte. Il exagère toujours quand il s'agit de Quiros. Celui-ci ne donnera plus d'avis. Toutes les indications qu'il a transmises lui venaient de lettres originales qu'il conserve et dont il a envoyé la copie au Roi. Il ne veut pas exposer les personnes qui les lui ont procurées. Le Roi a reçu des informations d'autres sources. Quiros est mortifié de ces indiscretions, si nuisibles au service royal.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 111, fol. 24.

1873. Madrid, 27 août 1699. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Au sujet de la lettre du Gouverneur et de la consulte du Conseil d'État relatives à la nouvelle patente de président du Conseil de Luxembourg, que le Conseil d'État propose de dépêcher au profit de Christophe d'Arnould. Le Roi a examiné la représentation des États de la province et des anciens conseillers du Conseil de Luxembourg et l'état des finances des offices créés dans la province par Louis XIV. Il en résulte que Jean d'Arnould, père de l'intéressé, aurait versé 20,000 livres. Le traité de paix stipule qu'on maintiendra en charge tous ceux pourvus

pendant la guerre. Les provisions à propos desquelles on peut relever des causes de nullité, comme il en est du cas actuel, d'après la démonstration faite par les États et conseillers de Luxembourg, mériteraient d'être exceptés de la règle générale. Il résulte en plus de l'état cité ci-dessus, que la Cour de Paris elle-même reconnaît l'invalidité de la présidence conférée à d'Arnould puisqu'elle veut la comprendre parmi les charges dont elle a prescrit de rembourser la finance. Maximilien soumettra la chose encore une fois au Conseil d'État. Il réclamera l'avis des conseillers sur les motifs d'annulation. Il demandera pourquoi il n'y a pas été fait allusion dans leurs consultes antérieures, puisque la copie des requêtes des États et des anciens du Conseil de Luxembourg avait été communiquée au chef président.

Conseil d'Etat, liasse 239.

1874., 27 août 1699. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les consultes de la jointe chargée d'examiner la requête des Nations de Bruxelles et envoyées avec la lettre précitée de Maximilien-Emmanuel, du 26 juin.

Estado, 3894.

1875. Anvers, 2 septembre 1699. — *Bernard de Quiros à Botello.*

Suivant les ordres du Roi, l'ambassadeur s'est empressé de se mettre en route pour La Haye, où il doit s'occuper des questions relatives à la succession.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 111, fol. 30.

1876. Madrid, 10 septembre 1699. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Ordre d'assurer le paiement régulier du personnel du Conseil suprême (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 291, fol. 234 (2).

(1) Cet ordre est renouvelé encore le 7 décembre suivant. (*Secretarias provinciales, reg. 2623.*)

(2) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 3 mars 1700, pour le maître de camp espagnol Diego de Silva (fol. 238); le 22 avril, pour le capitaine Francisco Antonio de la Rúa (fol. 239); pour Bernard de Quiros (fol. 241).

1877. Madrid, 10 septembre 1699. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Accusé de réception de la lettre du Gouverneur du 16 juillet, réponse à la dépêche royale du 26 juin. Elle traite de trois points. Le conflit entre le magistrat de Bruxelles et les Nations à cause de ce que dans le nouveau magistrat on avait compris des personnalités qui, d'après les privilèges de la ville, en eussent dû demeurer exclues. Ce conflit s'est apaisé par les moyens de douceur que le Gouverneur a employés avec succès. Le Roi le remercie pour son zèle. En ce qui concerne le creusement du nouveau canal et le rétablissement de la navigation, l'empressement des Bruxellois est ralenti devant le fait que les Anversois et les Malinois renoncent à ce vaste dessein à cause des difficultés qu'ils rencontrent. Sur ce point le Roi s'en tient à ses instructions précédentes. Le troisième point concerne la défense d'importer certaines marchandises et d'exporter des laines et des fils. Le Gouverneur a fait savoir qu'il a remis cette question à l'examen du Conseil d'État. Le Roi prescrit qu'il faut charger le Conseil de prendre en considération toutes les défenses édictées par le passé et les stipulations des traités de paix, particulièrement ceux avec la France.

Conseil d'Etat, liasse 409. 20

1878. Madrid, 10 septembre 1699. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi communique au Gouverneur général le mémoire que lui a fait remettre l'ambassadeur français. Il le charge d'entendre à ce sujet les Conseils d'État et des Finances pour savoir si les doléances en question sont fondées d'après la teneur des traités.

Conseil d'Etat, liasse 409 (1).

(1) Le mémoire se trouve en annexe. Il réclame contre les mesures d'ordre commercial arrêtées à Bruxelles : la défense d'exporter des laines d'Espagne et des fers à limer, le transit des laines d'Allemagne et l'augmentation des droits d'entrée et de sortie sur diverses marchandises.

1879. Madrid, 10 septembre 1699. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Huyghens et d'autres théologiens avaient assigné l'archevêque de Malines devant le Conseil privé. Il faut représenter à l'archevêque de Malines que, dans la procédure ouverte contre le curé de Sainte-Catherine, il a dépassé ses droits et excité les sujets. Il doit se montrer plus prudent. D'autre part, il faut dire à Huyghens, au curé de Sainte-Catherine, aux plébans de Malines et d'Anvers, qu'en rendant publique leur plainte en calomnie, ils ont aussi excédé leurs droits. Ils auraient dû aller en Cour de Rome.

Secretarias provinciales, reg. 2633.

1880. Madrid, 10 septembre 1699. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Les Nations de Bruxelles se sont émancipées jusqu'à adresser une requête au Roi par la voie du comte de Monterey, président du Conseil suprême. La manœuvre est dirigée par un certain Jean van der Meulen, qui se dit autorisé de leur part. Ils sollicitent le renouvellement de leurs privilèges. Il est de conséquence très pernicieuse qu'une autorité inférieure s'arroge le droit de nommer des commissaires et de s'adresser directement au Roi, même si sa représentation est signée par le président du Conseil suprême. L'étincelle pourrait rallumer les esprits du peuple de Bruxelles et des autres villes du Brabant. On pourrait de la sorte fomenter leur exigence pour le renouvellement du serment prêté par le Roi à son avènement. Le Roi remercie Maximilien-Emmanuel de sa lettre du 16 juillet dernier. Le Gouverneur fera une déclaration aux États de Brabant concernant les bonnes dispositions du Roi à leur égard, sa volonté de maintenir inviolables leurs privilèges. Les députés des États pourront répéter cette assurance aux magistrats des villes, particulièrement de Bruxelles. On ajoutera que le Roi exige que les corps subalternes fassent éventuellement leurs représentations en suivant les modalités établies à cet effet.

Le Roi a trouvé équitable de faire remettre par Monterey la lettre originale dudit Jean van der Meulen avec la représentation des Nations.

Il a chargé le Chancelier de Brabant de dissuader les Nations de présenter des remontrances à la Cour et de les persuader de le faire par des députés des États et le Gouverneur général des Pays-Bas. Le même Chancelier a ordre d'avertir Maximilien-Emmanuel de tout ce qu'il aura fait en cette occurrence. Le Gouverneur tâchera adroitement d'écarter de Bruxelles ce brouillon de van der Meulen, même s'il fallait à cet effet lui donner un emploi en province.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 291, fol. 228.
Secretarias provinciales, 2633.

1881. La Haye, 15 septembre 1699. — Bernard de Quiros au secrétaire d'Etat, Antonio de Ubilla.

Le Roi a fait savoir à Quiros par l'intermédiaire du secrétaire d'Etat, qu'avant de partir pour La Haye il devait notifier son départ à Maximilien-Emmanuel.

Cet ordre a surpris et embarrassé l'ambassadeur, eu égard à la rupture de relations existant entre lui et le Gouverneur. Aucune entrevue n'a plus eu lieu entre eux depuis le 13 juin dernier. Depuis vingt ans d'ailleurs les Électeurs refusent de céder le pas aux ambassadeurs, aussi ceux-ci ne les rencontrent pas, sinon dans des endroits où la question ne se pose pas ⁽¹⁾. Au début de son séjour aux Pays-Bas, pour se rencontrer avec Maximilien, Quiros s'introduisait par une porte secrète dans la salle du Palais qu'on appelle Salle des Généraux et Ministres, qui est une sorte de lieu public, où Son Altesse se tient debout comme les autres. Lors des négociations de la paix, le Gouverneur a agi au détriment de Quiros, les mauvaises influences ont toujours prévalu pour refuser à Quiros le traitement qui lui était dû. L'ambassadeur ne s'est jamais plaint, a continué à rencontrer Maximilien-Emmanuel quelquefois, jusqu'au dernier incident, à la suite duquel il s'est retiré complètement. Dans ces circonstances, il lui était impossible de se rendre auprès de lui, sans exposer la dignité de ses fonctions. Ainsi donc, l'ordre transmis par Ubilla l'a profondément vexé. Il a cependant obéi. Il s'est abouché avec le secrétaire d'Etat et de Guerre, lui demandant de faire savoir au

(1) *en lugar indifferente y adonde no Mega et caso de esta disputa.*

Gouverneur que les nouvelles reçues à Madrid par rapport à la succession de la monarchie étaient la cause de son départ pour La Haye. Il demandait si Maximilien voulait bien le recevoir et en tout cas assurait celui-ci de sa soumission. Maximilien-Emmanuel fit savoir, par un secrétaire bavarois, qu'il n'avait rien à lui dire et qu'en cas de besoin il lui écrirait. Il ajouta qu'il savait que Quiros avait écrit à Madrid contre sa personne et contre ses intérêts et qu'il ne pouvait séparer la personne de la fonction ⁽¹⁾. L'ambassadeur protesta en disant que dans ses rapports il s'était toujours tenu à la réalité des faits, péchant plutôt par réserve que par exagération, qu'il écrivait comme il se confessait ⁽²⁾, qu'il avait toujours parlé avec respect du Gouverneur, qu'il devait en tout préférer les intérêts du Roi, que si donc son opinion n'était pas conforme aux vues du prince, ce n'était pas par désir de faire de l'opposition mais par raison de conscience, etc. Quiros développe ensuite des considérations sur sa dignité personnelle. Il n'est pas un petit *hidalgo*, comme on l'a dit en français aux corporations de Bruxelles, mais un noble de race ⁽³⁾; il avait pu apprécier la valeur de Maximilien quand il avait eu l'honneur de le suivre à la guerre; il ne comprenait rien à l'espèce de menace ⁽⁴⁾ que celui-ci lui faisait, etc. Il termina en déclarant au secrétaire qu'il rendrait compte de son arrivée à La Haye et des affaires du service.

Quiros se refuse à insister sur ces incidents. Il ne faut pas, pour le service du Roi, ni pour sa propre quiétude, qu'on notifie à Bruxelles des décisions et des causes de ressentiment. Il demande exclusivement son congé pour retourner à Madrid.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 173.

1882. Bruxelles, 17 septembre 1699. — Consulte du Conseil d'Etat.

Au sujet de la lettre royale du 27 août. Le Conseil prétend qu'à l'occasion de sa consulte précédente relative à Christophe d'Arnould, datée du 7 mars, il a pris en considération les représentations des États et des

(1) *separar el caracter de la persona.*

(2) *que yo escrivia como me confessava.*

(3) *de sangre con data de muchos siglos.*

(4) *espezie de amenaza.*

anciens du Conseil de Luxembourg. Il persiste dans son sentiment que s'il y avait eu des raisons de nullité à alléguer contre la nomination de l'intéressé faite par Louis XIV, il eût fallu les mentionner lorsqu'il a été mis en possession de sa charge. Il lui semble peu probable que la France tolère l'exclusion de l'intéressé alors que celui-ci a exercé ses fonctions pendant plus d'un an avant la conclusion de la paix. Quant au remboursement de 20.000 livres, le Conseil estime qu'il n'a eu lieu que pour dédommager ceux qui avaient versé des sommes pour obtenir que leurs charges soient déclarées héréditaires. La France a considéré que cela ne pouvait se réaliser pour les territoires qu'elle rendait à Charles II. Le traité de paix oblige de laisser chacun en charge, ce qui a eu lieu pour les président et conseillers de Namur et les conseillers de Hainaut établis par Louis XIV. Il semble au Conseil qu'il faut agir de même au regard de Christophe d'Arnould pour ne pas s'attirer d'affaires avec la France, comme on en a fait l'expérience jadis, à propos du Conseil de Flandre.

Conseil d'Etat, liasse 239.

1883. ..., 18 septembre 1699. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Le Roi a décidé de remettre à un autre moment le voyage de Bergeyck en Espagne.

Estado, 3917.

1884. San Lorenzo, 8 octobre 1699. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Le Gouverneur tâchera de savoir si certaines familles flamandes ou irlandaises seraient disposées à passer aux Indes, pour peupler l'île de Saint-Domingue. Il peut promettre qu'on leur donnera des terres et qu'on les entretiendra pendant les premiers mois qui suivront leur arrivée. Seulement il ne peut y avoir aucun soupçon contre eux, à propos de leur religion.

Conseil privé, reg. 5, fol. 25.
Estado, 3917.

1885. Bruxelles, 17 octobre 1699. — José de Arze au chef-président du Conseil privé.

Le Gouverneur veut faire rapport au Roi par le premier courrier au sujet de tous les points mis en discussion à propos du commerce des Pays-Bas, en particulier l'exportation des laines qu'exigent les Français, les réclamations du Limbourg contre les placards émanant des Liégeois et relatifs à la navigation sur la Meuse. Le secrétaire d'État et de Guerre transmet au Conseil d'État, au nom du Gouverneur, l'ordre de rédiger une consulte sur toute la matière de façon à pouvoir la porter à la connaissance du Roi.

Conseil d'Etat, liasse 409.

1886. San Lorenzo, 20 octobre 1699. — Charles II au comte de Monterey.

Le Roi donne ordre de renvoyer à la jointe chargée des affaires de Flandre la lettre de Quiros, du 5 août, avec les documents annexés.

Secretarias provinciales, liasse 2519.

1887. La Haye, 22 octobre 1699. — Bernard de Quiros à Charles II.

Depuis son retour à La Haye, l'ambassadeur a régulièrement rendu compte à Maximilien-Emmanuel de ce qui se passait, dans le but de maintenir la bonne entente désirée par le Roi. Il communique à Madrid copie de deux lettres qu'il a transmises à ce prince.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 111, fol. 85.

1888. Bruxelles, 5 novembre 1699. — Décret de Maximilien-Emmanuel au Conseil d'État.

Le Gouverneur est dans l'obligation de satisfaire à tous les ordres qu'il a reçus du Roi en matière commerciale et cela par le prochain courrier. Il ordonne au Conseil de lui remettre toutes les consultes qu'il a rédigées sur cette matière depuis le début de façon à ce qu'il puisse les

envoyer à Madrid. Il a été reconnu que l'interruption du commerce a causé une diminution notable des droits de douanes. Le Conseil examinera attentivement les moyens qu'on pourrait appliquer pour compenser cette perte, comme le Roi l'ordonne de la manière la plus expresse, car ces droits constituent l'unique ressource dont on dispose pour toutes les charges de l'État.

Conseil d'État, liasse 409.

1889. San Lorenzo, 20 novembre 1699. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Envoi d'un rapport de Francisco-Antonio Navarro, consul espagnol à Hambourg, au sujet d'une proposition française faite à Stockholm en vue d'éviter une rupture entre le duc de Holstein et le roi de Danemark. Maximilien-Emmanuel consulera à ce sujet le Conseil d'État.

Conseil d'État, liasse 293.

1890. Bruxelles, 23 novembre 1699. — *Consulte du Conseil privé.* 15

Conformément aux ordres du Roi et du Gouverneur, le Conseil a pris des mesures pour avertir ceux qui désirent s'établir dans l'île de Saint-Domingue des faveurs qu'on leur fera. Les prescriptions royales n'indiquent pas à qui les colons éventuels doivent s'adresser ni qui leur fournira les moyens d'exécuter leur voyage. Le Conseil réclame à ce propos des explications complémentaires (1).

Conseil privé, recueil 346.

1891. Bruxelles, 14 décembre 1699. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet de la proposition française remise à Stockholm par rapport à une transaction éventuelle entre le duc de Holstein et le roi de Dane- 25

(1) Apostille de Maximilien-Emmanuel : *Je n'ay pas d'autres ordres du Roi sur ce subject que ceux que j'ay remis au Conseil. Je renvoyerai la consulte au Roy afin qu'il donne ses ultérieurs ordres.*

mark. Le Conseil prétend qu'il n'a aucune connaissance de cette affaire, que la France n'intervient évidemment que pour en tirer profit, que le roi d'Espagne n'est pas représenté auprès des Cours du Nord, que peut-être il ferait bien d'y envoyer un délégué (1).

5

Conseil d'État, liasse 294.

1892. Madrid, 17 décembre 1699. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Le 25 novembre, le Gouverneur a accusé réception des ordres royaux relatifs au procès de Nicolas de Almanza et a fait connaître les mesures qu'il a prises pour en assurer l'exécution. Le Conseil privé a fait des objections dont le Roi a pris connaissance. Il n'en persiste pas moins dans sa manière de voir et ordonne que l'affaire soit terminée conformément aux instructions données précédemment.

Conseil privé, reg. 5, fol. 29.

15 1893., 24 décembre 1699. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Roi avait ordonné que le Conseil se réunît au Palais, dans la salle qui lui était réservée et aux heures prescrites. En effet, dit la consulte, le Conseil devait siéger dans une salle ornée des tapisseries et des écus des dix-sept provinces, mais des présidents prirent l'habitude de convoquer le Conseil chez eux. Cet usage s'introduisit sous la présidence de Castel Rodrigo qui prétextait, ainsi que le marquis de la Florida, ses attaques de goutte. Le Conseil trouve qu'il faut obéir au Roi et tenir séance au Palais, le lundi et le jeudi de chaque semaine, 25 qu'il y ait ou non des affaires.

Secretarias provinciales, 2574.

(1) Maximilien-Emmanuel apostille : *Je l'enverrai a S. M. avec mon opinion.*

1894. Madrid, 31 décembre 1699. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi a examiné la lettre du Gouverneur général et la consulte du Conseil d'État relatives à la patente de président du Conseil de Luxembourg à expédier au profit de Christophe d'Arnould, qui a été promu à cette charge par les Français lors de l'occupation de la ville. Le texte de la nouvelle patente est remis au Gouverneur de façon à ce que l'intéressé, après une nouvelle prestation de serment, puisse continuer l'exercice de sa charge.

Conseil d'Etat, liasse 239.

1895. Anvers, 3 février 1700. — *Bernard de Quiros au secrétaire d'État, Joseph de la Puente.*

Quiros rappelle les rapports antérieurs qu'il a faits sur sa situation. Il a appris que le résident du Gouverneur à Vienne a montré à différentes personnes le papier que Maximilien avait écrit à Quiros le 16 décembre et dont celui-ci a remis l'original à Charles II. Cela n'a eu d'autre but que d'enlever tout crédit à Quiros. Ce dernier prie le secrétaire d'en faire part au Roi et au Conseil. Le souci de son honneur personnel et l'intérêt du service royal exigent de l'ambassadeur qu'il réclame une satisfaction complète. Il rappelle que défense lui a été faite, le 22 octobre, de s'approcher de Bruxelles alors que c'est malgré ses instances qu'il a dû conserver la direction de l'ambassade. A diverses reprises, il a demandé d'être dispensé de demeurer aux Pays-Bas. Lamentations sur son sort. Il termine en disant que si les mesures prises contre lui sont justifiées, on ne lui doit pas de réparation; mais il est incontestable qu'elles émanent d'une animosité personnelle et dès lors il réclame justice.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 170.

1896. Anvers, 3 février 1700. — *Bernard de Quiros au cardinal Portocarrero.*

L'ambassadeur voudrait que le Conseil d'État s'occupât de ses affaires : son congé, l'envoi d'argent lui permettant de faire usage de

ce congé, la satisfaction qui lui est due. C'est sur de mauvais renseignements que le Roi a donné l'ordre interdisant à Quiros de s'approcher de Bruxelles. Ce qui l'a offusqué surtout c'est le billet que lui a récemment envoyé Maximilien lui-même. Réclamations acerbes de Quiros. Il se scandalise de ce qu'on l'ait accusé d'être l'instigateur des méti-
5 et de ce que Charles II ait cru les relations sinistres du Gouverneur, qui ont provoqué l'ordre en question. On ne peut, en ce cas, se contenter de demi-mesures. Une désapprobation du billet écrit par Maximilien serait insuffisante, car elle ne porterait que sur l'abus commis par le prince en
10 voulant prendre autorité sur l'ambassadeur. Ce qu'il lui faut c'est le retrait de la défense de passer à Bruxelles. Alors encore resterait le ressentiment, causé par le fait que le Gouverneur avait relaté et que le Roi avait cru, que lui, Quiros, avait contribué ou pu contribuer aux troubles de Bruxelles, alors que lui seul est cause que ces troubles ont été évités
15 au mois de juin 1698. Il aurait pu encore éviter les troubles de cette année, s'il s'était trouvé à Bruxelles et s'il avait eu l'approbation de Maximilien ou la satisfaction que le Roi peut lui procurer pour l'insulte qu'il a reçue. Quiros est convaincu qu'on ne lui fera pas justice et se considère comme abandonné. Il répète que l'on doit estimer les Pays-
20 Bas perdus. Le Gouverneur veut les avoir pour lui. Ni Hollandais, ni Anglais, ni Français ne s'y opposeront. Il sera difficile de payer tout ce qu'on lui doit et il prendra ce prétexte pour ne pas quitter le gouvernement de ces provinces, même si le Roi voulait le démettre. Le nombre d'Espagnols est réduit à 1.000, souffrant de faim et dénudés. Voilà sept
25 ans que Quiros se dépense en représentations à ce propos au Roi et au Conseil. On n'a jamais voulu le croire. Il a exprimé son avis sur la volonté de Maximilien d'acquérir le gouvernement perpétuel des Pays-Bas, sur la nécessité pour le Roi d'entretenir ici des troupes espagnoles et qu'on eût pu payer avec ce qu'il a fallu donner aux Bavarais, sur
30 l'opportunité de prendre des informations sur les abus et désordres. Il n'en est résulté rien d'autre pour lui que de se voir privé de sa liberté, sans pouvoir retourner en Espagne. La lettre est remplie de récriminations.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 172.

1897. Bruxelles, 6 février 1700. — *Décret de Maximilien-Emmanuel au Conseil d'État.*

Le calme désirable s'est rétabli à Bruxelles, par l'introduction d'une garnison dans la ville. Le Conseil devra s'inspirer des ordres que le Roi a donnés et dont la copie lui a été remise. Il devra tenir compte aussi 5 des représentations des provinces de Limbourg, Gueldre, Luxembourg, Namur et Hainaut, des instances des États voisins, des résultats déjà obtenus et encore à attendre des placards et enfin de la perte subie par le Roi ensuite de la diminution des droits d'entrée qui constituent la seule ressource dont on peut disposer. En conséquence de tout cela, il 10 rédigera une consulte sur l'opportunité de maintenir les placards ou de prendre un moyen terme. Il faut tenir en considération le but principal : accorder une certaine faveur aux marchandises du pays pour leur assurer une préférence sur les produits étrangers.

Conseil d'État, carton 410. 45

1898. Madrid, 10 février 1700. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi a remarqué, d'après la lettre du Gouverneur général datée du 5 août 1699, que celui-ci a prescrit à deux reprises au Conseil d'État de prendre de nouvelles informations au sujet du docteur Guillaume Renardy et que le Conseil a persisté dans sa proposition favorable à 20 Renardy en se fondant sur les informations qu'on a prises en 1693. Cette répugnance à procéder à une nouvelle enquête paraît suspecte, d'autant plus qu'il s'agit d'une matière grave, à savoir la doctrine, les mœurs et les relations de la personnalité en question. Le Roi a décidé de notifier sa façon de penser au Conseil d'État. 25

Le Roi a remarqué aussi qu'un des membres du Conseil prétend avoir déclaré qu'il était d'une opinion contraire à celle de la majorité et que cette opposition était passée sous silence, conformément à l'usage de n'exprimer que le sentiment de la majorité. Il convient au service royal qu'en matière politique, qui est de la compétence du Conseil 30 d'État, chacun exprime un avis motivé et que le Souverain ou le Gouverneur général ne soit pas frustré des considérations qui pourraient être exprimées, mais puisse se rallier à l'opinion la plus fondée, même si

c'est celle de la minorité. Le Gouverneur prescrira au Conseil que les conclusions soient prises à la majorité, mais que l'opinion de la minorité soit exprimée avec sa justification. Il en était ainsi antérieurement, particulièrement à l'époque de Monterey.

5

Conseil d'État, liasse 104.

1899. Madrid, 10 février 1700. — *Charles II au Conseil d'État.*

Affaire du docteur Guillaume Renardy. Le Roi déclare qu'il trouve l'attitude du Conseil, qui persiste à se fonder exclusivement sur les informations prises en 1693, peu zélée. Il ne sera pas satisfait si ultérieurement, dans des affaires de ce genre, le Conseil adopte une conduite semblable, alors qu'il s'agit de la pureté de la doctrine qui est l'objet de la sollicitude royale.

Conseil d'État, liasse 104.

1900. Madrid, 11 février 1700. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

45 Le Roi a fait examiner les consultes du Conseil d'État et de l'archevêque de Malines avec remontrance de la Faculté de Théologie de Louvain au sujet de la promotion d'une chaire dans cette Faculté et de la prébende y annexée. Cette promotion a été faite en faveur du D^r Renardy. Le Roi ordonne de faire donner le cours par un autre professeur, Nicolas Pauwels, tant que Renardy n'aura pas dissipé les présomptions qui pèsent sur lui (1).

Conseil d'État, liasse 104.

1901. Bruxelles, 13 février 1700. — *Consulte du Conseil d'État.*

Exécution du décret du Gouverneur général du 6 février précédent. 25 Nécessité de favoriser l'exportation des produits de l'industrie nationale, toiles, dentelles, tapisseries, etc., tout en ménageant le rétablissement de la draperie. A cet effet, il faut rendre possible l'achat à meilleur

(1) Voir encore une autre lettre de Charles II relative à ces deux personnages, datée du 19 mai suivant.

compte des laines, relever les droits sur les draperies étrangères. Le Conseil propose de tolérer le transit des draps étrangers. Il faut éviter de faire croire aux puissances étrangères qu'on puisse être disposé à porter des amendements aux placards déjà émanés, mais au contraire se déclarer décidé à les maintenir pour amener ainsi ces puissances, particulièrement l'Angleterre et la France, à la conclusion de traités de commerce.

Conseil d'Etat, carton 410.

1902. Anvers, 17 février 1700. — *Bernard de Quiros à Joseph de la Puente.* 40

L'ambassadeur rappelle son rapport du 10 novembre relatif à son départ de La Haye, où il démontrait ne pouvoir y vivre sans ressources. Il s'est expliqué aussi, le 23 décembre, à propos du papier que lui a écrit Maximilien pour qu'il ne vînt pas à Bruxelles. La Puente lui a fait savoir qu'on prenait le tout en considération et qu'il ne pouvait s'écarter de sa résidence. Quiros prétend n'avoir jamais été aussi mortifié. Il demande à nouveau la permission de retourner en Espagne. La lettre est remplie de récriminations. A noter que Quiros signale que le Cardinal-Infant, l'archiduc Léopold et d'autres princes qui ont gouverné les Pays-Bas, ont toujours été assistés de ministres espagnols du plus haut rang, chargés de surveiller leurs opérations et de demeurer attentifs à tout ce qui intéressait le service royal.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 111, fol. 140.

1903. Madrid, 25 février 1700. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Les chapelains majors et ordinaires de l'armée des Pays-Bas ont représenté qu'il y a fort peu de candidats capables qui se présentent pour le ministère sacré dans l'armée et qu'à cet effet, par des dépêches du 26 juin 1692 et 27 septembre 1697, il a été prescrit de réserver dans chaque chapitre des Pays-Bas deux prébendes à la collation du Roi pour procurer une retraite aux anciens aumôniers. Or, diverses vacatures se sont produites et les prébendes ont été conférées à d'autres, à l'exclusion

des intéressés. Ils ont présenté une requête, signée par le vicaire général de l'armée, pour obtenir l'exécution de cette prescription royale et la délivrance gratuite des patentes à dépêcher à cet effet. Le Roi note que l'espoir d'obtenir ultérieurement un canonicat est l'unique procédé à employer pour assurer le recrutement convenable des aumôniers militaires. Il prescrit formellement l'accomplissement des décisions qu'il a prises à cet effet.

Conseil d'Etat, liasse 74.

1904. Madrid, 26 février 1700. — *Antonio de Ubilla, secrétaire de la* 40 *dépêche universelle, à Maximilien-Emmanuel.*

Le secrétaire rappelle la lettre du Gouverneur relative à la proposition de certains commerçants anversois de former une compagnie commerciale pour le trafic de l'île Española et les autres îles voisines de l'Orénoque et de pouvoir contribuer à la défense des possessions espagnoles aux Indes. Le Conseil d'Etat de Belgique a rédigé aussi une consulte à ce sujet. Le Roi a prescrit de répondre qu'il désire manifester son affection pour les sujets des Pays-Bas, contribuer à leur restauration et favoriser le rétablissement de leur commerce. Pour pouvoir examiner la question mûrement, il faudrait envoyer une personne autorisée à Madrid. On pourrait examiner alors les différents articles des privilèges à accorder à la compagnie et rédiger un projet de constitution, déterminer la nature des marchandises à expédier, les précautions à prendre, les modalités de la colonisation, les tentatives pour faire de nouvelles découvertes, etc. Le Gouverneur communiquera cette réponse aux intéressés.

Conseil d'Etat, liasse 408.

1905. Anvers, 3 mars 1700. — *Bernard de Quiros à Joseph de la Puente.*

L'ambassadeur a insisté auprès du Roi pour qu'il désigne la personnalité à qui il devrait remettre les papiers de l'ambassade. Le Roi a réitéré l'ordre déjà donné le 28 janvier de ne pas s'écarter du pays sans

avoir reçu de nouvelles instructions. Il rappelle ses lamentations à propos de tout ce qu'il a eu à subir, les raisons de nature personnelle qui ont provoqué l'ordre du 20 octobre de ne pas s'approcher de Bruxelles. Il renouvelle ses instances. Si on ne lui accorde pas son congé et les moyens d'en profiter, eu égard à ce qu'il a dépensé toute sa fortune pour le service royal, il sera déshonoré. Il proteste que le Roi lui doit justice. Il demande au secrétaire d'intervenir auprès de Charles II en montrant que sa présence ici est inutile puisqu'il est discrédité. Il signale que ses dépenses ont augmenté à cause du séjour à Anvers, où il n'a pas de maison alors qu'il en a une à Bruxelles.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 170.

1906. Madrid, 12 mars 1700. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

Le prince de Ligne a fait des instances pour qu'on fasse des démarches à Paris afin qu'il obtienne la restitution des biens qu'il prétend lui avoir été enlevés par la princesse d'Épinoy avec l'appui de la France. Le Gouverneur est chargé de faire connaître son avis.

Conseil d'État, liasse 452.

1907. Madrid, 12 mars 1700. — Charles II à Maximilien-Emmanuel.

L'envoyé danois à Madrid a demandé satisfaction à propos de certaines prises faites au cours de la dernière guerre par des armateurs flamands et biscayens au détriment de ses nationaux. Le Roi sollicite à ce propos l'avis du Gouverneur (1).

Conseil privé, reg. 5, fol. 37.

(1) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 12 mars 1700, pour le vicomte de Rimbaut (fol. 37); le 8 avril 1700, pour le comte de Saint-Pierre, conseiller des Finances (fol. 38); le 8 avril 1700, pour les Carmélites de Namur (fol. 40); le 22 avril 1700, pour le comte de Coupignies (fol. 40); pour le prince de Bournonville (fol. 40); pour le conseiller des Finances Van der Haeghen (fol. 40 v°); le 6 mai 1700, pour les archers de la Garde (fol. 42); le 30 mai 1700, pour Gaspard de Espinosa, comte de Ribeaucourt (fol. 42 v°); le 20 mai 1700, pour François d'Afferden (fol. 45); le 6 juillet 1700, pour les religieux mendiants de Gand (fol. 50).

1908. Anvers, 31 mars 1700. — Bernard de Quiros au cardinal Portocarrero.

Rapport sur les troubles de Bruxelles qui, depuis quatre mois, font plus de bruit qu'ils ne méritent. On a introduit des garnisons dans la ville, ce qui coûte plus de 1,000 florins par jour. Pour ce motif et d'autres encore, il faudrait tâcher de terminer cette affaire : au contraire, on l'aggrave. Depuis quelques jours on a recommencé à emprisonner des bourgeois, alors que tout le monde atteste qu'on n'a pas relevé de charges notables contre eux. Il en est ainsi aussi de ceux qui se sont enfuis, uniquement par crainte de la rigueur avec laquelle on sévissait. Quiros ne peut approuver la conduite du ministère de Bruxelles. Il fallait sévir avec rigueur, comme semblait l'annoncer la résolution prise au début, pour laquelle on avait sollicité l'approbation royale, ou renoncer aux poursuites si les délits ne sont pas tels qu'on l'avait soupçonné. Tout ce fracas est dû en grande partie à la crainte de deux ou trois particuliers de la Cour de Maximilien, qui ne se considéraient pas en sécurité sans garnison. Les bourgeois se plaignent de ce que leurs subsides ne soient pas employés au paiement des troupes royales. Pourtant ils n'ont pas réclamé des comptes, comme on l'a écrit à Madrid. Ce qu'ils ont réclamé du magistrat, à juste titre, c'est la justification des dépenses communales, notamment de celles relatives à l'achat du blé, l'année précédente.

La justice et l'honneur du Roi exigent qu'on prenne des mesures pour mettre fin à ces émeutes. Celles-ci proviennent du maintien de troupes dans la ville de Bruxelles. Les habitants sont de la plus grande loyauté. Ils ne pourraient cesser de l'être que par ressentiment de se voir traités comme s'ils ne l'étaient pas. Les ruiner, empêcher leur commerce, cela n'avance guère le service du Roi, même s'ils étaient coupables. Il faudrait renoncer à agir comme on le fait sur des délations funestes. Il y a là une confirmation de certains pronostics contenus dans l'almanach de l'année dernière, disant que ces pays seraient traités comme s'ils étaient sans maître. Les habitants ne demandent que justice. On ne comprend pas pourquoi on ne la leur accorde pas aussitôt, dans les formes, par l'intermédiaire du Conseil de Brabant, ce qui leur revient de droit. Le Roi devrait intervenir pour renforcer leur fidélité qui est

la seule raison de la conservation de ces provinces. Il faudrait que les habitants contribuent à ce que le Roi tienne aux Pays-Bas des troupes qui lui sont propres et qui restent en garnison dans les villes frontières et non à Bruxelles ou autres villes de ce genre, où elles ne font que détruire le commerce et ruiner le loyalisme des habitants. 5

Le Roi et le Conseil savent, par les rapports qu'ils ont reçus depuis six ans, que Quiros ne désire ni se mêler des affaires des Pays-Bas, ni résider à Bruxelles. Il a sans cesse sollicité la permission de se retirer de ces provinces. Il n'a nullement envie de s'y établir, mais c'est une chose essentielle pour son honneur que le retrait de l'ordre sollicité par le 10 Gouverneur. La lettre se termine par de nouvelles doléances.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 172.

1909. Bruxelles, 4 mai 1700. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Les États des Pays-Bas ont coutume d'envoyer chaque année 12 alcyons et le Roi en achète encore 22 autres qui sont payés sur le 15 budget des finances. Le Gouverneur veillera à ce que la chose soit réglée encore cette année et que les oiseaux soient confiés au fauconnier Philippe Timmermans, qui est très expert en la matière. On soignera que l'intéressé puisse arriver à Madrid pour le début de décembre, sinon 20 avant, et soit payé (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 632, fol. 5.

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 8 avril 1700, pour les Carmélites de Namur, Mons et Marlagne (fol. 5 v°); le 22 avril 1700, pour le prince de Bournonville (fol. 6); le 20 avril 1700, pour le conseiller des Finances Van der Haeghen (fol. 7); le 21 avril 1700, pour le comte de Coupignies (fol. 9); le 6 mai 1700, pour les archers de la Garde royale (fol. 13); le 6 mai 1700, pour Gaspard de Espinosa, comte de Ribeaucourt (fol. 16); le 11 février 1700, pour le baron de Bornival (fol. 18); le 19 mai 1700, pour les Capucins de la province de Flandre (fol. 19); le 20 mai 1700, pour Charles de Staffa, haut échevin du pays de Waes (fol. 20 v°); le même jour, pour François d'Afferden, conseiller au Conseil suprême (fol. 21 v°); le 5 mai 1700, pour Charles-Eugène Cobrisse (fol. 32); le 17 juin 1700, pour l'abbaye noble de Notre-Dame à Ruremonde (fol. 37); le 3 juin 1700, pour le baron de Geysteren, drossard du pays de Kessel en Gueldre (fol. 37 v°); le 1^{er} juillet 1700, pour l'abbesse de Thorn (fol. 42); le 29 juillet 1700, pour les chanoinesses anglaises de Bruges (fol. 56); le 19 juillet 1700, pour les Capucins de la province wallonne des Pays-Bas (fol. 56); le 12 août 1700, pour les commissaires des montres des gens de guerre (fol. 60 v°); le 25 août 1700, pour les chanoinesses du Saint-Sépulcre à Bouvignes (fol. 68); le 12 août

1910. La Haye, 12 mai 1700. — *Bernard de Quiros à Antonio...* (1).

Lamentations et doléances. Incriminations contre la défense qui lui a été faite de se rendre à Bruxelles. Il rappelle les avis qu'il a transmis au Roi et à Maximilien en juin 1699 à propos des troubles. Les événements ont démontré le bien-fondé des conseils qu'il a donnés respectueusement au Gouverneur. Lorsque les gens des métiers ont voulu parler à l'ambassadeur, celui-ci a d'abord refusé de les entendre et de recevoir leur mémoire. Il n'a accepté leur écrit que quand il eut reçu une autre rédaction et qu'il fut adressé au Gouverneur et aux tribunaux. 10 Il les a engagés alors à réduire leurs demandes à ce qui concernait leur commerce et à employer un ton modéré et soumis. Les métiers ont accordé les subsides qu'ils avaient refusés jusque-là. Maximilien, mal influencé, au lieu de remercier Quiros pour son intervention, a agi comme le correspondant sait. Depuis lors, les Nations n'ont plus eu 15 aucun rapport avec Quiros. Celui-ci s'est rendu en Hollande et y est resté trois mois pendant lesquels tout a été calme, tandis que Quiros persistait dans son effacement. On a persuadé Maximilien qu'il était malgré tout un témoin gênant qui pourrait donner des avis. Les indications, fournies à Madrid sur la nécessité d'entretenir aux Pays-Bas des troupes 20 royales, ont encore excité le Gouverneur. Quiros n'a cependant jamais rien écrit contre sa personne, ce que d'autres ont fait sans doute. Maximilien-Emmanuel s'est décidé alors à une rupture publique. Lors de son absence, l'ambassadeur s'imaginait que tout était tranquille. Le prince lui écrivait affectueusement et pendant ce temps machinait contre lui à 25 Madrid des impostures. Il obtint alors l'ordre du 22 octobre, défendant à Quiros de revenir à Bruxelles. Il a prétexté que les Nations avaient confiance dans l'ambassadeur, que celui-ci les excitait et autres suppositions de ce genre. Il a cherché à extorquer à certains Bruxellois des déclarations sur leurs rapports avec Quiros. Tout cela était fait pour 30 lui enlever tout crédit. On a agi de même vis-à-vis de l'archevêque de

1700, pour la baronne de Prado (fol. 69 v°); le 23 septembre 1700, pour les archers de la Garde royale (fol. 72 v°); le 21 septembre 1700, pour le prince de Vaudemont (fol. 74 v°); le 20 octobre 1700, pour le baron de Meerbeek (fol. 83); le 23 septembre 1700, pour le provincial des Dominicains irlandais, Ambroise O'Conor (fol. 94 v°).

(1) Le nom du destinataire est illisible. Il s'agit évidemment d'un ami de Quiros, et vraisemblablement du secrétaire d'Etat, Antonio de Ubilla.

Malines et de tous ceux qui disent que les Pays-Bas se perdent faute de commerce et à cause du maintien de ces discordes. Il en va de même contre ceux qui ajoutent qu'on n'a qu'à châtier les coupables au lieu de tenir la ville ainsi tout un an dans un état de trouble et de confusion.

Le correspondant a averti Quiros qu'on veut le représenter comme coupable et lui faire un procès. L'ambassadeur ne demande que cela. Si le Roi ne lui rend pas justice et s'il est lui-même impuissant à faire connaître la vérité au Souverain, il publiera un écrit. Il y a renoncé jusqu'ici pour faire preuve de patience. Jamais un homme de ses mérites n'a été traité de telle manière, même chez les Turcs! Quiros se plaint des procédés exécrables de la Cour de Madrid comme de celle de Bruxelles, où on sacrifie les gens d'honneur et de zèle pour favoriser les cabalistes, les adulateurs et les intéressés. Si on le force à rendre le tout public, il le fera sans égard. Toute l'Europe est scandalisée des mortifications qu'on lui inflige.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 162.

1911. Bruxelles, 12 mai 1700. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet de la lettre royale du 12 mars précédent relative au prince de Ligne. Le Gouverneur peut répondre que les plénipotentiaires espagnols au Congrès de Rijswijck ont vainement sollicité cette restitution. Les délégués français ont répondu que l'affaire relevait du parlement de Paris. On n'a pu obtenir une réponse plus favorable, malgré toutes les instances faites.

Conseil d'État, liasse 452.

1912. Bruxelles, 18 mai 1700. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Conseil a pris connaissance de la lettre écrite au nom du Roi à Maximilien-Emmanuel au sujet de la proposition faite par les marchands d'Anvers de former une compagnie de commerce pour trafiquer au pays de l'Orénoque. Dans cette lettre se trouve exprimé le désir du Roi de remédier aux dommages et aux ruines que les habitants des Pays-Bas ont subis et de favoriser le rétablissement de leur commerce. Il y est indiqué qu'il serait opportun d'envoyer à Madrid une personnalité auto-

risée pour discuter et arranger cette affaire. Le magistrat d'Anvers vient de faire à ce sujet des propositions qui sont parfaitement compatibles avec le commerce des galions et l'organisation des colonies espagnoles d'Amérique. Le Conseil rappelle qu'antérieurement déjà Charles II a notifié son désir de faire peupler les îles de ce pays par des habitants des Pays-Bas; il estime que les propositions faites par le magistrat d'Anvers n'ont qu'un caractère temporaire, et seraient toujours révo- cables. Il suggère donc à Maximilien-Emmanuel de conseiller au Roi d'y faire bon accueil et de permettre l'expédition de sept ou huit vais- seaux vers les parages en question.

Conseil d'État, liasse 408 (1).

1913. Aranjuez, 19 mai 1700. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le licencié Nicolas Pauwels a demandé que le canonicat annexé à la chaire de catéchisme à l'Université de Louvain, qui lui avait été commis provisoirement, le soit à titre définitif. Le Roi rappelle que le demandeur ne tient la prébende en question qu'à titre transitoire, que celle-ci a été conférée au D^r Renardy. Ce dernier doit se justifier des accusations portées contre lui en matière de foi et de mœurs, et si les charges sont levées, le demandeur sera privé de tout avantage. Le Gouverneur général est chargé de lui donner malgré tout quelque satisfaction.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 632, fol. 20.

1914. Aranjuez, 20 mai 1700. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi a vu la lettre que l'archevêque de Malines a écrite à Balthasar de Fuenmayor, le 28 avril, au sujet de ceux qui, lors des derniers troubles de Bruxelles, se sont réfugiés dans les églises. Il remet copie au Gouverneur de la réponse qu'il a donnée à l'archevêque et recommande de maintenir l'action de la justice séculière dans l'état traditionnel et d'assurer l'immunité et le respect des lieux saints.

Conseil privé, reg. 683, fol. 49.

(1) Apostillé : *Je l'envoyerai à S. M.*

1915. Aranjuez, 20 mai 1700. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Charles de Hofa a été pendant deux ans haut échevin du pays de Waes en vertu de lettres patentes accordées en 1690. Depuis, il fut privé de sa charge par suite du rétablissement d'Augustin Scawerbeeke qui lui-même avait été dépossédé pour avoir prêté serment à la France. Hafa 5 dut se contenter d'une place de surnuméraire. Il se plaint que Scawerbeeke, étant décédé, a été remplacé par un autre et demande d'être remis en pleine possession de sa charge comme l'ont été ses collègues. Il rappelle les mesures prises à propos du Conseil de Flandre. Le Gouverneur est chargé de demander l'avis du Conseil privé et du Conseil 10 de Flandre.

Conseil privé, reg. 5, fol. 44 v°.

1916. Aranjuez, 20 mai 1700. — *Charles II à l'archevêque de Malines.*

Le Roi a vu la lettre que l'archevêque a écrite l'année précédente au marquis de Castel Moncayo à propos de la permission qu'on lui avait 15 demandée de pouvoir retirer des églises certains coupables qui s'y étaient réfugiés après les derniers troubles de Bruxelles. Charles II confirme les observations faites sur ce point à l'archevêque par le comte de Tirimont et José de Arze, au sujet de la procédure suivie en Espagne pour des cas semblables. Le Roi est convaincu que puisqu'on a toujours 20 suivi le même style aux Pays-Bas le Gouverneur n'aura en rien excédé ses droits. Il espère que Precipiano s'adaptera à la règle suivie par ses prédécesseurs et évitera les abus que peut entraîner le droit d'asile.

Conseil d'Etat, liasse 79.
Conseil privé, reg. 683, fol. 49. 25

1917. Madrid, 3 juin 1700. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

L'archevêque de Malines s'est plaint à Madrid de ce qu'on ait imprimé à Louvain un livre rempli de calomnies contre sa personne. Son vicaire Pierre Govaerts a été contraint d'y répondre par un autre écrit, ce qui a provoqué une action judiciaire engagée contre ce dernier devant le 30 Grand Conseil de Malines, par le curé de Sainte-Catherine à Bruxelles

et consorts. Pierre Govaerts a cité ses adversaires devant le Pape et l'internonce a été chargé de cette affaire. Maximilien-Emmanuel a interdit au Conseil privé et au Grand Conseil d'intervenir dans les contestations. L'archevêque a encore prié le Roi de laisser libre cours à la 5 justice ecclésiastique. Charles II renouvelle les ordres qu'il a déjà donnés antérieurement à ce sujet et prescrit la stricte observance des édits en matière d'imprimerie. Il veut éviter de la sorte les contestations doctrinales.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 632, fol. 29.
Conseil privé, reg. 5, fol. 47 v°.

10

1918. Bruxelles, 12 juin 1700. — *Décret de Maximilien-Emmanuel.*

La duchesse d'Arenberg a remis un mémoire exposant que certaines de ses propriétés ont été concédées par Louis XIV à un capitaine, du nom de Gauthier. Le Conseil est chargé d'examiner les raisons que le 15 monarque peut alléguer pour justifier cette mesure et il fera connaître son avis de façon à ce qu'on puisse écrire à l'ambassadeur espagnol à Paris.

Conseil d'Etat, liasse 452.

1919., 17 juin 1700. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel* 20 *de Bavière.*

Le Roi règle diverses questions se rattachant aux instructions qu'il avait données au Conseil suprême de Flandre par son décret daté d'Aranjuez, le 20 mai 1700.

Secretarias provinciales, reg. 2633.

25 1920. Bruxelles, 24 juin 1700. — *Maximilien-Emmanuel au roi Guillaume d'Angleterre.*

Le Gouverneur a transmis à Madrid les plaintes des marchands anglais domiciliés dans l'île de Ténériffe à propos de l'emprisonnement de leur consul Edmond Smith et les réclamations d'un nommé Everard Flabel 30 qui se plaint de la séquestration de sa fille. La réponse venue de

Charles II conteste les faits allégués par les sujets anglais. Il espère que le roi d'Angleterre voudra prescrire à ses consuls de se conduire sans provoquer de scandale.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 393, fol. 204.

1921. Madrid, 27 juin 1700. — *Règlement du Conseil suprême de Flandre*.

Ce règlement comprend 65 articles (1).

Secretarias provinciales, reg. 1443 (2).

1922. Bruxelles, 18 juillet 1700. — *Décret de Maximilien-Emmanuel au Conseil d'Etat*.

En plus du rapport que le Conseil lui a fait récemment au sujet du conflit de juridiction surgi entre l'archevêque de Malines et le Grand Conseil concernant le droit d'asile, le Gouverneur réclame du Conseil une consulte lui exposant de manière détaillée, les coutumes et usages du pays en cette matière, de façon à être lui-même en mesure de faire une relation appropriée à Madrid et permettre au Roi de prendre une décision opportune.

Conseil d'Etat, liasse 79.

1923., 29 juillet 1700. — *Décret de Charles II*.

Le Roi décrète que les membres du Conseil suprême de Flandre font partie du Conseil d'Etat de Belgique.

Secretarias provinciales, reg. 1443.

(1) Une copie de ce règlement se trouve à la *Bibliothèque royale*, ms. 12304-37, fol. 63, et aux *Archives du Royaume*, *Conseil d'Etat*, carton 283.

(2) Il y a aussi un décret de Charles II du 29 juillet suivant, réglant le paiement des conseillers. (*Ibid.*)

1924. Madrid, 29 juillet 1700. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel*.

Le Gouverneur n'accordera à aucun ministre ni personnalité revêtue d'une fonction politique ou religieuse la permission de venir en Espagne sans avoir reçu au préalable l'assentiment du Roi. Celui-ci ne sera d'ailleurs jamais donné que sous la condition que l'intéressé sera privé de tous ses gages pendant son absence.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 632, fol. 55 v°.

Conseil privé, reg. 5, fol. 55 v°.

1925. Madrid, 12 août 1700. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel*.

La ville de Ruremonde a sollicité l'autorisation de continuer à battre de la monnaie de cuivre, conformément à un privilège octroyé par Charles-Quint. Le Roi a requis le Gouverneur de donner son avis à ce propos, après avoir entendu les Conseils d'Etat et privé et celui de Gueldre. Il réitère sa demande.

Conseil privé, reg. 5, fol. 57 v° (1).

1926. Madrid, 13 août 1700. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel*.

Le Roi a décidé de s'approprier pour un an la solde de tous les agents surnuméraires des Conseils et administrations dépendantes. Il fait de même pour toutes les gratifications dépassant le montant de 5 réaux par jour. Il faut dresser un rapport du montant de l'économie ainsi réalisée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 632, fol. 64-64 v°.

Conseil privé, reg. 5, fol. 60 v° (2).

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 23 septembre 1700, pour les archers de la Garde (fol. 62); le 21 septembre 1700, pour le prince de Vaudemont (fol. 62 v°); le 20 octobre 1700, pour Philippe-Emmanuel Francken, greffier des Finances (fol. 64 v°); le 20 octobre 1700, pour le baron de Meerbeek et la marquise de Herzelles (fol. 66).

(2) Le 18 août une lettre royale prescrit de faire exception pour les pensions accordées aux veuves de ministres et de militaires. (*Conseil privé*, reg. 5, fol. 63 v°.)

1927., 25 août 1700. — *Décret de Charles II.*

Ce décret, par lequel le Roi règle la législation sur la noblesse, comprend 87 articles.

Secretarias provinciales, reg. 1443.

1928. Bruxelles, 26 août 1700. — *Consulte du Conseil privé.* 5

Les président et gens du Conseil de Flandre ont fait voir que l'acte de réforme de 1681 réduit leur nombre à 9, alors qu'à diverses reprises on a reconnu la nécessité d'entretenir un personnel plus considérable. En 1684 on s'est décidé à rétablir le nombre de sièges à vingt-deux. Les président et conseillers demandent que les mesures soient prises pour 10 leur assurer le moyen de maintenir leurs deux chambres. Ils font valoir que la charge qui en résulte pour le Roi est minime.

Conseil privé, recueil 347.

1929. La Haye, 13 septembre 1700. — *Bernard de Quiros au secrétaire d'État, Antonio de Ubilla.* 15

Au nom du Roi, Ubilla a signifié à l'ambassadeur qu'avant de se rendre en Hollande, il devait passer par Bruxelles, voir le Gouverneur, demander ses instructions et correspondre avec lui d'une façon compatible avec les intérêts du service. Il fallait oublier le passé eu égard à l'importance des affaires présentes. Quiros s'est incliné devant cet ordre. 20 Maximilien a discuté avec lui la question de la succession. Protestations de soumission à la volonté royale.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 173.

1930. Madrid, 8 octobre 1700. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Les fonctionnaires du service administratif de l'armée et des finances, 25 doivent dresser un état des dettes des finances royales envers le roi de Danemark, de façon à mettre Madrid en état de répondre aux instances du ministre danois.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 632, fol. 79.

1931. La Haye, 12 octobre 1700. — *Bernard de Quiros à Antonio de Ubilla.*

En exécution des ordres du Roi, Quiros a rendu compte au Gouverneur de tout ce qui se passait d'intéressant. Il a voulu témoigner sa 5 confiance au prince en lui donnant communication d'une représentation qu'il avait faite au Roi, mais il n'a pas encore reçu de réponse. La situation présente de la monarchie, l'état de l'Europe, l'exemple du passé par rapport aux ordres que les prédécesseurs du Roi ont donnés à 10 des ministres chargés de collaborer avec des princes du rang de Maximilien, tout cela commande à Quiros de se sacrifier aux intérêts du Roi, comme il l'a fait jusqu'ici.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 173.

1932. Bruxelles, (avant le 21 octobre) 1700. — *Protestation de l'inter-nonce apostolique.*

15 L'inter-nonce a eu avis de l'archevêque de Malines de la violence dont ont usé, à l'égard de celui-ci, les président et gens du Grand Conseil, dans l'affaire relative à François van Ophoven, enlevé au couvent des Dominicains. Il proteste qu'il y a là une violation flagrante de l'immunité ecclésiastique.

Conseil d'État, liasse 78.

20 1933. Madrid, 21 octobre 1700. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi désire éviter les grands inconvénients auxquels pourrait donner lieu le conflit pendant entre l'archevêque de Malines et le Grand Conseil et l'animosité extrême montrée en l'occurrence par les deux 25 parties. Il a consulté à ce propos une jointe composée de conseillers des Conseils de Castille, d'Aragon et d'Italie et du Conseil suprême. Il résulte des déclarations de l'archevêque et du Grand Conseil que le prisonnier qui a été l'occasion de ce conflit devait jouir de l'immunité ecclésiastique, qu'il fallait le faire sortir de prison et le remettre dans 30 le couvent où il s'était réfugié. En attendant, la question du fond demeurerait tout entière en suspens jusqu'à décision royale. La jointe a con-

seillé au Roi de prescrire au Grand Conseil d'arrêter toute poursuite contre l'archevêque et de lui signifier qu'en agissant comme il l'a fait, il a excédé ses pouvoirs. D'autre part, Charles II proteste contre l'attitude de l'archevêque, les démonstrations publiques qu'il a faites, lui ordonnant de lever l'excommunication fulminée contre le procureur général. Le Roi décidera ultérieurement sur le fond de la question après un examen sérieux du dossier.

Conseil d'Etat, liasse 79.

1934. Madrid, 8 novembre 1700. — *La reine douairière d'Espagne et les Gouverneurs provisoires aux États de Brabant.* 40

Mort de Charles II. Désignation du duc d'Anjou comme son successeur.

Etats de Brabant, supplément, liasse 96 (1).

1935. Bruxelles, 12 novembre 1700. — *Consulte du Conseil privé.*

Le chevalier de Courcelles, de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, 15 commandeur de Chantraine, a représenté au Gouverneur qu'il avait prescrit au Conseil de Brabant de surseoir à toutes procédures pendantes à propos des privilèges de son Ordre jusqu'à ce qu'une décision royale fût arrivée. Malgré cela, les États de Brabant continuent à prétendre lever des contributions sur les biens de l'Ordre. Le Conseil privé rappelle 20 que les États et le Conseil de Brabant se sont plaints déjà de la conduite du Gouvernement en matière de la prétendue violation de la Constitution, de l'incompétence de tout juge étranger et de l'attitude exorbitante des chevaliers, ayant recours aux autorités espagnoles, enfin, de l'admissibilité de la prétention des mêmes chevaliers quant à l'extension de 25 leurs privilèges. Le Conseil privé propose d'envoyer à Madrid la représentation faite à ce propos par les États de Brabant (2).

Conseil privé, recueil 347.

(1) Cf. GACHARD, *Lettres des Souverains*, p. 455. Il publie la lettre semblable adressée aux États de Namur. Dans le dossier des États de Brabant se trouvent des copies imprimées 30 du testament de Charles II.

(2) Maximilien-Emmanuel déclare qu'il enverra la représentation des États au Roi.

1936. Bruxelles, 18 novembre 1700. — *Décret de Maximilien-Emmanuel aux Conseil collatéraux.*

Le roi Charles II est mort le 1^{er} novembre de cette année. Il a désigné le duc d'Anjou comme son successeur et a établi *ad interim* un Conseil 5 de régence. Tous les bureaux et tribunaux doivent rester en fonctions jusqu'à nouvel ordre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 632, fol. 85 v°.

1937. Bruxelles, 19 novembre 1700. — *Décret de Maximilien-Emmanuel.*

40 Le marquis de Castel dos Rius a fait savoir, au nom du duc d'Anjou, que celui-ci avait pris possession de la Couronne conformément aux clauses testamentaires de Charles II. Le Souverain a annoncé son prochain départ pour Madrid. On fera chanter le *Te Deum* accoutumé et on préparera des démonstrations de joie dans toutes les villes. Le Conseil 45 privé — à qui le décret est adressé — concourra pour sa part à l'exécution de la volonté du Souverain défunt.

Conseil privé, reg. 5, fol. 66.

1938. Bruxelles, 20 décembre 1700. — *Les États de Brabant à la Reine douairière et aux Gouverneurs intérimaires.*

20 Accusé de réception de la lettre du 8 novembre relative à la mort de Charles II, au testament de celui-ci et à la désignation du duc d'Anjou. Protestation de leur fidélité. L'intégrité de la monarchie est conforme aux lois fondamentales du duché.

Etats du Brabant, supplément, liasse 96 (1).

25 (1) Cette lettre a échappé à Gachard lors de la composition de son recueil : *Lettres des Souverains, etc.* (B. C. R. H., 2^e sér., t. I.)

COMPLÉMENT

1939. Mons, 22 décembre 1687. — *Gastañaga à Charles II.*

Réponse à la lettre royale du 4 décembre précédent ⁽¹⁾. Gastañaga déclare que depuis plus de dix-huit mois les Français ont fixé les limites de la prévôté de Poilvache et se sont attribué de la sorte quelques 5 bonniers appartenant au village de Sart-Bernard. L'usurpation en question n'a pas une importance considérable. Gastañaga n'en a pas moins prescrit à Delval ⁽²⁾ de faire des représentations à Paris estimant qu'il n'y avait pas matière pour faire intervenir l'ambassadeur français à Madrid. Depuis, d'autres incidents sont survenus. Le Gouverneur n'en a pas 10 rendu compte, pour ne pas troubler la quiétude du Roi ⁽³⁾.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 217, fol. 127.

1940. Bruxelles, 8 septembre 1688. — *Gastañaga à Charles II.*

Envoi d'une représentation des États de Brabant. Éloge des États qui ne demandent qu'un remède à leurs misères, des mesures en vue du 15 danger évident auquel ils sont exposés. Gastañaga se croit obligé de dire que si on persiste dans l'abandon actuel, leur fidélité deviendra douteuse. Jusqu'ici on a pu les leurrer par l'espérance d'une assistance, on les a amenés à de grands sacrifices. Cette politique ne saurait durer. La défiance s'empare des esprits, à la vue de l'insécurité qui s'étend sur 20 l'Europe entière et de l'appréhension générale qui a provoqué tant de mouvements de troupes. On voit que du côté espagnol aucune mesure n'est prise pour contribuer à la défense d'un pays qui se trouve au milieu de tous les conflits et exposé à la convoitise des ennemis. Ceux-ci

⁽¹⁾ Voir ci-dessus, n° 1277.

⁽²⁾ Le baron del Val, agent du Gouvernement des Pays-Bas à la Cour de Paris.

⁽³⁾ *por no embarazar su real animo quando no ay motivo que lo pida.*

25

ont connaissance de ce découragement et l'exploiteront pour faire une invasion rapide. La misère générale des militaires, des ministres et du pays fera crouler tout sans qu'il soit besoin d'autres ennemis.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 217, fol. 150.

5 1941. Madrid, 26 juin 1692. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le vicaire général, les chapelains majors et ordinaires de l'armée ont représenté leurs mérites et leur misère. Ils ont lieu de se plaindre du paiement de leur solde et sont ainsi dans l'impossibilité de remplir le service divin comme il le faudrait. Ils ont demandé au Roi d'ordonner 10 que le paiement de leurs gages se fasse en douze mensualités et qu'on leur réservât certains canonicats. Le Roi insiste sur la nécessité de recruter pour l'armée des clercs instruits et vertueux. Il veut qu'on réserve dans chaque chapitre deux prébendes pour récompenser les aumôniers militaires qui se sont signalés dans l'exercice de leur charge.

Conseil d'État, liasse 74 ⁽¹⁾.

15

1942. Bruxelles, 16 janvier 1695 ⁽²⁾. — *Un ministre du Gouvernement des Pays-Bas à Charles II ⁽³⁾.*

On a réuni une jointe en présence du Gouverneur pour discuter la question s'il convenait de permettre encore le commerce avec la France. 20 Le Gouverneur a été d'un avis tout différent de celui de l'auteur de cette lettre, auquel s'était rallié le prince de Vaudemont. Les ministres qui

⁽¹⁾ La liasse 74 du Conseil d'État comprend une série de lettres royales recommandant aux Gouverneurs généraux successifs des candidats espagnols et belges pour des fonctions ecclésiastiques.

25 ⁽²⁾ La lettre nous est conservée sous forme de minute. Au dos se trouve la date du 16 janvier suivie d'un millésime qu'on a lu jusqu'ici comme étant 1698. C'est là une erreur évidente, puisque le contenu de la lettre a trait à une question antérieure à la conclusion de la paix de Rijswijk qui est de 1697. La dépêche se rattache évidemment aux négociations d'ordre commercial qui ont eu lieu principalement en 1694 et dont on 30 trouve plusieurs traces dans le recueil. Il faut sans aucun doute attribuer la présente lettre à l'année 1694 ou à 1695. Nous penchons pour la seconde alternative, eu égard à ce qu'elle paraît clôturer le débat, ce qui n'était guère possible au début de 1694.

⁽³⁾ Le nom de l'auteur n'est pas indiqué. En réalité il faut supposer que c'est vraisemblablement le secrétaire d'État et de Guerre, José de Haro.

ont participé à la réunion prétendaient s'en tenir aux propositions qu'ils avaient faites antérieurement à Charles II et à Maximilien-Emmanuel. La décision prise est regrettable, comme l'auteur de la lettre l'a démontré au Gouverneur et pourrait le faire au Roi. Le député des États-Généraux Dicfelt est retourné à La Haye, prétendant que nul autre ne viendrait le remplacer. Sous prétexte de commerce, de grandes quantités de chevaux et de grains ont passé en France. L'auteur a indiqué à Maximilien-Emmanuel le moyen de parer à ces fraudes et de mettre fin aux plaintes des alliés qui se lamentent de ce trafic. Sans doute on a commis des abus en Hollande, mais ils ne sont pas si grands qu'aux Pays-Bas. Procurer des ressources à l'ennemi est incompatible avec une bonne direction de la guerre. Des négociations ont lieu avec la Hollande, pour déterminer les espèces de produits dont on pourrait tolérer l'exportation en France, de façon à sauvegarder l'industrie de Bruxelles et des autres villes. Il faut espérer de la sorte la cessation du conflit. Maximilien-Emmanuel a essayé de faire voir aux Hollandais combien le maintien de l'industrie belge était important et apportait de l'argent de France. Il a ajouté que si malgré cela les Hollandais persistaient dans leur opposition, on en resterait à la prohibition totale à condition qu'eux-mêmes en fissent autant. Dicfelt n'a pas encore donné de réponse. Il est parti pour la Hollande malgré les efforts de l'auteur de la lettre pour que des décisions soient prises avant son départ. Il a voulu éviter que les plaintes que Dicfelt émettait contre les ministres de Bruxelles ne l'incitent à exercer une influence pernicieuse en Hollande et auprès du roi d'Angleterre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 291, fol. 161.

TABLE ALPHABETIQUE

DES

NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

CONTENUS DANS CE VOLUME

Les chiffres renvoient aux pages et aux lignes. Il n'a pas été tenu compte des particules de, de la, du, van. Les noms de Charles II, Espagne, Espagnols, Flandre, Pays-Bas, Belges, n'ont pas été repris à la table. Les noms des gouverneurs-généraux n'ont pas été repris non plus, pour la partie du volume consacrée à leur gouvernement respectif. Les Institutions belges et espagnoles sont placées à leur nom. Les Institutions étrangères sont groupées au nom de leur pays. Bruxelles et Madrid ne sont pas cités, quand ils sont exclusivement le lieu de départ des dépêches.

A

- AARSCHOT (La ville d'), en Brabant, 592, 15.
ABREMEZ (Arnould d'), secrétaire du Conseil privé, 475, 25.
ACADÉMIE ROYALE MILITAIRE DE L'ARMÉE DE FLANDRE (L'), 532, 20; 645, 1.
AECKEN (Antoine van), bourgeois d'Ostende, 508, 20.
AERTS (Georges), commerçant de Bruges, 509, 10.
AERTSSENS (Juan), homme d'affaires belge, 392, 20.
AFFERDEN (Adam van), 321, 20.
AFFERDEN (François van), prévôt de Bruges, conseiller au Grand Conseil de Malines, 329, 25; 461, 10; 532, 25; 553, 20, 30; 617, 20, 25; 734, 25; 736, 25.
AFFERDEN (Henri van), officier de l'armée des Pays-Bas, 473, 30.
AFRIQUE (L'), 641, 30.
AGIMONT, commune de la province de Namur, 651, 30.
AGOLA (Pedro de), archiviste de Simancas, 100, 10.
AGUIAR (Louis de), gouverneur de Nieuport, 584, 25; 585, 1, 5.
AGUIRRE (Le cardinal de), 619, 1.
AGUILAR (Le comte d'), membre du Conseil d'Etat espagnol, 550, 25.
AGURTO (Francisco de). *Voir* marquis de Gastañaga.
AIRE (La ville d'), aujourd'hui en France, 124, 25; 210, 15; 276, 30; 279, 1; 651, 25. — *Le gouverneur. Voir* capitaine Druot.
AIROLDI (Francesco), abbé de San Abondio, nonce à Bruxelles, 136, 5, 10, 25, 30; 142, 10, 15, 30; 144, 5; 156, 25; 158, 1; 161, 25; 165, 20; 172, 25; 224, 25.

- AIX-LA-CHAPELLE (La ville d'), en Allemagne, 48, 10; 50, 20; 53, 5; 57, 5; 61, 1, 30; 64, 5; 71, 10; 73, 30; 74, 1, 15; 86, 5; 87, 30; 92, 15; 97, 20; 101, 5; 113, 10; 143, 20; 177, 1; 182, 10; 186, 1; 188, 10; 226, 20; 273, 25; 360, 20; 555, 10; 649, 25.
- ALBAREZ-VILAIN (Pedro), adjudant général de bataille, 400, 30; 426, 20.
- ALBE (Le duc d'), conseiller d'Etat espagnol, 11, 15.
- ALBERT (L'archiduc), souverain des Pays-Bas, 12, 1; 19, 25; 91, 25; 224, 5; 262, 15; 263, 5; 381, 5; 673, 10.
- ALDAO (Pedro), gouverneur de Léau, 532, 20.
- ALEMAND (Gaspar), bailli du comté de Charolais, 350, 30; 371, 10.
- ALEXANDRE VIII, pape, 518, 5, 15; 520, 15, 20.
- ALEXANDRE FARNÈSE, duc de Parme, gouverneur général des Pays-Bas à l'époque de Charles II, 348, 15; 349, 1, 5, 20; 350 à 379 *passim*; 380, 5; 386, 10; 396, 10.
- ALEXANDRIE (Le patriarche d'), nonce apostolique à Madrid. *Voir* Nonces.
- ALLAMONT (Eugène d'), évêque de Gand, 162, 10, 15; 258, 5.
- ALLEMAGNE (L'empire d'), le Gouvernement allemand, la région rhénane, 4, 20; 5, 1; 16, 10, 15; 18, 25; 27, 20; 28, 20; 30, 5, 10; 41, 25; 42, 1, 5; 44, 20; 61, 10; 68, 20; 76, 25; 92, 15, 25; 113, 10; 121, 5; 123, 10; 132, 25, 30; 133, 15; 135, 10; 147, 15; 150, 15, 25; 153, 25; 154, 15; 156, 15; 162, 5; 163, 30; 166, 15; 171, 20; 174, 15; 192, 10; 194, 25; 201, 20; 203, 15; 214, 20; 228, 10; 239, 1; 279, 10; 280, 10; 281, 10; 311, 15; 342, 20; 352, 15; 370, 25; 386, 15; 397, 10; 403, 25; 406, 15; 414, 1, 15, 25; 425, 10; 426, 10; 436, 10; 438, 15, 20, 25; 452, 1; 479, 10; 491, 10, 15, 30; 497, 10; 502, 25; 578, 15; 585, 20; 680, 10, 15; 720, 30. — L'ambassade d'Allemagne à La Haye, 666, 10. — Les ambassadeurs espagnols en Allemagne. *Voir* Malagon, Falces, Arquinto. — Les ambassadeurs allemands à Madrid. *Voir* Grana et Lobkowitz. — Le résident bavarois, 728, 15.
- ALLEMANDS (Les), en général, les princes, ministres et diplomates, les militaires en particulier ceux au service de l'Espagne, 4, 15; 15, 25; 30, 20; 39, 20; 50, 15; 53, 10; 64, 15; 67, 1; 68, 15; 109, 5; 133, 1; 135, 5, 20, 25; 146, 1; 154, 1; 160, 1, 5; 162, 15; 164, 10; 166, 15, 20; 167, 20; 171, 20; 173, 15; 187, 35; 188, 1; 190, 1; 183, 20; 197, 5; 199, 10; 200, 10; 201, 25; 202, 5, 10; 205, 15; 207, 10; 208, 1; 209, 1; 213, 20; 214, 25; 241, 25; 255, 20; 270, 15; 273, 15; 274, 15; 284, 10; 337, 10; 340, 15; 353, 15; 354, 15; 359, 15; 360, 25; 408, 20; 427, 10; 428, 5; 433, 5; 436, 15; 440, 1; 447, 15; 450, 15, 20; 452, 25; 453, 10, 15; 497, 10, 25; 570, 15; 598, 1, 30; 608, 10; 649, 10; 664, 20; 665, 20. — La nation allemande de Séville, 43, 20.
- ALMANZA (Nicolas de), official de la pagadorie générale, 676, 20; 690, 30; 691, 5, 10; 716, 20; 727, 5.
- ALMARAZ (Diego de), frère du suivant, 34, 25.
- ALMARAZ (Juan de), gouverneur espagnol d'Ostende, 34, 25.
- ALMIRON-CASTILLO (Pedro de), official de la secrétairerie d'Etat et de Guerre, 480, 20; 511, 20; 553, 20.
- ALMIRON. *Voir* Ximenez de Almiron.
- ALOST (La ville d'), en Flandre orientale, 268, 10; 291, 10; 361, 20; 362, 1; 366, 1; 416, 25; 660, 5.
- ALSACE (L'), aujourd'hui en France, 265, 15; 278, 25; 281, 10; 306, 1; 546, 10.
- ALVARADO (Andrès de), 475, 25.
- ALVARADO. *Voir* Layseca y Alvarado.
- ALVAREZ (Antoine), capitaine de navire, 508, 35.
- ALVARO Y BRACAMONTE (Andrès de), 103, 20.
- ALVEDA (Francisco Gonzalès de), officier espagnol, 299, 5.
- AMBRUN (L'archevêque d'), ambassadeur français à Madrid, 2, 10; 28, 20; 30, 15; 32, 1; 33, 20; 35, 15; 39, 10; 40, 15; 41, 1.
- AMÉRIQUE (L'), 495, 5; 739, 5.
- AMEYE (J. F.), conseiller au Conseil de Flandre, 554, 1; 570, 5; 585, 10.
- AMIRAUTÉ. *Voir* Conseil de l'Amirauté.
- AMOUR (L'), navire de la flotte des Pays-Bas, 508, 25.
- AMSTERDAM (La ville de), en Hollande, l'amirauté, 8, 5; 83, 1; 237, 30; 254, 5; 412, 1; 418, 20, 25; 419, 5; 420, 10, 15; 426, 25; 438, 25.
- ANANIE (Juvénal de), religieux, 639, 30.
- ANBERMONT (Le père d'), 488, 10.
- ANDALOUSIE (L'), province espagnole, 624, 25.
- ANDENNE (Le chapitre noble d'), dans la province de Namur, 541, 25; 560, 1.

- ANDRADA (Andres Manuel de), commerçant portugais, 512, 5.
- ANDRIEU (Martin), négociant bruxellois, 670, 25.
- ANGLAIS (Les), en général, les ministres et diplomates, les militaires en général, en particulier ceux au service de l'Espagne, les catholiques, 15, 25; 16, 5, 20; 17, 1; 19, 15; 20, 15, 20; 21, 5, 10, 20; 22, 15; 24, 1, 15, 30; 25, 1, 10, 15; 27, 15; 29, 30; 30, 20; 34, 10; 45, 20; 54, 15, 25, 30; 57, 10; 61, 1, 10, 20, 30; 69, 25; 70, 10; 75, 5, 25; 99, 5; 116, 10; 120, 10; 123, 1; 140, 20; 141, 15; 149, 15; 156, 10; 161, 1; 163, 5; 166, 25; 173, 5; 184, 20; 188, 1; 191, 1; 196, 25; 198, 20; 202, 20; 209, 20, 25; 210, 1, 5, 15, 20; 211, 1; 257, 20; 260, 25; 283, 30; 285, 10; 286, 10, 20; 287, 5; 295, 1; 308, 25; 309, 10; 312, 15; 332, 5; 340, 30; 341, 10; 344, 20, 30; 345, 1; 362, 1; 363, 10; 364, 1; 374, 10; 377, 15; 389, 10; 399, 1; 403, 20; 446, 25; 452, 25; 478, 1; 486, 1; 496, 5; 513, 15; 542, 15; 596, 30; 626, 1; 629, 15; 653, 1; 670, 15; 682, 5; 692, 20; 700, 5, 10; 701, 5, 10, 15; 703, 10; 711, 1, 20; 719, 20; 741, 25; 742, 1. — Les chanoinesses anglaises à Bruges, 736, 30.
- ANGLETERRE (L'), en général, le Gouvernement et la Cour de Londres, le Parlement, la flotte anglaise, 9, 1; 10, 5, 25; 11, 1; 17, 5; 21, 5, 15, 30, 35; 22, 1; 24, 15, 25; 25, 5; 27, 15; 28, 1; 30, 10, 15; 34, 5; 38, 10; 39, 20; 40, 5; 42, 5; 44, 20; 52, 5, 10, 20; 61, 5; 64, 10; 66, 5, 30; 68, 5, 15; 90, 10; 92, 10, 25; 97, 20; 107, 1; 117, 5; 122, 30; 140, 20; 144, 15, 25; 149, 20, 30; 163, 10; 177, 1; 188, 1; 189, 5; 198, 25; 202, 1; 209, 25; 210, 35; 218, 5, 25; 244, 20; 249, 20; 250, 1; 255, 1; 256, 5, 15; 260, 20; 265, 25; 266, 1; 272, 1, 20; 274, 1; 276, 15, 20; 277, 15, 20; 279, 1; 284, 10; 285, 5; 286, 5; 287, 5; 289, 10; 291, 20; 292, 10; 294, 10, 20; 295, 15; 297, 20; 299, 30; 301, 5, 10, 302, 1, 10; 304, 5; 305, 15; 308, 25; 309, 10, 311, 10; 313, 5; 318, 10; 330, 15; 338, 20; 339, 15; 340, 15; 344, 30; 345, 5, 10, 15, 25; 351, 25; 369, 20; 397, 5; 408, 5; 415, 20; 418, 25; 420, 1; 438, 25; 443, 20; 500, 20; 501, 1; 506, 20; 507, 10; 543, 1; 596, 25; 630, 5; 636, 20; 668, 1; 686, 10; 699, 1; 700, 5, 15; 701, 5, 10, 15; 732, 5. — Le ministre anglais à Madrid : Guillaume Temple. — Les ministres belges et espagnols à Londres : baron de Bergeyck, marquis de Bourgomaine, comte d'Egmont, Manuel Coloma, Manuel de Fonseca, Pedro Ronquillo, Bernard de Salinas.
- ANGULO (Juan de), secrétaire d'Etat à Madrid, 581, 15; 582, 35; 583, 1; 585, 20; 587, 10; 590, 25; 598, 10; 601, 1; 634, 5.
- ANHALT (Le prince d'), allemand, 168, 25.
- ANJOU (Le duc d'). *Voir* Philippe V.
- ANNE D'AUTRICHE, femme de Louis XIII, reine de France, sœur du roi d'Espagne Philippe IV, 2, 20; 3, 1; 5, 20; 6, 5, 10; 31, 5, 10; 32, 5; 33, 20.
- ANVERS (La place forte d'), chef-lieu de la province de ce nom, les Anversois, 4, 20; 9, 25; 30, 25; 43, 1; 55, 20; 63, 15; 72, 10; 80, 25; 85, 25; 97, 1, 5, 25; 98, 1, 10; 99, 15; 100, 1; 141, 10; 144, 25; 160, 25; 180, 20; 185, 20; 186, 15; 192, 1, 5; 211, 15; 218, 20; 252, 1; 254, 5; 278, 5; 281, 5; 289, 1; 290, 1; 297, 1; 298, 25, 30; 299, 1, 25; 303, 5; 306, 25; 311, 10; 336, 10; 342, 20; 346, 1; 353, 20; 377, 5; 378, 5; 381, 15; 382, 15; 388, 10, 20; 389, 1, 5, 20; 390, 5, 15; 395, 20; 397, 1; 400, 1; 409, 1; 431, 25; 437, 15; 451, 25; 458, 1; 462, 5; 463, 5, 15; 464, 20, 25; 465, 15, 20; 467, 15, 25; 470, 1; 472, 10; 476, 10, 20; 485, 10, 20; 487, 10; 507, 25; 508, 40; 509, 20, 25, 30; 513, 10; 550, 15; 554, 20; 556, 20; 560, 5; 592, 15; 676, 25; 677, 5; 681, 30; 690, 30; 691, 1, 5, 10; 695, 1; 698, 15; 700, 1; 716, 20; 719, 15; 720, 10; 728, 10, 25; 732, 5; 733, 10, 25; 734, 5; 735, 1; 738, 25; 739, 1, 5. — Le décanat d'Anvers, 172, 10. — L'évêché, 257, 15; 325, 10. — L'évêque. *Voir* Jean Ferdinand van Beughem. — Le pléban, 721, 5.
- ANVERS (Charles d'), Flamand établi en Espagne, 101, 10.
- ARAGON (Le Conseil d'), 745, 25.
- ARAGON (Anne Marie d'), 275, 30.
- ARAGON (Le cardinal d'), conseiller d'Etat espagnol, 183, 15; 745, 25.
- ARAGON (Pedro d'), conseiller d'Etat espagnol, 326, 10.
- ARANDA (Diego d'), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 532, 20.
- ARANGO (Philippe de), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 406, 5.
- ARANJUEZ (La ville d'), en Espagne, 245, 15; 297, 1; 300, 15; 358, 5; 376, 1; 528, 15; 739, 10, 20; 740, 1, 10; 741, 20.

- ARAYA (La pointe d'), en Espagne, 90, 15; 91, 1.
 ARENBERG (La duchesse d'), 741, 18.
 ARENBERG (Ernestine d'), princesse de Bournonville, 528, 30.
 ARENBERG (Octave d'), prince de Barbançon, 128, 25; 330, 25; 331, 25; 441, 15; 646, 25; 675, 25.
 ARENBERG. *Voir* le duc d'Arschot.
 ARENBERG. *Voir* Croy-Chimay-Arenberg.
 ARENBERG (Le prince d'), frère cadet du duc d'Arschot, 29, 10.
 ARENBERG. *Voir* Croy et Arenberg.
 ARLINGTON (Milord), diplomate anglais, 25, 1; 160, 20, 25.
 ARMENTIÈRES (La ville d'), aujourd'hui en France, 60, 1; 651, 25.
 ARNOULD (Christophe d'), président du Conseil de Luxembourg, 671, 1; 693, 10; 718, 25; 719, 5; 723, 25; 724, 10; 728, 5.
 ARNOULD (Jean d'), père du précédent, aussi président du Conseil de Luxembourg, 329, 25; 718, 30.
 ARQUENNES (Le baron d'). *Voir* Eugène de Berghes.
 ARQUINTO (Philippe de), ambassadeur d'Espagne à Vienne, 305, 1, 25; 335, 1, 10, 25; 339, 15, 20; 340, 15; 341, 25.
 ARRAS (La ville d'), aujourd'hui en France, 74, 30.
 ARSCHOT (Le duc d'), Philippe Charles d'Arenberg, gouverneur du Hainaut, 29, 5; 82, 5; 204, 1; 470, 10; 489, 15; 523, 15.
 ARSCHOT (La duchesse d'), 565, 15.
 ARSCHOT (Le duché d'), en Brabant, 29, 5.
 ARTOIS (L'), aujourd'hui en France, le Gouvernement de l'Artois, 19, 5; 246, 10; 275, 15; 291, 30. — Le gouverneur. *Voir* Bournonville.
 ARZE (José de), secrétaire d'Etat et de Guerre aux Pays-Bas, 637, 25; 663, 30; 703, 1, 15; 722, 30; 725, 1, 5; 740, 15.

B

- BACHUSCIO (Jean), bourgeois d'Ostende, 508, 15.
 BACKER (Charles-Guillaume de), auditeur de la Chambre des Comptes, 283, 30.
 BAERT (Pierre), capitaine de navire, 508, 10.
 ASSCHE (Le marquis d'), 604, 30; 617, 25; 622, 20.
 ASSENEDE (Le métier d'), en Flandre, 291, 10.
 ASTILLANO (Le prince d'), conseiller d'Etat espagnol, Gaspar Nunez de Guzman, 252, 25; 253, 10, 25; 267, 15.
 ASTORGA (Le marquis d'), Antonio Sanchez Davila y Osorio, ambassadeur d'Espagne à Rome, 47, 1, 5, 25; 53, 20; 86, 20; 89, 5; 96, 1; 98, 5; 100, 5; 103, 25; 107, 25, 30; 108, 1, 5, 25; 123, 30; 382, 20; 388, 1; 448, 1; 455, 25; 466, 15.
 ATH (La ville d'), dans le Hainaut, 82, 1, 10; 88, 25; 205, 20; 210, 10; 211, 20; 273, 30; 275, 15; 276, 25; 279, 1; 287, 15; 290, 10; 295, 5; 423, 20; 594, 5; 595, 1.
 AUDENARDE (La ville d'), en Flandre orientale, 200, 5; 202, 10; 210, 15; 276, 25; 279, 1; 290, 10; 324, 25; 329, 20; 350, 25; 386, 5; 423, 20; 431, 20; 434, 5; 445, 1; 448, 20; 473, 25; 488, 25; 594, 5; 661, 20.
 AUDIENCE (L'), service administratif aux Pays-Bas, 647, 1.
 AUERSPERG (Le comte d'), ministre de l'Empereur à La Haye, 705, 25.
 AUGSBOURG (La ville d'), en Allemagne, 92, 1; 479, 5.
 AUGUSTINS (Les religieux), 197, 20; 232, 10; 513, 30; 515, 20.
 AUNEUIL (L'abbaye d'), en France, 485, 1.
 AUTRICHE (L'), 685, 25.
 AVALOS (Francisco Henriquez de), veedor général des Pays-Bas, 475, 5; 658, 20.
 AVAUX (Le comte d'), ministre de France à La Haye, 320, 20; 358, 15, 25.
 AVESNES (La ville d'), aujourd'hui en France, 189, 1.
 AVILA (Diego Gomez d'), dépositaire général de la flotte espagnole, 60, 30.
 AVILÈS (Inigo de), maître de camp, 469, 25; 473, 20.
 AWEYN (Henri van den), marchand d'Anvers, 509, 20.

- BAILLENCOURT (Alexandre de), conseiller au Grand Conseil de Malines, 37, 5; 622, 20.
 BAILLET (Christophe-Ernest), conseiller du Conseil de Luxembourg, 671, 1; 693, 10, 20.
 BAIUS, 175, 10.

- BALTIQUE (La mer), 243, 25; 578, 15.
 BALTYN (Charles), assesseur de l'amirauté d'Ostende, 622, 30.
 BARBANÇON (Le prince de). *Voir* Octave d'Arenberg.
 BARBIN (Le comte de), gouverneur de Bruxelles, 310, 1.
 BARCELONE (La ville de), 661, 20; 666, 20; 667, 10.
 BARREDO (Juan Francisco de), commissaire de cavalerie, 469, 35.
 BARROS (Francisco Mendez de), marchand portugais, 512, 5.
 BARTIELS (Pierre), capitaine de navire, 509, 10.
 BASACUR DHABI (Jean-Baptiste), maître de camp, 469, 25.
 BASSIGNY (Le comte de), 2, 25; 9, 25.
 BASTON (Nicolas), officiel de la secrétairerie du Conseil suprême, 60, 10.
 BAVAY (La vicomtesse de), 197, 25.
 BAUWENS (Paul), échevin d'Ostende, 508, 25; 509, 5.
 BAVAROIS (Les), militaires, 596, 10; 600, 25; 621, 15; 629, 15; 637, 10, 15, 25; 641, 5; 654, 15; 656, 1; 687, 1; 697, 1; 716, 10; 729, 25.
 BAVIÈRE (La), en Allemagne, 243, 10; 452, 1; 537, 15; 561, 5; 616, 15; 636, 25; 682, 1; 688, 20, 25. — Les ducs Ferdinand-Marie et Maximilien-Emmanuel.
 BAVIÈRE (Ferdinand-Joseph de), prince électoral, fils de Maximilien-Emmanuel, 686, 10, 30; 687, 1; 688, 10, 30; 690, 1, 30; 692, 20.
 BAVIÈRE (Joseph-Clément), archevêque de Cologne, prince-évêque de Liège, 602, 1, 20; 603, 15; 609, 20; 610, 15, 20; 611, 5, 15, 20; 613, 20, 25; 614, 1; 619, 15; 646, 1; 682, 1; 714, 15, 25.
 BAVIÈRE (L'Electrice de), femme de Maximilien-Emmanuel, 623, 10, 25; 624, 5, 15.
 BAVIÈRE (Maximilien-Emmanuel de), gouverneur des Pays-Bas. *Voir* Maximilien-Emmanuel.
 BAYONNE (La ville de), en France, 314, 5; 508, 35.
 BAZAN (Juan Carlos), ambassadeur d'Espagne à Gênes, 409, 25.
 BEAUMONT (La ville de), dans le Hainaut, 651, 25.
 BEAUVAIS (La ville de), en France, 651, 25.
 BEDMAR (Le marquis de), Alonso de la Cueva, commandant des armes de l'armée des Pays-Bas, 509, 1; 549, 15; 554, 25; 581, 20; 582, 10; 584, 1; 594, 20; 595, 10; 647, 10.
 BEENRE (Thomas), capitaine de navire, 508, 30.
 BEJAR (Le duc de), officier supérieur espagnol, 434, 5; 442, 25; 448, 15.
 BELLEVAUX (L'abbé de). *Voir* Precipiano.
 BELMONTE (Manuel de), Juif, résident espagnol à Amsterdam, 8, 25; 333, 20; 334, 1.
 BEMDEN (Antoine van den), marchand à Gand, 509, 20.
 BENAVENTE. *Voir* Quinones.
 BENTINCK, diplomate hollandais, 403, 15, 20, 25.
 BERG (Le duché de), en Allemagne, 593, 20.
 BERGAIGNE (Le seigneur de). *Voir* Jean-Baptiste Spinola.
 BERGEYCK (Hyacinthe de). *Voir* Brouchoven de Bergeyck.
 BERGEYCK (Le baron Jean-Baptiste de), membre du Conseil suprême, chargé de missions diplomatiques, 45, 1; 53, 1, 30; 203, 20; 209, 10, 25; 210, 1, 20, 25, 30; 245, 1, 15, 25; 246, 1, 5, 25, 30; 248, 1, 10, 15; 249, 1, 15, 20; 250, 1; 251, 10, 20; 252, 25; 253, 1, 15; 254, 15, 20; 255, 1; 256, 1, 10; 265, 20; 266, 1, 25; 268, 15; 270, 1; 277, 10; 316, 25.
 BERGEYCK (Le comte Jean de), fils du précédent, conseiller d'Etat, trésorier général des Finances, 538, 1, 5, 25; 594, 20; 595, 10, 20, 30; 598, 15, 25; 599, 5, 10; 641, 20, 30; 642, 5, 10, 20, 25, 30; 643, 20; 644, 1; 653, 1, 10; 658, 20; 668, 10, 15; 669, 10; 681, 1, 25; 682, 5; 686, 10; 687, 10, 30; 688, 5; 692, 25; 698, 35; 699, 1, 10, 20; 701, 20; 702, 1; 707, 1, 5; 709, 15, 25; 710, 15; 712, 1, 5, 10; 713, 1, 10, 20, 25; 715, 15; 716, 1; 724, 20.
 BERGHE (Corneille-François van den), conseiller à la Chambre des Comptes, 484, 30.
 BERGHES (Le prince de), 571, 25.
 BERGHES (Eugène de), dit de Glymes, baron d'Arquennes, 146, 15, 30.
 BERGHES (Robert de), évêque de Tournai, archevêque de Malines, membre du Conseil d'Etat, 69, 15; 77, 10, 15; 131, 35; 146, 30; 172, 1, 5; 199, 15; 224, 15, 20, 30; 225, 15, 20; 327, 1; 332, 25; 333, 25; 334, 15; 342, 5; 496, 20; 497, 25.

- BERGHES, aujourd'hui Bergues-Saint-Winnoc, en France (La Chambre de commerce), 85, 20.
- BERLEMONT (Adrien), capitaine de navire, 508, 5.
- BERLIÈRE (Le baron de la). Voir Jacques d'Ennetières.
- BERLO (Marie, baronne de), 330, 20; 400, 20.
- BERNAIGE (Jacques), conseiller au Conseil de Flandre, 604, 30.
- BERRIO (Christoval de), colonel de l'armée des Pays-Bas, 60, 30.
- BERST (Gérard), marchand de Nieupoort, 509, 40.
- BERTIER (Pierre), ministre de Maximilien-Emmanuel, 629, 5; 630, 1; 695, 25.
- BERTRAND dit LE WAITTE (Jean-Baptiste), conseiller au Conseil des Finances, 547, 30.
- BERTRANGE, localité du Grand-Duché de Luxembourg, 429, 10.
- BESANÇON (La ville de), aujourd'hui en France, 189, 20.
- BESANÇON (L'archevêque de). Voir Pierre-Antoine de Grammont. — L'archevêque, 281, 10.
- BEUGHEM (Jean-Ferdinand de), évêque d'Anvers, 525, 1.
- BEUKEL (Nicolas de), 547, 25.
- BEUNINGEN (Conrard van), ministre hollandais à Paris, 29, 15; 190, 15; 306, 25; 307, 5; 366, 10.
- BEVEREN (Josse van), capitaine de navire, 509, 25.
- BEYDAELS (Jean), avocat bruxellois, 652, 20.
- BEYTS (Cornelle), demeurant à Bruges, 509, 15.
- BIERBEEK (Le prieuré de), en Brabant, 485, 1; 489, 5, 15.
- BIGOT (Claude-Antoine), conseiller au Conseil de Hainaut, 331, 20, 30.
- BILBAO (Le port de), en Espagne, 508, 35; 625, 10.
- BILSEN (La place de), dans le Limbourg, 592, 15.
- BINCHE (La ville de), en Hainaut, 210, 15; 220, 25; 651, 25.
- BISCAIE (La), région espagnole, 565, 5.
- BISTHOVEN (Martin de), habitant d'Anvers, 509, 25.
- BISUCHIA (Le duc de), fonctionnaire espagnol, 689, 10; 692, 15.
- BLANGerval (Le comte de), bailli d'Audenarde, 329, 15; 330, 25, 30; 350, 25; 386, 5.
- BLITERSWYCK, auditeur de l'armée des Pays-Bas, 131, 30.
- BLOMERO. Voir Géry de Blomero.
- BLONDEL, conseiller au Conseil suprême, 188, 10, 20.
- BOCHOLIZ (Le baron de), chevalier de l'Ordre teutonique, 473, 25.
- BOHÈME (Le roi de), 622, 5; 636, 10.
- BOIS-LE-DUC (La ville de), dans le Brabant septentrional, 82, 25; 155, 30; 190, 5, 10; 592, 5.
- BOIS-SEIGNEUR-ISAAC (La localité de), en Brabant, 563, 5, 15.
- BOLOGNE (La ville de), en Italie, 487, 20.
- BONAMICO (Fabio), maître de camp italien, 469, 20; 473, 25.
- BONHOMME (Léonard), industriel, 359, 25.
- BOOTS (Nicolas), marchand d'Anvers, 509, 25.
- BORDEAUX (Le port de), en France, 508, 40.
- BORCHGRAVE (Le baron de), 113, 25.
- BORJA (Francisco de), officier de l'armée des Pays-Bas, 231, 25.
- BORNHEM (L'abbaye de), dans la province d'Anvers, 675, 25.
- BORNIVAL (Le baron de), 488, 25; 736, 25.
- BORYNE (Martin de), ingénieur, 387, 25.
- BOSCHAERT (Jacques), marchand d'Anvers, 509, 30.
- BOSSU (La comtesse douairière de), 532, 15.
- BOTELLO (Crispin Gonzalès), veedor général de l'armée des Pays-Bas, secrétaire d'Etat à Madrid, 312, 10; 368, 20, 30; 401, 20, 25; 410, 15; 420, 20; 425, 25; 434, 10; 451, 15; 454, 25; 459, 15; 461, 10; 468, 5; 469, 5; 471, 5; 476, 25; 495, 10; 505, 1; 510, 5; 515, 5; 516, 5; 530, 10; 537, 15; 542, 1; 550, 10; 565, 1; 572, 15; 580, 25; 588, 10; 608, 20; 616, 25; 623, 15; 625, 20; 629, 30; 631, 5; 636, 5; 637, 25; 640, 30; 644, 20; 647, 15, 20; 654, 5; 694, 20; 695, 1; 701, 20, 30; 718, 10; 719, 15.
- BOUCHAIN (La ville de), aujourd'hui en France, 210, 15; 219, 1; 246, 30; 247, 10; 279, 1; 651, 25.
- BOUCHOUR (Le métier de), en Flandre, 291, 10; 717, 25.

- BOUFFLERS (Louis-François, duc de), maréchal de France, 457, 15, 30; 570, 15; 571, 5, 15, 20; 629, 1, 20, 30.
- BOUHELIER (Constantin), roi d'armes, 197, 20; 329, 20; 652, 20.
- BOUILLON (Le cardinal de), 145, 15; 334, 20; 335, 1, 10; 602, 1, 15, 20; 611, 20.
- BOUILLON (La ville de), dans le Luxembourg, 336, 30; 339, 20.
- BOURGOGNE (Le Cercle de), *passim*.
- BOURGOGNE (La Franche-Comté et le duché de), aujourd'hui en France, 6, 15; 11, 25; 36, 1; 52, 25; 54, 20; 101, 25; 103, 1, 15; 116, 1; 122, 10; 124, 1; 131, 5, 15; 142, 5; 183, 10, 20, 25; 188, 1; 195, 15, 25; 210, 15; 238, 20; 239, 1, 5; 246, 15; 261, 1; 273, 30; 276, 30; 277, 25; 278, 20, 30; 279, 5; 280, 10; 281, 10; 347, 1, 30; 348, 10; 525, 15. — Le gouverneur. Voir Quinonès.
- BOURGOMAIN (Le marquis de), diplomate espagnol, envoyé extraordinaire à Londres, 205, 10; 268, 10; 269, 1; 272, 20; 284, 10; 285, 10; 301, 5; 315, 10; 341, 1; 385, 15; 391, 20; 402, 5; 415, 5; 423, 1; 440, 1, 20; 443, 30; 445, 15; 451, 20; 453, 20; 541, 15; 593, 30; 594, 30.
- BOURGUIGNONS et FRANCOMTOIS (Les), 6, 5; 144, 1; 152, 10; 159, 10; 162, 15.
- BOURNE (Baudouin), anglais, 309, 20.
- BOURNONVILLE (Le prince de), Alexandre-Hippolyte, gouverneur de l'Artois, ses héritiers, 124, 10, 20; 195, 5; 197, 25, 30; 203, 5; 301, 30; 329, 30; 488, 30; 528, 5, 10, 15, 30; 547, 25; 734, 20; 736, 20.
- BOUSSU (Le comte de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 4, 15; 442, 25.
- BOUSSU (La place de), en Hainaut, 444, 20.
- BOUTON (Jacques), conseiller de Brabant, 330, 25; 378, 25.
- BOUVIGNES (Les chanoinesses du Saint-Sépulchre à), dans la province de Namur, 736, 35.
- BRABANT (Le), une des provinces belges, les Brabançons, 4, 20; 9, 15; 11, 10; 12, 15; 28, 15; 29, 5; 34, 15; 68, 25; 72, 5; 83, 20; 89, 10; 105, 15; 147, 10; 156, 10; 190, 5; 194, 1; 217, 20; 232, 20; 246, 10; 262, 10; 277, 5; 278, 30; 283, 15; 289, 25; 291, 10; 307, 20; 319, 10; 338, 15; 378, 20, 25; 390, 5, 15; 394, 25; 402, 10; 417, 1; 421, 10; 451, 30; 455, 5; 476, 10; 562, 25; 569, 20; 588, 10; 593, 5; 594, 25; 596, 1; 620, 1; 696, 15; 721, 20. — Le Conseil de Brabant, 106, 25; 188, 30; 269, 20; 280, 5; 303, 15; 309, 15; 315, 25; 329, 5; 362, 10; 365, 1; 376, 5; 407, 5; 484, 1; 495, 10; 521, 30; 530, 25; 546, 25; 547, 1; 604, 30; 626, 20; 674, 20; 687, 25; 689, 15; 690, 5, 15; 693, 1, 5; 707, 20; 708, 25; 709, 10; 722, 1; 735, 30; 746, 15, 20. — La Cour féodale de Brabant, 263, 15. — Les États de Brabant, 72, 15; 74, 25; 83, 15; 86, 1, 20; 89, 1, 20; 106, 5; 201, 10, 15; 202, 25; 208, 20; 257, 5; 262, 5; 265, 1, 10; 266, 15, 20; 267, 10; 285, 25; 327, 5; 395, 20; 448, 1; 468, 25; 473, 5; 474, 20; 476, 10; 481, 5; 484, 1; 492, 5, 10, 15; 517, 25; 523, 5; 524, 5; 527, 25; 535, 1, 25; 552, 10; 554, 15; 560, 25; 565, 20; 569, 20; 570, 1; 579, 20; 587, 30; 588, 30; 592, 15; 595, 25; 626, 10; 633, 15; 721, 25; 746, 10, 20, 25, 30; 747, 15; 748, 15. — Les villes du Brabant, 721, 20.
- BRACAMONTE. Voir Alvarez y Bracamonte.
- BRAINE-LE-COMTE (La ville de), en Hainaut, 240, 5.
- BRAMVILLE (Charles), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 301, 30; 469, 20.
- BRANCACCIO (Scipion), maître de camp italien, 570, 25.
- BRANDEBOURG (Le), en Allemagne, les Brandebourgeois, en particulier, les militaires, 45, 15; 160, 1; 369, 30; 437, 20; 507, 5; 543, 5; 551, 20; 558, 5, 10; 561, 10; 562, 15; 576, 5; 593, 15, 25; 595, 25; 596, 15; 599, 25; 600, 25; 678, 15, 25. — L'Électeur. Voir Frédéric-Guillaume.
- BRANT DE BRABANT, Isabelle-Marguerite, 532, 25.
- BRANTS (Victor), 309, 30; 373, 25.
- BRAY (Martin du), capitaine de cavalerie, 469, 35.
- BRÉDA (La ville de), dans le Brabant septentrional (Hollande), 155, 30; 167, 1; 190, 5.
- BRESEY (Jean-Claude de), maître de camp, 387, 25.
- BRÉSIL (Le), pays de l'Amérique du Sud, 512, 5.
- BRESSEY (Baudouin de), luxembourgeois, 473, 15; 532, 20; 541, 30.
- BREST (La ville de), en France, 116, 15.
- BRICQUIT (Gilles), receveur des domaines du Hainaut, 553, 30.

BROISSIA. Voir Froissard de Broissia.
 BROUCHOVEN (Hyacinthe), membre du Conseil suprême, président du Grand Conseil, 518, 30, 35; 676, 25; 687, 25; 693, 5.
 BROUCHOVEN (de), intendant de la Gueldre, 233, 1, 5, 30.
 BROUCHOVEN. Voir Bergeyck.
 BRUGES (La ville de), en Flandre, 26, 15; 28, 1; 42, 20, 25; 43, 1; 45, 5; 78, 10; 82, 25; 85, 25; 162, 10; 166, 25; 194, 25; 196, 10; 197, 25; 229, 1; 242, 15; 287, 25; 290, 5, 25; 308, 5; 324, 5; 388, 1; 419, 15; 423, 20; 449, 20; 461, 20; 470, 1; 501, 5; 508, 40; 509, 10, 15, 20, 30, 35; 511, 30; 532, 25; 533, 1; 541, 25; 569, 1; 599, 20; 697, 30. — La Chambre de commerce et des licentes, 288, 15; 350, 30. — Le couvent du Saint-Esprit, 275, 30. — Le couvent des chanoinesses anglaises, 736, 30.
 BRUNEAU (Diego), trésorier de l'Ordre de la Toison d'Or, 490, 5; 532, 35.
 BRUNEAU (Le vicomte de), 622, 30.
 BRUNSWICK (Le prince de), Ernest-Auguste, 438, 5; 440, 1; 522, 20; 535, 10.
 BRUXELLES (La ville de), en Brabant. — Comme lieu de départ des lettres des gouverneurs, ministres et Conseils, *passim*. — 3, 5; 7, 5; 14, 15, 25; 15, 35; 16, 25; 21, 10; 23, 20; 24, 15; 43, 1; 51, 20, 30; 53, 5; 57, 5; 60, 25; 62, 10; 67, 25; 72, 10; 79, 10; 81, 20; 89, 10; 90, 25; 93, 10, 20; 102, 1, 20, 25; 109, 10; 111, 25; 127, 20; 132, 10; 136, 1, 20; 138, 20; 145, 10; 146, 5; 148, 1, 5; 149, 1, 5, 15, 30; 150, 30; 153, 10; 156, 25; 163, 20; 171, 1; 172, 25; 174, 25; 184, 15; 185, 1; 187, 15, 20; 189, 20; 197, 20; 199, 20; 208, 25; 211, 20; 213, 5; 216, 10; 219, 1; 223, 20; 224, 15, 25; 230, 5; 232, 10, 15; 236, 1; 246, 10; 249, 15; 273, 20, 25; 277, 25; 287, 5, 25; 289, 1, 5, 25; 292, 25; 295, 30; 298, 10; 302, 25; 303, 1; 304, 20; 305, 25; 306, 1, 5; 310, 1; 327,

1, 20; 330, 10; 331, 30; 333, 10; 340, 15; 341, 15; 344, 10; 349, 1; 350, 20, 30; 360, 10; 361, 15; 369, 5; 373, 1; 376, 10, 15; 377, 5; 379, 5; 403, 5; 410, 25; 417, 30; 430, 20; 443, 10; 444, 10; 449, 20; 454, 15; 462, 10; 463, 5; 464, 20, 25; 465, 20; 466, 10, 30; 467, 1, 5, 15, 20; 473, 1, 15; 474, 15; 475, 5, 10, 20; 476, 10; 486, 5; 487, 5, 15, 20; 492, 15; 496, 20; 508, 35; 511, 25; 513, 25; 518, 1; 528, 10; 542, 10; 543, 20; 544, 20; 546, 1, 10; 547, 30; 548, 1; 549, 20; 550, 1; 551, 20; 567, 15; 571, 25; 577, 5; 580, 20; 581, 15; 583, 1; 585, 1; 586, 15, 20; 587, 5; 589, 10; 590, 25; 591, 15; 592, 15; 594, 30; 598, 15; 601, 1, 10; 605, 10, 25, 30; 606, 10; 608, 20; 610, 15; 611, 20; 616, 10; 621, 5; 622, 1; 623, 10; 624, 1; 627, 5; 628, 1, 5, 25; 630, 10; 631, 1; 633, 1, 20; 635, 20; 636, 1; 639, 30; 640, 10; 645, 1; 648, 20; 650, 15, 20; 652, 20; 670, 1, 25; 686, 25; 690, 10; 695, 5, 10, 15; 697, 15; 698, 5, 15, 25, 30; 699, 25; 700, 1, 10, 20; 701, 20, 25; 702, 1, 10, 15, 20, 25; 703, 20; 705, 30; 706, 1, 15; 707, 5; 708, 1, 15; 709, 1, 10; 710, 10, 15, 25; 711, 10, 15; 712, 5; 713, 15; 714, 5; 715, 1, 5, 25; 716, 25; 717, 5, 15, 25; 718, 5; 719, 15; 720, 5, 10, 30; 721, 10, 20, 25, 30; 723, 15, 20; 728, 20; 729, 5, 10, 15; 730, 1; 732, 10; 734, 1, 10; 735, 1, 10, 25; 736, 1, 5; 737, 1, 25; 738, 10; 739, 20; 740, 15, 30; 744, 15; 750, 15, 20.
 BUCKINGHAM (Le duc de), ministre anglais, 160, 20, 25.
 BUCQUOY (Le comte de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 305, 5.
 BUEN-RETIRO (Le palais du), à Madrid, 257, 20; 259, 25; 260, 1, 15; 326, 1, 20; 535, 25.
 BULSTRODE, résident anglais à Bruxelles, 379, 10.
 BURGOS (La ville de), en Espagne, 282, 10.
 BURGI, localité près d'Anvers, 9, 25.
 BUZZI (Luiz), sergent de cavalerie, 442, 30.

C

CADIX (La ville et le port de), en Espagne, 118, 20; 229, 1; 398, 30; 401, 5; 418, 1; 428, 20; 476, 1; 556, 20; 558, 20; 560, 5; 642, 25; 652, 1; 694, 15, 20. — Le consulat flamand, 401, 25; 418, 5.
 CAESMAN (Manuel), capitaine de navire, 508, 25.
 CALONE (Carlos Antoine de), candidat au gouvernement de l'Artois, 19, 5.
 CALONE (Jean-Georges, comte de), 321, 20.

CAMARGO (Louls), Jésuite, 407, 1.
 CAMBRAI (La ville et le magistrat de), aujourd'hui en France, le Cambrésis, 18, 20; 19, 25; 20, 5; 49, 25; 58, 5; 60, 15, 20; 76, 15, 20; 82, 5; 155, 30; 210, 15; 212, 5; 219, 1; 246, 10; 259, 20, 25; 276, 30; 279, 1; 375, 20; 454, 10; 462, 20. — L'archevêque. Voir Gaspar Nemius. — Le chapitre, 18, 20; 19, 20, 25; 58, 5, 15, 25; 60, 15, 20; 70, 15; 96, 5, 25.
 CAMBRON (L'abbaye de), dans le Hainaut, 278, 1.
 CAMMELS (Daniel), marchand d'Ostende, 509, 30.
 CAMPIN (Jean), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 238, 30.
 CAMPO (Pedro Fernandez del), secrétaire du Conseil d'Etat à Madrid, 47, 15, 20; 53, 25; 54, 5; 62, 20, 25; 64, 25, 30; 75, 25; 82, 20; 100, 15; 103, 20; 123, 30; 201, 1; 252, 1, 20.
 CANAL Y TORULBA (Domingo), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 469, 25.
 CANALÈS (Le marquis de). Voir Manuel Coloma.
 CANARIES (Les îles), dans l'océan Atlantique, 141, 1; 382, 5; 482, 15; 496, 5, 10.
 CANILLAS (Le comte de), secrétaire du Conseil suprême à Madrid, 501, 25; 646, 25.
 CAPUCINES (Les religieuses), 350, 30.
 CAPUCINS (Les religieux), 639, 30; 736, 25, 30.
 CARACENA (Le marquis de), président du Conseil suprême, ancien gouverneur général des Pays-Bas et du Milanais, 46, 20; 189, 20; 253, 5.
 CARASSA Y VALLES (Lorenzo), official de la secrétairerie d'Etat, 553, 25.
 CARDENAS (Marie), princesse de Chimay, 475, 30; 488, 20; 532, 15.
 CARILLO (Pedro), 321, 25.
 CARILLO Y PERALTA (Antonio). Voir le marquis de Falces.
 CARLOWITZ (La paix de), 685, 25.
 CARMEL (L'Ordre du), 383, 10.
 CARMÉLITES (Les religieuses), 180, 1; 331, 20; 475, 30; 674, 25; 675, 25; 734, 25; 736, 20.
 CARMES (Les), religieux, 197, 20; 232, 10; 467, 5; 515, 20; 622, 30; 675, 25.
 CARNERO (Alonso), secrétaire d'Etat et de Guerre aux Pays-Bas, puis secrétaire d'Etat à Madrid, 405, 15; 424, 20; 434, 15;

435, 10; 436, 10; 437, 1; 440, 1; 442, 1, 15, 20; 447, 25; 451, 1; 471, 5; 610, 25; 615, 25; 616, 10; 620, 5.
 CARON (Michel), résidant à Rome, 103, 15.
 CARREUW (Antoine), marchand à Ostende, 508, 10.
 CARPIO (Le marquis del), ambassadeur espagnol à Rome, 193, 10; 215, 1; 240, 20; 328, 1; 330, 15.
 CASAL (La ville de), en Italie, 340, 30.
 CASCARO Y FERRIZ (Joseph), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 400, 15, 20.
 CASO (Nicolas), juriste luxembourgeois, 310, 25; 351, 10.
 CASTANO (Geronimo), capitaine en service aux Pays-Bas, 622, 30.
 CASTELDOSRIUS (Le marquis de), ambassadeur d'Espagne à Paris et à Lisbonne, 645, 15; 664, 1; 741, 15; 747, 10.
 CASTELHAVEN (Le comte de), diplomate anglais, 163, 10, 25; 283, 30.
 CASTELMONCAYO (Le marquis de). Voir Balthasar de Fuenmayor.
 CASTEL-RODRIGO (Le marquis de), Francisco de Moura y Cortereal, gouverneur général intérimaire des Pays-Bas, conseiller d'Etat espagnol, président du Conseil suprême de Flandre, 1 à 60 *passim*; 61, 1, 15; 62, 5; 63, 5, 15; 80, 15, 20; 113, 20; 149, 25; 150, 1; 156, 5, 20; 157, 10; 165, 5; 171, 25; 179, 5; 192, 20; 262, 5; 286, 1; 304, 15; 307, 25; 727, 20.
 CASTILLE (La), en Espagne, 8, 25; 470, 20; 485, 15; 588, 1. — Le Conseil, 349, 30; 473, 5; 745, 25.
 CASTILLE (L'amiral de), conseiller d'Etat espagnol, 175, 10.
 CASTILLE (Le connétable de), conseiller d'Etat espagnol, gouverneur général des Pays-Bas, puis président du Conseil suprême, 56, 10, 20, 25; 59, 15; 60, 5; 61 à 95 *passim*; 116, 5; 129, 1; 130, 5; 132, 20; 140, 30; 180, 5; 191, 20; 199, 5; 200, 1; 201, 1; 202, 10; 207, 1, 10, 15; 235, 1; 245, 10; 246, 5; 249, 1, 15; 250, 5; 252, 25; 253, 10; 256, 15; 510, 15; 535, 5, 10; 537, 10; 550, 1; 671, 20.
 CASTILLO (Fernando del), 400, 15.
 CASTILLO DEL FAJARDO (Francisco), général de l'artillerie, 570, 30; 581, 20; 582, 10.
 CASTILLO. Voir Almiron Castillo.

- CASTILLO. *Voir* Sanchez de Castillo.
- CASTILLON (Diego Ernest), intendant des navires de convoi, 484, 25.
- CASTRO (Diego de), banquier espagnol, 170, 1.
- CASTRO (Francisco de), capitaine d'infanterie de l'armée des Pays-Bas, 570, 30.
- CASTRO (Francisco del), général de l'artillerie, 567, 20.
- CATALOGNE (La), province d'Espagne, 64, 5; 313, 15; 372, 15; 412, 10; 544, 15; 547, 5; 566, 10; 620, 10; 623, 5; 627, 25; 641, 30; 652, 5; 664, 10; 666, 20; 667, 10; 692, 1. — Le gouverneur. *Voir* marquis de Castañaga.
- CATRICE (Pedro), capitaine espagnol de l'armée des Pays-Bas, 131, 25.
- CAVILLO (Pedro), 275, 30.
- CECATI. *Voir* Pavan de Cecati.
- CELCIUS (Sigisbert), secrétaire, 400, 20.
- CÉSARÉE (L'archevêque de). *Voir* Pedro Melini.
- CESTA (Le comte de), 634, 10.
- CHALCÉDOINE (L'archevêque de). *Voir* Marcel Durazzo.
- CHAMBLEY (François du), auditeur militaire, 473, 25.
- CHAMBRE DE COMMERCE ET DE LICENTES À BRUGES (La), 288, 15.
- CHAMBRES DES COMPTES (Les), établies aux Pays-Bas, 42, 15; 56, 15; 194, 25; 280, 5; 283, 30; 305, 30; 310, 25, 30; 351, 1, 5; 381, 5, 10; 384, 25; 392, 20; 421, 10; 464, 5; 473, 30; 484, 30; 536, 25; 547, 30; 548, 10; 603, 1; 622, 30; 699, 20.
- CHANTRAINE (La commanderie de), en Brabant, 746, 15.
- CHARITÉ (La), navire de la flotte des Pays-Bas, 508, 10.
- CHARLEMONT (La ville de), aujourd'hui en France, 4, 15; 120, 5; 160, 30; 210, 15; 220, 25; 226, 15; 231, 15; 233, 1; 283, 1; 287, 10; 314, 20; 332, 10; 335, 15, 20; 336, 5, 30, 35; 337, 20, 25, 30; 338, 1, 25; 339, 5, 10; 340, 5, 25; 341, 25; 342, 1; 651, 25; 658, 25. — Le gouverneur. *Voir* marquis de Hermal.
- CHARLEROI (La ville de), en Hainaut, 26, 5; 130, 1; 176, 15; 177, 10; 179, 15; 181, 1, 20, 25; 182, 1; 203, 5; 210, 15; 211, 20; 240, 10; 269, 20; 271, 10; 272, 10, 20, 30; 273, 30; 276, 15, 25; 279, 1; 290, 10; 331, 5; 417, 1, 5; 438, 5; 439, 20; 444, 15, 25; 548, 20; 570, 15, 20; 571, 20, 25; 572, 1; 573, 10; 594, 1; 597, 10, 15, 20; 651, 25.
- CHARLES-QUINT, empereur d'Allemagne, souverain des Pays-Bas, 11, 25; 92, 1; 224, 5; 262, 10; 381, 5; 498, 20; 743, 10.
- CHARLES II, roi d'Espagne, fils de Philippe IV, *passim*.
- CHARLES II, roi d'Angleterre, de la Maison des Stuart, 10, 5; 14, 20; 17, 1; 21, 10; 22, 25; 51, 20; 52, 1; 61, 20; 62, 25; 97, 20; 113, 10; 117, 1; 143, 10; 149, 10; 151, 1; 156, 1, 30; 163, 5, 10, 15, 25; 164, 10; 167, 10; 201, 20; 203, 15, 20; 210, 10; 259, 25; 260, 15; 261, 1; 266, 1; 270, 1, 10; 272, 20; 275, 10; 276, 25; 289, 10; 290, 5, 10, 15; 293, 1; 294, 25, 30; 309, 10; 311, 20; 313, 20; 314, 20; 315, 15; 318, 20; 334, 5; 337, 20; 341, 1; 344, 30; 355, 15; 359, 15; 366, 10; 367, 1; 369, 15; 379, 10, 15; 391, 20; 394, 5; 397, 1, 5; 401, 15; 403, 15; 405, 5; 408, 5; 415, 15; 419, 25; 420, 1; 436, 20; 438, 25; 504, 20.
- CHARLES II (Le), navire, 398, 15.
- CHARLES, archiduc d'Autriche, 213, 20.
- CHARLES XII, roi de Suède, 97, 20; 377, 20; 427, 10, 30; 491, 1; 655, 10.
- CHARLES-EMMANUEL, duc de Savoie, 57, 25; 143, 1.
- CHAROLAIS (Le comté de), en Bourgogne, 371, 10.
- CHAROLLE (Le château de), en Bourgogne, 371, 10.
- CHARTREUX (Les religieux), 197, 25.
- CHATELET (La place de), en Hainaut, 417, 1.
- CHAVARRI (Bernard), lieutenant-gouverneur de Termonde, 554, 25.
- CHELARD (Le comte de), agent de Léopold I^{er} à Bruxelles, 146, 5.
- CHEMIN (Henri du), conseiller du Conseil de Luxembourg, 671, 1; 693, 10, 20.
- CHENTINES (Albert de), greffier de la Chambre des Comptes, 484, 30.
- CHIESA (Sébastien de la), agent hollandais à Madrid, 266, 30; 269, 15; 300, 15.
- CHIEVRES (La ville de), en Hainaut, 342, 10.
- CHIMAY (La ville de), en Hainaut, 649, 1; 650, 1; 651, 25.
- CHIMAY (Le prince de), Ernest de Croy-Arenberg-Ligne, 6, 20; 131, 25; 189, 1; 197, 20, 25; 222, 25; 303, 25; 423, 10, 30; 426, 5;

- 444, 1; 452, 5, 25; 547, 25; 554, 25; 649, 1; 650, 1.
- CHIMAY (La princesse de), *Voir* Marie de Cardenas.
- CHINY (Le comté de), dans le Luxembourg, 350, 25; 361, 10, 20; 362, 5.
- CHRISTIAN V, roi de Danemark, 128, 25; 437, 30; 491, 1; 545, 20; 726, 10, 20; 744, 25.
- CHRISTYN (Jean-Baptiste de), conseiller au Conseil suprême, 237, 25; 239, 25; 277, 15; 284, 25; 302, 25; 349, 1; 358, 20, 30; 376, 5; 378, 15; 379, 25; 381, 30; 387, 20; 400, 20, 25; 409, 20; 454, 20; 455, 1, 5; 456, 5, 25; 465, 10.
- CIAPUY (Eustache), abbé, 329, 1.
- CICATO (Le seigneur de), italien, académicien, 103, 1.
- CISTERCIENS (Les religieux), 512, 15.
- CLARE (Le comte de), irlandais, 238, 25.
- CLARIS (Louis), comte de Clermont, audien- cier et premier secrétaire des Pays-Bas, agent diplomatique en Hollande, 329, 35; 476, 25; 477, 1; 479, 15; 480, 15; 481, 15, 30; 583, 15, 35; 589, 20.
- CLAROS DE GUZMAN (Juan), maître de camp de l'armée espagnole, 532, 30.
- CLÉMENT IX, pape, précédemment cardinal Rospigliosi, 18, 15; 39, 20, 25; 40, 1, 5, 20, 25; 47, 1, 10; 48, 5, 10, 15; 58, 10; 84, 10, 20; 89, 5; 91, 5, 10; 98, 5; 107, 15, 25; 108, 1; 135, 5, 20; 141, 25; 146, 25; 150, 1; 156, 30; 157, 5, 10, 30; 165, 25; 193, 10; 215, 1; 224, 25; 265, 15; 280, 15; 328, 5; 335, 10.
- CLERCY (Mathieu), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 400, 20.
- CLERMONT (Le comte de), audien- cier des Pays-Bas. *Voir* Louis Claris.
- CLÈVES (La ville de), en Allemagne, 241, 20; 433, 10.
- COBRISSE (Charles-Eugène), 736, 30.
- COEHORN (Le général), 631, 15.
- COLBERT, ministre de Louis XIV, 53, 5; 55, 30; 66, 5.
- COLLART (Gaspar), commissaire des montres, 473, 20.
- COLOGNE (La ville et la principauté ecclé- siastique de), en Allemagne, 48, 5; 108, 10, 20; 120, 15, 30; 121, 1, 10, 15; 122, 20; 126, 25; 135, 1; 137, 30; 141, 25; 145, 15; 146, 5; 150, 10, 15; 160, 5, 10; 166, 1, 10, 15; 167, 1; 170, 10, 15; 182, 20; 183, 1, 5; 188, 5; 190, 1; 193, 15; 335, 1; 336, 15, 20, 25; 340, 15; 415, 25; 424, 10; 427, 15; 433, 10; 435, 15; 437, 20; 439, 15, 20; 450, 25; 491, 1; 497, 1, 5, 15. — Le chapitre, 135, 10. — L'Electeur. *Voir* Maxi- milien-Henri de Bavière, et Joseph-Clé- ment de Bavière. — L'internonce. *Voir* abbé Franchotri.
- COLOMA (Manuel), ambassadeur d'Espagne à La Haye, puis à Londres, marquis de Canalès, enfin membre du Conseil des Ordres, 368, 15; 409, 25; 495, 25; 497, 1, 10, 20; 498, 1, 5; 502, 10, 20; 503, 1, 10, 15, 30; 504, 1, 5; 505, 5; 506, 25; 507, 5, 10, 15, 20; 510, 5, 10; 514, 10, 15; 515, 5, 10, 30; 517, 10, 15; 526, 10, 20; 527, 1, 5; 555, 5; 653, 1; 668, 1; 701, 5, 10; 704, 5.
- COLOMA (Pedro), secrétaire d'Etat à Madrid, 208, 20; 215, 15; 218, 15; 223, 25; 234, 20; 235, 25; 242, 20; 252, 30; 255, 5, 10; 256, 5; 269, 20; 274, 10; 280, 15; 334, 25.
- COLONNE (Charles-Eugène), 736, 30.
- COMPIÈGNE (La ville de), en France, 549, 5.
- COMTE (Le), marchand de la flotte des Pays- Bas, 509, 10.
- CONCEPTIONNISTES (Les religieux), 197, 25.
- CONCHILLOS (Juan Antonio), secrétaire espa- gnol, 572, 20.
- CONCORDE (La), navire de la flotte des Pays- Bas, 509, 30.
- CONDÉ (La ville de), aujourd'hui en France, 4, 15; 61, 35; 82, 15; 97, 20; 101, 1; 219, 1; 279, 1; 290, 10; 443, 10; 571, 20; 651, 25; 658, 25. — Le prévôt de Condé. *Voir* Groesbeek.
- CONDÉ (Le prince français de), 183, 25; 185, 5; 221, 20; 239, 5.
- CONSEIL DE CASTILLE, établi à Madrid, 125, 1; 191, 25; 192, 20; 194, 15; 586, 5.
- CONSEIL DE LA CAMARA (Le), établi à Madrid, 100, 15.
- CONSEIL DES ORDRES (Le), établi à Madrid, 409, 25.
- CONSEIL DES FINANCES (Le), établi à Bruxelles, 71, 10; 204, 10, 20, 30; 212, 25; 229, 1, 5; 242, 15; 284, 20; 315, 25; 321, 10; 322, 20; 331, 5; 343, 15; 347, 5, 10, 20, 25; 348, 1; 362, 15; 363, 1; 365, 1, 5; 367, 25; 368, 10; 380, 25; 381, 1; 382, 1; 400, 5, 30; 421, 5; 464, 5; 469, 20; 490, 1, 5; 506, 10; 510, 25; 532, 20, 25; 534, 20; 536, 5, 10, 15, 20, 30; 538, 1; 541, 15, 20; 544, 1; 547, 30; 554, 10; 559, 25; 567, 5; 570, 25;

571, 5; 572, 10; 575, 30; 585, 10; 604, 30; 622, 25; 645, 20; 655, 15; 663, 20; 675, 30; 681, 25; 693, 25; 694, 5; 698, 1; 699, 10, 20; 711, 25; 720, 25; 734, 25; 736, 20; 743, 20.

CONSEIL DES FINANCES (Le), à Madrid, 126, 5; 134, 15; 140, 25; 167, 5; 169, 25; 234, 1; 235, 30; 237, 10; 238, 15; 257, 20; 410, 1.

CONSEIL D'ETAT DES PAYS-BAS (Le), à Bruxelles, 4, 10; 11, 25; 12, 25; 37, 15, 20, 25; 38, 1, 25; 40, 30; 41, 5, 10, 15, 25; 43, 5; 50, 1, 5; 69, 10; 77, 15; 83, 5; 91, 5; 103, 25; 106, 25; 111, 25; 169, 5; 174, 5; 175, 25; 176, 10; 184, 30; 194, 10, 15; 204, 10, 20, 30; 212, 25; 222, 20; 223, 1, 10, 20; 224, 15; 225, 20; 230, 30; 262, 25; 263, 25; 275, 25; 277, 15; 278, 5; 280, 20; 296, 10; 303, 15; 322, 15; 325, 10; 334, 15; 337, 25; 343, 15, 20; 347, 10, 15; 348, 5; 349, 1; 351, 1; 352, 15, 25; 355, 25; 357, 20; 362, 15; 363, 1, 25; 368, 5; 371, 10; 372, 25; 373, 10, 15, 20; 375, 25; 378, 15; 380, 5, 10, 15, 20, 25, 30; 382, 15; 383, 25; 404, 15; 421, 5; 463, 25; 475, 25; 477, 10; 489, 5, 10; 490, 15; 492, 30; 494, 10; 496, 25; 500, 1, 5; 511, 15; 513, 20; 516, 5, 15, 20; 517, 1; 518, 10; 519, 1, 5, 10; 520, 5, 20; 521, 15, 25, 30; 523, 25; 526, 20; 528, 20; 532, 30; 534, 10; 536, 1, 5, 10, 15; 544, 5, 10; 545, 5; 552, 20, 25; 553, 1, 10; 554, 1, 10, 15, 25; 558, 15; 559, 20, 25; 560, 1, 5, 15; 566, 15; 567, 5; 568, 15; 570, 5; 572, 10, 25; 573, 20; 574, 5; 575, 30; 585, 5, 10; 591, 25; 609, 5; 612, 10, 15; 615, 5; 621, 10; 637, 5; 639, 1; 643, 10, 15; 649, 20; 652, 15; 655, 15, 20; 659, 15, 20, 25; 660, 1, 10; 661, 25; 663, 20; 668, 10; 669, 10, 15, 25; 670, 20; 673, 30; 674, 1, 5; 675, 15; 677, 25; 678, 5; 679, 5, 10, 15, 20; 680, 5, 10, 20; 685, 20; 689, 20; 690, 20; 691, 20; 692, 5; 693, 5, 10; 697, 25; 698, 1, 5, 15; 710, 1; 711, 20; 713, 25; 718, 25; 719, 5; 720, 15, 25; 723, 25; 725, 5, 20; 726, 1, 10, 20; 728, 1; 730, 1, 15, 20, 25, 30; 731, 1, 5, 15, 20; 733, 15; 738, 15, 25; 741, 10; 742, 10, 20; 743, 15; 749, 20.

CONSEIL D'ETAT ESPAGNOL (Le), à Madrid, les jointes d'Etat, 8, 5; 10, 15; 11, 5; 18, 15; 19, 20; 23, 25; 35, 15; 56, 5; 58, 25; 63, 10, 15; 65, 20; 70, 25; 72, 5, 15, 20, 30; 83, 5; 84, 1; 85, 1; 88, 25; 91, 10, 15; 94, 1, 5, 10; 95, 1; 96, 5; 98, 25; 100, 1, 10, 25; 102, 10, 15, 20; 103, 5; 104, 10, 15, 20; 107, 15, 20, 25; 112, 15; 113, 10, 30; 116, 1; 136, 25; 147, 1, 25;

149, 25; 157, 30; 169, 5; 175, 5, 10, 15, 25; 176, 1, 5, 25; 178, 5; 180, 5, 10, 15, 20; 183, 15; 184, 30; 185, 10, 15, 20; 186, 20; 198, 25; 200, 1; 202, 20, 25; 207, 5, 10; 208, 5, 20; 209, 5, 10, 15; 211, 5; 216, 1, 5; 220, 15; 222, 5; 224, 30; 227, 1; 233, 20; 249, 20; 252, 20; 254, 20; 255, 10, 30; 256, 20; 257, 10; 274, 10; 279, 15; 293, 10, 20, 25; 294, 1, 5; 296, 5, 15, 25; 300, 20; 303, 20; 307, 20; 308, 1; 311, 5; 312, 25; 318, 20, 25; 324, 25; 325, 1, 15, 25; 326, 10, 15; 327, 25; 329, 15; 331, 1; 332, 20, 30; 348, 10, 15; 349, 5, 15, 25, 30; 350, 35; 355, 25; 357, 20, 25; 359, 1; 360, 25; 361, 25; 362, 5; 365, 1, 15; 367, 15; 372, 1; 373, 1; 381, 20; 382, 25; 383, 1; 388, 1; 389, 25; 394, 25; 400, 1; 409, 15; 444, 5; 455, 1, 30; 459, 25; 463, 1; 466, 1, 5, 30; 467, 15; 468, 10; 471, 10, 15; 486, 5; 487, 30; 515, 15; 520, 25; 521, 20; 522, 15; 523, 25; 524, 10, 15; 526, 5; 529, 15; 530, 5; 531, 5; 533, 1, 5, 20; 534, 25, 30; 537, 5, 10; 538, 1, 10; 539, 5, 15; 543, 20; 550, 5; 556, 20, 25; 631, 25; 633, 20, 25; 634, 1; 637, 5; 642, 20, 25; 662, 5; 670, 1, 30; 671, 10, 15, 25; 672, 20; 676, 10; 677, 10, 25; 678, 20; 680, 1; 684, 1, 5, 25; 692, 30; 695, 5, 10; 707, 5, 10, 15, 25; 709, 20; 710, 15; 712, 20, 25; 716, 15; 717, 20; 719, 10; 728, 10, 15, 25.

CONSEIL DE GUERRE (Le), à Bruxelles, 229, 10; 230, 10.

CONSEIL DE GUERRE (Le), à Madrid, 242, 10, 15; 441, 1.

CONSEIL PRIVÉ (Le), établi à Bruxelles, 65, 15; 83, 5; 89, 10; 91, 10; 123, 20; 131, 30; 142, 20; 165, 5, 10, 15, 20; 169, 10; 171, 25; 174, 5; 176, 10; 188, 20; 191, 15, 20; 193, 25; 194, 10, 15; 204, 10; 212, 15; 225, 5; 237, 25; 262, 5, 10, 25; 266, 20; 291, 5, 10, 15, 20; 301, 1, 25; 307, 25; 309, 15; 315, 25; 317, 15; 322, 15; 329, 5; 343, 25; 347, 10, 15; 351, 5; 352, 10, 15; 363, 1; 370, 5; 378, 1; 379, 5, 10, 15, 20; 380, 10, 25; 382, 10; 407, 1; 412, 20; 430, 25; 455, 10; 462, 1; 465, 10; 466, 25; 467, 10; 473, 20; 475, 25; 477, 25; 482, 20; 484, 20; 487, 15; 496, 25; 498, 10, 15; 511, 20, 35; 513, 5; 520, 15; 525, 5; 532, 15; 536, 15, 20; 617, 5; 618, 10, 20; 620, 1; 626, 20; 630, 20; 631, 10, 15; 632, 10; 634, 25; 636, 15; 639, 15; 643, 20; 645, 25; 652, 20; 653, 20, 25; 655, 20, 25; 673, 15, 25, 30; 674, 20; 677, 15, 25; 679, 1, 5, 10, 15; 681, 25; 691, 20; 694, 15, 25; 721,

1; 725, 1; 726, 15, 20; 727, 10; 740, 10; 741, 1; 743, 15; 744, 5; 746, 10, 15, 25; 747, 10.

CONSEIL PRIVÉ LIÉGEOIS (Le), 619, 20.

CONSEIL SUPRÊME DE L'AMIRAUTÉ DES PAYS-BAS (Le), établi à Bruxelles, 70, 20; 209, 25; 210, 5, 20, 30; 307, 10; 329, 15; 373, 25; 434, 1; 510, 25; 516, 5; 517, 25; 518, 25, 30; 521, 20; 525, 20; 526, 1; 529, 25; 531, 15, 20, 25; 534, 30; 539, 25; 545, 1, 20; 553, 15; 562, 10; 574, 1; 607, 20; 609, 15; 615, 5.

CONSEIL SUPRÊME DE FLANDRE ET DE BOURGOGNE (Le), à Madrid, 12, 5, 10; 18, 20; 19, 5, 20; 22, 5, 30; 28, 25; 35, 10; 43, 20; 44, 1; 45, 30; 46, 20; 58, 15; 59, 25; 60, 10; 63, 5; 72, 15, 20; 77, 10; 80, 15; 83, 10; 84, 20; 85, 1; 86, 15, 20; 88, 10; 89, 1; 95, 10; 101, 5, 20; 103, 10; 104, 15, 25; 105, 1, 10, 25; 107, 10, 20, 25; 108, 25; 112, 15; 113, 20; 114, 15; 131, 5, 10; 132, 1, 15; 144, 1; 146, 20, 25; 152, 1, 5, 10, 20, 25; 159, 1, 5, 10; 165, 1, 10; 169, 30; 171, 25; 172, 15, 20, 25; 175, 10, 20; 176, 1; 179, 20, 25; 185, 20; 189, 15, 25; 190, 20; 191, 25; 193, 1, 5; 194, 15, 25; 204, 10, 15, 30; 209, 15; 211, 5; 212, 20, 25; 216, 1, 10; 227, 5; 229, 25; 234, 25; 236, 20; 237, 1, 5; 252, 25; 253, 10, 25; 257, 5; 263, 1, 30; 266, 10, 25; 267, 15; 268, 15, 20, 30; 269, 5, 10; 275, 5; 277, 20; 280, 1; 284, 20; 288, 25; 293, 25; 294, 1, 5; 296, 10; 307, 15, 25; 313, 15; 315, 1; 316, 25; 317, 20; 318, 1, 25; 321, 5; 329, 20; 334, 10; 342, 25; 346, 20; 349, 1, 5, 20; 350, 10; 359, 5; 365, 20; 368, 5, 10; 374, 25; 376, 1; 377, 25; 379, 25; 388, 5; 389, 25; 399, 20; 400, 5; 401, 1; 402, 20; 406, 1; 407, 10, 15; 409, 25; 429, 20; 441, 1; 455, 5, 20; 456, 1, 25; 459, 1; 470, 20, 30; 474, 15; 484, 25; 485, 10; 487, 25, 30; 488, 30; 490, 30; 496, 15; 500, 1, 5; 501, 10; 505, 25; 507, 1; 511, 15; 539, 20; 540, 25; 543, 20; 587, 25; 604, 5; 612, 10, 15; 613, 1; 617, 15; 618, 20; 619, 1; 636, 1; 637, 5; 645, 1, 5, 10; 646, 25; 647, 1; 662, 1; 667, 10; 672, 15; 675, 1; 676, 1; 681, 30; 682, 10; 684, 10; 689, 15, 20; 690, 5, 20, 25; 693, 1, 25; 694, 25; 695, 10; 707, 1; 717, 30; 719, 25; 721, 15, 20; 727, 15; 736, 30; 741, 20; 742, 5, 20; 745, 25.

CONSEILS COLLATÉRAUX (Les), des Pays-Bas, 5, 1; 43, 1; 110, 30; 142, 25; 179, 5; 188, 25; 190, 20; 204, 25; 232, 20; 262, 10; 280, 1; 384, 25; 523, 25; 548, 10; 580, 10; 618, 25; 648, 25; 673, 30; 675, 1; 747, 1.

CONSEILS DE JUSTICE (Les), des Pays-Bas, 193, 25; 204, 15; 381, 25; 384, 25; 464, 10; 523, 25, 536, 25; 548, 10; 673, 10.

CONTADORIES (Les), de l'armée des Pays-Bas, 2, 30.

CONTAËLS (Robert), armateur, 509, 30.

COOLS (Catherine), veuve d'officier, 469, 30.

COPENHAGUE (La ville de), au Danemark, 293, 15; 395, 1, 25.

COPPENHOLLE (Gilles van), marchand à Bruges, 509, 5, 10.

COPPIETERS (Jean-Baptiste), receveur des contributions à Nieuport, 639, 25.

CORBIERS (Le baron de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 238, 30.

CORDES (Charles de), 547, 25.

CORDOBA (Le cardinal de), conseiller d'Etat espagnol, 670, 25.

CORDONNIER (Philippe), secrétaire en service aux Pays-Bas, 36, 30; 37, 5.

CORELLE (Pierre de), marchand de Nieuport, 509, 40.

CORINTHE (L'archevêque de), nonce à Madrid. *Voir* Nonces (Les).

CORONADO. *Voir* Vinol y Coronado.

CORREA (Alvo), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 413, 10.

CORTIL (Nicolas de), gentilhomme du pays de Namur, 238, 20; 262, 25; 321, 20; 345, 20, 318, 1, 25; 321, 5; 329, 20; 334, 10; 342, 25; 346, 20; 349, 1, 5, 20; 350, 10; 359, 5; 365, 20; 368, 5, 10; 374, 25; 376, 1; 377, 25; 379, 25; 388, 5; 389, 25; 399, 20; 400, 5; 401, 1; 402, 20; 406, 1; 407, 10, 15; 409, 25; 429, 20; 441, 1; 455, 5, 20; 456, 1, 25; 459, 1; 470, 20, 30; 474, 15; 484, 25; 485, 10; 487, 25, 30; 488, 30; 490, 30; 496, 15; 500, 1, 5; 501, 10; 505, 25; 507, 1; 511, 15; 539, 20; 540, 25; 543, 20; 587, 25; 604, 5; 612, 10, 15; 613, 1; 617, 15; 618, 20; 619, 1; 636, 1; 637, 5; 645, 1, 5, 10; 646, 25; 647, 1; 662, 1; 667, 10; 672, 15; 675, 1; 676, 1; 681, 30; 682, 10; 684, 10; 689, 15, 20; 690, 5, 20, 25; 693, 1, 25; 694, 25; 695, 10; 707, 1; 717, 30; 719, 25; 721, 15, 20; 727, 15; 736, 30; 741, 20; 742, 5, 20; 745, 25.

CONSEILS COLLATÉRAUX (Les), des Pays-Bas, 5, 1; 43, 1; 110, 30; 142, 25; 179, 5; 188, 25; 190, 20; 204, 25; 232, 20; 262, 10; 280, 1; 384, 25; 523, 25; 548, 10; 580, 10; 618, 25; 648, 25; 673, 30; 675, 1; 747, 1.

CONSEILS DE JUSTICE (Les), des Pays-Bas, 193, 25; 204, 15; 381, 25; 384, 25; 464, 10; 523, 25, 536, 25; 548, 10; 673, 10.

CONTADORIES (Les), de l'armée des Pays-Bas, 2, 30.

CONTAËLS (Robert), armateur, 509, 30.

COOLS (Catherine), veuve d'officier, 469, 30.

COPENHAGUE (La ville de), au Danemark, 293, 15; 395, 1, 25.

COPPENHOLLE (Gilles van), marchand à Bruges, 509, 5, 10.

COPPIETERS (Jean-Baptiste), receveur des contributions à Nieuport, 639, 25.

CORBIERS (Le baron de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 238, 30.

CORDES (Charles de), 547, 25.

CORDOBA (Le cardinal de), conseiller d'Etat espagnol, 670, 25.

CORDONNIER (Philippe), secrétaire en service aux Pays-Bas, 36, 30; 37, 5.

CORELLE (Pierre de), marchand de Nieuport, 509, 40.

CORINTHE (L'archevêque de), nonce à Madrid. *Voir* Nonces (Les).

CORONADO. *Voir* Vinol y Coronado.

CORREA (Alvo), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 413, 10.

CORTIL (Nicolas de), gentilhomme du pays de Namur, 238, 20; 262, 25; 321, 20; 345, 20, 318, 1, 25; 321, 5; 329, 20; 334, 10; 342, 25; 346, 20; 349, 1, 5, 20; 350, 10; 359, 5; 365, 20; 368, 5, 10; 374, 25; 376, 1; 377, 25; 379, 25; 388, 5; 389, 25; 399, 20; 400, 5; 401, 1; 402, 20; 406, 1; 407, 10, 15; 409, 25; 429, 20; 441, 1; 455, 5, 20; 456, 1, 25; 459, 1; 470, 20, 30; 474, 15; 484, 25; 485, 10; 487, 25, 30; 488, 30; 490, 30; 496, 15; 500, 1, 5; 501, 10; 505, 25; 507, 1; 511, 15; 539, 20; 540, 25; 543, 20; 587, 25; 604, 5; 612, 10, 15; 613, 1; 617, 15; 618, 20; 619, 1; 636, 1; 637, 5; 645, 1, 5, 10; 646, 25; 647, 1; 662, 1; 667, 10; 672, 15; 675, 1; 676, 1; 681, 30; 682, 10; 684, 10; 689, 15, 20; 690, 5, 20, 25; 693, 1, 25; 694, 25; 695, 10; 707, 1; 717, 30; 719, 25; 721, 15, 20; 727, 15; 736, 30; 741, 20; 742, 5, 20; 745, 25.

CONSEILS COLLATÉRAUX (Les), des Pays-Bas, 5, 1; 43, 1; 110, 30; 142, 25; 179, 5; 188, 25; 190, 20; 204, 25; 232, 20; 262, 10; 280, 1; 384, 25; 523, 25; 548, 10; 580, 10; 618, 25; 648, 25; 673, 30; 675, 1; 747, 1.

CONSEILS DE JUSTICE (Les), des Pays-Bas, 193, 25; 204, 15; 381, 25; 384, 25; 464, 10; 523, 25, 536, 25; 548, 10; 673, 10.

CONTADORIES (Les), de l'armée des Pays-Bas, 2, 30.

CONTAËLS (Robert), armateur, 509, 30.

COOLS (Catherine), veuve d'officier, 469, 30.

COPENHAGUE (La ville de), au Danemark, 293, 15; 395, 1, 25.

COPPENHOLLE (Gilles van), marchand à Bruges, 509, 5, 10.

COPPIETERS (Jean-Baptiste), receveur des contributions à Nieuport, 639, 25.

CORBIERS (Le baron de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 238, 30.

CORDES (Charles de), 547, 25.

CORDOBA (Le cardinal de), conseiller d'Etat espagnol, 670, 25.

CORDONNIER (Philippe), secrétaire en service aux Pays-Bas, 36, 30; 37, 5.

CORELLE (Pierre de), marchand de Nieuport, 509, 40.

CORINTHE (L'archevêque de), nonce à Madrid. *Voir* Nonces (Les).

CORONADO. *Voir* Vinol y Coronado.

CORREA (Alvo), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 413, 10.

CORTIL (Nicolas de), gentilhomme du pays de Namur, 238, 20; 262, 25; 321, 20; 345, 20, 318, 1, 25; 321, 5; 329, 20; 334, 10; 342, 25; 346, 20; 349, 1, 5, 20; 350, 10; 359, 5; 365, 20; 368, 5, 10; 374, 25; 376, 1; 377, 25; 379, 25; 388, 5; 389, 25; 399, 20; 400, 5; 401, 1; 402, 20; 406, 1; 407, 10, 15; 409, 25; 429, 20; 441, 1; 455, 5, 20; 456, 1, 25; 459, 1; 470, 20, 30; 474, 15; 484, 25; 485, 10; 487, 25, 30; 488, 30; 490, 30; 496, 15; 500, 1, 5; 501, 10; 505, 25; 507, 1; 511, 15; 539, 20; 540, 25; 543, 20; 587, 25; 604, 5; 612, 10, 15; 613, 1; 617, 15; 618, 20; 619, 1; 636, 1; 637, 5; 645, 1, 5, 10; 646, 25; 647, 1; 662, 1; 667, 10; 672, 15; 675, 1; 676, 1; 681, 30; 682, 10; 684, 10; 689, 15, 20; 690, 5, 20, 25; 693, 1, 25; 694, 25; 695, 10; 707, 1; 717, 30; 719, 25; 721, 15, 20; 727, 15; 736, 30; 741, 20; 742, 5, 20; 745, 25.

CONSEILS COLLATÉRAUX (Les), des Pays-Bas, 5, 1; 43, 1; 110, 30; 142, 25; 179, 5; 188, 25; 190, 20; 204, 25; 232, 20; 262, 10; 280, 1; 384, 25; 523, 25; 548, 10; 580, 10; 618, 25; 648, 25; 673, 30; 675, 1; 747, 1.

1, 20; 418, 25; 440, 25; 450, 25; 457, 20; 459, 20, 25; 460, 15; 569, 1; 594, 25; 649, 25; 651, 25; 660, 10.
 COUSIN (Jacques), de Nieuport, capitaine de navire, 509, 40.
 COXIE (Albert, baron de), chef-président du Conseil privé, 380, 10; 681, 1.
 CREMET (Eustache), capitaine dans la flotte marchande des Pays-Bas, 508, 5.
 CRÉQUI (Le maréchal de), officier supérieur français, 423, 10; 426, 5; 443, 1; 452, 20.
 CRÉVANT (Louis de). *Voir* maréchal de Humières.
 CRISPIN (Miguel), 387, 20.
 CROESE (Hubert-Joachim de), 626, 25; 627, 10; 634, 1; 635, 15; 642, 25; 652, 1; 662, 10; 694, 15.

CROMWELL (Olivier), protecteur de la république anglaise, 20, 25.
 CROY ET DE HAVRÉ (Ferdinand-François-Joseph, duc de). *Voir* Havré (Duc de).
 CROY (Ferdinand-Gaston-Lamoral de), comte du Rœulx, 238, 25; 426, 25; 559, 15, 25.
 CROY (Philippe-Emmanuel-Ferdinand-François de), comte de Solre, 484, 20; 495, 10, 15; 528, 15.
 CRUYCE (Charles van der), candidat à la châtellenie de Tervueren, 469, 20.
 CUINCY (Le baron de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 416, 5.
 CURAÇAO, dans l'Amérique centrale, 480, 1.

D

DAMANT (Nicolas), chancelier des Pays-Bas, 263, 5, 30.
 DAMME (La ville de), en Flandre occidentale, 42, 30; 45, 10; 449, 20.
 DANEMARK (Le), dans l'Europe septentrionale, les Danois, 128, 1; 188, 1; 280, 5; 282, 25; 387, 25; 427, 20; 437, 20; 562, 10; 576, 15; 600, 15; 615, 15; 621, 5; 734, 15; 744, 25. — L'ambassadeur danois à Madrid: Come Honat. — L'ambassadeur espagnol: Balthasar de Fuenmayor. — Le roi: Christian V.
 DARIS (Le chanoine), 611, 25.
 DAUPHINÉ (Le), région de la France, 143, 1.
 DAVALOS (Francisco Hernandez), veedor de l'armée des Pays-Bas, 678, 15; 680, 25.
 DAVILA-PACHECO (Diego), 400, 25.
 DAVILA. *Voir* Fuenmayor y Davila.
 DAVILA. *Voir* Gomez Davila.
 DAVILA. *Voir* Vergara Davila.
 DAZA (Luis Antonio), fonctionnaire espagnol, 406, 5.
 DECKER (Joseph de), avocat fiscal de la justice militaire, 547, 20.
 DÉESSE DE LA MER (La), navire de la flotte des Pays-Bas, 508, 40.
 DEINZE (La ville de), en Flandre orientale, 567, 5, 10, 20; 568, 20; 569, 5, 10; 570, 10, 15; 628, 5, 15; 629, 20.
 DELFT (La ville de), en Hollande, 418, 25.

DEL-VAL (Le baron), agent du Gouvernement des Pays-Bas à Paris, 341, 10; 366, 1; 421, 25; 456, 15; 488, 10, 35; 489, 25; 748, 5.
 DELVAUX (Gaspar), contador de l'armée des Pays-Bas, 616, 30.
 DESIRANT (Bernard), historiographe du Roi, 513, 30.
 DESLIENS (Albert), 2, 25; 9, 25.
 DÉMER (Le), sous-affluent de l'Escaut, 231, 20.
 DHUBI. *Voir* Basacur Dhubi.
 DIAZ (Rodrigo Gomez de), résident du duc de Hanovre à Bruxelles, 378, 1.
 DICKFELD (Le baron de), diplomate hollandais, accrédité à Bruxelles, 542, 25, 30; 543, 5; 557, 15; 604, 20; 605, 5; 606, 10; 622, 5; 651, 5, 15; 692, 25; 750, 20.
 DIELEGHEM, dépendance de Jette-Saint-Pierre (Brabant), 592, 1.
 DIEST (La ville de), en Brabant, 592, 15.
 DIETRICHSTEIN (Le prince de), 488, 20.
 DIETRICHSTEIN (La princesse de), 511, 25.
 DIJON (La ville de), en France, 281, 15.
 DINANT (La ville de), dans la province de Namur, 217, 20; 314, 20; 326, 10; 334, 20; 335, 1, 10, 15; 336, 15, 30; 337, 1, 10, 15, 30; 338, 5; 339, 20; 340, 1, 5; 450, 15; 692, 5.
 DIRIXSEN (Théodore), dominicain, administrateur de l'hôpital de Saint-André à Madrid, 571, 1.

DIXMUDE (La ville de), en Flandre occidentale, 62, 1; 283, 1; 290, 20; 379, 1; 416, 5, 10; 418, 25; 422, 20; 440, 25; 450, 25; 457, 20; 459, 20; 460, 15; 569, 1, 15; 581, 5; 584, 25; 628, 1, 15; 629, 20.
 DÔLE (Le Parlement de), en Bourgogne, 1, 15; 9, 20; 25, 25.
 DOLOREZ (Juan), chirurgien-major de l'armée des Pays-Bas, 283, 25.
 DOMINICAINS (Les religieux), 151, 20; 157, 20; 197, 20; 232, 10; 515, 20; 571, 1; 737, 30; 745, 15.
 DONGELBERGHE (Charles de), conseiller, seigneur de Zillebeke, 2, 5; 9, 20.
 DOSTERHOUT (Josse), capitaine de navire, 508, 10.
 DOUAI (La ville de), aujourd'hui en France, 75, 1; 78, 10; 82, 25; 210, 15.
 DOUFET (Le chanoine), agent de l'Électeur de Cologne, 132, 15; 137, 20, 25, 30; 153, 1, 10; 186, 20.
 DOUVRES (La ville de), en Angleterre, 527, 1.
 DRAVE (La), rivière de l'Autriche, affluent du Danube, 454, 5.

DRUOT, N., maître de camp, gouverneur d'Aire, 124, 10, 20.
 DRYHOOR (Herman), capitaine de navire, 508, 25.
 DUENAS (Étienne de), bourgmestre d'Ostende, 508, 30.
 DUFFIO (Patrice), religieux, 356, 10.
 DUISBOURG (Le village de), dans le Brabant, 329, 20.
 DUNES (L'abbaye des), en Flandre occidentale, 362, 25.
 DUNKERQUE (La ville et le port de), aujourd'hui en France. le Gouvernement, 23, 5; 171, 5; 177, 1; 184, 20; 398, 5; 446, 20; 456, 20; 500, 20, 25; 567, 15; 568, 20; 635, 1.
 DUPUYS, maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 557, 10.
 DURAZZO (Marcel), archevêque de Chalcédoine, 382, 25.
 DUSSELDORF (La ville de), en Allemagne, 433, 5.
 DYCK (Bonaventure van), religieux, 546, 20.

E

ECAUSSINES (Le village d'), dans le Hainaut, 240, 5.
 ÉCOSSAIS (Les), 353, 15; 478, 1.
 ÉDESSE (L'archevêque d'). *Voir* Nithard.
 ECHOUR (Ferdinand d'), haut échevin du pays de Waes, 639, 35.
 EGMONT (Claire-Angéline d'), 617, 20.
 EGMONT (Marie-Claire d'), 622, 20.
 EGMONT (Le comte d'), Philippe-Louis, prince de Gavre, ambassadeur d'Espagne à Londres, 131, 30; 197, 30; 221, 10; 284, 25; 299, 10, 30; 302, 10; 305, 30; 314, 25; 315, 10; 326, 15; 329, 20, 35; 350, 25; 381, 25; 387, 20; 442, 25; 469, 20; 523, 15; 541, 25; 553, 35; 594, 15, 30.
 EGMONT (Le comte d'), Procope-François, marquis de Renty, 594, 20, 30.
 EGUIA (Jeronimo de), secrétaire d'Etat espagnol, 249, 5; 300, 1, 10.
 ELDEREN (Marie-Josine d'), chanoinesse à Andenne, 560, 1.
 ELKE (?) (Le château d'), 200, 5.

ELZIUS (Léonard), conseiller au Conseil suprême à Madrid, 511, 10, 15; 717, 30.
 ENGHEN (La ville d'), dans la province de Hainaut, 564, 20; 565, 15.
 ENNETIÈRES (Jacques d'), baron de la Berlière, trésorier général des Finances, 216, 1, 25; 222, 5; 227, 1; 237, 30; 238, 20; 275, 15.
 ENNETIÈRES (Philippe-François d'), seigneur de Mottes, fils du précédent, 216, 1, 25; 222, 5; 227, 1; 237, 30; 275, 15; 378, 10.
 ENRIQUEZ (Antonio), consul d'Espagne à Hambourg, 312, 1.
 ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE (L'), 438, 5.
 EPHÈSE (L'archevêque d'), nonce apostolique à Madrid, 18, 20; 19, 1, 20.
 ÉPINOY (Le prince d'). *Voir* Guillaume-Alexandre de Melun.
 ÉPINOY (La princesse d'), 734, 15.
 ERREMBAUT (Louis de), président du Conseil de Flandre, 50, 5; 113, 1, 25; 116, 5; 131, 25, 30; 165, 15; 191, 10, 25, 30; 192, 15.
 Es (van), lieutenant d'artillerie, 284, 25.

ESCAUT (L'), le fleuve, 59, 20; 97, 1; 98, 25; 99, 1, 15; 289, 1; 354, 1, 5; 470, 30; 569, 15.
 ESPAGNE (L'), les Espagnols, *passim*.
 ESPANOLA (L'île d'), en Amérique, 733, 10.
 ESPEN (van), 518, 5.
 ESPÉRANCE (L'), navire de la flotte des Pays-Bas, 509, 40.
 ESPINOSA. Voir Gomez d'Espinosa.
 ESTINNES-AU-VAL (La commune d'), en Hainaut, 272, 5, 15.
 ESTOURRICH (Anne-Marie d'), vicomtesse de Bavay, 197, 25.

ESTRADE (Le comte d'), ambassadeur français à La Haye, 35, 25; 36, 15.
 ÉTATS PROVINCIAUX DES PAYS-BAS (Les), 1, 5; 35, 15; 48, 20, 25; 59, 5; 95, 15, 25; 96, 10.
 EUROPE (L'), 298, 5; 319, 25; 738, 10; 745, 5; 748, 20.
 EVERTIEN (Corneille), amiral hollandais, 322, 1.
 EYCKE (Henri van), auditeur militaire de l'armée des Pays-Bas, 330, 20; 473, 30.

F

FAGEL, le pensionnaire hollandais, 439, 5.
 FAING (Charles-Philippe du), capitaine du comté de Chiny, 350, 25.
 FANSEAU (Pierre), marchand à Bruxelles, 508, 35.
 FARIAUX (Jacques de), sergent de bataille, 387, 20.
 FARIAUX (Nicolas-Ignace de), colonel, 400, 30.
 FERDINAND II, de la Maison de Habsbourg, empereur d'Allemagne, 91, 25.
 FERDINAND III, de la Maison de Habsbourg, empereur d'Allemagne, 91, 20; 281, 10.
 FERDINAND (Le Cardinal-Infant), gouverneur des Pays-Bas, 282, 25; 308, 1; 733, 15.
 FERDINAND-JOSEPH, prince électoral de Bavière. Voir Bavière.
 FERDINAND-MARIE, duc de Bavière, 243, 5, 10, 30.
 FERNANDEZ DE MEDRANO, professeur de mathématiques, 459, 1; 473, 15.
 FERRIZ. Voir Cascaro y Ferriz.
 FEUQUÈRES (Le marquis de), ambassadeur de France à Madrid, 485, 1, 25; 529, 25; 530, 25, 30.
 FIERLANT (Albert de), 400, 25.
 FIERLANT (Ferdinand de), auditeur général de l'armée des Pays-Bas, 284, 25; 297, 30.
 FIERLANT (Simon de), chancelier de Brabant, 303, 15, 30.
 FLABEL (Everard), marchand anglais de Ténériffe, 741, 25.
 FLANDRE (La), dans le sens général de Pays-Bas, *passim*. — La province de Flandre, la frontière flamande, 16, 25; 19, 15; 20, 15;

24, 1; 30, 25; 33, 15; 44, 5, 15; 48, 5; 67, 10; 78, 5; 79, 10; 119, 20; 156, 10; 188, 5; 190, 5; 213, 15; 218, 20; 242, 10; 246, 10; 250, 25; 265, 10; 271, 30; 272, 5, 15; 276, 10; 280, 15; 281, 20; 283, 5; 287, 15; 291, 10, 20; 296, 1; 324, 15; 354, 5; 366, 1, 30; 369, 10; 371, 1; 377, 1; 379, 1; 398, 25; 416, 5, 15, 20; 417, 20; 419, 15; 421, 10; 422, 20; 434, 20; 468, 10; 470, 15; 471, 20; 494, 5; 499, 1, 5; 504, 20; 511, 25; 517, 15; 527, 5, 15; 544, 10; 570, 10; 580, 25; 591, 25; 594, 25; 595, 1; 628, 5; 635, 1; 636, 20; 649, 30; 659, 1; 666, 20; 673, 1; 675, 25; 699, 1; 711, 25; 736, 25. — Le Conseil de Flandre, 42, 20; 50, 10; 113, 20; 191, 10, 15; 193, 1; 290, 25; 308, 5; 322, 20; 324, 5; 430, 25; 516, 15; 517, 5; 519, 1, 10; 521, 15; 528, 20; 533, 1, 5; 534, 10; 536, 5; 554, 1; 559, 20; 567, 1; 572, 10; 575, 30; 579, 25; 580, 10; 584, 5, 10; 585, 10; 604, 30; 609, 15; 617, 5; 635, 25; 724, 15; 740, 5, 10; 744, 5. — Les États de Flandre, 123, 5, 10; 166, 25; 191, 20; 324, 20; 527, 5; 558, 15; 674, 5; 680, 15; 698, 1; 720, 15.
 FLESSINGUE (Le port de), en Zélande, 26, 15; 480, 1; 645, 15.
 FLEURUS (La ville de), dans le Hainaut, 560, 1, 5, 15; 561, 10, 15.
 FLORIDA (Le marquis de), secrétaire d'Etat espagnol, 727, 20.
 FONSECA (Antonio de), banquier espagnol, 170, 1.
 FONSECA (Manuel de), agent espagnol à Londres, 265, 20; 266, 5; 387, 20; 392, 20; 603, 5.
 FONTAINE-L'ÉVÊQUE (La ville de), dans le Hainaut, 74, 15.

FOREST (L'abbaye de), près de Bruxelles, 573, 20.
 FOURMANOIR (Gérard de), résidant en Hainaut, 9, 25.
 FRANÇAIS (Les), en général, les princes, diplomates, militaires et ministres, 3, 5, 10; 4, 1; 6, 1; 7, 10, 20, 25; 8, 5, 15, 25; 9, 15; 10, 1; 11, 10; 15, 20; 20, 10; 21, 5, 10, 25; 23, 5; 28, 1, 15; 30, 5, 10, 25; 33, 15, 25; 34, 20; 36, 20; 37, 20; 39, 10; 40, 15; 42, 10; 43, 10; 44, 15, 20; 47, 1; 49, 10, 15; 50, 25; 52, 1; 55, 15; 57, 5; 59, 5; 60, 1; 61, 30; 63, 5; 64, 1, 5; 65, 5; 68, 10; 69, 1, 20, 30; 71, 15, 25; 73, 5, 20, 30; 74, 15, 30; 75, 10; 79, 15, 20, 25; 80, 30; 81, 20; 82, 1, 15, 20; 84, 1, 5; 86, 15; 90, 20; 97, 1, 15; 98, 10; 99, 1, 15, 20; 100, 25; 104, 20; 106, 15; 108, 15, 25; 113, 15; 115, 25; 116, 10, 15; 117, 15, 20; 119, 25; 120, 10, 30; 121, 5, 15, 30; 123, 1; 126, 20; 128, 20; 129, 25; 133, 1, 10; 134, 30; 135, 15; 137, 5, 10, 15; 138, 1, 25, 30; 140, 10; 141, 10; 143, 20, 25; 144, 10; 145, 1, 15; 147, 10; 148, 20; 151, 10; 154, 5; 155, 15; 156, 10; 160, 5; 161, 1; 162, 25; 164, 10; 168, 5; 173, 5, 15, 20; 174, 1; 175, 1; 176, 20; 177, 1, 20; 178, 30; 179, 1, 20, 25; 181, 10, 15; 183, 5, 25; 184, 1, 20; 185, 5; 187, 1; 188, 1; 189, 1; 190, 5, 10, 15; 191, 1; 194, 1; 198, 25; 199, 15; 201, 15; 203, 5, 10; 211, 10, 20; 213, 15; 215, 15; 216, 25; 217, 1, 15, 20; 218, 15; 220, 10; 226, 1, 15; 230, 10; 231, 10, 15, 20; 238, 20; 239, 25; 240, 10; 242, 20; 243, 15, 20; 244, 15; 248, 20; 250, 20; 252, 5; 258, 1, 10, 20, 25, 30; 260, 10; 265, 15; 267, 20; 270, 5; 276, 10; 279, 5; 281, 10; 286, 20; 287, 10; 289, 1, 5, 25; 291, 25, 30; 292, 20; 295, 5, 25; 291, 25, 30; 292, 20; 295, 5, 25; 297, 15; 298, 10; 299, 15; 301, 20; 304, 5; 305, 15; 308, 15; 311, 15, 25; 314, 15, 20; 315, 5; 319, 15; 320, 20; 324, 10, 25; 325, 5; 335, 1, 5, 25, 30; 336, 10, 25, 35; 337, 10, 20; 338, 1, 15; 339, 1, 5; 340, 5; 341, 5; 342, 1, 15; 343, 10; 354, 15; 356, 20; 357, 1, 5; 358, 20; 359, 1, 10; 360, 25; 361, 5, 15, 20; 363, 10, 25; 364, 15; 365, 25; 366, 5, 15; 368, 20; 369, 10; 370, 15; 371, 1; 373, 5; 377, 15; 383, 5, 20; 385, 5, 10; 386, 1; 389, 1, 15; 391, 5; 393, 10; 394, 1; 399, 1; 402, 5; 404, 5; 408, 5, 25; 409, 10; 411, 15; 412, 1, 10; 414, 15, 20; 415, 5, 10, 15, 25; 416, 1, 10, 20, 30; 417, 1, 10; 418, 25; 419, 15; 422, 15, 20; 423, 20, 25; 424, 15; 427, 5, 25; 428, 10,

15, 20; 429, 10; 430, 1; 431, 10; 434, 5, 20; 435, 15, 20; 437, 10; 438, 5; 439, 1, 5; 440, 25; 441, 10; 443, 5; 444, 1; 445, 10; 446, 1, 25; 447, 10; 448, 5; 449, 1, 10; 450, 5, 10, 20; 451, 15; 452, 15, 20; 453, 15; 454, 25; 455, 5; 456, 20; 457, 1, 15, 20, 25; 459, 15, 20; 460, 5, 15, 20; 461, 1, 5; 462, 10; 471, 1; 475, 1; 476, 1, 5; 477, 5, 10, 25; 480, 10; 485, 1, 25; 486, 1, 25; 488, 15; 489, 1, 5, 10, 20; 491, 1, 10, 30; 493, 10, 20; 495, 10; 497, 1, 5; 502, 10, 20; 503, 5, 10, 25; 504, 5; 507, 25; 511, 1; 516, 20; 549, 5; 563, 20, 25; 564, 20; 565, 15; 568, 15; 572, 1; 576, 20; 580, 20; 592, 5; 594, 1; 596, 25; 600, 5; 601, 25; 602, 15; 606, 5; 608, 5; 611, 20; 619, 20; 620, 20; 623, 1; 627, 20; 628, 10, 25; 629, 10; 633, 25; 635, 1, 5; 650, 1, 25; 654, 15, 25; 657, 15; 658, 20, 25, 30; 659, 5, 10; 661, 5, 10, 15; 664, 1, 5, 20; 666, 5, 25, 30; 667, 5; 680, 15; 720, 20; 725, 5; 726, 20; 728, 5; 729, 20; 738, 20; 748, 1.
 FRANCE (La), en général, le Gouvernement français, la Cour de Paris, le territoire français, les frontières, 6, 10; 16, 15; 21, 5, 15, 20, 30; 28, 1, 10, 20; 29, 20, 30; 31, 1, 25; 32, 30; 34, 5, 10; 36, 15; 38, 10; 50, 10; 51, 5, 10; 54, 30; 55, 25; 56, 5; 61, 5, 15; 64, 10, 20; 70, 10; 73, 10; 76, 15, 25; 79, 25; 81, 30; 84, 1; 90, 10; 92, 10, 15; 96, 20; 97, 30; 98, 15, 25; 100, 25; 104, 1, 5; 107, 1; 109, 10; 110, 5; 112, 20; 113, 15; 115, 15; 117, 5, 10, 25; 121, 25; 122, 25; 128, 20; 130, 30; 131, 20; 134, 10; 135, 1; 137, 15; 138, 15, 25; 139, 15, 20; 140, 10; 148, 10; 149, 1; 151, 15; 155, 25; 156, 1; 160, 10; 163, 10; 166, 5; 171, 5; 181, 25; 182, 1, 10; 183, 25; 184, 1, 15, 20, 25; 185, 1, 25; 186, 5; 188, 5; 189, 5; 196, 1; 200, 20; 202, 15; 210, 5, 10, 30; 212, 5, 15; 213, 10; 231, 5; 232, 25; 233, 5, 10; 234, 15; 237, 20; 239, 5; 241, 1, 10; 243, 5; 244, 15; 261, 1, 5; 264, 10; 266, 25; 270, 20; 271, 30; 272, 20; 273, 30; 275, 15; 276, 20; 281, 15; 284, 10; 286, 10; 289, 10; 297, 20; 298, 1, 5; 301, 5, 10; 302, 15; 303, 25; 308, 15; 315, 15; 316, 5, 20; 319, 15; 320, 1; 323, 5; 325, 10; 328, 1; 330, 15; 334, 5; 335, 5; 336, 5, 15; 337, 20; 341, 10; 342, 20; 348, 10; 354, 1, 30; 362, 1; 369, 10; 383, 5; 384, 10; 387, 1; 390, 20; 391, 20; 398, 5; 403, 15, 20; 410, 5; 411, 20; 414, 15, 20; 415, 1; 416, 20; 418, 25; 420, 5; 427, 20; 429, 25; 430, 5; 431, 1; 433, 5, 10; 438, 25; 440, 20; 443, 20; 446, 15; 447,

15; 450, 25; 452, 1; 457, 25; 475, 20; 478, 15; 482, 10; 485, 15; 491, 10, 20; 492, 5; 493, 15; 495, 15; 497, 5; 500, 20; 502, 15; 504, 20; 506, 15, 25; 507, 5, 15, 20, 25; 511, 1; 513, 10; 514, 5; 517, 10; 521, 10; 522, 5; 527, 15; 528, 10, 20; 533, 10; 544, 1; 547, 1; 554, 5; 555, 10; 560, 15; 564, 1; 574, 20; 575, 15; 577, 25; 578, 1, 5, 10, 20; 579, 1; 584, 1; 594, 20; 595, 5; 598, 15, 30; 604, 10, 20; 605, 1, 30; 606, 1, 25; 607, 1; 608, 1; 612, 1; 615, 10; 629, 5; 632, 20; 635, 5; 646, 5; 649, 5, 25; 651, 5, 10; 658, 10; 660, 5; 682, 5; 687, 10; 693, 15; 699, 1; 719, 5; 720, 15; 724, 1, 5, 10; 726, 10; 727, 1; 732, 5; 734, 15; 740, 5; 749, 20; 750, 5, 10, 15. — Les ambassadeurs espagnols et résidents en France. *Voir* Lafuente, Onate, Iturietta et Castel dos Rius. — Les ambassadeurs français en Espagne. *Voir* archevêque d'Ambrun et marquis de Villars, 748, 5. — Le ministre français à La Haye : d'Avaux. — Les ambassadeurs hollandais en France. *Voir* Conrad van Beuningen. L'agent du Gouvernement des Pays-Bas. *Voir* Del Val. — Le Parlement de Paris, 36, 10.

FRANCFORT-SUR-LE-MAIN (La ville de), en Allemagne, 385, 15; 387, 1; 657, 15.

FRANCHE-COMTÉ (La). *Voir* Bourgogne.

FRANCHOTRI (L'abbé), internonce à Cologne, 48, 5, 10.

FRANCISCAINS (Les religieux), 469, 30.

FRANCKEN (Philippe-Emmanuel). *Voir* Franquen.

FRANCO (Gaspar Diaz), capitaine de navire portugais, 512, 1.

FRANÇOIS II, empereur d'Allemagne, souverain des Pays-Bas, 1, 5.

FRANCOMTOIS (Les). *Voir* Bourguignons.

FRANQUEN (Philippe-Emmanuel), intendant de Namur, greffier du Conseil des Finances, 233, 1, 10, 30; 743, 20.

FRAULA (Thomas de), conseiller des Finances, 532, 20; 541, 20; 598, 15, 25.

FRECHILLA (Antonio), fonctionnaire espagnol, 526, 1.

FRÉDÉRIC-GUILLEUME, duc de Brandebourg, prince-électeur de l'Empire; ses ministres, 150, 30; 153, 20; 154, 1; 159, 20; 160, 1; 163, 20, 25; 168, 25; 173, 20, 25; 175, 1; 198, 15; 351, 25; 369, 25; 398, 15; 401, 15; 427, 15, 20; 433, 15;

437, 30; 438, 25, 30; 521, 20; 541, 25; 542, 20; 543, 1; 551, 20; 561, 10; 566, 5; 568, 5; 589, 10; 592, 25; 600, 25; 678, 5, 10, 25.

FRESNEDA (François-Xavier de), jésuite, administrateur de l'hôpital de Saint-André à Madrid, 571, 1.

FRESNO (Le marquis de), Pedro Fernandez Velasco y Tovar, ambassadeur espagnol à Londres, 137, 1; 148, 5, 10, 30; 149, 30; 154, 10; 160, 10; 163, 10.

FRIBOURG-EN-BRISGAU (La ville de), en Allemagne, 305, 5.

FRIGLIANA (Le comte de), conseiller d'Etat espagnol, 670, 25.

FRISE (La), province hollandaise, 427, 20; 430, 10; 438, 25.

FROISSARD DE BROISIA (Pierre), ecclésiastique, 2, 25; 9, 25.

FUEGO (Fernando del), gouverneur de Cadix, 652, 1; 694, 20.

FUENMAYOR (Balthasar de), ambassadeur d'Espagne à La Haye et à Copenhague, marquis de Castel-Moncayo, 289, 20; 291, 5; 293, 15; 299, 25; 311, 5; 330, 10; 331, 15; 332, 10; 333, 15; 334, 1, 25; 342, 10, 15; 343, 1, 5, 25; 344, 1, 10, 15, 25; 345, 1, 25; 347, 1, 30; 351, 20, 25; 353, 1, 5; 355, 10; 356, 15; 357, 1, 10; 358, 10, 30; 359, 10; 361, 5, 15, 20; 363, 5, 10, 20; 365, 20; 366, 5, 10, 15, 20, 25; 367, 5, 10; 369, 5, 10; 370, 10; 374, 5, 15; 376, 10; 377, 20, 25; 383, 15; 391, 20; 397, 1; 399, 5, 25; 401, 10; 403, 10, 20, 25; 404, 1, 5; 406, 20; 411, 20, 25; 412, 5, 10; 415, 10; 418, 20; 419, 1, 5; 420, 15; 422, 10; 425, 15; 426, 10; 427, 1, 30; 430, 20; 433, 15; 435, 25; 436, 1, 20; 437, 10; 439, 1, 5; 440, 30; 441, 15; 447, 10; 450, 25; 451, 20; 453, 10; 454, 10, 20; 455, 25; 456, 10; 457, 5, 15; 540, 15; 541, 25; 550, 5; 563, 20; 604, 25; 622, 30; 639, 25; 717, 30; 739, 20; 740, 15.

FUENMAYOR Y DAVILA (Joachim de), colonel de l'armée des Pays-Bas, 541, 5; 544, 15.

FUENSALDAÑA (Le comte de), gouverneur des armes aux Pays-Bas, 374, 20.

FUENTES (Le marquis de), gouverneur général des Pays-Bas à l'époque de Philippe II, 19, 25.

FUKS, envoyé extraordinaire de Brandebourg, 427, 15.

FULLANA. *Voir* Olivier y Fullana.

FURNES (La ville de), en Flandre occidentale, 210, 10; 422, 20; 567, 15; 569, 1, 15; 581, 1, 5; 584, 25; 594, 1; 651, 25; 658, 25; 660, 10.

FURSTENBERG (François-Egon de), évêque de Strasbourg, 101, 1; 128, 10; 135, 1, 10, 20, 25;

GACHARD (L.), *passim*.

GAGAGA (Mario), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 387, 30.

GAILLARD (Charles), secrétaire du Conseil privé, 131, 30.

GALAS, général au service de l'Empire à l'époque de Ferdinand II, 174, 1.

GALEN (Ch. Bernard van), prince-évêque de Munster, 3, 15, 30; 4, 25; 7, 25; 8, 15, 20; 10, 25; 11, 1; 12, 20; 13, 5, 20; 14, 5, 10, 15; 15, 5, 25; 16, 5, 15; 17, 5, 15; 19, 10; 20, 10, 30; 21, 10; 22, 10; 24, 1, 5; 195, 5; 197, 5; 227, 25; 228, 25; 238, 1; 239, 20; 241, 5; 413, 20.

GALICE (La), province en Espagne, 257, 25; 358, 10; 445, 1; 450, 1; 565, 5, 10.

GAMARRA (Esteban de), châtelain de Gand, ambassadeur d'Espagne à La Haye, 3, 5, 10, 30; 4, 1, 5; 8, 1, 10, 25; 9, 1; 10, 20, 25; 11, 30; 12, 15; 13, 1, 15; 14, 1, 15; 15, 35; 16, 10, 20; 17, 10; 19, 10; 20, 20; 21, 25; 22, 10, 20; 23, 10, 20; 24, 20, 30; 25, 10; 26, 20, 15, 25; 27, 1, 5, 10, 15; 28, 5; 29, 1, 20, 25; 30, 1, 15; 34, 5, 15; 35, 20; 36, 1, 5, 15, 20; 38, 5, 15; 39, 1; 40, 1, 10, 20; 41, 30; 42, 25, 30; 43, 5; 44, 5, 10, 15, 20, 25; 45, 1, 5; 47, 1, 15, 20, 25; 49, 10; 50, 1, 10, 20; 52, 5; 53, 1, 30; 54, 30; 57, 5, 15; 58, 1; 61, 5; 62, 10, 15; 66, 1, 10; 67, 1, 10; 69, 15; 70, 15; 71, 15; 72, 1, 25; 73, 5, 10; 75, 1, 10; 76, 25; 77, 15, 20, 25; 78, 5, 10; 81, 20; 85, 20, 25; 86, 25; 87, 5, 10; 89, 25; 90, 1, 5, 10, 25, 30; 91, 1; 92, 10, 20; 93, 5, 10, 20; 97, 10; 98, 10; 99, 1, 20; 100, 20; 104, 1, 10; 106, 15; 107, 5; 109, 15; 110, 15; 111, 5, 25; 115, 15; 214, 15.

GAND (François de), 553, 25.

GAND (Marie-Thérèse de), fille du prince d'Isembourg, 553, 25.

GAND (La ville de), en Flandre orientale, 42, 20; 78, 10; 82, 25; 85, 25; 113, 20; 165, 20; 172, 10; 203, 1; 240, 20; 287, 10, 20; 288, 20, 25; 289, 10; 290, 25; 291, 10; 295, 20; 322, 20; 323, 1; 324,

141, 25; 145, 15; 335, 20; 336, 5; 337, 15; 339, 15; 406, 15; 414, 1; 417, 15; 424, 10, 15; 427, 20, 25; 429, 25; 430, 5; 432, 20; 433, 15; 448, 10; 490, 25; 497, 10, 20; 601, 25; 602, 15.

G

5, 25; 330, 10; 353, 20; 362, 5; 363, 15; 366, 1; 367, 15; 373, 1; 409, 5; 419, 15; 423, 20; 440, 25; 449, 20; 461, 15; 463, 10; 464, 20; 465, 15; 468, 25; 470, 1; 474, 15; 509, 5, 25; 512, 15; 516, 20; 519, 5; 521, 15; 542, 20; 552, 20; 554, 20; 559, 15; 561, 20; 580, 15; 584, 5; 605, 30; 628, 20; 666, 5; 675, 25; 700, 1; 734, 25. — L'abbaye de Saint-Pierre, 331, 25, 30; 334, 10. — La cathédrale, 348, 20. — L'évêché, 256, 10; 257, 15; 258, 5; 325, 10. — L'évêque Albert de Hornes.

GARCIA DE LEON (Manuel), secrétaire d'Etat et de Guerre, 381, 25; 480, 25; 572, 20.

GASTAÑAGA (Le marquis de), Francisco Antonio de Agurto, officier supérieur, puis gouverneur général des Pays-Bas, gouverneur de Catalogne, 147, 5; 238, 25; 356, 25; 357, 1; 359, 10; 369, 10; 468 à 550 *passim*; 552, 10, 20; 553, 5; 557, 1; 560, 15; 568, 15; 577, 15; 584, 15; 620, 10, 15; 748, 1, 10, 15.

GAUTHIER (Nicolas), commerçant de Lille, 98, 10; 99, 15.

GAUTHIER (N.), capitaine français, 741, 10.

GAVRE (Le village de), en Flandre orientale, 457, 15.

GAVRE (Le prince de). *Voir* comte d'Egmont.

GELDERN (La ville de), en Allemagne, 433, 10.

GEMBOUX (L'abbaye de), dans la province de Namur, 639, 20.

GENAPPE (La commune de), en Brabant, 571, 5.

GÈNES (La république de), en Italie, 58, 1; 409, 25.

GEREBRANTS (Jacques), capitaine de navire, 509, 5.

GEYSTEREN (Le baron de), drossard du pays de Kessel, 736, 30.

GIVET (La ville de), aujourd'hui en France, 4, 15; 221, 25; 444, 15; 651, 30.

GHOTEN (N. van der), président de la Chambre des Comptes, 699, 25.

GLYMES (de). *Voir* de Berghes.
 GOES (Le baron de), diplomate allemand, 11, 1.
 GOETHALS (P.-A.), conseiller au Conseil de Flandre, 554, 1; 570, 5; 585, 10.
 GOIRI (Manuel de), attaché à la veedorie générale de l'armée des Pays-Bas, 131, 20; 442, 30.
 GOMEZ DAVILA (Diego), pagador et dépositaire de la flotte militaire des Pays-Bas, 469, 30.
 GOMEZ D'ESPINOSA (Diego), maître de la *Sala de Quantas*, 473, 30; 484, 25.
 GOMEZ DE SANTECILLA (Juan), commissaire des revues militaires, 238, 30.
 GONZALES. *Voir* Palomar Gonzales.
 GONZALES (Antonio), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 400, 20.
 GONZALES (Tirso de), provincial des Jésuites, 589, 25.
 GOSTREIGHT (Richard), habitant de Londres, 603, 1.
 GOTIGNIES (N. de), secrétaire du Conseil d'Etat, 269, 1.
 GOVAERTS (Pierre), vicaire général de l'archidiocèse de Malines, 740, 25; 741, 1.
 GOYCK (Le baron de), Engelbert-François-Georges Taye, membre des Etats de Brabant, 68, 20; 72, 5, 15, 30; 83, 15; 88, 10, 15; 89, 10, 20; 105, 10.
 GRAJAL (Le comte de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 400, 20; 599, 1; 561, 15; 562, 5; 573, 1; 647, 15.
 GRAMMONT (Pierre-Antoine de), archevêque de Besançon, 1, 10, 15.
 GRANA (Le marquis de), ambassadeur d'Allemagne à Madrid, puis gouverneur général Pays-Bas, 53, 10, 15; 153, 10; 159, 25; 170, 10, 30; 237, 20; 241, 25; 294, 10; 306, 1; 374, 20; 375 à 468 *passim*; 472, 25; 488, 30; 555, 25.
 GRENADE (La ville de), en Espagne, 282, 10.
 GRIGNY (Le marquis de), 541, 20, 25.
 GRILLO (Domingo), financier portugais, 161, 5; 170, 1.
 GRIMBERGHE (Le comte de), 238, 25; 381, 30.
 GROENENDAEL (Le prieuré de), en Brabant, 197, 20.
 GROESBEECK (Jean de), prévôt de Condé, résident liégeois à Bruxelles, 148, 15; 162, 10; 231, 5, 15; 417, 15, 25; 420, 10; 424, 10.

GROOTENDAEL (Nicolas van den), auditeur de la Chambre des Comptes, 305, 30.
 GRONINGUE (La province de), en Hollande, 427, 20; 438, 25.
 GRYSERRE (Le baron de), chancelier de Brabant, 277, 10; 693, 5.
 GUBERNATIS (Le comte de), ministre de Savoie à Madrid, 329, 1.
 GUELDRÉ (La), une des provinces des Pays-Bas, 53, 25; 126, 30; 198, 1; 217, 20; 233, 1, 30; 246, 10; 261, 1; 278, 30; 283, 20; 284, 20; 290, 5; 299, 25; 311, 5; 324, 20; 362, 25; 421, 10; 427, 25; 444, 15; 473, 30; 488, 1; 498, 25; 499, 5; 521, 20; 549, 15; 566, 5; 594, 20; 606, 25; 607, 20; 730, 5; 736, 30. — Le chancelier, 378, 20. — Le Conseil et les Etats, 468, 25; 493, 30; 494, 1, 5, 25, 30; 496, 20; 498, 10, 15, 20; 499, 5, 15; 500, 10; 501, 15; 547, 20; 553, 5; 554, 25; 561, 25; 602, 10; 607, 20; 743, 10.
 GUEVARRA. *Voir* Ladrón de Guevarra.
 GUILLAUME III, prince d'Orange, roi d'Angleterre, 70, 25, 30; 72, 25; 100, 15; 102, 10; 156, 15; 158, 5; 164, 20; 167, 1; 168, 1; 170, 20, 25; 171, 1, 10; 173, 10; 174, 25; 177, 20; 190, 5, 15; 197, 5; 198, 1; 200, 5, 15, 25; 201, 10; 203, 10; 205, 5; 207, 25; 211, 15; 213, 15, 25, 30; 214, 5, 25; 217, 25; 218, 20, 30; 219, 15, 30; 220, 1, 5, 10, 20; 221, 5; 225, 25; 227, 5, 30; 228, 1; 231, 5, 20, 30; 232, 25; 233, 20; 236, 15; 239, 5; 242, 10; 243, 5; 247, 15, 20, 25, 30; 248, 5; 249, 5; 250, 10; 252, 25; 259, 10, 25; 260, 20, 25; 261, 25; 263, 10; 264, 15, 25; 266, 10; 267, 20; 269, 5, 10, 25; 271, 15, 20; 272, 10; 273, 1, 5; 274, 15, 20; 275, 1; 276, 5, 20; 277, 1, 25; 283, 5, 10; 287, 25; 288, 20, 25; 289, 10, 30; 290, 1, 5; 293, 20; 294, 5; 296, 5; 297, 10; 298, 1, 15; 300, 15; 303, 10; 315, 15, 20; 316, 5; 319, 1, 25; 322, 15; 323, 20; 324, 1; 328, 15; 334, 5; 344, 1, 5, 10, 15; 356, 25; 357, 5, 10; 362, 20; 373, 25; 390, 20; 392, 1; 397, 1; 400, 25; 403, 15, 25; 406, 20; 409, 1; 411, 25; 412, 5, 10; 414, 5; 431, 25; 435, 5; 437, 15; 438, 10; 439, 20; 443, 15, 25; 447, 5, 10; 450, 10; 452, 15; 480, 20; 481, 25; 484, 20; 486, 10, 20; 492, 1; 493, 20; 497, 20; 504, 15; 507, 1, 5; 514, 10; 517, 20; 526, 20; 527, 1, 15; 529, 10, 15, 25; 530, 1, 5, 10, 15; 531, 5; 533, 15; 535, 15; 551, 25; 558, 1, 5; 561, 5; 562, 15; 563, 25; 568, 5; 569, 5, 10; 571, 25; 572, 30; 581, 25; 582, 1; 584, 1; 589, 20; 593, 1; 594, 1;

596, 20; 601, 10; 607, 30; 608, 25; 610, 10; 611, 15; 613, 20, 25; 614, 5, 10; 620, 10, 25; 622, 5; 623, 1, 25; 625, 20; 626, 5; 628, 20, 25; 629, 25; 630, 1; 634, 15; 641, 10; 648, 15; 653, 5; 658, 10, 20; 659, 5, 10; 660, 20; 664, 15; 681, 25; 682, 5; 688, 20; 701, 10; 703, 10; 741, 25; 742, 1; 750, 25.
 GUIPUZCOA (La province de), en Espagne, 314, 5, 10; 326, 5.

GUISCAR (Le comte de), officier de l'armée des Pays-Bas, 629, 1, 20, 25.
 GUTSCHOVEN (Arnould-François de), surintendant général des monts-de-piété aux Pays-Bas, 674, 20.
 GUZMAN. *Voir* Nunez de Guzman.
 GUZMAN (Antonio Manrique de), archevêque de Tyr, patriarche des Indes, 114, 20, 25; 146, 15, 25; 152, 5, 25; 159, 1, 10.

H

HABSBURG (La Maison de), 21, 15; 61, 20; 92, 5; 131, 5; 176, 20; 236, 10; 318, 20; 386, 25; 391, 15; 550, 15; 602, 5.
 HAGHEN (François van der), conseiller des Finances, 469, 25; 622, 25; 675, 30; 734, 25; 736, 20.
 HAGHENS (Jérémie), homme d'affaires anversoises, 98, 10; 99, 15.
 HAINAUT (Le), province belge, 9, 25; 28, 15; 29, 5; 79, 10; 82, 5; 204, 1; 216, 5; 242, 5; 291, 25; 324, 10; 428, 10; 469, 10; 477, 15; 505, 15; 553, 30; 595, 1; 659, 1; 730, 5. — Le Conseil de Hainaut, 331, 20; 352, 5; 365, 5; 368, 10; 693, 25; 724, 10. — Les Etats, 315, 5; 711, 5.
 HAL (La ville de), dans la province de Brabant, 564, 15, 20; 565, 1, 5, 10; 581, 20; 650, 25.
 HALSTER (Jean de), capitaine de navire, 508, 40.
 HAMBOURG (La ville et le port de), en Allemagne, 244, 10, 15, 20, 25; 312, 1; 482, 5; 635, 5; 726, 10. — Les consuls espagnols : Joseph Pimentel, Antonio Henriquez. — Le résident espagnol : Juan de Salazar.
 HAMILTON (Jacques), échevin d'Ostende, 508, 20.
 HANINS (Philippe d'), haut échevin du pays de Waes, 639, 35.
 HANOVRE (Ernest-Auguste, duc de), 378, 1, 5; 421, 25; 426, 25; 436, 5; 437, 15; 447, 25; 512, 25; 522, 1; 541, 25; 554, 5.
 HANOVRE (Le), les Hanovriens, 522, 10, 15, 20; 523, 1; 526, 20; 562, 20.
 HANSÉATIQUES (Les villes), 244, 10; 399, 1; 446, 25.
 HAREN (Van), diplomate hollandais, plénipotentiaire au Congrès de Nimègue, 304, 1; 305, 10.

HARLAY (N. du), diplomate français, 666, 15.
 HARLEBEKE (La prévôté d'), en Flandre, 516, 5.
 HARO (Luiz de), premier ministre de Philippe IV, 249, 5.
 HARO Y LARA (José de), secrétaire d'Etat et de Guerre aux Pays-Bas, 623, 10; 640, 1, 15; 646, 15; 749, 30.
 HARRACH (Le comte de), diplomate allemand, 236, 5; 244, 20.
 HARROU (Pedro de), fonctionnaire espagnol, 401, 5.
 HARS CAMP (Le baron Poncian de), conseiller au Conseil des Finances, 316, 15.
 HASSELT (La ville de), dans la province de Limbourg, 287, 10.
 HAVRÉ (Le duc d'), Ferdinand-François-Joseph de Croy, sergent général de bataille, 82, 20; 197, 20; 222, 25; 302, 10; 329, 30; 350, 30; 387, 25; 400, 30; 426, 25; 442, 25; 475, 25; 484, 15; 488, 20; 499, 25; 505, 15; 506, 1, 5; 613, 15; 649, 1; 650, 1.
 HAYNVELS (Jean-Baptiste de), 484, 25.
 HECHOFFT (Henri), capitaine de navire, 508, 15.
 HEEMSKERK (Conrad de), ministre hollandais, 481, 25; 505, 10.
 HEERE (Nicolas de), bourgmestre du Franc-de-Bruges, 541, 20.
 HEMSELRODE (François-Gaspar de), conseiller au Conseil de Gueldre, 362, 25; 484, 35; 488, 15; 547, 20.
 HENDRICKSEN (Pierre), capitaine de navire, 509, 40.
 HENNEBEL (Jean-Liébert), censeur des livres à l'Université de Louvain, 586, 15; 612, 20; 613, 1; 617, 15; 619, 1, 5.

HENRIQUEZ (Antoine), agent diplomatique espagnol à Hambourg, 244, 15.
 HERART (Marie-Hélène), veuve de Guillaume van de Water, 547, 30.
 HERENTHALS (Jean van), capitaine de navire, 508, 45.
 HERMAL (Le baron d'), gouverneur de Charlemont, 119, 25; 131, 25.
 HERPIN (Charles), capitaine de navire, 508, 15.
 HERSTAL (La baronnie de), aujourd'hui dans la province de Liège, 71, 1.
 HERZELLES (Le baron Philippe de), membre du Conseil des Finances, 473, 25; 484, 25; 511, 25; 518, 30; 689, 15; 743, 30.
 HESSE (La), en Allemagne, 507, 5.
 HESSE (Le landgrave Ernest-Louis de), 553, 30.
 HESSE (Charlotte-Amélie de), reine du Danemark, 128, 1, 25.
 HETINGER (Le conseiller d'Etat), 336, 20.
 HILDESHEIM (L'évêché d'), en Allemagne, 497, 5.
 HINSLIN (Jean-François), maître de Namur, 501, 25; 502, 1; 541, 30; 547, 15.
 HOCQUINCOURT (M. de), maréchal français au service de Louis XIV, 444, 1.
 HOENSBROECK (Le baron de), maréchal héréditaire de la Gueldre, 198, 1; 284, 20; 299, 25; 311, 5; 415, 25; 422, 10; 424, 10; 427, 15; 433, 5.
 HOFA (Charles de), haut échevin du pays de Waes, 740, 1, 5.
 HOLLANDAIS (Les), en général, les ministres et diplomates, les militaires, les escadres hollandaises, 3, 10; 4, 25; 6, 5; 7, 25; 8, 15; 9, 1; 12, 15; 13, 10, 25, 30; 14, 10, 15, 20, 25, 30; 15, 1, 15, 30; 16, 5, 30; 17, 5, 10; 19, 10, 15; 20, 10, 15, 20; 21, 5, 20, 30; 22, 10, 25; 23, 25; 24, 1, 15, 20; 25, 10; 26, 20; 27, 5; 28, 15; 29, 5; 30, 10, 20; 34, 10, 15; 43, 5, 10; 44, 15, 20; 45, 15; 49, 10; 51, 20; 54, 15, 25, 30; 57, 10; 61, 5, 25, 30; 62, 15; 63, 1; 70, 1, 15; 71, 20; 74, 25; 75, 5, 10, 25; 77, 25; 78, 1; 90, 15; 92, 20; 97, 1, 10; 99, 1, 5, 20, 30; 104, 5, 20; 106, 20; 108, 15; 109, 5; 110, 1; 111, 5, 10, 15, 25; 112, 20; 114, 5, 15; 115, 15, 20, 25; 116, 10, 20; 118, 1; 119, 5; 120, 10; 121, 30; 126, 10; 130, 10, 20; 133, 20, 25; 134, 1, 5; 136, 5; 137, 10; 138, 5, 10,

15, 20, 25, 30; 139, 30; 140, 20; 143, 5; 144, 10; 145, 1; 147, 10, 25; 149, 25; 150, 15; 151, 15; 153, 25; 154, 5, 15, 20; 155, 15, 20, 30; 156, 10; 160, 20, 30; 164, 10, 15; 166, 10; 168, 5, 15; 169, 1; 170, 25; 171, 1, 5, 10; 172, 1; 173, 15, 20; 176, 20; 178, 15, 25; 181, 10; 183, 10; 184, 20; 186, 10; 190, 5, 10, 30; 191, 5; 193, 20; 195, 1; 196, 5, 20, 25; 197, 1; 198, 20; 199, 1, 5, 15; 201, 1, 5, 10, 25; 202, 5, 15; 205, 15; 210, 10; 211, 20; 212, 1; 213, 20; 214, 20, 25; 215, 5; 216, 25; 217, 1, 10, 20; 218, 15, 20; 220, 15; 221, 15; 226, 5, 20; 227, 5, 10; 228, 5; 231, 1; 232, 5; 233, 5, 10; 234, 10; 235, 30; 238, 1; 239, 5, 15; 241, 1, 15; 242, 1; 246, 5, 20; 247, 15; 250, 25; 257, 20, 25; 259, 10; 260, 10; 263, 25; 264, 15, 20; 267, 20; 270, 20; 272, 1; 276, 5; 279, 20; 280, 15; 281, 1; 283, 5, 10; 284, 15; 286, 20, 25; 287, 25; 290, 1; 294, 15, 20; 295, 1, 20; 296, 1; 297, 20; 301, 15, 20; 304, 25; 305, 10, 20; 306, 25, 30; 308, 10; 309, 5, 10; 310, 5; 311, 15, 20; 312, 15; 316, 5; 320, 5, 10, 20, 30; 322, 1, 10; 323, 15; 328, 20; 332, 5; 340, 30; 341, 10; 344, 10, 20, 30; 345, 1; 354, 5, 20; 355, 1, 5; 357, 5, 10, 15; 361, 1; 363, 10; 364, 1, 20; 366, 1, 5, 10; 367, 1; 369, 5; 374, 1, 10; 375, 1; 379, 20; 389, 15; 391, 20; 399, 1; 401, 1; 406, 15; 412, 25; 415, 15; 422, 5, 15; 428, 1; 433, 25; 435, 15, 20; 439, 20; 443, 15, 25; 446, 25; 447, 15; 448, 25; 449, 15, 20; 452, 25; 458, 10; 472, 15; 476, 1, 5; 479, 15; 480, 15; 483, 10; 496, 1; 503, 10, 20, 30; 505, 10; 507, 5, 20; 510, 5; 513, 5; 517, 15; 526, 10; 527, 10; 538, 1; 555, 15, 20, 25; 556, 1; 571, 20; 575, 20; 592, 10, 15, 20; 593, 5, 15; 596, 20; 600, 10; 605, 15, 25; 607, 10; 608, 20; 610, 10; 611, 20, 25; 613, 25; 614, 10; 625, 5, 10; 629, 15; 635, 5; 649, 10; 651, 10; 666, 5, 25; 667, 5; 670, 10, 15; 671, 10, 15; 672, 25; 675, 15, 677, 20; 678, 25; 692, 20; 700, 5, 10; 703, 10; 711, 1, 20; 716, 10; 718, 5; 729, 20; 750, 15, 20.
 HOLLANDE (La), souvent dans le sens de Provinces-Unies, le Gouvernement hollandais, le territoire hollandais, 8, 15, 20; 9, 1; 10, 20; 11, 1; 13, 1, 5, 20; 14, 5, 15, 25, 30; 15, 15, 30; 16, 20; 17, 10; 19, 10; 22, 10, 15, 25; 23, 10, 20; 24, 1, 5, 20, 25; 26, 20, 25; 27, 15, 20; 29, 1, 30; 30, 25; 34, 5; 38, 10; 39, 20; 44, 20; 45, 5; 50, 20, 25; 51, 10; 52, 5, 10, 20; 53, 25; 57, 20; 61, 10; 64, 10; 66, 5, 25; 68,

15; 69, 20, 25; 72, 1, 5; 73, 10; 86, 25; 90, 10; 92, 15, 25; 97, 15; 98, 15; 104, 10, 20; 107, 1; 108, 15; 109, 1, 5, 25; 110, 1, 5; 111, 10, 15; 113, 15; 119, 1; 122, 10, 20; 130, 15; 134, 1; 137, 5; 139, 5, 15, 20; 141, 5, 15; 149, 15; 150, 20; 155, 25; 156, 10, 15; 158, 5; 160, 20; 166, 10; 167, 10; 168, 20; 170, 25; 171, 1; 174, 10; 178, 1; 179, 15; 180, 25; 181, 5, 15, 20; 182, 10; 184, 5; 187, 35; 188, 5; 189, 5; 191, 5; 194, 25; 196, 1; 198, 1, 15; 200, 20; 201, 20; 203, 10; 210, 25; 211, 20; 213, 5, 10; 214, 25; 216, 15; 217, 20; 221, 10; 222, 20; 223, 5; 225, 25; 226, 25; 227, 20; 228, 20; 229, 20; 231, 15; 232, 1; 233, 5; 235, 5, 15; 237, 15; 241, 15; 242, 1; 244, 20; 248, 20, 25; 249, 5; 250, 10, 20; 252, 10; 255, 20; 260, 1, 15; 261, 20; 270, 20; 273, 5; 274, 25; 276, 25; 281, 1; 283, 10; 286, 10; 287, 25; 288, 5, 289, 1; 290, 1; 294, 10; 295, 10; 301, 15; 302, 1; 306, 15; 308, 15; 311, 10; 313, 5; 314, 15; 315, 15; 316, 1; 318, 10, 20; 319, 5, 25; 320, 1; 322, 10; 323, 15; 324, 15; 332, 10; 333, 20; 334, 1; 338, 20; 340, 15; 342, 15; 343, 10; 344, 1; 345, 5, 10; 355, 5; 357, 10; 361, 15; 371, 5; 374, 5, 15; 377, 20; 396, 5; 398, 5; 403, 30; 404, 10; 408, 25; 410, 5; 415, 20; 419, 5, 10; 438, 25; 447, 10; 450, 25; 451, 20; 485, 15; 491, 15; 493, 15; 496, 10; 497, 1, 20; 498, 5; 500, 20; 501, 1; 503, 20, 25; 505, 10; 507, 10; 517, 15; 525, 15; 527, 1, 10, 20; 543, 1; 555, 10; 574, 20; 578, 10, 15; 596, 20; 605, 10; 606, 1, 15, 30, 35; 608, 1, 5; 611, 15; 619, 20; 630, 5; 636, 20; 641, 10; 651, 5; 653, 10; 660, 10; 666, 10; 670, 10, 15; 674, 1, 15; 676, 15; 681, 15, 25; 686, 10; 699, 1; 705, 25; 737, 15; 744, 15; 750, 10, 15, 20. — L'ambassade d'Allemagne à La Haye, 666, 10. — L'ambassadeur anglais à La Haye. Voir Guillaume Temple. — Les ambassadeurs espagnols à La Haye : Esteban de Gamarra, Manuel de Lira, Balthasar de Fuenmayor, Manuel Coloma et Bernard de Quiros. — Les ambassadeurs français à La Haye : comte d'Esttrade. — Les ambassadeurs hollandais à Madrid : baron de Reede. — L'ambassadeur hollandais à Paris : Conrad van Beuningen. — Les États de Hollande, 234, 20; 235, 10. — Le pensionnaire, 666, 5, 20, 25.
 HOLSTEIN (Le duc de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 238, 20; 453, 5; 473,

25; 500, 20; 510, 20; 539, 25; 570, 25; 581, 15, 25, 30; 584, 20, 25; 597, 25; 647, 15; 704, 5; 726, 10, 25.
 HOLSTEIN (La duchesse de), 511, 25.
 HONAT (Come), ambassadeur danois, à Madrid, 280, 5.
 HONBORG (Martin de), capitaine de navire, 508, 35.
 HONT (Le Père d'), Oratorien, 656, 15.
 HOOGVORST (Le baron d'), 622, 25.
 HORENBECKE (François de), doyen de la collégiale de Saint-Pierre à Louvain, évêque de Gand, 258, 5.
 HORINCK (Jean), capitaine de navire, 509, 25.
 HORNE (Albert de), évêque de Gand et de Ruremonde, 330, 30; 350, 5; 552, 1, 5; 554, 25; 561, 25.
 HORNES (Philippe, comte de), maître de camp de l'infanterie wallonne, 128, 1; 553, 20; 557, 15; 581, 1.
 HORNES (Le prince de), 622, 25.
 HOUTTE (H. van), 113, 30; 290, 30.
 HOVES (Marie-Cécile de), 511, 20.
 HOUWENS (Jean-Baptiste), conseiller, 350, 30.
 HOVE (Le baron de), membre des États de Brabant, 265, 1.
 HOVYNES (Charles de), chef-président du Conseil privé, 36, 25, 30; 46, 5, 25; 88, 20; 93, 10; 103, 20.
 HOVYNES (N.), conseiller au Conseil privé, 380, 10.
 HOYO (Luis de), officier espagnol, 586, 1; 642, 1.
 HOYS (Hye), publiciste, 43, 25.
 HULSTER (Jean de), capitaine de navire, 509, 15.
 HUMIÈRES (Le maréchal de), Louis de Crévant, officier supérieur de l'armée française, 79, 10, 30; 82, 1, 10; 320, 15; 335, 30; 409, 5; 410, 15; 415, 15; 416, 1, 20; 419, 15; 431, 20; 434, 5; 442, 5; 457, 25; 513, 25.
 HUY (La ville de), dans la province de Liège, 203, 1; 208, 1; 217, 20; 230, 10; 580, 20; 602, 15.
 HUYGHENS (Le docteur), professeur à l'Université de Louvain, théologien, 360, 5, 15; 383, 25; 488, 10; 490, 15; 500, 1; 511, 25; 518, 5, 10; 519, 25; 520, 5, 20; 521, 1, 15, 30; 522, 20; 534, 25; 540, 20; 545, 15; 677, 15; 679, 5, 15; 691, 15, 25; 721, 1, 5.

IMHOFF, 487, 25.
 IMPDE (Le baron d'). Voir Verreycken.
 INDES (Les), orientales et occidentales, 8, 5; 20, 25; 21, 10; 27, 5; 191, 1; 209, 25; 210, 15; 211, 1; 254, 20; 312, 10, 20; 319, 5; 336, 15; 389, 1; 480, 1; 493, 25, 30; 674, 10; 679, 25; 682, 15; 688, 15; 733, 15. — Le Conseil des Indes, 199, 5; 486, 30; 487, 10; 495, 5. — Le patriarche. Voir Guzman.
 INGELHEIM (Anselme-François), électeur de Mayence, 438, 25, 30.
 INNOCENT XI, pape, 328, 5; 335, 15; 339, 20, 25; 340, 25; 351, 15; 356, 1; 358, 1; 360, 5, 15; 383, 10; 411, 5, 10; 475, 15; 482, 5; 490, 10, 20; 491, 5.
 INNOCENT XII, pape, 545, 15; 566, 20; 611, 5; 612, 5; 627, 1; 632, 1; 639, 5; 653, 25; 656, 25; 665, 15; 741, 1.
 INNSBRÜCK (L'archiduchesse d'), 148, 5.
 IRLANDAIS (Les), en général, en particulier les militaires au service de l'Espagne, 9, 10; 238, 25; 353, 15; 381, 35; 467, 5; 469, 25, 30; 478, 1; 491, 5; 621, 15; 675, 25; 724, 20; 737, 30.
 IRLANDE (L'), 664, 25; 675, 30.
 ISACI (Juan Joseph de), commissaire des montres, 469, 30.

ISABELLE, infante d'Espagne, fille de Philippe II, 12, 5; 36, 5; 91, 25; 239, 25; 262, 15; 263, 5; 381, 5; 639, 20.
 ISENGHIEN (La comtesse d'), 71, 1; 72, 25; 100, 15; 102, 15; 227, 5, 25; 263, 15; 269, 5; 293, 20; 296, 5.
 ISENGHIEN (Le prince d'), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 222, 10; 258, 30; 553, 25.
 ITALIE (L'), en général, en particulier les possessions espagnoles en Italie, 21, 10; 30, 10; 274, 1; 317, 5; 323, 15; 336, 15; 368, 20; 454, 5; 487, 25; 491, 10; 493, 15; 494, 20; 523, 15; 596, 10; 682, 25. — Le Conseil d'Italie, 470, 20; 745, 20.
 ITALIENS (Les), en général, en particulier les militaires au service de l'Espagne, 10, 10; 103, 1; 118, 20; 128, 1; 131, 5; 166, 20; 340, 25; 384, 20; 405, 1; 523, 20; 567, 20; 568, 1; 629, 5.
 ITTRE (La commune d'), en Brabant, 268, 20.
 ITTRE (Le baron d'), 675, 20.
 ITURIETTA (Miguel de), résident espagnol à Paris, secrétaire d'Etat et de Guerre, 81, 1, 20, 30; 117, 10, 35; 165, 20, 25; 176, 5; 287, 1; 326, 15.
 IVOIX, aujourd'hui Carignan, localité en France, 279, 10.

J

JACOB (Laurent), marchand à Anvers, 508, 40.
 JACQUES II, roi d'Angleterre, précédemment duc d'York, 148, 5; 260, 25; 325, 15; 330, 10; 403, 15; 438, 25; 470, 30; 478, 1, 5, 10; 491, 5.
 JAMAÏQUE (La), en Amérique centrale, 20, 25; 210, 1.
 JANSÉNISME (Le), les Jansénistes, 84, 25; 169, 30; 172, 25; 176, 1; 236, 25; 349, 15; 370, 1; 383, 25; 513, 5, 15; 612, 20, 25; 619, 10; 637, 5; 639, 5; 652, 10; 653, 25; 655, 30; 656, 20.
 JANSENIUS (Corneille), évêque d'Ypres, 142, 15; 161, 25; 172, 20; 175, 10, 30; 185, 20.
 JANSSENS (Albert), receveur des droits d'entrée à Anvers, 297, 1.
 JANSSENS (Martin), capitaine de navire, 509, 35.
 JEAN V, roi de Portugal, 21, 1; 512, 1.
 JEAN-BAPTISTE (Le), navire, 509, 45.
 JEAN SOBIESKI, roi de Pologne, 491, 15, 35.
 JÉSUITES (Les), 197, 20; 232, 10; 327, 1; 329, 25; 333, 25; 342, 5; 384, 10; 403, 5; 407, 1, 5; 412, 15, 20; 497, 25; 534, 20; 542, 10; 571, 1; 589, 25; 590, 1; 646, 5; 696, 1, 5.
 JEVEREN (La terre de), en Allemagne, 280, 10.
 JOINTE DE LA CONCEPTION (La), 512, 25.
 JOINTE DES AFFAIRES POLITIQUES (La), à Bruxelles, 291, 1; 293, 15, 25; 299, 5; 312, 1, 5.
 JOLY (Jean-Baptiste), marchand bruxellois, 379, 5.

JONGHE (Jean-Baptiste de), veedor et contador de l'hôpital de Malines, 553, 30.
 JOYEUSE-ENTRÉE DE BRABANT, 257, 10; 262, 5, 10, 20; 266, 15; 379, 15.
 JUAN D'AUTRICHE (Don), fils bâtard de Philippe IV, gouverneur général des Pays-Bas, 18, 25; 49, 1, 20, 25; 50, 15; 51, 30; 52, 30; 53, 20; 55, 5; 56, 5, 25; 57, 15; 59, 5, 10; 94, 1, 10, 15, 20; 95, 1, 5; 96, 15; 174, 15; 203, 25; 206, 5, 15; 207, 1; 211, 25; 213, 1; 221, 20; 234, 1; 240, 1; 245, 15; 256, 15; 268, 1, 5; 289, 15;

294, 10; 298, 10, 15; 302, 1, 10; 321, 15; 324, 1.
 JUAREZ (Anne-Marie), 554, 25.
 JUIFS (Les), en général, en particulier ceux établis aux Pays-Bas et dans les Provinces-Unies, 8, 25.
 JULIERS (Le pays de), aujourd'hui en Allemagne, 226, 20; 593, 20.
 JULIERS (Le duc de), 427, 25.
 JUNTA DE HAZIENDA (La), aux Pays-Bas, 289, 20; 599, 1, 10; 642, 1.
 JUSTIANO (Lorenzo), 371, 25.

K

KAUNITZ (Le comte de), Dominique-André, ministre de Léopold I^{er}, 622, 1; 636, 10, 25; 637, 25.
 KERPEN (La terre de), aujourd'hui en Allemagne, 336, 20.
 KESSEL (La place de), dans le Limbourg hollandais, 736, 30.
 KESSEL (Jean van), peintre, 511, 25.
 KINDTS (Etienne), négociant bruxellois, 670, 25; 703, 30.

KINT (N.), bourgmestre de Bruxelles, 703, 30.
 KNOPFF (Albert), chanoine de Sainte-Gudule, 473, 25.
 KNYSSER (Jean-Baptiste de), capitaine de navire, 509, 30.
 KUCKLEWYN (Charles), capitaine réformé de l'armée des Pays-Bas, 303, 25.
 KUYSSERE (Pierre de), capitaine de navire, 509, 5.

L

LA BASSÉE (La ville de), en France, 651, 25.
 LABEN (Jean-Dominique de), écuyer, 2, 25; 9, 20.
 LABORDE (La province de), en France, 314, 10; 326, 5.
 LA CHIESE (Sébastien de), résident hollandais à Madrid, 102, 5, 10.
 LADOS (André de), secrétaire aux Pays-Bas, 639, 25.
 LADRON DE GUEVARRA. Voir Velez Ladron de Guevarra.
 LAER (Isabelle van), 693, 25.
 LAETHEM, commune de la Flandre orientale, 717, 20.
 LA FUENTE (Le marquis de), ambassadeur espagnol à Paris, conseiller d'Etat, 2, 10, 15; 4, 5, 20, 25; 5, 20, 25; 6, 1, 15, 25; 7, 5, 20; 27, 15; 28, 20; 31, 5; 32, 5; 33, 10, 15, 25; 35, 10; 39, 10; 64, 10, 25; 69, 15; 143, 30; 155, 10; 163, 1, 25; 270, 10; 273, 20; 278, 10; 291, 5; 353, 5; 355, 10, 20; 425, 5, 25.
 LA GORGUE (Le pays de), en France, 651, 25.
 LA HAYE (La ville de), résidence royale de Hollande, 4, 1; 13, 1, 25; 14, 15, 25; 20,

20, 30; 23, 10; 24, 15; 25, 5; 26, 10; 27, 5; 29, 1; 30, 1; 35, 20, 25; 36, 20; 38, 10; 44, 25; 45, 1; 50, 25; 51, 20, 25; 53, 20; 61, 5; 69, 15; 70, 25; 78, 5; 82, 10; 85, 15, 20; 87, 10; 99, 1; 104, 1; 107, 5; 109, 20; 110, 10; 111, 25; 118, 25; 120, 10, 30; 121, 25; 138, 20; 141, 5; 154, 10; 164, 20; 171, 1; 177, 20; 181, 1, 10; 183, 5; 191, 5; 196, 5; 198, 20; 199, 10; 201, 1; 202, 15; 205, 25; 209, 5; 211, 20; 213, 15; 214, 5, 10; 215, 5, 15; 216, 15; 218, 15, 20; 219, 15; 220, 1; 223, 5; 225, 25; 227, 5, 10, 25; 234, 20; 235, 5; 236, 1; 242, 20; 243, 15, 25; 247, 15; 250, 20; 260, 20; 261, 25; 263, 10, 15; 264, 10; 269, 20, 25; 271, 10; 273, 15; 274, 20; 276, 5; 277, 5; 280, 20; 282, 1; 286, 5; 290, 20; 294, 10; 297, 15; 298, 15; 302, 15; 306, 15; 307, 1; 308, 10; 309, 10; 315, 20; 319, 15; 320, 5, 15, 20, 25; 323, 15, 25; 325, 25; 328, 10; 331, 15; 332, 5; 333, 20, 25; 343, 1, 5, 25; 344, 15, 25, 30; 356, 15, 25; 358, 10; 359, 10; 364, 20; 365, 20; 366, 5, 25; 369, 5; 399, 5; 403, 10, 20; 406, 25; 411, 20; 415, 5, 10, 15; 416, 25; 418, 20; 426, 10; 427, 15; 435, 15; 437, 10; 440, 25; 443, 5; 447, 25; 451, 20; 453, 10, 15; 454,

15; 455, 25; 456, 10; 457, 5, 15; 476, 25; 479, 15; 481, 1, 15; 497, 15; 502, 20; 504, 1; 514, 10; 540, 15; 543, 10; 546, 1; 548, 1; 550, 5; 555, 5; 556, 5; 574, 20; 575, 1, 15; 586, 30; 587, 10; 589, 5; 596, 20; 601, 1, 5; 602, 15; 606, 30; 607, 25; 608, 20; 609, 20; 611, 10; 615, 25; 616, 10, 25; 619, 15; 620, 5, 15; 622, 1; 625, 20; 627, 20; 632, 20; 634, 5, 25; 636, 5; 643, 1; 644, 15; 647, 1, 15; 648, 5; 649, 1, 20; 650, 10; 651, 20; 652, 5; 654, 10; 659, 20; 660, 15; 662, 10; 666, 1; 683, 1; 686, 5, 25; 705, 5, 25; 718, 5; 719, 20; 722, 10; 723, 1, 20; 725, 15; 732, 10; 737, 1; 744, 10; 745, 1; 750, 5.

LA HAYE (Louis de), 329, 30.

LALAIN (Pierre-Hippolyte de), 60, 25.

L'ALLEU (Le pays de), en France, 651, 25.

LALOO (N. de), secrétaire d'Etat des Pays-Bas, 268, 25.

LAMACONA (Barthélemy de), 480, 25.

LA MARGELLE (Le baron de), Arnould-Thierry, haut drossard du Limbourg, 488, 15; 646, 5, 30.

LAMBERTY (Remacle), commissaire des montres de l'armée des Pays-Bas, 321, 25; 469, 25.

LAMOIGNON, procureur général de France, 490, 10.

LANDRECIES (La ville de), aujourd'hui en France, 549, 5.

LANNOY (Anne-Thérèse, comtesse de), 622, 25.

LARA Y MANRIQUE (Thérèse), princesse de Barbançon, 128, 25.

LAREA (Juan de), secrétaire d'Etat espagnol, 626, 25; 627, 10; 640, 1, 25; 641, 5, 15; 642, 25; 646, 1, 30; 650, 10.

LAREBEKE (P. van), conseiller au Conseil de Flandre, 554, 1; 570, 5; 585, 10.

LA ROCHELLE (La ville de), en France, 116, 15.

LA TORRE (Diego de), secrétaire d'Etat à Madrid, 89, 15; 96, 20; 100, 10; 120, 10; 129, 10; 155, 10.

LAUNAY (Alexandre de), roi d'armes, 329, 20.

LAUNAY (Pierre de), roi d'armes, 232, 20; 275, 20; 331, 20; 488, 25; 620, 1.

LAVERNE DE RODES (Fernand), sergent de bataille, 387, 25; 400, 15, 25; 426, 25.

LAYSECA-ALVARADO (Juan de), surintendant de la justice militaire de l'armée espagnole des Pays-Bas, 283, 20; 284, 25; 295, 25; 299, 25; 717, 25.

LÉAU (La ville de), en Brabant, 233, 1; 298, 15; 299, 20; 381, 15; 444, 15; 469, 20; 532, 35; 622, 20.

LECANDURI (Gabriel de), official de la secrétairerie d'Etat et de Guerre, 286, 25; 287, 1; 326, 15.

LE CARDINAL (Le navire), 634, 25; 639, 15.

LECOMTE (N.), secrétaire d'Etat des Pays-Bas, 269, 1.

LEENE (Joseph van der), roi d'armes des Pays-Bas, 275, 20; 350, 20; 484, 20, 25; 488, 20, 25; 511, 20; 639, 20; 675, 30.

LEFEBURE (Claude-Ignace), conseiller du Grand Conseil de Malines, 299, 25; 321, 25, 30.

LEFÈVRE (Christoval), aumônier militaire, 691, 30.

LEGANÈS (Le marquis de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 593, 30; 594, 30.

LEGASSA (Barthélemy de), fonctionnaire espagnol, 280, 15.

LEGRELLE, publiciste français, 530, 30; 690, 30.

LENNICK (Le village de), en Brabant, 521, 20.

LÉOPOLD I^{er} DE HABSBOURG, empereur d'Allemagne, 4, 10; 10, 10; 11, 1, 20; 14, 15; 16, 5; 21, 25; 53, 10; 64, 15; 68, 1, 15; 70, 15; 91, 20; 92, 5; 128, 10, 15; 133, 5; 135, 10; 146, 5; 150, 15, 20; 153, 15; 154, 1; 156, 15; 159, 20, 25; 160, 1; 161, 10; 163, 20; 164, 1; 166, 5, 10; 167, 15, 25; 168, 20; 171, 15; 173, 25; 175, 1; 189, 10; 191, 1; 193, 15; 195, 20; 200, 10; 210, 25; 213, 5; 236, 10; 237, 15, 25; 239, 15; 241, 1; 242, 5; 247, 25; 259, 15, 20; 270, 10; 292, 25; 294, 20; 305, 1, 5; 325, 1; 344, 1; 359, 15; 360, 20; 364, 1; 366, 20; 377, 20; 385, 15; 386, 25; 391, 10; 394, 1; 395, 10; 397, 10; 399, 10; 402, 5, 10; 407, 20, 25; 408, 5; 414, 20; 415, 5; 417, 10; 425, 15; 427, 10, 25; 429, 1; 440, 15, 20, 25; 445, 15; 450, 20; 451, 25; 453, 15, 20, 25; 454, 5, 20; 460, 1; 470, 10; 491, 25; 492, 1; 510, 5; 534, 10; 585, 30; 610, 5; 614, 20; 622, 1, 5; 636, 10, 25; 655, 5; 664, 25; 701, 15.

LÉOPOLD-GUILLAUME (L'archiduc), gouverneur général des Pays-Bas, 374, 20; 386, 5; 732, 20.

LE QUESNOY (La ville de), aujourd'hui en France, 210, 15.

LESSINES (La ville de), en Hainaut, 409, 5; 505, 20.

L'ESTRANGE (Le comte de), 553, 25.

LE TINTORET, peintre, 486, 5.

LEVANT (Le), 685, 25.

LE WAITTE (Albert), conseiller au Conseil de Flandre, 430, 25.

LE WAITTE. Voir Bertrand dit Le Waitte.

LEYEN (Carl-Gaspar van der), prince-évêque de Trèves, 123, 25; 124, 1; 128, 5; 131, 25; 147, 20, 30.

LIÈGE, la principauté épiscopale aux Pays-Bas, la ville et la Cour de Liège, le territoire liégeois, 6, 20; 7, 10, 25; 15, 15; 63, 5; 82, 25; 96, 15; 107, 15; 121, 1; 141, 10; 145, 15, 25; 146, 5; 148, 20; 150, 5, 20; 151, 10; 161, 10; 162, 15, 20; 168, 1; 170, 25; 186, 25; 203, 5; 207, 10; 208, 1; 215, 20; 216, 20, 25; 217, 15; 219, 10; 226, 1, 15, 25; 228, 10; 230, 1; 231, 5, 15, 30; 233, 5; 242, 20; 265, 15; 306, 5; 326, 10; 331, 25; 334, 20; 335, 10; 338, 5; 360, 15, 25; 417, 1, 15, 25; 420, 10; 424, 5, 15; 429, 25; 458, 5; 497, 5, 20; 561, 10; 580, 20; 601, 25; 602, 15, 25, 30; 603, 15; 606, 10; 608, 15; 609, 20; 610, 20; 611, 1, 5, 10, 20, 25; 612, 5; 613, 20; 619, 15; 646, 5; 696, 1, 5; 714, 15.

LIÉGEOIS (Les), 7, 1; 207, 15; 217, 15; 225, 25; 226, 10; 230, 10; 417, 25; 424, 15; 432, 20; 562, 15; 572, 15; 574, 15; 603, 30; 725, 5.

LIERRE (Antoine van), marchand flamand, 441, 1.

LIERRE (La ville et le couvent des Carmélites de), dans la province d'Anvers, 329, 30; 375, 25; 473, 15; 475, 30; 483, 1; 643, 15.

LIGNE (Claude-Lamoral, prince de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, gouverneur de la Sicile et du Milanais, conseiller d'Etat à Madrid, 64, 1, 30; 65, 25; 74, 15, 30; 82, 5; 329, 20, 30; 330, 25; 350, 25; 387, 25; 475, 25, 30; 499, 25.

LIGNE (Henri de), gouverneur du Limbourg, 639, 25; 649, 1; 675, 25; 734, 10; 738, 15.

LIGNE (Ernest de). Voir le prince de Chimay.

LILLE (La place de), aujourd'hui en France, 41, 10, 30; 42, 1, 20; 46, 1; 50, 10; 68, 30; 69, 20; 71, 15; 73, 25; 78, 10; 81, 15, 30; 87, 30; 97, 10, 20; 98, 10; 100, 25; 140, 15; 210, 10; 279, 1; 423, 20; 495, 1; 513, 25; 651, 25; 709, 25.

LIMBOURG (Le duché de), dans les Pays-Bas, 163, 1; 217, 20; 226, 15; 230, 10; 231, 10; 246, 10; 261, 1; 329, 10; 351, 5; 428, 10; 484, 20; 498, 5; 594, 20; 639, 25; 646, 5, 30; 711, 5; 725, 5; 730, 5.

LINGEN (Le fort de), aujourd'hui en Allemagne, 61, 35; 97, 20; 101, 1; 197, 10.

LINTZ (La ville de), en Autriche, 453, 20.

LIRA (Manuel de), ambassadeur d'Espagne à La Haye, puis secrétaire d'Etat à Madrid, 99, 5; 107, 5, 25; 108, 10, 20; 109, 10, 20, 25; 110, 1, 10, 20; 111, 25; 112, 1, 10; 113, 5; 114, 1, 5; 115, 15, 20; 116, 10, 15, 20; 118, 25; 119, 1, 30; 120, 10, 20, 30; 121, 15; 122, 10; 125, 20; 126, 20; 130, 20; 133, 30; 134, 5, 10; 139, 1; 154, 10, 20; 155, 30; 158, 10; 164, 25; 167, 10, 15, 30; 168, 10; 170, 25; 176, 20; 177, 5, 10, 15, 20, 25; 178, 1; 179, 10; 180, 20; 181, 1, 10, 20; 182, 20; 183, 1, 5, 10, 20; 184, 1, 10, 15, 25; 186, 1, 15; 187, 1, 20; 188, 5, 10, 15, 20; 189, 1; 190, 1, 10; 193, 15, 20; 194, 20; 195, 1, 5, 10; 197, 1; 200, 15; 201, 5, 20; 202, 5, 10, 20; 203, 20; 205, 10, 20, 25; 206, 1, 30; 207, 25; 208, 20, 25; 209, 1; 211, 10, 15, 25; 213, 1, 15, 20, 25; 214, 5, 10, 15; 215, 5, 15; 216, 15; 217, 1, 5, 10, 25; 211, 1, 10, 15, 25, 30; 219, 5, 15, 20, 25, 30; 220, 5, 10, 15, 20; 221, 1, 5, 10, 15, 20; 222, 1, 25; 223, 5, 10; 225, 25; 226, 5, 10, 15, 25; 227, 5, 10, 15, 20, 25; 228, 1, 15, 20, 25, 30; 229, 10; 230, 35; 231, 1, 5, 15; 232, 25; 233, 15, 20, 25; 234, 15, 20; 235, 5, 15, 20, 25; 236, 1; 238, 15; 239, 10; 240, 1, 25; 241, 1, 20; 242, 1, 5, 10, 20; 243, 15, 25; 244, 25; 247, 10, 15; 250, 10, 25; 252, 1; 255, 5, 25; 260, 5, 20; 261, 5, 20; 263, 15, 20; 264, 10, 20, 25; 265, 15; 266, 25; 267, 25; 268, 10; 269, 20, 25; 270, 1, 10, 15; 271, 10, 20; 272, 25; 273, 5, 10, 15, 20, 25; 274, 15, 20; 276, 5, 20; 277, 5, 20; 278, 10; 279, 25; 280, 20; 281, 1; 282, 1, 5; 286, 5; 287, 20; 288, 1; 292, 5, 10; 294, 10, 15, 25, 30; 297, 15, 25; 311, 20; 313, 15, 30; 314, 10; 315, 5, 20; 316, 1; 317, 5; 318, 5, 10, 15, 20; 319, 1, 15; 320, 15, 20, 30; 322, 10; 323, 15; 324, 1, 5, 10, 15; 328, 10, 20; 343, 1; 486, 1, 5; 493, 5, 15, 20; 494, 5.

LISBONNE (La ville de), en Portugal, 512, 5; 645, 15; 664, 1.

LISOLA (Le baron de), agent diplomatique au service de l'Espagne, 57, 20; 161, 10; 162, 10, 15.

LISTENOIS (Le marquis de), gentilhomme francomtois, 183, 20.

LITTA, 487, 25.

LLANO. Voir Villar-Llano.

LLANO-VELASCO (Julien), 639, 20.

LOKOWITZ (Le comte de), ambassadeur allemand à Madrid, 537, 15; 562, 5.
 LOCQUET, conseiller au Conseil suprême, puis président du Grand Conseil de Malines, 83, 10; 88, 10; 175, 10; 179, 25; 317, 15; 329, 25.
 LOIS (Augustin de), capitaine espagnol de l'armée des Pays-Bas, 60, 30.
 LOMBARDS (Les), militaires en service aux Pays-Bas, 384, 20; 405, 10.
 LOMMERSUM (La terre de), aujourd'hui en Allemagne, 336, 20.
 LONDRES (La ville de), en Angleterre, 61, 5; 66, 20; 113, 10; 116, 25; 137, 1; 144, 15; 149, 30; 154, 10; 156, 1; 203, 15; 209, 10; 210, 1, 10; 250, 1; 265, 20; 266, 5, 25; 268, 10; 270, 15; 273, 25; 284, 10; 285, 10; 290, 20; 299, 10; 302, 20; 309, 10; 337, 20; 364, 20; 366, 15; 391, 10; 403, 10; 415, 5, 15; 419, 25; 420, 1; 472, 20; 479, 5; 482, 5; 517, 30; 543, 10; 555, 5; 603, 1; 653, 1; 686, 10; 705, 25. — La nation espagnole, 603, 5.
 LONGAS (Luis Félix de), secrétaire du Conseil privé, 484, 20.
 LOO (Pierre van der), surintendant de la justice militaire, 532, 25.
 LOO (Le village de), en Flandre occidentale, 651, 25; 666, 5; 695, 20.
 LOPEZ (Jaime Ortencio), colonel espagnol, 60, 25.
 LORRAINE (La), aujourd'hui en France, 30, 10; 183, 25; 278, 25; 286, 5; 337, 1.
 LORRAINE (Le duc de), Charles IV, 6, 10; 90, 1; 122, 5, 30; 129, 15; 131, 10, 15; 142, 5; 188, 1; 189, 10; 195, 15, 20; 221, 20; 236, 5; 239, 1, 20; 253, 1; 283, 15; 284, 25; 305, 5; 325, 5; 403, 5; 442, 30; 523, 20; 524, 20.
 LORRAINE (Henri de). Voir prince de Vaudemont.
 LORRAINS (Les), en général, en particulier les militaires, 122, 10.
 LOS BALBASES (Le marquis de), Pablo Spínola-Doria, conseiller d'Etat, ambassadeur espagnol à Londres et au Congrès de Nimègue, 123, 10; 128, 15; 133, 1, 15; 135, 1, 5; 138, 1; 145, 20; 150, 10; 153, 15, 30; 154, 1, 10; 163, 20; 166, 1; 167, 25; 195, 10; 202, 5, 236, 5; 239, 25; 241, 25; 273, 15; 278, 10; 294, 30; 302, 30; 308, 15, 20; 311, 15; 315, 10; 317, 1; 319, 10; 326, 15; 469, 1; 476, 25; 537, 10; 709, 20.

LOS FALCES (Le marquis de), Antonio Carillo y Peralta, ambassadeur à Vienne, 309, 1, 30.
 LOS RIOS (Martin de), maître de camp espagnol, 350, 30; 426, 25.
 LOS VELEZ (Le marquis de), conseiller d'Etat espagnol, 485, 25; 563, 20.
 LOUIS XI, roi de France, 281, 15.
 LOUIS XIV, roi de France, 2, 10, 15, 20; 3, 1; 4, 20; 5, 15, 20; 6, 1, 10, 20; 12, 15; 13, 30; 16, 5; 21, 5, 10, 15; 27, 20; 28, 10, 15; 29, 5, 10, 15; 31, 1, 5, 15, 25; 32, 5, 15, 20, 25, 30; 33, 1, 5, 20, 25; 34, 1, 15; 35, 20, 25; 36, 5, 10, 15; 38, 10; 39, 5, 20; 40, 5, 10; 41, 1; 47, 5, 10; 48, 5, 25; 50, 25; 51, 5, 10, 15, 20, 25, 30; 52, 5, 25; 54, 15, 25; 55, 30; 57, 25; 58, 1; 61, 20; 63, 25; 64, 20, 30; 65, 1; 66, 1, 5, 10; 67, 1, 10, 15; 69, 1; 71, 30; 73, 10, 15, 25; 74, 5, 10, 20; 76, 10; 79, 10; 88, 25; 99, 20; 101, 5; 113, 5; 115, 30; 120, 15; 121, 20; 125, 20; 129, 15; 130, 1, 15, 20, 30; 135, 25; 137, 25; 139, 5; 140, 1, 10; 143, 1, 5; 144, 10; 145, 5; 147, 15; 148, 20; 149, 10; 150, 20, 25; 153, 25; 156, 5, 15; 159, 20; 160, 1, 30; 162, 20; 166, 5; 173, 15; 177, 1, 5; 180, 25; 181, 15; 182, 5, 10, 15; 186, 5; 187, 5, 15, 25, 30; 191, 1; 193, 20; 20; 195, 5, 25; 196, 5; 201, 25; 205, 20; 212, 1; 213, 5; 222, 15; 233, 10; 239, 1, 243, 1; 258, 10; 260, 15; 261, 20; 264, 5; 270, 1; 275, 1; 277, 20; 278, 5, 20; 279, 1, 5; 281, 10, 25; 285, 10; 286, 5; 290, 1, 15; 291, 5; 292, 20; 298, 25; 304, 10; 305, 20, 25; 306, 20, 30; 308, 15; 312, 15; 316, 20; 320, 1, 10, 20, 25; 327, 15; 334, 20; 335, 20, 30; 336, 1; 337, 15, 30; 338, 20; 340, 15; 341, 10, 25; 343, 5; 344, 10, 15, 25; 345, 5, 10; 347, 1, 5; 353, 5; 354, 10; 355, 1, 10, 20; 358, 15, 25; 361, 20; 364, 25; 369, 10; 370, 20; 374, 10; 375, 15; 386, 5; 394, 5; 397, 5; 403, 20; 407, 25; 408, 5; 410, 10; 415, 20; 416, 25; 422, 20; 430, 15; 431, 15; 433, 5; 435, 10; 439, 15; 443, 1, 10; 444, 20; 450, 10; 451, 20; 452, 20; 454, 5, 20, 25; 460, 5; 471, 1, 10; 485, 1; 491, 1, 5, 10, 30; 495, 10, 15, 20; 500, 20, 25; 502, 10, 15; 506, 25; 507, 5; 513, 25; 516, 20, 25; 546, 5; 549, 5; 575, 5; 576, 20; 600, 10; 614, 15; 629, 10, 25; 630, 5; 664, 15; 666, 15; 667, 5; 671, 1, 5; 686, 10; 693, 15; 701, 15; 718, 25; 724, 1, 10; 741, 10.
 LOUIS, dauphin de France, fils du précédent, 2, 15; 31, 15; 32, 20; 444, 20; 620, 15, 20, 25.

LOUVAIN (La ville et l'Université de), en Brabant, 72, 10; 84, 10, 15, 20; 86, 1; 89, 5; 96, 1; 98, 5; 100, 5; 104, 15, 25; 105, 20, 25; 107, 10, 20; 108, 1, 5, 10; 112, 15; 197, 25; 230, 5; 349, 15; 356, 1; 360, 5, 10; 362, 10; 370, 1; 382, 20; 383, 25; 407, 5; 410, 20; 444, 5; 448, 1; 455, 25; 461, 20; 462, 20; 466, 15; 467, 10; 473, 10; 485, 1; 488, 10; 489, 10, 15; 515, 15; 516, 10; 518, 1; 519, 15; 520, 1, 5; 534, 25; 546, 20; 556, 15; 564, 10; 566, 20; 568, 5; 580, 20; 589, 10; 592, 15, 25; 594, 5; 612, 20; 613, 1; 619, 5, 15; 601, 15, 20; 696, 1, 5; 697, 5, 10; 711, 5; 731, 15; 739, 10; 740, 25. — Le collège irlandais établi à Louvain, 9, 10; 469, 30. — Le collège de Savoie, 329, 1. — Le couvent des Carmélites, 331, 20.
 LOUVIGNIES (Le sergent général de bataille de), de l'armée des Pays-Bas, 90, 1; 158, 10; 164, 20, 25; 625, 25.
 LOUVOIS, ministre de Louis XIV, 81, 20; 125, 20; 161, 25; 187, 25; 215, 20; 284, 1; 320, 15, 25; 456, 15; 460, 5; 493, 10.
 LOYAS (Constance de), 330, 20.
 LOYOLA (Blasco de), secrétaire d'Etat espagnol à Madrid, 83, 10.
 LUDOVISI (La famille des), de Bologne, 487, 20.
 LUNA (Alexandrine de), veuve d'officier, 484, 30.
 LUNA Y PUTEANUS (Isabelle), 553, 30.
 LUNENBOURG (Les princes de), allemands, 421, 25.

LUTHÉRIENS (Les), 228, 10.
 LUXEMBOURG (Le), une des provinces des Pays-Bas, les États, la ville, les Luxembourgeois, 30, 30; 45, 25, 30; 46, 15; 49, 25; 75, 20; 98, 20; 103, 5; 125, 20; 129, 25; 139, 15; 155, 15; 210, 15; 213, 15; 216, 5; 217, 20; 239, 5; 246, 10, 15; 279, 10; 281, 20; 283, 15; 284, 15; 285, 5, 10; 287, 10; 295, 25; 303, 25; 310, 10, 20, 30; 311, 25; 314, 1; 327, 10; 329, 10; 336, 25; 337, 1; 338, 15; 346, 15; 351, 1, 5; 355, 1, 15; 356, 25; 358, 15, 30; 359, 1; 361, 5; 364, 15; 366, 30; 369, 5, 15; 370, 15, 20, 25; 371, 1, 25; 374, 1, 10; 385, 1; 386, 15; 393, 10; 397, 15, 20; 403, 15, 25; 404, 1; 412, 5; 421, 15; 423, 5, 10, 30; 425, 10; 426, 5; 429, 5, 15; 431, 10; 435, 5; 438, 10; 440, 5; 441, 5; 443, 5, 10, 15; 444, 1, 10, 15, 20; 445, 15, 20; 447, 10; 448, 10; 450, 5, 15; 452, 5, 15; 453, 5; 473, 15; 480, 5; 571, 20; 593, 15, 25; 651, 30; 653, 5; 655, 1; 658, 15, 25; 659, 10; 660, 25; 662, 15; 665, 25, 30; 666, 30; 670, 20; 691, 15, 20; 704, 30. — Le Conseil de Luxembourg, 56, 10; 303, 25; 329, 25; 693, 10; 718, 25; 719, 1, 10; 724, 1; 728, 1. — Les États de Luxembourg, 197, 10; 310, 5, 10; 311, 1; 346, 10; 351, 1; 711, 5; 730, 5. — Le receveur général, 693, 10.
 LUXEMBOURG (Le duc de), maréchal de France, 311, 5; 316, 20; 549, 10; 558, 1; 565, 15; 569, 1; 571, 20; 590, 20.
 LYS (La), rivière de la Flandre, 569, 15; 625, 1.

M

MADRID, *passim*.
 MAES (Antoine), capitaine de navire, 509, 10.
 MAES (Barbe), veuve du baron de Herzelles, 473, 25.
 MAES (Laurent), capitaine de navire, 509, 20.
 MAESTRE. Voir Pueblo del Maestre.
 MAESTRICHT (La ville de), en Hollande, 5, 15; 82, 25; 139, 15; 164, 10; 168, 1, 5, 15; 187, 30; 191, 1; 203, 5; 210, 15; 217, 1, 15; 226, 1, 15; 230, 10; 231, 10; 233, 1; 242, 20; 246, 10, 15; 250, 10, 25; 251, 15; 261, 1; 316, 5; 319, 1, 5; 322, 5; 323, 10, 25; 324, 1, 15; 328, 10, 20; 337, 10; 343, 25; 344, 5; 486, 15, 20; 555, 20; 592, 15; 593, 5; 603, 15.

MAHUET (Nicolas), greffier du Parlement de Dole, 9, 20.
 MAIGRET (Le comte de), sergent général de bataille, 554, 25; 685, 10.
 MAINE (Le duc du), fils de Louis XIV, 549, 10.
 MAJORQUE (L'île de), dans la Méditerranée, 689, 5, 25.
 MALAGON (Le marquis de), Balthasar de la Cueva y Enriquez, comte de Castellar, résident espagnol à Vienne, 92, 1.
 MALINES (La ville de), dans la province d'Anvers, 14, 30; 30, 25; 65, 10; 88, 1; 229, 20; 230, 5; 287, 25; 449, 20; 470, 1; 498, 25; 592, 15; 593, 5; 621, 20; 698, 15; 700,

5; 706, 15; 720, 10. — L'archevêché, 69, 15; 77, 10; 694, 1. — L'archevêque. Voir Robert de Berghes et Hubert de Precipiano. — Le Grand Conseil, 37, 5; 88, 10; 179, 25; 196, 15; 227, 5, 15, 25; 229, 20; 230, 35; 245, 25; 269, 20; 299, 25; 317, 15, 20; 321, 25; 346, 5, 15, 25; 378, 15; 431, 5; 455, 10; 465, 10; 487, 15; 494, 5; 496, 25; 498, 15, 25; 499, 1, 5; 505, 20, 30; 518, 30; 553, 20; 618, 25; 675, 20; 676, 10, 25; 693, 10; 740, 25; 741, 1; 742, 10; 745, 15, 20, 25; 746, 1. — Le couvent des Ursulines, 329, 30; 674, 25. — Le diocèse de Malines, 333, 25. — L'hôpital militaire, 123, 5; 125, 1; 553, 25; 621, 20. — Le pléban, 679, 5; 721, 5.

MALINGREAU (N.), procureur au service de l'Espagne à la Conférence de Lille, 88, 25.

MALTE (L'Ordre de), 676, 15.

MANCERA (Le marquis de), Sébastien de Toledo, conseiller d'Etat espagnol, 349, 10, 25; 526, 5; 533, 25; 537, 15; 630, 20; 709, 20.

MANCHE, partie de la mer du Nord, 192, 10.

MANRIQUE. Voir Lara y Manrique.

MANSFELT (Le comte de), ambassadeur d'Allemagne à Paris, 440, 15; 450, 20.

MANSFELT (Michel), capitaine de navire, 508, 10.

MANZANO. Voir Ramos de Manzano.

MARBAIS (Isabelle-Alberte de), chanoinesse d'Andenne, 541, 25; 560, 1.

MARCHIN (Le comte de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 46, 1; 55, 15; 56, 5, 10, 25; 63, 15; 65, 25; 88, 5; 93, 10, 25; 124, 15; 130, 1, 5; 174, 10, 15, 25; 175, 1; 176, 15; 178, 5; 180, 5; 183, 15; 185, 1, 5, 10, 15, 25; 186, 25.

MARESCHAL (Charles-Joseph), prieur de Morteau, 25, 25.

MARIE, ÉTOILE DE LA MER (La), navire de la flotte marchande, 508, 30.

MARIE-ANNE, veuve de Philippe IV, reine-régente d'Espagne, 1 à 245 *passim*; 280, 1; 288, 10; 483, 15; 535, 1; 644, 5.

MARIE-ANNE DE NEUBOURG, femme de Charles II, 746, 5; 747, 15.

MARIE-ANTOINETTE, électrice de Bavière, 529, 20.

MARIE II STUART, femme de Guillaume d'Orange, 260, 25.

MARIE-THERÈSE, fille de Philippe IV, femme de Louis XIV, reine de France, 3, 5, 20;

28, 10; 31, 10, 15, 20; 32, 10, 20; 36, 1; 49, 15.

MARIEMBOURG (La ville de), dans la province de Namur, 675, 30.

MARIEMONT (La ville de), dans le Hainaut, 67, 10; 69, 15; 74, 15; 199, 15; 465, 15; 467, 20; 468, 5.

MARLAGNE (La forêt de), près de Namur, 386, 1; 622, 30. — Les Carmélites de Marlagne, 736, 20.

MARMOL (Andres del), conseiller au Conseil suprême; ses enfants, 238, 25; 269, 10; 283, 30; 455, 5; 456, 20; 461, 20; 511, 30; 621, 20.

MARMOL (Laurent del), 350, 20; 675, 20.

MARMOL (Marie del), 604, 25.

MARQUE (Carlos), maître de camp, 400, 30.

MARQUIS DE GRANA (Le), navire, 446, 1.

MARTILLA (Francisco de), religieux espagnol, 684, 25.

MARTINEZ (André), homme d'affaires, 371, 20.

MASMINES (Le prince de), 331, 30.

MASSEAU (J.), conseiller au Conseil de Flandre, 554, 1; 570, 5; 585, 10.

MASSIS (François de), banquier d'Amsterdam, consul espagnol, 237, 30; 426, 25.

MAUBEUGE (La ville de), en France, 571, 15; 651, 30; 658, 25.

MAUPÉOU (Guillaume de), conseiller de Louis XIV, 281, 25.

MAXIMILIEN D'AUTRICHE, empereur d'Allemagne, 697, 20.

MAXIMILIEN DE BAVIÈRE, prince-évêque de Cologne et de Liège, Electeur de l'Empire, dans la suite aussi évêque de Munster, 121, 10; 125, 25; 132, 15, 20, 25; 133, 1, 10; 137, 25; 145, 25; 148, 15, 20, 25; 153, 1, 5; 159, 25; 186, 15; 195, 5; 337, 1, 5, 10, 15, 30; 338, 5; 339, 30; 340, 1, 5, 30; 341, 25; 360, 20; 361, 1; 406, 10, 15, 25; 413, 20; 415, 25; 416, 30; 417, 15; 420, 5, 25; 422, 10; 424, 5; 427, 20, 25; 429, 25; 430, 5; 432, 15, 20; 433, 15; 436, 10; 437, 30; 438, 25, 30; 443, 10; 448, 10; 458, 5; 574, 15; 579, 15.

MAXIMILIEN-EMMANUEL, duc de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas, 285, 10; 335, 5; 339, 20; 432, 1; 453, 15; 529, 20; 530, 1, 30; 533, 20, 25; 534, 10; 535, 10, 20; 537, 5, 10, 15; 539, 20; 540 à 746, *passim*.

MAYENCE (L'Electeur de). Voir Anselme-François Ingelheim.

MEDELLIN (Le comte de), conseiller d'Etat espagnol, 246, 1.

MEDILLANA. Voir Osceda y Medillana.

MEDINA. Voir Ubilla y Medina.

MEDINA-CELI (Le duc de), conseiller d'Etat espagnol, ambassadeur à Rome, vice-roi de Naples, 417, 20; 590, 1; 610, 25; 665, 15; 667, 15; 689, 10.

MÉDITERRANÉE (La mer), 196, 5, 25; 201, 5; 213, 10; 235, 10, 30; 313, 15; 322, 1.

MEDRANO. Voir Velez de Medrano.

MEDRANO (Pedro), secrétaire d'Etat espagnol, 145, 25; 157, 30.

MEDRANO (Sébastien Fernandez de), professeur de mathématiques à Bruxelles, 405, 20; 532, 20.

MEERBEKE (Le baron de), 737, 30; 743, 30.

MEESTER (Catherine de), propriétaire de navire, 509, 15.

MELGAR (Henri), habitant de Bruges, 501, 5.

MELIN (Le marquis de), officier de l'armée des Pays-Bas, 473, 20; 553, 30.

MELIN (La marquise de), 622, 25.

MELLINI (Pedro), archevêque de Césarée. Voir Nonces.

MELUN (Alexandre-Guillaume de), prince d'Epinoüy, 74, 20, 30.

MENDEZ DE BARROS (Francisco), commerçant de Lisbonne, 512, 5.

MENDRICE (Juan Baptiste), contador espagnol de l'armée des Pays-Bas, 2, 30.

MENENDEZ (Alonso), fonctionnaire de la veedorie générale, 2, 30.

MENIN (La ville de), en Flandre occidentale, 569, 1; 651, 25; 658, 25.

MÈRE DE MISÉRICORDE (La), navire de la flotte des Pays-Bas, 509, 30.

MERODE (Isabelle de), duchesse de Holstein, 511, 25, 30.

MERODE (Le comte de), marquis de Westerlo, 238, 25; 283, 30.

MERODE (Le comte de), gouverneur de Huy, 203, 1.

MERTENS (Jean), capitaine de navire, 508, 45; 509, 5.

MESSINES (La ville de), en Sicile, 201, 1, 10; 212, 1; 213, 1; 215, 5; 221, 15; 236, 15; 679, 20.

METZ (La ville et le Parlement de), aujourd'hui en France, 281, 25; 285, 10; 328, 5.

MEULEBEKE (Nicolas de), greffier d'Ostende, 508, 5.

MEULEBEEK (N.), conseiller au Conseil de Flandre, 585, 15; 591, 25.

MEULEN (Jean van der), agent des Nations de Bruxelles, 721, 15, 30; 722, 5.

MEUSE (La), fleuve, 141, 10; 216, 15; 217, 10, 20, 25; 226, 5; 232, 25; 233, 5; 234, 10; 295, 15; 306, 1; 444, 15; 562, 20; 578, 15; 692, 10; 725, 5.

MIDDELBOURG (La ville de), en Zélande, 83, 1.

MIER (François de), surintendant de la justice militaire de l'armée des Pays-Bas, 670, 25; 717, 25.

MILAN (La ville de), en Italie, 119, 10; 627, 25. — L'archevêque de Milan, 630, 20.

MILANAIS (Le), possession italienne de l'Espagne, 305, 1.

MINDONCK (Jacob), capitaine de navire, 509, 35.

MODAVE (La localité de), dans la province de Liège, 176, 15.

MOENTIES (Laurent), capitaine de navire, 509, 35.

MOLINA (Le comte de), ambassadeur d'Espagne à Londres, 10, 5, 25; 11, 5; 16, 10; 49, 5, 10, 25; 54, 30; 57, 20; 61, 10; 66, 10, 15; 67, 1, 5; 113, 5; 139, 15; 143, 15; 154, 10; 176, 20; 182, 5.

MOLINET (Charles-Balthazar), secrétaire du Conseil suprême, 113, 20; 131, 1; 316, 30; 531, 15.

MOLS (Charles de), financier hollandais, 625, 10.

MOLS (Jacques de), financier hollandais, 359, 25; 360, 1; 625, 10.

MONACO (Le prince de), 131, 25.

MONASTEROL (Le comte de), officier au service de Maximilien-Emanuel, 688, 30; 705, 10.

MONCADA (Joseph de), maître de camp, 387, 15.

MONDEJAR (Le marquis de), conseiller d'Etat espagnol, 455, 5; 456, 5.

MONIOT (Thomas), abbé de Villers, 331, 30; 350, 25; 484, 20.

MONMOUTH (Le duc de), prince anglais, 330, 15; 380, 1; 442, 25, 30; 462, 25.

MONROY (Le marquis de), gouverneur de Cambrai, 58, 20; 60, 15; 82, 5.

MONS (La ville de), dans le Hainaut, 4, 15; 106, 15; 196, 10; 219, 1; 246, 10, 15; 283, 1, 5; 287, 10; 306, 10; 311, 20; 312, 20; 315, 5, 20; 352, 5; 366, 5; 444, 25; 467, 20; 468, 15; 477, 5; 546, 10; 555, 15; 566, 15; 568, 1; 571, 20;

607, 5; 651, 30; 671, 1; 736, 20. — La haute-cour de Mons. *Voir* Conseil de Hainaut.
 MONT (Louis-Ferdinand du), conseiller au Conseil de Flandre, 511, 25.
 MONTACK (Jean), capitaine de navire, 508, 40.
 MONTAIGU (Le village de), en Brabant, 231, 25.
 MONTAL (N. de), lieutenant-général français, 417, 1; 443, 5; 450, 15.
 MONTALTO (Le duc de), officier supérieur espagnol, 238, 30; 268, 5; 283, 30; 284, 25; 537, 15; 622, 1.
 MONTBRUN (Le comte de), lieutenant-gouverneur de Tournai, 335, 20, 30; 337, 15, 20.
 MONTECUCULLI (Raimond, comte de), officier supérieur italien au service de l'Empire, 167, 15, 20; 174, 1.
 MONTEREY (Le comte de), capitaine général de la flotte espagnole, gouverneur général des Pays-Bas, président du Conseil suprême, 80, 1, 5; 94 à 209, *passim*; 211, 5; 224, 10; 232, 10; 234, 25; 236, 25; 237, 1; 240, 10; 245, 15; 248, 5; 250, 5; 251, 15; 254, 1; 349, 20; 376, 1; 399, 20; 400, 5; 407, 10; 418, 10; 472, 15, 25; 474, 15; 475, 20; 484, 15; 485, 10; 511, 10; 516, 5; 525, 10; 539, 20; 550, 25; 586, 25; 626, 20; 627, 10, 15; 655, 20; 657, 25; 662, 5; 680, 20; 681, 1; 689, 25; 697, 5; 704, 5; 706, 25; 707, 1; 709, 20; 715, 30; 717, 25; 721, 15, 30; 725, 10; 731, 1.
 MONTESTARCO (Le prince de), officier espagnol, 431, 15; 445, 10; 460, 5.

MONTFORT (Le marquis de), 329, 35.
 MONTFORT (La place de), dans le Limbourg hollandais, 473, 30.
 MONTJOIE (La ville de), en Prusse, 226, 20.
 MONTMÉDY (La ville de), aujourd'hui en France, 279, 10.
 MORALÈS-SALCEDO (Francisco), lieutenant gouverneur de Stevensweert, 473, 30.
 MOREL (César), sergent major, 387, 15.
 MOREL-FATIO, historien français, 117, 30.
 MORGAND (N.), pirate anglais, 211, 1.
 MORTEAU (Le prieuré de la), en Bourgogne, 25, 25.
 MOSELLE (La), affluent du Rhin, 295, 15; 306, 1.
 MOSTY (Henri), négociant bruxellois, 636, 1.
 MOTET (Gilles), secrétaire du Gouvernement des Pays-Bas, 330, 25.
 MOTTES (Le baron de). *Voir* d'Ennetières.
 MOURA Y CORTREAL (Francisco de). *Voir* marquis de Castel-Rodrigo.
 MUDIFORT (N.), pirate anglais, 211, 1.
 MUNICH (La ville de), en Bavière, 543, 15.
 MUNSTER (L'évêque de). *Voir* Chr.-Bernard van Galen et Maximilien-Henri de Bavière. — L'évêché, 228, 10; 413, 20; 497, 5.
 MUNSTER (La ville de), en Westphalie, 33, 5; 98, 25; 100, 10; 136, 10; 173, 20; 261, 5; 281, 10; 406, 15; 448, 10; 472, 15; 674, 1; 675, 15; 681, 5.

N

NAET (N. van der), bandit, 15, 20.
 NAMUR (La ville et le comté de), dans les Pays-Bas, 3, 15; 4, 15; 28, 20; 127, 1, 25; 140, 10; 147, 10; 149, 1, 5; 155, 15; 196, 10; 198, 1; 209, 15; 216, 5; 217, 20; 226, 15; 231, 15, 20; 233, 1, 30; 238, 20; 283, 1, 5; 287, 10; 324, 20; 329, 10; 330, 1; 336, 5; 338, 1, 10; 345, 20; 363, 20, 25; 386, 1; 428, 10; 438, 5, 10; 439, 20; 441, 10; 443, 5; 444, 25; 449, 20; 469, 10; 473, 15; 488, 15; 499, 5; 542, 10; 549, 1; 561, 1, 5, 10; 562, 1, 15, 25; 563, 25; 564, 5; 565, 20; 566, 15; 568, 1, 5, 10; 571, 15; 595, 1; 602, 15; 607, 1; 628, 1, 5, 15; 629, 1, 20; 630, 1, 10, 15, 25; 631, 15; 632, 15; 652, 20; 671, 1; 711, 5; 730, 5. — Le Conseil de Namur, 494, 5; 622, 30; 693, 20; 724, 10. —
 Les États de Namur, 345, 20; 501, 25; 746, 10. — L'évêché, 477, 15, 20, 25. — Les religieuses carmélites, 734, 25; 736, 20.
 NANTES (La ville de), en France, 116, 15; 508, 40; 509, 15.
 NAPLES (La ville de), en Italie, 118, 20; 487, 20; 692, 15. — Le vice-roi. *Voir* Monterey.
 NAPOLÉON I^{er}, 117, 30.
 NAPOLITAINS en général, en particulier les militaires au service de l'Espagne, 123, 30; 126, 15; 482, 15.
 NASSAU (Le prince de), 106, 25; 400, 15; 657, 5, 10.
 NASSET (Crispin), capitaine de navire, 509, 40.
 NAVAGNE (La place de), aujourd'hui dans la province de Liège, 354, 15; 444, 15.

NAVARE (La), province espagnole, 44, 15; 474, 15.
 NAVARRO (Francisco Antonio), consul d'Espagne à Hambourg, 726, 10.
 NAVARTE (Martin de), 484, 35.
 NEERWINDEN (Le village de), dans la province de Liège, 590, 20; 592, 1; 593, 1.
 NEERYSSCHE (Le village de), en Brabant, 613, 20.
 NEGRI (Etienne de), sergent major de l'armée des Pays-Bas, 2, 20.
 NEMIUS (Gaspar), archevêque de Cambrai, 16, 1; 19, 1, 20, 25; 20, 1.
 NERIEP (Gérard van), négociant bruxellois, 636, 1.
 NEUBOURG (Le duc de), 238, 20; 243, 10; 283, 15; 284, 15; 381, 30; 392, 15.
 NEUBOURG (Louis-Antoine), comte-palatin, évêque de Worms, 609, 20, 25; 610, 5, 15, 30.
 NEUVEFORGE (Louis de la), membre du Conseil privé, délégué belge à la Diète de Ratisbonne, 336, 15, 30; 337, 1, 5, 10, 15; 351, 5; 381, 30; 385, 20; 387, 20; 391, 5; 393, 5; 402, 1, 25; 403, 5; 414, 10, 15; 417, 5, 10; 424, 1; 426, 20, 25; 428, 5; 438, 15; 441, 30; 447, 5, 25; 469, 20, 25; 473, 35; 484, 35; 511, 35; 564, 25; 570, 15.
 NÈVE (J.), 290, 30.
 NICOLAËTA (Antoine de), officier de la secrétairerie d'Etat et de Guerre, 331, 25; 387, 20.
 NIEUPORT (La ville et le port de), en Flandre occidentale, 17, 1; 44, 10, 25; 85, 20, 25; 97, 20; 101, 1; 124, 15, 25; 140, 10; 283, 1; 284, 10; 354, 5; 387, 20; 395, 15; 397, 25; 398, 15; 416, 15; 500, 25; 509, 40, 45; 513, 10; 527, 1; 542, 20; 553, 15; 567, 15; 569, 1; 580, 25; 581, 1, 10, 30; 584, 20, 25; 585, 5; 594, 5; 599, 20; 639, 25; 660, 5; 672, 10; 681, 30. — Le gouverneur : Velez de Medrano.
 NIGRI (Isabelle de), fille de Pierre, 639, 20.
 NIGRI (Nicolas de), fils de Pierre, 639, 20.
 NIGRI (Pierre de), 639, 20.
 NIMÈGUE (La ville de), en Hollande. — Le Congrès de Nimègue, 239, 25; 241, 20, 252, 5; 270, 10, 15; 290, 20; 291, 5, 20; 295, 10, 297, 15, 25; 301, 15; 302, 30; 304, 1; 305, 10; 307, 1; 308, 10; 311, 15; 316, 20; 317, 1; 319, 15; 337, 10; 339, 25; 342, 20; 345, 10; 354, 30; 371, 10; 438, 20; 441, 25; 555, 10; 648, 20; 649, 15, 25; 658, 15; 660, 10; 661, 5; 666, 15, 25.
 NINOVE (La ville de), en Flandre orientale, 595, 15.
 NITHARD (Jean-Evrard), Jésuite, cardinal, archevêque d'Edesse, ambassadeur d'Espagne à Rome, 135, 20; 141, 25; 158, 1; 169, 10.
 NIVELLES, en Brabant, le chapitre noble des chanoinesses de Sainte-Gertrude, 56, 15.
 NONCES (Les), à Madrid, patriarche d'Alexandrie, cardinal Visconti, cardinal Mellini, les nonces à Bruxelles, 39, 25; 40, 1, 10, 20; 47, 25; 48, 1; 58, 10; 67, 10; 69, 20; 83, 5; 84, 10, 15; 91, 10, 15; 104, 15; 142, 15, 20; 150, 1; 156, 25; 157, 10, 30; 158, 1; 160, 10; 172, 20, 25; 175, 5, 15, 30; 176, 10; 179, 25; 180, 1; 202, 5; 225, 10; 241, 25; 279, 20, 25; 280, 20; 296, 1, 25; 305, 15; 326, 10; 335, 15; 340, 10; 360, 5; 364, 5; 382, 20; 425, 10; 430, 15; 444, 5; 448, 1; 454, 10; 455, 25; 461, 1, 15; 462, 5, 20; 466, 15; 467, 5; 475, 15; 482, 1; 488, 5, 10; 490, 15; 499, 15; 500, 5; 515, 15, 25; 518, 1, 10; 519, 20, 25; 520, 20; 521, 1, 25; 526, 5; 530, 25; 540, 10, 20; 542, 10; 630, 20; 632, 1; 639, 10; 665, 1; 701, 5; 741, 1; 745, 10.
 NOTRE-DAME (Le chapitre de), à Bruges, 511, 30; 532, 25.
 NOTRE-DAME (L'église de), à Ruremonde, 736, 30.
 NOTRE-DAME (La), navire de la flotte marchande, 508, 25.
 NOTRE-DAME DU ROSAIRE (La), navire portugais, 512, 1.
 NOVELLES (Le comte de), 238, 30; 387, 25.
 NOVELLES (Charles de), Jésuite, 329, 20; 381, 30; 384, 10.
 NUNEZ (Hernan, le comte), ambassadeur espagnol en Suède, 117, 1; 154, 25.
 NUNEZ DE GUZMAN (Gaspar). *Voir* le prince d'Astillano.

O

OBERMONT (Le chanoine d'), candidat à la prévôté de Gand, 559, 15.
 OBERMONT (Le chanoine d'), 559, 15.
 OBERNY (Denis), maître de camp irlandais, 381, 35.
 OCAMPS (Juan de), 480, 25.

OCÉANE (La mer), l'Océan atlantique, 118, 20; 127, 5.
 OCHOA DE ZEVALLOS (Juan de), veedor de la flotte, 480, 30.
 O'CONNOR (Ambroise), provincial des Dominicains irlandais, 737, 30.
 OGNIES (Louis-Théodore d'), capitaine d'infanterie, 469, 30.
 OLIVIER (Nicolas), fils du suivant, 639, 30.
 OLIVIER Y FULLANA (Nicolas), historiographe, 513, 1, 30; 532, 15, 25, 30; 639, 30.
 OLMEDO (Fernando Perez de), secrétaire d'Etat et de Guerre aux Pays-Bas, 571, 30; 572, 20; 580, 30; 581, 15; 582, 1, 10, 20, 25, 30; 583, 1, 5, 10, 15, 25, 30.
 OMMEL (Le couvent de), dans le Brabant septentrional, 316, 1.
 ONATE (Marcos Albert de), agent espagnol à Londres, 66, 20, 25; 144, 15.
 ONATE (N. de), commissaire de l'armée espagnole des Pays-Bas, 25, 1.
 OPHOVEN (François), criminel, 745, 15.
 ORANGE (La princesse d'), femme de Guillaume III, 376, 10.
 ORANGE (Le prince de). *Voir* Guillaume.
 ORATORIENS (Les), religieux, 656, 15.
 ORCHIMONT (La place d'), dans la province de Namur, 356, 20; 358, 25.
 ORENOUQUE (L'), fleuve de l'Amérique du Sud, 733, 10; 738, 20.
 OREYTHA (Pedro de), veedor général de l'armée des Pays-Bas, 256, 5; 442, 25; 478, 15.
 ORLÉANS (Le duc d'), 491, 5.
 OROPESA (Le comte d'), président du Conseil de Castille, 349, 15, 30; 358, 1; 469, 5; 538, 25.

ORP-LE-GRAND (Le village d'), dans la province de Brabant, 230, 1.
 ORSBECK (Jean-Hugues), Electeur de Trèves, prince allemand, 360, 20; 438, 20, 25.
 OSCEDA Y MEDILLANA (Juan Francesco), 553, 30.
 OSNABRÜCK (La ville d'), en Allemagne, 646, 5.
 OSSUNA (Le duc d'), conseiller d'Etat, gouverneur du Milanais, 119, 10; 143, 20, 30; 209, 15; 537, 20; 538, 10; 550, 25.
 OSTENDE (La ville et le port d'), en Flandre occidentale, l'amirauté, 17, 1; 26, 15, 20, 25; 28, 1; 33, 10; 42, 30; 45, 1; 78, 15; 82, 30; 85, 25; 119, 20; 122, 25; 127, 10; 128, 5; 140, 25; 151, 5; 209, 25; 210, 1; 257, 25; 284, 10; 286, 10; 288, 15; 290, 10; 300, 5; 309, 5, 15, 20; 314, 5; 351, 20; 354, 5; 372, 20; 379, 5; 398, 10, 15; 416, 10; 417, 20; 428, 15; 446, 1, 10; 450, 1; 460, 20; 476, 5; 478, 15; 482, 15; 483, 1, 5; 485, 20; 495, 1; 500, 25; 508, 1, 5, 10, 15, 20, 35; 509, 5, 30; 512, 5; 513, 10; 539, 25; 542, 20; 545, 1, 20; 551, 10; 553, 15; 555, 25; 562, 10; 565, 5; 567, 15; 569, 1; 577, 5; 586, 1; 597, 25; 599, 20; 609, 15; 613, 15; 615, 1; 622, 30; 635, 1, 5; 645, 15; 651, 15; 672, 10; 675, 10; 681, 20, 25; 700, 1. — Le gouverneur : Juan de Almaraz. — L'amirauté, 621, 30.
 OTADUY Y MAZIRAR (Philippe), industriel espagnol, 501, 1, 5.
 OTTOMANS (Les). *Voir* Turcs.
 OUDENHOVEN (N.), conseiller d'Etat belge, 380, 10.
 OUTRE-MEUSE (Le pays d'), 210, 15; 246, 10.
 OYDONCK, dépendance de Bachte Maria Leerne (Flandre orientale), 625, 1.

P

PACHECO (Augustin), officier espagnol, gouverneur de Léau, 299, 20; 478, 25.
 PACHECO. *Voir* Davila Pacheco.
 PAEPE (Léon de), chef-président du Conseil privé, 222, 20, 25; 237, 25; 240, 1; 298, 20.
 PAGADORIE (La), générale de l'armée des Pays-Bas, 173, 1; 238, 10; 676, 20.
 PALATIN (L'Electeur Jean-Guillaume), 303, 10; 350, 30; 438, 25; 593, 15, 20, 25; 639, 30; 675, 25.

PALATIN (L'Electeur Charles I^{er}), 438, 30; 491, 1.
 PALATIN (Louis-Antoine), évêque de Worms, 609, 20, 25; 610, 5, 15, 25.
 PALIAMON (N.), espion de Louis XIV, 205, 25.
 PALOMAR GONZALES (Manuel), capitaine de cavalerie, 329, 15.
 PAMPELUNE (La ville de), en Espagne, 528, 5.
 PANAMA (Le), colonie espagnole dans l'Amérique centrale, 211, 1.

PANTOSCA (Balthasar de), fonctionnaire espagnol, 123, 25.
 PAPE (Philippe de), armateur à Bruges, 509, 35.
 PAPEJANS (Jean-Baptiste), 622, 20.
 PARDO (Francisco Sanchez de), officier espagnol, 299, 5.
 PARDO (Pedro Lopez), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 381, 30.
 PARIS (La ville de), en France, 2, 10; 6, 1, 25; 7, 10; 33, 10; 48, 1; 54, 20; 55, 5; 57, 5; 68, 1; 73, 15; 99, 5; 102, 25; 117, 25; 137, 25; 160, 30; 176, 20; 183, 25; 189, 5; 270, 5; 285, 10; 286, 5; 292, 20; 320, 20; 324, 10; 341, 1, 5; 343, 5, 10; 358, 20; 363, 10; 369, 10; 370, 20; 404, 10; 416, 20; 418, 25; 420, 10; 421, 25; 424, 10; 430, 5; 437, 10; 450, 20; 456, 15; 460, 1; 461, 1; 488, 30; 490, 5; 546, 5; 629, 25; 650, 20; 734, 10; 738, 15; 748, 5. — Le Parlement, 477, 25; 738, 20.
 PAS-DE-CALAIS (Le), en France, 140, 20; 210, 5; 446, 1; 460, 20.
 PASSCHENDALE (La place de), en Flandre occidentale, 44, 10; 45, 10.
 PAUW (Napoléon de), 485, 25.
 PAUWELS (Nicolas), professeur à l'Université de Louvain, 731, 20; 739, 10.
 PAVAN DE CECATI (Francisco), directeur de l'académie de cavalerie de Bruxelles, 189, 15; 475, 1, 20; 645, 1, 15.
 PEDE (La marquise de), 331, 30.
 PEER (La commune de), dans la province de Limbourg, 223, 10.
 PEETER (Thomas), capitaine de navire, 509, 20.
 PELE (Jean), capitaine de navire, 509, 15.
 PELTIER, l'intendant français, 343, 10.
 PEÑARANDA (Le comte de), Alvaro de Bracamonte, plénipotentiaire espagnol au Congrès de Munster, conseiller d'Etat espagnol, 11, 10, 15; 83, 15; 141, 15; 147, 1.
 PERALTA. *Voir* Carillo y Peralta.
 PEREZ (Valentin), armateur, 260, 1.
 PEREZ DE BLOMERO (Geronimo), chanoine, 639, 20.
 PEREZ DE OLMEDO. *Voir* Olmedo.
 PÉRONNE (La ville de), aujourd'hui en France, 215, 20.
 PERRE (Jean-Baptiste van der), évêque de Saint-Omer, 325, 5; 328, 5.
 PETER, auteur allemand, 369, 30.

PHILADELPHIE (L'évêque de), chapelain de Charles II, 675, 20.
 PHILIPPE II, roi d'Espagne, 1, 5; 11, 25; 36, 5; 92, 1; 269, 1; 381, 5; 673, 10.
 PHILIPPE III, roi d'Espagne, fils du précédent, 36, 5; 44, 1, 30; 101, 10; 510, 1.
 PHILIPPE IV, roi d'Espagne, fils du précédent, 1, 5; 2, 10; 3, 10, 20; 4, 5; 5, 5; 9, 5; 11, 15; 12, 1, 5; 25, 25; 32, 10; 56, 15; 57, 1; 91, 20; 204, 25; 288, 5; 309, 30; 373, 25; 398, 10; 510, 1.
 PHILIPPE V, duc d'Anjou, roi d'Espagne, 746, 10; 747, 1, 10, 20.
 PHILIPPINES (Les îles), dans l'Océan pacifique, 199, 5.
 PICO (Francisco Marco de Velasco, marquis del), châtelain d'Anvers, 463, 5; 472, 10; 476, 15; 529, 20.
 PIEDMONT (Martin), 9, 20.
 PIÉMONT (Le), en Italie, 546, 10; 549, 10; 641, 30.
 PIE IV, pape, 477, 15; 489, 15.
 PIGNATELLI (Nicolas), colonel en service aux Pays-Bas, 553, 30.
 PIMENTEL (Alfonso Diaz), résident à Hambourg, père du suivant, 154, 25.
 PIMENTEL (Joseph), consul d'Espagne à Hambourg, 159, 25.
 PIMENTEL DE PRADO (Antonio), officier espagnol, gouverneur de Charleroi, 93, 10; 570, 30; 597, 10.
 PIOMBIN ET VENOSA (Le prince Juan Baptista de), lieutenant général de la mer, 475, 30; 484, 15; 487, 1, 15, 20; 636, 5.
 POILVACHE, dépendance de Houx, dans la province de Namur, 489, 20; 748, 5.
 POLOGNE (La), en Europe orientale, les Polonais, 394, 1; 408, 20. — Le Roi. *Voir* Jean Sobieski.
 POMPEYO (F.), financier, 359, 25; 360, 1.
 POMPONNE (Le marquis de), ministre de Louis XIV, 137, 25; 143, 20; 187, 25; 320, 25.
 PONTAMOUGEARD (Le seigneur de), 316, 15.
 PORT-DOYES (Le marquis de), maître de forges, 197, 15.
 PORTER (Diego), officier anglais, 478, 10.
 PORTOCARRERO (Le cardinal), archevêque de Tolède, conseiller d'Etat espagnol, 531, 10; 550, 25; 692, 20; 709, 20; 716, 1; 728, 25; 735, 1.
 PORTO-RICO (La colonie de), dans l'Amérique centrale, 485, 25; 487, 10.

PORTUGAL (Le), les Portugais, 10, 5; 25, 1; 51, 30; 55, 25; 179, 1; 212, 15; 493, 15; 512, 1; 615, 1. — Le prince-régent, 218, 25. — Le ministre à Madrid, 615, 1. — Le ministre d'Espagne : marquis de Casteldosrius.

PORTUGAL (Manuel de), 131, 25, 30.

PRADES (Le baron de), agent diplomatique en Suède, 393, 15; 396, 25; 413, 15; 432, 25; 442, 25; 737, 30.

PRADO. *Voir* Pimentel de Prado.

PRADO (La baronne de), 737, 30.

PRAET (Jean-Baptiste), marchand à Anvers, 508, 40.

PRANCO (N.), ministre de l'Electeur de Cologne, 337, 5.

PRAGUE, aujourd'hui en Tchéco-Slovaquie, 91, 25.

PRECIPIANO (Guillaume-Hubert de), conseiller au Conseil suprême, abbé de Bellevaux, archevêque de Malines, 133, 10; 175, 20; 269, 5; 349, 1; 517, 25; 521, 1; 525, 1; 526, 5; 531, 1; 619, 10; 633, 15, 20; 646, 1, 5; 652, 10; 653, 20; 655, 15, 25; 656, 10, 25; 661, 25; 677, 15, 20, 25; 679, 1; 694, 1, 5; 704, 5; 706, 15, 20; 708, 5; 710, 1; 721, 5; 731, 15; 738, 1; 739, 20; 740, 15, 25; 742, 10; 745, 15, 25.

PRILMAYER (Le baron de), ministre de l'Electeur de Bavière, 548, 1; 583, 20; 637, 10; 654, 15.

PROMELLES, dépendance de Vieux-Genappe, en Brabant, 562, 1, 15, 25.

PROVINCES-UNIES. *Voir* Hollande. — Les Etats généraux des Provinces-Unies, 3, 10; 13, 5, 10; 14, 1, 20, 30; 21, 1, 15, 30; 24, 1; 25, 10; 26, 15; 29, 25; 35, 25; 36, 15; 50, 10, 25; 51, 10, 30; 54, 20; 55, 1, 35; 58, 10; 62, 25; 73, 15; 75, 1; 90, 10, 25, 30; 96, 15; 98, 15; 104, 1; 108, 20, 109, 10; 118, 30; 120, 15; 121, 15; 133, 10; 144, 25; 149, 15; 155, 25; 167, 10; 168, 10; 171, 1;

201, 5; 206, 5; 214, 20; 216, 20; 223, 15; 226, 20; 227, 25; 231, 10; 248, 10; 250, 15, 30; 259, 20; 260, 5; 261, 5; 263, 10; 264, 25; 271, 20; 272, 1; 273, 1, 5; 276, 10, 15; 277, 1; 294, 5; 296, 15; 297, 10; 300, 15; 304, 1, 10; 306, 15; 307, 1; 313, 20; 315, 25, 30; 316, 5; 320, 1, 20; 322, 5, 10; 325, 25; 328, 15, 20; 337, 20; 339, 15; 341, 5; 343, 5; 344, 20; 351, 20; 355, 15; 356, 20; 357, 5; 358, 15; 359, 15; 363, 5; 365, 25; 366, 15, 25; 369, 15; 396, 10, 20; 403, 25; 406, 25; 410, 5; 415, 20; 418, 25; 427, 25; 430, 10; 433, 10; 437, 15; 438, 25; 439, 1; 443, 20; 453, 1; 477, 1; 480, 5, 20; 481, 25; 486, 20; 497, 5; 498, 5; 503, 1; 506, 25; 517, 20; 555, 5, 20; 557, 15; 575, 15; 601, 10; 604, 10, 15, 20; 605, 15, 25; 606, 1, 25; 607, 5, 15, 25; 619, 20; 623, 1, 25; 624, 20; 632, 5; 636, 15; 651, 20; 660, 20; 674, 1; 688, 20; 750, 5.

PRUDHOM (Jean-Claude), conseiller au Conseil des Finances, 532, 25; 604, 30.

PRUDOM (Le capitaine), trésorier de la Toison d'or, 329, 30.

PUEBLA DEL MAESTRE (Le comte de la), 547, 20.

PUEUTE (Joseph de la), secrétaire d'Etat espagnol, 728, 10; 732, 10; 733, 25.

PUTEANUS (Ambroise), Dominicain, 151, 20; 157, 20.

PUTEANUS (André), capitaine, 484, 30.

PUTEANUS (Erycius), humaniste, 362, 10.

PUTEANUS (Philippe), fils du précédent, 362, 15.

PUTEANUS. *Voir* Luna y Puteanus.

PUYENBROECK (Jacques), capitaine de navire, 509, 30.

PYRÉNÉES (Les), 28, 5; 31, 1; 33, 30; 39, 1; 47, 25; 48, 25; 49, 15; 53, 10; 54, 25; 64, 15; 74, 1; 81, 25; 84, 1; 101, 5; 139, 15; 177, 15; 178, 20; 181, 1; 182, 10; 189, 5; 201, 25; 286, 10.

593, 25; 594, 15; 596, 10, 15, 20; 598, 10; 599, 20; 600, 1, 5, 25; 601, 1, 5, 10, 15, 20; 602, 15, 25; 604, 5; 606, 15, 30; 607, 10, 15, 25; 608, 5, 10, 20; 609, 20, 25; 610, 1; 611, 10, 15, 20; 613, 20; 614, 5, 15, 20, 25, 30; 615, 20, 25; 616, 1, 25, 30; 617, 1; 618, 5, 10, 15; 619, 15, 20, 25, 30; 620, 5, 10, 15, 20; 621, 1, 5; 622, 1, 5; 623, 15, 20; 625, 5, 10, 15, 20;

Q

626, 1, 5; 627, 20, 25; 628, 5, 25; 629, 1, 25, 30; 630, 1, 10, 15, 25; 632, 1, 5, 20, 25; 634, 5, 10, 15, 25; 635, 15, 20; 636, 5, 10; 637, 10, 20, 25; 638, 1, 15, 25, 30; 640, 1, 5, 15, 25, 30; 641, 1, 15, 25, 30; 642, 10, 15, 30; 643, 1, 5; 644, 15, 20; 646, 1, 5; 647, 1, 5, 15, 20, 30; 648, 10, 15, 20; 649, 1, 5, 15, 20; 650, 10, 20; 651, 1, 20; 652, 5, 25; 653, 1, 5, 10; 654, 5, 10, 20; 655, 5, 10; 656, 1; 657, 1; 658, 10, 25; 659, 10, 15; 660, 5, 20, 25, 30; 661, 1, 5, 10, 15; 662, 15, 20; 664, 20; 665, 20, 25; 666, 1, 5, 20, 30; 672, 25; 674, 1; 675, 10; 681, 1;

683, 1; 684, 10; 686, 5, 10, 15, 25; 687, 1, 15, 30; 688, 5, 15, 20, 30; 689, 1; 692, 20, 25; 695, 1, 10, 20; 696, 20, 25; 697, 5; 699, 25; 700, 5; 701, 1, 5, 20, 25; 702, 1, 5, 10, 20, 25; 703, 1, 5, 10, 20, 25; 704, 1, 5, 10; 705, 1, 5, 15, 25, 30; 706, 10, 15, 20, 25; 707, 10, 15; 708, 1, 5, 10; 710, 10, 15; 714, 5, 10, 15, 20; 715, 1, 20, 30; 716, 1, 15; 717, 1; 718, 1, 5, 10, 15, 20; 719, 15, 30; 722, 10, 20; 723, 5; 725, 15; 728, 10, 15, 20, 25; 729, 1, 10, 25; 732, 5, 10, 15; 733, 25; 735, 1, 10; 736, 5; 737, 1, 15, 20, 25, 30, 35; 738, 5, 10; 744, 10; 745, 1, 10.

R

RAES (Adrien de), capitaine de navire, 508, 15.

RAMMEKENS (La place de), en Hollande, 625, 5.

RAMONT (Jean), haut échevin du pays de Waes, 639, 5.

RAMOS (Bernard de), secrétaire d'ambassade espagnol, 707, 15.

RAMOS (Geronima de), 622, 30.

RAMOS DEL MANZANO (Francisco), 454, 25.

RANDOUR (Bonaventure), religieux récollet, 547, 25.

RATISBONNE (La Diète et les Congrès de), en Allemagne, 133, 10; 173, 15, 20; 279, 10; 385, 20; 386, 25; 387, 1; 391, 5, 20; 392, 15; 402, 5, 15; 403, 10; 408, 20; 413, 20; 414, 10; 417, 10; 424, 1; 426, 20; 453, 15, 20; 460, 1; 477, 30; 564, 25; 657, 20.

RÉCOLLETS (Les religieux), 94, 25; 547, 25.

REEDE DE REENSWOUDE (Le baron de), ambassadeur hollandais à Madrid, 16, 25; 20, 30; 22, 10; 23, 1; 50, 5; 52, 30; 53, 1, 5, 30; 54, 5, 10, 15, 30; 55, 5, 30; 62, 20, 25; 67, 10; 69, 20; 70, 30; 73, 1; 171, 5.

REEDER (François-Ernest de), artificier, 474, 15, 20; 484, 30; 488, 25.

REENSWOUDE. *Voir* Reede de Reenswoude.

REGAUS (Le Père Philippe), Jésuite, provincial de la province flandro-belgique, 534, 20.

REIMBOUT (Le vicomte de), 674, 25.

REIMS (La ville de), en France, 489, 15.

RÉMOND (Carlos), aîné, 469, 35.

REMY (Nicolas), marchand d'Ostende, 508, 20.

RENAIX (La ville de), en Flandre orientale, 651, 25.

RENARDY (Guillaume), professeur à l'Université de Louvain, 730, 15, 20; 731, 5, 15, 20; 739, 15.

RENTHY (Le marquis de). *Voir* d'Egmont.

RHIN (Le), fleuve de l'Europe centrale, 21, 15; 120, 15; 121, 1; 133, 10; 150, 20; 160, 5; 164, 10; 166, 15; 173, 15; 273, 15; 422, 1; 436, 15; 546, 10; 578, 15; 657, 15.

RHODES (Le baron de). *Voir* Thomas Lopez de Ulloa.

RIBEAUCOURT (Le marquis de), sergent général de bataille de l'armée des Pays-Bas, 301, 35.

RIBEAUCOURT. *Voir* Espinosa.

RICHAR (Balthasar), auditeur de la Chambre des Comptes, 622, 30; 639, 30.

RICHART (Jean), religieux, 512, 15.

RIFFLART (Léopold), baron d'Itre, 675, 20.

RIGADA (Jean-Baptiste de la), maître de camp, 473, 15.

RIMBAUT (Le vicomte de), 734, 20.

RISBOURG (La marquise douairière de), 532, 35; 553, 25; 675, 25.

RIVA (Pedro Martinez de la), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 541, 1; 570, 25.

RIVANEYRA (Paul de la), secrétaire du Conseil privé, 473, 20; 511, 35; 532, 15.

RIVAS (Geronimo de), officier espagnol, 571, 25.

RIVERA. *Voir* Salido de Rivera.
 ROBIANO (N. de), secrétaire du Conseil privé, 329, 20; 330, 25.
 ROBRECHT (Ernest), fauconnier de Charles II, 112, 5; 129, 10; 473, 15; 604, 25.
 ROCA (Léon de), colonel de l'armée des Pays-Bas, 238, 25; 381, 30.
 RODEMACHERN (La place de), aujourd'hui en France, 74, 15.
 RODES. *Voir* Laverne de Rodes.
 RODOLPHE II, de la Maison de Habsbourg, empereur d'Allemagne, 91, 25.
 ROELINCX (Corneille), capitaine de navire, 508, 25.
 ROELINCX (Pasquier), capitaine de navire, 508, 30.
 ROGGI (Le marquis de), 387, 20.
 ROJAS (Claire de), fille du suivant, 387, 30.
 ROJAS (Diego de), colonel espagnol, 387, 30; 622, 20, 25.
 ROJAS (Marie-Anne de), fille du précédent, 622, 20, 25.
 ROMAINS (Le roi des), 150, 25.
 ROME (La ville de), en Italie, 12, 5; 16, 1; 20, 1; 47, 5, 25; 48, 1, 10, 15; 84, 25; 96, 1; 98, 5; 103, 15; 108, 5; 135, 20, 25; 141, 30; 145, 20; 158, 1, 20; 228, 25; 325, 5; 327, 20; 328, 1; 330, 20; 332, 25; 335, 10; 352, 1; 356, 10; 383, 10; 384, 10; 471, 10; 490, 10; 556, 15; 564, 10; 566, 20; 573, 15; 590, 1; 610, 5; 611, 5; 612, 5; 639, 5; 652, 10; 654, 5; 656, 20.
 RONQUILLO (Pedro de), surintendant de la justice militaire aux Pays-Bas, ambassadeur espagnol à Londres, 203, 20; 218, 1; 291, 5; 293, 15; 298, 20; 299, 25; 303, 1; 306, 25; 353, 5; 363, 10; 366, 10; 367, 10; 373, 20; 391, 25; 403, 10; 415, 5; 419, 20; 420, 1; 450, 25; 457, 10; 469, 1; 470, 1, 30; 471, 15; 472,

20; 479, 5; 507, 5; 517, 20; 529, 15, 20; 530, 5; 603, 5.
 ROOSE (Pierre), chef-président du Conseil privé, 103, 20, 25.
 ROSIÈRES (Le village de), en Brabant, 561, 1, 5.
 ROSPIGLIOSI (L'abbé), internonce à Bruxelles, 40, 5; 48, 5.
 ROSPIGLIOSI (Le cardinal), oncle du précédent. *Voir* Clément IX.
 ROTE (Le tribunal de la). *Voir* Saint-Siège.
 ROULERS (La ville de), en Flandre occidentale, 618, 1; 651, 25.
 ROUSSILLON (Le), aujourd'hui en France, 44, 15.
 ROY (Pierre le), secrétaire du Conseil privé, 511, 20; 547, 25.
 RUA (Francisco Antonio de la), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 719, 30.
 RUBEMPRÉ (Antoine-Ignace, prince de), 197, 30; 301, 35; 488, 25; 511, 25; 604, 25.
 RUCHE (Le comte de la), gouverneur d'Ypres, 142, 10.
 RUE (Mathias de la), 622, 25.
 RUREMONDE (La ville de), dans le Limbourg hollandais, 233, 5; 234, 15; 433, 10; 493, 25; 602, 10; 639, 25; 674, 25; 675, 25, 30; 685, 30; 743, 10. — L'évêque de Ruremonde, 240, 25; 321, 25; 351, 5; 493, 25; 494, 25. *Voir* Albert de Hornes. — Les Carmélites, 674, 25; 675, 25. — Le couvent de Notre-Dame, 736, 30.
 RUSSEL, amiral anglais, 620, 10.
 RUYTER (Michel-Ange de), fils du suivant, 248, 25; 265, 5; 277, 5.
 RUYTER (Michel-Adrien de), amiral hollandais, 248, 25.
 RYSWIJCK (La paix de), 676, 15; 738, 20; 749, 25.

S

SABRAN (Le Père), supérieur des Jésuites à Liège, 696, 5.
 SAENZ DE VILLA MEDIANA (Antonio), lieutenant de cavalerie, 469, 15.
 SAEZ (Joseph de), capitaine de l'armée espagnole des Pays-Bas, 9, 25.
 SAINT-AMAND (La place de), en Hainaut, 210, 15.
 SAINT-ANDRÉ DES FLAMANDS (L'hôpital de), à

Madrid, 44, 1, 30; 101, 10; 114, 20; 132, 1, 10; 146, 15; 152, 1, 20; 159, 1; 165, 1; 571, 1.
 SAINT-ANTOINE DE PADOUÉ (Le), navire de la flotte des Pays-Bas, 509, 5.
 SAINT-AUGUSTIN (L'Ordre de), en Irlande, 675, 30.
 SAINT-BARTHOLOMÉ (Le), navire de la flotte marchande, 508, 35.
 SAINT-BAVON (L'église de), à Gand, 552, 20.

SAINT-BENOÎT (L'Ordre de), 573, 20.
 SAINT-DOMINGUE (Le port de), dans les Antilles, 485, 25; 487, 10; 724, 25; 726, 15.
 SAINT-DONAT (Le fort de), en Flandre occidentale, 42, 25; 45, 10.
 SAINTE-CATHERINE (L'abbé de), internonce à Bruxelles. *Voir* Nonces.
 SAINTE-CATHERINE (L'église de), à Bruxelles, 721, 5; 740, 30.
 SAINTE-CLAIRE (La), navire de la flotte des Pays-Bas, 508, 30; 509, 40.
 SAINTE COLOME (Le baron de), 321, 1; 359, 20.
 SAINTE-CROIX (Le collège de la), à Louvain, 473, 10.
 SAINTE-GERTRUDE (Le chapitre de). *Voir* Nivelles.
 SAINTE-GUDULE (L'église de), à Bruxelles, 348, 25; 473, 25; 549, 25.
 SAINTE-ISABELLE (Le fort de), en Flandre occidentale, 42, 25; 45, 10.
 SAINTE-MARIE (L'hôpital), à Vilvorde, 639, 20.
 SAINTE-MARIE (Le fort de), sur l'Escaut, 354, 5; 606, 25; 624, 25.
 SAINTE-MARIE (La), navire de la flotte des Pays-Bas, 509, 25.
 SAINT-ESPRIT (Le couvent du), à Bruges, 275, 30.
 SAINT-FRANÇOIS (Le), navire de la flotte des Pays-Bas, 446, 1; 508, 20; 509, 20.
 SAINT-GÉRARD (L'abbaye de), dans la province de Namur, 477, 10.
 SAINT-GERMAIN, en France, 31, 1.
 SAINT-GHISLAIN (La ville de), dans le Hainaut, 4, 15; 282, 20; 283, 1, 20; 290, 10; 651, 25.
 SAINT-ILDEFONSE (La confrérie de), 350, 20.
 SAINT-JACQUES (L'Ordre militaire de), 18, 5.
 SAINT-JACQUES (L'église), à Bruxelles, 350, 20; 624, 1.
 SAINT-JACQUES (Le), navire de la flotte des Pays-Bas, 508, 25.
 SAINT-JEAN (L'hôpital), à Bruxelles, 547, 30.
 SAINT-JEAN (L'Ordre militaire de), 511, 1; 568, 15; 746, 15.
 SAINT-JEAN (Le), navire de la flotte des Pays-Bas, 508, 5, 30; 509, 15.
 SAINT-JEAN-BAPTISTE (Le), navire français, 330, 5.
 SAINT-JEAN-BAPTISTE (Le), navire de la flotte des Pays-Bas, 508, 10, 40; 509, 15.

SAINT-JOSEPH (Le), navire de la flotte des Pays-Bas, 509, 15, 20.
 SAINT-MARTIN (Le), navire de la flotte des Pays-Bas, 509, 35.
 SAINT-MICHEL (L'abbaye), à Anvers, 485, 10.
 SAINT-MICHEL (Le), navire de la flotte des Pays-Bas, 508, 10.
 SAINT-NICAISE (Le couvent de), à Reims, 489, 15.
 SAINT-NICOLAS (Le), navire de la flotte des Pays-Bas, 508, 5.
 SAINT-NICOLAS (L'église), à Ypres, 271, 5.
 SAINT-OFFICE (Le), congrégation romaine, 619, 5.
 SAINT-OMER (La ville de), aujourd'hui en France, 124, 25; 155, 30; 210, 15; 276, 30; 279, 1. — L'évêché, 328, 5. — L'évêque : Jean-Baptiste van der Perre.
 SAINT-PHILIPPE (Le), navire de la flotte des Pays-Bas, 509, 35.
 SAINT-PIERRE (L'abbaye de), à Gand, 331, 25, 30; 334, 10; 461, 15.
 SAINT-PIERRE (L'église), à Louvain, 258, 5.
 SAINT-PIERRE (Le comte de), conseiller des Finances, 400, 30; 699, 20; 734, 25.
 SAINT-PIERRE (Le), navire de la flotte des Pays-Bas, 508, 20; 509, 20, 25, 35.
 SAINT-SÉBASTIEN (La ville de), en Espagne, 11, 20; 122, 30; 239, 25; 300, 5; 576, 15; 615, 15.
 SAINT-SÉPULCHRE (Le couvent du), à Bouvignes, 736, 35.
 SAINT-SÉPULCHRE DE JÉRUSALEM (L'Ordre du), 331, 25; 675, 30.
 SAINT-SIÈGE (Le), la Curie, la Cour romaine, 12, 5; 64, 10; 84, 10, 15; 96, 5; 98, 5; 103, 15; 104, 15; 105, 20; 135, 5; 141, 25; 156, 25; 157, 1, 5; 158, 20; 169, 10; 172, 25; 193, 10; 202, 1; 215, 1; 224, 25; 228, 20; 270, 25; 328, 25; 331, 1; 340, 5, 10, 25; 352, 1; 358, 1; 402, 20; 411, 5; 454, 10; 475, 15; 518, 5, 15, 20; 520, 20; 521, 5; 522, 25; 547, 1; 564, 10; 610, 10; 619, 10; 656, 20, 25; 665, 1, 5, 10; 696, 5; 721, 5. — La Rote, 86, 10. — Les ambassadeurs espagnols : duc de Medina-Celi et marquis del Carpio.
 SAINT-VINCENT (L'église de), à Soignies, 300, 30.
 SALA DE QUENTAS (La), à Bruxelles, 301, 30; 473, 30; 480, 25; 515, 1; 577, 15, 20; 639, 30.
 SALAMANCA (Miguel de), secrétaire d'Etat et de Guerre, 282, 10.

SALAMANQUE (La ville de), en Espagne, 245, 15.
SALAZAR (Le comte de), général de l'artillerie des Pays-Bas, gouverneur d'Anvers, 106, 5; 129, 1; 130, 1, 5; 298, 25; 400, 10.
SALAZAR (Diego de), gouverneur de Santvliet, 400, 25; 622, 25.
SALAZAR (Juan de), résident espagnol à Hambourg, 244, 10; 387, 20, 25; 395, 1, 25.
SALAZAR (La comtesse douairière de), 511, 30; 553, 30; 604, 30.
SALCEDO. *Voir* Moralès Salcedo.
SALIDO DE RIVERA (Nuno), gouverneur de Nieuport, 387, 20.
SALINAS (Bernard de), diplomate espagnol à Londres, 265, 20; 266, 1, 5; 289, 20; 298, 25; 426, 25; 432, 25.
SALM (Le prince de), 511, 30.
SALM (La princesse de), 484, 25; 488, 20.
SAMBRE (La), affluent de la Meuse, 571, 15, 659, 1.
SAMOZA (Antonio de), fonctionnaire espagnol, 406, 1.
SAN ABONDIO (L'abbé de). *Voir* Francesco Airoldi.
SANDWICH (Le comte de), ambassadeur anglais à Madrid, 54, 5, 10; 55, 1.
SAN LORENZO (Le palais de), à l'Escorial, 275, 20; 276, 1; 317, 1; 461, 5; 523, 5; 725, 10; 726, 5.
SAN LUCAR (Le duc de), diplomate espagnol, 8, 15.
SANTA MARIA (Juan de). *Voir* évêque de Solsona.
SANTANDER (Simon de), 469, 30.
SANTECILLO. *Voir* Gomez de Santecillo.
SANTURDE (Joseph de), secrétaire d'Etat et de Guerre à Bruxelles, 200, 15, 20.
SANTVLIET (Le gouverneur de). *Voir* Diego Salazar.
SARAGOSSE (La ville de), en Espagne, 245, 15; 265, 1, 5, 10, 20.
SARDAIGNE (La), île de la Méditerranée, 682, 20.
SARDES (Les), militaires au service de l'Espagne, 118, 20; 128, 1.
SARE (François van der), haut échevin du pays de Waes, 639, 35.
SARMIENTO (Juan Antonio), maître de camp espagnol, 238, 25.
SART-BERNARD, localité de la province de Namur, 488, 15; 489, 20, 25; 748, 5.
SAS DE GAND (Le), à la frontière flandro-hollandaise, 205, 25.
SASSEGHEM (Georges van), habitant de Gand, 509, 25.
SAUTHALS (N.), conseiller au Conseil de Flandre, 431, 1.
SAVENTHEM (Le baron de), 321, 30.
SAVOIE (La), 329, 1; 491, 10. — Le ministre de Savoie à Madrid: comte de Gubernatis.
SAVOIE (Le duc de). *Voir* Charles-Emmanuel.
SAVOIE (Henriette-Adélaïde), duchesse de Bavière, 243, 5, 35.
SCAWERBEKE (Augustin), haut échevin du pays de Waes, 740, 1, 5.
SCHAEPELYNCK (François), marchand à Bruges, 509, 35.
SCHAERBEEK (La commune de), faubourg de Bruxelles, 309, 30.
SCHERER (J.), jésuite allemand, 646, 5.
SCHOCKAERT (Alexandre), comte de Tirimont, trésorier général des Finances des Pays-Bas, 365, 5; 456, 5, 20; 621, 10; 641, 20; 654, 10; 660, 5, 15, 30; 699, 20; 709, 25; 710, 15; 740, 15.
SCHONAVILLE (François), marchand d'Ostende, 508, 30.
SCHONENBERG (François de), agent diplomatique de Guillaume III, 531, 5; 533, 15; 535, 15; 537, 15; 572, 25; 579, 15; 634, 15.
SCHOONHOVEN (Marguerite de), veuve de l'audiencier Verreycken, 441, 25.
SECRETARIAIRE D'ÉTAT (La), à Madrid, 296, 20.
SECRETARIAIRE D'ÉTAT ET DE GUERRE, à Bruxelles, 176, 5; 200, 15; 285, 20; 287, 1; 312, 5; 326, 15; 331, 25; 413, 1; 442, 30; 480, 25; 542, 1; 553, 20, 25; 571, 30; 572, 20, 25; 580, 30; 588, 10; 646, 15.
SECRETARIAIRE DU REGISTRE DES MERCEDES (La), à Madrid, 406, 1; 407, 15; 418, 15.
SEDAN (La ville de), aujourd'hui en France, 5, 15; 63, 5.
SEMPLE (Guillaume), diplomate anglais, 318, 10.
SENEFFE (La commune de), en Hainaut, 558, 1.
SEQUI (Le comte de), maître de camp italien, 405, 10.

SERCLAES TILLY (Le comte de). *Voir* Tserclaes, général des troupes liégeoises.
SERVATI (Michel), conseiller au Conseil des Finances, 570, 25; 622, 30.
SERVENT (Stanislas), 400, 15.
SESTICH (Englebert), sergent-major de l'armée des Pays-Bas, 532, 30.
SÉVILLE (La nation flamande et allemande de), en Espagne, les fondations pieuses, 43, 20; 68, 10; 282, 10; 501, 1.
SIAO (Le roi de), souverain indou, 199, 20.
SICHEM (La ville de), en Brabant, 397, 25.
SICILE (La), île de la Méditerranée, 236, 15. — Le vice-roi. *Voir* duc de Veragua.
SILVA (Diego de), maître de camp, 719, 25.
SILVA (Geronimo de), maître de camp, 387, 25.
SIMANCAS, *passim*.
SIMEONI (Le baron), ministre de Maximilien-Emmanuel, 705, 25.
SIMON (Christophe), fils du suivant, 532, 30.
SIMON (Ignace), conseiller d'Etat, 532, 30; 541, 25; 547, 15; 553, 25.
SIMONIS (Barthélemy), 197, 25.
SIRE JACOB (Joachim), bourgeois de Bruxelles, 304, 20.
SMIT (François de), capitaine de navire, 509, 20.
SMITH (Edmond), consul anglais, 741, 25.
SMYRNE (La ville de), en Asie mineure, 140, 25.
SOBIESKI (Jean), roi de Pologne, 491, 15, 35.
SOIGNES (La forêt de), en Brabant, 613, 5; 648, 25.
SOIGNIES (La ville de), en Hainaut, 240, 5; 648, 10. — L'église Saint-Vincent, 300, 30.
SOISSONS (La comtesse de), Olympe Mancini, 341, 15; 511, 20, 35; 541, 25; 547, 20; 582, 35; 639, 25.
SOLIS (Fernando de), maître de camp général aux Pays-Bas, 284, 25.
SOLIS (Léonore-Marie de), fille du précédent, 284, 25; 478, 25.
SOLRE. *Voir* Croy Solre.
SOLSONA (Juan de Santa Maria, évêque de), ambassadeur intérimaire d'Espagne à Vienne, 685, 1, 10, 25; 686, 1.
SOUCHES (Le comte de), général au service de Léopold I^{er}, 198, 1; 200, 10.
SOYE (Le comte de), sergent général de bataille, 557, 10.
SPA (La ville de), dans la province de Liège, 465, 15; 466, 10; 467, 1.
SPANOGHE (Servais de), 675, 20.
SPINOLA (Augustin), veedor général de l'armée espagnole des Pays-Bas, 17, 20; 18, 1, 5, 10, 25; 83, 25; 124, 30; 125, 5, 15; 126, 5.
SPINOLA (Jean-Baptiste), seigneur de Bergaigne, 352, 10.
SPINOLA (Juan Andrea), financier, 371, 25.
SPINOLA-DORIA (Pablo). *Voir* marquis de Los Balbases.
STAFFA (Charles de), échevin du pays de Waes, 617, 5; 736, 25.
STAVELOT-MALMÉDY (L'abbaye de), aujourd'hui dans la province de Liège, 336, 25.
STEENHUYLS (Le prince de), maître de camp des dragons, 571, 25.
STEENKERKE, près d'Enghien, dans la province de Hainaut, 564, 20; 569, 5.
STEENLANT (Philippe van), armateur brugeois, 509, 35.
STEENLANT (Jean van), armateur brugeois, 509, 35.
STERCK (Laurent), archer, 331, 25.
STEVENSWEERT (La place de), dans le Limbourg hollandais, 473, 35; 484, 20.
STEAERT (N.), théologien, 556, 5.
STOCKHOLM (La ville de), en Suède, 113, 5; 383, 20; 726, 10, 20.
STOCKMANS (Pierre), jurisconsulte belge, conseiller au Conseil privé, 12, 10; 28, 10; 29, 5.
STOCKMANS (Pierre), conseiller de Brabant, 105, 15.
STRASBOURG (La ville de), en France, 403, 15. — L'évêque de Strasbourg. *Voir* François Egon de Furstenberg.
STRASSEN (La place de), aujourd'hui dans le Grand-Duché de Luxembourg, 429, 10.
STROZZI (La marquise de), 2, 25.
SUAZO (Le baron de), banquier, 563, 5; 644, 15; 647, 20, 25.
SUÈDE (La), dans l'Europe septentrionale, 21, 25; 27, 20; 45, 15; 61, 10; 68, 15; 92, 10; 107, 1; 212, 10; 222, 20; 226, 30; 229, 15; 244, 15; 383, 20; 393, 15; 396, 25; 401, 15; 412, 25; 413, 15; 425, 15; 427, 30; 479, 10; 491, 1; 562, 10; 577, 5; 621, 5; 654, 25. — Le grand chancelier, 77, 20. — Les résidents espagnols. *Voir* Juan Salazar et comte de Prades. — Le Roi. *Voir* Charles XI.
SUÉDOIS (Les), 10, 10; 21, 25; 57, 20; 61, 20, 25;

62, 1; 66, 1, 25; 69, 25; 70, 15; 71, 10; 75, 25; 85, 10, 15; 87, 15; 117, 1; 171, 1; 176, 20; 193, 20; 244, 15; 311, 15; 397, 10; 615, 10, 15.
 SUEGRO (Le baron de), 400, 20.

T

TASSIS (Le comte de), 238, 20.
 TELLER (Jean), chanoine de Sainte-Gudule, chargé de missions diplomatiques par les rois d'Espagne, 6, 1.
 TEMPLE (Guillaume), ambassadeur anglais à La Haye, 85, 5; 198, 20.
 TÉNÉRIFFE (L'île de), dans l'Atlantique, 741, 30.
 TENIERS (Jean-Chrysostome), abbé de Saint-Michel à Anvers, 485, 10.
 TERMONDE (La ville de), en Flandre orientale, 30, 25; 43, 1; 185, 1; 200, 15; 292, 25; 470, 1; 554, 25.
 TERNATH (Le village de), en Brabant, 522, 1, 10.
 TERRAVATE (Le roi de), souverain indou, 199, 20.
 TERRE-NEUVE (La), dans l'Amérique du Nord, 267, 20; 270, 20.
 TERVUEREN, localité du Brabant, 187, 30; 329, 20; 469, 20; 486, 1; 688, 10; 705, 5.
 TEUTONIQUE (L'Ordre), 473, 25; 488, 20; 502, 10; 511, 20; 547, 20; 609, 20; 610, 15.
 THENAERTS (Gilbert), proveedor de l'armée des Pays-Bas, 400, 25, 30.
 THIAN (Le comte de), commandant d'une armée anglaise opérant en Flandre, 626, 1.
 THIONVILLE (La ville de), aujourd'hui en France, 279, 10.
 THORN (L'abbaye de), dans le Limbourg hollandais, 736, 30.
 THUIN (La ville de), dans la province de Hainaut, 415, 25; 416, 30.
 THULDEN (Le baron de), conseiller au Conseil suprême, 676, 1.
 THULIN, localité de la province de Hainaut, 444, 20.
 TIDORE (Le roi de), souverain indou, 199, 20.
 TILMAN (N.), receveur de Louis XIV, 205, 25.
 TILLY. *Voir* Tserclaes-Tilly.
 TIMMERMANS (Philippe), fauconnier de Charles II, 672, 1; 736, 15.
 SUISSES (Les), 6, 15; 195, 15; 450, 10.
 SURINTENDANCE DE LA JUSTICE MILITAIRE (La), 17, 20; 185, 10, 25; 284, 25; 478, 25; 479, 1; 515, 1; 562, 25; 577, 15, 20.
 TIRIMONT (Le comte de). *Voir* Schockaert.
 TIRLEMONT (La ville de), dans le Brabant, 593, 1.
 TOISON D'OR (L'Ordre de la), 110, 30; 279, 10; 281, 15; 329, 30; 487, 20; 490, 1; 502, 25; 504, 10; 532, 25; 535, 25; 536, 1; 550, 20; 552, 10, 15; 558, 20; 560, 25; 645, 20, 25.
 TOLÈDE (La ville de), en Espagne, 282, 10; 664, 1; 674, 15. — L'archevêque. *Voir* cardinal Portocarrero.
 TOLEDO (Sébastien de). *Voir* marquis de Mancera.
 TORRECOSA (Le marquis de), maître de camp italien, 523, 20.
 TORRE (Diego de la), secrétaire d'Etat espagnol, 102, 1, 15; 106, 10; 136, 5; 162, 1; 163, 25; 178, 5; 192, 1; 194, 20; 198, 5.
 TORRE (Gabriel de la), prévôt de Gand, 552, 20.
 TORRES (Antonio de), gouverneur de Léau, 381, 15; 469, 20.
 TOUL (L'évêché de), en France, 328, 5.
 TOUR ET TAXIS (Le prince de), maître général des postes, 554, 15.
 TOURNAI (La ville de), aujourd'hui dans le Hainaut, les Tournaisiens, les États de Tournai, 37, 10, 15, 20; 38, 20; 50, 5; 78, 10; 82, 25; 210, 15; 275, 15; 279, 1; 287, 15; 342, 10; 335, 20; 342, 10; 595, 5; 651, 25; 658, 25. — L'évêque. *Voir* Alphonse de Berghes. — Le gouverneur. *Voir* marquis de Trazeznies, comte de Montbrun.
 TOURS (Philippe van), marchand à Bruges, 508, 45; 509, 15.
 TOVAR. *Voir* Velasco y Tovar.
 TRAZEGNIES (Gilles-Othon, marquis de), gouverneur de Tournai, 37, 25, 30; 38, 20; 50, 5.
 TRENTE (La ville de), aujourd'hui en Italie, le Concile de Trente, 132, 10; 152, 5; 498, 1.
 TRÈVES (L'Électeur de). *Voir* Leyen et Van Orsbeeck.
 TRÈVES (La ville et la principauté de), en Allemagne, 285, 10; 287, 10.

T'SERCLAES-TILLY (Le général), commandant des armées liégeoises, 541, 25; 553, 25, 30; 572, 15; 574, 15; 579, 15; 602, 20, 30; 619, 25.
 TSESTICH (Englebert), sergent-major, 547, 25.
 TURCS (Les), 403, 20; 407, 25; 408, 1; 409, 15; 426, 10; 429, 1; 453, 25; 491, 15, 35; 492, 1; 681, 5; 684, 1, 5, 25; 685, 20; 686, 1; 738, 10.
 TURENNE, maréchal de France, 6, 5, 25; 7, 10; 73, 15.
 TURQUIE (La), 680, 10, 15; 685, 15.
 TURQUIN (Joseph), aîné, 469, 20.
 TYR (L'archevêque de), Antonio Manrique de Guzman.

U

UBILLA Y MEDINA (Antonio de), secrétaire d'Etat à Madrid, 672, 25; 686, 5, 15; 688, 5, 25; 688, 5, 25; 694, 5; 696, 1; 705, 25; 710, 5; 717, 15; 722, 10, 30; 733, 5; 737, 1, 35; 744, 15; 745, 1.
 UFFELE (Jean-Jacques van), receveur général des Finances, 693, 25; 694, 1, 5, 15, 25.
 ULLOA (Thomas Lopez de), baron de Rhoddes, pagador général de l'armée des Pays-Bas, ses héritiers, 2, 25.
 URBINA (Vincent de), secrétaire espagnol, 326, 15.
 URQUIA (José de), secrétaire espagnol en service à Bruxelles, 289, 15.
 URSEL (Louis d'), 488, 15.
 URSEL (Le comte d'), colonel des dragons, 639, 25.
 URSULINES (Les couvents d'), 329, 30; 488, 15; 674, 25.
 UTRECHT (La ville d'), en Hollande, 178, 1.

V

VAES (Libert), conseiller au Conseil de Brabant, 378, 25.
 VALCARCEL (Francisco de), surintendant de la justice militaire aux Pays-Bas, 36, 30; 37, 10.
 VALDÈS (Salvador de), capitaine, 469, 25.
 VALENCIENNES (La ville de), aujourd'hui en France, 78, 10; 82, 25; 96, 25; 99, 15; 219, 1; 259, 30; 279, 1; 443, 1; 444, 25; 450, 10; 505, 15; 651, 25.
 VALEYS (Michel de), armateur de Nieuport, 509, 40.
 VALENZUELA (Fernando de), marquis de Villasierra, ministre de Charles II, 245, 15, 20; 246, 5; 249, 5, 20; 252, 30; 253, 15, 20; 254, 1, 20; 256, 1, 15.
 VALLE. *Voir* Carassa y Valle.
 VALSASINE (Le comte de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 441, 25; 444, 15; 445, 20; 630, 15.
 VALLADOLID (Alonso de), gouverneur de Burgt, près d'Anvers, 9, 25.
 VALLADOLID (Joseph de), 469, 25.
 VAREN (Jean van der), chanoine de Saint-Vincent à Soignes, 300, 30.
 VAREN (Jean-Antoine van der), neveu du précédent, 197, 25; 301, 1.
 VAREN (L. van der), conseiller au Conseil de Flandre, 585, 15; 591, 25.
 VAREN (Pierre-Jacques), chapelain du Roi, 511, 25.
 VAUDEMONT (Charles-Henri, prince de), fils du duc de Lorraine, officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, général de la flotte, 122, 5, 30; 129, 15; 131, 10, 25; 309, 25; 362, 25; 405, 15; 417, 20; 425, 20; 505, 20, 25; 506, 1, 10; 523, 15; 529, 10; 530, 5, 15; 534, 5; 547, 20; 551, 25; 561, 1; 570, 25; 573, 15; 581, 25; 582, 10; 584, 1; 587, 1; 623, 10; 624, 1, 15, 30; 625, 20; 626, 5; 628, 10; 630, 1; 641, 15; 658, 20; 675, 25; 737, 30; 743, 20; 749, 25.
 VAUGIN (Le comte de), ambassadeur français à Liège, 337, 10.
 VAUX (Gaspar del), contador de l'armée des Pays-Bas, 405, 15.
 VAYONA (Le marquis de), 248, 20.
 VECQUER (Jean), secrétaire du Conseil suprême de Flandre à Madrid, 46, 20; 72, 15; 83, 10, 15; 96, 5; 146, 15.
 VEEDORIE GÉNÉRALE DE L'ARMÉE DES PAYS-BAS (La), 2, 25; 17, 20; 124, 35; 131, 30; 254, 5;

- 287, 30; 289, 20; 298, 15; 312, 10; 442, 15, 25; 475, 5; 571, 25; 577, 15; 695, 5, 10.
- VEGA (Francisco de la), official de la veedorie générale, 575, 25.
- VELADA (Le marquis de), président du Conseil suprême de Flandre, 18, 20; 19, 1; 22, 5, 30.
- VELASCO (Juan de), sergent-major de cavalerie aux Pays-Bas, 283, 30.
- VELASCO (Fernando de), gouverneur de Catalogne, 652, 5.
- VELASCO (François-Marcus de). *Voir* marquis del Pico.
- VELASCO. *Voir* Llano de Velasco.
- VELASCO Y TOVAR (Pedro Fernandez). *Voir* marquis de Fresno.
- VELBRUCK (La baronne de), 473, 20, 25.
- VELDE (Ignace van de), capitaine de navire, 509, 15.
- VELEZ DE MEDRANO (Antonio), gouverneur de Nieuport, capitaine d'infanterie, 124, 15, 25; 166, 20; 169, 1; 327, 10; 388, 15.
- VELEZ LADRON DE GUEVARA (Melchior), officier espagnol, 426, 20.
- VELPIUS, imprimeur, 392, 20.
- VELTHOVEN (Guillaume), conseiller à la Chambre des Comptes, 547, 30.
- VENISE (La ville de), en Italie, les Vénitiens, 632, 1; 634, 25; 635, 10; 639, 15.
- VENLO (La ville de), aujourd'hui dans le Limbourg hollandais, 216, 20; 498, 20.
- VERAGUA (Pedro Manuel Colon, duc de), vice-roi de Sicile, 679, 20, 25.
- VERDERUE (Joseph de la), 553, 25.
- VERDUN (L'évêché de), en France, 328, 5.
- VERGARA (Juan Francisco), 480, 25.
- VERNELLE (Le seigneur de), capitaine de Chârolle, 371, 10.
- VERRE (Antoine), capitaine de navire, 509, 10.
- VERREYCKEN, baron d'Impde, audencier des Pays-Bas, 106, 25; 441, 25.
- VERSAILLES (La ville de), en France, 182, 5; 439, 15; 452, 20; 596, 25.
- VERTAING (Le comte de), grand veneur du Brabant, 319, 10; 321, 20.
- VIA (Giovanni da), internonce aux Pays-Bas. *Voir* Nonces.
- VIANE (François de), professeur à l'Université de Louvain, 545, 10.
- VENOSA (Le prince de). *Voir* Plombino.
- VENTOSA (La comtesse), 478, 25.
- VERA (Gérard de la), chapelain de la chapelle royale à Bruxelles, 511, 20.
- VIENNE (La ville de), en Autriche, 53, 10; 76, 25; 91, 25; 135, 1; 150, 25; 153, 30; 162, 5; 168, 25; 201, 25; 202, 10; 205, 5; 236, 5; 237, 20, 25; 259, 15; 309, 1; 408, 20; 409, 10; 415, 5; 452, 1; 544, 20; 680, 15.
- VIERGE-IMMACULÉE (La), navire de la flotte des Pays-Bas, 509, 5.
- VIEUX-GENAPPE, commune en Brabant, 562, 25.
- VIEUX-JONCS (Le bailliage des), de l'Ordre teutonique, à Rijkhoven, dans le Limbourg, 488, 20.
- VIGNE (Ernest de la), chanoine, 321, 30.
- VIGNE (François de la), architecte du palais de Bruxelles, 60, 25; 473, 15, 20; 553, 25.
- VILAIN. *Voir* Alvares-Vilain.
- VILLAFIEL (Le marquis de), amiral de la flotte océane, 118, 20.
- VILLAFLORES (Le marquis de). *Voir* Cortizos.
- VILLA HERMOSA (Le duc de), gouverneur général des Pays-Bas, 93, 5, 10, 15; 124, 15; 202 à 350, *passim*; 352, 20; 355, 25; 360, 5; 362, 1, 20; 379, 5; 381, 15; 386, 10; 398, 15; 401, 1; 416, 10; 468, 20, 25; 469, 1; 555, 20, 25; 556, 1; 626, 1; 636, 20.
- VILLAMAYOR (La marquise de), 400, 15.
- VILLANUEVA (N.), cavalier espagnol, 220, 20.
- VILLANUEVA (Le marquis de), secrétaire d'État espagnol, 662, 5.
- VILLARIN (Pedro Alvarez de), capitaine, 387, 15.
- VILLAR LLANO (Gregorio), 426, 25.
- VILLAROEL (Antonio de), 450, 1.
- VILLARS (Le marquis de), ambassadeur français à Madrid, 64, 10, 20, 25; 67, 10; 69, 5, 15; 79, 20; 117, 15; 120, 15; 121, 10; 137, 25; 143, 30; 155, 10, 20; 163, 1; 179, 1; 180, 25; 330, 5; 377, 15.
- VILLE D'OSTENDE (La), navire de la flotte des Pays-Bas, 508, 15.
- VILLEGAS (Antonio de), lieutenant de la place forte d'Anvers, 299, 25.
- VILLEROY (Le maréchal français de), 628, 1; 629, 20; 630, 5.
- VILLERS (L'abbaye de), en Brabant, 275, 30; 484, 20.
- VILVORDE (La place de), en Brabant, 30, 25; 136, 15; 354, 1; 454, 10; 462, 25; 639, 20; 694, 1, 10. — L'hôpital Sainte-Marie, 639, 20.

- VINCENT (Lambert), professeur à l'Université de Louvain, 410, 25.
- VINOL Y CORONADO (Lorenzo), officier espagnol, 685, 20.
- VIRTON (La place de), dans la province de Luxembourg, 358, 15, 20, 25.
- VISCONTI (Le cardinal). *Voir* Nonces à Madrid.
- VISÉ (La ville de), dans la province de Liège, 360, 20.
- VREUX (Le comte de), 553, 20.
- VROE (Pierre de), marchand de Gand, 509, 10.
- W**
- WACHTENDONCK (N.), fonctionnaire hollandais, 498, 5.
- WAES (Le pays de), en Flandre orientale, 155, 1, 5; 161, 15; 291, 10; 527, 15; 617, 5; 639, 35; 736, 25; 740, 1.
- WAITZ (Nicolas de), fontainier du palais de Bruxelles, 331, 30.
- WALCOURT (La ville de), dans la province de Namur, 651, 25.
- WALDECK (Le prince de), 275, 30; 306, 10; 484, 20; 506, 30; 509, 1.
- WALLE (Segher van de), financier belge, 392, 20.
- WALLENSTEIN, général allemand, 174, 1.
- WALLONS (Les), militaires, au service de l'Espagne, 4, 13; 151, 10; 211, 20; 353, 15; 354, 15; 372, 10; 387, 5; 499, 1; 544, 15; 547, 15; 557, 15; 566, 10; 570, 10; 608, 10; 621, 15.
- WALRAN (Jacques), armateur, 509, 10.
- WARGNIES (Le marquis de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 416, 5.
- WARNETON (La ville de), en Flandre occidentale, 60, 1; 63, 5.
- WATER (Guillaume van de), greffier du Conseil des Finances, 547, 30.
- WAVRE (La ville de), en Brabant, 228, 15.
- WESPIN (N.), président du Conseil de Namur, 622, 35.
- WESTERLOO (Le marquis de). *Voir* comte de Merode.
- WESTPHALIE (La), dans l'Allemagne occidentale, 31, 1; 190, 15.
- WILLOCQUEAU (Denis-Robert de), abbé de Saint-Pierre à Gand, 334, 10.
- WINDISCHGRAETZ (Le comte de), diplomate allemand, 438, 15.
- WINDT (Edouard de), armateur brugeois, 509, 35.
- WIT (Jean de), pensionnaire général de Hollande et son frère, 29, 1, 15, 25, 35; 30, 1, 15; 36, 15; 38, 15; 42, 25; 44, 5; 90, 15; 108, 25; 109, 30; 116, 20; 219, 20; 227, 10, 15, 20; 229, 20; 264, 20; 290, 5; 298, 5; 319, 1; 401, 15; 411, 25; 412, 5.
- WITTE (N. de), ecclésiastique flamand, 527, 15.
- WITTELSBACH (Les), famille bavaroise, 438, 30.
- WITTHEM (La terre de), en Hollande, 506, 30.
- WOELAERT (Pierre), bourgeois d'Ostende, 508, 15.
- WOISLAUWSKI (Albert), 331, 20.
- WOLF (Pierre de), capitaine de navire, 509, 20.
- WORMS (L'évêque de). *Voir* Louis-Antoine de Neubourg.
- WYNANTS (Goswin Arnould de), conseiller au Conseil de Flandre, 604, 30.
- X**
- XAVIER (Antoine-François), 350, 25; 469, 30.
- XIMENEZ DE ALMIRON (Maria), veuve d'officier, 480, 25.
- Y**
- YPRES (La ville d'), en Flandre, 85, 25; 136, 20; 172, 20; 196, 10; 219, 1; 251, 15; 279, 25; 280, 15; 281, 1; 283, 1; 287, 10; 289, 25; 422, 20; 651, 25; 658, 25. — Le chapitre, 165, 25.
- L'évêché, 270, 25; 279, 25. — Le Gouverneur. *Voir* comte de la Roche.
- YVES (Christine-Dorothee d'), abbesse de Forest, 573, 20.

Z

- ZAANDAM, ville de la Hollande, 306, 15.
ZAPIA (Martin), capitaine espagnol, 469, 35.
ZAVALA (Pedro), officier espagnol de l'armée des Pays-Bas, 299, 5.
ZÉLANDE (La), une des Provinces-Unies, l'amirauté, 26, 10, 20; 78, 15; 109, 1; 156, 15; 158, 5; 164, 10, 15; 166, 25; 508, 1.
ZELL (Le duc de), 283, 20; 290, 5; 535, 10; 557, 20.
ZEPEDUR (Alonso de), maître de camp général, 321, 25.
ZEVALLOS (Bernard de), 387, 20.
ZILLEBEKE (La seigneurie de). Voir le baron de Dongelberghe.
ZUNIGA Y HENRIQUEZ (Gaspar de), maître de camp, 532, 20, 35; 570, 25.
ZUNIGA (Louis de), capitaine espagnol, 387, 30.
ZURIMENDI (Catherine), fille du suivant, 9, 30.
ZURIMENDI (Vincent), maître de camp de cavalerie de l'armée des Pays-Bas, 9, 30.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

- Page 42, ligne 3, *au lieu de* : causé, *lire* : causée.
Page 104, ligne 19, *au lieu de* : Conseil espagnol, *lire* : Conseil d'Etat espagnol.
Page 200, ligne 11, *au lieu de* : Sonches, *lire* : Souches.
Page 330, ligne 11, *ajouter* : Charles II.
Page 322, ligne 4, *au lieu de* : Everlien, *lire* : Evertsen.
Page 350, ligne 14, *au lieu de* : reg. 636, *lire* : reg. 626.
Page 393, ligne 1, *au lieu de* : Philippe IV, *lire* : Charles II.
Page 393, ligne 6, *au lieu de* : Philippe IV, *lire* : Charles II.
Page 455, ligne 9, *au lieu de* : Conseil de Flandre, *lire* : Conseil suprême de Flandre.
Page 456, ligne 25, *au lieu de* : Conseil de Flandre, *lire* : Conseil suprême de Flandre.
Page 480, ligne 30, *au lieu de* : Cevallos, *lire* : Zevallos.
Page 508, ligne 15, *au lieu de* : Heechooft, *lire* : Hechooft.
Page 624, ligne 25, *au lieu de* : port de Sainte-Marie, *lire* : fort de Sainte-Marie.
Page 631, ligne 13, *au lieu de* : Cothorn, *lire* : Coehorn.
Page 639, ligne 20, *au lieu de* : Pery, *lire* : Perez.
Page 766, 2^e colonne, ligne 7, *au lieu de* : Evertien, *lire* : Evertsen.
Passim, *au lieu de* : Graña, *lire* : Grana.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	VII
Précis de la Correspondance de Charles II... ..	1
Complément	748
Table alphabétique des Noms de Personnes et de Lieux	751
Additions et Corrections	797

FIN DU TOME V
